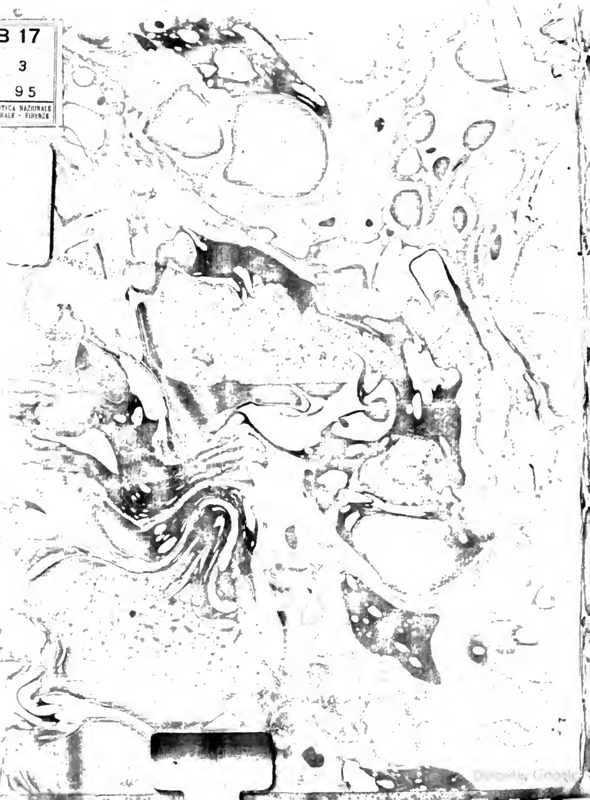



B 17
3
95
OTECA NAZIONALE
RALE - FIRENZE

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH.

TOME TROISIEME.





NOUVELLE TRADUCTION
DE
L'HISTORIEN JOSEPH,
FAITE SUR LE GREC;

AVEC des Notes critiques & historiques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré; l'expliquer dans ceux où il est obscur; fixer les temps & les circonstances de quelques événemens qui ne sont pas assez développés; éclaircir les sentimens de l'Auteur & en donner une juste idée :

PAR le R. P. GILLET, *Chanoine Régulier de S. Augustin, Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte Genevieve.*

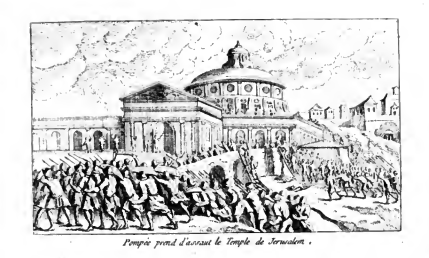
TOME TROISIEME.





A PARIS,
Chez JACQUES-FRANÇOIS FROULLÉ, Libraire, Pont Notre-Dame, à Saint Jacques.

M. DCC. LXVII.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



Pompée prend d'assaut le Temple de Jerusalem.

ANTIQUITÉS JUIVES,

OU

HISTOIRE DE CETTE NATION.

LIVRE QUATORZIÉME.

CHAPITRE I.

I. 'AI donné dans le Livre précedent l'hiſtoire du régne & de la mort de la Reine Alexandra; je vais maintenant faire le récit de ce qui arriva dans la ſuite : je tâcherai de n'omettre aucun évenement, & d'éviter tout reproche d'ignorance ou de défaut de mémoire. En écrivant l'hiſtoire, & préſervant de l'oubli des faits, qui, par le grand éloignement des temps, dans leſquels ils ſe perdent, ſont ignorés de la plûpart des hommes, l'Hiſtorien doit ſans doute s'attacher à les préſenter avec l'élégance de ſtyle & tous les ornemens qui peuvent en faire goûter la narration, & en rendre la lecture auſſi agréable qu'inſtructive; mais ſon devoir eſſentiel, eſt de rapporter

exactement la vérité, afin de mériter la confiance des lecteurs les moins capables de faire par eux-mêmes des recherches.

Hircan défait par Aristobule, qui s'empare de la couronne & du souverain Sacerdoce.

II. Hircan fut revêtu de la dignité de souverain Pontife (a) la troisiéme année de la cent soixante-dix-septiéme Olympiade, sous le Consulat de Quintus Hortensius, & de Quintus Metellus, qu'on appelloit Cretique. Aristobule lui déclara la guerre aussi-tôt que la Reine Alexandra fut morte. La bataille s'engagea auprès de Jericho; une grande partie de l'armée d'Hircan l'abandonna pour se donner à son frere: ce qui obligea Hircan de se retirer dans la citadelle de Jerusalem, où la Reine avoit fait enfermer la femme & les enfans d'Aristobule. Ce Prince attaqua ceux du parti de son frere, qui s'étoient retirés dans les portiques du Temple, & les en chassa. Les deux freres traiterent ensuite de la paix, & la firent, à condition qu'Aristobule seroit Roi, & qu'Hircan meneroit une vie privée, mais qu'il jouiroit de son bien en toute sûreté. Ils jurerent l'observation de ce Traité dans le Temple, se donnerent la main, & s'embrasserent en présence du peuple qui s'y trouva. Aristobule fut ensuite demeurer dans le palais, & Hircan dans la maison de son frere, pour y vivre comme un simple Particulier.

III. Antipater, Iduméen d'origine, étoit attaché à Hircan. Il étoit extrêmement riche, & d'un caractere vif & remuant (b). Son attachement pour Hircan le rendit l'ennemi d'Aristobule. Nicolas de Damas (c) le fait descendre des Juifs qui retournerent les premiers de Babylone en Judée, mais il ne lui donne ces ancêtres que pour flatter son fils Herode, qu'un des caprices de la fortune avoit placé sur le thrône. Nous parlerons dans la suite de ce Prince.

Antipater s'appella premiérement Antipas, c'étoit le nom de

(a) Dion, qui parle dans son trente-sixiéme Livre de l'entrée de Pompée en Palestine, dit qu'Hircan & Aristobule se disputoient l'honneur du Sacerdoce, qui chez les Juifs s'appelle royauté : οὕτω γὰρ τὴν βασιλείαν σφῶν ὀνόμαζον.

(b) Voyez Remarque I.

(c) Nicolas de Damas fut ami d'Auguste, d'Agrippa, & d'Herode. Il écrivit à la priére de ce Prince, une Histoire universelle. Il faisoit honneur à la Philosophie par son désintéressement & ses libéralités. Il prévenoit en tout le besoin de ses amis, & il disoit que l'argent, ainsi que les instrumens de musique, ne sont utiles qu'à ceux qui s'en servent. Il avoit composé la vie d'Auguste, ou du moins l'Histoire de son éducation. Nous n'avons de ses ouvrages que quelques fragmens, qui se trouvent dans les extraits de Constantin Porphirogenete, publiés par M. de Valois. *Traduct. Lettr. Julien, par M. l'Abbé de la Bletterie, pag. 189.*

ſon pere, qui ayant été fait gouverneur de l'Idumée par le Roi Alexandre & la Reine ſon épouſe, s'attira, dit-on, par ſes libéralités, l'affection des Arabes, des Gazéens, & des Aſcalonites. Son fils Antipater, prévenu contre Ariſtobule, & craignant que la haine qu'il lui portoit ne lui attirât quelque mauvaiſe affaire, ſouleva contre lui les principaux des Juifs dans des conférences ſecrettes qu'il eut avec eux. Il leur remontra, qu'il » n'étoit pas juſte de ſouffrir qu'Ariſtobule uſurpât la cou» ronne & l'enlevât à Hircan ſon frere aîné, à qui elle ap» partenoit de droit, « Il faiſoit faire continuellement ces réflexions à Hircan, & il ajoûtoit, que ſa vie étoit en danger, qu'il ne pouvoit la conſerver qu'en ſe défaiſant de ſon frere; que les amis d'Ariſtobule ne ceſſoient de lui conſeiller de le faire mourir, pour s'aſſurer la couronne.

IV. Hircan, qui étoit naturellement bon, ne pouvoit ſe prêter à de tels diſcours; ſa douceur & ſa probité les lui faiſoient regarder comme des calomnies. Ceux qui voyoient de près la tranquille indifférence dans laquelle il vivoit, le conſidéroient comme un Prince foible & de peu de mérite. Ariſtobule au contraire, étoit d'un caractere vif & entreprenant, qui le rendoit propre à exécuter les plus grands projets.

Antipater porte Hircan à ſe retirer chez le Roi des Arabes, qui promet de le rétablir.

V. Comme Antipater ne trouvoit pas Hircan fort diſpoſé à entrer dans ſes vuës, il ne ceſſoit point de lui rendre ſuſpect Ariſtobule, & de chercher à lui faire croire qu'il en vouloit à ſa vie. Il vint à bout, quoiqu'avec beaucoup de peine, de le réſoudre à ſe retirer chez Aretas, Roi des Arabes, en l'aſſurant qu'il lui prêteroit lui-même toute ſorte de ſecours. Hircan perſuadé enfin que cette retraite pouvoit lui être avantageuſe, députa Antipater vers ce Prince pour prendre ſa parole, qu'il ne le livreroit point à ſes ennemis, s'il ſe refugioit dans ſes Etats. Aretas en ayant donné toutes les aſſurances que l'on pouvoit ſouhaiter, Antipater revint à Jeruſalem peu de jours après. Il en fit ſortir Hircan de nuit, & le conduiſit à grandes journées dans la ville de Petra, où Aretas tenoit ſa cour. Comme il étoit lié d'une très-étroite amitié avec ce Prince, il le pria de rétablir Hircan dans la Judée; il joignit même des préſens aux vives & continuelles inſtances qu'il lui en faiſoit. Aretas s'y détermina enfin, mais à condition que quand il auroit rétabli Hircan ſur le thrône, il lui rendroit Médaba, Naballo, Livias, Tharabaſa, Agalla, Athon, Zoara, Oronaï, Ma-

riſſa, Rydda, Lyſſa & Orybà. C'étoient douze villes que le Roi Alexandre avoit enlevées aux Arabes.

CHAPITRE II.

Ariſtobule eſt défait & obligé de ſe retirer à Jeruſalem.

I. ARETAS, ſatisfait de la promeſſe que fit Hircan de lui rendre ces places, leva (*a*) une armée de cinquante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, marcha contre Ariſtobule, lui donna bataille, & le vainquit. Cette victoire fit rentrer pluſieurs Juifs dans le parti d'Hircan, & leur déſertion obligea Ariſtobule de ſe retirer à Jeruſalem. Aretas l'y ſuivit, & l'aſſiégea dans le Temple, où il s'étoit refugié. Le peuple ſe rangea du côté d'Hircan, & ſe joignit à Aretas pour l'y forcer. Il n'y eut que les Prêtres qui demeurerent attachés à Ariſtobule. Cependant Aretas preſſoit vivement le ſiége, tant avec ſes propres troupes qu'avec les Juifs qui s'étoient joints à lui.

Le temps de célébrer la fête des pains ſans levain, que nous appellons Pâques, arriva dans ces circonſtances. Les principaux des Juifs (*b*) quitterent leur pays, & paſſerent en Egypte. Un homme de bien & ami de Dieu, nommé Onias, qui dans un certain temps avoit obtenu par ſes prières, qu'une pluie bienfaiſante diſſipât les ardeurs d'une longue ſécheresſe, s'alla cacher, pour n'être pas témoin de cette guerre civile. Mais les Juifs *l'ayant découvert*, l'amenerent dans leur camp, & voulurent le forcer à faire des imprécations contre Ariſtobule & contre ceux de ſon parti, ſe perſuadant qu'elles ſeroient auſſi efficaces que ſes prières l'avoient été pour faire ceſſer la ſécheresſe. Onias refuſoit de les ſatisfaire; mais le peuple lui faiſant violence, il ſe mit au milieu de la multitude, & élevant ſa voix vers Dieu, » Souverain Seigneur de l'univers, lui dit- » il, ceux avec qui je ſuis maintenant ſont votre peuple : ceux » qu'on tient aſſiégés ſont vos Prêtres : n'écoutez les deman-

Onias, homme de bien, eſt lapidé, pour n'avoir pas voulu donner des malédictions à Ariſtobule & à ceux de ſon parti.

(*a*) » Antipater leva une armée de » cinquante mille hommes, battit Ari- » ſtobule « &c. *Hiſt. des Empires & des Répub.* Tom. 8. pag. 298. c'eſt ſans doute une faute d'Imprimeur, qui a mis Antipater au lieu d'Aretas.

(*b*) Voyez Remarque II.

» des ni des uns ni des autres. « Il n'eut pas plutôt adressé cette prière à Dieu, que quelques Juifs des plus mal intentionnés qui se trouverent autour de lui, le lapiderent.

II. Dieu ne laissa pas un si grand crime impuni. Il vengea de cette manière le sang d'Onias, que ces impies avoient répandu........ Pendant que les Prêtres étoient assiégés dans le Temple avec Aristobule, arriva la fête que nous appellons Pâques, dans laquelle (*a*) nous avons coûtume d'offrir beaucoup de sacrifices à Dieu. Cependant ils manquoient d'animaux pour ces sacrifices ; ils priérent donc ceux de leurs freres qui les assiégeoient de leur en donner, promettant de les payer ce qu'ils voudroient. Les assiégeans y consentirent, mais ils demanderent mille dragmes pour chaque bête qu'ils fourniroient. De quoi Aristobule & ceux de son parti étant convenus, ils descendirent le long de la muraille l'argent *nécessaire pour avoir la quantité de victimes qu'il leur falloit.* Les assiégeans le reçurent, mais ils ne voulurent point fournir les victimes, ajoûtant ainsi au crime qu'ils commettoient, en manquant de foi aux hommes, un outrage fait à Dieu même, par leur refus impie de fournir à leurs freres ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices qui devoient lui être offerts. Les Sacrificateurs, si perfidement trompés, priérent Dieu d'en tirer une prompte vengeance, & ils furent exaucés. Le châtiment suivit de près le crime. Car Dieu fit souffler dans toute cette contrée un vent si impétueux, que les fruits de la terre en furent entiérement perdus, & qu'on fut obligé d'acheter une mesure de froment onze dragmes.

Hircan & Aristobule tâchent de gagner Scaurus, que Pompée avoit envoyé en Syrie.

III. Pompée, alors occupé à faire la guerre à Tigrane en Arménie, envoya Scaurus en Syrie. Ce Général prit le chemin de Damas, mais ayant rencontré Lollius & Metellus, qui venoient de prendre cette place, il tourna ses pas vers la Judée. Lorsqu'il y fut entré, Hircan & Aristobule lui envoyerent chacun de leur côté demander du secours. Aristobule promit de lui donner quatre cents talents. Hircan n'en promettoit pas moins ; mais Scaurus se déclara pour Aristobule. Ce Prince étoit riche & généreux ; & on pouvoit, sans beaucoup d'efforts, lui procurer ce qu'il demandoit. Hircan au contraire, étant un Prince pauvre & peu libéral, ce qu'il promettoit

(*a*) Voyez Remarque II.

paroiſſoit peu aſſuré ; néanmoins ce qu'il ſouhaitoit étoit moins facile à exécuter : car il y a bien de la différence entre prendre une place bien fortifiée , ou donner la chaſſe à des aſſiégeans dont l'armée eſt compoſée de déſerteurs, aidés de quelques troupes peu aguerries, telles qu'étoient les Nabathéens. Ces conſidérations déterminerent Scaurus à traiter avec Ariſtobule, à recevoir ſes préſens , & à faire lever le ſiége. Il n'eut au reſte, pour cela, autre choſe à faire que de menacer Aretas, qu'il le déclareroit ennemi du peuple Romain, s'il ne ſe retiroit. *Ce Prince obéït*, & Scaurus retourna à Damas. Ariſtobule leva une nombreuſe armée , pourſuivit Aretas & Hircan , & leur donna bataille auprès d'un endroit qu'on appelle Papyron. Ces Princes y perdirent environ ſix mille hommes, du nombre deſquels fut Cephalion, frere d'Antipater.

CHAPITRE III.

Preſens que font les villes de Syrie à Pompée. Ariſtobule lui fait preſent d'une vigne d'or.

I. POMPÉE vint vers ce même temps à Damas ; & parcourut la Célé-Syrie (*a*). Il y reçut des Ambaſſadeurs de toute la Syrie, de l'Egypte , & de la Judée. Ariſtobule lui fit un preſent conſiderable. C'étoit un ſep de vigne d'or, du poids de cinq cents talents. Strabon de Cappadoce en parle ainſi : » Il reçut des Ambaſſadeurs d'Egypte, qui lui préſenterent une » couronne du poids de quatre mille piéces d'or : ceux de Judée, » lui firent préſent d'une vigne, ou d'un jardin , qu'on appelloit *Terpolé*. Nous avons vû cet ouvrage à Rome, dans le » temple de Jupiter Capitolin , avec cette inſcription, *Par* » *Alexandre Roi des Juifs*. Il fut eſtimé cinq cents talents, & » on dit que ce fut Ariſtobule , Prince des Juifs , qui en fit » preſent.

II. Hircan & Ariſtobule firent peu de temps après une ſeconde députation à Pompée. Hircan envoya de ſa part Antipater. Nicodeme, envoyé par Ariſtobule, accuſa Gabinius d'avoir reçu trois cents talents d'argent, & Scaurus d'en avoir reçu quatre cents. Il ne fit, *par cette accuſation imprudente* , qu'augmenter le nombre des ennemis de ce Prince. Pompée

(*a*) Voyez Remarque II.

ordonna que les deux freres ſe rendroient auprès de lui au commencement du printemps. Il tira ſes troupes de leur quartier d'hiver, & dirigea ſa marche vers le pays de Damas. Il détruiſit en paſſant la forteresse qu'Antiochus de Cyzique avoit fait bâtir à Apamée. Il entra dans le pays qu'occupoit Ptolémée, fils de Mennée, parent de Denys de Tripoli, qui avoit eu la tête tranchée. Quoiqu'il ne lui cédât point en méchanceté, il ſauva la ſienne au prix de mille talents qu'il donna à Pompée : Pompée les employa à payer ſes troupes. Il ruina le fort Lyliade, dans lequel un Juif, nommé Sylas (*a*), commandoit en Souverain, paſſa à Eliopolis & à Calcide, & ayant traverſé la montagne qui ſépare la Célé-Syrie, il ſe rendit de Pella (*b*) à Damas. Il y donna audience à Hircan & à Ariſtobule, qui ſe diſputoient la couronne. Il y reçut auſſi les plaintes des Juifs, qui ne voulant reconnoître ni dans l'un ni dans l'autre une autorité Royale, ſoûtenoient qu'ayant reçu de leurs peres l'exemple de n'obéïr qu'aux Prêtres du Dieu qu'ils adoroient, il étoit contre l'ordre établi, qu'Hircan & Ariſtobule, dont les ancêtres n'étoient que ſouverains Pontifes, vouluſſent changer la forme de leur gouvernement, uſurper l'autorité ſouveraine, & réduire la Nation à un état de ſervitude.

Hircan ſe plaignoit qu'Ariſtobule lui avoit enlevé la couronne, qui lui appartenoit par droit d'aîneſſe. Il expoſoit » qu'il » n'y avoit qu'une très-petite partie de l'Etat qui lui obéït, » qu'Ariſtobule s'étoit ſoumis tout le reſte par force ; que les » irruptions faites dans les Etats voiſins, & les pirateries exer» cées ſur la mer, ne devoient être imputées qu'à Ariſtobule ; » que la Nation ne ſe ſeroit jamais ſoulevée, s'il ne l'y avoit « portée par ſes intrigues & ſes violences. « Antipater avoit gagné plus de mille Juifs, des plus conſiderables, qui appuyerent de leur témoignage les accuſations qu'Hircan formoit contre Ariſtobule.

(*a*) On a dans le *Theſaur. metallic. Morellianus*, donné par Sigibert Havercamp, une médaille d'un Juif nommé Bacchius. Ce pourroit être celui dont parle ici Joſeph, mais qui avoit deux noms.

(*b*) On ne trouve point dans nos meilleurs Géographes, entre la Calcide & Damas, d'endroit qui s'appelle Pella. Il y a une ville de ce nom entre Damas & la Judée, & Joſeph y fait paſſer Pompée pour ſe rendre à Corée. Cela a pû donner occaſion à un Copiſte inappliqué, d'en mettre une entre la Calcide & Damas. Il n'y en avoit point dans le manuſcrit dont ſe ſervoit l'ancien Interprete.

Ce Prince répondit » que si Hircan se trouvoit privé de la » couronne, il devoit s'en prendre à son incapacité pour les » affaires, qui le rendoit l'objet du mépris de la Nation; que pour » lui, il ne s'étoit déterminé à se charger du commandement, & à » prendre la souveraine autorité, que dans la crainte qu'elle » ne passât dans une autre famille; qu'au reste, il ne s'étoit » point donné d'autre titre que celui que le Roi Alexandre son » père avoit porté. « Il appuyoit ce qu'il disoit pour sa justification du témoignage de quelques jeunes étourdis, qui, par la fastueuse indécence de leur parure & de leur ajustement, sembloient être venus assister à quelque pompeux spectacle, & non pour subir un jugement.

III. Pompée ayant entendu les deux freres, jugea bien qu'Aristobule avoit usé de violence: il les traita néanmoins l'un & l'autre avec douceur (*a*), & les congédia, en leur promettant qu'il termineroit leur différend dès qu'il seroit arrivé en Judée, où il se proposoit d'aller aussi-tôt qu'il auroit mis ordre aux affaires des Nabathéens. Il les invita cependant à vivre en paix. Pompée usoit de ménagement avec Aristobule, dans la crainte qu'il ne portât le peuple à se soulever & à lui fermer les passages. Ce fut cependant le projet dont s'occupa Aristobule; car sans attendre l'effet des promesses de Pompée, il s'en alla à Délion, & de cette ville il se rendit en Judée.

IV. Ce procédé offensa Pompée, il rappella les troupes qu'il avoit envoyées contre les Nabathéens (*b*), y joignit les secours que Damas & l'autre partie de la Syrie lui envoyerent, & marcha contre Aristobule avec les troupes Romaines qu'il avoit à son commandement. Lorsqu'il eut passé Pella & Scythopolis, & qu'il fut arrivé à Corée, où commence la Judée, quand on y entre par le milieu des terres, il fit dire à Aristobule, qui s'étoit retiré dans un beau château, nommé Alexandrion, bâti sur le haut d'une montagne, de le venir trouver. Ce Prince, par égard pour les avis qu'on lui donnoit d'éviter

(*a*) Aristobule n'acheva point d'indisposer Pompée en partant de Damas, sans lui faire aucune politesse. L'Historien des Empires & des Républiques n'avoit pas sous les yeux ce que Joseph dit ici, lorsqu'il écrivoit cela. *Tom.* 7. *pag.* 527. Ce ne fut pas non plus à Damas, que Pompée obligea Aristobule de lui remettre ses places fortes. *Ibid. p.* 528.

(*b*) Ceux des Arabes qui habitent à l'orient, s'appellent Nabathéens. Le pays qu'ils habitent est desert & sans eaux, & on n'en peut cultiver qu'une partie. Ils ne vivent que des brigandages & des pillages qu'ils font sur leurs voisins. *Diodor. de Sicile*, pag. 131.

d'entrer

d'entrer en guerre avec les Romains, se rendit auprès de Pompée, & ayant discuté l'affaire du différend qu'il avoit avec son frere, pour la principauté de la Judée (*a*), il retourna dans son château avec la permission du Général Romain. Il en usa de même jusqu'à trois fois : il lui faisoit ainsi la cour, dans l'espérance qu'il lui adjugeroit la couronne, affectant toujours de protester qu'il étoit prêt de se soumettre à tout ce qu'il ordonneroit : il retournoit cependant tous les jours dans son château, pour ne pas paroître se trop abbaisser, & dans la crainte que Pompée ne se déclarât en faveur d'Hircan. Il se mettoit *secrettement* en état de pouvoir faire la guerre. Pompée, *dans ces circonstances*, exigea d'Aristobule qu'il lui remît toutes les places fortes dont il étoit le maître, & qu'il en envoyât l'ordre, écrit de sa main, aux gouverneurs, qui, sans cela, étoient en droit de refuser d'obéïr. Aristobule le fit, mais tellement contre son gré, qu'il se retira à Jerusalem, & s'y prépara à la guerre. Peu de temps après, comme Pompée marchoit contre Aristobule, quelques gens qui venoient du port, apprirent au Général Romain, que Mitridate avoit été tué par son fils Pharnace.

CHAPITRE IV.

I. POMPE'E établit son camp auprès de Jericho. C'est dans le territoire de cette ville que croissent les plus beaux Palmiers, & qu'on recueille le baume le plus précieux. On fait avec un caillou aigu & tranchant, des incisions aux arbrisseaux qui le produisent, & la liqueur en distille. Pompée se rendit le lendemain matin devant Jerusalem. Aristobule se repentant alors des démarches qu'il avoit faites, fut le trouver. Il lui offrit de grands présens, lui promit de le recevoir dans Jerusalem, le pria de prendre des sentimens de paix (*b*), & l'assura qu'il se soumettroit à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner, sans qu'il fût nécessaire d'en venir à une guerre ouverte.

Pompée lui pardonna, & envoya Gabinius avec un corps

(*a*) Dion, liv. 36. pag. 36. *c. d.* Appien, guer. Mitridate, pag. 405.

(*b*) Aristobule pria Pompée de ne lui point faire la guerre, παρεκάλει παύσασθαι τοῦ Πολέμου; mais il ne se jetta point à ses pieds, comme le racontent les Auteurs de l'Histoire universelle du Monde, Tom. 7. pag. 145.

de troupes pour entrer dans Jerusalem, & recevoir les sommes d'argent qu'Aristobule avoit offertes; mais cet Officier revint sans avoir rien fait. On ne lui donna point d'argent, & on lui ferma les portes de la ville, parce que les troupes d'Aristobule ne voulurent tenir aucune des conditions du Traité. Ce manque de bonne foi irrita Pompée; il fit arrêter Aristobule, & s'avança contre Jerusalem. Cette ville étoit bien fortifiée, il n'y avoit que le côté du nord qui fût un peu foible. Un large & profond fossé l'entouroit, & renfermoit, dans son enceinte, le Temple, qui étoit lui-même environné d'un bon mur construit de pierre de taille.

II. Les sentimens étoient fort partagés dans la ville, & l'on ne s'y accordoit point sur le parti qu'il convenoit de prendre: plusieurs pensoient que l'on devoit se rendre à Pompée, mais la faction d'Aristobule soûtenoit qu'il falloit prendre les armes & fermer les portes au Général Romain, qui retenoit ce Prince prisonnier. Ils se jetterent dans le Temple, rompirent le pont qui communiquoit à la ville, & se préparerent à soûtenir un siége. Ceux de la faction opposée (*a*) ouvrirent les portes de la ville à Pompée, & lui livrerent le palais: il envoya aussi-tôt Pison, avec des troupes, s'assurer de l'un & de l'autre, & après avoir fortifié de son côté les maisons voisines du Temple & les autres lieux qui en étoient proche, il fit faire des propositions de paix à ceux qui s'y étoient renfermés; mais comme ils les rejetterent, il fit entourer de murailles tout ce qui l'environnoit. Hircan lui fournit pour cela, avec beaucoup de zéle, tout ce qui étoit néceſſaire.

La faction d'Hircan ouvre les portes de Jerusalem à Pompée.

Pompée établit son camp dans la ville du côté du Temple qui regardoit le nord. C'étoit le plus foible, quoiqu'on y eût élevé de hautes tours, & qu'on l'eût fait entourer d'un large fossé, creusé dans une profonde vallée. La communication avec la ville étoit coupée dans le quartier qu'occupoit Pompée, parce que l'on avoit ruiné le pont qui la rendoit praticable. Les Romains travailloient sans relâche à élever des plates-formes, coupoient, pour cela, tous les arbres des environs.

(*a*) L'Historien des Empires & des Républiques * raconte que Pompée prit Jerusalem d'assaut. On l'avoit dit avant lui: le fait n'en est pas moins contraire au récit de Joseph.

* Tom. 8. pag. 398.

Dès que l'ouvrage fut en état, & qu'ils eurent, après bien des peines, comblé le fossé, qui étoit d'une extrême profondeur, ils firent avancer les machines que Pompée avoit fait venir de Tyr, & commencerent à lancer de grosses pierres contre le Temple, pour en ébranler les murs. Ils ne vinrent, au reste, à bout de perfectionner leurs travaux, que parce qu'il nous est défendu de vaquer à aucune sorte d'ouvrage le jour du Sabbat(*a*); sans cela les assiégés les en eussent empêchés. Notre Loi nous permet bien de repousser dans ces saints jours un ennemi qui nous attaque les armes à la main, mais elle ne nous permet pas de nous opposer à ses travaux par des travaux contraires.

III. Les Romains, qui en firent la remarque, ne tiroient point alors sur les assiégés, & ne les attaquoient point; mais ils profitoient de leur inaction pour combler le fossé & élever des tours, faire avancer leurs machines, afin que tout fût en état d'agir le lendemain. On peut juger par-là quel attachement nous avons pour le service de Dieu, & pour l'observation de nos Loix. Car la crainte & le trouble que produit nécessairement un siége, ne nous empêchent jamais de rendre à Dieu le culte que nous lui devons. On offroit tous les jours, le matin & à neuf heures, des sacrifices sur l'autel; quelques vives que fussent les attaques des ennemis, le service de Dieu ne fut point interrompu: & lorsque les ennemis furent entrés dans le Temple, après trois mois *de siége* (*b*), un jour de jeûne, en la cent soixante dix-neuviéme Olympiade, sous le Consulat de Caius Antoine & de M. Tullius Ciceron; quoi-

(*a*) Dion a eu quelque connoissance de l'avantage que prit Pompée de l'opinion où étoient alors les Juifs, qu'il leur étoit défendu d'attaquer leurs ennemis le jour du Sabbat. Mais, outre que la manière dont il s'exprime contredit Joseph, elle n'est conforme ni à la vérité ni à la vrai-semblance même. Les Romains ne restoient pas assurément six jours sans rien faire de considérable, & ils n'attendoient pas le jour du Sabbat pour faire tous leurs efforts contre le Temple: τὸν μὲν ἄλλον χρόνον οὐδὲν ἔπραττον. Liv. 36.

(*b*) Joseph ne marque point ici d'où il prenoit le commencement de ces trois mois. Il leve l'incertitude dans son premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, car il marque que ce fut le troisième mois du siége, πολιορκίας. Usserius * prétend que Jerusalem (ou plutôt le Temple, car la faction d'Hircan avoit ouvert les portes de Jerusalem à Pompée), que Jerusalem, dis-je, fut prise le troisième mois de l'année civile. Cela se peut, mais il doit toujours passer pour constant, que ce fut après un siége de trois mois. Scaliger & Casaubon vouloient qu'on lût τέταρτον quatre, au lieu de τρίτον. La correction n'est pas nécessaire, & aucun manuscrit ne l'autorise.

* Imper. Maced. pag. 427. Voyez le P. Petau, & Est. Le Moygne.

qu'ils égorgeassent tous ceux qu'ils rencontroient, les Prêtres ne discontinuérent point leurs sacrifices. Ni la crainte de perdre la vie, ni la vuë d'une aussi grande multitude de morts, ne furent point capables de leur faire prendre la fuite, tant ils étoient persuadés que nous devons toujours être disposés à souffrir aux pieds des autels, tout ce que la providence permet qu'il nous arrive, plutôt que de transgresser aucune de nos Loix. Ceci, au reste, n'est point un éloge fait à plaisir, d'une piété fausse & imaginaire; c'est une vérité exacte que je rapporte. Ceux qui ont parlé des grandes actions de Pompée, Strabon, Nicolas, & Tite-Live, qui a composé une histoire Romaine, en rendent témoignage.

Pompée prend le Temple, & entre dans le Sanctuaire.

IV. La principale tour, fortement ébranlée par le jeu continuel des machines, fut enfin renversée (*a*), & par sa chute ouvrit une bréche, par laquelle les Romains s'empresserent d'entrer. Cornelius Faustus, fils de Silla, fut le premier qui monta sur le mur avec sa cohorte. Il fut suivi d'un autre côté par le Centurion Furius, avec ceux qu'il commandoit. Fabius, autre Centurion, monta dans l'entre-deux avec une troupe de braves. Tout alors regorgea de meurtres & de carnage. Les Romains égorgeoient tout ce qu'ils rencontroient, les Juifs s'entretuoient eux-mêmes; plusieurs des assiégés se précipiterent, d'autres mirent le feu aux maisons, & se jetterent au milieu des flammes, pour n'être pas témoins de cet horrible désastre. Douze mille Juifs y périrent, peu de Romains. Absalom, oncle & beau-pere d'Aristobule, fut fait prisonnier. Le Temple fut souillé d'une étrange profanation. Pompée entra avec plusieurs Officiers dans ce saint lieu, jusqu'alors inaccessible, & y vit ce qu'il est défendu à tout autre qu'aux souverains Pontifes (*b*) de regarder. Par un sentiment de piété & de vertu qui lui étoit naturelle, il ne se crut cependant point permis de toucher à la Table d'or, aux Lampes sacrées, aux Coupes d'or, & à une quantité considérable d'aromates qu'il y trouva; non plus qu'à deux mille talents qui étoient dans le

(*a*) Voyez l'Histoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 7. numero 3.

(*b*) Hierosolymam defendere tentavere Judæi: verum hanc quoque, *Pompeius*, intravit & vidit illud grande impiæ gentis arcanum. *Florus*, liv. 3. chap. 5. *Grande illud Garcanum*, auquel on a donné tant de sens, ne signifie que le Temple, que l'Auteur désigne par une de ces expressions emphatiques qu'il a tant affectées. *Christ August. Heumanni*, Epist. Miscellaneæ. Halæ, 1724.

threſor ſacré (*a*). Il ordonna le jour ſuivant aux Officiers du Temple de le purifier, afin qu'on y pût faire le ſervice divin à l'ordinaire, & rétablit Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, tant parce qu'il lui avoit rendu tous les ſervices qui dépendoient de lui, que parce qu'il avoit empêché beaucoup de Juifs de combattre pour Ariſtobule. Il fit enſuite trancher la tête aux auteurs de la guerre, & récompenſa dignement Fauſtus & ceux qui étoient montés les premiers ſur les murailles. Il impoſa un tribut à la ville de Jeruſalem (*b*), ôta aux Juifs toutes les villes qu'ils avoient conquiſes dans la Célé-Syrie, & ordonna qu'elles obéïroient à des Gouverneurs Romains. Ce fut ainſi qu'il reſſerra dans ſes anciennes bornes notre Nation, que l'étenduë de ſes conquêtes avoit rendue ſi puiſſante. Pour obliger un de ſes affranchis, qui étoit de Gadara (*c*), & qui s'appelloit Démétrius, il fit rebâtir cette ville, que les Juifs avoient peu auparavant entiérement ruinée. Il rendit à leurs habitans Ippos, Scythopolis, Pella, Dium, Samarie, Mariſſa, Azot, Jamnia, Areruſe, & les autres villes du continent qui avoient été détruites. A l'égard de celles qui étoient ſur le bord de la mer, Gaze, Joppé, Dora, la Tour de Straton, qu'Herode rebâtit magnifiquement dans la ſuite, qu'il enrichit de ports, décora de temples, & à laquelle il donna le nom de Céſarée, Pompée les rendit libres, & voulut qu'elles fiſſent partie du gouvernement de *Syrie* (*d*).

V. Les diviſions d'Hircan & d'Ariſtobule attirerent ces mal-

(*a*) Pompée ne détruiſit point Jeruſalem, non plus que Ptolémée Lagus, comme le rapporte Appien. * Tacite dit qu'il en fit abbattre les murailles. ** Il en fit du moins détruire une partie. ***

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) Le plus riche & le plus inſolent affranchi de l'Empire. Pompée, ſon patron, ſupportoit ſon inſolence d'une manière peu digne de ce grand Homme. *Plutarque*, Vie de Pompée.

(*d*) » A l'égard des villes maritimes, » Gaze, Joppé, Dora, & la Tour de » Straton, il voulut ..... qu'elles fiſſent » partie de la province de Judée. « Joſeph laiſſe ici en quelque ſorte à deviner a quelle province Pompée attacha ces quatre villes; mais il avoit donné le mot de l'énigme dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, en diſant : κατέταξεν εἰς τὴν Συριακὴν ἐπαρχίαν, il les mit ſous la province de Syrie. Je ne trouve point dans cet Auteur ce que dit celui de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, ſur la fin de ſon ſeptiéme Tome, que Pompée ne ramena avec lui que deux légions. Il en laiſſa deux a Scaurus en partant pour Rome; mais Joſeph ne marque point combien il en emmena avec lui.

* Appien Guer. Syrien.
** Tacite, Hiſt. liv. 5. numero 9.
*** Joſeph, Antiq. Juiv. pag. 704. numero 5.

heurs à notre Nation. Nous y perdîmes notre liberté, pour passer sous le commandement des Romains. Nous fumes obligés de rendre aux Syriens les villes que nous avions conquises sur eux ; outre plus de dix mille talents que les Romains exigerent de nous en peu de temps.

La couronne dont avoient été honorés jusqu'alors les souverains Pontifes, fut portée par des personnes d'une basse naissance. Mais nous parlerons de cela en son lieu. Pompée laissa deux légions à Scaurus (*a*), & lui donna le commandement de la Célé-Syrie depuis l'Euphrate jusqu'à l'Egypte. Il prit ensuite le chemin de la Cilicie, pour se rendre à Rome, où il mena (*b*) Aristobule prisonnier avec sa famille. Elle étoit composée de deux filles & de deux garçons: le plus âgé, nommé Alexandre, s'échappa en chemin ; mais le puîné, qui s'appelloit Antigone, y arriva avec ses deux sœurs.

CHAPITRE V.

I. SCAURUS tenta une expéditiou contre l'Arabie ; comme les chemins en rendent l'entrée très-difficile, quoique son armée pillât tous les environs, elle ne laissa pas que de souffrir beaucoup par le défaut de vivres (*c*). Mais Antipater lui en envoya de la Judée par l'ordre d'Hircan, & lui fournit les autres choses dont elle avoit besoin. Scaurus, qui sçavoit qu'Antipater étoit ami d'Aretas, le lui députa. Antipater le détermina à racheter le pillage de son pays par une somme d'argent, & le cautionna de trois mille talents. A ces conditions la paix fut faite, Scaurus & Aretas la souhaitoient également.

Gabinius, qui succede à Scaurus, fait la guerre à Alexandre.

II. Quelque temps après, le Général Gabinius vint de Rome (*d*) en Syrie. Il s'y signala par plusieurs exploits dignes de mémoire ; il arrêta les courses qu'Alexandre, fils d'Aristobule, faisoit

(*a*) Voyez Remarque IV.

(*b*) Il orna le triomphe de Pompée ..... ὁ Ἰουδαίων βασιλεύς. Appien, guer. Mitrid. pag. 417.

(*c*) Voyez Remarque V.

(*d*) Appien fait un grand éloge de Gabinius dans l'Histoire des Parthes, pag. 281. mais le portrait qu'en fait Ciceron en différents endroits, ne lui est rien moins qu'avantageux. *Orat. post. redit. de provinc. consul. pro R. posthum.* Epist. Attic. liv. 4. Epitr. 16. à son frere, Epit. 4. D. Cassius, liv. 36.

en Judée. Comme Hircan n'étoit pas en état de résister à ce Prince, il prétendoit relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jerusalem, mais ce qu'il y avoit alors de Romains dans la ville l'en empêcherent. Alexandre cependant couroit le pays pour y faire des soldats; il engagea plusieurs Juifs, & s'étant formé une armée de dix mille hommes de pied, & de quinze cents chevaux, il fortifia Alexandrion, château situé près de Corée, & de Macheronte, sur les confins de l'Arabie. Gabinius marcha donc contre ce Prince, il envoya devant lui Marc-Antoine, & quelques autres Officiers; ils joignirent aux troupes qu'ils avoient avec eux les Juifs qui leur obéïssoient, & que commandoient Pitholaus & Malicus, & le secours que fournissoit Antipater. Gabinius suivoit avec une légion. Alexandre à son approche se retira vers Jerusalem, & ce fut là que se donna la bataille. Gabinius la gagna, défit environ trois mille hommes des ennemis, & en fit autant de prisonniers.

III. Ce Général alla ensuite assiéger Alexandrion, & après avoir proposé *inutilement* aux assiégés de leur pardonner tout le mal qu'ils avoient fait, s'ils vouloient rendre la place, il fit attaquer un corps considerable d'ennemis, qui étoient campés hors de la forteresse. Les Romains en tuérent beaucoup; Marc-Antoine eut la principale gloire de cette action, car il en tua plusieurs de sa main. Gabinius laissa une partie de ses troupes pour continuer le siége, entra en Judée avec l'autre; il y fit rebâtir les villes qui avoient été détruites. Samarie, Azot, Scythopolis, Anthedon, Raphia, Dora, Marissa, Gaze, furent de ce nombre, avec quelques autres. Les ordres qu'il donna à cet égard furent si fidélement exécutés, qu'on put demeurer en sureté dans ces villes, qui avoient été long-temps désertes.

IV. Gabinius revint ensuite devant Alexandrion, & comme il en pressoit le siége, Alexandre l'envoya prier de lui pardonner le passé, avec offres de lui remettre non-seulement Alexandrion, mais encore Hircania & Macheronte. Gabinius accepta les offres de ce Prince, & fit raser ces places. Il accorda aussi à la femme d'Aristobule, mere d'Alexandre, tout ce que cette Princesse lui demanda : comme elle tenoit le parti des Romains, & que son mari & ses autres enfans étoient encore prisonniers à Rome, elle étoit venue le trouver *avec confiance*. Après avoir reglé ce qui la regardoit, il mena

Hircan à Jerusalem, pour y reprendre dans le Temple les fonctions de la souveraine Sacrificature. Il établit cinq siéges (*a*) de justice dans la Judée ; le premier à Jerusalem, le second à Gadara, le troisième à Amathonte, le quatrième à Jericho, & le dernier à Sephoris. Ce fut ainsi que les Juifs passerent du gouvernement Monarchique sous l'Aristocratique.

CHAPITRE VI.

Aristobule se sauve de Rome ; est défait par Gabinius & fait prisonnier.

I. ARISTOBULE trouva moyen de se sauver aussi de Rome, & de rentrer en Judée ; il s'y disposa à rétablir Alexandrion, qui venoit d'être détruit : mais Gabinius fit marcher contre lui Sisenna, Antoine, & Servilius, avec ordre de l'empêcher de s'en rendre maître, & de tâcher de se saisir de sa personne. Plusieurs Juifs vinrent se joindre ; les uns, par amour de la nouveauté, les autres, à cause de la haute fortune où ils l'avoient vû. Un Officier qui commandoit en second dans Jerusalem, & qui se nommoit Pitholaüs, fut le trouver avec mille soldats. Mais comme plusieurs de ceux qui se donnoient à lui étoient sans armes, il les renvoya, comme inutiles, & ne prit que ceux qui se trouverent bien armés. Il en forma un corps de huit mille hommes, avec lesquels il marcha vers Macheronte. Les Romains les attaquerent en chemin (*b*). Les Juifs se défendirent vaillamment, mais leur valeur ne put empêcher les Romains de les enfoncer & de les mettre en fuite. Aristobule perdit environ cinq mille hommes dans

(*a*) M. Spanheim prétend que c'étoient des Magistrats Romains qui rendoient la justice dans ces cinq siéges : *In quibus jus à Romanis diceretur*. Je ne vois rien dans Joseph, ni ailleurs qui autorise ce sentiment. Les Juifs, selon lui, passerent par ce réglement du gouvernement Monarchique sous l'Aristocratique. Si c'eussent été des Romains qui eussent présidé à ces cinq siéges, en eussent-ils été moins sous un gouvernement Monarchique que sous celui de leurs Grands Prêtres? *Orbis Roman.* pag. 323.

(*b*) Marc-Antoine, selon Joseph, fit bien dans l'expédition contre Alexandre, fils d'Aristobule ; mais cet Auteur ne marque pas que dans celle contre Aristobule, » il remporta une victoire complette » sur les Juifs, & prit Aristobule lui- » même prisonnier. » Ce malheureux Prince fut pris à Macheronte, par un détachement que Gabinius envoya contre lui, mais dont Marc-Antoine n'avoit pas le commandement : car Joseph ne le nommant qu'après Sisenna, donne lieu de juger que c'étoit cet Officier qui le commandoit en chef. C'est sans doute sur l'autorité de Plutarque, * que l'Auteur

* Plutarq. M. Antoine.

cette

cette action, le reste se débanda, pour se sauver où il put. Il ne gagna Macheronte qu'avec un peu plus de mille hommes, qui s'y sauverent avec lui; & concevant toujours, malgré ses pertes, de grandes espérances, il fortifia cette place, s'y laissa assiéger; mais après deux jours de défense, tout couvert de blessures, il fut fait prisonnier, & envoyé à Gabinius avec son fils Antigone, qui s'étoit sauvé de Rome avec lui. Il y demeura dans les chaînes après un Régne & un souverain Pontificat de trois ans & six mois. Telle fut la destinée d'Aristobule, Prince dont l'ame étoit véritablement grande, & les sentimens nobles. Le Senat donna la liberté à ses enfans, sur ce que Gabinius avoit écrit qu'il l'avoit promis à leur mere, lorsqu'elle avoit remis les places fortes dont elle étoit maîtresse, ainsi ils revinrent dans leur Patrie.

II. Gabinius se disposoit à aller faire la guerre aux Parthes (*a*); il avoit même déja passé l'Euphrate avec son armée, lorsqu'il changea de dessein, & passa en Egypte pour y rétablir Ptolémée sur le thrône, comme d'autres Historiens l'ont déja

du supplément du Dictionnaire de Bayle fait l'honneur à Marc-Antoine d'avoir pris Aristobule prisonnier. Mais Joseph, * qui doit avoir été mieux informé du détail de cette expédition, & qui rend d'ailleurs justice à l'Officier Romain, n'en dit pas tant.

(*a*) Les anciennes Editions portoient que c'étoit contre Hircan, que Gabinius marchoit. La faute est sensible, & Montacutius, pour la corriger, ** conjecture que Joseph avoit dit, *Γαβινίῳ μὲν τοι κατὰ τὴν στρατιὰν ἣν ἐστείλατο Υρκανος ἢ Αντιπάτης ὑπηρέτησαν.* C'est en général le sens qu'a vû dans Joseph, ou qu'avoit dans son manuscrit son ancien Interprete, & c'est ce que l'Historien Juif dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, quoi qu'en d'autres termes. Cependant le dernier Editeur prétend que la méprise des Copistes n'est pas si grande, & qu'elle se réduit à avoir transcrit *ὑφ' Υρκανὸν*, au lieu d'*ἐπ' Αρχέλαον*.

Mithridate, Roi des Parthes, qu'Orode avoit chassé de ses Etats, avoit engagé Gabinius à interrompre ou à remettre la guerre des Arabes, pour le rétablir, & le Général Romain avoit déja passé l'Euphrate, lorsque Ptolémée Aulete, chassé des siens par ses sujets, le gagna par de grands presens qu'il lui fit, & par ceux qu'il lui promit, & lui fit abandonner Mithridate, pour le rétablir. La Princesse Bérénice avoit été mise sur son thrône par ceux qui en avoient fait descendre le Roi son pere. Mais Gabinius, persuadé qu'un thrône qui n'étoit soûtenu que par des Egyptiens sans courage, & une Princesse, incapable par son âge & par son sexe de lui résister, ne seroit pas difficile à renverser, il craignit que la facilité du succès ne fût une raison à Ptolémée de ne lui pas donner les grandes sommes d'argent qu'il lui promettoit; & on le soupçonna d'avoir, dans cette vuë, laissé aller Archelaüs se mettre à la tête des révoltés. Il se disoit fils du grand Mithridate, & les Egyptiens lui offroient le royaume avec la main de la Princesse. Comme il étoit brave & militaire, Gabinius crut qu'il rendroit le rétablissement de Ptolémée plus diffi-

* Joseph, guer. Juiv. liv. 1.
** Montacut. Exercit. 80. pag. 275.

rapporté. Dans la guerre qu'il eut à cette occasion contre Archelaüs, Antipater lui fournit des vivres, des armes, & de l'argent. Il fit entrer dans son parti & mena à son secours les Juifs qui demeuroient au-dessus de Peluse, & qui gardoient l'entrée de l'Egypte de ce côté-là. La Syrie cependant étoit agitée de troubles & de séditions. Alexandre, fils d'Aristobule, s'y étant par force fait reconnoître de nouveau pour Souverain, avoit soulevé un grand nombre de Juifs, & menant avec lui quantité de troupes, faisoit des courses dans tout le pays, tuant tous les Romains dont il pouvoit se saisir, & tenant assiégés ceux qui étoient sur le mont Garizim.

III. Gabinius ayant à son retour d'Egypte trouvé les affaires de Syrie en cet état (*a*), envoya Antipater, qu'il sçavoit être un habile négociateur, pour tâcher de rappeller les révoltés à leur devoir, & de leur faire prendre un parti plus raisonnable. Antipater s'acquitta avec beaucoup d'adresse de cette commission, en persuada plusieurs, mais il ne put gagner Alexandre. Il avoit trente mille Juifs avec lui, & il vouloit mesurer ses forces avec celles de Gabinius. Mais ce Général le battit dans une action qui se donna près du mont Itabire; Alexandre y perdit dix mille hommes.

IV. Le Général Romain regla ce qui regardoit Jerusalem suivant les vuës d'Antipater, & partit pour aller faire la guerre aux Nabathéens; il les défit dans la bataille qu'il leur donna. Il renvoya deux Seigneurs Parthes, Mitridate & Orsanes (*b*), qui s'étoient rendus à lui, & fit courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Ensuite de toutes ces grandes opérations, il retourna

cile, & que cette difficulté l'empêcheroit de penser à ne pas remplir les grandes promesses qu'il lui avoit faites. Quoi qu'il en soit des vuës particuliéres du Général Romain, l'objet de son expédition étoit moins de faire la guerre à Archelaüs que de rétablir Ptolémée : & Joseph se fût ren du inintelligible pour beaucoup de ses lecteurs, si, après avoit dit que Gabinius alloit rétablir Ptolémée sur le thrône, il eût ajoûté & combattre Archelaüs, sans rien dire de lui, ni pourquoi il étoit obligé de lui faire la guerre.

(*a*) Ce ne fut pas la Syrie proprement dite, que Gabinius trouva à son retour d'Egypte agitée de troubles. Ce que Joseph ajoûte, qu'Alexandre, fils d'Aristobule, s'en étoit emparé de force, en est la preuve. Car ce Prince n'en eut jamais le commandement. Joseph appelle quelquefois la Judée Syrie, après les Auteurs Grecs.* L'expression ne convient nullement à un Juif, mais il est certain, par ce qu'il raconte lui-même, qu'il s'en sert ici.

(*b*) Joseph rapporte le même évenement dans l'Histoire de la guerre des Juifs, mais d'une manière à n'en pouvoir

* Strabon, liv. 12. pag. 558. liv. 7. pag. 796. Dion, liv. 39. pag. 117.

à Rome, & laissa le commandement à Crassus. Nicolas de Damas, & Strabon de Cappadoce, ont parlé des guerres que Pompée & Gabinius ont faites aux Juifs; mais l'un ne dit rien que ce que l'autre avoit raconté.

CHAPITRE VII.

I. CRASSUS passa par la Judée en allant faire la guerre aux Parthes. Il pilla le Temple, & enleva non-seulement les deux mille talents que Pompée y avoit laissés, mais tout ce qu'il y trouva d'or (*a*), ce qui se monta encore à huit mille talents: il y prit aussi une poutre d'or massif, du poids de trois cents mines. La mine vaut chez nous deux livres & demie. Ce fut Eléazar, garde du Temple, qui la lui donna. Cet homme de bien & de piété, qui avoit aussi en garde les riches & magnifiques voiles du Temple, qu'on pendoit à cette poutre, voyant que Crassus en enlevoit tout l'or, craignit qu'il ne s'emparât de ses autres ornemens, & pour les racheter en quelque façon, il crut devoir lui donner cette masse d'or, qui valoit des sommes immenses, lui faisant promettre avec serment qu'il n'en enleveroit plus rien. Cette poutre d'or étoit enfermée (*b*) dans une poutre de bois, qu'on avoit fait creuser exprès; Eléazar seul en avoit connoissance. Crassus la prit, promit tout ce que voulut Eléazar, mais il manqua à sa parole, & continua à enlever du Temple tout ce qu'il y put découvrir de richesses.

II. Il n'est, au reste, point du tout étonnant que notre Temple en possédât de si grandes: les Juifs de toute la Judée (*c*),

guères davantage pénétrer le sens que de ce qu'il en dit ici. Il semble dire en général, que Gabinius avoit fait prisonniers ces deux Parthes, lorsqu'il avoit passé l'Euphrate; qu'après en avoir tiré une grosse rançon, il les avoit renvoyés. Mais que, de peur que son armée n'en murmurât, & qu'on ne découvrît son avarice, il avoit fait courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Dion * l'accuse d'avoir renvoyé Archelaüs, que les Egyptiens avoient choisi pour époux de la Princesse *Bérénice*, après en avoir tiré une grande somme d'argent, & avoir fait courir le bruit qu'il s'étoit échappé.

(*a*) Crassus paroît un collecteur d'impôts, plutôt qu'un Général d'armée. Il s'occupa en Syrie à calculer les revenus des villes, & il passa plusieurs jours à rechercher l'argent de la Déesse d'Eliopolis, & à se le faire peser. *Appien*, Guerr. Parth. *pag.* 223.

(*b*) Voyez Remarque VIII. liv. VIII.

(*c*) *Cùm omnes ubique terrarum Ju-*

* *Liv.* 39. *pag.* 117.

ceux d'Europe & d'Asie, qui avoient de la piété, y envoyoient depuis long-temps de magnifiques presens; nous ne les exagerons point ici par une vaine ostentation, ou par le plaisir de raconter des choses extraordinaires. Plusieurs Historiens n'en parlent pas autrement que nous. Voici ce qu'en dit Strabon de Cappadoce. » Mithridate envoya à Coos se saisir de » l'argent que la Reine Cléopatre y avoit fait porter, & de » huit cents talents que les Juifs y avoient déposés. « Nous n'avons chez nous d'argent public que celui que nous consacrons à Dieu, & il est clair que la crainte de ce Prince avoit obligé les Juifs d'Asie d'envoyer cet argent à Coos; car il n'est pas vrai-semblable que ceux de Judée, non plus que ceux d'Alexandrie, y eussent envoyé le leur. Les Juifs de Judée pouvoient le déposer à Jerusalem, ou dans le Temple, qui étoient bien fortifiés l'un & l'autre; & ceux d'Alexandrie n'avoient rien à craindre de Mithridate. Cet Historien dit la même chose dans un autre endroit, & raconte que quand Sylla passa en Grece, pour faire la guerre à Mithridate, il envoya Lucullus à Cirene pour appaiser une sédition des Juifs, qu'il dit être répandus par toute la terre. Voici ses propres termes: » La ville de Cirene est habitée par des citoyens nés dans son » sein, par des laboureurs, par des étrangers, & par des Juifs. » On trouve de ces derniers dans toutes les villes, & il n'est pres» que aucune contrée qui ne les ait reçus. Cirene & l'Egypte, » qui obéïssent depuis long-temps aux mêmes maîtres, & plu» sieurs autres nations, ont fait un si grand cas des hommes » de cette Nation, qu'elles ont adopté leurs coûtumes; elles » en nourrissent un grand nombre dans leur sein: accoûtumées » ainsi à vivre avec eux, elles en sont venues jusqu'à observer » les mêmes Loix. Ils ont en Egypte de très-grands établisse» mens, outre un grand quartier de la ville d'Alexandrie qu'ils

dæi, quique Deum colunt, tam ex Europa, quàm ex Asia, per multa retro sæcula contulerint. Ce n'est pas le sens de πάντων τῶν κατὰ τὴν οἰκουμένην Ἰουδαίων καὶ σεβομένων τὸν Θεὸν, ἔτι καὶ τῶν ἀπὸ τῆς Ἀσίας καὶ τῆς Εὐρώπης εἰς αὐτὸ συμφερόντων ἐκ πολλῶν πάνυ χρόνων. Le sens de la particule ἔτι n'est pas de signifier *tam*, mais *de plus*, *outre*. C'est une gradation que fait Joseph: » Tous les Juifs » qui demeurent en Judée & qui ont de » la piété; de plus, ceux d'Asie & ceux » d'Europe y envoyant depuis plusieurs » siécles de magnifiques presens. « *Toute la terre* ne signifie quelquefois dans le style de l'Ecriture, que toute la Judée. C'est dans ce sens que Joseph le prend ici. Ce seroit s'exprimer bien mal, que de dire: » Tous les Juifs de la terre, » outre ceux d'Asie & d'Europe, y en» voyoient depuis long-temps de magni» fiques presens.

» occupent ſeuls, & où ils vivent en leur particulier : ils y » ont un Etnarque qui les gouverne ; il juge leurs différends, » prend ſoin du commerce, donne des ordres & les fait » exécuter, comme le feroit le Chef d'une République ſoli- » dement établie. Les Juifs ſont parvenus à ce degré de puiſ- » ſance en Egypte, parce qu'ils ſont originairement Egyp- » tiens (*a*), & que ceux qui ſortirent autrefois d'Egypte n'eu- » rent qu'un pas à faire pour trouver un établiſſement. » Cette Nation a auſſi paſſé à Cirene, parce que cette ville » confine comme la Judée à l'Egypte, & qu'elle ne faiſoit » autrefois qu'un même Etat avec ce royaume. « C'eſt ainſi que Strabon s'exprime.

III. Après que Craſſus eut terminé à ſon gré *ce qu'il croyoit avoir à faire en Judée*, il partit pour ſon expédition contre les Parthes. Il y périt avec toute ſon armée, comme pluſieurs Hiſtoriens l'ont rapporté. Caſſius ſe retira en Syrie, & s'étant rendu maître de cette province, il arrêta les courſes qu'y faiſoient les Parthes fiers de la victoire qu'ils avoient remportée ſur Craſſus. Il alla enſuite à Tyr, d'où il ſe rendit en Judée, fondit ſur Tarichée, l'emporta d'aſſaut, en emmena environ trente mille priſonniers. A la ſollicitation d'Antipater; il fit mourir Pitholaüs, qui étoit devenu le Chef du parti d'Ariſtobule. Antipater avoit beaucoup de credit ſur l'eſprit de Caſſius il étoit d'ailleurs fort conſidéré des Iduméens, chez leſquels il s'étoit marié à une perſonne née de la plus illuſtre famille des Arabes, nommée Cypros, dont il eut quatre fils (*b*); Phaſaël, Herode, qui fut Roi dans la ſuite, Joſeph & Pheroras, & une fille nommée Salomé. Antipater s'étoit outre cela attiré l'amitié de pluſieurs autres Princes, & vivoit avec eux dans une

(*a*) » C'eſt que les Egyptiens ont tiré » leur origine des Juifs « [*M. d'Andilly*], Quoique les termes dont ſe ſert Strabon ſoient ſuſceptibles de ce ſens, ce n'eſt pas ſa penſée. Strabon, comme tous les autres Payens, croyoit que les Juifs étoient originaires d'Egypte, & la ſuite fait voir que c'eſt ce qu'il veut dire.

(*b*) M. Baſnage * ne lui donne que trois enfans dans ſa carte généalogique, Phaſaël, Herode, & Salomé : un défaut d'attention ou de mémoire lui a fait oublier Joſeph & Pheroras. C'en eſt un d'exactitude, de dire que Phaſaël fut livré par trahiſon au Roi des Parthes. Ce Prince n'étoit ni en Judée ni en Syrie. Ce fut l'Echanſon Pacore qui le livra à Barzapharne; & ce fut ſur les frontières de Judée, ou à l'entrée de la Syrie qu'il ſe donna la mort. Les amis de Pompée » ne tuérent pas Ariſtobule en chemin. « Ce fut par le poiſon qu'ils le firent mourir. Il ſemble même, par Joſeph, qu'il n'étoit pas encore ſorti de Rome.

* Hiſt. Juifs, Tom. 1. pag. 33. & 36.

étroite liaison, & en particulier avec le Roi des Arabes, auquel il confia ses enfans lorsqu'il fit la guerre à Aristobule. Les Parthes s'étant jettés du côté de l'Euphrate, & faisant de fréquentes courses dans les environs de ce fleuve, Cassius quitta la Judée & marcha contre eux, comme plusieurs Historiens l'ont raconté.

Aristobule est empoisonné.

IV. Quelque temps après, César mit en fuite Pompée & le Senat, & les obligea de se retirer par-delà la mer Ionienne. Devenu maître de Rome par cette victoire, il mit Aristobule en liberté, & forma le projet de l'envoyer en Syrie (*a*) avec deux légions, se persuadant que personne ne pourroit mieux que lui mettre ordre aux affaires de cette province. Cette commission, & la protection de César, firent concevoir à ce Prince de grandes espérances; mais elles furent vaines. Les partisans de Pompée l'empoisonnerent, ceux de César prirent soin de l'ensevelir: son corps demeura long-temps embaumé dans du miel, jusqu'à ce qu'Antoine l'envoya en Judée pour y être enterré dans le tombeau des Rois. Scipion, par l'ordre de Pompée, fit trancher la tête à Alexandre (*b*), fils d'Aristobule, dans Antioche, sous le prétexte de ses précédentes révoltes contre les Romains. Ptolémée, fils de Mennée, qui commandoit dans la Calcide, qui est sous le mont Liban, envoya Philippion son fils à Ascalon vers la veuve d'Aristobule, & la fit prier de lui envoyer Antigone & les deux Princesses ses filles. Philippion devint amoureux de l'une d'elles, nommée Alexandra. Son pere le fit mourir dans la suite, épousa sa veuve, & continua de prendre soin de son frere & de sa sœur.

(*a*) Εἰς Συρίαν κατὰ τῶν Πομπηίου πέμπειν ἐγνώκει. Phot. Cod. 238.

(*b*) Comment ce Prince étoit-il tombé entre les mains de Scipion? Gabinius l'avoit défait auprès du mont Itabire. Joseph, qui le rapporte ici, & dans l'Histoire de la guerre des Juifs, ne marque point que le Général Romain le fit prisonnier. Cassius, qui se retira en Syrie après la défaite de Crassus, & qui empêcha les Parthes de s'en emparer, entra en Judée, prit Tarichée, & fit trente mille Juifs prisonniers; mais Joseph ne dit point qu'Alexandre fût du nombre. Au contraire, obligé de se rendre sur les bords de l'Euphrate, pour empêcher les Parthes de le passer, il traita avec lui pour l'obliger de demeurer en repos. M. d'Andilly fait dire à Joseph que Cassius traita avec Aristobule; mais outre que c'est avec Alexandre que Cassius traita, selon Joseph, Gabinius, qui l'avoit fait prisonnier à Macheronte, l'avoit envoyé à Rome avec son fils Antigone.

CHAPITRE VIII.

I. ANTIPATER, qu'Hircan avoit mis à la tête des affaires, rendit, après la bataille de Pharsale, & la mort de Pompée, de grands services à César, dans la guerre qu'il fit en Egypte. Il alla joindre, avec trois mille Juifs, Mithridate de Pergame, qui amenoit du secours à César, mais qui avoit été obligé de rester à Ascalon, parce que ceux de Péluse lui refusoient le passage. Il porta quelques Seigneurs d'Arabie à lui envoyer aussi des secours. Tous ceux de Syrie, le Dinaste Jamblique, Ptolémée son fils, Tolémée fils de Soëme, qui demeuroit sur le mont Liban, & presque toutes les villes, pour ne pas paroître moins zélées que lui à servir César, armerent en sa faveur. Mithridate partit de Syrie avec tous ces renforts, & vint à Péluse, qu'il fut obligé d'assiéger, les habitans lui en ayant fermé les portes. Antipater se distingua beaucoup à ce siége. Ce fut lui qui fit la première bréche, & qui procura aux troupes le moyen de se jetter dans la ville. Mithridate, après l'avoir prise, s'avança pour joindre César; mais les Juifs qui demeuroient en Egypte, dans ce que l'on appelle le pays d'Onias, s'opposérent à son passage. Antipater les porta à suivre le parti que toute la Nation avoit pris, & les y détermina, sur-tout en leur montrant des Lettres d'Hircan, par lesquelles le Grand-Prêtre les exhortoit à se déclarer pour César, & à fournir à ses troupes tout ce dont elles pourroient avoir besoin. Voyant donc qu'Hircan & Antipater suivoient la fortune de César, ils se prêterent à tout ce qu'on souhaita. Les Juifs qui demeuroient à Memphis, informés de la conduite qu'avoient tenu ceux du pays d'Onias, inviterent Mithridate à venir chez eux; il y alla & les prit avec lui.

Antipater mene du secours à César en Egypte.

II. Lorsqu'il eut passé le Delta, il donna bataille aux ennemis, dans un lieu qu'on appelle le Camp des Juifs. Il se mit à l'aile droite de l'armée, & donna la gauche à Antipater. Celle que commandoit Mithridate plia, & couroit risque d'être défaite, si Antipater, qui avoit déja rompu la partie de l'armée ennemie qu'il avoit devant lui, ne fût promptement venu le long du fleuve à son secours. Il le dégagea, le remit en état d'agir, mit en fuite & poursuivit vivement les enne-

mis, qui l'avoient poussé assez loin, & se rendit maître de leur camp (a). Mithridate perdit huit cents hommes dans cette action; Antipater n'en perdit que cinquante. Dans les Lettres que Mithridate écrivit à César pour lui rendre compte de ce combat, il attribua tout l'honneur de la victoire à Antipater, & déclara qu'il lui étoit, ainsi que l'armée, redevable de son salut. César donna de grandes louanges à Antipater, & l'employa par la suite dans les occasions les plus dangereuses : ce brave guerrier y reçut plusieurs blessures.

III. Cette guerre étant terminée, César ne tarda pas à faire voile pour la Syrie. Il y donna des marques particuliéres d'estime à Hircan & à Antipater; il fit celui-ci citoyen Romain, & lui en accorda tous les priviléges, & confirma Hircan dans la souveraine sacrificature. Plusieurs Historiens ont dit qu'Hircan avoit eu part à cette expédition, & étoit allé en Egypte. Strabon de Cappadoce, qui l'a cru, le confirme par l'autorité d'Asinius, dont il cite ces paroles : » Après que Mithridate fut entré en Egypte, & avec lui Hircan, souverain » Pontife des Juifs. « Ce même Auteur dit dans un autre endroit, sur l'autorité d'Hipsicrate : » Que Mithridate entra » d'abord seul en Egypte, mais qu'ayant appellé à son secours » Antipater, qui étoit pour-lors chargé de l'administration » des affaires de la Judée, il le vint trouver à Ascalon, avec » un corps de troupes de trois mille hommes, & qu'à sa sollicitation, tous les Grands, du nombre desquels fut le Grand-Prêtre Hircan, vinrent prendre part à cette expédition. « C'est ainsi que s'exprime Strabon.

IV. Antigone, fils d'Aristobule, se présenta dans ce même temps devant César, & se répandit en plaintes amères, de ce qu'en haine de sa personne, son pere avoit eu le malheur d'être empoisonné, & de ce que Scipion avoit fait trancher la tête à son frere; il le pria de prendre compassion d'un Prince malheureux, qui se trouvoit ainsi dépouillé d'une principauté qui appartenoit à son pere. Il accusa sur-tout Hircan & Antipater de s'être saisi par force du souverain commandement, & de l'en avoir injustement privé. Antipater qui s'entendoit accuser de la sorte, répondit qu'Antigone étoit un factieux, toujours prêt à prendre le parti de la révolte & de la sédition; & pour

(a) Voyez Remarque VI.

sa

sa justification particuliére, il fit valoir ses travaux militaires, l'utilité de ses conseils, & l'importance des services qu'il venoit de rendre à César, & dont il ne vouloit d'autre témoin que lui même. Il ajoûta qu'Aristobule au contraire, toujours peu affectionné au peuple Romain, s'étoit enfin déclaré son ennemi, & avoit bien mérité d'être mené deux fois prisonnier à Rome; que Scipion n'avoit point fait trancher la tête au frere d'Antigone par quelque injuste mouvement de violence, mais pour les brigandages dont il l'avoit convaincu.

César confirme Hircan dans la souveraine Sacrificature, & donne à Antipater le gouvernement de la Judée.

V. Lorsqu'Antipater eut cessé de parler, César confirma de nouveau Hircan dans la souveraine Sacrificature, & ayant laissé à Antipater la liberté de choisir le gouvernement qui seroit le plus à son gré, il lui donna celui de la Judée; il accorda de plus aux instantes priéres d'Hircan la permission de rebâtir ce que Pompée avoit fait détruire des murs de Jerusalem, & qui jusques-là n'avoit point encore pû être relevé. César écrivit aux Consuls à Rome, pour en faire porter le Décret par le Senat, & le faire transcrire dans les registres du Capitole (a). Il étoit conçu en ces termes :

» Lucius Valerius, Préteur, fils de Lucius, a fait rapport au » Senat, dans le temple de la Concorde, aux Ides de Décembre: » Qu'en présence de Lucius Coponius, de la Tribu Collina, » fils de Lucius, & de C. Papirius de la Quirina; sur ce qu'Ale» xandre, fils de Jason, Numenius fils d'Antiochus, & Ale» xandre fils de Dorothée, Ambassadeurs des Juifs, personnages » vertueux, & nos alliés, ont proposé de renouveller (b) l'an» cienne amitié & alliance de leur Nation avec le Peuple » Romain, & pour gage de cette alliance nous ont présenté » un bouclier d'or de cinquante mille piéces, & demandé » qu'on leur donnât des Lettres pour les Rois & les villes » libres, afin qu'ils pussent retourner en toute sûreté en leur » pays, sans crainte qu'il leur fût fait aucun mal : il a été » résolu de faire alliance & amitié avec eux, de leur accorder » ce qu'ils demandent, & de recevoir le bouclier d'or qu'ils » ont présenté. « Ceci s'est passé dans le mois de Paneme, la neuviéme année du souverain Pontificat d'Hircan.

Ce même Grand-Prêtre avoit rendu de grands services

(a) Voyez Remarque VIII.
(b) Voyez la Remarque XII. du Livre XIII.

aux Athéniens; par reconnoiſſance & pour lui faire honneur, ils lui envoyerent un Décret conçu en ces termes :

» Sous la Magiſtrature de Denys & d'Aſclépiade, le cinquiéme jour du mois de Paneme, fut préſenté aux principaux » Chefs ce Décret, Agathocle étant Archonte. Euclès Alimuſios, » fils de Ménandre, faiſant la fonction de ſecrétaire, l'onziéme » du mois de Munichion .... l'aſſemblée des Magiſtrats ſe » tenant au théatre, le Grand-Prêtre Dorothée & les autres » Magiſtrats ayant requis les ſuffrages du peuple; Denys, fils » de Denys, a dit: Hircan ſouverain Pontife & Ethnarque des » Juifs, eſt plein d'affection pour toute notre nation, & pour » chacun de nos citoyens en particulier ; il leur rend tous » les ſervices qui dépendent de lui; il les reçoit avec amitié » lorſqu'ils vont en Judée, ou comme Ambaſſadeurs, ou pour » leurs affaires particuliéres; & quand il les renvoie, il a ſoin » de pourvoir à la ſûreté de leur retour : c'eſt de quoi nous » avons déja d'anciennes preuves. Aujourd'hui ſur le nouveau » témoignage que Théodoſe, fils de Théodore de Sunium, » rend au mérite de ce Prince, & à la ſincére diſpoſition où il » eſt de nous obliger en tout ce qui peut dépendre de lui ; a » été arrêté, par un juſte retour, de lui faire preſent d'une » couronne d'or, de lui conſacrer une ſtatuë de bronze dans » le Temple du Peuple (*a*) & des Graces, & de faire publier » ſur le théatre aux fêtes de Bacchus, lorſqu'on repréſentera » de nouvelles tragédies, aux jeux Panaténiens, aux Eleuſines, » & dans tous les lieux d'exercices, que cette couronne lui a été » donnée pour honorer ſon mérite; comme auſſi d'enjoindre aux » Magiſtrats, que tant que ce Prince conſervera ſes ſentimens » d'affection pour nous, ils ne ceſſent de faire tout ce qu'ils » pourront imaginer pour lui rendre les juſtes tributs d'honneur qui lui ſont ſi légitimement dus, afin qu'il connoiſſe » que nous eſtimons les gens de bien ; que nous ſçavons reconnoître celui que l'on nous fait; & que les honneurs que » nous lui rendons, ſoient un motif qui l'engage à nous continuer cette ſinguliére affection. Il a de plus été réſolu qu'on » nommera des Ambaſſadeurs pour lui porter ce Décret, &

(*a*) *Le Pere Gillet ſuit ici la Verſion d'Havercamp, ſans égard pour la Note i. où on lit* Δήμου, *Demi* rectè, non *Populi*. Rel. Spanh. *M. d'Andilly a mis* dans le temple de Demus & des Graces.

» pour le prier de ne point cesser d'obliger une ville aussi » pleine de reconnoissance. « Mais c'est assez parler des honneurs que les Romains & les Athéniens ont rendus à Hircan.

(a) CHAPITRE IX.

I. CÉSAR après avoir réglé les affaires de Syrie, reprit le chemin d'Italie par mer. Antipater l'ayant accompagné jusques au lieu de l'embarquement, s'en retourna en Judée, & fit d'abord relever la partie des murs de Jerusalem détruite par Pompée; il parcourut ensuite le pays, employant dans des endroits les conseils pacifiques, faisant ailleurs usage de menaces, pour appaiser les troubles & les divisions qui y régnoient. Il insinuoit à ceux qui étoient attachés à Hircan, que le bonheur dont ils jouissoient ne pouvoit se soûtenir que par leur fidélité à suivre ce parti; & à ceux qu'il soupçonnoit fonder de grandes espérances sur le changément de gouvernement, il leur annonçoit que s'ils faisoient le moindre mouvement, ils trouveroient en sa personne, au lieu d'un gouverneur bienfaisant, un maître sévere & cruel; dans celle d'Hircan, un tyran au lieu d'un Roi, & dans César & les Romains, non des protecteurs, mais d'implacables ennemis, qui ne souffriroient pas qu'on donnât quelque atteinte à ce qu'ils avoient établi. Tels furent les moyens dont Antipater se servit, pour rétablir l'ordre & la paix dans la Judée.

Antipater donne le gouvernement de Jerusalem à Phasaël son fils aîné, & celui de Galilée à Hérode son second fils.

II. La négligence d'Hircan & son peu de capacité déterminerent enfin Antipater à donner le gouvernement de Jerusalem à Phasaël, l'aîné de ses enfans, & à établir Herode, son second fils, gouverneur de Galilée, quoiqu'il n'eût que quinze ans. Cette grande jeunesse ne fut point en lui un défaut; plein de cœur & d'esprit, il trouva bientôt l'occasion de se faire connoître. Car il prit Ezéchias chef d'une nombreuse troupe de brigands, qui désoloit les confins de la Syrie, & le fit mourir avec plusieurs de ses complices. Cet exploit lui gagna le cœur des Syriens. Ils avoient ardemment souhaité d'être délivrés des brigandages de cette troupe de voleurs: le

(a) Voyez Remarque VII.

ſervice eſſentiel qu'il leur rendoit, en en purgeant le pays, excita toute leur reconnoiſſance ; ils chanterent ſes louanges dans les villes & dans les campagnes, tant ils étoient ſenſibles à l'avantage qu'alloit leur procurer la paiſible jouiſſance de leurs biens. L'éclat que fit cette action acquit à Herode la connoiſſance de Sextus Céſar, gouverneur de Syrie, & parent du grand Céſar. Cet heureux ſuccès piqua Phaſaël *d'une noble émulation*. Il travailla à ſe faire une réputation qui ne fût inférieure en rien à celle de ſon frere. Il gagna l'affection des habitans de Jeruſalem. Il gouvernoit la ville par lui-même, & ſe faiſoit un devoir de régler toutes les affaires avec tant d'équité, que perſonne ne pût ſe plaindre qu'il abuſoit de ſon autorité pour commettre quelque injuſtice. La conduite des enfans d'Antipater inſpira au peuple de ſi grands ſentimens d'affection pour le pere, qu'il lui rendoit autant d'honneurs que s'il eût été ſon Roi. Dans un ſi haut degré de gloire & de puiſſance, bien capable d'éblouir tant d'autres, Antipater conſerva toujours à Hircan tous les égards & la fidélité qu'il ſçavoit lui devoir.

III. Les principaux des Juifs, cependant, ne virent qu'avec beaucoup d'inquiétude croître ainſi ſon autorité & celle de ſes enfans. Ils craignoient tout de l'affection que la Nation avoit pour eux, & des grandes richeſſes que leur procuroient les revenus de la Judée & les libéralités d'Hircan ; ils n'étoient pas moins ſurpris de ce que, lorſqu'on faiſoit entendre à Hircan qu'Antipater ſe faiſoit un mérite auprès des Généraux Romains des ſommes d'argent qu'il lui conſeilloit de leur envoyer, & qu'au lieu de les faire préſenter au nom d'Hircan, il les leur faiſoit offrir au ſien, & qu'il avoit ainſi gagné leur amitié ; Hircan, loin de paroître ſenſible à ces diſcours, témoignoit au contraire être fort ſatisfait de cette conduite. Animés par toutes ces conſidérations, & ſur-tout effrayés de ce que le caractere hardi & entreprenant d'Herode annonçoit aſſez qu'il pouvoit porter ſes vues juſqu'au thrône, ils furent trouver Hircan pour accuſer ouvertement Antipater. » Juſques à quand, lui dirent-» ils, verrez-vous avec indifférence ce qui ſe paſſe ? Ne ſentez-» vous pas qu'Antipater & ſes enfans ſe ſont emparés de toute » l'autorité, & qu'ils ne vous laiſſent que l'ombre de la ſouve-» raineté ? Pouvez-vous l'ignorer, & vous flatter que vous » n'avez rien à craindre, en négligeant ainſi le ſoin de votre

» conservation & du salut de votre Etat ? Antipater & ses enfans ne sont plus de simples Ministres chargés du détail » des affaires du gouvernement ; si vous les regardez encore » comme tels, vous vous abusez vous-même : tout le monde » sçait qu'ils sont vos maîtres. Herode a fait exécuter Ezéchias & ses complices, quoiqu'il soit expressément défendu » par nos loix de faire mourir aucun coupable, de quelque » crime qu'il soit prévenu, avant qu'il ait été juridiquement » condamné ; & il a osé le faire, même sans avoir pris vos » ordres.

Hircan ordonne a Herode de se rendre à Jerusalem, pour se justifier de ce dont on l'accusoit.

IV. Hircan se laissa persuader par ce discours. Les meres de ceux qu'Herode avoit fait mourir, exciterent encore sa colère, car elles alloient tous les jours au Temple le prier, & tout le peuple, d'obliger Herode à comparoître en jugement ; ainsi il lui manda de venir répondre devant les Juges aux accusations qu'on portoit contre lui. Herode, suivant le conseil de son pere, obéït à cet ordre, & après avoir arrangé les affaires de la Galilée de la manière qu'il crut la plus convenable à ses intérêts, il partit non comme un simple Particulier, mais avec l'équipage d'un homme qui voulant pourvoir à sa sûreté, étoit en état de se faire accompagner d'assez de monde pour ne se pas trouver au dépourvû, en cas de besoin, & cependant ne pas paroître avoir eu le dessein d'inspirer quelque crainte à Hircan. Sextus César, gouverneur de Syrie, écrivit à Hircan en faveur d'Herode, & lui enjoignit, avec menaces, de faire cesser cette poursuite. Hircan aimoit Herode comme son fils, & se servit de la Lettre de Sextus pour le tirer de cette affaire, sans qu'il fût prononcé contre lui aucune sorte de peine. Herode s'étant donc présenté devant ses Juges, ainsi accompagné, il intimida tellement tout le monde, qu'aucun de ceux qui étoient venus pour l'accuser, n'osa le faire : un profond silence indiquoit même leur embarras, lorsqu'un homme de bien, & au-dessus de tout bas sentiment de crainte, nommé Saméas, l'un des Juges ; se leva & dit : » Seigneur, & vous respectables Magistrats, je ne me souviens point d'avoir jamais vû une per-» sonne citée en jugement, s'y présenter comme y paroît au-» jourd'hui Herode, & je ne crois pas que vous puissiez en » produire aucun exemple. Saisi de crainte, tout accusé qui » se présente devant nous, cherche par un air humilié, par le » dérangement de sa chevelure, par la couleur lugubre de ses

» vêtemens, à nous prévenir en sa faveur de sentimens de com-» passion. Le brave Herode au contraire, accusé de meurtres » & cité pour cela devant vous, y paroît avec une robe de » pourpre (*a*), ses cheveux aussi bien arrangés qu'à l'ordinaire, » & entouré de soldats, résolu de nous faire égorger, si » nous le condamnons selon la Loi, & d'échapper ainsi, par » la plus injuste violence, à la justice de notre jugement. Je » ne lui fais pas néanmoins un crime, de préférer ainsi » son propre salut à l'observation des Loix. C'est de vous, ses » Juges, c'est d'Hircan, dont je me plains; c'est votre lâcheté » qui fait toute sa hardiesse. Sçachez cependant, & j'en » prends Dieu tout-puissant à témoin (*b*), que celui que, par » considération pour Hircan, vous voulez absoudre, vous pu-» nira un jour, & Hircan lui-même, de cette foiblesse. « L'évenement justifia la verité de ces derniéres paroles. Herode devenu Roi, fit mourir Hircan & tous ses Juges; il n'épargna que Saméas; il le considéra même beaucoup à cause de sa vertu, & parce que lorsqu'il assiégea dans la suite Jerusalem avec Sosius, il exhorta le peuple à lui ouvrir les portes, l'assûrant qu'à cause de ses péchés il ne pouvoit pas éviter de lui être soumis. Mais nous parlerons de cela en son lieu.

Herode se retire à Damas auprès de Sextus César.

V. Cependant, comme Hircan vit que le sentiment des Juges étoit de condamner Herode à la mort, il remit le jugement à un autre jour, & le fit avertir secrettement de sortir de Jerusalem (*c*), & de penser qu'il n'avoit que ce seul moyen de se soustraire au danger qu'il couroit. Herode se retira à Damas, sous prétexte de se dérober aux poursuites d'Hircan. Quand il se fut rendu auprès de Sextus César, & qu'il eut mis sa personne & ses affaires en sûreté, il se fortifia dans la résolution de ne plus comparoître en jugement, s'il y étoit cité

(*a*) Riche, brillante. Car il semble que des Particuliers, tels qu'étoit alors Herode & les Juifs qui allerent a Damas prier Pompée de ne les pas soumettre à un gouvernement monarchique, n'avoient pas droit de porter des robes de pourpre proprement dite. Alexandre Balès en fit present d'une à Jonathas, & ce present sembloit indiquer une permission de la porter, & que cela n'étoit pas permis a tout le monde. Le Grand-Pontife n'en avoit pas lorsqu'il fut trouver ce Prince, & Ptolémée Philometor à Ptolémaïde. Mais Alexandre lui fit quitter celle qu'il portoit, & en prendre une de pourpre.

(*b*) Peut-être qu'au lieu de μέγαν τὸν Θεὸν, il feroit mieux de lire μὰ τὸν Θεὸν. L'expression seroit plus nette. Elle a quelque chose de dérangé comme on lit aujourd'hui, & le nouvel Editeur a été obligé de suppléer *esse*, qui n'est point dans le Grec.

(c) ... » Et fit dire à Herode de se

une seconde fois. Les Magistrats étoient indignés de la conduite d'Hircan, & tâchoient de lui faire concevoir qu'il travailloit à sa propre perte. Il ne l'ignoroit pas, mais sa nonchalance & sa stupidité le mettoient hors d'état de pouvoir prendre aucune bonne résolution. Sextus donna à Herode le gouvernement de la Célé-Syrie, ou plutôt le lui vendit. Hircan craignit alors qu'il ne vînt lui faire la guerre. Et l'évenement justifia bientôt après, le juste fondement de cette crainte. Car Herode, irrité de ce qu'il s'étoit prêté à l'affaire qu'on lui avoit suscitée, & qu'on l'eût obligé de venir rendre raison de sa conduite devant le Sanedrin, leva des troupes pour la lui faire; mais son pere Antipater, & son frere, furent le trouver pour appaiser sa colère, & l'empêcher de rien entreprendre contre Jerusalem. Ils l'exhorterent » à ne faire aucune vio- » lence, mais à se contenter de jetter, par des menaces, la » terreur dans les esprits, sans pousser les choses plus loin » contre une persone à qui il étoit redevable de toute sa for- » tune. « Pour calmer le ressentiment qu'il conservoit de ce qu'on l'avoit obligé de paroître en justice, ils lui firent considérer » qu'y ayant été absous, il devoit en avoir de la recon- » noissance; & ne pas tellement se livrer au ressentiment de » l'injure qu'on lui avoit faite, qu'il payât d'ingratitude ceux » à qui il étoit redevable de sa conservation; qu'il devoit faire » réflexion que le succès de son entreprise étoit douteux & » incertain; & que si c'est Dieu qui regle les évenemens de la » guerre, il n'avoit pas lieu d'espérer qu'il lui donnât la vic- » toire, lorsqu'il la feroit à son Souverain, à la table duquel » il avoit été élevé, qui l'avoit comblé de biens, & qui ne » lui avoit fait aucun mal; que s'il croyoit avoir à se plaindre » que, dans certaines circonstances, Hircan avoit laissé paroî- » tre quelques lueurs d'une disposition peu favorable, il devoit » sçavoir qu'il ne s'y étoit pas porté de lui-même, mais par de » mauvais conseils. « Herode se laissa persuader, & crut que, pour soûtenir les espérances qu'il formoit, c'étoit assez d'avoir fait montre de sa puissance. Telle étoit alors la situation des affaires de la Nation.

Antipater & Phasaël empêchent Herode de se porter aux derniéres extrémités.

» retirer pendant la nuit. « Le P. Calmet, *Diction. Bibl.* Herode. *Pendant la nuit*, est une circonstance que Joseph ne marque point. Il dit même dans la Guerre des Juifs, qu'Hircan le déclara innocent.

CHAPITRE X.

I. LORSQUE César retournoit à Rome (*a*), & se préparoit à passer en Afrique pour combattre Scipion & Caton, Hircan lui envoya des Ambassadeurs (*b*) pour le prier de confirmer l'alliance qu'il avoit contractée avec lui. Je crois devoir rapporter à cette occasion les honneurs dont les Romains, leurs Empereurs & ses principaux Chefs, ont comblé notre Nation, & transcrire les Traités d'alliance & d'amitié que nous avons faits avec eux, afin que personne ne puisse ignorer l'affection que les Rois d'Asie & d'Europe ont eue pour notre Nation, & combien ils ont estimé notre cou-

(*a*) La manière dont on traduit ordinairement le commencement du dixième Chapitre, donne lieu de croire que ce fut après que César fut de retour de Syrie à Rome, & avant son départ pour l'expédition d'Afrique, qu'Hircan lui envoya des Ambassadeurs, & qu'il en obtint les Décrets qui sont rapportés dans ce chapitre. Le premier n'est pas vrai-semble, & le second n'est pas conforme à la vérité.

(*b*) César ne resta que fort peu de temps à Rome, & l'on croit que son séjour fut à peine de trois mois. Il avoit confirmé, avant que de quitter la Syrie, Hircan dans la souveraine sacrificature, & il lui avoit permis de faire relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jerusalem. Ainsi, l'on ne voit pas quelles raisons auroit pû avoir le Grand-Prêtre, d'envoyer des Ambassadeurs à Rome pour demander la confirmation de ce qui venoit de lui être assuré * il n'y avoit pour ainsi dire que deux jours. Mais on put lui faire dans la suite des difficultés, & tâcher de l'empêcher de jouir de ce que César lui avoit accordé. Son Conseil put même remarquer, que lorsqu'il l'avoit obtenu du Vainqueur de Pompée, il étoit à la vérité un des premiers Magistrats de la République, mais qu'il n'étoit pas encore revêtu de l'autorité du Senat & du peuple : Qu'en cas de quelque évenement fâcheux, & de quelque renversement de fortune, ces Décrets pourroient être cassés ; & que si cela arrivoit, ce que César avoit fait en sa faveur & en celle de la Nation, seroit, par une suite nécessaire, annullé : Qu'il étoit de la prudence de prévenir un malheur qui pouvoit arriver, & que puisqu'à son retour d'Afrique il étoit reconnu de tout le monde le Chef & le maître de l'Etat, on devoit envoyer à Rome des Ambassadeurs, solliciter la confirmation de ce qu'il avoit accordé en Syrie. Hircan put absolument en envoyer avant que la guerre d'Afrique fût finie : mais il est certain qu'ils ne furent expédiés qu'après que César fut revenu à Rome. Cela paroît par deux des Décrets que Joseph rapporte ; car ils sont dattés du cinquième Consulat de l'Empereur, & il n'entra dans son cinquième Consulat qu'après la mort d'Hircan. Le peu de temps que César demeura à Rome avant que de partir pour l'Afrique, la multitude d'affaires de la dernière conséquence & infiniment intéressantes pour lui, qu'il fallut régler, ne lui donnerent pas assurément le temps de penser à celles des Juifs, peuple auquel les Empereurs Romains ont à la vérité quelquefois donné des marques de leur protection, mais qu'ils ont toujours peu estimé, quoi qu'en dise Joseph.

* Chap. 8. numero 3.

rage & notre fidélité. Beaucoup de gens, par la haine qu'ils nous portent, refusent de croire que les Perses & les Macédoniens aient rendu à notre Nation les témoignages avantageux que nous produisons, parce qu'ils ne se trouvent pas par-tout, qu'ils n'ont point été conservés dans des dépôts publics, mais seulement parmi nous, ou chez quelques peuples Barbares. *Il n'en est pas ainsi* des Décrets que les Romains ont faits; ils sont déposés dans les archives des villes, on les voit encore aujourd'hui dans le Capitole, gravés sur des tables de cuivre; ainsi il n'est pas possible d'en contester l'authenticité. Tout le monde connoît la colomne de bronze sur laquelle Jules César fit graver le Décret, par lequel il accorda aux Juifs le droit de bourgeoisie dans la ville d'Alexandrie (*a*). Je n'emploierai que des preuves de cette nature: je vais donc rapporter les Décrets que cet Empereur & le Senat ont donnés en faveur d'Hircan & de notre Nation.

II. Caius Julius César, Grand-Prêtre, & Dictateur pour la seconde fois, aux principaux Chefs des Sidoniens, au Senat & au Peuple, Salut. » Si vous vous portez bien, » je m'en réjouis. Je me porte bien, & les troupes sont en bon » état. Je vous envoie copie du Décret donné & inscrit dans » les actes publics en faveur d'Hircan, fils d'Alexandre, » Grand-Prêtre & Ethnarque des Juifs, afin que vous le mettiez dans les archives publiques. J'ordonne qu'il soit gravé » sur une table de cuivre, en Grec & en Latin. Voici le Dé» cret.

» Jules César, Empereur pour la seconde fois (*b*), & sou» verain Pontife des Juifs, a arrêté, avec le Conseil, *ce qui* » *suit*. Hircan, Juif, fils d'Alexandre, a paru, maintenant & » ci-devant, dans la paix & dans la guerre, fidèle & très» attaché à ce qui nous regarde, ainsi que plusieurs Géné» raux d'armée l'ont attesté dans la guerre que nous venons » d'avoir à Alexandrie: il nous est venu trouver avec un se» cours de quinze cents hommes; & lorsque je l'ai envoyé à » Mithridate, il s'est fort distingué par son courage & par sa » bravoure. J'ordonne, en cette considération, qu'Hircan & » ses enfans soient, à perpétuité, Ethnarques des Juifs & sou-

(*a*) Voyez Remarque IX.

(*b*) Ce ne peut-être qu'un défaut d'attention dans les Copistes, de ne point donner ici la qualité de Dictateur à César, après la lui avoir donnée plus haut.

» verains Pontifes, selon les Loix de leur Nation; que lui &
» ses enfans soient nos alliés, & soient mis au nombre de nos
» amis les plus particuliers; qu'en qualité de souverains Sacri-
» ficateurs, ils joüissent en pleine propriété, de tous les droits
» & concessions que leurs Loix autorisent. S'il s'éléve dans la
» suite quelque difficulté sur les usages particuliers à la Na-
» tion, j'ordonne que le souverain Sacrificateur en soit le
» Juge. Je ne veux point qu'on oblige la Nation à donner des
» quartiers d'hiver aux troupes, ni qu'on éxige d'elle aucune
» sorte de tribut.

III. » Sous le Consulat (*a*) de Caius César, a été accordé
» & arrêté, que la Principauté sur la Nation Juive demeu-
» rera à ses enfans, *d'Hircan*, ainsi que la jouissance des lieux
» qui leur ont été donnés: que lui-même, *Hircan*, en qualité
» de souverain Pontife & d'Ethnarque de la Nation, rendra
» la justice. Qu'on envoye à Hircan, souverain Pontife, fils
» d'Alexandre, des Ambassadeurs, pour traiter avec lui d'a-
» mitié & d'alliance; qu'on dépose dans le Capitole, à Seïde,
» à Tyr, à Ascalon, & dans les temples, une Table de cuivre,
» sur laquelle ce Décret soit gravé en Latin & en Grec (*b*),
» afin qu'il soit connu des Commandans & des Gouverneurs
» de ces villes, & de leurs amis; qu'on défraye leurs Ambas-
» sadeurs, & que le présent Décret soit envoyé par-tout.

IV. » Caius César, Empereur, Dictateur & Consul, par
» considération, amitié & bonté, & que ceci soit à l'avantage du
» Senat & du Peuple, a accordé qu'Hircan, fils d'Alexandre,
» & ses enfans, soient Grands-Prêtres de Jerusalem & de
» toute la Nation, avec les droits & les prérogatives dont ont

(*a*) Samuel Petit, dans des Notes manuscrites que cite M. Hudson, rapporte ce Décret au cinquiéme Consulat de César. Il ajoûte qu'il manque quelque chose au commencement, car αὐτοῦ demande un substantif Ὑρκανοῦ, & il n'y est point. J'aimerois mieux conjecturer que le mot Ὑρκανοῦ étant a moitié effacé, ou écrit en abbrégé, un Copiste, incapable pour l'ordinaire de réflexion, lui a substitué αὐτοῦ. Ce n'est point ici un Décret de César; c'est ce qu'un Compilateur croyoit qu'il avoit dit en particulier, ou dans le Senat, en faveur des Juifs. Il put ne le mettre qu'à la marge de son Exemplaire de Joseph, vis-a-vis l'endroit du premier Décret, où il est parlé d'Hircan, & on sçait combien de fois les Copistes ont fait passer dans les textes qu'ils copioient, des scholies qui leur étoient entiérement étrangeres.

(*b*) ..... *Utique eam figi jubentes ubi facillimè nosci potis sit.* » Cette Table » sera placée dans un endroit où on la » puisse lire facilement. « Senatus-Consulti de Bacchanalibus sive æneæ vetustæ tabulæ musæi Cesaræi Vindobonensis explicatio. *Matthieu Egizio.* Naples, 1729. fol.

» joui ceux qui les ont précédés dans la ſouveraine Sacrifica-
» ture.

V. » Caius Céſar, Conſul pour la cinquiéme fois, a arrêté, » que les Juifs puiſſent fortifier Jeruſalem ; qu'Hircan, Grand- » Prêtre & Ethnarque de la Nation, fils d'Alexandre, la gou- » verne ſelon ſon bon plaiſir ; que l'on diminuë aux Juifs la » ſeconde année (*a*), du loyer, un *core* du revenu ; qu'on ne » leur faſſe point faire de corvées, ni payer des tributs.

VI. » Caius Céſar, Empereur pour la ſeconde fois, a arrêté, » qu'il ſera payé par les Juifs, dans toute l'étenduë de leur » domination, excepté la ville de Joppé, un tribut pour la » ville de Jeruſalem ; que ce tribut ſoit payé chaque année, » excepté celle qu'ils appellent Sabbatique, parce qu'ils » ne ſement point cette année, & qu'ils ne recueillent pas » les fruits des arbres ; que de deux en deux ans ils portent » dans Sion (*b*) le tribut qu'ils doivent pour la quatriéme par- » tie des ſemences ; qu'ils payent la dîme à Hircan & à ſes » enfans, ainſi qu'elle ſe payoit à ſes prédéceſſeurs ; qu'aucun » Officier, de quelque grade qu'il puiſſe être (*c*), ne faſſe des » levées de troupes dans la Judée ; que nuls gens de guerre » n'éxigent d'eux aucune ſomme d'argent, ni n'éxercent con- » tre eux aucune ſorte de vexations, ſous quelque prétexte » que ce ſoit, même pour fournitures de quartier d'hiver ; » voulant qu'ils jouiſſent paiſiblement, tant de leurs poſſeſ- » ſions actuelles que de toutes les acquiſitions qu'ils pourront » faire dans la ſuite ; qu'ils reſtent en poſſeſſion de la ville » de Joppé, telle qu'ils l'avoient lorſqu'ils ont fait alliance » avec les Romains ; qu'Hircan, fils d'Alexandre, & ſes enfans, » perçoivent chaque année ſur cette ville, en forme de tribut, » vingt mille ſix cents ſoixante & quinze meſures *de grain*, » rendues à Sion (*d*), de ceux qui labourent les terres, & de

(*a*) Les Juifs ne payoient aucun tribut l'année Sabbatique, mais il ſemble qu'on leur failoit encore quelque remiſe l'année ſuivante, ſur le prix des terres qu'ils tenoient à ferme ; que c'eſt le ſens de ce Décret, & qu'ἐν τῷ δευτέρῳ ἔτει ſignifie l'année qui ſuivoit la Sabbatique. Je ne vois pas que l'on puiſſe lui donner un autre ſens dans ce Décret.

(*b*) Σιδῶνι eſt une faute de Copiſte.

(*c*) Voyez Remarque X.

(*d*) C'étoit à Sidon, ſelon toutes les Editions de Joſeph, que ce tribut ſe devoit dépoſer ; mais c'eſt viſiblement une faute qui rend cet endroit inintelligible, & fait dire à Joſeph une choſe qui eſt contre toute vrai-ſemblance. Le Décret de Céſar eſt en faveur des Juifs, & ce Décret, qu'ils avoient obtenu, les oblige d'aller porter le tribut qu'ils devoient payer, dans une ville payenne, qui ne dépendoit pas d'eux, & qui étoit très-éloignée de bien des

» ce qui sort tous les ans du port, excepté la septiéme année; » qu'on appelle Sabbatique, dans laquelle les Juifs ne labourent point, & ne recueillent aucun des fruits de la terre. » Le Senat ordonne, qu'Hircan & les Juifs restent pareillement en possession des villages qui sont situés dans la grande » Plaine, aux mêmes titres qu'eux & leurs ancêtres les ont » ci-devant possédés; que les droits respectifs des uns & des » autres, & d'ancienne convention entre la Nation & ses » Grands-Prêtres, soient stables & permanents, ainsi que » ceux dont ils jouissent par la concession du Peuple & du » Senat, même à l'égard de Lydda. Le Senat maintient de » plus les Juifs, & Hircan leur Ethnarque, dans la jouissance » des bourgs, des villages & des terres, dont les Rois de Syrie & de Phénicie les laissoient jouir, lorsqu'ils étoient leurs » alliés. Il accorde à Hircan, à ses enfans, & à ses Ambassadeurs, le droit de s'asseoir avec les Sénateurs aux spectacles » de Gladiateurs & de bêtes sauvages. Et lorsqu'ils auront eu » audience du Dictateur, ou du Général de la Cavalerie, ils » seront introduits dans le Senat, sous dix jours, pour y recevoir réponse, & être instruits du Décret qui aura été porté.

VII. » Caius César, Empereur (a), Dictateur pour la quatriéme fois, Consul pour la cinquiéme, déclaré Dictateur » perpétuel, a parlé ainsi des droits d'Hircan, fils d'Alexandre, Grand-Prêtre & Ethnarque des Juifs. Les Généraux » qui m'ont précédé ayant rendu, tant dans les provinces » qu'ici, en présence du Senat & du peuple, des témoignages » avantageux aux Juifs & à Hircan leur Ethnarque & leur » Grand-Prêtre, & le Senat & le Peuple en ayant toujours » témoigné leur satisfaction, j'ai cru devoir en rappeller le souvenir, & chercher à procurer au Senat & au peuple les

endroits de la Judée; & cela, sans qu'on en puisse voir aucun motif. Une seule lettre que les Copistes ont ajoûtée, cause ce dérangement. Car si l'on efface le δ qui est dans Sidon, ce sera dans Sion que Joseph dira que les Juifs devoient payer ce tribut. C'étoit en effet à Jerusalem qu'ils payoient la dîme, & vraisemblablement les autres impositions dont ils étoient chargés.

(a) Samuel Petit conjecture qu'il faut effacer Δικτάτωρ. Il est en effet peu croyable que César se soit dit Dictateur pour la quatriéme fois, au commencement de ce Décret, pour marquer quelques lignes plus bas, qu'il l'étoit pour toujours. Le même Critique croit qu'il faut lire Empereur pour la sixiéme fois, au lieu de, pour la quatriéme; & il prouve son sentiment par quelques médailles, sur lesquelles sa proclamation d'Empereur pour la sixiéme fois, est jointe avec son cinquième Consulat. *Voyez* la Note *d*.

» moyens de marquer leur affection à ce peuple, à Hircan & » à ses enfans, & de reconnoître les services qu'ils leur ont » rendus. «

VIII. » Julius Caius (*a*), Préteur & Consul de Rome, au » Senat & au peuple de Paros, Salut. Les Juifs, & quelques-» uns de cette Nation, qui demeurent *dans l'isle de Paros*, » me sont venus trouver à Delos, & m'ont exposé, que par » un décret porté contre eux, vous leur défendez l'exercice » de leur Religion & la pratique de leurs usages. Je ne puis » approuver que vous portiez de tels décrets contre nos alliés » & nos amis, & que vous les empêchiez de vivre selon leurs » loix, & de ramasser entre eux de l'argent pour leurs agapes » & leurs autres cérémonies religieuses. On ne les en empêche » pas à Rome. Car César, notre Préteur (*b*) & notre Consul, » dans le Décret qu'il a porté pour défendre toutes assemblées » dans la ville, en a excepté les Juifs, leur laissant toute liberté » de continuer les leurs, & d'y apporter de l'argent pour les » repas qu'ils ont coûtume de faire en commun. A son exem-» ple, lorsque je défends toute autre assemblée, je leur permets » de tenir les leurs, suivant leurs anciennes coûtumes, & de » manger (*c*) ensemble : ainsi je crois qu'il est à propos, que si » vous avez porté quelque Décret dont les Juifs, nos amis & » nos alliés, puissent se plaindre, vous le révoquiez, en con-» sidération de leur vertu & de leur affection pour nous.

(*a*) M. d'Andilly donne la qualité de Dictateur au Julius Caius, auteur du Décret adressé à ceux de Paros &c. Sig. Gelenius ni le Grec ne la lui donnent point, & la suite fait voir que cet Officier n'étoit pas l'Empereur César. Ce qui a pû tromper l'élégant Traducteur, c'est que le premier nom de ce Préteur, c'est Caius, dans la Traduction de Sig. Gelenius. Car les mêmes noms, & dans le même arrangement que ceux de César, ont pû lui faire croire que c'étoit l'Empereur qui avoit porté ce décret, & qu'il pouvoit, pour le faire connoître, suppléer le mot de Dictateur, que les Copistes pouvoient avoir omis. Sam. Petit vouloit qu'on lût Junius, au lieu de Julius, & qu'on effaçât ὕπατος, Consul. La premiére correction est assez arbitraire ; mais le Décret même prouve la justesse de la seconde. Car César y est dit Consul, & aucun de ses Collégues, dans le Consulat, ne porte le nom de Julius, ou de Junius Caius. Outre que si le Préteur Julius Caius avoit été Consul, il eût plutôt appellé César notre Collégue que notre Consul.

(*b*) N. Barbeyrac conjecture qu'il faut effacer Στρατηγὸς Préteur, que les Copistes ont peut-être transcrit au lieu de Δικτάτωρ. Hist. anciens Traités, pag. 453.

(*c*) C'est Sam. Petit, qui a le premier conjecturé qu'il falloit lire ἑστιᾶσθαι, au lieu d'ἱστᾶσθαι, qui ne fait point de sens. La correction est si naturelle, & la permission que César avoit donnée aux Juifs, σύνδειπνα ποιεῖν, de faire des repas communs, l'amenoit si naturellement, qu'il y a lieu d'être surpris qu'aucun Sçavant, que je sçache, ne l'ait proposée avant ce Critique.

IX. Après la mort de César, Antoine, & Publius Dolabella, qui étoient Consuls, assemblerent le Senat, & y ayant introduit les Ambassadeurs d'Hircan, & fait le rapport de leurs demandes, ils conclurent avec eux un Traité d'amitié, de l'avis du Senat, qui arrêta qu'on leur accordât tout ce qu'ils demandoient. J'en vais rapporter le décret, afin que ceux qui liront mon Histoire y trouvent la preuve de ce que j'avance.

X. Décret du Senat, tiré du Thresor, & des Tables publiques, à la garde des Questeurs. » Quintus Rutilius, Quintus » Cornelius étant Questeurs, seconde table des premiéres, » avant le troisiéme jour d'Avril, dans le temple de la Con» corde: fut ainsi écrit en présence de Lucius Calpurnius, » de la Tribu Menenia Pison; de Servius Papinius de la Le» monia Potitus, de Caius Caninius de la Terentina Rebilius, » de Publius Tidetius; de Lucius Apulinus, fils de Lucius de » la Sergia; de Flavius, fils de Lucius de la Lemonia; de Pu» blius Platius, fils de Publius de la Papia; de Marcus Acilius, » fils de Marcus de la Mecia; de Lucius Erucius, fils de Lucius » de la Stellatina; de Marcus Quintus, fils de Marcus de la Pollia » Plancillus; de Publius Serius, Publius Dolabella, & Marc » Antoine ayant porté la parole: Nous sommes d'avis, ainsi que » Publius Delabella, & Marc Antoine, Consuls, que le Dé» cret que Caius César a fait porter par le Senat en faveur » des Juifs, & qu'il a négligé de faire déposer dans le Thresor, » soit gravé sur des tables, & y soit envoyé & confié aux Ques» teurs, afin qu'ils aient soin de le faire transcrire sur les » Dyptiques. Ce fut fait le cinquième jour avant les Ides de » Février, dans le temple de la Concorde. « Les Ambassadeurs d'Hircan étoient Lysimaque, fils de Pausanias; Alexandre, fils de Theodore; Patrocle, fils de Cherée; Jonathas, fils d'Onias.

XI. Hircan envoya un de ces mêmes Ambassadeurs à Dolabella, qui commandoit alors en Asie, pour le prier d'exempter les Juifs de la milice, de les maintenir dans leurs anciens usages, & de leur permettre de vivre selon leurs Loix. Lorsque Dolabella eut reçu les Lettres d'Hircan, il écrivit dans toute l'Asie, & à Ephese, qui en étoit la capitale, en faveur des Juifs, la Lettre qui suit.

XII. » Sous la Magistrature d'Artemone, le premier jour

» du mois Lenœon, DOLABELLA, Empereur, au Senat, » aux Magiſtrats, & au Peuple, Salut. Alexandre, fils de » Theodore, Ambaſſadeur d'Hircan, fils d'Alexandre, Grand-» Prêtre & Ethnarque des Juifs, nous a remontré que ceux » de ſa Nation ne peuvent pas ſervir dans les troupes, parce » que, les jours de Sabbat, il ne leur eſt pas permis de porter » les armes, de faire voyage, ni même de ſe fournir des ali-» mens particuliers dont ils peuvent uſer ſuivant les Loix de » leur pays. Je les diſpenſe donc de tout ſervice militaire, » comme mes prédéceſſeurs les en ont diſpenſés. Je leur permets » de vivre ſelon leurs Loix, de s'aſſembler pour offrir des » ſacrifices, & faire les autres actes de leur Religion. Et j'or-» donne que vous faſſiez connoître ma volonté aux autres » villes. « C'eſt ce que contenoit la Lettre de Dolabella, qui nous accorda ces priviléges à la recommandation d'Hircan, qui l'en avoit fait prier par ſon Ambaſſadeur.

XIII. » LUCIUS LENTULUS, Conſul, a dit : j'ai exempté les » Juifs, citoyens Romains, qui demeurent à Epheſe, & qui y » pratiquent leur Religion, de ſervir dans les troupes, à cauſe » de leur Loi. Avant le douze des Calendes d'Octobre, ſous » le Conſulat de Lucius Lentulus, & de Caius Marcellus : » étoient préſents Titus Appius, fils de Titus ; Balgus, de la » Tribu Horatia ; Titus Tongius, fils de Titus de la Cruſtu-» mina ; Quintus Ræſius, fils de Quintus ; Titus Pompeius, fils » de Titus Longinus ; Caius Servilius, fils de Caius de la Te-» rentina ; Bracchus Tribun, Publius Cluſius de la Veturia » Gallus, Caius Sentius, fils de Caius .... fils de *la Tribu* » Sabatina. «

» TITUS ATILIUS, fils de Titus Balbus, Député, & Propré-» teur aux Archontes d'Epheſe, au Senat & au Peuple, Salut. » Lucius Lentulus, Conſul, ſur les remontrances que je lui » ai faites, a exempté les Juifs de la milice (*a*). Ayant de-» mandé dans la ſuite pour eux la même choſe au Général » Phanius, & au Proqueſteur Antoine, je l'ai obtenue. Ayez » donc ſoin que perſonne ne leur cauſe du trouble. «

(*a*) Il y a ici quelque choſe de dérangé, mais on ne voit pas lieu d'eſpérer de le rétablir qu'à la faveur d'un manuſcrit plus complet que ceux ſur leſquels nos imprimés ont été faits. Nous avons ci-après, le commencement de ce Décret juſqu'à ſa datte, avec quelque différence pour l'expreſſion & pour la datte, mais le même pour le ſens.

XIV. DÉCRET de ceux de Delos. » Sous l'Archontat de » Boiotus, le vingtiéme du mois de Thargelion, Rescrit des » Préteurs. Lorsque Marcus Pison, Député, demeuroit dans » notre ville, & qu'il étoit chargé de faire des levées de sol- » dats, il nous assembla avec plusieurs autres citoyens, pour » nous ordonner que, s'il y avoit *parmi nous* quelques Juifs » qui fussent citoyens (*a*) Romains, on ne les inquiétât » point à cause de la milice, parce que le Consul Cornelius » Lentulus les en a exemptés à cause de leur Religion. C'est » pourquoi vous devez obéir au Préteur. « Ceux de Sardes firent un semblable Décret en notre faveur.

X V. CAIUS PHANIUS, fils de Caius, Général & Consul, aux Magistrats de Coos, Salut. » Sçachez que des Députés des » Juifs me sont venus trouver, pour me prier de leur remettre » les Décrets du Senat en leur faveur. Vous les trouverez ci- » joints. Conformément à ces Décrets, prenez soin & veillez » à ce qu'ils passent par chez vous en toute sûreté pour se ren- » dre chez eux.

XVI. LUCIUS LENTULUS, Consul, a dit: » J'ai, à cause de » leur Religion, exempté *du service militaire* les Juifs citoyens » Romains que j'ai trouvés à Ephese, occupés à offrir des

(*a*) Ῥωμαίων après Ἰουδαίοι πολίται paroît de trop, mais peut-être occupe-t-il la place de Δηλίων. Des villes particuliéres eussent-elles eu droit d'engager des citoyens Romains? Cela est peu vrai-semblable, & il semble qu'il n'y avoit que les Magistrats de l'Empire qui pussent le faire. D'ailleurs, la qualité de citoyens Romains est étrangere au motif qu'a Marcus Pison, de défendre qu'on engage les Juifs dans les troupes. Ils ne demandoient, & on ne leur accordoit, qu'à cause de leur Religion & de leur maniére de vivre, d'en être exempts. Il faut faire la même supposition pour les Décrets suivants, où ce mot se trouve. Je veux dire qu'il faut supposer que Ῥωμαίων est de trop entre πολίτας & Ἰουδαίους. Le mot Ῥωμαίων est ajoûté mal-à-propos dans le Décret de Marcus Publius, num. 18. entre πολίτας & Ἰουδαίους. Les Juifs ne se bornoient pas à demander pour ceux d'entre eux qui étoient citoyens Romains, d'être exempts de servir dans les troupes, ils demandoient que toute la Nation en fût exempte. Et ils n'appuyoient pas la justice de cette demande sur la qualité de quelques Particuliers d'entre eux, mais sur l'impossibilité de pouvoir observer quelques préceptes de leur Religion, en servant dans les armées Romaines. Une premiére faute en attire ordinairement une seconde, & souvent plusieurs. Lucius Antonius appelle, dans son Décret, les Juifs nos citoyens; mais il y a si peu de différence entre ἡμίτεροι & ὑμίτεροι, que les Copistes ont pû facilement écrire le premier au lieu du dernier. Ceux d'Ionie se plaignent à Agrippa qu'on les obligeoit de servir dans les troupes. Comme ils n'étoient pas assurément tous citoyens Romains, ils ne pouvoient fonder la justice de leur plainte que sur l'exemption qu'on leur en avoit accordée, & sur l'incompatibilité de leur genre de vie avec le service. *Antiq. Juiv. 16. liv. chap. 2. numero 3.*

sacrifices

» sacrifices & à la pratique de leurs cérémonies religieuses.
» Donné avant le treize des calendes d'Octobre. «

XVII. Lucius Antonius, fils de Marc Proquesteur & Propréteur, aux Magistrats de Sardes, au Senat & au Peuple, Salut. » Les Juifs, nos citoyens, me sont venu trouver, & » m'ont exposé que, selon leurs Loix, ils tiennent souvent » des assemblées, & qu'ils sont dans l'usage de convenir d'un » lieu particulier, où ils reglent leurs affaires générales, & ju- » gent les procès qu'ils ont entre eux; sur ce qu'ils m'ont de- » mandé que cela continuât à leur être permis, j'ai cru les » devoir maintenir dans ces privilèges. «

XVIII. » Marcus Publius fils de Spurius, Marcus fils » de Marcus, & Lucius fils de Publius, ont dit: Nous avons été » trouver le Proconsul Lentulus, pour l'instruire des choses » dont Dosithée d'Alexandrie, fils de Cléopatride, demande » qu'il lui plaise d'exempter, à cause de leur Religion, les » Juifs citoyens Romains (*a*), qui observent les cérémonies » prescrites par leurs Loix, & il leur a accordé les exemptions » qu'ils demandoient. Avant le treiziéme des Calendes d'Oc- » tobre.

XIX. » Quintus Lucius Lentulus, Caius Marcellus, Con- » suls. En présence de Titus Appius, Lieutenant, fils de Titus Bal- » bus *de la Tribu* Horatia; de Titus Tongius de la Tribu Crustu- » mina; de Quintus Ræsius, fils de Quintus; de Titus Pom- » peius, fils de Titus; de Cornelius Longius; de Caius Servi- » lius, fils de Caius *de la Tribu* Terentina Braccus, Tribun des » soldats; de Publius Clusius, fils de Publius *de la Tribu* Veturia » Gallus; de Caius Teutius, fils de Caius *de la Tribu* Æmilia, Tri- » bun des soldats; de Sextus Atilius, fils de Sextus *de la Tribu* Es- » quilina Serranus; de Caius Pompeius, fils de Caius de la *Tribu* » Sabatina; de Titus Appius Menander, fils de Titus; de » Publius Servilius Strabo, fils de Publius; de Lucius Paccius, » fils de Lucius *de la Tribu* Collina Capito; de Aulus Furius, » fils d'Aulus Tertius; d'Appius Menas. Lentulus prononça » ce Décret. Assis sur mon Tribunal, j'ai déclaré exempts, à » cause de leur Religion, les Juifs citoyens Romains, qui

(*a*) Il semble qu'il manque ici quelque chose, & que l'exemption que demandoient les Juifs étoit celle de la milice. La même chose paroit manquer dans le Décret suivant.

» obſervent, dans la ville d'Epheſe ; les cérémonies religieuſes » preſcrites par leurs Loix. «

XX. » Les Magiſtats de Laodicée, à Caius Rabilius, fils » de Caius, Conſul, Salut. Sopater, Député d'Hircan, ſou- » verain Pontife, nous a rendu la Lettre que vous nous écri- » vez, dans laquelle vous nous marquez (*a*), que les Députés » envoyés par Hircan, Grand-Prêtre des Juifs, vous ont » préſenté des Memoires en faveur de leur Nation, & de- » mandent qu'il leur ſoit libre d'obſerver le Sabbat & les » autres cérémonies religieuſes preſcrites par les Loix de leurs » ancêtres ; que perſonne ne les trouble & ne leur faſſe tort, » dans notre gouvernement, parce qu'ils ſont nos amis & nos » alliés : que les Tralliens s'étant oppoſés publiquement à » l'exécution des Décrets prononcés en leur faveur, vous » leur avez ordonné de s'y ſoumettre, & que vous étiez » prié de nous envoyer les mêmes ordres. Pour preuve de » notre obéïſſance, nous avons dépoſé votre Lettre dans nos » archives, & nous proteſtons, que ſur tous les ordres qu'elle » contient, nous aurons ſoin de ne donner aucun ſujet de » plainte. «

XXI. » PUBLIUS SERVILIUS, fils de Publius Galba, Procon- » ſul, aux Magiſtrats, au Senat, & au Peuple de Milet, Salut. » Pritanes, votre concitoyen, fils d'Hermès, m'eſt venu » trouver à Tralles, dans le temps que j'y tenois une aſſem- » blée. Il m'a informé que, contre mon intention, vous mal- » traitez les Juifs, & les empêchez d'obſerver le Sabbat, de » pratiquer les cérémonies de leur Religion, & de ſuivre leurs » uſages dans la diſpenſation de leurs revenus ; que c'étoit » lui-même qui avoit porté ce Décret contre eux (*b*). Sçachez » donc, qu'après avoir bien peſé les raiſons pour & contre, » je défends préciſément qu'on les inquiéte & qu'on les em- » pêche de vivre ſelon leurs Loix.

XXII. DÉCRET de ceux de Pergame (*c*), ſous la Magiſ-

(*a*) J'ai traduit comme s'il y avoit *ἐδήλους*. Il ſemble que cela fait un meilleur ſens que celui que preſente la leçon ordinaire. Mais ce Décret eſt ſi embarraſſé, que je n'oſe rien aſſurer.

(*b*) Ipſumque ſe ex legibus auctorem fuiſſe hujus Decreti, *κατὰ τοὺς νόμους*. C'eſt le ſens auquel s'eſt arrêté le nouvel Editeur. Les termes en ſont très-ſuſceptibles, j'ai cependant peine a croire qu'un Magiſtrat de Milet eût oſé dire qu'il avoit empêché, conformément aux Loix, les Juifs d'obſerver les pratiques de leur Religion.

(*c*) On croit qu'il faut lire *de Lacédémone*, au lieu *de Pergame*. Les Lacé-

trature de Cratippe : Décret des Préteurs ; le premier jour du mois Dæsius. » Les Romains, selon la louable coûtume de » leurs ancêtres, se font un devoir de s'exposer aux plus grands » dangers, pour la sûreté commune de tout le genre humain ; » & leurs vuës, en cela, sont de maintenir leurs amis & leurs » alliés dans une paix solide, & de leur procurer toute sorte » de bonheur. Le Grand-Prêtre & la Nation Juive ayant » envoyé chez eux en ambassade Straton, fils de Theodote ; » Appollonius, fils d'Alexandre ; Ænée, fils d'Antipater ; Aris- » tobule, fils d'Amintas ; Sosipater, fils de Philippe, person- » nages d'une grande vertu : le Senat, sur les Memoires dé- » taillés qu'ils lui ont présentés, & sur les remontrances qu'ils » lui ont faites, a défendu par un Décret, que le Roi Antio- » chus, fils d'Antiochus, causât aucun trouble aux Juifs, alliés » des Romains ; & lui a enjoint de leur restituer les forte- » resses, les Terres, tout enfin ce qu'il leur a enlevé. *Voulant* » *de plus, le même Senat*, qu'ils puissent librement faire sortir » de leurs Ports tout ce qu'ils voudront transporter ailleurs ; » qu'il ne soit permis à aucun Roi ou Peuple, excepté à Pto- » lémée, Roi des Alexandrins, à cause qu'il est l'ami & l'allié » du peuple Romain, de rien faire sortir des Terres, ou des » Ports de la Judée, sans payer les droits ; ayant même or- » donné que, suivant que les Juifs l'ont demandé, la garnison » qui est dans la ville de Joppé, en sorte ; & Lucius Pettius, l'un de » nos Sénateurs, homme de bien & de probité, nous ayant re- » commandé de veiller à ce que les Décrets du Senat soient fidé- » ment exécutés, & à donner nos soins à ce que ces Ambassa- » deurs s'en retournent chez eux en toute sûreté : Nous avons » introduit dans notre Senat, & admis à notre assemblée, » Theodore, l'un d'eux. Cet Ambassadeur nous ayant d'abord » remis la Lettre & le Décret du Senat, & nous ayant en- » suite adressé un Discours plein de zéle, pour nous faire » connoître la vertueuse générosité qu'exerce Hircan, en gé- » néral & en particulier, envers tous ceux qui ont besoin de » ses services, nous avons déposé la Lettre & le Décret dans » nos archives publiques ; & comme fidèles alliés des Romains, » nous avons rendu nous même un Décret, par lequel nous

démoniens se disoient de la même Nation que les Juifs, & l'Antiquité ne nous a rien conservé qui puisse donner lieu de croire que ceux de Pergame étoient liés d'amitié avec les Juifs, du temps d'Abraham.

» nous obligeons à nous conduire, à l'égard des Juifs, ainsi » que le Décret l'ordonne. Le même Ambassadeur nous a prié » d'envoyer à Hircan une copie du Décret, & des Ambassadeurs, pour l'assurer de l'affection de notre peuple pour les » Juifs, & le prier de les porter à conserver & augmenter leurs » sentimens d'amitié pour nous, & à nous en donner autant de » preuves qu'ils pourront; afin que, par des services mutuels » & des retours de reconnoissance, on soit toujours en état » de se rappeller que du temps d'Abraham, le pere des Hébreux, nos ancêtres & les leurs étoient liés d'amitié, ainsi » qu'en font foi nos actes publics.

XXIII. Décret de ceux d'Halicarnasse. » Sous le Pontificat de Memnon, fils d'Orestide, & par adoption, d'Euonime ..... (a) du mois d'Anthesterion. Sur le rapport de » Marc Alexandre, le Peuple a arrêté : comme nous avons été » de tout temps fort attachés à tout ce qui regarde la Religion, & que tout sentiment de piété envers Dieu nous a » toujours été cher, à l'exemple du peuple Romain, si recommandable par sa magnifique générosité envers tout le monde, » & vûe la Lettre qu'il nous a fait écrire, pour nous faire » connoître que les Juifs étant ses amis & ses alliés, il veut » qu'ils puissent librement exercer les pratiques de leur Religion, célébrer leurs fêtes, tenir les assemblées prescrites par » leurs Loix : Nous avons arrêté que ceux de cette Nation, » hommes ou femmes, qui voudront garder le Sabbat, pratiquer les cérémonies de Religion prescrites par leur Loi, & » bâtir des Oratoires (b) sur le bord de la mer, le pourront » faire, sans qu'aucun Particulier, ou Magistrat, puisse les en » empêcher; à peine, contre tout contrevenant, d'une amende » applicable à la ville.

XXIV. Décret de ceux de Sardes. » Ouï le rapport des » Préteurs, le Senat & le Peuple ont rendu le Décret *qui suit* :

(a) Gronovius remarque, (Note k, pag. 722.) qu'il y avoit dans son manuscrit un petit vuide entre Ἀνθεστηριῶνος & ἔδοξε. On le marque par quatre ou cinq points.

(b) On peut traduire, & faire des priéres sur le bord de la mer, plusieurs Critiques y ont vû ce sens. Mais Προσευχὴ veut aussi dire dans le Grec Synagogue, Oratoire, Chapelle; & il semble, par le Décret qui suit que ce n'étoit pas seulement la permission de faire leurs priéres, que demandoient les Juifs, mais d'avoir un lieu où ils les pussent faire. Quel intérêt eussent eu ceux d'Halicarnasse de les empêcher d'aller prier Dieu sur le bord de la mer ?

» Les Juifs qui demeurent dans notre ville, & qui ont toujours » été comblés de nos bienfaits, étant aujourd'hui entrés dans » notre Senat, & l'ayant prié qu'il lui plaise, & au Peuple, » d'ordonner que, puisque le peuple Romain leur a rendu la » liberté de vivre selon leurs Loix, il leur soit libre de repren- » dre parmi nous leurs anciennes coûtumes, sans crainte d'être, » sur ce, troublés, ni inquiétés ; qu'on leur assigne un lieu, » dans lequel ils puissent s'assembler avec leurs femmes & leurs » enfans, pour faire leurs priéres, offrir à Dieu les sacrifices » prescrits par leur Loi : le Senat & le Peuple leur permet de » s'assembler les jours qui leur sont marqués pour pratiquer » ce que leur Loi leur ordonne. Les Préteurs leur assigneront » un quartier convenable, pour y bâtir & y demeurer. Les Edi- » les auront soin que la ville soit fournie des alimens qui leur » sont propres & particuliers.

XXV. Décret de ceux d'Ephese. » Sous la Magistrature » de Menophile, le premier jour du mois Artemisius, le Peu- » ple a arrêté *ce qui suit*. Sur l'exposé des Préteurs, Nicanor, » fils d'Eupheme, a dit : Les Juifs qui demeurent dans cette » ville ayant demandé au Proconsul Marcus Julius Pompeius, » fils de Brutus, qu'il leur soit libre d'observer leur jour de » Sabbat, & de vivre selon leurs usages, sans aucun trouble » ou empêchement, liberté qui leur est déja accordée par le » Préteur : le Senat, & le peuple, vû l'intérêt qu'y prend le » Peuple Romain, veulent qu'il soit permis aux Juifs de se condui- » re en tout selon leurs Loix particuliéres, font défenses de leur » causer aucun trouble dans leur pratique de l'observation du » Sabbat, & d'exiger d'eux aucune amende.

XXVI. Nous avons plusieurs autres Décrets du Senat & des Empereurs Romains, rendus en faveur d'Hircan & de notre Nation, (*a*) & plusieurs Rescrits en réponse aux Gouverneurs *de provinces*, au sujet de nos droits ; mais ceux que nous venons de produire suffisent pour convaincre toute personne qui lira cette Histoire sans préjugé, que nous avons été les amis & les alliés du peuple Romain : ils fournissent des preuves assez authentiques de ce fait, puisqu'ils subsistent encore aujourd'hui sur des colomnes & des tables de bronze,

(*a*) *Des arrêtés des villes.* Je n'ai point mis ces quatre mots dans le Texte. J'ai un violent soupçon qu'ils sont du Juif qui a fourré ici tous les Décrets faits en faveur de sa Nation qu'il a pû découvrir.

dans le Capitole. Je supprime donc tous les autres, parce que je les crois inutiles, & que je crains de fatiguer mes Lecteurs. J'ai peine à me persuader qu'il se trouve jamais quelqu'un assez mal intentionné pour nier que nous ayons été les amis & les alliés d'un Peuple, qui a manifesté ses sentimens d'affection pour nous par tant de Décrets donnés en notre faveur.

CHAPITRE XI.

Bassus Cecilius fait mourir Sextus César.

I. IL arriva dans le même temps un grand trouble dans la Syrie. L'occasion en fut, que Bassus Cecilius, qui avoit suivi le parti de Pompée, tua Sextus César en trahison, se saisit du commandement de l'armée, & se rendit maître de la Province; ce fut le commencement d'une guerre fort vive, qui se fit aux environs d'Apamée. Les Officiers attachés à César marcherent contre son meurtrier, avec de l'infanterie & de la cavalerie.

Antipater leur envoya ses fils avec des troupes, autant par reconnoissance des obligations qu'il avoit à César, que parce qu'il croyoit juste de venger ce meurtre dans le sang de celui qui en étoit l'auteur. Comme la guerre tiroit en longueur, (a) Murcus fut envoyé de Rome pour succeder à Sextus, & l'Empereur César fut, dans ce même temps, tué dans le Senat, par Cassius & Brutus, après un régne de trois ans & six mois, comme d'autres Historiens l'ont raconté.

II. La mort de César excita une violente guerre civile en-

(a) On croit qu'il faut lire Murcus au lieu de Marcus. Appien appelle Sextius Murcus, celui que César envoya de Rome contre les auteurs du meurtre de Sextus César, ou comme il parle, Sextus Julius. *Voyez* Note *n*. & le chapitre dixième du premier Livre de la guerre des Juifs, numero dix, Note *a*. Vell. Patercul. pag. 81. Note 9. Annot, pag. 31. *n*. 26. *Edit. Oxon.* 1711. César avoit laissé une légion en Syrie, pour s'en servir dans la guerre qu'il méditoit de faire aux Parthes. Il avoit chargé Cecilius Bassus d'en avoir soin, & en avoit donné le commandement au jeune Sextus Julius César, son parent. Ce jeune homme ne songeoit qu'à ses plaisirs. Bassus crut devoir le rappeller a son devoir; mais il reçut très-mal ses avis, & lorsqu'un jour Bassus ne se rendoit pas aussi promptement a ses ordres qu'il le souhaitoit, il voulut l'y contraindre de force; mais la légion se souleva, & il fut percé de fléches.

D'autres Historiens disent que Bassus, après la mort de Pompée, dont il avoit suivi le parti, étoit resté simple Particulier à Tyr, & qu'ayant gagné quelques-uns des Officiers de la légion, il avoit fait tuer Sextus, & s'en étoit fait donner le commandement. *Appien*, Guer. civil, *liv*. 3. *pag*. 932.

tre les Romains. Les principaux Sénateurs se dispersèrent dans les différentes provinces de l'Empire, pour y lever des troupes. Cassius, qui vint en Syrie, prit le commandement de l'armée, qui assiégeoit Apamée, en leva le siége, attira à son parti les deux Belligerans, Bassus & Murcus, & allant ensuite de ville en ville dans toute la province, il rassembla tout ce qu'il put d'armes & de troupes, & fit par-tout de grosses levées d'argent, particuliérement sur la Judée, qui fut obligée de lui payer sept cents talents. Antipater, qui prévoyoit que tout étoit à craindre dans ce désordre, chargea ses deux fils de faire une partie de la levée de cette imposition, & commit Malichus, quoiqu'ils ne fussent pas amis, avec quelques autres, pour en rassembler le reste. Herode, persuadé qu'il étoit de son intérêt d'obliger les Romains, & de se concilier leur amitié, même aux dépens d'autrui, fut le premier à fournir son contingent de cette taxe pour la Galilée. Cette marque de zéle lui mérita les bonnes graces de Cassius. Il fit au contraire exposer en vente les Magistrats des autres villes, avec leurs gens, & réduisit à l'esclavage quatre villes, dont les deux plus considérables furent Gophna & Emmaüs, & les deux autres, Lidda & Thamna. Dans le transport de colère qui l'animoit, il eût fait mourir Malichus, auquel il en vouloit particuliérement, si Hircan n'eût appaisé son courroux (a), en lui faisant toucher, par Antipater, cent talents, de ses propres deniers.

Cassius vient en Syrie; léve dans cette province & en Judée, d'exorbitantes impositions.

III. Malichus se persuadant que la mort d'Antipater affermiroit le pouvoir d'Hircan, conspira contre lui aussi-tôt que Cassius fut sorti de Syrie. Antipater en ayant été instruit passa le Jourdain, & leva des troupes dans le pays, & chez les Arabes. Malichus, de son côté, affectoit de nier que cela fût, & protestoit avec serment à Antipater & à ses enfans, qu'il n'avoit jamais eu cette criminelle pensée; & ajoûtoit artificieusement, qu'il n'étoit pas même vrai-semblable qu'elle eût pû lui venir à l'esprit, vis-à-vis de Phasaël, qui commandoit dans la citadelle de Jerusalem, & d'Herode, qui étoit maître de l'arcenal. Cependant comme il sentit que cette affaire pouvoit avoir de mauvaises suites, il se réconcilia avec Antipater. Ceci arriva dans le temps que Murcus commandoit en Syrie. Mais le

Malichus conspire contre Antipater.

(a) La réunion de la manière dont Joseph raconte le même fait dans le premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, avec celle dont il s'exprime ici, justifie, je crois, le sens que je propose.

Général Romain ayant été averti quc Malichus cherchoit à exciter des troubles dans la Judée, s'avança pour l'en punir. Peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir, & il ne dut sa conservation qu'aux priéres d'Antipater, qui sauva ainsi la vie à celui qui devoit la lui ôter.

Malichus fait empoisonner Antipater.

IV. Cassius & Murcus ayant levé une armée, ils en confiérent le soin à Herode, & l'établirent Gouverneur de la Célé-Syrie. Ils lui donnerent, à lui-même, des troupes d'infanterie & de cavalerie, & des vaisseaux, & lui promirent de le déclarer Roi, si-tôt que la guerre qu'ils avoient avec Antoine & le jeune César seroit terminée. Malichus, qui craignoit toujours Antipater, le fit empoisonner vers ce temps-là; ce fut l'Echanson d'Hircan, chez qui il mangeoit avec Antipater, qui lui donna le poison, dont il mourut. Il se fit ensuite accompagner de quelques gens de guerre, qu'il avoit tenus tout prêts, & alla par la ville pour y maintenir la tranquillité. La nouvelle de la mort d'Antipater outra Phasaël & Herode de douleur & de colère; Malichus cependant nioit tout, & soûtenoit qu'il n'y avoit aucune part. Ce fut ainsi que périt Antipater, cet homme si recommandable par sa piété, par son amour pour la justice, & par son zéle pour la Patrie.

Herode vouloit marcher avec des troupes contre Malichus, & ne pas différer de tirer vengeance de cette perfidie; mais Phasaël son aîné, crut qu'il falloit user de dissimulation, & tâcher de surprendre Malichus, pour ne pas paroître être les auteurs d'une guerre civile. Il écouta ce que Malichus voulut dire pour se décharger de ce crime, & faisant semblant de croire qu'il n'avoit en rien contribué à la mort d'Antipater, il ne parut occupé que du soin d'élever à son pere un magnifique mausolée. Cependant il passa à Samarie, qu'il trouva dans un étrange désordre. Il y remédia, & appaisa les divisions qui partageoient ses habitans.

V. Quelque temps après, Herode, à l'approche d'une grande solemnité (*a*), vint à Jerusalem accompagné de troupes; Malichus en prit ombrage, & pria Hircan de ne lui pas permettre d'entrer. Hircan le satisfit, & allégua pour prétexte, qu'il ne convenoit pas de laisser entrer des étrangers dans la ville le jour d'une Fête, à la célébration de laquelle le peuple devoit

(*a*) La Fête de la Pentecôte.

s'être

s'être préparé par des purifications. Herode, ſans aucun égard pour la défenſe que lui avoit fait faire Hircan, y entra de nuit. Malichus ſaiſi de crainte, eut néanmoins encore recours à l'artifice; il pleuroit en public la mort d'Antipater, le rappellant à la vie par des cris d'une douleur ſimulée, comme ſi c'eût été ſon meilleur ami, &, dans le ſecret, il pourvoyoit à ſa ſûreté. Herode crut devoir le laiſſer jouer cette comédie, & tâcher de lui ôter tout ſujet de méfiance par des marques extérieures d'amitié.

Herode fait aſſaſſiner Malichus.

VI. Cependant il écrivit à Caſſius *les circonſtances* de la mort de ſon pere. Comme le Général Romain connoiſſoit le caractere de Malichus, il lui répondit qu'il en devoit tirer vengeance, & donna ſecrettement des ordres aux Tribuns qui étoient à Tyr, de prêter ſecours à Herode, qui n'avoit que de juſtes deſſeins. Caſſius prit enſuite Laodicée (*a*), & comme, à cette occaſion, on convint de lui aller préſenter des couronnes & de l'argent, Herode ne douta point que Malichus ne ſe rendît, comme tous les principaux du pays, auprès de ce Général, & que ce ne fût une occaſion favorable de le punir. Malichus, de ſa part, étoit toujours dans quelque méfiance; il ne fut pas plutôt arrivé à Tyr en Phénicie, qu'il y conçut un bien plus grand deſſein; ce fut d'enlever ſon fils qui y étoit en ôtage, de ſe retirer avec lui en Judée, & de profiter du temps que Caſſius ſeroit occupé à la guerre contre Antoine, pour exciter le peuple à la révolte, & s'emparer du ſouverain commandement; mais la Providence renverſa ſes grands projets. Herode ayant adroitement pénétré ſon deſſein, l'invita à ſouper avec Hircan (*b*); & ſous prétexte de donner quelques ordres pour que tout fût prêt, il envoya un de ſes gens engager les Officiers des troupes Romaines à venir armés de poignards, ſurprendre Malichus. Ils partirent auſſi-tôt; & l'ayant trouvé hors de la ville, ſur le bord de la mer, ils le tuérent. Ce meurtre fit une ſi grande impreſſion ſur Hir-

(*a*) Dolabella, qui avoit été déclaré ennemi public par le Senat, pour avoir tué Trébonius, s'y étoit retiré, toujours entêté de ſe maintenir dans le gouvernement de Syr e; mais ayant été aſſiégé par Caſſius, & la ville ayant été priſe d'aſſaut, il aima mieux ſouffrir d'un eſclave que de ſon ennemi, ce qu'il avoit fait ſouffrir à Trébonius. *Cicer. Philipp. Appien. Dion.*

(*b*) J'ai traduit de la maniére dont Joſeph raconte cet évenement dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, car il ſe contente de dire ici :

can, qu'il resta quelque temps sans pouvoir parler. Etant ensuite revenu à lui, il demanda à Herode ce qui venoit d'arriver, & qui avoit fait tuer Malichus. Sur la réponse qu'il lui fit, que c'étoit Cassius qui l'avoit ordonné, il déclara que c'étoit un acte de justice, & que Malichus avoit été un méchant homme, & un traître à la Patrie. Ce fut ainsi que Malichus fut puni du crime qu'il avoit commis, en faisant empoisonner Antipater.

Troubles en Judée.

VII. Il s'éleva de grands troubles dans la Judée, lorsque Cassius eut quitté la Syrie. Felix, qui étoit demeuré à Jerusalem avec des troupes, attaqua Phasaël, & le peuple prit les armes. Herode étoit allé à Damas trouver le Préteur Fabius; il vouloit venir au secours de son frere, mais une maladie qui lui survint, l'en empêcha. Phasaël *cependant n'eut pas besoin de lui.* Il défit Felix avec ses seules forces, & l'obligea de se retirer dans une Tour, d'où il ne le laissa sortir qu'à des conditions dont ils convinrent par un Traité. Il fit de vifs reproches à Hircan, de ce que, pour reconnoître tous les services que sa famille lui avoit rendus, il prenoit le parti de ses ennemis. Le frere de Malichus se révolta en même temps, & s'empara de plusieurs endroits, où il mit garnison, & sur-tout à Masada, qui étoit le plus fort de tous; mais Herode, dont la santé étoit rétablie, passa en Judée, les lui enleva, & lui permit de se retirer, sous l'engagement d'un Traité dont ils convinrent.

CHAPITRE XII.

I. ANTIGONE, fils d'Aristobule, gagna Fabius à force d'argent, leva des troupes, & avec le secours de Ptolémée, fils de Mennée son parent (*a*), il rentra en Judée. Il

Il leur donnoit à manger à tous. Pour éclaircir ce qu'il dit de cet évenement, il faut se souvenir, qu'Hircan, Herode & Malichus, se promenoient sur le bord de la mer en attendant le souper; & qu'Herode, sous prétexte de donner quelques ordres chez lui, envoya un domestique avertir les Officiers des troupes Romaines, que l'occasion se présentoit d'exécuter les ordres qu'ils avoient reçus de Cassius; que ces Officiers étant venus, ils tuérent Malichus sous les yeux d'Hircan; que ce meurtre fit sur lui une si grande impression, qu'il fut quelque temps sans parler, &c.

(*a*) Κήδευμα ne signifie ici qu'allian-

Herode chasse Antigone de la Judée, dans laquelle il étoit entré en armes.

en tira aussi de Marion, à qui Cassius avoit donné le commandement de Tyr; car après s'être emparé de la Syrie, il se la conserva, en établissant ainsi des Commandans (*a*) en différents endroits de cette province. Marion se jetta dans la Galilée, qui est limitrophe de la Syrie, s'y rendit maître de trois places, dans lesquelles il établit garnison; mais Herode marcha contre lui & les lui enleva. Il accorda généreusement la liberté aux Tyriens, qui les gardoient, & fit même des présens à quelques-uns, par considération pour la ville dont ils étoient. Il alla ensuite combattre Antigone, le défit, & le chassa de la Judée, où à peine il étoit entré. Hircan, & le Peuple, lui présenterent des couronnes lorsqu'il fut de retour à Jerusalem. Il ambitionnoit alors d'entrer dans la famille d'Hircan, & cette recherche n'étoit pas désagréable au Grand-Prêtre, qui avoit pour lui beaucoup de considération. Il épousa en effet sa petite-niéce, fille d'Alexandre, fils de son frere Aristobule; dont il eut trois garçons & deux filles. Il avoit épousé auparavant une femme nommée Doris, d'une famille Plebéienne, qui lui avoit donné un fils, qu'il appella Antipater.

Les Juifs accusent en vain auprès d'Antoine, Phasaël & Herode, de dépouiller Hircan de son autorité.

II. Antoine & César défirent Cassius à Philippes, comme nous l'apprennent d'autres Historiens. Après cette victoire, César passa dans les Gaules, & Antoine vint en Asie. Lorsqu'il fut arrivé en Bithinie, il reçut des Ambassadeurs de toutes parts. Les principaux des Juifs s'y rendirent aussi, pour accuser Phasaël & Herode, de ne laisser à Hircan que les apparences du commandement, tandis qu'ils en usurpoient toute l'autorité. Antoine considéroit beaucoup Herode, & cette considération, qu'il avoit achetée par les présens qu'il lui avoit faits, fit que Herode s'étant présenté pour répondre aux accusations qu'on venoit de faire contre lui, Antoine refusa même d'entendre ses accusateurs. Lorsqu'Antoine fut arrivé à Ephese, Hircan & notre Nation envoyerent des Ambassadeurs lui présenter une couronne d'or, & le prier d'écrire dans les provinces de l'Empire, qu'on rendît la liberté aux Juifs que Cassius

ce, du moins n'a-t-on point de preuve qu'Antigone fût parent de Ptolémée; mais il en étoit allié, Ptolémée ayant épousé sa sœur. Antiq. Jud. liv. 14. chap. 7. numero 4

(*a*) L'expression de Joseph est un peu ambiguë ici. Elle est plus décidée dans le premier Livre de l'Histoire de la Guerre des Juifs. J'en ai profité pour ôter l'ambiguité.

avoit envoyés en captivité contre les droits de la guerre, & qu'on leur restituât les terres dont il les avoit injustement dépouillés. Antoine, persuadé de la justice de leurs demandes, écrivit sur le champ à Hircan & aux principaux de la Nation, & envoya en même temps ses ordres aux Tyriens. Voici les les termes de la Lettre & des Décrets.

III. » MARC ANTOINE, Empereur, à Hircan, Grand-» Prêtre & Ethnarque de la Nation Juive, Salut. Si vous êtes » en santé, tout est bien: je me porte bien, & l'armée est en » bon état. Lysimaque fils de Pausanias, Joseph fils de Men-» née, Alexandre fils de Theodore, vos Ambassadeurs, me » sont venu trouver à Ephese, ils se sont acquités de leur com-» mission avec le même zéle qu'ils l'ont fait à Rome, & ont » marqué une grande affection pour votre personne, & un » grand zéle pour le bien de la Nation, par l'empressement » avec lequel ils m'ont fait connoître l'amitié que vous nous » portez. Convaincu, par leurs discours & par les effets, que » vous nous êtes attachés, connoissant d'ailleurs votre sage » & pieuse conduite, je prends part à ce qui vous regarde » comme à mes propres affaires. Vos ennemis, & ceux du » Peuple Romain se sont jettés dans l'Asie, & y ont pillé les » villes, sans épargner les temples, même contre la foi des » sermens: ce n'est point notre intérêt particulier, c'est la » considération du bien général, qui nous a portés à châtier » les auteurs de ces injustices envers les hommes, & de ces » impiétés envers les Dieux. Je suis persuadé que ce sont ces » crimes qui ont obligé le soleil de s'éclipser, & qu'il n'a vû » qu'avec horreur l'énormité de celui qu'on a commis contre » César. Cette troupe d'ennemis, armés contre les Dieux, ces » esprits méchamment furieux, que la Macédoine, comme un » théatre propre à ces attentats criminels, a reçus, & auxquels » elle a permis de s'assembler auprès de Philippes, les Dieux » les ont justement condamnés; nous les avons défaits, quoi-» qu'ils se fussent rendus maîtres de lieux très- avantageux, » & tellement fermés par des montagnes qui s'étendoient » jusqu'à la mer, qu'on n'y pouvoit pénétrer que par une seule » entrée. Brutus s'est enfui à Philippes, nous l'y avons assiégé, » & il a eu le même sort que Cassius. Nous voulons qu'une » heureuse paix soit la suite de leur mort, & que toute l'Asie » respire enfin, après tous les maux que la guerre lui a causés.

» Déja il semble que, pour premier fruit de notre victoire, » elle reprend ses forces, comme un malade qui recouvre la » santé. Je ne vous oublie point, ni votre Nation, j'aurai soin » de vos intérêts. J'ai fait publier des ordres dans toutes les » villes, pour qu'on mette en liberté tout Juif, libre ou escla- » ve, que Cassius ou ses Officiers ont fait vendre à l'encan, & » j'ordonne que vous jouissiez des priviléges que Dolabella & » moi vous avons accordés. Je défends aux Tyriens d'user » contre vous d'aucune violence, & je leur ordonne de vous » restituer tout ce qui vous appartient. J'ai reçu la couronne » que vous m'avez envoyée. «

IV. » MARC ANTOINE, Empereur, aux Magistrats de Tyr » & au Peuple, Salut. Des Ambassadeurs d'Hircan, Grand- » Prêtre & Ethnarque des Juifs, m'ont exposé que vous » occupez un pays qui leur appartient, & que vous vous en » êtes emparés dans le temps de la domination de nos enne- » mis. Mais puisque nous n'avons entrepris la guerre que pour » le bien général de l'Empire, pour venger les gens de bien, » protéger la justice, & punir des ingrats & des parjures; je » veux que nos alliés jouissent des fruits de la paix que nous » leur avons procurée. Vous ne garderez aucune des posses- » sions que nos ennemis vous ont accordées, mais vous les » rendrez à ceux qu'ils en ont dépouillés; car, aucun d'eux » ne tenoit du Senat le commandement de nos provinces, ni » celui des armées. Ils s'en sont emparé de force, & s'en sont » servi pour faire des libéralités aux ministres de leurs injusti- » ces; maintenant qu'ils ont été punis de leurs usurpations, » il nous paroît juste que nos alliés soient rétablis dans la jouis- » sance de tout ce qui leur a ci-devant appartenu : ainsi, si » vous possedez encore quelques Terres qui aient fait partie » du domaine des Juifs, & d'Hircan leur Ethnarque, jusqu'au » jour que Cassius a eu la témérité de porter la guerre dans » notre Gouvernement, vous les leur rendrez, avec la faculté » d'en jouir, ainsi que de tout ce qui leur appartient, sans » avoir à craindre de votre part aucune violence. Si cepen- » dant vous croyez avoir sur ce sujet quelques justes repré- » sentations à me faire, je les écouterai lorsque je serai sur les » lieux : notre intention est de rendre justice, sans aucune » sorte de partialité, à tous ceux qui nous sont alliés.

Décrets de Marc-Antoine.

V. » MARC ANTOINE, Empereur, aux Magistrats & au Peu-

» ple de Tyr, Salut. Je veux que vous fassiez graver sur les » Tables publiques, en caractères Romains & Grecs, les Dé- » crets que je vous ai envoyés, & que vous les placiez dans » un lieu public, où tout le monde puisse les lire.

Marc Antoine, Empereur, un des Triumvirs chargés des affaires publiques a dit : » Caius Cassius ayant eu, dans les » derniers troubles, la témérité d'usurper le gouvernement de » provinces sur lesquelles il n'avoit aucun droit, de dépouiller » par d'injustes violences nos alliés de leurs possessions, de » porter la guerre dans la Judée, dont les peuples sont amis » du peuple Romain, nous avons cru devoir employer nos » armes pour punir tant de criminels excès. Maintenant nous » travaillons à réparer, par de sages réglemens, les maux » que ces brigandages ont causés, & à rétablir nos alliés dans » la paisible jouissance de tous les biens qui leur ont été » enlevés. C'est pourquoi nous ordonnons qu'on rende aux » Juifs tout ce qui leur a appartenu, qu'on les en laisse jouir » librement, comme anciens & légitimes possesseurs ; qu'on » mette en liberté tous ceux d'entre eux qui ont été réduits » à l'esclavage. Je déclare que je ferai faire une rigoureuse » recherche de quiconque oseroit se soustraire à l'obéissance » due au présent Décret, & veux que, si quelqu'un étoit con- » vaincu d'y avoir désobéï, il en soit séverement châtié.

VI. Marc Antoine envoya les mêmes ordres à Sydon, à Antioche, & à Arade. J'ai cru devoir rapporter ces Décrets, pour convaincre mes Lecteurs des grands égards que les Romains ont eus pour notre Nation.

CHAPITRE XIII.

I. ANTOINE passa ensuite en Syrie. Cléopatre vint au-devant de lui en Cilicie : les charmes de cette Princesse toucherent le cœur du Triumvir. Cent Juifs, des principaux de la nation, le vinrent trouver à Daphné, pour accuser Herode & tous ceux qui lui étoient attachés. Ils avoient choisi les plus éloquents d'entre eux pour former & soûtenir cette accusation. Messala, assisté d'Hircan, qu'on regardoit déja

comme le beau-pere d'Herode (*a*), se chargea de la défense d'Herode & de Phasaël.

Antoine ayant entendu les uns & les autres, demanda à Hircan s'il connoissoit quelqu'un qui fût plus capable de gouverner la Nation. Hircan lui ayant répondu qu'il n'en connoissoit pas qui pussent le mieux faire que Phasaël (*b*) & Herode ; Antoine, qui étoit prévenu en leur faveur, à cause de l'amitié qu'il avoit contractée avec Antipater, lorsqu'il étoit venu en Judée avec Gabinius, les établit (*c*) Tétrarques ; les chargea de l'administration des affaires de la Judée, & écrivit en conséquence les Lettres *nécessaires*. Il envoya en prison quinze de leurs accusateurs, & les eût fait mourir dès-lors, si Herode n'eût intercédé pour eux.

M. Antoine fait Phasaël & Herode Tétrarques.

II. Les choses n'en furent pas pour cela plus tranquilles : ceux qui avoient été employés dans la premiére Députation étant de retour, il s'en forma une seconde : mille Juifs se rendirent à Tyr, où Antoine étoit attendu : mais Herode & son frere l'avoient gagné par leurs présens ; ainsi, il ordonna aux Magistrats de les punir comme des séditieux, qui ne cherchoient qu'à exciter des troubles, & de faciliter à Herode le moyen d'affermir son autorité. Aussi-tôt qu'Herode eut appris qu'Antoine

(*a*) Hircan étoit grand-pere & grand-oncle de l'infortunée Mariamne : grand-pere, par sa mere Alexandra, qui étoit sa filel. Grand-oncle, parce qu'elle étoit fille d'Aristobule son frere. *Antiq. Juiv.* liv. 1. chap. 2. num. 5. *Guer. Juifs*, liv. 1. chap. 12. pag. 81.

(*b*) Les Copistes ont omis en cet endroit Phasaël. L'ancien Interprete l'avoit dans son Exemplaire. La suite le demande, & la réponse d'Hircan, dans l'Histoire de la guerre des Juifs le joint avec son frere Herode.

(*c*) » Le nom & la qualité de Tétrarque venoient des Galates, qui ayant » conquis trois Provinces dans l'Asie mineure, les diviserent en quatre Principautés, dont ils conférerent le gouvernement à douze de leurs Chefs, » sous le titre de Tétrarques, parce qu'ils » commandoient chacun dans une quatriéme partie de la Galatie. Ce Titre » passa chez différents Peuples de l'Asie, » mais il changea de signification, puisqu'il fut donné, selon Pline, à tous » Seigneurs indépendants, ne fussent-ils » maitres que d'une seule ville. Dans la » suite, la Célé-Syrie eut plusieurs Tétrarchies : Philippe & Antipas en posséderent deux ...... L'autorité des » Tétrarques étoit quelquefois si considérable, qu'ils s'égaloient aux Rois, » & qu'on leur en donnoit le nom. « *Dissertation de M. l'Abbé de Fontenu*, sur une médaille de Philippe le Tétrarque.* Les trois Evangélistes, saint Matthieu, saint Marc, & saint Jean, donnent le titre de Roi à Herode Antipas, que saint Luc & Joseph n'appellent que Tétrarque. On trouve ce nom plusieurs fois dans les Philippiques de Démosthene, & il semble le prendre dans le sens de celui de Satrape. Ciceron & Pline l'ont quelquefois confondu avec le nom de Roi, & Hesichius dit, Τετράρχαι οἱ Βασιλεῖς.

* *Memoir. Academ. des Bell. Lettr. Tom. 5. pag.* 722.

avoit donné ces ordres, il alla trouver les nouveaux Députés; qui étoient alors devant la ville, sur le bord de la mer; il tâcha de les engager à se retirer. Hircan, qui étoit avec lui, leur représenta, que s'ils persistoient dans leur opiniatreté, ils s'attireroient les derniers malheurs; mais il ne put les persuader. Alors les Romains (*a*) se jetterent sur eux avec des poignards, en tuérent quelques-uns, & en blesserent un plus grand nombre: la crainte saisit les autres; ils se retirerent chez eux & y demeurerent tranquilles. Les cris séditieux du Peuple contre Herode ne cessoient cependant point, Antoine s'en irrita, & fit mourir ceux qu'il tenoit en prison.

III. La seconde année (*b*), Pacorus, fils du Roi des Parthes, & Barzapharnes, Satrape, s'emparerent de la Syrie. Ptolémée, fils de Mennée, mourut; & son fils Lysanias, qui lui succéda, procura à Antigone (*c*), fils d'Aristobule, l'amitié de Pacorus. Le Satrape Barzapharnes; qui étoit en grand crédit chez le Prince, l'y servit beaucoup. Antigone promettoit de donner mille talents, & cinq cents femmes, si ôtant le souverain Commandement à Hircan pour l'en revêtir, on détruisoit la maison d'Herode. Ces promesses n'eurent point leur effet.

Les Parthes entrent en Judée, pour mettre Antigone sur le thrône.

Cependant les Parthes entrerent en Judée. Pacorus côtoya les bords de la mer, & Barzapharnes prit par le milieu des terres. Les habitans de Tyr refuserent à Pacorus l'entrée de leur ville; mais ceux de Sydon & de Ptolémaïde lui ayant donné passage sur leurs Terres, il envoya, sous le commandement de

(*a*) » Et aussi-tôt les Juifs, mêlés avec » les habitans, se jetterent sur eux. « [*M. d'Andilly.*] Un peu de réflexion eût, ce semble, suffi pour s'appercevoir que l'endroit est corrompu. L'ancien Interprete lisoit dans son manuscrit, οἱ Ῥωμαῖοι au lieu d'οἱ Ἰουδαῖοι, & ἐγχειριδίοις, au lieu d'ἐγχωρίοις. C'est la bonne leçon, que la maniére dont Joseph raconte le même évenement dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, confirme. Les Auteurs de l'Histoire universelle du monde font les Tyriens se jetter sur ces Députés, en blesser & en tuer plusieurs par l'ordre d'Antoine. Les sçavants Auteurs de cet ouvrage ne se sont pas apperçus qu'ἐγχωρίοις est une faute de Copiste. *Tom. 7. pag. 161.*

(*b*) Usserius, & plusieurs autres Sçavans, prennent le commencement des deux années dont Joseph parle ici, de l'arrivée d'Antoine en Asie. C'est peut-être ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, dans l'impuissance où le vague de l'expression de Joseph nous met de dire rien de certain.

(*c*) » Lysanias son fils lui succéda au » royaume; & par le moyen de Barza- » pharnes, qui avoit grand pouvoir sur lui, » il contracta amitié avec Antigone, fils » d'Aristobule. « Joseph n'a pû dire cela. Lysanias n'avoit pas besoin de Barzapharnes, pour contracter amitié avec Antigone, dont il étoit allié: & recherche-t'on l'amitié d'un Prince dépouillé de ses Etats, d'un Prince que le pere de Lysanias avoit élevé par des sentimens d'honneur? Sur qui le Général Parthe avoit-il autorité? étoit-ce sur Lysanias? étoit-ce sur Antigone, qu'il ne connoissoit pas même,

son

ſon Echanſon, qui portoit le même nom que lui, un gros de cavalerie en Judée, avec ordre d'agir de concert avec Antigone. Les Juifs du mont Carmel l'étant allé trouver, & paroiſſant diſpoſés à bien faire, il les envoya ſe ſaiſir de ce qu'on appelle Dryme (*a*). Quelques autres s'étant joints à lui, ils pénétrerent juſqu'à Jeruſalem, où un renfort leur étant encore arrivé, ils allerent aſſiéger le palais, que défendoit le parti de Phaſaël & d'Herode. On ſe battit dans la place. Herode eut l'avantage; il pourſuivit les ennemis dans les Portiques du Temple, & mit quelques ſoldats dans les maiſons voiſines. Mais le Peuple, qui vit qu'ils n'étoient pas en état de recevoir du ſecours, les attaqua, & ayant mis le feu aux maiſons, les brûla avec elles. Herode ne fut pas long-temps ſans tirer vengeance de cette cruauté. Car ayant attaqué ceux du parti d'Antigone, il les défit & en tua pluſieurs.

Herode remporte un grand avantage.

IV. Il ne ſe paſſoit point de jour ſans quelques eſcarmouches. Le parti d'Antigone attendoit les Juifs de la campagne, qui devoient ſe rendre à Jeruſalem pour la fête de la Pentecôte. Lorſqu'elle fut arrivée, une multitude de Juifs, les uns armés, les autres ſans armes, entourerent les Portiques du Temple, & s'en rendirent maîtres, ainſi que du reſte de la ville, excepté du palais, que le parti d'Herode défendoit avec quelques ſoldats, Phaſaël étant reſté pour le garder. Herode fit, dans le fauxbourg, une ſortie ſur les ennemis. L'action fut vive, & il s'y porta ſi courageuſement, qu'il mit en fuite toute cette multitude, dont les uns gagnerent la ville, d'autres les Portiques: il y en eut qui ſe jetterent dans un retranchement (*b*) qui étoit proche. Phaſaël ſeconda fort bien ſon frere en cette occaſion. Pacorus, qui commandoit les Parthes, entra alors dans Jeruſalem, à la priére d'Antigone. Le prétexte étoit d'appaiſer la multitude, mais le véritable motif étoit de lui procurer la couronne. Phaſaël le reçut fort bien (*c*), & lui fit des préſens, mais Pacorus tendit un piége à Phaſaël, & l'engagea

ſelon toutes les apparences? La précipitation des Copiſtes, qui ont omis Πακορου entre φίλιαν & πρὸς Αντίγονον, a donné lieu de prêter a Joſeph un récit ſans ſens, & qui ſe contrarie. L'erreur n'étoit pas difficile à appercevoir. Ce qu'il dit de cet évenement dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, en fournit la preuve, & le moyen en même temps de la corriger.

(*a*) La Forêt.

(*b*) V. Remarque XI.

(*c*) Quoique le récit que Joſeph fait de la maniére dont Pacorus entra dans Jeruſalem, ſoit embarraſſé & peu net, on ne voit cependant pas comment il a

à aller trouver Barzapharnes. Herode ne pouvoit approuver cette démarche. Il soûtenoit que les Barbares n'avoient point de foi, & qu'il falloit attaquer Pacorus & ceux qui étoient venus avec lui.

V. Cependant Hircan & Phasaël partirent, & Pacorus, qui les accompagna, ne laissa à Herode que deux cents dix hommes, de ceux qu'on appelle volontaires. Quand ils furent arrivés en Galilée, les Commandans des villes par où ils passoient, alloient en armes au-devant d'eux. Barzapharnes les reçut d'abord très bien, leur fit même des présens; mais dans la suite il chercha à les surprendre. Phasaël fut conduit, avec ceux qui l'accompagnoient, à Ecdippe (*a*), sur le bord de la mer, où ayant appris qu'Antigone avoit promis mille talents aux Parthes, & cinq cents femmes, pour les engager à se déclarer en sa faveur, ils commencerent à entrer en défiance. On leur rapporta, que cette nuit même, on leur avoit dressé des embûches; qu'on les avoit fait entourer secrettement de gardes, & qu'ils auroient déja été arrêtés, sans qu'on attendoit que les Parthes, qui étoient restés à Jerusalem, se fussent saisis d'Herode, de

pû dire que Phasaël le reçut dans la ville, après avoir rapporté que le parti d'Antigone en étoit maitre. Phasaël auroit pû le recevoir dans le palais, * comme l'élegant Traducteur le fait dire a l'Historien Juif. Son frere & lui en étoient maîtres: mais le Satrape eût il voulu se livrer à leur discrétion, en entrant dans une place forte, où ils avoient des soldats avec eux? J'ai cru d'abord pouvoir charger ses Copistes de ce que ce récit se concilie si peu; mais après y avoir réfléchi, la faute est, ce semble, de Joseph, qui, pour ne s'être pas donné la peine de développer assez les circonstances de cet évenement, a fait que quelques-unes de ses parties ne paroissent pas faites les unes pour les autres.

Je remarque, par occasion, quelques légeres inadvertences, qui sont échappées à l'Historien des Empires & des Républiques. ** 1°. La circonstance ne voulut point » que Pacore devînt juge de la » contestation qui arriva au sujet de la » couronne des Juifs. « Et ce ne fut point Antigone, mais l'Echanson du Roi des Parthes, qui proposa artificieusement a Phasaël d'aller trouver Barzapharnes. 2°. Antigone n'étoit point le cadet d'Hircan; & en lui faisant couper les oreilles, ce fut à son oncle, non a son frere qu'il fit cet outrage. 3°. Aristobule, Roi des Juifs, n'étoit pas mort depuis peu: il y avoit neuf ans que les partisans de Pompée l'avoient empoisonné, & quatorze que Pompée l'avoit fait descendre du thrône.

(*a*) Diversabatur autem Phasaelus cùm equitibus in proximo ad mare. Μετ' ἱππέων est une faute de Copistes, qui ont transcrit ces deux mots au lieu d'εἰς Ἐκδίππων. Le nouvel Editeur auroit pû la corriger, par ce que Joseph dit dans le premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, » que Phasaël & Hircan con» nurent qu'ils étoient trahis, lors» qu'on les eut conduits à un lieu sur le » bord de la mer qu'on appelle Ec» dippe.

* M. d'Andilly, Hist. Guer. des Juifs.

** Tom. 8. pag. 130. 134.

peur que si on les faisoit mourir auparavant, il ne l'apprît, & ne leur échappât. L'avis étoit fondé, car l'on commençoit à découvrir les Gardes. On conseilla à Phasaël de monter promptement à cheval, & de se sauver sans aucun délai. Ophellius sur-tout, qui avoit été instruit de tout le projet par Samaralla, l'homme le plus riche qu'il y eût en Syrie, l'en pressoit; & lui offroit pour cela des vaisseaux, l'assurant qu'étant proche voisin de la mer, il lui en feroit aisément trouver: mais Phasaël ne voulut pas abandonner Hircan, ni exposer son frere à un plus grand danger. Il fut trouver Barzapharnes, & lui remontra, qu'il ne pouvoit sans injustice se déclarer contre eux; que s'il souhaitoit de l'argent, il étoit en état de lui en donner davantage qu'Antigone n'en promettoit; que c'étoit d'ailleurs un grand crime, d'attenter à la vie d'Ambassadeurs qui l'étoient venus trouver sur les assurances qu'on leur avoit données, & qui n'avoient fait aucun mal. Ce barbare l'assura avec serment, qu'il n'y avoit rien de véritable dans les soupçons qu'il formoit, & dont il s'inquiétoit mal-à-propos.

Hircan & Phasaël sont mis aux fers.

VI. Barzapharnes fut ensuite trouver Pacorus, & si-tôt qu'il fut parti, Hircan & Phasaël furent arrêtés & mis aux fers par les Parthes, auxquels ils ne purent faire que de vifs reproches de leur perfidie. On renvoya en même temps vers Herode l'Echanson Pacorus, avec ordre de l'attirer hors de la ville & de l'arrêter. Phasaël avoit, de sa part, envoyé des gens avertir son frere de la perfidie des Parthes, mais les ennemis les avoient arrêtés. Herode qui en étoit informé, alla trouver Pacorus & les autres principaux Chefs des Parthes. Quoiqu'ils sçussent bien tout ce qui se passoit, ils feignirent de l'ignorer, & l'inviterent à venir avec eux hors de la ville, au-devant des couriers, que les ennemis n'avoient encore pû surprendre, & qui lui apportoient sans doute des nouvelles des heureux succès de son frere. Mais comme Herode avoit déja appris que Phasaël étoit arrêté, il n'eut garde de les croire. D'ailleurs *Alexandra*, fille d'Hircan, dont il devoit épouser la fille, ne cessoit de l'avertir de se défier des Parthes. Et quoique ses amis ne fissent pas beaucoup d'état des avis de cette Princesse, il la crut, parce qu'il étoit persuadé de son extrême prudence.

Les Parthes tâchent de surprendre Herode.

VII. Cependant les Parthes tinrent conseil sur ce qu'ils avoient à faire; & comme ils ne pensoient pas qu'il convînt

d'attaquer ouvertement un homme aussi considéré, ils remirent au lendemain à se décider. Herode étoit de sa part dans de grandes inquiétudes; mais persuadé que ce qu'on lui avoit rapporté de la détention de son frere & de la perfidie des Parthes, étoit véritable, & que tout ce qu'on lui disoit au contraire étoit faux, il prit le parti de profiter de cette nuit même, pour se dérober par la fuite à la trahison de ses ennemis, & de ne pas perdre de temps à s'en assurer davantage. Il prit donc avec lui tout ce qu'il avoit de gens armés, & ayant fait monter sur des chevaux, sa mere, sa sœur, son jeune frere, la fille d'Alexandre fils d'Aristobule, qu'il devoit épouser, la fille d'Hircan, mere de cette Princesse, toute sa maison enfin, & tous ceux qui lui étoient attachés, il prit le chemin de l'Idumée, sans que ses ennemis s'en apperçussent. Spectacle déplorable! est-il possible de concevoir quelque cœur assez dur pour n'en n'avoir pas été attendri? Une multitude de femmes éplorées, fondantes en larmes, traînant avec elles leurs tendres enfans, abandonnant leur Patrie (*a*), laissant leurs proches dans les fers, & n'envisageant pour elles-mêmes dans l'avenir aucun motif, aucune espérance de consolation.

Herode s'enfuit la nuit de Jerusalem.

VIII. Herode s'élevoit, par la grandeur de son courage au-dessus de son infortune; il exhortoit tout le monde, & chacun en particulier, à s'armer de constance, & à ne se point laisser abbatre par la douleur, à ne se point livrer à des regrets superflus, qui ne pourroient produire que des obstacles à la célérité dont il étoit important d'user dans une retraite, sans laquelle il ne leur restoit aucune espérance de salut. Animés par de tels discours, chacun s'excita à supporter généreusement l'état fâcheux où l'on se trouvoit réduit. Mais peu s'en fallut que, peu de temps après, déconcerté lui-même par le fâcheux accident qui arriva, Herode ne se frappât d'un coup mortel: le chariot dans lequel étoit sa mere versa (*b*), elle pensa être tuée: les tendres sentimens de son affection pour elle, & la crainte que le retardement causé par cet accident ne l'exposât à tomber vif entre les mains des ennemis, firent sur lui une telle impression, qu'il tira son épée, & se la feroit plon-

(*a*) Voyez Remarque XI.

(*b*) » Cette Princesse fut si blessée, » qu'on crut qu'elle en mourroit. « *Histoire universelle du monde*, [Tom. 7. pag. 163.] C'est la traduction de M. d'Andilly, mais ce n'est pas le sens de Joseph.

gée dans le sein, si son bras n'eût été arrêté par les gens qui se trouverent autour de lui: ils le priérent tous de ne les pas abandonner à la discrétion de leurs ennemis communs, & lui représenterent, qu'il ne pouvoit sans pusillanimité, songer à s'affranchir, par une mort volontaire, de périls auxquels tout ce qu'il avoit de plus cher restoit exposé. Ainsi retenu d'une part par les efforts de ceux qui l'environnoient, pénétré de l'autre de la vérité de ce qu'ils venoient de lui dire, il ne pensa plus à exécuter son funeste dessein; il releva sa mere, & après lui avoir donné tous les secours possibles, dans les circonstances où l'on se trouvoit, il s'avança le plus promptement qu'il put vers la forteresse de Masada: les Parthes, qui le poursuivoient, l'attaquerent plusieurs fois, mais il les repoussa toujours.

Herode bat les Juifs, qui le poursuivoient.

IX. Il ne fut pas même à couvert des insultes des Juifs; ils le joignirent à soixante stades de Jerusalem, & s'opposerent à sa marche; on en vint à une action sérieuse: Herode eut l'avantage, les battit, & les obligea de fuir; car il se défendoit non comme un homme occupé lui-même du soin de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, mais comme un Capitaine habile, qui s'est mis en posture de soûtenir un puissant effort. Dans la suite, étant monté sur le thrône, il fit bâtir en ce même endroit où il avoit battu les Juifs, un magnifique palais, & une ville qu'il appella Herodia. Lorsqu'il fut arrivé dans un lieu de l'Idumée appellé Thressa, son frere Joseph le vint trouver; ils y délibérerent entre eux sur ce qu'il convenoit de faire dans les circonstances où ils se trouvoient. Une grande multitude de peuple, sans compter les troupes réglées, les suivoit; & Masada, où ils comptoient se retirer, n'étoit pas assez grand pour contenir tant de monde. Herode fut d'avis de se débarrasser de la plus grande partie, qui se trouva monter à neuf mille personnes. Il leur ordonna de s'aller cantonner le plus avantageusement qu'ils pourroient, en divers lieux de l'Idumée, & pourvut à leur subsistance pour le voyage. Il retint ceux qui étoient le plus en état de supporter les fatigues de la guerre, & qu'il crut lui être le plus nécessaires, & se rendit à Masada. La place étoit abondamment fournie de toutes les choses nécessaires à la vie, excepté d'eau (*a*). Il y laissa les

(*a*) A la lettre, *& de l'eau.* Voyez ci-dessous la raison qu'on a eu de traduire, *excepté d'eau.*

femmes & les gens de leur ſuite, au nombre d'environ huit cents; pour lui, il s'en alla à Petra en Arabie. Dès que le jour parut, les Parthes pillerent Jeruſalem & le palais, mais ils ne toucherent point au threſor d'Hircan, qui étoit de trois cents talents. Une grande partie de ce qui appartenoit à Herode leur échappa, ainſi que tout ce que ſa prévoyance lui avoit fait conduire dans l'Idumée. Les Parthes ne ſe contenterent pas d'avoir pillé la ville de Jeruſalem, ils ravagerent auſſi la campagne, & détruiſirent Mariſſa, qui étoit une ville forte.

Antigone fait mutiler Hircan. Phaſaël ſe tue.

X. Ce fut ainſi qu'Antigone rentra en Judée, aidé du ſecours des Parthes, qui lui remirent Hircan (*a*) & Phaſaël, chargés de fers. Outre l'argent qu'il avoit promis de donner aux Parthes, il s'étoit engagé de leur livrer cinq cents femmes: elles s'étoient enfuies, & cela lui donnoit de grandes inquiétudes. Dans la crainte que le Peuple ne remît ſur le thrône Hircan, qui étoit toujours au pouvoir des Parthes, il lui fit couper les oreilles, afin qu'il ne pût point être rétabli dans la ſouveraine Sacrificature. Car, ſuivant notre Loi, pour exercer les fonctions de cette grande dignité, il faut être exempt de tout défaut corporel. Pour Phaſaël, il eſt certainement bien digne de notre admiration. Il apprit qu'on devoit le faire mourir: la mort ne lui parut point un mal, mais il regarda comme honteux & indigne de lui, de la recevoir d'une main ennemie. Les fers qu'on lui avoit mis aux mains lui en ôtant l'uſage, il ſe caſſa la tête contre une pierre, perſuadé que dans ſa ſituation il lui étoit plus glorieux de s'être donné le coup mortel, que de laiſſer à ſes ennemis le barbare plaiſir de lui arracher la vie. On dit que ne s'étant fait qu'une grande bleſſure à la tête, les Médecins qu'Antigone (*b*) lui envoya, ſous prétexte de la panſer, la rendirent mortelle, par les remedes empoiſonnés qu'ils y appliquerent. Peu avant qu'il expirât, une femme lui apprit que ſon frere s'étoit ſauvé. Cette nouvelle ranima ſes

(*a*) Joeſph dit dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs, que ce fut pour les maltraiter. Il eſt certain, par ce qu'il dit quelques lignes plus bas, que les Parthes ne remirent point ſans reſerve, à Antigone, Hircan & Phaſaël.

(*b*) » Antigonus avoit empoiſonné les » médicamens qu'on devoit lui appli- » quer; mais il refuſa de les prendre. « M. Baſnage en fait plus dire à Joſeph qu'il n'en dit. Hiſt. Juifs, pag 3. Tom. 1. Il dit même dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, (liv. 1. chap. 13. num. 10.) que quelques-uns diſoient qu'il eût guéri du coup qu'il s'étoit donné, ſi le Chirurgien qu'Antigone lui envoya n'eût envenimé la plaie, ſous prétexte de la guérir.

eſprits, il mourut ſatisfait, dans la penſée qu'il laiſſoit après lui un frere qui vengeroit ſa mort, & qui ſeroit en état d'en punir les auteurs.

CHAPITRE XIV.

I. LA mauvaiſe fortune d'Herode ne fut point capable d'ébranler ſon courage; elle le porta au contraire aux plus grandes entrepriſes. Il alla trouver Malchus, Roi des Arabes, à qui *Antipater* (*a*) avoit rendu de grands ſervices: il eſpéroit qu'en retour ce Prince voudroit bien, dans le preſſant beſoin où il en étoit, lui donner, ou au moins lui prêter de l'argent. Il n'avoit point encore appris la mort de ſon frere. Il vouloit le racheter, & il étoit réſolu de donner aux Parthes pour ſa rançon, juſqu'à trois cents talents. Il avoit mené avec lui dans cette vuë le fils de Phaſaël, âgé de ſept ans, pour le donner en ôtage aux Arabes; mais Malchus lui envoya dire de ſortir de ſes Etats, parce que les Parthes lui avoient défendu de lui donner retraite. C'étoit un prétexte dont les Grands de ſon royaume lui conſeilloient de ſe ſervir, pour ſe diſpenſer de lui marquer ſa reconnoiſſance, & de rendre les dépôts qu'Antipater lui avoit confiés. Herode répondit qu'il n'étoit point venu pour cauſer au Roi la moindre inquiétude, mais uniquement pour conférer avec lui d'affaires de la derniére importance.

II. Il crut cependant devoir ſe retirer, & prit avec de ſages précautions le chemin d'Egypte. Il paſſa par un temple où il avoit laiſſé pluſieurs perſonnes de ſa ſuite, & ſe rendit le jour ſuivant à Rinocolure: ce fut-là qu'il apprit la triſte deſtinée de ſon frere. Malchus ſe repentit alors de la conduite

(*a*) » Comme Herode lui avoit rendu » de grands ſervices. « [*M. Prideaux*, Tom. 4. pag. 370.] Joſeph ne parle point d'Herode. Dans le ſoupçon qu'Αντιπάτρου s'eſt perdu, j'ai cru pouvoir le ſuppléer. Herode n'avoit pas encore été en état de rendre de grands ſervices à Malchus, ni de lui donner beaucoup d'argent. Cela ne convient qu'à ſon pere: auſſi ce Prince (liv. 1. Guer. Juifs,) ne compte-t-il que ſur l'amitié qui avoit été entre ſon pere & le Roi des Arabes, & l'argent qu'il lui avoit prêté: & ici Joſeph dit ſeulement qu'il vouloit ſe rendre auprès de Malchus, Roi des Arabes, auquel on avoit rendu ci-devant de grands ſervices, πολλὰ πρόσθεν εὐεργετημένον, ſans marquer de qui il avoit reçu ces grands ſervices.

qu'il avoit tenue à son égard, & fit courir après lui, mais bien inutilement ; car comme il se hâtoit d'arriver à Péluse, il avoit déja fait bien du chemin. Aucun des vaisseaux qui étoient dans le port (*a*) ne voulut le porter à Alexandrie, & il fut obligé de s'adresser aux Magistrats, qui l'y firent conduire avec les plus grandes marques de distinction & de respect. La Reine Cléopatre voulut le retenir, mais elle ne put l'engager à rester, quoiqu'on fût en hiver (*b*), & qu'on eût des nouvelles d'Italie, que tout y étoit dans le trouble & dans la confusion, tant il avoit d'empressement pour se rendre au plutôt à Rome.

Herode se rend à Alexandrie, d'où il part pour Rome.

III. Il s'embarqua donc, côtoya la Pamphylie, & essuya une rude tempête, qui obligea de jetter à la mer toute la charge du vaisseau, & il ne se rendit à Rhodes qu'après avoir couru les plus grands dangers. Il y trouva deux de ses amis, Sappinas & Ptolémée. La guerre contre Cassius avoit réduit cette ville à l'état le plus triste (*c*). Quoiqu'il ne fût pas bien lui-même dans ses affaires, il crut devoir la soulager, & il le fit au-delà de ses forces. Y ayant équippé une galère, il s'embarqua avec ses amis, fit voile pour l'Italie, & gagna Brindes, d'où il se rendit à Rome (*d*). La premiére visite qu'il y fit, ce fut à Antoine, qu'il informa de ce qui s'étoit passé en Judée ; il lui apprit que son frere, Phasaël, avoit été pris par les Parthes, qui l'avoient fait mourir ; qu'ils retenoient Hircan prisonnier, & qu'ils avoient fait Roi Antigone, qui leur avoit promis mille talents, & cinq cents femmes, tant de sa maison que des meilleures familles de la Judée ; que les ayant soustraites la nuit aux ennemis, il s'étoit échappé de leurs mains avec bien de la peine, après avoir couru de grands dangers ; que celui auquel étoit exposée sa famille, actuellement assié-

(*a*) » Des Matelots qui alloient à » Alexandrie, refuserent de le recevoir » dans leur vaisseau « [*M. d'Andilly.*] C'est le sens de Sig. Gelenius, mais ce n'est pas celui de Joseph. Les Auteurs de l'Histoire universelle du monde, Tom. 7. pag. 164. y ont vû le même sens ; mais ce qu'ils disent, que le Roi des Arabes fit courir promptement après Herode, qui rejetta cette proposition qui lui fut faite à Péluse, n'est pas plus exact.

(*b*) Il fit ce qu'Appien dit de Crassus : quoique l'hiver ne permît pas aux vaisseaux de tenir la mer, il ne laissa pas de mettre à la voile, ἀνατέλλοντος χειμῶνος τοῦ χαλεποῦ. Guer. Parth. pag. 221.

(*c*) Cassius s'en étant rendu maître, l'avoit pillée, & enlevé de ses temples tout ce qui put contenter sa rapacité : il n'y eut que le char du soleil qu'il épargna. *Dion Caff.* liv. 47. page 395.

(*d*) Selon Photius, Herode trouva M. Antoine à Brindes, d'où il se rendit avec lui à Rome. *Codex*, 238.

gée ;

gée, l'avoit déterminé à se mettre en marche, malgré les difficultés de la saison, & à mépriser tous ces périls pour se rendre auprès de lui, parce qu'il étoit le seul dont il espérât quelque secours.

IV. Marc-Antoine fut fort touché de l'état d'infortune dans lequel Herode étoit tombé. La premiére réflexion qu'il fit, fut que les personnes les plus élevées en dignité sont les plus exposées à de pareils revers, & cette réflexion le détermina d'abord à le servir en tout ce qu'il pourroit: mais il se fortifia dans cette résolution par le souvenir de l'accueil obligeant & plein d'affection que lui avoit fait Antipater, par les promesses d'argent que lui fit Herode, s'il le faisoit déclarer Roi, promesses dont l'effet se garantissoit par celui qu'il lui avoit donné lorsqu'il l'avoit établi Tétrarque. Un motif encore plus puissant porra Antoine à se déclarer pour Herode, ce fut la haine dont il étoit prévenu contre Antigone, qu'il regardoit comme un séditieux, & un ennemi du Peuple Romain. César étoit également disposé à lui être favorable, tant par le souvenir du secours qu'Antipater avoit envoyé à son pere en Egypte, des présens qu'il lui avoit faits, & de l'amitié dont il lui avoit donné des marques en toutes occasions, que parce qu'il étoit bien aisé d'ailleurs d'obliger Antoine, qui prenoit les intérêts d'Herode avec chaleur: ils assemblerent donc le Senat. Messala, & après lui Aretinus, qui parlerent pour Herode, firent valoir les services qu'Antipater avoit rendus, & l'affection qu'il avoit toujours témoignée pour le Peuple Romain. Ils accuserent Antigone, & soûtinrent qu'il en étoit l'ennemi, puisque, non content de lui avoir toujours résisté, il venoit encore de lui donner une marque outrageante de mépris, en recevant la couronne de la main du Roi des Parthes. Le Senat fut irrité de cette conduite, & Antoine s'étant avancé, dit que dans la circonstance de la guerre qu'on avoit contre les Parthes, il convenoit de déclarer Herode Roi. Ce qui fut unanimement approuvé, & le Décret en fut porté.

V. Herode dut se croire d'autant plus obligé au zéle d'Antoine, qu'il lui procuroit une couronne qu'il n'avoit pas osé espérer (*a*). Il ne l'étoit point allé trouver dans cette vuë, car il

(*a*) Herode avoit promis de grandes sommes d'argent à Antoine, s'il le faisoit déclarer Roi comme il l'avoit fait Tétrarque; & quelques lignes plus bas, il

ne croyoit pas que les Romains puſſent ſe déterminer à lui faire porter une couronne, contre l'uſage où ils étoient de n'élever au thrône que des Princes nés de ſang Royal. Il s'étoit borné à le ſolliciter pour le frere de ſon épouſe, petit-fils, par ſon pere, d'Ariſtobule (*a*), & d'Hircan par ſa mere. Il fit mourir dans la ſuite ce jeune Prince, comme nous le dirons dans ſon lieu. Une autre marque du zéle d'Antoine, fut d'avoir fait expédier cette affaire en ſept jours, & d'avoir mis, dans ce court eſpace de temps, Herode en état de s'en retourner quand il voudroit, revêtu d'une dignité à laquelle il n'avoit pas cru pouvoir aſpirer. A la levée du Senat, Antoine & Céſar l'ayant au milieu d'eux, & précédés des Conſuls & des autres Magiſtrats, allerent offrir des ſacrifices & dépoſer le Décret du Senat dans le Capitole. Antoine lui donna à manger le jour qu'il fut déclaré Roi. Ce fut ainſi qu'Herode parvint à la couronne, la cent quatre-vingt-quatriéme (*b*) Olympiade, ſous le Conſulat de Caius (*c*) Domitius Calvinus pour la ſeconde fois, & de Caius Aſinius Pollion.

VI. Antigone aſſiégeoit pendant ce temps-là ceux qu'Herode avoit laiſſés dans Maſada. Les proviſions ne leur manquoient pas, il n'y avoit que de l'eau qu'ils n'avoient point (*d*). Joſeph, frere d'Herode, avoit pris le parti de ſe retirer avec

ne croit pas que les Romains vouluſſent lui donner la couronne, & il ſe bornoit à la ſolliciter pour le frere de ſon Epouſe. Cela ſe contredit.

(*a*) » Pour Alexandre, frere de Ma» rianne, petit fils d'Ariſtobule du côté » de ſon pere, & d'Hircan du côté de » ſa mere, qu'il fit depuis mourir, « &c. 1°. Herode n'avoit garde de poſtuler la couronne pour Alexandre, a qui Scipion avoit fait trancher la tête a Antioche, par ordre de Pompée. 2°. Mariamne étoit fille, & non ſœur d'Alexandre. 3°. Alexandre étoit fils propre, & non petit fils d'Ariſtobule. Enfin ce ne fut point lui, qu'Herode fit mourir dans la ſuite. Le Texte des anciennes Editions preſente a la vérité ce ſens; mais un peu de réflexion eût pû faire connoître à l'élégant Traducteur qu'il étoit corrompu, & l'ancienne traduction Latine, qui nous a conſervé le véritable ſens de Joſeph, l'empêcher de tomber dans ces inadvertences.

(*b*) Uſſerius prétend qu'il faut lire cent quatre-vingt-cinquiéme. *Voyez* le Card. Noris. Cenotaph. Piſan. pag. 139.

(*c*) M. Toinard prouve, dans les Prolégomenes de ſon Harmonie Evangélique, qu'il faut lire Cneius Domitius. *Vid.* Card. Noris, Cenotaph Piſ. diſſert. 2. pag. 141.

(*d*) Joſeph vient de dire plus haut, que la place étoit fournie de grain, d'eau, & de toutes les proviſions néceſſaires pour ſoûtenir un ſiége, & il la fait ici manquer d'eau. Ou il ſe contredit ſenſiblement, ou il manque quelque choſe à ſon Texte. Si l'on pouvoit citer un Auteur auſſi décrié que Joſeph Ben-Gorion, je dirois qu'il ſupplée ce qui y manque. Car il dit, pag. 209. Edit. Oxon. qu'Antigone avoit coupé tous les conduits qui portoient l'eau dans la ville. Il n'y a pas d'apparence, qu'après avoir rapporté que Maſada étoit bien fournie de grain, d'eau, & des autres proviſions néceſſaires pour ſoûtenir un ſiége, Joſeph diſe enſuite

deux cents de ses gens en Arabie. Car il avoit appris que Malchus se repentoit de la manière dont il en avoit agi avec Herode ; mais Dieu ayant fait pleuvoir toute une nuit, les puits se remplirent d'eau, & rien ne l'obligeant plus de penser à se retirer, il abandonna ce dessein. Tous au contraire reprirent courage, & l'eau que Dieu venoit de leur accorder leur donnant lieu de croire qu'il veilloit à leur conservation, ils faisoient de fréquentes sorties sur les troupes d'Antigone, quelquefois à découvert, quelquefois en cachant leur dessein, & ils en tuoient beaucoup. Sur ces entrefaites, Ventidius, Général Romain, qui avoit été envoyé pour chasser les Parthes de Syrie, passa en Judée, prenant pour prétexte qu'il venoit donner du secours à Joseph ; mais le véritable motif étoit de tirer de l'argent d'Antigone. Il campa auprès de Jerusalem, mais il se retira avec la plus grande partie de ses troupes, aussi-tôt qu'il en eut reçu de grandes sommes. Cependant, pour couvrir sa prevarication, il laissa Silon avec le reste. Antigone attendoit un nouveau secours des Parthes, & il gagna Silon, afin qu'il ne le traversât pas.

CHAPITRE XV.

I. AUSSI-tôt qu'Herode fut arrivé d'Italie à Ptolémaïde, il leva un corps considerable de troupes, tant étrangeres que de sa Nation, & se hâta d'entrer dans la Galilée, pour marcher contre Antigone. Silon & Ventidius devoient le soûtenir ; car Antoine avoit envoyé Dellius leur porter l'ordre de le rétablir. Ventidius étoit alors occupé à appaiser dans quelques villes les troubles que l'incursion des Parthes y avoit causés ; & Silon, que l'argent d'Antigone avoit corrompu, étoit resté en Judée dans l'inaction. A mesure qu'Herode s'avançoit, ses forces augmentoient ; presque toute la Galilée

que l'eau manquoit aux assiégés, sans marquer pourquoi elle leur manquoit plutôt que les autres provisions. La réflexion donne, ce semble, lieu de conjecturer, avec beaucoup de vrai semblance, que les Copistes ont omis ici quelque chose. Car si un aussi grand Fabulateur que Joseph Ben-Gorion, peut avoir ajoûté bien des fables, & beaucoup de merveilleux, à l'Auteur qu'il compiloit, il n'y a pas d'apparence qu'il y ait ajoûté une circonstance si naturelle, s'il ne la trouvoit pas dans son Exemplaire.

Herode, de retour d'Italie, prend Joppé, dégage Silon, que les Juifs poursuivoient, & fait lever le siége de Masada.

se donna à lui. Il se proposa, pour première opération, d'aller délivrer sa famille, qui étoit assiégée à Masada; mais Joppé, qu'il trouvoit dans son chemin, l'inquiétoit: c'étoit une ville ennemie, dont la prise étoit importante, afin de ne pas laisser derrière lui, lorsqu'il iroit se présenter devant Jerusalem, une place forte au pouvoir du parti d'Antigone. Silon ayant pris cette occasion pour se retirer, les Juifs le poursuivirent (a); mais Herode vint à son secours avec quelques troupes, les mit en fuite, & dégagea cet Officier, qui se défendoit assez mal. Herode, après avoir pris Joppé, se pressa d'aller faire lever le siége de Masada, où sa famille étoit enfermée. Tout le pays se déclara pour lui; les uns par l'affection qu'ils avoient eue pour son pere; d'autres, à cause de sa réputation; plusieurs, par reconnoissance des bienfaits qu'ils avoient reçus de son pere & de lui; le plus grand nombre enfin, par l'espérance des avantages qu'il pouvoit leur procurer, ayant été établi Roi de la Nation.

II. Antigone le voyant s'avancer avec une assez nombreuse troupe, se saisit des endroits les plus propres à se mettre en embuscade; mais il ne lui causa aucun dommage, du moins fort peu. Il fit donc lever, sans beaucoup d'obstacles le siége de Masada, dégagea sa famille, prit le fort de Ressa, & alla se présenter devant Jerusalem. Il avoit avec lui le corps de troupes de Silon; & plusieurs Juifs, qui, étonnés de le voir si bien accompagné, étoient sortis de cette ville pour venir se donner à lui. Il établit son camp au couchant. Ceux qui la défendoient tirerent des fléches, lancerent des dards contre ses troupes, & firent même quelques sorties assez vigoureuses sur ses gardes avancées. La premiére attention d'Herode fut de faire publier par un Heraut autour des murs, » qu'il n'étoit » venu que pour le bien du Peuple & la conservation de la » ville; qu'il ne prétendoit exercer aucun acte de vengeance » contre ses ennemis, & qu'il oublioit volontiers tout le mal » que lui avoient fait ceux dont la haine avoit été la plus mar- » quée.« Pour réponse à ces déclarations faites par Herode,

(a) La narration de Joseph n'est pas assez développée. Ventidius avoit laissé Silon auprès de Jerusalem, qui, corrompu par l'argent d'Antigone, y étoit resté sans rien faire. Cependant quand Herode se fut avancé en Judée, il profita de cette occasion pour se retirer. Les Juifs, qui le poursuivirent dans sa retraite, purent le faire sans l'ordre d'Antigone, uniquement pour satisfaire leur haine contre les Romains, ou pour se venger des maux qu'il pouvoit avoir faits à leur pays.

Antigone représenta à Silon & aux troupes Romaines, » que » le Peuple Romain n'avoit pû, sans violer les principes de sa » justice ordinaire, déférer la couronne à Herode, qui n'étoit » qu'un Particulier, un Iduméen, c'est-à-dire un demi-Juif; » qu'il devoit la donner, selon sa coûtume, à ceux à qui elle ap- » partenoit par le droit de leur naissance : Que si, prévenu contre » lui, il avoit cru l'en devoir priver, parce qu'il l'avoit reçue de » la main du Roi des Parthes, il y avoit dans sa famille des » Princes, à qui il étoit d'autant plus juste qu'il la donnât, » qu'ils n'avoient jamais manqué aux égards qui étoient dus » aux Romains; & qu'étant Sacrificateurs, ils ne pouvoient » qu'être très-sensibles à l'affront qu'on leur faisoit, de les pri- » ver de cette dignité. « Des raisons que chaque parti appor- toit *pour justifier son droit*, on en vint aux reproches & aux injures. Herode (*a*) permit aux siens de se défendre contre les traits qu'on leur lançoit. Ce qu'ils firent avec tant d'ardeur, qu'ils écarterent sans peine ceux des ennemis qui étoient sur les Tours.

III. Ce fut alors que Silon ne laissa plus lieu de douter qu'Antigone étoit venu à bout de le corrompre par de l'argent. Car il engagea quelques-uns de ses soldats à se plaindre que les

(*a*) Je suppose qu'Antigone a pris ici la place d'Herode. M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ne changent rien au Texte de Joseph, & peut-être qu'il n'y a rien à y changer. Ainsi, sans rejetter le sens qu'ils ont suivi, voici ce qui m'a engagé a préférer celui que je propose. La personne dont il s'agit permet aux siens de tirer sur les ennemis, & cela ne convient, ce semble, qu'à Herode. 1°. Dès que ses troupes approcherent de Jerusalem, celles d'Antigone tirerent dessus, & firent une sortie, sans que Joseph marque qu'Antigone eût besoin de le leur permettre : pourquoi auroient-elles ici besoin de cette permission ? 2°. Cette permission donnée à des troupes, de tirer sur l'ennemi, insinue qu'on les avoit retenues ; cela ne peut convenir à celles d'Antigone, qui tiresent sur l'armée d'Herode dès qu'elle parut. 3°. Joseph raconte le même évenement dans le premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, & c'est Herode qui y donne permission aux siens de tirer. » Mais ceux du parti » d'Antigone haranguant de leur côté, » & ne permettant pas qu'on pût enten- » dre ce qu'*Herode* faisoit publier, ni » qu'on changeât de parti, il permit en- » fin, τὸ λοιπὸν, de se défendre à coups » de traits, de ceux qui étoient sur les » Tours. « C'est aussi de cette manière que l'a entendu l'ancien Interprete. 4°. Τὸ λοιπὸν marque qu'ont donne une permission pour la suite, qu'on n'avoit pas eue auparavant : les troupes d'Antigone l'avoient eue. 5°. Τοῖς après ἀμύνασθαι, est superflu, & ne fait aucun sens dans celui qu'ont donné ces Sçavans. Quelques manuscrits lisent τοὺς, & cela en fait un fort bon dans la manière dont j'ai traduit. » Herode permit aux siens de repousser » à coups de traits ceux qui étoient » sur les Tours. « Les Macédoniens n'eurent pas de peine de chasser les Indiens de dessus leurs chariots : καὶ ἀπὸ μὲν τῶν πρώτων ἁμαξῶν οὐ χαλεπῶς τοὺς Ἰνδοὺς. Arrien, Exped. Alex. liv. 5. pag. 225.

provisions leur manquoient; à demander qu'on leur donnât de quoi acheter des vivres, & qu'on leur assignât de bons quartiers d'hiver, toutes les villes des environs étant ruinées par les pillages que les troupes d'Antigone y avoient faits. Il tâcha même de les porter à se soulever, & à quitter le camp. Mais Herode conjura les Officiers, qui, sous les ordres de Silon commandoient les troupes Romaines, & ces troupes elles-mêmes, de ne le point abandonner. Il leur représenta, qu'il agissoit sous l'autorité de César, d'Antoine, & du Senat; il ajouta, qu'il alloit pourvoir aux provisions, & promit de fournir avec abondance ce qu'on demandoit. Ensuite de ces instances & de ces promesses, il se mit en campagne pour ramasser des vivres, & en fit venir au camp plus qu'on ne l'auroit espéré. Il ôta par-là tout prétexte à Silon de se retirer. Il manda à ceux de Samarie, qui lui étoient attachés, de former à Jericho des magasins de grain, de vin, d'huile, & de bestiaux, afin que dans la suite les troupes ne manquassent de rien. Dès qu'Antigone en fut informé, il envoya des troupes pour s'opposer à l'établissement de ces magasins, & tâcher d'enlever ceux qui étoient employés à les former. Tandis que les gens d'Antigone, postés sur les montagnes, veilloient à la découverte de ceux qui voituroient des vivres, & tâchoient de les surprendre, Herode ne resta point oisif: il prit avec lui dix cohortes, cinq de troupes Romaines, cinq de Juives, quelques compagnies étrangeres, avec quelque cavalerie, & se rendit à Jericho. Il trouva la ville abandonnée; cinq cents habitans seulement s'étoient jettés dans la citadelle, avec leurs femmes & leur famille; il les prit, & les relâcha ensuite. Les troupes Romaines saccagerent la ville, & ils en trouverent les maisons pleines de toutes sortes de provisions, qu'ils pillerent. Herode y laissa garnison, & se retira. Il assigna des quartiers d'hiver aux troupes de Silon dans les provinces qui s'étoient données à lui, l'Idumée, la Galilée, & le pays de Samarie. Antigone obtint de Silon, en retour des présens qu'il lui avoit faits, qu'il consentît d'envoyer une partie de l'armée Romaine à Lydda: il cherchoit par-là à faire sa cour à Antoine (a). Les Romains se trouvant

(a) Joseph parle ici par énigmes. Je ne sçai si je serai assez heureux que de les deviner? Lydda appartenoit vrai-semblablement à Antigone. Ce fut pour y bien traiter les troupes Romaines, & faire sa cour à Antoine, qu'il obtint de Silon qu'il les y enverroit en quartier d'hiver. Marc-Antoine commandoit en Orient;

dans l'abondance, ne ſongerent point à faire d'expédition.

Diverſes expéditions d'Herode.

IV. Mais Herode ne crut pas devoir demeurer dans l'inaction ; il envoya ſon frere Joſeph en Idumée, avec deux (*a*) mille fantaſſins, & quatre cents cavaliers, & il alla lui-même à Samarie, où il laiſſa ſa mere & ſa famille, qu'il fait avoit ſortir de Maſada. Il ſe porta enſuite en Galilée, où il enleva quelques places, dans leſquelles Antigone avoit établi des garniſons. Il neigeoit lorſqu'il arriva à Sepphoris : la garniſon qu'Antigone y tenoit, l'abandonna ; Herode y trouva toute ſorte de proviſions. Il y avoit aux environs de-là des bandits, qui ſe retiroient dans des cavernes. Pour faire ceſſer leurs brigandages, il envoya contre eux trois compagnies d'infanterie, & une de cavalerie. Ces cavernes étoient auprès d'un village nommé Arbela. Il fut joindre ce détachement quarante (*b*) jours après, avec le reſte de ſes troupes. Les ennemis ſe défendirent avec vigueur, & l'aile gauche de l'armée d'Herode plia ; mais étant venu promptement à ſon ſecours avec ſa brigade, il ramena ceux des ſiens qui fuyoient, & mit en fuite les ennemis, qui s'étoient crus victorieux ; il les pourſuivit par diverſes routes juſqu'au Jourdain. Cette victoire attira à ſon parti toute la Galilée ; il n'y eut que ceux qui s'étoient retirés dans les cavernes qui ne ſe ſoumirent pas. Il fit de grandes largeſſes à ſon armée, donna cent cinquante dragmes à chacun de ſes ſoldats, gratifia les Officiers à proportion, & les envoya dans leurs quartiers d'hiver. Silon quitta les ſiens, & vint, avec ſes Capitaines, porter ſes plaintes à Herode, de ce qu'Antigone ne vouloit plus pourvoir à leur ſubſiſtance. Il ne les avoit fournis de vivres que pendant un mois, après lequel il avoit en effet ordonné aux habitans du pays d'enlever toutes les proviſions, & de ſe retirer dans les montagnes, voulant ainſi faire mourir de faim les troupes Romaines. Herode chargea Pheroras, le plus jeune de ſes freres, de faire au plutôt venir des vivres, & de rebâtir Alexandrium. Pheroras mit bientôt les Romains dans l'abon-

ainſi, les troupes qui y étoient lui appartenoient en quelque ſorte ; & les bien traiter, c'étoit lui faire ſa cour. Antigone put eſpérer de les détacher de ſon ennemi par ces bons traitemens ; mais voyant qu'il ne pouvoit les débaucher, il ne voulut plus leur fournir de proviſions.

(*a*) Les anciennes Editions n'en comptent que mille. Voyez la Note *s*.

(*b*) On ne voit pas pourquoi Herode auroit été quarante jours ſans aller joindre ſon détachement ; mais peut-être que les Copiſtes ont mis un μ au lieu d'un δ.

dance ; & rétablit le château d'Alexandrium, qui depuis longtemps étoit abandonné.

V. Antoine étoit pour-lors à Athènes. Ventidius, qui étoit en Syrie, manda à Silon de rassembler les troupes des Provinces alliées, & de le venir joindre, pour terminer la guerre contre les Parthes. Il lui recommanda cependant, de prêter auparavant à Herode tous les secours dont il pouvoit avoir besoin pour celle dans laquelle il étoit engagé. Herode ne voulut point retenir Silon, & le laissa en liberté d'aller joindre Ventidius. Pour lui, dans le dessein où il étoit de détruire les bandits, il marcha contre eux avec ses troupes. Leurs cavernes étoient dans des rochers escarpés ; le sentier qui y conduisoit étoit au milieu d'affreux précipices, & elles étoient entourées de roches pointues. C'étoit dans ces endroits qu'ils se retiroient avec leur famille. Herode fit faire des paniers, qu'il fit attacher à des chaînes de fer, & descendre du haut de la montagne avec des machines. Car la montagne étoit trop escarpée *du côét des cavernes*, pour qu'on pût y monter ou en descendre. Il avoit mis dans ces paniers des soldats, à qui il avoit donné de grands crocs, avec lesquels ils pussent accrocher les bandits & les jetter dans les précipices. Ces paniers ne se descendoient pas sans danger, à cause de la profondeur des précipices, & que d'ailleurs ceux qui étoient retirés dans ces cavernes, étoient suffisamment pourvus de toutes les choses nécessaires (*a*). Quand ils furent descendus, aucun des bandits ne se présenta à l'entrée des cavernes : la crainte les retenoit comme immobiles. Un soldat, impatient de ce qu'ils n'osoient se présenter, prit des deux mains la chaîne à laquelle étoit suspendu le panier dans lequel il étoit, & s'élança à l'ouverture d'une de ces cavernes. Il tua plusieurs de ces bandits à coups de flèches. Il se servit ensuite de son croc pour accrocher ceux qui se défendoient, & les jetter dans les précipices, avança dans la caverne, où il en tua encore plusieurs, après quoi il rentra dans son panier. Les cris des mourans, que les autres bandits entendoient, les saisit de crainte, & leur ôta toute espérance de salut. La nuit, qui survint, mit fin à l'action. Plusieurs se rendirent après qu'Herode eut fait publier qu'il les recevroit

Herode force les bandits dans leurs cavernes.

(*a*) *Autrement:* Mais ceux qui étoient dans ces paniers, avoient tout ce qui étoit nécessaire pour l'entreprise.

à

à composition. L'attaque recommença le jour suivant de la même maniére, & encore plus vivement. Plusieurs soldats sortirent de leurs paniers, attaquerent les bandits à l'entrée de leurs cavernes, & y mirent le feu, qui les consuma bientôt, car elles étoient pleines de matières combustibles. Dans l'une d'elles étoit renfermé un vieillard avec sa femme & ses enfans, qui le prioient tous de se rendre aux ennemis, mais en vain. Car, s'étant mis à l'entrée de la caverne, il les égorgea à mesure qu'ils s'y présenterent: il égorgea ensuite sa femme; & après avoir jetté tous leurs corps dans les précipices, il s'y jetta lui-même, aimant mieux périr de cette sorte, que d'être réduit à l'esclavage. Il fit auparavant beaucoup de reproches à Herode, sur son peu de naissance; quoique le Roi, qui avoit été présent à toute l'action lui tendît la main, & lui promît toute sûreté. Ce fut ainsi que ces cavernes furent nettoyées de bandits.

VI. Herode laissa Ptolémée pour gouverner en ces quartiers-là, & ayant pris avec lui six cents Cavaliers, & trois mille (*a*) Fantassins, il alla à Samarie, dans le dessein d'engager Antigone à une action décisive. Ptolémée réussit mal dans son emploi. Ceux qui avoient déja troublé la Galilée l'ayant attaqué le tuérent, & se retirerent dans des marais, & dans des lieux inaccessibles, après avoir pillé & ravagé le pays. Herode fut obligé de retourner sur ses pas pour les punir. Il les châtia, & assiégea ceux qui s'étoient refugiés dans des lieux forts. S'en étant rendu maître, il les détruisit, & fit mourir ceux qui s'y étoient retirés. Il condamna enfin les villes à cent talents d'amende, & mit ainsi fin à tous ces soulevemens.

VII. Sur ces entrefaites, Pacorus (*b*) fut tué dans une bataille que les Parthes perdirent, & Ventidius envoya, par l'ordre d'Antoine, Macheras au secours d'Herode avec deux légions, & mille Cavaliers. Macheras, qu'Antigone tâchoit de gagner par argent, s'avança vers lui (*c*), contre le sentiment

(*a*) Le Pere Calmet en compte six mille: ce peut-être une faute d'impression. *Hist. univers. Tom* 41. *pag.* 43. Car les anciennes Editions n'ont que trois mille, dans les Antiquités Juives & dans l'Histoire de la guerre des Juifs.

(*b*) » Ventidius défit Pacorus, fils du » Roi des Parthes, qui s'étoit jetté dans » la Syrie, lui tua beaucoup de monde » dont ce Prince fut. «, *Appien*, *Guer. Part. pag.* 169. Tite, Liv. 28. Tacite, Liv. 5. Hist. num. 9. Justin, Liv. 42. font Pacorus Roi des Parthes. *Voyez* Plutarc. in Anton.

(*c*) La manière dont Joseph rapporte ce même évenement dans le premier Li-

d'Herode, comme pour reconnoître l'état de ses affaires. Mais Antigone n'étant pas tout à-fait assuré du motif qui l'engageoit à le venir trouver, ne voulut point le recevoir dans la ville: il lui fit même lancer des pierres par les frondeurs, pour l'en écarter, & montra par ce procédé, quels étoient ses sentimens. Macheras sentit alors que l'avis que lui avoit donné Herode étoit bon, & qu'il avoit eu tort de le rejetter. En se retirant à Emmaüs, dans le chagrin d'avoir été joué par Antigone, il fit tuer tous les Juifs qui lui tomberent sous la main, sans distinction d'amis ou d'ennemis. Herode, qui fut outré de cette conduite, se retira à Samarie, résolu d'en aller porter ses plaintes à Antoine, & de lui faire connoître qu'il n'avoit pas besoin d'un secours qui lui faisoit plus de mal qu'à ses ennemis, & qu'avec ses seules forces il espéroit réduire Antigone; mais Macheras fut l'y trouver, pour le prier de ne pas aller plus loin, ou au moins, s'il avoit absolument résolu de se rendre auprès d'Antoine, de lui laisser son frere Joseph, pour commander les troupes & les mener contre Antigone. Herode se rendit aux prières de Macheras, se réconcilia avec lui, laissa son frere, à qui il recommanda de vivre bien avec Macheras, & de ne rien hazarder, & se hâta d'aller joindre Antoine, & de mener à son secours un corps de Cavalerie & d'Infanterie.

Herode mene du secours à Antoine, qui assiégeoit Samosate.

VIII. Il assiégeoit alors Samosate, qui est une ville forte, située sur l'Euphrate. Quand Herode fut arrivé à Antioche, il y trouva beaucoup de troupes assemblées, qui ne demandoient pas mieux que d'aller joindre Antoine, mais qui n'osoient se mettre en marche; parce que les Barbares occupoient les chemins, & y faisoient de grands ravages. Il les rassura, se mit à leur tête, & les y conduisit. Les ennemis avoient établi une

vre de l'Histoire de la guerre des Juifs, éclaircit ce qu'il y a d'obscur & d'embarrassé dans le récit qu'il en fait ici. » Macheras commandoit les troupes que » Ventidius envoyoit par ordre d'Antoine » au secours d'Herode. Antigone lui » écrivit pour l'engager à prendre son » parti. Il invectivoit contre les violen- » ces d'Herode, & plaignoit l'état où se » trouvoit le royaume, & promettoit de » lui donner de grandes sommes d'ar- » gent. Macheras avoit beaucoup d'égards » pour celui qui l'avoit envoyé. Τοῦ πεμ- » ψαντος, *ad quos missus fueras* ... au » secours duquel il est venu. « [*M. d'Andilly*, Guer. Juifs, Liv. 1.] Si c'est ce qu'a voulu dire Joseph, son expression n'exprime certainement point sa pensée. Il venoit de dire que Ventidius avoit envoyé Macheras au secours d'Herode: c'est je crois relativement a cela qu'il ajoûte: » La considération qu'il avoit pour celui » qui l'avoit envoyé, jointe a ce qu'He- » rode donnoit davantage *que ne pouvoit* » *promettre Antigone*, *fit qu'il* refusa de » se laisser gagner, & feignant de favo- » riser Antigone, il s'avança pour recon- » noître en quel état étoient ses affaires.

embuſcade à deux marches de Samoſate, pour ſurprendre ceux qui alloient trouver Antoine. Elle étoit compoſée de mille Cavaliers, poſtés au débouché d'une forêt qui donnoit dans la plaine; ils y demeuroient dans l'inaction, juſqu'à ce que ceux qui paſſoient fuſſent tout-à-fait engagés dans la plaine. L'avant-garde d'Herode étant paſſée, les ennemis ſortirent de leur embuſcade au nombre d'environ cinq cents, ſe jetterent ſur l'arrière-garde qu'Herode commandoit, & en firent plier les premiers rangs; mais ce Prince s'étant avancé avec le corps qu'il conduiſoit, il les arrêta, redonna du courage aux ſiens, & ayant ramené au combat ceux qui avoient lâché pied, les Barbares furent entiérement défaits. Il les pouſſa vivement, & continua ſa route, après avoir enlevé tout le butin qu'ils avoient fait; beaucoup de bêtes de charges, & un grand nombre de priſonniers. Un plus gros corps d'ennemis, poſtés dans la forêt, proche ce même débouché, étant venu faire une nouvelle attaque, Herode donna deſſus avec un corps de ſes plus braves, les défit, en tua pluſieurs, & aſſura les chemins à ceux qui le ſuivoient, qui tous lui donnerent le nom de Conſervateur & de Sauveur.

IX. Lorſqu'il fut près d'arriver à Samoſate, Antoine envoya au-devant de lui un corps de troupes avec toute ſa maiſon, tant pour honorer ſa marche que pour lui ſervir d'eſcorte; car il avoit appris que les Barbares l'avoient attaqué. Ravi en admiration de tout ce qu'on lui dit qu'il avoit fait de glorieux en chemin, ſatisfait ſur-tout du ſecours conſiderable qu'il amenoit, il le prévint dès qu'il le vit, l'embraſſa, lui donna la main (*a*), loua ſa valeur, perſuadé qu'il ne pouvoit faire de trop grands honneurs à un homme qu'il venoit de mettre ſur le thrône. Antiochus rendit peu de temps après la place: cela mit fin à la guerre. Antoine donna le commandement de Syrie à Soſius (*b*), avec ordre de prêter à Herode tous les ſecours dont il avoit beſoin: il partit enſuite pour l'Egypte. ***En exécution de cet ordre***, Soſius donna deux légions à Herode, qui l'accompagnerent en Judée, où il le ſuivit avec le gros de l'armée.

(*a*) Προυτίμα: Si Joſeph avoit écrit en François, je crois qu'il ſe ſeroit exprimé comme je l'ai traduit.

(*b*) Τὴν Συρίαν manque ici. Outre que le ſens demande qu'on ſupplée quelque choſe, la maniére dont Joſeph s'exprime dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, prouve que ce fut en Syrie qu'Antoine fit Soſius Gouverneur.

X. Joseph avoit été tué pendant ce temps-là en Judée. Contre les ordres que son frere lui avoit laissés lorsqu'il partit pour aller trouver Antoine, il alla avec cinq (*a*) cohortes, que lui donna Macheras, se camper sur les montagnes, dans le dessein de tomber sur Jericho, & de recueillir la moisson. Ces cohortes, tirées en grande partie de la Syrie, étoient composées de troupes tout récemment levées, & sans expérience : aussi les ennemis étant tombés sur lui dans des défilés, où il s'étoit laissé enfermer, toutes ses troupes furent défaites ; il y perdit six cohortes, & lui-même fut tué, quoiqu'il se défendît avec beaucoup de courage. Antigone, qui demeura maître du champ de bataille, lui fit couper la tête, que son frere Pheroras voulut racheter, & pour laquelle il offrit cinquante talents. Les Galiléens se révolterent ensuite contre leurs Magistrats, & jetterent dans des étangs ceux qui tenoient le parti d'Herode. Il y eut de grands mouvemens dans la Judée, Macheras y fit fortifier Gitta.

XI. Herode apprit ces nouvelles à Daphné, qui étoit un des fauxbourgs d'Antioche, aussi-bien que le sort malheureux de son frere. L'image de son frere mort, qui s'étoit présentée à lui dans un songe, l'y avoit préparé. Il se hâta de se rendre *en Judée*. Lorsqu'il fut arrivé au mont Liban, il prit huit cents soldats qui y étoient, & s'avança avec une légion Romaine vers Ptolémaïde. Il en partit la nuit avec toutes ses troupes ; & continua sa marche par la Galilée, où les ennemis vinrent à sa rencontre. Ils furent défaits dans une bataille & contraints de se retirer dans le lieu d'où ils étoient partis la veille. Herode les y assiégea le lendemain, mais un grand orage qui survint, l'obligea de distribuer son armée dans les villages voisins. L'autre légion, qu'Antigone lui avoit donnée, l'y vint joindre. Saisis d'étonnement, les assiégés abandonnerent ce poste de nuit. Herode, toujours occupé du dessein de châtier les auteurs de la mort de son frere, se rendit en grande hâte à Jericho. Il s'y campa, & donna un grand festin aux principaux de la ville. Le repas étoit à peine fini, & lui rentré dans sa chambre, après avoir congédié la Compagnie, que le toit de la salle où

(*a*) » Joseph marcha .... avec cinq » Compagnies de Cavalerie, que Ma- » cheras lui avoit données. « [*M. d'Andilly.*] C'étoient πέντε σπείρας que cet Officier lui avoit envoyées, & non de la Cavalerie, que ce mot ne signifie pas.

l'on avoit mangé tomba, ſans bleſſer aucun des Conviés, qui avoient tous eu le temps de ſe retirer. Cette marque viſible du ſoin particulier que Dieu prenoit de la conſervation d'Herode, perſuada à tout le monde qu'il en étoit ſinguliérement chéri; car ils ne pouvoient croire qu'il eût pû, ſans miracle, éviter un auſſi grand & auſſi imminent danger.

XII. Les ennemis, au nombre de ſix mille hommes, deſcendirent des montagnes le jour ſuivant, pour (*a*) tâcher d'épouvanter les troupes Romaines. Leurs troupes légeres jetterent des pierres, & lancerent des dards contre ceux qui accompagnoient plus particuliérement le Roi, & ce Prince fut bleſſé d'un trait au côté. Antigone envoya à Samarie un Officier nommé Pappus, avec quelques troupes, dans le deſſein de faire croire à Herode qu'il lui étoit ſupérieur en forces. Cet Officier fit face à Macheras. Cela n'empêcha pas Herode de s'emparer de cinq villes, auſquelles il fit mettre le feu, après en avoir fait mourir environ deux mille hommes. Il marcha enſuite contre Pappus, qui étoit campé auprès de la bourgade d'Iſanas. Il reçut de conſiderables renforts de la Judée & de Jericho, ce qui n'empêcha pas les ennemis de l'attaquer avec beaucoup de courage, lorſque les armées furent en préſence; mais il les défit, & animé du deſir de venger la mort de ſon frere, il les pourſuivit & fit un grand carnage de ceux qui s'enfuirent dans le village. Toutes les maiſons furent bientôt remplies de ſoldats, il y en avoit juſques ſur les toits. Herode força tout, fit ſauter les toits des maiſons, & mit à découvert les ſoldats dont elles étoient pleines. Ses troupes jetterent alors de groſſes pierres en l'air, qui retombant ſur eux les écraſoient par monceaux. Le ſpectacle affreux de ce nombre prodigieux de corps morts (*b*) entaſſés les uns ſur les autres dans cette Bourgade, fit perdre tout courage & toute bonne eſpéran-

(*a*) » Les Antigoniens, qui étoient » fort ſupérieurs en nombre, mirent ſes » troupes en déroute. « [*M. Prideaux*, Tom. 4. pag. 389.] Joſeph ne marque pas que les troupes d'Antigone fuſſent plus nombreuſes que celles d'Herode, & elles ne les mirent point en déroute. Elles voulurent y jetter l'épouvante, mais elles n'y réuſſirent pas, & elles ſe contenterent d'eſcarmoucher, comme il paroît par l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. M. d'Andilly n'a pas aſſez développé la penſée de ſon Auteur.

(*b*) La correction dont l'Auteur de la Note 1 fait honneur a Lowthius, ne paroît point néceſſaire. Joſeph ne dit point qu'on jetta les corps de ceux qui avoient été tués, dans le foſſé de cette Bourgade;

ce aux ennemis. On les voyoit par troupes, après s'être avancés vers ce village, reculer avec horreur, & se dérober à son aspect par une fuite précipitée. Sans l'extrême rigueur de l'hiver, l'armée d'Herode, fiére de ses succès, auroit été fondre sur Jerusalem, & la guerre eût été finie ; car Antigone songeoit déja à sortir de la ville & à s'enfuir.

XIII. Comme il étoit tard, Herode envoya les soldats souper ; & lui-même se sentant fatigué, entra dans une petite maison pour prendre le bain. Il y courut un grand danger, mais Dieu le préserva par une providence particuliére. Des soldats ennemis, que quelque frayeur avoit saisis comme ils fuyoient, s'étoient cachés dans cette maison. Lorsque le Roi, gardé par un seul domestique, s'étant déshabillé, commençoit à entrer dans le bain, un de ces soldats sortit, un second le suivit, & un troisième enfin, tous l'épée nue à la main, sans faire la moindre insulte au Roi, trop heureux, selon eux, d'avoir pû se sauver ; tant la présence de ce prince leur avoit inspiré de frayeur. Herode, le jour suivant, fit couper la tête à Pappus, qui en perdant la bataille avoit perdu la vie, & l'envoya à Pheroras, vengeant par cette représaille la mort de son frere que cet Officier avoit tué de sa main.

XIV. Les grandes rigueurs de l'hiver étant passées, Herode partit pour Jerusalem, & vint camper proche cette ville. C'étoit la troisiéme année qu'il avoit été déclaré Roi à Rome. Il changea ensuite cette disposition, & établit son camp devant le Temple, contre l'endroit des murailles qui étoit le plus foible, résolu de former ses attaques sur le plan que Pompée avoit suivi quelque temps auparavant. Après avoir fait couper tous les bois qui étoient aux environs, il entoura cet endroit de trois plates-formes, soûtenues & fortifiées par de bonnes Tours. Il employa à ces ouvrages un nombre considerable de travailleurs ; & laissant la direction du siége à des personnes capables de le conduire (a), il alla épouser à Samarie la fille d'Alexandre fils d'Aristobule qu'il avoit fiancée, comme je l'ai dit.

il dit seulement dans son premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, que le massacre fut si grand, que les corps, entassés les uns sur les autres, en rendoient le passage difficile aux soldats : νεκρῶν γὰρ παμπληθεῖς πόῤῥωθεν συστενόμενοι (je crois qu'il faut συστειβόμενοι) περὶ τὴν κώμην ὃ τότε ἔφυγον.

(a) „ Pendant qu'on faisoit à cet égard „ les préparatifs nécessaires, Herode se

CHAPITRE XVI.

I. HERODE après ſes noces revint de Samarie à Jeruſalem, avec un corps de troupes d'environ trente mille hommes. Soſius le vint joindre par la Phénicie; il avoit envoyé devant, par le milieu des terres, un gros corps de cavalerie & d'infanterie. Toutes ces troupes, réunies devant Jeruſalem, formoient une armée compoſée d'onze légions, & de ſix mille hommes de cavalerie, outre les troupes de Syrie: elle étoit campée au nord de cette ville: deux Généraux la commandoient; Soſius, qu'Antoine avoit envoyé au ſecours d'Herode, & ce Prince, qui faiſoit la guerre pour lui-même, afin de ſe conſerver la couronne que lui avoit donné le Senat, & de régner en la place d'Antigone, que Rome avoit déclaré ennemi.

II. Les Juifs, qui étoient venus de toutes les parties du Royaume ſe jetter dans Jeruſalem pour défendre cette ville, s'y portoient avec le zéle le plus actif. Pleins de confiance dans leur Temple & dans leur Autel (*a*), ils ſe flattoient que Dieu les délivreroit du danger dans lequel ils ſe trouvoient. Par de ſecrettes ſorties, ils enlevoient dans la campagne tout ce qu'ils pouvoient de vivres & de fourages, afin que l'ennemi en manquât, & que ni gens ni bêtes ne trouvaſſent de quoi vivre. Pour prévenir cet inconvénient, & arrêter les courſes que faiſoient les aſſiégés, à deſſein de la procurer, Herode mit en embuſcade des troupes par-tout où il le jugea convenable & néceſſaire, & en ayant envoyé d'autres chercher des vivres au loin, il ſe procura une ſi grande quantité de toutes ſortes de proviſions, que l'armée ſe trouva en peu de temps

„ rendit à Samarie, pour y conſommer „ ſon mariage avec Mariamne. " *Hiſt. univerſ. du monde*, Tom. 7. pag. 169. Ce ne fut point pendant qu'Herode faiſoit des préparatifs pour le ſiége de Jeruſalem, que ce Prince fut à Samarie épouſer Mariamne. Ce fut pendant le ſiége même, après l'avoir aſſiégée du côté du nord, y avoit élevé des plates-formes & des tours.

(*a*) J'efface *ναοῦ*, pour lui ſubſtituer *βωμοῦ*. La correction eſt hardie, auſſi ne la ſoûtiens-je point: c'eſt beaucoup que j'oſe la propoſer. Mais après avoir dit que le parti d'Antigone élevoit, exaltoit le Temple, je l'avoue, je ne vois pas que ces louanges, ces acclamations qu'il donne au peuple, ſoient bien conſéquentes; & il me paroît bien plus naturel, qu'après lui avoir fait mettre (au parti d'Antigone) ſa confiance dans le Temple, on la lui faſſe mettre dans l'autel, que de lui faire faire des acclamations en faveur du peuple.

dans la plus grande abondance de toutes les choses nécessaires à la vie. Comme il s'étoit pourvu d'un grand nombre de travailleurs, ses trois plates-formes furent bientôt élevées. On étoit alors en été, ainsi rien ne pouvoit retarder l'ouvrage, ni le défaut de bras, ni l'intempérie de l'air; toutes les machines propres à abbatre des murs étoient mises en usage, aucun expédient n'étoit oublié. Les assiégés cependant ne perdoient point courage, ils opposoient machines à machines, & brûloient dans leurs sorties les ouvrages des assiégeans, commencés ou achevés. Moins expérimentés que les Romains, ils ne leur cédoient ni en activité ni en bravoure. Toujours en garde contre les machines des assiégeans, à mesure qu'ils leur détruisoient quelque ouvrage; ils le rétablissoient, & par le moyen des contremines qu'ils pratiquoient, ils alloient, sous terre, à la rencontre des ennemis, & se battoient corps à corps avec eux. Animés de désespoir, & incapables de suivre les mouvemens d'une sage prévoyance, quoiqu'ils se vissent assiégés par une aussi nombreuse armée, qu'ils manquassent de vivres, & que la faim dût les presser, (on étoit alors dans l'année Sabbatique) ils se résolurent à pousser la guerre à toute outrance. Vingt braves cependant monterent (*a*) les premiers sur la muraille, ils furent suivis par des Officiers de Sosius, & le premier mur fut emporté après quarante jours de siége : le second quinze jours après. Quelques Portiques du Temple furent brûlés, & Herode, pour rendre Antigone odieux au peuple, l'accusa d'y avoir mis le feu. Les dehors du Temple étant pris, & la basse-ville, les Juifs se refugiérent dans la haute, & dans l'interieur du Temple. Et craignant que les-Romains ne les empêchassent

(*a*) Selon le sçavant Continuateur de l'Histoire Romaine de M. Rollin * „ le „ Temple, qui étoit la derniére ressource „ des Juifs, & sur la sainteté duquel le „ peuple, toujours charnel, fondoit une „ avantageuse espérance, fut emporté „ d'assaut un jour de Sabbat, « Joseph ne le dit pas, ce semble. Ce ne fut qu'après qu'Herode & Sosius eurent pris les environs du Temple, que se fit le grand carnage qu'il raconte. Τὰ περὶ τὸν ἱερὸν ἡλίσκετο. Ce qu'il ajoûte, que l'on égorgeoit ceux qui se refugioient dans les Portiques, suppose qu'ils n'avoient pas été pris d'assaut, encore moins le Temple, proprement dit. Aussi est-ce de la ville qu'il dit, κατακράτος εἷλε τὴν πόλιν.

Dion ** met ce funeste accident un jour de Sabbat. Peu instruit, comme tous les Payens, il a pû confondre le jour du Sabbat avec l'année Sablatique. Mais Joseph, mieux instruit de l'Histoire de sa

* Tom. 14. pag. 370.
** Liv. 49. pag. 405.

d'offrir

d'offrir les ſacrifices preſcrits par la Loi pour chaque jour, ils leur firent demander la permiſſion de faire entrer dans le Temple les victimes néceſſaires. Herode la leur accorda. Mais voyant qu'au lieu de ſe rendre, comme il s'en étoit flatté, ils combattoient au contraire avec plus d'opiniatreté pour ſoûtenir Antigone, il donna un aſſaut ſi violent *à la haute ville*, qu'il l'emporta (*a*). Tout fut alors rempli de carnage, les Romains étoient outrés de la longueur du ſiége, & les Juifs du parti d'Herode vouloient entiérement détruire tous ceux qui avoient embraſſé le parti contraire; ainſi, les uns & les autres égorgeoient tout ce qui ſe préſentoit à eux dans les rues, dans les maiſons, même ceux qui couroient au Temple pour s'y refugier, ſans épargner ni vieillards, ni femmes, ni enfans, quoique le Roi donnât par-tout des ordres contraires, qu'il joignît même la priére à ſes commandemens. Le ſoldat n'écoutoit que ſa fureur; & ne ceſſoit de tuer tout ce qu'il rencontroit, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Alors Antigone, par un oubli indécent de ce qu'il avoit été, & un ſentiment peu réfléchi ſur ſa ſituation préſente, deſcendit de la Tour où il s'étoit retiré, pour ſe jetter aux pieds de Soſius, qui, au lieu de paroître ſenſible à ſon changement de fortune, l'inſulta cruellement, & l'appella ANTIGONA: il n'eut garde cependant de le laiſſer aller, comme il eût pû faire une femme. Il le fit mettre aux fers & garder avec grand ſoin.

III. Un des ſoins particuliers d'Herode, après cette grande victoire, fut de contenir l'avide curioſité des troupes étrangeres. Elles faiſoient les derniers efforts pour entrer dans le Temple, & jetter des regards profanes ſur ce qu'il renfermoit

Nation, en mettant la priſe de Jeruſalem un jour de jeûne, a ſuppoſé qu'Herode ne l'avoit pas conquiſe un jour de Sabbat. Dion ajoûte, que ceux des Juifs qui avoient été pris dans le Temple priérent Soſius de leur permettre de rendre en ce ſaint jour le culte qu'ils devoient à Dieu. Le fait eſt vrai-ſemblable. Joſeph peut l'avoir ignoré, ou ne s'en être pas ſouvenu lorſqu'il rapportoit cet évenement.

Ce ne furent pas » vingt ſoldats Romains, qui monterent ſur la muraille, » & étant ſuivi d'un des Capitaines qui » étoient ſous la charge de Soſius, & ſoûtenus par d'autres troupes, ils s'en rendirent les maîtres. « * Ce furent les braves, & l'élite de l'armée d'Herode, qui eſcaladerent la muraille, & qui furent ſuivis par des Officiers de celle de Soſius. Joſeph ne marque pas ici quels étoient ces braves; il dit expreſſément dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, qu'ils étoient des troupes d'Herode.

(*a*) Voyez Remarque XIII.

* M. d'Andilly.

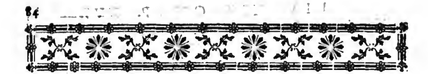
de plus saint. Il employa prières & menaces, même la force des armes, pour les en empêcher, persuadé que la victoire lui seroit plus funeste que n'auroit été une défaite, si des étrangers en profitoient pour voir des choses sur lesquelles il n'est pas même permis aux Juifs de jetter les yeux, *s'ils ne sont Prêtres*. Il n'eut pas moins à cœur de préserver la ville du pillage; pour cela il représenta fortement à Sosius, que si les Romains la saccageoient, il ne seroit donc Roi que d'un affreux désert, & lui déclara qu'il ne prétendoit pas acheter l'Empire de l'Univers au prix du sang de tant de ses concitoyens. A quoi le Général Romain lui ayant répondu qu'on ne pouvoit refuser aux soldats le pillage d'une ville prise de force, pour les récompenser des fatigues qu'ils avoient souffertes pendant le siége; Herode s'engagea de tirer de ses propres fonds de quoi les satisfaire abondamment, & racheta tout ce qui restoit dans Jerusalem d'hommes & de biens, par les grandes largesses qu'il fit aux soldats. Il traita les Officiers à proportion, & fit à Sosius des présens dignes d'un grand Roi: ainsi tout le monde fut en état de se retirer comblé de biens & de richesses.

IV. Cette prise de Jerusalem arriva sous le Consulat de Marc Agrippa, & de Caninius Gallus, la cent quatre-vingt-cinquiéme Olympiade, le troisiéme mois, pendant la solemnité du jeûne, & le même jour précisément qu'elle avoit essuyé le même malheur sous Pompée, qui s'en étoit rendu maître vingt-sept ans (*a*) auparavant. Sosius, après avoir consacré à Dieu une couronne d'or, partit de Jerusalem avec Antigone, qu'il conduisoit, chargé de chaînes, à Antoine. Mais Herode appréhenda qu'Antoine ne le gardât pour le mener à Rome, & que là, Antigone ne trouvât moyen de représenter au Senat qu'Herode n'étant qu'un homme privé, & lui étant Prince du sang Royal, ses enfans au moins ne devoient rien souffrir des offenses qu'il avoit faites au Peuple Romain, & ne pouvoient sans injustice, être privés du droit que la naissance leur donnoit au royaume. Frappé de cette crainte, & pour s'en délivrer, Herode obtint d'Antoine à force d'argent la mort d'Antigone. Ce Prince fut le dernier Roi de la race des Asmonéens. Sa

(*a*) Petav. de Doctrina Tempor. pag. 657. Ed. Paris. Usser. pag. 528. Edit. Genev.

maiſon, illuſtre dans ſon origine ; & toujours honorée de la ſouveraine Sacrificature, a gouverné la Nation pendant un eſpace de cent vingt-ſix ans. Elle a fourni des Rois & des Princes ſinguliérement recommandables, par les grandes actions qu'ils ont faites pour le bien commun ; mais des diſſentions domeſtiques ont enfin opéré ſa ruine, & la couronne a paſſé dans la famille d'Herode, fils d'Antipater, qui tiroit ſon origine d'une famille Plébéienne, qu'aucun titre ne diſtinguoit de la condition commune aux autres ſujets des Princes Aſmonéens.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUATORZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Antipater étoit Iduméen de naissance & d'origine.

UN Auteur moderne a cru pouvoir concilier les différents sentimens sur l'origine d'Herode, en disant (*a*) qu'il étoit de la race d'Israël, mais descendu de quelqu'un des Juifs qui embrasserent le Paganisme pendant la persécution d'Antiochus Epiphane; que de-là viennent les contradictions qu'on voit dans la conduite de ce Prince, tantôt zélé pour la gloire du Temple, tantôt idolâtre jusqu'à en ériger un à Jupiter sur le modèle du fameux temple de Jupiter Olympien.

Il n'y a d'opposition sur l'origine d'Herode, qui mérite qu'on s'y arrête, que celle qui est entre Nicolas de Damas & Joseph. La conjecture de ce Sçavant la plus arbitraire & la moins fondée, n'est pas capable de les concilier. Comme les Iduméens n'étoient Juifs ni de naissance ni de Religion, du temps du persécuteur de la Loi de Moïse, ils n'eurent rien à souffrir de sa persécution. Aussi l'Histoire ne nous fournit-elle rien qui puisse donner lieu de conjecturer qu'Herode descendoit d'un de ces Juifs qui avoient apostasié sous le régne d'Antiochus Epiphane. Le plaisir de dire quelque chose de nouveau est séduisant: il nous fait souvent méconnoître la vérité, & embrasser ce qui quelquefois n'en a pas même l'ombre. Après avoir découvert la véritable généalogie d'Herode, que Joseph ignoroit, il ne restoit plus au sçavant Critique, que de nous apprendre en quel temps, & de quelle manière les ancêtres de ce Prince firent abjuration de leur apostasie (*b*).

Nous avons dans les Memoires de Trévoux (*c*), une Dissertation sur

(*a*) Examen de la Généalogie de Notre Seigneur, par J. G. Docteur en Théologie, &c.

(*b*) Voyez Mémoir. Trévoux, 1738. pag. 1565.

(*c*) 1741. pag. 1669.

les septante Semaines de Daniel. L'Auteur, sans néanmoins vouloir décider, propose deux ou trois raisons pour prouver qu'Herode étoit Juif d'origine. 1°. Nicolas de Damas, qui vivoit de son temps, & qui en a écrit l'Histoire, l'assure; & quel motif de lui préférer le témoignage de Joseph? S'il l'a pû dire pour flatter un Prince dont il écrivoit l'Histoire, Joseph l'a pû nier, par la haine que lui portoit sa Nation. La parité n'est pas égale. Nicolas étoit en quelque sorte de la maison d'Herode, & ce Prince l'avoit chargé d'affaires (*a*), ausquelles il prenoit le plus vif intérêt. Il ne pouvoit ignorer que la qualité d'Iduméen rendoit le Roi l'objet du mépris des Juifs, & le sujet de leurs reproches. Quel est l'Historien qui, dans une semblable position, ne flatte pas un Prince d'une origine, qu'Herode s'attribuoit assez probablement, & qui seule pouvoit lui procurer l'attachement de ses sujets? Si la Nation Juive haïssoit ce Prince, on ne voit pas que Joseph ait eu aucune raison particuliére de le haïr: il en avoit au contraire de ménager sa mémoire autant que la vérité de l'Histoire le lui permettoit. Agrippa, petit-fils de ce Prince, le considéroit, & on voit, par l'histoire de la Vie de Joseph, qu'il avoit pour lui les égards qui étoient dus à son rang. Ainsi, nul lieu de le soupçonner d'avoir voulu avancer un fait qu'il ne pouvoit ignorer devoir n'être pas agréable à Agrippa, s'il n'en eût été bien assuré, & s'il n'eût cru que la fidélité demandoit cela de lui.

La seconde raison que ce Sçavant apporte, est prise du discours que Joseph fait faire à Herode avant que d'entreprendre les grands ouvrages qu'il vouloit faire faire au Temple. Car il y appelle (*b*) les Juifs ses compatriotes; mais outre que c'est ce Prince qui parle, le fils d'un Seigneur qui auroit demeuré en France, qui y auroit eu des charges importantes, & qui y seroit mort, ne pourroit-il pas se dire François, & appeller les François ses compatriotes? J'ajoûte que Dion Cassius remarque que le nom de Juif se donnoit à des Peuples qui n'étoient pas de cette Nation, lorsqu'ils observoient leur Loi (*c*). C'est bien vraisemblablement dans ce sens, que Joseph fait Herode appeller les Juifs ses compatriotes.

3°. Enfin, l'Historien Juif dit que les Juifs qui gardoient l'entrée de l'Egypte laisserent passer le secours qu'Antipater conduisoit à César, κατὰ τὸ ὁμόφυλον, à cause qu'ils étoient *de la même nation*: mais Joseph se contrediroit grossiérement, si, après avoir soûtenu contre Nicolas de Damas, qu'Antipater étoit Iduméen, il disoit ici qu'il étoit de la même Nation que les Juifs qui gardoient l'entrée de l'Egypte. Il ne dit pas κατ' ὁμόφυλον αὐτοῦ, à cause qu'il étoit de la même Nation qu'eux, mais à cause qu'il étoit de la même nation que les troupes qu'il menoit à César. Antipater leur persuada » de prendre le parti de ceux *qu'il* » *conduisoit à César*, à cause (*d*) » qu'ils étoient de la même nation.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 16. chap. 9. *in fine*.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 13. chap. dern. ἄνδρες ὁμόφυλοι.
(*c*) Liv. 36. Φέρει δ' ἐπίκλησιν, pag. 27. Καὶ ἐπὶ τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους ὅσοι τὰ νόμιμα αὐτῶν, καὶ περ ἀλλοεθνεῖς ὄντες ζηλοῦσι.
(*d*) Τὰ αὐτῶν φρονῆσαι κατὰ τὸ ὁμόφυλον. Antiq. Judaïq.

4°. Le Pere Pouffines avoit remarqué (*a*), qu'un illuftre Sçavant faifoit dire à Jofeph, qu'Herode étoit Juif d'origine. Le fait eft véritable, & l'aveu d'une fi légere méprife n'eût fait que relever le mérite de ce Sçavant. Jofeph rapporte les raifons que les Juifs de Céfarée alléguoient, pour fe conferver le droit de Citoyens de cette ville : il le devoit, en qualité d'Hiftorien, mais il ne les approuve pas. Il avoit affez fait voir ce qu'il penfoit de l'origine d'Herode, lorfqu'il avoit critiqué Nicolas de Damas, qui le faifoit Juif. D'ailleurs, les Juifs de Céfarée, en difant (*b*) qu'Herode, fondateur de cette ville, étoit *τὸ γένος Ἰουδαῖον*, ne difent point néceffairement qu'il étoit Ifraëlite comme eux. Car *γένος* ne fignifie pas toujours dans Jofeph, naiffance, origine ; il le prend fouvent pour marquer Religion, profeffion, & c'eft le fens dans lequel il paroît s'en fervir ici. La principale raifon que les Payens apportoient, pour exclure les Juifs du droit de Bourgeoifie à Céfarée, étoit qu'ils n'avoient pas les mêmes ufages, & qu'ils n'obfervoient pas les mêmes cérémonies religieufes qu'eux. A cela les Juifs répondoient fort bien, que c'étoit un Roi de leur Religion, Juif de Religion, *τὸ γένος Ἰουδαϊκὸν*, qui avoit fondé Céfarée ; d'où ils concluoient que la pratique des mêmes ufages, des mêmes cérémonies religieufes qu'avoit pratiqué fon Fondateur, devoit leur donner droit de Bourgeoifie dans cette ville.

On ne fe feroit pas naturellement attendu à trouver dans l'Hiftoire des Juifs, par M. Bafnage (*c*), qu'Antipas ayeul d'Herode avoit été Valet d'un des Prêtres d'Afcalon (*d*). Eufebe (*e*) rapporte à la vérité, d'après Jules Africain, que les parens de Jefus-Chrift difoient qu'Antipater, fils d'un Herode Valet d'un Prêtre, avoit été enlevé par un parti d'Iduméens, & qu'il étoit devenu dans la fuite tout-puiffant, fous Hircan, Grand-Prêtre des Juifs (*f*) ; mais Eufebe faifoit fi peu de fonds fur ce que les parens de Jefus-Chrift difoient, qu'après avoir expofé la manière dont ils rapportoient la généalogie du Sauveur, il ajoûte : » Soit qu'elle foit ainfi, foit qu'elle » foit d'une autre manière .... nous » devons nous en contenter, quoi qu'elle ne foit appuyée d'aucune » preuve. C'eft ce que nous ont » laiffé les parens du Sauveur ; foit » qu'ils ne fe propofaffent que de » nous inftruire, foit qu'ils vouluffent fe faire valoir, *φαυῆ τίωντες*. » Ces parens, vrais ou fuppofés, de Jefus-Chrift, pouvoient fçavoir

(*a*) Differtation fur diverfes matières, Tom. 1. pag. 433.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 8. numero 7.

(*c*) Tom. 1. pag. 34.

(*d*) Je n'ai pû trouver dans aucune Edition de Jofeph, que cet Hiftorien faffe un profélyte d'Hircan. *Hift. Juifs*, Tom. 1. pag. 49. *Bafnage*. Je n'y ai pû auffi trouver ces endroits où Jofeph a habillé en Roman l'Hiftoire de Moïfe .... & où il a favorifé le préjugé qu'on débite depuis quelque temps, que les Juifs n'ont connu les peines & les récompenfes de l'autre vie, qu'après avoir lû les Poëtes Grecs ; c'eft-à-dire, à leur retour de Babylone. *Ibid.* pag. 70.

(*e*) Hift. Eufeb. lib. 1. chap. 7.

(*f*) Saint Epiphane procure à Antipas l'honneur des bonnes graces de Démétrius Eucaire, qui le fait Intendant de Judée ; mais c'eft une faute que fon fçavant Editeur n'a point diffimulée. *Page 39.*

voir mieux sa généalogie ; mais il n'est pas vrai-semblable qu'ils sçussent mieux celle d'Herode que Joseph, qui, en qualité d'Historien, a dû s'en informer d'une manière particuliére. Ce qu'ils disent, qu'Herode avoit fait brûler tous les anciens titres de généalogie, est un fait démenti par cet Historien, & qui n'a aucune vrai-semblance.

Nicolas de Damas s'étoit contenté de dire qu'Herode étoit Juif. Joseph l'en a critiqué, & il a prétendu qu'il ne lui avoit donné cette origine que par flatterie. Sa censure n'a pas empêché quelques Ecrivains des derniers siécles, d'ajoûter à la qualité de Juif, celle d'être de la Tribu de Juda, & le *Dux de femore ejus* de la prophétie de Jacob. L'expérience seule peut faire croire que même des gens d'esprit puissent donner dans de si grands écarts. Herode lui-même ignoroit qu'il fût d'une si haute naissance, si l'on s'en rapporte à Joseph. Car il n'espéroit pas, lorsqu'il alla à Rome, que les Romains le déclareroient Roi : leur coûtume étant de ne donner des couronnes qu'à ceux qui étoient du sang Royal. Mais il espéroit obtenir celle de Judée pour Aristobule, frere de son épouse, petit-fils d'Aristobule & d'Hircan ; du premier par son pere, & du second par sa mere.

REMARQUE II.

Explication de quelques endroits du second & du troisième Chapitre. Du Cep de Vigne.

Il manque ici quelque chose sans doute, car j'ai peine à croire que Joseph ait dit que les plus considerables des Juifs se retirerent en Egypte au temps de Pâque, sans en dire le motif, & qu'il l'ait laissé à deviner à ses Lecteurs. Si Joseph Ben-Gorion n'a rien ajoûté à ce qu'il lisoit dans son manuscrit de Joseph, cet Exemplaire avoit ce que je conjecture manquer dans ceux que nous avons de l'Historien Juif. Car après avoir dit que plusieurs personnes de bien & de piété quitterent la Judée, & se retirerent en Egypte, il ajoûte, pour y célébrer la fête des Azymes, (*apparemment dans le Temple d'Onias,*) éloignés de la guerre qui se faisoit dans la terre de Juda.

» Mais Dieu ne différa pas à faire » la vengeance d'un tel crime. Car » le jour de Pâque étant arrivé, » dans lequel nous avons accoûtu- » mé d'offrir grand nombre de » sacrifices, Aristobule & les Sacri- » ficateurs qui étoient avec lui man- » quant de victimes, ils priérent » les assiégeans de leur en don- » ner ...... mais ces méchans, » après avoir reçu l'argent, ne don- » nerent point de victimes. « Ce *car* est inconséquent, il annonce le rapport d'une punition à un crime qu'on ne trouve point. La mauvaise foi de ceux du parti d'Hircan, qui refu-

(a) Joseph Ben-Gorion, Edit. Gagnier. pag. 735.

ferent de fournir à leurs freres, qu'ils tenoient affiégés dans le portique, des victimes dont ils avoient reçu l'argent, loin d'être un châtiment du meurtre d'Onias, eſt un nouveau crime qu'ils ajoûtoient à celui qu'ils venoient de commettre. Il faut qu'il y ait encore ici une lacune; car Joſeph rapportoit ſans doute la vengeance que Dieu fit du ſang de cet Homme de bien; mais ce qu'il en diſoit s'eſt perdu, ou par l'injure des temps ou par la négligence des Copiſtes. Le manuſcrit de Joſeph Ben-Gorion paroît s'être préſervé de l'un & de l'autre. Car il dit que Dieu frappa de peſte le camp de Juda, & que pluſieurs en moururent, à cauſe du meurtre de Chonias, comme il s'exprime. On ne voit pas ce qui auroit pû porter cet Auteur, quelque fabulateur qu'il ſoit d'ailleurs, à inventer cette circonſtance, s'il ne l'avoit pas trouvée dans ſon Exemplaire. Si l'on veut qu'elle ſoit de ſon invention, on lui fait honneur de s'être apperçu qu'il manquoit quelque choſe dans cet endroit de ſon manuſcrit, & de l'avoir ſupplée bien vrai-ſemblablement.

La conjecture d'Uſſerius eſt très-vrai-ſemblable. Le Roi Alexandre avoit fait preſent de cette vigne d'or au Temple, mais Ariſtobule la donna à Pompée. La fin de ce Chapitre l'autoriſe. » On dit qu'Ariſtobule, Prince » des Juifs, l'envoya. « Car cette expreſſion donne lieu de conclure que celui qui avoit fait faire cet ouvrage, n'étoit pas le même que celui qui en avoit fait preſent à Pompée. La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, dit (a) » que le Senat ne vou» lant pas reconnoître Ariſtobule » comme Roi de Judée, fit ajoûter » au preſent cette inſcription: *Ale» xandre Roi des Juifs.* « Ce n'eſt pas rapporter les faits que l'on trouve dans les anciens, c'eſt être original ſoi-même. Encore ce qu'on tire de ſon fond devroit-il être vrai-ſemblable! Ce que Freinshemius dit dans ſon Supplément du deux cent deuxième Livre de Tite-Live (b), que cette vigne fut trouvée dans le Temple, n'eſt qu'un défaut de mémoire. Ce Sçavant cite Joſeph à la marge pour le juſtifier, mais cet Auteur ne rapporte point cette circonſtance (c). La mépriſe eſt légere, & elle a pû échapper à l'attention du nouvel Editeur de Tite-Live (d), ou peut-être n'a-t-il pas jugé à propos de la faire remarquer.

Selon Srabon, ce jardin, ou cette vigne, dont Ariſtobule fit preſent à Pompée, s'appelloit Terpolé, τερπώλη. L'ancien Interprete l'a rendu par *delectabile*, & c'eſt le ſens que lui ont donné ceux qui ont traduit cet endroit de Strabon. On ne trouve ce mot que dans Suidas, & parce qu'il le cite non au nominatif, mais à l'accuſatif, comme il eſt dans le paſſage que Joſeph rapporte, on a lieu de croire qu'il ne connoiſſoit pas d'autre Auteur qui s'en fût ſervi. Il le regardoit cependant comme Grec, & il l'expliquoit par τέρψις, mais ſon autorité n'eſt pas d'un grand poids; & Strabon remarquant qu'on appelloit ce jardin ou cette vigne τερπώλη, a moins voulu marquer que c'étoit le nom que lui donnoient les Grecs, que celui qu'il avoit chez

(a) Tom. 7. pag. 144.
(b) Numero 66.
(c) M. Gréen, Recteur à Meſſein, a fait imprimer une Diſſertation ſur cette vigne d'or.
(d) Bibliot. Germanique, Tom. 45. p. 117.

les

les Juifs. Car, soit qu'on lise *ὀνόμασι*, ou *ὀνόμασον*, *il nommoit*, ou *ils nommoient*, cela ne peut s'entendre naturellement que de la Judée, qui est le substantif le plus proche. S'il avoit voulu faire connoître aux Grecs le nom qu'on lui donnoit, auroit-il employé un terme qu'on ne trouve dans aucun Auteur qui ait écrit dans cette Langue, & qui leur auroit été ou peu connu, ou même absolument inconnu ? גפן. שדף.

Tarap signifie feuille, en Hébreu, & Guephen vigne dans la même Langue. L'altération que souffrent toujours des mots qui passent d'une Langue dans une autre, sous des caractéres étrangers, les fautes énormes qu'ont fait les Copistes en transcrivant des mots qu'ils n'entendoient pas, ont pû faire de la réunion de Tarap Guephen; mais mutilés Terpolé. Le sens que donne cette conjecture est bon, & il exprime bien la chose dont il s'agit. Mais c'est aussi l'unique mérite qu'elle peut avoir.

Ce ne peut-être que sur l'autorité de Pline, que l'Historien des Empires & des Républiques (*a*) rapporte que le present fait par Aristobule à Pompée, » étoit un cep » d'or, qui sortoit d'une espèce » de colline du même métal, ac» compagnée de toutes sortes de » fruits, & de plusieurs animaux, » comme des cerfs & des lions, qui » reposoient sous l'ombrage de cette » vigne ...... Elle fut transportée » dans le Temple de Jupiter, au Ca» pitole, où elle devint l'objet de » l'admiration publique, au rapport » de Pline & de Strabon, qui l'avoient » vue. « Il est vrai que Pline rapporte, qu'entre les somptueuses raretés que Pompée rapporta d'Orient, il y avoit » un mont d'or, quarré (*b*), » entouré d'une vigne, avec des » cerfs, des lions, & des pommes » de toute sorte d'espèces. « Mais il ne dit pas que ce fût un present d'Aristobule, ni d'aucun de sa Nation. Il ne marque pas non plus qu'il l'ait vû dans le Capitole, où il faisoit l'admiration publique. La vigne n'étoit que l'accessoire du magnifique Ouvrage que Pompée fit voir aux Romains dans son triomphe : elle étoit partie essentielle, &, ce semble, unique, du present qu'Aristobule avoit fait à ce grand Homme. La vigne qu'Herode fit mettre dans le Temple qu'il venoit de bâtir, étoit sans doute sur le modèle de celle qu'Alexandre y avoit consacrée ; & pour remplacer le vuide qu'avoit laissé le present qu'Aristobule avoit fait à Pompée. Joseph avoit vû plusieurs fois cette vigne, mais il n'y avoit vû ni lions ni cerfs, qui se reposoient sous son ombrage, ni toute sorte de fruits. Si Alexandre avoit fait représenter des lions & des cerfs sur le present qu'il faisoit au Temple, les Juifs ne l'eussent pas souffert; ou si, malgré la haine dont ils étoient animés contre lui, ils n'eussent pû l'en empêcher, ils le lui eussent au moins reproché ; & il ne

(*a*) Tom. 7. pag. 513. ç'avoit été le sentiment de J. Lipse, *Electorum libro* 2. *cap.* 5. qu'a suivi le Pere Lami. Mais Strabon ne dit pas, comme l'assure le sçavant Oratorien, que ce cep de vigne étoit si grand, *ut dubitet an hortum appellet*. Temp. Hierosl. pag. 1050.

(*b*) Pline, *liv.* 37. *chap.* 2. Montem aureum quadratum, cum cervis, & leonibus & pomis omnis generis, circumdata vite aurea.

paroît pas, par Joſeph, qu'ils aient fait l'un ou l'autre. Les Juifs étoient alors ſi prévenus contre toute repréſentation d'animaux, qu'à ce ſeul trait, on peut aſſurer que ce n'eſt pas du préſent d'Ariſtobule que parle Pline; ou que s'il prétend en parler, il ne l'avoit jamais vû, & qu'il n'en parle que ſur des memoires abſolument faux.

Le P. Calmet (*a*) place ce cep de vigne, au-dedans du veſtibule, aux deux côtés de la porte du Saint. Il ſemble auſſi que c'eſt le ſentiment du Pere Lamy. Mais Joſeph la met au-deſſus de la porte du Veſtibule; car c'étoit, ſelon lui, au-deſſus de la porte du Temple, » qui étoit, comme ſon mur, couverte d'or, comme il venoit de le dire. « Or c'eſt de la porte du Veſtibule qu'il avoit dit quelques lignes plus haut, qu'elle étoit couverte d'or. *Πρώτη δὲ αὐτοῦ πύλη . . . κεχρύσωτο δὲ τὰ μέτωπα πάντα.* Sig. Gelenius, en traduiſant *ἡ δὲ τοῦ οἴκου πύλη* par *interior porta*, a pû donner lieu au ſçavant Benedictin, de croire que c'étoit de la porte du Saint, dont Joſeph parloit. Mais ce que l'on vient de remarquer, & ce qui ſuit, prouve que c'eſt ſur la porte du Veſtibule qu'étoit ce cep de vigne, ſelon Joſeph. Je ne trouve point dans cet Auteur ce que le Pere Calmet lui fait dire, que ſon prix étoit de mille talents, & que les grains de ſes grappes n'étoient que des pierres précieuſes.

REMARQUE III.

Il ne paroît pas que Pompée ait impoſé un tribut proprement dit à la Judée. Il ne la réduiſit pas en province.

C'EST le ſentiment de pluſieurs Sçavans, & preſque de tous, que Pompée, avant que de retourner à Rome, impoſa un tribut à la Judée, & la rendit province de l'Empire. Joſeph ſemble dire le premier, & il n'y a que divers traits répandus dans quelqu'un des évenemens qu'il raconte dans la ſuite, qui faſſent voir que ce n'eſt pas ſa penſée; mais il ne dit rien qui donne lieu de penſer que Pompée réduiſit la Judée en province Romaine: au contraire, il éſt certain, par ce qu'il raconte de la priſe de Jeruſalem, & des ſuites de cet évenement, que la Judée ne devint province de l'Empire qu'à l'exil d'Archelaüs.

Joſeph dit (*b*) que Pompée *τῇ χώρᾳ τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐπιτάττει φόρον.* Le ſens le plus commun & le plus ordinaire de *φόρος*, eſt de marquer un tribut; il ne ſignifie auſſi quelquefois que taxe, amende, frais. C'eſt dans ce ſens que les Carthaginois diſent dans Appien (*c*) aux Ambaſſadeurs de Rome *φόρους τελοῦμεν ἐντελῶς*: Nous payons exactement les amendes que vous avez impoſées. Les Carthaginois ne paroiſſent pas avoir été proprement tributaires des Romains; mais ils furent obligés de leur payer un certain nombre de talents, en dédommagement des

(*a*) Comment. 3. Rois, chap. ℣. 3. Templ. Hieroſ. pag. 2030.

(*b*) Guer. Juifs, liv. 1. ch. 7. n. 6.
(*c*) Appien, guer. puniq. pag. 72.

frais de la guerre, dont ils avoient été cause. C'étoit la coûtume des Romains, d'exiger d'un peuple auquel ils accordoient la paix, après avoir été en guerre avec lui, qu'il en payât les frais, par une somme d'argent dont on convenoit. En accordant la paix au grand Antiochus, ils le condamnerent à payer douze mille talents, pour les dédommager de ce qu'ils avoient souffert pendant la guerre. On peut voir plusieurs autres exemples de cette coûtume dans l'histoire des anciens Traités par M. Barbeyrac.

Dans les guerres qui ont affligé l'Europe depuis un siécle, on a souvent vû les Princes qui avoient les armes à la main contraindre des Etats Souverains & qui n'avoient point guerre avec eux, de leur fournir, sous differents prétextes, des rations en argent ou en espèce. C'est, ce semble l'idée qu'on se peut former de l'imposition que Pompée mit sur Jerusalem & sur la Judée. Ce fut une espèce de taxe ou d'amende, à laquelle il condamna les Juifs pour les frais de son expédition. Quand Joseph rapporte qu'un Prince a imposé un tribut proprement dit à un peuple, il marque ordinairement en quoi il consistoit, en quels termes il le devoit payer. C'est ainsi qu'il dit (*a*) que Salmanasar obligea Phacée de lui payer des tributs réglés, ὁρισμένους . . . . . φόρους, & qu'il rapporte après l'Ecriture, que les tributs que les Rois de Babylone imposerent à Ezéchias & à ses successeurs étoient annuels.

Il se plaint dans le quatorziéme Livre des Antiquités, que les Romains exigerent en peu de temps ἐν βραχεῖ χρόνῳ, plus de dix mille talents de sa Nation. Cette expression *en peu de temps*, marque que ces exactions n'étoient pas ordinaires & réglées, & qu'elles n'eurent pas de suite. Car il n'eût pas pû dire *en peu de temps*, si c'eût été un tribut qui se fût levé réguliérement depuis Pompée jusqu'à la ruine de Jerusalem. Crassus passa par la Judée, lorsqu'il marchoit contre les Parthes, & il en enleva une grande quantité d'or & d'argent. Cassius, un des assassins de César, la pilla quelque temps après. Mais dans le récit que Joseph fait de ces brigandages, on n'apperçoit rien qui puisse faire croire que les Juifs payoient alors un tribut réglé aux Romains. L'occasion demandoit cependant que leur Historien en dît quelque chose, s'ils en avoient été tributaires.

Herode faisoit de grands presens à differents Officiers de l'Empire, pour gagner leur amitié & mériter leur protection. Il en faisoit à Antoine, à Agrippa, à Auguste, à Livie, &c. On ne remarque rien dans la manière dont s'en exprime Joseph, qui indique un tribut qu'il fût obligé de payer. Entre les differents reproches que firent à la mémoire de ce Prince les Juifs députés à Rome pour demander à Auguste la permission de vivre selon leurs Loix, ils se plaignirent que non content du tribut qu'il se faisoit payer tous les ans, ils étoient encore contraints de faire des présens à ses amis, à ses Officiers, à ses domestiques. S'ils avoient payé outre cela un tribut à l'Empire, ils n'eussent pas manqué d'en parler. Ils eussent au moins dû le faire, pour faire sentir combien

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 9. chap. 11. Ibid. chap. 13.

ils avoient été opprimés sous le régne du grand Herode. Mais le Décret de César, qu'obtint le Grand-Prêtre, est une preuve à laquelle je ne vois pas de replique, que les Juifs ne payoient pas alors un tribut au peuple Romain. » Je n'approuve pas, » dit l'Empereur, que les troupes » prennent des quartiers d'hiver en » Judée, ni qu'on en exige de l'ar» gent. « Quelques Gouverneurs de Syrie, ou quelques Généraux, traitoient vrai-semblablement les Juifs comme Crassus & Cassius les avoient traités. Hircan en ayant porté ses plaintes à César, il marqua qu'il désapprouvoit ces concussions. Ce n'est pas une exemption de tribut que l'Empereur accorde : Hircan ne le demandoit pas. C'étoit d'arrêter les extorsions de quelques Officiers de l'Empire. Ces Officiers faisoient probablement ce que nous venons de remarquer que quelques Princes ont souvent fait en temps de guerre à des Etats indépendants d'eux, mais moins puissants. Ils prenoient des quartiers en Judée, & en exigeoient des subsides sous divers prétextes. César désapprouve cette conduite, & il ne veut pas qu'on y fasse des levées de deniers. Elle n'étoit donc pas tributaire du peuple Romain. Elle étoit probablement sur le pied qu'étoit l'Arménie. Elle recevoit ses Ethnarques & ses Rois des Empereurs, mais elle ne payoit pas tribut à l'Empire.

La guerre que les Romains eurent avec Mithridate, leur procura la conquête de plusieurs Etats, & entre autres de la Palestine. Appien, qui a fait cette remarque au commencement de son Histoire de cette guerre, ajoûte qu'ils imposerent en même temps des tributs à quelques-uns de ces Etats : mais qu'il y en eut d'autres, auxquels ils n'en imposerent que dans la suite. C'est, ce semble, la manière dont ils se conduisirent envers les Juifs ; & cet Auteur paroît l'avoir eu en vuë, lorsqu'il faisoit cette remarque. Pompée se rendit maître alors de la Judée, de la Phénicie, & de la Syrie ; mais la Judée ne fut réduite en province qu'après l'exil d'Archelaüs.

Au retour de sa glorieuse expédition d'Asie, Pompée avoit été auteur de la loi Agraire, par rapport aux Terres de la Campanie : cette Loi diminuoit considérablement les revenus de la République. Pompée répondoit aux reproches qu'il paroît par la seiziéme Lettre du second Livre de Ciceron à Atticus, qu'on lui en faisoit, que s'il avoit diminué les revenus de l'Etat, en Italie, par cette Loi, il les avoit augmentés considérablement davantage par les tributs qu'il avoit imposés aux Peuples de l'Anti-Liban. Comme la Palestine formoit un Etat plus étendu, plus peuplé, plus riche que l'Anti-Liban, plus en état par conséquent de payer un plus grand tribut, c'eût été ce tribut qu'il eût allégué, s'il l'eût rendue tributaire, plutôt que celui qu'il avoit mis sur les peuples de l'Anti-Liban, pour faire voir que, loin d'avoir diminué les revenus de la République, il les avoit augmentés considérablement. *Nunc verò, Samsicerame, quid dices ? Vectigal nobis in monte anti-Libano constituisse, agri Campani abstulisse ?* Lettre 16. liv. 2.

Les Romains n'imposoient pas toujours un tribut aux Peuples qu'ils soumettoient. Cela paroît par ce que dit Silla, dans l'assemblée qu'il tint à Ephèse : Que les Peuples qu'ils

avoient cédés à Eumene & aux Rodiens, étoient ſous la protection de la République, mais qu'ils n'en étoient pas tributaires. Οὐκ ὑπὸ τέλεις ἀλλ' ἐπὶ προςάταις. App. guer. Mithrid. p. 356.

Ammien Marcellin dit que Pompée, après s'être rendu maître de Jeruſalem, réduiſit la Judée en province. C'eſt ſans doute ſur ſon autorité, que Charles Sigonius, M. de Valois, Herman Witſius, & quelques autres Sçavans, ont ſoûtenu que la Judée devint province de l'Empire, depuis que Pompée ſe fut rendu maître de ſa Capitale. M. de Valois ajoûte que ç'a été auſſi le ſentiment de Joſeph. Il dit à la vérité, que les diſſenſions d'Hircan & d'Ariſtobule firent perdre aux Juifs leur liberté, mais on ne trouve rien de ſemblable dans l'Hiſtorien des Juifs à ce qu'on lit au huitiéme chapitre du quatorziéme Livre de l'Hiſtoire d'Ammien Marcellin. *In provinciæ ſpeciem, rectori datâ juriſdictione, formavit*, & il n'a point connu d'autres Officiers Romains établis en Judée avant l'exil d'Archelaüs. On ignore ſur quels Memoires Ammien a dit que Pompée réduiſit la Judée en province. Ceux ſur leſquels Plutarque écrivoit la vie de ce grand Homme, ne le diſoient pas, & la manière dont s'exprime ſon Hiſtorien, porte naturellement à croire, qu'il ne le fit pas. Car après avoir raconté que le Général Romain fit la Syrie province, & bien propre du peuple Romain, ἐπαρχίαν καὶ κτῆμα, il ſe contente de dire qu'il ſe rendit maître de la Judée, & qu'il prit ſon Roi Ariſtobule. Τὴν δὲ Ἰουδαίαν κατεςρέψατο καὶ συνέλαβεν Ἀριςόβουλον τὸν βασιλέα. Plutarq. Pomp.

Quoiqu'une lecture attentive & un peu réfléchie de Joſeph, ſuffiſe pour convaincre que la Judée ne fut province de l'Empire qu'après la diſgrace de cet infortuné Prince, on a cru devoir mettre ſous un ſeul point de vuë, cinq ou ſix faits qu'il rapporte : perſuadé que leur réunion mettroit la choſe hors de doute.

Herode, ayant purgé de voleurs le pays & les confins de la Syrie, ſe fit connoître de Sextus Céſar, Gouverneur de cette province. Si la Judée eût été alors province de l'Empire, elle l'eût été de celle de Syrie, & un Particulier, comme eût été Herode, eût-il oſé faire la guerre ſans être autoriſé par le Gouverneur & à ſon inſçu ? Cette bonne action lui fit une mauvaiſe affaire. Hircan le cita à venir rendre raiſon à Jeruſalem de la mort des voleurs dont il avoit pû ſe ſaiſir. C'eût été dans la régle, que l'affaire eût été portée au Tribunal de Sextus Céſar, ſi la Judée avoit été de ſon gouvernement ? Non-ſeulement on ne l'y porte pas, mais le Gouverneur de Syrie écrit à Hircan, pour le prier de tirer Herode de cette affaire. Cette prière prouve que le Grand-Prêtre ne dépendoit en aucune façon de Sextus Céſar.

Antigone auroit-il oſé ſe plaindre devant Céſar, qu'Antipater s'étoit emparé par violence du gouvernement de la Nation ? Cela ne l'eût pas regardé, ſi la Judée eût été ſoumiſe à la Syrie. C'eût été aux Gouverneurs de cette province, c'eût été à l'Empereur de l'en punir. Antipater, pour inſpirer des ſentimens de paix aux Juifs qui vouloient brouiller, leur diſoit, que, s'ils ne vivoient pas en paix, ils auroient en Hircan un Tyran au lieu d'un Roi, & en lui un maître dur & ſévere, au lieu d'une perſonne qui s'intéreſſe & veille à leur bien. Ces

menaces n'auroient pas dû faire grande impression, dans le sentiment des Sçavans qui prétendoient que la Judée étoit alors province de l'Empire. Les Juifs à qui on les faisoit, auroient pû répondre, qu'ils ne dépendoient ni de l'un, ni de l'autre; mais du Gouverneur de Syrie. Le Grand-Prêtre Hircan avoit eu le droit de vie & de mort. Herode l'avoit, & il n'en avoit malheureusement que trop fait usage. Les Juifs ne l'avoient plus sous l'Intendance de Pilate. Cela est certain par l'Evangile. La forme de leur gouvernement n'étoit donc plus la même sous Pilate qu'elle avoit été sous Hircan & sous Herode; & quelle pouvoit être cette différence, sinon qu'ils avoient été réduits en province?

César déclare, dans deux Décrets que rapporte Joseph, qu'il veut que l'on envoye des Ambassadeurs à Hircan, fils d'Alexandre, pour traiter d'alliance & d'amitié avec lui. Les Romains envoyerent-ils jamais des Ambassadeurs pour faire alliance avec un peuple, dont ils avoient réduit le pays en province de l'Empire? Je ne dissimulerai point que ce Décret est un peu suspect. Mais, vrai ou supposé, quelque jugement qu'on en porte, il est une preuve incontestable, que l'Auteur qui le rapporte ne croyoit pas que son pays fût réduit en province. Après la mort d'Herode, les Juifs députerent à Rome, pour prier l'Empereur de ne leur point donner de Roi, mais de les mettre sous le gouvernement de Syrie,& de ne les soumettre (*a*) qu'aux Gouverneurs que Rome y enverroit. C'eût été importuner bien mal-à-propos l'Empereur, que de lui demander en grace de n'être gouverné que par des Officiers de l'Empire, si depuis long-temps il étoit soumis au gouvernement de Syrie, & si Pompée l'avoit réduit en province. Herode n'osoit se flatter que les Romains voulussent lui donner la couronne de Judée. Ambitieux comme il étoit, il le souhaitoit sans doute, mais il sçavoit qu'ils s'étoient en quelque sorte imposé une Loi, de ne donner la couronne, dont ils pouvoient disposer, qu'à ceux qui étoient de la famille Royale. Et la sienne n'étoit que celle d'un Particulier, & assez commune. Ainsi, il bornoit ses vuës, dans son voyage de Rome, à obtenir que ce fût le jeune Aristobule son beau-frere, que le Senat déclarât Roi. Si la Judée eût été province de l'Empire, c'eût été un obstacle infiniment plus difficile à surmonter que celui que l'usage des Romains opposoit à l'ambition d'Herode. Que ce fût la politique, que ce fût l'honneur, qui avoit engagé le Senat à se prescrire cette loi, comme l'intérêt n'y entroit pour rien, il étoit bien moins difficile de l'engager à ne s'y pas toujours astreindre, qu'à démembrer une province de l'Empire pour en faire un royaume en faveur d'un Particulier, dont ils n'avoient rien à craindre ni à espérer. C'étoit une maxime de sa politique, maxime érigée en principe de religion, que leur Dieu Terme (*b*) ne reculoit jamais; qu'on pouvoit étendre les bornes de l'Empire, mais qu'on ne pouvoit pas les resserrer. Herode ne pouvoit l'ignorer, & en le sçachant, si la Judée

(*a*) ..... προσθήκην τῆς Συρίας γεγονότας ὑποτάσσεσθαι τοῖς ἐκεῖσε στρατηγοῖς. Antiq. Juiv. liv. 17. ch. 11. p. 826.

(*b*) Voyez Zozime, liv. 3. Il fait voir que les Romains n'ont jamais voulu céder ce qu'ils avoient conquis, ni souffrir

eût été province de l'Empire, n'eût-il point senti que son démembrement formoit à son ambition un obstacle infiniment plus insurmontable que le défaut de naissance dont il paroît uniquement occupé ?

Un mot ou deux, jettés sans beaucoup de réflexion, & échappés peut-être dans la chaleur de la composition, ne sont point capables de détruire l'impression que doivent faire des faits si précis. Quand Joseph auroit dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, que Pompée joignit la Judée au gouvernement de Syrie, ce seroit une méprise qui lui seroit échappée, & qu'il faudroit corriger par les faits que l'on vient de rapporter, & qu'il semble avoir voulu corriger lui-même dans ses Antiquités Juives. Car il y répete presque en mêmes termes, ce qu'il avoit dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, sans marquer que la Judée fût renfermée dans le gouvernement que Pompée donnoit à Scaurus.

La manière dont l'Historien finit le dix-septiéme Livre des Antiquités Juives, fournit une nouvelle preuve qu'il n'est pas d'accord avec lui-même (*a*), ou que ce sont ses Copistes ou ses Scholiastes, qui lui font dire que Pompée joignit la Judée au gouvernement de Syrie. Car après avoir raconté la disgrace d'Archelaüs, & y avoir fait quelques réflexions, il ajoûte : » Auguste ayant » soumis la Judée au gouvernement » de Syrie, il y envoya Quirinius. « M. Hudson, prévenu qu'avant cet évenement la Judée faisoit partie de ce gouvernement, soûtient qu'il faut traduire : » L'Etat d'Archelaüs, » qui avoit été soumis à la Sy- » rie (*b*). *Et regione quæ sub Ar-* » *chelai dictione fuerat vectigali Si-* » *ria contributa, mittitur Quiri-* » *nius*, &c. « Mais il est clair que ce n'est pas le sens de Joseph ; & ce qu'il ajoûte au commencement du Livre suivant : » Quirinius vint en Judée, » qui avoit été ajoûtée à la Syrie, « ne permet pas d'en douter. Car la Judée ne put être ajoûtée à la Syrie qu'en la réunissant à son gouvernement, & on ne réunit pas ce qui ne faisoit déja qu'un tout. Enfin, l'Historien Juif raconte, (*c*) que les Etats d'Archelaüs étant réduits en province, les Romains y envoyerent Coponius pour Intendant. C'est aussi ce que Photius a vû dans cet Auteur. Car dans l'extrait qu'il fait de ses Antiquités, après avoir rapporté la disgrace d'Archelaüs, il ajoûte : » Depuis ce temps la Judée, de » royaume, devint province. « Μεταπίπτει ἐντεῦθεν Ἰουδαία ἐκ βασιλείας εἰς ἐπαρχίαν.

que d'autres eussent ce qui étoit une fois tombé sous leur puissance.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 17. chap. 12. numero 5.

(*b*) Note *.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 8. numero 1.

REMARQUE IV.

Sur le temps qu'Aristobule a regné, selon Joseph.

JOSEPH donne dans un endroit trois ans six mois de régne à Aristobule, & il l'abrege dans un autre de trois mois. Trois mois plus

ou moins n'est pas ce qui fait la grande difficulté. Mais Usserius a prouvé, par Joseph même, que ce Prince a dû regner six ans. L'Historien Juif (*a*) met le commencement du régne d'Hircan sous le Consulat de Quintus Hortensius, & de Metellus. Aristobule lui enleva la couronne trois mois après, & Pompée le fit descendre du thrône sous le Consulat de Ciceron & d'Antoine. Or l'intervalle de ses deux Consulats est de six ans. On peut consulter sur cette difficulté les Auteurs que l'on indique au bas de la page (*b*).

Le dénouëment, en général, se réduit à dire que Joseph s'est trompé sur le nombre d'années qu'Aristobule a regné, ou qu'il y a erreur dans ses chiffres. Il n'y a rien que de possible dans l'une & l'autre supposition. Il seroit, ce semble, plus naturel cependant de faire tomber son erreur sur les Consuls, sous lesquels il met le commencement du régne d'Hircan, que sur la durée de celui d'Aristobule. Il ne paroît pas avoir fait une étude particuliére des Consuls sous lesquels étoient arrivés les évenemens qu'il raconte. Son dessein ne le demandoit pas, mais il a dû en faire une du temps qu'ont duré les dissensions d'Hircan & d'Aristobule, & des différentes révolutions qu'elles produisirent. Comme elles furent la première cause de la perte de la liberté des Juifs, & de la ruine de leur Etat dans la suite, elles faisoient un morceau de leur histoire trop intéressant, pour que Joseph négligeât de s'en instruire avec la derniére exactitude. Hircan & Aristobule furent les deux derniers Grands-Prêtres de la Nation qui parurent avec éclat, & qui porterent le diadême. Ainsi, il est plus vrai-semblable que leur Historien se soit trompé sur le nom des Consuls sous lesquels il place le commencement du régne du premier, que sur la fin de celui du dernier. S'il ne fait regner Aristobule, dans le vingtiéme Livre des Antiquités, que trois ans & trois mois, c'est probablement qu'il le regarde comme ne régnant plus, du moment que Pompée le fit arrêter. Il donne, dans l'Histoire de la guerre des Juifs, trois mois davantage au régne de ce Prince. C'est qu'il y joint le temps que dura le siége de Jerusalem, & qu'il ne le regarde déchu du thrône, que quand Pompée donna la souveraine Sacrificature à Hircan, & le déclara Prince de la Nation.

Remarque V.

De l'Expéditon de Scaurus en Arabie.

La manière dont Joseph raconte, dans le premier Livre de la guerre des Juifs, l'expédition que Scaurus fit en Arabie, & les difficultés qu'il y rencontra, éclaircit ce qu'il y a d'obscur dans le récit qu'il fait ici du même évenement, & justifie la manière dont on a traduit cet endroit. Je suppose que ses Copistes ont omis de transcrire ἐγένετο, & je le supplée du huitiéme chapitre du premier Livre de la guerre des Juifs, numero premier. Je les soupçonne d'une seconde faute: c'est d'avoir mis Σκαύρου στρατεύσαντος au génitif;

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 10.
(*b*) Le P. Petau, J. Capel, Prideaux, l'Histoire universelle du monde.

génitif, au lieu qu'il doit être au nominatif. Je justifie mon soupçon, parce que c'est la même construction dont Joseph s'est servi au commencement du chapitre que je viens de citer. J'efface enfin κ̀ devant διὰ τὸ δυσεμβολωτάτην. Je mets δὲ entre τὰ & ἐν κύκλῳ; & lis, Σκαῦρος δ' ἐπὶ Πέτραν τῆς Ἀραβίας στράτευσας, εἴργετο διὰ τὸ δυσεμβολωτάτην εἶναι· τὰ δ' ἐν κύκλῳ δηοῦντος αὐτῆς κ̀ τοῦ στρατεύματος λιμώττοντος, &c. » Scaurus fut arrêté dans l'expédition » qu'il fit contre Petra, parce que » les chemins sont mauvais, & presque impratiquables. Comme ses » troupes ravageoient tout aux environs, elles souffrirent beaucoup » par le défaut de vivres, mais Antipater leur en fournit de la Judée » par ordre d'Hircan, & les autres » provisions dont ils manquoient.

Je ne sçai ce que c'est que la restitution que l'Auteur de la Note è dit avoir faite au commencement du huitième chapitre du premier Livre de la Guerre des Juifs. Quelle que soit cette restitution, il eût pû lui en joindre une autre plus nécessaire, en effaçant Πέλλα pour mettre en sa place Πέτρα. Ce que dit Joseph dans les Antiquités Juives du même évenement, & qu'il exprime dans les mêmes termes, demande cette restitution. Ce fut en entrant en Arabie, que les troupes de Scaurus ravagerent une ville. Ce ne put donc pas être Pella, qui étoit, selon Joseph (*a*), de Judée, non d'Arabie. C'étoit contre les Arabes qu'il marchoit, non contre les Juifs, & ce fut d'Arabie qu'il sortit, lorsqu'Aretas racheta les ravages qu'il y faisoit, en lui donnant trois cents talents.

On a une médaille dans le *Thesaurus Morellianus*, donné par M. Havercamp (*b*), relative à l'expédition de Scaurus en Arabie. Aretas y est représenté à genoux, tenant de la main gauche un chameau, & présentant de la droite une branche d'olivier. On a eu raison de dire que la flatterie & le mensonge se gravoient aussi-bien sur les médailles, qu'ils se consignoient dans les Livres.

M. Galland dit dans les Mémoires de Trévoux, (*c*) qu'Aretas fut mis en fuite par Scaurus, & poursuivi jusqu'à Petra. Joseph n'en dit pas tant, & j'ignore quels sont les Auteurs sur l'autorité desquels il appuie ce fait. Au lieu d'Aretas à genoux, qu'on avoit cru voir sur cette médaille, ce Sçavant y voyoit une Victoire, que Scaurus avoit fait représenter dans cette posture, comme lui demandant pardon. J'aurois mauvaise grace de vouloir contester avec un Sçavant qui avoit une si grande connoissance des médailles, mais je ne puis m'empêcher d'avouer que j'ai peine à croire qu'un Romain ait osé faire représenter la victoire, qu'il devoit, suivant sa Religion, regarder comme une Divinité, prosternée à ses genoux, & lui demandant pardon d'avoir favorisé son ennemi.

L'Historien des Empires & des Républiques (*d*) raconte, que Pompée voulant détruire les Arabes Nabathéens, » entra dans leur pays à » la tête d'une armée nombreuse, s'a- » vança jusqu'à Petra, qu'il emporta » d'assaut; prit le Roi Aretas prison- » nier. « Je ne trouve rien de semblable dans Joseph ni dans Plutarque;

(*a*) Guer. Juifs, liv. 3, num, 3, & 5.
(*b*) Tom. 2. pag. 8.

(*c*) Juin, 1702. pag. 92.
(*d*) Tom. 7. pag. 527.

les deux premiers Auteurs qu'il cite pour garans de ce fait : ils disent à la vérité, l'un & l'autre, que Pompée eut dessein de châtier les Nabathéens, mais le dernier raconte qu'ayant appris la mort de Mithridate *(a)*, il se retira sans être entré dans leur pays. Dion dit quelque chose de plus, *(b)* mais outre que l'endroit est obscur, il ne dit point que Pompée prit Aretas prisonnier.

REMARQUE VI.

Ce ne fut point dans le Delta, que Mithridate & Antipater donnerent bataille aux troupes du Roi d'Egypte.

» LORSQUE Mithridate & Antipater furent arrivés à Delta. « Une traduction Françoise passe pour être en quelque sorte un commentaire de son original. Celle de l'élégant Traducteur n'est rien moins que cela en cet endroit.

L'Historien des Empires & des Républiques *(c)*, après avoir dit : » Quand Mithridate fut arrivé au » dernier bras du Nil, qui forme » le Delta, « reproche à trois célèbres Auteurs modernes d'avoir dit, que l'endroit où Mithridate s'étoit campé, s'appelloit Delta. En voulant soûtenir ou relever les autres, on bronche quelquefois soi-même. Ce n'est point le dernier bras du Nil qui forme le Delta. Ce fleuve, en se partageant en deux branches à Cercasore, en fait les deux côtés, dont la pointe prend naissance à cette ville; & la mer où elles vont se perdre, en fait la base.

Le camp de Mithridate n'étoit point dans le Delta, & il n'y occupoit point un très-petit espace, comme dit le sçavant Historien : cela est certain, par la marche que Joseph fait faire à ce Général. Il se rend maître de Peluse. Il entre ensuite dans le Nome d'Heliopolis, où étoit le Temple d'Onias. Il en sort pour gagner Memphis, & il donne bataille aux Egyptiens dans ce qu'on appelloit le camp des Juifs. Tous ces endroits sont hors du Delta, & Mithridate eût pris un extrême détour pour aller combattre les Généraux de Ptolémée à Canope. Ce Prince ayant appris que ses troupes avoient été défaites, monta sur ses vaisseaux, pour s'opposer à ce que Mithridate pût gagner Alexandrie. César apprit en même temps que le secours qu'on leur amenoit avoit battu les ennemis; mais comme il étoit inférieur en vaisseaux, il se mit sur le lac de Marea, & joignit Mithridate avant que le Roi fût arrivé pour le combattre. Car on ne peut entendre que de ce lac, ce que l'Auteur de la Guerre d'Alexandrie dit *(d)* en parlant de César : *Circumvectus eo mari quod Africæ partis esse dicitur.* Et c'est une nouvelle preuve que Mithridate n'étoit point encore entré dans le Delta, & qu'il n'avoit fait que le tourner lorsqu'il défit les Egyptiens *(e)*.

(a) Εὐθὺς ἀνέζευξεν ἐκ τῆς Ἀραβίας. Plutarq. Vie de Pompée.

(b) Ἀκοντὶ τὰ αὐτοῦ προσηγάγετο ἢ φρούρια παρέδωκε. Liv. 36. pag. 36.

(c) Tom. 6. pag. 354.

(d) Chap. 28.

(e) Ἐπεὶ δὲ τὸ καλούμενον Δέλτα ἤδη περιελήλυθε. Postquàm autem locum, qui Delta vocatur, jam circuisset.

REMARQUE VII.

Sur l'âge que Joseph donne à Herode, lorsqu'Antipater lui confia le gouvernement de Galilée.

JOSEPH dit qu'Herode étoit extrêmement jeune, & qu'il n'avoit que treize ans lorsqu'Antipater lui confia le gouvernement de Galilée. C'a été un nouveau sujet de censure pour quelques Sçavans (a), mais le plus grand nombre a mieux aimé supposer erreur dans ses chiffres, que de croire qu'il avoit avancé un fait qui leur paroissoit si peu vraisemblable. C'est le sentiment de Casaubon, d'Usserius, du Cardinal Noris, du Pere Pagi, & de M. Allix. Les Copistes ont pû facilement écrire ιε' au lieu de κε', quinze au lieu de vingt-cinq, & le Cardinal Noris passe pour l'avoir démontré dans ses Cenotaphes de Pise. Le mot d'*adolescens* signifie quelquefois une personne de plus de vingt ans. Le Pere Pagi l'a prouvé, & on ne le conteste pas. Mais Joseph ne dit pas seulement que Joseph étoit jeune, νέος, lorsque le gouvernement de Galilée lui fut confié, mais νέος παντάπασιν, jeune entiérement, & cela ne se dit pas d'une personne qui a vingt-cinq ans.

Il est vrai que Joseph raconte dans l'Histoire de la guerre des Juifs, que Domitien ayant appris la révolte des Allemands, il voulut, quoiqu'entiérement jeune παντάπασιν νέος, aller commander les légions de l'Empire, qui marchoient pour aller punir leur révolte. Mais outre que la différence est grande entre gouverner une très-petite province, sous les yeux d'un pere comme Antipater, dont on peut recevoir des avis & des ordres, & aller combattre un peuple qui avoit souvent défait les légions Romaines; pour que la conclusion qu'infere de ce passage le sçavant Critique des Annales de Baronius fût concluante, il eût dû faire voir que, selon Joseph, le jeune Prince avoit dix-neuf ans alors. Car, s'il croyoit qu'il n'avoit que quinze ans, on pourra le convaincre de se tromper; mais nulle preuve qu'il l'ait appellé entiérement jeune, quoiqu'il crût qu'il avoit dix-neuf ans.

Usserius dit que Ptolémée & Nicolas de Damas, anciens Ecrivains de l'Histoire d'Herode, paroissent avoir mis κε' au lieu de ιε', lorsqu'ils ont parlé de l'âge qu'avoit ce Prince quand il fut pourvu du gouvernement de Galilée. Ils affirment même, qu'il avoit alors vingt-cinq ans, selon les Auteurs de l'Histoire universelle du monde (b); mais on ne voit pas sur quoi ces Sçavans peuvent l'assurer. Photius nous a conservé quelques fragmens du premier, & M. de Valois a recueilli & fait imprimer tout ce qu'il a pû recueillir du second; & je ne vois rien dans ces fragmens, qui donne lieu de penser que Ptolémée & Nicolas de Damas donnoient vingt-cinq ans à Herode lorsque le gouvernement de Galilée lui fut confié.

Mais s'il n'est pas d'usage dans notre Langue de dire d'une personne

(a) Salien, sur l'année du monde 4008.
(b) Tom. 7. pag. 355.

qui a vingt-cinq ans, qu'elle est entiérement jeune, la Grecque pouvoit souffrir cette façon de parler, & ce qu'Appien dit de Scipion (a), prouve qu'elle ne lui étoit pas inconnue. Après avoir dit qu'il mourut extrêmement jeune, κομιδῆ νέος, il ajoûte, qu'il mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Car l'adverbe νέος joint à κομιδῆ paroît aussi expressif que παντάπασιν, & lui être synonime. Aussi Photius (b) rend-il le παντάπασιν de Joseph, par κομιδῆ (c). Ainsi, comme d'une part Joseph a pû aussi-bien se tromper sur l'âge qu'Herode avoit lorsqu'il prit le gouvernement de Galilée, que sur celui auquel il mourut; que de l'autre, ses Copistes ont pû altérer ses chiffres, & qu'on n'a rien d'ailleurs qui puisse faire découvrir de quel côté vient l'erreur, je me contente de remarquer, que la raison qu'apporte le Cardinal Noris, pour prouver que le texte de Joseph est corrompu, n'est pas aussi décisive que quelques Sçavans le croient; mais que si son texte est pur, son calcul n'est pas juste.

Il est certain, par Joseph, qu'Antipater mit ses enfans comme en dépôt chez Aretas, lorsqu'il faisoit la guerre à Aristobule. Ce fut, selon Usserius, vers l'an six cent quatre-vingt-neuf de la fondation de Rome que cela arriva. Herode avoit au moins deux ans lorsque son pere le confia au Roi des Arabes. César donna l'intendance de Judée à Antipater, après avoir terminé la guerre d'Alexandrie; & il la termina l'an sept cent sept. Herode avoit donc vingt-un ans, à-peu-près, lorsqu'il prit le gouvernement de Galilée: car il ne l'eut qu'après que l'Empereur eut fait Antipater Intendant de Judée.

Le raisonnement du Cardinal Noris suppose qu'Herode étoit le second des enfans d'Antipater, & l'on n'en a point de preuve; car on ne peut le conclure de ce que Joseph le met immédiatement après Phasaël, les Historiens n'observant pas toujours l'ordre dans le rang qu'ils donnent aux personnes dont ils parlent. Salomé pouvoit être l'aînée des enfans d'Antipater, & en supposant qu'elle fut confiée à Aretas, avec Phasaël, pendant qu'Antipater étoit en guerre avec Aristobule, on remplit l'expression de Joseph; & ce qu'il dit du dépôt qu'Antipater fit de ses enfans entre les mains d'Aretas, ne prouve pas qu'Herode fût né dès-lors. On peut porter l'attaque d'un autre côté, & justifier la nécessité de corriger le texte de Joseph, ou l'erreur de son calcul. Herode fut, selon lui, déclaré Roi par le Senat, sous le Consulat de Cn. Domitius, & de C. Asinius, l'an par conséquent sept cent quatorze de la fondation de Rome. Il devoit être âgé alors de trente-trois ans, puisqu'il en régna trente-sept, & qu'il en vécut soixante & dix. Le gouvernement de Galilée ne lui fut confié qu'après que César eut terminé la guerre d'Alexandrie, & ce fut en sept cent sept. Il ne se passa donc que sept ans, entre le temps qu'il fut fait Gouverneur de Judée & celui où le Senat le déclara Roi; il en avoit

(a) Guer. Hispan. pag. 441.
(b) Codex 238.
(c) Plutarque dit que Pompée étant extrêmement jeune, τ. ε. ὢ μειράκιον ὢν παντάπασιν, & servant sous son pere dans les guerres de Cinna, avoit pour ami un nommé Lucius Terentius.

par conséquent vingt-six lorsqu'on lui confia le gouvernement de Galilée, s'il en avoit trente-trois selon le calcul de Joseph, lorsqu'il fut déclaré Roi.

REMARQUE VIII.

Des deux Décrets du Chapitte huitième.

ON a remarqué ailleurs (*a*), que si les deux Décrets du chapitre huitième ne sont pas supposés, ils ne sont du moins pas à leur place.

Les Ambassadeurs qu'Hircan envoya à Rome, ne présenterent point une coupe & un bouclier, valant cinquante mille piéces d'or, comme le dit M. Prideaux (*b*), après l'élégant Traducteur: mais ce n'est pas Usserius, qui, en traduisant *phialam & clypeum ex auro*, a jetté le sçavant Anglois dans l'erreur, comme le conjecture M. Barbeyrac (*c*). C'est plutôt le Grec de Joseph, tel que le representent les anciennes Editions. Car elles ont φίαλαν, au lieu de φιλίαν. Ces Sçavans eussent évité cette méprise, s'ils eussent fait attention à la fin du Décret. » Il a été » résolu ...... de leur accorder ce » qu'ils demandent, & de recevoir » le bouclier d'or qu'ils ont pré- » senté. « Quand le Grand-Prêtre Simon renouvella l'alliance que ses deux freres, Judas & Jonathas avoient faite avec les Romains, il ne leur fit présenter qu'un bouclier d'or.

Ces derniers mots (*d*), » ce Dé- » cret fut porté en cette maniére, « sont d'un mauvais Compilateur, qui a mis ici sans jugement les deux Décrets qui suivent. Celui qu'obtint Hircan, qui le confirmoit dans la souveraine Sacrificature, (*e*) & qui lui permettoit de relever les murs de Jerusalem, se trouve au numero cinq du dixiéme chapitre. C'est la preuve de ce que l'on vient de remarquer, que ces mots, » ce Dé- » cret fut porté de cette maniére, « sont une fourrure de quelque mauvais Compilateur. Car si Joseph avoit rapporté ici ce Décret, il ne l'eût pas répeté dans la suite sans aucune nécessité.

C'est, avec assez de vrai-semblance, ce Décret des Athéniens, que le Sincelle avoit en vuë, lorsqu'il disoit qu'Herode & Hircan ayant envoyé des Ambassadeurs à Athenes, le Senat leur envoya un Décret d'alliance & d'amitié. Mais il joint mal-à-propos Herode à Hircan. Herode ne fut point en état d'envoyer des Ambassadeurs à Athenes avec le Grand-Prêtre, avant qu'il fût emmené prisonnier par les Parthes, & ils n'y envoyerent certainement point ensemble depuis son retour de Judée; mais ce Décret ne peut regarder qu'Hircan, premier du nom.

(*a*) Liv. XIII. Remarque XII.

(*b*) Hist. Juifs, Tom. 4.

(*c*) Histoir. des anciens Traités, page 417.

(*d*) Numero 5.

(*e*) On peut voir l'Histoire des Juifs de M. Prideaux, Tom. 4. pag. 25. mais on remarquera qu'il ne s'exprime pas avec assez d'exactitude, lorsqu'il dit que ce fut en vertu de ce Décret qu'Hircan fut rétabli dans la Souveraineté de la Judée. Il en jouissoit, puisqu'Antigone se plaignoit que lui & Antipater s'étoient emparés de force du gouvernement de la Nation. *chap.* 8. *numero* 4. Prideaux, *Ibid.* pag. 323.

On n'a point d'exemples d'actes qui soient dattés dans un endroit, du nom dont un peuple appelle un de ses mois; & dans un autre de celui qu'une nation différente emploie pour désigner un des siens. La premiére date de ce Décret est du nom d'un mois Macedonien; la seconde, d'un mois Athenien. Datte-t-on un acte deux fois, sur-tout de deux dattes différentes?

Le Cardinal Noris a prouvé, que le Paneme des Macédoniens commençoit au vingt-cinquiéme de Mai, & que le Mounouchion des Athéniens répondoit au mois de Mars & d'Avril. Ezéchiel Spanheim fait répondre presque entiérement le premier au mois de Juillet; & le second aux mois de Mars & d'Avril. Mais quel que soit le partage de ces Sçavans sur ceux de nos mois, auxquels répondent précisément ceux des Macédoniens & des Athéniens, ils conviennent que le Paneme & le Mounouchion ne se répondoient pas.

On trouvera dans la Note *a*, la manière dont quelques Critiques ont tâché de lever cette difficulté. La meilleure solution, ce semble, est de supposer que tout ce qui est entre ἔπεμψαν ψήφισμα & ἐκκλῆς Μενάνδρου, c'est Joseph qui le dit, ou quelque Reviseur, qui remarque que ce Décret ne fut délivré aux Strateges que dans le mois de Paneme, quoiqu'il eût été porté dans celui de Mounouchion. L'élégant Traducteur est tombé en quatre ou cinq inexactitudes en traduisant cet endroit, mais je ne m'y arrêterai pas. C'étoit au reste une coûtume très-estimable chez les Athéniens, de faire ériger quelque monument public en l'honneur de ceux qui leur avoient fait du bien. M. Spon nous a conservé une inscription qu'ils avoient fait graver, pour marquer leur reconnoissance des bienfaits de la grande Reine Julie Berénice, fille de Julius Agrippa, & petite-fille de grands Rois qui avoient fait du bien à leur ville.

REMARQUE IX.

Les Décrets que Gronovius a fait le premier imprimer en Grec, sont une compilation de quelque Juif, postérieur à Joseph. Ceux que les anciennes Editions ont, & qu'on croit avoir été recueillis par Joseph, ne sont pas sans défauts.

J'AI cru devoir rapporter ici les Décrets qui ne se trouvent point dans les Editions qui ont précedé celle d'Oxford & de Hollande. L'ancien Interprete les avoir dans son Exemplaire, à quelques légeres différences près; mais si c'est une preuve que le recueil soit ancien, ce n'en est pas une qu'il soit de Joseph. Les Décrets des nombres vingt-trois & vingt-quatre ont été portés par des villes particuliéres, & Joseph ne promet (*a*) de rapporter que ceux que le Senat ou les Empereurs avoient donnés en faveur de sa Nation. Celui de Lentulus est répeté deux fois, au numero treize & seize. Cette répétition ne peut convenir qu'à quel-

(*a*) Chap. 10. numero 1.

que Juif Ellenifte, qui compiloit fans jugement tout ce qu'il trouvoit de réglemens en faveur de fa Nation.

Le Décret des habitans de Pergame eft en partie du Senat de cette ville, mais il n'en eft pas moins du recueil de quelque mauvais Compilateur (*a*). On ne fçait qui eft le Théodore, que les habitans de cette ville introduifent dans leur Senat. Car il n'eft point des Ambaffadeurs d'Hircan, dont il eft parlé dans ce Décret. Quel motif de préfenter à ceux de Pergame un Décret qui ne les regardoit pas, & qui n'avoit été donné qu'en faveur des Juifs? On ne fçait à qui le Conful Lucius Pertius recommande l'exécution du Décret du Senat. Si c'eft aux habitans de Pergame, leur éloignement de la Judée, & leur infériorité en force aux Rois de Syrie, ne leur permettoient guères de s'acquiter de cette commiffion. Mais que faifoit alors Attale, le dernier Roi de Pergame, pendant que fon Senat recevoit des Ambaffadeurs & faifoit des Décrets. Celui du Senat de Rome, qui eft rapporté dans ce numero, eft antérieur au fiége de Jerufalem, par Antiochus Sidete. Ufferius met ce fiége fous l'année trois mille huit cent foixante & dix, & ce fçavant Chronologifte ne rapporte la mort d'Attale qu'à l'année fuivante. Il y a là quelque chofe qu'on ne conçoit pas. Tout ce qu'on peut dire, c'eft que le Compilateur a réuni deux fragmens de décrets pour n'en compofer qu'un, mais de piéces mal afforties, & qui ne font pas faites l'une pour l'autre. L'auteur du quatriéme Livre des Machabées, chapitre treiziéme, rapporte ce Décret, & dit que ce fut Hircan premier qui l'obtint. Jofeph ne l'attribue point à J. Céfar, & il ne dit point que ce fut le dernier Hircan qui l'obtint, comme l'a dit le docte Interprete, Note *b*, fur le troifiéme chapitre de ce Livre. Quoique les Décrets des numeros trois, quatre, cinq & fept, foient dans les anciennes Editions, & qu'on croye que ceux qui s'y trouvent ont été recueillis par Jofeph, j'ai peine à croire qu'il ait fait une compilation fi mal digérée. Ce ne font pour la plus grande partie que le Décret du numero deux, & il n'y a pas d'apparence qu'après qu'Hircan eut obtenu de Céfar la fouveraine Sacrificature & l'Ethnarcat de fa Nation, il eût follicité de nouveaux Décrets, & que l'Empereur eût eu la complaifance d'en donner pour lui accorder ce dont il jouiffoit, & que perfonne n'eût ofé lui contefter. Jofeph fe fût bien oublié, s'il eût dit que Céfar avoit réglé qu'on enverroit des Ambaffadeurs à Hircan pour traiter d'amitié & d'alliance. Pour avoir avancé un fait fi faux, il faut avoir été bien décidé à bleffer la vérité, ou avoir entiérement méconnu le caractere des Romains. Ils avoient bien affaire de l'alliance d'un peuple qui faifoit alors auffi petite figure que les Juifs, pour envoyer demander leur amitié & leur alliance par une Ambaffade folemnelle! Le jugement le plus vrai-femblable qu'on puiffe porter de ces Décrets, c'eft que ce font des fragmens d'un Décret qu'Hircan avoit obtenu, & qui renfermoit ce qu'on trouve de particulier dans ces Décrets. Un Juif Ellenifte, plus foigneux de ramaffer tout ce qu'il croyoit faire honneur à fa Nation,

(*a*) Numero 22.

que judicieux dans ses recueils, a pû trouver quelques parties de ce Décret citées dans les Ecrivains de sa Nation, selon que leur dessein le demandoit; les regarder comme autant de Décrets de l'Empereur, & dans cette vuë en faire une compilation, qu'il aura insérée dans son Exemplaire de Joseph.

Les Décrets des numeros treize & seize sont les mêmes pour les mots & pour le sens, à cette différence près, que les noms de ceux en présence desquels ils ont été portés, sont au nombre treize, & que le seiziéme ne les a point. Ce Décret exempte de la milice les Juifs qui étoient citoyens Romains. On a dit dans une petite remarque sur le Décret de ceux de Délos, le soupçon où l'on étoit, que la qualité de citoyens Romains, que quelques-uns de ces Décrets donnent aux Juifs, sont un present que quelque Ellenisite faisoit à ses compatriotes.

M. Gronovius prétend que les Juifs, qui demeuroient dans des villes de l'Empire, achetoient du Senat ou des Empereurs le droit de citoyens Romains: que comme ce droit les mettoit à couvert d'une grande partie des mauvais traitemens & des injustices que leur eussent fait les Payens, s'ils ne l'eussent pas eu, ils l'achetoient à quelque prix que ce fût. Ceux qui étoient en état de l'acheter ne manquoient pas, sans doute, de se le procurer; mais le plus grand nombre n'étoit pas en état de faire cette dépense, si je puis m'exprimer ainsi: les fréquentes disputes que les Juifs avoient pour le droit de Bourgeoisie, avec les habitans des villes où ils demeuroient, fait voir, que si quelques-uns achetoient celui de citoyens Romains, cela étoit particulier, & n'étoit pas commun au corps de la Nation. Agrippa & Herode obtinrent de l'Empereur Claude un Edit, qui accordoit à leur Nation les mêmes droits dans toutes les villes de l'Empire, que ceux qu'il lui avoit accordés à Alexandrie. Ce droit ne lui étoit point nécessaire, si tous les Juifs avoient acheté celui de citoyens Romains; & ces deux Princes n'eussent eu garde d'importuner l'Empereur, pour en obtenir une grace dont leur Nation n'avoit pas besoin. L'exemption qu'elle demandoit de la milice, étoit pour tous les Juifs, puisque le motif en étoit l'impossibilité d'observer leurs Loix en servant dans les troupes Romaines. Il est certain, par le Décret de Dolabella, & par celui de Lentulus (a) au peuple d'Ephèse, que c'est ce qu'elle sollicitoit, & qu'elle l'obtint. Ainsi, il semble que le nom de Romains s'est mal-à-propos glissé dans quelques Décrets après celui de Juifs, au lieu de celui de la ville dans laquelle ils demandoient le droit de Bourgeoisie.

REMARQUE X.

Deux ou trois corrections dans le Décret du sixième numero.

C'ETOIT à Sydon, selon toutes les Editions de Joseph, que se devoit déposer le tribut que l'Empereur ordonne que les Juifs payent tous les ans à Jerusalem. Mais c'est visiblement une faute de Copiste,

(a) Antiq. Juiv. liv. 19. chap. 5. pag. 945.

qui

qui fait dire à cet Auteur une chose qui est contre toute vrai-semblance, & rend cet endroit inintelligible. Le Décret de César est en faveur des Juifs; & ce Décret, qu'ils avoient sollicité, les oblige d'aller porter le tribut annuel qu'ils devoient payer à Jerusalem, dans une ville payenne qui ne dépendoit pas d'eux, qui étoit très-éloignée de beaucoup d'endroits de la Judée, & sans qu'on en puisse voir aucun motif, aucune raison. Cela n'est point dans l'arrangement qu'on prend pour faire payer les tributs à ceux qui les doivent. C'est à la ville à laquelle ils sont dus qu'on les fait porter. Une lettre ajoûtée mal-à-propos au nom de l'endroit où ce tribut se devoit déposer, fait faire un réglement si peu vrai-semblable. Car si l'on efface le d qui est dans Sydon, ce sera à Sion, ce sera à Jerusalem, que l'Empereur ordonne que les Juifs portent le tribut qu'ils doivent payer. C'étoit en effet dans la ville sainte qu'ils devoient le payer, & déposer la dîme.

Une semblable addition, cinq ou six lignes plus bas, cause le même dérangement, & a donné lieu à ceux qui ont traduit cet endroit, de donner un sens qui répond peu aux termes qui le composent, & qui ne convient pas ici. On peut s'en convaincre, si l'on veut se donner la peine de comparer la traduction, par exemple, du dernier Editeur de Joseph, avec son original (*a*). Ce n'est point en effet pour le grain qu'on transportoit tous les ans de Joppé à Sydon, que l'Empereur veut qu'on en paye, par forme de tribut, vingt-six mille soixante & quinze mesures à Hircan. On ne voit pas que la premiére de ces villes eût fournit l'autre de grain, & si ce tribut n'eût été mis que sur celui qui sortoit de son port, rien ne lui auroit été plus facile que de s'exempter de le payer, il lui eût suffi de faire ce commerce avec quelque autre ville. Selon la traduction du sçavant Editeur, César n'accordoit ce tribut au souverain Pontife, que pour le grain que les habitans de Joppé recueilloienr de leur Territoire, & pour celui qu'ils portoient à Sydon. Les autres fonds de cette ville, & l'autre commerce qu'elle auroit fait, n'en auroient donc point dû. Cela est contraire aux termes du Décret. Car César y ordonne qu'Hircan & ses enfans, auront les tributs de Joppé, φόρους τε ὑπὲρ ταύτης τῆς πολέως Ὑρκανὸν ἔχειν; mais que ce tribut se payeroit en grain, & qu'il seroit de vingt-six mille soixante & quinze mesures. Sans sçavoir précisément en quoi consistoit le commerce de cette ville, il n'y a pas d'apparence qu'il se renfermât dans le transport de grain à Sydon. Pourquoi n'auroit-elle payé tribut que pour cette branche de son commerce? Pourquoi n'en auroit-elle pas payé pour ses autres fonds?

» Quant aux Terres & autres choses que les Romains avoient données aux Rois de Syrie & de Phénicie, à cause de l'alliance qui

(*a*) Φόρους τε ὑπὲρ ταύτας τῆς πολέως Ὑρκανὸν ἔχειν Ἀλεξάνδρου υἱὸν καὶ παῖδας αὐτοῦ, παρὰ τῶν γῆν νεμομένων χώρας, καὶ λιμένος ἐξαγωγίου κατ' ἐνιαυτὸν Σιδῶνι, μοδίους δισμυρίους ἑξακισχιλίους, καὶ ἑβδομήκοντα πέντε. „Qu'Hircan fils d'Alexandre, „& ses enfans après lui, aient les tributs „de Joppé, & qu'ils perçoivent tous „les ans de ceux qui possedent des terres, „& de ce qui sort du port, vingt-six „mille soixante & quinze mesures de „grain, rendus à Sion, a Jerusalem.

» étoit entre eux, le Senat ordonne » qu'Hircan, Prince des Juifs, en » jouira. « Si ce n'eſt pas le ſens du Décret, c'eſt celui que lui ont donné tous ceux qui ont traduit cet endroit. Après avoir découvert le mal, on attend qu'on y apporte le remede. Je crois en général, que Céſar donne aux Juifs par ce Décret, les Terres & les fonds que les Rois de Syrie leur accordoient pour le ſervice du Temple (*a*), lorſqu'ils étoient leurs alliés. Ce ſens demande qu'on efface Ῥωμαίων, comme étranger à cet endroit, & qu'on liſe, βασιλέων, au lieu de βασιλεὺς. » Qu'ils » jouiſſent des Terres, des endroits » & des villages dont ils percevoient » le revenu, par la libéralité des » Rois de Syrie & de Phénicie, » lorſqu'ils en étoient alliés.

REMARQUE XI.

Ce ne fut point par le moyen de Barzapharnes que Liſanias fit amitié avec Antigone. Où étoient ceux de ſon parti, quand Herode fit une ſortie ſur eux ?

» LYSANIAS ..... par le » moyen de Barzapharnes, qui » avoit grand pouvoir ſur lui, con- » tracta amitié avec Antigone, fils » d'Ariſtobule. « Quoique le nouvel Editeur ait traduit cet endroit dans le même ſens, ce n'eſt pas celui de Joſeph. On s'empreſſe peu à rechercher l'amitié d'un Prince fugitif, & dépouillé de ſes Etats. Et Barzapharnes pouvoit-il avoir avec Antigone des liaiſons capables de lui donner une grande autorité dans ſon eſprit ? Lyſanias étoit ſon allié. Son pere avoit épouſé une de ſes ſœurs, l'avoit élevé chez lui, & étoit entré en Judée (*b*), pour tâcher de le rétablir ſur le thrône de ſes ancêtres. Ainſi Joſeph n'a pû dire, Lyſanias ſe ſervit du crédit de Barzapharnes pour lier amitié avec Antigone. Ce fut l'alliance que ſon pere avoit priſe avec lui, en épouſant ſa ſœur, qui le porta à gagner Barzapharnes, dans la vuë qu'il engageât Pacorus à le rétablir dans le royaume de ſes ancêtres. Si l'expreſſion de Joſeph a quelque obſcurité, il y a quelque apparence que c'eſt par la faute des Copiſtes, qui ont oublié de tranſcrire Πακόρου entre διαπράτλεται & φιλίαν. » Lyſanias ayant ſuccédé à » ſon pere, ménagea à Antigone » l'amitié de Pacorus, s'étant ſervi » pour cela de Barzapharnes, com- » me d'un inſtrument propre, par » le crédit qu'il avoit auprès de ſon » maître. « C'eſt le ſens que Photius a donné (*c*) à cet endroit.

L'Hiſtorien Juif ne marque point quel étoit ce mur, τεῖχος, que Phaſaël gardoit. Ce n'étoient pas, ce ſemble, les murailles de Jeruſalem, puiſqu'une partie de ceux qu'Herode défit s'y retirerent, lorſqu'il fit une ſortie ſur le parti d'Antigone, que les Juifs qui ſe rendirent à Jeruſalem pour la fête de la Pentecôte, y entrerent, & que, ſelon Joſeph, ceux du parti d'Antigone étoient maîtres de la ville & du Temple. Ce que cet Auteur n'exprime ici qu'obſcurément, s'éclaircit par ce qu'il dit dans l'Hiſtoire de la guerre

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 14. ch. 7. num. 4.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 1. ch. 13. num. 1.
(*c*) Codex 238.

des Juifs. Car il y raconte que l'Echanson qui avoit ordre de se saisir d'Herode, tâchoit de le faire sortir par surprise, τοῦ τείχους, du palais. Herode n'étoit maître que du palais, & il s'y étoit retranché, comme dans un endroit de défense (a). C'étoit donc de-là que Pacorus tâchoit de le faire sortir par trahison, » ne » croyant pas qu'il convînt, d'enle» ver de force une personne de son » rang. « L'inattention des Copistes a un peu embrouillé ce que Joseph dit du même évenement dans l'Histoire de la guerre des Juifs ; mais il n'est pas difficile de corriger ce petit désordre. Je suppose pour cela, que τὰ βασίλεια est une petite Note, qu'on avoit mise au-dessus de τὸ τεῖχος, pour expliquer le sens peu commun qu'il a ici ; que cette Note est passée dans le texte ; qu'ἐφρούρει doit être après τὸ τεῖχος, & qu'il faut effacer καὶ devant τοῖς πολεμίοις. » Pendant » que Phasaël gardoit le Palais, » Herode fit une sortie du côté du » septentrion, sur les ennemis, qu'il » trouva en désordre (b).

Ce ne fut point sur ceux qui étoient dans le fauxbourg, qu'Herode fit une vigoureuse sortie, qu'il en tua plusieurs, & qu'il contraignit de se retirer, les uns dans la ville, & les autres dans le Temple. Les Juifs du parti d'Antigone, maîtres de la ville & du Temple, assiégeoient Herode & Phasaël dans le palais. Herode ne pouvoit donc pas aller attaquer ceux qui étoient dans le fauxbourg. Pour le faire, il eût dû attaquer premiérement ceux qui étoient dans la ville, qui l'assiégeoient, & les défaire. Des troupes qui sont dans un fauxbourg, ne pensent ni à se refugier dans la ville, ni ne le peuvent, lorsqu'une sortie des ennemis les met en fuite. Κατὰ τὸ προαςεῖον est une faute de Copistes, qui ont transcrit ce mot au lieu de κατὰ τὸ προτάρχιον, comme on lit dans l'Histoire de la guerre des Juifs.

On ne connoît pas assez Jerusalem pour sçavoir ce que c'étoit que ce retranchement extérieur, jusqu'auquel Herode poussa les ennemis. M. d'Andilly le place, après Sig. Gelenius, proche le Temple ; mais Joseph n'en marque point la position. Le Temple étoit environné, du côté du septentrion d'un profond précipice, & le palais des Asmonéens, où il semble que Phasaël & Herode s'étoient refugiés, étoit du même côté. Ce fut peut-être jusqu'à cet endroit, que Joseph appelle plus haut, βάθεια φάραγξ, & qu'il appelle ici τὸ ἔξω χαράκωμα.

REMARQUE XII.

Dans quelle saison Herode alla à Rome. Quelle année il fut déclaré Roi.

COMME je ne prends pas tant de terrein que le Pere Torniel, les raisons qu'emploie son confrere, le Pere Salien, contre son sentiment, n'ont pas la même force, ou plutôt n'en ont aucune contre celui que je propose : Que ce fut, selon Joseph, dans l'hiver de l'an sept cent quatorze de la fondation de

(a) Antiq. Juiv. liv. 14. chap. 13. numero 4.

(b) Φασαηλος μὲν τὸ τεῖχος ἐφρούρει Ἡρώδης δ' μετ' ὀλίγων τοῖς πολεμίοις ἐπιδραμὼν ἀσυντάκτοις &c. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 13. num. 3.

Rome, qu'Herode s'embarqua à Alexandrie pour se rendre dans la Capitale de l'Empire. En supposant qu'il mit à la voile vers le milieu de Novembre, il put s'y rendre le douze ou le quinze du mois suivant; il obtint en sept jours le Décret du Senat, qui le déclaroit Roi, & ce fut sous le Consulat de Cneius Domitius, & de Caius Asinius. Ces Consuls ne finirent pas leur année, les Triumvirs leur ayant substitué L. Cornelius, & P. Canidius : mais l'Auteur qui rapporte ce fait, remarque qu'ils ne devoient jouir que peu de jours de cette dignité (*a*). Il ajoûte qu'un Edile étant mort le dernier jour de l'année, on lui en substitua un autre pour quelques heures. Qu'Herode soit arrivé à Rome le quinze de Décembre, il fut déclaré Roi le vingt-deux. Les huit jours du mois qui restent, suffisent pour le peu de temps que les substitués à Cneius Domitius, & à Caius Asinius, jouirent du Consulat. Joseph peut d'ailleurs avoir ignoré un Consulat de si peu de jours, ou avoir cru qu'il convenoit mieux de datter l'élévation d'Herode au thrône, du Consulat de ceux qui en avoient fait les fonctions toute l'année, à quelques jours près, que de celui de Lucius Cornelius, & de P. Asinius, qui n'avoient été en quelque sorte Consuls que quelques heures.

Le Cardinal Noris, qui croit que ce ne fut pas dans l'Hiver qu'Herode fit voile pour Rome, mais sur la fin d'Octobre, prétend que les Interpretes de Joseph ont mal rendu χειμῶνος ὄντος, par *hiberno tempore*. Usserius, le Pagi, M. Basnage (*b*), & quelques autres Sçavans soûtiennent la même opinion. La prévention est toute pour un sentiment, que soûtiennent des Sçavans d'un si grand mérite; j'ai cependant peine à croire que χειμῶνος ὄντος signifie, pendant une tempête. Χειμὼν a ce sens en plusieurs endroits, & Joseph le lui donne deux lignes plus bas, mais il me paroît signifier ici l'hiver.

Le vaisseau que montoit Herode fut accueilli d'une si violente tempête, avant que de toucher à Rhodes, que pour l'empêcher de périr, ont fut obligé de jetter une partie de sa charge dans la mer. Ce n'étoit pas la continuation de celle pendant laquelle le Prince, selon les Sçavans que l'on vient de citer, ne craignit pas de se mettre en mer. Mais si c'en est une seconde, Joseph auroit dû le marquer, & il n'en dit rien. Herode dit à Antoine qu'il étoit parti, διὰ χειμῶνος, & qu'il avoit affronté tous les dangers pour se rendre à Rome. Si χειμὼν signifie ici tempête, il devoit dire, διὰ χειμώνων, pendant des tempêtes. Car, outre celle que l'on veut qu'il faisoit lorsqu'il partit d'Alexandrie, il fut battu d'une violente tempête dans la mer de Pamphilie. Χειμῶνι σφοδρῷ περιπεσὼν. Joseph donne une épithete à cette violente tempête, pourquoi n'en donne-t'il pas à celle que l'on prétend ne l'avoir pas empêché de se mettre en mer?

(*a*). Ἐπ' ὀλίγας ἡμέρας, Dion, liv. 48.

(*b*) Je ne conçois pas comment M. Basnage a pû dire : „ qu'Herode s'exposa à „ toute l'impétuosité de la mer pendant „ la rigueur de l'hiver, & passa en Ita- „ lie, “ & soûtenir qu'on peut fixer le commencement de son régne au mois de Juin ou de Juillet. *Hist. Juifs*, Tom. 1. pag. 157. 158.

La solemnité de la Pentecôte étoit passée, lorsque les Parthes entrerent dans Jerusalem. On ignore le temps qu'ils y resterent avant qu'Hircan & Phasael se déterminassent à aller trouver Barzaphatnes. Alexandra avertissoit Herode d'être sur ses gardes contre la mauvaise foi des Parthes. Il déféroit beaucoup à ses sentimens; mais Phasaël, & quelques autres du parti, n'avoient pas la même confiance dans les avis de cette Princesse. Cette différence de sentiment mit dans la nécessité de conférer pour se décider, & ces conférences empotterent du temps. Cependant Herode, persuadé que les avis d'Alexandra étoient bons, gagna le plutôt qu'il put Tressa. Mais cette multitude de femmes, d'enfans, de bouches inutiles *(a)*, & de bagage, ne lui permettoient guères d'aller vîte. D'ailleurs, les différentes attaques que les Juifs & les Parthes lui livrerênt dans le cours de sa retraite, & le renversement du chariot où étoit sa mere, durent le retarder beaucoup. Il fallut envoyer demander permission au Roi des Arabes d'entrer dans ses Etats, & en attendre la réponse. Comme elle ne lui fut pas favorable, il fut obligé d'aller en Egypte *(b)*. Aucun des bâtimens qui étoient dans le Port de Peluse, lorsqu'il y arriva, ne voulut le passer à Alexandrie. Nouveau retardement, qui l'obligea de s'adresser aux Magistrats, & de leur demander un ordre pour quelqu'un des Capitaines des vaisseaux qui étoient dans ce Port, de l'y passer. Cinq ou six semaines furent bientôt passées, à la cour d'une Princesse qui vouloit le retenir *(c)*, & qui le retint en effet quelque temps à sa cour. Peut-être n'y avoit-il pas dans le Port d'Alexandrie de vaisseaux qui fussent prêts à mettre à la voile pour l'Italie, & qu'il fallut attendre qu'il y en eût.

Si l'on réunit tous ces différents retardemens, qu'Herode dut naturellement essuyer, on concevra facilement qu'il ne put être en état de partir pour l'Italie, que vers le milieu du mois de Novembre. Joseph dit *(d)* qu'il mit à la voile sans craindre *ἀκμὴν τοῦ χειμῶνος*, & cette expression doit signifier une violente tempête, dans le systême des Sçavans qui veulent que ce ne fut pas dans l'hiver, qu'il fit voile pour l'Italie. L'état où il se trouvoit, pouvoit le faire s'exposer aux plus grands dangers; mais, quel est le Capitaine de vaisseau qui eût voulu mettre à la voile pendant que la mer étoit battue d'une violente tempête, & s'exposer à périr, pour contenter une espèce de désespoir d'un Particulier. César put dire à un Pilote, qu'une violente tempête contraignoit de retourner en arrière *(e)*: » Avance, » mon ami. Ose tout, & ne crains » rien. Tu menes César & sa for» tune. « Mais Herode n'étoit pas César. Une tempête ne dure pas toujours; on attend qu'elle soit passée: un vaisseau ne risque pas de sortir du Port dans le temps d'une tempête, à moins qu'il n'en soit

(a) Ἦσαν δ' ὑπὲρ ἑπτακισχιλίους. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 13. num. 8.

(b) Herode » s'enfuit en Egypte, dans » l'espérance d'y trouver Marc-Antoine, » son protecteur. « [*M. Basnage*, Hist. Juifs, Tom. 1. pag. 157.] Joseph n'a point connu ce motif d'Herode, d'aller en Egypte.

(c) Ὑπὸ Κλεοπάτρας κατείχετο.

(d) Guer Juifs, liv. 1.

(e) Plutarq. Vie de César.

chassé par sa violence. On ne peut pas dire qu'on ait mis à la voile sans craindre la tempête, s'il n'y en avoit point lorsqu'on a levé l'ancre : mais on peut fort bien dire, qu'on est parti du Port sans craindre la rigueur de l'hiver, quoiqu'elle ne se fit pas encore sentir, & que cette saison ne fit que commencer.

Remarque XIII.

De la prise de Jerusalem par Herode & Sosius. Du temps & de la saison dans laquelle elle fut prise.

DION rapporte (*a*) la prise de Jerusalem par Sosius, au Consulat de Claudius & de Norbanus, & Joseph le met sous celui de Marc-Agrippa, & de Caninius Gallus : la difference est d'un an (*b*). Usserius a tâché de concilier les deux Historiens, mais le Pere Petau croit que Dion s'est trompé sur le nom des Consuls sous lesquels Jerusalem fut prise par Herode & Sosius. Le Cardinal Noris, au contraire, prétend que c'est l'Historien Juif qui a mal datté cet évenement. Mais la prévention est entiérement pour lui, & il faudroit des preuves plus fortes que celles qu'apporte le sçavant Cardinal, pour croire qu'il s'est trompé sur le nom des Consuls sous lesquels un évenement de si grande conséquence pour sa Nation étoit arrivé. Comme il en écrivoit l'Histoire, il a dû faire une étude particuliére de ce qui la regardoit.

L'évenement n'intéressoit Dion que d'une maniére assez générale. L'action s'étoit passée dans un pays éloigné de celui où il vivoit, & du temps où il écrivoit. Il n'en put faire le récit que sur les memoires de ceux qui s'y étoient trouvés, & qui, par le peu d'estime qu'ils faisoient des Juifs, purent ne se pas donner la peine de s'informer exactement sous quels Consuls cet évenement est arrivé. Enfin, Dion le raconte d'une manière obscure & peu exacte, & comme un Auteur qui n'en étoit pas bien informé, ou qui, par le peu d'intérêt qu'il y prenoit, n'a pas voulu se donner la peine de le raconter avec netteté & précision.

Le sçavant Dissertateur objecte, qu'on ne trouve que deux hivers marqués dans le récit que Joseph fait de la guerre d'Herode & d'Antigone. Il y en eut trois, & si le Cardinal Noris n'en voit que deux, c'est qu'il a changé en une tempête celui dans lequel Joseph dit qu'Herode s'embarqua à Alexandrie pour se rendre à Rome. Ce fut vers la mi-Novembre, comme on l'a remarqué (*c*), qu'il mit à la voile. Arrivé à Rome, il ne fut que sept jours à solliciter le Senat en sa faveur, & à le déterminer à lui décerner le thrône.

Joseph ne dit point combien il resta à Rome avant que de s'embarquer pour la Judée. Mais l'état où il avoit laissé sa famille, la crainte

(*a*) Liv. 49. pag. 405.

(*b*) M. Toinard croyoit que si Dion, en parlant de 717. dit : » Les Romains » ne firent rien l'année suivante en Syrie, digne de memoire ; « c'est qu'il rapporte sous 716. ce qu'ils ne firent qu'en 717. *Pagi*, Appar. Chronol. *pag.* 17.

(*c*) Voyez la Remarque précédente.

qu'Antigone ne prît Masada, où il l'avoit laissée en s'embarquant pour l'Italie, durent le faire partir le plutôt qu'il pourroit. La saison put l'arrêter quelque temps, les vents purent être contraires : une navigation pendant l'hiver est toujours longue, & souvent retardée par le mauvais temps. On ne peut faire sur cela que des considérations générales, sans pouvoir rien dire de précis. Mais on peut supposer avec vrai-semblance, qu'Herode ne put se rendre en Syrie que sur la fin de Février, ou au commencement de Mars. Quelque diligence qu'il put faire pour lever des troupes, il ne put guères se mettre en campagne que dans le mois de Mai. Il l'ouvrit par le siége de Joppé. Comme la place étoit de conséquence, elle put l'arrêter un temps considerable avant que de se rendre. Il se porta ensuite à Masada, pour en faire lever le blocus. La prise du château de Ressa suivit, & il se rendit enfin devant Jerusalem. La saison étoit trop avancée pour en faire le siége, & il semble que c'étoit moins pour l'entreprendre, que pour tâcher d'en porter les habitans à obéir au Décret du Senat, qui l'avoit déclaré Roi, & Antigone ennemi du Peuple Romain. Ce fut à quoi se termina la campagne de sept cent quinze. Car les troupes Romaines demanderent des quartiers d'hiver, & il fallut leur en donner.

Herode ne demeura pas dans l'inaction pendant l'hiver. Il fit quelques entreprises, & il se mit en campagne aussi-tôt que le retour du printemps le lui permit. Il prit quelques villes, fit la guerre aux bandits, & gagna une bataille. Le peu de secours qu'il tiroit de Macheras l'obligea de borner-là ses entreprises. Antoine le lui avoit envoyé avec deux légions & mille chevaux ; mais, corrompu par l'argent d'Antigone, il ne se donnoit aucun mouvement pour l'aider à conquérir un royaume que le Senat lui avoit donné. Cette conduite l'obligea d'aller trouver Antoine, qui assiégeoit Samosate, tant pour conférer avec lui sur l'état où il se trouvoit, que pour se faire un mérite du secours qu'il lui menoit. Le siége fut long, & il put n'être de retour en Judée qu'à la fin de sept cent seize.

Ce fut pendant l'hiver qui suivit, qu'il vengea la mort de son frere Joseph, sur ceux qui en avoient été les auteurs, & qu'il défit Pappus, qu'Antigone lui avoit opposé. Il alla ensuite à Jerusalem, aussi-tôt que la saison le permit. Mais Sosius, qu'Antoine envoyoit lui mener du secours, n'étant pas encore arrivé, il fut contraint de se borner à la faire enfermer par trois plates-formes. Persuadé que son mariage avec Mariamne lui procureroit une grande considération dans l'esprit des Juifs, il se reposa du siége, ou du blocus de Jerusalem, sur des Officiers dans lesquels il avoit confiance, & il alla à Samarie épouser la Princesse. Il retourna au siége après cette cérémonie, & Sosius s'y étant rendu, le premier mur fut forcé après quarante jours de défense, & le second quinze jours après. Joseph ne marque point combien de temps le Temple se défendit, mais il semble que la défense ne fut pas longue. Ainsi, l'on peut présumer qu'Herode s'en rendit maître après environ deux mois de siége.

Sosius ne put refuser quelques semaines de repos à ses troupes, avant que d'aller trouver Antoine. Comme on ne voit rien qui l'obli-

geât de se presser de s'y rendre, il put, pour les ménager, ne marcher qu'à petites journées, & ne s'y rendre que sur la fin de l'automne. Quoique Joseph ne marque pas expressément où étoit Antoine alors, ce qu'il dit, que ce fut à Antioche qu'il fit trancher la tête à Antigone, que Sosius lui avoit amené, donne lieu de présumer qu'il étoit alors dans cette ville. Il avoit résolu de réserver cet infortuné Prince pour son triomphe, & s'il se résolut à le faire mourir, il y fut en quelque sorte forcé, par les grands présens que lui envoya Herode, qui croyoit que sa couronne ne seroit jamais assurée tant qu'il vivroit. Le siége de Jerusalem, qui se fit dans l'été, le repos que Sosius dut donner à ses troupes, l'éloignement de Jerusalem à Antioche; joint à ce qu'Herode put envoyer plus d'une fois à Antoine, pour obtenir la tête d'Antigone : tout cela mena naturellement à la fin de sept cent dix-sept, & remplit en même temps les trois hivers qui, selon Joseph, se passerent entre le Décret du Senat, qui avoit déclaré Herode Roi, & la mort d'Antigone.

Si ce ne fut que sur la fin du mois de Décembre sept cent dix-sept, qu'Antoine fit trancher la tête à Antigone, ce ne fut que vers la fin du même mois, sept cent quatorze, qu'Herode fut déclaré Roi, & non sur celle de Septembre ou d'Octobre, comme le croient quelques Sçavans. Ainsi, ce Prince put ne partir pour Rome que dans le mois de Novembre sept cent quatorze, & Joseph, dire que ce fut dans l'hiver. Car, quoiqu'à parler exactement, on n'entre dans l'hiver que dans le mois de Décembre, il est certain que dans la maniére ordinaire de s'exprimer, Novembre est le commencement de l'hiver, comme Mars en est la fin.

Le calcul de Joseph ne paroît pas si exact, lorsqu'il rapporte que Jerusalem fut prise vingt-sept ans après que Pompée s'en étoit rendu maître. Le Cardinal Noris en conclut qu'il se trompe, lorsqu'il met la conquête qu'en fit Herode sous le Consulat de M. Agrippa, & de Canidius Gallus. La conclusion du sçavant Dissertateur est un peu précipitée. Elle suppose que μετ' ἔτη κζ ne peut signifier qu'après vingt-sept ans, & on a des exemples du contraire, & il ne les ignoroit pas; mais il n'y faisoit pas attention. La vingt-septiéme année pouvoit être commencée, & κζ peut ne signifier que cela (*a*).

C'est une suite de la préférence qu'il donne à Dion, sur le nom des Consuls sous lesquels cet évenement arriva. Mais si c'est une nécessité de reconnoître que Joseph s'est trompé, ou dans le nombre des années qui s'écoulerent entre la prise de Jerusalem par Pompée, & la conquête qu'en fit Herode, ou dans le nom des Consuls sous lesquels il place le dernier évenement, il est vrai-semblable que l'erreur tombe plutôt sur le premier que sur le dernier.

L'Historien Juif pouvoit n'avoir pas fait une étude particuliére de la suite des Consuls qui posséderent cette dignité, dans l'intervalle de M. Antoine & de Ciceron, & de M. Agrippa & de Canidius Gallus. Mais la prise de Jerusalem a tou-

(*a*) S. Marc, chap. 8. ✝. 31. S. Matth. chap. 16. ✝. 21. *Voyez* Usserius, A. M. 3967. pag. 518.

jours,

jours été un évenement si intéressant & si remarquable pour les Juifs, qu'un Historien de la Nation a dû s'en instruire exactement, & n'a pû l'attacher à un Consulat sous lequel il ne seroit pas arrivé. Joseph avoit lû l'histoire que Nicolas de Damas avoit faite d'Herode, & l'on croit que c'est de cette histoire qu'il a tiré la plus grande partie de ce qu'il en dit. Ce Prince n'a pû ignorer sous quels Consuls il avoit pris Jerusalem, &, les liaisons & les grands rapports qu'avoit eu Nicolas de Damas avec lui ne lui ont pas permis d'ignorer un des évenemens le plus glorieux de sa Vie.

L'Auteur de l'Histoire des Empires & des Républiques, raconte (a) qu'Herode se rendit maître de Jerusalem après un siége de six mois. Les sçavants Auteurs Anglois de l'Histoire universelle depuis le commencement du monde (b), le font durer environ six mois. C'est peut-être sur ce qu'Agrippa dit dans l'Histoire de la Guerre des Juifs (c), que M. l'Abbé Guion s'appuie, pour donner six mois à ce siége; mais il y a si peu d'exactitude pour les faits, dans ce qu'on fait dire en cet endroit à ce Prince, que l'on croit ne devoir pas s'y arrêter. Joseph fixe la durée de ce siége à cinq mois, dans l'Histoire de la guerre des Juifs. Cela demande explication, pour se concilier avec ce qu'il dit ici, que le premier mur fut emporté en quarante jours, & le second, en quinze. Dans le premier endroit, il prend le commencement du siége de Jerusalem, du jour qu'Herode la fit entourer par une triple circonvallation, & sa fin, de celui où il la prit. Sosius n'étoit pas encore arrivé, & il put n'arriver que long-temps après qu'il l'eut investie; mais, impatient de resserrer l'ennemi, & dans l'espérance, peur-être, que le Général Romain arriveroit plutôt qu'il n'arriva, ce Prince se mit en campagne aussi-tôt que la saison put le permettre. Cependant trois mois se passerent avant que Sosius se rendît devant Jerusalem. C'est apparemment de son arrivée, & du jour que commença l'attaque, que Joseph compte les cinquante-cinq jours après lesquels il dit, que le premier & le second murs furent emportés. Il ne paroît pas que le parti d'Antigone ait fait une longue résistance. Ainsi, Jerusalem put être prise deux mois après la jonction des troupes de Sosius, & cinq après qu'Herode l'eut investie.

Ce fut le troisiéme mois, & un jour de jeûne, que ce Prince se rendit maître de Jerusalem. M. Basnage veut qu'on efface γ pour lui substituer δ, & qu'on lise quatre au lieu de trois. Si la correction paroît être un peu de commande, elle concilie assez bien les différentes circonstances de cet évenement. Joseph ne marque pas de quelle année, de la Civile, ou de l'Ecclésiastique, étoit le troisiéme mois dont il parle. Il n'étoit pas, ce semble, de l'année civile. Car comme elle ne commençoit que dans le mois de Tisri, qui répond à nos mois de Septembre & d'Octobre ç'auroit été plutôt en automne & en hiver, qu'Herode & Osius eussent assiégé Jerusalem, qu'en été, comme le dit Joseph, & la différence eût été de plus de cinq mois; ou Herode ne s'étoit

(a) Tom. 8. pag. 404.
(b) Tom. pag. 170.
(c) Liv. 5. pag. 349.

pas mis en campagne aussi-tôt que la saison le permettoit. Dans un climat aussi tempéré qu'est celui de Judée, les troupes peuvent se mettre en campagne sur la fin de Février ; & depuis le commencement de Mars, jusques vers la fin de Novembre, ou au commencement de Décembre, il y a plus de huit mois.

On voit par le Prophéte Zacharie (*a*), que les Juifs observoient un jour solemnel (*b*) le quatriéme mois, & l'Ecriture n'en indique aucun pour le troisiéme. Il est vrai que les Rabbins en mettent un dans ce mois ; mais, outre que leur témoignage ne fait pas toujours preuve, c'est dans le troisiéme mois de l'année Civile qu'ils le mettent (*c*), & il semble, par ce que l'on vient de remarquer, qu'on ne peut pas reculer la prise de Jerusalem jusqu'en Novembre ou jusqu'au commencement de Décembre.

Quand l'Ecriture dit, qu'un jeûne, qu'une fête, ou quelque cérémonie religieuse tombe dans un mois, c'est ordinairement d'un mois de l'année Ecclésiastique qu'elle parle. Il est probable qu'Herode prit Jerusalem deux mois après que Sosius se fut rendu au siége, & il l'est peu, qu'il n'y soit arrivé que sur la fin d'Octobre. La saison eût été bien avancée, pour commencer le siége d'une ville aussi grande & aussi forte que Jerusalem.

Il faudroit réformer les systêmes de nos plus habiles Chronologistes, si Herode avoit assiégé Jerusalem trois ans après qu'il avoit été déclaré Roi par le Senat. Mais si Joseph dit cela en Latin & en François (*d*), il ne le dit pas en Grec (*e*).

(*a*) Chap. 8. ℣. 19.

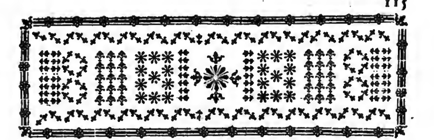
(*b*) Institué à cause de la défense que Jeroboam fit à ses sujets, de porter leurs prémices à Jerusalem.

(*c*) Institué parce que le Roi Joachim brûla la prophétie de Jérémie, que Baruch avoit écrite.

(*d*) Sig. Gelenius. M. d'Andilly.

(*e*) Τρίτον δ' αὐτὸ τοῦτο ἔτος ἦν ἐξ οὗ βασιλεὺς ἐν Ῥώμῃ ἀποδέδεικτο.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUINZIÉME.

CHAPITRE I.

I. J'AI fait, dans le Livre précedent, le récit de la prise de Jerusalem par Herode & Sosius, & de la manière dont Antigone fut fait prisonnier. Je vais rapporter dans celui-ci les suites de cet évenement. Herode devenu souverain de toute la Judée, éleva aux honneurs & aux dignités ceux d'entre le peuple qui s'étoient attachés à lui lorsqu'il n'étoit que simple Particulier, & ne passoit point de jours sans faire éprouver les cruels effets de son ressentiment à ceux qui lui avoient été contraires. Il témoigna beaucoup de reconnoissance au Pharisien Pollion & à son disciple Sameas, & les eut en grande considération, parce qu'ils avoient conseillé aux habitans de Jerusalem de lui en ouvrir les portes, lorsqu'il en faisoit le siége. Ce Sameas (a) étoit celui, qui, lorsqu'Herode prévenu d'un crime capital fut cité devant le Sanedrin, prédit à Hircan & aux Juges, que cet Herode, auquel ils vouloient alors conserver la vie, la leur ôteroit un jour. Cela arriva en effet, Dieu ayant permis que l'évenement justifiât la vérité de cette prédiction.

II. Maître de Jerusalem, Herode s'empara de tout ce

(a) Pollion, qu'on lit dans quelques Editions, est une faute qu'on auroit pû corriger par l'ancien Interprete.

Cruauté & avarice d'Herode. Il fait de grands présens à Antoine.

qu'il y trouva de précieux, enleva aux citoyens opulents leurs plus riches effets, & amassa ainsi une grande quantité d'or & d'argent, dont il fit present à Antoine & aux amis particuliers de ce Romain. Il fit mourir quarante-cinq des principaux partisans d'Antigone, & établit des gardes aux portes de la ville, pour empêcher qu'on ne fît rien passer avec les corps de ces malheureux; il donna ordre qu'on les fouillât, & qu'on lui apportât tout ce qu'on trouveroit sur eux en or, en argent, ou autres effets de quelque prix. On ne pouvoit guères espérer de voir finir ces maux; l'avarice du Prince étoit d'autant plus insatiable, que ses finances étoient épuisées, & l'on étoit alors dans l'année Sabbatique, pendant laquelle il ne nous est pas permis d'ensemencer les terres.

Antoine fait trancher la tête à Antigone.

Antoine retenoit toujours Antigone dans les fers, & le faisoit garder pour servir d'ornement à son triomphe; mais ayant appris que la Nation remuoit, & qu'en haine d'Herode elle conservoit de l'affection pour ce Prince, il prit le parti de lui faire trancher la tête à Antioche. C'étoit bien en effet le seul moyen de soumettre les Juifs à Herode. Strabon de Cappadoce est garant de ce que j'avance. » Antoine, dit cet Historien, fit conduire Antigone à Antioche. Je crois que ce fut » le premier des Romains qui fit trancher la tête à un Roi. Il » ne crut pas pouvoir autrement obliger les Juifs à reconnoître Herode, qu'il avoit établi Roi en sa place. Car, quelques maux qu'on leur eût faits, ils n'avoient pû se résoudre » à lui donner le nom de Roi, tant ils étoient prévenus en » faveur d'Antigone (*a*). Antoine espéra donc que l'infamie du » supplice détruiroit cette affection, & diminueroit la haine » qu'ils portoient à Herode. C'est ainsi que Strabon s'exprime.

CHAPITRE II.

I. AUSSI-tôt qu'Hircan, qui fut premiérement Grand-Prêtre, & Roi dans la suite (*b*), eut appris qu'Herode étoit établi Roi, il le vint trouver. Prisonnier chez les Parthes, voici comme il avoit recouvré sa liberté: Barzapharnes

(*a*) J'ai suivi la conjecture de l'Auteur de la Note a, qui croit qu'il faut effacer βασιλεως devant πρῶτον. Antigone n'étoit pas le premier Roi des Juifs.

(*b*) M. d'Andilly trouvoit sans doute de la difficulté en ce que Joseph dit

& Pacorus, qui l'avoient pris avec Phasaël frere d'Herode, les emmenerent chez eux; mais Phasaël ne pouvant se résoudre à passer sa vie dans une honteuse captivité, préféra une mort généreuse à l'ignominie des fers, & se tua de la manière que je l'ai rapporté.

II. Phraate Roi des Parthes, instruit de l'illustre naissance d'Hircan, le traita avec bonté; il lui ôta ses chaînes, & lui permit de demeurer à Babylone, où il y avoit beaucoup de Juifs, qui le respecterent comme leur Grand-Prêtre & comme leur Roi. Ceux de cette Nation qui demeuroient vers l'Euphrate, eurent pour lui les mêmes égards. Hircan goûtoit les douceurs d'une telle situation; mais ayant appris qu'Herode étoit monté sur le thrône, il conçut des espérances plus flatteuses. Il avoit dans tous les temps donné à Herode des marques de la plus sincére amitié; il compta sur sa reconnoissance, & se persuada sur-tout qu'il n'avoit pas dû oublier le service important qu'il lui avoit rendu, lorsque prêt d'être condamné à mort, il avoit trouvé le moyen de le tirer de ce danger, & de le soustraire même à la honte d'un pareil jugement. Il s'entretint avec les Juifs en qui il avoit le plus de confiance, des différentes pensées qui l'occupoient: ils le prierent tous, avec les plus grandes instances de rester avec eux, & l'assurerent qu'ils avoient toujours pour lui le respect qu'ils devoient, & qu'ils pourvoiroient à l'entretien de sa maison; qu'ils lui feroient rendre, autant que cela dépendroit d'eux, tous les honneurs dûs aux Rois & aux Grands-Prêtres; & pour le décider absolument, ils lui représenterent, qu'il ne pourroit jouir des mêmes avantages à Jerusalem, où l'outrageante mutilation dont Antigone l'avoit fait affliger, ne lui permettroit pas d'exercer les fonctions de la souveraine sacrificature; que d'ailleurs, le changement de fortune en apportoit presque toujours un grand dans les sentimens & dans les affections des hommes, & qu'on voyoit rarement des Rois se souvenir, & reconnoître, dans

qu'Hircan avoit été Roi dans la suite. Car il n'a point traduit εἶτα βασιλέα. Il est vrai que cet Auteur auroit pû s'expliquer davantage; mais il le fait assez pour voir qu'il veut marquer les deux Etats dans lesquels s'étoit trouvé Hircan. Il avoit succedé au Roi son pere dans la dignité de Grand-Prêtre, & il lui avoit joint l'autorité Royale, après la mort de la Reine Alexandra. Quoiqu'il n'ait conservé la couronne que trois mois, c'est cependant ce double état que Joseph veut marquer, lorsqu'il dit ..... τὸν πρῶτον ἀρχιερέα φθάσαντα εἶτα βασιλέα.

leur élévation, les services qu'on leur a rendus lorſqu'ils étoient ſimples Particuliers.

Hircan retourne en Judée.

III. L'avis étoit ſage, mais Hircan vouloit retourner en Judée. Dans ces circonſtances, il reçut des Lettres d'Herode, par leſquelles il le prioit d'engager Phraate, & les Juifs qui demeuroient dans ſes Etats, à le laiſſer venir partager avec lui la ſouveraine autorité; il l'invitoit lui-même à ne point mettre d'obſtacle à ſes deſſeins, puiſque le temps étoit arrivé, où toute ſa reconnoiſſance devoit éclater, pour les obligations qu'il lui avoit de l'avoir élevé, & de lui avoir conſervé la vie dont il jouiſſoit. Ces Lettres lui furent rendues par Saramalla, que ce Prince envoyoit en ambaſſade à Phraate, avec des préſens, pour obtenir de lui qu'il ne le privât point du ſeul moyen qu'il avoit de s'acquiter de tout ce qu'il devoit à ſon bienfaicteur. Ce n'étoit pas cependant ce qu'il ſouhaitoit davantage, mais ſçachant bien qu'il portoit une couronne à laquelle il n'avoit aucun droit, il craignoit, avec raiſon, une révolution, & il cherchoit à avoir Hircan en ſa puiſſance, pour s'en défaire dans l'occaſion, comme il le fit dans la ſuite.

Herode fait Ananel Grand-Prêtre.

IV. Cependant Hircan, plein de confiance, retourna en Judée, après en avoir obtenu l'agrément du Roi Phraate, & les Juifs lui fournirent l'argent néceſſaire pour le voyage. Herode le reçut avec les plus grandes marques d'honneur, lui donna toujours les premiéres places dans les aſſemblées & dans les repas, l'appellant ſon pere; mais c'étoit pour le mieux tromper, & pour l'empêcher de ſoupçonner la trahiſon qu'il méditoit. Car toutes ſes démarches ne tendoient qu'à affermir ſon autorité, mais elles exciterent de grandes diviſions dans ſa famille. Perſuadé qu'il étoit dangereux pour lui de donner la ſouveraine Sacrificature à quelque homme d'une naiſſance diſtinguée, il la conféra (*a*) à un nommé Ananel; c'étoit un Prêtre, d'une famille des plus obſcures (*b*), qu'il avoit fait venir de Babylone.

(*a*) Quelques Modernes ont écrit, après le Sincelle, qu'Herode fut le premier, comme le dit Joſeph, qui éleva à la ſouveraine Sacrificature Ananel, qui étoit d'une autre Tribu; ἀλλόφυλον. Loin que l'Hiſtorien Juif diſe cela, en reconnoiſſant qu'il étoit Prêtre, ἱερέα, il reconnoît qu'il étoit non-ſeulement de la Tribu de Lévi, mais encore de la famille d'Aaron.

(*b*) Ce que diſent les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, * que » la

* Tom. 7. pag. 172.

V. Alexandra, fille d'Hircan, épouſe d'Alexandre, fils du Roi Ariſtobule, fut fort ſenſible à l'indignité d'un tel choix : elle avoit donné à Alexandre deux enfans ; un Prince parfaitement beau, nommé Ariſtobule, & une Princeſſe pleine de charmes, appellée Mariamne, qu'Herode avoit épouſée. Elle ne put ſouffrir l'injuſtice qu'on faiſoit à Ariſtobule, de lui préférer, pour la ſouveraine Sacrificature, un homme inconnu (*a*). Elle écrivit donc à Cléopatre, & la pria d'obtenir d'Antoine cette grande dignité pour ſon fils, & elle confia ſa Lettre à un des Muſiciens de cette Reine, afin qu'elle lui fût plus ſûrement remiſe.

VI. Antoine ne ſe preſſoit point de ſatisfaire Cléopatre ſur cet objet. Cependant Dellius (*b*), un de ſes confidens, vint en Judée pour quelque affaire particuliére ; il y vit Ariſtobule : l'extrême beauté de ce Prince, & ſa taille avantageuſe, le ravirent en admiration, il ne fut pas moins frappé des charmes de Mariamne, épouſe d'Herode. Il diſoit hautement qu'Alexandra étoit la femme qui eût mis les plus beaux enfans au monde. Dans une converſation qu'il eut un jour avec cette Princeſſe, il lui conſeilla d'envoyer leurs portraits à Antoine ; ne faiſant, lui dit-il, aucun doute, qu'après qu'il les auroit vus, elle n'obtînt de lui tout ce qu'elle déſireroit. Alexandra ne négligea point cet avis, & envoya en effet, dans cette confiance, les portraits de ſes enfans à Antoine. Dellius, de ſon côté, étant de retour, en fit à Antoine les éloges les plus exagérés, l'aſſurant qu'il n'avoit pû les voir, ſans ſe perſuader qu'ils devoient leur naiſſance à quelque Divinité, plutôt qu'à des créatures mortelles. Dellius n'en parloit ainſi que pour exciter les paſſions d'Antoine, qui cependant n'oſa appeller auprès de lui Ma-

„ vénération des Juifs pour Hircan alla „ même plus loin, lorſqu'ils apprirent „ q'uHerode avoit conferé la grande Sa- „ crificature à un homme d'une famille „ obſcure, « merite d'être rectifié. Si Joſeph a ſuivi l'ordre des temps, comme on a lieu de le préſumer, la vénération que les Juifs qui demeuroient dans les Etats du Roi des Parthes avoient pour Hircan, ne put pas augmenter lorſqu'ils apprirent qu'Herode avoit donné la ſouveraine Sacrificature a Ananel. Car ce n'eſt qu'après le retour d'Hircan en Judée, que Joſeph dit, qu'Ananel fut revêtu de cette grande dignité.

(*a*) Ἔπηλυς. Pris, appellé d'ailleurs.

(*b*) Antoine s'étoit ſervi de cet Officier pour aller dire à Cléopatre de venir le trouver. On croit qu'il ménagea la paſſion du Triumvir pour la Reine d'Egypte, & qu'il en eut également pour elle. Seneque, le pere, cite des Lettres de lui à cette Princeſſe. Un Ancien l'appelloit Voltigeur des guerres civiles, à cauſe de ſes fréquents changemens de parti : *Deſultorem bellorum civilium.* Maſſala *apud Senec.* Suaſor. 1.

riamne; outre qu'elle étoit mariée à Herode, il craignit de donner de la jalousie à Cléopatre. Il se contenta d'écrire à Herode, & de lui demander Aristobule, le priant cependant avec politesse, de ne se point gêner. Herode ne crut pas qu'il fût prudent d'envoyer à un homme aussi puissant que l'étoit Antoine, un Prince aussi jeune (*a*), & qui joignoit à une grande beauté, une taille extrêmement avantageuse (*b*). Il sçavoit que ce voluptueux Romain abusoit ouvertement de son autorité pour se procurer les plus infames plaisirs; craignant donc qu'il ne le destinât à satisfaire ses criminelles voluptés, il lui fit réponse que si le jeune Prince sortoit de Judée, tout y seroit aussi-tôt plein de troubles & de mouvemens de guerre, les Juifs espérant toujours tirer quelque avantage d'un changement de Roi & de gouvernement.

VII. Herode s'étant ainsi excusé auprès d'Antoine, crut devoir ménager le jeune Prince & sa mere Alexandra. Mariamne, son épouse, ne cessoit aussi de le prier de faire justice à son frere, & de lui donner la grande Sacrificature. Il jugea qu'il étoit de son intérêt de conférer à Aristobule (*c*) une dignité qui ne lui permît pas de sortir de la Judée. Il tint sur cela conseil avec ses amis, & leur fit de grandes plaintes d'Alexandra. Il l'accusa » d'entretenir des intelligences secrettes contre l'Etat, & de chercher, par le crédit de Cléopatre, » à lui ôter la couronne, pour la faire passer, avec le secours » d'Antoine, sur la tête de son fils; & en cela, dit-il, elle ne » consulte ni la justice, ni son véritable intérêt, puisqu'elle ne » peut réussir qu'en faisant tomber la couronne de dessus la » tête de sa fille, ce qui exciteroit de grands troubles dans » le royaume. Il ajoûtoit, que quoiqu'il ne se fût procuré la » couronne qu'avec beaucoup de peines & de travaux, & en

(*a*) Il n'avoit que seize ans.

(*b*) A la Lettre, se distinguant par sa naissance. Mais la naissance d'Aristobule n'entroit pour rien dans les motifs que Joseph prête à Herode, de ne vouloir pas envoyer ce jeune Prince à Antoine. Il avoit dit plus haut, que Dellius avoit admiré sa beauté; & si la premiére syllabe de μεγέθει étoit effacée dans le manuscrit du Copiste sur la copie duquel ont été transcrits ceux qui sont venus jusqu'à nous, il a pû facilement lire γένει, au lieu de γέθει. Voyez ch. 3. num. 3.

(*c*) Quand Antoine fit dire à Herode » de mettre Aristobule à la place d'A- » nanel, il s'en excusa, sous prétexte que » de pareilles dépositions étoient con- » traires a la Loi de Moïse, suivant laquelle » la dignité de souverain Pontife étoit à » vie. " Hist. univ. du monde, Tom. 7. pag. 173. Je n'ai pû trouver ni cette demande d'Antoine, ni cette réponse d'Herode, dans aucun des exemplaires de Joseph.

» s'exposant

» s'exposant aux plus grands dangers, le ressentiment d'une » conduite qui pouvoit lui être si préjudiciable, ne le porteroit jamais à aucune injustice; qu'il donnoit à Aristobule » la souveraine Sacrificature, à laquelle il n'avoit élevé Anael, que parce que le Prince étoit trop jeune pour en être » revêtu. « Ce discours, qu'Herode avoit soigneusement prémédité, dans la vuë de surprendre les Princesses, & ceux de ses amis qu'il avoit appellés à cet éclaircissement, produisit tout l'effet qu'il souhaitoit. Alexandra, ravie de joie d'avoir contre son espérance, obtenu pour son fils la souveraine Sacrificature, & pénétrée de crainte de s'être rendue suspecte à Hérode, toute fondante en larmes, lui déclara, » qu'à la vérité elle s'étoit beaucoup inquiétée de l'affront dont la privation de la souveraine Sacrificature couvroit son fils; mais » que pour la couronne, elle étoit si éloignée d'y prétendre, » qu'elle la refuseroit, même si on la lui présentoit; qu'elle se » trouvoit suffisamment honorée de la voir sur la tête de l'Epoux de sa fille; qu'elle étoit vivement persuadée, qu'étant » plus capable qu'aucun autre de regner, son régne faisoit la » sûreté de sa famille; que comblée de ses bienfaits, elle recevoit avec reconnoissance l'honneur qu'il faisoit à son fils; » qu'elle lui protestoit une entiére soumission pour la suite; » & qu'elle le prioit de lui pardonner ce que des sentimens » propres de sa naissance lui avoient fait entreprendre avec trop » de vivacité, à la vuë du mépris que l'on avoit marqué pour » Aristobule. « Cet éclaircissement produisit une réconciliation, mais plus prompte que solide (*a*), & toutes les défiances parurent dissipées.

CHAPITRE III.

Aristobule Grand-Prêtre.

I. HERODE ôta sur le champ la souveraine Sacrificature à Ananel, Juif étranger, & de par-delà l'Euphrate, comme nous l'avons dit: il y avoit beaucoup de Juifs établis aux environs de Babylone; c'étoit parmi ceux-là qu'il avoit pris naissance, & il étoit d'une de leurs familles Sacerdota-

(*a*) La traduction suppose ταχεῖα, au lieu de θᾶττον, qui ne fait aucun sens ici.

les (*a*). Herode étoit depuis long-temps lié avec lui, & par cette considération, il l'avoit honoré de la souveraine Sacrificature lorsqu'il monta sur le throne ; des divisions domestiques qu'il vouloit étouffer, l'obligerent de la lui ôter dans la suite. Ce qui étoit cependant contraire aux Loix ; car quand on est une fois revêtu de cette dignité, on ne peut en être privé. (*b*) Ce fut Antiochus Epiphane, qui le premier transgressa cette Loi, en déposant Jesus de la souveraine Sacrificature, pour la conférer à son frere Onias: Aristobule l'ota dans la suite à son frere Hircan, & Herode à Ananel, pour en revêtir le jeune Aristobule.

II. Il crut avoir appaisé les troubles de sa maison; mais, ainsi que cela arrive dans la plûpart des réconciliations, il ne resta pas pour cela sans défiance. Les premiéres entreprises d'Alexandra lui donnerent lieu de craindre qu'elle ne se portât à quelque nouvelle, si elle en trouvoit l'occasion. Il lui ordonna de se tenir dans le palais (*c*), & de n'y faire aucun acte d'autorité ; il la fit observer avec tant de rigueur, que rien de ce qu'elle faisoit de plus commun & de plus ordinaire, ne lui échappoit. Une telle gêne l'aigrissoit insensiblement, & fortifioit la haine dont elle étoit prévenuë contre Herode. Pleine d'orgueil, passion ordinaire à son sexe, elle regarda comme un outrage, le soin inquiet & soupçonneux avec lequel il la faisoit garder ; la perte de la liberté lui parut de tous les maux le plus insupportable, & elle ne put se résoudre à continuer de vivre ainsi, sous des dehors trompeurs d'honneurs & de respect, dans une crainte & une captivité continuelles. Elle écrivit donc à Cléopatre, & l'instruisit du triste état où elle étoit, la conjurant de l'aider à en sortir. Cette Reine lui manda de se dérober secrettement, & de la venir trouver en Egypte. L'avis fut fort du goût d'Alexandra, & pour l'exécuter, elle fit faire deux cercueils, comme pour porter des morts en terre. Elle devoit être mise dans l'un, & son

Alexandra tâche de s'enfuir secrettement.

(*a*) Comment Joseph peut-il dire qu'Ananel étoit de la famille des Grands-Prêtres, après avoir dit qu'il étoit Prêtre des plus obscurs? ἱερέα τῶν ἀσημοτέρων. Peut-être qu'un Copiste, peu attentif, a mis ces trois lettres αρχ de trop.

(*b*) Joseph ne se souvient pas ici de ce qu'il a dit dans son huitiéme Livre, chapitre premier, que Salomon déposa Abiathar, un des descendans & des successeurs du Grand-Prêtre Heli, pour donner la souveraine Sacrificature à Sadoc.

(*c*) Je crois κατάδηλος une faute d'impression, pour καταδήλως.

fils dans l'autre, par des domestiques affidés, puis portés l'un & l'autre, suivant ses ordres, la nuit, hors de la ville, d'où elle comptoit se rendre sur le bord de la mer, où un vaisseau devoit les attendre pour les passer en Egypte; mais Esope, un de ses domestiques, révéla le secret à Sabion, qu'il rencontra par hazard, & qu'il croyoit instruit du projet. Le Roi haïssoit Sabion, parce qu'il le soupçonnoit d'avoir été un de ceux qui avoient empoisonné Antipater: Sabion, persuadé que le temps étoit favorable pour se mettre dans les bonnes graces d'Herode, lui découvrit le dessein d'Alexandra. Herode la laissa tout disposer, & ne la fit arrêter que lorsqu'elle & son fils alloient être transportés. Quelque disposé qu'il fût à la faire repentir de ce procédé, il n'osa cependant se déterminer à lui faire aucun mal, pensant que Cléopatre ne souffriroit pas qu'on lui fît une affaire de ce qu'elle le haïssoit; il prit donc le parti de se faire un mérite de la générosité avec laquelle il parut lui pardonner. Il étoit cependant bien résolu de se défaire d'Aristobule; mais pour mieux cacher son dessein, il ne crut pas devoir l'exécuter dans les circonstances présentes.

III. Cependant la fête des Tabernacles arriva: c'est une de celles que nous célebrons avec le plus de solemnité. Herode la passa avec le peuple en festins & en réjouissances. Mais ce qui arriva durant cette fête, augmenta sa jalousie contre Aristobule, & lui fit hâter l'exécution de son dessein. Ce jeune Grand-Prêtre, qui avoit alors dix-sept ans, étant monté à l'autel avec les habits de sa dignité, pour s'y acquiter des fonctions sacrées, & y offrir les sacrifices prescrits par la Loi; son extraordinaire beauté, son port majestueux, joints aux avantages d'une taille beaucoup au-dessus de celle des jeunes gens de son âge, & qui annonçoit si bien sa haute naissance, lui gagnerent l'affection du Peuple, & rappellerent à la multitude le souvenir des grandes actions de son grand-pere Aristobule. Dans cette espèce de ravissement, & dans l'excès de joie que ressentirent alors les Juifs, ils ne purent cacher leurs véritables dispositions. Ils firent en sa faveur des acclamations accompagnées de vœux, qui ne découvrirent que trop l'affection qu'ils lui portoient, & la reconnoissance dont ils étoient pénétrés, pour les bienfaits qu'ils avoient reçus de sa famille. Herode ne put différer plus long-temps à exécuter la résolution qu'il avoit prise de se défaire de ce jeune Prince,

Après que la fête fut passée, Alexandra invita le Roi à venir manger chez elle à Jericho. Ce Prince y fit beaucoup d'amitié à Aristobule, & il l'engagea à passer dans un lieu particulier (*a*), où il affecta de prendre part à tous les divertissemens qui parurent plaire au jeune Prince ; mais comme la chaleur étoit excessive en cet endroit, tous ceux qui y étoient entrés en sortirent hors d'haleine, & allerent prendre le frais sur le bord des grandes pieces d'eau qui entouroient le château. Ils s'amuserent d'abord à regarder nager quelques-uns de leurs amis, & de leurs domestiques. Aristobule fut ensuite bien-aise de se baigner aussi, Herode ne manqua pas de l'y exciter. Alors quelques Officiers du Roi, qui en avoient l'ordre, profitant des premieres ténébres de la nuit, qui approchoit, plongerent, par forme de jeu, Aristobule qui nageoit, & ils le firent tant de fois, qu'enfin ils le noyérent. Ce fut ainsi que périt ce jeune Prince, n'ayant pas dix-huit ans (*b*) accomplis ; il ne jouit qu'un an de la souveraine Sacrificature, qu'Herode rendit aussi-tôt à Ananel.

IV. Les pleurs & les sanglots succederent bientôt aux ris & aux jeux : la mort du Prince, arrivée par un accident si imprévu, plongea les Princesses dans la plus amère douleur ; elles fondoient en larmes sur son corps, & ne pouvoient s'en séparer. Lorsque la nouvelle en fut portée à Jerusalem, toute la ville en fut pénétrée, & il n'y eut aucune maison, aucune famille, qui ne regardât ce malheur comme s'il lui eût été particulier. Alexandra en étoit sur-tout inconsolable, mais lorsqu'elle en apprit les cruelles circonstances, sa douleur devint furieuse ; néanmoins la crainte d'un plus grand mal lui en fit modérer les transports. Elle voulut plusieurs fois s'arracher la vie, & si elle n'exécuta pas ce terrible dessein, ce ne fut que par l'espérance de pouvoir un jour contribuer à venger la mort de son fils. Ce fut le seul motif qui la retint, & qui la porta même à affecter de ne pas paroître avoir

(*a*) Εἰς ἀδεᾶ τόπον. In locum securum. *Nouv. Edit.* Ne faudroit-il point lire, ἡδεᾶ τόπον, & traduire, dans un lieu agréable, délicieux ?

(*b*) Agé de dix-huit ans. *Hist. univ. du monde, Tom. 7. pag.* 175. Si Joseph paroît dire cela, un peu d'attention eût fait appercevoir que ce ne peut pas être sa pensée. Il vient de dire que ce Prince avoit dix-sept ans à la fête des Tabernacles. La Princesse sa mere donna à manger à Herode après que cette fête fut passée, & ce fut alors que ce Prince le fit noyer. Il manque la négation οὐκ devant ἄπαλα, » n'ayant pas dix-huit » ans accomplis.

été instruite que cette mort avoit été l'effet d'une trahison préméditée. Elle soûtint ce personnage avec beaucoup de fermeté, persuadée que cette dissimulation même pourroit servir au dessein qu'elle formoit dès-lors de tirer une vengeance sûre de ce cruel attentat. Herode, de son côté, n'oublioit rien pour persuader au Public, que la mort du Prince étoit un pur accident, non-seulement par le grand deuil qu'il voulut qu'on en portât, mais encore par les larmes qu'il répandoit, & par l'affliction qu'il en faisoit paroître avec tant d'art, qu'elle sembloit être sincère. Peut-être aussi que, quoiqu'il eût pensé que sa sûreté dépendoit de cette mort, il ne put s'empêcher d'être attendri à la vuë d'un Prince aussi aimable, enlevé à la vie dans la fleur de sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, il est certain que tout ce qu'il fit alors, n'étoit que pour écarter le soupçon qu'il en étoit l'auteur : il fit célébrer ses funérailles avec beaucoup d'appareil, & lui éleva un magnifique mausolée. On brûla par ses ordres une grande quantité de parfums sur son tombeau, & on enterra avec lui plusieurs choses précieuses. Il tâchoit de diminuer, par la magnificence de cette pompe funébre, l'affliction des Princesses, & de leur donner quelque ombre de consolation.

Herode va trouver Antoine à Laodicée : ordres qu'il donne avant que de partir.

V. Mais rien de tout cela ne put toucher Alexandra ; le souvenir de la perte qu'elle avoit faite ne pouvoit s'effacer de sa mémoire, & sa douleur s'irritant de jour en jour, elle écrivit à Cléopatre pour la lui apprendre, & l'informer de la trahison d'Herode. Cette Reine, sensiblement touchée de ses malheurs, avoit toujours souhaité l'obliger ; ainsi elle pressa vivement Antoine de venger la mort d'Aristobule, & lui représenta qu'il ne devoit pas souffrir qu'Herode, à qui il avoit mis une couronne sur la tête, à laquelle il n'avoit aucun droit, maltraitât si injustement ceux à qui elle appartenoit. Antoine, sur ses remontrances, écrivit avant son départ pour Laodicée à Herode, de venir s'y justifier de la mort du jeune Prince, dont on l'accusoit d'être l'auteur par un crime qui le rendoit très-coupable. Herode, intimement convaincu de la vérité de l'accusation, & sçachant d'ailleurs qu'il devoit redouter la haine de Cléopatre, qui ne cessoit d'aigrir Antoine contre lui, fut saisi de crainte en recevant cet ordre : il obéit cependant, n'ayant pas de meilleur parti à prendre. Il confia le gouvernement du royaume, & le maniement des affaires, à son oncle Joseph,

& lui ordonna en secret de faire mourir Mariamne, si Antoine se portoit à quelque violence contre lui. Il aimoit infiniment la Reine, & il se seroit cru déshonoré, si quelqu'un, même après sa mort, l'eût recherchée à cause de sa beauté. Il lui découvrit qu'Antoine avoit conçu de la passion pour elle, sur le rapport qu'on lui avoit fait de sa beauté. Après avoir donné ces ordres, Herode, incertain de ce qui lui arriveroit, partit pour se rendre auprès d'Antoine.

Joseph découvre l'ordre qu'Herode lui avoit donné de faire mourir Mariamne après sa mort.

VI. Joseph, ainsi chargé de l'administration des affaires du royaume, etoit obligé de voir souvent la Reine, tant pour remplir son ministere que pour lui rendre ses respects. Dans les conversations qu'il avoit avec elle, il ne manquoit jamais de l'entretenir des sentimens d'amour qu'Herode avoit pour elle, & de la tendre affection qu'il lui portoit. Mais comme la Reine se moquoit de tout ce qu'il lui disoit, & Alexandra encore plus qu'elle; Joseph, pour convaincre les Princesses qu'il ne disoit rien que de très-véritable, eut l'imprudence de leur découvrir l'ordre qu'Herode lui avoit donné; croyant bien prouver qu'il ne pouvoit vivre sans la Reine, puisque, quelque accident qu'il lui arrivât, il ne pouvoit se résoudre à en être séparé même par la mort. C'est ainsi qu'en pensoit Joseph; mais les Princesses, comme il est bien naturel, ne furent pas tant touchées de l'excès de l'amour d'Herode, qu'elles ne se trouvassent fort à plaindre, puisque la mort même de leur Tyran ne les préservoit pas du danger de périr : & ce qu'elles venoient d'entendre, les plongea dans les réflexions les plus tristes.

VII. Les ennemis d'Herode firent courir le bruit, qu'Antoine l'avoit fait mourir après lui avoir fait donner la question. Cette nouvelle, comme il est facile de le concevoir, jetta un grand trouble dans le palais, mais sur-tout dans l'esprit des Princesses. Alexandra voulut persuader à Joseph de sortir du palais, & de s'enfuir avec elle & avec Mariamne, & d'aller se mettre sous la protection des aigles Romaines d'une légion, qui, pour la sûreté du royaume, campoit alors près de la ville, sous le commandement de Julius. Cette Princesse pensoit, qu'étant aussi bien qu'ils l'étoient avec les Romains, ils seroient sous leurs auspices en état d'agir avec plus de sûreté, s'il se faisoit quelque mouvement aux environs du palais. Elle se persuadoit d'ailleurs, que dès qu'Antoine verroit Mariamne, elle

en obtiendroit tout ce qu'elle souhaiteroit, même son rétablissement dans le royaume, & qu'il ne lui refuseroit aucun des avantages dûs à sa naissance.

VIII. Les Princesses faisoient ces arrangemens, lorsqu'elles reçurent des Lettres d'Herode, bien contraires au bruit qui avoit couru, & qui les instruisoit de toute la suite de son affaire. Arrivé à Laodicée, il avoit facilement gagné Antoine, par les grands présens qu'il avoit apportés de Jerusalem pour les lui offrir; il avoit aisément détruit, dans des conférences particuliéres, les préventions qu'on lui avoit données contre lui, & toutes les menées de Cléopatre n'avoient pû tenir contre ce qu'il avoit mis en œuvre pour se le rendre favorable: Antoine ne pensoit pas qu'il convînt de demander raison à un Roi de la façon dont il se conduisoit dans son royaume, parce qu'autrement ce seroit être Roi sans l'être. Antoine étoit encore du sentiment, que dès qu'un homme avoit été établi Roi, ceux qui lui avoient remis le souverain pouvoir, ne devoient point l'empêcher d'en faire l'usage qu'il jugeoit convenable; que d'ailleurs, il étoit contre toute bienséance, que Cléopatre jettât un œil curieux sur la conduite des autres Rois. C'étoit ce que contenoit la Lettre d'Herode: il y faisoit de plus le récit des honneurs qu'Antoine lui avoit faits, comment il l'avoit fait asseoir avec lui dans les jugemens qu'il rendoit, & manger tous les jours à sa table, quoique Cléopatre lui fût toujours contraire, & qu'elle ne cessât de solliciter Antoine contre lui, & de mettre tout en usage pour le perdre, afin d'obtenir pour elle le royaume de Judée, qu'elle souhaitoit depuis long-temps: il ajoûtoit enfin, qu'Antoine lui avoit rendu justice, qu'il ne craignoit plus rien, & qu'il seroit bientôt de retour; que l'affection de ce Triumvir, pour le royaume de Judée & pour ses intérêts, étoit plus marquée que jamais; qu'Antoine avoit contenté Cléopatre, en lui donnant la Célé-Syrie en place de ce qu'elle demandoit, & mis fin par-là à toutes les sollicitations qu'elle faisoit pour obtenir la Judée.

Herode gagne Antoine.

IX. Ces Lettres firent changer aux Princesses la résolution qu'elles avoient prise, de se mettre sous la protection des Romains lorsqu'elles avoient cru Herode mort. Ce Prince n'ignora cependant pas qu'elles en avoient conçu le dessein: sa mere & sa sœur Salomé, le lui apprirent. Salomé même, dès qu'il

Salomé calomnie Mariamne.

fut de retour en Judée, après avoir accompagné pendant quelque temps Antoine qui partoit pour la guerre des Parthes, accusa Joseph son mari d'avoir eu un commerce criminel avec Mariamne. Elle inventa cette noire calomnie parce qu'elle la haïssoit depuis long-temps. Dans quelques différends qu'elle avoit eus avec la Reine, cette Princesse l'avoit traitée avec mépris, & lui avoit reproché la bassesse de sa naissance. Herode, qui avoit toujours aimé passionnément Mariamne, se sentit étrangement troublé : les plus vifs sentimens de jalousie saisirent son ame; mais quelque agité qu'il fût de cette passion, il sçut se modérer, de peur que l'amour ne lui fit faire quelque démarche inconsidérée. Il parla en particulier à la Reine de ce qui regardoit Joseph, mais elle protesta toujours, & avec serment, qu'elle n'étoit point coupable, & elle sçut si bien mettre en œuvre toutes les ressources de l'innocence faussement accusée, qu'elle le persuada de la sienne. Il ne douta point, qu'en effet elle ne lui avoit point manqué de fidélité. Toute sa colère s'évanouit, l'amour rentra dans ses droits; le Roi se reprocha d'avoir indiscrettement prêté l'oreille aux rapports qu'on lui avoit faits, il protesta à la Reine qu'il étoit très-sensiblement touché de sa vertu, & qu'il l'aimoit à un point qu'il ne pouvoit exprimer. Cet éclaircissement, comme il arrive ordinairement entre des personnes qui s'aiment, les fit fondre en larmes l'un & l'autre, & se termina par les plus tendres embrassemens. Comme le Roi s'efforçoit de la convaincre de son amour, & de l'engager à lui rendre toute sa tendresse : » L'ordre, lui dit la Reine, que, sur le point de vous » rendre auprès d'Antoine, vous avez donné de me faire » mourir, s'il vous arrivoit quelque malheur, quoique je ne » vous eusse donné aucun sujet de plainte, n'est pas une preuve » que vous m'aimiez autant que vous me l'assurez. « Ce reproche, indiscrettement échappé à la Reine, qu'Herode tenoit encore embrassée, le troubla au point qu'il la quitta brusquement, s'arracha les cheveux, & s'écria, qu'il ne pouvoit plus douter qu'elle n'eût satisfait la criminelle passion de Joseph, n'étant pas concevable qu'il lui eût découvert un secret de cette importance, s'il n'y avoit eu entre elle & lui les plus intimes liaisons. Peu s'en fallut qu'il ne la tuât dans le moment; son amour l'emporta cependant, il retint & calma sa colère, mais ce ne fut pas sans se faire une extrême violence. Il ordonna

Indiscrétion de Mariamne.

ordonna qu'on fît mourir Joseph, sans vouloir permettre qu'il se présentât devant lui, & il fit mettre Alexandra en prison, comme la cause de tout le désordre.

CHAPITRE IV.

Cruautés & avarice de Cléopatre.

I. Il y eut en ce temps-là des troubles dans la Syrie, Cléopatre abusant du pouvoir que la passion qu'Antoine avoit pour elle lui donnoit sur son esprit, ne cessoit de le presser de porter la guerre dans toutes les Terres voisines de ses Etats, d'en envahir tous les domaines, & de les lui donner. Naturellement ambitieuse & avide des possessions d'autrui, aucun crime ne lui coûtoit pour se les procurer. Elle empoisonna son frere, âgé de quinze ans, à qui elle sçavoit bien que le thrône appartenoit. Elle porta Antoine à faire mourir sa sœur Arsinoé à Ephèse (*a*), quoiqu'elle se fût refugiée dans le temple de Diane. Car, pour amasser de l'argent, en quelque endroit qu'il y en eût, il n'y avoit point de temples, point de tombeaux qu'elle ne profanât; point d'asyle, quelque sacré qu'il fût, dont elle se fit scrupule d'enlever les richesses; point de lieu impur & profane, où elle craignît de commettre les plus grandes indignités, dès qu'elle y trouvoit de quoi contenter son insatiable cupidité. Rien n'étoit capable de satisfaire cette ambitieuse & voluptueuse Reine : elle croyoit toujours manquer de tout ce que son imagination lui faisoit souhaiter. Elle portoit Antoine, par ses importunités continuelles, à dépouiller ceux qui possédoient quelque bien, pour l'en enrichir. Dans le voyage qu'elle fit avec lui en Syrie, elle ne fut occupée que du soin de pourvoir aux moyens de se l'approprier. Elle accusa Lisanias, fils de Ptolémée, d'être d'intelligence avec les Parthes, pour exciter des troubles, & fut, par cette accusation, la cause de sa mort. Enfin, elle demanda à Antoine la Judée & l'Arabie, & le sollicita d'en dépouiller les Souverains qui y régnoient. L'ascendant qu'elle avoit pris sur lui étoit tel, qu'on croyoit que sa parfaite soumission à tout ce qu'elle vouloit, étoit plutôt l'effet de quelque charme, que le fruit d'une violente passion. Un reste de pudeur le retint cependant, il ne

(*a*) Appien dit à Milet dans le temple de Diane Leucophryne, liv. 5. Guer. civil.

crut pas devoir se prêter à des injustices aussi criantes; ainsi, pour ne se pas mettre au risque d'être accusé d'avoir, dans les choses les plus importantes, sacrifié son honneur à son aveugle complaisance pour elle, & néanmoins, pour ne la pas refuser entiérement, il détacha de l'Arabie & de la Judée, une partie de ces royaumes, dont il lui fit présent. Il lui donna toutes les villes renfermées entre le fleuve Eleuthere & l'Egypte (a), excepté Tyr & Sydon. Elle lui fit les plus grandes instances pour les avoir, mais il *les lui refusa*, parce qu'il sçavoit qu'elles avoient toujours été libres.

II. Quand elle eut obtenu, *ce qu'Antoine crut pouvoir lui donner*, & qu'elle l'eût accompagné jusques sur les bords de l'Euphrate, lorsqu'il alloit faire la guerre en Arménie, elle s'en retourna. Elle passa par Apamée & par Damas, pour se rendre en Judée. Herode alla à sa rencontre, traita avec elle du revenu de ce qu'Antoine lui avoit donné dans l'Arabie & dans les environs de Jéricho. C'est le seul endroit où on trouve le baume, ce parfum si délicieux; il y croît aussi beaucoup de beaux palmiers. Herode & Cléopatre se virent plusieurs fois pendant le séjour qu'elle fit en Judée, & elle tâcha de lui inspirer de l'amour. Comme cette Princesse étoit naturellement peu chaste, & qu'elle profitoit, sans rougir, de toutes les occasions qu'elle trouvoit de satisfaire son tempérament voluptueux, on ne sçait si elle eut pour lui une véritable passion, ou si, ce qui est beaucoup plus vrai-semblable, elle ne cherchoit pas, dans son déshonneur, un prétexte pour le perdre. Quoi qu'il en soit, elle laissa croire que la passion l'emportoit; mais Herode, qui ne lui vouloit aucun bien, parce qu'il sçavoit qu'elle ne goûtoit de plaisir que lorsqu'elle pouvoit faire du mal à quelqu'un, se tint en garde contre elle. Il crut qu'elle ne méritoit que sa haine; & pensant que si la passion lui faisoit faire de telles avances, ce n'étoit qu'un piége qu'elle lui tendoit, il songea à la prévenir: ainsi il rejetta ses propositions, & délibéra avec ses amis, s'il ne devoit pas la faire mourir

(a) Si les Copistes n'ont point mis Egypte pour Judée, on ne voit pas comment Joseph a pû dire, qu'Antoine donna à Cléopatre toutes les Terres renfermées entre l'Eleuthere & l'Egypte. De quelles villes Herode étoit-il donc Roi? Il paroît, par le Traité que fit Herode avec cette Princesse pour le revenu des domaines qu'Antoine lui avoit cédés; qu'il ne lui avoit donné en Judée que le territoire de Jéricho. Καὶ τὰς τῶν Ἱεριχοῦντα προσόδους Ἡρώδου μισθωσαμένου.

tandis qu'elle étoit en son pouvoir, & rendre, par sa mort, un service aussi essentiel à ceux à qui elle avoit déja fait du mal, qu'à ceux à qui elle prétendoit en faire dans la suite; il leur fit entendre que ce seroit même peut-être obliger Antoine, qui ne devoit guères compter sur sa fidélité, pour peu que, suivant le temps ou les circonstances, elle trouvât son avantage (*a*) à l'abandonner. Mais ses amis s'opposerent à ce téméraire dessein, & lui remontrerent, qu'ayant à s'occuper d'affaires bien autrement importantes, il lui convenoit peu de s'exposer aux risques évidemment dangereux d'une pareille entreprise. Ils le prierent & le conjurerent » de ne point agir » avec précipitation, mais de considérer que, de quelque uti- » lité qu'Antoine pût penser lui-même que lui dût être la mort » de Cléopatre, il ne verroit point avec indifférence qu'on eût » osé la lui enlever de force & par trahison; que toute sa pas- » sion pour elle se ranimeroit, alors qu'il s'en trouveroit pri- » vé; qu'uniquement occupé du mépris outrageant qu'il ju- » geroit qu'on auroit fait de ses sentimens, il n'écouteroit jamais » ce qu'on pourroit alléguer pour justifier un tel attentat, fait » à la personne de la plus puissante Reine qui fût au monde. » Enfin ils conclurent, que ne pouvant rien entreprendre con- » tre Cléopatre, sans attirer sur lui, sur son Etat, & sur sa » famille, les plus grands malheurs, il devoit, en évitant de » se prêter au crime qu'elle lui proposoit, se servir néanmoins » habilement, & avec tout l'avantage qu'il pourroit, des cir- » constances dans lesquelles il se trouvoit. « Ce fut ainsi, qu'en lui faisant une vive peinture du danger auquel il s'exposoit, ils le lui firent craindre, & l'empêcherent d'exécuter son dessein. Il ne pensa donc qu'à gagner la Reine par des présens.

III. Antoine se rendit maître de l'Arménie (*b*), fit prisonnier Artabaze, fils de Tigranes, avec ses enfans & ses Satrapes, & les envoya chargés de chaînes en Egypte. Il en fit present à Cléopatre, ainsi que de toutes les richesses qu'il avoit enlevées dans ce royaume, dont la couronne passa sur la

(*a*) *Autrement*, qui non-seulement ne devoit guères compter sur sa fidélité, mais peut être encore moins sur son secours, s'il se trouvoit dans le cas d'en avoir besoin.

(*b*) Appien en parle bien différemment. » Antoine, dit-il, étant rentré en » Arménie, y engagea Artabaze, par » prières & par promesses à le venir » trouver. Il le fit mettre aux fers, & » l'emmena en triomphe à Alexandrie. « Vers la fin de la Guerre des Parthes. Dion, Cassius, liv. 54. pag. 526.

tête d'Artaxias, qui d'abord avoit pris la fuite. Ce Prince étoit l'aîné des enfans de Tigrane; mais Archelaüs & l'Empereur Neron l'en chasserent dans la suite, & mirent sur le thrône son frere puîné.

Antoine fait enchainer le Roi d'Arménie. Herode prend à ferme les pays qu'Antoine avoit donnés à Cléopatre.

IV. Herode, persuadé qu'il lui seroit dangereux de donner prétexte à Cléopatre de lui faire ressentir les effets de sa haine, lui paya exactement les tributs qu'il lui devoit, pour les pays qu'elle tenoit de la libéralité d'Antoine *en Judée & en Arabie*. Herode avoit de sa part traité avec le Roi d'Arabie, de celui que ce Prince devoit pour ceux qui étoient situés dans ses Etats. Il en tira pendant quelque temps deux cents talents, mais dans la suite il eut beaucoup de peine à se faire payer, & s'il parvenoit à en recevoir une partie, ce n'étoit pas sans quelque supercherie de la part du Roi des Arabes.

CHAPITRE V.

Guerre contre les Arabes.

I. L'INJUSTICE du Roi des Arabes, qui refusa enfin de rien payer, fit prendre à Herode la résolution d'aller lui faire la guerre; mais il crut devoir attendre quelle seroit l'issuë de celle que se faisoient les Romains. Car on étoit dans l'attente de la bataille d'Actium, qui se donna la cent quatre-vingt-septiéme Olympiade, & qui devoit décider de l'Empire entre César & Antoine. Herode, qu'une longue & paisible jouissance d'un royaume fertile & abondant avoit mis en état d'amasser de grandes richesses, qui d'ailleurs avoit toujours entretenu de bonnes troupes, fit de grands préparatifs, pour envoyer du secours à Antoine; mais il lui manda qu'il n'en avoit pas besoin, qu'ainsi il étoit plus à propos qu'il marchât contre le Roi des Arabes, dont Cléopatre & lui, lui avoient fait connoître la mauvaise foi : Antoine entroit ainsi dans les vuës de Cléopatre, qui croyoit avoir un intérêt particulier à ce que ces deux Rois s'entre-détruisissent l'un l'autre. Ces ordres obligerent Herode de prendre d'autres arrangemens, & d'assembler ses troupes pour entrer en Arabie. Lorsque son infanterie & sa cavalerie furent en état, il s'avança vers Diospolis, où les Arabes vinrent à sa rencontre; car ils avoient appris qu'il marchoit contre eux. Il se donna une sanglante bataille, la victoire se

déclara en faveur des Juifs. Les Arabes rassemblerent quelque temps après une nombreuse armée à Cana, qui est un canton de la basse Syrie. Herode, qui l'apprit, y marcha avec toutes ses troupes (a). Il campa près de ce lieu, où il avoit résolu de se bien retrancher, ne voulant point engager d'action qu'il ne vît l'occasion favorable. Il donna pour cela ses ordres, mais le soldat se mit à crier qu'on le menât sans différer à l'ennemi. Cette ardeur venoit du bon ordre dans lequel il voyoit l'armée, & de la confiance que lui donnoit l'impatience des braves qui avoient remporté la première victoire, sans donner le temps aux ennemis de leur faire face (b). Herode crut devoir profiter de ces ardentes dispositions, déclara à la tête de l'armée, qu'il ne lui cédoit point en courage, & la fit avancer en bon ordre. Une si brave contenance étonna les Arabes, & les déconcerta au point, qu'après une très-courte résistance plusieurs s'enfuirent; ils eussent été entiérement défaits, sans la trahison d'Athenion, qui commandoit pour Cléopatre en ce pays. Ce Général haïssoit Herode, il attendit donc l'évenement de la bataille en bonne posture, résolu cependant, si les Arabes la gagnoient, de ne faire aucun mouvement; & s'ils la perdoient, comme il arriva, d'attaquer les Juifs avec ceux du pays qui s'étoient joints à ses gens. Il se jetta en effet sur l'armée d'Herode, qui, fatiguée du combat dans lequel elle avoit épuisé ses forces contre les Arabes, perdit aisément une victoire qu'elle croyoit avoir remportée. Il en fit un grand carnage, profitant avec avantage de la nature du terrein, qui étoit extrêmement pierreux, & où la cavalerie ne pouvoit pas aisément manœuvrer, mais auquel les naturels du pays étoient accoûtumés. Dans ce désordre, les Arabes se ralliérent, revinrent à la charge, & tuérent beaucoup de ceux qu'Athenion & ses gens avoient mis en fuite. Les Juifs étoient battus par-tout, & le peu qui put se sauver se jetta dans le camp. Quoiqu'Herode désespérât de renouer l'action, il se pressa cependant d'al-

Les Juifs sont défaits à Cana, par la trahison d'Athenion.

(a) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ne font mener par Herode que la plus grande partie de son armée; mais il n'est pas vrai semblable, que sçachant le nombre prodigieux des ennemis, il n'ait pas marché a eux avec toutes ses troupes.

(b) C'est a peu-près, mais en moins de paroles, ce que Joseph dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, liv. 1. C'est ce qui me donne lieu d'effacer οὐδ᾽, car toute l'armée se portoit a vouloir le combat. J'ai traduit ἄμεινον ἐχόντων, par les braves. J'ai cru que c'étoit ce que vouloit dire Joseph, mais j'avoue que je n'ai point d'expression semblable pour le justifier. *Vid.* pag. 752. *sub. fin.* num. 2.

ler au ſecours de ſes troupes ; mais quelque diligence qu'il fit, il lui fut impoſſible d'empêcher les ennemis de ſe rendre maîtres du camp. La victoire, dont les Arabes ſe croyoient bien éloignés, paſſa de leur côté, contre toute eſpérance, & ils défirent un grand nombre de leurs ennemis. Herode ſe contenta dans la ſuite d'envoyer des partis, qui ſe jettoient de tous côtés dans le pays, & y faiſoient de grands dégâts. Il campoit ſur les montagnes, évitoit avec ſoin toute rencontre, & ne laiſſoit pas cependant de fatiguer beaucoup les ennemis par ſes courſes fréquentes, travaillant de toute manière, & faiſant continuellement les derniers efforts, pour réparer l'échec que ſes troupes avoient reçu.

Grand tremblement de terre.

II. Il y eut en Judée, dans le temps que la bataille d'Actium ſe donna, la ſeptiéme année du régne d'Herode, un ſi grand tremblement de terre, qu'on ne croyoit pas qu'on en eût jamais reſſenti un ſemblable dans tout le pays ; il cauſa la perte de beaucoup de bétail ; près de dix mille hommes (a) furent écraſés ſous les ruines des maiſons. L'armée ne ſouffrit aucun dommage, elle étoit campée dans des plaines. La nouvelle de ce funeſte accident fut bientôt portée chez les Arabes, & ceux qui la leur apprirent réglant leurs expreſſions ſur la haine que ces peuples portoient à notre Nation, exagererent encore le mal. Pleins de cœur & d'eſpérance, & s'imaginant que tout le monde étant péri dans la Judée, ils y entreroient ſans aucun obſtacle, les Arabes tuérent les Députés que les Juifs avoient envoyés traiter de paix avec eux, & ſe mirent en marche pour venir combattre *le peu qu'ils penſoient être reſté de troupes* à notre Nation. Les Juifs n'oſerent leur faire tête, leur derniére défaite les avoit entiérement découragés ; le peu d'eſpérance qu'ils avoient de pouvoir rétablir leurs affaires par eux-mêmes, après les pertes qu'ils avoient faites à la guerre ; le peu de reſſource que les déſordres cauſés dans leur pays par le tremblement de terre leur laiſſoit, pour tirer des ſecours étrangers, les avoit jettés dans un tel abbatement, que l'amour du bien public n'étoit plus un motif aſſez puiſſant pour les ranimer. Dans de ſi triſtes circonſtances, le Roi n'oublia rien pour relever le courage des Chefs, & lorſqu'il en eut gagné & raſſuré quelques-uns des principaux ;

(a) Il en compte trente mille. *Guer. Juifs*, liv. 1.

il crut devoir tenter de redonner du cœur aux ſoldats, en les haranguant (*a*) : la crainte de ne pouvoir faire revenir des eſprits rebutés par tant de revers, l'avoit empêché de le faire juſqu'alors.

III. » Je ne ſuis pas moins ſenſible que vous, leur dit-il, » lorſqu'il les eut aſſemblés, aux malheureux obſtacles qui s'op- » poſent depuis quelque temps à nos progrès : ils ſont tels, » qu'il n'y auroit pas lieu de s'étonner qu'ils euſſent ébranlé » le courage le plus ferme & le plus hardi ; mais l'ennemi » nous preſſe, & quelque déſaſtre qui nous ſoit arrivé, un ſeul » ſuccès peut nous rétablir ; j'ai cru devoir vous exhorter à » le tenter : reprenez vos premiers ſentimens de générοſité, » & vous vous le procurerez infailliblement. La guerre que » nous faiſons eſt juſte, ce ſont nos ennemis qui nous y for- » cent par l'injuſtice la plus criante, & ce motif eſt bien aſſez » puiſſant pour nous faire reprendre courage ; nos affaires, après » tout, ne ſont pas dans un état tellement déſeſpéré, que nous ne » puiſſions nous flatter de remporter la victoire. Je vous prends » vous mêmes à témoins de l'injuſtice & de la perfidie des » Arabes ; ils en ſont ſentir les effets à tous les peuples, & » peut-on attendre autre choſe d'une nation barbare, qui n'a » aucun ſentiment de religion? Leur ſordide avarice, leur in- » fame jalouſie, les a ſouvent portés à profiter des troubles » qui nous agitoient, pour nous attaquer & nous fatiguer par » des incurſions auſſi ſubites que ſecrettes. Que vous dirai-je » de plus? lorſqu'ils ont couru le danger de perdre leur Etat, » & d'être aſſervis à Cléopatre, qui les a délivrés de cette » crainte? N'a-ce pas été par la reconnoiſſance qu'Antoine » me témoigne de mon attachement à ſa perſonne, & par ſes » diſpoſitions ſi favorables pour notre Nation, qu'il craint » même de rien faire qui puiſſe lui donner quelque ombrage, » qu'ils ont été préſervés de ce malheur? & lorſque Cléopa- » tre a enfin obtenu de lui quelque partie de leur pays & du » nôtre, n'ai-je pas arrangé cette affaire, par les grands

(*a*) Joſeph fait faire à Herode une harangue ſur le même ſujet dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, mais différente de celle qu'il lui prête ici. On ſçait que les harangues qu'on trouve dans les anciens Hiſtoriens, ſont les fruits de leur imagination. Mais cependant, pour ménager la vrai-ſemblance, Joſeph eût dû ne pas prêter à Herode deux harangues différentes ſur le même ſujet, & dans les mêmes circonſtances.

» préſens que j'ai faits, & que j'ai tirés de mon épargne? N'eſt-» ce pas pour aſſurer le repos des deux Nations, que j'ai pris » ſur moi toute la charge, & que payant deux cents talents » de tribut annuel, pour les terres ſituées dans notre diſtrict, » je me ſuis rendu caution, & ai réellement payé pareille ſom-» me pour celles qui ſont en Arabie. Les Arabes cependant » ont refuſé de nous en tenir compte. Et ſur quel droit ont-» ils pû prétendre que nous payions ces tributs, ſans percevoir » le revenu des terres ſur leſquelles ils ſont impoſés, eux, ſur-» tout, qui, par l'arrangement dont je ſuis garant nous ſont re-» devables de leur ſalut & de leur liberté, ainſi qu'ils l'ont » eux-mêmes reconnu en nous en faiſant remercier. Peut-on, » ſans infamie, manquer de foi à ſes amis; n'eſt-on pas même » obligé de la garder à ſes plus grands ennemis? C'eſt néan-» moins en pleine paix, que les Arabes ont entrepris de ceſſer » de nous payer ce qu'ils nous doivent. Que pouvions-nous » attendre autre choſe de la part d'une nation qui a pour ma-» xime, qu'on peut honnêtement ſe procurer ce qui eſt utile, » de quelque manière que l'on s'y prenne, & que les injuſti-» ces les plus criantes ne ſont point un mal, dès qu'on en ſçait » tirer quelque avantage?

» Formez-vous quelque doute qu'il ſoit permis de châtier » les méchans? Dieu le veut, & il nous ordonne de haïr l'in-» juſtice & l'inſolence. La guerre dans laquelle nous ſommes » engagés, eſt donc non-ſeulement juſte, mais néceſſaire, » puiſque nos ennemis nous attaquent. En faiſant mourir nos » Ambaſſadeurs, ils ont commis un crime, que les Grecs & » les Barbares regardent comme le plus énorme. Les Grecs » ont déclaré les Envoyés, des perſonnes ſacrées, & ç'a été » par le miniſtere des Anges, qui ſont les Envoyés de Dieu, » que nous avons reçu nos plus belles maximes & nos plus » ſaintes Loix. Le nom d'Envoyé ne ſçauroit être trop réveré, » puiſque Dieu ſe ſert de ſes Envoyés pour ſe manifeſter aux » hommes, & que la paix entre les plus grands ennemis » ſe fait par le miniſtère des Envoyés. N'eſt-ce pas le com-» ble de l'impiété, de faire mourir des gens qui vont de » bonne foi ſe ſoumettre à ce qui ſera trouvé juſte? Peut-» on ſe flatter de mener une vie heureuſe, ou de remporter » quelque avantage à la guerre, après s'être chargés d'un tel » crime? Je ne puis le croire. Oui, dira peut-être quelqu'un, » la

» la justice & l'équité sont toutes pour nous, mais nos en-
» nemis sont en plus grand nombre & plus forts que nous.
» Penser ainsi, c'est se déshonorer. Qui a la justice de son côté,
» a Dieu pour soi ; & avec sa divine assistance, une armée
» est toujours assez forte & assez nombreuse : mais revenons sur
» nous-mêmes. Nous avons vaincu nos ennemis dans la pre-
» miére bataille, ils n'ont osé résister à nos premiers efforts ;
» dans la seconde nous les avons mis en fuite, & la victoire
» étoit à nous, si Athenion, avec qui nous n'avions point de
» guerre déclarée, ne fût venu nous l'arracher, par une atta-
» que qui ne peut être regardée que comme une lâche & hon-
» teuse perfidie. Ce revers inopiné doit-il nous les faire esti-
» mer plus braves, & abbatre notre courage ? Craindrons-
» nous des ennemis que nous avons battus, quand ils ont osé
» en venir à une action réguliére, & qui n'ont pû prendre
» d'avantage sur nous, que par une indigne trahison ; mais
» quand nous les croirions plus braves qu'ils ne le sont, cela
» même devroit animer notre courage. La véritable valeur ne
» consiste pas à attaquer des lâches, mais à pouvoir vaincre
» des braves.

» Nos calamités domestiques, & les tristes effets du trem-
» blement de terre, nous étonnent & nous déconcertent ; mais
» nous ne faisons pas réflexion, que c'est précisément ce qui
» trompe les Arabes ; ils croient le mal plus grand qu'il n'est :
» profitons de leur erreur, & ne nous laissons point abbatre
» par un évenement qui leur donne une aussi fausse confiance.
» Ils n'ont acquis aucunes forces nouvelles, & ils ne fondent
» leur espérance que sur ce qu'ils nous croient accablés sous
» le poids de nos maux : marchons généreusement à eux, nous
» leur ferons sentir combien leur présomption est vaine, &
» nous nous procurerons l'avantage de n'avoir plus à combat-
» tre une nation plus insolente que véritablement brave. Nous
» n'avons point souffert de si grandes pertes, & le fléau qui
» nous a tant effrayés, n'a point été marqué au coin d'un
» châtiment particulier, que Dieu voulût exercer contre nous.
» Il n'a été l'effet que d'une de ces révolutions qui arrivent
» de temps en temps dans la nature : mais quand, après tout,
» Dieu nous l'eût envoyé dans sa colere, sa bonté l'a fait
» cesser, & c'est une marque qu'il ne veut pas pousser plus
» loin les effets de sa vengeance. S'il eût voulu nous punir

„ davantage (*a*), il n'eût pas mis de si promptes bornes à nos
„ maux; il nous donne donc à connoître que c'est lui qui veut que
„ nous entreprenions cette guerre, & qu'il en reconnoît la
„ justice. Le tremblement de terre, qui a fait périr tant de
„ monde dans le royaume, n'a fait aucun mal à nos troupes.
„ Dieu pouvoit-il nous marquer plus clairement, que, si toute
„ la nation, hommes, femmes & enfans, avoient pris les ar-
„ mes, personne n'auroit ressenti les effets funestes de ce
„ fléau? Que ces réflexions nous animent, & sur-tout n'ou-
„ blions jamais que Dieu a toujours été notre puissant protec-
„ teur. Marchons avec la confiance que doit inspirer la
„ justice contre des ennemis qui ont osé violer les devoirs sa-
„ crés de l'amitié, qui sont sans foi dans la guerre, impies
„ envers les Ambassadeurs, & qui nous ont toujours été infé-
„ rieurs en courage.

IV. Cette harangue ranima entiérement celui des Juifs, & Herode, après avoir offert des sacrifices comme la Loi l'ordonne, se mit à la tête de ses troupes, passa le Jourdain, & alla camper auprès des ennemis. Il crut devoir se rendre maître d'un fort qui étoit entre les deux armées; & qui pouvoit lui servir à engager promptement la bataille, ou à fortifier son camp si elle se différoit. Les Arabes eurent les mêmes vuës, & ce fut ce qui engagea l'action. Elle commença par des gens de trait, on en vint ensuite aux mains. Il y eut beaucoup de monde de tué, de part & d'autre; mais enfin, les Arabes furent contraints de prendre la fuite. Cet avantage donna du courage aux Juifs. Le Roi, qui jugea que les ennemis ne vouloient rien moins qu'engager une seconde action, fit combler leurs retranchemens, afin de pouvoir pénétrer dans leur camp. Les Arabes furent alors obligés de sortir pour combattre, mais ils se trouverent en si mauvais ordre, qu'ils perdirent courage, & toute espérance de vaincre. Ils se battirent néanmoins, parce que leur supériorité en nombre, & la nécessité de se défendre, leur fit faire quelques efforts. La victoire ne laissa pas d'être long-temps disputée, il périt beaucoup de monde dans l'un & l'autre parti. Les Arabes prirent enfin la fuite, & perdirent en fuyant encore beaucoup de monde, tant par les armes des Juifs que par l'extrême confusion où les jetta leur

(*a*) Ne faudroit-il pas lire ἀκίζειν, au lieu d'ἀδικεῖν? pag. 154. lign. 14.

grande multitude ; car se précipitant les uns sur les autres, ils se fouloient aux pieds, ou se perçoient eux-mêmes en tombant sur leurs armes. Cinq mille hommes furent tués dans cette déroute : ceux qui purent gagner le camp, sentirent bien qu'ils n'y pourroient tenir long-temps, par le défaut de vivres, & d'eau sur-tout.

V. Les Juifs qui les poursuivoient n'ayant pû y entrer avec eux les y assiégerent, & les y tinrent si exactement renfermés, que rien ne pouvoit y entrer ni en sortir : ce qui les réduisit à une telle extrémité, qu'enfin ils députerent à Herode, & lui demanderent à capituler ; & la soif continuant à les presser, ils le firent prier qu'à quelque prix que ce fût, il leur accordât la vie : mais il ne voulut ni écouter leurs Députés ; ni traiter de leur rançon, ni entendre à aucune sorte d'accommodement, tant il avoit à cœur d'exercer sut eux la vengeance la plus terrible, pour toutes les injures qu'il en avoit reçues. Enfin, manquant de toutes provisions, & ne pouvant plus résister à l'ardente soif qui les pressoit, quatre mille se présenterent en cinq jours, pour se laisser charger de chaînes, & le sixiéme jour, tous ceux qui avoient tenu bon sortirent militairement en armes, & s'exposerent à tous les risques d'une action, plutôt que de se mettre dans la nécessité de se voir traiter aussi ignominieusement les uns après les autres. Mais quoiqu'ils regardassent alors la mort comme un avantage, & la vie comme un malheur, l'état de foiblesse où la soif (*a*) & la disette d'alimens les avoient réduits, ne leur permit pas de soûtenir l'effort d'un combat, ils céderent enfin. Les Juifs leur tuérent sept mille hommes. Cette perte abbatit entiérement l'orgueil des Arabes. Ils admirerent, dans leur malheur, la bravoure & les grands talens militaires d'Herode ; ils eurent dans la suite tant de considération pour lui, qu'ils le déclarerent protecteur de leur nation. De si grands succès éleverent merveilleusement le courage de ce Prince. Il retourna à Jerusalem, comblé d'honneur & dè gloire.

(*a*) Je crois que τόπον a pris la place de πότον. Ce n'est pas la place pour combattre qui manquoit aux Arabes : c'étoit le défaut de vivres, sur-tout d'eau.

CHAPITRE VI.

I. TOUT réussissoit alors à Herode, & rien ne paroissoit lui devoir être funeste; mais la victoire que César remporta à Actium sur Antoine, l'exposa aux derniers dangers. Il désespéra de ses affaires, & ses amis, comme ses ennemis, en porterent le même jugement. Il y avoit en effet peu de vraisemblance que ses grandes liaisons avec Antoine ne passassent dans l'esprit du Vainqueur pour un crime, auquel sa politique ne devoit point permettre de faire grace. Ses amis douterent donc qu'il pût se soûtenir: ses ennemis paroissoient à l'extérieur s'en affliger, mais ils en triomphoient intérieurement, dans l'espérance d'une révolution qui leur seroit avantageuse. Comme Hircan étoit le seul Prince qui restât de la famille Royale, Herode se persuada qu'il n'étoit point de son intérêt de laisser vivre la seule personne qui pouvoit lui donner de l'inquiétude; & que s'il étoit assez heureux que de sortir du danger où il se trouvoit, sa sûreté demandoit qu'il se défit d'un homme qui par la suite, & dans de semblables circonstances, pouvoit paroître avoir plus de droit que lui au thrône: &, d'un autre côté, sa jalousie lui faisoit penser que, si César jugeoit le devoir condamner à perdre la vie, la mort lui paroîtroit moins amere, s'il ne laissoit point après lui le seul homme dont il avoit pû craindre la rivalité.

Alexandra conseille à Hircan de se retirer chez le Roi des Arabes.

II. Il étoit occupé de ces pensées, lorsque la famille d'Hircan lui fournit l'occasion d'exécuter son dessein. Hircan étoit d'un naturel fort doux, ennemi de tout trouble; il ne s'étoit jamais mêlé, & ne se mêloit encore d'aucune affaire. Il se prêtoit à la fortune, & se contentoit de ce qu'elle lui présentoit. Alexandra au contraire étoit d'un caractere remuant, elle espéroit & elle attendoit impatiemment quelque révolution: elle représentoit souvent à son pere, qu'il devoit se mettre à couvert des injustices cruelles qu'Herode faisoit à leur maison, pourvoir à sa sûreté, & se conserver pour une meilleure fortune. Elle lui conseilloit pour cela d'écrire à Malchus, Roi des Arabes, pour le prier de les recevoir dans ses Etats, & de leur procurer les moyens d'y passer avec sûreté; étant vrai-

ſemblable, que ſi Céſar traitoit Herode de la manière dont ſa colère contre lui préſageoit qu'il le feroit, la couronne rentreroit dans leur maiſon, n'y ayant qu'eux qui puſſent y prétendre, par l'affection que le peuple leur portoit.

Hircan rejetta d'abord ce conſeil; Alexandra uſant du privilége que les femmes penſent être attaché à leur ſexe, ne crut pas devoir céder. Elle ne ceſſoit ni jour ni nuit de lui repréſenter les mêmes choſes, & de l'entretenir de ce qu'il avoit à craindre de la jalouſe perfidie d'Herode contre leur maiſon. Hircan, vaincu par ſes importunités, conſentit de donner une Lettre à Doſithée, ſur l'amitié duquel il comptoit. Il prioit dans cette Lettre le Roi des Arabes de lui envoyer de la cavalerie, pour l'enlever & le conduire par-delà le lac Aſphaltite, diſtant de trois cents ſtades de Jeruſalem. Il ſe confia à Doſithée, parce qu'il paroiſſoit lui être extrêmement attaché, ainſi qu'à Alexandra, & qu'il avoit de grands ſujets de haïr Herode. Il étoit parent de Joſeph, qui avoit été mis à mort par ſes ordres, & frere de quelques-uns (a) de ceux qu'Antoine avoit fait mourir dans Tyr. Malgré tous ces motifs de reſſentiment, Doſithée fut un traître; & faiſant beaucoup plus de fonds ſur ce qu'il pouvoit eſpérer d'Hérode que ſur ce qu'il avoit à attendre d'Hircan, il remit à Herode la Lettre d'Hircan. Herode loua ſon zéle, & exigea de lui un ſervice plus important; ce fut de replier cette Lettre, de la recacheter, de la porter à Malchus, & de lui rapporter ſa réponſe; ce qui lui étoit d'une extrême conſéquence. Doſithée ſe prêta facilement à tout ce que voulut Herode. La réponſe du Roi des Arabes fut : » qu'il recevroit » volontiers Hircan, avec toute ſa ſuite & tous les Juifs qui » l'accompagnoient; qu'il enverroit des troupes le prendre, » & que rien ne lui manqueroit. « Auſſi-tôt qu'Herode eut cette Lettre, il fit venir Hircan pour l'interroger dans ſon conſeil, ſur le Traité qu'il avoit fait avec Malchus. Hircan nia qu'il en eût fait aucun; mais Herode l'ayant convaincu, par la Lettre du Roi des Arabes qu'il lui repréſenta, ordonna qu'on le fît mourir.

Herode condamne Hircan à la mort.

(a) » Et qu'Antoine avoit fait mourir » a Tyr deux de ſes freres. « Joſeph ne marque point le nombre des freres de Doſithée, qu'Antoine fit mourir a Tyr. Il dit ſeulement qu'il y fit mourir ceux qu'il avoit retenus priſonniers; mais ayant peine a croire que les quinze perſonnes que fit mourir le Général Romain fuſſent tous freres de Doſithée, j'ai traduit : *frere de quelques-uns de &c.*

III. Je suis, dans le récit de cet évenement, ce que je trouve écrit dans les memoires de ce Prince; mais les Historiens le rapportent différemment. Ce ne fut point, selon eux, pour les raisons que je viens de rapporter, qu'Herode fit mourir Hircan, mais par un piége qu'il lui tendit & *parce qu'il en vouloit à sa vie*; & voici ce qu'ils en ont écrit. Herode demanda dans un repas à Hircan, d'une manière même à ne lui donner aucun sujet de méfiance, s'il n'avoit point reçu de lettres de Malchus: à quoi Hircan ayant répondu qu'il en avoit à la vérité reçu, mais qu'elles n'étoient que de compliment, Herode ajoûta, Mais ne les a-t-il pas accompagnées de quelque present. Sur quoi Hircan ayant déclaré que ce Prince lui avoit envoyé quatre mules pour sa monture, Herode fit passer ce present pour la preuve d'une intelligence suspecte, & le fit mourir. Pour prouver qu'Hircan ne s'étoit rendu coupable d'aucun crime qui pût lui mériter une telle mort, les mêmes Historiens font remarquer, qu'il étoit naturellement très-modéré, que jamais il n'avoit pensé à se distinguer par quelque entreprise hardie, ni dans sa jeunesse, ni après qu'il fut monté sur le thrône; qu'alors même il avoit abandonné le soin des affaires à Antipater; qu'ainsi il n'étoit pas possible de concevoir, qu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, voyant le thrône d'Herode aussi bien affermi, & venant de quitter les Juifs de par-delà l'Euphrate, parmi lesquels il vivoit en grand honneur, pour se mettre auprès d'Herode & se soumettre à sa domination, il ait pû sortir de son caractere, au point de former le projet de faire changer les affaires de face en Judée: d'où ils concluent, que le crime dont il parut chargé est une pure invention d'Herode.

IV. Telle fut la fin d'Hircan, dont la vie avoit été un tissu des plus accablans revers. Il fut souverain Pontife sous le régne de sa mere Alexandra, & il jouit de cette dignité pendant neuf ans. Il monta sur le thrône après la mort de la Reine, mais il ne s'y maintint que trois mois (*a*), Aristobule son frere le lui ayant enlevé. Rétabli par Pompée (*b*), il jouit pendant quarante ans de tous les honneurs dus à sa naissance. Il en fut ensuite dépouillé par Antigone, qui l'outragea dans son corps. Emmené

(*a*) Usserius, dans ses Annales de l'Anc. Test. croit qu'il faut lire trois ans.

(*b*) Joseph, *Antiq. Juiv.* liv. 14, ch. 4. ne fait Pompée rendre à Hircan que le souverain Pontificat.

captif par les Parthes, ses chaînes furent rompues ; il revint en Judée, malheureusement déçu par les espérances que lui donnoit Herode. Il y passa de tristes jours. Le comble de ses malheurs fut de n'avoir vécu jusqu'à une extrême vieillesse, que pour mourir de la mort injuste & déplorable dont je viens de faire le récit. Par un effet de l'extrême douceur de son caractere, il s'appliqua si peu aux affaires, qu'incapable de gouverner par lui-même, il abandonna le soin de son Etat à ses Ministres. Antipater & Herode profiterent de la nonchalante bonté de ce Prince, pour pousser leur fortune au degré d'élévation où on les a vus ; & le dernier ne l'a bien solidement affermie que par la mort cruelle & injuste de son bienfaicteur.

V. Herode, après s'être ainsi défait d'Hircan, s'occupa du dessein de se rendre auprès d'Auguste, quoique les grandes liaisons qu'il avoit eues avec Antoine ne lui permissent guères d'espérer qu'il pût lui être favorable (*a*). Comme il craignoit qu'Alexandra ne profitât de son absence pour faire soulever le peuple, & remplir le royaume de trouble & de confusion, il chargea son frere Pheroras du soin des affaires, & lui recommanda de ne point se désister du gouvernement, quand même il apprendroit qu'il lui fût arrivé quelque chose de funeste. Il mit sa mere Cypros, Salomé sa sœur, & toute sa famille en sûreté à Masada. Et persuadé que la Reine son épouse ne pourroit vivre avec Cypros & avec Salomé, à cause du peu d'union qui régnoit entre elles, il la mit avec Alexandra sa mere, dans le château d'Alexandrion, sous la garde de Joseph, son Trésorier, & de Soëme, Ituréen, qu'il chargea de prendre soin d'elles. Ces deux Officiers lui avoient toujours été fort attachés, & l'honneur qu'il leur faisoit de leur confier des personnes si cheres, lui faisoit penser que ce seroit un nouveau motif pour l'être encore davantage. Ainsi, il leur ordonna (*b*) de faire mourir l'une & l'autre de ces Princesses sur le champ, s'ils recevoient quelques mauvaises nouvelles sur son compte, & de travailler de tout leur pouvoir, avec Pheroras, à conserver la couronne à ses enfans.

VI. Après avoir donné ces ordres, Herode se pressa de par-

(*a*) » Antoine apprit en même temps » que le Juif Herode, qui avoit » quelques légions & quelques cohortes » sous ses ordres, avoit pris le parti » d'Auguste. « *Plut.* Vit. Anton.

(*b*) De se rendre maître de l'une & de l'autre. *Voyez* Remarque I.

tir, pour tâcher de rencontrer César à Rhodes. Quand il fut arrivé, il quitta son diadême (*a*), mais ne rabattit rien de cet air de noblesse & de majesté qui caractérise un grand Roi. Il se présenta à l'audience que lui donna Auguste, avec une fermeté libre; & sans s'abbaisser, comme tout autre, en semblables circonstances, auroit pû le faire, à employer ou prières ou excuses, sans témoigner enfin aucune crainte, il rendit raison de sa conduite, & avoua à l'Empereur » qu'il avoit été » extrêmement attaché à Antoine, & qu'il avoit fait tout ce qui » avoit été en son pouvoir pour l'aider à demeurer maître de » l'Empire; qu'occupé à la guerre contre les Arabes, il n'avoit » pû lui mener de secours, mais qu'il lui avoit envoyé de l'ar» gent (*b*) & des provisions : qu'intimement persuadé, que » quand on s'est déclaré l'ami de quelqu'un à qui l'on sçait » avoir de grandes obligations, on doit partager avec lui les » plus grands dangers, lui sacrifier son bien, sa vie; s'il ne » s'étoit point acquité envers Antoine de tous ces devoirs, ce » n'étoit point sans le plus sensible regret; qu'il se flattoit au » moins qu'on ne pouvoit lui reprocher de l'avoir abandonné » après la bataille d'Actium, & que le renversement de sa for-

(*a*) » M. d'Andilly fait paroître Herode » avec tous les ornemens de la dignité » Royale, excepté sa couronne. « Usserius a cru de même, que Joseph le disoit : *de cætero paratu regio nihil mutavit.* Et M. Basnage, Annal. polit. Eccles. a copié ou employé par hazard la même expression, pag. 50. Les Auteurs de l'Histoire universelle du monde, Tom. 7. pag. 180. disent : Il parut devant Auguste avec les ornemens Royaux, excepté la couronne. On lit la même chose dans le Pere Calmet, liv. 42. pag. 89. Mais ces Sçavans paroissent n'avoir pas fait attention à ce que cet Historien dit dans le chapitre vingtième du premier Livre de la Guerre des Juifs, numero premier, » qu'Herode » parut devant César sans diadême, avec » l'habit & l'extérieur d'un Particulier : « τὴν μὲν ἐσθῆτα καὶ τὸ σχῆμα ἰδιώτης. Il est peu croyable qu'il se soit contredit dans un fait si remarquable. Ainsi je crois qu'ἀξιώματος ne veut point dire *habits*, ou marque de la dignité Royale, mais *grandeur d'ame*, élévation, générosité; & c'est le sens qu'εὐφρικὸς présente naturellement, sans rien rabattre de son courage & de sa majesté. Il parut avec l'habit & l'extérieur d'un Particulier, mais avec la grandeur d'ame d'un Roi. Τὸ δὲ φρόνημα βασιλεύς. *Vid.* Antiq. Judaiq. pag. 760.

(*b*) » Je lui ai envoyé des troupes & » des vivres. « [*M. Crevier.*] Herode n'envoya point de troupes à Antoine, Joseph le dit expressément : στρατείας μὲν οὐ κοινωνήσας κατὰ περιολκὰς τῶν Ἀράβων.

J'aurois pû embellir cet endroit de ma traduction, en empruntant du sçavant Continuateur de M. Rollin, le discours qu'il dit que Joseph met dans la bouche d'Herode lorsqu'il parut devant Auguste. Mais, trop timide, je n'ai osé prêter à mon Auteur des pensées plus nobles & plus propres à son sujet, si on veut, mais qu'il n'exprime pas. J'ajoûte, qu'Herode passe chez le sçavant Continuateur les bornes d'une noble liberté. Si elle sied infiniment à un Prince, dans quelque état qu'il se trouve; une fierté presque insultante ne lui convient jamais, sur-tout lorsqu'il est dans le cas où se trouvoit Herode.

tune;

» tune eût en rien diminué cet inviolable attachement, par » l'espérance de se procurer l'affection de son Vainqueur. Si je » n'ai pû, ajoûta-t-il toujours avec la même fermeté, venir » combattre à ses côtés, & lui prêter un secours assez efficace, » je me glorifie neanmoins encore de lui avoir donné le seul » conseil qui pût l'empêcher de se perdre sans ressource, c'étoit » de faire mourir Cléopatre (*a*), puisque, par sa mort, il se » seroit conservé quelque espérance de rétablir assez solide- » ment ses affaires pour pouvoir traiter de paix avec César, » & se réconcilier avec lui. Il a méprisé ce salutaire avis pour » se livrer à des conseils qui l'ont conduit à sa ruine, & ont » établi votre fortune. Si, trop animé contre Antoine, vous » vous portez à me faire un crime de mes sentimens d'affection » pour lui, je n'en ferai pas pour cela un honteux désa- » veu : mais écartons un nom qui peut vous être odieux ; » instruit par moi de ce que j'ai fait pour lui, éprouvez par » vous-même quel ami je suis, & ma constante reconnoissance » pourra mériter votre estime, & les louanges *de l'univers.*

VII. La noble franchise avec laquelle Herode prononça ce discours fit une telle impression sur Auguste, qui avoit l'ame grande & généreuse, que ce qui sembloit devoir rendre Herode criminel à ses yeux, devint un motif pour cet Empereur de lui accorder son amitié; il ceignit de nouveau sa tête du diadême, le combla d'honneurs, l'invita à s'attacher à lui avec autant d'affection qu'il l'avoit été à Antoine, & l'assura qu'il se souvenoit avec reconnoissance, que Quintus Didius l'avoit informé du zéle (*b*) avec lequel il l'avoit secouru dans l'affaire des Gladiateurs. Comblé de joie de se voir si favorablement reçu, & de se trouver, contre toute espérance, si bien affermi sur le thrône, tant de l'autorité de César que par un Décret du Senat qu'il eut l'attention de se procurer, Herode accompagna pendant quelque temps Auguste, comme il alloit en Egypte (*c*), & lui fit, ainsi qu'à ses plus particuliers

(*a*) » Conseilla à Antoine de se défaire » de Cléopatre, de se rendre maître de » ses Etats. « Joseph dit le premier, M. le Clerc le second. *Bib. Anc. & mod. Tom. 6 pag. 7.* Il ne dit pas davantage ..... » Je lui ai offert mes richesses, » mes places fortes, mes troupes, ma » personne, pour l'aider à soûtenir la » guerre contre vous. « *Hist. Romaine, Tom. 16. pag. 107.*

(*b*) Après la bataille d'Actium, Antoine apprit que le Juif Herode, qui avoit quelques troupes sur pied, avoit pris le parti de César. *Plutarq.* Vie d'Antoine.

(*c*) ..... *Accompagna Auguste en*

amis, de si riches & de si magnifiques présens, qu'ils allerent même au-delà de ses forces. Il supplia l'Empereur avec instance de faire grace à Alexandre (*a*), qui avoit été ami d'Antoine, mais il ne put l'obtenir, parce qu'Auguste avoit juré de ne lui en faire aucune.

Le nouvel accroissement d'honneur & d'autorité avec lequel Herode reparut en Judée, étonna beaucoup ceux qui s'étoient attendu au contraire. Ils ne purent voir sans étonnement, que, par une providence particuliére de Dieu sur lui, les circonstances les plus critiques ne faisoient qu'ajoûter un nouvel éclat à sa gloire. Peu après il alla attendre César à son passage de Syrie en Egypte : il le reçut avec une magnificence vraiment Royale, à Ptolémaïde, & fournit abondamment son armée de vivres & de toutes les choses qui lui étoient nécessaires. Il donna à manger à l'Empereur lui-même, & à tous ceux que quelque emploi important attachoit à sa personne ou à son service, dans cent cinquante sâlons superbement meublés (*b*). Devenu ainsi un des amis d'Auguste les plus intimes, on le voyoit à côté de lui toutes les fois qu'il montoit à cheval pour faire la revuë de ses troupes. L'armée ayant à passer par des endroits où il n'y avoit point d'eau, Herode trouva le moyen de la préserver des inconvéniens d'une pareille disette ; il la fournit abondamment d'eau, de vin, & de tout ce qui est nécessaire à des soldats qui sont en marche : il fit present de huit cents talents à Auguste, & tout le monde convint que la profusion de ses dons & l'abondance des provisions qu'il sçavoit faire trouver à propos, excédant de beaucoup les forces

Herode traite magnifiquement Auguste à Ptolémaïde.

Egypte. [M. d'Andilly.] L'expression de Joseph peut recevoir ce sens ; elle semble même le demander, mais la suite fait voir certainement, qu'Herode retourna en Judée avant qu'Auguste entrât en Egypte.

(*a*) » Aléxas de Laodicée, qui, par le » moyen de Timagene, avoit été fort » connu d'Antoine à Rome, qui avoit » acquis plus de crédit auprès de lui » qu'aucun de tous les Grecs, & qui » étoit devenu le plus fort de tous les » instrumens dont Cléopatre se servoit » contre Antoine pour le tenir dans la » dépendance . . . . . . avoit été envoyé » à Herode pour l'empêcher de changer » de parti. Mais au lieu de s'acquiter » fidélement de sa commission, il de» meura-là, trahit Antoine, & eut l'au» dace de se présenter devant César, se » confiant à la protection d'Herode. Cette » protection lui fut inutile ; car César » le fit mettre en prison, & l'envoya » peu de jours après lié & garroté dans » sa patrie, où il ordonna qu'on le fit » mourir. « *Plutarq.* Vit. Ant. *Trad. de M. Dacier.*

(*b*) J'ai suivi dans ma traduction la manière dont l'ancien Interprète paroît avoir lû. M. d'Andilly paroît ne l'avoir pas connue ; & avoir rendu cet endroit plutôt d'imagination que sur le texte de son Auteur.

connues de son Etat, on ne devoit point douter de la sincérité de son zéle. Tel fut le profit qu'il tira d'avoir sçû si bien accommoder aux circonstances le goût qu'il avoit pour la magnificence. Il ne le fit pas éclater avec moins de noblesse lorsque l'Empereur revint d'Egypte.

CHAPITRE VII.

I. HERODE trouva à son retour en Judée sa maison dans le trouble & dans la division ; Mariamne, & sa mere Alexandra, étoient extrêmement irritées. Elles croyoient, & ce n'étoit pas sans fondement, qu'on les avoit mises à Alexandrion, moins dans la vuë de pourvoir à leur sûreté, que pour s'assurer de leur personne, & les mettre hors d'état de faire aucun usage des prérogatives de leur rang, soit pour elles-mêmes, soit pour les autres : cet état leur paroissoit une dure captivité. Mariamne se persuadoit que le grand amour que lui témoignoit le Roi n'étoit qu'une feinte, qu'il croyoit utile à ses affaires. Elle ne pouvoit penser qu'avec indignation à la cruelle prévoyance qu'il avoit eue de s'assurer, autant qu'il le pouvoit, de sa mort, au cas qu'il lui arrivât à lui-même quelque fâcheux accident. Le souvenir des ordres qu'il avoit donnés à Joseph, lui fit chercher tous les moyens de gagner ses gardes, & particuliérement Soëme, qu'elle sçavoit être le dépositaire du secret. Soëme fut pendant quelque temps très-fidèle à Herode ; mais les douces & insinuantes paroles des Princesses, & sur-tout leurs présens, l'ébranlerent insensiblement. Ne pouvant d'ailleurs jamais se persuader que ce Prince revînt avec la même autorité, il pensa qu'il n'avoit rien à craindre de son côté, mais qu'au contraire il étoit absolument de son intérêt de ne pas refuser d'obliger la Reine : il espéroit que cette Princesse conserveroit sa dignité, qu'elle régneroit, ou qu'au moins elle appartiendroit de fort près à celui qui occuperoit le thrône, qu'elle seroit conséquemment en état de récompenser son zéle. Il ne comptoit pas moins sur le crédit de cette Princesse, dans le cas où le voyage d'Herode seroit aussi heureux qu'il le pouvoit souhaiter ; parce que connoissant toute la violence de sa passion pour la Reine, il ne faisoit aucun doute

Soëme révele l'ordre qu'Herode lui avoit donné.

qu'elle n'en obtînt tout ce qu'elle lui voudroit demander. Ces considérations, *jointes à ce qu'il se croyoit devoir aux Princesses par reconnoissance*, le déterminérent enfin à leur découvrir les ordres secrets qu'Herode lui avoit donnés. La Reine fut saisie de dépit & d'horreur, en apprenant qu'un premier danger étoit toujours pour elle la source d'un autre ; elle ne souhaita aucun accident fâcheux au Roi (*a*), mais elle regarda la nécessité de vivre avec lui comme le plus grand des malheurs, & cette situation lui parut si affreuse qu'elle ne put s'en taire.

II. Tout avoit réussi à Herode au-delà de ses espérances ; la Reine fut la premiére à laquelle il crut devoir faire part de sa joie : ce fut donc chez elle qu'il se rendit d'abord. Transporté d'amour, & la tenant embrassée, il se hâta de lui faire le récit de l'heureux succès de son voyage ; elle parut n'y prendre aucune part : plus affligée que réjouie, & toute occupée des idées de sa grandeur & de la noblesse de son origine, elle ne répondoit aux tendres caresses du Roi que par des soupirs, qui étoient une preuve non équivoque de l'extrême agitation de son ame. Une indifférence si visible & si marquée jetta le Roi dans les plus grandes inquiétudes ; il ne put douter qu'elle n'eût conçu pour lui des sentimens d'aversion, tout le lui disoit, & la Reine ne prenoit aucun soin de le détromper. Pénétré de douleur, il ne sçavoit quel parti prendre ; plein d'amour & de ressentiment, passant rapidement des transports de sa passion aux fureurs des nouveaux sentimens qui saisissoient son ame, ne pouvant se résoudre à écouter ceux-ci, ni à se livrer désormais à ceux-là, la pensée de punir les mépris outrageans de la Reine l'oc-

(*a*) » Elle faisoit continuellement des » vœux, afin que tout fût contraire à » Herode. « [*M. d'Andilly.*] Orans optausque ut nihil æqui impetraret. *Nouvel. Editeur.* Si je ne prends pas mieux le sens de Joseph, je prête au moins de plus nobles sentimens à Mariamne, & plus conformes au portrait qu'il en fait. On lui fait faire des vœux continuellement, afin que tout fût contraire à Herode. Pouvoit-elle lui souhaiter la mort, si elle sçavoit qu'elle seroit la premiére victime qu'on immoleroit à ses manes. Marianne ne souhaitoit pas malheur au Roi, mais la vie lui paroissoit malheureuse, s'il la falloit passer avec lui. *ἴσως* signifie quelquefois *forsitan*, peut-être. Joseph a pû donner ce sens à *ἴσων*, & le prendre pour signifier hazards. *Nihil quidem fortuitorum ei accidere optabat, sed intolerabilem sibi fore vitam putabat, si cum eo transigeret.* » Elle ne lui souhaitoit » aucun des accidens qui pouvoient lui » arriver, mais elle regardoit la vie in» supportable, si elle étoit obligée de la » passer avec lui. « Ou bien, elle ne souhaitoit pas qu'il lui arrivât rien de ce qu'on penseroit qui lui arriveroit, mais la vie lui paroissoit insupportable, si elle étoit obligée de la passer avec lui. Une partie du sens que l'ancien Interpréte a vû en cet endroit, reviens à celui qu'on propose.

cupoit quelques momens ; mais bientôt rendu à toute la violence de sa passion ; il se trouvoit trop foible pour exécuter ses projets de vengeance. L'idée seule de se priver de la personne du monde qu'il aimoit le plus, lui paroissoit un mal plus insupportable que la mort.

III. La mere & la sœur d'Herode s'étant apperçues de ses inquiétudes au sujet de la Reine, crurent que c'étoit une occasion favorable pour satisfaire la haine qu'elles portoient à cette Princesse. Elles obsederent le Roi, & inventerent toutes les calomnies capables d'aigrir son esprit & de nourrir sa haine & sa jalousie. Quoiqu'Herode écoutât peu volontiers de pareils discours, & qu'il n'y ajoûtât pas assez de foi pour rien entreprendre contre la Reine, cependant la véritable source du mal alloit toujours croissant. Mariamne ne pouvoit vaincre ses sentimens ni les dissimuler, & Herode retombant toujours dans ses alternatives d'amour & d'indignation, s'aigrissoit contre elle de jour en jour, jusques-là qu'il fût dès-lors arrivé quelque grand malheur, si l'on n'eût appris qu'Auguste, victorieux en Egypte, venoit de se rendre maître de ce royaume par la mort d'Antoine & de Cléopatre ; Herode, à cette nouvelle, se pressa d'aller au-devant de l'Empereur (*a*), & laissa sa maison dans l'état que je viens de décrire. Au moment qu'il partit, la Reine lui recommanda Soëme, qu'elle l'assura avoir de grandes attentions pour elle ; elle lui demanda un emploi pour cet Officier, qu'elle obtint. Herode fut traité par Auguste comme un ami déja ancien, avec lequel on est lié de familiarité ; il en reçut plusieurs graces. L'Empereur lui fit present de quatre cents Galates, qui avoient servi de gardes à Cléopatre, & il lui rendit les pays qu'Antoine lui avoit ôtés pour les donner à cette Reine. Il ajouta même à son Etat, Gadara, Hippos, Samarie (*b*), & sur le bord de la mer, Gaza, Anthedone, Joppé, & la Tour de Straton. Tant de bienfaits le com-

(*a*) M. le Clerc * fait Herode aller trouver Auguste à Alexandrie : cela se peut, mais je ne trouve pas que Joseph le dise. Il dit seulement qu'il fut en Egypte. *Guerre des Juifs*, liv. 1. chap. 20. numero 3.

(*b*) Herode étoit maître de Samarie. Mariamne y demeuroit pendant le siége de Jerusalem, ainsi Auguste ne put pas ajoûter à ses Etats προσέθηκε ἢ βασιλείᾳ, &c. une ville qui en dépendoit déja : mais quelle peut-être celle dont Samarie a pris ici la place ? Joseph raconte, (*Antiq. Judaïq.* liv. 13. chap. 9. numero 1.) qu'Hircan ayant appris la mort d'Antiochus, attaqua les villes de Syrie, & qu'il

* Bibliot. ancien. & modern. Tom. 6. pag. 9.

blerent de gloire. Après avoir accompagné Auguste jusqu'à Antioche, il retourna dans ses Etats.

IV. Autant ce Prince étoit heureux & recueilloit de grands avantages au-dehors, autant essuyoit-il de peines & de chagrins domestiques. Son mariage, qui avoit paru dans le commencement faire son bonheur, le rendoit un des plus malheureux hommes de son royaume. Sa passion pour sa femme avoit été une des plus violentes dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Cette Princesse étoit sage, & elle ne manqua jamais de fidélité à son mari, mais elle avoit la plûpart des défauts de son sexe. Fiére & impérieuse, elle abusoit souvent de la passion que le Roi lui témoignoit pour le traiter avec un mépris insultant : sans décence & sans respect pour la couronne qu'il portoit, elle se livroit quelquefois contre lui à des excès de mauvaise humeur outrageans, qu'Herode souffroit avec la plus grande patience. Elle prenoit plaisir à faire publiquement les railleries les plus piquantes du peu de naissance de la mere & de la sœur du Roi son mari. De-là cette haine mortelle, que Cypros & Salomé lui porterent ; de-là le projet qu'elles formerent de la perdre ; de-là les calomnies qu'elles inventoient pour cela tous les jours, sur-tout pendant l'année qui s'écoula depuis qu'Herode fut de retour du voyage qu'il avoit fait pour aller trouver Auguste en Egypte. Ce funeste projet réussit enfin, de la manière que je vais le raconter.

Un jour que le Roi s'étoit retiré sur le midi, pour prendre quelque repos, il fit appeller la Reine, qu'il aimoit toujours avec la même passion. Cette Princesse vint le trouver, mais elle ne voulut pas se mettre auprès lui, & elle ne répondit à toutes ces invitations, que par des mépris & des reproches de ce qu'il avoit fait mourir (a) son grand-pere & son frere. Herode s'en offensa & alloit se porter à quelque éclat, lorsque Salomé sa sœur mit en œuvre un Echanson, qu'elle avoit gagné depuis long-temps, & qu'elle avoit engagé à se présen-

se rendit maître de Samega. Elle paroît avoir été par-delà le Jourdain, comme Hippos & Gadara. Ainsi, ce pourroit bien être cette ville qu'Auguste ajoûta aux Etats d'Herode. *Antiq. Judaiq.* liv. 14. chap. 15. numero 3. 6. & 14.

(a) Joseph dit, son pere ; mais il dit dans l'Hist. de la Guerre des Juifs, liv. 1. ch. 22. numero 2. son grand-pere Hircan, ce qui est plus exact. Car Herode n'avoit pas fait mourir Alexandre, pere de Mariamne. C'avoit été Scipion, qui lui avoit fait trancher la tête à Antioche, par ordre de Pompée. *Antiq. Judaiq.* liv. 14. chap. 7. numero 4. *Guer. Juifs*, liv. 1. chap. 9. numero 2.

tèr devant le Roi, & à lui dire que Mariamne l'avoit fait appeller pour l'aider à préparer un philtre qu'elle destinoit au Roi. Si ce Prince paroissoit inquiet, & lui demandoit ce que c'étoit que ce philtre, il devoit répondre que la Reine en avoit la recette; que pour lui, il n'étoit chargé que de le lui présenter. Salomé lui avoit encore recommandé, que si ce récit ne faisoit aucune impression sur l'esprit du Roi, il ne s'avançât pas davantage, n'y ayant jusques-là pour lui aucun danger. Cet Officier étant donc entré dans le moment critique, dit au Roi conformément à ses instructions, d'un air empressé & propre à s'attirer de la confiance, qu'il venoit de la part de la Reine lui offrir ce present (a); & voyant que le Roi se troubloit, il ajoûta, que c'étoit un breuvage qu'elle avoit préparé, & que, tant pour la sûreté du Roi que pour la sienne propre, il croyoit devoir, en le lui présentant, l'avertir qu'il n'en connoissoit point la propriété. Ce discours jetra le Roi dans un nouveau trouble, & acheva de l'aigrir contre la Reine. Il fit donner la question sur le fait du philtre, à un Eunuque qu'il sçavoit être si attaché à la Reine, qu'elle ne faisoit absolument rien sans le lui communiquer. Cet homme ne put rien dire sur ce qui étoit l'objet des tourmens qu'on lui faisoit souffrir; mais il déclara que Mariamne n'avoit passé à ces sentimens de haine contre le Roi, que sur ce qu'elle avoit appris de Soëme. A ces mots Herode s'écria, que cet Officier, qui lui avoit toujours donné les plus grandes marques de fidélité, ne se seroit jamais déterminé à révéler à la Reine des ordres dont le secret étoit si important, si ses liaisons avec elle n'eussent passé les bornes du devoir. Il l'envoya prendre sur le champ, & ordonna qu'on le fit mou-

(a) L'expression de Joseph a quelque obscurité, & il ne développe point assez les circonstances de cet évenement; mais sa pensée n'est certainement pas, » que » l'Echanson se présenta devant Hero- » de ..... tenant d'une main une coupe » empoisonnée, & ayant dans l'autre une » somme d'argent qu'il feignoit avoir » reçue de Mariamne, a condition qu'il » fit boire cette coupe à Herode. « * L'Echanson suivit sans doute l'instruction que Salomé lui donna, & cette méchante femme n'étoit pas assez imprudente pour lui ordonner rien de semblable. Cet Echanson se fût conduit en homme qui avoit perdu l'esprit, s'il se fût avisé de dire au Roi que Mariamne lui avoit donné une somme d'argent pour l'engager à prendre un breuvage dont il convient qu'il ne connoissoit pas la propriété, & s'il n'eût pas senti qu'un tel début alloit l'envoyer finir ses jours sur un échafaud.

* Hist. Univ. du monde, Tom. 7. pag. 281. M. d'Andilly, & M. Havercamp, ont rendu cet endroit à peu-près dans le même sens.

rir. Il assembla ensuite les personnes en qui il avoit le plus de confiance, pour faire le procès à la Reine. Dans l'accusation qu'il intenta contre elle, il affecta de faire valoir le philtre & le breuvage dont une infame calomnie lui imputoient la criminelle préparation. Sans égard pour les bienséances qui se doivent observer dans une action juridique, il ne suivit que les mouvemens de sa colère, & parla avec un tel emportement, que ceux qu'il avoit appellés pour la juger, ne pouvant douter de son intention, la condamnerent à la mort. Plusieurs des Juges cependant, & le Roi lui-même, furent d'avis qu'on ne devoit pas se presser d'exécuter ce jugement; & qu'il falloit se contenter de faire enfermer la Reine dans quelque place forte: mais Salomé se donna de grands mouvemens pour empêcher qu'on ne différât sa mort, & persuada au Roi qu'il devoit craindre que le peuple ne se soulevât, ce qu'elle assuroit ne devoir pas manquer d'arriver, s'il apprenoit qu'on lui eût conservé la vie. Cette infortunée Princesse fut donc conduite au supplice.

V. Dans ces circonstances critiques, Alexandra jugea bien qu'elle ne devoit pas se flatter qu'Herode lui destinât un sort plus doux. Toute sa fierté, qu'elle avoit souvent poussée jusqu'à l'indécence, l'abandonna; &, pour prouver qu'elle n'avoit aucune connoissance des griefs dont on accusoit la Reine, elle vint lui faire, en présence de tout le monde, les plus sensibles outrages: criant, que c'étoit une méchante & une ingrate, qui n'avoit jamais sçû reconnoître toutes les bontés que le Roi avoit eues pour elle, & qu'elle étoit justement punie des criminelles entreprises qu'elle avoit osé former contre un mari qui l'avoit si tendrement aimée. Une aussi honteuse dissimulation, qu'elle poussa jusqu'à vouloir s'arracher les cheveux (*a*), lui attira le mépris de toute l'assemblée. La malheureuse Princesse qui alloit perdre la vie en sentit bien

(*a*) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, font sauter Alexandra aux cheveux de Mariamne. Il semble que si Joseph l'avoit voulu dire, ἐφάλλεσθαι, sauter, eût mieux exprimé la pensée qu'ἐφάπτεσθαι, prendre, toucher. De plus, Joseph ajoûte, pour faire voir la grandeur d'ame de Mariamne, qu'elle ne répondit rien, & qu'elle vit sans s'émouvoir l'insulte de sa mere: il semble que si elle lui avoit arraché les cheveux, il eût marqué cette circonstance. Souffrir qu'on nous arrache les cheveux sans s'émouvoir, marque plus de grandeur d'ame que de souffrir de simples injures. C'est ainsi que Salomé, pour se justifier de ce dont l'accusoit Pheroras, s'arracha les cheveux. *Antiq. Juiv.* liv. 16. chap. 7. numero [illegible]

plus

plus vivement la lâcheté, mais elle ne répondit rien, & ne parut pas même faire attention à l'outrage que lui faisoit Alexandra : elle le regarda comme la suite de quelque dérangement d'esprit, & ne fut touchée que de la confusion dont se couvroit sa mere. Elle marcha à la mort d'un pas ferme & assuré : il ne parut aucune altération sur son visage ; on y admira jusqu'à la fin cet air de grandeur & de noblesse que les grands sentimens qu'elle avoit de sa naissance avoient toujours répandu sur toute sa personne.

Herode regrete Mariamne.

VI. Ainsi mourut Mariamne, Princesse d'une chasteté & d'une grandeur d'ame vraiment admirables ; mais trop fiére, & souvent d'une humeur aigre & difficile. Elle surpassa, plus que je ne puis exprimer, toutes les femmes de son temps par sa beauté, par la majesté de son port & par la dignité de son maintien dans les cercles. Ces grandes qualités furent précisément la cause du peu de complaisance qu'elle eut pour Herode, & par ce défaut de complaisance, elle mena avec lui la vie la plus triste. Persuadée qu'elle n'avoit rien à craindre de la part d'un mari qui la recherchoit toujours avec le plus vif empressement, elle ne sçut se contenir dans les bornes d'une juste modération. Extrêmement sensible aux malheurs de sa maison, elle ne cessoit de lui faire sentir toute l'impression qu'ils avoient faite sur son ame, & le ressentiment qu'elle en conservoit. Par une présomptueuse confiance que le Roi seroit toujours disposé à prendre son parti, elle indisposa contre elle la mere & la sœur de ce Prince, s'en fit des ennemies irréconciliables, & le contraignit enfin lui-même à la haïr.

VII. Après la mort de Mariamne, toute la passion d'Herode se renouvella. Il l'avoit éperduëment aimée, comme nous l'avons dit ; aucune sorte de mécontentement n'avoit jamais pû laisser de vuide dans son cœur. Cette passion n'étoit point de celles qu'éteint la jouissance ; c'étoit une espèce de transport de folie qui prenoit de nouvelles forces, même dans l'habitude de vivre familiérement ensemble ; la privation le rendit encore plus vif & plus sensible. Dieu le permit ainsi, sans doute pour venger la mort de cette infortunée Princesse. Herode inconsolable prononçoit à toute heure le nom de son épouse, pleuroit, & se répandoit en plaintes peu dignes *quelquefois* de la majesté royale. Dans ces momens de foiblesse, il ordonnoit

à ses Officiers d'appeller la Reine ; comme si, vivante encore, elle eût pû les entendre : succombant à son désespoir, il chercha, mais inutilement, jusques dans la débaucehe, quelque soulagement à sa douleur ; l'excès en devint si grand, qu'il abandonna le soin des affaires de son royaume. Dans ces tristes circonstances, il arriva une peste qui emporta une grande partie du peuple, & la plûpart des personnes de considération ausquelles le Roi vouloit le plus de bien. Tout le monde regarda cette terrible calamité comme un effet de la colère de Dieu, & de la vengeance qu'il vouloit tirer de l'injustice qu'on avoit faite à Mariamne. Le désastre que causa ce fléau acheva d'accabler Herode, qui, sous prétexte de prendre le plaisir de la chasse, se retira dans une solitude, où se livrant à toute l'amertume du chagrin qui le dévoroit, il fut enfin atteint d'une très-dangereuse maladie ; son mal fut une violente douleur dans le derrière de la tête, avec inflammation & délire. Tous les remedes qu'on lui donnoit, au lieu de le soulager, lui étoient contraires, & on commença à désespérer de sa vie. Les Médecins, voyant que la maladie résistoit à tous leurs efforts, & que le Roi ne pouvoit observer d'autre régime que celui auquel ses fantaisies, suites de la violence de son mal, l'assujettissoient, ordonnerent qu'on lui donnât tout ce qu'il demanderoit, abandonnant ainsi au hazard le peu d'espérance qu'ils avoient de sa guérison, qui ne pouvoit cependant s'opérer s'il ne prenoit quelque nourriture. C'étoit à Samarie, qu'on appelle maintenant Sébaste, qu'Herode étoit tombé malade.

Alexandra tâche de s'emparer des deux citadelles de Jerusalem.

VIII. Alexandra, qui étoit à Jerusalem, ayant appris le péril où il se trouvoit, chercha à s'emparer de la citadelle du Temple, & de celle de la ville. Ceux qui en étoient les maîtres, l'étoient en quelque sorte de toute la Nation, parce qu'on ne pouvoit offrir des sacrifices qu'autant qu'ils jugeoient à propos de le permettre ; & les Juifs aimeroient mieux mourir, que de manquer à offrir ceux qui sont prescrits par la Loi, & d'être réduits dans la dure nécessité de ne pas rendre à Dieu le culte qu'ils lui doivent. Cette Princesse eut une conférence avec les Commandans de ces deux citadelles, & tâcha de leur persuader qu'ils devoient les remettre en ses mains & en celles des enfans d'Herode ; parce que s'il mouroit, il y avoit lieu de craindre que quelqu'un ne s'en saisît, pour se rendre maître des affaires ; & que s'il recouvroit la santé, personne ne

pouvoit les lui conserver avec autant de sûreté que ses proches ; mais ces Officiers n'eurent aucun égard aux sollicitations d'Alexandra. Ils avoient toujours été très-fidélement attachés à Herode, & ils crurent lui devoir alors moins manquer de foi que jamais. Ils n'aimoient pas Alexandra, & ils ne pensoient pas qu'il leur fût permis de déséspérer de la santé du Roi tant qu'il jouiroit de la vie. C'étoient d'anciens serviteurs de ce Prince, & un d'eux, qui s'appelloit Achiabe, étoit son parent. Ils lui manderent les desseins d'Alexandra, & sur le champ, il ordonna qu'on la fit mourir. Il recouvra enfin la santé avec beaucoup de peine. La maladie avoit beaucoup affoibli son corps & son esprit : tout le chagrinoit, & il faisoit mourir, sous le premier prétexte qui se présentoit, ceux qui avoient le malheur de lui faire quelque ombrage. Il fit mourir Costobare, Lysimachus, Gadias, surnommé Antipater, & Dosithée, les meilleurs de ses amis.

IX. Costobare étoit Iduméen de naissance, & de la famille la plus distinguée du pays ; ses ancêtres étoient Prêtres de Cosé, le Dieu de ces peuples. Hircan avoit changé la forme de leur gouvernement, pour leur faire prendre les Loix & les coûtumes des Juifs. Lorsqu'Herode parvint à la couronne, il fit Costobare Gouverneur de l'Idumée (a) & de Gaza, & il lui donna sa sœur Salomé en mariage, après qu'il eut fait mourir Joseph, son premier mari, comme nous l'avons rapporté. Costobare, élevé à une fortune beaucoup au-dessus de ses espérances, ne sçut se contenir ; il s'oublia jusqu'à croire qu'il lui étoit honteux d'obéïr aux ordres d'Herode, & que les Iduméens de son gouvernement fussent obligés de vivre selon les Loix & les coûtumes des Juifs. Il fit représenter à Cléopatre, que l'Idumée avoit été du domaine de ses ancêtres ; qu'à ce titre elle pouvoit avec justice la demander à Antoine, & qu'il se détacheroit d'Herode pour se donner à elle. Ce n'étoit pas qu'il aimât mieux que l'Idumée dépendît de cette Princesse, mais

(a) » Aussi tôt qu'Herode eut été établi Roi, il donna a Costobare le gouvernement de l'Idumée & de Gaza. « C'est la traduction du *quàm primùm* que Sig. Gelenius avoit ajoûté au texte de Joseph. La remarque ne mériteroit pas d'être faite, sans qu'il semble que c'est cette addition qui a engagé un sçavant Jésuite a reprocher a Joseph une contradiction dont il est innocent. Après avoir dit une page plus haut, qu'Auguste avoit ajoûté au royaume d'Herode, Gadara, Hippon, Gaza, &c. la contradiction eût été trop frappante ; de dire ici que ce Prince avoit fait Costobare gouverneur de Gaza *aussitôt* qu'il étoit parvenu au thrône, aussi ne le dit-il pas. *De nummis Herodian. pag.* 335. *Oper. select.*

il eſpéroit qu'il lui ſeroit plus facile de s'en rendre maître lui-même, & de ſe frayer le chemin à une plus haute fortune. Il comptoit beaucoup ſur la nobleſſe de ſon origine, & ſur les immenſes richeſſes qu'il avoit amaſſées par toutes ſortes de voies, & ne mettoit aucunes bornes à ſes ambitieux projets ; mais Cléopatre ne put obtenir d'Antoine qu'il lui donnât l'Idumée. Herode fut informé des deſſeins de Coſtobare, & il l'eût fait mourir, ſi ſa mere & ſa ſœur n'euſſent obtenu ſa grace ; il lui pardonna, mais il conſerva toujours contre lui une ſecrette méfiance.

Salomé ſe ſépare de ſon mari Coſtobare, & l'accuſe de méditer une révolte.

Il arriva dans la ſuite, que Salomé s'étant brouillée avec ſon mari, elle lui envoya le libelle de divorce. Elle agit en cela contre nos Loix, qui donnent bien le pouvoir au mari *de répudier ſa femme*, mais nullement à la femme, qui, même ſéparée d'avec ſon mari, ne peut en épouſer un autre, s'il n'y a conſenti en la renvoyant. Mais elle crut pouvoir, au mépris d'une Loi ancienne, ſuivre un abus qui prévaloit alors, & notifia à ſon mari (*a*) qu'elle ſe ſéparoit d'avec lui. Elle s'en juſtifia auprès d'Herode, en lui déclarant qu'elle n'avoit pris ce parti que par zéle pour ſa ſûreté, & parce qu'elle avoit découvert que Coſtobare, de concert avec Antipater, Lyſimachus, & Doſithée, tramoient quelque entrepriſe contraire à ſa tranquillité & à celle de l'Etat ; & pour l'en convaincre, elle lui dit qu'il avoit conſervé la vie aux enfans de Babas, & qu'il y avoit douze ans qu'il leur donnoit retraite, ce qui étoit vrai.

X. Cette nouvelle ſurprit étrangement Herode : le fait lui parut ſingulier, & preſque incroyable ; il en fut d'autant plus frappé, qu'autrefois il avoit réſolu de les faire mourir, parce qu'ils s'étoient déclarés ſes ennemis : mais il s'étoit paſſé, depuis, un ſi long temps, qu'il n'avoit plus penſé à eux. Voici ce qui avoit donné lieu à la haine qu'il leur portoit. Lorſqu'il aſſiégeoit Jeruſalem, ſous le régne d'Antigone, le défaut de vivres & les autres incommodités d'un ſiége contraignirent pluſieurs des habitans à ſouhaiter qu'on ouvrît les portes à Herode, pour lequel d'ailleurs ils ſe prenoient d'inclination, parce qu'ils concevoient quelques bonnes eſpérances de ſon gouvernement ; mais les enfans de Babas, qui étoient en grande autorité, toujours

(*a*) Voyez Remarque IX.

fidélement attachés à Antigone, s'y opposerent, & mirent tout en usage pour décrier Herode, & persuader au peuple qu'il étoit de l'honneur & de l'avantage de la Nation de ne point laisser sortir la couronne de la famille Royale. Après la prise de la ville, Herode devenu maître des affaires, chargea Costobare du soin de faire exactement garder toutes les avenuës de la ville, afin qu'aucun de ceux qui s'étoient déclarés contre lui, ou qui étoient prévenus de quelque crime, ne pût se sauver. Costobare sçavoit que les enfans de Babas étoient en grand crédit & en grande considération parmi le peuple; & que, dans le cas de quelque nouvelle révolution, ils pouvoient être très-utilement employés; ainsi il facilita leur évasion, & les retira dans ses terres. Herode en eut quelque soupçon, mais Costobare l'assura avec de si grands sermens, qu'il ne sçavoit ce qu'ils étoient devenus, que le soupçon se dissipa. Ce Prince ne laissa pas, dans la suite, d'en faire de très exactes recherches, & de faire publier qu'il donneroit de grandes récompenses à ceux qui les déceleroient; mais tout cela fut inutile, Costobare fut inébranlable. Comme il avoit nié d'abord qu'il eût aucune connoissance de l'endroit où ils s'étoient retirés, il sentit bien que s'ils étoient découverts, Herode le feroit punir; ainsi, autant par nécessité que par amitié, il étoit obligé de les tenir très-soigneusement cachés: mais Salomé ayant découvert & indiqué le lieu où ils étoient, Herode les y envoya prendre avec les autres *criminels d'Etat*, & les fit mourir (*a*). Par leur mort, la famille des Asmonéens (*b*) fut entiérement détruite, & le pouvoir d'Herode devint absolument arbitraire, ne restant plus aucune personne dont l'autorité fût assez grande pour s'opposer à l'infraction des Loix.

(*a*) Ce n'est pas contenter son lecteur, que de ne lui pas apprendre ce que devint Costobare.

(*b*) Joseph dit de la parenté d'Hircan, mais son expression ne marque pas tout ce qu'il veut dire. Car la mort de ces enfans de Babas, ne fit pas seulement périr les parens d'Hircan, mais toute la famille des Asmonéens, de Mattathias.

CHAPITRE VIII.

Herode établit des jeux & des spectacl. s en l'honneur d'Auguste.

I HERODE ne suivit plus d'autre régle que sa volonté, & s'écarta sans crainte de nos usages & de nos coûtumes. Il changea la forme de notre gouvernement, qu'il auroit dû maintenir invariablement, & nous assujettit à des mœurs étrangéres. Le mépris dans lequel on tomba insensiblement, pour tout ce qui portoit auparavant le peuple à la piété, fut la source de tous les malheurs auxquels nous fumes exposés dans la suite. Il commença par instituer, en l'honneur d'Auguste, des jeux, qui devoient se célébrer tous les cinq ans. Il fit élever un théatre à Jerusalem, & un vaste amphithéatre hors la ville (*a*). Ces deux édifices furent aussi célèbres par la magnificence de leur construction, que par leur opposition aux Loix des Juifs (*b*). Car leurs ancêtres n'avoient point de théatres, & ne donnoient aucuns spectacles. Herode cependant fit célébrer ces jeux avec le plus somptueux appareil. Il les fit annoncer non-seulement dans tous les environs, mais aussi dans les pays les plus éloignés. Les athlètes, & tous ceux qui font profession d'entrer en lice pour ces sortes de combats, y furent appellés de tous les pays du monde. Attirés par la valeur des prix proposés, autant que par la gloire de les pouvoir mériter, les hommes les plus formés à ces exercices s'y rendirent. Il ne s'étoit pas borné aux seuls exercices du corps, il avoit aussi annoncé des prix à disputer pour les Musiciens, qu'on appelle Tymélices (*c*); pour ceux qui conduiroient avec le plus d'adresse & de vîtesse un char à deux ou à quatre chevaux, ou qui sçauroient le mieux manier & pousser un cheval; & il s'étoit donné de grands mouvemens pour que les gens les plus qualifiés vinssent disputer ces prix. Tout ce que les autres nations avoient fait de plus brillant en ce genre, il tâcha de l'imiter, tant il avoit à cœur

(*a*) C'étoit en effet hors des villes, que les amphithéatres étoient ordinairement bâtis. *Mem. Academ. Inscript. Tom.* 12, *pag.* 242.

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) Θυμέλη signifie une partie du théatre, chez les Grecs, où les Musiciens chantoient, ce qui les faisoit appeller Thymélices.

Quà Thymelen spectas, derisoremque Latinum,
Illâ fronte, precor, carmina nostra legas.
Mart. 1. 55.

de donner de l'éclat aux ſpectacles qu'il établiſſoit. Le théatre étoit par-tout orné d'Inſcriptions en l'honneur d'Auguſte, & des trophées des nations qu'il avoit vaincues, le tout admirablement travaillé en or & en argent maſſif, & très-fin. L'œil du ſpectateur étoit encore merveilleuſement ravi par la richeſſe des habillemens deſtinés à ceux qui devoient ſe donner en ſpectacle, par la magnificence des meubles néceſſaires, & par l'éclat des pierreries dont les vaſes, qui ſervoient d'ornement étoient revêtus. Herode avoit de plus fait venir pluſieurs lions, & beaucoup d'autres animaux remarquables par leur férocité ou par leur extrême rareté. On les fit ſe battre les uns contre les autres, ou contre des hommes condamnés à ce genre de ſupplice. La ſomptuoſité de ces ſpectacles cauſoit aux étrangers un agréable raviſſement, ils prenoient un intérêt ſenſible aux divers dangers que couroient les combattans, & s'en amuſoient. Les Juifs au contraire regardoient tout cela comme le renverſement de leurs ſages coutumes, qu'ils avoient toujours en grande recommandation. Ils ne pouvoient ſe perſuader qu'on pût, ſans impiété, livrer des hommes à des bêtes, pour procurer à d'autres hommes le cruel plaiſir de les voir devenir la proie de leur voracité. Des mœurs ſi éloignées des leurs, leur paroiſſoient tout-à-fait contraires aux ſaintes Loix, ſuivant leſquelles ils avoient vécu juſqu'alors. Les trophées ſurtout les ſcandaliſoient extrêmement, parce que la Loi défend de rendre aucune ſorte d'honneur à des ſtatuës.

II. Herode ne pouvoit ignorer les murmures que cauſoient ces nouveautés, mais il ne crut pas devoir uſer de violence; il tâcha d'en gagner quelques-uns par douceur, & de leur perſuader que leur trouble étoit l'effet d'une vaine ſuperſtition: mais il n'avança rien; car prévenus qu'il commettoit, par cette infraction de leur Loi, un très-grand péché, ils s'écrièrent tous d'une voix unanime, dans l'amertume de leur douleur, que quand il leur faudroit endurer les derniers maux, ils ne ſouffriroient jamais des images, des figures d'hommes, des trophées à Jeruſalem, parce que leur Loi le défendoit expreſſément. Herode jugeant, par une déclaration ſi poſitive, qu'animés comme ils étoient, il n'étoit poſſible de les appaiſer qu'en les détrompant (a), fit appeller les principaux

(a) Ou qu'en donnant quelque choſe à leur prévention.

pour les mener au théatre; & leur ayant montré les trophées, il leur demanda ce qu'ils croyoient que ce fût. Ils s'écriérent tous, que c'étoient des figures d'hommes: alors le Roi ayant ordonné qu'on ôtât l'armure, ils ne virent que de simples poteaux de bois, & se mirent tous à rire d'abord; mais ils resterent confus, d'avoir cru que ces armes leur cachoient des figures humaines (*a*).

III. Ce fut ainsi qu'Herode modéra l'emportement du peuple, dont la plus grande partie parut avoir changé de sentiment, & être tout-à-fait appaisée; mais il y eut toujours quelques Juifs zélés, qui continuérent à condamner des mœurs & des usages contraires aux leurs, & à être persuadés que l'abandon des coûtumes de leurs peres seroit la source d'une infinité de maux; que leur Religion demandoit d'eux qu'ils s'exposassent aux plus grands périls, plutôt que de paroître souffrir qu'on renversât la forme de leur gouvernement, & qu'Herode, sous le nom *respectable* de Roi, traitât la Nation en véritable ennemi, en y introduisant de force les coûtumes des nations étrangéres. Dix Citoyens, sans s'effrayer de la grandeur du péril (*b*), s'engagerent par serment, & s'armerent de poignards, qu'ils tenoient cachés sous leurs habits. Un aveugle, indigné de ce qu'il entendoit dire, avoit voulu être du nombre de ces conjurés, non qu'il leur pût être d'une grande utilité, mais parce qu'il se dévouoit à souffrir tout ce qui leur arriveroit; & ce généreux dévouëment servit beaucoup à les confirmer dans leur dessein.

Herode découvre une conjuration, & en punit les auteurs.

IV. Etant bien convenus de leurs faits, ils se rendirent au théatre, prévenus de l'espérance que se jettant sur Herode & le surprenant au moment qu'il s'y attendroit le moins, il ne pourroit leur échapper, & satisfaits de mourir, pourvû que, dans le cas où ils le manqueroient, ils tuassent plusieurs de ses gens, & lui fissent sentir, par cette hardie résolution, combien le Peuple étoit sensible au mépris qu'il faisoit de la Nation. Telle étoit leur résolution, & ils ne manquoient point d'ardeur pour l'exécuter; mais un des émissaires qu'Herode avoit dans la ville, & dont la commission particuliére étoit de faire la recherche de tout ce qui pouvoit s'y passer de secret, & de le lui

(*a*) Nous ne faisons pas dire la même chose à Joseph, le nouvel Editeur & moi.

(*b*) Je crois qu'il manque ici quelque chose: ce qui me le fait soupçonner, c'est δὲ, devant ἐφ.....

lui rapporter, découvrit la conjuration, & l'en avertit comme il alloit entrer au théatre. Le Roi ne douta point de la vérité de l'avis; la haine que plusieurs lui portoient, & qu'ils cherchoient à exciter dans le cœur des autres, lui étoit connue; il ne pouvoit non plus se dissimuler les grands troubles, que, par une suite de cette haine, devoient exciter dans l'Etat les nouveaux usages qu'il vouloit introduire. Il retourna donc au palais, & s'y fit amener les conjurés. Pris en flagrant délit par les Officiers du Roi, ils jugerent bien qu'ils étoient perdus, & ne songerent qu'à rendre glorieuse la mort qu'ils ne pouvoient éviter; il ne leur échappa pas la moindre foiblesse, & montrant leurs poignards, ils déclarerent qu'aucun intérêt particulier, ni aucun sentiment humain, ne les avoit conduits, qu'ils n'avoient formé ce hardi projet que par un pur motif de religion, & pour venger le mépris de leurs saintes Loix, au maintien desquelles il étoit juste, & d'un devoir indispensable de sacrifier généreusement sa vie. Après qu'ils eurent ainsi justifié leur complot d'un ton ferme & assuré, ils souffrirent avec la même constance les cruels tourmens qu'on leur fit endurer avant de leur donner la mort. Celui qui les avoit découverts fut pris quelque temps après, & tué; son corps fut mis en piéces & jetté aux chiens. Quoiqu'il y eût eu beaucoup de témoins de cette action, personne ne vouloit en découvrir les auteurs; mais Herode fit mettre tant de gens à la torture, qu'enfin quelques femmes, excédées de tourmens, déclarerent ce qu'elles en sçavoient: il fit punir ceux qui avoient commis ce meurtre, & en étendit le châtiment sur toute leur famille. La constance persévérante du Peuple, & l'inébranlable résolution où il paroissoit être de tout entreprendre pour maintenir ses anciennes Loix, fit prendre à Herode le parti de se mettre en forces, pour le réduire par la violence à la soumission, & prévenir les dangereuses suites de quelque révolte déclarée; il résolut donc de l'entourer de forts de tous côtés.

V. Il avoit fait construire deux forteresses dans Jerusalem; l'une étoit le palais, dans lequel il demeuroit; l'autre étoit proche le Temple, & s'appelloit Antonia. Il en fit une troisiéme de Samarie, qu'il appella Sébaste; il crut qu'outre l'utilité dont elle lui seroit pour contenir le peuple de la ville dans le devoir, il n'en tireroit pas un moindre avantage par rapport à la cam-

Places fortes qu'Herode fait construire.

pagne, dont il ne lui importoit pas moins d'être toujours le maître. Cette ville n'eſt éloignée de Jeruſalem que d'une journée de chemin; c'étoit cette proximité qui la lui faiſoit enviſager ſous ce double point de vuë. Toujours dans les mêmes vuës, & pour contenir toute la Nation (*a*), il fit relever & fortifier la Tour de Straton, à laquelle il donna le nom de Céſarée. Il établit auſſi dans la grande Plaine un détachement choiſi de cavaliers, & y bâtit une Forteresſe, appellée Gaba (*b*), pour contenir la Galilée, & une autre dans le même motif par rapport à la Perée, nommée Eſebonite. Il aſſuroit, par ces Forteresſes, la tranquillité publique, &, par le moyen des garniſons qu'il avoit ſoin d'y entretenir, il retenoit le peuple, toujours prêt à ſe ſoulever, & le mettoit dans l'impuiſſance de remuer, parce qu'il le tenoit ainſi environné de troupes, qui, averties du moindre mouvement, étoient à portée de l'arrêter ſur le champ. Lorſqu'il conçut le deſſein de rétablir & de fortifier Samarie, il la peupla, tant de ſoldats qui avoient ſervi ſous lui, que d'habitans tirés des environs; & le motif de ſon zéle à cet égard, fut qu'ayant été juſques-là peu conſiderable, il vouloit en faire une ville toute nouvelle (*c*), & capable d'aſſurer le repos de ſon Etat. Il changea ſon nom en celui de Sébaſte. Il partagea le terrein qui l'environne, & qui de ſa nature eſt excellent & très-fertile, entre les habitans, afin de les mettre au plutôt à leur aiſe. Il la fit entourer de murailles, & ſe ſervit utilement de ſa ſituation avantageuſe pour en faire une place

(*a*) Voyez Remarque IV.

(*b*) Selon M. d'Andilly & Havercamp, Herode bâtit trois forteresſes, une dans la grande Plaine, celle de Gaba, & la troiſiéme l'Eſebonite; mais il paroît, par ce qui précede, & par le motif que Joſeph prête a ce Prince, qu'ἐπὶ τῇ Γαλιλαίᾳ ne ſignifie pas dans la Galilée, mais contre la Galilée; qu'il ne marque pas le lieu où ces forteresſes furent bâties, mais le motif qu'eut Herode en les bâtiſſant, de retenir dans leur devoir la Galilée & la Perée. S'il en avoit fait bâtir une dans la grande Plaine différente de celle de Gaba, on ne voit pas pourquoi Joſeph n'en auroit pas marqué le nom, comme il fait des deux autres. Ajoûtez qu'en parlant de ce que ce Prince fit faire dans la grande Plaine, il ſe ſert de la prépoſition ἐν, *in*, *dedans*, au lieu que quand il parle de la Galilée, c'eſt de celle d'ἐπὶ, *contre*.

(*c*) Herode bâtit un temple à Samarie. Joſeph le dit expreſſément, & c'eſt ſans doute ce qui a fait croire a Meſſieurs d'Andilly, Hudſon, & Havercamp, que c'eſt ce qu'il dit ici. Je ne veux pas le nier; mais ſi c'eſt ſa penſée, il s'exprime peu exactement, & ſes termes en préſentent naturellement une autre. Car après avoir dit qu'Herode la peupla de troupes qui avoient ſervi ſous lui, & des peuples voiſins, il eſt bien plus naturel d'ajoûter que c'étoit parce qu'il avoit l'ambition d'en faire une nouvelle ville, que de dire, parce qu'il y vouloit bâtir un temple.

forte. Il étendit considérablement son enceinte, lui donna vingt stades de circuit, & la rendit comparable aux villes les plus renommées. Il ménagea dans le milieu une belle place, de l'étenduë d'une stade & demie, & y fit élever un temple, qui ne cédoit à aucun autre en grandeur & en beauté. Extrêmement jaloux de rendre cette ville célébre en toutes manières, il en fit une des plus fortes places qu'il y eût dans son royaume, parce qu'il en considéra la force comme nécessaire à sa sûreté. Mais il ne fut pas moins attentif à en décorer toutes les parties des embellissemens les plus recherchés, parce qu'il pensa que sa beauté seroit un monument durable de la délicatesse de son goût & de sa magnificence royale, qui transporteroit glorieusement son nom à la postérité la plus reculée.

CHAPITRE IX.

I. En cette année, qui étoit la treisième du régne d'Herode, la Judée fut affligée de plusieurs grandes calamités, soit qu'elles fussent des châtimens que Dieu exerçoit contre nous dans sa colère, soit qu'on ne dût les attribuer qu'à ces révolutions funestes que souffre la nature dans des temps marqués. Ces maux commencerent par des chaleurs excessives, qui brûlerent tous les fruits de la terre, & n'épargnerent pas même ceux qu'elle produit sans être cultivée. La disette des vivres ordinaires fut si grande, que les hommes, pour soûtenir leur vie, furent obligés d'user d'alimens jusqu'alors inconnus. De cruelles maladies furent bientôt les suites malheureuses de cette premiére calamité, une peste violente enfin succéda à tous ces maux. Ce terrible fléau fit en peu de temps les plus rapides progrès; faute d'assistance & de nourriture, ceux qui en étoient frappés mouroient: la corruption de leurs cadavres ne laissoit aux vivans que le désespoir affreux de ne pouvoir échapper à la contagion, parce qu'il ne restoit aucun moyen de guérir ou de prévenir le mal, la disette des remedes nécessaires étant devenue aussi grande que celle d'une nourriture convenable. On n'avoit recueilli aucun fruit en cette année, & tous ceux des précédentes étoient consumés. Le mal cependant alloit toujours croissant, car la sécheresse & la stérilité

La Judée est affligée de grands maux.

durerent plus d'une année, & ne laisserent aucune sorte de ressource, ce qu'on avoit conservé pour ensemencer ayant même été perdu dans le sein de la terre, devenue trop aride pour lui fournir aucun suc nourricier : la nécessité faisoit recourir tous les jours à de nouveaux expédiens, mais le mal devint enfin si général, que le Roi lui-même en ressentit les funestes effets; ne pouvant plus toucher aucuns revenus, parce que la terre ne produisoit rien, & ses finances ayant été épuisées par les grandes dépenses qu'il avoit faites pour rebâtir & décorer différentes villes, toute espérance de secours lui manquoit, & il avoit encore la douleur de voir la haine de ses sujets s'allumer contre lui. C'est la coûtume ordinaire des peuples, de rejetter sur ceux qui les gouvernent la cause des maux dont l'Etat est affligé.

II. Ce Prince cependant n'étoit occupé que du déplaisir de ne pouvoir trouver de moyens pour remédier à de si grands maux; les peuples voisins étant eux mêmes pressés par la famine n'avoient point de grain à vendre, & quand il eût été possible d'en trouver à acheter, l'argent lui manquoit; & il n'étoit pas en état de distribuer à chaque Particulier d'un aussi grand peuple, ce qu'il auroit fallu pour s'en procurer la plus légere quantité. Convaincu néanmoins qu'il étoit de son devoir de soulager son peuple à quelque prix que ce fût, il fit fondre toute la vaisselle d'or & d'argent qui se trouva dans le palais : les meubles les plus précieux, les vases du travail le plus recherché & le plus fini, rien ne fut épargné; il amassa ainsi de grandes sommes d'argent, qu'il envoya en Egypte. César en avoit donné le gouvernement à Petrone. Une semblable nécessité avoit contraint plusieurs autres peuples à avoir recours à ce Gouverneur; mais comme il étoit l'ami particulier d'Herode, le salut de son Etat fut l'objet de ses premiéres attentions. Il permit aux Juifs d'enlever la quantité de bled dont ils avoient besoin : il en facilita l'achat & l'exportation, de manière qu'ils lui furent redevables, sinon en tout, au moins en grande partie, du soulagement que ce secours leur procura. Quand ce bled fut arrivé, Herode se servit avantageusement du zéle qui lui avoit fait trouver le moyen de faire cesser une aussi désolante disette, pour ramener l'esprit du peuple, qui étoit prévenu contre lui, & pour tâcher de le convaincre de plus en plus de l'affection qu'il lui portoit, & du soin qu'il avoit de pourvoir à ses besoins. Il fit distribuer avec beaucoup d'ordre, la quantité

qu'il falloit de bled à chacun de ceux qui pouvoient faire eux-mêmes leur pain : & à l'égard de ceux qui, ou par leur grand âge, ou par quelque infirmité, étoient hors d'état de vaquer à ce travail, il commit un certain nombre de boulangers pour leur en faire, & eut aussi l'attention de leur faire fournir, toutes préparées, les autres choses nécessaires à la vie. Dans la crainte que l'hiver ne jettât ses sujets dans de nouveaux accidens, Herode eut encore soin de faire donner des habits à ceux qui en manquoient. Presque tout le bétail étant mort, les laines étoient devenues extrêmement rares, ainsi que toutes les autres choses dont on fait usage pour se vêtir. Après avoir ainsi pourvu aux divers besoins de ses sujets, il étendit ses soins sur les villes voisines, & les assista de tout son pouvoir. Il envoya de quoi ensemencer les terres de la Syrie, & tira de cette attention un grand profit pour lui-même ; parce que sçachant que ce pays étoit extrêmement fertile, il s'étoit réservé la récolte, afin de mettre tout le monde en état de vivre. Lorsque le temps de la moisson fut arrivé, il envoya, pour la faire, cinquante mille hommes, qu'il avoit tirés des horreurs de la famine. Ce fut ainsi, qu'après avoir procuré à ses peuples le soulagement que lui inspira son zéle, il se mit en état de subvenir aux besoins des Etats voisins, qui étoient affligés des mêmes maux. Nul de ceux qui se trouvoient dans la nécessité n'eut recours à son assistance sans en obtenir les plus puissants secours ; les Peuples, les Villes, les Particuliers qui étoient surchargés de malheureux à faire subsister, trouvoient dans sa générosité de quoi suppléer à ce qui leur manquoit pour continuer cette bonne œuvre, dès qu'ils l'en faisoient informer. On compta jusqu'à dix mille cores de grain, qu'il fit distribuer hors de son royaume ; il en avoit donné à ses sujets quatre-vingt mille : cette mesure contient dix médimnes attiques. Des secours si abondants, procurés avec tant de zéle & dans un temps où ils étoient si nécessaires, firent une telle impressions sur l'esprit des Juifs, qu'une sincére reconnoissance leur fit oublier tous les sentimens de haine qu'ils avoient conçus contre lui pour les changemens qu'il avoit introduits dans leurs mœurs & dans la forme de leur gouvernement : les Peuples voisins n'y furent pas moins sensibles ; les étrangers en furent dans l'admiration. Les calamités presque incroyables qui affligerent son Etat, le jetterent dans d'étranges perplé-

xités, mais elles servirent aussi beaucoup à étendre la gloire de son nom. Ses Peuples, étonnés des ressources abondantes & inopinées qu'il sçut trouver à leurs maux, ne virent plus en lui qu'un Prince, dont le cœur bienfaisant & magnifique n'étoit occupé que du soin de leur être utile.

III. Il envoya vers ce même temps cinq cents hommes choisis de sa garde, à Auguste, qu'Ælius Gallus (a) conduisit vers la mer Rouge, & qui lui furent d'un grand secours. Lorsque le royaume se fut remis des maux qu'il avoit soufferts, Herode fit bâtir un palais dans la ville haute. Les appartemens en étoient vastes & spacieux, les ameublemens riches; l'or, l'argent & le marbre s'y faisoient remarquer par-tout; des sales à manger, capables de contenir un nombre considerable de convives, étoient garnies de lits, proportionnément à leur grandeur & à leur dénomination; l'une s'appelloit la sale d'Auguste, l'autre celle d'Agrippa, & ainsi des autres. Il pensa aussi alors à se remarier; ce fut son goût naturel pour la volupté qui lui fit naître l'occasion de prendre ce parti; car il se faisoit ordinairement peu de scrupule de chercher à satisfaire le penchant violent qu'il avoit pour les plaisirs des sens. Il y avoit à Jerusalem un Prêtre distingué par sa naissance, il étoit fils de Boëthus d'Alexandrie, & avoit une fille qui passoit pour être la plus belle de son temps. Le bruit de sa beauté, car on ne parloit d'autre chose dans Jerusalem, vint jusqu'à Herode, qui sentit son cœur ému sur les premiers rapports qu'on lui en fit. Il le fut bien davantage lorsqu'il l'eut vue, mais il ne crut pas devoir user de son pouvoir, & s'en rendre maître par une violence tyrannique, soupçonnant très-judicieusement qu'on lui en feroit un crime. Il se résolut donc à l'épouser; & comme Simon n'étoit pas d'un rang assez distingué pour en faire son beau-pere, mais qu'il n'étoit pas aussi d'une condition qu'on pût mépriser; pour se mettre en état de satisfaire sa passion, il ôta la grande Sacrificature à Jesus, fils de Phabete, la conféra à Simon, & épousa ensuite sa fille.

Herode épouse la fille de Simon, qu'il fait Grand-Prêtre.

IV. Après la cérémonie de ses noces, il fit construire un château dans l'endroit où il avoit vaincu les Juifs, lorsqu'Antigone

(a) Le Pere Petau* appelle, sur l'autorité de Dion, cet Officier Ælius Largus; mais Dion s'est trompé, & on doit le corriger sur les témoignages de Strabon, Pline, & Joseph, qui l'appellent Gallus. Strabon reconnoît que cinq cents Juifs servoient dans son armée. *Liv.16, pag.* 1127.

* *Doct. temp. pag.* 291.

qui s'étoit rendu maître de l'Etat, avoit voulu lui disputer le sceptre. Cet endroit, fort de sa nature, & très-propre à servir d'assiette à un édifice, est éloigné d'environ soixante stades de Jerusalem. C'est une petite montagne, taillée en rondeur, au sommet de laquelle on a affecté de donner la forme d'une mammelle. Herode la fit environner de Tours, entre lesquelles il pratiqua des escaliers de pierre de taille, de deux cents degrés de hauteur. Dans l'aire que formoient ces Tours, il fit bâtir des appartemens superbes, & qui, par la nature de leur construction, étoient autant de petits châteaux forts. Tout le bas de la colline étoit garni de bâtimens extrêmement agréables, par la quantité de belles eaux qui y étoient conduites par le moyen d'acqueducs tirés de fort loin, & construits avec beaucoup de dépense; car ce lieu ne fournissoit point d'eau. On voyoit aux environs, dans la plaine, une telle quantité de maisons, que le tout ensemble ressembloit assez à une bonne ville, dont le château, bâti sur le sommet de la colline, étoit comme la citadelle (*a*).

V. Tout avoit réussi à Herode, ainsi qu'il l'avoit espéré; son royaume n'étoit plus agité de troubles : il n'y avoit pas même lieu d'en appréhender; car il tenoit ses sujets dans la plus étroite soumission, autant par la crainte, en exerçant sans aucune rémission les plus séveres châtimens, que par son zéle prévoyant, qui, dans les nécessités publiques (*b*), le mettoit toujours en état de leur faire ressentir les effets de sa magnificence & de sa libéralité. Cependant il crut devoir travailler à se procurer une parfaite sécurité au-dehors, & s'en former comme un rempart, qui l'assurât de plus en plus de leur fidélité. Il se concilia l'affection des villes étrangeres par sa douceur & son affabilité, ménageant adroitement, dans l'occasion, les Grands par des présens, & souvent par des services essentiels, qu'il sçavoit toujours faire tourner au bien & à l'avantage de son royaume. Par une telle conduite, Herode voyoit sa prospérité s'augmenter de jour en jour. Par une suite de cette inclination à faire éclater sa magnificence *pour sa propre utilité*, il se crut obligé, pour faire sa cour à Auguste, & à ceux des

(*a*) Pour ôter le solécisme qui paroît ici, le nouvel Editeur propose de lire ἔχοντα au lieu d'ἔχουσα : on pourroit l'ôter par un changement moins grand, en lisant ἐχούσης, & l'accordant avec πολίως.

(*b*) Ne faudroit-il pas lire τῇ ἐπιμελείᾳ, au lieu de τὴν ἐπιμέλειαν à

Romains qui avoient de l'autorité auprès de lui, de s'écarter des usages de notre Nation, de violer plusieurs de nos Loix. Il bâtit des villes en leur honneur, leur éleva des temples, non dans la Judée, les Juifs ne l'eussent pas souffert (*a*), car cela leur est défendu, ainsi que de rendre aucune sorte d'honneur à des statuës & à des images, comme le font les Grecs, mais dans des villes & des contrées voisines. Il tâchoit à la vérité de justifier cette conduite auprès des Juifs, en leur disant qu'il ne faisoit qu'exécuter des ordres auxquels il ne pouvoit désobéir; mais il se rendoit de plus en plus agréable à Auguste & aux Romains, qui voyoient que pour leur plaire, il ne se faisoit aucune peine d'enfreindre nos saintes Loix. Son avantage particulier néanmoins, & l'ambition qu'il avoit de laisser à la postérité des monumens célèbres de sa puissance, étoient le principal motif qui le portoit à rétablir tant de villes, & à y faire de si prodigieuses dépenses.

VI. Ayant remarqué sur le bord de la mer un lieu, qui s'appelloit auparavant la Tour de Straton, très-propre à servir d'assiette à une grande ville, il alla en tracer le plan, & le fit magnifiquement exécuter. Aux anciens édifices, qu'il fit relever avec grand soin & rebâtir en belles pierres blanches, il ajoûta de superbes palais, & plusieurs belles & magnifiques maisons pour les Particuliers. Mais le plus bel ouvrage dont il décora cette nouvelle ville fut un Port, aussi grand que celui de Pyrée, & capable de procurer à un grand nombre de vaisseaux toutes sortes de sûretés & de commodités. Sa structure étoit d'autant plus admirable, qu'il avoit fait venir de très-loin, & avec de prodigieuses dépenses, tous les matériaux nécessaires à sa construction, le pays n'en fournissant aucun. Cette ville est dans la Phénicie, & située dans le lieu où on s'embarque pour l'Egygte, entre Dora & Joppé (*b*), deux petites villes

(*a*) Après avoir dit qu'Herode fit bâtir un temple à Samarie, comment Joseph peut-il dire que les Juifs n'eussent pas souffert qu'il en eût bâti dans la Judée? Regardoit-on Samarie comme étant hors de la Judée? Ce qu'il dit dans le premier livre de son Hist. de la Guerre des Juifs, ch. 21. num. 4. qu'il remplit son propre pays de temples, augmente la difficulté; mais elle ne vient que de ce qu'il ne donne pas en cet endroit toute l'étenduë de sens au terme de *Judée* qu'on lui donne ordinairement; car il le restreint quelquefois à ne signifier que la Tribu de Juda. Quoique Samarie fût de ses Etats, elle faisoit une province à part, & qui n'étoit pas censée être de la Judée proprement dite. *Voyez* Antiq. Juiv. liv. 14. chap. 3. numero 4.

(*b*) Un illustre Critique a reproché au

maritimes,

maritimes, dont les Ports sont si peu sûrs à cause des sables que les vents d'Afrique poussent sur le rivage, que les vaisseaux marchands étoient souvent obligés de se tenir à l'ancre en pleine mer. Pour remédier à cette incommodité, Herode proportionna le contour du Port du côté de la terre, au nombre considerable de vaisseaux qu'il avoit projetté de lui faire contenir, & fit jetter dans la mer, à la profondeur de vingt brasses, de grandes pierres, longues pour la plûpart de cinquante pieds, larges de dix-huit (*a*), & épaisses de neuf. Il y en avoit quelques-unes qui étoient plus grandes, & quelques autres plus petites. Ce mole avoit deux cents pieds du côté de la mer. La moitié servoit à rompre le flot & à briser les vagues: c'est pourquoi on l'appelloit προκυμαία, brise-vagues. Les autres cent pieds portoient un mur de pierre, soûtenu par des Tours d'espace en espace, la plus grande & la plus belle desquelles étoit une magnifique piéce; il lui avoit donné le nom de Drusia, (*b*) en l'honneur de Drusus, beau-fils d'Auguste, qui mourut jeune. On y avoit pratiqué des cazernes voûtées, pour loger les matelots; au-devant de ces cazernes régnoit, tout autour du Port, un quai spacieux, qui pouvoit servir d'une très-agréable promenade. L'entrée de ce Port étoit exposée au vent du nord, qui est le moins violent de tous les vents. Tout le contour du Port, au côté gauche, par rapport à ceux qui y entroient, étoit soûtenu d'une grosse Tour, ronde, qui l'assuroit très-solidement. Deux énormes pierres, plus hautes que la Tour du côté gauche, appuyoient le côté droit avec autant de sûreté; elles étoient élevées debout, & jointes ensemble. Un rang de belles maisons, bâties en pierres de taille extrêmement polies, régnoit autour de ce Port; au milieu, sur une petite élévation, étoit le temple d'Auguste: il faisoit face aux vaisseaux qui entroient dans le Port, & pouvoit être apperçu de fort loin. Il y avoit deux statuës, une de l'Empereur, & l'autre de Rome.

faux Joseph d'avoir mis la Tour de Straton en Phénicie. M. Basnage a fait voir que ce reproche étoit très-mal fondé. *Hist. Juifs*, Tom. 1. pag. 168.

(*a*) Il ne leur donne que dix pieds de largeur dans l'Histoire de la guerre des Juifs, liv. 1.

(*b*) » Joseph la nomme Julie, mais » c'est Livie. « [*M. d'Andilly.*] Il ne l'appelle ici ni Julie ni Livie: il dit seulement qu'Herode appella cette Tour Drusia, de Drusus, beau fils d'Auguste; & quand il auroit nommé la mere de Drusus Julie, on fait voir dans un autre endroit que cette Princesse a eu ces deux noms.

Herode donna le nom de Césarée à cette ville, autant admirable par le goût exquis de son architecture que par le choix recherché des matériaux employés à sa construction; on avoit pratiqué sous terre de longs conduits voûtés, d'un travail comparable à celui des édifices supérieurs; ils étoient distribués avec ordre de distance en distance, & venoient se rendre à la mer. Il y en avoit un qui les traversoit tous & y portoit les eaux des pluies & les immondices de la ville; de sorte que les grandes marées survenant, la ville étoit en peu de temps parfaitement lavée & nettoyée. Ce Prince la décora encore d'un théatre de pierres, & fit élever au midi du Port un amphithéatre, capable de contenir beaucoup de monde, & d'où l'on pût voir aisément la mer. Comme les fonds ne manquerent point, & que le travail ne souffrit aucune interruption, tous ces grands ouvrages furent achevés la douziéme année du régne de ce Prince.

CHAPITRE X.

I. HERODE, débarrassé des soins de la construction de ces deux grandes villes, Sébaste & Césarée, envoya ses deux fils, Alexandre & Aristobule, à Rome, pour faire leur cour à l'Empereur. Il avoit choisi pour leur demeure, lorsqu'ils s'y seroient rendus, la maison de Pollion, qui recherchoit très-soigneusement son amitié; mais il leur avoit laissé la liberté de demeurer chez Auguste, s'il les y invitoit. Ce Prince les reçut avec bonté, & il permit au Roi leur pere de laisser sa couronne à celui de ses fils qu'il jugeroit à propos, & augmenta son royaume de trois provinces; la Trachonite, la Batanée, & l'Auranite. Voici ce qui y donna occasion.

Zenodore (a) avoit affermé les biens du petit Etat de Lysa-

(a) Le τις que Joseph joint au nom de Zenodore, n'est point une preuve que ce Seigneur lui fût inconnu, ou une personne obscure. Ce terme ne répond pas à notre *un certain*, & il se donne souvent à une personne connue, & même distinguée. Les exemples n'en sont point rares dans Joseph, ni dans les autres Auteurs Grecs, mais il ne serviroit de rien d'en citer quelques-uns au Sçavant qui soûtient * que cette expression prouve que Joseph n'a point composé les ouvrages qui portent son nom. L'Evangile n'est pas supposé, & saint Jean dit, en

* De numm. Herodiad. pag. 336.

nias (a). Mais comme il ne trouvoit pas ses revenus assez considérables, il les augmentoit par le moyen des brigandages qu'exerçoient les Trachonites. Ces peuples étoient tous des bandits, qui désoloient ceux de Damas (b) par leurs voleries & par leurs rapines. Zenodore, au lieu de les contenir & de les en empêcher, les favorisoit & partageoit avec eux le butin. On en porta des plaintes à Varron (c), Gouverneur de la Province, & on le pria d'en écrire à l'Empereur, qui lui ordonna de chasser ces brigands (d) de leurs retraites, & de mettre Herode en possession de la Trachonite, afin que le désordre cessât par ses soins, & que les voisins des Trachonites ne fussent plus exposés à des brigandages si ruineux.

Il n'étoit pas facile de retenir un peuple qui ne vivoit & ne sçavoit vivre que de rapines ; qui n'avoit ni villes ni terres, & dont la retraite étoient des sous-terrains & des cavernes,

parlant de Lazare frere de Marie & de Marthe * : ἦν δέ τις Λάζαρος ἀπὸ Βηθανίας. Lazare étoit une personne de famille, par conséquent connu, & toute la vrai-semblance est que l'Apôtre fut témoin de sa résurrection, ou que du moins il le connut après ce grand miracle.

(a) Τὸν οἶκον τοῦ Λυσανίου, la maison de Lysanias. Zozime se sert d'une semblable expression ; lorsqu'il dit que Timas fut relégué dans le pays d'Ouse, qui étoit un endroit où tout manquoit. *Liv. 5. pag. 300.*

(b) Vers l'Arabie & l'Iturée, sont deux montagnes extrêmement escarpées, dans lesquelles il y a des cavernes d'une grande profondeur. Il y en a une qui peut contenir quatre mille hommes, dans les irruptions qu'ils font sur ceux de Damas. Ἐν καταδρομαῖς αἱ τοῖς Δαμασκηνοῖς γίνονται. Strabon, liv. 16. pag. 1097.

(c) M. d'Andilly a traduit, après Sig. Gelenius, à Varus, Gouverneur de Syrie. Mais le Grec porte Varron, dans les Antiquités Juives & dans l'Histoire de la Guerre des Juifs. ** Les Auteurs de l'Histoire universelle du monde ne l'ont pas consulté, lorsqu'ils disent † : » que » Zenodore . . . avoit affermé ces tri» buts de Varus, Gouverneur de la Pro» vince. « Car Joseph ne marque point de qui Zenodore avoit affermé ce petit Etat. C'est par un semblable défaut d'exactitude, que le reproche fait par le Cardinal Baronius à Joseph de se contredire, n'est pas juste. Le sçavant Annaliste se rappelloit qu'il fait succeder Varus un an avant la mort d'Herode dans le Gouvernement de Syrie, à Sentius Saturninus : d'où il concluoit qu'il n'avoit pû l'être lorsqu'Auguste donna à ce Prince la Trachonite, la Batanée, & l'Auranite. La conclusion est juste, mais elle suppose que l'Historien Juif nomme ici Varus le Gouverneur de Syrie ; & le sçavant Cardinal eût vû que c'est Varron qu'il l'appelle, s'il se fût donné la peine de consulter le Grec & l'ancien Interprète.

(d) Je ne trouve point dans Joseph ce que M. Prideaux †† rapporte, que Varron fut rappellé avant que d'avoir pû exécuter l'ordre qu'Auguste lui avoit donné d'exterminer ces brigands. Au contraire, il dit que ce Gouverneur marcha contre eux, & qu'il en purgea le pays. Στρατεύσας οὖν ἐκεῖ, ἐκάθηρέ τε τῶν ἀνδρῶν τὴν γῆν. Guer. Juifs, liv. 1.

* S. Jean, chap. 11. ℣. 1.

** Guer. Juifs, liv. 1. chap. 20. pag. 105.

† Hist. univers. Tom. 7. pag. 186

†† Hist. des Juifs, Tom. 5. pag. 148.

où sa manière de vivre n'étoit guères différente de celle des bêtes ; comme il y faisoit provision d'eau & de grain, il pouvoit y demeurer long-temps caché. L'entrée en étoit étroite, il ne pouvoit y entrer qu'un homme à la fois. Le dedans en étoit large & spacieux. Le dessus de ces sous-terrains étoit peu élevé, & presque de niveau avec le sol du terrain supérieur. Les rochers dans lesquels ils sont creusés sont très durs, & les chemins pour y aborder impratiquables, à moins qu'on ne prenne un guide, tant ils sont tortueux & entrecoupés. Ces bandits s'étoient fait une si criminelle habitude de leurs volleries & de leurs rapines, que quand on les empêchoit de piller leurs voisins, ils s'entrevoloient les uns les autres. Herode devenu possesseur de ce pays par la libéralité d'Auguste, s'y rendit, & conduit dans ces cavernes par de sûrs guides, il vint à bout d'en réduire les habitans, de faire cesser leurs brigandages, & de procurer aux Peuples voisins un sûr & paisible repos.

Zenodore va à Rome accuser Herode, mais inutilement.

II. Zenodore fut très-sensible à la perte de son gouvernement, & plus outré encore d'en voir Herode revêtu ; il alla à Rome pour l'accuser, mais il eut le déplaisir d'être obligé de s'en revenir sans aucun succès. Vers ce même temps Auguste envoya Agrippa (a) pour prendre le Gouvernement des Provinces de delà la mer Ionienne. Comme il passa l'hiver à Mitilene, Herode, qui étoit son ami, fut l'y trouver, & retourna ensuite en Judée. Quelques habitans de Gadara allerent porter des plaintes contre ce Prince à Agrippa, mais il les lui renvoya enchaînés, sans avoir voulu les entendre. Les Arabes, d'autre part, qui souffroient impatiemment la domination d'Herode, cherchoient quelque prétexte pour lui causer du trouble & de l'inquiétude ; ils crurent alors en avoir trouvé un juste & raisonnable. Zenodore ayant perdu toute espérance de pouvoir rétablir ses affaires, leur avoit vendu cinquante talents l'Auranite, qui faisoit partie de son commandement. Elle étoit comprise dans ce qu'Auguste avoit donné à Herode, mais les Arabes soûtenoient qu'on ne pouvoit les en priver sans injustice. Ils y faisoient de fréquentes incursions, & paroissoient vouloir s'y maintenir de force, & d'autres fois souhaiter faire régler leurs prétentions par un Jugement. Ils avoient

(a) Marcellus, gendre & neveu d'Auguste, & Agrippa s'étant brouillés, pour en prévenir les suites, l'Empereur envoya le dernier en Orient.

gagné quelques soldats, que l'indigence & la haine (*a*) qu'ils portoient à Herode rendoient propres à leur dessein. Les troubles & les mouvemens qui peuvent conduire à quelque nouveauté, sont les ressources ordinaires des gens qui ont de la peine à vivre. Herode connoissoit depuis long-temps ces mauvaises dispositions; mais dans la crainte d'aigrir les esprits, & pour ne pas voir éclater quelque mouvement violent, il prit le parti de les gagner par la douceur.

III. Il y avoit dix-sept ans que ce Prince régnoit, lorsqu'Auguste vint en Syrie. La plus grande partie des habitans de Gadara allerent l'y trouver, pour lui porter des plaintes de la dureté & de la tyrannie d'Herode. Zenodore ne cessoit de les y pousser, en s'élevant avec emportement contre ce Prince, & leur protestant avec serment, qu'il ne se donneroit jamais de repos qu'il ne les eût soustraits à sa domination, pour les faire rentrer sous celle d'Auguste. Animés par ces promesses, ceux de Gadara pousserent les cris les plus amers contre Herode. L'exemple de ceux qu'Agrippa lui avoit remis pour en faire tel châtiment qu'il voudroit, & qu'il avoit renvoyés sans leur faire aucun mal, ne les avoit pas peu rassurés. Car autant ce Prince punissoit ses sujets avec la derniére sévérité, autant étoit-il indulgent & pardonnoit-il généreusement les offenses que lui faisoient les étrangers. Les chefs d'accusation qu'ils porterent contre lui, étoient ses violentes exactions & le renversement de leurs temples. Herode se préparoit fort tranquillement à répondre, mais Auguste lui tendit la main, & tout le bruit que faisoient ceux de Gadara ne put altérer l'affection qu'il avoit pour lui (*b*). Ce fut ainsi que se passa le premier jour de cette célébre accusation, mais n'en n'ayant plus été question le lendemain, les accusateurs sentirent bien qu'Auguste & son Conseil favorisoient Herode, & qu'on les lui aban-

(*a*) M. Havercamp rapporte δυσμενεῖς aux Arabes: c'est, ce me semble, ces soldats qu'il caracterise. Ce seroit une répétition sans nécessité; car Joseph venoit de dire que les Arabes soûtenoient que c'étoit une injustice, que de leur ôter cette partie de l'Auranite. J'efface καὶ, pour mettre οἱ en sa place.

(*b*) » Auguste, après leur avoir donné » audience, marqua à Herode..... un » jour pour répondre aux accusations qui » venoient d'être intentées contre lui; » Herode obéit, & son apologie fut écou» tée par Auguste avec un air de préven» tion si visible que, &c. « *Hist. univ. du monde*, Tom. 7. pag. 187. En vérité, il y a des Varillas par-tout. Le poison que prit Zenodore est frappé au même coin.

donneroit ; la crainte d'être punis porta les uns à se tuer la nuit suivante, les autres à se précipiter, & quelques-uns à se noyer. On regarda leur désespoir comme un indice du reproche qu'ils se faisoient à eux-mêmes de s'être si légérement portés à le venir accuser, & Auguste n'hésita point à le déclarer innocent. Ce ne fut pas le seul succès qu'eut pour lui cette affaire. Zenodore ayant perdu beaucoup de sang par la rupture d'une artere (*a*), mourut à Antioche de Syrie. L'Empereur donna à Herode ce qu'il possédoit encore de bien entre la Trachonite & la Galilée, & qui étoit assez considerable, puisqu'il comprenoit Oualathe, Paniade, & les terres des environs. Auguste associa ce Prince aux Intendans de Syrie (*b*), auxquels il ordonna de ne rien entreprendre sans prendre son avis. Enfin le bonheur d'Herode fut si grand, que les deux Princes qui gouvernoient le vaste Empire Romain, Auguste, & sous lui Agrippa, l'avoient tellement pris en affection, qu'après Agrippa, Auguste ne donna à personne tant de marques de considération qu'à Herode, & qu'Herode fut le Prince qu'Agrippa aima le plus après Auguste. Fondé sur la confiance que lui donnoit un si puissant crédit, il demanda & obtint d'Auguste une Tétrarchie pour son frere Pheroras, & lui assigna lui-même un revenu de cent talents, afin de lui former un établissement fixe, qui ne pût lui être disputé par ses enfans s'il venoit à mourir. De retour du voyage qu'il fit pour accompagner Auguste jusqu'à son embarquement, il fit bâtir, en belles pierres blanches, dans les Terres de Zenodore, proche de Panium, un temple magnifique, qu'il consacra à cet Empereur. On voit en cet endroit, & dans la montagne, une très-belle caverne, & plus bas un grand gouffre, d'une extrême profondeur, & rempli d'une eau dormante ; c'est de dessous la caverne que sortent les deux sources du Jourdain. Herode choisit ce lieu à cause de sa célébrité, pour servir d'assiette au temple qu'il fit élever en l'honneur d'Auguste.

Herode bâtit un temple en l'honneur d'Auguste, à Panium.

(*a*) A la lettre un intestin, un viscere. Je ne sçai pas sur quelle autorité M. Prideaux dit « que Zenodore prit du poison » qui lui rongea les entrailles. " *Tom.* 5. *pag.* 152.

(*b*) Auguste put dire aux Gouverneurs de Syrie de consulter Herode dans les choses dont ils le croiroient plus au fait qu'eux ; mais qu'un Empereur Romain ait soumis des Gouverneurs de Province à ne rien faire que par l'avis d'un Roi étranger, c'est ce qui n'est pas croyable. Cela prouve l'injustice du reproche qu'on fait à Joseph d'avoir été prévenu contre ce Prince.

IV. En ce même temps Herode déchargea ses sujets du tiers des tributs qu'ils avoient coutume de lui payer. Il prit pour prétexte de leur accorder ce soulagement, les maux qu'ils avoient soufferts, mais son véritable motif étoit de les faire revenir des sentimens d'indisposition dont ils étoient prévenus contre lui. Ils regardoient les grands ouvrages qu'il avoit fait faire comme contraires à leurs mœurs & à leurs usages; ils en murmuroient avec d'autant plus d'aigreur, qu'ils envisageoient la perte entiére de leur Religion comme très-prochaine. Herode étoit bien informé du trouble & de l'inquiétude dans lequel étoient ses peuples à cet égard, & donnoit toute son attention à en prévenir les suites, & à leur ôter toute occasion de remuer. Pour cela, il leur enjoignoit d'être assidus à leurs travaux, & leur défendoit les assemblées, les parties de promenades, & les repas en commun. Il portoit en un mot son attention sur-tout. Il faisoit punir sévérement ceux qui contrevenoient à ses ordres. Il en envoyoit plusieurs, les uns publiquement, les autres secrettement, dans la forteresse Hyrcania, où on les faisoit mourir. Il avoit répandu des gens dans la ville & sur les chemins, pour observer s'il ne se tenoit point d'assemblées. On dit que lui-même, quelquefois, prenant des habits de particulier, se mêloit souvent la nuit parmi le peuple, pour tâcher de pénétrer quelles étoient ses dispositions par rapport au gouvernement. Il persécutoit de toutes façons ceux qui affectoient des mœurs & une conduite contraire à ses vuës, il se contentoit d'obliger les autres par serment à lui promettre une fidélité inviolable, & de ne jamais s'écarter de l'obéïssance qu'ils lui devoient. Par crainte ou par flatterie, la plus grande partie se soumit à tout ce qu'il exigeoit, il y en eut quelques-uns d'assez fermes pour ne pas souffrir une telle contrainte, & pour oser s'en plaindre, mais aucun de ceux-là ne purent échapper à sa vengeance. Il tâcha de persuader à Pollion le Pharisien, à Saméas, & à leurs amis, de lui prêter le même serment; mais ils le refuserent (a), & n'en furent cependant pas punis comme

(a) La sçavante Société qui nous a donné l'Histoire du monde (Tome 7. pag. 187.) tombe ici dans quelques petites inexactitudes. 1°. Pollion & Saméas ne se mirent point à la tête des Esséniens: ils étoient Pharisiens, * & non Esséniens. 2°. Ils ne s'opposerent point si hautement au serment de fidélité qu'Herode exigeoit

* Antiq. Judaïq. liv. 15. chap. 3. numero 1.

les autres, à cause des grands égards qu'il avoit pour Pollion. Ceux que nous appellons Esséniens furent aussi dispensés de ce serment : c'est une secte d'hommes dont le genre de vie est tout-à-fait semblable à celui des Philosophes Pitagoriciens chez les Grecs ; je les ai plus particuliérement fait connoître ailleurs ; mais je vais dire ici pourquoi Herode les avoit en si grande considération, qu'il les regardoit en quelque sorte comme étant au-dessus de l'humanité. Je ne crois point m'écarter de mon sujet, en rapportant ainsi les sentimens singuliers des hommes dont l'histoire entre dans mon plan.

V. Un Essénien nommé Manahem, fort renommé pour son exactitude à remplir tous ses devoirs, & qui avoit reçu de Dieu pour récompense le don de prédire l'avenir, rencontra un jour Herode encore jeune, comme il venoit prendre avec d'autres enfans de son âge ses leçons chez un maître commun, & lui prédit qu'il seroit Roi des Juifs. Le jeune Herode croyant qu'il ne le connoissoit pas, ou qu'il se moquoit de lui, lui fit faire attention qu'il n'étoit qu'un simple Particulier. Manahem sourit, & lui donnant un petit coup sur l'épaule (*a*) : » Vous régnerez, lui repliqua-t'il, & vous régnerez heureusement, car » c'est Dieu qui vous appelle au thrône ; souvenez-vous du » petit coup que Manahem vient de vous donner, il doit sans » cesse vous rappeller les différents caprices de la fortune, & » qu'un Roi, pour s'en garantir, doit aimer la justice, servir » Dieu avec piété, & traiter ses sujets avec bonté ; mais c'est » ce que je sçai que vous ne ferez pas, car rien de ce qui doit » arriver ne m'est inconnu. Heureux d'abord autant qu'aucun Roi peut l'être, vous vous acquérerez une gloire immortelle, vous oublierez la justice & la piété, & sur la fin de » votre vie, Dieu dans sa colère se souviendra de vos désordres pour vous en punir. « (*b*). Par le peu d'espérance qu'avoit Herode de voir cette prédiction s'accomplir, il n'y fit pas attention. Mais ayant poussé insensiblement sa fortune, & étant enfin monté sur le thrône, au comble de son bonheur & de sa puissance, il manda Manahem, pour sçavoir de lui combien de temps il devoit regner : mais Manahem ne lui

Manahem prédit à Herode qu'il sera Roi.

de ses sujets, qu'il fut obligé d'y renoncer, sans même oser en témoigner du ressentiment. Les Esséniens eurent si peu lieu de s'opposer à ce serment, qu'Herode les en dispensa.

(*a*) A la lettre sur le derrière.

(*b*) Il paroit y avoir quelque chose de dérangé ici. Voyez les Notes *a* & *b*.

ayant

ayant rien répondu, Herode insista, & lui demanda s'il régneroit au moins dix ans; peut-être vingt, peut-être trente, lui répondit Manahem, sans rien déterminer de certain. Herode lui présenta la main, le renvoya, & eut toujours dans la suite beaucoup de considération pour les Esséniens. Quoique ce fait paroisse extraordinaire, j'ai cru devoir le rapporter, afin de faire connoître à ceux qui liront cette Histoire, que Dieu a récompensé la sainteté de la vie de plusieurs d'entre nous, par la révélation de ses secrets & la connoissance des choses futures.

CHAPITRE XI.

Herode communique au Peuple son dessein de rebâtir le Temple.

I. APRE'S tous les grands Ouvrages dont j'ai parlé, & dans la dix-huitiéme année de son régne, Herode forma une entreprise (*a*) qui pouvoit souffrir de grandes difficultés: ce fut de rebâtir le Temple du Seigneur, & de lui donner une plus grande enceinte & une plus grande élévation qu'il n'avoit. Il se persuadoit, & avec raison, que ce projet surpassoit tout ce qu'il avoit pû faire jusqu'alors, & que s'il réussissoit, il s'acquéreroit une gloire immortelle. Le Peuple ne le goûtoit point, & le Roi étoit informé qu'il ne s'y prêteroit pas volontiers. Pour tâcher cependant de l'y porter, il l'assembla & lui parla ainsi: » Chers Compatriotes (*b*), il est inutile de vous rappeller » tout ce que j'ai fait depuis que je suis monté sur le thrône; » j'ai cherché en tout votre bien, plutôt que ma propre gloire. » Je me suis livré dans les temps de calamité à tout ce qui » pouvoit contribuer à votre soulagement; dans les grands » ouvrages que j'ai fait faire, j'ai moins consulté mon avantage » particulier que votre sûreté & le desir que j'avois de vous » mettre à couvert des entreprises de vos ennemis. Je me flatte » d'avoir, avec le secours de Dieu, élevé la Nation à un degré » de bonheur & de prospérité dont elle n'avoit point encore » joui jusqu'à mon régne. Tout ce que j'ai fait pour augmenter » sa puissance, le nombre des villes que j'ai bâties ou embel-

(*a*) Voyez Remarque V.

(*b*) Il y a dans le Grec ἄνδρες ὁμόφυλοι. Voyez sur ces mots la premiére Remarque, à la suite du Livre quatorze, ci-devant, page 85.

» lies dans le sein du royaume, & dans les provinces qui y ont
» été jointes ; tout-cela, dis-je, vous est connu, un détail plus
» circonstancié seroit superflu : je veux vous communiquer un
» projet bien plus grand, bien plus important, bien plus di-
» gne de votre attention. Nos ancêtres bâtirent, après leur
» retour de Babylone, le Temple que vous voyez, en l'hon-
» neur de Dieu ; mais vous sçavez qu'il a soixante coudées de
» moins en élévation, que n'avoit celui que Salomon avoit
» fait construire : nous ne devons pas cependant les accuser
» d'avoir manqué de zéle. Les dimensions en avoient été réglées
» par Cyrus, & par Darius, fils d'Histaspe. Ils étoient leurs
» sujets, ils le furent de leurs successeurs, & des Macédoniens
» dans la suite, & jamais il ne leur a été permis de donner à
» ce second Temple la même élévation, ni de le rendre aussi
» grand & aussi magnifique qu'avoit été le premier monument
» de notre piété. Maintenant que par la grace de Dieu je
» jouis du pouvoir souverain attaché au throne, que le royau-
» me est dans une profonde paix, que je possede de grandes
» richesses, que mes revenus me mettent en état d'amasser
» des sommes considérables, & qu'enfin, ce qui est au-dessus
» de tout, nous pouvons compter sur la protection des Ro-
» mains, ces maîtres de la terre, dont nous sommes les amis
» & les alliés, je veux suppléer à ce que la nécessité des temps
» & la dure servitude sous laquelle ont gémi nos peres ne leur
» a pas permis d'exécuter, & donner à Dieu, par ce monu-
» ment de piété, des marques de ma reconnoissance, pour
» toutes les graces dont il m'a comblé.

II. Ce Discours, qui annonçoit un projet auquel on s'étoit d'autant moins attendu, que le succès en paroissoit presque incroyable, surprit l'assemblée. Les esprits, bien-loin de s'élever, furent saisis d'inquiétude, & tomberent dans une chagrine défiance à la vuë de la grandeur & de la difficulté de l'entreprise. On craignit qu'après avoir abbatu le Temple, les fonds ne manquassent pour achever de le relever ; mais Herode rassura le Peuple, en lui promettant de ne rien faire démolir qu'il ne se fût pourvu de tout ce qui étoit nécessaire pour sa parfaite reconstruction. Fidèle à remplir cet engagement, il se pourvut de mille chariots pour amener la pierre, fit choix de dix mille ouvriers des plus habiles, acheta des habits sacrés pour mille

Prêtres (*a*), qu'il chargea de diriger, les uns le travail des maçons, & les autres celui des charpentiers. Les choses étant ainsi disposées, & tous les matériaux rassemblés, il se hâta de faire commencer ce grand ouvrage.

III. On détruisit d'abord les anciens fondemens, pour en construire de nouveaux, sur lesquels on éleva le Temple. On lui donna cent coudées de longueur, & six vingts de hauteur; mais ses fondemens s'étant dans la suite affaissés de vingt coudées (*b*), nous eumes dessein, sous le régne de Néron, de le rehausser de la hauteur de ces vingt coudées. Il fut bâti d'excellentes pierres blanches, qui avoient chacune vingt-cinq coudées de longueur, huit d'épaisseur, & douze environ de largeur. Tout le Temple étoit, comme un portique royal (*c*), plus bas sur les deux côtés que dans son milieu, & ce milieu étoit si exhaussé, que ceux qui demeuroient à la campagne pouvoient l'appercevoir de plusieurs stades, & ceux qui, en arrivant, le prenoient de front, comme ceux dont les maisons lui faisoient face du même côté (*d*), pouvoient encore l'appercevoir de plus loin (*e*). Ses ouvertures, ainsi que leurs frontons,

(*a*) Il y a ici quelque dérangement dans le Texte de Joseph. On peut voir dans la Note *g*. la manière dont quelques Critiques ont tâché de le rétablir. En changeant διδαξαι en διδαξαι, & en sous-entendant ἐπὶ τὸ, ou simplement τοῦ, Joseph dira: » Herode fit provision de mille » chariots, fit choix de dix mille ou» vriers, les plus habiles. Donna des ha» bits sacrés a mille Prêtres; aux uns, » pour qu'ils conduisissent & enseignas» sent les maçons; aux autres, pour qu'ils » dirigeassent les charpentiers. " Le travail se faisoit dans le Temple; ainsi il étoit naturel que les Prêtres, qu'Herode avoit chargés de veiller sur les ouvriers, fussent revêtus des habits de leur ministere, & c'étoit une suite naturelle que ce Prince leur en donnât pour remplir les fonctions dont il les chargeoit. Ce fut ainsi que le Grand Prêtre Josué, avec ses freres, ses enfans, les Lévites,* animerent les ouvriers qui relevoient le Temple que Nabuchodonosor avoit détruit. L'Ecrivain sacré remarque même, que les Prêtres étoient revêtus de leurs habits, *in ornatu suo*. Le temps qu'Herode mit à amasser des matériaux n'eût pas suffi pour que les Prêtres eussent pû apprendre les métiers de charpentiers, de maçons, d'une manière à faire un ouvrage si magnifique. Car je ne crois pas qu'il y eût des Prêtres qui voulussent avilir leur saint ministere par la profession de Charpentiers & de Maçons; & si ce fut eux qui firent la maçonnerie & la charpente du Temple, que faisoient les dix mille ouvriers qu'Herode avoit arrêtés? Ou Photius n'a pas fait ces réflexions, ou elles ne l'ont pas touché: car dans l'extrait des ouvrages de Joseph, il dit, en parlant des Prêtres, qu'Herode οἰκοδόμειν ἢ ξυλουργεῖν ἐξεπαίδευσεν. Cod. 238.

(*b*) Voyez la Remarque sixiéme du huitième Liv. Antiq. Juiv.

(*c*) Il me semble que βασιλικὴν signifie plutôt ici *magnifique*, que royal dans le sens propre.

(*d*) Ἐναντίον.

(*e*) Voyez Remarque VI.

* Esdras chap. 3. ℣. 9. & 10.

étoient proportionnés à sa largeur & à son élévation. Des voiles de diverses couleurs & relevés de fleurs de pourpre & d'écarlates, se tiroient au-devant. Au-dessous de l'entablement régnoit une vigne d'or, dont les branches & les raisins étoient d'un massif si considérable, & d'un fini si achevé, que l'œil du spectateur n'étoit pas moins étonné de la richesse de la matière, que de la délicatesse du travail. Herode fit faire autour du Temple des portiques d'une grandeur & d'une élévation proportionnée au reste de l'édifice; il les porta à un degré de magnificence auquel personne avant lui n'avoit atteint: ils étoient entourés d'un grand mur (*a*), qui étoit lui-même le plus bel ouvrage dont on eût encore entendu parler.

Il y avoit *en cet endroit* une montagne pierreuse & fort roide, mais qui se terminoit en une pente assez douce du côté oriental de la ville. Le Roi Salomon, guidé par la sagesse divine, fut le premier qui fit faire sur son sommet des ouvrages admirables. On prit ensuite dès sa naissance cette montagne, qu'un fossé profond entouroit du côté du midi; on en enferma le pied de pierres d'une énorme grandeur, liées ensemble avec du plomb, observant de laisser toujours de l'espace entre la montagne & le mur qu'on élevoit, & le poussant ainsi jusqu'au haut; on en fit une mole d'une énorme élévation (*b*), dont le sommet étoit de figure quarrée. Ces grandes pierres présentoient en-dehors une face d'une beauté admirable; elles étoient attachées les unes aux autres par-dedans avec des barres de fer, qui devoient les rendre pour toujours inébranlables. L'ouvrage ainsi poussé jusqu'à la hauteur du sommet, & tout le vuide d'entre la montagne & le mur exactement comblé, forma une plate-forme dont tout le contour étoit de quatre stades, chacune des quatre faces en ayant une de longueur.

(*a*) „ Deux de ces galeries étoient „ soûtenues par de fortes & d'épaisses „ murailles. " Cette expression, *deux de ces galeries*, porte naturellement à croire qu'il y avoit plus de deux portiques, & il n'y en avoit pas davantage. *ἀμφω δ' ἦσαν μεγάλα τείχει. duo*, ou *duæ erant magni muri*. Comme cela ne fait point de sens, on a cru pouvoir y en trouver un, en supposant que la préposition ἐπὶ manque entre ἦσαν & *μεγάλα*. Joseph diroit, dans cette supposition: „ Deux portiques étoient „ portés sur un grand mur. " Mais 1°. Les portiques du Temple étoient appuyés contre un mur, ils n'étoient pas dessus. 2°. Comment, n'ayant point encore marqué combien il y en avoit, auroit-il pû dire, „ deux portiques étoient „ sur un mur? " 3°. Dans ce sens, il semble dire qu'il n'y avoit qu'nn mur, & il y en avoit deux. J'ai cru parer à ces difficultés en lisant, *ἀμφὶ δ' ἦν μέγα τεῖχος*: „ Il „ y avoit un grand mur autour du Tem„ ple.

(*b*) Voyez Livre huitiéme, Remarque sixième.

Dans cette aire, ſur le ſommet vers l'orient, étoit un mur de pierre, qui portoit un double portique de la longueur de ce mur. Ce double portique avoit le Temple en face, & en regardoit l'entrée, pluſieurs des prédéceſſeurs d'Herode y avoient fait de grands embelliſſemens. Ce Prince conſacra de nouveau les dépouilles des nations vaincues, dont tout le tour du Temple étoit rempli, & y joignit celles qu'il avoit remportées ſur les Arabes.

La Tour Antonia.

IV. Du côté du ſeptentrion étoit une Tour quarrée, extrêmement forte, bâtie par les Rois de la race des Aſmonéens, prédéceſſeurs d'Herode, qui avoient été en même temps Rois & Grands-Prêtres; ils l'avoient appellée Baris (*a*); on y gardoit les habits ſacrés dont le Grand-Prêtre ſe revêtoit ſeulement lorſqu'il devoit ſacrifier. Herode les y laiſſa, mais les Romains s'en emparerent après ſa mort, & les eurent en leur pouvoir juſqu'au régne de l'Empereur Tibere. Vitellius (*b*), Gouverneur de Syrie, étant alors venu à Jeruſalem, les Juifs le priérent de leur en remettre la garde. Ce Gouverneur, par reconnoiſſance pour les grands honneurs que le Peuple lui avoit faits, leur obtint cette grace de l'Empereur. Ils reſterent ainſi en poſſeſſion de ce ſacré dépôt juſqu'à la mort d'Agrippa. Mais Caſſius Longinus, qui fut dans la ſuite Gouverneur de Syrie, & Cuſpius Fadus, Intendant de Judée, ordonnerent aux Juifs de le remettre dans la Fortereſſe Antonia, afin qu'il fût comme auparavant au pouvoir des Romains (*c*). Les Juifs envoyerent demander à l'Empereur Claude la révocation de ces ordres; le jeune Agrippa, qui étoit alors à Rome, s'intéreſſa pour eux, &

(*a*) La diſtraction de l'élégant Traducteur étoit un peu forte, lorſqu'il fait dire a Joſeph : » Ils avoient donné a „ cette Tour le nom de Baris, à cauſe „ que l'on y conſervoit l'habit dont le „ Grand Sacrificateor eſt revêtu." בירה ſignifie *Palais*, *Fortereſſe*. 1. Eſdr. ch. 6. ỳ. 1. 2. Paralipp. chap. 29. ỳ. 1. Joſeph. Antiq. Juiv. liv. 10. chap. 11. numero 7.

(*b*) M. Prideaux ne ſe ſouvenoit pas de ce que Joſeph dit ici, lorſqu'après avoir rapporté que les Romains ſuccéderent à Archelaüs dans la garde des ornemens du Grand-Prêtre, il ajoûte : „ Cela continua juſqu'à l'incendie qui „ conſuma entiérement Jeruſalem ſous „ Titus." *Pag.* 61. *Tom.* 4.

(*c*) " Le jeune Agrippa demanda d'en „ avoir la garde, ce qui lui fut accor„ dé." [*M. d'Andilly*] L'expreſſion de Joſeph n'eſt point contraire a ce ſens, mais à la maniére dont il s'exprime dans le vingtiéme Livre des Antiquités Juives, chapitre premier; Agrippa ne demanda pas a l'Empereur d'être maître des habits ſacrés, mais qu'ils fuſſent en la diſpoſition du Peuple, ce que Claude lui accorda. La mépriſe des Copiſtes, qui ont écrit ἴλαβεν, il reçut, au lieu d'ἴλαβον, ils reçurent, fait toute l'ambiguité.

l'obtint. L'Empereur donna à ce sujet ses ordres à Cassius Longiginus (*a*). Ces vêtemens sacrés étoient auparavant gardés sous le sceau du Grand-Prêtre & sous celui des Gardes du Thrésor. La veille d'une grande fête, les Thrésoriers du Temple alloient trouver les Commandans des troupes Romaines, qui, après la reconnoissance faite de l'intégrité du sceau, les leur faisoit donner. La Fête étant passée, ils les rapportoient & les remettoient à cet Officier, revêtus du même sceau, qu'ils avoient soin de lui faire remarquer. J'ai cru, relativement aux malheurs qui nous arriverent dans la suite, ne devoir pas omettre ces circonstances. Pour fortifier d'autant plus le Temple, dont cette Tour faisoit une des principales suretés, Herode la fortifia elle-même par de nouveaux travaux, & l'appella Antonia, du nom d'Antoine, dont il étoit ami, & qui étoit alors toutpuissant à Rome.

V. Il y avoit quatre portes au nord de l'enceinte du Temple, dont une conduisoit au palais par-dessus le fossé qu'on avoit comblé pour cet effet. Les deux autres menoient au fauxbourg: par la quatriéme on alloit dans l'autre ville (*b*). On descendoit pour cela par plusieurs marches dans la profondeur qui l'en séparoit, & on en remontoit ensuite par autant d'autres. La ville faisoit face au Temple, en forme de théatre, & étoit entourée au midi d'un fossé profond. Au côté méridional de cette même enceinte, il y avoit aussi des portes, & un superbe portique, distribué en trois galeries, & qui après s'être porté, dans sa longueur, jusqu'au fossé du côté de l'orient, alloit finir à celui qui étoit au couchant, n'ayant pû être pous-

(*a*) Selon le Grec, & toutes les autres Traductions que j'ai consultées, c'est à Vitellius que l'Empereur écrit. C'est une faute que le nouvel Editeur eût pû corriger, ou en avertir par une petite Note. Ce que Joseph vient de dire, que ce fut Cassius Longinus, Gouverneur de la Syrie, qui ordonna aux Juifs de remettre les ornemens sacrés dans la Tour Antonia, ce qu'il dit dans le premier chapitre du vingtiéme Livre des Antiquités Juives, & le Décret que l'Empereur en adressa à Cuspius Fadus, prouve que ce fut à Cassius Longinus que Claude écrivit qu'il permettoit que les Juifs eussent en leur disposition les habits du Grand-Prêtre.

(*b*) Εἰς τὴν ἄλλην πόλιν, M. d'Andilly, & Sig. Gelenius, qui ont senti qu'ἄλλη n'étoit pas ici à sa place, ne l'ont point traduit: mais ce n'est pas lever la difficulté. Je crois que c'est celle de καινὴν qu'il a prise, & que Joseph dit que la quatriéme porte conduisoit dans la nouvelle ville, à Belzeta. La nouvelle ville étoit au septentrion. Ainsi, les deux corrections que l'on propose pour rétablir cet endroit, se prêtent mutuellement la main. Je crois qu'il faut faire encore un petit changement; lire διειλημμένην, au lieu de διειλημμένη: „ La derniére porte conduisoit dans la nouvelle ville.

ſé plus loin. C'étoit un des plus beaux ouvrages que les rayons du ſoleil aient jamais éclairé : car outre que le foſſé étoit ſi profond qu'à peine en appercevoit-on le fond, lorſqu'on regardoit d'en-haut (*a*), ce portique étoit ſi élevé, que ſi de deſſus ſon toit on s'arrêtoit à regarder en-bas, ſa hauteur, jointe à la profondeur du foſſë, mettoient le ſpectateur au riſque de perdre la tête avant que ſa vuë pût ſe porter au fond. Ce portique avoit dans ſa longueur quatre rangs de colonnes, qui ſe répondoient exactement les unes aux autres, & dont le quatrième étoit adoſſé à un mur de pierre. Ces colonnes étoient ſi maſſives, qu'à peine trois hommes, étendant leurs bras & les joignant enſemble, pouvoient-ils les embraſſer. Elles étoient au nombre de cent ſoixante-deux, & avoient vingt-ſept pieds (*b*) de hauteur. Portées ſur une double baſe, leurs chapiteaux étoient d'ordre Corinthien, d'un travail vraiment admirable; c'étoient ces quatre rangs de colonnes qui formoient les trois galeries du portique. Les deux galeries des côtés étoient égales, & avoient chacune trente pieds de largeur, plus de cinquante de hauteur, & une ſtade (*c*) de longueur. Celle du milieu étoit de la moitié plus large, & une fois plus élevée. Leur plafond étoient ornés de ſculptures, taillées dans le bois avec beaucoup d'art, & très-agréablement variées. Le plafond de celle du milieu étoit bien plus exhauſſé que celui des deux autres; car cette galerie s'élevoit, par ſon périſtile (*d*), au-deſſus de celle qui faiſoit face en-dehors, & audeſſus du mur auquel étoit adoſſé un rang de colonnes. Et tout ce qui compoſoit ce

(*a*) Voyez Remarque VII.

(*b*) *Vingt-ſept pieds*. Joſeph donne ving cinq coudées a ces colonnes, dans le cinquième chapitre du cinquième Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, numero deux. Capelle conjecture avec beaucoup de vrai-ſemblance, que c'eſt une erreur de chiffre, & que l'on doit lire trente-ſept, au lieu de vingt-ſept. Trente-ſept pieds, en effet, font à-peu près les vingt cinq coudées de hauteur qu'il donne à ces colomnes dans l'endroit que l'on vient d'indiquer. *Voyez* le Pere Lamy, pag. 795.

(*c*) Cela ne peut être vrai, que du mur auquel étoient adoſſées les colomnes de la première galerie. Car les galeries perdoient de leur longueur à meſure qu'elles s'éloignoient de ce mur.

(*d*) *Car ſon périſtile*. Je conjecture que Joſeph veut dire que les colomnes de la galerie du milieu étant plus hautes que celles de ſes deux côtés, ſon plafond étoit plus élevé que le leur. Sig. Gelenius a traduit, ϗ τὸ τῆς μέσης βάθος ἐπὶ μεῖζον ἤγερτο : *medio verò convexitas altiùs ſurgebat*. Je ne crois pas que βάθος ait jamais ſignifié convexité : ce qui eſt certain, il ne ſignifie pas cela ici. M. d'Andilly nous donne *une voûte* „ de la gale-„ rie du milieu ..... ſoûtenue ſur des „ corniches de pierre .... & entremê-„ lées de colomnes " &c. dont on ne trouve aucune trace dans Joſeph.

plafond étoit d'un travail si fini, que ceux qui ne l'avoient pas vû ne pouvoient croire ce qu'on en disoit, & ceux qui le voyoient, ne pouvoient cesser de l'admirer.

Telle étoit la premiére enceinte du Temple. On en trouvoit une seconde assez proche, à laquelle on montoit par quelques degrés. Au-devant se présentoit une petite muraille, sur laquelle étoit gravée une défense aux étrangers d'y entrer, sous peine de mort. Cette enceinte avoit, au nord & au midi, des portes, qui laissoient entre elles trois égales distances (*a*). Et à l'orient étoit une grande porte, par laquelle les hommes qui étoient purifiés entroient, ainsi que les femmes; mais celles-ci ne pouvoient pas pénétrer plus avant : venoit enfin le parvis des Prêtres, dans lequel il n'étoit permis qu'à eux seuls d'entrer. Au-dedans de ces enceintes étoit le Temple, au devant duquel étoit l'hôtel des holocaustes. Comme Herode n'étoit pas Prêtre (*b*), il ne put entrer dans aucune des trois pièces, *qui composoient le Temple proprement dit, le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints*; il borna donc son travail à la construction des enceintes & des portiques, tant intérieur qu'extérieur, *dont nous venons de parler*, & tous ces ouvrages furent finis en huit ans.

VI. Il laissa aux Prêtres le soin de faire bâtir le Temple *proprement dit*, & la construction en fut achevée en dix-huit mois. Le Peuple en témoigna une grande joie, & se pressa d'en rendre à Dieu ses actions de graces, & d'en marquer sa reconnoissance au Roi. Il célébra ce grand évenement par des fêtes & des réjouissances publiques. Le Roi offrit trois cents bœufs à Dieu en sacrifice; tout le monde en offrit, chacun selon son

(*a*) Voyez huitième Livre, Remarque VI.

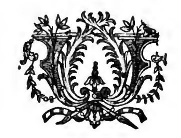
(*b*) » Comme Herode n'étoit pas Prê-
» tre. « L'Auteur de la Note *i* soupçonne cet endroit d'être corrompu : on peut voir comme il le corrige. Il n'y a rien, ce semble, à changer. L'expression de Joseph n'est pas nette, c'est tout son défaut : car il paroît ne vouloir dire autre chose, sinon qu'Herode n'étant pas Prêtre, il n'osa entrer dans aucune de ces trois parties du Temple, le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints. Ce qu'il ajoûte, » mais
» il fit travailler aux portiques d'Israël &
» des Gentils, « fait voir qu'ils ne sont point renfermés dans ces trois pièces du Temple, dans lesquelles il n'osa entrer, parce qu'il n'étoit pas Prêtre.

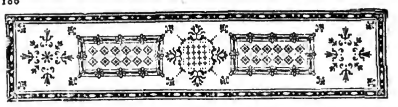
M. Reland est surpris dans la Note *o*, pag. 796. que Joseph fasse entrer ce Prince dans le Temple pour haranguer le Peuple, après avoir dit que n'étant pas Prêtre, il n'y put entrer lorsqu'il le faisoit bâtir. Mais ce fut dans un portique ἐν τῷ ἱερῷ, dans celui d'Israël ou des Gentils, qu'il assembla le Peuple : endroit où lui & le Peuple pouvoient entrer. Ici, c'est le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints, dont son état de laïc lui fermoit l'entrée.

pouvoir.

pouvoir. Je n'en puis marquer la quantité : il n'est pas possible de le faire au juste. Comme tous ces grands ouvrages se trouverent avoir été terminés le même jour qu'on avoit coûtume de célébrer l'anniversaire de l'avénement du Roi au thrône, le concours de ces deux évenemens rendit la Fête plus solemnelle.

VII. Outre tout ce que je viens de décrire, Herode fit pratiquer un sous-terrain, qui alloit depuis la Tour Antonia jusqu'à la porte orientale du portique d'Israël, sur lequel il fit élever une Tour, afin que si le peuple se soulevoit dans la suite contre ses successeurs, ils pussent s'y retirer par ce sous-terrain, & s'y mettre en sûreté. On dit que pendant qu'on travailla au Temple, il ne plut jamais le jour, mais seulement la nuit, afin que le travail des ouvriers ne souffrît aucune interruption. Cette remarque nous a été transmise par nos peres, & ce fait ne paroîtra pas incroyable, si l'on fait attention à toutes les marques de bonté que Dieu nous a données. Ce fut ainsi que furent faits & achevés les différents ouvrages du Temple.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUINZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Le récit que Joseph fait des divisions de la maison d'Herode, est obscur & embarrassé.

J'Ai cru devoir marquer ce qui me fait peine dans la maniére dont Joseph raconte les funestes divisions de la maison d'Herode. C'est moins pour justifier l'obscurité & les contradictions que je crois y trouver, que dans la vuë de m'éclaircir, & si je hazarde une ou deux conjectures, pour tâcher d'y donner quelque jour, je ne les présente que comme des lueurs, peut-être fausses, que je crois entrevoir.

1°. Joseph appelle dans un endroit celui à qui Herode ordonna, lorsqu'il alla trouver Antoine, de faire mourir Mariamne, l'oncle de ce Prince (a), & dans la suite le mari de Salomé. Cette opposition peut venir de ce qu'il à pris le mot de Θεῖος dans un sens que l'on ne sçache pas que les Auteurs du bon Grec lui aient donné: les mots qu'on emploie à marquer les différents degrés de parenté, sont souvent très-équivoques. On n'a pû jusqu'à présent fixer avec quelque certitude le sens de *Chothen* (b), & saint Jerôme s'est contenté de le traduire par *cognatus*. *Gener* signifie *gendre* en Latin, cependant Justin s'en sert pour marquer beau-frere: car il dit qu'Acerbas, qui avoit épousé selon lui Elissa, étoit *gener* de Pigmalion. Pigmalion & Elisa étoient frere & sœur. Le mari d'Elissa étoit donc beau-frere, & non gendre de Pig-

(a) Τὸν Θεῖον αὐτοῦ Ἰώσηπον.

(b) חתן Voyez P. Calmet, Exod. chap. 2. ℣. 18.

malion. D'ailleurs, Joseph pouvoit être en même temps oncle d'Herode & mari de Salomé.

2°. Dans l'Histoire de la guerre des Juifs (a), c'est au retour de Laodicée, où Herode avoit été trouver Antoine, pour se justifier de la mort d'Aristobule, qu'il fait mourir Mariamne. Peu s'en fallut à la vérité, qu'il ne la fit mourir dès-lors, mais son amour l'emporta sur sa jalousie. Il se retint, quoiqu'avec peine, & il se contenta d'ordonner qu'on fit mourir Joseph, sans vouloir même le voir, & de faire arrêter Alexandra. Dans les Antiquités Juives, l'infortunée Princesse survit à la bataille d'Actium (b), & elle ne perdit la vie qu'en exécution d'un prétendu jugement que porterent contre elle quelques Officiers qu'Herode avoit assemblés, & auxquels il avoit exposé les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir de sa conduite.

La contradiction est si marquée, qu'il ne me souvient pas d'en avoir lû une semblable dans aucun Ecrivain. Si l'on a peine à en croire Joseph capable, il faut lire αὐτὸν au lieu d'ἀμφοτέρους après προσέταξεν, & supposer une assez grande lacune entre ce dernier mot & μετάνοια δ' εὐθέως. Qu'après avoir dit qu'Herode fit mourir Joseph sur le champ, l'Historien Juif ajoûtoit dans ce qui s'est perdu, que sa passion pour la Reine lui conserva alors la vie, mais qu'il la lui fit ôter dans la suite, lorsqu'il fut de retour, après avoir accompagné Auguste qui retournoit en Egypte.

3°. Soëme ne fut pas plus discret que l'avoit été Joseph, mais Mariamne paroît avoir été plus réservée, lorsque le Roi fut de retour d'accompagner Auguste, qu'elle ne l'avoit été à son retour de Laodicée. Elle ne dit rien du moins qui pût exposer Soëme au malheur qui avoit fait périr Joseph : elle le recommanda même à Herode, lorsqu'il alla trouver l'Empereur, qui alloit en Egypte, & elle lui obtint un emploi assez considerable. Les reproches qu'elle fit au Roi après son retour, ne tomberent que sur le meurtre de son pere & de son frere, & ce ne furent que les calomnies de Salomé qui firent périr Soëme.

4°. Herode, en partant pour Laodicée, n'ordonne rien contre Alexandra. Sa passion ne se porte que contre la Reine, qu'il ordonne au mari de Salomé de faire mourir, en cas qu'il lui arrive quelque malheur, afin qu'un autre ne la possède pas après sa mort. L'ordre qu'il donne à Soëme, lorsqu'il fut obligé d'aller trouver Auguste pour se justifier des liaisons particuliéres qu'il avoit eues avec Antoine, regardoit Alexandra comme la Reine, & on ne voit pas quelle raison put avoir ce Prince, de vouloir ôter à la première, dans son second voyage, une vie qu'il lui avoit conservée dans son premier. Car on n'apperçoit rien dans sa conduite, depuis le retour de Laodicée, qui ait pû porter Herode à ordonner à Soëme, lorsqu'il partoit pour Rhodes, de la faire mourir. Quel qu'ait pû être celui qu'il donna à cet Officier à l'égard de Mariamne, il ne paroît pas que ce fût le même que celui qu'il avoit donné à Joseph.

(a) Liv. 1. chap. 22. numero 5.

(b) Οὕτως δ' ἔχων, ὀλίγου μὲν ἀπέκτεινε τὴν γυναῖκα· νικώμενος δὲ πρὸς αὐτὴν ἔρωτι, ταύτην μὲν τὴν ὁρμὴν ἐκράτησεν, ἑαυτοῦ δὲ καρτερήσας ὀδυνηρῶς καὶ δυσχερῶς. Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 3.

Le nouvel Editeur des Œuvres de Joſeph cite quelques manuſcrits dans leſquels on lit μεταχειρίσασθαι, au lieu de διαχειρίσασθαι, que portent les imprimés. Dans cette leçon, Herode commande à Soëme, en cas qu'il ne revînt pas de Rhodes, de ſe rendre maître de Mariamne & d'Alexandra, de peur qu'elles n'excitaſſent quelques troubles, & de conſerver le royaume aux Princes ſes enfans. Les motifs qu'eut Soëme de confier à la Reine le ſecret des ordres qu'il avoit reçus, donnent lieu de propoſer cette conjecture. Il ſe flattoit que quelque choſe qui pût arriver, il y avoit beaucoup à eſpérer, rien à craindre, de la confidence qu'il lui en faiſoit. Que ſi le Roi retournoit avec la même autorité qu'auparavant, ſa paſſion pour la Reine ne lui permettroit pas de faire du mal à une perſonne pour laquelle elle ne manqueroit pas de s'intéreſſer. Que s'il lui arrivoit quelque choſe de fâcheux, comme elle régneroit alors, ou toucheroit de très-près celui qui monteroit ſur le thrône, il avoit lieu d'eſpérer qu'il auroit part à ſes bonnes graces, en reconnoiſſance de ce qu'il auroit fait pour elle. Ce raiſonnement ſuppoſe ou que Soëme n'avoit pas ordre de la faire mourir, au cas que le Roi ne revînt pas, ou qu'il étoit réſolu de ne le pas faire. Ainſi, il paroît que l'ordre dont cet Officier de confiance fut chargé, ſe bornoit à ſe rendre maître, en cas d'accident, de Mariamne & d'Alexandra, de les empêcher de brouiller, & d'aſſurer la couronne aux Princes enfans d'Herode.

Remarque II.

Sur ce que Joſeph dit que les femmes Juives ne pouvoient pas répudier leur mari ; qu'elles ne pouvoient pas même, quoique répudiées, paſſer à de ſecondes noces ſans ſa permiſſion.

La Société qui a compoſé l'Hiſtoire univerſelle du monde, fait dire (*a*) à Joſeph, » que Salomé fut » la premiére qui oſa répudier ſon » mari, & dont l'exemple fut bien- » tôt ſuivi par d'autres, dont l'Hiſ- » torien fait mention : « Deux choſes que l'Hiſtorien Juif ne dit pas. Il rapporte ſeulement que cette Princeſſe envoya un acte de divorce à ſon mari, & que cela (*b*) n'étoit pas ſelon les Loix des Juifs. Ce pouvoit être alors le ſentiment des gens de bien de la Nation : c'étoit celui de Joſeph, qu'une femme ne pouvoit pas ſe ſéparer d'elle-même d'avec ſon mari ; mais ce ſentiment ne paroît pas avoir été généralement ſuivi, encore moins, ce ſemble, mis en pratique. Joſeph l'inſinue, lorſqu'il remarque que Salomé conſulta en cela moins la Loi de ſa Nation que ce qu'elle pouvoit faire (*c*). *Sed eâ, quæ tum valebat uſa*, comme a fort bien rendu le nouvel Editeur. Saint Jean reprochoit à Herode d'avoir enlevé la femme de ſon frere, mais il ne fait aucun reproche à Herodias de s'être ſéparée de ſon mari.

(*a*) Tom. 2. pag. 517. Le P. Calmet, Diſſert. ſur le divorce, pag. 39.

(*b*) Τὸν ἐν γάμῳ νόμον, ἀλλὰ τὸν ἐπ' ἐξουσίᾳ ἑλομένη.

(*c*) Οὐ κατὰ τοὺς Ἰουδαίους νόμους.

ſans ſa permiſſion. Jeſus-Chriſt déclare dans ſaint Marc, qu'une femme qui répudie ſon mari & en épouſe un autre, eſt une adultere. Le Sauveur du monde ne dit pas, qui eſt répudiée par ſon mari, mais qui le répudie (*a*), & il ſe ſert du même terme qu'il emploie dans le verſet précedent, lorſqu'il décide que l'homme qui répudie ſa femme & en prend une autre, commet un adultère.

Quelques Sçavans, & pluſieurs Rabbins, ont embraſſé le ſentiment de Joſeph. Il ne paroît pas que c'ait été celui de Philon. Car en parlant de la Loi qui défend à une femme de retourner avec ſon premier mari, lorſqu'après en avoir été ſéparée, elle en avoit épouſé un autre (*b*), il dit, » qu'après avoir rompu ſes » anciens engagemens & les avoir » oubliés, elle doit ſe marier à tout » autre plutôt qu'avec ſon premier » mari. « Une femme ne peut rompre ſes premiers engagemens qu'en ſe ſéparant d'elle-même d'avec ſon mari.

La Loi permettoit à l'homme de répudier ſa femme, ſans défendre aux femmes d'uſer du même droit. Or, dans ce qui n'eſt pas contre le droit naturel, le droit eſt commun à tous ceux que la Loi n'en exclut pas. Si le pouvoir de ſe ſéparer n'eût pas été réciproque à l'homme & à la femme, les Loix Romaines auroient été plus équitables en cela que celle de Moïſe. Car ces loix permettoient à l'homme & à la femme de ſe ſéparer l'un & l'autre. On a une Loi du Grand Conſtantin (*c*), qui permet à une femme de répudier ſon mari, lorſqu'il a commis des homicides, violé les tombeaux, ou empoiſonné quelqu'un. On a même des preuves que quelques Peres de l'Egliſe ont cru qu'une femme chrétienne pouvoit ſe ſéparer de ſon mari, lorſqu'il ne lui gardoit pas la foi qu'il lui avoit promiſe (*d*), & lui donner un acte de divorce. Fabiole, dont ſaint Jerôme fait l'éloge dans ſa Lettre à Occeanus, avoit non-ſeulement répudié ſon mari, mais elle en avoit épouſé un autre ; & le ſaint Docteur ne la blâme que d'avoir paſſé à de ſecondes noces. Car il enſeigne que la permiſſion que Jeſus-Chriſt donne au mari de ſe ſéparer de ſa femme, en cas d'adultère, eſt mutuelle & réciproque.

On fait dire à Joſeph (*e*) qu'une femme répudiée par ſon mari, ne pouvoit pas en épouſer un autre qu'il ne le lui permît. Cette loi eût eu de grands inconvéniens. Elle eût donné au mari un moyen infaillible d'aſſurer tout le bien de la femme qu'il répudioit, aux enfans qu'il avoit eus d'elle. Il lui eût ſuffi pour cela, de lui refuſer la permiſſion de ſe remarier à un autre. C'auroit été le rendre maître de l'état d'une perſonne ſur laquelle il n'avoit aucun droit, après l'avoir répudiée. J'ai peine à croire qu'il y eût une loi ſi injuſte chez les Juifs. Ce que Joſeph condamne dans Salomé, ne

(*a*) Καὶ ἐὰν γυνὴ ἀπολύσῃ τὸ ἄνδρα &c. S. Marc, chap. 10. ℣. 11.

(*b*) Θεσμοῖς παράβασα τοῖς ἀρχαίους ἐξέλαθε.

(*c*) 3. Cod. Theodoſ. Titre 26. *De repudio.* Paulla Valeria ..... divortium ſine cauſsâ, quo die vir è provinciâ venturus erat, ſ cit. *Cicer. liv.* 8. *Lettre* 7.

(*d*) Τὸ λεγόμενον παρ' ὑμῖν ῥεπούδιον δοῦσα. S. Juſtin, 2. Apolog. numero 2. pag. 89.

(*e*) Le Pere Calmet, Diſſert. ſur le divorce, *pag.* 29. Diction. Bibl. *Répudiation.* M. d'Andilly.

paroît pas être d'avoir quitté son mari; une femme est quelquefois obligée de le faire, pour conserver son honneur & sa vie; mais de lui avoir envoyé un acte de divorce, & avoir passé à de secondes noces, quoiqu'il ne l'eût pas répudiée. Son sentiment n'est pas qu'une femme répudiée ne pouvoit point passer à de secondes noces sans qu'elle en eût reçu une permission particulière du mari qui la répudioit, mais seulement, qu'une femme ne pouvoit pas répudier son mari, & que si elle le faisoit, il ne lui étoit pas permis d'en épouser un autre, qu'auparavant son mari ne lui eût envoyé un acte de divorce. Les Sçavans qui ont cru que Joseph disoit davantage, ont traduit ἀφιέντος par *le permettant*, & son sens est ici, *la renvoyant*. C'est celui que lui donne saint Paul, lorsqu'il défend (*a*) à l'homme γυναῖκα ἀφιέναι, de renvoyer, de répudier sa femme, & le même qu'a vû en cet endroit l'ancien Interprète de Joseph (*b*).

REMARQUE III.

Dans quel endroit, & de quelle matière étoit l'amphithéatre qu'Herode fit bâtir à Jerusalem.

JOSEPH met en la ville de Jerusalem le théatre qu'Herode fit bâtir, & l'amphithéatre ἐν τῷ πεδίῳ. M. d'Andilly a traduit, hors de la ville, & je crois que c'est le sens. Le Pere Lamy (*c*) met l'amphithéatre dans la nouvelle ville, qu'il ne croit pas avoir eu alors des murs, & que c'est peut-être la raison qui fait Joseph l'appeller πεδίον, place, endroit vuide (*d*). Mais par *Jerusalem*, cet Auteur entend toujours les différents quartiers dont cette ville étoit composée, & il lui oppose ici l'endroit où étoit l'amphithéatre. Il fait la même opposition, lorsqu'il raconte qu'Archelaüs fut obligé de faire marcher des troupes contre les séditieux, pour les faire rentrer dans le devoir (*e*). » Archelaüs voyant » qu'il n'étoit pas possible de ré» duire la multitude, sans en faire » tuer quelqu'un ordonna à toutes » ses troupes de marcher contre » elle: « l'infanterie dans la ville, la cavalerie hors de la ville, τοὺς μὲν πεζοὺς, διὰ τῆς πόλεως ἀθρόους, τοὺς δὲ ἱππεῖς ἀνὰ τὸ πεδίον. πεδίον ne peut signifier en cet endroit que la campagne,

(*a*) 1. Corinth. chap. 7. ℣. 11. & 12.
(*b*) Uxori verò nullatenus separari & ducere aliam, nisi à priore marito dimittatur.
(*c*) De Templo, *pag.* 846.
(*d*) C'est aussi le sentiment de M. Prideaux; car il met le théatre & l'amphithéatre dans Jerusalem. *Hist. Juifs, Tom.* 5. *pag.* 133.
(*e*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 1. numero 3.

car dans les Antiquités Juives (*a*), c'est contre ceux qui étoient sous des tentes, ἐσκηνωκότας, que marcha cette cavalerie.

Ce fut sous César, que les Romains virent pour la premiére fois un amphithéatre ; il le fit bâtir en l'honneur de sa fille, & pour célébrer, par des combats de bêtes & de Gladiateurs, la dédicace de sa place publique, & du temple qu'il avoit consacré à Venus. Comme les commencemens sont toujours foibles & imparfaits, cet amphithéatre n'étoit bâti que de bois. M. Maffëi prétend que ce fut Vespasien qui fit jetter les fondemens du premier amphithéatre de pierre (*b*) ; que ce merveilleux édifice fut achevé sous le premier Consulat de Tite, & que ceux que fit bâtir Herode à Jerusalem & à Césarée, n'étoient que de bois. Pour le prouver, l'illustre Sçavant cite les Chapitres huit & neuf du quinzième Livre des Antiquités Juives. Il ne marque pas à la vérité de quelle matière ils étoient, mais il dit que le théatre & l'amphithéatre de Jerusalem étoient remarquables par leur beauté (*c*) & leur bon goût, & l'on ne voit pas qu'un bâtiment qui n'est que de bois soit autrement remarquable. Il semble mettre l'amphithéatre au niveau du théatre, en disant que l'un & l'autre étoient remarquables (*d*) par leur travail & leur beauté ; il étoit donc de la même matière, & par conséquent de pierre. Car le théatre de Césarée en étant, on a lieu de croire que celui de Jerusalem en étoit également.

On a une Estampe de l'amphithéatre de Véronne, dans le troisiéme Tome de l'Antiquité expliquée, mais peu exacte : ayant été copiée sur celle que donna en cinq cent soixante Pierre Longorio (*e*). Celle que M. Maffëi a donnée est très-exacte. Les Auteurs des Actes de Leipsick l'ont copiée, & l'ont fait graver dans leur Journal de 1729. pag. 308.

REMARQUE IV.

Joseph ne dit pas que Césarée fut douze ans à bâtir. Quel motif Herode eut, selon lui, dans les travaux qu'il y fit faire.

IL n'est pas facile, il n'est peut-être pas même possible d'expliquer ce que Joseph dit des travaux qu'Herode fit faire à la Tour de Straton, d'une manière du moins qui satisfasse. Ce qu'il en dit sur la fin du chapitre neuf (*f*), est, selon M. d'Andilly & ceux qui ont traduit cet endroit, qu'Herode » employa douze ans pour mettre en leur » perfection « les grands ouvrages qu'il fit à Césarée. Il n'y en employa que dix, si l'on s'en rapporte à ce que l'Historien Juif dit au commencement du chapitre cinquième du livre suivant, & si on l'entend du temps que Césarée fut à bâtir. Il y a erreur dans l'un ou l'autre

(*f*) Liv. 17. chap. 9. numero 3.
(*b*) Lettre du Marquis de Maffëi au Baron de Bimard. *Bibliot. italiq.* Tom. 14. pag. 230. *Bibliot. raisonnée*, Tom. 12.
(*c*) Περίοπτα μὲν ἄμφω τῇ πολυτελείᾳ. Chap 8. numero 1.
(*d*) Chap. 9. vers la fin.
(*e*) Mémoires de Trévoux, 1731. p. 821.
(*f*) Ἡ μὲν δὴ πόλις οὕτως ἐξετελέσθη δωδεκαέτει χρόνῳ.

endroit, soit qu'elle vienne de l'Historien, soit que ce soit de ses Copistes. La source d'une erreur est assez indifférente, lorsqu'on la peut corriger; mais on ne sçait ici, ni si c'est l'Auteur qui se contredit, ni si c'est le texte qui est altéré, ni enfin dans lequel de ces deux endroits peut être l'altération.

Il y avoit trois ans qu'Herode régnoit, lorsqu'arriva cette grande famine dont Joseph parle au quinzième Livre des Antiquités. Les grandes dépenses qu'il avoit faites à bâtir ou à décorer plusieurs villes, avoient tellement épuisé son épargne, que pour soulager ses sujets dans un si grand fléau, il fut obligé de faire fondre tout ce qui se trouva de vaisselle d'or & d'argent dans le Palais, & ce qu'on y conservoit de plus précieux. Il avoit donc fait travailler à la Tour de Straton avant la treiziéme année de son régne, & par une conséquence nécessaire, cette ville ne fut pas douze ans à bâtir.

Il ne put y faire travailler qu'après la bataille d'Actium. Car ce ne fut qu'après ce grand évenement, qu'Auguste joignit la Tour de Straton, Gadara, Ippon (a), & quelques autres villes aux Etats d'Herode. On met la défaite d'Antoine sous l'an sept cent vingt-quatre de la fondation de Rome: dix ans par conséquent depuis qu'Herode avoit été déclaré Roi par le Senat. Qu'on suppose qu'il ait commencé l'année suivante à faire bâtir Césarée, si le travail a duré douze ans, il n'a pû finir que la vingt-troisiéme année. Comme il y en avoit dix-huit qu'il régnoit, lorsqu'il commença à faire bâtir le Temple, les travaux de ces deux grands ouvrages auroient concouru pendant cinq ans, à quoi il y a peu d'apparence. C'étoit beaucoup, que ses revenus pussent suffire à des dépenses aussi grandes que celles que demandoit la construction d'un Temple, de la grandeur & de la magnificence de celui qu'il faisoit bâtir. Plusieurs Sçavans ont peine à le croire, & ils supposent qu'il y a de l'exagération dans ce que Joseph en dit.

Cet Auteur peut être tombé dans la contradiction que l'on a indiquée plus haut; ses Copistes peuvent également avoir altéré ses chiffres. Mais on peut aussi concilier l'Historien avec lui-même, & ne point charger ses Copistes d'une faute dans laquelle ils peuvent n'être point tombés. Ce que nous avons de plus sçavants Chronologistes reconnoissent une double époque du régne d'Herode. La premiére, lorsque le Senat le déclara Roi: & la seconde, après que la prise de Jerusalem & la mort d'Antigone eurent mis en quelque sorte le sceau à sa Royauté. Quand Joseph dit dans un endroit que Césarée fut bâtie la douziéme année, & dans l'autre la dixiéme; dans le premier il prend le commencement de ces années du temps qu'Herode fut déclaré Roi par le Senat, & dans l'autre, de celui qui le rendit maître de Jerusalem & qui lui assura la couronne, par la mort d'Antigone. Il y a à la vérité trois ans entre ces deux évenemens, mais ils pouvoient n'être pas accomplis; & Joseph a pû n'en compter que deux, à cause de cela, & pour se servir d'un compte rond.

(a) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 7. numero 3.

Ce

Ce que cet Historien dit du temps qu'il y avoit qu'Herode régnoit lorsqu'il jetta les fondemens du Temple, justifie en quelque sorte la conjecture que l'on vient de proposer. Il y avoit, dans un endroit, dix-huit ans qu'il étoit monté sur le thrône, & ce ne fut, dans un autre, que la quinziéme année de son régne qu'il entreprit ce grand ouvrage. L'évenement étoit trop remarquable & trop intéressant en même temps, pour que Joseph ait pû en ignorer la date, & il seroit dur de dire qu'il n'a pas sçu la rapporter sans se contredire. La contradiction n'est donc qu'apparente. Quand il raconte qu'Herode fit bâtir le Temple la dix-huitiéme année de son régne, il en prend le commencement du temps qu'Antoine & Auguste porterent le Senat à lui déférer la couronne. Et lorsqu'il dit qu'il n'y avoit que quinze ans qu'il régnoit, lorsqu'il entreprit ce grand ouvrage, il prend le commencement de son régne de la prise de Jerusalem & de la mort d'Antigone. La conjecture lui sauve une contradiction, mais elle ne l'excuse pas d'avoir attaché le commencement de la construction du Temple à deux époques différentes, sans en avertir.

Quoi qu'il en soit des différents points dont il ait pris les dix ou douze années dont il parle, lorsqu'il raconte les ouvrages qu'Herode fit faire à la Tour de Straton, il paroît que sa pensée est, non qu'il mit douze ans à bâtir Césarée, mais que ce fut la douziéme année de son régne qu'elle fut achevée d'être bâtie; que ce nombre d'années indique, non le temps qu'elle fut à bâtir, mais celui qu'il y avoit que ce Prince régnoit. Il n'y put faire travailler qu'après la bataille d'Actium, comme on l'a remarqué, & deux ans paroissent un terme bien court pour les grands ouvrages qu'il y fit faire; mais on en fait de bien grands en peu de temps, quand on y fait travailler avec ardeur, & qu'on n'épargne ni le travail ni la dépense. Il semble que Joseph ait voulu prévenir la difficulté, lorsqu'après avoir raconté » que cette ville fut bâtie la douziéme année *de son régne*, il ajoûte, parce que ce Prince ne craignoit point la peine, & qu'il fournissoit *généreusement* à la dépense (*a*).

Dans cette conjecture, Herode ne fait pas bâtir Césarée & le Temple en même temps. Outre que ce concours de travaux ne paroît pas vrai-semblable, il semble que cette ville étoit bâtie, lorsque ce Prince communiqua au Peuple le dessein qu'il avoit de bâtir le Temple (*b*). Vous ne pouvez ignorer, lui dit-il, les grands ouvrages que j'ai faits, tant dans la Judée que dans les villes qu'Auguste a ajoûtées à mes Etats. Car τοῖς ἐπικτήτοις ne peut désigner que la Tour de Straton, Gadara, Ippon, Samarie, & les autres villes dont l'Empereur lui avoit fait present. Enfin, ce fut après que Césarée fut bâtie, qu'Herode envoya à Rome (*c*) les Princes ses enfans, Alexandre & Aristobule; or il les y envoya avant que d'avoir fait cette

(*a*) Καὶ ταῖς ἐργασίαις οὐκ ἐγκαμόντος, καὶ ταῖς δαπάναις ἐπαρκέσαντος τοῦ βασιλέως.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 15.

(*c*) Chap. 10. numero 1. Καὶ τῆς Σεβαστῆς ἤδη πεπολισμένης, ἔγνω τοὺς παῖδας αὐτοῦ πέμπειν εἰς Ῥώμην.

grande entreprise. Ainsi les douze ans, dont Joseph parle par rapport à cette ville, ne tombent point sur le temps qu'elle fut à bâtir.

M. d'Andilly, & ceux qui avoient traduit le commencement du cinquième chapitre du Livre suivant, avant lui, supposent que Césarée ne fut achevée d'être bâtie, que la vingt-huitiéme année du régne d'Herode. Mais Joseph marque en cet endroit deux choses, que ces Sçavans ont confondues. Le temps que cette ville fut bâtie, & celui qu'Herode en fit la dédicace. Il marque le premier en disant : Συντέλειαν ἔλαβεν ἡ Καισάρεια Σεβαστὴ ἣν ᾠκοδόμει δεκάτῳ μὲν ἔτει πρὸς τέλος ἐλθούσας αὐτῷ τῆς ὅλης κατασκευῆς, & le second en ajoûtant, ἐμπεσούσης δὲ τῆς προθεσμίας εἰς ὄγδοον καὶ εἰκοστὸν ἔτος τῆς ἀρχῆς. On n'a pas fait attention au sens de προθεσμίας. Ce mot signifie temps arrêté, convenu, déterminé. Ce n'étoit pas le temps que Césarée devoit être achevée de bâtir, qu'il signifie en cet endroit; on ne pouvoit pas le sçavoir, mais celui que ce Prince avoit choisi pour en faire la dédicace. C'est dans ce sens que Joseph dit (*a*), que l'anniversaire du régne d'Herode tomboit le jour qu'il avoit arrêté pour célébrer la dédicace du Temple. Συγκαταπεπτώκει γὰρ τῇ προθεσμίᾳ τοῦ περὶ τὸν ναὸν ἔργου &c.

» Il fortifia aussi tellement la Tour » de Straton, qu'il nomma Césa- » rée, qu'elle sembloit commander » tout le pays (*b*). « Il ne paroît pas que le motif qu'Herode eut, dans les grands ouvrages qu'il y fit faire, ait été qu'elle commandât tout ce pays. Ce fut celui qu'il s'étoit proposé en faisant bâtir Gaba, Esebonite, & Samarie. Joseph le marque en disant (*c*), » que ce qu'il avoit » fait à Samarie, seroit propre con- » tre la ville & contre la campa- » gne, pour en retenir les habitans » dans le devoir. « Mais quand il veut faire connoître celui qu'il eut dans les ouvrages qu'il fit faire à la Tour de Straton, il supprime la préposition ἐπὶ, *contre*. Cette suppression marque qu'Herode n'avoit pas eu les mêmes vues dans ces différents travaux. Qu'il s'étoit proposé dans ceux qu'il avoit fait faire à Samarie, dans la grande Plaine & dans la Pérée, d'empêcher ses sujets de remuer. Mais que dans ce qu'il avoit fait à la Tour de Straton, il n'avoit eu en vuë que d'obliger les peuples voisins, en leur procurant, pour leur commerce, le port le plus commode qui fût sur cette côte. Ce fut pour τῷ ἔθνει παντὶ qu'il travailla, & Césarée étoit trop éloignée des Tribus de Juda, de Dan, & de Siméon, pour les empêcher de remuer, si elles en avoient le dessein. Ainsi τῷ ἔθνει παντὶ ne signifie pas toute la nation Juive, mais tous les peuples voisins : &, dans ce sens, cette expression rentre dans celui de celle dont il se sert dans l'Histoire de la guerre des Juifs (*d*), lorsqu'il dit qu'Herode donna cette ville à la province *de Syrie*, & la lui consacra : ἀνέθηκε δὲ τῇ μὲν ἐπαρχίᾳ τὴν πόλιν. Aussi voyons-nous que ses habitans, du moins, pour la plus grande partie,

(*a*) Liv. 15. chap. 11. numero 6.
(*b*) M. d'Andilly.
(*c*) Ἔυχρισεν δ' ὅπλα ἢ κοινὸν ἐπὶ τέ τοῦ ἐν τῇ χώρᾳ ἢ τῇ πόλει γινόμενον.
(*d*) Liv. 1. chap. 21. numero 7.

ne se regarderent point dans la suite comme Juifs ni comme membres de leur Etat (*a*).

REMARQUE V.

Herode, selon Joseph, donna plus d'étendue aux sacrés Portiques qu'il fit bâtir, que n'en avoient ceux du Temple de Salomon, & plus d'élévation au Temple que n'en avoit eu celui de Zorobabel.

LES Auteurs du Talmud, & les Rabbins, peuvent dire ce qu'il leur plaît du Temple qu'Herode fit bâtir. Leur autorité ne peut figurer avec celle de Joseph, que dans l'esprit de personnes à qui il suffit qu'un fait soit écrit dans une langue étrangére & peu entendue, pour le croire incontestablement vrai. Ces Auteurs parlent d'une chose qu'ils n'ont jamais vûe : l'Historien Juif avoit vû le Temple, y étoit entré plusieurs fois, & pouvoit y avoir officié en qualité de Prêtre.

Qu'Herode eût bâti ou n'eût pas bâti un temple, ce n'étoit pas un évenement arrivé dans un temps si reculé de celui où vivoit Joseph (*b*), qu'on en eût pû perdre la mémoire ; ou assez peu intéressant, pour qu'on se fût peu soucié d'en conserver le souvenir ; ou enfin si commun, qu'un Historien n'ait pas cru devoir faire quelques recherches pour s'en instruire exactement. Tout ce qui regarde le Temple a toujours intéressé infiniment le peuple Juif. Il y avoit à peine un siécle qu'Herode avoit cessé d'y travailler, lorsqu'il fut détruit par Tite. Un siécle n'est point dans un éloignement si perdu, que le pere de Joseph, & même son grand-pere, n'aient pû déposer comme témoins oculaires d'un fait aussi important, & qu'on avoit en quelque sorte tous les jours sous les yeux. Attribuer, contre toute vérité, la construction du Temple à un Prince qui n'auroit pas même pensé à y faire travailler, & se livrer à pure perte au mépris de sa Nation, qui auroit sçu le contraire, c'est une conduite si révoltante, qu'il faudroit en avoir les preuves les plus décisives, pour l'imputer à Joseph.

Ce qui a prévenu contre ce que cet Auteur dit, qu'Herode a fait rebâtir le Temple, c'est qu'on a cru que les versets sept & dix du second chapitre du Prophète Aggée demandoient que ce fût dans celui que les Juifs bâtirent après le retour de Babylone, que le Désiré des nations devoit entrer. Car, comme pour la magnificence il étoit fort inférieur à celui de Salomon, il n'a pû le surpasser en gloire que par la présence du Messie. Si Jesus-Christ s'étoit appliqué cette prophétie : si les Apôtres l'avoient entendue du Messie, il n'y auroit qu'un Juif ou qu'un Payen qui pût nier que ce ne soit la pensée du Prophète. Mais le Sauveur du monde ne se l'est point ap-

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 19. ch. 9. num. 1.

(*b*) Joseph dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, * que l'aire du Temple d'Herode étoit le double de celle du premier ; il y a, ce semble, un peu d'exagération, mais peut-être n'a-t-il voulu dire autre chose, sinon, que cette aire étoit bien plus grande que celle du Temple de Salomon.

* Liv. 1. chap. 21. numero 1.

pliquée : les Apôtres ne nous ont point enſeigné que c'étoit le Meſſie qu'Aggée avoit en vuë, lorſque pour conſoler les Juifs, qui s'affligeoient de ce que le Temple qu'ils bâtiſſoient ſeroit bien inférieur à celui de Salomon, il leur diſoit : *Veniet deſideratus cunctis gentibus .... magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ pluſquàm primæ.* Je ne trouve point auſſi, qu'aucun des anciens Apologiſtes de la Religion Chrétienne aient allégué cette prophétie contre les Juifs. Saint Juſtin (*a*), ou plutôt l'Auteur des Queſtions & des Réponſes aux Orthodoxes, cite le verſet ſeptième du ſecond chapitre du Prophète Aggée, mais ſans en faire l'application au Meſſie. Saint Auguſtin reproche aux Juifs d'entendre groſſiérement ce que le Prophète Aggée dit. » C'eſt, » ajoûte ce Saint, du Nouveau Teſ- » tament, que cela doit s'enten- » dre ..... c'eſt aux Elus des Na- » tions, que le Nouveau Teſtament » bâtit de Pierres vivantes la Mai- » ſon du Seigneur, dont la gloire eſt » infiniment plus grande que celle » du Temple de Salomon, & de celui » qu'on bâtit au retour de la capti- » vité. » *Talibus enim electis Gentium, domus Dei ædificatur per Novum Teſtamentum, lapidibus vivis longè glorioſior quàm Templum illud fuit quod à Rege Salomone conſtructum eſt, & poſt captivitatem inſtauratum* (*b*).

Une diſſertation ſur le temps auquel on s'eſt ſervi pour la première fois de cette prophétie, & ſur celui des défenſeurs de notre ſainte Religion qui l'a le premier employée contre les Juifs, pourroit ſe faire goûter du public, mais elle ne ſeroit pas à ſa place ici. Ce qui paroît certain, c'eſt que les ſaints Peres ne paroiſſent pas en avoir fait uſage. Ainſi, la Tradition n'en déterminant point le ſens, on ne peut le recueillir que des termes dont le Prophète s'eſt ſervi pour exprimer ſa penſée. Celui que préſente la manière dont l'Auteur de la Vulgate les a rendus, eſt ſans doute ce qui a fait croire qu'Aggée prédiſoit en cet endroit que le Meſſie rendroit un jour par ſa préſence, la gloire du ſecond Temple, plus grande que celle du premier. On veut trouver le même ſens dans l'Hébreu & dans les Septante ; mais pour l'y trouver, il faut faire violence aux mots qui compoſent les verſets ſept & dix du ſecond chapitre d'Aggée. (*c*) » J'ex- » citerai, dit Dieu, toutes les Na- » tions : elles viendront *avec* le deſir » de toutes les Nations. Et je rem- » plirai cette maiſon de gloire. « C'eſt-à-dire, je pénétrerai toutes les nations de reſpect pour ce Temple ; elles y viendront offrir de l'or & de l'argent, qui ſont l'objet de leur deſir. C'eſt, quant à l'eſſentiel, le ſens dans lequel les Septante ont rendu ces deux verſets. » Les choſes » choiſies des Nations viendront. » L'or & l'argent, que tout le monde » eſtime & recherche viendront dans » ce Temple. « C'eſt-à-dire qu'il ſera plus honoré, plus reſpecté dans la ſuite, qu'il ne l'étoit dans le com-

(*a*) S. Juſtin, nouv. Edit. pag. 478.
(*b*) De civitate Dei, *liv.* 18. *ch.* 45.
(*c*) והרעשתי את-כל הגוים ובאו חמדת כל הגוים ...... גדול יהיה כבוד הבית הזה האחרון מן הראשון.
Καὶ ἥξει τὰ ἐκλεκτὰ πάντων τῶν ἐθνῶν .... μεγάλη ἔσται ἡ δόξα τοῦ οἴκου τούτου ἡ ἐσχάτη ὑπὲρ τὴν πρώτην.

mencement. La comparaison du Prophète tombe, selon ces Interprètes, non sur le Temple de Salomon par rapport à celui que les Juifs bâtissoient alors, mais sur la gloire de ce dernier, qui seroit plus grande dans la suite qu'elle n'étoit alors. Μεγάλη ἔσται δόξα τοῦ οἴκου τούτου ὑπὲρ τὴν πρώτην.

On ne peut disconvenir que le second Temple ne fût plus connu & plus honoré des nations que n'avoit été celui de Salomon. Le premier, avec toute sa magnificence, ne paroît guères avoir été connu hors de la Judée. Encore n'y eut-il, après la mort de son Fondateur, que les Tribus de Benjamin qui s'y attacherent. Les dix autres le négligerent, & n'y allerent point rendre le culte qu'ils devoient à Dieu. Il n'y eut aucun partage entre les Juifs, après le retour de la captivité, sur le Temple de Zorobabel. Ils le considérerent tous, dans quelque partie du monde qu'ils demeurassent, comme le centre de leur Religion, & le seul endroit où il leur fût permis d'offrir des sacrifices à Dieu. Ils s'y rendoient aux principales Fêtes (a), du pays des Parthes, des Medes, des Elamites, de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphilie, de la Libye, de Crete, & d'Arabie.

Les Rois voisins de la Judée, ou ne connurent pas le Temple de Salomon, ou en firent peu d'état. On n'a du moins aucune preuve qu'ils y aient envoyé des présens, qu'ils y aient fait offrir des sacrifices, ni qu'ils aient assigné des fonds sur leur domaine, pour y entretenir le Service Divin, comme firent dans le second Temple les Rois d'Egypte & de Syrie (b), & les Romains mêmes. Jesus-Christ n'entra point dans le second Temple, il n'entra pas même dans le parvis des Prêtres; ainsi, l'on ne voit pas que sa divine présence lui procurât une gloire particuliére. Elle lui fut commune, cette divine presence, avec Jerusalem, la Judée, la Galilée, les confins de Tyr & de Sidon, & des autres endroits que le Sauveur du monde en honora. Cependant le Prophète parle d'un avantage qui devoit être particulier au second Temple, & qui en devoit relever la gloire au-dessus de celle du premier. C'est du moins le sens que l'on donne au verset dixième du second chapitre du Prophète Aggée.

Je ne regarde point les réflexions que je viens de faire comme des décisions: mais elles me paroissent naturelles; & si elles ne fixent pas le sens de la prophétie d'une manière à ne laisser aucun doute, elles ont une vrai-semblance, qui ne permet pas d'appuyer rien de certain & d'assuré, sur une explication qui leur soit contraire. Ainsi, comme l'application que l'on fait de cette prédiction à la venue du Messie, est plutôt une pensée pieuse & édifiante, qu'une vérité solidement établie, on ne peut pas s'en servir pour rejetter ce que Joseph dit, qu'Herode rebâtit le Temple

(a) Act. Apost. chap. 2. ℣. 9.

(b) *Reges & principes locum summo honore ducerent dignum, & templum maximis muneribus illustrarent; ita ut Seleucus Asiæ Rex de reditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.* 2. Machab. chap. 3. ℣. 2.

de Jerusalem. Cependant quelques Sçavans *(a)* n'ont pas fait difficulté de soûtenir que tout ce que cet Auteur en dit, n'est qu'une fable inventée, pour flatter sa nation ou pour faire sa cour au Roi Agrippa, dont il étoit considéré. Il a, à la vérité, loué plusieurs fois ce Prince, mais il n'étoit point sans mérite. Et si l'on se donne la peine de comparer les endroits où il parle de ses bonnes qualités, avec celui où il rapporte ses mauvaises, l'on trouvera qu'il appesantit son pinceau sur ses débauches honteuses, ses furieux soupçons, & son extrême cruauté, au lieu qu'il passe assez légérement sur ses bonnes qualités. Mais Salien & le plus grand nombre, ou moins hardis, ou sentant mieux qu'on ne peut lui donner le démenti sur un fait dont il a dû être très-bien instruit, sans renverser tous les principes de la plus saine critique, se sont bornés à dire qu'Herode ne fit point rebâtir le Temple proprement dit; qu'il ne fit qu'en élargir l'aire, donner plus d'étenduë aux sacrés Portiques, que ne leur en avoit donné Salomon, & que ce fut-là que se borna tout ce qu'il fit faire au Temple.

On sent que ce systême est en quelque sorte de commande, & qu'on ne l'embrasse que pour conserver l'application de la prophétie d'Aggée à la venuë du Messie. Mais le Prophète ne dit pas que le Temple, proprement dit, seroit plus glorieux que celui que les Babyloniens avoient détruit, mais que la gloire de cette maison seroit plus grande. Or cette expression renferme le Temple, ses Portiques, & le Parvis des Prêtres. Elle n'auroit donc point été accomplie par la présence du Messie, si Herode n'avoit rebâti que les portiques du Temple de Zorobabel. Il faut abandonner Joseph, tant dans ce qu'il dit des Portiques que dans ce qu'il rapporte du Temple, ou le suivre en tout. Il ne se contente pas de dire que ce Prince donna plus d'élévation au Temple que n'en avoit celui de Zorobabel; il dit expressément qu'il en détruisit les fondemens, pour en prendre d'autres, sur lesquels il éleva le Temple *(b)*.

Si le Sçavant qui soûtient *(c)* que » le Prophète Aggée dit, en termes » clairs & formels, que le Désiré » des Nations viendroit dans le » Temple même que Zorobabel fai- » soit bâtir ..... & que c'est une » des plus belles prédictions que » nous ayons de la venuë du Mes- » sie. « Si ce Sçavant, dis-je, avoit voulu, ou pû nous donner des preuves aussi solides de son sentiment, qu'il le propose avec confiance, nous ne nous croirions pas cependant encore en droit d'en conclure que Joseph est un Auteur imaginaire & supposé. Nous ne nous croirions obligés que de reconnoître, qu'un nouveau Temple bâti par Herode est une fable inventée *(d)*, & débitée par cet Auteur, pour enlever à notre sainte Religion » une des plus » belles prédictions que nous ayons » de la venuë de notre Messie : «

(a) Eckius.... *post hominum memoriam ausus est Templum ab Herode unquam fuisse exstructum.* Apud Franc. Ribera, pag. 622.

Le P. Hardouin. Le P. Alexandre.

(b) Ἀνελὼν τοὺς ἀρχαίους θεμελίους καὶ καταβαλόμενος ἑτέρους ἐπ' αὐτῶν, τὸν ναὸν ἤγειρε. Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 11. numero 3.

(c) Réponse a Basnage, pag. 366.

(d) ... *Et est inepta ista quidem locu.*

ou que peu judicieux, il a ſuivi les mémoires d'Auteurs qui avoient inventé cette fable dans les mêmes vuës : ou qu'enfin, crédule à l'excès, il a cru le rapport de gens qui ſe faiſoient un plaiſir malin de le tromper.

REMARQUE VI.

Des grands travaux qu'on fit pour élargir le ſommet de la montagne Moria ; du Palais Royal, auquel Joſeph compare le Temple.

MONSIEUR d'Andilly s'eſt bien apperçu qu'ἀπετείχισεν ne pouvoit pas avoir Salomon pour ſubſtantif, & que Joſeph n'avoit pû dire, que par les grands travaux que ce Prince fit faire à la montagne Moria, il avoit donné à ſon ſommet une aire de quatre ſtades. Mais en ſubſtituant le nom d'Herode à celui de Salomon, comme a fait l'élégant Traducteur, on ne repréſente pas pour cela la penſée de l'Hiſtorien Juif.

Quelques travaux que fit faire Salomon pour l'emplacement du Temple, il ne donna point au ſommet du mont Moria une étenduë de quatre ſtades. Herode donna au Temple qu'il fit bâtir une plus grande étenduë que n'avoit eu celui de Salomon, & cependant ſon aire n'avoit que cela en quarré. De plus, Joſeph remarque dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), que la montagne ſur laquelle Salomon fit bâtir le temple avoit ſi peu d'étenduë, qu'à peine pouvoit-elle le contenir

tio, nec fermè hominis qui græcè niſi ſub Gallico ſolo didicerit, aſpergatque idcirco ſermoni Græco ſubinde Gallicæ non nihil dialecti. Numm. Herod. pag. 344. 343.

Un ſçavant Interprète, qui avoit médité d'une manière particuliére cet endroit d'Aggée, avoue qu'il a beaucoup exercé la ſagacité des anciens & des nouveaux Interprètes de l'Ecriture, tant Juifs que Chrétiens, que ſon ſens ne ſe préſente pas d'abord ; mais qu'Eckius, & ceux des Sçavans qui l'ont ſuivi, ont avancé un paradoxe inſoûtenable, lorſqu'ils ont prétendu qu'Herode n'avoit point rebâti le ſecond Temple, & que celui que Jeſus-Chriſt avoit honoré de ſa préſence, étoit préciſément le même que celui que les Juifs avoient bâti au retour de la captivité. Si ces Sçavans ſe ſont portés à une ſi grande extrémité, c'eſt parce que, ſelon lui, ils n'ont point fait attention à une manière particuliére de s'exprimer de l'Ecriture. Ce tour, qui ne lui eſt cependant pas ſi particulier qu'il n'y en ait des exemples dans les autres langues, conſiſte à parler de deux édifices, de deux palais, de deux Temples, dont le dernier a ſuccédé immédiatement au premier, comme n'en faiſant qu'un ; qu'ainſi, quand le Prophète fait dire à Dieu, *implebo domum iſtam gloriâ, ... magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ pluſquàm primæ*, cela doit s'entendre en général du Temple dans lequel ils lui rendoient leurs vœux, ſans diſtinction de celui qu'ils bâtiſſoient d'avec celui qu'Herode lui bâtiroit un jour. Ce qu'avoit dit le Prophète quelques lignes plus haut, » qui » eſt celui d'entre vous qui a vû cette » maiſon, « ne peut s'entendre que du Temple de Salomon ; & c'eſt cependant la même expreſſion qu'il emploie, quand il parle de celui dont il dit que la gloire ſeroit plus grande. Quoi qu'il en ſoit des différens ſens qu'on peut donner à ces endroits, il eſt certain que ce ſeroit ruiner & détruire ſans reſſource tout ce qu'on a cru juſqu'à préſent pouvoir conſtater la vérité d'un fait, que de nier qu'Herode ait bâti un Temple. *Franc. Ribera* S. J. in librum 12. Prophet. Commentarii. *Coloniæ Agripp.* 1593. *fol.*

(*a*) Liv. 5. chap. 5. n. 1. Κατ' ἀρχὰς γὰρ μόλις ἐξήρκει τὸ ἀνάντες χθαμαλὸν αὐτοῦ

avec l'autel ; que Salomon l'ayant élargi du côté de l'orient, il y avoit élevé un portique, mais que ses autres côtés demeuroient sans en avoir ; que cependant le peuple continuant de combler les profondeurs qui entouroient la montagne, il en élargit le sommet, & avec du temps & de la patience, vint à bout de faire ce qu'il avoit à peine espéré d'exécuter.

Ce ne furent donc ni Salomon ni Herode, qui donnerent au sommet de la montagne Moria cette grande étenduë qu'occupoit le Temple que les Romains détruisirent. Ce fut le peuple, qui par un travail de plusieurs années, & avec des dépenses qui épuiserent le thresor sacré, l'enferma des trois côtés que Salomon avoit laissés découverts. Ainsi, il doit manquer quelque chose entre περὶ τὴν ἄκραν & ἀντιλέγχισε ; & la traduction le suppose.

Joseph eût fait plaisir à plus d'un de ses lecteurs, d'expliquer ce qu'il entend ici par Portique Royal *(a)*. Louis Cappel se contente *(b)* de traduire *Regia dicta*, sans en donner de raison. Le Pere Lamy *(c)* croit que le Portique méridional a pû être appellé le portique de Salomon, & le Portique Royal, à cause de sa beauté. Mais la conjecture ne lève pas la difficulté. On lit dans saint Jean, que Jesus-Christ se promenoit dans le portique de Salomon. Le saint Evangéliste avoit remarqué auparavant, qu'on célébroit alors la Dédicace du Temple, & qu'on étoit dans l'hiver. Cette expression, » on » étoit alors dans l'hiver, « peut regarder la saison dans laquelle l'on célébroit la Dédicace : mais elle peut aussi marquer la raison pourquoi Jesus-Christ se promenoit plutôt dans ce portique que dans un autre. Ce qui pourroit déterminer à ce dernier sens, c'est qu'on se promene dans l'hiver plus volontiers dans une place ou dans un portique exposé au midi, que dans les endroits qui regardent les autres points du ciel. Mais Joseph dit que Salomon ne fit faire que le portique oriental, & que le Temple étoit à découvert des trois autres côtés.

M. d'Andilly a cru que la comparaison que Joseph fait du Temple avec un Palais royal, tombe sur sa force. Je crois qu'elle tombe plutôt sur sa figure extérieure. Ce qui suit, » Plus abbaissé des deux côtés, & » plus élevé dans le milieu, « & qui semble être la preuve de cette ressemblance, donne lieu de le conjecturer. Le Saint, & le Saint des Saints, étoient en effet plus élevés de soixante coudées que leurs basses ailes ; & les palais des Rois, du temps de Joseph, pouvoient être terminés par de semblables proportions.

τῷ τε ναῷ καὶ τῷ βωμῷ .... τοῖς δ' ἑξῆς αἰῶσιν, ἀεί τε τοῦ λαοῦ προσχωννύντος, ἀνισούμενος ὁ λόφος ηὐρύνετο.

(a) Καθόλε τῆς βασιλικῆς στοᾶς.

(b) Templ. Hierosol. delineat. ex Josepho.

(c) Templ. Hierosol. pag. 797.

REMARQUE VII.

Sur ce que Joseph dit de l'éloignement dont on voyoit le Temple.

... » QUE ceux qui demeuroient dans le pays ou » à la campagne, pouvoient le voir » de plusieurs stades, & ceux qui » venoient, ou qui demeuroient à » l'opposite, de plus loin. « C'est ainsi qu'il faudroit traduire ce que Joseph dit de l'éloignement dont on voyoit le Temple, pour rendre le sens des termes qu'il y emploie. M. d'Andilly s'est bien apperçu, que si une semblable traduction rendoit exactement le sens des mots de l'original, c'étoit pour n'en avoir point elle-même. Mais quelque liberté que se soit permis l'élégant Traducteur, celle qu'il nous a donnée n'est pas tout-à-fait exempte de ce reproche.

On ne sçait guères de Κορέας, Corée, dont Joseph parle dans ses Antiquités (a) & dans la Guerre des Juifs, que le nom. Etoit-ce un pays, un bourg, ou une ville? C'est ce qu'il n'a pas jugé à propos de nous dire. Il se contente de raconter que Pompée alla de cet endroit à Jericho; qu'il étoit proche d'Alexandrion, & que Vespasien s'étant rendu après son expédition d'Idumée, par la Samarie à Sichem, il étoit allé camper à Corée, d'où il avoit été à Jericho. Cette marche donne lieu de juger que cet endroit étoit entre Sichem & Jericho, mais sans déterminer dans quelle distance il étoit de cette dernière ville. On croit qu'elle étoit éloignée de six lieues de Jerusalem. En supposant que Corée en étoit éloignée d'une lieue davantage, on pouvoit découvrir le Temple, & Joseph l'alléguer pour preuve qu'on le voyoit de fort loin. Il y a plusieurs villes en France, dont on voit les tours ou les clochers d'une aussi grande distance.

L'Historien Juif ajoûte, que du côté opposé à l'endroit dont il parle, on découvroit le Temple encore de plus loin. Que ces endroits en aient été éloignés d'une lieue davantage, cela suffit pour remplir l'expression de Joseph: la vuë peut se porter aussi loin, & quoique nous n'ayons pas peut-être en France d'Eglises si exhaussées que le Temple, & bâties sur des montagnes aussi hautes que celle de Moria, il y en a cependant dont on découvre l'extrémité du clocher ou de la tour, de sept à huit lieues pour le moins.

Il y a si peu de différence entre Χώρα & Κορέαις, que les Copistes ont pû transcrire le premier au lieu du second, d'autant plus facilement, que Χώρα étant fort commun, & Κορέαις rare & inconnu peut-être pour eux, ils ont pû croire que c'étoit une faute qu'ils devoient corriger, en lui substituant Χώρα. La conjecture n'a de mérite que celui de n'être pas impossible; & le rebut sera son partage, aussitôt qu'on pourra, sans son secours, donner du sens à un endroit qui n'en a assurément pas. » Ceux qui » demeuroient à la campagne ou » dans le pays, le voyoient de plu-

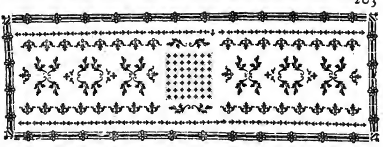
(a) Liv. 14. chap. 3. numero 4. Chap. 5. numero 2.

» ſieurs ſtades, & ceux qui venoient » d'un autre côté, ou qui y demeu- » roient, le voyoient de plus loin. « A l'oppoſite (*a*) de quoi étoient ceux qui l'appercevoient de plus loin ? C. l'Empereur (*b*) répond, que c'étoit à l'orient qu'ils étoient. Mais, outre que Joſeph ne le dit pas, n'étoient-ils pas auſſi-bien à la campagne que ceux qui le voyoient de pluſieurs ſtades ? Tous ceux qui ne demeuroient pas à Jeruſalem, n'étoient-ils pas à la campagne par rapport au Temple ? ſoit qu'ils demeuraſſent à ſon orient, ſon couchant, ſon midi, ou ſon ſeptentrion.

Pour ne pas parler ſans ſens, en diſant qu'on appercevoit le Temple de pluſieurs ſtades, Joſeph a dû marquer un endroit, un bourg, ou une ville, dont on le voyoit de loin, pour pouvoir ajoûter que ceux qui demeuroient à l'oppoſite, ou qui y venoient du côté oppoſé, le voyoient encore de plus loin. Que ce ſoit Corée qu'il eût marqué, que ce ſoit un autre endroit, dont le nom ſe ſoit perdu, il a dû en indiquer un pour ſe faire entendre.

(*a*) Ἐναντίον.
(*b*) Note *p*.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SEIZIÉME.

CHAPITRE I.

Herode condamne les voleurs à être vendus à des étrangers.

I. NE des attentions particuliéres d'Herode, dans le gouvernement de son Etat, fut de réprimer toutes les injustices qui se commettoient, tant dans Jerusalem que dans la campagne, & de garantir les Particuliers de tous les torts qu'on pouvoit leur faire. Il ordonna, par une Loi tout-à-fait éloignée de l'esprit de nos Loix anciennes, que tout voleur convaincu d'avoir fait quelque effraction pour venir à bout de son dessein, seroit livré à l'esclavage, & vendu hors du Royaume. Il eut en cela moins en vuë de détourner du crime, par la crainte d'un châtiment plus sévère, que de donner atteinte à nos usages, qu'il vouloit insensiblement abolir. Vendre ainsi comme esclave un Juif à des étrangers, dont la manière de vivre est entiérement différente de la nôtre, & le mettre dans la nécessité de faire tout ce que ses maîtres peuvent lui commander, étoit bien plutôt un acte de mépris de notre Religion, qu'une juste punition du coupable; d'autant mieux que, par la sagesse de nos Loix, il avoit été suffisamment pourvu au maintien de toute justice. Elles condamnoient un voleur à restituer le quadruple

de ce qu'il avoit volé, & dans le cas où il ne pourroit le faire, à être vendu, non à des étrangers, chez qui l'esclavage est perpétuel, mais à des gens de sa nation, obligés par nos Loix à le renvoyer libre la septiéme année. Cette Loi d'Herode, dure en elle-même, & si conforme à son caractere cruel & altier, fut regardée non comme l'effet d'une sage & royale prévoyance, mais comme l'action d'un Tyran, qui affectoit de fouler aux pieds la forme ancienne de notre gouvernement : tout le peuple en murmura, & reprit ses sentimens de haine contre sa personne.

Voyage d'Herode à Rome.

II. Ce Prince fit en ce même temps un voyage en Italie; il vouloit avoir quelque conférence avec Auguste, & voir les Princes ses fils, qui étoient à Rome. L'Empereur le reçut très-bien, & lui permit d'emmener les Princes, qui avoient acquis toutes les connoissances qui convenoient à leur état. Le Peuple, à leur retour, s'empressa de témoigner combien il étoit agréablement frappé de l'air grand & majestueux avec lequel ils soûtenoient l'éclat de leurs hautes destinées. Mais cette affection du Peuple fut pour Salomé, sœur du Roi, l'objet d'une violente jalousie, ainsi que pour ceux qui, avec elle, avoient causé par leurs calomnies la mort de Mariamne. Ils étoient persuadés que si ces Princes montoient un jour sur le thrône, ils ne manqueroient pas de punir l'injustice de l'attentat commis en la personne de leur mere; ils se servirent même du sujet de leur crainte pour les colomnier, & publier qu'ils ressentoient toujours quelque peine lorsqu'ils étoient obligés de se trouver avec le Roi, parce que le considérant comme le meurtrier de leur mere, toute communication avec lui leur paroissoit criminelle. L'artifice leur parut d'autant plus propre à leur faire perdre l'affection que le Roi avoit pour eux, qu'un fond de vérité donnoit de la vrai-semblance à l'accusation. Ce n'étoit pas cependant devant le Roi qu'ils tenoient ces discours; ils se contenterent de les répandre parmi le peuple : mais le bruit en parvint enfin jusqu'au Roi, & excita par la suite dans son cœur une haine si furieuse contre ses fils, qu'elle y étouffa tous les sentimens de la nature. La tendresse de pere fut néanmoins encore pendant quelque temps plus forte, que les odieux soupçons par lesquels on s'efforçoit de la rendre vaine. Herode continua d'avoir pour les Princes tous les égards qu'il devoit,

Salomé conspire la perte des Princes.

& lorsqu'ils furent en âge d'être mariés, il fit épouser à Aristobule Bérénice, fille de Salomé, & à Alexandre Glaphira, fille d'Archelaüs, Roi de Cappadoce.

CHAPITRE II.

Herode, après avoir établi les Princes, invite Agrippa à venir en Judée; il l'y reçoit.

I. HERODE ayant, comme je viens de le dire, marié les Princes ses fils, apprit qu'Agrippa faisoit voile de Rome en Asie. Il se hâta de l'aller joindre, pour l'engager à venir recevoir dans ses Etats des marques sensibles de son amitié. Agrippa ne put se refuser aux pressantes sollicitations qu'il lui en fit, & Herode mit tout en œuvre pour lui prouver combien il cherchoit à lui plaire. Il lui fit voir les villes qu'il avoit bâties, tous les grands ouvrages qu'il avoit fait faire, & le traita par-tout, lui & ses amis, avec la derniére magnificence, à Sébaste, à Césarée, dans le Port qu'il y avoit fait construire, à Alexandrium, à Herodium, & à Hircania. Il le conduisit ensuite à Jerusalem. Le Peuple, en habit de cérémonie comme dans un jour de fête, vint au-devant de lui, & lui témoigna son zéle par de grandes acclamations. Agrippa offrit à Dieu une hécatombe, & donna à manger à tout le peuple, qui étoit aussi nombreux qu'aucun autre (a). Agrippa eût souhaité pouvoir faire un plus long séjour en Judée, mais la saison où l'on étoit l'obligea de hâter son départ. L'hiver approchoit, & il y avoit du risque à différer de s'embarquer pour l'Ionie, où il étoit nécessaire qu'il retournât.

Herode va trouver Agrippa.

II. Herode lui fit de grands présens, ainsi qu'aux principaux de ceux qui l'accompagnoient, & resta pendant l'hiver dans ses Etats; mais il les quitta au commencement du printemps, pour aller rejoindre Agrippa : sur la nouvelle qu'il reçut que ce Général Romain étoit allé porter la guerre dans le Bosphore, il prit sa route par Rhodes, par Coos, pour descendre à Lesbos, où il comptoit le rencontrer; mais un vent de nord l'empêchant d'entrer dans le Port, il fut obligé de rester plu-

(a) Cette traduction demande qu'on lise λιπόμενον, au lieu de λιπόμενος. Le manuscrit, qui porte λιπομένων, autorise cette correction, & le sens le demande; il ne s'agit point de l'abondance de choses délicates qu'eût pû avoir Agrippa, & τῶν μεγίστων πλῆθει ne peut signifier *rerum lautissimarum abundantia*.

sieurs jours à Chio. Plusieurs personnes vinrent l'y saluer, & il leur fit de magnifiques présens. Ayant remarqué que le portique de la ville (a) étoit ruiné, & que depuis la guerre de Mithridate, dans laquelle il avoit été détruit, elle n'avoit pas été en état de le relever, à cause de sa grandeur & de sa magnificence, il fournit à ses habitans des fonds pour le faire rebâtir, & même au-delà de ce qu'il leur falloit pour cette dépense, & les exhorta de se hâter de rendre à leur ville ce riche embellissement. Le vent étant devenu favorable, il continua sa route, passa devant Militene, & vint aborder à Bizance. Y ayant appris qu'Agrippa avoit fait voile vers les isles Cyanées (b), il se pressa de le joindre, mais il ne le put qu'à Sinope, dans le Pont. Agrippa vit avec une agréable surprise Herode arriver avec sa flotte; il le reçut avec de grandes marques d'amitié & de reconnoissance, & n'oublia rien pour lui témoigner combien il étoit sensible au zèle qui lui avoit ainsi fait entreprendre un si long voyage, s'éloigner de ses Etats, & abandonner ses propres affaires, pour venir si à propos lui offrir ses services. Herode lui tenoit lieu de tout; il se régloit sur ses avis dans le Conseil, & se servoit de son bras dans l'action : il lui communiquoit les affaires les plus délicates, par la confiance qu'il avoit dans son zèle & dans son amitié, & pour lui témoigner combien il l'honoroit, il lui faisoit part de tout ce qui lui arrivoit d'agréable : sans réserve pour lui seul, il l'associoit à toutes les sortes d'amusemens qu'il prenoit. Lorsque les affaires qui l'avoient amené dans le Pont furent terminées, il prit, de concert avec Herode, le parti de ne point se servir de leurs flottes pour leur retour. Ils traverserent ensemble la Paphlagonie, la Cappadoce, & étant entrés dans la grande Phrygie, ils se rendirent par terre à Ephèse, d'où ils s'embarquerent pour Samos. Herode, par son crédit auprès du Général Romain, procura à toutes les villes par où ils passerent, les avantages qui leur furent les plus convenables, & par lui-même il fit tout le bien qu'il put, tirant de son propre fonds de quoi faire des présens proportionnés à tous les besoins qui venoient à sa connoissance, & se rendant tellement le protecteur

Herode voyage avec Agrippa.

(a) Ayant vû que les halles, qui étoient très-vastes avoient été ruinées. *M. d'Andilly.*

(b) Ce sont deux petites Isles, à l'entrée du Pont; dont l'une est en Europe, & l'autre en Asie. *Strabon*, liv. 7. page 221. *Pompon. Mela*, liv. 2. chap. 7.

de ceux qui avoient quelque grace particuliére à demander à Agrippa, que personne n'avoit le déplaisir d'être refusé. Le naturel bienfaisant d'Agrippa, & sa généreuse disposition à faire tout le bien qui se présentoit, pourvû qu'il fût assuré de ne faire aucun tort à personne, rendoient les sollicitations d'Herode d'autant plus efficaces, que ce généreux Romain alloit de lui-même au-devant de tout ce qu'il prévoyoit qu'Herode lui pouvoit demander. Ce fut à sa priére qu'il se réconcilia avec les Iliens *(a)*, desquels il avoit sujet d'être mécontent, & qu'il exempta de tributs les habitans de Chio. Herode, toujours prêt à obliger ceux qui s'adressoient à lui, avoit payé pour eux aux Intendans de l'Empereur ce qu'il y en avoit d'échu.

III. Lorsqu'Agrippa & Herode furent arrivés en Ionie, plusieurs Juifs qui demeuroient dans la Province, profitant du temps & de l'occasion, vinrent trouver Agrippa, pour se plaindre des insultes qu'on leur faisoit, » en les empêchant de » vivre selon leurs Loix, quoique les Romains leur en eussent » accordé la liberté, les obligeant de comparoître en justice » les jours de fête; en leur enlevant l'argent qu'ils destinoient » pour Jerusalem; en les contraignant d'entrer dans la milice; » en les soumettant aux charges publiques, ce qui les met» toit dans la nécessité de dépenser l'argent consacré au ser» vice de Dieu : toutes choses dont ils avoient toujours été » dispensés. « Herode pria Agrippa de les entendre, & de leur rendre justice, & lui présenta Nicolas de Damas, son ami, pour plaider leur cause. Agrippa ayant formé une assemblée des principaux Romains, des Rois & des Princes qui se trouvoient alors auprès de lui, Nicolas parla ainsi pour les Juifs.

» On ne peut, illustre Agrippa, se délivrer de l'oppression » qu'en s'adressant à ceux qui ont assez de pouvoir pour faire » cesser les maux dont on se plaint; les Juifs, ici présents, » s'adressent donc à vous avec confiance, & vous supplient » de ne leur pas retirer aujourd'hui les graces qu'ils vous ont de» mandées plusieurs fois, & que vous avez toujours bien voulu

(a) Le sujet de peine qu'Agrippa avoit contre les Iliens, venoit de ce que le Scamandre étant débordé, Julie, fille d'Auguste, & son épouse, avoient couru risque de la vie en le passant, sans que ceux d'Ilium se fussent donné aucun mouvement pour les secourir, mais ils répondoient qu'ignorant que la fille de l'Empereur vint dans leur ville, ils n'avoient pas pû aller au-devant d'elle. *Nicolas de Damas*, Excerpt. Valef. pag. 418.

» leur accorder. Ils les ont obtenues de ceux qui seuls avoient » le droit de les en gratifier, & ils s'en voient dépouillés par » des gens qui, loin d'avoir une autorité supérieure, sont » également vos sujets. Plus ces graces sont grandes & singu- » liéres, plus les Juifs meritent de louanges, pour avoir sçu » s'en rendre dignes. Si elles n'avoient rien que de commun, » il seroit honteux à ceux de qui ils les ont reçues de ne pas » leur en conserver la jouissance. Il est donc constant, que ceux » qui veulent la leur faire perdre, font un égal outrage aux » généreux dispensateurs de ces graces, & à ceux sur qui ils » les ont libéralement répandues, en prétendant, pour les pre- » miers, que les graces qu'ils accordent ne sont pas fixes & » permanentes; & pour les seconds, qu'ils en sont indignes, » malgré le jugement contraire qu'ont bien voulu porter de » leur mérite leurs sages bienfaiteurs. Qu'on leur demande au » reste, à eux-mêmes, quel choix ils feroient, si on leur pro- » posoit, ou de leur ôter la vie, ou de se soumettre à renoncer » aux coûtumes de leurs ancêtres, aux cérémonies de leur » Religion, à l'observation des fêtes qu'ils célebrent en l'hon- » neur de leurs Dieux, je ne doute pas qu'ils ne souffrissent » plutôt toutes sortes de maux, que de voir abolir le moindre » des usages qu'ils ont reçus de leurs peres. Car, combien y » a-t'il de peuples, qui, pour se conserver la liberté d'observer » les anciennes coûtumes de leurs pays, courent les plus grands » dangers, & souffrent tous les maux que la guerre entraîne » nécessairement avec elle. Et d'où le bonheur dont toute la « terre jouit sous le gouvernement des Romains, tire-t'il sa » source? N'est-ce pas de la liberté qu'ils laissent à leurs sujets » de pratiquer leur Religion, & de vivre conformément à » leurs usages? Y a-t'il de la justice à vouloir violenter les au- » tres, tandis qu'on ne voudroit pas souffrir la moindre con- » trainte? & n'est-ce pas une égale impiété, de négliger le » service de ses Dieux, ou d'ôter aux autres la liberté de pra- » tiquer les saintes cérémonies de leur Religion.

» Mais disons plus, y a-t'il un peuple, une ville, une na- » tion, qui ne regarde comme le plus grand des biens, le bon- » heur de pouvoir vivre sous la protection des Romains, dont » l'Empire est si puissant? Tout le monde, en général & en » particulier, jouit de ce précieux avantage; & peut-on avec » quelque bon sens, souhaiter que quelqu'un puisse en être

dépouillé

» dépouillé? C'est néanmoins ce que font ceux qui veulent
» faire perdre aux Juifs le fruit de vos bienfaits; ils s'exposent
» à perdre eux-mêmes toutes les faveurs inestimables dont
» vous les avez comblés. Rappellons-nous tous les régnes pré-
» cedents, jettons ensuite les yeux sur l'Empire sous lequel nous
» vivons, & nous ne ferons aucune difficulté de reconnoître,
» qu'entre les grands avantages qu'il nous procure, la liberté
» dont nous jouissons, l'esclavage dont nous sommes affran-
» chis, nous doivent tenir lieu de tout. Nous sommes heu-
» reux*, je fais gloire de l'avouer; mais par quel droit nous
» envie-t'on ce bonheur? C'est de l'Empire que nous le tenons,
» tous ses sujets en peuvent également jouir. Vous avez bien
» voulu étendre jusqu'à nous la liberté que vous laissez à cha-
» cun de conserver la Religion de son pays; une telle faveur
» ne doit point être un objet de jalousie, elle ne peut que tour-
» ner à l'avantage de ceux à qui nous en sommes redevables:
» car si Dieu aime le culte qui lui est dû, ceux qui le permet-
» tent ne peuvent que lui être agréables. Loin que nos Loix
» contiennent rien dont l'humanité puisse être effrayée, elles
» sont au contraire toutes saintes, par l'union admirable qu'el-
» les font de la justice avec la piété. Nous ne faisons aucun
» mystere des Réglemens sur lesquels nous formons notre vie,
» non plus que du culte que nous rendons à Dieu, & des de-
» voirs que nous remplissons envers les autres. Nous consacrons
» le jour du Sabbat à étudier nos Loix & nos usages: persua-
» dés que s'il y a quelque chose que nous devions méditer,
» c'est ce qui peut nous empêcher de faire le mal. Qu'on exa-
» mine nos Loix en détail, on les trouvera toutes admirables.
» Elles sont de l'antiquité la plus reculée, quoique quelques
» personnes osent bien le nier. Cette antiquité, infiniment
» respectable à ceux qui les ont reçues & qui les observent, ne
» leur permet pas de les abandonner.

» On enleve, par une violence criminelle & sacrilége, l'ar-
» gent que nous avons consacré à Dieu; on nous accable d'im-
» pôts, on nous traîne, les jours de fête, devant les Tribunaux;
» on nous emploie à des travaux qui nous sont étrangers, sans que
» le bien public le demande. Ce n'est qu'en haine de la Reli-
» gion que nous professons, qu'on se livre à ces excès aussi in-
» justes qu'odieux. Car votre gouvernement, qui est le même
» par-tout l'Empire, ne se propose que de procurer l'union,

» & d'arrêter les effets des mauvaises dispositions de ceux qui
» lui préferent les dissensions. Ce que nous vous demandons,
» illustre Agrippa, c'est qu'on cesse de nous maltraiter & de
» nous outrager; qu'on ne nous empêche point de vivre selon
» nos Loix; qu'on ne nous enleve pas nos biens, & que, com-
» me nous ne faisons violence à personne, on ne nous en fasse
» aucune. Nos demandes sont justes, & ne contiennent rien
» qui ne nous ait déja été accordé par le Peuple Romain. Plu-
» sieurs Décrets du Senat, gravés sur des tables de cuivre,
» dans le Capitole, en sont la preuve. C'est un fait public,
» que vous ne nous avez honorés de tant de faveurs qu'après
» avoir connu l'inviolable fidélité que nous vous avons vouée;
» & quand ce seroit de votre part une pure grace, ces Décrets
» en auroient-ils moins de force? Nous ne sommes pas les
» seuls sur qui vous répandez vos bienfaits. Attentifs à conser-
» ver à tous vos sujets ce qui leur appartient, vous surpassez
» leur espérance, & vous ne faites usage de votre puissance
» que pour faire du bien à tous. Je ne finirois pas, si je vou-
» lois entrer dans le détail de tous les biens dont l'univers, &
» nous en particulier, vous sommes redevables: qu'il me soit
» maintenant permis de donner quelques preuves des efforts
» que nous avons faits pour tâcher de les mériter. Sans re-
» monter à des temps plus éloignés, je ne parlerai que du Roi
» qui nous gouverne aujourd'hui, & que je vois assis auprès
» de vous. Quels témoignages n'avez-vous pas reçus de son
» sincere attachement à votre maison? Quelles marques de
» fidélité ne vous a-t'il pas données? quels honneurs ne vous
» a-t'il pas rendus? n'a-t'il pas toujours été le premier à vous
» offrir & à vous prêter d'utiles secours? Peut-on trouver mau-
» vais que vous lui teniez quelque compte de ce que son zèle
» & son affection lui ont fait entreprendre pour vous? Ne de-
» vrois-je pas aussi rappeller en ce moment les grands servi-
» ces rendus par Antipater, pere d'Hérode notre Roi. Lorsque
» César faisoit la guerre en Egypte, il lui mena un corps de
» deux mille hommes (a), &, sur mer comme sur terre, il
fut toujours le premier à lui donner des preuves de son
zèle. Pourquoi n'insisterois-je pas sur l'avantage que César

(a) Il en compte trois mille dans le quatorziéme liv. des Antiq. Judaïq. chap 8. numero 1.

» retira de ce secours, sur les présens que cet Empereur fit » alors (*a*) à ce corps de troupes, sur les Lettres qu'il écrivit » à cette occasion au Senat, & qui procurerent à Antipater de » grands honneurs, & la qualité de citoyen Romain? Elles suf- » fisent, ces Lettres, pour faire connoître que nous avons tâ- » ché de mériter les graces qu'on nous a accordées, & pour » justifier la prière que nous vous faisons de nous les confir- » mer. Les sentimens d'affection que vous témoigne le Roi, » votre affection pour lui, ne nous laissent aucun lieu de dou- » ter que nous les obtiendrions aujourd'hui de votre générosité, » si nous n'avions à nous glorifier de les avoir déja reçues. Les » Juifs de Judée nous ont informés de la bonté avec laquelle » vous les avez honorés de votre présence, du pieux hom- » mage que vous avez rendu à Dieu, par les sacrifices que vous » lui avez offerts, & par les vœux que vous lui avez adressés, » des repas que vous avez donnés au peuple, de la gracieuse » complaisance avec laquelle vous avez reçu ses présens. Des » faveurs si marquées, de la part d'un Ministre aussi puissant, » pour notre Métropole & pour toute notre Nation (*b*), sont » des gages assurés de l'amitié dont vous nous honorez. Elle est » le fruit de l'étroite union qui vous lie avec Herode notre » Roi; car nous avons la satisfaction de le voir assis auprès de » vous : c'est en sa présence que nous vous adressons nos très-

(*a*) M. Havercamp croyoit que καθ' ἓν conviendroit peut être mieux qu'ἄνωθεν. Ce qui brouille, c'est que ce mot est joint à δίον, & il se rapporte a ἠξιώθησαν, qui précede. Il n'est pas facile de le bien rendre dans notre langue, mais une expression semblable qu'on trouve dans la suite, justifie la conjecture. » Ce sont des preuves » des sentimens qu'ont toujours eu de » nous les Empereurs. « ἔσχον ὑπὲρ ἡμῶν ἄνωθεν οἱ κρατοῦντες, chap. 6. pag. 799. ἄνωθεν veut dire anciennement. De ce sens a celui de *toujours*, qui me paroît le mieux convenir à ces deux endroits, le passage a été facile.

(*b*) *Atque hæc omnia, quibus vir in tanta dignitate constitutus à gente & urbe exceptus fuerit, pro argumentis haberi debent amicitiæ inter te & Judæorum Gentem.* Les termes de Joseph sont susceptibles du sens que leur donne M. Havercamp : ce n'est pas cependant ce qu'il veut dire. 1°. Après avoir raconté ce qu'Agrippa avoit fait en Judée, il ajoûte ταῦτα γὰρ πάντα; ce n'est donc pas de ce que les Juifs avoient fait pour lui, mais de ce qu'Agrippa avoit fait, qu'il va parler. 2°. τοσούτων πραγμάτων ἐπιστατοῦντα, est ridicule dans cette traduction. Etoit-ce une chose qui méritât d'être relevée, que les Juifs reçussent bien un des premiers Magistrats de Rome? Mais c'étoit une marque d'amitié pour eux, qu'un Magistrat, chargé des plus grandes affaires de l'Empire fût venu en Judée, & s'y fût conduit avec autant de bonté qu'Agrippa avoit fait. Enfin, ἀπέδωκας semble justifier le sens que je propose, mais la particule πρὸς avec un accusatif peut-elle le supporter? Elle peut signifier *en comparaison*, *eu égard*, & la manière dont j'ai traduit revient assez à cela. » Ces bontés pour la » ville, pour le peuple, eu égard aux » grandes affaires &c.

» humbles remontrances, & que nous vous demandons pour » toute grace, de ne point souffrir qu'on nous dépouille des » Priviléges que vous nous avez si généreusement accordés.

IV. Les Grecs ne répondirent rien au discours de Nicolas. L'affaire des Juifs ne se discuta point comme dans un Tribunal reglé. Ce n'étoit qu'une plainte, qu'ils adressoient à Agrippa, des violences qu'ils souffroient. Les Grecs ne nioient pas le fait, & s'excusoient seulement sur ce que l'établissement des Juifs chez eux leur étoit à charge ; mais ceux-ci soûtenoient qu'ils étoient nés dans le pays, & qu'en y demeurant & y pratiquant leur Religion, ils ne leur faisoient aucun tort. Agrippa convaincu de l'injustice du procédé des Grecs, déclara

Réglement d'Agrippa en faveur des Juifs.

» qu'indépendamment de l'amitié & de la considération qu'il » avoit pour Herode, il croyoit devoir d'autant plutôt accor- » der aux Juifs tout ce qu'ils demandoient, qu'il en recon- » noissoit la justice, & que s'ils avoient paru désirer quelque » chose de plus, il étoit dans la disposition de ne leur rien re- » fuser de ce qui ne seroit point contraire ou préjudiciable au » bien de l'Empire : mais puisqu'ils se bornent, ajoûta-t-il, à » demander d'être maintenus dans les graces & priviléges qui » leur ont été accordés, je les confirme, & j'ordonne qu'on » les laisse vivre selon leurs Loix, sans aucun trouble ou empê- » chement. « Après avoir prononcé ce Décret, il rompit l'assemblée : Herode s'avança pour le saluer & le remercier de la justice qu'il venoit de rendre aux Juifs. Agrippa, plein de satisfaction, lui tendit affectueusement la main & l'embrassa. Après ces marques d'affection réciproque, Agrippa songea à partir, & prit la route de Lesbos, (a) & Herode ayant pris congé d'Agrippa s'embarqua à Samos, pour se rendre dans ses Etats. Les vents lui ayant été favorables, il arriva en peu de jours à Césarée, d'où il se rendit à Jerusalem. Il y convoqua une assemblée de tout le Peuple ; elle fut nombreuse, une considérable partie des habitans de la campagne s'y étant rendus. Herode y fit le récit exact de tous les évenemens de son voyage, de l'usage qu'il avoit fait de son crédit pour obtenir d'Agrippa,

(a) L'ancien Interprète ne marque point d'où Agrippa & Herode partirent. Les Editions antérieures à celles de Messieurs Hudson & Havercamp, font partir Agrippa de Lesbos, sans marquer qu'il fût sorti de Samos. En lisant ἐπὶ, au lieu d'ἀπὸ, ce petit dérangement se concilie. Agrippa partit pour Lesbos, & Herode pour s'en retourner dans ses Etats.

en faveur des Juifs d'Asie, la paisible jouissance du Privilége qu'ils avoient d'y vivre selon leurs Loix; il s'étendit beaucoup sur la prospérité de son régne, & sur les soins qu'il se donnoit pour leur faire goûter tous les avantages d'un sage gouvernement; il leur déclara enfin avec un grand air de satisfaction, qu'il leur faisoit remise de la quatriéme partie des impositions de l'année précédente. Ce discours joint à la remise qu'il leur accordoit, fit sur l'esprit du Peuple une merveilleuse impression: l'assemblée se répandit en vifs transports de joie, & fit en se séparant, tous les vœux que sa reconnoissance lui inspira pour sa prosperité.

CHAPITRE III.

I. CEPENDANT l'esprit de trouble & de division animoit toujours la famille d'Herode; Salomé faisoit ressentir aux deux jeunes Princes, comme par une espèce de droit d'hérédité, tous les effets de la haine irréconciliable qu'elle avoit portée à la Reine leur mere. Le funeste succès des moyens qu'elle avoit employés pour la perdre, lui fit concevoir le projet furieux d'exterminer toute cette famille, afin qu'il ne restât personne qui pût venger la mort de l'infortunée Mariamne. Les jeunes Princes de leur part devenoient fiers & farouches; le souvenir de la mort cruelle & injuste qu'on avoit fait subir à leur mere, & le desir de regner faisoient naître dans leur ame des sentimens d'aversion contre le Roi. Le mal tiroit sa source des mêmes principes. Les deux Princes se répandoient en discours injurieux contre Salomé & Pheroras. Salomé & Pheroras de leur part agissoient sourdement contre les Princes, & leurs tendoient malignement toute sorte de piéges. La haine étoit égale de part & d'autre, mais la manière de se conduire étoit bien différente. Les jeunes Princes parloient librement, & faisoient éclater, sans aucun ménagement, le mépris qu'ils avoient pour Salomé & pour Pheroras. Leur peu d'expérience les faisoit se persuader qu'il est d'une belle ame de ne pas dissimuler ses sentimens. Par une conduite toute contraire, Salomé & Pheroras usoient d'une artificieuse malice. Ils ne laissoient échapper aucune occasion de fortifier dans les Princes des senti-

Les divisions de la famille d'Herode continuent.

mens qu'ils prévoyoient ne pouvoir manquer de les porter un jour à s'écarter de ce qu'ils devoient au Roi. Ils insinuoient en toute rencontre que les Princes, ne croyant pas avoir à rougir des crimes dont on avoit calomnieusement chargé la Reine, & fortement convaincus de l'injustice de l'attentat commis dans sa personne, auroient enfin le courage d'en tirer vengeance de leurs propres mains, sur le criminel auteur de ce forfait. Toute la Ville en parloit sur ce ton, & ainsi qu'il arrive dans les combats *dont on donne le spectacle au Peuple*, on plaignit le peu d'expérience de ces jeunes Princes, on en craignit les suites; Salomé seule & Pheroras sçurent prendre avantage de ce qu'ils ne sçavoient pas prendre le parti de dissimuler (*a*) leurs sentimens, leur donnant de perpétuelles occasions, par les calomnies qu'ils publioient contre eux & contre la Reine leur mere, de faire éclater le vif regret qu'ils avoient de l'avoir perdue par une mort aussi injuste, & de se plaindre hautement de la dure nécessité où ils étoient de vivre avec ses meurtriers.

Inquiétudes d'Herode.

II. Ces mutuels sentimens d'aigreur se fortifiérent, & prirent de considerables accroissemens pendant l'absence (*b*) du Roi. Lorsqu'il fut de retour, & après qu'il eut harangué le Peuple, comme je viens de le dire, Salomé & Pheroras ne cesserent d'allarmer ce Prince sur le danger qu'il couroit, par les avis réitérés qu'ils lui donnerent que les Princes faisoient de grandes menaces, & déclaroient hautement qu'ils étoient résolus de venger la mort de la Reine; qu'ils fondoient de grandes espérances sur l'entremise d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, qui les appuieroit à Rome, où ils se proposoient d'aller accuser le Roi leur pere. Ces discours firent sur l'esprit d'Herode une impression d'autant plus vive, qu'il recevoit d'ailleurs les mêmes avis. Son trouble & son inquiétude augmentoient tous les

(*a*) Je n'ai pas suivi le sens qu'ont donné Messieurs d'Andilly & Havercamp à cet endroit. Τοῦ μὴ ψευδῆ λέγειν ne signifie pas, *ad dicendum quod erat verisimile*. Quelle occasion donnoient les jeunes Princes a leurs ennemis de dire des choses qui n'étoient pas fausses? Joseph venoit de dire quelques lignes plus haut, qu'ils croyoient noble de ne pas dissimuler leurs sentimens. Cette indiscretion ouvroit un grand champ aux calomnies de Salomé; elle en sçavoit profiter, & c'est ce que l'Historien dit ici. Je voudrois mettre une virgule entre ἀφορμὰς & τοῦ μὴ. Il dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs (liv. 1. chap. 23. numero 1.) ἐκ τοῦ θράσους αὐτῶν ἀφορμὰς οἱ διαβάλλοντες ἐλάμβανον: „ Leurs ennemis prenoient „ avantage de leur indiscrétion téméraire. " C'est le commentaire de cet endroit, & la confirmation du sens que je lui donne.

(*b*) Durant les deux voyages qu'il fit pour aller trouver Agrippa.

jours; il se rappelloit ses précedents chagrins; il ne pouvoit penser sans une extrême douleur, que les funestes dissensions qui divisoient sa famille l'avoient toujours empêché de jouir des plaisirs qu'on peut goûter dans la société d'amis cheris, & d'une épouse, pour laquelle on est prévenu de la plus tendre affection: tout lui persuadoit que les malheurs qu'il prévoyoit seroient encore plus grands que ceux qu'il avoit essuyés. Ce Prince en effet, qui étoit redevable à la Providence d'un bonheur au-dehors infiniment supérieur à ses espérances, éprouvoit dans son domestique de si grandes perplexités, que non-seulement il n'auroit pas dû s'y attendre, mais qu'il étoit difficile de décider si tant de prospérités extérieures pouvoient compenser les chagrins cuisants dont il étoit dévoré dans le sein de sa famille, & s'il ne lui eût pas été plus avantageux de ne sortir jamais de la vie privée dans laquelle il étoit né, que de porter avec tant d'amertume une couronne, quelque brillante qu'elle paroisse aux yeux de tous les hommes.

Antipater travaille à perdre Alexandre & Aristobule.

III. Dans cet état de trouble & d'agitation, Herode, pour contenir les jeunes Princes dans leur devoir, appella auprès de lui un autre fils, qui lui étoit né lorsqu'il n'étoit encore que Particulier, & l'établit en honneur, avec beaucoup plus de réserve néanmoins qu'il ne le fit dans la suite, lorsque, gagné par ce jeune Prince, il fonda sur lui toutes ses espérances. Son dessein n'étoit d'abord que d'humilier Alexandre & Aristobule. Persuadé que leur faisant ainsi sentir que le droit de succession à sa couronne ne leur étoit pas si absolument dévolu, qu'il ne pût leur être contesté par quelque compétiteur, il leur inspireroit des sentimens plus soumis & plus respectueux pour sa personne, il leur opposa Antipater, comme un légitime concurrent. Cette façon de pourvoir à sa sûreté lui parut la plus sage & la plus modérée; mais il en arriva tout autrement qu'il ne l'avoit espéré. Cette conduite du Roi parut aux jeunes Princes un violent affront. Antipater d'autre part, homme rusé & adroit, prit l'essor aussi-tôt qu'il crut pouvoir se promettre ce qu'il n'avoit pas eu lieu jusques-là d'espérer. Il chercha tous les moyens de traiter mal les Princes ses freres, se faisant une étude de ne leur céder en rien, & s'occupant sur-tout du dessein de se rendre maître de l'esprit du Roi, que les mauvais rapports qu'on lui avoit faits avoit déja tellement indisposé, qu'il étoit extrêmement aisé de l'aigrir de plus en plus contre

les deux Princes. Il y travailla donc avec chaleur, par les calomnies qu'il répandit contre eux. Il se donnoit cependant bien de garde qu'il lui échappât devant le Roi rien des mauvais discours qu'il semoit dans le public; mais il avoit soin qu'ils lui fussent rapportés par des gens qui ne pouvoient lui être suspects, & qu'il devoit d'autant mieux croire, qu'ils paroissoient lui être plus fidélement attachés. Sur les espérances qu'Antipater avoit lieu de concevoir, & dans la pensée que ce que disoit Herode étoit un effet de l'amitié qu'il lui portoit, plusieurs lui faisoient déja la cour (*a*). Chacun avoit son personnage, & ils s'aidoient tous mutuellement avec une grande fidélité. La conduite des jeunes Princes ne leur donnoit que trop de prise. On les voyoit souvent verser des larmes sur le peu d'état qu'on faisoit d'eux; on les entendoit invoquer le nom de la Reine leur mere, & se plaindre sans ménagement de l'injustice du Roi, lorsqu'ils étoient avec leurs amis. Les espions qu'Antipater entretenoit auprès d'eux, ne manquoient pas de le rapporter à Herode, & toujours en ajoûtant quelque chose à la vérité, ce qui ne faisoit qu'augmenter les divisions de la maison Royale. Car le Roi, irrité par ces rapports, pour humilier d'autant plus les deux Princes, Alexandre & Aristobule, éleva de jour en jour Antipater à de nouveaux honneurs, & accorda enfin à ses pressantes sollicitations un appartement à sa mere (*b*) dans le palais. Il écrivit plusieurs fois à Auguste en sa faveur, & le lui recommandoit toujours avec beaucoup d'affection. Dans le voyage qu'il fit pour aller voir Agrippa, qui s'en retournoit à Rome, après avoir été pendant dix ans Gouverneur de l'Asie, il le mena seul avec lui, & l'ayant chargé de grands

(*a*) Sa faveur avoit déja fait que plusieurs recherchoient ses bonnes graces, & ils faisoient croire à Herode que ce n'étoit que son affection pour son service qui les portoit a lui parler de la sorte. [*M. d'Andilly.*] C'est peut-être le sens de Joseph. *C'est tout ce que contient cette Note marginale. Le Pere Gillet n'a point marqué pour quelle raison il a suivi un autre sens.*

(*b*) Je ne trouve point dans Joseph ce qu'Usserius dit, qu'Herode avoit répudié Doris lorsqu'il avoit épousé Mariamne, *quam Mariamnen ducturus ille repudiaverat.* pag. 261 A. M. 3691. Une femme qui, après avoir été répudiée, s'étoit remariée, ne pouvoit pas retourner avec son premier mari, soit que le second la répudiât, soit qu'il mourût; mais pouvoit-elle y retourner lorsqu'elle ne s'étoit point remariée? *Deuteron. chap.* 24. Ce même Sçavant dit que Doris étoit de Jerusalem. Joseph dit (Antiq. Jud. liv. 14. chap. 11. numero 1.) qu'elle étoit de la nation, ἐκ τοῦ ἔθνους, sans marquer de quelle nation. Joseph dit seulement ici, qu'Herode fit venir Doris au palais, mais il dit qu'Antipater obtint que le Roi la mit dans le lit de Mariamne. *Guer. Juifs*, liv. 1, chap. 23. numero 2.

présens

préſens, il pria Agrippa de le conduire à Rome, de le préſenter à l'Empereur & de lui concilier ſa bienvaillance. Alors perſonne ne douta plus qu'Herode ne le deſtinât pour être ſon ſucceſſeur, au préjudice des jeunes Princes Alexandre & Ariſtobule.

CHAPITRE IV.

Antipater va à Rome.

I. CE voyage fit beaucoup d'honneur à Antipater ; la préférence qu'Herode ſembloit lui donner ſur Alexandre & Ariſtobule, & les Lettres qu'il avoit écrites à tous ſes amis à Rome, lui procurerent beaucoup de conſidération. Il reſſentoit cependant quelque peine, de ce que ſon abſence le mettoit moins à portée de ſaiſir les occâſions de calomnier les Princes ſes freres. Et craignant que par quelque changement, le Roi ne ſe portât à reprendre pour eux des ſentimens plus favorables, il ne quitta point ſon projet de vuë. Dans toutes les Lettres qu'il écrivoit de Rome à ſon pere, & il lui en écrivoit de fréquentes, il y avoit toujours quelque trait capable de l'irriter contre les Princes. Comme de ſemblables objets pouvoient cependant contriſter le Roi, il s'en excuſoit ſur l'inquiétude que lui donnoit ſon tendre attachement pour ſa perſonne ; mais il ne ſuivoit, dans la vérité, que les malignes impreſſions de ſon génie ambitieux, qui lui perſuadoit qu'il n'avoit que ce moyen de faire réuſſir les grandes eſpérances qu'il avoit conçues. Par ces indignes pratiques, il conduiſit enfin Herode juſqu'à prendre des ſentimens de haine contre Alexandre & Ariſtobule. Cependant il différoit encore à en ſuivre tous les mouvemens, & craignoit de prendre trop inconſidérément ſon parti : ainſi il réſolut de ne rien prendre ſur lui, mais d'aller à Rome accuſer ſes fils devant Auguſte, & ſoumettre à ſon jugement cette grande affaire, pour ſe décharger ainſi de tout ſoupçon de cruauté ou d'irréligion. Auguſte n'étoit point à Rome lorſqu'il y arriva : ſans perdre de temps, il alla le trouver à Aquilée, & dès la premiére entrevuë il le pria de lui accorder une audience, ſur des affaires qui le jettoient dans d'étranges perpléxités.

Herode mene en Italie Alexandre & Ariſtobule, & les accuſe devant l'Empereur.

Lorſqu'il l'eut obtenue, il y conduiſit les deux Princes, qu'il accuſa de pratiques odieuſes & criminelles. Il dit

Déclamation d'Hérode contre ses enfans.

» qu'ils le haïssoient, & qu'ils saisissoient toutes les occasions » de faire éclater leur haine; qu'ils avoient formé le détestable projet de se défaire de lui, & de s'emparer de son » Royaume par le plus noir de tous les attentats, quoique l'Em- » pereur lui eût permis de se choisir en mourant pour successeur, librement & sans qu'aucune nécessité pût influer sur » son choix, celui de ses enfans qui auroit mérité cette préférence par sa pieuse persévérance dans les sentimens que la » nature doit inspirer; qu'au reste, ce n'étoit point tant son » thrône qu'ambitionnoient Alexandre & Aristobule; qu'ils ne » regreteroient pas de s'en voir privés, & même de la vie, pour- » vû qu'ils pussent faire perdre l'un & l'autre à leur pere, tant » la haine qu'ils lui portoient étoit furieuse & invétérée : qu'il y » avoit long-temps que, sans se plaindre, il étoit dévoré de ces » cuisants chagrins; mais qu'enfin, il étoit forcé d'en instruire » l'Empereur, & de souiller ses oreilles du récit de tant d'horreurs. Quel sujet ont-ils de se plaindre de moi, ajoûta-t-il? » Peuvent-ils m'accuser de les traiter durement? Pensent-ils » donc qu'il n'est pas juste que je conserve, & que je sois le » maître de donner à celui que je jugerai le plus digne, une » couronne que j'ai été si long-temps à me procurer, & qui m'a » fait courir tant de dangers? Entre les autres récompenses qui » sont dues à la piété, celui qui a eu pour son prédécesseur les » égards qu'il devoit, a droit d'espérer que, par un juste retour, celui qui doit être son successeur aura pour lui les mêmes égards. Il est évident qu'ils ne peuvent, sans être criminels, s'occuper comme il font de la succession à ma couronne. » Peut-on s'occuper continuellement du thrône, sans penser à » la mort de celui qui l'occupe, puisqu'on ne peut y monter » autrement? Rien de ce qui convient à des fils de Roi n'a manqué jusqu'à présent à Alexandre & Aristobule; maison, domestiques, plaisirs, je ne leur ai rien refusé : je leur ai procuré de grands établissemens; j'ai marié l'un avec la fille de » ma sœur, & l'autre avec celle du Roi Archelaüs; & ce dont » on doit sur-tout me tenir compte, dans l'état où sont les choses, c'est que, sans vouloir user des droits & de l'autorité » d'un pere sur des enfans dénaturés, & d'un Roi sur des sujets qui ont osé conjurer sa perte, je présente mes fils au Tribunal d'Auguste, notre commun bienfaicteur, & le choisis » pour juge entre moi & eux. Je le prie cependant de ne me

» pas refuser toute satisfaction, & de ne pas permettre que je
» passe le reste de mes jours dans de continuelles craintes. Après
» les horribles projets qu'ont formé Alexandre & Aristobule,
» ce qu'ils peuvent souhaiter de mieux, c'est d'être soustraits
» à la lumière; s'ils évitent maintenant la peine qu'ils meri-
» tent, ils doivent s'attendre, que comme leur attentat est un
» des plus grands crimes qu'on puisse commettre, ils en rece-
» vroit infailliblement un jour le juste châtiment.

II. Herode prononça cette accusation contre Alexandre & Aristobule avec beaucoup de chaleur. Ces Princes, confus & étonnés, fondoient en larmes; mais leur trouble parut encore plus grand lorsqu'il eut cessé de parler. Intimement convaincus qu'ils étoient innocents des crimes dont on les accusoit, ils sentoient combien il étoit difficile de s'en justifier contre un pere qui venoit de les en charger lui-même: comment en effet répondre à une accusation, qui ne se pouvoit détruire qu'en prouvant qu'une passion violente, & un emportement aveugle & précipité, avoient fait illusion à l'accusateur? Une telle défense leur paroissoit indécente, quoique nécessaire; cependant ils ne sçavoient ce qu'ils devoient dire, & ne se défendoient que par leurs larmes & leurs soupirs; mais ils craignoient qu'on ne crût que leur silence étoit l'effet de la honte qu'ils avoient de se trouver coupables des crimes dont on les accusoit, quoiqu'il n'eût cependant d'autre source qu'une timidité respectueuse, bien pardonnable à leur âge, & à la cruelle situation dans laquelle ils se trouvoient. Les véritables sentimens des Princes n'échapperent point à la pénétration d'Auguste; il sentit au coup d'œil (*a*), que ce n'étoient pas les remords d'une conscience coupable, mais le trouble où ils étoient & leur peu d'expérience, qui les empêchoient de parler. Tous ceux qui étoient présents s'émurent de compassion, & Herode lui-même ne put s'empêcher d'être touché.

III. Les Princes voyant qu'Auguste, toute l'assemblée, & le Roi même, prenoient des sentimens favorables pour eux; que quelques-uns répandoient des larmes, & qu'il n'y avoit personne qui ne fût sensible à l'état où on les voyoit, Alexan-

(*a*) Je crois qu'on doit lire ἐνοεῖτο au lieu d'ἐποιεῖτο, qui ne fait aucun sens. Les manuscrits L. & B. que cite le nouvel Editeur, portent ἤγετο: cela revient assez au même, mais il a été plus facile de prendre ἐποιεῖτο, pour ἐνοεῖτο, que ἤγετο.

dre, parlant pour ſon frere & pour lui, & adreſſant la parole au Roi, dit pour leur juſtification commune : » Le Tribunal » auquel vous nous ſoumettez, Seigneur, eſt une preuve des » bontés que vous avez pour nous ; car ſi vous aviez eu deſ- » ſein de nous perdre, vous ne nous auriez pas préſenté à » celui d'un Prince qui merite à tant d'égards le nom de Sau- » veur de tout le monde. Vous pouviez, comme pere & comme » Roi, nous punir, ſi vous nous jugiez coupables. En nous » amenant à Rome, & en nous préſentant à l'Empereur, vous » déclarez aſſez que vous voulez nous conſerver. Ce n'eſt pas » dans les temples, ce n'eſt pas dans les lieux ſacrés, qu'on » conduit ceux qu'on veut faire périr : cette bonté même aug- » menteroit notre crime. Si ſeulement quelqu'un croyoit pou- » voir penſer que nous ayons été capables de manquer à ce » que des enfans doivent à un ſi bon pere, nous nous condam- » nerions nous-mêmes à perdre la vie ; eh ! ne nous ſeroit-il pas » plus avantageux de mourir innocents, que de vivre chargés » d'un ſoupçon auſſi odieux ? Si, uſant de la liberté qu'on nous » donne de nous juſtifier, nous pouvons vous perſuader de la » vérité, ce ſera pour nous le comble du bonheur : la vie ne » nous eſt chere qu'à ce prix. Mais ſi la calomnie l'emporte, » ſi nous ne pouvons vous convaincre, ce jour doit être notre » dernier, nous ne nous croyons pas même dignes d'en voir » la fin.

Les Princes ſe juſtifient.

» Vous nous accuſez d'avoir ſouhaité de regner ; notre jeu- » neſſe a pû nous rendre ſuſpects. Vous appuyez vos ſoupçons » ſur le reſſentiment que nous conſervons de la triſte deſtinée » de la Reine notre mere ; c'eſt mettre le comble à notre in- » fortune. Mais conſidérez, nous vous en ſupplions, qu'il n'eſt » aucun des enfans des Rois, contre lequel on ne puiſſe, en de » ſemblables circonſtances, former de pareilles accuſations ; eh ! » qui pourroit empêcher que de jeunes Princes, à qui une mort » cruelle auroit ravi leur mere, ne fuſſent ſoupçonnés par le » Roi leur pere de vouloir attenter à ſa vie ; mais un ſimple » ſoupçon peut-il paſſer pour la conviction d'un ſi grand cri- » me ? Qu'on nous prouve que nous avons oſé former un ſi » abominable projet ; mais qu'on en apporte des preuves, qui » puiſſent rendre croyable ce qui, de ſoi-même, eſt au-deſſus » de toute créance. Qu'on nous convainque d'avoir préparé

» quelque poison, d'avoir formé ou d'être entré dans quelque » conjuration, d'avoir corrompu quelque domestique, ou écrit » quelques Lettres contre le Roi ? Il n'y a aucun de ces cri- » mes que la calomnie n'ait inventés quelquefois contre toute » apparence de vérité ; eh ! de quoi n'est-on pas capable à la » cour, lorsque le trouble & la division regnent dans les mai- » sons des Rois ? Le thrône doit être sans doute, comme vous » le dites, la récompense de la piété ; mais il fait souvent naî- » tre dans des cœurs pervers des espérances qui leur font » tenter les voies les plus iniques pour y parvenir. Peut-on nous » reprocher que nous ayons fait dans cette vuë quelque injus- » tice à personne ? On vous a animé contre nous par des ca- » lomnies ; mais nous-a-t'on mis à portée de les détruire ? Nous » avons peut-être parlé avec trop de liberté, mais ce n'a jamais » été contre le Roi ; c'eût été un crime : ce n'a été que contre » les gens qui se plaisoient à vous indisposer contre nous, par » les plus indiscrets rapports. Nous avons pleuré la Reine notre » mere ; mais sa mort a moins été l'objet de nos larmes que les » discours injurieux par lesquels des gens mal intentionnés » osoient déshonorer sa mémoire. On nous accuse d'avoir as- » piré au thrône pendant votre vie ; mais que pense-t'on que » nous prétendions ? Si, notre pere vivant, nous jouissons de » tous les honneurs de la royauté, comme en effet nous en » jouissons, pourquoi nous donnerions-nous des mouvemens » inutiles ? & si nous n'en jouissions pas encore, ne nous seroit- » il pas permis de les espérer ? Que nous resteroit-il à atten- » dre, si nous étions capables de songer à nous frayer un che- » min au thrône par votre mort, que de voir la terre s'ouvrir » sous nos pas, ou la mer nous engloutir dans ses abymes ? La » piété de vos sujets, la Religion de toute la Nation, leur per- » mettroit-elle de reconnoître pour leurs maîtres des parrici- » des ? Laisseroit-on des enfans souillés du sang de leur pere » entrer dans le saint Temple que vous avez fait construire ? » & quand même nous croirions pouvoir nous mettre au- » dessus de toutes ces craintes, pourrions-nous nous flatter que » sous un régne aussi sage que celui d'Auguste, un si détestable » attentat resteroit impuni ? Non, Seigneur, les enfans auxquels » vous avez donné la naissance ne sont ni aussi impies ni aussi » dépourvus de jugement : ils ne sont que malheureux ; mais » peut-être le sont-ils trop pour votre repos ! On ne vous a

» administré aucune preuve que nous ayons manqué à notre » devoir, on ne vous a fourni la connoissance d'aucune conjuration que nous ayons formée ; sur quel fondement sommes-» nous donc traduits comme coupables d'une si grande impié-» té ? Nous avons eu le malheur de perdre la Reine notre mere, » mais sa mort même a dû nous instruire, & non nous irriter. » Nous nous étendrions volontiers davantage ; mais pour des » accusés, qui n'ont pas même pensé au crime dont on les » charge, une plus longue défense est inutile : nous nous bor-» nons à prendre avec vous, en présence de l'Empereur, maî-» tre de toute la terre, aujourd'hui notre Juge & notre arbi-» tre, cet engagement solemnel. Si la vérité, simplement ex-» posée, a pû détruire tous les soupçons que vous avez con-» çus contre nous, nous consentons à vivre, quoique la vie ne » puisse désormais avoir rien que de désagréable pour nous : c'est » toujours un grand malheur d'avoir été, quoique faussement, » accusé de grands crimes. Mais s'il vous reste encore quelque » ombre de crainte ; en le déclarant, procurez-vous toute la » tranquillité que vous pouvez souhaiter ; nous vous ferons » justice de nous-mêmes : la vie ne nous est pas si chere, que » nous souhaitions la conserver au préjudice du repos de celui » de qui nous l'avons reçue.

IV. Lorsqu'Alexandre eut cessé de parler, Auguste, qui dès le commencement n'avoit pû croire que les Princes fussent réellement coupables, fut encore plus éloigné de le penser. Il avoit eu les yeux attachés sur Herode, & il avoit remarqué quelque sorte de confusion dans son maintien. L'assemblée parut être dans de grandes inquiétudes, & il se répandit dans le palais un secret murmure contre le Roi. Car le peu de vraisemblance qu'il y avoit aux accusations qu'on formoit contre les Princes, leur jeunesse & leur beauté avoient prévenu tout le monde en leur faveur. Ces sentimens d'affection, de compassion, augmenterent par la considération de la force, & du sage ménagement en même temps, avec lesquels Alexandre avoit répondu au Roi son pere. L'extérieur des Princes ne (a) parut plus tout-à-fait le même ; cependant ils répandoient beaucoup de lar-

(a) M. d'Andilly n'a point connu ici de négation, après Sig. Gelenius, quoique le Grec des anciennes Editions l'ait. En l'effaçant, le sens est fort bon, mais ὅμως, qui suit, la demande. Car on ne pourroit pas dire, » Les Princes resterent » dans la même posture, cependant ils » pleuroient toujours.

mes, & avoient toujours les yeux baissés. Ils avoient lieu alors de concevoir de meilleures espérances. Le Roi parut, par le trouble dont il étoit agité (*a*), se persuader qu'il avoit accusé trop légérement les Princes, & sentir que n'ayant rien à repliquer, il avoit en quelque sorte besoin de se justifier lui-même. Auguste, après quelques instans de réflexion, prononça, » que » quoique les jeunes Princes lui parussent innocents des cri- » mes dont on les accusoit, cependant ils étoient coupables » de s'être conduits envers leur pere d'une manière qui avoit » donné quelque lieu aux faux rapports qu'on lui avoit faits. Il » exhorta Herode à bannir de son esprit toutes ses méfiances, » & à rendre ses bonnes graces aux Princes ses enfans; un pere » ne devant jamais, sur de simples rapports, croire ceux à qui » il a donné le jour capables de si grands crimes. Auguste » ajoûta qu'il se persuadoit, que ce retour d'affection feroit » non-seulement cesser tous les maux dont ses enfans n'avoient » peut-être pas moins gémi que lui, mais qu'il resserreroit les » nœuds sacrés qui devoient les unir; puisque, reconnoissant » de part & d'autre l'injustice & la témérité des soupçons aux- » quels on s'étoit trop indiscrettement livré, un pere n'est alors » que plus sensible aux efforts que font ses enfans pour mériter » sa confiance & son amitié. « L'Empereur, en finissant de parler, fit signe aux jeunes Princes de se jetter aux pieds du Roi. Ils se mettoient en devoir de le faire, & de le prier les larmes aux yeux, de leur pardonner, mais il les prévint. Il leur tendit les bras & les embrassa si tendrement, que toute l'assemblée, les maîtres, comme les domestiques, ne purent s'empêcher d'en être touchés.

Herode se réconcilie avec ses enfans.

V. Herode & les Princes ses enfans se retirerent après avoir fait leurs remercimens à l'Empereur. Antipater, qui feignoit d'être ravi de cette réconciliation, les accompagna. Quelques jours après, Herode fit present à Auguste de trois cents talents, donna des spectacles au peuple, & lui fit (*b*) des libéralités.

(*a*) La traduction suppose qu'on lit ἴπαλεν, au lieu d'ἐπαλεν, avec lequel il n'est pas facile de faire un bons sens.

(*b*) Qui donnoit des spectacles, & qui faisoit des libéralités au peuple. C'est ainsi qu'ont entendu cet endroit Messieurs d'Andilly & Havercamp. Je n'oserois pas assurer que ce ne soit la pensée de Joseph, & si je propose un autre sens, c'est qu'il me paroit mieux répondre au caractere d'Herode, qui semble s'être fait un devoir de répandre ses libéralités sur toutes les villes où il alloit. La remarque, qu'Auguste donnoit alors des spectacles au peuple, me semble un peu déplacée ici. D'ailleurs on lit dans un manuscrit ποιούμενος, au lieu de ποιούμενον.

Auguſte, de ſon côté, lui donna la moitié du revenu des mines de cuivre de l'iſle de Cipre, & la direction de l'autre moitié, le droit (*a*) de préſens & de logement dans les villes, & la permiſſion de nommer pour lui ſuccéder, celui de ſes enfans qu'il jugeroit à propos, ou de partager ſon royaume entre eux. Herode voulut le faire dès le moment; mais l'Empereur s'y oppoſa, voulant qu'il reſtât toute ſa vie le maître de ſes enfans & de ſes Etats.

Les Trachonites ſe révoltent.

VI. Herode retourna enſuite en Judée. La Trachonite, qui eſt une des moindres parties de ſes Etats, s'étoit révoltée pendant ſon abſence, mais les troupes qu'il y avoit laiſſées contraignirent les révoltés de rentrer dans l'obéiſſance. En cotoyant la Cilicie, il trouva à Eleuſe, qu'on appelle aujourd'hui Sébaſte, Archelaüs (*b*), Roi de Cappadoce, qui le reçut avec les plus grands égards. Ce Prince témoigna beaucoup de joie de ce qu'il avoit rendu ſes bonnes graces aux Princes ſes enfans, & de ce qu'Alexandre, qui avoit épouſé la Princeſſe ſa fille, s'étoit pleinement juſtifié des accuſations qui avoient été formées contre eux. Après qu'ils ſe furent fait des préſens réciproques, ainſi que c'eſt l'uſage des Rois, Herode fit voile pour la Judée. (*c*) Arrivé à Jeruſalem, il aſſembla le peuple dans le Temple, & lui fit le récit de tout ce qui lui étoit arrivé pendant ſon voyage, & ſur-tout des marques de diſtinction dont Auguſte l'avoit honoré. A tout ce qu'il crut pouvoir intéreſſer particuliérement le public, il joignit le détail de toutes les circonſtances qui lui étoient perſonnellement avantageuſes : il ajoûta à ce diſcours des avis particuliers à ſes enfans, & une exhortation générale à tous les Officiers de ſa Cour, & à tout le peuple, de vivre dans une paiſible union. Il déclara enſuite

Herode rend compte au peuple de ſon voyage.

(*a*) Ξενία étoient, ce ſemble, les préſens que les Magiſtrats des villes étoient obligés de faire aux Grands Officiers de l'Empire qui paſſoient par chez eux ; & καλαγωγαὶ, le droit que ces mêmes Officiers avoient d'être logés aux dépens du public.

(*b*) Ce Prince encourut la diſgrace de Tibere. Le motif fut qu'il n'avoit pas fait état de lui lorſqu'il étoit à Rhodes. Il ne l'avoit fait que ſur l'avis que quelques perſonnes qui avoient les bonnes graces d'Herode lui avoient donné, que la faveur du jeune C. Ceſar rendoit l'amitié de Tibere peu ſûre. Tibere, qui ſe ſouvint de ſon peu d'attention lorſqu'il fut Empereur, le fit venir à Rome, où il mourut. *Angore ſimul feſſus ſenio . . . . . finem vitæ, ſponte an fato implevit.* Tacit. Annal. Ce Prince n'étoit point Roi de Judée, comme a cru Muret. C'eſt une faute qu'a fort bien remarqué Gronovius ; mais il en commet une lui-même, lorſqu'il fait Alexandre gendre du Roi de Cappadoce, frere d'Archelaüs. *Tacit.* Var. Amſtel. 1672. p. 214. Note 4.

(*c*) Voyez Remarque I.

qu'il

» qu'il vouloit que ses enfans régnassent après lui, & nomma » premiérement Antipater, & après lui les fils de Mariamne; » mais qu'il entendoit que, tant qu'il seroit en vie, on ne reconnût d'autre maître que lui, l'âge déja avancé auquel il » étoit parvenu n'ajoûtant en sa personne qu'un mérite de » plus, puisque, par une longue expérience, il avoit dû acquérir toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner un Etat, » & veiller sur la conduite de ses enfans. Il conclut enfin, en » assurant ses troupes, & les Officiers qui les commandoient, » que tant qu'ils ne regarderoient que lui, ils jouiroient des » avantages de la plus heureuse & de la plus parfaite sécurité. « Herode, après avoir ainsi parlé, congédia l'assemblée. Son discours fut approuvé du plus grand nombre, mais il y eut quelques personnes qui n'en furent pas satisfaites. Car l'esprit de parti, & les espérances que le Roi avoit données aux Princes ses enfans, causoient déja des divisions, & faisoient souhaiter de voir naître dans l'Etat des troubles & des révolutions.

CHAPITRE V.

I. CÉSARÉE étoit alors achevée de bâtir, &, *la dixiéme* année *du régne d'Herode* (*a*), l'on avoit mis la derniére main à tous les ouvrages qu'il y vouloit faire. Ce Prince choisit la vingt-huitiéme année qu'il étoit monté sur le thrône, & la cent quatre-vingt-douziéme Olympiade, pour en faire la Dédicace, & il la célébra avec une somptueuse solemnité. Il y proposa des prix pour les Musiciens & les athlétes. Il fit venir un grand nombre de Gladiateurs, de bêtes féroces, de chevaux pour la course, & rien n'y manqua de ce qu'on voyoit dans ces sortes de fêtes à Rome & dans les autres grandes villes. Il consacra ces jeux à l'honneur d'Auguste, & ordonna qu'ils se célébreroient tous les cinq ans. L'Empereur, pour faire honneur à son zèle, contribua aux préparatifs de cette Fête, Julie (*b*) son épouse voulut aussi y avoir part, & elle envoya

(*a*) C'est moins une traduction qu'une paraphrase. Voyez la Remarque quatriéme du quinziéme Livre.

(*b*) Si Joseph est un ignorant, pour avoir appellé Julie l'épouse d'Auguste, il n'est pas le seul ignorant des Historiens qui ont parlé de cette Princesse. Caligula, dit Suétone, (num. 16.) accomplit avec

à Herode plusieurs choses rares & précieuses, jusqu'à la valeur de cinq cents talents, de manière qu'il n'y manqua rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la rendre superbe. Une infinité de peuple s'y rendit de toutes parts; les villes que ce Prince avoit obligées y envoyérent des Députés; il les logea, les défraya, & leur procura des plaisirs toujours nouveaux. Le jour, c'étoient ceux qu'offroient les différents spectacles; la nuit en présentoit d'autres. La dépense ne fut point épargnée, elle lui mérita les plus grands éloges. En tout ce que ce Prince entreprenoit, il se proposoit toujours de surpasser tout ce qui avoit été fait avant lui. Aussi rapporte-t-on, qu'Auguste & Agrippa disoient que son Etat étoit trop petit pour son cœur, & qu'il méritoit de posseder la Syrie & l'Egypte.

Villes qu'Herode fait bâtir.

II. Cette fête & ces jeux étant finis, Herode bâtit une autre ville dans la plaine de Capharsaba. Le terrein y est humide, & propre à nourrir toutes sortes d'arbres. Une rivière, environnée de bois, coule tout à l'entour. Il donna à cette ville le nom d'Antipatris, en l'honneur de son pere, qui s'appelloit Antipater. Il en bâtit une autre au-dessus de Jericho. Ce fut une place de défense, & fort agréable par la beauté de ses bâtimens. Il lui donna le nom de sa mere, & il la fit appeller Cipris Il avoit beaucoup aimé son frere Phasaël, & il en donna des marques par le superbe monument qu'il lui érigea. Ce fut une Tour qu'il fit bâtir à Jerusalem, qui ne le cédoit point à celle de l'isle de Pharos. Elle étoit destinée à servir de Forte-

beaucoup de droiture & de fidélité le Testament de Julie Auguste, que Tibere avoit supprimé. La maladie de Julie Auguste, remarque Tacite, (Annal. liv. 3. chap. 64.) obligea le Prince de retourner à Rome. Enfin Dion (liv. 56. pag. 600.) raconte qu'on fit Livie Prêtresse, a qui on avoit donné le nom de Julie. Mais en cela, dit Salien, (*Ann. mund.* 4051. *scol.*) Dion tient compagnie a Joseph, à moins que ce ne soit une faute dans son texte, & qu'on ne dise avec Juste-Lipse, (sur le premier liv. Annal. Tacit. chap. 5.) que c'est une faute dans son texte, & qu'il faut lire Livie, au lieu de Julie. L'Historien Juif, au reste, ne seroit coupable que d'avoir donné le nom de Julie à l'épouse d'Auguste, dans un temps où elle ne le portoit pas encore; car son Critique convient qu'on le lui donna lorsqu'elle fut consacrée Prêtresse d'Auguste après sa mort. Plus modéré, en cela, que ne l'ont été dans la suite deux de ses confreres. Car les Peres Hardouin & Panel, le premier dans la Lettre a M. de Ballonfeaux, le second dans les Mémoires de Trévoux (1749. pag. 1516.) ont prétendu que Livie ne fut point adoptée par Auguste, & qu'elle ne porta point le nom de Julie après sa mort. Philon le lui donne dans son ambassade à Caïus, pag. 1036. *d.* Le nouvel Editeur ayant dit sur cet endroit, *videtur Juliam pro Livia ponere*, les Journalistes de Leipsic, 1745. ont dit que la remarque n'étoit pas supportable. *Voyez* Scienc. medail. Tom. 2. p. 265.

resse à la ville, & à conserver la mémoire de son frere par le nom qu'il lui donna. Il bâtit une autre ville dans la vallée (a), & au nord de Jericho, qu'il appella de même Phasaëlide. Le terrein étoit inculte & désert, mais le travail & l'industrie des habitans qu'il y envoya lui procurerent une grande fertilité.

III. Je ne finirois point, si je voulois entrer dans le détail de tout le bien qu'il fit aux villes de Syrie & de Grece, à toutes celles par où il avoit passé dans ses différents voyages. Car il avoit coûtume de leur envoyer de l'argent pour les charges de l'Etat, pour les travaux publics, & pour réparer les ouvrages qui se détruisoient. Un de ses plus grands ouvrages en ce genre fut le temple de Jupiter-Pithien, qu'il fit relever à Rhodes à ses dépens; outre cette libéralité, il donna encore aux Rhodiens de grandes sommes, pour rétablir leur marine. Il se chargea de faire faire la plus grande partie des ouvrages publics à Nicopolis, qu'Auguste avoit fait bâtir auprès d'Actium. Il fit encore élever des deux côtés de la place qui traverse dans toute son étenduë la ville d'Antioche, l'une des plus grandes de la Syrie, deux superbes portiques, en fit paver toutes les rues de belles pierres polies, & procura, par cette dépense, à la ville de magnifiques embellissemens, & aux habitans les plus utiles commodités. Les jeux Olympiens, par le défaut de fonds, étoient fort déchus de leur ancien éclat, ce Prince les rétablit dans toute leur splendeur, en rendit les sacrifices aussi augustes, & toute la pompe aussi brillante qu'elle l'avoit jamais été, par le moyen des revenus annuels qu'il assigna pour leur célébration. Ces libéralités lui mériterent l'honneur d'en être déclaré l'Intendant perpétuel.

IV. Quelqu'un, peut-être, croira ne pouvoir assez s'étonner des étranges contrariétés qui sembloient former le caractère de ce Prince. Si l'on considére l'extrême profusion de ses bienfaisantes largesses, quelque peu prévenu qu'on soit en sa faveur, on sera forcé d'avouer qu'il avoit reçu de la nature de merveilleuses dispositions de bonté & d'humanité; mais lorsqu'on se

Etrange caractère d'Herode.

(a) La ville & la vallée s'appellerent Phasaëlides, comme il paroît, du nom d'une femme d'Herode. (*Chronolog. ex Num. restituta.*) Mais d'où tenoit l'illustre Critique, qu'une des femmes de ce Prince s'appelloit Phasaëlide? Pline ne le dit pas, Joseph-Ben Gorion ne le dit pas non plus; & quand il auroit donné ce nom à une de ces femmes, c'est un Auteur supposé.

rappelle toutes les injustices qu'il a exercées envers ses sujets & envers sa propre famille, la dureté, l'inflexibilité avec lesquelles il infligeoit les plus cruels châtimens, on ne voit plus en lui qu'un Prince d'une férocité qui le rendoit incapable de garder aucune sorte de mesures. Des inclinations si opposées & si incompatibles ne paroîtront assurément pas à plusieurs pouvoir se rencontrer dans une même personne: pour moi, j'en juge tout autrement, & je crois qu'une seule cause, & qui étoit toujours la même, faisoit naître ces contrariétés. L'amour de la gloire étoit la passion dominante à laquelle il sacrifioit tout; de-là cette générosité ambitieuse, qui n'avoit pour but que les louanges du siécle dans lequel il vivoit, & l'espoir de transmettre son nom à la postérité la plus reculée. Pour subvenir aux dépenses dans lesquelles le jettoit son excessive prodigalité envers les étrangers, il étoit obligé de traiter durement ses peuples, & de faire sur eux d'énormes levées. Il n'ignoroit pas qu'une conduite aussi injuste le rendoit l'objet de leur haine; mais sentant bien qu'il ne pouvoit en changer sans souffrir une altération considérable dans les seuls fonds où il pouvoit puiser, il mettoit à profit leurs mauvaises dispositions pour leur imposer encore de plus rudes charges. Si quelques-uns de ses Officiers refusoient en quelque occasion de se soumettre en esclaves à ses volontés, ou qu'il leur échappât quelque discours qui pût les faire soupçonner de mécontentement, il ne gardoit aucunes mesures, amis ou parens, il les traitoit avec autant de rigueur qu'il eût pû faire des ennemis déclarés de sa personne: les moindres fautes en ce genre étoient des crimes, parce qu'il vouloit qu'on ne fût occupé que du soin de l'honorer, & de n'honorer que lui. Les excessifs honneurs que ce Prince rendoit lui-même à Auguste, à Agrippa, & aux autres grands Officiers de l'Empire Romain, sont une preuve bien sensible du foible qui lui faisoit souhaiter que tous ceux qui lui étoient soumis le révéraſſent autant qu'il respectoit lui-même ceux dont il reconnoissoit la supériorité. L'esprit de la Loi des Juifs est infiniment eloigné de toutes ces sortes de flatteries. Accoûtumés à n'estimer que la justice & l'équité, ils méprisent toute fausse gloire: aussi, prévenu qu'ils ne pouvoient flatter l'ambition de leurs Rois par des statuës, des temples, & autres vains & profanes honneurs, Herode ne les aimoit pas; & voilà, ce me

ſemble, la ſource des mauvais traitemens qu'il faiſoit eſſuyer, même à ſes principaux Officiers & aux gens de ſon Conſeil, tandis qu'il cherchoit à ſe concilier l'affection des étrangers par ſes généreuſes profuſions.

CHAPITRE VI.

Les Juifs d'Aſie députent à Auguſte.

I. LES Juifs établis dans l'Aſie & dans la Cirene avoient beaucoup à ſouffrir de la part des habitans de ces Provinces : les Princes qui y avoient précédemment regné les avoient maintenus dans leurs droits, mais les Grecs de ces temps-ci leur faiſoient toutes ſortes de mauvais traitemens; ils leur enlevoient l'argent qu'ils conſacroient au ſervice de Dieu, & ruinoient leur commerce. Dans une telle oppreſſion, & ne pouvant eſpérer de voir ceſſer la haine que les Grecs leur portoient, ils eurent recours à la juſtice d'Auguſte. Ce Prince reçut favorablement leurs Députés, & envoya dans les Provinces un reſcrit, par lequel il ordonna qu'ils fuſſent maintenus dans leurs Privilèges: je le tranſcris ici, afin qu'on connoiſſe de quelle manière les premiers Empereurs ont parlé ſur le compte de notre Nation.

II. » César Auguſte, ſouverain Pontife en vertu du pouvoir » attaché à la dignité de Tribun, dont il eſt revêtu, ordonne *ce qui ſuit.* » Comme la Nation Juive a toujours été, tant à préſent que par le paſſé, fidélement attachée au Peuple Romain, & » ſur-tout ſous le gouvernement de l'Empereur Céſar mon pere; » il me plaît & à mon Conſeil, de l'avis du Peuple, que les » Juifs vivent ſelon leurs Loix particulières, comme ils » ils l'ont fait ſous la grande Sacrificature d'Hircan, ſouverain Prêtre du Dieu Très-haut (a); qu'on ne touche point à » l'argent qu'ils ont conſacré à Dieu; qu'ils puiſſent l'envoyer » à Jeruſalem & le mettre entre les mains de ceux qui ont » charge de le recevoir; qu'on ne les contraigne point de com-

(a) Si ὅ τε Ἀρχιερεὺς αὐτῶν Ὑρκανὸς n'eſt pas une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte, Joſeph s'exprime peu exactement, & fait entrer Joſeph dans un détail qui paroît déplacé. Le Θεοῦ ὑψίστου, qui ſuit quelques lignes plus bas, me paroît ſuſpect, & j'ai peine a croire que l'Empereur ait traité Hircan de Grand-Prêtre *du Dieu Très-haut.*

» paroître en Justice les jours de Sabbat, ni la veille (*a*) depuis » neuf heures. Que quiconque sera convaincu d'avoir volé leurs » Ecritures sacrées, & l'argent qu'ils ont consacré à Dieu dans » leurs Synagogues(*b*)ou dans leurs armoires, soit traité comme un » sacrilege, & que son bien soit confisqué au profit du thresor pu- » blic. J'ordonne que le réglement qu'ils ont fait, pour honorer » mon attention à faire ressentir à tous les hommes les effets de » ma bonté, & pour conserver la mémoire des services que leur » a rendu Caius Marius Censorinus, soit déposé, avec ce pré- » sent Décret, dans l'Argire (*c*), ce lieu remarquable qui m'a » été consacré par la Communauté d'Asie. Si quelqu'un trans- » gresse la présente Ordonnance, qu'il soit puni sévérement. Gravé sur une colomne dans le temple de César.

(*a*) Je ne me souviens pas d'avoir rien lû qui puisse justifier ce que Monsieur d'Andilly dit, que la Parascève étoit la Fête des Tabernacles. C'étoit le sixième jour de la semaine, que les Juifs appelloient ainsi, parce qu'ils y préparoient ce dont ils avoient besoin pour le jour du Sabbat, dans lequel il ne leur étoit pas permis de travailler. *Lamy*, Templ. Hierosol. pag. 1265. *a*.

(*b*) Deux choses embarrassent ici; le sens de Σαββαλίιου, & celui d'ἀνδρῶνος. Sig. Gelenius s'est contenté de les rendre par *locis coram religiosis*. La crainte peut-être de les mal traduire, a porté M. d'Andilly à les omettre. Quelques Critiques ont cru que le premier mot signifie Synagogue, & le second, Ecole. Comme les Grecs voyoient les Juifs s'assembler le jour du Sabbat dans leurs Synagogues, ils purent bien naturellement donner le nom du jour qu'ils tenoient ces assemblées au lieu où ils les tenoient, & l'appeller Σαββάλιον. C'est ainsi que nous appellons Eglise, le lieu où nous rendons le culte que nous devons a Dieu, parce que nous nous y assemblons pour nous acquiter de ce religieux devoir. Mais j'ai peine à croire qu'ἀνδρῶν signifie école, comme quelques Sçavans le conjecturent. L'Empereur auroit-il voulu déclarer sacrilege quiconque y auroit volé les saintes Ecritures? Comme les écoles des Juifs n'étoient pas des lieux sacrés, le sacrilége ne pouvoit tomber que sur les saints Livres, & on en eût commis en quelque lieu qu'on les eût volés. Cependant l'Ordonnance n'en déclare que dans le vol qui s'en feroit dans les lieux où les Juifs tenoient l'Ecole. On appelle en Hebreu une cassette, un coffre, une armoire, ארון Aron. Le Secrétaire qui expédia cette Ordonnance ne se servit pas assurément de ce mot, mais l'Interprète qui l'a mis en Grec, put l'employer, parce qu'il étoit consacré par les Juifs Ellénistes, par les Grecs même, peut-être pour signifier l'armoire dans laquelle ils serroient » les saints Livres » dans leurs Synagogues. » Le rang dans lequel sont placés ἱερὰς βίβλους & ἱερὰ χρήμαλα, & Σαββαλίιου & ἀνδρῶνος, donne lieu de croire que c'étoit dans le dernier que les Juifs ramassoient l'argent qu'ils consacroient à Dieu. Ce n'étoit point certainement dans les lieux où ils tenoient cette Ecole.

(*c*) Αργύρη, J. Scaliger, qui ne sçavoit ce que veut dire ce mot, & qui croyoit que tout ce qu'il trouvoit dans un Ancien qu'il n'entendoit pas, ou qu'il ne connoissoit pas, étoit une faute, prétendoit, contre tous les manuscrits, qu'il alloit lire ἐν Αγκύρη, à Ancire. Sam. Petit (*Var. Lect.* libri 4. cap. 10.) a bien prouvé que la correction n'étoit pas bonne. C'étoit pour les Juifs d'Asie qu'Auguste portoit cette Ordonnance; ce ne fut donc pas à Ancire, qui étoit de Galatie, & non d'Asie, qu'il la fit afficher. Elle fut affichée dans le lieu que la Communauté d'Asie lui avoit consacré. Smirne étoit la métropole d'Asie, & on a plusieurs médailles où elle prend

III. » César à Norbanus Flaccus, Salut. Que les Juifs, en » quelque Province qu'ils soient établis puissent, librement & » sans empêchement, envoyer, selon leur ancienne coûtume; » de l'argent pour le Temple. « Tels furent les ordres de César.

IV. Agrippa écrivit aussi en faveur des Juifs, en cette sorte: » Agrippa, aux Magistrats d'Ephèse, au Senat, & au Peuple, » Salut. J'ordonne que les Juifs qui demeurent en Asie soient » les dispensateurs & aient seuls la garde de l'argent qu'ils en- » voient à Jerusalem pour le Temple, suivant leurs usages; » que celui qui volera cet argent soit arraché de l'asyle où il » se sera refugié, comme on enlève ceux qui volent les choses » sacrées, & qu'on le livre aux Juifs. J'ai écrit au Préteur Si- » lanus, qu'on ne les contraigne point de comparoître en Jus- » tice un jour de Sabbat.

V. » MarcAgrippa aux Magistrats de Cirene, au Senat & » au Peuple, Salut. Les Juifs de Cirene, pour lesquels Auguste » a écrit a Flavius, Préteur de Lybie, & aux autres Officiers de » ces Gouvernemens, qu'on ne les empêchât pas d'envoyer de » l'argent à Jerusalem pour le Temple, suivant leurs usages, » me sont venus trouver, pour se plaindre qu'on les inquiéte » à ce sujet, & que, sous prétexte d'Impositions, qui ne sont » pas dues, des gens mal intentionnés les empêchent de s'ac- » quiter de ce devoir. J'ordonne qu'on rétablisse les choses » dans leur premier état; que les Juifs soient maintenus dans » tous leurs Privilèges, sans aucun trouble, & que l'argent » qu'on a enlevé en quelques villes à ceux d'entre eux qu'ils » ont choisis pour le ramasser, leur soit rendu.

VI. » Caius Norbanus Flaccus, Proconsul, aux Magistrats » de Sardes, Salut. L'Empereur m'a écrit qu'il veut que les » Juifs, en quelque lieu qu'ils demeurent, soient maintenus » sans trouble dans la possession où ils sont d'envoyer de l'ar- » gent à Jerusalem. Je vous fais cette Lettre, pour vous noti- » fier que la volonté de l'Empereur, & la nôtre, est que cet » rdre soit fidèlement exécuté.

VII. Julius Antonius, Proconsul, écrivit avec la même bonté

le nom de κοινὸν τῆς Ἀσίας; & on ne peut pas penser que cette ville eût été chercher un lieu a Ancire pour le consacrer à l'Empereur. Il pouvoit y en avoir un à Smirne, qui s'appellât Argire, sans même qu'il en soit parlé dans aucun autre endroit que dans cette Ordonnance.

aux Magiſtrats, au Senat & au peuple d'Ephèſe (*a*). » Les Juifs » d'Aſie m'ont repréſenté aux Ides de Février, lorſque je ren- » dois la Juſtice à Ephèſe, que Céſar & Agrippa leur avoient » permis de vivre ſelon leurs loix & leurs uſages, & d'envoyer » à Jeruſalem, ſans qu'on pût y mettre aucun empêchement, » ce que chacun d'eux voudroit, librement & par piété, faire » offrir à Dieu dans le Temple. Ils m'ont prié de confirmer » ce que l'Empereur & Agrippa leur ont accordé. Je veux donc » que vous ſçachiez, qu'en conformité des ordres de l'Empe- » reur & d'Agrippa, je leur accorde de vivre ſelon leurs Loix, » & qu'ils ne ſouffrent à ce ſujet aucun trouble ou empêche- » ment.

VIII. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire de rapporter ces Décrets, pour faire connoître aux Grecs, entre les mains deſquels pourra tomber cette Hiſtoire, que les Puiſſances ont toujours eu beaucoup de conſidération pour nous; que, bien-loin de nous empêcher de vivre ſelon nos Loix, elles nous ont au contraire appuyé de leur autorité dans la pratique de notre Religion & dans le culte que nous rendons à Dieu. J'inſiſte ſouvent ſur cet objet, afin de détruire les préventions dans leſquelles les nations étrangéres ſont contre nous, & de faire tomber tout injuſte prétexte de ſe haïr mutuellement, ſans aucun ſujet. Il n'y a point de nation dont les coûtumes & les loix ne différent en quelque choſe de celles des autres: il y a même quelquefois une grande différence en cela dans une même ville; mais l'équité & la juſtice ſont des Loix faites pour tout le monde: ces vertus nous ſont expreſſément preſcrites par notre Loi particuliére, qui, en cela, ne peut être qu'avantageuſe aux Grecs & aux Barbares; puiſque, ſi nous en rempliſſons bien les devoirs, nous ne pouvons concevoir que de l'amitié & de l'affection pour tout le genre humain. Nous avons droit d'attendre les mêmes ſentimens de la part des autres Peuples. Ce n'eſt point parce que nous obſervons des uſages différents des leurs, & que nous ſommes ſoumis à des Loix particuliéres, qu'ils peuvent être

(*a*) Philon rapporte cette Ordonnance dans ſon ambaſſade de Caïus, p. 1036. mais elle y eſt adreſſée aux Magiſtrats de Sardes, & c'eſt peut-être ainſi qu'elle doit être intitulée dans Joſeph. Son Copiſte a, ce ſemble, brouillé les adreſſes des Ordonnances de Norbanus, & de J. Antoine. Il a mis à la tête de la premiére Sardes au lieu d'Ephèſe, & Ephèſe où doit être Sardes. Si J. Antoine eût adreſſé ſon Ordonnance aux Magiſtrats d'Ephèſe, il n'eût pas dit, lorſque je rendois la Juſtice a Ephèſe; mais, lorſque j'étois chez vous, ou dans votre Ville, & que j'y rendois la Juſtice.

en droit de redouter en nous la qualité d'étrangers; nous ne le sommes à l'égard de personne, si nous pratiquons la justice: cette vertu est le seul lien légitime de toute société, & doit nécessairement unir tous les hommes entre eux; mais reprenons le fil de notre histoire.

CHAPITRE VII.

Herode descend dans le tombeau de David.

I. PENDANT qu'Herode épuisoit ses thresors, par les grandes dépenses qu'il faisoit tant au-dedans qu'au-dehors de son Royaume, (*a*) on ne manqua pas de lui rapporter qu'Hircan, un de ses prédécesseurs, ayant ouvert le tombeau de David, y avoit trouvé trois mille talents d'argent; qu'il y en avoit laissé davantage, & qu'il y en avoit assez pour fournir à ses inclinations libérales. Il souhaitoit depuis quelque temps d'entrer dans ce tombeau, & se détermina enfin à le faire ouvrir de nuit. Mais de peur que cela ne fût sçû dans la ville, il ne prit avec lui que ceux de ses Officiers sur la discrétion desquels il pouvoit compter. Il n'y trouva point d'argent, comme en avoit trouvé Hircan, mais une grande quantité d'habits & d'ornemens d'or, qu'il enleva. Il vouloit pousser ses recherches plus loin, & pénétrer jusqu'aux cercueils où étoient renfermés David & Salomon; mais on dit qu'une flamme en sortit qui consuma deux de ses Gardes. Saisi de frayeur il se retira, & pour expier sa faute, il fit construire à l'entrée du sépulcre un beau monument de pierre blanche. L'Historien Nicolas, qui vivoit de son temps, parle de ce monument, mais il ne dit pas qu'Herode entra dans le tombeau de ces Princes, sentant bien qu'une telle démarche lui convenoit peu. Il a la même reserve sur bien d'autres choses dans son Histoire. Comme il étoit contemporain de ce Prince, qui lui avoit donné un appartement dans son palais, ce fut pour lui plaire & pour lui faire sa cour qu'il composa son ouvrage. Dans cette vuë, il ne rapporte que ce qui peut tourner à sa gloire. Il excuse, sous de spécieux prétextes, quelques-unes de ses injustices les plus manifestes, & sup-

(*a*) Où on se pressa de lui, &c. ἴτι, devant τάχιον, est une faute. C'est ὅτι qu'on doit lire, *quàm brevissimè*, aussi tôt; j'ai cru d'abord que c'étoit une faute d'impression, mais la traduction ne laisse pas lieu à cette conjecture.

prime les autres, autant que cela dépend de lui, pour faire disparoître toute l'horreur de la mort que ce Prince a fait cruellement subir à Mariamne son épouse, & aux deux Princes ses fils. Il accuse, sans respect pour la vérité, la Reine d'impudicité, & les deux Princes d'avoir formé une conjuration. Tout son ouvrage enfin n'est qu'un éloge outré des bonnes actions d'Herode, & une apologie de celles qui pouvoient le déshonorer.

Mais peut-être trouvera-t-il plus d'un défenseur ; car c'est plutôt, comme je l'ai remarqué, pour faire la cour à ce Prince, qu'il écrit, que pour instruire ses lecteurs (*a*). Pour moi, l'avantage que j'ai de tirer mon origine de la famille des Princes Asmonéens, & d'être pour cela honoré du Sacerdoce, ne m'a jamais pû faire croire que je dusse hazarder en leur faveur aucune sorte de fausseté. Par un égal respect pour la vérité, sans blesser néanmoins celui que je devois aux Rois successeurs d'Herode, j'ai toujours cru devoir la dire, lorsque mon devoir d'Historien le demandoit, quand même je me fusse mis par-là au risque d'encourir leur disgrace (*b*).

Les divisions de la famille d'Herode augmentent.

II. Les divisions de la famille Royale augmenterent toujours, depuis qu'Herode eut fait ouvrir le tombeau de David. Soit que, pour venger cette profanation, Dieu permît que les maux dont il étoit déja affligé s'aigrissent au point qu'il n'y eût plus de remede, soit que la fortune se plût à le maltraiter dans un temps où tout concouroit à persuader que son impiété lui attiroit ces funestes disgraces. Sa cour étoit devenue le théatre d'une espèce de guerre civile, les haines mutuelles y prenoient tous les jours de nouveaux accroissemens par les calomnies réciproques dont on s'y déchiroit. Antipater mettoit tout en usage pour perdre ses freres. Par une artificieuse malice, il faisoit

(*a*) Cet endroit merite d'être remarqué. Joseph dit dans le premier membre de sa phrase, ce qui ne peut être vrai que dans le second. Il avoit bien dit que Nicolas n'écrivoit que pour satisfaire Herode, mais il dit qu'il trouveroit peut-être des personnes qui l'excuseroient. On pourroit conjecturer qu'il n'entend par *ὡς ἔφην* que, *comme je pense* : mais si la conjecture le justifie de mal arranger les termes qu'il emploie, ce n'est qu'en l'accusant de leur donner un sens qu'ils n'ont pas chez les bons Auteurs de la Langue dans laquelle il écrit.

(*b*) Je lis ἂν, au lieu de μὴ. Spanheim, qui a senti, par ce que Joseph dit ailleurs, que loin d'avoir encouru la disgrace d'Agrippa, il en avoit été beaucoup considéré, conjecture qu'il faut lire une négation devant *συνέβη*, Note *p.* mais la correction que je propose n'ajoûte rien au texte de Joseph, & lui prête un meilleur sens que celui du sçavant Critique.

former contre eux des accusations, pour avoir l'occasion de les justifier, & par cette amitié feinte, assurer d'autant mieux les coups qu'il vouloit leur porter. Il s'insinua si avant dans la confiance du Roi par ces déguisemens, que ce Prince se persuada qu'il n'y avoit que lui qui s'intéressât à sa conservation. Il lui joignit, pour la conduite des affaires générales du Royaume, Ptolémée, son principal ministre, & lui-même faisoit souvent part des plus importantes à la mere de ce Prince. La faction d'Antipater devenue ainsi maîtresse de tout, rendoit odieux au Roi tous ceux qui lui déplaisoient. Le parti des Princes, fils de Mariamne, étoit dans l'oppression. Pleins des grands sentimens que leur inspiroit leur haute naissance, ils ne purent souffrir l'indigne mépris qu'on faisoit d'eux. Glaphira, d'autre part, fille du Roi Archelaüs, & épouse d'Alexandre, haïssoit personnellement Salomé, tant par un sentiment d'affection pour le Prince son mari, que parce qu'elle inspiroit à sa fille, épouse d'Aristobule, des sentimens de hauteur qui lui paroissoient déplacés; car elle ne pouvoit endurer qu'elle se persuadât qu'on dût lui rendre les mêmes hommages qu'à elle.

Pheroras refuse d'épouser une des filles d'Herode.

III. Cette nouvelle brouillerie ne fut pas la seule qu'on vit naître alors. Pheroras, frere du Roi, lui donna des sujets particuliers de le soupçonner & de le haïr. (*a*) Devenu éperdument amoureux d'une de ses esclaves, sa passion l'emporta au point de refuser d'épouser une des filles d'Herode qu'il avoit fiancée, plutôt que de la quitter. Le Roi fut d'autant plus sensiblement touché de cet injurieux refus, qu'il avoit fait beaucoup de bien à son frere, & avoit en quelque sorte partagé avec lui sa souveraineté. Il regarda ce défaut de reconnoissance, de la part d'un frere auquel il avoit donné tant de marques d'affection, comme un nouvel effet de sa malheureuse destinée (*b*). Cependant comme il vit qu'il ne pouvoit rien gagner sur son esprit, il maria la Princesse sa fille au fils de Phasaël (*c*). Quelque temps après, lorsqu'il crut que les emportemens de la passion de Pheroras n'étoient plus si violents, il lui fit de vifs reproches de

(*a*) Ou l'ancien Interprète n'avoit pas dans son manuscrit ce que Joseph raconte de la passion de Pheroras pour une esclave, ou les Copistes ont omis de le transcrire.

(*b*) Κἀν τῷ προσώπῳ δυστυχεῖν ᾤετο. On pourroit traduire, » & il se croyoit malheureux, dans le personnage ou dans » le jugement qu'il portoit des hommes.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 1. chap, 24. numero 5.

ses précedents refus, & lui offrit pour épouse Cypros (a) la seconde des Princesses ses filles. Ptolémée, de sa part, lui remontra qu'il étoit temps enfin de vaincre une aveugle passion, & de cesser d'offenser Herode par d'insultants mépris; qu'il ne pouvoit, sans se couvrir d'ignominie, contrister son frere par des refus opiniâtres, & mériter son indignation, pour l'amour d'une vile esclave. Pheroras sentit la sagesse de ce conseil, & qu'il lui importoit d'autant plus de le suivre, qu'Herode vouloit bien oublier sa premiére faute; il renvoya cette femme, quoiqu'elle lui eût donné un fils, promit avec serment au Roi, son frere, d'épouser sa seconde fille dans trente jours, & de n'avoir plus aucun commerce avec son esclave. Mais ce temps étant écoulé, son amour reprit de telles forces, qu'il oublia ses engagemens & ses sermens, reprit cette femme, & continua de vivre avec elle.

Herode outré contre sa famille.

Cette conduite piqua si sensiblement Herode, qu'il ne put retenir les mouvemens de sa colère: les plaintes qu'il laissoit échapper de temps en temps la manifestoient assez, & on ne manquoit pas d'en prendre occasion de lui tenir de mauvais discours au sujet de Pheroras. Herode n'avoit pas un jour, pas un instant de repos. C'étoit à chaque moment quelque nouvelle brouillerie, qui s'élevoit entre ses parens les plus proches & les personnes de sa Cour qui lui étoient les plus cheres. Salomé étoit toujours ennemie déclarée des Princes; sa haine étoit si violente, qu'elle ne pouvoit souffrir que sa fille, épouse d'Aristobule, eût pour ce Prince les sentimens qu'une femme doit avoir pour son mari. Elle l'obligeoit à lui rapporter leurs plus secrets entretiens. Instruite par ce moyen des petits démèlés qu'ils pouvoient avoir entre eux, ainsi qu'il arrive assez souvent entre personnes mariées, elle en profitoit pour indisposer sa fille contre le Prince son mari, par les différents soupçons qu'elle lui suggeroit. Cette Princesse, pour faire plaisir à sa mere, lui rendoit aussi compte des conversations particuliéres des deux Princes, & lui rapportoit, que quand ils étoient seuls ensemble, ils parloient souvent de la Reine leur mere, marquant

Salomé continue à machiner la perte des Princes, ses neveux.

(a) Je ne sçai sur quoi fondé, le Pere Calmet * dit que Pheroras épousa Cypros, fille d'Herode. Ce Prince l'avoit eue de Mariamne, & Pheroras avoit promis de l'épouser; mais aveuglé de passion pour sa belle esclave, il refusa de remplir son engagement, & cette Princesse fut mariée à Antipater, fils de Salomé. *Antiq. Juiv.* liv. 16. ch. 7. num. 3. Liv. 18. chap. 5. num. 4.

* Diction. Bibl. article *Pheroras.*

toujours de l'averſion pour leur pere, & ſe promettant bien que s'ils montoient jamais ſur le thrône, ils feroient des fils qu'Herode avoit eus de ſes autres femmes, des Greffiers de village, ſeul emploi qui convînt aux études qu'ils faiſoient, & à la manière dont on les élevoit. Elle ajoûtoit, que lorſqu'ils voyoient les femmes d'Herode ſe parer des ornemens de la Reine leur mere, ils diſoient qu'il leur en feroient porter de poils de chevres, & les feroient enfermer dans des lieux d'où elles ne verroient jamais la lumière du ſoleil. Salomé ſe preſſoit d'aller entretenir le Roi de toutes ces choſes; il l'écoutoit avec douleur, & tâchoit d'apporter quelque remede à de ſi grands maux. Cependant les ſoupçons le déchiroient, ſon humeur s'aigriſſoit de jour en jour, & il paſſa à un tel excès de crédulité, qu'il ajoûta foi à tous les rapports qu'on lui faiſoit, de quelque part qu'ils vinſſent, & contre qui que ce fût qu'on les lui fit. Une ſévere réprimande qu'il fit à ſes fils, dont la juſtification lui parut ſatisfaiſante, le tranquilliſa pour quelque temps; mais bientôt après, il retomba dans de plus grands chagrins.

IV. Car Pheroras étant allé trouver Alexandre, qui, comme nous avons dit avoit épouſé Glaphira, fille du Roi Archelaüs, il lui dit confidemment, que Salomé lui avoit appris qu'Herode étoit devenu ſi éperdument amoureux de la Princeſſe ſon épouſe, que rien ne pouvoit le guérir de cette paſſion. La jalouſie, ſentiment aſſez naturel, ſur-tout à un ſi jeune Prince, ſaiſit le cœur d'Alexandre; de noirs ſoupçons lui firent regarder comme des preuves de ce qu'il venoit d'apprendre, les fréquents témoignages d'affection que le Roi donnoit à ſa belle-fille. Pénétré de la plus vive douleur, il l'alla trouver, & lui raconta, les larmes aux yeux, ce que Pheroras lui avoit dit. Le Roi ne put, ſans ſe livrer aux mouvemens de la plus impétueuſe colère, s'entendre charger, contre la vérité, d'un crime auſſi honteux; &, dans le trouble qui l'agitoit, il ſe plaignit amèrement de l'indigne malice de ſes proches, dont il n'eſſuyoit que de fâcheux traitemens, après avoir tout fait pour eux; & ayant fait venir Pheroras, il lui dit: » Juſqu'à quel » point, le plus méchant de tous les hommes, avez-vous porté » l'ingratitude? De telles penſées ont-elles dû entrer dans votre » eſprit, de telles paroles ſortir de votre bouche? Mais je preſ- » ſens votre deſſein, je comprends le motif de votre calom- » nie; en tenant de tels diſcours à mon fils, c'eſt une conſpira-

» tion que vous lui avez conseillée, c'est une coupe empoisonnée
» que vous lui avez mise entre les mains pour me la servir.
» Quel fils eût pû suspendre sa vengeance, contre un pere ac-
» cusé de lui avoir fait un tel outrage, si son bras n'eût été
» arrêté comme celui de mon fils, par la crainte de commet-
» tre un crime en la présence de Dieu? Pensez-vous qu'il y ait
» de la différence, entre allumer dans son ame le feu de la ja-
» lousie par des discours calomnieux, ou lui mettre le poignard
» à la main pour me percer. Qu'avez-vous prétendu faire?
» Vous le haïssez, vous haïssez le Prince son frere, & vous ne
» lui témoignez une amitié feinte, que pour donner plus de
» crédit aux calomnies cruelles par lesquelles vous me déchi-
» rez dans son esprit, & l'entretenir plus librement d'attentats
» que votre méchanceté seule est capable d'inventer. Allez, in-
» grat, qui traitez si mal un frere, & un frere qui vous a com-
» blé de bienfaits, vivez, mais vivez pour être continuelle-
» ment en proie aux remords d'une conscience scélérate. Pour
» moi, je ne veux me venger des injustes procédés de ma
» famille, que par ma bonté. Loin de la punir, comme elle
» le merite, je veux la servir encore, quelque indigne qu'elle
» en soit.

Salomé, accusée par Pheroras, tâche de se justifier.

V. Herode ayant fini de parler, Pheroras, convaincu & confus d'une action si lâche, en rejetta tout l'odieux sur Salomé, & déclara que c'étoit elle qui lui avoit fait cette funeste confidence; mais Salomé, qui se trouva présente, soûtint qu'elle n'avoit jamais rien dit de semblable; & s'écria, que tout le monde cherchoit à la rendre odieuse au Roi, & à la perdre, parce qu'elle l'aimoit, & qu'elle n'étoit occupée que du soin de le garantir de tous les périls qui le menaçoient; & que Pheroras en particulier la haïssoit plus que jamais, parce qu'elle seule lui avoit conseillé de renvoyer son Esclave, & d'épouser la fille du Roi. Elle s'arrachoit les cheveux, se frappoit la poitrine, & donnoit ainsi, par son maintien & son extérieur composé, un grand air de vérité à tout ce qu'elle avançoit pour sa justification. Mais, à la méchanceté connue de son caractère, on pouvoit juger que ce n'étoit qu'une feinte. L'embarras où se trouvoit Pheroras étoit extrême, il ne voyoit aucun jour à se justifier. Il convenoit d'avoir fait ce rapport au Prince Alexandre, mais il ne pouvoit faire croire que c'étoit Salomé qui lui en avoit fait la fausse confidence; la contestation dura long-

temps, Pheroras persistant dans son accusation, & Salomé lui en donnant hardiment le démenti. Le Roi enfin, outré contre son frere & contre sa sœur, leur ordonna à l'un & à l'autre de sortir de sa présence, loua la modération de son fils, & la confiance avec laquelle il étoit venu déposer sa douleur dans son sein ; & comme il étoit tard, il alla se mettre à table. Cette affaire mit Salomé en mauvaise posture ; car le Public se persuada que c'étoit elle qui l'avoit suscitée par ses calomnies. Les femmes du Roi la haïssoient, parce qu'elles connoissoient son humeur difficile & inconstante, qui lui faisoit aimer aujourd'hui ceux qu'elle devoit haïr demain, suivant la différence des conjonctures. Elles ne cessoient de la détruire dans l'esprit du Roi ; elles le firent encore plus librement, à l'occasion de l'évenement que je vais rapporter.

VI. Obodas, Prince sans talent pour les affaires, & naturellement peu appliqué, régnoit alors dans l'Arabie. Sillée, jeune homme bien fait, & de beaucoup d'esprit, gouvernoit son Etat. Quelques affaires l'ayant amené à la Cour d'Herode, Salomé, avec laquelle il se rencontra un jour à souper chez le Roi, lui plut, & ayant appris qu'elle étoit veuve, il lui fit des propositions de mariage. Comme elle étoit alors très-mal dans l'esprit du Roi son frere, elle crut d'autant mieux devoir profiter de l'occasion, & se procurer un établissement, qu'elle trouvoit ce jeune homme fort à son gré. S'étant encore trouvés ensemble à souper les jours suivants, ils se conduisirent avec si peu de reserve, qu'on connut bientôt qu'ils ne se haïssoient pas. Les femmes du Roi ne tarderent point à s'en entretenir avec ce Prince, & à en faire des railleries. Le Roi en avoit été déja instruit par Pheroras (*a*), qu'il avoit chargé de les observer lorsqu'ils seroient à table, & qui l'ayant fait soigneusement, l'avoit assuré que les signes qu'ils se faisoient, & la manière dont il se regardoient ne permettoient pas de douter qu'ils ne s'aimassent. C'etoit le soupçon général, lorsque Sillée s'en retourna ; mais il revint au bout de deux ou trois mois pour demander Salomé en mariage. Il représenta à Herode que cette alliance lui seroit avantageuse, par le commerce utile qu'elle établiroit entre ses Peuples & le Royaume d'Arabie qu'il gouvernoit déja, & dont

(*a*) Après la rupture éclatante dont il a été parlé plus haut, un mot, qui eût expliqué comment ces deux freres se revirent, eût été en sa place.

il espéroit être un jour le maître absolu. Herode en conféra avec Salomé, & lui demanda quels étoient ses sentimens par rapport à cet établissement. Elle ne fit aucune difficulté d'avouer qu'elle croyoit qu'il lui convenoit. Mais Herode lui ayant déclaré que Sillée ne pouvoit l'épouser qu'il n'eût embrassé auparavant la Religion Juive, l'affaire manqua. Car Sillée répondit que les Arabes le lapideroient s'il changeoit de Religion, & s'en retourna chez lui. Pheroras cependant accusoit Salomé d'avoir été peu sensible à son honneur; les femmes du Roi poussoient les choses beaucoup plus loin, & ne craignoient point d'avancer qu'elle avoit eu un mauvais commerce avec Sillée. Salomé avoit demandé pour le fils qu'elle avoit eu de Costobare (*a*), la fille d'Herode, que Pheroras, transporté de sa passion pour son esclave, avoit refusé d'épouser. Ce Prince se seroit volontiers prêté aux vuës de Salomé; mais Pheroras l'en détourna, & lui représenta que ce jeune homme, qui conservoit toujours quelque ressentiment de la mort de son pere, n'aimeroit jamais la Princesse; qu'ainsi, il convenoit davantage de

(*a*) Le nom de Costobare ne se seroit-il point glissé pour celui de Joseph? Herode avoit fait mourir le premier mari de Salomé, mais l'Historien Juif ne dit pas qu'il ait fait mourir le second. Christ. Noldius prétend, dans son Traité *de vita & moribus Herodum*, num. 124. que la personne que Salomé vouloit faire épouser à son fils n'étoit pas fille d'Herode; mais ce Sçavant paroît n'avoir pas fait attention que l'épouse que Salomé vouloit donner à son fils étoit la même personne qu'Herode avoit voulu faire épouser à Pheroras, la puinée de celle qu'il avoit refusé d'épouser: or Joseph dit expressément que c'étoit une des filles d'Herode. Ce Sçavant objecte qu'Auguste maria, à deux fils de Pheroras, Roxane & Salomé filles d'Herode, qui n'étoient pas établies à sa mort; mais tout ce que l'objection prouve, c'est que ce Prince eut quatre filles, & que trois furent mariées à trois fils de Pheroras; & en cela il n'y a rien que de très-possible: il en eut même cinq. (*Guer. des Juifs*, *liv.* 1. *chap.* 28. *num.* 4.) Car il eut de Maltacé, Olimpias, qu'il fit épouser au fils de son frere Joseph.

Outre Alexandre & Aristobule, qu'Herode avoit eus de Mariamne, il en eut encore deux filles, Salampsio & Cypros. (*Ant. Judaïq. liv.* 18. *chap.* 5. *num* 4.) L'aînée fut mariée au fils de son frere Phasaël. *Ibid. liv.* 16. *chap.* 7. *num.* 3. Salomé avoit demandé la puînée pour son fils, mais Pheroras rompit ce mariage, & porta le roi à la marier à son fils, qui devoit succéder à sa Tétrarchie. *Ibid. num.* 6. Joseph avoit dit dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, *liv.* 1. *chap* 28. *num.* 6. & plus bas, *Antiq. Juiv. liv.* 17. *ch.* 1. *num.* 3. *liv.* 18. *chap.* 5. *num.* 4. que les deux filles de Mariamne furent mariées, l'aînée au fils de Phasaël, & la puînée à Antipater, fils de sa sœur. La contradiction est sensible, & on ne peut pas en rejetter la faute sur les Copistes qui auroient écrit ἀδελφῆς, pour ἀδελφοῦ. Car il dit ailleurs, (livre 18.) que ce fut à Antipater fils de sa sœur Salomé, que Cipris fut mariée: παιδὶ τῆς ἀδελφῆς Ἡρώδου Σαλώμης. Quelque Critique plus habile ou plus heureux pourra concilier Joseph avec lui-même; mais quand la conciliation ne seroit pas possible, l'Auteur qui n'ait point fait de faute est encore à naître.

la lui accorder pour son fils, qui devoit succéder à sa Tétrarchie. Herode se laissa persuader, pardonna à Pheroras ses offensants refus, & donna la Princesse sa fille pour épouse au fils de Pheroras avec cent talents de dot.

CHAPITRE VIII.

Herode fait mettre trois eunuques à la question.

I. LES troubles de la maison Royale ne cessoient point; ils augmenterent même alors, par un évenement qui dut son origine à une honteuse calomnie, & eut de très-funestes suites. Le Roi avoit trois eunuques qu'il considéroit beaucoup, parce qu'ils étoient beaux & bien faits; l'un étoit son échanson, l'autre son maître-d'hôtel, & le troisiéme son valet de chambre, celui-ci avoit grande part aux affaires. On rapporta au Roi qu'Alexandre les avoit corrompus à force d'argent. Ils avouèrent quand on les interrogea, qu'ils voyoient ce Prince, & qu'ils étoient en relation avec lui, mais qu'ils n'avoient aucune connoissance qu'il méditât rien de criminel & de contraire au service du Roi. On les appliqua à la question, & les bourreaux, pour faire plaisir à Antipater, la leur ayant donnée avec la derniére cruauté, ils déclarerent que la haine qu'Alexandre avoit naturellement pour son pere devenoit de plus en plus violente; qu'il les avoit exhortés à l'abandonner, comme n'étant plus désormais bon à rien, & leur avoit dit qu'il se faisoit (*a*) noircir les cheveux pour cacher sa vieillesse & pour empêcher qu'on ne s'apperçût de son grand âge; que s'ils vouloient s'attacher à sa fortune, il les éleveroit aux premiéres dignités dès qu'il seroit monté sur le thrône; que personne ne pouvoit, à son préjudice, prétendre à la couronne, quelque effort même que fît le Roi pour l'en priver; qu'elle étoit due à sa naissance, & que les mesures qu'il avoit prises alloient l'en rendre maître;

(*a*) *Qu'il faisoit à sa vieillesse une couverture du temps.* On voit bien ce que veut dire Joseph, mais son expression est embarrassée. S'il y avoit plus de ressemblance entre βαφὴ & γῆρα, on proposeroit de donner au premier la place du second. L'expression seroit nette. Ælien parle d'une personne qui ayant honte de sa vieillesse, teignoit ses cheveux blancs, pour leur faire perdre cette couleur. *Τὴν τρίχα πολιάνουσαν ἐπιτέχνῳ βαφῇ ἀφανίζειν.* Hist. Vari. liv. 7. chap. 20.

Je suis l'ancienne traduction, elle est préférable à la Note *f*.

qu'il avoit un grand nombre d'amis; & qu'il avoit gagné beaucoup d'Officiers, capables de tout entreprendre pour son service.

II. Cette déposition excita dans le cœur du Roi de violents sentimens de colère & de crainte. De colère, parce qu'il ne put souffrir le mépris offensant avec lequel elle lui apprenoit que son fils parloit de sa personne; de crainte, parce que ce qu'on lui rapportoit des desseins de ce fils, lui faisoit croire qu'il s'étoit formé contre lui quelque entreprise si bien liée, qu'on n'étoit plus à temps de la rompre. (*a*) Il ne pensa pas cependant qu'il convînt de faire des recherches trop ouvertes: ainsi il se servit d'émissaires secrets pour éclaircir ses soupçons. Personne n'en étoit à couvert, non plus que de sa haine; ses défiances étoient générales: & parce qu'il se persuadoit que plus il étendroit ses défiances, moins il auroit à craindre, il les portoit sur des personnes qui ne méritoient pas d'en être l'objet. Ceux qui avoient de grands biens (*b*) lui paroissoient plus à craindre, parce que ces biens leur donnoient plus de pouvoir; ceux qui, sans posséder de grandes richesses, avoient de grandes habitudes, étoient, à son jugement, des conspirateurs, & leur perte étoit nécessaire pour assurer la vie du Prince. Enfin les choses vinrent au point, que ceux qui approchoient de sa personne ne sçûrent trouver d'autres moyens de pourvoir à leur conservation, que de se détruire les uns les autres, se flattant que le premier qui se seroit mis en faveur par une

(*a*) Μηνῦσαι ταῖς ἀληθείαις &c. L'Auteur de la Note *m.* conjecture qu'il faut sous-entendre τὶ après *μηνῦσαι*. Cela n'est pas nécessaire. Il suffit de lire, *ἐδεδοίκει μὴ ᾖ τὶ ταῖς ἀληθείαις.*

(*b*) Je ne rapporte point la traduction de M. d'Andilly: la pensée qu'il prête à Joseph n'est pas mauvaise, mais ses termes n'en sont pas susceptibles. Le nouvel Editeur s'est plus attaché a en rendre le sens, mais il semble qu'il n'y a pas réussi. Je crois que le texte est corrompu, c'est la premiére conjecture que je fais; mais ce n'est pas la seule que je suis obligé de proposer, pour tâcher de le rétablir. 1°. J'efface *μηδὲν*, qui ne fait point de sens, & je lis en sa place, *μὲν ἔχειν*. » Ceux qui avoient du bien lui » paroissoient d'autant plus à craindre, » qu'ils étoient plus en état de faire mal. « 2°. J'ajoûte *νῦν* à *πλείω*, & d'un adverbe j'en fais un adjectif. Enfin, je substitue *ὀμόσαι* à *ὀνομάσαι*, & j'ajoûte *συνεῖναι* après *ὀμόσαι*. Ἀλλὰ μὲν ἔχειν, οἱ νομιζόμενοι μᾶλλον ὡς ἂν μᾶλλον ἰσχύοντες, ἐδόκουν αὐτῷ φοβεροί. Τοῖς δ' οἷς οὐκ ἦν, συνεῖναι πλειόνων, ὀμόσαι, συνεῖναι μόνον ἐδόκει. Je ne demande point de grace pour les corrections que je propose: si elles sont justes, elles n'en ont pas besoin; si elles ne le sont pas, elles n'en meritent point: je n'en demande que pour les avoir proposées. Je crois le texte certainement corrompu; que *μηδὲν* & *ὀνομάσαι* ne sont pas à leur place. Mais je n'ose rien dire de la manière dont je propose de le rétablir.

calomnie aſſureroit ſon état. Mais bientôt ces délateurs, devenus l'objet de la jalouſie, lorſqu'ils avoient obtenu ce qu'ils ſouhaitoient, ſouffroient, par un juſte retour, le mal qu'ils avoient fait ſouffrir aux autres en les prévenant. Pluſieurs ſe ſervirent de cette manœuvre pour ſatisfaire leurs haines particuliéres, qui furent dans la ſuite les victimes d'une ſemblable perfidie. Mettant en œuvre les circonſtances où ils ſe trouvoient, comme un inſtrument & comme un piége propre à perdre leurs ennemis, ils ſe trouvoient dans la ſuite enveloppés dans les filets qu'ils leur avoient tendus: car comme Herode faiſoit punir les accuſés ſans examiner l'accuſation, il s'en repentoit bientôt; mais le malheur étoit que ſon repentir n'arrêtoit point ces cruelles exécutions, & qu'il n'alloit qu'à faire ſouffrir le même châtiment aux délateurs.

III. Telle étoit la déplorable ſituation où ſe trouvoit alors la Cour. Le Roi, pour ſe livrer plus librement à toutes ſes fureurs, & n'être plus retenu par les égards qu'il croyoit devoir à quelques anciens Officiers à cauſe de leur mérite, leur défendit de paroître devant lui, & même d'entrer dans le Palais. De ce nombre furent Andromaque & Gemelle; ils lui avoient l'un & l'autre rendu d'importans ſervices, dans ſes conſeils, dans ſes ambaſſades, dans l'adminiſtration générale des affaires du royaume; ils avoient pris ſoin de l'éducation des Princes ſes enfans. Auſſi n'y avoit-il perſonne qui eût autant de crédit qu'eux ſur ſon eſprit. Il diſgracia le premier, parce que ſon fils Démétrius étoit lié de ſociété avec le Prince Alexandre, & le ſecond, parce qu'il le ſçavoit prévenu d'affection pour ce Prince. Il avoit été un de ceux qui avoient conduit ſes premiéres études, & il l'avoit accompagné dans ſon voyage de Rome. Une ſimple diſgrace n'eût pas même ſatisfait Herode, dans ſon changement de diſpoſition à l'égard de ces deux Officiers, s'il eût cru pouvoir décemment ſe porter à de violents excès, contre des hommes d'un mérite auſſi reconnu; ce fut pour cette ſeule raiſon qu'il ſe contenta de les priver de l'exercice de leurs emplois, & de les mettre hors d'état de le croiſer dans ſes injuſtes réſolutions.

Diſgrace d'Andromaque & de Gemelle.

IV. Antipater étoit la cauſe principale de tous ces déſordres. Lorſqu'il ſe fut aſſuré de la parfaite confiance du Roi, & qu'il eut bien connu ſon foible, il ne le laiſſa pas tranquille, dans la perſuaſion où il étoit, que le ſeul moyen d'avancer ſes affaires étoit de ſe défaire de tous ceux qui étoient en état d'en arrêter le

progrès. Lorſque qu'Andromaque & Gemelle, dont la franhiſee & les ſages avis étoient le plus à craindre, furent écartés, Herode fit donner la queſtion à tous ceux qu'il croyoit être attachés à Alexandre, pour ſes obliger d'avouer qu'ils avoient connoiſſance de quelque mauvais deſſein formé par ce Prince contre ſa perſonne. Il en mourut pluſieurs, qui n'ayant en effet rien à dire, ne purent ſe réſoudre à le charger. Le déſeſpoir de ne rien découvrir qui pût appuyer ſes ſoupçons, rendit Herode encore plus furieux, & Antipater, par une malice déteſtable, lui perſuadoit que ce n'étoit point la force de la vérité qui avoit fermé la bouche à ceux-ci, mais une fidelité à toute épreuve jurée au Prince, & conſtamment ſoûtenue. Il engagea donc le Roi à en faire appliquer d'autres à la queſtion, pour découvrir enfin la vérité. Un de ces malheureux déclara qu'il avoit entendu le Prince dire pluſieurs fois, lorſqu'on le louoit ſur la grandeur & la richeſſe de ſa taille, ſur ſon adreſſe à tirer de l'arc, & ſur les autres belles qualités qui le diſtinguoient d'une manière ſi avantageuſe, que ces beaux préſens de la nature étoient pour lui de veritables diſgraces, puiſqu'ils donnoient de la jalouſie au Roi ſon pere, auprès duquel il étoit obligé de ſe courber lorſqu'ils marchoient enſemble, afin de ne pas paroître plus grand que lui; comme auſſi de tirer mal adroitement à la chaſſe, lorſqu'il s'y trouvoit avec lui, parce qu'il ſçavoit que le Roi ne pouvoit ſupporter, qu'en quelque choſe que ce fût, on donnât à perſonne des avantages ſur lui.

Alexandre eſt mis en priſon.

La violence des tourmens (*a*) ayant ainſi fait parler cet homme, on lui donna quelque relâche; alors il ajoûta qu'Alexandre avoit conſpiré, avec le Prince ſon frere, de tuer le Roi à la chaſſe, de s'enfuir auſſi-tôt, & d'aller à Rome pour y demander à être déclaré Roi: on produiſit outre cela des Lettres d'Alexandre à Ariſtobule, dans leſquelles il ſe plaignoit vis-à-vis de ſon frere, de l'injuſtice du Roi, qui avoit donné à Antipater un domaine qui produiſoit deux cents talents de revenu. Herode crut enfin avoir fait une découverte qui confirmoit les ſoupçons qu'il avoit contre les Princes ſes enfans. Il fit mettre l'aîné en priſon; mais ſon humeur chagrine &

(*a*) Cocceius, Note *v.* vouloit qu'on lût βασανιζομένου οὖν τοῦ λόγου. La correction paroit peu naturelle. J'aimerois mieux ſuppoſer que ὑπὲρ eſt ſous-entendu, ou plutôt omis, & lire λόγον *cruciatus ultra modum.*

inquiette ne l'abandonna cependant point : ce qu'il avoit entendu ne lui paroissoit pas mériter assez de créance ; & d'ailleurs, lorsqu'il y réfléchissoit sérieusement, il n'appercevoit dans la conduite des Princes aucun indice certain d'une conjuration ; il n'y voyoit que des plaintes & des mécontentemens de jeunes gens, qu'un peu de jalousie animoit. Il ne lui paroissoit pas non plus vrai-semblable, qu'ils eussent pû former le dessein d'aller à Rome après l'avoir tué ; il cherchoit donc des preuves plus décisives de leur crime, parce qu'il craignoit sur-tout qu'on ne l'accusât d'avoir fait mettre le Prince Alexandre trop légérement en prison. Il fit appliquer à la question ce qui restoit d'amis à ce Prince : plusieurs y expirerent, sans rien déclarer qui pût le satisfaire. Ces cruelles recherches se faisoient toujours très-vivement, & la Cour étoit pleine de crainte & d'horreurs, lorsqu'un jeune homme déclara à la question, qu'Alexandre, muni d'un poison tout prêt dans Ascalon, avoit envoyé prier ses amis de Rome d'engager Auguste à l'y appeller, parce qu'il avoit à l'informer d'un projet qui se formoit contre son service, & pour l'exécution duquel son pere venoit d'entrer en alliance avec Mithridate, Roi des Parthes (*a*).

V. Herode crut trouver de la vérité dans cette déposition, & se persuada que le mal étoit encore plus grand qu'elle ne le lui présentoit. Il se sentit fort soulagé de la crainte où il avoit

(*a*) On ne trouve point de Prince du nom de Mithridate, qui ait regné sur les Parthes du temps d'Auguste & d'Herode. Les Copistes auroient pû transcrire Mithridate au lieu de Tiridate, si le temps qu'a regné ce Prince pouvoit se concilier avec celui où les brouilleries de la maison d'Herode, que Joseph raconte ici, arriverent.

La gloire d'avoir défait M. Antoine ayant rendu Phraate III. insolent & cruel, ses sujets le chasserent, & donnerent la couronne à Tiridate. Cela arriva, selon Usserius, l'an du monde trois mil neuf cents soixante & treize. Ce Prince rentra dans ses Etats par le secours des Scithes, en trois mil neuf cent quatre vingt un. Ce fut en vain que Tiridate, qui s'étoit retiré en Syrie, sollicita Auguste de lui faire recouvrer sa couronne. L'Empereur ne voulut point faire la guerre aux Parthes, & Phraate lui survécut.

On met le mariage d'Herode avec Mariamne, sous l'an trois mil neuf cent soixante six. Alexandre, qui en fut le premier fruit, ne put naître qu'une année après. Il n'avoit donc que quatorze ans, en trois mil neuf cent quatre-vingt-un. Il avoit cependant déja des enfans, & plusieurs, de la maniére dont il s'en exprime, lorsque le Roi son pere conçut contre lui des soupçons dont il fut la victime. Ainsi, il faut reconnoître que Joseph s'est trompé sur le nom du Roi qui régnoit alors sur les Parthes, ou que Phraate avoit deux noms.

Ce que l'Auteur de l'Histoire des Empires & des Républiques, *Tom.* 8. *pag.* 182. raconte de Phraate & de Tiridate, par rapport à Auguste, n'est pas tout à fait exact. Mais le fait est entiérement étranger à mon sujet, ainsi je ne m'y arrête point.

été d'avoir agi avec trop de précipitation. Il fit faire des perquisitions exactes du poison indiqué, mais il ne se trouva point. Alexandre cependant crut ne devoir rien nier; il lui vint au contraire en pensée d'aigrir & d'augmenter les troubles dont la Cour étoit agitée, & de fournir quelque objet encore plus inquiétant à la téméraire précipitation du Roi. Peut-être ne vouloit-il que le couvrir de confusion, de se laisser si facilement tromper par des calomnies; mais il s'y prit de façon à le jetter, lui & toute sa Cour, dans les plus étranges embarras, si ce qu'il se proposoit d'avancer étoit tenu pour vrai. Il envoya donc quatre Memoires au Roi, dans lesquels il lui déclaroit qu'il étoit inutile de porter plus loin ses cruelles recherches, qu'il y avoit une conspiration formée contre lui: que Pheroras, ses amis particuliers, & ceux qui lui paroissoient le plus fidèlement attachés, en étoient: que Salomé (*a*) étoit entrée de nuit dans sa chambre, & y avoit préparé le poison; que tous les conjurés se réunissoient sur la nécessité de se défaire de lui pour se procurer le moyen de vivre en sûreté. Il nommoit sur-tout, parmi les complices, Ptolémée & Sapinnius, deux de ceux qui l'approchoient, en qui Herode avoit le plus de confiance. Une espèce de rage saisit alors la Cour, les meilleurs amis se déchiroient les uns les autres, comme s'ils fussent devenus tout-à-coup les plus mortels ennemis. Sans écouter ni défenses ni justification, sans aucun éclaircissement pour découvrir la vérité, il suffisoit d'être accusé pour être envoyé au supplice; l'emprisonnement des uns, la mort des autres, la crainte trop fondée de subir bientôt le même sort, remplissoit le Palais de plaintes & de gémissemens; l'horreur & l'effroi, & souvent un morne silence, effaçoient toutes les idées de la joie & des plaisirs qu'on y avoit autrefois goûtés. Accablé de douleur & d'inquiétude, & n'ayant plus personne en qui il pût mettre sa confiance, Herode trouvoit la vie ennuyeuse; cruellement tourmenté par l'appréhension continuelle où il étoit que quelqu'un ne vînt la lui ravir, son imagination lui représentoit le Prince son fils, armé d'un poignard, & se jettant sur lui pour le percer. Occupé nuit & jour de ces effrayantes idées, il s'agitoit comme un furieux, & couroit çà & là comme un insensé. Telle étoit la triste situation de ce Prince.

(*a*) Dans l'état où est le texte de Joseph: Que Salomé étant entrée dans la chambre l'avoit forcé de jouir d'elle. *Voyez* Remarque II.

Archelaüs réconcilie Herode avec ses enfans.

VI. Lorsqu'Archelaüs, Roi de Cappadoce, en fut informé, ses inquiétudes pour le Prince son gendre, & pour la Princesse sa fille, jointes à la compassion qu'il croyoit devoir aux chagrins qui dévoroient Herode, qu'il aimoit, le déterminerent à se rendre auprès de lui, pour tâcher d'apporter quelque remede à de si grands maux. Dans l'état où il le vit, il ne jugea pas qu'il convînt de condamner sa conduite, ni de lui laisser entrevoir qu'il l'avoit trouvée trop précipitée; il étoit à craindre qu'un esprit aussi frappé ne s'aigrît, même par la force des bonnes raisons qu'il se croiroit obligé d'alléguer pour justifier son procédé. Ainsi, pour remplir son objet, Archelaüs prit toute une autre voie. Il affecta de paroître animé d'une extrême colère contre le jeune Prince, approuva le juste courroux du Roi son pere, & protesta qu'il étoit prêt à rompre le mariage & à reprendre sa fille, à laquelle il ne feroit aucune grace, s'il pouvoit découvrir, qu'instruite des témeraires projets de son époux, elle n'en eût donné aucun avis au Roi son beau-pere.

Herode, qui s'attendoit à trouver Archelaüs tout autrement affecté, ne fut pas peu surpris de le voir entrer dans ses sentimens avec tant de chaleur; sa colère commença à se rallentir; la vive persuasion où il lui sembloit qu'étoit Archelaüs, qu'il n'avoit rien fait que de juste, réveilla en lui les sentimens de la nature; &, spectacle bien touchant! ce pere, qui peu auparavant ne pouvoit, sans être agité de fureur, entendre justifier son fils des crimes dont il étoit accusé, s'attendrit jusqu'aux larmes, lorsqu'il vit Archelaüs se joindre à lui contre ce fils malheureux: il le pria lui-même de ne se pas livrer à toute l'aigreur du ressentiment dont il le voyoit animé sur les fautes d'Alexandre, & de ne point songer à rompre le mariage. Archelaüs voyant Herode dans des dispositions aussi favorables, commença par rejetter les accusations calomnieuses qu'on avoit portées contre le Prince, sur les Courtisans, qui, abusant de sa trop simple & trop facile jeunesse, lui avoient gâté l'esprit à dessein de le perdre. Pheroras fut celui sur lequel il fit plus particuliérement tomber ses soupçons. Comme Pheroras n'étoit déja pas bien avec le Roi son frere, & qu'il ne sçavoit à qui s'adresser pour le faire rentrer en grace, il vint en habit de deuil, & toutes les marques d'un homme qui se croit perdu, trouver Archelaüs, qu'il sçavoit avoir acquis un extrême crédit sur l'esprit du Roi, & le pria de

s'intéresser en sa faveur. Archelaüs crut devoir faire usage de la démarche de Pheroras ; mais il lui fit sentir que le Roi étoit dans une trop violente colère, pour qu'on pût espérer de lui faire si-tôt reprendre des sentimens de douceur : il lui conseilla donc d'aller lui-même demander grace, & essayer de l'appaiser, en lui avouant de bonne foi qu'il étoit l'auteur de tout le mal ; il lui promit en même temps, que dès qu'il l'auroit fait entrer dans des dispositions un peu plus favorables, ce qu'il pensoit ne pouvoir se faire autrement, il saisiroit le moment de le servir & de lui faire obtenir ce qu'il souhaitoit. Pheroras suivit cet avis, & Archelaüs le remit en effet dans les bonnes graces du Roi. (*a*) Par ce moyen Alexandre se trouva déchargé de toute accusation, & fut, contre toute espérance, déclaré innocent. Après ces importantes opérations, Archelaüs retourna dans ses Etats. Herode lui fit de grands présens ; il avoit toujours extrêmement aimé ce Prince, mais il le compta alors au nombre de ses meilleurs amis. Comme Herode avoit instruit l'Empereur des divisions de sa famille, il lui écrivit, pour l'informer que la paix y étoit rétablie. Les deux Rois allerent ensemble jusqu'à Antioche, où Herode ménagea la réconciliation de Titius avec Archelaüs, & revint ensuite en Judée.

CHAPITRE IX.

Brigandages des peuples de la Trachonite. Guerre des Arabes.

I. LES incursions que les Trachonites firent sur les Terres d'Herode (*b*) pendant qu'il étoit à Rome, l'engagerent dans une guerre qu'il fut obligé de soûtenir à son retour. Voici ce qui y donna occasion. Depuis que l'Empereur eut ôté la Trachonite à Zénodore pour la donner à Herode, les Trachonites ne pouvant plus exercer leurs brigandages, étoient contraints de cultiver paisiblement leurs terres. Ce genre de vie étoit d'autant moins de leur goût, qu'ils tiroient peu de profit de leur travail, à cause de l'ingratitude & de la stérilité du terrein ; néanmoins, comme Herode les observoit de près, ce qui fait

(*a*) Voyez Remarque III.

(*b*) J'ajoûte dix ou douze mots au texte de Joseph, au commencement de ce Chapitre : j'ai cru l'addition nécessaire pour développer sa pensée, & que, quelque différence qu'il y ait entre traduire & commenter, tout Lecteur judicieux préfere toujours un commentaire qui se fait entendre, à une traduction dont on ne voit pas le sens.

assurément

assurément honneur à sa vigilance, ils n'oserent pas, dans ces commencemens de sujétion, faire des courses sur leurs voisins : mais pendant le voyage qu'il fit à Rome pour accuser Alexandre devant Auguste & lui faire connoître Antipater, ils répandirent le bruit de sa mort, & s'étant révoltés, ils recommencerent leurs courses ; alors les Généraux d'Herode les obligerent de rentrer dans l'obéissance. Quarante de ces brigands étant passés en Arabie, dans la crainte d'être traités comme ceux des leurs qui avoient été faits prisonniers, Sillée, qui n'avoit pas réussi dans la recherche qu'il avoit faite de Salomé, les reçut, leur donna un lieu fortifié, où ils s'établirent, & d'où ils firent des courses non-seulement dans la Judée, mais encore dans la Célé-Syrie. Outre la retraite que leur donnoit Sillée, il leur fournissoit les moyens de commettre impunément toute sorte de désordres.

Herode, à son retour de Rome, fut bientôt instruit des ravages considerables qu'ils avoient faits dans les Terres de son obeïssance ; mais comme ils étoient soûtenus par les Arabes, il ne pouvoit pas aisément s'en saisir. Irrité cependant de leurs fréquentes insultes, il entra dans la Trachonite, & fit égorger tous leurs parens. Cette exécution ne fit qu'augmenter leur fureur. C'est une loi parmi eux, de poursuivre à toute outrance les meurtriers de leurs proches. Ils ne cessoient donc point de ravager les pays de sa dépendance, & ils le faisoient impunément (*a*). Herode s'en plaignit à Saturninus & à Volumnius, qui commandoient alors en Syrie (*b*), au nom de l'Empereur, & les pria de châtier ces brigands ; mais ces prières ne produisirent d'autre effet que de

(*a*) *Ἀνυποτιμήτως, contemp o periculo.* C'est ainsi que Sig. Gelenius, qu'ont suivi Messieurs d'Andilly & Havercamp, a traduit ce mot. Ces Sçavans ont sans doute cru qu'il répondoit a ce que Joseph dit, que les Peuples de la Trachonite se faisoient une loi de venger la mort de leurs parens ; mais c'est à ce que l'Historien dit, que se refugiant chez les Arabes, Hernde ne pouvoit pas les châtier de leurs brigandages, que se rapporte *ἀνυποτιμήτως : sine mulcta, sine pœna.* Ce sens est très-analogue au primitif de cet adverbe, & celui que lui a donné Sig. Gelenius, n'y a aucun rapport.

(*b*) Le Cardinal Baronius a cru que Saturninus & Volumnius avoient été Collégues dans le gouvernement de Syrie, & c'est le sens que presente la traduction de M. d'Andilly. On a envoyé quelquefois deux Gouverneurs dans la même Province, mais c'étoit en temps de guerre, & la Syrie étoit alors en paix. Ce qui a pû tromper le sçavant Annaliste, c'est que Joseph les appelle, ἐπιστατοῦντες, & ἡγεμόνες mais il eût pû rectifier ce qu'il y a ici de peu exact dans son expression, par la manière dont il s'exprime ailleurs, (Guer. Juifs, liv. 1. chap. 27. numero 2.) car il n'appelle Volumnius qu'ἐπίτροπος, terme dont il ne se sert que pour signifier

les irriter davantage. Leurs forces s'augmenterent, ils jetterent l'allarme par-tout, continuèrent à ravager les Etats d'Herode, tuant, sans quartier, tous ceux qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains, de maniere que ce brigandage commençoit à avoir l'air d'une guerre dans les formes; ils étoient alors près de mille. Herode, piqué, fit demander à Obodas les auteurs de ces cruels ravages, & en même temps soixante talents que Sillée lui avoit empruntés au nom de ce Prince, & dont le terme du payement étoit passé. Sillée, qui avoit écarté du gouvernement Obodas & s'en étoit rendu le maître, répondit qu'aucun de ces brigands n'étoit en Arabie, & à l'égard de la dette, il en différa le payement. L'affaire fut portée devant Saturninus & Volumnius; ils arrêterent qu'Herode recevroit sous trente jours ce qui lui étoit dû, & qu'on renverroit mutuellement les sujets qui étoient passés d'un Royaume dans l'autre. Il ne se trouva aucun Arabe qui, pour crime ou par quelque autre motif, se fût refugié dans les Etats d'Herode; mais on convainquit les Arabes d'avoir beaucoup de ces brigands chez eux.

Herode châtie les bandits.

II. Le terme dont on étoit convenu étant passé, Sillée alla à Rome, sans avoir rien accompli de ce qui avoit été réglé. Herode cependant poursuivoit toujours le payement des soixante talents, & la livraison des brigands qui s'étoient retirés chez les Arabes. Saturninus & Volumnius lui ayant permis de prendre les armes, il leva des troupes, entra en Arabie, & ayant fait en trois jours le chemin qu'on ne fait ordinairement qu'en sept, il arriva devant le Fort de Raëpta, où s'étoient retirés ces brigands. Il les prit tous, rasa le Fort, sans faire d'autre mal aux habitans du pays. Mais les Arabes étant venus au secours des brigands, sous le commandement de Nacebe, l'on en vint aux mains. Herode perdit peu de monde dans l'action; mais Nacebe y fut tué avec vingt-cinq de ses gens, le reste se sauva.

un Intendant, & il ne le nomme & ne lui fait donner son avis qu'après les Lieutenans de Saturninus. Il l'eût dit auparavant, s'il avoit été son Collégue. Ainsi, quand il appelle Saturninus & Volumninus ἡγέμονες & ἐπιστατοῦντες, il veut dire seulement que c'étoient en géneral les deux Magistrats Romains qui étoient alors en Syrie. *Card. Noris*, Cenotap. Pisan. pag. 105. *P. Pagi.* Apparat. Baron. pag. 30.

Volumnius, dont parle ici Joseph, peut-être le même que celui a qui Atticus rendit service après la mort de César, & chez qui il se cacha lorsqu'Antoine retourna a Rome triomphant. *Corn. Nepos, Vit. Attici.*

Après avoir châtié les brigands, ce Prince fit passer dans la Trachonite trois mille Iduméens, & vint ainsi à bout de contenir les habitans de ce pays. Il envoya une relation de son expédition aux Généraux Romains, qui étoient alors en Phénicie, pour les assurer qu'il n'avoit fait contre les Arabes que ce qu'il n'avoit pû se dispenser de faire pour les mettre à la raison. Ces Officiers s'en informerent, & trouverent son exposé véritable.

III. Les Arabes envoyerent promptement des couriers à Rome, en porter la nouvelle à Sillée; ils ne manquoient pas, comme c'est l'ordinaire, de lui grossir considerablement les objets. Sillee s'étoit fait connoître de l'Empereur, & se promenoit alors devant le Palais. A cette nouvelle, il prit des habits de deuil, & s'étant présenté devant l'Empereur, il lui représenta que l'Arabie étoit ruinée par la guerre que lui faisoit Herode; que les ravages qu'y faisoient ses troupes avoient absolument détruit ce Royaume. Il ajoûta, en pleurant, que deux mille cinq cents des principaux de la nation avoient été tués, du nombre desquels étoit Nacebe, son parent, son ami, & leur Général. Qu'on avoit enlevé de Raëpta beaucoup d'argent qui y étoit. Qu'Herode avoit, pour commettre cette injustice, profité de son absence & de la foiblesse d'Obodas, qui, hors d'état de soûtenir les fatigues de la guerre, n'avoit pû se mettre en défense, & ramasser assez promptement les troupes Arabes. Pour rendre la conduite d'Herode encore plus odieuse, il ajoûta, que si lui Sillée ne s'étoit pas absente, l'entreprise d'Herode auroit mal réussi; que d'ailleurs il ne se seroit pas déterminé à venir à Rome, s'il n'avoit été persuadé que l'Empereur, voulant que tous ses sujets vécussent en paix les uns avec les autres, devoit être obéï. Ces plaintes firent une vive impression sur l'esprit d'Auguste, & se tournant vers les amis qu'Herode avoit à Rome, & vers quelques personnes nouvellement arrivées de Syrie, il dit qu'il vouloit seulement sçavoir s'il étoit vrai qu'Herode fût entré avec une armée en Arabie. Les uns & les autres ne purent s'empêcher d'en convenir. Auguste, en colère, ne voulut rien entendre du motif qu'il avoit eu d'y entrer; mais il lui écrivit sur le champ une Lettre extrêmement dure, dont le précis étoit, » qu'il l'avoit jusques-là considéré comme » un ami, mais qu'il le traiteroit désormais en sujet. « Sillée écrivit aussi aux Arabes, & ses Lettres leur hausserent telle-

Auguste irrité contre Herode par Sillée.

ment le courage, qu'ils refuserent de rendre le reste des brigands qui s'étoient refugiés chez eux, & l'argent qui étoit dû à Herode, & ne voulurent plus lui payer le prix des terres qu'ils avoient prises de lui à ferme. Ce fut ainsi qu'ils profiterent du courroux où étoit l'Empereur contre ce Prince. Les Trachonites en prirent occasion d'attaquer la garnison (a) Iduméenne, se joignirent aux Arabes, pillerent le pays avec eux, & y firent de grands ravages, autant par le desir de se venger, que pour profiter du butin qu'ils en emportoient.

IV. Herode étoit contraint de souffrir toutes ces insultes. La perte de son crédit chez l'Empereur l'humilioit beaucoup: Auguste n'avoit point voulu recevoir de premiers Ambassadeurs qu'il lui avoit envoyés pour se justifier; une seconde ambassade n'avoit pas eu plus de succès. Ce courroux marqué de l'Empereur lui faisoit tout appréhender. Le séjour de Sillée à Rome l'inquiétoit; il sçavoit qu'il y étoit écouté, & qu'il méditoit de grands desseins. Le Roi Obodas étoit mort. Ænée, qu'on appella dans la suite Arétas, lui avoit succédé. Sillée travailloit à le perdre par des calomnies; il vouloit le faire descendre du throne pour y monter. Il avoit fait de grandes largesses aux Officiers du Palais, & promettoit de faire de magnifiques présens à l'Empereur, qui étoit fâché qu'Arétas se fût mis en possession du Royaume sans lui en avoir rien écrit. Ce Prince le fit cependant dans la suite, & envoya à Auguste, entre autres riches présens, une couronne d'or du poids de plusieurs talents. Dans sa Lettre, il accusoit Sillée d'être un Ministre infidèle; d'avoir empoisonné le Roi Obodas, & d'avoir usurpé, même de son vivant, la souveraine Puissance; d'avoir déshonoré les femmes des Arabes; d'avoir exercé l'usure, & emprunté de grosses sommes pour s'ouvrir un chemin au thrône. Auguste ne fit aucun état de toutes ces plaintes, & renvoya les Ambassadeurs d'Arétas sans leur donner d'audience ni recevoir aucun des présens dont ils étoient chargés. Cepen-

(a) L'ancien Traducteur a lû *Ἰουδαίων*, & quelques manuscrits ont cette leçon: c'est peut-être la meilleure. Les Trachonites avoient commencé à se révolter dès qu'ils sçurent qu'Herode étoit à Rome, mais ses Officiers les avoient fait rentrer dans la soumission. A son retour, ce Prince envoya dans ce pays trois mille Iduméens, ce fut pour prendre la place de ceux qui s'étoient retirés chez les Arabes, & Joseph ne dit pas que ce fût en garnison; mais il n'est pas vrai-semblable qu'Herode n'y tînt pas des troupes pour retenir un peuple si porté à vivre des ravages qu'il faisoit sur les voisins.

dant les affaires de la Judée & de l'Arabie alloient tous les jours de mal en pis ; les unes par le peu d'ordre qu'on y mettoit ; les autres, par le défaut de Chef qui pût s'oppofer aux défordres. Arétas, peu affermi fur le thrône, ne pouvoit les arrêter, & Herode étoit contraint de fouffrir toutes fortes d'injuftices ; parce qu'ayant entrepris de les repouffer par la force, il avoit encouru la difgrace de l'Empereur. Dans cette fituation défefpérante, il réfolut d'envoyer de nouveau à Rome, & de tâcher d'obtenir quelque juftice de l'Empereur par le crédit de fes amis. Ce fut Nicolas de Damas qu'il chargea de cette négociation.

CHAPITRE X.

I. LES troubles de la famille Royale augmentoient toujours, & les Princes étoient plus irrités que jamais. On étoit perfuadé que le Royaume étoit menacé des plus grands malheurs, & on eut fur-tout fujet de le craindre, à l'occafion dont je vais rendre compte. Un Lacédémonien nommé Euricle, homme de naiffance, mais d'un méchant efprit, débauché, grand flatteur, & fur-tout extrêmement adroit à affecter de paroître tout ce qu'il n'étoit pas, paffa par la Judée, & fe préfenta à la Cour d'Herode, fit des préfens à ce Prince, & en reçut de plus grands. Cet homme s'infinua fi bien dans l'efprit d'Herode, qu'il attira fa confiance. Antipater lui donna un appartement chez lui, ce qui ne l'empêcha point de rendre de fréquentes vifites à Alexandre, & de paroître s'attacher à ce Prince, pour reconnoître, difoit-il, en quelque forte, la finguliére amitié dont il lui faifoit croire qu'Archelaüs, Roi de Cappadoce, l'honoroit. Sous ce même prétexte, il feignoit d'être entiérement dévoué à Glaphira. C'étoit ainfi qu'il en ufoit à l'égard de tout le monde, faifant entendre dans le particulier à chacun de ceux qu'il voyoit, qu'ils étoient les feuls pour lefquels il eût une fincére affection, & qu'il ne voyoit les autres que par politique. De cette façon il étoit à portée de fçavoir tout ce qui fe difoit & fe faifoit, & en faifoit ufage pour débiter plus fûrement les calomnies qu'il

Euricle de Lacédémone s'infinue dans l'efprit d'Herode, & augmente les troubles de la famille Royale.

inventoit (*a*). Il gagna, par ses artifices, toute la confiance d'Alexandre. Ce jeune Prince, qui n'osoit se fier à personne, crut pouvoir ouvrir son cœur à Euricle, lui fit part de la peine qu'il ressentoit de ce que le Roi son pere l'avoit pris en aversion; il lui raconta les malheurs de la Reine sa mere, & de quelle manière Antipater, devenu tout-puissant, l'avoit fait priver des honneurs dûs à son rang. Il lui avoua enfin, qu'il ne pouvoit souffrir toutes ces injustices, se plaignant sur-tout très-amerement, de ce que la haine de son pere contre lui & contre Aristobule étoit poussée à un tel excès, qu'il ne vouloit plus leur parler, ni souffrir qu'ils mangeassent à sa table. Ces discours n'étoient que l'expression d'une vive douleur; cependant Euricle ne manqua pas d'aller les rapporter à Antipater, & lui protesta que ce n'étoit point pour se faire valoir auprès de lui, mais parce que l'affaire lui paroissoit assez importante pour se croire obligé de l'avertir qu'il devoit se méfier du jeune Prince, qui lui avoit fait ces confidences d'un ton à faire croire qu'il avoit quelque dessein formé de lui nuire. Antipater, persuadé qu'Euricle ne lui donnoit ces avis que par un pur & sincère sentiment d'amitié, lui fit de riches présens, & l'engagea à dire les mêmes choses au Roi. Il le fit, & le Roi ajoûta d'autant plus de foi à ses artificieux rapports, qu'il assuroit tenir de la bouche même d'Alexandre tout le détail des mauvaises dispositions dans lesquelles il l'avoit trouvé. Ce fourbe sçut si bien tourner l'esprit d'Herode, que de ce moment sa haine contre Alexandre devint irréconciliable; les cinquante talents dont il gratifia à l'heure même cet indigne délateur, en furent une preuve bien marquée. Euricle ne les eut pas plutôt reçus, qu'il prit congé d'Herode & passa à la Cour d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, auquel il fit de grands éloges du Prince Alexandre, & vanta beaucoup les soins qu'il s'étoit donnés pour entretenir la paix & la bonne intelligence entre ce Prince & le Roi son pere. Par cet artifice il tira encore beaucoup d'argent d'Archelaüs, & se retira soigneusement, avant que ses fourberies fussent découvertes. Il retourna à Lacédémone, d'où il fut en-

(*a*) Ἀντιχαρίζεσθαι τὰς διαβολάς. Faire une politesse de calomnies, ne se dit pas dans notre Langue, c'est cependant ce que veut dire Joseph. Ou payer par des calomnies les honnêtetés qu'on lui faisoit. *Voyez* Guer. Juifs, liv. 1. ch. 26. pag. 122.

ſuite chaſſé ; parce qu'y continuant ſes déteſtables pratiques, il ſe trouva atteint de pluſieurs crimes.

II. Herode ne ſe contenta plus d'écouter les bruits calomnieux qu'on répandoit contre les Princes ſes fils ; il les avoit pris en une telle averſion, que lorſque perſonne ne les accuſoit, il excitoit lui-même leurs ennemis à le faire, par l'attention rigoureuſe avec laquelle il les faiſoit obſerver. La liberté de parler contre eux étoit d'autant plus grande, qu'il prenoit un plaiſir ſingulier à entendre faire de leur conduite des rapports déſavantageux (*a*).

III. On rapportoit donc tous les jours au Roi de nouveaux faits contre les Princes ; & c'étoit à qui, pour faire mieux valoir ſon zèle pour ſa conſervation, en inventeroit de plus graves. Mais rien ne leur fit plus de tort qu'un évenement qui arriva alors. Le Roi avoit deux Gardes qu'il eſtimoit beaucoup, à cauſe de leur grandeur & de leur force extraordinaire : ils ſe nommoient Jucundus & Tirannus. Ce Prince, pour quelque ſujet de mécontentement particulier, les ayant congédiés, ils ſe donnerent à Alexandre, qui, comme ils étoient bons cavaliers, ſe plaiſoit à prendre avec eux l'exercice du cheval, & leur faiſoit quelques libéralités. C'en fut aſſez pour donner au Roi des ſoupçons contre eux, il les fit appliquer à la queſtion, qu'ils ſupporterent quelque temps avec beaucoup de fermeté ; mais enfin ils dépoſerent que le Prince Alexandre les avoit ſollicités de tuer le Roi, lorſqu'il iroit à la chaſſe des bêtes fauves ; & qu'il leur avoit dit qu'ils pourroient le percer d'un épieu, lorſqu'il ſeroit tombé de cheval, comme cela lui étoit déja arrivé (*b*), & qu'on n'auroit pas de peine à ſe perſuader qu'en tombant il ſe ſeroit malheureuſement percé lui-même de ſon épieu. Ils ajoûterent, que l'argent qu'ils avoient reçu étoit caché dans l'écurie, & chargerent le grand Veneur d'avoir pro-

(*a*) ... *Εὐάρατόν τε Κῷον Ἀλεξάνδρῳ συνεῖναι*. Cela ne fait aucun ſens, & a tout l'air d'une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte. Un Particulier, qui ſe ſouvenoit d'avoir lû que Joſeph raconte, dans le premier livre de la Guerre des Juifs, l'infidélité d'Evarate après la perfidie d'Euricle, crut qu'il en pouvoit faire une Note dans ſon Exemplaire, qu'un Copiſte, ſans jugement a portée dans le texte. En effet, ces mots retranchés, ce qu'ils ſéparent ſe lie fort bien ; ainſi, je ne l'ai point traduit, & j'ai ſuivi la correction que préſente la Note *o*.

(*b*) *Nam & penè ſimile quiddam ei acciderat.* M. Havercamp. C'eſt le ſens qu'avoit ſuivi M. d'Andilly ; mais *penè* n'eſt point dans le Grec, & Joſeph diſant que quelque choſe de pareil étoit déja arrivé a Herode, il eſt clair que cela ne tombe que ſur quelques chutes de cheval qui lui étoient déja arrivées.

mis de leur donner, par ordre d'Alexandre, des épieux du Roi & des armes à ses gens.

Fausse Lettre d'Alexandre qu'on produit.

IV. Le Roi fit arrêter ensuite le Gouverneur d'Alexandrion, & le fit aussi appliquer à la question. On l'accusoit d'avoir promis de recevoir les Princes dans sa Forteresse, & de leur donner la quaisse royale qui y étoit. Ce Gouverneur n'avoua rien, mais son fils dit que cela étoit vrai, & donna des Lettres qui paroissoient être de la main d'Alexandre. » Quand nous aurons fait, avec le secours de Dieu, ce que nous nous proposons, nous irons vous trouver ; mais tâchez de nous recevoir dans votre Forteresse, comme vous nous l'avez promis. « Herode, après avoir lû cette Lettre, ne douta nullement que les Princes ses enfans n'eussent conspiré contre lui. Le Prince Alexandre soutint que le Secrétaire Diophante avoit contrefait son écriture, & que c'étoit Antipater qui avoit méchamment composé cette Lettre. Il est certain que Diophante avoit le pernicieux talent de contrefaire les écritures, qu'il fut dans la suite convaincu d'en avoir fait usage, & qu'il lui en coûta la vie.

V. Le Roi fit venir, en présence du Peuple, à Jericho ceux qui avoient déposé contre les Princes (a). Le Peuple les tua tous à coups de pierre ; il eût traité de même Alexandre & Aristobule, mais le Roi l'empêcha, & fit appaiser la multitude par Ptolémée & Pheroras. Il fit renfermer & garder si étroitement les Princes, que personne ne les approchoit : toutes leurs actions, toutes leurs paroles, étoient rigoureusement observées. Confus, désespérés, ces Princes se regardoient eux-mêmes comme des criminels déja condamnés. Dans cette extrêmité, Aristobule crut pouvoir exciter sa belle-mere, qui étoit en même temps sa tante, à prendre compassion de son état, & à s'animer de haine contre celui qu'une foible crédulité portoit à de si injustes excès contre eux. » Votre vie à vous même, lui dit-il, est-elle en sûreté, accusée comme vous l'êtes de réveler à Sillée tout ce qui se passe dans le Royaume, dans l'espérance de l'épouser. « Salomé alla aussi-tôt rapporter ce discours à Herode qui, transporté de colère, or-

(a) Si ἐν Ἱεριχοῦντι, à Jericho, n'est point ici de trop, Joseph auroit fait plaisir a plus d'un de ses lecteurs, de marquer quelle raison eut Herode de produire les Princes ses fils a Jericho plutôt qu'à Jerusalem.

donna

donna qu'on mît les Princes aux fers, qu'on les séparât l'un de l'autre, & qu'on les obligeât de déclarer par écrit, chacun de leur côté, tout le mal qu'ils avoient dessein de lui faire. Les Princes, pour lui obéir, écrivirent qu'ils n'avoient jamais formé aucun mauvais dessein contre sa personne, que même ils n'y avoient jamais pensé; mais qu'il étoit vrai, qu'ennuyés de se voir ainsi toujours injustement soupçonnés, la vie triste & pleine d'inquiétude qu'ils menoient, les avoit forcés à prendre la résolution de s'enfuir.

Les Princes sont mis aux fers.

VI. En ce même temps Archelaüs envoya un Ambassadeur à Herode; il s'appelloit Méla, & étoit un des principaux Seigneurs des Etats de ce Prince. Herode, pour le convaincre des mauvais desseins de son maître contre lui, se fit amener Alexandre, chargé de chaînes, & l'interrogea devant lui sur la fuite qu'il avoit méditée, & sur le lieu où il vouloit se retirer. Le Prince répondit que c'étoit chez Archelaüs, qui avoit promis de l'envoyer, lui & son frere, à Rome, mais qu'il ne lui étoit jamais venu dans la pensée de rien entreprendre de criminel contre le Roi; que tout ce que la méchanceté de leurs ennemis avoit avancé, étoit faux; qu'il regrettoit fort que Tirannus & Jucundus eussent été si précipitamment privés de la vie; mais ajoûta-t-il, la crainte qu'on ne pût les interroger de nouveau, & les examiner avec plus de liberté, a porté Antipater à envoyer ses gens se mêler parmi le peuple, pour l'exciter à les lapider tumultuairement.

VII. Le Roi ordonna alors qu'on menât ce Prince & Mélas chez Glaphira, pour sçavoir d'elle, si elle n'avoit point connoissance de la conspiration qu'on avoit formée contre lui. Lorsqu'ils furent entrés, & que la Princesse eut apperçu le Prince dans les fers, elle se frappa la tête, & remplit l'air de ses sanglots & de ses cris; le Prince pleuroit. Ce spectacle touchant attendrit les assistans, ils resterent tous sans voix, & furent ainsi quelque temps sans pouvoir exécuter les ordres du Roi. Enfin Ptolémée, qui en étoit chargé, demanda au Prince si la Princesse son épouse avoit eu connoissance des desseins qu'il avoit formés. Eh! répondit-il, ai-je pû rien cacher à une personne que j'aime plus que ma vie, & qui m'a donné des enfans qui me sont chers? La Princesse alors s'écria, que rien de criminel n'étoit venu à sa connoissance; mais que s'il falloit blesser la vérité, contre elle-même, pour sauver la vie du

Prince, elle déclareroit tout ce que l'on voudroit. Je n'ai jamais conçu, dit Alexandre, aucun des desseins impies dont me soupçonnent ceux à qui il convient le moins de le faire, & vous ne sçavez rien autre chose, ajoûta-t-il, adressant la parole à la Princesse, que le dessein que nous avions formé d'aller trouver le Roi votre pere, pour nous rendre ensuite à Rome. La Princesse en étant convenue, Herode crut n'avoir plus d'autres preuves à chercher de la mauvaise volonté d'Archelaüs. Il donna des Lettres à Olimpe & à Volumnius (*a*), & leur ordonna de s'embarquer pour Eleuse de Cilicie, de rendre ses Lettres à Archelaüs dès qu'ils seroient arrivés, & de lui faire de sa part de vifs reproches, de ce qu'il étoit entré dans la conspiration des Princes ses fils. Olimpe & Volumnius avoient de plus ordre d'aller tout de suite à Rome, & de présenter à Auguste les Lettres qu'il leur remettoit, avec les Memoires justificatifs des plaintes qu'il faisoit des Princes ses enfans, s'ils trouvoient que la négociation dont il avoit chargé Nicolas eût eu quelque succès, & que la colère de l'Empereur fût appaisée. Archelaüs répondit, qu'il avoit promis à la vérité de recevoir Alexandre & Aristobule, parce qu'il étoit persuadé qu'un tel service tourneroit autant à l'avantage du Roi lui-même, qu'à celui des Princes, n'étant peut-être que trop à craindre que, sur de simples soupçons, & sur des accusations calomnieuses, il ne se laissât emporter à sa colère, ou que le désespoir enfin ne les portât à se souiller des crimes dont on les rendoit suspects: mais il déclara qu'il ne s'étoit point engagé à les envoyer à l'Empereur, ni à rien faire en leur faveur qui marquât de la mauvaise volonté contre Herode.

VIII. Lorsque les Députés d'Herode furent arrivés à Rome, ils ne trouverent aucune difficulté à présenter les Lettres de ce Prince à Auguste. Nicolas l'avoit rétabli dans les bonnes graces de l'Empereur de la manière que je vais le rapporter. Si-tot qu'il fut arrivé à Rome, & qu'il se fut présenté au Palais, il jugea qu'indépendamment de la commission dont il étoit chargé, il lui étoit important de se rendre accusateur de Sillée. Dès avant qu'il eût eu quelque conférence avec les Arabes, il avoit remarqué de la division entre eux; quelques-uns se détacherent de Sillée, & se joignirent à lui. Ils lui découvrirent toutes les injustices dont il étoit coupable, ils lui fournirent des preuves

(*a*) Différent de l'intendant de Syrie.

qu'il avoit fait mourir plusieurs personnes attachées à Obodas. C'étoient des Lettres qu'ils lui avoient surprises avant de rompre avec lui. Cette découverte parut importante à Nicolas; il en tira dans la suite un grand avantage, pour le dessein qu'il avoit de tout mettre en usage pour faire revenir l'Empereur de ses préventions contre Herode. Il sçavoit bien que s'il se présentoit comme venant justifier la conduite de ce Prince, il n'obtiendroit point d'audience, mais que s'il se portoit pour accusateur contre Sillée, il auroit occasion de parler en faveur d'Herode. Il s'arrangea en conséquence avec les Arabes, & assisté des Députés d'Aretas, il demanda audience; & l'ayant obtenue, il accusa Sillée de divers crimes, & notamment » d'avoir fait mourir Obodas, & plusieurs Arabes; d'avoir emprunté de l'argent dans de mauvais desseins; d'avoir déshonoré plusieurs Dames, non-seulement en Arabie, mais à Rome même. Il ajoûta (& ce point étoit celui qui l'intéressoit particuliérement), qu'il avoit osé tromper l'Empereur & l'indisposer contre Herode, en lui faisant de faux rapports de la conduite de ce Prince en Arabie. « En cet endroit du discours de Nicolas, l'Empereur l'arrêta, & lui ordonna de déclarer nettement, » Si Herode n'avoit pas fait entrer des troupes en Arabie, s'il n'y avoit pas fait mourir deux mille cinq cents hommes; s'il n'y avoit pas fait des prisonniers, & s'il n'y avoit pas enfin fait le dégât. « A ces questions, Nicolas répondit » qu'il étoit en état de prouver qu'il y avoit du faux & de l'exagéré, dans le rapport qui avoit été fait à l'Empereur; & qu'Herode ne s'étoit nullement conduit de maniére à mériter son courroux. « Auguste, surpris de ce que Nicolas avançoit, l'écouta avec plus d'attention, & il continua ainsi: » Herode avoit prêté cinq cents talents (*a*), & la reconnoissance portoit, que le terme pris pour les rendre étant passé, il lui seroit permis d'en tirer le payement sur tout le pays: que ce n'étoit point une armée qu'il avoit fait entrer en Arabie, mais seulement quelques-uns de ses gens qu'il y avoit envoyés recevoir l'argent qui lui étoit dû; & cela, longtemps après le temps fixé par les termes de la reconnoissance; qu'il en avoit parlé plusieurs fois à Saturninus & à Volumnius, qui commandoient en Syrie; que Sillée leur avoit

Nicolas accuse Sillée, & justifie Herode auprès de l'Empereur.

(*a*) Herode n'en demande que soixante plus haut.

» juré à Bérite, par la fortune de l'Empereur, qu'il rendroit » cet argent sous trente jours, & ceux des sujets d'Herode qui » s'étoient retirés en Arabie; que Sillée n'ayant dans la suite » rien voulu accomplir de ce qu'il avoit promis, Herode avoit » été contraint de s'adresser aux Commandans de Syrie; que ces » Officiers Romains lui ayant permis d'user du droit qu'il avoit de » se faire payer de force, il étoit entré, quoiqu'à regret, avec » quelques-uns des siens en Arabie. Voilà, Seigneur, ajoûta Nicolas, voilà la guerre dont Sillée a fait des descriptions si tragiques. Et comment peut-on accuser Herode d'avoir porté la » guerre en Arabie, tandis qu'il n'a fait que ce que vos Officiers lui » ont permis, après un Traité solemnellement conclu en leur » présence, après le parjure qu'on commettoit, non-seulement » contre les Dieux, mais encore contre l'auguste majesté de » votre Nom? Mais il est temps que je parle des prisonniers. » Quarante brigands, auxquels d'autres se joignirent dans la » suite, se retirerent en Arabie pour éviter le châtiment qu'en » vouloit faire Herode. Sillée fournit à leur entretien, leur » assigna des Terres, & se fit un revenu de leurs brigandages. » Il s'étoit engagé, par les mêmes sermens, de les rendre le » même jour qu'il juroit de payer les sommes dues à Herode. » On ne sçauroit prouver que ce Prince ait fait d'autres prisonniers que ces brigands, encore n'a-t'il pris que ceux qui » ne purent se cacher. Ce grand nombre de prisonniers n'est » donc qu'une pure calomnie. Mais voici, Seigneur, une imposture bien plus criante, dont Sillée a fait usage pour exciter » votre colère. Je sçais, & je donne pour certain, que les Arabes furent les aggresseurs, qu'ils ont tué deux ou trois des » gens d'Herode, & que ce ne fut qu'après avoir obligé Herode de se mettre en défense que le Général Nacebe fut tué, » & vingt-cinq de ses gens avec lui. C'est de ces vingt-cinq » hommes, malignement centuplés, que Sillée a formé le » nombre des deux mille cinq cents qu'il a dit avoir été tués » par Herode.

IX. Ce discours de Nicolas émut sensiblement l'Empereur, il se tourna avec indignation vers Sillée, & lui demanda combien d'Arabes avoient été tués? La question l'embarrassa, il ne sçut répondre autre chose, sinon qu'on l'avoit trompé sur le nombre. On lut alors la reconnoissance du prêt que lui avoit fait Herode, les Lettres des Commandans de Syrie, & les

plaintes des villes qui avoient souffert de ces brigandages. Toutes ces piéces achevérent de convaincre l'Empereur. Pénétré de regret d'avoir, sur de fausses allégations, écrit durement à Herode, il rendit son amitié à ce Prince, condamna Sillée à perdre la vie, lui reprocha de l'avoir, par ses impostures, séduit au point de lui faire oublier ce qu'il devoit à un ancien ami. Enfin, il le renvoya (a) régler ses affaires, afin que ses créanciers pussent être satisfaits avant qu'on l'exécutât.

Quant à Aretas, l'Empereur étoit toujours mécontent de ce qu'il s'étoit mis en possession du thrône d'Arabie sans lui avoir demandé son agrément, & il vouloit donner ce royaume à Herode; mais les Lettres qu'Olimpe & Volumnius lui remirent de sa part, le firent changer de résolution. Ces deux Députés d'Herode ayant appris qu'Auguste avoit rendu son amitié à ce Prince, lui avoient présenté ces Lettres, ainsi qu'il le leur avoit ordonné. Herode y faisoit part à l'Empereur des sujets de mécontentement que lui donnoient ses enfans, & lui envoyoit des Memoires instructifs sur cette affaire. L'Empereur les ayant lues, jugea qu'il convenoit peu de charger d'un nouveau royaume un Prince déja avancé en âge, & distrait par d'aussi grands chagrins domestiques. Il admit à son audience les Ambassadeurs d'Aretas, & se contentant de faire de vifs reproches à leur maître, d'avoir osé s'emparer d'une couronne, sans la tenir de

(a) Ce fut, selon M. d'Andilly, en Arabie, que l'Empereur renvoya Sillée. Toute l'apparence y est, mais Joseph ne le dit pas. M. Basnage prétend, sur l'autorité de Strabon, que ce fut à Rome qu'il fut fait mourir, & qu'il le fut pour avoir trahi Œlius Gallus dans son expédition contre les Arabes. L'infidélité de Sillée put avoir été la cause du mauvais succès qu'elle eut, mais l'imprudence & le peu de soin qu'eut Gallus de se fournir des choses nécessaires pour la faire réussir, y eut peut-être autant de part. Quoi qu'il en soit, si ce fut un des chefs d'accusation qui le firent mourir, ce ne fut pas le seul. Strabon le reconnoît, lorsqu'il y joint » les autres crimes dont il étoit » convaincu. « Si l'accusation est réelle, comme on n'en peut pas douter, après que cet Auteur l'assure, il faut dire qu'elle fut postérieure aux plaintes que Sillée fit à Auguste, des prétendus ravages qu'Herode faisoit en Arabie. Car si Gallus l'avoit alors accusé d'avoir trahi l'armée Romaine, il n'eût osé, ni même pû les porter au tribunal de l'Empereur; & loin de les croire justes, comme fit Auguste, il n'eût pas même voulu l'écouter. *Strabon*, *liv.* 16. *pag.* 112. Annal. politico-Eclef.

Joseph ne marque point où Sillée fut puni de sa trahison & de ses calomnies: il semble que ce fut à Rome, par ce qu'il rapporte dans le livre suivant, pag. 832. Antipater du moins, & Aretas, l'y accusérent dans la suite: le premier, des crimes dont l'avoit déja chargé Nicolas, & le second, d'avoir commis plusieurs meurtres à Petra.

sa main, il accepta ses présens, & le confirma sur le thrône d'Arabie (*a*)

CHAPITRE XI.

Auguste répond a Herode.

I. AUGUSTE ayant repris ses sentimens d'amitié pour Herode, lui écrivit qu'il le plaignoit beaucoup d'avoir des enfans tels qu'étoient ses fils; que s'ils avoient formé des entreprises contre sa vie, il devoit les punir comme des parricides, & qu'il lui en donnoit tout pouvoir; mais que s'ils n'avoient eu dessein que de s'enfuir, il devoit se contenter de les corriger, sans se porter contre eux aux derniéres extrémités; qu'il lui conseilloit de faire une assemblée à Bérite (*b*), d'y inviter les Romains qui commandoient dans la Province, Archelaüs, Roi de Cappadoce, tous ceux qui lui paroîtroient mériter quelque considération, soit par leur rang, soit par leur affection pour lui, pour prendre leur avis sur la conduite qu'il devoit tenir.

C'est ce que contenoit la Lettre de l'Empereur. Herode la reçut avec d'autant plus de joie, que ce Prince, en lui assurant

(*a*) A l'occasion de ce Roi des Arabes, je crois devoir dire, que je ne puis me contenter du sens que l'on donne au verset 33. du Chapitre 11. de la seconde aux Corinthiens; le Pere Calmet, Diction. Bibl. article, *Aretas*, dit que Damas obéïssoit alors à ce Prince. C'est ce qu'on pourroit dire de meilleur, si le sçavant Interprète eût apporté quelque preuve de ce qu'il dit si nûment. Metellus & Lollius Lieutenants de Pompée l'avoient prise, & les Arabes furent si peu en état de la reprendre, que l'avant-dernier de leurs Rois, dont Joseph parle, pensa perdre la couronne pour l'avoir prise sans l'agrément d'Auguste. Il semble que ce que S. Paul appelle Ethnarque, étoit à peu-près ce que nous appellons *Consul de la Nation*. Comme Damas étoit une ville de commerce, (3. *Rois*, chap. 20. ℣. 141.) plusieurs Arabes pouvoient y demeurer, & les Empereurs avoir accordé a Aretas d'y avoir un *Consul* un *Ethnarque*, pour régler les affaires que ses sujets, qui y demeuroient, pouvoient avoir ensemble, comme ils l'accordoient aux Juifs à Alexandrie. (Joseph, *Antiq. Juiv.* liv. 19. chap. 5.) Si ce Consul paroît faire garder les portes de la ville de son autorité particuliére, on sçait que ces Officiers font quelquefois des entreprises sans autorité; d'ailleurs cet Officier pouvoit en avoir obtenu la permission du Magistrat. Je ne trouve dans aucun Auteur ce que ce sçavant Interprète dit, qu'Aretas étoit alors en guerre avec les Romains. (Diction. Bibl. article, *Damas*.) Il est vrai qu'Aretas ayant défait l'armée d'Herode Antipas, Tibere ordonna a Vitellius, Gouverneur de Syrie, de lui faire la guerre. Mais outre que la mort de l'Empereur empêcha l'exécution de ces ordres, ce fut entre 34. & 35. que S. Paul alla à Damas, & la défaite d'Herode n'arriva qu'en 37. *Diction. Bibl.* Damas.

(*b*) » Dans Bérite, où il y avoit un si

le retour de ſon amitié ; lui donnoit un plein pouvoir de traiter ſes enfans comme il voudroit (*a*). Il avoit à la vérité paru, dès le commencement, très-indiſpoſé contre les Princes, mais ſans emportement ni volonté marquée de les perdre. Lorſqu'il ſe vit rentré en grace avec l'Empereur, & autoriſé par ce Prince à faire tout ce qu'il jugeroit à propos, ſa haine n'eut plus d'autres bornes que ſon pouvoir. Il envoya inviter de ſe trouver à Bérite ceux qu'il voulut, mais il n'y appella point Archelaüs, ſoit que le haïſſant, il ne voulût point ſe trouver avec lui, ſoit qu'il ſoupçonnât qu'il le croiſeroit dans ſes deſſeins.

Aſſemblée de Bérite. Herode y accuſe les Princes ſes enfans.

II. Sur cette invitation, les Romains qui commandoient dans la Province, & diverſes autres perſonnes de conſidération des villes voiſines, ſe rendirent à Brite. Herode ne voulut pas y faire venir les Princes ſes fils ; cependant, afin de les avoir tout prêts, ſi on venoit à les demander, il les fit mettre dans un village des Sydoniens, nommé Platane, qui étoit proche de Bérite. Lorſque cette aſſemblée, qui ſe trouva compoſée de cent cinquante perſonnes, fut formée, il y entra ſeul, & oubliant qu'il étoit pere, il accuſa ſes fils d'une manière ſi indécente, qu'il n'excita dans aucun des aſſiſtans ces ſentimens de compaſſion naturelle qui forcent à plaindre un pere, qu'une triſte néceſſité oblige d'en venir à de telles extrémités. Livré à l'emportement le plus furieux, il ſe troubloit en parlant ; une férocité ſauvage le ſaiſiſſoit, lorſqu'il vouloit prouver la vérité des crimes dont il les chargeoit, ne laiſſant ni le temps ni la liberté à ceux qui l'écoutoient, de peſer & d'examiner les faits ; il les aggravoit plutôt, & s'efforçoit de leur donner les couleurs les plus odieuſes ; il lut lui-même leurs Lettres. Elles ne contenoient rien qui pût conſtater une conſpiration formée, ou aucun autre deſſein criminel projetté ; on y remarquoit ſeulement une résolution priſe de s'enfuir, quelques plaintes de la haine qu'il avoit conçue pour eux, exprimées en termes trop peu meſurés. Quand il

» grand nombre de Romains. « Je ne ſçaurois me perſuader qu'Auguſte ſe ſoit amuſé a écrire à Herode *qu'il y avoit à Bérite un ſi grand nombre de Romains.* C'eſt bien vrai-ſemblablement une mauvaiſe ſcholie, qui s'eſt gliſſée dans le texte Grec, mais que je n'ai pas cru devoir traduire.

(*a*) Je ſuis obligé, pour donner un bon ſens à cet endroit de lire καὶ πῶς ὃ ἐβούλετο, & de mettre un point après ces mots, pour marquer que c'eſt à ce qui précede, & non à ce qui ſuit, qu'ils doivent ſe rapporter. Je ne rapporterai point la manière dont Meſſieurs d'Andilly & Havercamp ont traduit cet endroit, on peut conſulter ces Auteurs ; on y trouvera, ſi je ne me trompe, que Joſeph n'y parle guères judicieuſement.

en fut à l'endroit des plaintes, il fit un grand cri, & comme si on en eût pû tirer la conviction d'une conspiration bien constatée, il jura, que de telles paroles lui étoient plus insupportables que la mort; il ajoûta, que la nature, l'Empereur, & la Loi, lui donnoient tout pouvoir : la Loi sur-tout, puisqu'elle décide que lorsque les peres, accusant quelqu'un de leurs enfans, lui mettent la main sur la tête, tous ceux qui sont présents sont obligés de le lapider. Rien ne m'empêchoit, dit-il en finissant, d'user de ce pouvoir dans ma Patrie, dans mon Royaume; mais j'ai voulu me fortifier dans ma juste indignation, par les suffrages de l'illustre assemblée que j'ai convoquée, non pour donner des Juges à de perfides enfans, des parricides desseins desquels il est manifeste qu'il s'en est peu fallu que je n'aie été la victime, mais pour m'animer à punir un attentat, auquel les personnes qui en paroissent être le plus à couvert ne doivent pas être insensibles.

III. Herode ayant fini de parler, & n'ayant point fait amener les Princes pour se justifier & se défendre, l'assemblée conçut que ce Prince étoit trop irrité, pour qu'il restât aucune espérance de lui faire prendre des sentimens d'une juste modération (*a*). Elle lui confirma le pouvoir qu'Auguste lui avoit donné. Saturninus, homme Consulaire & d'une très-grande considération, parla le premier. Son avis, dicté par une pieuse tendresse, fut sage & modéré. Il dit qu'il condamnoit les Princes, mais qu'il ne croyoit pas qu'on dût les faire mourir; qu'il avoit des enfans, (il en avoit effectivement trois qui l'accompagnoient) mais que leur perte, à quelque attentat qu'ils osassent se porter contre sa personne, seroit pour lui le comble des malheurs. *Ses deux* Lieutenans furent de même avis. Mais Volumnius soûtint que des enfans coupables de semblables forfaits contre leur pere, méritoient la mort. Ceux qui opinerent ensuite furent du même avis : de maniere qu'il paroissoit certain que les Princes seroient condamnés à la mort. Herode sortit de Bérite & alla à Tyr. Nicolas, qui revenoit de Rome, fut l'y trouver. Après l'avoir instruit de tout ce qui s'étoit passé à Bérite, Herode lui demanda ce que les amis qu'il avoit dans cette grande ville pensoient de cette affaire. Nicolas répondit

Nicolas revient de Rome.

(*a*) Voyez Remarque IV.

» qu'on

» qu'on y condamnoit la conduite des Princes ses enfans; qu'on » pensoit qu'il devoit les faire enfermer, & les tenir dans les fers; » que s'il jugeoit qu'ils méritassent un plus sévere châtiment, il » pouvoit le leur faire subir, de manière cependant qu'on ne pût » le soupçonner d'avoir plutôt suivi sa passion & son emporte- » ment, que les lumiéres d'une juste & équitable raison: que » d'ailleurs, on estimoit que, pour ne se pas plonger dans des » malheurs qui seroient sans remede, il pouvoit leur faire » grace & les renvoyer absous; que c'étoit à quoi se réduisoient » les différents sentimens des amis qu'il avoit à Rome. « Herode, après quelque temps de silence & de réflexion, donna ordre à Nicolas de venir s'embarquer avec lui.

IV. Lorsqu'il fut arrivé à Césarée, l'affaire des Princes commençoit à devenir le sujet de tous les entretiens particuliers. On en attendoit l'issuë avec une inquiéte curiosité. Tout le monde craignoit que la haine dont le Roi étoit depuis long-temps animé contre ses enfans, ne produisît enfin quelque scène tragique, & l'on plaignoit par-tout le sort funeste de ces malheureux Princes; on n'avoit garde néanmoins de s'expliquer trop ouvertement. Il étoit aussi dangereux d'écouter ce qu'on en publioit, que d'en parler soi-même. La consternation étoit générale, mais on n'osoit en manifester les sentimens; il n'y eut qu'un vieux militaire, nommé Téron, qui fut assez hardi pour dire hautement, & avec une généreuse liberté, ce que tout le monde se contentoit de penser dans le secret. Cet homme, qui avoit un fils de l'âge d'Alexandre, & pour lequel ce Prince avoit conçu de l'amitié, ne craignoit point de dire publiquement, qu'il n'y avoit plus de vérité dans le monde, & que toute justice étoit bannie de la société, que le mensonge & toute sorte de méchanceté regnoient en leur place; que tout étoit dans une si étrange confusion, qu'en commettant l'iniquité, on ne sentoit ni le mal qu'on faisoit aux autres, ni celui qu'on se faisoit à soi-même. On sentoit le péril auquel une franchise si louable l'exposoit, mais comme ce qu'il disoit étoit juste, on en étoit ému: & on admiroit le courage avec lequel il osoit s'opposer au torrent: on prenoit plaisir à l'entendre. Et tel, qui, pour se garantir de tout péril, croyoit devoir garder le silence, louoit & estimoit cette héroïque hardiesse, mais se gardoit bien de l'imiter. La crainte du mal

Téron parle librement de la conduite d'Herode.

qui en pouvoit arriver empêchoit qu'on ne dît rien qui pût être favorable aux Princes (*a*).

V. Téron cependant eut la hardie confiance de se présenter devant le Roi, & de lui demander une audience particuliére. Herode la lui ayant accordée, » Je ne puis, Seigneur, lui dit-il, soûtenir plus long-temps l'idée de perplexités aussi étranges. Je » sçai à quoi je m'expose ; & je ne crains point la mort, si mon » audace, que je crois nécessaire, peut contribuer en quelque » chose à votre repos. Que sont devenues cette grandeur » d'ame, cette force d'esprit qui vous ont fait vaincre tant de » difficultés & opérer de si grandes choses ? Quel est cet état » d'abandonnement ? Où sont tous vos amis ? Où sont tous vos » parens ? car je ne puis regarder comme tels les gens qui vous » environnent ; ils voient avec trop d'indifférence naître des » maux capables de désoler ce Royaume, dont la prospérité » fut autrefois si grande. Vous même, Seigneur, pouvez-vous » ne pas ouvrir les yeux sur les intrigues qui déchirent votre » cour ? Vous allez faire mourir deux Princes, à qui la nature » semble n'avoir rien refusé, qui sont vos fils, qu'une grande » Reine, votre épouse, vous a donnés, & vous vous abandon» nez ainsi, dans votre vieillesse, à un autre fils, qui soûtient » mal les espérances qu'on avoit conçues de lui, à des parens » que vous avez plusieurs fois condamnés à perdre la vie. Le » Peuple garde le silence ; mais ne vous y trompez pas, ce si» lence même annonce ses sentimens d'horreur pour l'attentat » qui est prêt à se commettre. Toute l'armée, tous les Officiers, » compatissent autant aux malheurs des Princes, qu'ils détes» tent ceux qui en sont les auteurs. « Herode écouta d'abord cette remontrance avec tranquillité ; la peinture vive que lui faisoit Téron de la grandeur du mal & de la perfidie de ses proches, sembloit le toucher : mais ce (*b*) militaire s'étant livré aux mouvemens d'une liberté peu respectueuse , manqua par son imprudence cet heureux moment. Le Roi prit ses discours plu-

(*a*) Je lis οὐκ, au lieu d'οὖν, & αὐτῶν au lieu d'αὐτοῦ. Ces deux changemens sont si legers, que je ne m'y arrête pas. Mais je rapporte αὐτῶν aux Princes, & il faut, dans cette explication, aller prendre le substantif de ce mot près de vingt lignes plus haut. Joseph peut n'y avoir pas regardé de si près, & le substantif est quelquefois éloigné chez lui de plusieurs lignes de son adjectif.

(*b*) Ἀλλὰ, τί δεῖ καὶ λέγειν me fait peine, mais je ne vois pas ce qu'on pourroit lui substituer.

tôt pour des reproches insultants, que pour des avis dictés par un zèle affectueux. Il ne put sur-tout souffrir sans se troubler, qu'il lui dît que les troupes ainsi que les Officiers, indignés, désapprouvoient sa conduite, & ordonna enfin que cet homme, & ceux qu'il lui avoit nommés, fussent mis aux fers & conduits en prison.

Accusation de Tryphon.

VI. Un nommé Tryphon, qui étoit barbier du Roi, survint alors, & s'étant avancé, dit que Téron l'avoit sollicité plusieurs fois de couper la gorge au Roi lorsqu'il le raseroit; l'assurant que par cette action hardie il se feroit extrêmement considérer du Prince Alexandre, & qu'il en recevroit une grande récompense. Herode ordonna qu'on l'arrêtât, & il le fit mettre à la question, avec Téron & son fils. Téron la souffrit sans rien avouer, mais son fils le voyant prêt à succomber à la rigueur des tourmens, eut recours au seul moyen qu'il crut assez efficace pour le sauver, & déclara qu'il confesseroit la vérité, si le Roi vouloit promettre qu'on cesseroit de les tourmenter. Le Roi en ayant donné sa parole, il déposa qu'il avoit été résolu (a) que son pere tueroit le Roi, & profiteroit pour cela de la liberté qu'il avoit de lui parler seul à seul, & que, le coup étant fait, il recevroit ce qu'il avoit lieu d'espérer (b), rendant un aussi grand service au Prince Alexandre. Sur cette déposition, Téron fut délivré des tourmens de la question; mais on n'a jamais sçû si elle étoit fondée sur la vérité, ou si son fils ne se porta à la faire que pour le soustraire, & se soustraire lui-même à l'excès des douleurs qu'ils enduroient.

VII. (c) Herode avoit eu jusqu'alors quelque peine à se déterminer à faire mourir les Princes ses enfans; mais en ce moment la nature ne lui parloit plus en leur faveur, il bannit entiérement de son cœur & en arracha jusqu'à la moindre impres-

(a) .... » Les tourmens affreux que » Téron souffroit toucherent son fils au » point, qu'il s'accusa lui-même d'avoir, » à l'insçu de son pere, formé le dessein » de tuer Herode. « Hist. univ. du monde, Tom. 7. pag. 197. Ce n'est pas la seule inexactitude dans laquelle la sçavante Société soit tombée.

(b) *Si quid ei sinistrum accidisset, id honori fore, dum Alexandro gratificaretur.* Ce seroit un foible motif pour engager un sujet à tuer son Roi, que de lui dire, s'il vous en arrive quelque chose, cela vous fera honneur, par le service que vous rendrez à celui qui doit lui succéder.

(c) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de ce Livre, n'est point dans l'ancienne Version.

ſion qui auroit pû le porter à prendre des ſentimens plus ſages & plus humains, & il ſe hâta d'exécuter la réſolution qu'il prit de leur faire ôter la vie. Il fit venir devant le Peuple les trois cents Officiers qu'avoit indiqués Téron, Téron lui-même, & ſon fils, avec le barbier qui les avoit chargés, & il les accuſa; le peuple, toujours prêt à jetter des pierres aux malheureux, les tua. Alexandre & Ariſtobule furent conduits à Sébaſte, où ils furent étranglés par ordre du Roi. Leurs corps furent portés la nuit à Alexandrion, où le corps de leur ayeul maternel, & pluſieurs autres de leurs ancêtres, étoient enterrés.

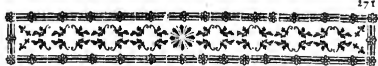
VIII. Il pourra ne paroître pas étonnant, qu'une haine auſſi invétérée ait pû croître & être pouſſée dans Herode au point d'étouffer en lui tous les ſentimens de la nature. Mais en cherchant à découvrir la véritable ſource d'une ſi funeſte cataſtrophe, doit-on charger les Princes d'avoir, par une conduite répréhenſible, excité la colère du Roi contre eux, & de ſe l'être rendu irréconciliable par leur inflexibilité? Doit-on en attribuer la cauſe au caractère dur & cruel d'Herode? à cette paſſion de dominer d'une manière ſi abſolue, qu'il ſacrifioit ſans peine quiconque lui paroiſſoit pouvoir balancer ſon pouvoir, ou entrer en quelque part de la gloire qu'il attachoit à ne trouver aucune ſorte de réſiſtance à ce qu'il lui plaiſoit de faire ou d'ordonner? Doit-on plutôt regarder toute la ſuite de ce tragique évenement comme un de ces coups de la fortune, que toute la prudence humaine ne peut déranger, ce qui nous fait croire que tout ce qui arrive aux hommes eſt tellement prédéterminé, qu'on pourroit penſer qu'une néceſſité fatale, qu'on appelle deſtin, dirige toutes leurs actions? Une telle opinion ſe détruit aſſez, par la comparaiſon qu'on eſt à portée d'en faire avec celle qui laiſſant à l'homme quelque part dans les différents motifs de ſa conduite, autoriſe à le charger de tout le blâme que meritent ſes mauvaiſes actions; mais ces choſes ont été diſcutées avant nous, & on en trouve la déciſion dans notre Loi. Revenons donc aux deux autres cauſes, & diſons que quelques-uns ont cru que les Princes ont été les auteurs de tous leurs maux, & les ont accuſés de n'avoir pas ſçû réprimer les tranſports d'une jeuneſſe préſomptueuſe, qui ne leur laiſſoit appercevoir en eux que la grandeur de leur

naissance ; d'avoir prêté trop facilement l'oreille aux calomnies dont on chargeoit le Roi vis-à-vis d'eux, & d'en avoir pris occasion d'épier, avec une maligne curiosité, toutes ses actions ; de les avoir, par une indiscrette méfiance, toujours mal interpretées ; de n'avoir pas eu la prudence & l'équité de dissimuler ce que leurs préjugés les en faisoient penser, conduite qui fournissoit une abondante matière aux calomnies de ceux qui s'étudioient à les observer, & qui, pour gagner l'affection du Roi, lui rapportoient tout. Peut-on, d'un autre côté, justifier la barbarie d'Herode & l'excuser, d'avoir fait mourir ses propres enfans, sans avoir pû les convaincre d'aucune conspiration formée contre lui, ni même d'avoir pris aucunes mesures qui indiquassent un dessein aussi criminel ; d'avoir ainsi privé son Etat de deux Princes, chéris de tous les étrangers, doués des dons les plus précieux de la nature, adroits à tous les exercices, soit de la chasse soit de la guerre, sçachant s'exprimer avec grace sur tous les sujets qui se présentoient, principalement Alexandre ? N'auroit-il donc pû, s'il étoit déterminé à les condamner, se contenter de les faire renfermer dans une étroite prison, ou de les tenir dans des pays étrangers & éloignés de ses Etats ? En les mettant sous la puissance des Romains, il étoit dans une entiére sûreté, & il n'avoit rien à appréhender, ni du côté de la force, ni du côté de la surprise. Les avoir fait mourir avec une aussi grande précipitation, pour satisfaire une passion dont il étoit esclave, l'avoir fait dans un âge aussi avancé que celui où il étoit, c'est l'effet d'une horrible inhumanité, d'une impiété barbare, qui ne trouvera jamais d'excuse, pas même dans le long temps que dura cette odieuse affaire, qui fut remise & reprise plusieurs fois. On peut, dans un cas imprévu & subit, par un emportement toujours peu pardonnable, prendre un mauvais parti ; mais quel autre, qu'un pere dénaturé, qu'un Prince altéré de sang, & naturellement porté aux plus grandes horreurs, peut, après de si longs retardemens, après tant de délibérations, se déterminer enfin à commettre brusquement un attentat aussi cruel que de faire mourir des Princes, ses propres enfans ? La suite du régne d'Herode fournit de nouvelles preuves de son humeur sanguinaire & endurcie dans le mal. Il n'épargna aucun de ceux qui avoient été attachés aux

Princes & qui leur survécurent (*a*), quelques-uns, à la vérité méritèrent la mort. Mais, sans égard à ce motif particulier pour ceux-ci, par un effet de son aveugle cruauté, il les enveloppa tous indifféremment dans la même condamnation. C'est de quoi j'aurai dans la suite occasion de parler.

(*a*) Il faut deviner & prêter à la lettre, pour trouver ce sens dans Joseph. Mais je ne vois pas qu'on puisse tirer meilleur parti de son expression. Ce fut ses meilleurs amis qu'Herode fit mourir, selon Messieurs d'Andilly & Havercamp. Περιλοίπων m'a empêché de suivre ce sens. Car ce mot, *ceux qui restoient*, ne paroît pouvoir s'entendre que des amis des Princes qu'Herode n'avoit pas fait mourir. Ce Prince ne fit pas mourir dans la suite tous ceux qui lui étoient attachés.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SEIZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De ce que Joseph dit du Réglement qu'Herode fit pour la succession de ses Etats.

L'EXPRESSION de l'Historien Juif est peu exacte ; mais il ne paroît pas qu'il ait pû dire » qu'Herode déclara que ses fils régneroient après lui, à commencer » par Alexandre, & à continuer par » Antipater & Aristobule « (a). J'ai tout sujet de craindre de me tromper ; car j'ai contre moi tous ceux qui ont traduit cet endroit. Je ne puis cependant me persuader qu'Herode ait jamais fait un tel réglement ; mais si je propose ce qui m'en empêche, c'est moins pour dire quelque chose de neuf, que dans un desir sincere de m'instruire.

La sçavante Société qui nous a donné l'Histoire universelle du monde, remarque fort bien, qu'un tel réglement » étoit le vrai moyen de » rendre les trois fils d'Herode irré» conciliables. « Mais si elle en a vû les inconvéniens, elle n'en a pas apperçu la fausseté. On fait dire à Joseph qu'Herode avoit réglé, qu'Antipater & les deux autres Princes régneroient tour à tour après sa mort : ou qu'Alexandre monteroit sur le thrône après celle d'Antipater, & ensuite Aristobule, après que son aîné seroit mort. De quelque côté qu'on se porte, un tel réglement auroit eu nécessairement des suites si facheuses, que pour croire qu'Herode ait jamais pû le faire, il faudroit supposer que ce Prince, qui ne manquoit assurément ni de prudence ni de prévoyance, étoit plus stupide que l'Empereur Claude ; qu'un Historien, à qui l'on ne peut refuser d'avoir eu les lumiéres les plus communes du bon sens, n'en eût pas eu le plus foible rayon, pour inventer une disposition si monstrueuse.

Il ne falloit pas de grandes réflexions, pour prévoir qu'un thrône, alternatif entre Antipater, Alexan-

(a) M. d'Andilly.

dre & Ariſtobule, feroit infailliblement voir à Jeruſalem les ſanglantes tragédies qu'avoient autrefois donné à Thebes Eteocles & Polinice. Si Alexandre n'eût dû monter ſur le thrône qu'après Antipater, quelle aſſurance eût-il eu de lui ſurvivre ? La mort ſe fût-elle réglée ſur les diſpoſitions d'Herode, pour envoyer au tombeau les Princes ſes enfans dans l'ordre qu'il les avoit appellés à la couronne ? Les fils d'Antipater, qui ſe feroient vus pendant la vie du Roi leur pere les plus proches du thrône, qui s'y feroient même peut-être aſſis, auroient-ils pû ſouffrir de s'en voir chaſſés par des oncles ou par des couſins ?

La manière dont Joſéph raconte le même évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), eſt claire & exacte : c'eſt la lumiére qui doit nous conduire dans l'obſcurité. » Je déclare, y dit Hero» de, Rois, les Princes mes trois » fils....à l'aîné, l'âge lui donne » droit au thrône : la haute naiſſan» ce, aux puînés. Mes Etats ſont » aſſez grands pour ſatisfaire leur » ambition. « Ce réglement ne fut pas du goût de tout le monde. Les Princes, ſur-tout, en furent fort mécontents. Alexandre & Ariſtobule ne voyoient qu'avec chagrin, qu'il donnât à Antipater la premiére part dans les Etats du Roi leur pere, & Antipater ſouffroit impatiemment qu'ils les partageaſſent avec lui. Loin qu'Herode eût réglé que les Princes Alexandre & Ariſtobule ne régneroient qu'après leur aîné, il dit (*b*) qu'il les avoit choiſis pour regner lors même qu'ils étoient encore jeunes, & qu'il avoit pourvu à ſa ſûreté en ſe choiſiſſant de jeunes ſucceſſeurs.

Quand donc Joſeph fait regler par ce Prince, que les Princes ſes fils régneroient après lui, Antipater le premier, & les enfans de Mariamne après, ſa penſée eſt, qu'Antipater feroit le premier partagé, Alexandre & Ariſtobule enſuite. C'eſt ainſi qu'un pere dit tous les jours dans un Teſtament : Je veux que mes enfans partageut ma ſucceſſion, mon aîné, le premier, les cadets & les filles enſuite.

REMARQUE II.

Quel fut le crime dont Alexandre chargea Salomé.

SI ce n'eſt pas ici le ſeul endroit où Joſeph s'eſt exprimé peu exactement, ce n'eſt pas auſſi le ſeul où on lui prête des penſées que naturellement il ne peut pas avoir eues. Le Prince Alexandre eût été bien neuf dans l'art de calomnier, ſi, pour perdre Salomé, il eût cru qu'il ſuffiſoit de l'accuſer de l'avoir forcé de commettre un inceſte avec elle. Il ne pouvoit ignorer que l'accuſation eût fait peu d impreſſion ſur Herode (*c*), & ne pas ſentir qu'elle n'étoit pas vrai-ſemblable ;

(*a*) Liv. 1. chap. 23. numero 5. Τούσδε τοὺς τρεῖς παῖδας ἀποδείκνυμι βασιλέας, ... τὸ γεμὲν μέγεθος τῆς βασιλείας ἀρκεῖ καὶ πλείοσιν.

(*b*) Guer. Juifs, liv. premier, ch. 32. numero 2.

(*c*) Les déſordres dans leſquels Antipater étoit tombé avec la femme de Pheroras avoient fait peu d'impreſſion ſur Herode, ils n'avoient pas fait perdre ſes bonnes graces au coupable, & le motif de ſa haine contre ſa belle-ſœur

il eût fallu ne pas connoître le caractere de ce Prince, & se faire une étrange illusion.

Quelque grande qu'eût été en elle-même la faute de Salomé, la conduite qu'a tenu Herode ne permet pas de douter qu'elle l'eût peu affecté, & que, pour perdre sa sœur dans son esprit, Alexandre devoit la charger de quelque crime qui l'eût plus intéressé que celui d'avoir commis un inceste. On a une infinité de loix, qui condamnent à perdre la vie un garçon qui auroit fait violence à une personne du sexe; mais dans ce grand nombre, y en a-t-il une seule qui condamne une personne du Sexe pour avoir fait violence à un garçon? Si aucun Législateur n'a porté son attention pour le bon ordre, à punir ce crime, c'est qu'ils l'ont toujours ignoré, & qu'il est peut-être impossible. *Deinde notant qui Grecè sciunt, μιγῆναι cùm agitur de actu venereo dici de viro qui rem habet cum muliere, non de muliere quæ virum patitur.*

Mais la violence supposée possible, & l'expression de Joseph propre pour signifier ce qu'on lui fait dire, Salomé eût-elle pû sortir la nuit de son appartement sans être découverte? Ses femmes ne s'en fussent-elles point apperçues? Puisqu'elle faisoit cette démarche sans que le Prince y consentît, pouvoit-elle entrer dans l'appartement de son neveu la nuit, sans être découverte par quelqu'un de ses Officiers? En laissoit-il la porte ouverte à tout venant, & où étoit alors la Princesse son épouse? Joseph remarque que la chose qu'il raconte, quelle qu'elle fut, se passa la nuit (*a*). La circonstancce, dans la pensée qu'on lui prête, est inutile; elle rend même le fait moins vrai-semblable. Une tante peut être le jour seule dans un appartement, dans un cabinet avec son neveu, sans qu'on y trouve à redire; mais de s'y rendre la nuit, la chose est bien différente.

Alexandre convient dans les Mémoires qu'il envoya au Roi, qu'il y avoit une conspiration formée contre lui; que pour lui épargner la peine de faire de plus grandes recherches, il lui en faisoit l'aveu; que Pheroras, Salomé (*b*), & ceux de ses Officiers en qui il avoit plus deconfiance, en étoient. Quel trait a un inceste avec une conspiration? L'objet d'Herode, dans les cruelles questions qu'il faisoit donner, & dans les supplices qu'il faisoit souffrir, sur les plus légers soupçons, n'étoit pas de s'assurer de l'honneur de sa sœur, ou de ses désordres. Ce n'est point ce qu'Alexandre promettoit d'avouer; c'étoit, si l'on avoit véritablement conspiré contre ce Prince. Il l'avoue, &, pour le prouver, il accuse Salomé de l'avoir forcé de commettre un inceste avec

n'étoit pas son commerce incestueux avec son neveu. *Antiq. Juiv. liv.* 17. *ch.* 5. *num.* 6. De même Pheroras avoit accusé Salomé d'avoir eu un commerce criminel avec Silleus, mais l'accusation ne toucha point ce Prince. Car quoiqu'il trouvât très-mauvais qu'elle se prêtât aux recherches de l'Arabe, elle conserva jusqu'à la mort le même crédit & la même autorité sur l'esprit du Roi son frere. *Antiq. Juiv. liv.* 16. *chap.* 7. *num.* 6.

(*a*) Antiq. Judaïq. liv. 16. chap. 8, num 5. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 25. num. 1.

(*b*) Πρὸ δὲ πάντων Φερώραν καὶ Σαλώμην, & à la tête de tous Pheroras & Salomé. *Guer. Juifs*, ibid.

elle. » Il avoua qu'il y avoit une « conſpiration ...... que Pheroras » & Salomé étoient à la tête des » conjurés ; car elle l'avoit forcé la » nuit d'avoir eu, malgré lui, com» merce avec elle. « La prépoſition γὰρ, *car*, marque que le Prince va donner la preuve de l'accuſation qu'il formoit contre ſa tante ; & quelle connexion y a-t-il entre *Pheroras & Salomé ſont à la tête des conjurés, &, car Salomé l'avoit forcé la nuit d'avoir commerce avec elle ?*

Un jeune homme venoit de déclarer dans les douleurs de la torture, qu'Alexandre avoit un poiſon préparé à Aſcalon. Herode, qui crut la déclaration véritable, le fit chercher, mais inutilement. Joſeph ajoûte immédiatement après, qu'Alexandre avoua tout ; qu'il n'étoit pas néceſſaire de donner la queſtion à tant de perſonnes ; que Pheroras & Salomé étoient à la tête des conjurés, car Salomé l'avoit forcé la nuit à commettre un inceſte avec elle. Ces derniers mots doivent être liés avec ce qui précede, & ils n'y ont aucun rapport, dans le ſens qu'on donne communément à l'expreſſion de Joſeph. Mais le rapport ſera naturel, & la liaiſon ſenſible, ſi, au lieu d'un inceſte, dont Alexandre accuſe Salomé, on dit que ce fut du poiſon qu'elle lui porta la nuit. Pour faire dire cela à Joſeph, je ſuis obligé de faire quelques changemens dans ſon texte, mais ils ſont ſi légers, en comparaiſon du peu de vrai-ſemblance qu'il y a dans l'accuſation qu'on fait former par Alexandre contre Salomé, & du raiſonnement louche & inconſéquent qu'on lui prête, que j'eſpère qu'on voudra bien me les paſſer. Dans cette eſpérance, je change ἄκοντι en ἀκόνιτον (*a*). Je ſuis obligé de faire un peu plus de changemens dans le texte de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Je mets ἀκόνιτον au lieu d'αὐτῷ, ou plutôt, ſans rien changer, je ſupplée ce mot, que je crois avoir été omis par les Copiſtes. Enfin, je mets εἰσβιασαμένην, au lieu d'ὑποβιασαμένην. Le ſens propre de ce mot, eſt de ſignifier ſe jetter de force en quelque endroit, dans une maiſon, dans une ville, les prendre de force. C'eſt βιάσομαι qu'on emploie ordinairement, quand on veut marquer la violence dont on prétend qu'Alexandre ſe plaint. C'eſt ainſi que Joſeph en a uſé, lorſqu'il raconte (*b*) la violence qu'Amnon fit à ſa ſœur Thamar. Alexandre, après avoir dit que Salomé avoit joui de lui, malgré lui, auroit-il pû ajoûter, *après m'avoir forcé la nuit.* On ſent une tautologie dans cette manière de s'exprimer, qui décèle quelque dérangement qu'on ne peut rétablir qu'en faiſant dire au jeune Prince, » qu'il y avoit une conjuration ; que » Pheroras & Salomé étoient à la » tête des conjurés, car Salomé » étoit entrée une nuit dans ſon » appartement, & y avoit préparé, » contre ſa volonté, du poiſon.

(*a*) Jul. Pollux met ἀκόνιτον entre les poiſons qui ſont mortels, par les exceſſives évacuations qu'ils produiſent. Selon le même Auteur, on dit μίξασθαι φάρμακα, χρώματα, ἄνθη, mêler, broyer des couleurs, des drogues, des fleurs.... ſon fils Phraate, qui conſpiroit contre le Roi ſon pere, lui donna du poiſon. Φραάτης ὁ υἱὸς ἐπιβουλεύων, ἀκόνιτον ἔδωκεν. Appien, *Guer. Part.*

(*b*) Antiq. Judaïq. liv. 7. chap. 8. num. 1. Ἀλλὰ μὴ σύ γε τοῦτο βιάσῃ με ... βιάζεσθαι τὴν ἀδελφήν.

REMARQUE III.

Herode n'alla point à Rome informer l'Empereur de sa réconciliation avec les Princes ses enfans.

ON fait faire à Herode un voyage à Rome (*a*), qu'il ne paroît pas avoir jamais fait. Deux choses ont, ce semble, concouru à le faire croire; l'expression de Joseph (*b*), & le commencement du chapitre neuviéme. On a cru que Joseph vouloit dire qu'Archelaüs avoit engagé Herode d'aller à Rome apprendre à l'Empereur que les divisions de sa famille étoient appaisées, mais ce n'est pas ce que veut dire Joseph. Archelaüs n'est pas le nominatif d'ἐποιήσατο, c'est Herode, » qui fit » passer à Rome la réconciliation » des jeunes Princes. « Qui y fit aller cette réconciliation, si notre langue permettoit cette expression. Cela est certain, par l'endroit de l'Histoire de la guerre des Juifs (*c*), où il rapporte le même évenement. Car c'est d'y envoyer, non d'y aller pour apprendre à l'Empereur la réconciliation de sa famille, qu'Archelaüs dit qu'Herode ne pouvoit se dispenser (*d*), après lui avoir écrit les brouilleries qui les divisoient. Si Herode va jusqu'à Antioche avec le Roi de Cappadoce, c'étoit pour le reconduire avec honneur (*e*), mais il ne poussa pas jusqu'à Rome, car il revint aussi-tôt en Judée (*f*). Et en effet, après avoir cru qu'il suffisoit d'écrire à l'Empereur, pour l'informer des brouilleries de sa famille, quelle raison auroit-il pû avoir, de croire qu'il étoit nécessaire qu'il allât à Rome pour lui dire que la paix étoit rétablie dans sa maison?

Joseph prend les choses de plus haut, au commencement du Chapitre neuviéme. En entrant dans le récit de la guerre des Arabes, & des grands chagrins qu'elle lui causa, il indique le temps qu'elle commença, & ce qui y a donné occasion. Ce Prince étoit allé à Rome, & y avoit mené les Princes ses deux fils, pour les accuser devant l'Empereur. Les Arabes crurent pouvoir profiter de son absence, pour faire des irruptions dans ceux de ses états qui leur étoient limitrophes. Au récit de la réconciliation que l'Empereur procura entre le Roi & les Princes ses fils, l'Historien Juif a jugé à propos de joindre celui des divisions qui recommencerent presque incontinent, & de la maniére sage & prudente dont Archelaüs, Roi de Cappadoce, les appaisa pour quelque temps.

Cependant le premier soin d'Herode, après son retour de Rome, avoit été de punir les Arabes de ces incursions. Pour faire connoître les suites qu'eut la guerre qu'il leur déclare, Joseph interrompt le récit qu'il avoit commencé de faire des malheurs d'Alexandre & d'Aristobule,

(*a*) Sig. Golenius, M. d'Andilly, Salien, Usserius, &c. M. Prideaux, Tom. 5. pag. 203.

(*b*) Ἐποιεῖτο δὲ καὶ συνθήκας εἰς Ῥώμην ἐλθεῖν. Liv. 16. fin. chap. 8.

(*c*) Liv. 1. chap. 25. num. 5.

(*d*) Δεῖν μέντοι πάντως, ἔφη, πέμψαι αὐτὸν εἰς Ῥώμην. Liv. 1. chap. 25. num. 4.

(*e*) Προπεμφθεὶς ὑπό τε Ἡρώδου καὶ τῶν δυνατῶν μέχρις Ἀντιοχείας. Herode, & des Seigneurs de sa Cour, le conduisirent jusqu'à Antioche. *Ibid. num. 6.*

(*f*) Καὶ πάλιν εἰς Ἰουδαίαν ὑπέστρεψε. Antiq. Judaiq. liv. 16. chap. 8. fin.

Mm ij

qu'il n'auroit pû continuer sans rejetter trop loin celui des chagrins que lui causa Sillée. Ainsi le séjour d'Herode à Rome, dont parle Joseph au commencement du neuviéme Chapitre, n'est point une suite des engagemens qu'il avoit pris avec Archelaüs, ni une preuve du voyage de Rome que l'on fait faire à ce Prince, pour informer l'Empereur que le Roi de Cappadoce avoit ramené la paix dans sa famille.

REMARQUE IV.

Les enfans de Saturninus n'opinerent point avec lui dans l'assemblée de Bérite.

JE suis obligé de dire si souvent que le texte de Joseph est altéré, ou qu'il se contredit soi-même, que j'ai tout sujet de craindre qu'une si fréquente répétition ne soit importune & à charge. Mais cet Historien est un des anciens Auteurs, qui a été le plus maltraité par l'injure des temps, la précipitation des Copistes & la présomption des Scholiastes. Les contradictons, ou les altérations, naissent pour ainsi dire à chaque pas. Et le Public demande, ce semble, que son Traducteur les fasse remarquer; les premiéres, pour les lever ou en convenir; & les derniéres, pour tâcher de rétablir le dérangement qu'elles y causent: l'un & l'autre selon les régles d'une critique judicieuse.

Ici les trois fils de Saturninus opinent après lui: ils n'opinent point dans l'Histoire de la guerre des Juifs, ce sont ses deux Assesseurs ou Lieutenans. Un Gouverneur de province, qui avoit été Consul, pouvoit avoir trois lieutenans: mais Saturninus en auroit eu cinq, de la manière dont on traduit (*a*) cet endroit de l'Histoire de la guerre des Juifs, où Joseph raconte le même évenement; & on n'a point d'exemple, qu'aucun Gouverneur en ait jamais eu tant. Pourquoi Joseph auroit-il fait opiner ici les trois fils de ce Gouverneur, tandis que ce ne sont que ses deux Assesseurs qui opinent dans l'Histoire de la guerre des Juifs? Quelque diversité qu'on remarque dans la manière de rendre la justice chez les différentes nations, on ne croit pas qu'il y en ait aucune où les trois freres aient droit de suffrage dans une affaire dont leur pere est le premier Juge. Antipater tâche de gagner Saturninus (*b*), & il fait de grands présens à son frere pour se le rendre favorable. Joseph ne marque point qu'il fit sa cour aux fils du Gouverneur de Syrie. La raison la plus naturelle qu'on puisse donner de cette différente conduite, c'est que leur bas âge ne leur permettoit pas encore d'entrer dans les affaires. Car s'ils eussent été Lieutenans de leur pere, il eût été plus de l'intérêt d'Antipater de les gagner, que d'envoyer des présens à leur oncle à Rome, pour se concilier sa protection.

M. d'Andilly, & le nouvel Editeur de Joseph, ne paroissent pas avoir remarqué ces difficultés; ils n'en ont du moins rien dit. M. Spanheim les a senties (*c*), mais il ne

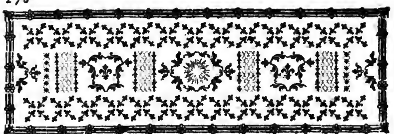
(*a*) M. de Tillemont, Note 2. *Auguste*.
(*b*) Antiq. Judaïq. liv. 17. pag. 827.
(*c*) Antiq. Judaïq. liv. 16. ch. 11. num. 3. Note *u*. Guer. Juifs, liv. 2. ch. 27. n. 3, Note *s*.

s'est appliqué que foiblement, & que comme en passant, à les lever. Je voudrois bien faire quelque chose de plus. Je commence pour cela par les Antiquités Juives. Je ne change rien dans le texte, mais j'en place autrement les termes, que je crois être déplacés. On lit μετ' ἐκεῖνον οἱ Σατουρνίνου παῖδες ἔιποντο γὰρ αὐτῷ τρεῖς ὄντες. Et je crois que Joseph avoit dit δεδυστύχηκε. παῖδες γὰρ εἵποντο αὐτῷ τρεῖς ὄντες· μετ' ἐκεῖνον δὲ πρεσβευταὶ τὴν αὐτὴν γνώμην ἀπεφήναντο.

» Saturninus dit qu'il condamnoit » les Princes, mais qu'il ne croyoit » qu'on dût les faire mourir. Qu'il » avoit des enfans, mais qu'il étoit » persuadé qu'ils n'oublieroient ja» mais ce qu'ils devoient à leur » pere, à un point que ce ne fût » pour lui un grand malheur de » les perdre. En effet trois de ses fils » l'avoient suivi, & ses Lientenans » furent du même avis. « Je soupconne qu'οἱ Σατουρνίνου παῖδες εἵποντο γὰρ αὐτῷ τρεῖς ὄντες, est une scholie; la remarque est assez déplacée, & dans une affaire de si grande conséquence, l'Histoire n'entre pas dans un si petit objet. Outre que la construction de cette phrase est un peu embarrassée. Dans ce soupçon je mets δὲ après πρεσβευταὶ.

» Saturninus dit qu'il désapprouvoit » la conduite des jeunes Princes, » mais qu'il ne les condamnoit pas à » la mort; qu'il étoit pere, mais » que ses enfans ne pouvoient ou» blier ce qu'ils lui devoient à un » point, que ce ne fût pour lui un » plus grand malheur de les per» dre. « Je suis contraint de faire quelque petite chose davantage dans le texte de l'Histoire de la guerre des Juifs, pour y mettre du sens. J'efface πεδάρτον, qui n'y en fait point, pour mettre περὶ αὐτὸν, ou οἱ περὶ αὐτοῦ πρέσβεις. » L'Empereur » avoit ordonné que des Offi» ciers de l'Empire présideroient à » cette assemblée; & ce furent Sa» turninus & ses Assesseurs, avec » l'Intendant Volumnius. « La manière dont Joseph rapporte leur avis n'a aucune difficulté, & se concilie bien avec ce qu'il en dit dans ses Antiquités Judaïques, de la manière dont j'en ai arrangé les termes. Il ne donne, dans l'Histoire de la guerre des Juifs, que deux Assesseurs à Saturninus; cela prouve que ses enfans n'opinerent point, & autorise les corrections qu'on propose de faire & le sens qu'on a suivi.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-SEPTIÉME.

CHAPITRE I.

I. UOIQUE Antipater fût enfin venu à bout de se défaire des Princes ses freres, & de charger le Roi son pere de l'horreur d'un attentat si capable d'armer contre lui toute la colère du ciel, le succès de ses criminelles espérances ne lui paroissoit pas encore fort assuré. Il étoit à la vérité délivré de la crainte que ses freres ne partageassent avec lui le thrône; mais il sentoit que pour y monter, il avoit de grands obstacles à surmonter. La Nation le haïssoit; & ce qui l'inquiétoit encore plus, les troupes, qui sont le plus ferme appui des Rois contre les entreprises de leurs sujets mécontents & révoltés, l'avoient pris en aversion. Il ne pouvoit, au reste, s'en prendre qu'à lui-même. Il s'étoit jetté dans ces dangereux embarras en procurant la mort à ses freres. Il gouvernoit le royaume avec le Roi son pere, & comme s'il eût été déja en possession du thrône, il en avoit toute l'autorité. Ce qui auroit dû causer sa perte, l'avoit mis dans le plus haut crédit auprès d'Herode, par l'adresse qu'il avoit eue de lui persuader qu'il ne l'avoit souvent irrité contre les Princes ses freres que pour sa conservation, quoique sa conduite n'eût été que l'effet de la haine qu'il portoit au Roi

Manœuvre d'Antipater.

lui-même, & qu'il y eût fait habilement servir celle dont il avoit paru animé contre ses freres. Telle étoit la fureur qui le possédoit. Pour parvenir au thrône & en faire plus sûrement descendre Herode, il écartoit soigneusement tous ceux qui pénétrant ses desseins pouvoient en instruire son pere ; il lui ôtoit ainsi toute ressource, & ne lui laissoit personne qui pût le soûtenir, lorsqu'il se croiroit enfin en état de se déclarer ouvertement son ennemi ; & il est manifeste, que la haine qu'il portoit au Roi fut le véritable & le seul motif de la conspiration qu'il forma contre les Princes ses freres. Ce cruel & premier projet lui ayant réussi, il crut devoir se hâter de pousser à bout sa détestable entreprise : il pensoit bien qu'à la mort du Roi son pere la couronne ne pouvoit lui manquer ; mais il prévoyoit que s'il le laissoit vivre plus long-temps, il demeuroit exposé à de grands dangers, & que si son indigne manœuvre venoit à être découverte, le Roi le traiteroit infailliblement comme son plus mortel ennemi. Pour se tirer de ce péril, il n'y eut sorte de caresses qu'il ne fit aux principaux amis de son pere, sur-tout ceux qu'il avoit à Rome ; il tâchoit de se les attacher par de magnifiques présens, cherchant ainsi à dissiper, par des largesses pour lesquelles il n'épargnoit rien, la haine dont il sçavoit qu'on étoit prévenu contre lui. Celui qui eut le plus de part à ses libéralités, fut Saturninus. Il espéroit gagner par les mêmes moyens le frere de cet Officier & la sœur du Roi, qui avoit épousé un des plus particuliers amis (*a*) de ce Prince. Nul homme ne sçavoit mieux qu'Antipater, tromper par une amitié feinte ceux qu'il lui importoit de persuader qu'ils étoient de ses amis ; il ne cacha pas avec moins d'adresse sa haine à ceux qui en étoient l'objet ; mais il lui fut impossible de faire prendre le change à sa tante. Elle le connoissoit depuis long-temps, & se tenoit soigneusement en garde contre ses manœuvres.

L'oncle maternel d'Antipater avoit épousé, par son entremise, celle des filles de Salomé (*b*) qui étoit veuve d'Aristobule ; son autre fille avoit été mariée au fils de Calleas. Cette nouvelle alliance ne ferma point les yeux de Salomé sur les méchancetés d'Antipater, de même que la parenté qui les unissoit, ne lui avoit jamais paru un motif suffisant de ne le

(*a*) Alexas.

(*b*) Bérénice, Guer. Juifs, liv. 1. chap. 28. numero 6. Antiq. Judaïq. liv. 16. chap. 1. *sub fin.*

point haïr. Salomé avoit souhaité d'épouser Sillée, mais le Roi son frere s'y étoit opposé, & l'avoit contrainte d'épouser Alexas, en quoi l'Impératrice Julie le seconda; car elle persuada à Salomé de ne point rejetter ce mariage, pour éviter de se brouiller sans ressource avec le Roi son frere, qui avoit juré qu'il ne l'aimeroit jamais, si elle n'épousoit Alexas. Elle obéit enfin à l'Impératrice, dont le conseil d'ailleurs lui étoit avantageux. Herode renvoya dans le même temps Glaphira, veuve du Prince Alexandre, au Roi Archelaüs son pere, & lui rendit sa dot, pour prévenir toute difficulté.

Herode renvoie Glaphira au Roi son pere.

II. Il prit grand soin des enfans que laissoient les Princes Alexandre & Aristobule. Le premier avoit eu de Glaphira deux garçons (*a*); & Bérénice, fille de Salomé, en avoit donné trois à Aristobule, avec deux filles (*b*). Il les fit un jour appeller tous, & en présence de ses amis & des gens de sa cour, il déplora la triste destinée des Princes leurs peres, pria Dieu qu'il ne leur arrivât rien de semblable; que croissant en vertu & en piété, ils payassent d'un juste retour l'éducation qu'il prenoit soin de leur faire donner. Il promit de les marier, lorsqu'ils seroient en âge; le fils aîné du Prince Alexandre à la fille de Pheroras; le fils aîné du Prince Aristobule à celle d'Antipater; l'aînée des filles de ce Prince à son fils; la seconde, à un autre fils qu'il avoit eu d'une fille du Grand-Prêtre, & qui s'appelloit Herode. Nos loix nous permettent d'avoir plusieurs femmes en même temps. Le Roi prit ces arrangemens par tendresse pour les jeunes Princes, & pour leur concilier, en considération de ces alliances, l'amitié d'Antipater. Mais il n'eut point d'autres sentimens pour eux, que ceux qu'il avoit eus pour les Princes ses freres. L'affection que le Roi leur témoignoit lui donna même de l'inquiétude (*c*); il craignoit que lorsqu'ils seroient parvenus à un certain âge, ils ne fussent tout autrement appuyés que ne l'avoient été leurs peres. Le Roi Archelaüs ne pouvant manquer de prêter à ses petits-fils tous les secours dont ils pourroient avoir besoin, non plus que le Tétrarque Pheroras, de soûtenir celui de ces Princes qui devoit épouser sa fille Il ne craignoit pas moins le Peuple, qui, prévenu de sentimens de compassion pour ces infortunés orphelins, &

(*a*) Tigrane & Alexandre. *Guer. des Juifs*, *chap.* 18. *num.* 1.

(*b*) Herode, Agrippa, Aristobule, Herodias & Mariamne.

(*c*) Voyez Remarque I.

de

de haine contre lui, pour avoir été l'auteur des malheurs des Princes leurs peres, ne manqueroit pas, dans l'occasion, de publier les indignes artifices dont il s'étoit servi pour les perdre. Ainsi, bien persuadé du danger qu'il y avoit pour lui, s'il se trouvoit obligé de partager l'autorité avec des Princes dont le crédit pouvoit devenir si grand, il travailla de tout son pouvoir à faire rompre au Roi les arrangemens qu'il avoit faits, & obtint par ses importunités, que le fils d'Aristobule épouseroit sa fille, & le sien celle de Pheroras; de sorte que, tous les projets de mariages qu'Herode avoit formés n'eurent point lieu.

Antipater engage Herode à changer les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établissement de enfans de Mariamne.

III. Ce Prince avoit alors neuf femmes. La premiére étoit la mere d'Antipater: la seconde étoit la fille du Grand-Prêtre; il en eut un fils, à qui il donna son nom. La troisiéme étoit la fille de son frere; la quatriéme sa cousine germaine: ni l'une ni l'autre ne lui donna d'enfans. La cinquiéme étoit de Samarie; il en eut deux fils, Archelaüs & Antipas, & une fille nommée Olimpias, qui épousa dans la suite Joseph, neveu du Roi; Archelaüs & Antipas, furent élevés à Rome chez un Particulier. La sixiéme se nommoit Cléopatre, & étoit de Jerusalem; il en eut deux fils, Herode & Philippe: ce dernier fut élevé à Rome. La septiéme étoit Pallas, dont il eut un fils qu'il nomma Phasaël. La huitiéme étoit Phédre, dont il eut une fille nommée Roxane. La neuviéme étoit Elpis, qui lui donna une fille qui fut appellée Salomé. Pheroras, comme nous l'avons dit, avoit refusé d'épouser une des deux Princesses qu'Herode avoit eues de Mariamne. Il en maria une avec Antipater fils de sa sœur, & il donna l'autre à Phasaël, fils de son frere. Tel étoit l'état de la maison de ce Prince.

Femmes d'Herode.

CHAPITRE II.

I. POUR contenir les peuples de la Trachonite dans l'obéïssance, Herode fit bâtir au milieu de leur pays un bourg (*a*), qui, pour la grandeur, ne le cédoit point à une ville; il avoit dessein de le faire habiter par des Juifs. Ce bourg couvroit ses

(*a*) L'expression de Joseph presente plus naturellement le sens qu'ont suivi Sig. Gelenius & M. d'Andilly: mais après qu'Herode avoit fait bâtir un bourg, qui, pour la grandeur, ne le cédoit point à une ville, on a peine à croire que Zamaris

Etats, & le mettoit à portée de faire sur ce peuple des courses subites, au moindre mouvement qu'il faisoit, & de le faire rentrer dans le devoir. Ayant depuis appris qu'un Juif de Babylone, après avoir passé l'Euphrate, étoit allé avec cinq cents cavaliers, qui tous tiroient de l'arc, & beaucoup de ses parens, s'établir à Antioche de Syrie, proche de Daphné, & que Saturninus, Gouverneur de la province, lui avoit donné pour cela un lieu nommé Valata, il le fit venir avec tous ses gens, & lui offrit des terres dans ce qu'on appelle la Batanée, pays qui confine à la Trachonite. Le but d'Herode étoit de faire servir l'établissement qu'il lui offroit à arrêter les courses des Trachonites. Ainsi, il ajoûta qu'il lui donneroit ces terres exemptes de toute imposition, & qu'il pourroit y demeurer sans payer aucun des tributs auxquels elles avoient été jusqu'alors sujettes.

Zamaris s'établit dans la Trachonite.

II. Ce Juif accepta les offres du Roi, se mit en possession de ces Terres, & du bourg dont je viens de parler. Il le nomma Bathyra. Ce Babylonien fut pour les habitans du pays un rempart contre les courses des peuples de la Trachonite; & assurant les chemins aux Juifs qui alloient de Babylone à Jerusalem pour y offrir des sacrifices, il les mit à couvert de toute insulte. L'amour de nos saintes Loix attira de tous côtés des Juifs religieux qui se joignirent à lui, de manière que le pays fut peuplé en très-peu de temps, parce qu'il fut toujours exempt de taxes tandis qu'Herode vécut. Philippe, qui lui succéda, y fit quelques levées, mais elles ne durerent pas longtemps, & furent peu considérables. Agrippa le grand, & son fils, qui porta le même nom que lui, les chargerent d'impositions, mais ne les priverent jamais de leur liberté. Les Romains, sous l'Empire desquels ils sont maintenant, les ont traités de la même manière. J'en parlerai dans la suite moins sommairement, lorsque l'occasion s'en présentera.

III. Zamaris, ce Juif de Babylone qu'Herode avoit attiré en Trachonite, par les Terres qu'il lui avoit données, y vécut toujours en homme de bien, il laissa en mourant des enfans qui imiterent sa vertu. Jachim, un de ces enfans, se distingua beaucoup par son courage, & mit ces Babyloniens dans une si

ait voulu, ou ait été en état de faire la dépense d'en faire bâtir un autre; celui qu'Herode avoit fait faire pouvant de reste le loger avec ses gens, de la manière dont Joseph en parle.

grande réputation d'être d'excellents hommes de cheval, que les Rois vouloient toujours en avoir une brigade à leur suite. Jachim mourut fort âgé, & laissa un fils, qui s'appelloit Philippe : homme de main, & qui, en piété & en vertu, ne le cédoit à nul autre. Ces bonnes qualités lui mériterent la confiance & l'amitié du Roi Agrippa. C'étoit lui qui formoit les troupes qu'il entretenoit, & qui les commandoit en quelque endroit qu'elles allassent.

Intrigues d'Antipater.

IV. Toutes les affaires passoient par les mains d'Antipater; il les régloit selon que son intérêt le demandoit, & ne manquoit pas d'occasions de faire du bien à qui il vouloit. Le Roi, persuadé de son attachement & de sa fidélité, le laissoit maître de tout. Il abusoit de cette confiance pour étendre continuellement son pouvoir; il cachoit avec tant d'adresse son artificieuse malice à son pere, qu'il lui faisoit aisément croire tout ce qu'il souhaitoit. Il devint ainsi redoutable à tout le monde, autant pour le moins par sa méchanceté que par l'étenduë de son autorité. Pheroras lui faisoit une cour assidue, Antipater faisoit de sa part la sienne à Pheroras avec beaucoup de souplesse : il l'avoit adroitement fait tomber dans ses filets par le moyen des femmes qu'il avoit gagnées par ses artifices; car Pheroras étoit l'esclave de sa femme, de sa belle-mere & de sa belle-sœur. (*a*) Herode, à la vérité, les haïssoit, à cause de l'affront fait à ses filles à leur occasion; mais il les souffroit, & rien ne se faisoit sans elles, parce qu'elles l'obsédoient, & qu'elles étoient toujours prêtes à s'aider les unes les autres avec un merveilleux concert, pour faire réussir tout ce qu'elles projettoient. Antipater entretenoit une étroite liaison avec ces femmes, & par lui-même & par le moyen de sa mere; car ces quatre femmes étoient animées du même esprit & avoient les mêmes vuës. Pheroras & Antipater étoient parfaitement d'accord, même sur les moindres objets. Mais la sœur du Roi les croisa toujours; elle les suivoit de trop près, pour ne pas avoir découvert qu'une union si intime ne pouvoit qu'être dangereuse pour le Roi, & elle ne put s'empêcher de lui en donner avis. Dès qu'ils s'apperçurent que le Roi en prenoit quelque ombrage, ils convinrent de ne se plus voir publiquement, d'affecter de paroître mal ensemble, de parler au désavantage l'un de l'autre,

(*a*) Voyez Remarque II.

comme s'ils se haïssoient, sur-tout devant le Roi, ou en présence de quelqu'un qui pût le lui rapporter, & cependant de se lier plus étroitement que jamais. Tel fut leur plan, & ils le suivirent. Salomé, qui en avoit été instruite, avoit les yeux exactement ouverts sur toutes leurs démarches, & ne manquoit pas d'en informer le Roi, non sans grossir quelquefois les objets. Ils ne se donnoient point de rendez-vous, ne mangeoient point ensemble dans le particulier, & ne tenoient aucun conseil secret, qu'elle ne l'en instruisît, & ne lui fît sentir que si ces conseils n'avoient pour but rien de contraire à ses intérêts, on ne devoit faire aucune difficulté de les tenir publiquement, & *dans la forme ordinaire.* Antipater & Pheroras affectent, ajoûtoit-elle, de paroître brouillés & acharnés à se déchirer réciproquement en public; & lorsqu'ils sont retirés dans leur particulier, ils se font les plus grandes protestations d'amitié, & s'en donnent les plus vifs témoignages: cette conduite ne doit-elle pas les rendre fort suspects de former quelque conspiration contre ceux à qui ils prennent tant de soin de cacher leur étroite liaison? Le Roi sçavoit par lui-même une partie de ces choses, mais il craignoit de se déclarer, parce que les rapports de sa sœur lui étoient suspects.

Herode fait punir des Pharisiens qui refusoient de lui prêter serment de fidélité, & d'attachement à l'Empereur.

Il y avoit alors chez les Juifs une secte de personnes, qui, sous prétexte d'une connoissance plus parfaite & d'une pratique plus exacte de la Loi, n'avoient pas de médiocres sentimens d'eux-mêmes. Les femmes *de la cour d'Herode* leur étoient fort attachées, parce qu'ils se donnoient pour être particuliérement chéris de Dieu; on les appelle Pharisiens: ennemis déclarés des Rois, ils sont toujours prêts à lever l'étendard de la révolte & à leur nuire. Toute la Nation avoit prêté serment de demeurer attachée à l'Empereur, & de servir les Rois avec fidélité (*a*). Plus de six mille Pharisiens avoient refusé de prêter ce serment. Herode les en punit par une amende pécuniaire, que la femme de Pheroras paya pour eux. Par reconnoissance, ils profiterent

(*a*) Comme Joseph ne marque point que c'étoit par l'ordre de l'Empereur qu'Herode exigeoit ce serment, on ne voit rien qui autorise la conjecture d'un Sçavant, qui prétend que le serment dont il s'agit ici est le dénombrement dont parle saint Luc. *Caroli Nic. Langy appendix ad histor. lapidum*, &c. Lucernæ. 1735. 4°. Ce serment fut bien vraisemblablement l'effet de la politique d'Herode, qui, en même temps qu'il faisoit sa cour à l'Empereur, en lui témoignant qu'il pouvoit compter sur les Juifs, en cas que les Parthes entrassent en guerre avec l'Empire, tâchoit de s'assurer de la fidélité de ses sujets.

de l'opinion où l'on étoit que Dieu se communiquoit à eux & leur faisoit connoître l'avenir, pour la flatter & lui annoncer que Dieu avoit résolu d'ôter la couronne à Herode & à ses enfans, pour la donner à Pheroras, à elle & à ses descendans. Cette nouvelle intrigue étant venue à la connoissance de Salomé, elle en informa le Roi, & ajoûta que plusieurs de ses Officiers s'étoient laissé corrompre par les Pharisiens. Herode fit mourir ceux d'entre eux qui étoient les plus coupables, ainsi que l'Eunuque Bagoas, & Carus, qu'il aimoit beaucoup, parce qu'il étoit de la plus grande beauté, & avec eux tous les gens de sa maison qui étoient entrés dans cette cabale. Les Pharisiens avoient séduit Bagoas, en lui faisant espérer qu'on l'appelleroit le pere & le bienfaicteur du Roi qui seroit établi (*a*), & au pouvoir duquel seroient toutes choses; que lui-même seroit remis (*b*) en état de satisfaire à tous les devoirs du mariage, & de se donner des enfans.

CHAPITRE III.

I. APRE'S qu'Herode se fut fait justice des Pharisiens coupables, il assembla ses amis, & accusant devant eux la femme de Pheroras, il lui fit un crime d'avoir, par une odieuse témérité, été la cause du refus déshonorant que son mari avoit fait d'épouser les Princesses ses filles, & de l'affront qui en rejaillissoit sur lui-même. Il ajoûta, » que par un effet de son mauvais génie, cette femme ne s'étudioit qu'à faire naître des » sujets de dissensions entre lui & son frere; que tous ses discours, toute sa conduite, n'avoient pour but que de les rendre » ennemis; qu'elle avoit payé de ses propres deniers l'amende » à laquelle il avoit condamné les Pharisiens; qu'il ne se formoit aucune cabale à la Cour qu'elle n'y entrât; qu'il pensoit » donc que Pheroras, sans attendre qu'il l'en priât ou qu'il le » lui enjoignît, feroit bien de renvoyer de lui-même une femme qui n'étoit capable que de produire entre eux des haines » irréconciliables. Si les liens dont la nature nous unit vous » sont chers, continua-t-il, en adressant la parole à Pheroras,

(*a*) Autrement qu'il seroit le pere du Roi qui seroit établi.

(*b*) Voyez Isaïe, chap. 56. ỳ. 5.

» ſi vous voulez que je vous regarde comme étant véritable-
» ment mon frere, ſéparez-vous d'avec cette femme ; alors
» mes ſentimens pour vous ſeront les ſentimens d'un frere, je
» vous aimerai. « La vivacité de ces paroles toucha Pheroras :

Pheroras refuſe de ſe ſéparer d'avec ſa femme.

il proteſta que rien ne ſeroit jamais capable de lui faire oublier ce qu'il devoit à Herode comme à ſon frere & à ſon Roi ; mais qu'il lui étoit impoſſible d'étouffer les ſentimens de tendreſſe qu'il avoit pour ſon épouſe ; qu'il aimoit mieux mourir que de vivre ſéparé d'une perſonne ſi chere. Quoiqu'Herode ſe trouvât très-offenſé d'une telle réponſe, il crut cependant devoir diſſimuler alors ſon reſſentiment ; il défendit ſeulement à Antipater & à ſa mere de voir Pheroras, & ordonna à Antipater de tenir la main à ce que les femmes *de la Cour* ne ſe donnaſſent aucuns rendez-vous ſecrets. On le lui promit, mais on continua à ſe voir, à manger ſecrettement enſemble, lorſqu'on en pouvoit trouver l'occaſion ; Pheroras & Antipater, ſur-tout : ce dernier étoit même ſoupçonné d'avoir un commerce criminel avec la femme de Pheroras, & l'on prétendoit que ſa mere lui en facilitoit les moyens.

II. Cependant Antipater ſoupçonnant que le Roi ſon pere s'indiſpoſoit contre lui, & craignant que ces premiers ſentimens ne dégénéraſſent en une haine déclarée, il écrivit aux amis qu'il avoit à Rome, pour les prier de marquer à Herode de l'envoyer ſans différer vers l'Empereur. Ses amis lui ayant rendu ce ſervice, Herode l'y envoya avec de grands préſens, & avec

Antipater va à Rome.

ſon Teſtament. Il l'y déclaroit ſon ſucceſſeur, s'il lui ſurvivoit ; & en cas qu'il vînt à mourir avant lui, (*a*) il ſe nommoit pour ſucceſſeur le fils qu'il avoit eu de la fille du Grand-Prêtre, à qui il avoit donné le nom d'Herode.

En ce même temps Sillée, ſans avoir rien exécuté de ce que l'Empereur avoit ordonné, arriva auſſi à Rome. Antipater for-

(*a*) C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion ce que le Pere Calmet dit ſur ſaint Matthieu, que » Salomé avoit été » miſe dans le teſtament du grand He- » rode, comme ſeconde héritiére après » Antipater ; mais ſon nom en fut rayé, » lorſqu'on eut découvert que Mariamne » ſa mere étoit complice des crimes » d'Antipater. « *Chap.* 2. ỳ. 1. Cela eſt vrai, mais c'eſt d'Herode fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre : je ne trouve point dans Joſeph, comme le ſçavant Interprète le dit, que cette Mariamne avoit été mere de Salomé. Il ne la fait mere, lorſqu'il parle des deſcendans d'Herode, que d'un fils, qui s'appella Herode, comme ſon pere. Cet Herode eut une fille nommée Salomé, la fameuſe danſeuſe de l'Evangile ; mais elle n'étoit pas petite-fille de Mariamne. *Antiq. Juiv.* chap. 5. num. 4. *Guer. Juifs*, chap. 28. num. 4.

ma contre lui devant l'Empereur les mêmes accusations que Nicolas de Damas avoit formées. Le Roi Aretas l'accusa de son côté d'avoir fait mourir à Pétra, contre son sentiment, plusieurs personnes de distinction, & particuliérement Soëme, homme vraiment respectable par ses vertus, & d'avoir corrompu Phabate, domestique d'Auguste (a). Voici le fonds de ce dernier chef d'accusation. Entre les gardes d'Herode il y en avoit un en qui ce Prince avoit une confiance particuliére, il s'appelloit Corinthe. Sillée le sollicita de tuer le Roi; &, à force d'argent, le fit résoudre à se charger de la commission. Phabate, que Sillée avoit mis dans son secret, en avertit le Roi, qui fit arrêter Corinthe, & le fit appliquer à la question; il avoua tout, & chargea deux autres Arabes, dont l'un étoit chef d'une Tribu, & l'autre ami de Sillée; le Roi les fit aussitôt arrêter, & leur ayant fait donner la question, ils confesserent qu'ils étoient venus pour encourager Corinthe, & s'offrir

(a) » Que Sillée avoit fait tuer un des » serviteurs d'Auguste nommé Sabatus. « [*M. d'Andilly.*] Le nouvel Editeur n'a pas senti davantage que ce ne peut pas être le sens de Joseph. Sillée n'avoit pas fait mourir Phabate, puisqu'il l'accusa d'avoir moins soin des affaires de l'Empereur que de s'appliquer à mettre celles d'Herode sur un bon pied, * & que cette accusation irrita Phabate. Le sens le plus ordinaire & le plus étendu d'*ἀναιρεῖν* est de signifier, faire mourir, tuer; mais Budée cite dans ses Commentaires sur la langue Grecque un passage de Xenophon, ** où un des Officiers de Cirus dit: » Au » nom des Dieux, Sambaulas, par quel » moyen cet homme vous a-t'il *ἀνῄρηται*?« Cet Officier ne demandoit pas comment cet homme avoit tué Sambaulas, puisque c'étoit à lui qu'il faisoit cette demande: mais comment il l'avoit gagné; comment il se l'étoit attaché. Aussi H. Etienne reprit-il dans son Edition de l'Historien Grec F. Philelphe, qui avoit vû dans cet Auteur un homicide où il n'est question que d'un attachement surpris. La critique est juste pour le sens: Æmil. Portus en convient, mais il rejette avec raison la correction que ce Sçavant vouloit faire dans un autre endroit de Xenophon. Il soûtient que, loin d'y rien changer, on doit s'en servir pour corriger l'endroit qu'avoit cité Budée, & lire, *ἀνηρτήκεναι* au lieu d'*ἀνῄρηται*. Mais peut-être ne doit-on rien changer dans cet Auteur; & quoiqu'on ne puisse pas justifier par des exemples, qu'*ἀναιρεῖν* signifie quelquefois *gagner*, *s'attacher*, ce sens est analogue, & on peut s'en rapporter à une personne qui sçavoit aussi-bien la langue Grecque que Budée. Soit qu'on corrige dans Joseph *ἀνῃρήκεναι*, & qu'on lui substitue *ἀνηρτήκεναι*, il est certain qu'Aretas n'accuse pas Sillée d'avoir tué Phabate, mais de l'avoir corrompu, de l'avoir gagné; sans doute pour lui faire faire quelque injustice. Il l'avoit corrompu contre Herode, & ce ne fut qu'en payant plus cher sa protection que ce Prince se l'attacha.

Le P. Calmet dit que Sillæus reçut enfin à Rome la juste peine de tant de crimes. Diction. Bibl. *Syllæus*. Il fut condamné à Rome à perdre la vie, mais je ne trouve point dans Joseph que cela y ait été exécuté.

* Guer. Juifs, liv. 1. chap. 29.
** Cirop̄édie, liv. 2. pag. 50. c.

à le seconder, s'il avoit besoin de secours. Saturninus instruit de toute cette affaire par Herode, envoya les coupables à Rome.

III. Comme Pheroras résistoit opiniatrément dans sa résolution de ne point se séparer d'avec sa femme, Herode lui ordonna de se retirer dans sa Tétrarchie. Pheroras obéit sans peine à cet ordre, & protesta avec serment qu'il ne retourneroit pas en Judée qu'il n'eût appris la mort du Roi. En effet, Herode étant tombé malade quelque temps après, & l'ayant fait prier de le venir trouver, parce qu'il souhaitoit, avant de mourir, lui confier des secrets importants, Pheroras, pour ne pas violer son serment, refusa de lui donner cette satisfaction. Herode, dont les dispositions à l'égard de son frere étoient changées, ne crut point devoir faire de cette conduite de Pheroras la régle de la sienne. Ayant appris qu'à son tour il étoit tombé malade, il fut le voir, quoiqu'il ne l'en eût pas fait prier. Pheroras mourut de cette maladie. Herode le fit transporter & enterrer à Jerusalem, & ordonna un deuil public pour honorer sa mémoire. Antipater étoit pour-lors à Rome : la mort de Pheroras fut le commencement de ses malheurs, & des châtimens dont Dieu le punit enfin, pour avoir eu la méchanceté de procurer la mort à ses freres; je vais en faire le récit, afin qu'un tel exemple puisse convaincre tout le monde, que la vertu doit être le principe & la régle de toutes nos démarches.

Pheroras tombe malade. Herode le va visiter.

CHAPITRE IV.

La Veuve de Pheroras accusée de l'avoir empoisonné.

I. APRE'S que les cérémonies des obséques de Pheroras furent achevées, deux de ses affranchis, pour lesquels il avoit eu beaucoup de considération, furent trouver Herode, pour le prier de ne pas laisser sa mort impunie, mais de faire des recherches d'un accident si triste & si peu attendu. Comme ils remarquerent qu'Herode leur prêtoit attention, & témoignoit d'ajoûter foi à leurs paroles, ils continuèrent de lui dire, qu'il avoit été surpris de la maladie dont il étoit mort après avoir soupé la veille chez son épouse; qu'il y avoit mangé d'un mets qui avoit été servi dans un vase qu'il n'avoit point coûtume de voir sur sa table; que ce mets avoit été apportépar une femme Arabe, qui disoit qu'il n'avoit d'autre effet que d'exciter

d'exciter à l'amour, & lui donnoit en conséquence le nom de Philtre, quoique ce fût un véritable poison, puisqu'aussi-tôt qu'il en eut fait usage, il fut frappé à la mort; que les femmes Arabes étoient des empoisonneuses de profession, & que celle qu'ils accusoient étoit connue pour être l'amie particuliére d'une femme avec laquelle Sillée étoit très-lié; que la belle-mere de Pheroras & sa belle-sœur avoient été la trouver, pour l'engager à leur vendre cette drogue, & qu'elles s'en étoient revenues, amenant avec elles cette femme, le jour précedent du dernier repas qu'avoit fait Pheroras. Cette déposition anima Herode de la plus violente colère; il fit appliquer à la question toutes les femmes, tant libres qu'esclaves, de la femme de Pheroras, de sa belle-mere & de sa belle-sœur. Elles ne déclaroient rien, & l'on ne sçavoit que penser de cette affaire, lorsque la violence des tourmens arracha à l'une d'elles une imprécation contre la mere d'Antipater, sur la tête de laquelle elle pria Dieu de faire retomber tous les maux dont elle étoit la cause, & elle ne dit rien de plus. Mais sur cette imprécation, Herode les fit tourmenter de nouveau. Alors elles déclarerent tout ce qui étoit venu à leur connoissance, les assemblées particuliéres, les rendez-vous, les repas secrets, le rapport fait à la femme, à la belle-mere & à la belle-sœur de Pheroras, de choses que le Roi n'avoit dites qu'à Antipater, & notamment de la défense qu'il lui avoit faite de parler à personne des cent talents qu'il lui avoit donnés, pour l'engager à ne point voir Pheroras (*a*). Elles ajoûterent, » qu'Antipater » haïssoit le Roi, qu'il se plaignoit souvent à sa mere de ce » qu'il vivoit trop long-temps, que cependant lui-même avan- » çoit en âge, & que, lorsqu'il monteroit sur le thrône, il ne » seroit plus en état d'en jouir; que le nombre de fils & de » petits-fils qu'Herode élevoit dans le palais, & qui pouvoient, » comme lui, aspirer à la couronne, rendoit même ses espérances » fort douteuses. Que dès-à-présent, s'il venoit à manquer, » ce n'étoit point son fils, mais un de ses freres (*b*), que le

(*a*) L'expression de Joseph n'est pas nette. Je crois présenter ce qu'il a voulu dire. Ce n'est point certainement ce que leur fait dire l'élégant Traducteur, » Qu'Antipater leur avoit donné cent » talents, pour ne point parler à Phe- » roras des ordres qu'il avoit reçus du » Roi son pere.

(*b*) Herode, fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, plutôt que le fils d'Antipater. *Voyez* Guer. Juifs, liv. 1. chap. 30. numero 3.

» Roi appelloit au thrône. Ces femmes déposerent encore ; » qu'Antipater reprochoit au Roi son pere la cruauté qu'il » avoit eue de faire mourir les Princes ses enfans, & disoit » que, dans la crainte d'un pareil traitement, il avoit cru de- » voir prendre le parti de se ménager le voyage de Rome, & » que le même motif avoit porté Pheroras à se retirer dans » sa Tétrarchie.

Doris chassée du Palais. L'Intendant d'Antipater l'accuse d'avoir voulu empoisonner le Roi.

II. Le rapport qui se trouvoit entre ces dépositions & les avis que Salomé avoit donnés au Roi, ne laissoit aucun lieu de douter qu'elles ne fussent véritables. Convaincu que Doris, mere d'Antipater, avoit beaucoup de part dans les perfides pratiques de son fils, Herode lui ôta tous ses meubles & toutes ses pierreries, dont le prix montoit à plusieurs talents, la chassa du palais, & ordonna qu'on prît soin des femmes qu'il avoit fait mettre à la question (*a*).

Ce fut sur-tout la déposition de l'Intendant d'Antipater, qui acheva d'irriter Herode contre ce fils perfide. Cet homme, qui étoit de Samarie, & portoit le même nom que son maître, ayant été mis à la question, déclara » qu'Antipater avoit pré- » paré un poison mortel ; qu'il l'avoit donné à Pheroras pour » le faire prendre au Roi pendant qu'il étoit à Rome, afin que » le soupçon n'en pût tomber sur lui ; qu'Antiphile, un des amis » d'Antipater, l'avoit apporté d'Egypte ; que Theudion, frere » de la mere d'Antipater, avoit été chargé de le porter à Phe- » roras, & que Pheroras l'avoit donné à garder à sa femme. « Le Roi lui ayant demandé si cela étoit vrai, elle l'avoua ; & étant sortie, sous prétexte de l'aller chercher, elle se précipita du haut du Palais en-bas : mais sa chute ne fut pas mortelle, parce qu'elle tomba sur ses pieds. Le Roi l'ayant fait revenir à elle, l'assura qu'il ne lui feroit aucun mal, ni à personne de sa maison, pourvû qu'elle déclarât la vérité & ne lui cachât rien ; mais qu'il lui feroit souffrir les plus cruels tourmens, si elle omettoit quelque circonstance. Sur cette assurance, elle promit avec serment, qu'elle feroit un fidelè récit de la manière dont les choses s'étoient passées, & ne dit en effet rien qui ne fût

(*a*) L'Auteur de la Note *i* veut qu'on lise *ἐπεσπείσατο*, au lieu d'*ἐπείσατο* qu'on lit dans les anciennes Editions ; mais l'expression conviendroit-elle : Le Roi fit un Traité d'amitié avec les domestiques de Pheroras ? J'aimerois mieux lire *ἐψεύσατο* ; c'est à peu près ce qu'il dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 30. num. 4.

exactement vrai ; c'est au moins le témoignage qu'on lui a assez généralement rendu. Elle déclara donc » que le » poison avoit été apporté d'Egypte par Antiphile ; que son » frere, qui étoit Médecin, le lui avoit procuré ; qu'Antipater » l'ayant préparé pour le faire prendre au Roi, Theudion le » leur avoit apporté, & que son mari le lui avoit donné à » garder ; que Pheroras étant depuis tombé malade, il avoit » été si touché du témoignage d'affection que le Roi lui don- » noit en venant prendre soin de lui, qu'il l'avoit fait appeller » & lui avoit dit : Ma femme, je me suis laissé séduire par An- » tipater, & en me prêtant au dessein cruel qu'il a eu de faire » mourir son pere, qui est également mon frere, j'ai reçu de » sa part le poison fatal qui devoit l'enlever à la vie. Convaincu » aujourd'hui que rien n'a pû altérer l'affection qu'Herode a tou- » jours eue pour moi, prêt moi-même à rendre la vie, la pensée » d'un si grand crime me fait horreur, la mémoire de mes an- » cêtres en seroit déshonorée. Apportez, ma femme, appor- » tez-moi ce poison fatal ; brûlez-le en ma présence. J'ai fait, » Seigneur, ajoûta la femme de Pheroras, adressant la parole » à Herode, j'ai fait ce que mon mari me commandoit ; j'ai » brûlé la plus grande partie de ce poison ; mais j'en ai réservé » un peu, résolue d'en faire usage sur moi-même, pour me » soustraire à la rigueur des supplices ; s'il fût arrivé qu'après la » mort de mon mari, vous eussiez pris contre moi quelque parti » extrême. « En même temps elle présenta à Herode cette partie de poison qu'elle avoit réservée. Elle étoit enfermée dans une boëte. Un frere d'Antiphile & sa mere, appliqués à la question, déposerent les mêmes faits & reconnurent la boëte. La fille du Grand-Prêtre, épouse du Roi, fut chargée d'avoir eu connoissance de la conspiration, & de l'avoir cachée avec grand soin. Pour l'en punir, Herode la chassa, & raya de son Testament son fils, qu'il avoit nommé pour regner après lui (*a*). Il ôta la souveraine sacrificature à Simon, fils de Boëtus pour la donner à Mathias, fils de Théophile, qui étoit de Jerusalem.

(*a*) *Autr.* Sans toucher aux autres dispositions. C'est le sens qu'a suivi l'ancien Interprète. *Voyez* la Note 6. Herode substitua au fils de la fille du Grand-Sacrificateur, Antipas, puiné d'Archelaüs (*infr.* chap. 6.) & fils de la Samaritaine. (chap. 1. numero 3.) Enfin, près de mourir, il donna le royaume à Archelaüs, & fit Antipas Ethnarque de la Galilée & de la Pérée. *Chap.* 8. *num.* 1.

III. Batille, affranchi d'Antipater, étant revenu de Rome dans le même temps, fut appliqué à la question. On découvrit qu'il avoit apporté du poison pour le remettre à la mere d'Antipater & à Pheroras, afin que si le premier (*a*) ne faisoit pas son effet sur le Roi, on lui donnât ce second. Cet affranchi apportoit des Lettres, que les amis qu'Herode avoit à Rome lui écrivoient. Elles avoient été suggérées par Antipater, qui ne les avoit obtenues qu'à force de largesses. Elles accusoient Archelaüs & Philippe » de paroître sensiblement touchés de la » mort d'Alexandre & d'Aristobule (*b*), d'oser en faire un cri- » me au Roi, & de dire ouvertement, qu'il n'avoit d'autre » dessein, en les rappellant, que de les faire mourir de la mê- » me manière, lorsqu'ils seroient de retour. « Il écrivoit lui-même au Roi, & lui parloit des accusations graves qu'on formoit contre ses freres; mais il finissoit en les excusant sur leur jeunesse, & en attribuant à la légereté de leur âge les paroles peu mesurées qui leur échappoient. Lui cependant suivoit l'action qu'il avoit intentée contre Sillée, n'épargnoit rien pour gagner l'affection des principaux Seigneurs attachés à la Cour d'Auguste. Il dépensa pour cela deux cents talents en choses rares & précieuses, dont il faisoit des présens (*c*). Si l'on est surpris qu'il ignorât ce qui se passoit depuis sept mois en Judée contre lui, on doit sçavoir que les chemins étoient gardés

(*a*) Celui qu'Antiphile avoit apporté d'Egypte.

(*b*) Guer. Juifs, liv. 1. chap. 31. numero c.

(*c*) M. Vaillant le pere est tombé dans quelques négligences, dans ce qu'il dit d'Antipater & d'Herode. Je crois devoir en remarquer quelques-unes, de peur que l'autorité de ce Sçavant ne donne à la méprise le titre de vérité.

C'étoit avant son second voyage de Rome qu'Antipater faisoit les grandes largesses, dont parle M. Vaillant, aux amis d'Herode & au Gouverneur de Syrie. Le passage même qu'il cite,* prouve que c'étoit a Rome qu'Antipater envoyoit ces présens. Il n'y étoit donc pas alors, comme il le prétend.

Pheroras ne fut point empoisonné par sa femme. Elle en fut accusée, mais l'accusation parut si peu appuyée à Herode, qu'il ne crut pas la devoir suivre, & qu'il ne fit pas punir sa sœur.

Ce ne fut point la premiére fois qu'Herode prit les eaux de Calliroë, qu'il se trouva si mal qu'on le crut mort; ce fut lorsqu'il fut entré dans un bain d'huile que les Médecins avoient ordonné. *Antiq. Juiv.* liv. 17. chap. 6. numero 5.

Enfin, la protestation que fit Archelaüs, de ne point prendre le titre de Roi que l'Empereur n'eût confirmé le Testament du Roi son pere, ne donna point occasion à quelques mécontens d'exciter du trouble dans la ville.

Dissertation sur l'année de la naissance de J. C. Mem. litt. Academ. Inscript. &c. Tom. 2. pag. 532.

* Antiq. Juiv. liv. 17. pag. 827.

avec la derniére exactitude, que tout le monde le haïssoit, & qu'il n'y avoit personne qui, pour lui conserver la vie, voulût mettre la sienne en danger.

CHAPITRE V.

I. ANTIPATER avoit marqué au Roi, qu'il reviendroit aussi-tôt qu'il auroit fini toutes ses affaires. Herode l'invita par sa réponse, à hâter son retour le plus qu'il pourroit, de peur qu'il n'arrivât pendant son absence quelque chose qui pût lui être préjudiciable. Il se plaignoit de Doris sa mere, mais foiblement, & lui promettoit d'oublier tous ces sujets de plaintes aussi-tôt qu'il le verroit. Herode remplit cette Lettre de toutes sortes de témoignages d'affection, parce qu'il craignit que si Antipater entroit en quelque méfiance, il ne différât son retour, & que, restant à Rome, il ne pratiquât quelque intrigue pour se rendre maître du thrône, que même il ne formât quelque entreprise contre sa personne. Antipater reçut ces Lettres en Cilicie. Il en avoit reçu d'autres à Tarente, qui l'instruisoient de la mort de Pheroras; il ne fut sensible à cette nouvelle que parce que Pheroras étoit mort sans avoir exécuté le projet d'empoisonner le Roi, comme il s'y étoit engagé. Lorsqu'il fut vers Cilinderis de Cilicie, il commença à douter s'il devoit continuer son voyage. Il avoit appris avec un extrême mécontentement, que le Roi avoit chassé sa mere du Palais. Ses amis étoient partagés; les uns étoient d'avis qu'il s'arrêtât en attendant que quelque nouvel évenement l'instruisît davantage; d'autres lui conseilloient de ne pas différer son retour, qui dissiperoit infailliblement tous les orages, au-lieu que son absence donnoit à ses ennemis la hardiesse de l'accuser impunément. Il suivit ce dernier avis, & se rendit au Port de Sébaste (*a*), qu'Herode avoit fait construire avec de grandes dépenses, & nommer ainsi en l'honneur d'Auguste. Il connut alors le mauvais état où étoient ses affaires: lorsqu'il étoit parti pour Rome, on l'avoit accompagné jusqu'au lieu de l'embarquement, en faisant avec éclat des vœux pour sa prospérité; à son retour il ne trouvoit personne à sa rencontre: le Peuple au contraire,

Antipater revient de Rome.

(*a*) Césarée.

persuadé qu'il ne revenoit que pour recevoir le juste châtiment de ses fratricides, ne put s'empêcher de lui donner des malédictions.

II. Quintilius Varus, qui avoit succédé à Saturninus dans le gouvernement de Syrie, étoit alors à Jerusalem. Il y étoit venu à la prière d'Herode, qui vouloit prendre ses avis dans les circonstances où il se trouvoit. Ils tenoient conseil au moment qu'Antipater, qui n'étoit pas informé de ce qui se passoit, entra. Il s'étoit présenté à la porte du Palais en robe de pourpre, comme à l'ordinaire; les gardes n'avoient point fait de difficulté de la lui ouvrir, mais il l'avoient fermée à ceux qui l'accompagnoient. Cette circonstance le déconcerta; mais il connut encore mieux toute la grandeur du danger qui le menaçoit, lorsque s'étant avancé pour embrasser le Roi, il en fut répoussé, avec de vifs reproches d'avoir été l'auteur de la mort de ses freres, & d'avoir formé le détestable projet de faire mourir son pere; à quoi Herode ajoûta, que le lendemain il seroit jugé par Varus. Ce qu'il voyoit, ce qu'il entendoit le saisit d'effroi. Il sortit; sa mere & son épouse, fille d'Antigone, qui avoit regné avant Herode, vinrent à sa rencontre, & l'ayant instruit de tout, il se prépara à se défendre.

Hérode accuse Antipater devant Varus.

III. Quintilius Varus, le Roi, les Officiers de l'un & de l'autre, & les parens d'Herode, s'assemblerent le lendemain. Salomé, sœur du Roi, fut de l'assemblée. On y fit venir ceux de qui on pouvoit tirer quelque lumière, ceux qui avoient souffert la question, & les domestiques de la mere d'Antipater, qu'on avoit surpris, peu de jours avant son retour, chargés d'une Lettre, *qu'elle (a) écrivoit à son fils*, dont le précis étoit » qu'il » ne devoit point revenir; que le Roi son pere avoit tout dé» couvert; qu'il ne lui restoit d'autre ressource que de se tenir » sous la protection de l'Empereur; qu'il ne pouvoit autrement » éviter de tomber, comme elle, entre les mains du Roi. « Antipater étant entré, se jetta aux pieds du Roi, pour le prier de ne le point condamner sur des préjugés, mais d'écouter sans prévention ce qu'il avoit à dire pour prouver qu'il étoit innocent. Herode lui ordonna de se lever, & de se tenir au milieu de l'Assembée, & dit ensuite, » qu'il étoit bien malheureux, » d'avoir donné naissance à des enfans qui lui avoient causé

(a) Guer. Juifs, liv. 1.

» les plus grands chagrins; que, pour comble d'infortune, sa » vieillesse étoit à charge à Antipater (*a*); que cependant il n'a- » voit rien épargné pour leur donner une éducation convenable; » qu'il leur avoit fourni de l'argent dans toutes les occasions » où ils en avoient eu besoin, & lorsqu'ils lui en avoient de- » mandé; que malgré toutes ces attentions, ils avoient formé » le projet odieux de lui ôter la vie, pour se mettre, par leurs » détestables pratiques, en possession du thrône avant le temps, » & contre la volonté de leur pere; que c'étoit pour lui une » chose inconcevable, que le motif qui avoit pû porter Anti- » pater à concevoir un projet aussi hardi & aussi criminel, puis- » qu'il lui avoit, par son Testament, assuré le thrône après sa » mort, & que de son vivant il lui en faisoit partager avec lui » tout l'éclat & toute l'autorité; qu'il lui avoit assigné un re- » venu de cinquante talents, & que, quand il étoit allé à Ro- » me, il lui en avoit donné trois cents. Il ajoûta à ces repro- » ches, qu'indigne accusateur de ses freres, il ne les avoit » que trop imités, s'ils étoient coupables, & que s'ils étoient » innocents, il en étoit le véritable meurtrier, puisque n'ayant » trouvé contre eux d'autres preuves des crimes dont il les » chargeoit, que celles qu'il lui avoit fournies, il ne les avoit » condamnés que par son avis, & à son importune sollicita- » tion; qu'enfin, il les justifioit beaucoup, en se souillant lui- » même du détestable parricide dont il les avoit accusés.

IV. Herode ne put retenir ses larmes, en prononçant ces dernières paroles, & se sentant hors d'état de continuer, il ordonna à Nicolas de Damas, en qui il avoit une si grande confiance qu'il l'avoit presque toujours avec lui, ce qui le mettoit à portée de suivre la plûpart des grandes affaires, de poursuivre & de rapporter les dépositions des témoins, & tout ce qui pourroit servir à convaincre Antipater.

Antipater s'étant alors tourné vers le Roi, entreprit de se justifier, & fit sur-tout valoir toutes les marques d'affection que

(*a*) A la lettre: se portoit, se jettoit sur Antipater. Les différentes manières dont on a lû cet endroit, font voir qu'on le trouvoit difficile. * J'ai cru que Joseph ne vouloit dire ici que ce qu'il avoit dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 32. num. 2. c'est ce qui m'a déterminé a traduire *que sa vieillesse*, &c. καὶ τὸ ἐμὸν γῆρας ἐβαρύνειν.

* Voyez Note *l*.

le Roi lui avoit données, les grands honneurs auxquels il l'avoit élevé, & les fit envisager comme une récompense que son pere avoit cru devoir à ses sentimens reconnus de piété & de respect à son égard. » Qu'en effet, il avoit toujours prévu avec » une extrême attention tout ce que le salut de son pere avoit » demandé qu'il prévît; qu'il ne s'étoit jamais refusé à la peine » & au travail, dans les affaires où il avoit fallu de l'action; » qu'il étoit contre toute vrai-semblance, que s'étant toujours » attaché à garantir le Roi des effets funestes de toutes les » conspirations qu'on tramoit contre lui, il en eût formé une » lui-même, & n'eût pas craint de détruire tout le mérite » d'une conduite si louable, par une aussi détestable perfidie » contre un pere, qui non content de lui avoir assuré le thrône, » en le déclarant son successeur, l'avoit dès son vivant com- » me associé à tous les honneurs, puissance & prérogatives de » la Royauté; qu'il ne croyoit pas qu'on pût raisonnablement » se persuader, que jouissant sans obstacle de ces précieux avan- » tages, une honteuse & criminelle cupidité lui eût fait courir » le risque de s'en voir priver avec déshonneur, sur-tout ayant » devant les yeux l'exemple des cruelles disgraces ausquelles » s'étoient exposés ses freres. Il insista sur ce que leurs crimi- » nelles pratiques n'avoient été découvertes que par ses soins » & sa vigilance, sur ce qu'ayant fourni contre eux des preu- » ves convainquantes de leur impie & détestable projet, il » avoit été leur plus ardent accusateur. Il conclut, que sa con- » duite en cette affaire, & les étranges contradictions qu'il avoit » eues à essuyer, étoient des preuves de l'attachement inviola- » ble qu'il avoit pour le Roi; qu'il ne craignoit point de pren- » dre pour témoin de la manière dont il s'étoit comporté à » Rome, l'Empereur, qu'on pouvoit aussi peu tromper que » Dieu; qu'il étoit en état de produire ses Lettres, qui étoient » de tout un autre poids, que des calomnies débitées par des » gens qui ne respiroient que le trouble & la division; que son » absence avoit donné à ses ennemis tout le temps de les in- » venter; & qu'ils en avoient méchamment profité. « Quant aux dépositions de ceux qui avoient été à la question, il soûtint » qu'elles étoient fausses; que les grandes douleurs que » souffroient ceux qu'on y appliquoit, les forçoient naturel- » lement de dire tout ce qui plaisoit aux Puissances; qu'enfin, » il s'offroit lui-même à la souffrir.

V. Ce

V. Ce discours changea les dispositions de toute l'assemblée. L'abbatement où elle voyoit Antipater, les larmes abondantes qu'il répandoit, les coups dont il se meurtrissoit le visage, exciterent sa compassion. Ses ennemis même en furent émus, Herode parut touché, quoiqu'il craignît qu'on ne s'en apperçût. Nicolas reprit alors l'accusation que le Roi n'avoit que commencée, & s'exprima avec beaucoup plus de véhémence que n'avoit fait ce Prince : la réunion des dépositions des témoins & de ceux qui avoient été appliqués à la question, lui fournit une preuve complette des crimes *dont Antipater avoit voulu se justifier*. Il donna de grandes louanges au soin que le Roi avoit pris de l'éducation des Princes ses enfans, & fit remarquer, » que bien-loin d'en avoir été récompensé, il n'en » avoit reçu que de continuels chagrins. Il dit que les Princes; » Alexandre & Aristobule, étoient jeunes, & que de mauvais » conseils les avoient perdus; qu'ainsi il étoit moins surpris » qu'ils eussent étouffé en eux les pieux sentimens de la nature, » pour se laisser emporter à la passion de regner plutôt qu'ils » ne le devoient: mais qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'horrible méchanceté d'Antipater; qu'il étoit plus cruel que les » plus cruelles d'entre les bêtes venimeuses, puisque, malgré » leur férocité naturelle, elles ne font pas de mal à ceux qui » leur font du bien; au-lieu qu'Antipater, insensible à toutes » les graces, à toutes les faveurs dont le Roi l'avoit comblé, avoit » endurci son cœur au point d'imiter l'impiété de ses freres, & » de ne profiter pas même de leur malheur pour réprimer la » férocité de son caractere. N'est-ce pas vous, ajoûta-t-il en » adressant la parole à Antipater, n'est-ce pas vous qui avez » découvert leurs entreprises criminelles, qui en avez cherché » les preuves, & qui les avez fait punir, lorsqu'ils ont été convaincus? Nous ne vous faisons pas un crime de l'empressement que vous fites paroître dans cette affaire; mais, peut-on assez détester l'ardeur avec laquelle vous vous hâtez presque aussi-tôt de consommer la cruelle entreprise *dont vous vous vantez d'avoir été le vengeur*? Ah! Antipater, les mouvemens que vous vous êtes donnés n'avoient point pour objet » la conservation du Roi. Vous vouliez faire périr les Princes, » &, pour les perdre plus sûrement, vous avez profité de leur » imprudente conduite pour vous donner la réputation d'un fils » qui aime tendrement son pere, & vous procurer d'autant

» plus de facilité d'exécuter l'odieux projet que vous méditiez » dès-lors : la conduite que vous avez tenue en est une preuve » bien marquée. En faisant subir aux Princes vos freres, pour » les crimes dont vous les avez chargés, un châtiment auquel » vous avez soustrait leurs complices, avez vous laissé lieu » de douter que ces complices ne vous fussent affidés, & que, » pour former votre accusation, vous vous étiez lié avec eux » par un Traité secret ? Projet bien digne de vous ! Vous vou- » liez seul consommer le crime que vous poursuiviez, & tirer » un double parti de votre ardente poursuite. Vous vous éle- » viez publiquement contre vos freres, & vous vous en faisiez » honneur, comme d'une action louable : elle devroit en effet » être regardée comme telle ; mais, beaucoup plus criminel » qu'eux, vous en vouliez dès-lors à la vie de votre pere. Vous » vous êtes déclaré contre eux, mais ce n'a point été en » haine du parricide qu'ils méditoient ; autrement, vous ne » vous fussiez jamais livré aux mêmes horreurs : vous ne les » avez haïs que parce qu'ils avoient plus de droit que vous de » succéder au thrône. Vous vouliez immoler le Roi votre pere sur » leur tombeau, de peur qu'on ne vous convainquît de les avoir » calomniés : vous voulez enfin, fils & frere dénaturé, faire » tomber sur ce pere infortuné le châtiment que vous méritez » seul. Quel siécle a jamais fourni l'exemple d'un parricide » aussi horrible que celui que vous méditez ? Ce n'est point » contre un pere en qui vous n'eussiez que cette qualité à res- » pecter, que vous avez conspiré ; c'est contre un pere plein de » tendresse, qui vous combloit de biens, qui partageoit avec vous » son autorité, qui vous avoit déclaré son successeur, & vous avoit » assuré par son Testament la couronne à sa mort ; un pere en- » fin, qui se faisoit un plaisir de vous voir goûter par avance, » sous ses yeux, la satisfaction de regner. Tant de bontés n'ont » pû vous toucher ; vous avez suivi les impressions de votre » génie pervers, &, ne considérant que vous-même, vous n'a- » vez pû souffrir qu'il lui restât quelque ombre d'autorité : » ce pere, de la conservation duquel vous affectiez de vouloir » paroître occupé, vous ne cherchiez qu'à le perdre.

» Vous n'avez pû vous contenter d'être méchant tout seul ; » vous avez, par vos pernicieux conseils, perverti votre mere, » & désuni des freres (*a*), liés d'une tendre amitié. Vous avez

(*a*) Herode & Pheroras.

» osé pousser l'outrage contre le Roi votre pere, jusqu'à lui donner le nom de bête féroce ; vous qui, plus cruel que les serpens les plus envenimés, répandez votre venin sur vos plus proches, de qui vous n'avez reçu que des bienfaits. Comme si toute votre malice ne vous suffisoit pas pour pousser à leur fin vos odieux projets, vous vous êtes fait accompagner de gardes; vous vous êtes assuré, par vos artifices, tout ce que vous avez pû d'hommes & de femmes, pour accabler un pere, dont au moins vous deviez respecter la vieillesse : & vous osez, après les dépositions de tant de personnes des deux sexes, tant libres qu'esclaves, à qui vous avez été cause que l'on a donné la question ; après les lumières que l'on a tirées de vos complices même, vous osez, en présence de cette assemblée, contredire des faits aussi-bien constatés. C'est peu pour vous, d'avoir formé le sacrilége dessein d'ôter la vie à votre pere ; vous prétendez encore anéantir la loi qui prescrit votre condamnation, faire illusion à l'équité de Varus, & renverser toute forme judiciaire. Vous avez le front de vous soumettre à subir les tourmens de la question, & cependant vous soûtenez que les dépositions de ceux qui y ont été appliqués sont fausses. Croyez-vous donc qu'on n'ajoûtera de foi qu'à ce que vous déclarerez suivant le plan que vous vous êtes formé, & qu'on rejettera comme des mensonges des dépositions qui ont si à propos sauvé la vie à votre pere ? Hâtez-vous, Varus, hâtez-vous de délivrer notre Roi des détestables perfidies de ses proches ? Exterminez ce monstre, qui, après avoir, sous le beau prétexte de respect & d'amour pour son pere, fait périr ses freres, a ensuite regardé son pere comme la premiére victime qu'il devoit immoler au desir de jouir prématurément d'un throne après lequel il n'avoit plus long-temps à soupirer ? Vous sçavez que le parricide est un crime qui blesse également la nature & la société civile, & qui n'est pas moins énorme que la profanation des lieux les plus sacrés & les plus respectables, (a) & que c'est outrager la nature que de ne le pas punir ? »

(a) » Vous sçavez qu'en cette rencontre la » seule pensée merite d'être punie comme » l'effet. « [*M. d'Andilly.*] Si ce n'est pas la pensée de Joseph, c'est du moins celle que ses Interprètes ont cru pouvoir tirer de son expression. Mais pour l'y trouver, il faut y faire une grande réforme. Car à la lettre, elle dit seulement » que le

VI. Nicolas rapporta ensuite divers faits, que la mere d'Antipater, par une légéreté assez commune à son sexe, n'avoit pû tenir secrets; les victimes & les Devins qu'on avoit consultés sur ce qui devoit arriver au Roi, les désordres dans lesquels Antipater étoit tombé avec la femme de Pheroras, dans le vin & dans l'emportement d'une passion honteuse; les déclarations de ceux qui avoient souffert la question, & tous les témoignages qui avoient été rendus : il y en avoit beaucoup, & de toutes espèces. On s'en étoit procuré quelques-uns, & on en avoit reçu d'autres avant que les publications eussent été faites & assurées (*a*). La crainte de ne pouvoir (*b*) se soustraire à la vengeance d'Antipater, avoit jusques-là fait garder le silence sur sa conduite; mais lorsqu'on vit se former contre lui un si puissant parti, & que la fortune cessoit de lui être favorable, & le livroit au ressentiment public, chacun s'empressa de déclarer tout ce qu'il sçavoit. Mais ce ne fut pas tant ce déchaînement général, qui précipita sa ruine, que l'énormité de ses crimes; sa haine contre le Roi & contre les Princes ses freres, les séditions & les meurtres qu'il avoit occasionnés dans la famille Royale. Il haïssoit sans raison, & paroissoit aimer sans avoir aucun sentiment d'amitié; il ne consultoit que son intérêt, & ne suivoit point d'autre régle. Plusieurs personnes très-capables d'en juger, parce qu'elles le faisoient sans passion, se contentoient depuis long-temps d'observer toutes ses démarches,

« parricide est un crime également contre la nature & contre la société, & » qui n'est pas moindre, comme de celui » qui l'a projetté. « On a senti que cela ne faisoit point de sens, la difficulté est de lui en donner un qui convienne au sujet, & qu'on tire en faisant le moins de changement dans le texte qu'il est possible : on n'y en peut faire un plus léger, qu'en lisant βεβηλουμένου, au lieu de βεβουλευμένου, & ce changement donne un sens qui convient bien au sujet & à ce qui suit. Mais pour le développer, on a été obligé de faire une paraphrase, plutôt qu'une traduction. βέβηλος chez les Grecs, & *prophanus* chez les Latins, marquoit une personne chargée par ses crimes de toute la colère des Dieux, & de l'exécration des hommes; & c'est dans ce sens que, pour faire voir l'énormité du parricide, Nicolas disoit qu'il n'étoit pas moins grand que celui d'un βεβηλουμένου.

(*a*) Joseph fait sans doute allusion à quelque usage du Barreau de sa Nation. Elle faisoit peut-être quelque chose de semblable à ce que nous appellons *monitoire*, & elle faisoit publier que ceux qui avoient connoissance de certains faits, vinssent le déclarer. Et comme nous terminons les Monitoires par des réaggraves, elle pouvoit avoir quelque formalité, pour engager & assurer ceux qui pouvoient donner quelque lumière sur les faits dont on vouloit s'instruire, à le faire.

(*b*) C'est, je crois, le sens de Joseph, mais j'ai été obligé de lire δεδιότες, au lieu de ἐξεργασάμενοι, & de mettre avant τὰ αὐτοῦ la virgule qui est après.

parce qu'alors il n'étoit pas permis de parler; mais dès qu'on put le faire avec sûreté, il s'éleva contre lui un bruit général, qu'on ne put soupçonner d'être contraire à la vérité. Ce n'étoit point l'affection qu'on avoit pour Herode qui l'excitoit; on ne pouvoit pas non plus soupçonner que la crainte de s'exposer obligeât quelqu'un à taire une partie de ce qu'il sçavoit. Tout le monde condamnoit Antipater, & le jugeoit digne du dernier supplice, autant par le motif d'assurer la vie du Roi par sa mort, que parce qu'on détestoit ses crimes & son horrible méchanceté. Sans avoir été cité, sans être interrogé, on faisoit contre lui des dépositions si fortes, que, tout habile qu'il étoit à se tirer d'affaire par des mensonges artificieux, & à les soûtenir sans se démonter, il n'osa ouvrir la bouche pour y répondre.

Moralité sur la conduite d'Antipater.

Lorsque Nicolas eut cessé de parler & de produire ses preuves, Varus invita Antipater à se défendre, & à détruire, s'il le pouvoit, toutes les accusations qu'on formoit contre lui; l'assurant qu'il souhaitoit, & sçavoit que le Roi le désiroit également, qu'il pût donner des preuves convaincantes de son innocence. Mais il se contenta de se jetter le visage contre terre, & de prendre Dieu à témoin qu'il n'avoit commis aucun des crimes dont on le chargeoit; le priant sur-tout, de manifester par quelque signe, qu'il n'avoit même jamais eu la pensée de rien entreprendre contre le Roi. C'est ainsi que les méchans, lorsqu'ils s'engagent dans quelque entreprise criminelle, méprisent la présence de Dieu, & ne suivent que les impressions de leur raison déréglée, comme si en effet ils étoient persuadés que Dieu ne se mêle point des actions des hommes: mais lorsque leur malice, découverte, les met au danger d'être punis, ils se retournent vers Dieu, ils l'invoquent, & pour tâcher de persuader qu'ils sont innocents, ils affectent de paroître s'abandonner à sa providence. Antipater s'étoit conduit jusques-là comme s'il n'y avoit point eu de Dieu, mais lorsqu'il se vit pressé de tous côtés, sans pouvoir rien alléguer pour sa justification, il se livra à une espèce de transport de reconnoissance envers Dieu, à la bonté duquel, disoit-il avec enthousiasme, il rendoit gloire, de l'avoir conservé & soûtenu dans tout ce qu'il avoit eu le courage d'entreprendre pour la conservation du Roi.

VII. Varus voyant que pour toute réponse aux questions

qu'il continuoit de lui faire, il se contentoit d'invoquer le Nom de Dieu, & jugeant que cela iroit à l'infini, il ordonna qu'on apportât le poison, afin d'en faire l'épreuve en présence de l'assemblée. Dès qu'il fut apporté, Varus le fit prendre à un criminel condamné à mort : cet homme ne l'eut pas plutôt avalé qu'il mourut. Varus se leva alors, sortit de l'assemblée & partit le jour suivant pour se rendre à Antioche, où il résidoit ordinairement, parce que c'étoit dans cette ville qu'étoit le principal Palais des Rois de Syrie. Il ne transpira rien des conférences qu'il eut avec Herode avant son départ ; mais on conjecture que le Roi se conforma à ses avis, dans le traitement qu'il fit à Antipater. Quoi qu'il en soit, il le fit mettre aux fers, écrivit à l'Empereur, & chargea ceux qu'il envoyoit à Rome porter ses Lettres, de lui faire un exact détail de tous les crimes dont Antipater étoit coupable.

Lettre interceptée. Acmé, gagnée par Antipater, charge Salomé d'avoir écrit à l'Impératrice.

On surprit alors une Lettre qu'Antiphile, qui étoit en Egypte, écrivoit à Antipater, & le Roi l'ayant ouverte lut : » Je vous » envoie la Lettre d'Acmé, au risque de perdre la vie. Car » vous sçavez que je m'expose au ressentiment de deux puis» santes Maisons (a), si je suis découvert. Je souhaite que vous » réussissiez dans cette affaire. « La Lettre ne contenoit que cela. Le Roi fit chercher celle d'Acmé, mais elle ne se trouvoit point, & le domestique qui avoit apporté celle que le Roi venoit de lire, assuroit qu'on ne lui en avoit pas donné d'autres. Herode cependant en étoit inquiet, lorsqu'un de ses Officiers, appercevant une couture par-dessus la tunique de dessous de ce domestique, car il en avoit deux, soupçonna que la Lettre qu'on cherchoit étoit sous ce repli ; elle y étoit en effet. On l'en tira & on lut : » Acmé, à Antipater. J'ai écrit à votre pere comme vous » le souhaitez, & lui envoie la copie d'une Lettre supposée » écrite à l'Impératrice ma maîtresse par Salomé. Je ne doute » pas que quand il l'aura lue, il ne la fasse punir, comme cou» pable de trahison. « La Lettre qui passoit pour avoir été écrite par Salomé à l'Impératrice, étoit d'Antipater, pour le sens, & les expressions étoient d'Acmé. Celle qu'elle écrivoit au Roi étoit conçue en ces termes : » Occupée du soin de vous » instruire de tout ce qui se trame contre votre service, j'ai » trouvé une Lettre, écrite contre vous à l'Impératrice, par

(a) De l'Impératrice Julie & d'Herode.

» Salomé. J'ai cru devoir la tranſcrire pour votre bien, & courir le riſque de vous l'envoyer. Salomé l'écrivit lorſqu'elle vouloit épouſer Sillée. Brûlez, je vous prie, ma Lettre; elle » m'expoſeroit au danger de perdre la vie. « Par la Lettre qu'Acmé avoit écrite à Antipater, & dans laquelle elle lui marquoit qu'elle avoit écrit à Herode, que Salomé ſe donnoit de grands mouvemens pour le perdre, & qu'elle lui envoie copie de la Lettre qu'elle avoit écrite à ſa maîtreſſe, il paroiſſoit clairement, qu'elle n'avoit fait qu'exécuter ſes ordres. Cette Acmé, Juive de naiſſance, étoit au ſervice de l'Impératrice Julie. Antipater l'avoit gagnée par les grands préſens qu'il lui avoit faits, & l'avoit engagée à le ſervir dans ſes deſſeins contre ſon pere & contre ſa tante.

VIII. Herode comprit alors qu'Antipater, peu content d'avoir conſpiré contre lui, avoit encore formé le deſſein de faire perdre la vie à Salomé, & oſé rendre complices de ſes attentats criminels, des domeſtiques de l'Empereur, qu'il avoit corrompus. Tant de noirs complots lui parurent ſi horribles & l'étonnerent au point, que peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir ſur le champ. Salomé l'y excitoit, elle ſe frappoit la poitrine & ſe dévouoit à la mort, ſi l'on trouvoit la moindre apparence de preuves, qu'elle fût entrée dans quelque conſpiration contre lui. Herode fit venir devant lui Antipater, & lui commanda de déclarer ſans détour, s'il avoit quelque choſe à alléguer pour ſa décharge. Mais, comme il ne répondoit rien, Herode lui dit, puiſque vous êtes convaincu en toutes manières des crimes dont on vous charge, ne différez donc plus à nommer vos complices. Il dit alors, qu'Antiphile étoit l'auteur de tout le mal, & n'accuſa que lui. Herode, pénétré de douleur, penſa d'abord à l'envoyer à Rome, pour y ſubir, au jugement de l'Empereur, le juſte châtiment que méritoient ſes crimes; mais craignant que le crédit de ſes amis ne le ſauvât, il le retint dans les fers, & écrivit à Auguſte, pour l'accuſer de nouveau. Il chargea ceux qu'il choiſit pour porter ſes Lettres, d'informer l'Empereur des preuves qu'on avoit de la complicité d'Acmé, & de lui préſenter les Lettres qu'il venoit d'intercepter.

CHAPITRE VI.

Teſtament d'Herode.

I. LES Députés d'Herode ayant reçu leurs inſtructions & les Lettres dont il les chargeoit, étoient déja partis lorſque ce Prince tomba malade. Il fit ſon Teſtament, par lequel il nommoit pour lui ſuccéder ſon plus jeune fils. Antipater lui avoit inſpiré, par ſes calomnies, des ſentimens d'averſion pour Archelaüs & pour Philippe. Il léguoit mille talents à Auguſte; cinq cents à l'Impératrice, à ſes enfans, à ſes amis & à ſes affranchis. Il partageoit le reſte de ſon argent, ſes Terres, ſes revenus, à ſes enfans & à ſes petits fils. Il combloit de biens ſa ſœur Salomé, en reconnoiſſance de ſon affectueuſe fidélité; elle n'étoit en effet jamais entrée dans aucune des intrigues qui avoient été tramées contre ſa perſonne. Le peu d'eſpérance qu'il conçut de voir rétablir ſa ſanté, parce qu'il avoit déja environ ſoixante & dix ans, le rendit inſupportable à tout le monde & à lui-même; tout lui faiſoit ombrage. Son noir chagrin étoit encore fortifié par l'opinion où il étoit, que mépriſé de ſes ſujets, l'état où ils le voyoient réduit leur cauſoit une ſecrette joie. Une ſédition, excitée à l'occaſion que je vais dire, par des gens qui étoient en grande conſidération parmi le peuple, ne contribua pas peu à l'entretenir dans ſes ſombres idées.

II. Judas, fils de Sariphée, & Mathias, fils de Margalothe, les plus éloquents hommes de la Judée, & les plus habiles Interprètes de notre Loi, étoient extrêmement chéris du Peuple, parce qu'ils inſtruiſoient la jeuneſſe; ceux qui vouloient ſe former à la piété, alloient tous les jours prendre leurs leçons. Lorſque ces deux hommes eurent appris que la maladie du Roi étoit mortelle, ils exciterent la jeuneſſe qu'ils inſtruiſoient à détruire tous les ouvrages qu'il avoit fait faire au mépris des uſages fondés ſur les Loix de la Nation, & à mériter par ce zèle les récompenſes qu'elles promettent à la véritable vertu; ce n'eſt, diſoient-ils, que pour avoir eu la témérité de faire des choſes que la Loi défend, qu'il eſt arrivé au Roi des malheurs dont on a peu d'exemples, & enfin la maladie dont il eſt attaqué. Il avoit en effet ſouvent tranſgreſſé nos

Loix

Loix. Il avoit fait mettre & consacrer au-dessus du Temple un aigle d'or d'un grand prix (v), & notre Loi défend à ceux qui veulent en suivre les maximes, de faire aucune image, & de consacrer aucune représentation d'animaux. Ces deux zélés Interprètes de notre Loi vouloient qu'on abbattît cet aigle, & ils ne cessoient de dire, que quelque périlleuse que fût une telle entreprise, le soin naturel de conserver sa vie ne devoit point l'emporter sur la gloire de mourir pour le maintien des Loix : que le sacrifice qu'ils feroient de leur vie, pour un motif aussi noble, mériteroit les louanges non-seulement des hommes avec lesquels ils vivoient, mais de tous ceux qui leur succéderoient jusqu'à la consommation des siécles. Que si, sans s'exposer à aucun danger, on ne laisse pas que de mourir, parce que c'est une loi inévitable, les gens vertueux doivent souhaiter de finir leur vie par de grandes actions ; puisque par le danger même qu'on court, en formant de généreuses entreprises, on se procure la consolation de transmettre en mourant à ses enfans de l'un & de l'autre sexe, qu'on laisse sur la terre, une portion de la gloire immortelle qui en est toujours la juste récompense.

Mathias & Judas déclament contre l'aigle d'or qu'Herode avoit fait mettre au-dessus de la porte du vestibule du Temple.

III. C'étoit par de tels discours qu'ils animoient la jeunesse Juive à abbatre cet aigle. Le bruit qui se répandit en même temps que le Roi étoit mort, donna un nouveau poids à leurs paroles : toute cette jeunesse alla donc en plein midi arracher l'aigle, & en présence de nombre de gens qui étoient dans les portiques du Temple, elle le mit en piéces à coups de hache. L'Officier qui commandoit les troupes du Roi en ayant été informé, & craignant que cette affaire ne fût d'une plus dangereuse conséquence qu'elle n'étoit en effet, prit avec lui une forte escorte, pour réprimer ceux qui avoient commis ce désordre, & tomba sur cette multitude, qui, comme c'est assez l'ordinaire parmi le peuple, s'étoit laissée emporter à cette démarche tumultueuse avec une téméraire audace, & sans aucune sorte de prévoyance utile à sa sûreté : il la dissipa sans peine. Il se saisit de quarante de ces jeunes gens, qui seuls avoient osé tenir ferme, & les amena au Roi avec Judas & Mathias, auteurs de cette entreprise, qui auroient cru se déshonorer, s'ils avoient tenté de lui échapper. Le Roi leur demanda s'ils avoient eu la téméraire audace d'abbatre le monument qu'il avoit con-

(v) Voyez Remarque III.

Punition qu'Herode fait de ceux qui avoient abbatu l'aigle d'or.

sacré au-dessus de la porte du Temple. » Oui, répondirent-ils, » nous en avions formé le dessein depuis long-temps, & nous » l'avons exécuté avec le courage qu'inspire l'honneur & la » vertu. Nous avons vengé l'injure faite au lieu que la piété » de nos ancêtres a consacré à la gloire de Dieu, & nous n'a- » vons eu d'autres vuës que d'obéir à notre sainte Loi. Doit-il » vous paroître étonnant, que l'ayant reçue de Moïse, à qui » Dieu même l'a dictée, nous croyions la devoir préférer à vos » ordres. Nous souffrirons avec joie tel genre de mort auquel » il vous plaira de nous condamner : comme nous ne l'avons » méritée par aucun crime, elle nous réunira à Dieu (*a*), & » sera la récompense de notre amour pour la piété. « Ils firent tous la même réponse, & avec autant de fermeté qu'ils avoient montré de courage dans l'action. Herode les fit mettre aux fers, & les ayant envoyés en prison, (*b*) il manda les principaux des Juifs. Et les ayant assemblés dans le théatre, il s'y fit porter couché sur un lit, sa foiblesse ne lui permettant pas de se soûtenir autrement. Il leur représenta » combien il avoit » enduré de longs & penibles travaux, pour le bien de la » Nation; Que, pour la gloire de Dieu, ce que les Princes As- » monéens n'avoient pû faire dans un cours de cent vingt-cinq » ans de régnes, il avoit, de ses propres fonds, & avec de pro- » digieuses dépenses, rebâti le Temple, qu'il l'avoit orné des » plus riches dons; qu'il s'étoit flatté que tant de zèle rendroit » sa mémoire précieuse: mais au lieu de m'en témoigner quel- » que gré, dit-il en élevant la voix, on n'attend pas que je » sois mort pour m'outrager. En plein jour, en présence de tout » le monde, on abbat, on détruit ce que j'ai consacré à Dieu, » sans faire attention que par un pareil sacrilége, c'est Dieu » même qu'on offense.

IV. Les Juifs, dont avoit été composée l'assemblée, redou-

(*a*) L'Auteur de la Note *s* remarque que endroit est altéré: la difficulté est de le rétablir. Je crois que Joseph ne veut faire dire à Mathias & à Judas que ce qu'il leur avoit fait dire dans son Histoire de la guerre des Juifs. » Herode leur » ayant demandé ce qu'ils avoient à être » si gais, allant bientôt être faits mourir, » ils répondirent qu'après leur mort ils » jouiroient de toute sorte de biens. « Mais pour faire donner au Roi une réponse en général semblable, je suis obligé de lire συνίσεσθαι, au lieu de συνεισεσθαι, & d'effacer ἱερομιλῆσαι, que je regarde comme une scholie, encore un peu altérée, que quelque Particulier avoit mise à la marge de son Exemplaire, pour expliquer συνίσεσθαι.

(*b*) Voyez Remarque IV.

tant la cruauté d'Herode, & craignant que dans sa fureur il ne les immolât tous à sa vengeance, déclarerent qu'ils n'avoient eu aucune part à l'attentat dont il se plaignoit, & qu'ils étoient du sentiment qu'il ne devoit point demeurer impuni. Herode alors s'adoucit beaucoup, &, sans maltraiter tous les autres coupables, il fit brûler vif Mathias, l'auteur de la sédition, avec quelques-uns de ses principaux complices, & ôta la grande Sacrificature au Grand-Prêtre Mathias, qu'il croyoit avoir eu quelque part à l'affaire, au moins par ses conseils. Ce fut à Jozar, beau-frere de ce Grand-Prêtre, qu'il la donna. La nuit qui suivit cet évenement fut remarquable, par une éclipse de lune. Il étoit arrivé au Grand-Prêtre Mathias, durant son Pontificat, qu'une nuit qui précédoit un jour de jeûne solemnel, il crut, en dormant, avoir eu la compagnie de sa femme, & que, cet accident ne lui permettant pas de s'acquiter des fonctions sacrées, on fut obligé d'élire un autre souverain Pontife qui le substituât. Ce fut Joseph, fils d'Elleme, son parent, qui fut choisi; mais il ne fut Grand-Prêtre que ce jour-là.

V. Cependant la maladie d'Herode devenoit tous les jours de plus en plus dangereuse, Dieu voulant enfin le punir de toutes ses injustices. C'étoit une inflammation, assez légère en apparence, & qui se manifestoit d'autant moins au-dehors, que le feu en étoit plus renfermé en-dedans. Il avoit une faim dévorante, que rien ne pouvoit appaiser, & qu'on étoit contraint de satisfaire. Ses intestins étoient pleins d'ulcères; mais sur-tout celui qu'on appelle colon lui causoit d'extrêmes douleurs. Une humeur aqueuse & transparente s'étoit répandue sur toute la partie du bas-ventre & sur les pieds. Ses parties naturelles étoient pourries, & rendoient des vers. Sa respiration étoit difficile, & la fréquence de l'asthme (a) le faisoit beaucoup souffrir. Presque tous ses membres étoient dans des convulsions continuelles, & si fortes, que rien ne pouvoit les arrêter. Ceux

(a) » Et son haleine étoit si mauvaise, » qu'on ne pouvoit s'approcher de lui. « L'élégant Traducteur ajoûte un peu a son texte. Sig. Gelenius, M. Havercamp, & M. Valois (Euseb. Hist. Ecclés. liv. 1. chap. 8.) font dire a Joseph que l'haleine d'Herode étoit mauvaise. ἀηδὴς peut avoir ce sens; mais, la difficulté de respirer, ou une respiration pénible & tendue, ne rend pas l'haleine nécessairement mauvaise. Joseph ne se sert, dans l'Histoire de la guerre des Juifs, d'aucune expression qui insinuë que celle d'Herode fût infecte. C'est une forte présomption qu'il ne le dit pas non plus ici, & qui autorise à ne pas déterminer ἀηδὴς à un sens qui le lui fasse dire, mais qu'il n'a pas nécessairement.

qui voient Dieu en tout, & qui font profession de pénétrer dans les causes des évenemens, disoient que c'étoit Dieu qui le châtioit de tous ses désordres. Mais quoique ses souffrances fussent beaucoup au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer de plus insupportable, il se flattoit néanmoins de l'espérance de pouvoir guérir. Il fit venir des Médecins de tous côtés; & comme il exécutoit ponctuellement toutes leurs ordonnances, il alla par leur conseil au-delà du Jourdain prendre les eaux chaudes de Calliroé. Ces eaux, outre leurs autres bonnes qualités, sont agréables à boire; elles vont se perdre dans la mer Morte, fort abondante en bitume (*a*). Les Médecins, pour le ranimer un peu, le firent d'abord mettre dans une cuve pleine d'huile; il n'y fut pas plutôt, qu'on crut qu'il alloit expirer. Les cris de ses domestiques le firent revenir à lui; mais, persuadé alors qu'il n'y avoit plus de guérison à espérer, il ordonna qu'on donnât cinquante dragmes à chacun des soldats, & fit de grandes largesses à leurs Chefs, & à toutes les personnes qui lui avoient été attachées. S'étant fait ensuite reporter à Jéricho, il tomba dans une mélancholie si atrabilaire, qu'elle lui fit former le plus horrible dessein qui se puisse imaginer. Les plus considérables de la Nation s'étant rendus par son ordre à Jéricho (*b*), & le nombre en étoit grand, car l'Edit qu'il en avoit fait publier, portoit peine de mort contre ceux qui négligeroient de s'y rendre, il les fit tous enfermer dans l'Hippodrome, confondant les innocents avec ceux qui pouvoient lui avoir fait quelque peine; il fit alors appeller sa sœur Salomé, avec son mari Alexas, & leur dit: » Je suis accablé de tant de maux, » qu'il ne m'est plus possible de douter que je vais mourir; je » dois m'y résoudre, tous les hommes doivent ce tribut à la » nature: ma plus grande peine est que je ne serai point re» gretté, & que ma mort ne sera point honorée d'un deuil pu» blic, comme le doit être celle des Rois. Je connois les sen» timens des Juifs; ils souhaitent ma mort, & ils la verront » avec joie; toujours prêts à se révolter contre moi pendant » ma vie, ils m'ont fait tous les outrages qu'ils ont pû. Vous

(*a*) *Qui bituminis ferax esse dicitur.* Une légére inattention a fait M. Havercamp rapporter λεγομένῳ à la propriété qu'a la mer Morte, de donner du bitume: mais le sens n'est pas, qui porte, dit on, du bitume; mais, dans un lac qu'on appelle Asphaltite. Joseph connoissoit trop la mer Morte, pour ignorer si elle donnoit ou ne donnoit pas du bitume.

(*b*) Voyez Remarque IV.

» pouvez calmer le cruel déplaisir que me causent ces idées ; » entrez dans mes vuës, & je suis assuré que mes funérailles » seront plus magnifiques & plus dignes de la majesté Royale » que ne l'ont jamais été celles d'aucun des Rois qui m'ont » précédé ; toute la Nation, au-lieu de se réjouir de ma mort, » entrera dans le deuil le plus sérieux & le plus sincere qu'elle » ait jamais porté. Si-tôt que j'aurai rendu l'esprit, & avant que le » bruit de ma mort puisse se répandre, faites entourer l'Hip-» podrome de soldats, & leur ordonnez de tuer à coups de » trait tous ceux qui y sont renfermés. Ce sera m'obliger dou-» blement, puisqu'en exécutant d'une part mes derniéres vo-» lontés, vous assurerez à mes obséques le deuil le plus célè-» bre dont elles puissent être honorées. « Il leur fit cette demande les larmes aux yeux, & pria son beau-frere (*a*) de lui donner en cette occasion des marques d'un fidèle & sincere attachement, & de ne pas souffrir qu'il fût privé d'aucun des honneurs qui lui étoient dûs. Alexas & Salomé ne firent aucune difficulté de le lui promettre.

VI. Ce dernier trait seroit seul bien capable de faire juger du caractere de ce Prince. Qu'on prétende, si l'on veut, que toutes les cruautés qu'il a exercées contre ses plus proches se peuvent excuser, sous le prétexte qu'il ne les a commises que pour assurer sa vie ; mais ordonner sur le point de mourir, temps auquel, pour peu qu'on ait quelque sentiment de bonté, on ne refuse guères de se réconcilier avec ceux qu'on a le plus juste sujet de haïr ; ordonner, dis-je, qu'on fasse mourir quelqu'un des principaux de chaque famille de son Etat, sans en avoir reçu aucun sujet de mécontentement, sans qu'ils fussent prévenus d'aucun crime, uniquement dans la vuë de rendre nécessaire, au temps de sa mort, un deuil universel, qu'il ne croyoit pas pouvoir espérer autrement : une inhumanité pareille s'est-elle jamais conçue ?

(*a*) *Per que fidem, quam Deo deberent, eos obtestans*, &c. nouvel Editeur. Herode se fût étrangement aveuglé, s'il eût cru que la foi qu'Alexas & Salomé devoient a Dieu eût dû les obliger à être les ministres de l'ordre barbare qu'il leur donnoit. Θεῖος signifie ici bien vraisemblablement beau frere. » Il leur de» manda cette grace les larmes aux » yeux ; « *à Salomé au nom* de l'amitié que les parens se doivent, à son beau-frere au nom de la fidélité *qu'il lui devoit*.

CHAPITRE VII.

PENDANT qu'Herode s'occupoit du ſoin de donner ces ordres cruels, on lui rendit les Lettres que ceux qu'il avoit envoyés à Rome lui écrivoient, pour l'informer » que » l'Empereur avoit condamné Acmé à mourir, pour s'être ren- » due complice des crimes d'Antipater ; & que, pour ce qui » regardoit Antipater, qui étoit ſon fils (*a*) & ſon ſujet, il lui » laiſſoit la liberté de l'exiler ou de le faire mourir. « Il apprit avec joie la mort d'Acmé, & fut fort ſenſible au pouvoir que lui donnoit l'Empereur de punir ſon fils ainſi qu'il le jugeroit à propos. La rigueur de ſes maux ſembla s'adoucir, mais bientôt ſes douleurs le reprirent avec une vivacité inſupportable ; & ſentant ſes forces s'épuiſer, parce qu'il ne pouvoit rien prendre, il demanda une pomme & un couteau. C'étoit ſa coûtume, de n'en manger qu'après les avoir pelées lui-même, & coupées en petits morceaux. Dès qu'il eut en main la pomme & le couteau, *il jetta la vuë de tous côtés*, examinant (*b*) *s'il n'y avoit perſonne qui pût l'empêcher* de ſe percer avec le couteau, & eut exécuté ce deſſein, ſi Achiab (*c*), qui étoit ſon parent, s'en étant apperçu, n'eût retenu ſon bras. Le cri qu'il fit en même temps jetta l'alarme dans le palais, & fit craindre que le Roi ne fût mort. Antipater, qui le crut, ſe flatta qu'on alloit lui ôter ſes fers, & que le thrône lui tendoit les bras pour l'y recevoir ; il en parloit ſur ce ton, avec confiance, à l'Officier qui le gardoit dans ſa priſon ; &, pour l'engager à

(*a*) On fait J. Scaliger s'étonner qu'Auguſte ait pû dire le bon mot qu'on lui attribue, lui qui avoit confirmé par ſon jugement la ſentence qu'Herode avoit prononcée contre ſes trois fils. L'étonnement, vrai ou prétendu, eſt ſans ſujet. Auguſte ne fit qu'autoriſer Herode à faire à ſes enfans ce qu'il convieudroit de faire. *Chevræana*, pag. 340.

(*b*) On a pris ce qu'on ajoûte ici, de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 33. num. 7. l'addition eſt néceſſaire pour finir la penſée de l'Auteur, qu'il avoit comme laiſſée en l'air.

(*c*) M. Vaillant (*Mem. pour l'Hiſt.* 1703. pag. 116.) fait cet Achiab un des petits-fils d'Herode. Le Pere Calmet, (*Hiſt. univ.* liv. 46. pag. 281.) lui donne le même nom, mais on ne le trouve point dans l'endroit où Joſeph parle des deſcendans d'Herode. *Antiq. Juiv.* liv. 18. chap. 5. num. 4. Joſeph ne le qualifie que d'ἀνεψιός. Guer. Juifs, liv. 1. ch. 33. num. 7. liv. 2. chap. 4. num. 1. Monſieur d'Andilly l'appelle le neveu d'Herode.

le mettre au plutôt en liberté, parce que les momens, lui disoit-il, étoient précieux, il lui faisoit les plus grandes promesses pour le présent & pour l'avenir : mais loin de se prêter à ce qu'il souhaitoit, cet Officier alla rendre compte au Roi de tout ce que lui avoit dit Antipater, & des grandes promesses qu'il lui avoit faites. Sur quoi le Roi, déja prévenu de haine contre son fils, s'écria en se frappant la tête ; & quoiqu'il fût à l'extrêmité, il se leva, & s'appuyant sur son coude, il ordonna à ses gardes de l'aller tuer à l'instant, & de conduire son corps à Hircanium, pour y être enterré sans cérémonie.

Antipater est fait mourir.

CHAPITRE VIII.

I. HERODE changea encore une fois son Testament. Il donna la Tétrarchie de Galilée & de Pérée à Antipas, qu'il avoit déclaré Roi dans le précedent. Il donna le Royaume à Archelaüs ; la Gaulanite, la Trachonite, la Batanée, & Panéade à Philippe, frere d'Archelaüs, sous le titre de Tétrarchie ; à sa sœur Salomé, Azot, Jamnia, & la Phasaëlite, avec cinquante mille piéces d'argent monnoyé. Il n'oublia aucun de ses parens, & leur fit à tous de grands legs, tant en argent qu'en terres. Il laissa à Auguste dix millions en argent monnoyé, outre sa vaisselle d'or & d'argent, & des étoffes d'un prix inestimable ; à l'Impératrice Julie, femme d'Auguste, & à quelques autres personnes, cinq millions, aussi en argent monnoyé. Ses derniéres dispositions ainsi arrêtées, il mourut cinq jours après avoir fait tuer Antipater. Son régne fut de trente-quatre ans, en comptant depuis la mort d'Antigone, & de trente-sept, en dattant du temps qu'il avoit été déclaré Roi par le Senat (a). Ce fut un Prince emporté, cruel, & ennemi de toute justice, mais favorisé de la fortune plus qu'aucun Prince ne le fut jamais. De simple Particulier, il monta sur le thrône. Quoiqu'exposé à une infinité de dangers, il eut le bonheur de ne succomber à aucun, & de regner long-temps. A l'égard de sa maison & de ses enfans, il s'estimoit heureux lorsqu'il les faisoit succomber sous le poids de sa vengeance,

Testament d'Herode. Sa mort.

(a) Voyez Remarque V.

parce que c'étoit, ſelon lui, autant de victoires qu'il remportoit ſur des ennemis; pour moi je crois qu'il fut en cela très-malheureux.

II. Avant que le public fût informé de ſa mort, Alexas & Salomé mirent en liberté les Juifs qui étoient enfermés dans l'Hippodrome, en leur diſant que le Roi permettoit qu'ils retournaſſent chez eux, pour y vaquer à leurs affaires; ce fut un ſignalé ſervice qu'ils rendirent à toute la Nation. Ils publierent enſuite la mort d'Herode, & firent aſſembler les troupes dans l'amphithéatre. Ils commencerent par faire lire une Lettre que ce Prince avoit écrite, pour remercier ſes gens de guerre de l'attachement inviolable qu'ils avoient eu pour lui, & pour les engager à conſerver les mêmes ſentimens pour ſon fils Archelaüs, qu'il déclaroit Roi. Ptolémée, à qui le ſceau Royal avoit été confié, lut enſuite ſon Teſtament, qui ne devoit avoir d'exécution qu'après avoir été préſenté à l'Empereur & en avoir été confirmé. On applaudit auſſi-tôt par de grands cris de joie au choix que le Roi avoit fait d'Archelaüs pour lui ſuccéder. Les Officiers & les ſoldats promirent de lui être auſſi fidèles & auſſi attachés qu'ils l'avoient été à Herode, & priérent Dieu de l'aider dans toutes ſes entrepriſes.

Le corps d'Herode eſt enterré à Herodium.

III. On penſa enſuite aux funérailles du Roi, & Archelaüs donna tous ſes ſoins pour que la cérémonie en fût magnifique. Il voulut y aſſiſter lui-même dans l'appareil le plus pompeux. Le corps du Roi, vêtu de pourpre, le diadême en tête, ſurmonté d'une couronne d'or, avec un ſceptre à la main, étoit porté ſur un brancard d'or, orné de pierres précieuſes & couvert d'un tapis d'écarlate. Les Princes ſes fils, & ſa famille, marchoient autour du brancard. Les troupes venoient enſuite, diſtribuées par corps & par nations. Les gardes du Corps marchoient les premiers: ils étoient ſuivis des troupes de Thrace; venoient enſuite les Germains, & enfin les Galates, tous en habits de guerre. Le reſte de l'armée ſuivoit ſous les armes, & commandée par ſes Chefs, comme en un jour de combat. La marche étoit fermée par cinq cents domeſtiques, qui portoient des parfums. Le corps du Roi fut dépoſé, ainſi qu'il l'avoit ordonné, à Herodium, diſtant de huit ſtades. Ce fut ainſi que ce Prince termina ſa carrière.

IV. Après qu'Archelaüs lui eut fait rendre tous les honneurs funèbres, & qu'il eut célébré le deuil de ſept jours, preſcrit

par

par notre Loi, il donna à manger au Peuple, quitta le deuil, & monta au Temple. On n'entendoit, par-tout où il passoit, que des cris de joie ; l'air retentissoit d'acclamations & de vœux pour la prospérité de son régne. On lui éleva une estrade sur laquelle on plaça un thrône d'or ; il s'y assit, pour recevoir les respects du Peuple. Il lui témoigna sa vive reconnoissance, des marques qu'il lui donnoit de son attachement. Il ajoûta, » qu'il lui étoit sur-tout obligé, de ce qu'il paroissoit oublier » les mauvais traitemens qu'il avoit reçus d'Herode, promit » de faire ses efforts pour répondre à son zèle ; & déclara qu'on » ne devoit pas lui donner encore le titre de Roi ; qu'il ne le » prendroit que lorsque l'Empereur auroit confirmé le Testa- » ment que le Roi avoit fait en sa faveur : que les troupes » avoient voulu lui faire prendre le diadême à Jéricho, mais » qu'il avoit refusé cet honneur, ordinairement si fort am- » bitionné, parce que l'Empereur pouvant seul le lui conférer, » il ne devoit point prévenir sa volonté ; mais que si Auguste » le plaçoit sur le thrône, il se montreroit digne de tout leur » zèle & de toute leur affection, & ne négligeroit rien pour » rendre son gouvernement plus doux que ne l'avoit été celui » de son pere. « C'est assez l'usage du peuple (*a*), de se persuader que le véritable caractere des Princes se manifeste dans les premiers jours de leur élévation ; ainsi, plus Archelaüs leur témoignoit de douceur & de bonté, plus ils le combloient de louanges, plus aussi lui demandoient-ils librement des graces. Les uns s'écrioient qu'il falloit diminuer les tributs annuels : d'autres demandoient qu'on mît en liberté un grand nombre de gens qu'Herode retenoit depuis long-temps dans les prisons. Quelques-uns vouloient qu'on abolît les droits qui se levoient, & avec assez de rigueur, sur les ventes & les achats qui se faisoient dans les marchés. Archelaüs ne les contredisoit en rien ; son objet étoit de se rendre agréable au Peuple, dont il pensoit que l'affection est le plus ferme appui du thrône. Ayant ensuite offert des sacrifices à Dieu, il se retira & alla se mettre à table avec ses amis.

Archelaüs refuse le nom de Roi.

Demandes séditieuses des Juifs.

(*a*) Εἰώθει est ici de trop. C'est une scholie que quelque Particulier avoit mise à la marge de son Exemplaire, pour expliquer le sens de φιλεῖν, qui n'est pas si commun, pour signifier *il a coûtume*, qu'εἰώθει. οἷον ἔχλοι φιλεῖν.

CHAPITRE IX.

Quelques mutins demandent, par des cris insolents, qu'on punisse ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas.

I. CEPENDANT quelques mutins, qui ne cherchoient qu'à brouiller, s'étant assemblés, se mirent à déplorer le malheureux sort de Mathias, & de ceux qu'Herode avoit fait mourir avec lui, pour avoir abbatu l'aigle d'or. La crainte les avoit empêchés d'honorer plutôt leur tombeau de leurs larmes. Ils faisoient grand bruit, & se répandoient en invectives contre la mémoire du feu Roi, comme si de pareils outrages eussent pû être de quelque soulagement pour ces morts. Ils vouloient qu'Archelaüs vengeât l'injure qu'ils prétendoient leur avoir été faite, sur ceux des amis d'Herode par les avis desquels il s'étoit conduit; qu'on commençât sur-tout par déposer le Grand-Prêtre qu'il avoit établi, & qu'on en mît un autre qui y eût plus de droit, & qui, pour la pureté de ses mœurs, fût plus digne d'être honoré de cette charge. Quelque offensé que fût Archelaüs de ces demandes séditieuses, il crut devoir temporiser, ne songeant alors qu'à se rendre au plutôt à Rome, pour s'assurer des intentions de l'Empereur sur ce qui le regardoit. Dans cette vuë, il envoya un des principaux Officiers des troupes à ces séditieux, pour tâcher de les appaiser, en leur représentant » qu'ils poussoient leurs remontrances jusqu'à l'outrage; qu'ils devoient se désister de la demande qu'ils faisoient, qu'on punît les amis du feu Roi; que ceux pour lesquels ils s'intéressoient avoient été condamnés selon les Loix à perdre la vie: qu'au reste, on n'étoit point dans le temps de traiterde pareilles affaires; qu'on ne devoit s'occuper que des moyens de conserver l'union & la paix, jusqu'à ce qu'il fût revenu de Rome & affermi sur le thrône par le suffrage d'Auguste; qu'alors il confereroit avec eux sur ce qu'il conviendroit de faire; que cependant il les exhortoit à demeurer tranquilles, & à ne point s'engager dans le crime d'avoir excité une sédition.

Archelaüs envoie un Officier aux mutins, qui court danger de perdre la vie.

II. Telles furent les instructions qu'Archelaüs donna à l'Officier qu'il envoya vers ces mutins. Mais eux, le voyant arriver, se mirent à crier, & ne lui permirent pas de parler. Il courut même le danger de perdre la vie, & tous ceux qui tâcherent

de les faire rentrer dans leur devoir & de les engager à se désister de leurs demandes, se virent exposés au même péril. Ils n'écoutoient que leur emportement, & ne respectoient aucune autorité supérieure; il leur paroissoit insupportable de ne pouvoir obtenir, même après la mort d'Herode, qu'il leur fût fait justice de la mort de tant de leurs amis, que ce Prince avoit, selon eux, injustement condamnés. Les esprits s'échaufferent au point que, sans aucun égard aux suites dangereuses de la poursuite d'une telle entreprise, ils ne trouvoient de juste & de légitime, que ce qui pouvoit leur procurer la satisfaction de la voir réussir. Si quelqu'un entrevoyoit le péril, la secrette joie qu'il ressentoit, en songeant seulement à se venger de ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, l'aveugloit & en détournoit son attention. Ces séditieux ne voulurent donc écouter aucun de ceux qu'Archelaüs envoya pour les appaiser; ni même quelques personnes qui, sans paroître venir de sa part, se présenterent comme d'elles-mêmes, pour les porter à prendre des sentimens d'une juste modération. L'émeute étoit grande, & ces furieux eussent porté la révolte aux derniéres extrémités, si on les eût laissé se fortifier.

III. Nous célébrions alors une Fête, pendant laquelle notre Loi nous ordonne de ne manger que du pain sans levain. Nous l'appellons Pâque; nous la célebrons en mémoire de notre sortie d'Egypte; nous y immolons plus de victimes que dans aucune autre fête; il s'y rend une infinité de peuple, pour adorer Dieu, non-seulement de la Judée, mais de tous les autres pays où il y a des Juifs. Les mutins, qui pleuroient la perte de Mathias & de Judas, s'étoient assemblés dans les sacrés Portiques, & ils n'avoient pas honte (*a*) de faire usage des pratiques les plus basses pour entretenir & augmenter la sédition. Dans la crainte que leur emportement ne produisît de plus grands désordres, Archelaüs envoya un Officier avec sa Compagnie, pour les dissiper avant que l'esprit de révolte se communiquât à un plus grand nombre de gens. Cet Officier avoit ordre d'amener ceux des séditieux qui paroîtroient les plus emportés; mais ces mutins, par leurs cris & leurs exhortations, souleverent le peuple contre cet Officier & ses soldats,

(*a*) De chercher & de mendier, pour m'exprimer ainsi, tous les moyens d'entretenir & d'augmenter la sédition. *Voyez* la Remarque VI.

dont la plûpart furent tués à coup de pierres. Le reste blessé, ainsi que l'Officier, fut obligé de s'enfuir. Après cette belle expédition, ces méchans offrirent tranquillement des sacrifices à Dieu. Alors Archelaüs voyant qu'il n'avoit pas d'autre moyen d'arrêter la sédition, que de réprimer par la force l'emportement de la populace, envoya contre elle toutes les troupes qu'il avoit avec lui. La cavalerie eut ordre d'empêcher ceux qui campoient hors de la ville, d'aller au secours de ceux qui étoient dans le Temple, & de courir sur ceux qui se croiroient en sûreté, après avoir échappé à l'infanterie, qui en tua environ trois mille; le reste se sauva dans les montagnes voisines. Ce Prince cependant faisoit crier par un héraut, que chacun eût à se retirer chez soi : dans la crainte d'être encore plus maltraitée, toute cette multitude grossiére & insolente abandonna les sacrifices.

Archelaüs s'embarque pour Rome.

Archelaüs menant avec lui sa mere, Nicolas, Ptolémée, & plusieurs de ses amis, alla s'embarquer pour Rome. Il chargea son frere, Philippe, d'avoir soin pendant son absence de tout ce qui regardoit l'Etat & sa maison. Salomé, sœur d'Herode, accompagnée de ses enfans & de plusieurs de ses amis, fut du voyage & s'embarqua avec Archelaüs, sous prétexte de le faire confirmer sur le thrône par l'Empereur, mais dans la vérité, pour le traverser & lui faire un crime de ce qui venoit de se passer dans les portiques du Temple. Archelaüs rencontra à Césarée Sabinus, Intendant de Syrie pour l'Empereur. Cet Officier alloit en Judée s'assurer des effets qu'Herode avoit laissés; mais Varus, qu'Archelaüs avoit fait prier par Ptolémée de s'y trouver, l'empêcha de passer outre : il s'arrêta donc à Césarée à la considération de Varus, & promit de ne point s'emparer des places fortes de la Judée, de ne point mettre les scellés sur les thresors d'Herode, mais de laisser tout en la disposition d'Archelaüs, jusqu'à ce que l'Empereur en eût autrement ordonné. Cependant dès qu'Archelaüs se fut embarqué, & que Varus fut retourné à Antioche, il alla à Jerusalem, où s'étant emparé du Palais, il fit venir les Commandans des Forteresses de la ville, & tous ceux qui avoient le maniement des affaires. Il ordonna aux uns de lui rendre compte, & aux autres de lui remettre les Forteresses, pour en disposer ainsi qu'il le jugeroit à propos. Mais ces derniers, par respect pour les ordres contraires qu'ils avoient reçus d'Archelaüs, s'excu-

ferent de lui remettre les Places dont ils avoient le commandement, & déclarerent qu'ils vouloient les garder pour l'Empereur.

IV. Antipas, fils d'Herode, alla en même temps à Rome, pour s'y faire reconnoître Roi. Salomé l'y excitoit, en lui faisant entendre qu'il avoit plus de droit à la couronne qu'Archelaüs; qu'elle lui avoit été destinée par le premier Testament, & que ce Testament devoit être préféré à celui dont il avoit été suivi. Il avoit avec lui la mere & le frere de Nicolas (*a*), Ptolémée, qu'Herode avoit beaucoup considéré, & qui pour-lors étoit fort attaché à ce jeune Prince. Irenée, homme très-éloquent, que son mérite avoit fait entrer dans le maniement des affaires, l'avoit, plus que tout autre, déterminé à disputer la couronne à Archelaüs, & à rejetter tout ce qu'on pouvoit lui dire pour le porter à la lui céder, comme à son aîné, & comme ayant été déclaré Roi dans le dernier Testament d'Herode. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, tous ses proches prirent son parti, non qu'ils l'aimassent, mais ils haïssoient Archelaüs, & souhaitoient dans le fond de vivre en liberté sous l'autorité d'un Gouverneur Romain. Mais comme leurs vœux à cet égard pouvoient n'être pas satisfaits, que d'ailleurs ils concevoient de meilleures espérances du gouvernement d'Antipas que de celui d'Archelaüs (*b*), ils travailloient à lui procurer la couronne. Sabinus écrivit aussi à Rome contre Archelaüs.

V. Ce Prince avoit fait présenter à l'Empereur, par Ptolémée, le Testament d'Herode, un état de ses effets & de ses thresors, son cachet, avec un memoire justificatif de ses droits à la couronne, & attendoit sa décision. Lorsqu'Auguste eut lû ce memoire, & aussi celui par lequel Antipas expliquoit les raisons sur lesquelles il se fondoit pour demander le Royaume, les Lettres que lui écrivoient à ce sujet Varus (*c*) & Sabinus, l'état des revenus annuels d'Herode, il prit le parti de Conférer de toute cette affaire avec son Conseil. L'ayant donc assemblé, & y ayant fait entrer pour la première fois (*d*) Caïus, fils d'Agrippa & de la Princesse Julie sa fille, qu'il avoit adopté, il donna audience aux contendans.

(*a*) Voyez Remarque VII.
(*b*) Guer. Juifs, Liv. 2. ch. 2. num. 2.
(*c*) Le Pere Calmet dit que Varus appuya Archelaüs auprès d'Auguste, pour lui faire obtenir le Royaume de Judée. Je ne trouve rien de cela dans Joseph. *Quint. Varus*, Diction. Bibl.
(*d*) Voyez Remarque VII.

Antipater, fils de Salomé, qui étoit très-éloquent, & ennemi déclaré d'Archelaüs, parla le premier, & dit : » Que la demande » qu'Archelaüs faisoit du Royaume étoit une pure dérision, » puisque, sans attendre l'agrément de l'Empereur, il s'en » étoit mis en possession, & avoit fait usage de l'autorité atta- » chée au thrône, en faisant périr tant de gens dans un jour » de fête ; car, ajoûta-t-il, encore bien qu'ils fussent coupa- » bles, leur châtiment ne pouvoit être ordonné que par ceux » qui en avoient seuls le pouvoir. Si donc Archelaüs se l'est » attribué, en se regardant comme Roi, il s'est rendu coupa- » ble, (*a*) & a offensé César, pour n'avoir pas attendu qu'il se » soit expliqué sur son sujet. S'il a donné ces ordres comme » personne privée, sa faute est encore plus grande, & il ne » doit pas penser que l'Empereur confére une couronne à quel- » qu'un, qui, dans le même temps qu'il la demande, usurpe » sur lui le droit d'exercer des châtimens. « Antipater accusa ensuite Archelaüs » d'avoir fait divers changemens dans les „ troupes ; de s'être assis sur le thrône ; d'avoir jugé des procès „ comme s'il eût été revêtu de l'autorité souveraine ; d'avoir „ accordé des graces publiquement ; d'avoir mis en liberté „ ceux que son pere avoit fait renfermer dans l'Hippodrome ; „ de s'être, en un mot, conduit en tout d'une manière qui ne „ différoit en rien de la conduite qu'il pourroit tenir, si l'Em- „ pereur lui déféroit la couronne. Il le chargea de bien d'au- „ tres choses, les unes vraies, les autres d'autant plus vrai- „ semblables, que ce sont des fautes dans lesquelles ne manquent „ guères de tomber les jeunes gens, dont la passion de regner „ n'est jamais assez-tôt satisfaite. Il lui fit un crime de s'être „ conduit peu décemment dans le deuil de son pere ; d'avoir „ passé en festins la nuit même qu'il étoit mort, ce qui avoit „ occasionné la sédition. Si, par un excès d'ingratitude, ajoû- „ ta-t-il, envers un pere qui l'a comblé de bienfaits, il n'a pas „ eu honte, durant le deuil, de passer les nuits dans les plai- „ sirs dont la suprême autorité facilite la jouissance, & de ve- „ nir faire semblant de le pleurer pendant le jour, recevra-t'il „ avec plus de reconnoissance la couronne des mains de l'Em-

(*a*) Il y a ici quelque chose de dérangé. On peut voir comment deux Critiques tâchent d'y remédier dans la Note *i*. Je crois le pouvoir faire à meilleure composition. J'efface τὸ devant Καίσαρος, pour y mettre οὐ que quelques manuscrits ont, & je lis, ἀναμείναντος οὐ Καίσαρος ἀγνοίᾳ περὶ αὐτοῦ ἔτι χρηματιοῦ.

» pereur, qu'il n'en a eu pour un pere qui lui a fait tant » de biens? Célébra-t'on jamais le deuil d'un pere, & » d'un pere tendre & bienfaisant, en chantant & se livrant à » toute sorte de divertissemens, comme si l'on avoit perdu son » plus cruel ennemi? Mais ce qui doit paroître bien plus étran- » ge, Archelaüs vient demander la couronne à l'Empereur » après avoir usé de tous les droits de la Royauté, comme si » ce Maître du monde l'eût déja confirmé sur le thrône.« Antipater peignit ici des couleurs les plus horribles » les meur- » tres commis dans les portiques du Temple pendant la » grande solemnité de Pâques, ces saints lieux remplis des » corps morts des Juifs, tant de la Judée que des pays étran- » gers, qu'y faisoit égorger comme des victimes, non un » étranger, mais un Prince de la Nation, qui, sous le prétexte » d'exercer un pouvoir qu'il se croyoit dévolu, satisfaisoit sa dé- » testable & tyrannique passion. Le Roi son pere connoissoit trop » bien ses méchantes inclinations, pour avoir jamais songé *du-* » *rant qu'il étoit en santé* à le déclarer son successeur; aussi avoit- » il disposé de sa couronne en faveur d'Antipas, par un tes- » tament antérieur, & d'une toute autre validité que le der- » nier: l'on ne peut pas dire que lorsqu'il fit ces premiéres » dispositions, son corps étoit à demi mort, & les lumières » de son esprit presque éteintes; il jouissoit au contraire alors » de toute la vigueur de l'un & de l'autre. Mais quand même, » continua Antipater, les dispositions d'Herode en faveur » d'Archelaüs eussent été telles par le passé qu'elles paroissent » être dans son dernier testament, Archelaüs ne donne-t'il » pas assez à connoître ce qu'on doit attendre d'un homme, » qui, aspirant au thrône, débute par dépouiller l'Empereur » du droit qu'il a de le déférer, & qui n'étant que Particu- » lier, a osé prendre sur lui de faire égorger ses concitoyens » dans les portiques du Temple.

Nicolas parle pour Archelaüs.

VI. Antipater finit son discours en confirmant tout ce qu'il avoit avancé, par le témoignage de plusieurs personnes de la famille. Nicolas se leva alors pour parler en faveur d'Archelaüs, & dit: »Qu'on devoit imputer les meurtres commis dans » les portiques du Temple, plutôt à la criminelle opiniâtreté » des gens qui en avoient été les victimes, qu'à un acte d'auto- » rité affecté par Archelaüs; que les auteurs des séditions » étoient non-seulement comptables de leurs téméraires &

» insolentes entreprises, mais de la nécessité dans laquelle ils
» mettent de les châtier, ceux qui, aimant le bon ordre & la
» tranquillité, jouissent de quelque autorité; que ces séditieux,
» au reste, paroissant n'en vouloir qu'à Archelaüs, avoient di-
» rectement attaqué l'autorité de l'Empereur, puisqu'au mé-
» pris de la crainte de Dieu, & sans respect pour la grande
» solemnité de la Fête qu'on célébroit, ils avoient tué tous
» ceux qu'Archelaüs avoit envoyés pour les appaiser; qu'il étoit
» étrange, qu'en haine d'Archelaüs, ou par un éloignement
» criminel de toute justice, Antipater ne rougît point de solliciter
» la vengeance de tels hommes; qu'on doit regarder comme au-
» teurs d'une sédition, ceux qui attaquent des gens qui ne pen-
» sent à leur faire aucun mal, & les forcent de prendre les
» armes contre eux, pour leur défense; qu'au surplus, tout ce
» qui avoit été fait, ne l'avoit été que dans la vuë d'arrêter les
» progrès d'une sédition dangereuse, & de l'avis même de
» ceux qui entreprenoient d'en faire un crime à Archelaüs:
» qu'il n'y avoit en tout celà rien de repréhensible que dans
» l'idée de ceux qui cherchoient à le perdre, & à satisfaire leur
» jalousie contre un parent, qui avoit toujours été fort attaché
» à leur pere commun, & qui leur avoit rendu à eux-mêmes
» de très-bons offices. « Nicolas rejettoit ainsi sur les accusa-
teurs d'Archelaüs, tous les reproches qu'on avoit entrepris de
lui faire. Quant au dernier Testament du Roi, il soûtint » qu'il
» l'avoit fait en plein jugement, & qu'il devoit d'autant mieux
» être préféré au premier, qu'il en soumettoit l'exécution à
» la volonté libre de l'Empereur; qu'on ne devoit point se flat-
» ter qu'Auguste approuvât l'ingrate témérité avec laquelle
» ceux à qui Herode avoit fait le plus de bien durant sa vie,
» s'efforçoient de renverser ses derniéres volontés, par une suite
» du peu de sincérité de leur attachement pour lui; reproche
» qu'on ne pouvoit faire à Achelaüs. Non, ajoûta Nicolas,
» non, Auguste ne cassera point le Testament d'un Prince son
» ami, son allié, qui l'a toujours laissé maître de tout ce qui
» le regardoit, & qui soumet encore à sa sagesse & à sa pru-
» dence ses derniéres dispositions; toute la malice des ennemis
» d'Archelaüs ne persuadera jamais à l'Empereur, dont toute
» la terre admire l'équité & la vertu, qu'un Roi qui déclare
» pour son successeur un fils qui en est digne, étoit dans le dé-
» lire lorsqu'il a fait ce choix: & faut-il d'autre preuve, qu'il
jouissoit

» jouïssoit alors du bon sens le plus parfait, que le soin prudent qu'il a eu de s'en rapporter aux sages lumières d'un » Prince aussi juste & aussi éclairé que l'est Auguste, pour en » ordonner & en régler l'exécution ?

Archelaüs se jette aux pieds de l'Empereur.

VII. Lorsque Nicolas eut cessé de parler, Archelaüs se jetta aux pieds de l'Empereur, qui le releva avec beaucoup de bonté, en lui disant qu'il le jugeoit digne du thrône, & qu'il n'arrêteroit rien de contraire à l'esprit du Testament, & qui ne fût à son avantage. Quoique l'Empereur donnât ainsi à Archelaüs lieu de bien espérer, il ne décida rien, &, ayant congédié l'assemblée, il se réserva d'examiner en particulier s'il convenoit de donner à Archelaüs tout le Royaume qu'avoit eu le Roi son pere, ou de le partager entre ses enfans, qui ne pouvoient se soûtenir sans se trouver en forces.

CHAPITRE X.

Maltacé meurt. Varus écrit à l'Empereur. Sabinus maltraite les Juifs.

I. MALTACE', mere d'Archelaüs, tomba malade & mourut avant que l'affaire du Prince son fils fût terminée. L'Empereur reçut des Lettres de Varus, Gouverneur de Syrie, par lesquelles il lui apprenoit, » qu'après le départ » d'Archelaüs, toute la nation Juive s'étoit révoltée; que s'étant trouvé alors en Judée, il avoit fait châtier les principaux » auteurs de ces troubles, qui avoient été considerables, & que » les ayant appaisés en grande partie, il s'en étoit retourné à » Antioche, laissant à Jerusalem une légion pour contenir les » Juifs & s'opposer aux nouveaux mouvemens qu'ils pourroient » faire. « Malgré ces mesures prises par Varus, la sédition ne fut rien moins qu'appaisée; car aussi-tôt après le départ de Varus, Sabinus, qui, à titre d'Intendant de l'Empereur, résidoit à Jerusalem, ne donna pas peu d'affaires aux Juifs: & croyant pouvoir les réduire avec les troupes que Varus lui avoit laissées, il se présentoit par-tout accompagné de gens de guerre, & ne cessoit de les molester & de les aigrir. Son objet étoit de se rendre maître des Forteresses de la ville, & de s'emparer des deniers Royaux, dont il faisoit une rigoureuse recherche.

II. La Fête de la Pentecôte, que nous célebrons avec beaucoup

de solemnité, étant alors sur le point d'arriver, une multitude infinie de Juifs se rendit à Jerusalem, autant pour tirer raison des mauvais traitemens de Sabinus, que par un motif de piété. Il en vint de la Galilée, de l'Idumée, de Jericho, & des pays de par-delà le Jourdain; mais le plus grand nombre fut de la Judée: ceux-ci étoient les plus animés à se venger de Sabinus. Ils se formerent en trois corps, dont le premier (a) se saisit de l'Hippodrome, vers le midi; le second se porta au septentrion du Temple, vers sa partie orientale; le troisième se plaça au couchant, où étoit le Palais. Ils occuperent ces trois postes, pour tenir les Romains assiégés de tous côtés. Leur nombre épouvanta Sabinus, & la résolution où il les voyoit de mourir plutôt que de se laisser vaincre, pour une cause où ils croyoient qu'il y alloit de leur Religion de remporter la victoire, l'obligea d'en écrire à Varus, & de lui envoyer couriers sur couriers, pour lui demander de prompts secours, les troupes qu'il lui avoit laissées étant daus un danger très-pressant, & y ayant tout sujet de craindre qu'elles ne fussent entiérement défaites. Pour lui, il monta sur la plus haute tour de la ville, qui s'appelloit Phasaële. Herode l'avoit fait bâtir, & lui avoit donné ce nom en l'honneur de son frere Phasaël, qui étoit mort dans la guerre des Parthes. Il fit signe de là aux Romains de sortir & d'aller attaquer les Juifs. C'étoit les sacrifier à son avarice, tandis qu'il n'osoit lui-même descendre pour combattre avec eux. Les Romains firent donc une vive sortie, & comme ils étoient plus aguerris que les Juifs, ils leur tuèrent beaucoup de monde: ceux-ci ne perdirent point courage, ils monterent sur les portiques qui entouroient le Temple. L'action s'anima; les Juifs jettoient des pierres sur les Romains, tant de la main qu'avec des frondes, en quoi ils étoient fort adroits; & leurs archers se trouvant mêlés avec les frondeurs, les Romains furent fort incommodés de la multitude de traits qu'ils leur lançoient; ceux qu'ils leur renvoyoient ne les atteignoient point. De sorte que les Juifs, dans la position élevée où ils étoient, pouvoient aisément accabler leurs ennemis, sans pres-

Les Juifs assiégent & attaquent les Romains.

(a) La manière dont Joseph raconte dans l'Histoire de la guerre des Juifs la position des séditieux, met en état de rétablir ce que ses Copistes ont dérangé ici. Πρὸς μεσημβρίαν doit être après ἀπολαβόντες, & ils l'ont transporté après τοῦ ἱεροῦ, où il fait un contre-sens. En le remettant à sa place, Joseph dit qu'une partie des séditieux se saisit de l'Hippodrome au midi, &c.

que en être maltraités. Le combat dura ainsi fort long-temps; mais enfin les Romains au désespoir de la supériorité que donnoit aux Juifs sur eux l'avantage de cette position, mirent le feu aux Portiques, sans que les Juifs qui étoient dessus s'en apperçussent. La grande quantité de matières combustibles qu'ils y jetterent excita une flamme violente qui gagna le plafond, dont la charpente étoit toute enduite de poix & de cire, parce qu'il en étoit entré beaucoup dans la matière qui avoit servi à appliquer l'or sur les ornemens dont il étoit revêtu, & consuma bientôt ces superbes lambris. Surpris par cet embrasement soudain, tous ceux qui étoient montés sur les Portiques périrent, sans qu'il s'en échappât aucun. Les uns précipités avec les débris (*a*) du toit qui crouloit, étoient assaillis par les Romains, qui les perçoient à coups de traits; d'autres effrayés de la grandeur du danger, & ne sçachant comment s'y soustraire, se jettoient eux-mêmes dans les flammes; quelques-uns, pour se dérober à ce cruel genre de mort, se perçoient de leurs épées; quelques-autres enfin, firent effort pour descendre par où ils étoient montés, mais leur désespoir ne put les sauver; les Romains les tuèrent, malgré leur courageuse résistance, parce qu'ils n'étoient point armés *en guerre*. Alors les Romains pénétrerent du mieux qu'ils purent à travers les flammes jusqu'au trésor où étoit déposé l'argent sacré. Les soldats en pillerent une grande partie, il resta néanmoins pour constant, que Sabinus en tira quatre cents talents.

Le trésor du Temple pillé.

III. Les Juifs furent fort sensibles à la perte qu'ils venoient de faire de leurs concitoyens; le pillage du trésor sacré ne les désola pas moins, mais ils ne perdirent point courage. Les plus braves d'entre eux formerent un corps, & allerent assiéger le palais, menaçant d'y mettre le feu, & d'égorger tous ceux qui étoient dedans, s'ils n'en sortoient sur l'heure; promettant d'autre part, à ceux qui se retireroient de bonne grace, & à Sabinus lui-même, toute sûreté. En conséquence, la plus grande partie des gens qui avoient été attachés au feu Roi se livrerent aux Juifs; mais Rufus & Gratus passerent du côté des

(*a*) La pensée de Joseph n'est pas assez développée dans M. d'Andilly & dans le nouvel Editeur. Pour lui donner tout son jour, j'ôte δὲ, qui est entre τοὺς & περισταδὸν & j'efface la première lettre de τοὺς, pour ne lire qu'οὓς. » Les uns étoient » précipités par le toit qui crouloit, & » les Romains les entourant, les per- » çoient à coups de traits. « *Voyez* Guer. Juifs, Liv. 1. pag. 152. num. 3.

Romains, & leur menerent trois mille des meilleurs & des plus braves soldats d'Herode. Ce que Rufus avoit de cavalerie sous son commandement, passa aussi à leur service. Cependant les Juifs pressoient le siége du palais & en sapoient les murs, invitant néanmoins toujours les assiégés à ne pas les empêcher de mettre à profit l'occasion qu'ils avoient de rendre la liberté à leur Patrie. Sabinus eût bien voulu se retirer avec ses troupes, mais il n'osoit prendre confiance dans les assurances que lui donnoient les Juifs, après les avoir traités comme il avoit fait. La modération même qu'ils faisoient paroître l'empêchoit de traiter, outre qu'il espéroit que Varus viendroit le dégager.

La Judée pleine de scélérats, qui pillent & ravagent tout.

IV. La Judée étoit alors agitée d'une infinité d'autres troubles. Plusieurs prirent les armes en différents endroits, ou pour leur avantage particulier, ou parce qu'ils haïssoient les Juifs. Deux mille soldats, qui avoient servi sous Herode & qui avoient été licentiés, s'assemblerent pour courir sur les troupes du Roi. Achiab, parent d'Herode, leur fit face; mais comme c'étoient de vieux soldats bien aguerris, ils l'obligerent de quitter la plaine, de se retirer dans des lieux élevés & de difficile accès, & d'y faire transporter tout ce qu'il put sauver.

V. Judas, fils du fameux Chef de bandits (*a*), Ezéchias, qu'Herode avoit eu tant de peine à réduire, ayant assemblé aux environs de Séphoris de Galilée une troupe de gens déterminés, alla forcer l'arsenal, prit les armes qui y étoient, en arma ses gens, & se saisit de tout l'argent qu'il y trouva. Ce Chef de bandits jetta la terreur par-tout, pillant & enlevant tout ce qu'il rencontroit. Il eut la folle ambition de vouloir se faire Roi; se flattant que ses énormes brigandages lui procureroient la couronne, qu'il ne pouvoit attendre ni de son mérite ni de sa vertu.

(*a*) Quelques Sçavans ont cru que le Judas dont parle ici Joseph, est le même que celui dont il est parlé dans les Actes des Apôtres. * Mais il n'est pas facile de concilier le raisonnement de Gamaliel avec ce sentiment. Le Judas dont parle Joseph étoit un séditieux, qui s'opposoit à la capitation que les Romains vouloient établir, mais qui ne paroît pas avoir voulu faire aucun changement dans la Religion. Ainsi, qu'il eût succombé dans son entreprise, nulle conséquence pour les Apôtres, qui, sans toucher au gouvernement de l'Etat, ne pensoient qu'à porter la Nation à profiter de la venue du Messie. *Voyez* la seconde Note de M. de Tillemont, *Ruine des Juifs*.

* Chap. 5. ℣. 37.

VI. La confusion où étoient les affaires de la Judée, firent aussi concevoir à un nommé Simon la folle pensée de se mettre la couronne sur la tête. C'étoit un homme de bonne mine, fort, & d'une taille avantageuse; il avoit été au service d'Herode (*a*), s'étoit avancé & jouissoit de quelque réputation. Il rassembla autour de lui quelque populace, qui fut assez insensée pour le déclarer Roi; il le fut assez lui-même, pour croire qu'il étoit plus digne qu'aucun autre de l'être. Il fit brûler le palais qui étoit à Jéricho, après avoir pillé tout ce qui y étoit. Il détruisit de la même manière plusieurs autres maisons royales en diffé rents endroits, qu'il avoit abandonnées au pillage de ses gens; il eût commis bien d'autres désordres, si l'on ne se fut promptement opposé aux progrès de ses folles entreprises. Mais Gratus, qui commandoit un corps des troupes du Roi, & qui s'étoit joint aux Romains, marcha contre lui & le combattit. L'action fut longue & opiniâtre; mais enfin les troupes de Simon furent défaites: elles étoient composées de gens tirés de par-delà le Jourdain, qui ne sçachant observer ni ordre ni discipline, se battoient en vrais déterminés. Simon s'échappa & se jetta dans des gorges, mais Gratus l'y ayant atteint, lui fit couper la tête. D'autres séditieux, gens de même trempe que ceux qui s'étoient donnés à Simon, brûlerent le palais d'Amathe, sur le Jourdain. Toute la Nation étoit alors livrée à un esprit de fureur qui ne pouvoit se réprimer, tant par le défaut d'un Roi, qui, par une autorité juste & légitime, retînt la multitude dans le devoir, que parce que les Romains, au lieu de châtier les séditieux, augmentoient le désordre, par les outrages qu'ils faisoient aux peuples pour satisfaire leur avarice.

VII. Un nommé Athronge, homme sans mérite comme sans naissance, berger de profession; peu riche d'ailleurs, & n'ayant rien de remarquable que la hauteur de sa taille & une

(*a*) M. de Tillemont avoit des idées bien moins avantageuses de Simon, que n'en donne M. d'Andilly; car il le traite d'esclave d'Herode; *Ruine des Juifs*, p. 414. tandis que, selon l'élégant Traducteur, » Herode l'avoit autrefois employé en des » affaires importantes. « Le terme de δοῦλος, dont se sert Joseph pour marquer un Officier, ne signifie point nécessairement un esclave. Mais je ne crois pas qu'on l'ait jamais employé pour désigner un Officier que son Roi a employé en des affaires importantes.

Post mortem Herodis, nihil exspectato Cæsare, Simon quidam nomen regium invaserat, is à Quintilio Varo obtinente Syriam punitus. *Tacit. Hist.* liv. 5. numero 9.

force extraordinaire, s'avisa aussi de vouloir se faire Roi. Le plaisir de pouvoir faire du mal autant qu'on le veut, eut pour lui des charmes qui lui firent mépriser le risque de perdre la vie, auquel il s'exposoit, en cherchant à se le procurer. Il avoit quatre freres, aussi hauts de taille que lui; leur force les fit regarder comme des gens de main capables de réussir dans des entreprises hardies, & de soutenir le thrône dont Athronge vouloit s'emparer. Beaucoup de monde s'étant joint à eux, ils s'en partagerent le commandement. Ainsi chacun d'eux, suivi de sa troupe particuliére, & en qualité d'Officiers généraux d'Athronge, marchoit à ses ordres & combattoit pour lui.

Athronge prend le diadême.

Athronge cependant s'étant ceint du diadême, se forma un conseil pour délibérer des affaires, & ordonnoit tout avec une autorité souveraine. Cet homme conserva ainsi quelque temps le pouvoir & le titre de Roi, faisant en effet exécuter tout ce qu'il commandoit. Il exerçoit sur-tout sa fureur, & ses freres à son exemple, sur les Romains & sur les troupes du Roi, par la haine dont ils étoient animés contre les uns & contre les autres; contre les premiers, à cause des injustices qu'ils commettoient; & contre les autres, à cause des mauvais traitemens qu'elles avoient faits à leurs compatriotes, sous le régne d'Herode. Ils en taillerent plusieurs en piéces, & cet acharnement ne fit qu'augmenter avec le temps. Rien n'échappoit à leur avidité pour le pillage, & à l'habitude qu'ils s'étoient faite du carnage. Ils attaquerent un jour, auprès d'Emmaüs, un détachement de Romains, qui conduisoit des armes & du bled à l'armée, & l'ayant enveloppé, ils tuèrent à coups de traits le Centurion Arcius, qui le commandoit, & quarante de ses plus braves soldats. Les autres, épouvantés de ce désastre, se sauverent. Gratus, qui commandoit les troupes de la couronne, les couvrit dans leur retraite, mais ils ne purent emporter leurs morts. Ces séditieux eurent pendant quelque temps de semblables avantages sur les Romains; mais s'ils leur firent beaucoup de mal, ils n'affligerent pas moins leur propre Nation. On les arrêta enfin dans la suite: un d'eux fut pris dans un combat qu'il donna à Gratus; un autre par Ptolémée, aussi dans une action; le plus âgé de ces freres tomba en la puissance d'Archelaüs. Le dernier, pénétré de douleur, & désespérant de pouvoir se soutenir, parce que les fatigues & les maladies avoient considérablement diminué le nombre de ses gens, ne se rendit à Archelaüs

que sur la parole qu'il se fit donner avec serment, que la vie lui seroit conservée (*a*). Mais cela n'arriva que quelque temps après.

VIII. La Judée étoit remplie de ces sortes de brigands; chaque troupe qui s'en formoit faisoit un Roi, toujours au détriment de la Nation. Ils faisoient peu de mal aux Romains; leur fureur se tournoit principalement contre leurs concitoyens, dont ils faisoient un grand carnage.

IX. Varus, dans ces entrefaites, n'eut pas plutôt appris par les Lettres de Sabinus ce qui se passoit, & le danger que couroit la légion qu'il avoit laissée à Jerusalem d'être taillée en piéces, qu'il prit avec lui deux légions, qui restoient en Syrie, quatre compagnies de cavalerie, avec les secours que lui envoyerent les Rois & les Tetrarques, & il se pressa d'aller dégager les Romains, que les Juifs tenoient assiégés. Il assigna à Ptolémaïde le rendez-vous des troupes qu'il se pressoit de rassembler. Lorsqu'il passa devant Bérite, les habitans de cette ville lui fournirent quinze cents hommes. Aretas *Roi de l'Arabie* Pétrée, qui, en haine de la mémoire d'Herode, recherchoit l'amitié des Romains, lui envoya un considerable renfort de cavalerie & d'infanterie. Lorsque toute l'armée se fut réunie à Ptolémaïde, Varus en détacha une partie, qu'il envoya sous le commandement de son fils & d'un de ses principaux Officiers, faire la guerre aux Galiléens, qui demeurent au-dessus (*b*) de Ptolémaïde. Le fils de Varus marcha contre les ennemis, défit ceux qui oserent en venir aux mains avec lui, & prit Séphoris, qu'il brûla après en avoir fait les habitans prisonniers.

Varus marcha avec le reste de l'armée vers Samarie, mais il ne lui fit aucun mal, parce qu'elle n'avoit point pris part à la révolte. Il alla camper à une bourgade qui s'appelloit Arus, & qui appartenoit à Ptolémée. Les Arabes la brûlerent, par la haine qu'ils portoient à Herode, & qu'ils étendoient jusques sur ceux qui avoient été ses amis. L'armée avança, & les Arabes brûlerent encore une autre bourgade, qui étoit bien for-

Les Arabes mettent tout à feu & à sang. Varus dégage la légion Romaine que les Juifs assiégeoient.

(*a*) Que devint un de ces cinq freres, peut être Athronge lui-même?

Καὶ πίστει τοῦ θείου. Je lis τοῦ βίου, sur sa parole de lui conserver la vie. L'exemplaire de l'ancien Interprète portoit θείου, comme ont nos Imprimés. Mais où a-t'il trouvé qu'Antrogone étoit parent d'Archelaüs? *Fidei patruelis Archelai se committit.*

(*b*) Ou à côté.

tifiée, & qu'on appelloit Sampho. Rien ne leur échappoit sur leur passage, ils mettoient tout à feu & à sang. Varus ordonna qu'on mît le feu à Emmaüs, que ses habitans avoient abandonnée, pour la punir de la mort des Romains que les gens d'Athronge avoient tués. Il s'avança ensuite contre Jerusalem : à son approche, les Juifs, qui assiégeoient la légion, abandonnerent le siége & s'enfuirent sans l'attendre. Varus fit de sanglants reproches aux habitans de Jerusalem : mais pour se justifier, ils alléguerent que toute cette grande multitude ne s'étoit rendue à Jerusalem qu'à cause de la Fête ; qu'ils n'avoient eu aucune part à toute cette affaire ; que c'étoient des étrangers séditieux qui avoient pris les armes ; & que loin d'avoir pensé à assiéger les Romains, ils avoient été eux-mêmes assiégés avec eux. Joseph, neveu (*a*) d'Herode, Gratus & Rufus, avec les troupes qu'ils commandoient & la légion Romaine, avoient été au-devant de Varus. Mais Sabinus n'y fut point. Il gagna la mer aussi-tôt qu'il put sortir de Jerusalem.

X. Varus envoya des troupes dans le pays, à la poursuite des auteurs de la révolte. Il fit punir les plus coupables, dont deux mille furent crucifiés, & pardonna aux autres. Il congédia ensuite les troupes auxiliaires, comme lui devenant inutiles, dans l'état où il avoit mis les choses. Elles avoient fait beaucoup de désordres, & méprisé souvent l'ordre de leurs Officiers, & quelquefois même celui qu'il leur donnoit, pour ne se pas priver du butin qu'elles faisoient par leurs brigandages. Il eut nouvelles alors, que dix mille Juifs s'étoient assemblés, & marcha lui-même contre eux ; mais Achiab les engagea à se rendre sans faire de résistance. Varus se contenta d'envoyer à Rome les Chefs de cette émeute, & il pardonna à tous les autres qui y avoient trempé. L'Empereur donna la liberté à plusieurs ; mais

(*a*) Herode paroit avoir pris ici la place d'Archelaüs. C'est du moins de ce dernier que Joseph dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs que le parent d'Herode, qui alla au-devant de Varus, étoit cousin, ἀνεψιὸς, d'Archelaüs. Si c'est le même dont il est parlé dans le dix-septième & dix-huitième Livre des Antiquités Juives, il étoit petit-fils du grand Herode, par sa mere Olimpias *, & son neveu par son pere, & par conséquent neveu d'Archelaüs par sa mere, & cousin germain par son pere Joseph. **

* Liv. 17. chap. 1. num. 3.
** Liv. 18. chap. 5. num. 4.

il fit punir tous les parens d'Herode, qui, sans respect pour la justice, ni considération pour leur famille, s'étoient joints aux séditieux.

CHAPITRE XI.

Les Juifs députent à Rome pour obtenir la permission de n'être plus gouvernés par des Rois.

I. APRÈS que Varus eut mis ordre aux affaires de Judée, il laissa la premiére légion en garnison à Jerusalem, & retourna à Antioche. Cependant il étoit survenu à Archelaüs de nouvelles affaires à Rome. Varus avoit permis aux Juifs de députer pour solliciter la permission de se gouverner selon leurs Loix. Cette députation que faisoit la Nation, n'étoit que de cinquante personnes, mais plus de huit mille Juifs s'y joignirent. Cela obligea l'Empereur de convoquer une assemblée dans le Temple d'Apollon, qu'il avoit fait bâtir avec de grandes dépenses. Il y invita les Seigneurs qui lui étoient le plus attachés, & les Principaux de Rome. Les Députés s'y rendirent avec les autres Juifs qui étoient à Rome, ainsi qu'Archelaüs & ceux de son parti. Ses parens avoient peine de se joindre à lui, parce qu'ils le haïssoient; mais ils sentoient qu'il ne leur convenoit pas de prendre contre lui le parti de ses ennemis, & qu'une semblable démarche, contre un Prince leur parent, les perdroit d'honneur dans l'esprit d'Auguste. Philippe s'y trouva aussi; il étoit venu de Syrie à Rome par le conseil de Varus, qui l'y avoit engagé sous le prétexte de rendre service à son frere, qu'il favorisoit; mais en effet afin que s'il arrivoit, comme le conjecturoit Varus (a), que l'Etat souffrît quelque affoiblissement, & que l'Empereur, voyant que plusieurs souhaitoient l'indépendance, vînt à le démembrer, Philippe fût à portée d'en solliciter & d'en obtenir quelque portion.

Philippe va à Rome.

Discours des Députés des Juifs.

II. Les Députés des Juifs parlerent les premiers. Comme ils demandoient de n'être plus gouvernés par des Rois, ils exagererent les injustices qu'Herode avoit commises, & dirent » que, sous le spécieux nom de Roi, il avoit exercé la » plus détestable tyrannie, faisant indignement usage de » tout ce qu'un génie cruel peut suggerer pour vexer & » accabler des sujets, ne s'étant même jamais fait scrupule

(a) Voyez Remarque VIII.

» d'inventer des moyens jusqu'alors inconnus pour les ruiner » & les détruire; que le nombre des gens qu'il avoit fait mourir excédoit tout ce qu'on lit dans l'Histoire; que ceux qui » leur survivoient, étoient encore plus à plaindre par les » cruelles inquiétudes que leur causoit (*a*) ce qu'ils voyoient, » ce qu'ils prévoyoient, & ce qu'ils entendoient; que pour bâtir » ou décorer des villes dans les pays voisins, & les donner à habiter à des étrangers, il avoit ruiné les villes de son royaume » en épuisant leurs fonds, & réduit ainsi à la derniére misere » une nation qu'il avoit trouvée florissante lorsqu'il en avoit » pris le commandement; qu'il avoit, sans sujet légitime, fait » mourir un grand nombre de personnes riches & de considération, pour s'emparer de leurs biens; & n'en avoit laissé » vivre beaucoup d'autres, qu'en les en dépouillant; qu'outre » les impositions annuelles dont chacun étoit tenu, il falloit » encore lui faire des présens, ainsi qu'à ses Officiers, à ses » amis (*b*), & à ceux de ses esclaves qu'il chargeoit du recouvrement de ces impôts, dans l'impossibilité où l'on étoit de » mettre sans cela son bien à couvert de l'injustice & de la rigueur de leurs exactions; qu'ils ne parloient point des vierges & des femmes qu'il avoit déhonorées par une furieuse » & brutale passion, parce qu'un oubli prudent de pareils attentats étoit la moindre consolation qu'on pût accorder à » celles qui en avoient été les malheureuses victimes; qu'enfin, » s'il étoit possible de faire gouverner des hommes par des » bêtes, la plus féroce ne leur feroit pas autant de mal qu'Herode en avoit fait souffrir à la Nation, puisque, bien qu'elle » eût souffert diverses révolutions, qu'elle eût été menée plusieurs fois en captivité, on ne voyoit point, par son Histoire, qu'elle eût jamais été accablée de tant de maux qu'elle

(*a*) » Que parce qu'il les dépouilloit » de tout leur bien « [M. d'Andilly.] *Quòd facultatibus suis in sollicitudine versentur.* [M. Havercamp.] Pour prouver que ceux qu'un tyran a épargnés sont plus à plaindre que ceux qu'il a fait mourir, est-ce une raison à alléguer, qu'ils craignent de perdre leur bien? Il n'y a pas grande différence entre τοῖς οὖσι & ταῖς οὐσίαις; & en substituant le premier au dernier, on fait un bon sens, & on prête à Joseph une pensée juste. Car si on peut dire que ceux qu'on a épargnés sont plus malheureux que ceux qu'on a fait mourir, c'est par le chagrin que leur cause ce qu'ils voient, ce qu'ils pensent & ce qu'ils entendent.

(*b*) Il me semble qu'il faut lire τοῖς δούλων, au lieu de τῶν δούλων, & effacer τῦ ἀνυβρίστυ, pour lui substituer ἀνυβρίστως. Je ne vois pas qu'on puisse faire sans ce changement la construction de la phrase.

» en avoit eu à essuyer sous le précedent régne ; qu'ils ne
» s'étoient portés à reconnoître Archelaüs pour leur Roi, que
» parce qu'ils étoient frappés de l'idée que qui ce fût qui suc-
» cédât à Herode, il ne se pouvoit faire qu'ils n'en fussent plus
» humainement traités ; que ce même motif leur avoit fait
» honorer, en sa considération, la mort d'Herode d'un deuil
» public, & ne rien omettre, pour l'exciter à prendre pour eux
» des sentimens de douceur & d'affection ; mais que ce Prince,
» de crainte apparemment qu'on ne doutât qu'il ne fût le di-
» gne & véritable fils d'Herode, n'avoit pas cru devoir tarder
» à faire connoître son génie & ses dispositions, sans même
» être encore assuré s'il régneroit, puisqu'il dépendoit, comme
» il dépend encore, de l'Empereur de lui accorder ou de lui
» refuser la couronne ; que par un avant-goût des bons traite-
» mens qu'il préparoit à ceux sur lesquels il se proposoit de
» regner, il avoit commencé par outrager Dieu même, en
» faisant égorger trois mille de ses sujets dans les Portiques du
» Temple. Qu'ayant donc tout à craindre d'un Prince, qui, outre
» son penchant naturel à la cruauté, ne manqueroit pas de re-
» garder l'opposition qu'il faisoient à ce qu'ils montât sur le
» thrône, comme un droit légitime de les maltraiter dans la
» suite, ils concluoient par supplier l'Empereur de ne les plus
» assujettir à des Rois, mais de les unir au gouvernement de
» Syrie, sous la dépendance de ceux que les Romains enver-
» roient commander dans cette province ; qu'on verroit alors
» s'ils étoient des séditieux, s'ils ne cherchoient qu'à brouiller,
» & si au contraire ils ne sçavoient pas obéir avec docilité,
» lorsqu'on les gouvernoit avec douceur.

III. Après que les Députés des Juifs eurent parlé, Nicolas entreprit de détruire tout ce qu'ils avoient avancé contre Herode & Archelaüs, & dit » que n'ayant rien reproché au feu
» Roi pendant sa vie, il leur convenoit d'autant moins de l'ac-
» cuser après sa mort, qu'ils avoient pû pendant qu'il vivoit
» porter leurs plaintes contre lui devant des Juges équitables,
» & le faire punir s'il eût été jugé criminel. A l'égard d'Ar-
» chelaüs, Nicolas soûtint qu'ils ne pouvoient s'en prendre
» qu'à eux-mêmes de ce qui s'étoit passé, puisqu'ils avoient les
» premiers donné occasion à tout ce qu'ils prétendoient avoir
» été fait contre leurs Loix, en égorgeant les Officiers qu'Ar-
» chelaüs avoit envoyés pour les appaiser ; qu'il les en avoit à

» la vérité fait châtier, mais qu'ils avoient tort de s'en plaindre; que c'étoient des séditieux, qui ne voulant obéïr ni à la Justice ni aux Loix, se faisoient un plaisir de brouiller pour se rendre maîtres des affaires.

L'Empereur regle le Testament d'Herode.

IV. L'Empereur ensuite de cette audience congédia l'assemblée. Quelques jours après il donna à Archelaüs la moitié des Etats d'Herode, avec le titre d'Ethnarque (*a*), & il promit de le déclarer Roi dans la suite, si sa conduite l'en rendoit digne. Il en partagea l'autre moitié entre Philippe & Antipas deux autres enfans d'Herode. Le dernier, qui avoit disputé la couronne à Archelaüs, eut pour sa part la Pérée & la Galilée, qui lui rapportoient tous les ans deux cents talents de revenu. Philippe eut la Batanée, la Trachonite, l'Auranite, & une partie de ce qu'on appelloit la maison de Zénodore, & ces pays lui rendoient cent talents de revenu. L'Etat d'Archelaüs fut composé de la Judée, de l'Idumée & de Samarie. Auguste fit remise aux Samaritains de la quatriéme partie des impôts qu'ils avoient coûtume de payer, en considération de ce qu'ils n'avoient point pris de part à la révolte des Juifs (*b*). La Tour de Straton, Sébaste, Joppé, & Jerusalem, entrerent dans le partage d'Archelaüs. L'Empereur avoit détaché Gaze, Gadara & Ippos, qui sont des villes Grecques des Etats d'Herode, pour les mettre sous le gouvernement de Syrie. L'Etat qu'Auguste forma à Archelaüs produisoit à ce Prince six cents talents de revenu.

V. Tel fut le partage que fit l'Empereur de l'Etat d'Herode entre les Princes ses enfans. Outre Jamnia, Azot, & Phasaëlide, & cinq cent mille piéces d'argent monnoyé, qu'Herode léguoit par son Testament à Salomé sa sœur, l'Empereur lui donna un palais qui étoit à Ascalon. Tout cela lui fit soixante talents de revenu; son petit Etat (*c*) étoit dans la principauté d'Archelaüs. L'Empereur confirma aussi les legs que ce Prince avoit faits à ses autres parens. Il donna aux deux filles qu'il avoit laissées sans être mariées, outre ce qui étoit ordonné par le Testament, deux cent cinquante mille piéces d'argent monnoyé, & leur fit

(*a*) Dans l'explication que M. Mallemans donna en 1708. dans les Mémoires de Trévoux, pag. 1229. de la parabole rapportée dans le verset treize du chapitre dix neuf de saint Luc, il suppose qu'Archelaüs avoit été Roi. La supposition est démentie par ce que Joseph dit ici.

(*b*) Voyez Remarque IX.

(*c*) Οἶκος ne signifie pas ici maison, mais partage, bien. C'est, ainsi que Joseph dit, la maison de Zénodore.

épouser à chacune un des fils de Pheroras. Il distribua de plus entre tous les enfans d'Herode, les quinze cents talents que ce Prince lui léguoit, & ne retint sur les autres présens qu'il lui faisoit que quelques vases précieux, non tant pour leur valeur que pour se rappeller, en les voyant, la mémoire d'un Prince pour lequel il avoit eu de l'affection.

CHAPITRE XII.

I. L'EMPEREUR avoit formé tous ses arrangemens, lorsqu'un jeune homme, Juif d'origine, mais elevé dans la ville de Sydon, chez un affranchi d'un citoyen Romain, conçut le projet de se faire reconnoître pour fils d'Herode, & de réclamer la couronne, par la ressemblance qu'il avoit avec le Prince Alexandre, que le Roi son pere avoit fait mourir. Elle paroissoit en effet si parfaite, que tous ceux qui avoient vû le jeune Prince le prenoient absolument pour lui. Dans ce dessein, il s'affida un autre Juif de la même Tribu, bien instruit de tout ce qui s'étoit passé à la Cour, mais méchant, & très-propre à exciter de grands troubles. Aidé des conseils & des leçons d'un tel maître, il fit courir le bruit qu'il étoit le Prince Alexandre, fils du Roi Herode; qu'un de ceux que le Roi avoit envoyés pour le tuer l'ayant caché, lui & son frere Aristobule, & en ayant tué d'autres, pour tromper ceux que le Roi pourroit envoyer voir si ses ordres étoient exécutés, ils avoient eu le bonheur d'être conservés. Il se repaissoit de ces chimères, & les débitoit à tous ceux qu'il rencontroit. Etant allé en Crète, il en persuada si bien tous les Juifs à qui il parla, qu'ils lui donnerent de l'argent, dont il se servit pour se rendre dans l'isle de Mélos. Il y en reçut bien davantage des Juifs qu'il y trouva, parce qu'ils crurent qu'il étoit effectivement tout ce qu'il se disoit être, & qu'on se flatta qu'il remonteroit sur le throne de son pere; & qu'il se souviendroit alors de ceux qui l'avoient obligé. Il s'avançoit cependant vers Rome, accompagné de ceux qui s'étoient attachés à lui. Arrivé à Pouzoles, il réussit si bien à faire croire cette fable, que tous les Juifs qui y demeuroient vinrent se joindre à lui, le regardant déja comme leur Roi. Ceux qui avoient vêcu avec Herode, & qui avoient eu avec ce Prince

Faux Alexandre.

des liaiſons d'amitié, le vinrent trouver comme les autres, par un ſentiment naturel à tous les hommes. Le fait, dont il ſe faiſoit honneur, prenoit d'autant plus de faveur, qu'on en apprenoit les circonſtances avec quelque plaiſir. Sa reſſemblance avec le véritable Alexandre le confirmoit au point, que ceux qui avoient connu le plus familiérement ce Prince, étoient ſi éloignés de douter que ce ne fût lui-même qui leur parloit, qu'ils ne craignoient point de l'atteſter aux autres avec ſerment. Ce bruit ſe répandit dans Rome & prévint ſon arrivée, de ſorte qu'une multitude infinie de Juifs fut au-devant de lui, remerciant Dieu de ce que, par une providence particuliére, il le leur avoit conſervé. Ils ne l'apperçurent pas plutôt, que, tranſportés de joie de revoir un des fils de la Reine Mariamne, ils s'empreſſerent d'honorer ſa marche par des acclamations mêlées de ſouhaits pour ſa proſpérité. Il étoit monté ſur un char élevé, ſon équipage étoit vraiment royal; les Juifs des lieux par où il avoit paſſé n'avoient rien épargné pour ſa dépenſe; un grand nombre d'entre eux l'avoient ſuivi & l'entouroient, le comblant de toutes ſortes de bénédictions, & faiſant éclater tous les ſentimens qui ſe peuvent concevoir, lorſque, contre toute eſpérance, on revoit des gens auxquels on a été attaché, & qu'on a eu lieu de croire perdus pour jamais.

II. Auguſte cependant n'ajoûtoit aucune foi au récit qu'on lui faiſoit de cette aventure: il ne ſe perſuadoit pas qu'Herode eût pû ſe laiſſer tromper dans une affaire de cette importance, & qui le touchoit de ſi près. Comme cependant la choſe n'étoit pas abſolument impoſſible, il envoya Celade, un de ſes affranchis, qui avoit parfaitement connu les Princes Alexandre & Ariſtobule, ordonner au prétendu Alexandre de le venir trouver. Il l'amena, trompé néanmoins comme les autres. L'Empereur ne put l'être. Ce jeune homme reſſembloit véritablement au Prince Alexandre; mais quelque parfaite que parût cette reſſemblance, un jugement réfléchi ne permettoit pas de s'y méprendre. Le travail avoit endurci ſes mains; ſon teint, ſes chairs, ne préſentoient point cette fineſſe, ces graces, auxquelles on reconnoît toujours un jeune Prince, auſſi bien né que délicatement élevé. Mais l'Empereur voyant que le maître & le diſciple ſoûtenoient auſſi hardiment l'un que l'autre leurs menſonges, il demanda au faux Alexandre ce qu'étoit devenu Ariſtobule, qui comme lui avoit été ſouſtrait à la vengeance

d'Herode, & pourquoi il ne l'accompagnoit pas, & ne venoit pas comme lui réclamer les droits & les honneurs dûs à sa naissance. Il répondit que, pour ne point l'exposer aux dangers d'un embarquement, il l'avoit laissé dans l'isle de Cypre; afin que si lui Alexandre périssoit, il restât au moins un fils de la Reine Mariamne qui pût soûtenir cette famille contre ceux qui avoient eu dessein de la détruire. Comme ce jeune homme, non plus que celui qui étoit l'auteur de toute cette fourberie, ne se démontoit point, l'Empereur le prit en particulier & lui dit: » Si vous m'avouez enfin la vérité; pour récompense de » votre sincérité, je vous conserverai la vie: dites-moi sans dé- » tour qui vous êtes, & qui vous a inspiré la hardiesse de for- » mer un tel projet; il est trop artificieusement concerté, pour » qu'à votre âge vous ayez pû en être l'auteur. « Alors ce jeune homme ne pouvant faire autrement, avoua toute la fourberie à l'Empereur; lui en nomma l'inventeur, & lui fit le récit fidèle de la manière dont elle avoit été conduite. Auguste lui fit grace de la vie, ainsi qu'il le lui avoit promis; mais comme il étoit fort & robuste, il l'envoya aux galères, & fit mourir l'auteur de l'imposture. Les Juifs de Mélos furent assez punis par la perte des sommes d'argent qu'ils avoient dépensées pour faire honneur au faux Alexandre. Tel fut le honteux dénouëment de cette téméraire entreprise.

CHAPITRE XIII.

I. ARCHELAÜS, après avoir pris possession de son Ethnarchie à son retour de Rome, ôta la souveraine Sacrificature à Joazar, fils de Boétus, qu'il accusoit de s'être joint aux séditieux, & il la donna à son frere Eléazar. Il rebâtit magnifiquement le palais de Jéricho, & partagea en deux bras les eaux qui passent à la bourgade de Néara; il en fit couler un dans une plaine qu'il avoit plantée de palmiers, & où il avoit construit un bourg, qu'il appella Archelaïde. Il épousa Glaphira, fille du Roi Archelaüs, veuve de son frere Alexandre, dont elle avoit des enfans. Il transgressa en cela notre Loi, qui nous défend ces sortes de mariages. Eléazar ne jouit pas

long-temps de sa nouvelle dignité; car Jesus, fils de Sié, en fut revêtu de son vivant.

Disgrace d'Archelaüs, qui est relégué à Vienne.

II. Il y avoit dix ans qu'Archelaüs régnoit, lorsque les principaux des Juifs & des Samaritains, ne pouvant plus supporter ses cruels & tyranniques traitemens (*a*), l'accuserent devant l'Empereur, d'autant plus librement, qu'ils sçavoient qu'il lui avoit expressément recommandé de les gouverner avec douceur. L'Empereur en fut si irrité, que sans daigner lui écrire, il fit venir l'Agent qu'il entretenoit à Rome, & qui portoit le même nom que son maître, & lui commanda de s'embarquer sur le champ, d'aller chercher son maître & de le lui amener. Archelaüs exécuta les ordres de l'Empereur, & s'étant rendu en Judée, il trouva son maître en grand festin avec ses amis. Il lui notifia les ordres de l'Empereur & le pressa de partir. Lorsqu'Archelaüs l'Ethnarque fut arrivé à Rome, Auguste lui donna audience, ainsi qu'à ses accusateurs; & après avoir entendu ses défenses, il confisqua ses biens & le relégua à Vienne (*b*), qui est une ville des Gaules.

III. Archelaüs, avant d'être appellé à Rome par l'Empereur, eut un songe dont il fit part à ses amis. Il avoit vû dix épis de bled, bien mûrs & bien remplis de grains; des bœufs lui avoient semblé les manger. Ce songe lui ayant paru renfermer quelque pronostic important, il fit venir à son réveil les plus habiles Interprètes des songes: mais comme ils ne s'accordoient point entre eux, les uns le lui expliquant d'une manière, & les autres d'une façon toute opposée; un Essénien, nommé Simon, ayant demandé la permission de donner la sienne,
» dit que ce songe annonçoit un changement de fortune qui ne
» lui seroit pas favorable; que les bœufs, animaux condamnés à
» de rudes travaux, & les changemens de forme & de situa-
» tion qu'éprouve la terre en cédant à ces travaux, étoient des
» signes de révolutions fâcheuses; que les dix épis marquoient

(*a*) Herm. Witsius a donné un abrégé de l'Histoire de Jerusalem dans le second Tome de ses Mêlanges sacrés. Il y a quelques inexactitudes dans cet abrégé. J'en remarque une qui regarde l'Histoire d'Archelaüs. Il met entre les causes de la disgrace de ce Prince, le mariage qu'il contracta avec Glaphira, femme de son frere Alexandre. Joseph n'en a point connu d'autre que la manière dure & tyrannique dont il traitoit ses sujets. *Miscell. sacr. pag.* 321.

(*b*) Ce fut, selon Strabon, chez les Allobroges qu'Archelaüs fut envoyé en exil, & qu'il y mourut. *Liv.* 16. *pag.* 1109.

dix

» dix années, parce que ce n'eſt que d'année en année que la » terre en produit de nouveaux, pendant l'été ; & que les dix » années marquées par ces dix épis, indiquoient le terme de la du- » rée de ſon gouvernement. « Telle fut l'explication que Simon donna de ce ſonge, & ce fut cinq jours après que ce Prince l'eut eu, qu'Archelaüs, ſon agent, lui apporta l'ordre de ſe rendre à Rome auprès de l'Empereur.

IV. Il arriva quelque choſe de ſemblable à Glaphira, fille du Roi Archelaüs. Cette Princeſſe avoit épouſé en premiéres noces, comme je l'ai dit ci-devant, Alexandre, frere d'Archelaüs. Après qu'Herode eut fait mourir ce Prince, elle épouſa Juba, Roi de Libie (*a*). Ce Prince étant mort, elle retourna chez le Roi ſon pere. Archelaüs conçut pour elle une telle paſſion, qu'il répudia ſa femme, qui s'appelloit Mariamne, pour l'épouſer. Pendant ce troiſième mariage, elle crut, dans un ſonge, qu'Alexandre ſon premier mari s'étoit préſenté à elle ; que, dans le tranſport de la joie qu'elle avoit de le voir, elle l'avoit tendrement embraſſé, mais qu'il n'avoit répondu à ſes careſſes que par des reproches, & lui avoit dit : » Glaphira, vous juſtifiez bien ce qu'on dit ordinairement ; qu'il ne faut pas ſe » fier aux femmes ; après que vous m'avez donné votre foi, » que vous avez reçu la mienne, après que je vous ai épouſée » vierge, & que j'ai eu de vous des enfans, vous avez oublié » mon amour, pour paſſer à de ſecondes noces. Vous n'avez » pas borné là l'outrage que vous m'avez fait, vous n'avez » pas rougi de recevoir dans votre couche un troiſième mari. » Vous avez déshonoré & couvert de honte ma famille, en

(*a*) Juba, Roi de Mauritanie, & fameux dans l'Hiſtoire Romaine, ſurvêcut à la diſgrace d'Archelaüs. Le Cardinal Noris, M. le Clerc, M. l'Abbé Sevin * & quelques autres Sçavans, l'ont prouvé. Ainſi, Archelaüs ne put pas épouſer ſa veuve. On en conclut que Joſeph, qui le dit, s'eſt trompé. On n'en peut diſconvenir, s'il parle de Juba Roi de Mauritanie. Mais celui qu'il dit avoir épouſé Glaphira, l'étoit, ſelon lui, de Libie. Il eſt difficile de croire que Joſeph ne fût pas bien informé de ce qui regardoit la famille d'Herode, ayant eu tant de commodités de s'en inſtruire. Il n'y avoit pas aſſez long temps qu'Archelaüs avoit été exilé, pour que la mémoire s'en fût perdue lorſque l'Hiſtorien Juif entra dans le monde, & on ne pouvoit pas encore avoir oublié à Jeruſalem de quel Prince ſon épouſe étoit veuve. Ainſi, j'aimerois mieux ſuppoſer que ce n'eſt pas du Roi de Mauritanie qu'il dit qu'elle étoit veuve, que de croire qu'il s'eſt trompé dans un fait dont il lui étoit auſſi facile de s'inſtruire, qu'il étoit de ſon devoit de le faire : que ce Prince s'appelloit à la vérité Juba, comme le fils de celui qui avoit combattu contre Céſar en faveur de Scipion, mais qu'il regnoit en Libie, & que ce n'étoit pas le même Prince.

* Mem. Acad. bell. Lett. Tom. 4. p. 461.

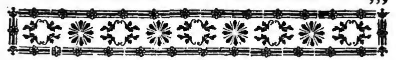
» épousant mon frere. Cela ne me fait point oublier la tendre » & constante affection que j'ai eue pour vous. Je veux vous » sauver le déshonneur que vous vous faites, en vous repre- » nant pour mon épouse. « La Princesse mourut peu de jours après avoir raconté ce songe aux femmes de sa suite.

V. Ecrivant l'Histoire de nos Rois, je n'ai point cru que ces faits fussent étrangers à mon ouvrage; outre qu'ils fournissent des exemples dont on peut profiter, ils servent de preuves de l'immortalité de notre ame, & du soin attentif avec lequel la divine Providence regle & dirige toutes nos actions. Si quelqu'un les regarde comme incroyables, qu'il en pense ce qu'il voudra; mais qu'il ne prétende point empêcher que ceux qui sont persuadés de leur vérité, se les proposent comme des motifs propres à les exciter à la pratique de la vertu.

Auguste unit au Gouvernement de Syrie les Etats que possédoit Archelaüs, & envoya Cyrenius, qui avoit été Consul, faire le dénombrement des biens de ses sujets, & vendre ceux qui appartenoient en propre à ce Prince (*a*).

(*a*) Voyez Remarque X.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-SEPTIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Des arrangemens pris par Herode pour l'établissement des enfans d'Alexandre & d'Aristobule. Des changemens qu'Antipater l'engagea d'y faire.

ANTIPATER engagea Herode, par ses prières souvent réitérées, à changer les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établissement des enfans qu'Alexandre & Aristobule avoient laissés; c'est de Joseph que nous tenons ce fait. Mais il le raconte d'une manière si vague & si embarrassée, qu'il n'est pas facile de s'en former une idée juste, & que ceux qui ont traduit cet endroit ne paroissent pas en avoir rendu le sens. Les termes dont il se sert portent à croire qu'Antipater obtint, par ses importunités, du Roi son pere qu'il réformât tous les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établissement des enfans d'Aristobule & d'Alexandre; & il n'y eut que celui du fils aîné d'Alexandre qui fut changé, ou peut-être même supprimé. Du moins Joseph ayant marqué que celui qu'il devoit prendre avec la fille de Pheroras ayant été changé par les importunités d'Antipater, il ne dit point quelles vuës put avoir Herode pour lui en procurer un autre.

Antipater prétendoit s'emparer du royaume, & monter seul sur le thrône. Le bas âge de ses neveux lui faisoit concevoir l'entreprise facile, mais les arrangemens que le Roi prenoit pour leur établissement, surtout pour celui de l'aîné d'Alexandre, pouvoit le traverser dans ses desseins ambitieux. Il prévoyoit qu'Archelaüs ne verroit pas opprimer son petit-fils, sans tâcher de le soûtenir, & que Pheroras s'y opposeroit également, s'il épousoit une de ses filles. Il paroît n'avoir rien craint des, autres établissemens qu'Herode projettoit, & on ne voit pas en effet, qu'il en eût sujet: mais il sent que la réunion d'Archelaüs & de Pheroras, le premier pour soûtenir son petit-fils, le second, son gendre, pouvoit faire

échouer ses flatteuses espérances de regner un jour seul. C'est le motif des prières importunes qu'il fait au Roi son pere, de faire quelque changement dans ce qu'il avoit reglé par rapport à l'établissement des jeunes Princes.

Herode, vaincu par ces importunités, destina le fils d'Aristobule à la fille d'Antipater, & la fille de Pheroras à son fils. Quels furent les projets d'Herode par rapport aux enfans d'Alexandre & aux autres d'Aristobule, c'est ce que Joseph ne marque pas, & dont on a sujet de se plaindre. Alexandre eut un fils à qui il donna son nom; mais Joseph qui nous apprend cela (a), ne nous dit point de qui il eut ce fils.

On lui fait dire qu'Herode, vaincu par les importunités d'Antipater, lui destina une des filles d'Aristobule. Une faute de ses Copistes, son expression en quelque sorte étranglée, & le peu d'exactitude de la ponctuation de son texte ont pû le faire croire; mais ce n'est pas sa pensée. Les Copistes, en transcrivant αὐτὸν, au lieu d'αὐτοῦ devant μὲν τὴν θυγατέρα, ont donné lieu de croire que c'est d'Antipater dont Joseph parle, & c'est de sa fille, qu'Herode destina au fils d'Aristobule: τὸν υἱὸν est sous-entendu devant Ἀριστοβούλου, & c'est ce qui a donné le change & a fait croire qu'Antipater devoit épouser la fille d'Aristobule, au-lieu que le fils d'Aristobule étoit destiné à la fille d'Antipater. Antipater n'étoit pas jeune, il étoit marié & avoit des enfans. Il pouvoit à la vérité épouser une seconde femme; mais s'il vouloit le faire, eût-il pensé à épouser une personne qui n'étoit pas nubile, & qui peut-être ne le pouvoit devenir que de long-temps? Dans les premiéres vues d'Herode, c'étoit la fille d'Antipater qui devoit épouser un des fils d'Aristobule. Quel motif eût pû avoir Antipater de l'empêcher? Avoit-il rien à craindre de cette alliance? ὥστε αὐτοῦ μὲν τὴν θυγατέρα, Ἀριστοβούλου [υἱὸν] γαμεῖν· καὶ τὴν Φερώρου τὸν υἱὸν αὐτοῦ. » Herode cédant aux » importunités d'Antipater, destina » sa fille au fils d'Aristobule, & celle » de Pheroras à son fils [d'Antipa-» ter.] « Deux légers changemens dans l'Histoire de la guerre des Juifs, concilient l'un & l'autre endroit ensemble. Καὶ αὐτοῦ τῷ Ἀριστοβούλου συνῴκισε θυγατέρα. » Et il destina sa » fille au fils d'Aristobule, & son » fils à celle de Pheroras. « Je crois que ceux qui méditeront un peu cet endroit conviendront que, si ce ne sont pas là les termes de Joseph, ils expriment du moins bien sa pensée.

REMARQUE II.

Manœuvre d'Antipater pour s'assurer la couronne. Intrigues & cabales de la Cour d'Herode.

JOSEPH paroît avoir travaillé avec une application particuliére ce qu'il dit ici, & dans l'Histoire de la guerre des Juifs, des intrigues de la Cour d'Herode, après la mort des Princes Aristobule & Alexandre. Mais un peu de négligence dans ses Copistes, quelque défaut d'attention dans ses Interprètes, ont

(a) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 5. pag. 886.

jetté sur le récit qu'il en fait, des nuages qui couvrent le jeu des machines qu'employerent les différentes factions, empêchent d'en voir les ressorts, & mettent quelquefois l'Historien en contradiction avec lui-même. On va tâcher de dissiper ces nuages, de découvrir les ressorts des machines que les acteurs de ces sanglantes tragédies firent jouer, & de concilier Joseph avec lui-même.

Pheroras avoit de grands ménagemens pour Antipater, & lui faisoit la cour comme devant être un jour Roi. Antipater de son côté le ménageoit beaucoup, & l'obsédoit par le moyen des femmes. Car Pheroras étoit esclave de sa femme, de sa belle-mere & de sa belle-sœur. » Quoiqu'il les haït, à cause du mau- » vais traitement qu'elles faisoient » à ses filles, qui n'étoient point » encore mariées. « Si c'est une consolation que de se tromper en grosse compagnie, M. d'Andilly auroit pû se consoler. Car tous les Traducteurs de Joseph ne rendent pas autrement cet endroit *(a)*. Mais, loin que Pheroras haït son épouse, il aima mieux désobéir au Roi & encourir sa disgrace que de la renvoyer, & il protesta que la mort lui seroit moins rude que de se séparer d'une femme qu'il aimoit si tendrement *(b)*. Ce furent les filles du Roi, que la femme de Pheroras, sa belle-mere & sa belle-sœur insulterent, & ce fut un des chefs d'accusation qu'Herode forma contre la femme de son frere devant le Conseil qu'il avoit assemblé. » Herode, dit » Joseph, les haïssoit toutes, mais » sur-tout la femme de Phero- » ras ..... *(c)* & ayant fait une » assemblée de sa famille & de ses » Ministres, il l'accusa de plusieurs » choses, & d'avoir insulté les Prin- » cesses ses filles.« Herode avoit voulu faire épouser ces Princesses à son frere; mais enchanté de sa belle esclave, il les avoit refusées l'une & l'autre. Ce refus avoit été très-sensible au Roi, & c'étoit pour les Princesses un déshonneur. Pheroras l'avoit donné, mais Herode sentoit bien que le parti lui étoit trop avantageux pour qu'il l'eût refusé, si sa femme, par ses charmes, sa belle-mere & sa belle-sœur par leurs sollicitations, ne l'y avoient poussé; ainsi il les haïssoit toutes, mais l'esclave particuliérement, comme la premiére cause du déshonneur que ce refus avoit fait aux Princesses. L'altération du texte de Joseph a fait prendre le change à ses Traducteurs, & méconnoître sa pensée. Son ancien Interprète paroît en avoir eu quelque sentiment *(d)*, mais sans y apporter remede. » Car Pheroras étoit esclave » de sa femme, de sa belle-mere » & de sa belle-sœur. Herode les » haïssoit, à cause du déshonneur » qu'elles avoient fait aux Princesses » ses filles : il les souffroit cepen- » dant; rien ne se faisoit sans elles; » elles l'obsédoient, & faisoient tout » de concert, sans se contrarier en » rien. « Ce que Joseph dit dans la suite, mais lû avec réflexion, & la maniére dont il rapporte le même évenement dans l'Histoire de la guerre des Juifs, prouve que c'est sa pensée, & que si on l'a mécon-

(a) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 3. numero 1. Guer. Juifs, Liv. 1. numero chap. 29.

(b) Guer. Juifs, chap. 29. numero 1.

(c) Καὶ τὴν εἰς αὐτοῦ θυγατέρας ὕβριν. Ibid. numero 2.

(d) Voyez numero 4. chap. 29. Liv. 1. Guer. Juifs.

nue, c'eſt que ſes Copiſtes ont oublié Ἡρώδης devant μισῶν & mis ce mot au lieu de ὁμίσει, & ont, par cette mépriſe, donné occaſion de rapporter à Pheroras ce qui ne peut convenir qu'au Roi. On peut corriger cet endroit autrement; mais de quelque manière qu'on le faſſe, on ne peut repréſenter ſa penſée qu'en lui faiſant dire en général ce que je viens de marquer.

M. Havercamp traduit ce que Joſeph dit enſuite (*a*), par *neque quidquam ſine his feminis facere poterat*; mais ce Sçavant ne ſe rappelloit pas ſans doute ce que l'Auteur qu'il donnoit au public dit dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs. » Que la femme de Pheroras, ſa » belle-mere, ſa belle-ſœur, & la » mere d'Antipater, ſe conduiſoient » inſolemment dans le palais (*b*).... » qu'Herode haïſſoit ſur-tout la » femme de Pheroras, mais que cela » n'empêchoit pas cette cabale de » l'emporter ſur les autres. Ce n'étoit pas ſur Herode qu'elles l'emportoient, mais ſur les autres factions de la Cour: τῶν ἄλλων ἐπεκράτουν.

M. d'Andilly n'a pû s'empêcher de reconnoître, dans la traduction de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, que c'étoient les filles du Roi que la femme de Pheroras avoit déshonorées par ſes refus. Ce qu'il ajoûte, » qu'Antipa» ter en étoit bien aiſe, parce qu'il » les haïſſoit, « n'eſt pas ce que dit Joſeph; mais je ne m'y arrête pas. Il ſuffit de jetter les yeux ſur l'endroit, pour voir qu'Antipater n'eſt pas la perſonne à laquelle ſe rapporte προβέβλητο, mais le Roi, qui précede immédiatement. » Pheroras » & Antipater entrerent néanmoins » en mauvaiſe intelligence, par quel» ques occaſions aſſez légeres, à » quoi ils furent pouſſés par l'adreſſe » de Salomé. « Si ce n'eſt pas la penſée de Joſeph, la mépriſe n'eſt point particuliére à M. d'Andilly. Elle lui eſt commune avec ceux qui ont travaillé ſur cet Auteur. J'avoue que je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans aucun Auteur οὐδαμῶς, pour ſignifier *nullus*, *nihil*, mais Joſeph le prend dans ce ſens: après avoir dit » que les femmes de cette faction » n'avoient toutes qu'un même ſen» timent, « on ſent quelque dérangement ſi on ajoûte, » mais Phe» roras n'étoit pas d'accord avec » Antipater ſur des choſes de peu » de conſéquence, « ſans marquer quel fut le motif de cette méſintelligence, & par quel moyen ils ſe reconciliérent. Car il eſt certain, par la ſuite, que l'union entre Pheroras & Antipater fut toujours très-intime juſqu'à la mort du premier. Rien au contraire de plus naturel & de plus lié que » & les vuës de » Pheroras & d'Antipater ne ſe croi» ſoienten rien. « Il ſemble que le public avoit droit d'attendre que le nouvel Editeur ne traduiſît pas ἀντίσπασμα δ' ἦν αὐτοῖς ἡ βασιλέως ἀδελφὴ, par *eos quippe diſſociabat Regis ſoror*. Car ἀντίσπασμα ne ſignifie pas déſunion, mais oppoſition, contradiction. Les deux paſſages de Polybe, qu'on cite en marge (*c*), en ſont la preuve. Mais ſans aller en

(*a*) Πράττειν τε οὐδὲν ἦν δίχα τῶν γυναικῶν ἐκπεριωδευκυιῶν τὸν ἄνθρωπον.

(*b*) Μετούσῃ γε μὴν ὑπ' αὐτοῦ τῶν ἄλλων ἐπεκράτουν. Liv. 1. chap. 20. num. 1.

(*c*) Καὶ ἐφ' οὗ τίσιν χρόνον οὐδαμῶν ἀντισπάσματι χρωμένω. Les Gaulois prirent Rome, excepté le Capitole. Γενομένου δ' ἀντισπάσματος. Mais quelque obſtacle étant ſurvenu, & les Venetes ayant fait irruption dans leur pays, ils traiterent avec les Romains, & leur rendirent la vie. *Polybe*. Liv. 2. *pag*. 106. *c*. *d*.

chercher des autorités si loin, Joseph s'explique lui-même dans le récit qu'il fait de cet évenement dans l'Histoire de la guerre des Juifs (*a*). » La seule Salomé étoit » opposée à leur union. Μόνη δὲ τῆς ὁμονοίας αὐτῶν ἀντίπαλος ἦν Σαλώμη.

Remarque III.

Ce que Joseph appelle αἰτὸς, *& dans quel endroit du Temple il le place.*

Il y avoit deux choses dans le Temple qu'Herode avoit fait bâtir, qu'on ne trouve point dans celui de Salomon, une vigne d'or, aussi riche que le travail en étoit parfait, & ce que Joseph appelle αἰτὸς χρύσεος. Comme ce n'est que de cet Auteur que nous tenons cela, ce n'est aussi que de lui que nous pouvons apprendre dans quel endroit du Temple Herode fit mettre ces deux piéces. Il dit en général, dans les Antiquités Juives (*b*), qu'il y avoit au-dessus de la porte du Temple une vigne, qui, par sa richesse & son beau travail, faisoit l'admiration de tous ceux qui la voyoient. Le P. Calmet (*c*) la place au-dedans du vestibule, aux deux côtés de la porte du Saint. Mais elle étoit, selon Joseph (*d*), audessus de celle du vestibule. Car il la met au-dessus de la porte du Temple, » qui étoit, avec son mur, » couverte d'or, comme il venoit » de le dire. « Or, c'est de la porte du vestibule, qu'il avoit dit quelques lignes plus haut, qu'elle étoit, avec son mur, couverte d'or; les Anciens ornoient souvent leurs temples de ces frontons. Le Pere Lamy l'a prouvé, à ne laisser aucun lieu d'en douter. Mais étoit-ce quelque chose de semblable qu'Herode avoit fait faire à la face du Temple qu'il avoit bâti, ou n'étoit-ce qu'un aigle d'or, ou plutôt couverte d'une lame d'or? Quoique le sçavant Oratorien croye que c'étoit un fronton, sur lequel il avoit fait représenter quelques animaux relevés en or, il laisse cependant la liberté à ses Lecteurs d'en penser ce qu'ils croiront convenir davantage à la maniére dont Joseph s'exprime. J'use de cette liberté, & je conviens qu'il a fort bien prouvé que les temples des Anciens avoient ordinairement des frontons, & que sur ces frontons ils représentoient différents points de leurs Histoires, des fleurs ou des animaux; mais j'ajoûte qu'il semble n'avoir pas fait attention qu'αἰτὸς signifie dans les Auteurs qu'il cite ces frontons, non ce qui étoit représenté dessus. Un Hercule, par exemple, le combat de Pelops avec Ænomaüs, celui des Lapithes aux noces de Pirithoüs, Diane, Latone, Apollon, & les Muses, & que c'est toujours ἐν τοῖς αἰτοῖς sur les frontons qu'ils représentoient tout cela; & qu'αἰτὸς ne signifie en aucun des Auteurs qu'il cite, ces ornemens, mais leur support. Ce n'est point, dans Joseph, sur un grand fronton d'or, qu'Herode avoit

(*a*) Liv. 1. chap. 29. numero 1.
(*b*) Liv. 17. chap. 6. numero 2.
(*c*) Sur le verset trois du sixiéme chapitre du troisiéme Livre des Rois.
(*d*) Guer. Juifs, Liv. 5. chap. 5. numero 4.

fait représenter quelques animaux ; c'étoit *ἀετὸν μέγαν χρύσεον*, un grand aigle d'or qu'il avoit consacré. Les disciples de Judas & de Mathias, en renversant à coups de hache *τὸν μέγαν ἀετὸν*, n'abbatirent pas le fronton. Ce ne fut pas aussi des figures d'animaux, qu'Herode y avoit fait représenter. Il faudroit que Joseph eût dit non *ἀετὸν μέγαν*, mais *τὰ ἐν ἀετοῖς*, comme s'expriment les Auteurs dont le sçavant Oratorien a rapporté les passages. Il n'y auroit aucune difficulté sur le sens d'*ἀετὸς*, & il ne pourroit pas signifier ici fronton, si ç'avoit été » sur la seconde porte du » Temple, *celle du Saint*, « qu'Herode eût fait mettre cet aigle. Car le Saint n'avoit point, & ne pouvoit pas même avoir de fronton : aussi Joseph dit-il que ce fut au-dessus de la grande porte du Temple qu'Herode avoit fait mettre cet aigle, & celle de son vestibule étoit plus grande que celle du Saint.

REMARQUE IV.

Il ne paroît pas qu'Herode envoya à Jéricho ceux qui avoient été arrêtés pour avoir abbatu l'aigle d'or d'au-dessus du vestibule du Temple.

» HERODE les envoya en- » chaînés à Jéricho. « La traduction est exacte, mais je soupçonne les Copistes de l'avoir été peu, en transcrivant cet endroit. Joseph ne dit point qu'Herode fût alors à Jéricho, & rien ne donne lieu de l'y supposer. Sa demeure ordinaire étoit à Jerusalem. Il y étoit lorsqu'il accusa Antipater devant Varus, Gouverneur de Syrie. L'assemblée qu'il tint à ce sujet paroît avoir été suivie immédiatement de l'entreprise de Mathias & de Judas. Si ce Prince étoit à Jerusalem, lorsqu'ils abbatirent l'aigle d'or d'au-dessus de la porte du vestibule du Temple, on peut assurer qu'il ne les envoya pas à Jéricho. Il étoit si foible, qu'il fut obligé de se faire porter sur un lit à l'assemblée qu'il avoit convoquée pour se plaindre de leur insolence. En cet état les eût-il envoyés à dix lieues en prison ? N'y avoit-il point de prison à Jerusalem ? Se fût-il exposé sans nécessité à faire un voyage si long, pour un malade, dans l'état où il étoit ? Si Herode étoit à Jéricho, Joseph n'auroit pas pû dire, » le Roi les » ayant fait mettre aux fers, les » envoya à Jéricho. « Car on ne dit pas qu'on envoie des personnes dans la ville où on est actuellement. Je crois donc qu'il faut lire *εἰς τὴν εἱρκτὴν* au lieu d'*εἰς Ἱεριχοῦντα* ; & que ce fut en prison, non à Jéricho, qu'Herode les envoya. Joseph ne marque point dans l'Histoire de la guerre (*a*) des Juifs, qu'il les y envoya ; il dit seulement que ce Prince, outre de la réponse de ceux qui avoient abbatu cet aigle, se mit au-dessus de la violence de son mal pour se faire porter à l'assemblée. L'effort eût été bien plus grand, s'il se fût fait transporter à Jéricho, & plus digne par conséquent d'être remarqué. Le Peuple, dans la crainte que la recherche de ceux qui avoient eu part à cette entreprise n'enve-

(*a*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 4.

loppât

loppât beaucoup de monde, supplia le Roi de ne faire punir que ceux qui l'avoient conseillée & ceux qui avoient été arrêtés. δῆμος, dans Joseph, signifie ordinairement le peuple de Jerusalem, lorsqu'il s'agit d'une affaire qui regarde le corps de la Nation. Il ne dit rien ici qui nous porte à croire que le peuple de Jerusalem se soit transporté à Jéricho. Comme celui de cette derniére ville ne paroît pas avoir eu part à cette entreprise, c'est une suite qu'il ne dut guères y prendre d'interêt. Et faisoit-il une figure dans l'Etat à se faire écouter d'Herode, & à pouvoir fléchir sa colère ?

Il me semble qu'un petit changement est encore nécessaire ici. Ce fut dans le théatre même, que se tint l'assemblée que ce Prince convoqua contre ceux qui avoient abbatu l'aigle d'or. Il ne paroît pas qu'il y eût de théatre à Jéricho, & ce n'étoit point au théatre que ces assemblées se tenoient à Jerusalem. Herode, en faisant rebâtir Jéricho, y fit faire des palais plus beaux & plus commodes que ceux qui y étoient auparavant (*a*); mais Joseph ne parle ni de théatre ni d'Amphithéatre : il n'oublie cependant aucun des ornemens publics que ce Prince ait fait faire dans les villes qu'il rebâtissoit. Il tint cette assemblée dans le théatre *même*. (*b*) Le mot *même* ne convient point ici, & indique, ce semble, que ce fut ailleurs qu'elle se tint. Si, au lieu de τὸ αὐτὸ θέατρον on lit τὸ αὐτὸ ἱερὸν, le sens est bon & convient fort bien. » Le Roi tint » cette assemblée dans le portique » même du Temple, couché sur un » lit, ne pouvant se soûtenir autre- » ment. « Car ce n'étoit pas un endroit où on se trouvât ordinairement sur un lit.

Joseph ne prête d'autres motifs à Mathias & à Judas de déclamer contre l'aigle d'or qu'Herode avoit fait mettre au-dessus de la porte du vestibule du Temple, qu'un zèle ardent pour l'observation exacte de la Loi. C'étoit sans doute celui dont ils se faisoient honneur en public, mais il paroît que ce n'étoit pas le véritable ; & Joseph ne jugeant pas qu'il fût à propos de le faire connoître, a cru ne devoir pas en dire davantage. Les Juifs étoient extrêmement scandalisés de la conduite d'Herode, & ils en avoient sujet. S'il n'étoit pas Payen, comme quelques Sçavans l'en ont accusé, il n'avoit guères d'autre Religion que celle que son ambition, ses craintes ou ses espérances lui inspiroient. Il avoit fait bâtir des temples ailleurs qu'à Jerusalem, il en avoit consacré à Auguste, & il avoit établi des jeux en son honneur. Une conduite si expressément condamnée par la Loi, donnoit lieu aux Juifs d'être en garde contre tout ce qu'il faisoit qui pouvoit avoir trait à la Religion. La représentation d'un aigle n'étoit pas plus défendue par la Loi que celle d'un lion, ou d'un taureau (*c*) ; & Joseph s'oublie étrangement, quand il dit (*d*) que Salomon la transgressa, lorsqu'il fit représenter des taureaux sur la mer d'airain, & des lions à son thrône. L'Ecriture ne lui en fait aucun reproche, & Dieu n'eût pas fait un miracle à la Dédicace de

(*a*) Guer. Juifs, Liv. premier, ch. 21. numero 4.

(*b*) Ἐξεκκλησιάσας εἰς τὸ αὐτὸ θέατρον.

(*c*) 3. Rois, chap. 7. ỳ. 29.

(*d*) Antiq. Judaiq. Liv. 8. chap. 7. numero 5.

ce Temple, si ce Prince y eût fait mettre quelque chose qui eût été contre sa défense. Mais les Romains avoient un aigle dans leurs enseignes, & ils lui rendoient un culte superstitieux. C'est ce culte que les Juifs craignoient qu'Herode ne voulût introduire, en faisant mettre un aigle d'or au-dessus de la porte du vestibule du Temple, & qu'accoûtumant le peuple à le voir, il ne le portât insensiblement à lui rendre quelque culte. La crainte paroît avoir été bien fondée, & c'étoient probablement les motifs secrets des déclamations de Mathias & de Judas contre cet aigle, mais qu'il n'étoit pas prudent de faire connoître au public.

REMARQUE V.

En quel lieu & en quelle année Herode est mort.

LA mort d'Herode à Jéricho paroît un fait si constaté chez tous les Sçavans qui ont eu occasion d'en parler, & Joseph semble le dire si expressément, que c'est peut-être une témérité que de témoigner le révoquer en doute. Mais seroit-il défendu de chercher à s'instruire? de proposer ses difficultés, non pour les soûtenir, mais pour en recevoir la solution? Les vérités les plus certaines ne sont pas toujours exemptes de quelque petit nuage; soit défaut d'ouverture, soit qu'on ne les regarde pas du bon côté, soit enfin, que ce soit l'appanage de l'humanité, de n'avoir point de lumiére sans ombre.

Les cruelles douleurs que souffroit Herode le porterent à se vouloir donner la mort (*a*); & il se la fût en effet donnée, si son parent, Achiab, n'eût arrêté la main dont il alloit s'enfoncer un coûteau dans le cœur. Cet officieux parent fit alors un grand cri, qui jetta l'alarme dans tout le palais.

Antipater, qui en fut informé aussi-tôt (*b*), voulut en profiter, en tâchant d'engager l'Officier, à la garde duquel il étoit confié, à faire rompre ses chaînes (*c*), & lui donner la liberté. Mais, loin de se laisser gagner par les grandes promesses qu'il lui faisoit, l'Officier courut en donner avis à Herode. Ces deux circonstances nous portent à croire qu'Antipater étoit dans le lieu où le Roi voulut se donner la mort, & il n'y a guerre d'apparence que ce Prince le traînât enchaîné par-tout où il alloit. Il ne paroît pas qu'il l'eût mené avec lui aux eaux de Calliroé. Ses Médecins lui ayant ordonné de prendre un bain d'huile, on ne l'eut pas plutôt mis dedans qu'on le crut mort. Ceux qui étoient présents jetterent un grand cri; mais ce cri, qui devoit se faire entendre autant pour le moins que celui que jetta Achiab lorsqu'Herode voulut se tuer, ne pénétra pas cependant jusqu'à Antipater: Joseph du moins ne le marque point. Il n'étoit donc pas aux eaux de Calliroé; & par une conséquence bien naturelle, ce ne fut pas à Jéricho qu'Herode voulut se donner la mort: ce fut dans un endroit où l'alarme, que ce désespoir

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 7. *sub fin.*

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 7. Καὶ ταχίως ἀκούσας.

(*c*) Ibid. δραμὼν ἀπήγγειλε.

répandit dans le palais, fut ſçue promptement d'Antipater. Si les cris qui s'éleverent aux eaux de Calliroé, lorſqu'on crut ce Prince mort, ne parvinrent pas juſqu'à lui, c'eſt qu'il n'y étoit pas; s'il eut connoiſſance de l'alarme où ſon déſeſpoir jetta le palais, c'eſt qu'il étoit dans l'endroit où ce Prince attenta ſur ſa vie. Et pourquoi ne l'auroit-il pas mené avec lui aux eaux de Calliroé, s'il l'avoit mené à Jéricho?

Ce fut dans un amphithéatre, qu'Alexas & Salomé aſſemblerent les troupes, pour leur apprendre la mort du Roi, & leur lire ſon Teſtament. Ce Prince en avoit fait faire un à Jeruſalem & à Céſarée. Il avoit réparé Jéricho, & y avoit fait conſtruire des palais plus beaux & plus commodes que ceux qui y avoient été auparavant. Mais Joſeph ne parle point d'amphithéatre (*a*). Il ne paroît pas cependant avoir oublié de parler d'aucun ornement un peu de conſéquence, qu'il ait fait dans les villes de ſon royaume qu'il faiſoit bâtir ou réparer. (*b*) Ce fut Céſar qui fit voir le premier amphithéatre à Rome, encore n'étoit-il que de bois: les grandes villes s'en procurerent dans la ſuite. Mais la dépenſe étoit grande, & d'où Jéricho, qui ne paroît pas avoir été une ville autrement conſidérable, eût-elle fait venir des lions, des tigres, & ſe fût-elle procuré des Gladiateurs, pour faire uſage d'un amphithéatre?

Joſeph ne nous apprend point dans laquelle des ſaiſons Herode fut aux eaux de Calliroé. En ſuppoſant que ce ne fut que vers l'automne, il dut les quitter au commencement de Novembre au plus tard. Il mourut l'année ſuivante, un peu avant Pâque, vers le commencement ou le milieu du mois de Mars. Quelle raiſon auroit pû avoir ce Prince, de demeurer quatre mois entiers à Jéricho, éloigné de dix lieues de Jeruſalem, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire, où mille affaires rendoient ſa préſence néceſſaire, & où il trouvoit, de toutes manières, plus de commodités que dans aucune des autres villes de ſon Etat? Il avoit ordonné qu'on l'enterrât à Herodium (*c*). La Pompe funèbre fut magnifique, & pour ſe rendre en cette ville ou cette forteresse, elle fit un chemin de deux cents ſtades. Elle put ne pas prendre le chemin le plus court, mais elle auroit fait un tour d'une grandeur extraordinaire, ſi, pour ſe rendre à Herodium, & revenir ſi l'on veut à l'endroit d'où elle étoit partie, elle avoit fait deux cents ſtades, cette place n'étant éloignée que de huit de Jéricho (*d*). L'endroit où Herode avoit voulu être enterré étoit éloigné de ſoixante ſtades de Jeruſalem (*e*), & de huit de Jéricho, comme on vient de le dire, & cette derniére ville l'étoit de cent cinquante de Jeruſalem: la choſe implique. Dans quelque poſition qu'on ſuppoſe Herodium par rapport à Jéricho, à

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 8. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 8.

(*b*) Il avoit raconté, (je ne me ſouviens pas maintenant de l'endroit) les ouvrages qu'Herode avoit fait faire à Jéricho. Mais il ſe ſouvient dans la ſuite qu'il avoit oublié de parler de ſa citadelle. Il le fait, Guer. Juifs, Liv. 1. ch. 21. numero 9.

(*c*) Guer. Juifs, Livre premier, chapitre dernier.

(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 8. numero 3.

(*e*) Ibid. Liv. 15. chap. 9. numero 4.

l'orient, à l'occident, au midi, ou au ſeptentrion, il ne pourra jamais être éloigné que de huit ſtades de Jéricho, tandis qu'il ne l'eſt que de ſoixante de Jeruſalem, & que la diſtance de Jéricho à la capitale eſt de cent cinquante; mais il faut remarquer que Joſeph, dans un endroit dit ſeulement que la marche que le convoi fit pour ſe rendre à Herodium, fut de huit ſtades, & dans un autre, qu'il fut de deux cents, ſans marquer le lieu d'où il comptoit ces ſtades. Dans la prévention où l'on a été que le convoi partoit de Jéricho, on a cru que c'étoit la diſtance de cette ville à Herodium qu'il marquoit, & M. d'Andilly finit le premier Livre de la guerre des Juifs par faire dire à ſon Auteur: » Ils » allerent en cet ordre depuis Jéri» cho juſqu'au château d'Herodium,« quoique Jéricho ne ſoit point dans le Grec. Cette réflexion leve la contradiction qu'on vient de marquer, mais il faut faire quelque choſe davantage pour concilier Joſeph avec lui-même.

Il faut néceſſairement reconnoître que le texte de Joſeph eſt altéré. Il ne nous apprend point la poſition d'Herodium par rapport à Jeruſalem. En général, cette place devoit être entre l'Idumée & la capitale. Herode en ſortant de Jeruſalem, dont Antigone & les Parthes étoient maîtres, vouloit ſe rendre en Idumée (*a*). Les Juifs le pourſuivirent pendant ſoixante ſtades; mais enfin, l'avantage qu'il remporta ſur eux les obligea de ceſſer de le pourſuivre. Il continua donc ſon chemin, ſe rendit à Maſſada, & entra en Idumée par Reſſa. Par cette marche, Herodium étoit entre Jeruſalem & Maſſada, & cette derniére place étoit voiſine d'Engaddi au midi, ſud-eſt de Jeruſalem. En faiſant partir le convoi de Jeruſalem, au lieu de Jéricho, on leve la contradiction. Le convoi fut de deux cents ſtades, pour aller mettre le corps du Roi en terre dans l'endroit qu'il avoit marqué. Joſeph renferme bien vrai-ſemblablement dans ces deux cents ſtades, celles qu'il fit pour retourner à l'endroit dont il étoit parti. La marche n'eût été que de cent-vingt, s'il fût allé par le chemin le plus court, mais pour rendre la cérémonie plus auguſte en toutes maniéres, Archelaüs put la faire durer davantage, & faire prendre un grand tour au convoi. Il ſuffit qu'il ait été d'un tiers un peu plus long que ſi on eût été par le chemin ordinaire, pour trouver les deux cents ſtades qu'il fit en allant & en revenant des obſéques du Roi.

Je dois cette conjecture à un Sçavant, que je conſidere beaucoup. Elle eſt ingénieuſe, mais elle ne ſuffit pas. L'Herodium où le corps d'Herode fut dépoſé étoit par-delà Thécué, & Thécué étoit, ſelon ſaint Jerôme, éloigné de Jeruſalem de douze milles, qui font quatre lieues; & quatre-vingt ſeize ſtades, en faiſant le mille de huit ſtades. Il y a donc erreur dans les chiffres de Joſeph, & en les corrigeant ſur la diſtance que ce ſaint Docteur donne à Thécué par rapport à Jeruſalem, on trouve les deux cents ſtades que fit le convoi en conduiſant le corps d'Herode à Herodium, & en retournant à Jeruſalem; car cet

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 13. numero 9.

endroit étoit par-delà Thecué.

Les deux corrections qu'on propose sont nécessaires; la premiére, pour ne pas faire dire à Joseph une chose qui implique; la seconde, pour lui épargner le reproche de n'avoir pas connu la distance d'Herodium par rapport à Jerusalem. Il en étoit pour le moins autant éloigné que Thécué; & on ne voit pas de raison pour dire que saint Jerôme en éloigne trop le dernier (*a*), ou que son texte n'est pas pur. Ces deux places étoient proches l'une de l'autre, mais Thécué paroît avoir été entre Jerusalem & Herodium, par rapport à l'Idumée. Ce qui arrête, c'est que ce ne seroit pas le seul endroit où il faudroit supposer que Jéricho a pris la place de Jerusalem.

Joseph dit (*b*) qu'Herode envoya à Jéricho les quarante personnes qui avoient été arrêtées dans les portiques du Temple, lorsque l'aigle d'or fut abbatu. On a remarqué ailleurs, que les Copistes ont transcrit bien vrai-semblablement Ιεριχοῦντα, pour ἱερὸν. Ceux qui font quelque réflexion sur ce qui leur arrive, en composant ou en écrivant, conviendront qu'un mot s'empare quelquefois tellement (*c*) de notre imagination, que nous l'écrivons souvent sans y penser, quelquefois même sans sçavoir comment cela s'est pû faire. Il semble que cela soit arrivé aux Copistes de Joseph, par rapport au mot de Jericho. Quel qu'ait été l'endroit où Herode se rendit aprés avoir pris les bains, Joseph dit qu'il y retourna, qu'il s'y rendit de rechef. Καὶ πάλιν αὖθις. Cette expression insinue qu'il en étoit parti. Aprés avoir raconté que le Roi est allé à Compiegne, on peut bien dire qu'il est retourné à Versailles, parce que c'est son séjour ordinaire; mais un Ecrivain judicieux ne diroit pas, qu'il est retourné à Paris, s'il n'avoit marqué auparavant qu'il en étoit parti. Herode put passer par Jericho pour aller aux Eaux de Calliroé; mais comme il ne le marque point, il n'a pû dire qu'il y retourna sans s'exprimer trés-improprement.

Sans apprécier les difficultés qu'on vient d'exposer, on croit qu'elles meritent quelque attention. Mais, accuser les Copistes d'avoir transcrit cinq fois un mot pour un autre, dans le récit du même fait, cela fait peine. La supposition n'est pas cependant impossible, & les personnes les plus attentives ne se preservent pas

(*a*) Thecuam quoque viculum esse in monte situm & duodecim millibus ab Hierosolymis separatum quotidie oculis cernimus. *In Isac.* chap. 6.

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 4. chap. 9. numero 5.

(*c*) Il semble que cela soit arrivé au Copiste du manuscrit de Joseph, sur lequel ont été transcrits ceux qui sont venus jusqu'à nous. Car il met Jéricho dans un endroit où il n'est point nécessaire. *Antiq. Juiv.* Liv. 17. chap. 8. numero 2. *Guer. Juifs*, Liv. 1. chap. 33. numero 9. Peut-être avoit il quelques raisons particuliéres de mettre la mort d'Herode en cette ville. Joseph dit ailleurs, (*Guer. Juifs*, Liv. 2. chap. 3. numero 1.) qu'un grand nombre de Juifs de Galilée, d'Idumée, de Jéricho, & de Pérée, s'étoient rendus à Jerusalem pour la fête de la Pentecôte. Par quelque main que Jéricho ait été mis ici, il y paroit étranger. Cet Auteur ne parle que des Juifs des quatre provinces qui composoient alors leur Etat; pourquoi auroit-il parlé en particulier de Jéricho? Il l'avoit suffisanment indiquée, en disant que les Juifs de Judée s'étoient rendus à Jerusalem. Comme on ne voit pas que cette ville ait rien eu qui la distinguât de plusieurs autres de Judée, quelle raison auroit pû avoir l'Historien Juif de la nommer, tandis qu'il ne parle d'aucune?

toujours d'une semblable méprise, lorsque, par une espece de fatalité, un mot se met malgré qu'ils en aient, & comme de lui-même sous leur plume : cependant la supposition m'effraie, & je la laisse à risquer à un Sçavant moins timide. Ce que le Pere Lamy dit, page six cents quarante (*a*), suppose que ce fut à Jerusalem qu'Herode mourut. Car il allegue l'ordre barbare que ce Prince donna avant que de mourir, pour prouver qu'il y avoit un Hippodrome en cette ville ; mais c'est plutôt un défaut d'attention qu'une preuve que ç'ait été son sentiment.

Scaliger prétend qu'il y a eu deux Herodium. Il en place un dans une montagne ἐν τῷ πρὸς Ἀραβίαν ὄρει, & l'autre sur une colline qui avoit la figure d'une mammelle, distant de soixante stades de Jerusalem. Ce Sçavant lisoit, ou prétendoit qu'il falloit lire ἐν τῷ πρὸς Ἀραβίαν ὄρει. Mais la préposition n'est dans aucun manuscrit, & quand elle y seroit, cela ne prouveroit pas que la place dont parle Joseph dans l'Histoire de la guerre des Juifs (*b*), fût dans l'Arabie. Plusieurs Sçavans ont embrassé ce sentiment (*c*), & M. Cellarius place le premier Herodium en-deçà du Jourdain ; & le second, par-delà ce fleuve, & contre les Moabites. L'expression de Joseph n'est peut-être pas aussi exacte qu'on le pourroit souhaiter, mais il ne paroît pas avoir voulu distinguer deux Herodium. Il l'eût bien mal fait, en disant que l'un étoit vers une montagne d'Arabie, & l'autre, distant de soixante stades de Jerusalem. Le même lieu n'auroit-il pas pû être dans la même distance de la capitale de Judée, & être sur une montagne qui regarde l'Arabie (*d*) ? Ces Sçavans paroissent n'avoir pas fait assez d'attention à la marche qu'Herode fit pour gagner l'Idumée, lorsqu'Antigone & les Parthes étoient maîtres de Jerusalem. Les Juifs le harcelerent long-temps dans sa retraite, mais les ayant défaits dans un lieu, où il bâtit dans la suite Herodium, ils n'oserent plus le poursuivre. C'est le même endroit que Joseph désigne (*e*), lorsqu'il dit que Simon ayant campé devant Thécué, il avoit devant lui la garnison, qui étoit dans Herodium. M. Cellarius allegue cet endroit, pour prouver que Joseph a connu deux Herodium ; mais assurément, il ne lui est rien moins que favorable. Simon vouloit, comme Herode, pénétrer en Idumée ; ainsi il put se trouver devant l'endroit où ce Prince défit les Juifs qui le harceloient dans sa retraite. Ce qui est certain, c'est que cet endroit, dont Simon vouloit se rendre maître, étoit proche de Thécué, & cette place n'étoit pas en Arabie. Enfin, les Iduméens étoient maîtres de l'endroit dont il s'agit en ce passage ; il n'étoit donc pas en Arabie. Simon étoit campé en-deçà du Jourdain, puisqu'il l'étoit aux environs de Thécué, qui étoit de la Tribu de Juda. Et Joseph ne dit point que le Député qu'il envoya à Herodium pour en-

(*a*) Temp. Hierosol.

(*b*) Liv. 1. chap. 21. num. 10.

(*c*) Voyez la Note *a*. Reland. *Palest. illust.* pag. 448.

(*d*) Joseph ne dit pas τῷ Ἀραβίας ὄρει, une montagne d'Arabie, mais τῷ πρὸς Ἀραβίαν ὄρει, une montagne devant, vers l'Arabie.

(*e*) Guer. Juifs, Liv. 4. chap. 9. numero 5.

gager la garnison de lui rendre la place, passa le Jourdain (*a*).

Quand Agrippa vint en Judée, Herode lui fit voir les villes qu'il avoit bâties ou relevées ; Césarée, Sébaste, Alexandrium, Herodium & Hircania. Si Joseph avoit connu deux Herodium, il eût dû s'exprimer au pluriel, ou désigner par quelque chose de particulier celui qu'Agrippa avoit vû, pour le distinguer de celui qu'Herode ne lui avoit pas fait voir. Il parle cinq ou six fois de cette place, tant dans les Antiquités Juives que dans l'Histoire de la guerre des Juifs ; mais toujours au singulier, & comme n'en connoissant qu'une qu'on appellât Herodium. Il met cette place au nombre des différentes Toparchies qui partageoient la Judée ; n'auroit-il pas pû dire lequel des deux Herodium étoit Toparchie, si Herode avoit fait faire deux places de ce nom ? Pline (*b*) dit qu'Herodium étoit une forteresse, avec une belle ville du même nom ; *Herodium cum oppido illustri ejusdem nominis.* C'est l'explication de ce que dit Joseph. On a cru voir deux Herodium dans ce passage, & l'Historien Juif ne parle que d'un endroit, dont la citadelle s'appelloit Herodium, & la ville portoit le même nom. Enfin, Herode ne marquant point dans son testament, dans lequel des Herodium il vouloit être enterré, il eût moins fait connoître son intention à sa famille, qu'il ne lui eût laissé à deviner lequel il choisissoit pour sa sépulture. La répétition de » il l'appella (*c*) aussi Herodium, « est vrai-semblablement ce qui a porté Scaliger à croire qu'Herode avoit fait bâtir deux places de ce nom. Mais cette répétition peut être une faute de Copiste. Il nous arrive souvent, lors même que nous tâchons d'être le plus attentifs, d'écrire deux fois, trois fois, le même mot dans une phrase, quoique nous voulions ne l'y mettre qu'une seule. Mais, sans supposer que les Copistes sont tombés ici dans cette inadvertence, cette répétition ne marque pas plus deux endroits différents, que Pline lorsqu'il dit : *Herodium cum oppido illustri ejusdem nominis.*

Comme le temps de la mort d'Herode sert à fixer celui de la naissance de Jesus-Christ, l'on a une infinité de dissertations sur l'année que l'homicide des Innocens alla recevoir la punition de tous ses crimes. Je ne pourrois les indiquer toutes, sans donner dans une prolixité excessive. Ainsi, je me borne à faire connoître celles que le public a paru estimer davantage, sans préjudicier au mérite de celles que je n'indique pas. Bucherius, *de Cycl.* Baronius. Pere Petau. Riccioli, *Chronol.* Usserius, *Annal. sacri.* Card. Noris *Cenotap. Pisana.* Arnolus, *Histor. Idumeæ.* Pere Pagi, *Crit. Banonii.* Le Clerc, *Bibliot. chois.*

(*a*) Ce scélérat faisoit des courses dans ce que Joseph appelle τὴν ὀρεινὴν. Il les faisoit des environs de Masada, Thécué, Naïm & Engaddi, & ce fut dans ces cantons qu'Herode fit bâtir Herodium. Ainsi, quand l'Historien Juif dit que cette place étoit τῷ πρὸς Ἀραβίαν ὄρει, son sens n'est pas qu'il fût dans une montagne d'Arabie, mais dans un pays montagneux, qui regardoit l'Arabie. *Guer. Juifs, Liv.* 1. *chap.* 21. *num.* 1. *Liv.* 4. *chap.* 9. *num.* 4. Il eût dû dire dans le sentiment de Scaliger, non πρὸς Ἀραβίαν, mais τῷ τῆς Ἀραβίας ὄρει.

(*b*) Pline, liv. 5. chap. 14. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 21. numero 10.

(*c*) Ἐκάλεσε ὁμοίως. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 21. numero 10.

tom. 4. Allix Diatribe, *de anno Christi*. Pere Alexandre. M. de Tillemont discute avec son exactitude ordinaire, dans sa premiére Note sur la ruine des Juifs, tout ce qu'on a écrit pour fixer l'année & le temps de la mort d'Herode.

REMARQUE VI.

On éclaircit ce que Joseph dit de la sédition qu'exciterent les Juifs, qui vouloient qu'Archelaüs punît ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas.

L'ANCIEN Interprète a donné en quelque sorte le ton à tous ceux qui ont traduit après lui ἐνςάσης δὲ κατὰ τόνδε τὸν καιρὸν ἑορτῆς. Il a cru que cela signifioit *dies festus imminebat*, & c'est dans ce sens que l'ont rendu Sig. Gelenius, Messieurs d'Andilly, Havercamp, & l'Auteur du Supplément du Dictionnaire de Bayle. La sédition put précéder la fête de Pâque, & cette grande solemnité n'être pas encore arrivée, lorsque quelques mutins demanderent avec de grands cris la punition de ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas (*a*). Mais ce ne fut pas à son approche qu'Archelaüs envoya un Officier avec quelques soldats, pour faire finir ces cris séditieux.

Indépendamment du sens qu'ἐνίσημι peut avoir en soi-même, ce que Joseph ajoûte (*b*), que l'exécution rigoureuse qu'Archelaüs fit faire des séditieux, les força d'abandonner la fête, dans la crainte d'une plus grande, ne laisse aucun doute, qu'ἐνςάσης ἑορτῆς, ne signifie la » fête étant commencée. « C'est le sens qu'il lui donne dans le quatorziéme Livre des Antiquités Juives. » Antigone attendoit les Juifs, qui » devoient se rendre de tous côtés » *à Jerusalem* pour la fête de la Pen- » tecôte, qui devoit bientôt arriver: » μέλλοντα ἐξειν. Lorsqu'elle fut ar- » rivée, toute cette grande multi- » tude de Juifs se répandit autour » du Temple.

Il ne suffit pas de fixer le sens des termes dont Joseph se sert, lorsqu'il raconte ce que les séditieux faisoient dans le Temple, pour bien représenter sa pensée. Car quoique les Sçavans qui ont traduit cet endroit n'y aient trouvé aucune difficulté, ils ne l'ont pas du moins marqué, j'ai peine à croire que cet Auteur les y ait fait demander leur pain sans pudeur, τροφήν. Ils ne le demandent point dans l'Histoire de la guerre des Juifs: c'est une grande présomption qu'il ne le leur fait pas faire ici. La nourriture qu'ils tâchent de se procurer dans l'Histoire de la guerre des Juifs, c'est de nourrir & d'entretenir leur sédition; & c'est sans doute la même qu'ils mandient; pour me servir de l'expression de Joseph, dans l'endroit qui fait le sujet de cette remarque. Il faut, pour cela faire une petite correction dans son texte. Celle que l'on va proposer est si légere, qu'elle peut se promettre d'être reçue par elle-même, outre qu'elle concilie si bien ce qu'il dit ici de la conduite de ces séditieux avec celle qu'il leur prête dans l'Histoire de la guerre des Juifs,

(*a*) M. d'Andilly.
(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 10. numero 2.

que

que ce sont presque les mêmes termes dont il se sert dans l'un & l'autre endroit. Je vais rapporter les deux textes ce sera une preuve de ce que j'avance.

Antiquités Juives : συςάντες ἐν τῷ ἱερῷ τροφὴν ἐπορίζοντο τῆς ςασέως οὐκ ὂν ἐν αἰσχύνῃ μεταιτεῖν αὐτήν.	*Histoire de la Guerre des Juifs :* ἐν τῷ ἱερῷ συνεςήκεισαν τροφὴν τῇ ςάσει πορίζόμενοι.

Si ces séditieux avoient été des gueux à demander leur pain, Joseph n'auroit pas pû leur reprocher de n'avoir pas eu honte de le faire. Si c'étoient des bourgeois de Jerusalem, comme il y a bien de l'apparence, ils en eussent acheté ou en eussent fait venir de chez eux, plutôt que de le mendier.

La cavalerie n'eut point ordre de tuer ceux qui sortiroient du Temple pour se sauver (*a*); ce fut d'aller empêcher les Juifs qui campoient hors de la ville de se joindre aux séditieux qui l'entouroient, tandis que l'infanterie attaqueroit ces derniers. αὖθις, devant ἑστηκότας, n'étoit pas à sa place dans les anciennes Editions. M. Havercamp l'a donnée à αὐτόθι, sur l'autorité d'un manuscrit. En effaçant la derniére lettre d'αὖθις, le sens seroit le même, & le changement moindre. Mais il faut faire quelque chose de plus, pour développer la pensée de Joseph. On est obligé de supposer que les Copistes ont omis ici ἀνὰ τὸ πεδίον, qu'on lit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, devant ἑστηκότας. La supposition est nécessaire, pour sauver à Joseph une expression très-incongrue. » Il fit marcher toutes ses » troupes: la cavalerie, pour em» pêcher ceux qui étoient campés » là, αὐτόθι, de donner secours à » ceux qui étoient aux environs du » Temple. « Et où étoient campés ceux contre qui la cavalerie étoit commandée? Ils l'étoient hors de la ville, comme il paroît par l'Histoire de la guerre des Juifs. Mais ἀνὰ τὸ πεδίον omis ici, le donne à deviner, & ne développe point la pensée de Joseph.

Dans toutes les Traductions de cet Auteur que j'ai consultées, c'est la cavalerie qui tue trois mille de ces séditieux. Son texte, tel que nous l'avons, y est formel. Mais ce qu'il ajoûte dans la suite, ce qu'il dit même en cet endroit, donne lieu de soupçonner qu'il est corrompu. Dans les reproches que fit à Archelaüs Antipater, qui parloit en faveur d'Antipas, il l'accusa d'avoir fait égorger environ trois mille Juifs dans le Temple (*b*), & de l'avoir jonché d'un tas de corps morts, tel, que l'on n'y en avoit jamais vû de semblable dans les guerres que la Nation avoit eues à soûtenir. Le fait étoit véritable. Car Nicolas, chargé de répondre pour ce Prince, soûtient à la vérité, que le châtiment de ces séditieux avoit été nécessaire, mais il ne disconvient pas que trois mille d'entre eux n'eussent été tués dans le Temple. Ce fut en effet sur ceux qui sacrifioient que tomberent les troupes qu'Archelaüs avoit fait avancer, & qui en tuérent environ trois mille ..... θύουσιν ἑκάςοις ἐξαίφνης προσπεσόντες διαφθείρουσι μὲν περὶ τρισχιλίους. Ce ne fut donc pas la cavalerie; car elle avoit été commandée d'aller hors de la ville, empêcher

(*a*) M. d'Andilly.

(*b*) Les Députés des Juifs, pour prier l'Empereur de ne leur point donner de Roi, font le même reproche à Archelaüs.

ceux qui y campoient de porter secours aux séditieux qui étoient autour du Temple. Ces raisons m'autorisent, ce semble, à supposer que les Copistes ont écrit dans les Antiquités Juives *ἱππεῖς*, au lieu de *πεζοὶ*, & omis ce mot dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, ou qu'*οἱ*, devant *θύουσιν* en est le débris : les premiéres lettres s'en étant trouvées effacées dans le manuscrit sur lequel ont été transcrits ceux qui sont parvenus jusqu'à nous.

REMARQUE VII.

Antipas ne mena point sa mere avec lui à Rome. Le jeune César Caïus assista au Conseil que l'Empereur tint pour régler la succession d'Herode, mais il n'y présida pas.

JOSEPH raconte en deux endroits le voyage d'Antipas à Rome, & dans l'un & dans l'autre il y mena sa mere, selon M. d'Andilly. Sig. Gelenius lui avoit fait dire la même chose, mais il ne la dit pas : il n'a pas même pû la dire. Archelaüs & Antipas étoient freres de pere & de mere. Archelaüs étoit parti le premier pour Rome, & il avoit mené sa mere avec lui : elle ne put donc pas faire ensuite le voyage avec Antipas. L'ancien Interprete de Joseph ne l'avoit point fait tomber dans une contradiction si sensible. Il avoit bien vû que *μητέρα* ne se rapporte pas à Antipas; mais à Ptolémée, frere de Nicolas, & que le sens étoit qu'Antipas mena avec lui à Rome la mere & le frere de Ptolémée. Archelaüs y avoit déja mené un Ptolémée ; mais, ou ce n'étoit pas le frere de Nicolas, ou Nicolas avoit deux freres qui portoient le même nom. Un Poplas, sujet d'ailleurs inconnu, fut du voyage, dans l'Histoire de la Guerre des Juifs. Ce Poplas me paroît fort suspect, Joseph ne se trompe point dans les Antiquités Juives, entre ceux qu'Archelaüs mena avec lui à Rome, & ces deux mots, *Πόπλας* & *πολλῶν*, ne sont point si differenciés, que les Copistes n'aient pû écrire le premier pour le second. Dans cette supposition, Joseph dira expressément dans l'Histoire de la guerre des Juifs, ce qu'il dit dans les Antiquités Juives, » qu'Archelaüs menoit avec lui plusieurs de » ses amis *καὶ πολλοὺς τῶν φίλων ἐπαγόμενος*.

Le Cardinal Noris paroît un peu s'embarrasser, lorsqu'il dit (*a*), *cùm prioribus tabulis regni haredem constituisset Herodem Antipam quem ex alia uxore ...... susceperat, statim ab obitu Regis, contentionem de successione regni inter fratres erupisse.* L'illustre Sçavant paroît avoir cru qu'Archelaüs & Antipas n'étoient pas freres de pere & de mere. C'est le sentiment d'Usserius (*b*) & du Pere Calmet, qui font Antipas fils de Cléopatre. Rien n'est plus facile que de se tromper dans des calculs & dans des généalogies. Les Ecrivains les plus exacts ne se sont pas toujours préservés de ces

(*a*) Cenotaph. Pisan. Dissert. 2. page 132.

(*b*) Usserius, Ann. mund. 4001. *Ducebat enim matrem suam* (*Cleopatram*) *Hierosolymitanam.*

ſortes d'erreurs. Mais il eſt certain qu'Archelaüs & Antipas étoient freres de pere & de mere, fils de Maltacé de Samarie. Joſeph le dit au commencement du premier Chapitre du dix-ſeptiéme Livre (*a*) des Antiquités Juives, & dans le vingt-huitiéme du premier Livre de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs (*b*).

Herode retoucha trois fois ſon teſtament. La premiére (*c*), pour en rayer Herode, fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, parce qu'elle fut chargée d'avoir eu connoiſſance qu'on avoit conſpiré contre le Roi, ſans l'en avertir. Etant tombé dans la ſuite malade, il nomma (*d*) pour ſon ſucceſſeur Antipas, le plus jeune de ſes enfans, parce qu'Antipater l'avoit indiſpoſé contre Archelaüs & contre Philippe; ce Prince changea enfin ſon teſtament quelques jours avant que de mourir (*e*), pour donner le royaume à Archelaüs, & la Pérée avec la Galilée à Antipas, avec le titre de Tétrarchie.

Le jeune Céſar Caïus ne préſida point au Conſeil que tint Auguſte pour régler la ſucceſſion d'Herode. Sig. Gelenius a été encore ici un mauvais guide pour M. d'Andilly. Si ce n'eſt pas en le ſuivant que M. Havercamp dit qu'Auguſte donna la premiére place dans ce Conſeil (*f*) au jeune Caïus, fils d'Agrippa & de Julie, l'erreur n'en paroit pas moins certaine. Mais c'eſt peut-être une faute d'impreſſion, *primum* pour *primo* dans les Antiquités Juives. Car il remarque dans une petite Note ſur le quatriéme numero du ſecond Livre de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, que la Traduction de M. Hudſon, qui porte *primum* eſt équivoque; que ce fut la premiére fois que le jeune Céſar entra au Conſeil, mais qu'il n'y préſida pas. La choſe eût été de la derniére indécence, & eût déshonoré la Majeſté de l'Empire; qu'un jeune Prince, que ſon bas âge eût exclu de l'entrée du Conſeil, s'il n'eût pas été petit-fils de l'Empereur, y fût non-ſeulement entré, mais y eût même préſidé.

Salien s'eſt jetté dans une autre extrémité. Loin de faire le jeune Céſar préſider à ce Conſeil, il n'y aſſiſta pas même, ſelon lui, &, ſi Joſeph le dit, c'eſt pour faire honneur à celui que l'Empereur aſſembla pour régler la ſucceſſion d'Herode. Ce que dit l'Hiſtorien Juif de cette grande affaire, n'eſt vraiſemblablement qu'un extrait de ce qu'en avoit dit Nicolas de Damas, dans l'Hiſtoire d'Herode; & » à » qui devons-nous davantage nous » en rapporter? Ou à un Auteur qui » avoit plaidé le droit d'Archelaüs » devant l'Empereur, ou à des Ecri» vains, qui, ſans titre, ſans monu» mens, nous viennent débiter, » après ſeize ſiécles, de ce fameux » jugement & de ſes circonſtances, » tout ce qu'il leur plaît (*g*)? « *Cui verò major fides habenda eſt, illine qui cauſæ diſcuſſioni advocatus*

(*a*) Numero 3.

(*b*) Guer. Juifs. Liv. 1. chap. 28. numero 4. Αντίπας δὲ ϗ Αρχέλαος ἐκ Μαλθάκης Σαμαρίτιδος.

(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 4. numero 3.

(*d*) Chap. 6. numero 1.

(*e*) Chap. 8. numero 1.

(*f*) Et in his Caium Agrippæ quidem natum & Juliæ Auguſti filiæ, cui primum locum tribuit.

(*g*) Card. Noris, Cenotaph. Piſan. pag. 162.

interfuit, an iis qui post sexdecim secula de eodem judicio ejusque circumstantiis sine vetustarum Tabularum autoritate, quæcumque pro libito sibi finxere, scripturiunt?

REMARQUE VIII.

Du Conseil que Varus donna à Antipas d'aller à Rome. Du dernier Testament d'Herode, & de son exécution.

» MAIS en effet, dans l'espé- » rance que si ces Ambassa- » deurs obtenoient ce qu'ils dési- » roient, & que le Royaume d'He- » rode fût divisé entre ses enfans, » il pût en obtenir une partie. « M. d'Andilly donne des vues à Varus qui impliquent & se détruisent mutuellement; mais Sig. Gelenius avoit traduit, *si impetrarent Judæi potestatem vivendi suis Legibus, fore ut diviso in Herodis progeniem regno, ad ipsum quoque rediret pars aliqua*. Quoique le mot de *Judæi* ne soit pas dans Joseph (*a*), la permission que sollicitoient les Juifs n'étoit pas de vivre selon leurs Loix: ils l'avoient eue sous Herode, & Archelaüs ne la leur refusoit pas; mais d'être Autonomes, c'est-à-dire, de vivre sous le gouvernement des Romains, de n'avoir plus de Rois, sans cependant être obligés de quitter leurs Loix pour suivre celles des Romains. Ainsi, Joseph n'a pû dire, Varus espéroit » que si ces Ambassadeurs obtenoient ce qu'ils dési- » roient «, le Royaume pourroit être divisé. Loin d'être partagés entre les enfans d'Herode, ils en auroient été tous exclus. Le substantif de πολλοῦ n'est pas les Députés des Juifs, mais la famille d'Herode, dont il n'y avoit aucun qui ne souhaitât de se faire un état à part & indépendant.

Après avoir dit que Philippe devoit avoir, par le testament du Roi, la Batanée, la Trachonite, & l'Auranite, c'étoit une nécessité pour Joseph, de nous dire pourquoi ce Prince n'alla pas à Rome solliciter la confirmation de l'article du testament qui lui faisoit cet avantage? Comment il voulut se charger du gouvernement de l'Etat pendant l'absence d'Archelaüs, & demeurer en Judée, tandis que sa présence étoit si nécessaire à Rome? Varus, pour l'y engager, & pour l'y forcer en quelque sorte, lui dit qu'Auguste pourroit démembrer le Royaume d'Herode, & qu'il devoit tâcher d'obtenir quelque part dans ce démembrement. C'eût été aller chercher un motif pour l'engager à faire ce voyage dans une conjecture peu sûre, tandis que le testament de ce Prince lui en présentoit un qui étoit décisif, & propre non-seulement à le porter à se rendre aux sollicitations du Gouverneur de Syrie, mais qui auroit dû même les lui faire prévenir. Il eût fallu, pour demeurer tranquille & dans l'inaction, dans une circonstance si intéressante, quelque chose de plus que de l'indifférence: il faut supposer Philippe sans

(*a*) M. Basnage paroît s'en être aussi rapporté à ce Traducteur ..... *Quod paterni regni pars aliqua ad se perveniret, si libertati suæ Judæi restituerentur*. Annal. polit. Ecclef. pag. 159.

sentiment, ou d'un désintéressement dont un Juif ne paroît pas avoir été capable.

J'ai peine à croire qu'on puisse lever les difficultés que ces réflexions présentent, sans supposer que ce qui est renfermé entre χαριζόμενος & Ἰάμνειαν ϗ Ἄζωτον est une scholie qui a passé de la marge dans le texte. Rien n'a plus défiguré les anciens originaux, & ne donne plus d'exercice à la sagacité des Critiques, que ces mauvaises remarques, que des Particuliers mettoient à la marge de leurs exemplaires. Car les Copistes, toujours pressés d'avancer sur leur ouvrage, & incapables de réfléchir, en les insérant dans le texte, y ont jetté des contradictions, & répandu des ténèbres qu'il n'est pas facile de dissiper. Cette disposition en faveur de Philippe n'est point dans l'Histoire de la guerre des Juifs, & pourquoi Joseph l'eût-il supprimée dans cet ouvrage, & l'eût-il rapportée dans les Antiquités Judaïques? Il semble que le Senat ayant déclaré Herode Roi, ce Prince crut qu'il entroit dans tous les droits des Asmonéens, & qu'il pouvoit disposer, avec cependant l'agrément de l'Empereur, de tous les Etats qu'ils avoient possédés, comme d'un patrimoine affecté à son titre de Roi de la Nation Juive; mais qu'il n'en étoit pas ainsi de ceux qu'Auguste lui avoit donnés; que c'étoit un present qui lui étoit personnel, dont il ne pouvoit disposer en faveur de sa famille, & qui, à sa mort, retournoit nécessairement à l'Empereur ou à son successeur. Antipater l'avoit prévenu contre Archelaüs & Philippe. Ces préventions donnerent pendant quelques temps de flatteuses espérances à Antipas; car Herode le préféra dans son second testament à Archelaüs, son aîné, pour lui succéder. Ce Prince ayant reconnu dans la suite, que tout ce que lui avoit dit Antipater contre Archelaüs n'étoit que calomnies, il crut ne devoir pas le priver de ce que sa qualité de fils aîné lui donnoit droit d'espérer après sa mort. Il rechangea donc son testament, pour lui rendre la justice que ces calomnies lui avoient fait refuser dans le précedent.

Mais, dans cet arrangement, Herode paroît n'avantager en rien Philippe. Pour quoi les préventions que lui avoit donné Antipater contre le fils de Cléopatre, ne se seroient-elles pas également dissipées, comme celles qu'il lui avoit données contre Archelaüs? Ce Prince put en avoit des raisons. Si Joseph les sçavoit, il n'a pas jugé à propos de nous les faire connoître, & on n'apperçoit dans ce qu'il dit à ce sujet aucun trait qui donne lieu à les conjecturer avec quelque vrai-semblance. Il n'est pas entré dans le détail de tous les articles du testament d'Herode. Il a parlé de ceux qui regardoient Archelaüs & Antipas, parce qu'ils démembroient l'Etat, pour leur en donner un à chacun. Il ne dit rien de ce qu'il ordonna en faveur de ses autres enfans (a), & il se contente de dire en général qu'il les rendit tous riches, par les legs qu'il leur fit, tant

(a) Herode fils de Mariamne, fille du Grand-Pontife. Herode & Philippe, fils de Cléopatre, & Phasaël, fils de Pallas. Olimpiade, sœur d'Archelaüs & d'Antipas, & Roxane, & Salomé, filles de Phedre & d'Elpis. *Antiq. Judaïq.* liv. 17. chap. 1. numero 3.

en argent qu'en revenus. Enfin Herode put croire que comme le royaume avoit été divisé après la mort de Salomon, en deux Etats, qui s'étoient maintenus pendant plusieurs siécles, il pouvoit le partager entre deux de ses enfans, sans que cela dût paroître étrange à la Nation; mais que s'il le partageoit en autant d'Etats qu'il avoit d'enfans, outre qu'il y avoit peu d'apparence que les Juifs voulussent le souffrir, six Souverains dans un pays d'une aussi petite étenduë que la Palestine, se détruiroient bientôt eux-mêmes, ou seroient la proie des nations voisines.

J'aurois dû peut-être porter mon soupçon un peu plus loin, & ne le pas borner à ce qu'on lit dans le Chapitre huitième, Livre dix-septième des Antiquités Judaïques (*a*), de l'avantage qu'Herode fit par son testament à Philippe. En effet, ce qu'on trouve au même endroit des villes qu'il légua à Salomé, ne paroît pas plus authentique. Cet article ne se trouve point dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, & de la manière dont s'exprime Joseph, ce fut à l'Empereur, non à Herode, que Salomé fut redevable de posséder Jamnia, Azot, & la Phasaëlide. Quoiqu'il semble dire le contraire, lorsqu'il raconte, dans les Antiquités (*b*) Judaïques, les dispositions qu'Auguste fit de ce qui avoit appartenu à Herode, il ne seroit pas difficile de le concilier avec ce qu'il en dit dans l'Histoire de la Guerre des Juifs; mais quoique j'aie resserré cette Note le plus qu'il m'a été possible, je crains bien qu'elle ne paroisse trop longue à plusieurs de mes lecteurs.

REMARQUE IX.

Sur ce que Joseph dit qu'Auguste donna à Philippe une partie des Etats de Zénodore. Y avoit-il un Lisanias Ethnarque d'Abilene, la quinzième année du régne de Tibere? Du temps de la mort d'Herode, & de celui de la disgrace d'Archelaüs.

C'EST sous le régne d'Alexandra que Ptolémée paroît pour la première fois dans l'Histoire de Joseph. Il avoit sans doute sçû profiter de la foiblesse où les guerres & les divisions avoient mis les Rois de Syrie pour se faire uu petit Etat dans le mont Liban (*c*), dont Calcide étoit la capitale. Comme il maltraitoit ceux de Damas (*d*), cette Princesse envoya le Prince Aristobule son fils, pour faire cesser ses vexations; mais il fut obligé de retourner à Jerusalem, sans avoir rien fait de mémorable. Ptolémée eut un fils, qui s'appelloit Pollion, & qui paroît avoir été son aîné. Son pere l'ayant envoyé à Ascalon (*e*), querir Alexandra, veuve d'Aristobule, avec son fils Antigone & ses filles, il devint amoureux d'une des

(*a*) Antiq. Juiv. chap. 8. numero 1.
(*b*) Chap. 11. numero 5.
(*c*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 9. numero 2.

(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 13. chap. 16. num. 3. Voyez la Note, Liv. 13. ch. 16.
(*e*) Antiq. Jud. Liv. 14. chap. 7. pag. 696.

Princesses, nommée Alexandra comme sa mere, & l'épousa. Ce mariage lui fut funeste, car Ptolémée le fit mourir pour épouser cette Princesse. Il tâcha de faire monter Antigone son beau-frere sur le thrône, & Marion, tyran de Tyr, étoit de la partie; mais étant entrés en Judée, Herode les défit & les en chassa (*a*). C'étoit un scélérat, qui méritoit autant de perdre la tête que Denys de Tripoli, son parent, mais qui racheta sa vie par un présent de mille talents (*b*) qu'il fit à Pompée. Il eut pour successeur son fils Lisanias, que Joseph appelle Dinaste. Ce fut lui qui ménagea à Antigone, son allié, la protection des Parthes. Dion dit (*c*) qu'Antoine l'avoit fait Roi de l'Arabie. Il put lui en donner le titre, peut-être même augmenter l'étenduë de sa Dinastie. La mort de son pere, ordonnée par Pompée, étoit pour lui une grande recommandation auprès d'Antoine. Il ne paroît pas cependant que le Général Romain fût en état d'accroître son Etat aux dépens de l'Arabie; les Romains n'y possédoient rien alors. Scaurus, que Pompée avoit laissé en Syrie, fit la guerre à Arétas, & entra en Arabie (*d*); mais son expédition fut si malheureuse, qu'il fut obligé d'engager Antipater d'aller trouver ce Prince pour ménager un Traité, qui, en sauvant son honneur, le dégageât de la mauvaise posture où il étoit. L'entreprise que fit dans la suite Gabinius contre l'Arabie, ne fut pas plus heureuse.

Joseph & Dion conviennent qu'Antoine fit mourir Lisanias; mais le premier ne l'appelle que fils de Ptolémée (*e*), lorsqu'il rapporte sa mort. Il continua sans doute à maltraiter ceux de Damas comme son pere avoit fait; car Joseph dit que la haine que lui portoit ce peuple l'engagea à reconnoître Arétas pour Roi (*f*). Il ménagea à Antigone la protection des Parthes. Autant que les commencemens en furent heureux, autant la suite en fut funeste à l'un & à l'autre. Car Cléopatre, qui ne mettoit aucunes bornes à sa lubricité & à sa passion d'étendre ses Etats, accusa Lisanias auprès d'Antoine de favoriser les Parthes (*g*). Elle appuya probablement sur ce que c'étoit lui qui avoit procuré leur protection à Antigone. Quoiqu'il en soit, Antoine, qui ne pouvoit rien refuser à Cléopatre, le fit mourir. Joseph marque expressément à qui elle afferma les Etats de Lisanias: mais comme on trouve dans la suite (*h*) un Zénodore qui les tenoit à ferme, on conclut que cette Princesse les lui avoit affermés, comme elle s'accommoda avec Herode pour ce qu'Antoine lui avoit donné dans la Judée. Auguste le lui rendit dans la suite; mais à l'égard des Etats de Lisanias, il paroît que Zénodore continua d'en jouir, en payant au fisc Impérial ce qu'il s'étoit engagé de donner à Cléopatre.

M. d'Andilly traduit: » Zénodore, » qui avoit pris à ferme le bien de

(*a*) Ibid. pag. 686. Chap. 3. numero 2.
(*b*) Ibid. pag. 721. numero 3.
(*c*) Liv. 49. pag. 411.
(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 5. numero 1.
(*e*) Antiq. Judaïq. Liv. 13, chap. 15. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 4. numero 8.
(*f*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 12. numero 1.
(*g*) Antiq. Judaïq. Liv. 15. chap. 4. numero 1.
(*h*) Ibid. numero 2.

» Liſanias. « C'eſt le ſens ordinaire du mot (*a*) dont ſe ſert Joſeph ; mais il paroît, par la ſuite, qu'il lui fait ſignifier plus que ne dit affermer (*b*), & qu'il lui donne le ſens d'*afféager*, dont on ſe ſert dans quelques provinces, pour marquer l'achat d'une terre, d'une maiſon, avec engagement d'en payer tous les ans une ſomme dont on convient. Car Joſeph raconte que Zénodote n'ayant pû rien obtenir d'Auguſte, & dans le déſeſpoir de pouvoir rétablir ſes affaires, avoit vendu aux Arabes l'Auranite (*c*), qui étoit une partie de ſon Etat. On peut bien céder le bail d'une terre qu'on tient à ferme, mais on ne peut pas la vendre. Cependant, ne tirant pas du bien de Liſanias ce qu'il s'étoit engagé d'en payer, il porta les Trachonites à piller ceux de Damas, & les ſujets d'Herode qui leur étoient voiſins. Ces peuples en ayant porté leurs plaintes à Auguſte, il lui ôta ſon Etat, & le donna à Herode.

On ne voit, ni par Dion ni par Joſeph, qu'aucun des enfans de Liſanias, s'il en avoit eus, lui ait ſuccédé. Il ſemble que s'il en avoit eus, ils ſe ſeroient donné quelques mouvemens pour rentrer dans l'Etat paternel à la mort de Zénodore, & on ne voit pas qu'ils aient ſollicité l'Empereur de leur rendre ce que l'inſatiable avarice de Cléopatre avoit enlevé à leur pere en lui faiſant perdre la vie. Herode, à qui l'Empereur donna cet Etat, en jouit juſqu'à ſa mort, & il paſſa enſuite à Philippe. L'Empereur Claude le donna au grand Agrippa (*d*) & à ſon fils après ſa mort (*e*). Et on ne voit pas que dans ces changemens il paroiſſe aucun des deſcendans de Liſanias, pour reclamer l'héritage de ſes peres. Le Pere Calmet (*f*), & l'Auteur de la Note *t*, concluent, de ce que dit Joſeph dans le dix-ſeptième Livre des Antiquités Judaïques (*g*), que Philippe n'eut qu'une partie de la Dinaſtie de Liſanias ; & que celui dont parle ſaint Luc jouiſſoit de l'Abilene, qui faiſoit l'autre partie. Joſeph ne parle point de Liſanias, & ce ne fut pas, ſelon lui, ſa portion, qu'Auguſte donna à Philippe, mais celle de Zénodore.

Il ſemble qu'on n'a pas bien pris la penſée de cet Auteur. On a cru que quand il diſoit qu'Auguſte avoit donné à Philippe l'Auranite, la Batanée, la Trachonite, *σύν τινι μέρει οἴκου Ζηνοδώρου*, il vouloit dire que l'Empereur lui avoit donné ces terres, avec une partie de ce qui avoit appartenu à Zénodore, & ſa penſée eſt qu'il lui avoit donné la portion, ce qui avoit appartenu à Zénodore. Cela paroît par ce qu'il dit dans le chapitre dixième du quinzième Livre des Antiquités Judaïques (*h*). Car après avoir raconté qu'Auguſte avoit donné l'Auranite, la Batanée, & la Trachonite à Herode, il ajoûte, que Zénodore étant mort, il lui donna *τὴν τούτου μοῖραν οὐκ ὀλίγην οὖσαν* ; *μοῖρα* ne peut ſignifier ici une

(*a*) Ἐμεμίσθωτο.

(*b*) Ibid. Liv. 15. chap. 10. numero 2.

(*c*) Ἔρημ τῆς ἐπαρχίας μέρος τὸ τῆς Αὐρανίτιν αὐτοῖς ἀποδόσθαι.

(*d*) Antiq. Juiv, Liv. 19. chap. 5. numero 1.

(*e*) Ibid. Liv. 20. chap. 7. numero 1.

(*f*) Comment. S. Luc. chap. 3. ℣. 1.

(*g*) Antiq. Judaïd. Liv. 17. chap. 11. numero 4.

(*h*) Numero 1, & 3.

partie

partie des Etats de Zénodore, mais ce qui lui avoit appartenu, ce qui étoit pour ainsi dire son propre, Oulate, Panéade & ses environs, domaine qui étoit entre la Trachonite & la Galilée. Joseph finit la description qu'il fait de la Galilée, de la Samarie, & de la Judée, en disant: » Plus haut sont la Gamalire, la Gaulanite, la Batanée, » & la Trachonite, qui sont le » Royaume d'Agrippa.« Αἱ τῆς Ἀγρίππα βασιλείας εἰσὶ μοῖραι. Si ces provinces pouvoient être regardées comme partie des Etats d'Agrippa, elles en faisoient en même temps le tout, & elles formoient le royaume que lui avoit donné l'Empereur Claude. M. de Tillemont (*a*) n'avoit pas cet endroit présent à la mémoire, ni un autre de Dion (*b*), lorsqu'il croyoit qu'Auguste » avoit laissé quelques » terres à Zénodore, dont la partie » qui fut donnée à Philippe pouvoit » être l'Iturée, puisqu'elle avoit ap- » partenu à Zénodore.« Car Dion (*c*) dit qu'Auguste donna à Herode non une partie, mais la Tétrarchie de Zénodore. Je ne trouve point que Ptolémée, fils de Mennée, ait possédé l'Iturée; M. Antoine en fit Roi son fils Lisanias, c'est une forte présomption que le pere ne l'avoit pas possédée. Le moderne Critique ajoûte, que l'autre partie des Seigneuries de Zénodore étoit l'Abiléne, que saint Luc dit avoir été possédée par un Lisanias. C'est une conjecture, mais qui ne peut pas se concilier avec le récit de Joseph. Il paroît que la mort de Philippe avoit rendu la Tétrarchie de Lisanias vacante: car Caius voulant gratifier Agrippa, il lui donna la Tétrarchie de Philippe, il promit de lui donner celle de Lisanias, & ce fut immédiatement après avoir été reconnu Empereur, temps où la conduite qu'il tenoit ne permet pas de supposer qu'il avoit promis à Agrippa un Etat qui n'eût pas dépendu de lui, & qu'il n'eût pû donner sans en dépouiller le légitime possesseur. *Antiq. Juiv. Liv.* 18. *ch.* 18. *num.* 10.

Lisanias fait si peu de figure dans l'ancienne Histoire, qu'on ne se donneroit pas la peine d'examiner si quelqu'un de ses descendans est rentré ou n'est pas rentré dans les Etats dont Antoine l'avoit dépouillé, si on ne croyoit que S. Luc dit qu'un Tétrarque de ce nom possédoit l'Abilene, lorsque S. Jean commença à prêcher; car on voudroit justifier le fait par quelque ancien Auteur. Mais avant que de se donner la peine de faire des recherches, qui ont été jusqu'à présent inutiles, il convient de commencer par s'assurer si l'Auteur sacré dit ce qu'on lui fait dire. S'il le dit, le fait est incontestable; mais c'est en vain qu'on tâche de le trouver dans Dion ou dans Joseph (*d*). Comme Dieu n'a pas jugé à propos d'accorder le don d'infaillibilité à tous ceux qui ont transcrit nos saints Livres, ni les préserver de quelques légéres méprises, qui n'interessent ni la foi ni les mœurs, M. Valois a cru pouvoir conjecturer que le second τετραρχοῦντος du premier verset du troisième chapitre de saint Luc pourroit bien en être une:

(*a*) Note quatorze sur J. C.

(*b*) Liv. 53. pag. 526. *d. e.* Τῷ τὶ Ἡρώδῃ Ζηνοδώρου τινὸς τετραρχίαν.

(*c*) Ibid. Liv. 49. pag. 411. *b. c.*

(*d*) Guer. Juifs, Liv. 3. chap. 3. numero 5. Antiq. Juiv. Liv. 20. chap. 7. numero 1.

les Copistes ayant souvent écrit deux fois un mot, qui n'étoit qu'une dans l'Auteur qu'ils transcrivoient (a). Il est en effet peu vrai-semblable que le S. Evangéliste ait voulu lier le commencement de la prédication du précurseur de J. C. à l'Ethnarcat d'un Prince qui marquoit si peu, qu'aucun des anciens n'en parle, & qui n'avoit d'ailleurs aucune relation particuliére avec les Juifs. En dattant le commencement de la manifestation de saint Jean au peuple, de la quinziéme année du régne de Tibere, il mettoit les Gentils sujets de l'Empire en état de connoître quand cela étoit arrivé. Les Juifs, sur-tout ceux de par-delà l'Euphrate, pouvoient ne pas sçavoir autrement quand Tibere avoit commencé à regner; mais toujours très-attachés à ce qui regardoit leur Nation, ils n'ignoroient pas sans doute le temps auquel Herode & Philippe avoient été Ethnarques: ainsi, pour leur faire connoître quand S. Jean avoit commencé à prêcher, il leur marque que c'étoit sous la Tétrarchie de ces deux Princes; mais quelle raison auroit pû avoir le saint Evangéliste, de datter cet évenement de la Tétrarchie d'un Prince aussi peu connu que celui qui auroit possédé alors l'Abiléne? Pourquoi ne le pas datter du régne d'Aretas, Roi des Arabes, d'Abgare, Roi d'Edesse, ou de quelque autre Prince plus connu que Lisanias?

Pour faire connoître le temps auquel une chose est arrivée, on la datte de quelque événement public & connu. Les sujets de l'Empire sçavoient quand Tibere avoit regné, & les Juifs ne pouvoient ignorer quand Herode & Philippe avoient été Tétrarques; mais qui sçavoit que Lisanias l'étoit dans un petit coin de la Célé-Syrie, de l'Arabie ou de la Judée, car on ne sçait pas trop où placer l'Abiléne, lorsque saint Jean commença à prêcher?

REMARQUE X.

Ce que Joseph entend, lorsqu'il dit que Cyrenius vendit Ἀρχελάου οἶκον, *& qu'il alla en Judée*, ἀποδωσόμενος τὰ Ἀρχελάου χρήματα.

CASAUBON a prouvé, dans ses Exercitations contre Baronius, qu'οἶκος ne signifie pas seulement maison, palais; mais encore biens, effets, états. C'est dans ce sens que Joseph le prend (b), lorsqu'il dit que Zénodore avoit traité de οἶκος des Etats de Lisanias, & il lui donne la même signification en finissant le dix-septiéme Livre des Antiquités Juives, lorsqu'il raconte qu'Auguste envoya Cyrenius vendre ce qui avoit appartenu en propre à Archelaüs. Sig. Gelenius, & le nouvel Editeur, ont traduit ce mot par *domum*; peut-être parce qu'ils ont cru, que *domus* avoit, dans la Langue Latine, un sens aussi étendu qu'οἶκος en Grec. Mais M. d'Andilly, qui l'a traduit par *palais*, n'a

(a) Un Copiste qui transcrivoit ce verset de saint Luc, pouvoit ignorer qu'on appelloit l'Abiléne l'état de Lisanias. Dans cette ignorance, il a pû croire qu'il manquoit quelque chose au texte de l'Evangéliste que c'étoit vrai semblablement τετραρχοῦντος, & il l'a suppléé.

(b) Antiq. Juiv. Liv. 15. chap. 10. numero 1.

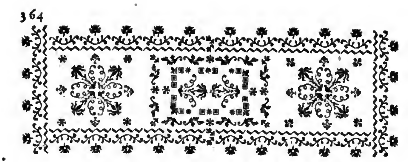
pas rendu la pensée de son Auteur, comme il n'en représente que la moitié, en traduisant ἀποδωσόμενος par faire le dénombrement.

L'objet du dénombrement dont parle S. Luc, n'avoit été que de prendre les noms & de connoître le nombre des habitans de la Judée, & peut-être de tout l'Empire. Mais celui dont Joseph parle ici, étoit de faire connoître le bien des sujets de la Tétrarchie d'Archelaüs, & de les taxer à proportion de ce qu'ils en avoient. Le premier dénombrement se fit sans difficulté, mais plusieurs Juifs se souleverent contre le second. Le palais d'Archelaüs n'étoit pas d'une assez grande conséquence, pour que l'Empereur envoyât le Gouverneur de Syrie le vendre. Les Etats de l'infortuné Ethnarque furent alors imposés à la taxe comme les autres membres de l'Empire. Mais pour ses autres biens particuliers, terres, maisons, meubles & effets, l'Empereur les fit vendre par ce Gouverneur.

(*a*) » Cyrenius, qui se saisit » de tout l'argent qui appartenoit » à Archelaüs. « M. d'Andilly, *Archelaii pecunias in suam potestatem redigeret* Le Gouverneur de Syrie ne manqua pas sans doute de prendre l'argent d'Archelaüs en même temps qu'il se saisissoit de ses autres effets; mais ἀποδωσόμενος ne signifie ni *redigere* ni *addicere*, ni se saisir ni s'emparer. Ces Sçavans ne lui eussent pas, sans doute, donné ce sens, s'ils eussent fait attention que la signification ordinaire de χρῆμα est, à la vérité, de marquer argent, richesses, mais qu'on le prend aussi quelquefois pour signifier maison, meubles, effets. Et c'est dans ce sens que Joseph dit que Cyrenius alla en Judée. ἀποδωσόμενος τὰ Ἀρχελάου χρήματα. On peut voir sur le sens de ce mot les Actes de Leipsic 1737. (*b*). Mais les dictionnaires Grecs, celui, par exemple, de 1562. n'ont point ignoré ce sens.

(*a*) Sig. Gelenius, M. Havercamp.
(*b*) Pag. 447.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-HUITIÉME.

CHAPITRE I.

I. AUGUSTE envoya, comme je l'ai dit, le Senateur Cyrenius en Syrie, pour y rendre la Justice, & faire le dénombrement des biens que possédoient les Particuliers de cette province. C'étoit un homme d'un grand mérite (*a*), & qui, après avoir passé par tous les degrés de charges & d'honneurs, avoit obtenu le Consulat. L'Empereur envoya avec lui en Judée Coponius (*b*), de l'ordre des Chevaliers, pour y commander avec un pouvoir absolu. Comme la Judée venoit d'être réunie à la Syrie, Cyrenius alla y faire un pareil

(*a*) MM Valois* & Havercamp traduisent *σὺν ὀλίγοις*, par *cum paucis militibus*: outre que *militibus* n'est point dans le Grec, après avoir parlé avec éloge de Cyrenius, ce seroit faire une étrange chute, que de finir par dire, qu'il vint en Judée peu acccompagné, avec peu de troupes. Je remets la virgule entre *σὺν ὀλίγοις* & *ἐπὶ Συρίας*, comme elle est dans les anciennes Editions. *Ἐν ὀλίγοις*, *σὺν ὀλίγοις* sont des expressions que Joseph semble affecter, pour marquer quelque chose de singulier, de distingué, dans la personne qu'il veut louer. *In paucis*, *cum paucis*. Antiq. Juiv. Liv. 5. chap. 6. numero. 2. Liv. 7. chap. 8. numero 2. Liv. 2. ch. 5. numero 4. &c.

(*b*) Coponius ne paroît pas avoir été Général de la cavalerie, comme l'ont cru Sig. Gelenius, Messieurs d'Andilly

* Vales. Not. Euseb. Hist. Eccles. chap. 5. Liv. 2.

dénombrement, & la vente des biens & effets qui avoient appartenu à Archelaüs.

Le nom ſeul de dénombrement révolta d'abord les Juifs, mais le Grand-Prêtre Joazar, fils de Boëtus, les engagea à ſe ſoumettre; & les raiſons qu'il leur en donna les gagna tellement, qu'ils ne firent plus difficulté de laiſſer prendre des états de leurs biens. Judas Gaulanite, de la ville de Gamala, s'unit cependant avec le Phariſien Sadoc, pour exciter la populace à la révolte, ſoûtenant tous deux qu'un pareil dénombrement n'indiquoit rien moins qu'une volonté déterminée de les réduire à l'eſclavage; ils exhortoient la nation à défendre ſa liberté; ils aſſuroient qu'on pouvoit rappeller ſes beaux jours, & ſe mettre en état de jouir d'une vie heureuſe & tranquille; qu'il ne falloit pour cela, que ſe mettre en réputation de bravoure; que Dieu ne manque jamais de favoriſer les entrepriſes qui ont pour but le maintien du bon ordre, & ſur-tout, lorſque les ayant formées avec courage, on ſe porte avec une généreuſe ardeur à les exécuter. De tels diſcours firent ſur le peuple une impreſſion vive & ſubite, le projet témeraire de ces deux hommes s'accrédita, & fut la ſource de tant de maux, qu'il n'eſt pas poſſible de les exprimer tous: un tumulte ſuccédoit à l'autre, le plus affreux déſordre régnoit par-tout; on ne voyoit qu'ennemis; le meurtre & le brigandage enlevoient tous les jours les principaux citoyens, & le peu d'amis dans la ſociété deſquels on avoit pû trouver quelque conſolation. Toutes ces horreurs ſe commettoient ſous le prétexte trompeur de rétablir les affaires; mais l'intérêt particulier en étoit l'unique motif & le principe funeſte. Les citoyens d'un côté, acharnés contre leurs concitoyens; les ennemis d'autre part, animés contre tous: la fureur des uns & des autres n'étoit ſatisfaite que par le carnage & la deſtruction de ceux qu'un emportement aveugle leur faiſoit regarder comme leurs adverſaires. Une famine qui ſurvint, enhardit encore ces fanatiques: les villes

Baſnage, * & les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde; mais de l'ordre des Chevaliers. La virgule qui eſt entre ἱππέων & ἡγησόμενος, n'eſt pas à ſa place: elle doit être entre ἡγησόμενος & Ἰουδαίων. » Coponius, de l'ordre des Chevaliers, » fut envoyé avec lui, pour commander » en Judée avec un pouvoir abſolu. « Comme Joſeph remarque que Cyrenius étoit Sénateur, il remarque auſſi que Coponius étoit de l'ordre des Chevaliers.

* Baſnage. Annal. Polit. Eccl. pag. 203. Hiſt. univerſ. du monde, Tom. 7. pag. 256.

furent attaquées, pillées & détruites ; le feu de la sédition ne respecta pas même les sacrés Portiques, tant sont capables de nuire, même aux différents partis, & de perdre toute une nation, les entreprises sur le gouvernement, & le renversement des loix qu'elle a reçues de ses Peres. La nouvelle manière de philosopher qu'introduisirent Judas & Sadoc, fut non-seulement la cause des maux infinis dont la nation fut alors affligée ; elle fut encore le germe de tous les malheurs qui nous accablerent dans la suite. Ils se firent un grand nombre de disciples, ce qui forma parmi nous une quatriéme Secte.

II. Les Philosophes de notre Nation étoient depuis plusieurs siécles partagés en trois Sectes, connues sous les noms d'Esséniens, de Sadducéens, & de Pharisiens ; quoique j'en aie parlé dans le second Livre de mon Histoire de la Guerre des Juifs, je ne crois pas hors de propos d'en dire encore ici quelque chose.

III. La manière de vivre des Pharisiens est simple ; ils ne se permettent aucune délicatesse ; leur raison est la régle de leur conduite ; ils se croient obligés d'observer inviolablement ce qu'elle leur a fait juger être bon. Ils respectent beaucoup les vieillards, & n'osent rien changer à ce qu'ils ont cru pouvoir établir. Quoiqu'ils enseignent que le destin régle tout, ils n'ôtent cependant point à l'homme la faculté de suivre les mouvemens libres de sa volonté. Ils soûtiennent que Dieu a voulu que l'un & l'autre concourent à nous déterminer ; que par l'impression du destin, & par le consentement de la volonté, on embrasse la vertu, ou que l'on se livre au mal. Ils croient que les ames ont un principe d'immortalité, & qu'il y a sous terre des récompenses pour celles qui ont aimé la vertu en ce monde, & des châtimens pour celles qui ont pratiqué le vice ; que celles-ci y sont éternellement renfermées, mais que les premiéres peuvent revenir sur la terre. Cette doctrine les met en si grand crédit parmi le peuple, que, par tout, ce qui regarde le culte de Dieu, soit priéres, soit sacrifices, rien ne se regle que sur leurs avis. Les villes leur rendent le glorieux témoignage, que, dans leur manière de vivre & dans leurs discours, ils cherchent le meilleur & le plus parfait (*a*).

(*a*) Ce portrait des Pharisiens est opposé à celui que Joseph en a fait dans le Livre précedent, Chapitre deux, numero 1.

IV. Les Sadducéens enſeignent que l'ame meurt avec le corps, ils ne ſe croient obligés à rien obſerver que ce que la Loi ordonne. C'eſt un mérite, ſelon eux, que de diſputer contre les perſonnes ſçavantes de la ſecte qu'ils profeſſent. Leur ſecte eſt peu étendue, mais elle compte au nombre de ſes partiſans les perſonnes les plus qualifiées ; ils ne ſe mêlent, pour ainſi dire, de rien ; ſi quelques-uns d'entre eux ſont élevés aux Magiſtratures, c'eſt toujours malgré eux, &, dans l'exercice de ces charges que la ſeule contrainte leur fait accepter, ils ſe laiſſent conduire par les Phariſieus, autrement le peuple ne les ſouffriroit pas.

V. Les Eſſéniens croient qu'on doit vivre dans un abandon total à la divine Providence ; ils enſeignent que nos ames ſont immortelles, & qu'on doit travailler de tout ſon pouvoir à mériter les récompenſes attachées aux œuvres de juſtice. Ils ne vont point au Temple, ſe contentant d'y envoyer leurs offrandes, &, parce qu'ils croient qu'il eſt un autre moyen de ſe ſanctifier, ils n'y font point de ſacrifices, mais les offrent dans leur particulier (*a*). Ils ſont extrêmement réglés dans leurs mœurs ; l'agriculture fait leur principale occupation. Par leur manière admirable de pratiquer la juſtice, ils ſurpaſſent tous ceux qui ſe piquent de vertu ; &, ce que l'on n'a point encore vû chez les Grecs, ni chez aucun autre peuple, ils ſont dans un uſage très-ancien de tenir tous leurs biens en commun, de ſorte que le riche n'y a pas plus de part que le paûvre, & cela, entre plus de quatre mille perſonnes. Ils ne ſe marient point, & ne ſe font point ſervir par des domeſtiques ; parce qu'ils ſont perſuadés que les femmes troublent ordinairement la paix ; & que, réduire quelqu'un à l'état de ſervitude, eſt une injuſtice contre l'égalité établie par la nature entre tous les hommes. Vivans

(*a*) *Οὐ ζῶα καταθύοντες ἀλλὰ ἱεροπρεπεῖς τὰς ἑαυτῶν διανοίας κατασκευάζειν ἀξιοῦντες.* Philon, *Quod omnis liber*, &c. page. 876. *d. e.* » Ils ſervent Dieu religieuſement, non en immolant des animaux, mais en rendant leur ame » digne de lui. « M. d'Andilly n'a point traduit *δι' αὐτὸ εἰργόμενοι τοῦ κοινοῦ τεμενίσματος.* Il ſentoit ſans doute l'inconſéquence qu'on prête à Joſeph, en lui faiſant dire » à cauſe de la différence des » purifications qui ſont établies parmi » eux, on leur en refuſe l'accès. « Prideaux, Tom. 4. pag. 92. *Hac de cauſa communi delubro arcentur.* M. Havercamp. Les Juifs ne refuſoient point l'entrée du Temple aux Eſſéniens ; c'étoit eux qui ſe contentoient d'y envoyer des préſens, ſans y aller ſacrifier. Car, croyant avoir un moyen plus parfait de ſe ſanctifier, ils s'excluoient du Temple, & offroient leurs ſacrifices en particulier.

chacun en leur particulier, ils se rendent mutuellement les services dont ils peuvent avoir besoin. Ils choisissent pour œconomes de leurs revenus, des gens de bien dans l'ordre des Prêtres, qui ont soin de leur fournir tout ce qui est nécessaire à la vie; en un mot, leur manière de vivre est en tout semblable à celle des Daces qu'on appelle Polistes (*a*).

VI. Judas, comme je l'ai dit, fut l'Auteur d'une quatriéme Secte: ceux qui en font profession, ne different des Pharisiens que par une passion si outrée pour la liberté, qu'ils ne veulent reconnoître que Dieu pour Chef & pour Seigneur. Il n'est aucun genre de mort qu'ils ne subissent, aucuns supplices qu'ils n'endurassent & ne vissent tranquillement souffrir à leurs amis, à leurs proches, plutôt que de donner à qui que ce soit le nom de maître; mais comme la fermeté avec laquelle ils soûtiennent cette affection pour l'indépendance est suffisamment connue, je n'en dis rien de plus, non que je juge que ce que je pourrois en dire paroîtroit incroyable, mais parce que je crains de n'exprimer que foiblement jusqu'où ils portent la patience & le mépris des douleurs dans les tourmens les plus cruels. Ce fut sur-tout sous le gouvernement de Gessius Florus, que cet insensé fanatisme se fit sentir. L'abus énorme que cet Intendant fit de son pouvoir outra tellement notre Nation, qu'enfin elle se révolta contre les Romains. Tels étoient les sentimens des différentes Sectes Juives.

CHAPITRE II.

I. APRE'S que Cyrenius eut vendu tout ce qui avoit appartenu à Archelaüs, & achevé de prendre l'état des biens de son Ethnarcat, ce qui arriva trente-sept ans après

(*a*) Voyez la Note 55. Mais c'est prendre de la peine assez inutilement, que de vouloir découvrir l'étymologie du nom que les Daces donnoient à une espèce de Religieux auxquels Joseph compare les Esséniens. Car ce nom est bien vrai-semblablement pris de la Langue de ces peuples, & elle nous est inconnue. L'Auteur de la Note que l'on vient de citer, tire son étymologie de la Langue Grecque, & prétend qu'on l'avoit donné à cette espèce de Religieux, parce qu'ils demeuroient dans les villes, tandis que leurs compatriotes étoient nomades. mais Strabon, le seul Auteur qui en parle, ne remarque rien en eux de particulier; sinon qu'ils observoient le célibat, qu'on leur rendoit de grands honneurs, & qu'ils vivoient dans une grande tranquillité. *Strabon*, *Tom.* I. *pag.* 454.

qu'Auguste

qu'Auguste eut défait Antoine à Actium, il ôta la souveraine Sacrificature à Joazar, contre lequel le peuple s'étoit soulevé, & il en revêtit Ananus, fils de Seth. Herode & Philippe avoient pris chacun possession de leur Tétrarchie. Herode fit réparer Séphoris; & la rendit la plus forte & la principale place de la Galilée, il fit de même enfermer de murailles Bataramphta, qui étoit déja une ville, & la nomma Julia, en l'honneur de l'Impératrice. Philippe fit de son côté rétablir Panéade, qui est proche des sources du Jourdain, & lui donna le nom de Césarée. Il honora du Titre de ville le bourg de Bethsaïde, qui est sur le lac de Génézareth, le peupla d'habitans, lui procura d'autres avantages, & lui donna le nom de Juliade, en l'honneur de Julie, fille de l'Empereur (*a*).

Mort de Salomé & d'Auguste.

II. Pendant que Coponius, qui, comme je l'ai dit, avoit été envoyé de Rome par l'Empereur, avec Cyrenius, fut Intendant de Judée, il arriva que, le jour de la fête des Azymes, que nous appellons Pâques, les Prêtres ayant, comme ils avoient coûtume de le faire durant cette solemnité, ouvert les portes des sacrés Portiques à minuit, des Samaritains, qui étoient entrés secrettement dans Jerusalem, vinrent les remplir d'os de morts. A l'occasion de ce scandale, il ne fut plus permis d'y entrer avant le jour, & les Prêtres les firent garder avec beaucoup plus de soin. Peu de temps après, Coponius retourna à Rome. Marcus Ambivius lui succéda; il étoit Intendant de Judée, lorsque Salomé, sœur d'Herode, mourut; elle laissa par son testament à la Princesse Julie, Jamnia & toute sa Toparchie, Phasaélide, qui est située dans la plaine, & Archelaïde, fertile en beaux palmiers, dont le fruit est très-estimé. A Marcus Ambivius, succéda Annius Rufus; il étoit Intendant de Judée, lorsqu'Auguste, le second des Empereurs Romains, mourut, âgé de soixante & dix-sept ans, après un régne de cinquante sept ans, six mois & deux jours. Il en avoit régné quatorze avec Antoine (*b*). Il eut pour successeur Tibere Néron, fils de l'Impératrice Julie, & troisième Empereur. Ce fut sous son régne que Valerius Gratus vint relever Annius Rufus en Judée; il en fut le cinquième Intendant (*c*). Gratus ôta

(*a*) Voyez Remarque IV.
(*b*) 14. Kalend. Septembris .... septuagesimo & sexto ætatis anno, diebus quinque & triginta minùs. *Sueton. August.*
(*c*) Voyez Remarque IV.

Dépositions de Grands-Prêtres.

la souveraine Sacrificature à Ananus, pour la donner à Ismaël, fils de Phabi, qu'il déposa quelque temps après, pour faire Grand-Prêtre Eléazar, fils d'Ananus. Eléazar ne jouit qu'un an de cette grande dignité; Gratus la conféra à Simon, fils de Camithe, qui ne l'exerça pas plus long-temps; son successeur fut Joseph, qui s'appelloit aussi Caïphe. Gratus retourna à Rome, après avoir fait tous ces changemens, & avoir été onze ans Intendant de Judée. Il eut pour successeur Ponce-Pilate.

Herode fait bâtir Tibériade.

III. L'Empereur Tibere aimoit & considéroit beaucoup Herode le Tétrarque. Pour lui en marquer sa reconnoissance, ce Prince donna, en son honneur, le nom de Tibériade à une ville qu'il bâtit dans un des endroits les plus fertiles de la Galilée, sur le lac de Génézareth, assez proche des eaux chaudes d'un bourg qu'on appelle Ammaüs: cette ville fut peuplée de gens venus de divers endroits, dont la plûpart étoient Galiléens. Il força plusieurs de ses sujets de l'aller habiter: quelques personnes d'un rang distingué vinrent s'y établir. Il y reçut tous les pauvres qui se présenterent, & jusqu'à des gens qu'on pouvoit soupçonner de n'être pas d'une condition libre. Il leur fit de grands biens, & leur accorda beaucoup de franchises & d'immunités; &, pour les y fixer, il leur fit bâtir de bonnes maisons, & leur distribua des terres, parce qu'il sçavoit que le terrein sur lequel il l'avoit fait bâtir étoit auparavant rempli de sépulchres, ce qui le rendoit impur, notre Loi obligeant tous ceux qui se trouvent dans des lieux semblables de se regarder comme souillés pendant sept jours.

Phraate, Roi des Parthes, assassiné par son fils.

IV. Phraate, Roi des Parthes, mourut en ce même temps, par la trahison de son fils Phraatace, ainsi que je vais le raconter. Phraate avoit des enfans légitimes, mais Auguste, entre plusieurs présens qu'il lui avoit faits, lui avoit donné une esclave Italienne, nommée Thermuse. Il la regarda d'abord comme sa concubine; mais, charmé dans la suite de sa beauté, & en ayant eu Phraatace, il la déclara Reine & son épouse. Thermuse sçavoit persuader au Roi tout ce qu'elle vouloit. Elle souhaitoit surtout de faire monter son fils sur le thrône des Parthes; mais comme elle pensoit bien qu'il lui seroit difficile de faire réussir ce projet, si elle ne venoit à bout d'écarter les enfans légitimes de Phraate, elle pria le Roi de les envoyer en ôtage à Rome: ce Prince, qui ne pouvoit rien lui refuser, les y envoya. Phraatace cependant étoit élevé comme devant regner un jour; mais ce

jeune Prince, ennuyé de ce que le Roi son pere tardoit trop à lui laisser sa couronne, conspira contre ses jours, aidé en cela par les pernicieux conseils de sa mere, qu'on accusa même de vivre avec lui dans un commerce criminel. Ses sujets ne détestant pas moins cet inceste criminel que son cruel parricide, se souleverent contre lui, & le firent périr avant qu'il eût eu le temps d'affermir son odieuse usurpation. La noblesse Parthe n'étoit pas moins persuadée que l'Etat ne pouvoit se soûtenir sans Roi, qu'indignée du déshonneur dont avoit été souillé le thrône, par le mariage de Phraate avec une esclave Italienne, & par les enfans nés de cette honteuse alliance. Elle envoya offrir la couronne à Orode (*a*), qui étoit issu du sang des Arsacides. Il n'étoit pas permis aux Parthes de se donner pour Rois des Princes nés d'une autre famille; mais le peuple étoit prévenu contre Orode, qu'il soupçonnoit de cruauté, & qui étoit en effet d'un caractere dur & intraitable. On conspira contre lui: il fut tué, disent quelques-uns, dans un repas & au milieu d'une grande fête; où, selon d'autres, & c'est le sentiment le plus général, dans une partie de chasse. Au reste, il est constant que les Parthes ne quittent jamais leurs épées. Les Grands du Royaume conçurent alors le dessein d'élever sur le thrône un des enfans de Phraate, qui étoit en ôtage à Rome, & envoyerent des Ambassadeurs à Tibere. Ce Prince leur envoya Vonone, qui eut l'avantage d'être preféré à ses freres, & jugé le plus digne de ce suprême honneur par le suffrage des deux plus grands Empires du monde, celui des Romains & celui des Parthes. Mais ces barbares, naturellement inconstants & sans foi, changerent bientôt de sentiment; ils se crurent déshonorés par la nécessité d'obéir à un Roi qui avoit été esclave chez des étrangers. Ils regardoient comme tels & donnoient ce nom ignominieux à tout homme qui avoit été donné en ôtage. Ce n'étoit point, disoient-ils, par le droit de la guerre, que les Romains leur avoient donné Vonone pour Roi, mais par une suite accablante pour eux d'un honteux Traité de paix. Ils appellerent donc au thrône Artabane, Roi des Medes, qui étoit de la famille des Arsacides. Ce Prince accepta la couronne qu'on lui

Phraate, Roi des Parthes, assassiné par son fils.

Orode, élevé sur le thrône des Parthes, tué. Vonone ne peut s'y maintenir. Artabane l'en fait descendre.

(*a*) » Choisit Herode, qui étoit du » sang Royal. « [M. *d'Andilly*.] C'est une faute d'Imprimeur dans la Version de Sig. Gelenius, d'avoir mis Herode pour Orode, comme porte le Grec; qu'est-elle dans l'élégant Traducteur?

offroit, & marcha à la tête d'une armée pour s'en mettre en possession. Vonone, auquel le peuple s'étoit d'abord attaché, fut à sa rencontre, & lui livra la bataille; Artabane l'ayant perdue, fut contraint de se refugier dans les montagnes de Médie. Mais il prit bientôt sa revanche; car, ayant mis sur pied une nouvelle armée, il l'attaqua, le défit, & l'obligea de se retirer avec peu de suite à Séleucie. Les fuyards, épouvantés, tomberent sous les coups du Vainqueur, il en fit un grand carnage, & passa à Ctésiphon avec ses troupes; ce fut ainsi qu'il demeura maître du royaume des Parthes. Vonone se retira en Arménie, dont il songea à se rendre maître; il envoya dans cette vuë des Députés à Rome pour demander du secours. Mais Tibere, qui le soupçonnoit de lâcheté, & qui ne vouloit pas irriter les Parthes, qui menaçoient de déclarer la guerre à l'Empire, refusa de lui en envoyer. Se voyant sans ressource & sans espérance de se rétablir, car les peuples des environs du mont Niphate, & les plus grands Seigneurs d'Arménie, avoient pris le parti d'Artabane, Vonone prit le parti de se refugier vers Silanus, qui commandoit en Syrie (a). Silanus l'y reçut, & l'y retint auprès de lui, en considération de ce qu'il avoit été élevé à Rome. Artabane donna l'Arménie à Orode, l'un de ses enfans.

V. La mort d'Antiochus, Roi de Comagene, qui arriva dans ce même temps, donna lieu à une contestation entre les Grands & le peuple de ce royaume, au sujet de laquelle ils envoyerent de part & d'autre des Ambassadeurs à Rome. Les Grands demandoient que le royaume fût réduit en province Romaine. Le peuple au contraire, vouloit être gouverné par des Rois, selon l'usage de la Nation. Par un Décret du Senat, Germanicus fut choisi pour aller régler les affaires d'Orient: la fortune lui avoit ménagé cette commission pour le conduire à sa perte. Car, après qu'il eut pacifié les troubles, & mis les affaires sur un bon pied, Pison l'y fit empoisonner, comme d'autres Ecrivains l'ont rapporté.

Germanicus est empoisonné par Pison.

(a) Montacutius accuse Joseph d'avoir oublié Silanus, Gouverneur de Syrie; mais c'est ce Sçavant, qui avoit oublié qu'il en parle dans ce numero. Le reproche n'est pas plus juste, d'avoir omis Germanicus; car il en parle en finissant ce Chapitre.

CHAPITRE III.

I. PILATE, qui étoit alors Intendant de Judée, fit passer des troupes de Césarée à Jerusalem, pour y prendre des quartiers d'hiver : il affecta de les y faire entrer avec des enseignes, sur lesquelles étoit peinte l'image de l'Empereur, au grand mépris de nos Loix, qui nous défendent de nous faire des images (*a*). Aussi, nul autre de ses prédécesseurs n'avoit introduit dans Jerusalem des enseignes chargées de semblables ornemens ; il fut le seul qui tenta cette entreprise, & choisit pour cela l'obscurité de la nuit. Dès que les habitans de Jerusalem s'en furent apperçus, ils coururent en foule à Césarée, pour le prier de les retirer ; mais il refusa de les satisfaire, parce que ce seroit offenser l'Empereur. Comme cependant ils ne cessoient de l'en conjurer avec importunité, il monta le septième jour sur son Tribunal, qu'il avoit fait placer dans le Cirque, comme étant le lieu le plus propre à cacher ses soldats, à qui il avoit fait prendre secrettement les armes. Les Juifs s'y étant rendus, & persistant opiniatrément dans leur demande, Pilate les fit envelopper par ses troupes, & les menaça de les faire mourir, s'ils continuoient à l'importuner, & s'ils ne s'en retournoient incontinent chez eux. A ces menaces, les Juifs se jetterent à terre, & ayant découvert leur gorge, ils protesterent qu'ils se laisseroient plutôt égorger, que d'être assez malheureux que de transgresser leur sainte Loi. Pilate admira leur fermeté à conserver leurs usages, & ordonna sur le champ qu'on ôtât ces enseignes de Jerusalem, & qu'on les rapportât à Césarée.

Emeute des Juifs à l'occasion d'une entreprise de Pilate.

II. Pilate entreprit dans la suite de faire conduire de l'eau à Jerusalem par des aqueducs, tirés depuis des sources qui en étoient éloignées de deux cents stades ; mais comme il prenoit sur l'argent du Temple les fonds nécessaires à cette dépense, une telle entreprise mécontenta infiniment les Juifs ; il s'en assembla une grande multitude, qui vint tumultuairement lui demander de faire cesser cet ouvrage : quelques-uns même, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes d'émeutes populaires,

Pilate fait faire des aqueducs.

(*a*) Voyez Remarque V.

l'accablerent d'injures. Pilate commanda à ses soldats de cacher (*a*) quelques armes sous leur habit ordinaire, & de se rendre dans l'endroit où les Juifs venoient l'assaillir de leurs cris importuns. Les Juifs s'étant en effet présentés, Pilate leur ordonna de se retirer; mais, comme loin de le faire, ils continuoient à l'irriter, il donna à ses soldats le signal convenu. Prompts à faire beaucoup plus de mal qu'il ne leur avoit commandé, ils frapperent indifféremment sur les séditieux & sur ceux qui n'avoient aucune part au tumulte; ils étoient armés, & les Juifs ne l'étoient pas. Ainsi, beaucoup de ceux-ci furent tués sur la place, & plusieurs se retirerent chargés de blessures, & la sédition s'appaisa.

III. Jesus (*b*) parut dans le même temps: homme sage, si l'on doit l'appeller homme. Car il faisoit des œuvres extraordinaires, & il enseignoit ceux qui font leur joie de recevoir la vérité. Il s'attacha plusieurs Juifs, & même plusieurs Gentils. C'étoit le Christ. Les principaux de notre Nation l'accuserent devant Pilate, qui le condamna au supplice de la croix. Ceux qui l'avoient aimé auparavant, ne cesserent point de l'aimer. Car il leur apparut le troisième jour, ressuscité (*c*). Les saints Prophètes avoient prédit ces choses de lui, & une infinité d'autres merveilles. C'est de son nom que la Secte des Chrétiens, qui subsiste encore aujourd'hui, a tiré le sien.

IV. Vers le même temps il arriva deux grands scandales à Rome; le premier se passa dans le temple d'Isis, & le second fut cause que les Juifs furent chassés de la capitale de l'Empire. Je commence par le premier, je reviendrai ensuite à ce qui regarde les Juifs.

(*a*) » Il commanda à ses soldats de » cacher des bâtons sous leurs habits, » & d'environner cette multitude. « [*M. d'Andilly.*] Comme il étoit plus facile aux soldats de Pilate de cacher de petits] poignards, des javelots sous leurs habits, que de se fournir de bâtons, je crois qu'il faut lire ici σκύταλα & ξυστοῖς au lieu de ξύλοις, dans le neuvième Chapitre du second Livre de la guerre des Juifs. Cette double correction est nécessaire, pour concilier Joseph avec lui-même. Une troisième est encore nécessaire, & il faut changer αὐτοῦς en αὐτὸν, après περιέλθοιεν. Le sens le demande, & si les soldats se devoient mêler dans la foule, comme Pilate le leur ordonne dans l'Histoire de la guerre des Juifs, ils ne pouvoient pas entourer les Juifs qui crioient autour de son tribunal. Je ne sçai qui a pû engager le nouvel Editeur a traduire, *sub habitu Judaico.* Car Joseph dit seulement στολῇ, & dans l'Histoire de la guerre des Juifs, ce fut sous leurs habits ordinaires, que Pilate ordonna à ses soldats de cacher des poignards. *Guer. Juifs*, Liv. 1. chap. 9. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VI.

(*c*) Πάλιν ζῶν; vivant derechef.

Histoire de Pauline.

Il y avoit à Rome une Dame, nommée Pauline, aussi recommandable par son amour pour la vertu que par son illustre naissance. Ses Ancêtres y avoient exercé les premiéres charges. Elle étoit riche, belle, & dans un âge où la vivacité & l'enjouëment ne sont pas un des moindres appas des personnes de son sexe; l'extrême pureté de ses mœurs donnoit un merveilleux relief à tous ces avantages. Elle avoit épousé Saturnin, qu'un mérite rare rendoit digne d'être le mari d'une femme aussi accomplie. Decius Mundus, jeune homme, qui tenoit un rang distingué dans l'ordre des Chevaliers, conçut pour elle une ardente passion. Les refus constants que fit la vertueuse & généreuse Pauline des présens les plus magnifiques, & jusqu'à deux cents mille dragmes inutilement offertes pour obtenir la satisfaction de passer une nuit avec elle, mirent Mundus au désespoir; son amour s'irrita & acquit un tel degré de violence, que, pour mettre fin aux tourmens qu'il lui causoit, il résolut de se laisser mourir de faim; & rien ne paroissoit pouvoir lui faire abandonner ce funeste dessein. Son pere avoit une affranchie, qui s'appelloit Idé, femme habile dans l'art dangereux de faire réussir des crimes. Cette malheureuse, touchée de la résolution que Mundus avoit prise, & jugeant, ainsi que tous ceux qui le voyoient, qu'en effet il ne pouvoit plus vivre long-temps, vint le trouver: &, tâchant de ranimer ses espérances, elle l'assura d'un ton persuasif, qu'il jouiroit enfin de l'objet de sa passion; que, pour le mettre au comble de ses desirs, elle n'avoit besoin que de cinquante mille dragmes. Mundus accepta ses offres de service, reprit courage, & lui donna la somme qu'elle demandoit. L'ayant reçue, elle conçut bien qu'elle échoueroit, comme tous ceux dont s'étoit servi Mundus, si elle n'employoit pas d'autres moyens, parce que Pauline étoit incapable de se laisser corrompre à la vuë de l'argent. Mais elle sçavoit qu'elle avoit une grande dévotion à la Déesse Isis, & elle fit usage de cette connoissance. Elle alla trouver quelques-uns des Prêtres de la Déesse, &, sous le sceau du secret, en leurs remettant au moment vingt cinq mille dragmes, avec promesse de leur en donner autant, si l'affaire qu'elle venoit leur proposer réussissoit, elle leur exposa la violence de la passion de Mundus, & les pressa de trouver le moyen de lui livrer Pauline. Les Prêtres, que l'argent de cette affranchie avoit gagnés, lui promirent de s'y employer de tout leur pouvoir; le plus âgé d'entre eux se char-

gea d'aller trouver Pauline. Il demanda, lorſqu'il fut entré, à lui parler ſans témoins. Quand tout le monde ſe fut retiré, il lui dit que le Dieu Anubis l'envoyoit lui déclarer, qu'épris d'amour pour elle, il lui commandoit de le venir trouver. Pauline ſe trouva extrêmement honorée de cette propoſition ; elle s'en fit un mérite auprès de ſes amies, & dit à ſon mari, qu'elle étoit invitée à ſouper & à coucher avec Anubis. Son mari qui connoiſſoit ſa ſageſſe, le lui ayant permis, elle ſe rendit au Temple. Lorſqu'elle eut ſoupé, & que l'heure de ſe coucher fut venue, elle ſe mit au lit. Un des Prêtres ferma le temple, & éteignit les lampes qui étoient dans l'interieur. Mundus, qui y étoit caché, vint ſe mettre auprès de Pauline, & cette Dame, qui crut que c'étoit le Dieu Anubis, ne lui refuſa rien. Mundus ſe retira avant que les Prêtres qui n'étoient pas du ſecret fuſſent levés, & Pauline, de ſon côté, retourna chez elle dès qu'il fut jour, & raconta à ſon mari, qu'Anubis lui étoit apparu, & les diſcours qu'il lui avoit tenus : elle s'en fit même un honneur auprès de ſes amies. Si le fait, conſidéré en lui-même, paroiſſoit mériter peu de créance, on en étoit d'un autre côté dans la ſurpriſe & dans l'admiration, par l'idée avantageuſe qu'on s'étoit formée des ſentimens nobles & vertueux de Pauline. Mundus la rencontra trois jours après, & lui dit : » Pauline, vous m'avez ménagé deux » cent mille dragmes, dont vous auriez pû profiter, & cependant vous m'avez accordé ce qui me faiſoit vous les offrir. » Le mépris que vous avez fait de Mundus me touche peu. J'ai » joui, ſous le nom d'Anubis, du plaiſir que je recherchois. « Pauline, qu'il quitta en achevant ces paroles, ſentit alors toute l'horreur du piége abominable dans lequel on l'avoit fait tomber ; elle déchira ſes habits, découvrit à ſon mari l'affreux myſtere, & le pria de ne le pas laiſſer impuni. Son mari en porta ſes plaintes à l'Empereur, qui s'étant aſſuré de la vérité, par les interrogatoires qu'il fit ſubir aux Prêtres, les condamna à être crucifiés, & avec eux Idé, qui étoit l'infame auteur de l'impie & déteſtable complot qui avoit déshonoré Pauline, fit raſer le Temple, & jetter la ſtatuë d'Anubis dans le Tibre. Il ſe contenta d'envoyer Mundus en exil ; il ne le condamna pas à une plus grande peine, parce qu'il demeura perſuadé, qu'il n'y avoit eu que la violence de la paſſion qui l'eût porté à commettre ce crime. Telle fut la ſcandaleuſe profanation que les Prêtres d'Iſis firent dans le Temple. Je vais maintenant

raconter

raconter ce qui arriva aux Juifs de Rome, ainsi que je l'ai promis.

Les Juifs chassés de Rome.

V. Un d'entre eux, méchant & pervers, qui avoit fui de son pays, parce qu'il craignoit qu'on ne le punît de quelque transgression des loix, dont il étoit accusé, faisoit alors profession d'enseigner & d'expliquer la Loi de Moïse, & s'étoit associé trois autres Juifs aussi méchans que lui. Fulvie, Dame des plus distinguées de Rome, & qui avoit embrassé notre Religion, s'étant mise sous leur conduite : ils lui persuaderent d'envoyer au Temple de Jerusalem de l'or & de la pourpre ; mais quand elle leur eut donné de l'un & de l'autre, ils s'en servirent pour leur usage particulier, & suivant les vuës qu'ils avoient, & qui les avoient portés à en faire la demande. A la sollicitation de Fulvie, Saturninus son mari en informa Tibere, qui l'honoroit de son amitié. Ce Prince ordonna qu'on chassât de Rome tous les Juifs : les Consuls en choisirent quatre mille, qu'ils firent enrôler & qu'ils envoyerent en Sardaigne ; ils en firent châtier plusieurs autres, qui, par la crainte de se trouver dans la nécessité de transgresser leur Loi, ne voulurent point prendre le parti des armes. Ce fut ainsi que, par la méchanceté de ces quatre Juifs, toute la Nation se trouva bannie de Rome.

CHAPITRE IV.

I. IL s'éleva aussi quelque trouble vers ce même temps chez les Samaritains (*a*). Un fourbe, à qui le mensonge ne coûtoit rien, pourvû qu'il gagnât l'affection du peuple, assembla une nombreuse troupe, & lui persuada d'aller avec lui sur la montagne de Garizim, que les Samaritains regardent comme

(*a*) Il paroît à M. le Clerc, que Joseph* a omis, de dessein prémédité, ce que Jesus-Christ dit des Samaritains, dont Pilate avoit fait mêler le sang avec leurs sacrifices. (*S. Luc.* chap. 13. ℣. 1.) Tout Ecrivain que la passion de critiquer n'aveugle pas, voit que ce que Joseph raconte ici des Samaritains, que fit tuer Pilate, est le même évenement, quant à l'essentiel, que celui que Jesus-Christ indique dans l'Evangile. L'Auteur de la Lettre à Eusebe, page quatre cents treize, reconnoît que c'est le même évenement qu'on lit dans S. Luc, que l'Historien Juif raconte ; mais il prétend qu'il le raconte d'une maniére contraire à l'Ecriture. La prévention fait voir tout ce qu'on veut.

* Hammond. S. Luc, chap. 13.

la plus sainte de toutes les montagnes. Il assuroit qu'il y découvriroit des vases sacrés, que Moïse (*a*) y avoit cachés. Les Samaritains, persuadés que cet imposteur rempliroit ses promesses, prirent les armes, & allerent camper dans un bourg qui s'appelle Tirathaba, où ils reçurent tous ceux qui voulurent se joindre à eux, pour monter en plus grand nombre sur la montagne, mais Pilate leur coupa le chemin. Il avoit envoyé à leur rencontre, de l'infanterie & de la cavalerie, qui, tombant sur ceux qui étoient dans le bourg, en tuèrent une partie, mirent l'autre en fuite, & en firent plusieurs prisonniers. Pilate fit mourir les plus distingués de ceux qui avoient été pris comme ils fuyoient.

Pilate va à Rome, rendre compte de sa conduite.

II. Cette sédition appaisée, le Senat de Samarie députa à Vitellius, qui avoit été Consul, & qui pour-lors étoit Gouverneur de Syrie, pour accuser Pilate du meurtre de ceux qu'il avoit fait mourir; soûtenant que, si on les avoit trouvés à Tirathaba, ils s'y étoient retirés pour fuir sa tyrannie, non pour se révolter contre les Romains. Vitellius (*b*) envoya Marcellus, en qui il avoit confiance, prendre soin des affaires de Judée, & ordonna à Pilate d'aller à Rome, répondre devant l'Empereur aux accusations qu'on faisoit contre lui. Pilate obéit, il partit pour Rome, après une Intendance (*c*) de dix ans. Mais Tibere étoit mort avant qu'il y arrivât.

(*a*) M. Reland vouloit qu'on lût Ὠζίου, au lieu de *Μωυσέως*. * M. Havercamp ne cite aucun manuscrit qui autorise cette conjecture. On trouve un Ozi au sixième verset du chapitre sixième du premier Livre des Paralipomènes; mais il vivoit avant Salomon, & on ne trouve rien dans l'Ecriture qui donne lieu de croire qu'on ait caché avant ce Prince les vases sacrés dans le mont Garizim. Moïse ne passa point le Jourdain, & l'Ecriture ne dit point qu'il ait caché les vases sacrés dans aucun endroit; mais le chef de cette émeute étoit un méchant, à qui le mensonge ne coûtoit rien, & il parloit à une populace ramassée, devant laquelle il pouvoit avancer des faussetés sans crainte qu'elle s'en apperçût. Et qui sçait, si, pour donner de la réputation à leur mont Garizim, les Samaritains ne soûtenoient pas, contre la vérité de l'Histoire, que Moïse y étoit mort?

(*b*) Lucius Vitellius, pere de l'Empereur de ce nom. Il se fit une belle réputation dans le gouvernement de sa province. Mais ses basses flatteries pour Caius Caligula & Claude, le rendirent l'objet du mépris de tout Rome. Il fut accusé sous Claude par Junius Lupus; l'autorité d'Agrippa le tira d'affaire.

(*c*) M. Mann, sçavant Anglois, qui a composé en sa Langue des dissertations chronologiques sur la naissance de Jesus-Christ, conjecture qu'il y a erreur dans le chiffre de Joseph; que les deux premiéres lettres de *δέκα* étant effacées ou mal figurées, les Copistes, toujours

* Dissert. mont. Gariz. pag. 155. dissert. 2. de num. Samarit. pag. 45.

III. Vitellius vint à Jerusalem & y fut reçu magnifiquement, on y célébroit la fête de Pâques. Il déchargea les habitans de la taxe sur les fruits qui s'y vendoient, & permit que les habits & les ornemens du Grand-Prêtre fussent conservés dans les sacrés portiques, sous la garde des Prêtres, comme c'étoit anciennement la coûtume. On les conservoit alors dans la Tour Antonia; voici ce qui avoit donné occasion à cet usage. Hircan, le premier des Grands-Prêtres de ce nom, fit bâtir un palais auprès du Temple; comme il y faisoit sa demeure ordinaire, & qu'il n'y avoit que lui qui eût droit de porter les habits sacrés dans les cérémonies de notre Religion, il les y gardoit toutes les fois qu'il les quittoit, pour reprendre ses habits ordinaires & de ville; ses successeurs, à son exemple, en eurent la garde. Herode ayant trouvé que ce palais étoit situé très avantageusement, y fit faire de magnifiques augmentations, & lui donna le nom de Tour Antonia, en considération d'Antoine, dont il étoit ami. Comme il y trouva les ornemens sacrés, il les y conserva, dans la persuasion que le respect religieux que le peuple leur portoit, l'empêcheroit de rien entreprendre contre lui. Son fils Archelaüs, qui lui succéda, suivit son exemple. Les Romains, qui se sont rendus maîtres de son Etat, l'ont été aussi des ornemens sacrés. Ils étoient gardés dans un appartement (*a*) voûté, sous le sceau des Prêtres & des Gardes du thrésor. Le Gouverneur du Palais entretenoit devant une lampe toujours allumée, & les donnoit aux Prêtres (*b*) sept jours

pressés d'avancer sur leur ouvrage, les ont omises. * M. le Clerc, ** persuadé, comme le Critique dont on vient de parler, qu'il y a erreur dans le chiffre, croit que Joseph avoit écrit ἕνδεκα. L'Auteur de la dissertation *** sur le temps qu'a regné Tibere, prétend qu'il est contre le texte de Joseph, que Pilate ait été dix ans Intendant de Judée; cependant Joseph le dit. Ce Dissertateur insiste sur le mot d'ἠπείγετο, qu'il prétend signifier *se pressoit*; mais il est peu vrai-semblable qu'un Officier accusé de malversation se pressât beaucoup de se rendre au lieu où il doit être jugé.

(*a*) » Dans une armoire [*M. d'Andilly*.] Je ne me souviens pas d'avoir vû οἶκος pris dans ce sens.

(*b*) Joseph dit ailleurs, un jour avant la fête. C'est une faute de Copiste dans l'un ou l'autre endroit. La qualité de Prêtre n'a pas permis à Joseph d'ignorer si c'étoit un jour, ou sept, avant que le Grand-Prêtre dût officier, qu'on lui remettoit ses habits sacrés, & il faudroit supposer en lui une grande étourderie, pour s'être contredit si grossièrement, dans une chose qu'il devoit sçavoir si bien. Un peu de modération, si un Critique en étoit capable, n'eût pas permis à Mon-

* Bibliot. Britan. 1734. pag. 35.
** Hist. Eccles. pag. 140. num. 5.
*** Hist. Critiq. Repub. Lettr. Tom. 11. pag. 81.

avant les fêtes. On les purifioit, & après que le Grand-Prêtre s'en étoit servi, on les remettoit dans l'endroit d'où on les avoit tirés. Cela se pratiquoit ainsi aux trois grandes fêtes de l'année, & le jour de jeûne. Vitellius rendit aux Prêtres le droit de les garder, & défendit au Gouverneur de prendre connoissance de l'endroit où on les garderoit, ni du temps qu'on s'en serviroit. Après avoir rendu ce service à notre Nation, & avoir ôté la souveraine Sacrificature à Caïphe (*a*), qui s'appelloit aussi Joseph, il en revêtit Jonathas, fils d'Ananus, & s'en retourna à Antioche.

IV. Tibere écrivit en ce même temps à Vitellius, de faire alliance avec Artabane, Roi des Parthes. Ce Prince s'étoit emparé de l'Arménie, l'Empereur craignoit qu'il ne voulût pousser ses conquêtes plus loin, & ne devînt un dangereux ennemi. Par ce motif même, il prescrivit à Vitellius de ne conclure le Traité que sous la clause expresse, qu'Artabane s'engageât à donner des ôtages, & son fils sur-tout, pour gage de ses promesses. En conséquence de cet ordre, Vitellius tâcha d'engager les Rois des Ibériens & des Albains (*b*), par les grands présens qu'il leur fit, à déclarer la guerre à Artabane; mais ce fut sans succès. Il ne put obtenir d'eux que de donner passage aux Scythes, & de leur ouvrir les portes Caspiennes, pour aller por-

tacutius de lui reprocher *lapsus & hallucinatio*, une erreur de chiffre qui ne vient que de ses Copistes. *Exercit.* 6. pag. 217.

(*a*) Voyez Remarque VII.

(*b*) Cet endroit est fort brouillé dans les anciennes Editions. M. Havercamp l'a heureusement rétabli, sur l'autorité de l'ancien Interprète de Tacite. *Voyez* Note *g.* & *i.* L'on a suivi les corrections que M. Havercamp a faites; ainsi, on a traduit Albains, au lieu d'Alains; & Scythes quelques lignes plus bas, au lieu d'Alains.

Dion & Suetone, que M. de Tillemont a suivis, font honneur de ce Traité à l'Empereur Caius Caligula. Leur autorité n'a pas empêché M. Basnage de le rapporter au régne de Tibere, avec Joseph: c'est, dans ce partage, le meilleur parti, ce semble, que l'on puisse prendre.

Joseph paroît avoir été mieux instruit de cet évenement que ces deux Historiens, & le rapporter avec une impartialité que l'on ne trouve pas dans le récit qu'ils en font. A les entendre, tout plioit sous la puissance des Empereurs, & ce n'étoit qu'un jeu pour eux, de se faire adorer par les plus puissants Monarques, & de les forcer de mettre leur couronne à leurs pieds. Les choses ne se passoient pas comme cela, &, si nous avions quelques Historiens des nations avec lesquelles les Romains ont eu des guerres, nous serions sans doute surpris, que cette prétendue humiliation de leurs Rois n'avoit de réalité que dans l'orgueilleuse imagination des Romains, & dans la basse flatterie de leurs Historiens. Joseph parle dans un plus grand détail de ce Traité que Dion & Suétone, preuve qu'il s'en étoit instruit d'une maniére plus particuliére. Si ce qu'il en rapporte n'est pas plus vrai,

ter la guerre dans les Etats d'Artabane. L'Arménie fut reprise sur les Parthes, leur pays fut couvert de gens de guerre, qui jetterent la confusion & le désordre par-tout. Plusieurs personnes de considération périrent en cette guerre ; un des fils du Roi y fut tué, avec un nombre infini de ses soldats. Vitellius corrompit à force d'argent les Parens & les Officiers d'Artabane, & leur inspira le dessein de le tuer. Artabane découvrit la conspiration, mais il comprit bien, qu'ayant été tramée par les grands de son Etat, il lui seroit difficile de s'en mettre à couvert, & de n'en être pas la victime. Il ne croyoit pas devoir se fier à l'attachement que quelques-uns paroissoient conserver pour sa personne, & ne faisoit aucun doute, qu'étant pour la plûpart gagnés, s'il les mettoit à l'épreuve, ils ne se joignissent aux révoltés. Dans une position aussi critique, il prit le parti de se retirer dans ses Satrapies supérieures. Il y leva des troupes de Daies (*a*) & de Saies, avec lesquelles il se maintint sur le thrône, malgré ses ennemis.

V. Ce fut pour Tibere un nouveau motif de souhaiter d'entrer en alliance avec le Roi des Parthes, & ce Prince ayant bien reçu les propositions qu'il lui en fit faire, Vitellius & lui se rendirent aux bords de l'Euphrate, & entrerent en conférence, accompagnés chacun de leurs gardes, sur un Pont qu'on avoit fait construire pour cela sur ce fleuve. Quand on fut convenu des conditions du Traité, Herode le Tétrarque donna un magnifique repas à Artabane & à Vitellius, dans une tente qu'il avoit fait élever avec beaucoup de dépense dans le milieu du camp. Artabane envoya à Tibere le Prince Darius, son fils, avec de grands presens, entre lesquels étoit un Juif nommé Eléazar, &, à cause de son excessive grandeur, surnommé le Géant : il avoit sept coudées de hauteur. Ce Prince, & Vitellius se séparerent ensuite ; Artabane pour aller à Babylone, &

il n'est assurément point flatté, & il paroît plus sincère. M. de Tillemont se plaint » que sa narration est étrangement » confuse. Je ne m'en suis pas apperçu. *Voyez* Usserius, *an de J. C.* 37. M. de Tillemont, *Note* 4. *sur Caïn.* M. Crévier, *Hist. Emp. Liv.* 7. *chap.* 1. Suétone, *Caligul. chap.* 14. Dion, *Liv.* 59. *pag.* 661. M Basnage, *Annal. Pol. Eccles. pag.* 459. Tacite, *Annal. Liv.* 6. *c.* 36.

(*a*) Οἱ πλείους τῶν Σκύθων ἀπὸ τῆς Κασπίας θαλάττης ἀρξαμένοι, Δάαι προσαγορεύονται. La plus grande partie des Scythes s'appelle Daies. *Strabon*, Liv. 11. Saies autre peuple de Scythie. L'illustre & la brave Zarine étoit Reine de ces peuples du temps de Ciaxare, Roi des Medes. *Voyez* Mem. de l'Académ. Inscript. Tom. 2. pag. 67.

Vitellius pour retourner à Antioche. Herode voulut se faire honneur d'apprendre le premier à l'Empereur qu'Artabane avoit donné des ôtages. Il lui dépêcha des couriers chargés de Lettres, qui l'informoient d'une manière tellement circonstanciée de tout ce qui s'étoit passé, que le Gouverneur Romain ne pouvoit lui rien mander dont il ne fût déja instruit, ses Lettres n'étant arrivées à Rome qu'après celles d'Herode. L'Empereur lui écrivit, qu'il ne lui apprenoit rien de nouveau; qu'Herode l'avoit prévenu, & l'avoit exactement informé de tout. Vitellius en fut très-courroucé, & soupçonnant qu'il avoit peut-être plus à se plaindre d'Herode qu'il ne l'avoit en effet, il conçut contre lui une haine secrette, qu'il ne fit éclater que lorsque Caius fut parvenu à l'Empire.

Mort du Tétrarque Philippe.

VI. Philippe, frere d'Herode, mourut la vingtiéme année (a) de l'Empire de Tibere, après avoir régné trente-sept ans (b), sous le titre de Tétrarque, dans la Gaulanite, la Trachonite, & la Batanée. Prince modéré & tranquille, il se plaisoit à vivre dans ses Etats, & au milieu de ses sujets. Lorsqu'il sortoit de son Palais, c'étoit avec un petit nombre d'amis choisis; il avoit toujours son thrône à sa suite, afin d'être en état de rendre sur le champ & sans delai la justice à ceux qui se pourroient présenter pour la lui demander. Il le faisoit poser dans l'endroit même où cela lui arrivoit, & du haut de ce thrône ambulant, il donnoit audience, prononçoit des peines contre les coupables, & renvoyoit libres ceux qu'on accusoit injustement.

(a) Quelques Sçavans veulent que ce fut la vingt-deuxiéme année du régne de Tibere, que mourut le Tétrarque Philippe: mais on ne voit rien qui oblige d'abandonner Joseph. M. de Tillemont l'a suivi. Voy. M. Basnage, *Annal. Polit. Eccles. pag.* 445.

(b) M. l'Abbé de Fontenu communiqua en 1720. à l'Académie * des Inscriptions & belles Lettres une médaille de ce Prince. Ce Sçavant la croyoit très-rare, mais ce n'est pas ce qu'il en estimoit davantage. Elle sert, selon lui, à éclaircir quelques points de l'Histoire sacrée & profane, & c'est son grand mérite. Elle fixe la mort d'Herode, & par conséquent la naissance de J C. La découverte seroit infiniment intéressante, mais elle paroît peu appoyée. Elle fut frappée une quarante-troisiéme année: c'est ce que signifient le Λ & le Γ &c. de son revers. M. l'Abbé de Font nu prétend qu'il faut compter ces quarante-trois années depuis la bataille d'Actium, & qu'en prenant le commencement de ce fameux évenement, Herode est mort l'an 750. de Rome. Mais pourquoi ne les compter pas plutôt du régne de Philippe? il régna trente-sept ans, selon Joseph; ainsi il a pû faire battre une médaille la trente-troisiéme année de son Ethnarcat. Ce ne seroit pas le premier Prince qui auroit fait marquer les années de son régne sur ses monnoies.

* Hist. Acad. Inscrip. Tom. 5 pag. 270.

Il mourut à Juliade, on lui fit de magnifiques obséques, & on l'enterra dans un tombeau qu'il s'étoit fait construire. Comme il ne laissoit point d'enfans mâles qui pussent lui succéder, Tibere réunit ses Etats au gouvernement de Syrie; mais il ordonna que les revenus, qui se leveroient à l'ordinaire, demeureroient déposés dans sa Tetrarchie.

CHAPITRE V.

Herode épouse la femme de son frere Philippe.

I. VERS ce temps-là Herode & Arétas, Roi de Pétrée, se brouillerent & entrerent en guerre à l'occasion que je vais dire. Herode avoit épousé la fille d'Arétas, & vivoit depuis long-temps avec elle. En allant à Rome, il passa chez Herode (*a*), son frere de pere, mais non pas de mere; car il étoit fils de la fille du Grand-Prêtre Simon. Il y devint amoureux de son épouse, qui s'appelloit Herodiade. Elle étoit fille d'Aristobule, qui étoit frere de l'un & de l'autre, & sœur du grand Agrippa. Herode lui fit des propositions de mariage, qu'Herodiade agréa: ils convinrent donc de s'épouser à son retour de Rome. Après quoi il continua son voyage, & en revint aussi-tôt qu'il y eut terminé ses affaires. Son épouse avoit eu connoissance des engagemens qu'il avoit pris avec Herodiade: sans s'ouvrir du secret dessein qu'elle avoit, & avant qu'Herode pût sçavoir qu'elle étoit instruite de son projet, elle le pria de lui permettre de faire un voyage à Macheronte, qui servoit de frontiére aux Etats respectifs du Roi son pere & de son mari. Herode, qui croyoit qu'elle n'avoit aucune connoissance de ce qui s'étoit passé entre lui & Herodiade, lui accorda ce qu'elle demandoit; & l'y fit conduire. Elle avoit écrit à Macheronte, qui obéïssoit alors au Roi son pere, & celui qui y commandoit avoit tout fait preparer pour le voyage qu'elle projettoit. De Macheronte elle passa en Arabie, escortée de place en place par le Commandant de chacune. Elle se rendit en grande diligence à la Cour du Roi son pere, & l'instruisit de la résolution de son mari. Telle fut la cause des inimitiés qu'Arétas conçut contre Herode. Les contestations que ces deux Princes eurent au sujet des limites de leurs Etats dans la Gamalite, acheverent de les

Herode entre en guerre avec Arétas, est défait.

(*a*) Voyez Remarque VIII.

brouiller. Ils se déclarerent la guerre ; aucun des deux ne la conduisit en personne : ils leverent des troupes ; qu'ils confièrent à leurs Généraux ; on en vint à une bataille. Les Généraux d'Herode la perdirent, par la trahison de quelques refugiés des Etats de Philippe, qui servoient dans ses troupes. Ce Prince s'en plaignit à Tibere, qui, indigné de l'entreprise d'Arétas, manda à Vitellius de lui déclarer la guerre, & de le lui envoyer enchaîné, ou sa tête, s'il ne pouvoit pas le prendre vif. Tels furent les ordres que l'Empereur donna à Vitellius.

Mort de saint Jean-Baptiste.

II. Plusieurs Juifs ont cru que Dieu avoit permis qu'Herode perdît cette bataille, pour le punir d'avoir fait mourir Jean, surnommé Baptiste. C'étoit un homme de bien, qui portoit les Juifs à la vertu ; à la justice, les uns envers les autres ; à la piété envers Dieu, & à recevoir le Baptême (a), non pour effacer quelques pechés, mais pour conserver le corps pur, l'ame s'étant purifiée par les actes du justice. Comme une grande multitude de peuple s'empressoit de le suivre & de l'écouter, Herode craignit qu'il ne profitât du crédit que lui donnoit le goût qu'on prenoit à sa doctrine, pour porter à la révolte des hommes si bien disposés à faire tout ce qu'il leur ordonneroit; il crut donc devoir se défaire de lui, avant qu'il donnât occasion à quelque nouveauté dangereuse, dont il eût lui-même dans la suite à se repentir de n'avoir pas assez-tôt prévenu le mal. Sur ces défiances, il le fit mettre aux fers & conduire à Macheronte, dont je viens de parler, où il le fit mourir. Toute la nation regarda la défaite de son armée comme un juste jugement de Dieu, qui le punissoit d'avoir fait ôter la vie à cet homme de bien.

III. Vitellius se préparoit à marcher contre Arétas. Il prit pour cette expédition deux légions ; les Rois alliés des Romains lui envoyerent de la cavalerie & des troupes légeres. Il se rendit avec ses troupes à Ptolémaïde : il avoit dessein de passer par la Judée pour entrer dans l'Arabie Pétrée, mais les principaux des Juifs furent le prier de ne le pas faire ; parce que leurs Loix ne leur permettoient pas de souffrir qu'on y fit entrer des images, & qu'il y en avoit beaucoup sur les étendards des troupes Romaines. Vitellius se rendit à leurs prières, changea sa marche, & commanda à son armée d'aller par la grande Plaine. Pour lui, il alla avec Herode & les principaux Officiers à Jerusalem,

Vitellius va à Jerusalem.

(a) Voyez Remarque IX.

pour

pour offrir des sacrifices. C'étoit aux approches de la solemnité d'une de nos Fêtes; le peuple le reçut avec de grands honneurs. Durant son séjour à Jerusalem, il ôta la souveraine Sacrificature à Jonathas, pour la donner à son frere Théophile. Il y avoit trois jours qu'il y étoit, lorsqu'il reçut des Lettres, qui lui apprenoient la mort de Tibere. Il fit prêter serment au Peuple de demeurer fidèle à Caius, & rappella ses troupes, pour les envoyer en quartier d'hiver; pour lui il retourna à Antioche, parce que les ordres qu'il avoit reçus de Tibere cessoient d'avoir lieu par sa mort & par l'avenement de Caius à l'Empire. On rapporte qu'Arétas ayant appris que Vitellius marchoit contre lui, dit, par une espèce de prédiction, que ses troupes n'entreroient point dans l'Arabie Pétrée; parce que, ou celui qui ordonnoit cette expédition, ou celui qui devoit la conduire par son ordre, ou enfin celui contre qui elle se faisoit, mourroit auparavant.

Un an avant que Tibere mourût, Agrippa, fils d'Aristobule, étoit allé à Rome, pour traiter avec l'Empereur de quelques affaires, au premier moment favorable qui s'en présenteroit. Mais avant de faire le récit de ce qui le regarde personnellement, je crois devoir faire connoître d'une manière plus circonstanciée que je ne l'ai fait, les enfans du grand Herode; ce détail entre nécessairement dans le plan de mon Histoire, & servira sur-tout à convaincre les hommes qu'il y a un Dieu, & que la plus nombreuse postérité, ni les plus grands avantages humains ne servent de rien, pour soûtenir & conserver la puissance la mieux affermie, si on ne craint ce Dieu & si on ne le sert avec piété. Dans l'espace de cent ans, la très-nombreuse postérité d'Herode s'est trouvée presque entiérement éteinte: les malheurs de cette famille serviront d'instruction; l'élévation surprenante d'Agrippa n'en sera pas une moins frappante, lorsque j'aurai raconté de quelle manière, contre toute espérance, contre l'opinion de tous ceux qui le connoissoient, il est parvenu, de l'état le plus privé, au plus haut degré de grandeur & de puissance.

Agrippa va à Rome.

IV. Herode le Grand eut deux filles de la Reine Mariamne, petite-fille d'Hircan. Salampsio épousa son cousin Phasaël, fils du frere aîné d'Herode. Cypros fut mariée à Antipater, qui étoit aussi son cousin germain, car il étoit fils de Salomé, sœur d'Herode.

Enfans & petits-enfans d'Herode.

Salampsio donna à Phasaël trois fils, Antipater, Herode,

Alexandre ; & deux filles, Alexandra & Cypros, qu'épousa Agrippa, fils d'Ariſtobule. Timius, le plus conſidérable de l'iſle de Cypre, épouſa Alexandra, qui mourut ſans enfans.

Cypros donna à Agrippa deux fils, Agrippa & Druſus ; & trois filles, Mariamne, Bérénice, & Druſille. Druſus mourut avant l'âge de puberté.

Leur pere, Agrippa, avoit été élevé avec ſes freres, Herode & Ariſtobule, qui étoient fils d'Ariſtobule, fils du grand Herode & de Bérénice, fille de Coſtobare & de Salomé, ſœur du Roi. Ariſtobule, que ſon pere fit mourir avec ſon frere Alexandre, comme nous avons dit, les avoit laiſſés en fort bas âge.

Quand Herode, frere d'Agrippa, fut en âge, il épouſa Mariamne, fille d'Olympias, qui étoit fille du Roi, & de Joſeph, fils du dernier des fils d'Antipater.

Mariamne donna à ſon mari Herode un fils, qui porta le nom d'Ariſtobule.

Le troiſième frere d'Agrippa, Ariſtobule, épouſa Jotapé, fille de Sampſigerame, Roi d'Emeſe ; il en eut une fille qui fut ſourde, & porta le nom de ſa mere.

Ce ſont-là les enfans d'Ariſtobule. Leur ſœur, Herodiade (*a*), épouſa Herode, fils du grand Herode (*b*), qu'il avoit eu de Mariamne, fille du Grand-Prêtre Simon. De leur mariage naquit Salomé (*c*), dont la mere, au mépris de nos Loix, épouſa Herode, qui étoit Tétrarque de Galilée, & frere du mari qu'elle abandonnoit.

Salomé épouſa Philippe, Tétrarque de la Trachonite, dont étant devenue veuve, elle ſe maria avec Ariſtobule, fils d'Herode, frere d'Agrippa. Voilà les deſcendans de Phaſaël & de Salampſio.

Cypros donna à Antipater une fille, à qui elle fit porter ſon nom, & qu'épouſa Alexas Selcias, fils d'Alexas. De ce mariage naquit une fille, qui eut le nom de ſa mere & de ſa grande-mere.

(*a*) Herodiade n'étoit point fille de Mariamne, comme le dit le Pere Calmet, (*S. Matth.* chap. ℣. 1.) mais de Bérénice, fille de Salomé.

(*b*) M. d'Andilly ſe brouille un peu, lorſqu'il fait dire à Joſeph » Herodiade, » leur ſœur, épouſa Herode le Tétrar- » que, fils d'Herode le Grand, & de » Mariamne, fille de Simon, Grand- » Sacrificateur. « Le fils de Mariamne, fille du Grand Prêtre, ne fut point Tétrarque. Auguſte établit deux Tétrarchies en Judée. Il donna la premiére à Antipas, & la ſeconde à Philippe, fils de Cléopatre.

(*c*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 28. numero premier.

Herode & Alexandre, qui étoient, comme je l'ai dit, *freres* d'Antipater, moururent sans enfans.

Alexandre, que le grand Herode fit mourir, eut de son épouse Glaphira, fille d'Archelaüs Roi de Cappadoce, Alexandre & Tigrane (*a*). Tigrane fut Roi d'Arménie, & mourut sans enfans à Rome, où il étoit allé pour répondre à une accusation qu'on avoit formée contre lui.

Alexandre eut un fils, à qui il fit porter le nom de Tigrane, qu'avoit eu son oncle. Herode le fit Roi d'Arménie, & il eut un fils, qu'il nomma Alexandre, & qui épousa Jotapé, fille d'Antiochus, Roi de Comagene. Vespasien le fit Roi d'une petite isle, en Cilicie.

Les enfans, & les petits-enfans d'Alexandre, abandonnerent dès leur plus tendre jeunesse nos saintes Loix, pour suivre les coûtumes des Grecs. Les autres filles d'Herode moururent sans enfans. Tel étoit l'état de la malheureuse famille d'Herode, lorsqu'Agrippa monta sur le thrône. Après en avoir rapporté la généalogie, je vais maintenant rapporter les différents dangers que ce Prince courut, comment il les évita, & parvint à ce comble de grandeur & de puissance *où on le vit élevé dans la suite.*

CHAPITRE VI.

I. AGRIPPA vivoit à Rome dans une grande familiarité avec le jeune Drusus, fils de l'Empereur Tibere, & mangeoit souvent avec lui. Il acquit aussi l'amitié d'Antonia (*b*), épouse du grand Drusus, qui considéroit beaucoup Bérénice sa mere. La

Histoire d'Agrippa.

(*a*) M. Crévier* fait le Tigrane dont parle ici Joseph, arrière-petit-fils d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, par son ayeule Glaphira. Joseph est, que je sçache, le seul Auteur qui ait parlé de la généalogie de ce Roi d'Arménie, & le sçavant Professeur Emérite n'en cite point d'autre. Mais, a s'en tenir à son témoignage, Glaphyra étoit sa propre mere, & il étoit, non arrière-petit-fils, mais petit-fils d'Archelaüs, pere de Glaphyra. Il fut accusé & condamné a perdre la vie, sous Néron. *Tacit. Annal.* 6. c. 40.

(*b*) Nous avons une médaille de cette Princesse. I. Cesari in oro racolti nel Farnese museo è publicati ..... *P. Paolo Pedrusi*, S. J. Parm. 1694. 4°.

* Hist. des Empereurs, depuis Auguste, &c. Tom. 3. pag. 297.

considération qu'elle avoit pour la mere, la portoit à vouloir avancer le fils. Agrippa étoit naturellement porté à la libéralité & à la magnificence. Dans la crainte d'irriter sa mere, il sçut contraindre son inclination tant qu'elle vécut; mais aussitôt qu'elle fut morte, il s'y livra sans aucun ménagement : tout son bien se trouva bientôt dissipé par ses prodigieuses dépenses, & par les libéralités excessives qu'il faisoit aux affranchis de l'Empereur, dans l'espérance d'en tirer de grands services. Réduit en peu de temps à la nécessité, il fut contraint de quitter Rome; Drusus d'ailleurs étant mort depuis assez peu de temps, Tibere avoit défendu à tous ceux avec qui ce Prince avoit été lié d'amitié, de paroître devant lui, leur présence ne pouvant que renouveller & augmenter la douleur que lui causoit la perte de ce fils, qui lui étoit cher.

II. Les dépenses excessives qu'Agrippa faisoit à Rome, l'obligerent de retourner en Judée. Ses affaires étoient dans le dernier dérangement : accablé de créanciers, qu'il ne pouvoit satisfaire, & qui ne lui donnoient aucun repos, honteux de les voir continuellement à sa suite, épier toutes ses démarches, de crainte qu'il ne leur échappât, ne sçachant plus que faire, il se retira dans le château de Malatha, en Idumée, dans le dessein de terminer ses tristes jours (*a*) par une mort violente. Cypros son épouse, qui en eut quelque pressentiment, mit en usage tout ce qu'elle crut capable de calmer son désespoir. Elle écrivit à sa belle-sœur Herodiade, qui avoit épousé Herode le Tétrarque, & l'instruisit des funestes pensées dont s'occupoit Agrippa, dans la triste nécessité où il se trouvoit réduit. Elle la prioit d'aider son frere, & d'y engager son époux; lui protesta qu'elle faisoit de son côté ce qu'elle pouvoit, comme elle ne l'ignoroit pas; mais qu'elle n'étoit pas en situation de lui procurer des soulagemens proportionnés à ses besoins. Herode, & son épouse Herodiade, écrivirent à Agrippa de les venir trouver; lui donnerent la principale magistrature de Tibériade, à laquelle ils attacherent un revenu capable de le soûtenir avec quelque décence. Mais ce secours, tout foible qu'il étoit, ne fut pas de longue durée; car s'étant un jour rencontrés à Tyr, & ayant pris querelle dans une chaleur de vin, Herode reprocha durement à

(*a*) Je ne trouve point dans Joseph ce que M. de Tillemont dit, qu'il avoit dessein de se laisser mourir de faim. *Ruin. Juifs, pag.* 427.

Agrippa le dérangement de ses affaires, & les secours qu'il lui donnoit dans son extrême nécessité. Ce Prince en fut si outré, qu'il se retira auprès de Flaccus, pour-lors Gouverneur de Syrie, homme Consulaire, avec lequel il avoit eu à Rome de grandes liaisons d'amitié.

Agrippa se retire auprès de Flaccus.

III. Aristobule, frere d'Agrippa, étoit déja chez ce Gouverneur, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir très-bien Agrippa, & de le retirer chez lui. Quoique ces deux freres fussent brouillés, Flaccus leur témoignoit une égale amitié, & de leur part, ils ne manquoient ni l'un ni l'autre à ce qu'ils devoient à Flaccus. Aristobule cependant, qui cherchoit toutes les occasions de mettre mal son frere avec le Gouverneur de Syrie, saisit celle-ci. Les habitans de Damas & ceux de Sydon étant entrés en contestation au sujet des limites de leur territoire, Flaccus devoit être le Juge de leur différend. Ceux de Damas ayant appris qu'Agrippa avoit un grand crédit auprès de lui, le prièrent de les appuyer, & promirent, en reconnoissance, de lui faire de considerables présens. Agrippa promit de faire tout ce qui dépendoit de lui pour leur rendre service. Aristobule eut avis des grandes promesses que les habitans de Damas avoient faites à son frere, & en informa Flaccus. Le fait fut vérifié, Agrippa perdit l'amitié du Gouverneur, & retomba dans la plus dure nécessité. Ne sçachant que devenir, il se retira à Ptolémaïde; d'où, se trouvant sans ressources, il résolut de passer en Italie; mais comme il ne le pouvoit faire sans argent, il engagea Marsias, son affranchi, de le tirer de l'extrême embarras où il étoit, & à lui en faire trouver. Marsias s'adressa à Pierre, affranchi de Bérénice, mere d'Agrippa, mais qui avoit passé au service d'Antonia, Bérénice le lui ayant recommandé par son testament. Pierre se plaignoit d'avoir déja perdu quelque argent qu'il avoit prêté à Agrippa. Il en offrit cependant, mais à condition qu'on lui donneroit une reconnoissance de vingt mille dragmes Attiques, quoiqu'il n'en prêtât que dix-sept mille cinq cents. Marsias fut contraint d'y consentir, ne pouvant faire mieux. Agrippa alla à Antédone, après avoir touché cette somme, & y ayant trouvé un vaisseau prêt à faire voile, il se disposoit à s'embarquer, lorsqu'Herennius Capiton, Intendant de Jamnia, envoya des soldats lui demander trois cents mille piéces d'argent, qu'il devoit au thrésor Impérial, du temps qu'il demeuroit à Rome; ces soldats avoient ordre de l'empêcher

Agrippa sort de chez Flaccus.

Agrippa s'embarque pour Rome.

de partir. Agrippa feignit d'être dans la disposition de satisfaire Herennius, mais lorsque la nuit fut venue, il fit couper les cables qui retenoient le vaisseau, & fit voile pour Alexandrie. Quand il y fut arrivé, il pria l'Alabarque (a) Alexandre de lui prêter deux cents mille piéces d'argent: Alexandre déclara qu'il ne les lui prêteroit point à lui, mais à Cypros, dont il admiroit la vertu, & son amour pour son mari. Cette Princesse lui en fit sa reconnoissance, & Alexandre lui compta sur le champ cinq cents talents; mais comme il connoissoit la prodigalité d'Agrippa, il remit à lui faire toucher le reste à Pouzzole. Cypros laissa son mari continuer son voyage, & revint en Judée avec ses enfans.

IV. Lorsqu'Agrippa fut arrivé à Pouzzole, il écrivit à Tibere, qui étoit pour-lors dans l'isle de Caprée, où il s'étoit retiré, qu'il venoit pour lui rendre ses devoirs, & qu'il le prioit de lui permettre de se rendre auprès de lui. Tibere lui fit réponse sur le champ, avec beaucoup de bonté, qu'il pouvoit se rendre à Caprée, où il se feroit un véritable plaisir de le revoir. La réception qu'il lui fit, lorsqu'il se présenta, ne fut pas moins obligeante que l'avoient été ses Lettres; il l'embrassa & le fit loger dans son Palais. Mais le jour suivant, l'Empereur reçut des Lettres d'Herennius Capiton, par lesquelles il lui apprenoit qu'Agrippa avoit emprunté trois mille dragmes du thrésor Impérial; que ne les ayant pas rendues dans le temps qu'il avoit promis, il s'étoit enfui, & s'étoit mis par sa fuite à couvert des poursuites de ceux qui auroient pû l'y contraindre. Ces Lettres irriterent violemment Tibere contre Agrippa; il défendit qu'on le laissât approcher de sa personne jusqu'à ce qu'il eût acquité cette dette. La colère de l'Empereur jetta Agrippa dans l'inquiétude (b); il pria Antonia, mere de Drusus & de

L'entrée du Palais est interdite à Agrippa jusqu'à ce qu'il ait payé ce qu'il devoit au Fisc Impérial.

(a) On a fait de grandes recherches sur l'étymologie de ce mot. La plus simple, je crois, est de le composer d'un article & de deux mots, dont l'un signifie Pere, en Hebreu, & l'autre, Prince en Grec. Le pronom *al*, répond en Arabe à notre pronom *le*. Ainsi, *Alabarque* signifie le Pere Prince. On peut voir dans les *Scaligeriana*, l'étymologie que Scaliger donnoit à ce mot. Les Sçavans du premier ordre vont souvent chercher bien loin, & quelquefois inutilement, ce qui est pour ainsi dire sous leurs pieds.

(b) Il y a une négation devant τῇ ὀργῇ. Mais Agrippa pouvoit-il ne pas s'embarrasser de la colère d'un Empereur comme Tibere? Cette négation μὴ ὂν tient, ce semble, la place de ἢ δὴ, ou de quelque autre mot que je ne puis deviner. L'ancien Traducteur, Sig. Gelenius, M. d'Andilly, M. de Tillemont, & M. Havercamp, ne l'ont point crue de trop; ainsi, quoique la conjecture que je propose soit bien vrai-semblable, elle peut cependant n'être pas juste.

Claude, qui fut Empereur dans la suite, de lui prêter cette somme, de peur que s'il manquoit à la payer, il ne perdît pour toujours les bonnes graces de l'Empereur. Antonia la lui fit remettre, tant par considération pour sa mere Bérénice, dont elle avoit été amie, que parce qu'il avoit été élevé avec Claude. Agrippa paya ce qu'il devoit au thrésor Impérial, & rentra dans les bonnes graces de Tibere, qui lui recommanda de prendre soin de son petit-fils, & de l'accompagner toutes les fois qu'il sortiroit; mais par reconnoissance pour Antonia, il donna tous ses soins, & fit particuliérement sa cour au jeune Caius, petit-fils de cette Princesse, que la considération & le respect qu'on avoit eus pour son pere, rendoient cher & respectable à tout le monde. L'Empereur avoit un affranchi qui se nommoit Thallus, & étoit Samaritain: cet homme prêta un million à Agrippa. Sur cette somme, il rendit à Antonia ce qu'il lui devoit, & employa le reste à faire sa cour à Caius, qui le considéroit beaucoup.

Vœux indiscrets d'Agrippa.

V. Agrippa étoit, de son côté, extrêmement attaché au jeune Prince. Un jour qu'ils se promenoient ensemble en voiture (*a*), la conversation tomba sur l'Empereur: comme ils étoient seuls, il échappa à Agrippa de lui dire, qu'il prioit Dieu que Tibere fit bien-tôt place à Caius, qui, à tous égards, méritoit mieux que lui de regner. Eutichus, affranchi d'Agrippa, qui conduisoit la voiture, l'avoit bien entendu; il crut pourlors ne devoir rien dire; mais ayant été accusé dans la suite d'avoir volé des habits de son maître, crime dont il étoit en effet coupable, il s'enfuit & fut néanmoins arrêté & conduit chez Pison (*b*), Préfet de Rome. Interrogé pourquoi il avoit pris la

(*a*) Voyez Remarque X.

(*b*) Pison étoit mort il y avoit quatre ans. M. de Tillemont, *Ruine des Juifs*, *pag.* 429. Mais ce n'est peut être pas de l'empoisonneur de Germanicus, que Joseph parle. Il pouvoit y avoir du temps de Tibere & de Caius, deux personnes qui portassent le nom de Pison. Joseph cite les Auteurs qui avoient dit que Pison avoit empoisonné Germanicus. Il n'y avoit pû lire ce fait, sans lire en même temps, que cet empoisonneur avoit été obligé de se tuer sous Tibere. On trouve dans Tacite * un L. Pison, qui prit la défense du meurtrier de Germanicus. Muret a cru que c'étoit son frere; mais sans s'appuyer sur une conjecture, dont l'Auteur n'apporte aucune preuve, c'est peut-être ce Pison, dont Joseph parle. Comme Tibere n'étendit pas la punition de Cn. Pison sur ses enfans, & qu'on croit qu'il y en eut un qui fut fait Proconsul l'Afrique, sous Caius, le défenseur de Cneius Pison, il put conserver ses charges, & être φύλαξ τῆς πόλεως, comme parle Joseph, lorsqu'Agrippa fit arrêter son affranchi.

* Annal. Liv. 3. chap. 11. & 18. Dion, pag. 656. a. b. Liv. 59.

fuite, il répondit qu'il avoit à dire à l'Empereur un secret important à sa conservation. Sur cette déposition, Pison l'envoya enchaîné à Caprée, & Tibere, selon sa coûtume, l'y laissa dans les fers. Ce Prince étoit le Souverain le plus temporiseur qui fut jamais; il ne faisoit aucune difficulté de différer de donner audience aux Ambassadeurs. Il laissoit mourir dans leurs emplois les Gouverneurs ou Intendans des Provinces, & ne songeoit qu'alors à les remplacer. Il ne se pressoit jamais de faire interroger les criminels, qui étoient retenus dans les prisons, &, lorsque ses plus particuliers confidens lui demandoient quels pouvoient être les motifs d'une telle conduite, il répondoit qu'il ne différoit de donner audience aux Ambassadeurs, que parce qu'en les expédiant trop promptement, il se mettoit au risque d'en voir aussi-tôt revenir d'autres, & de n'être occupé qu'à en recevoir & en expédier; que s'il laissoit long-temps dans leurs emplois les Gouverneurs ou Intendans de Provinces, c'étoit par attention pour le bien de ses sujets, étant certain, que tous ceux qui obtiennent de ces grands emplois, ne les regardant que comme des moyens de s'enrichir, plus le temps de leur possession leur paroît incertain, plus ils se pressent d'en profiter, & d'avancer leur fortune, aux dépens de la justice; ce qui fait que ceux qui sont exposés à leur violence, peuvent à peine suffire à leur rapacité, & qu'au contraire, lorsqu'ils n'ont point à craindre d'être révoqués, s'ils font quelque injustice; c'est avec plus de lenteur, & toujours avec quelque modération, comptant avoir du temps de reste pour amasser de grandes richesses; il justifioit cette maxime par l'apologue suivant.

Tibere différe à donner audience aux Ambassadeurs, & à donner des successeurs aux Officiers qu'il envoyoit dans les Provinces.

Des mouches dévoroient les plaies d'un pauvre homme, qui étoit couvert d'ulceres. Un passant, touché de compassion de l'état où il le voyoit, & croyant que la foiblesse l'empêchoit de les chasser, voulut lui rendre ce service, mais le blessé le pria de les laisser. Le charitable passant, surpris qu'il refusât d'être délivré de leur importunité, lui en demanda la cause. En chassant ces mouches, répondit le blessé, vous augmenteriez mon mal; car celles que vous voulez chasser étant rassasiées de mon sang, elles ne se jettent plus sur moi avec la même avidité; elles me donnent même quelque relâche: mais s'il en venoit d'autres, affamées qu'elles seroient, elles acheveroient de m'épuiser, dans l'état de foiblesse où je suis. C'est donc, concluoit Tibere, par attention pour le bien de mes sujets,
que

que je ne change pas souvent ces Officiers, qui ne manquent jamais de les piller. Car, semblables à des mouches ils leur tireroient le sang jusqu'à la derniére goutte; naturellement portés à les opprimer, ils s'y croiroient en quelque sorte autorisés par le peu de temps que leur emploi leur donneroit de les vexer. La conduite de cet Empereur justifie le caractere dont je le peins. Pendant vingt-deux ans qu'il régna, il n'envoya que deux Intendans en Judée, Gratus & Pilate. Et ce n'étoit pas à l'égard des Juifs seulement, c'étoit à l'égard de toutes les autres Provinces de l'Empire, qu'il en agissoit ainsi. Par rapport aux prisonniers, ce Prince disoit qu'en différant leur jugement, il pensoit les punir davantage; puisque la mort étant le terme de tous les maux, plutôt on la leur donnoit, plutôt on les délivroit des justes souffrances que méritoient leurs crimes.

VI. Ce fut ce qui retint long-temps Eutichus en prison. Mais Tibere étant allé de Caprée à Frescati, Agrippa crut l'occasion favorable. Il pria Antonia d'obtenir que son affranchi fût entendu sur les accusations qu'il prétendoit former contre lui. Tibere avoit beaucoup de considération pour elle, tant parce que c'étoit sa belle-sœur, ayant épousé son frere Drusus, que par ce qu'elle étoit d'une si grande vertu qu'étant restée veuve fort jeune, elle ne voulut pas se remarier, quoique l'Empereur l'y invitât, & vécut toujours avec tant de régularité, qu'elle ne donna jamais lieu de mal parler d'elle. Elle avoit, outre cela, rendu un important service à Tibere. Séjan, qui commandoit en Chef les Gardes Prétoriennes, abusant de l'extrême pouvoir que lui donnoit cette charge, conspira contre l'Empereur, dont il étoit le favori, & cette conspiration eût eu les suites les plus funestes, si la conduite prudente & courageuse d'Antonia ne l'eût fait échouer. L'armée étoit gagnée, plusieurs Sénateurs, & beaucoup d'affranchis, s'étoient joints à Séjan. Antonia découvrit tout, & en informa Tibere dans le plus grand détail, par des Lettres, qu'elle chargea Pallas, celui de ses affranchis en qui elle avoit plus de confiance, de lui porter à Caprée. L'Empereur profita de l'avis, fit arrêter Séjan & ses complices, & les condamna à la mort. Un service aussi signalé augmenta tellement son estime & son affection pour cette Princesse, qu'il mit en elle toute sa confiance. Sur les instances qu'elle lui fit de faire interroger Eutichus, il lui dit: Si les discours qu'il accuse

Agrippa d'avoir tenus, sont faux, il est assez puni de son mensonge, par la peine que je lui fais subir; mais si, appliqué à la question, il charge Agrippa, & si l'accusation se trouve fondée, Agrippa doit craindre, qu'en voulant faire punir son affranchi, il ne se charge lui-même d'une affaire capitale. Antonia ayant rapporté à Agrippa ce que lui avoit répondu l'Empereur, il n'en fut que plus animé à demander que l'affaire fût examinée. Comme il continuoit à la prier d'obtenir cette grace de Tibere, elle prit occasion de lui en parler, un jour qu'il se promenoit en litière après dîner, précédé de Caius, petit-fils de la Princesse & d'Agrippa. Elle s'approcha de la litière, & le pria de faire venir Eutichus & de l'interroger. » Je prends, dit l'Empereur à Antonia, les Dieux à témoins, que c'est contre mon » sentiment, & uniquement parce que vous le souhaitez, que » je vais faire ce que vous demandez. « Il ordonna ensuite à Macron (*a*), qui avoit succédé à Séjan, d'amener Eutichus. Cet Officier l'ayant présenté, aussi-tôt l'Empereur lui demanda ce qu'il avoit à dire, contre un maître qui lui avoit donné la liberté. » Seigneur, dit-il, Caius & Agrippa étoient en chaise, &, » assis à leurs pieds, je conduisois la voiture. Après s'être en» tretenus de plusieurs choses, Agrippa dit à Caius, que l'heu» reux jour n'arrive-t-il, que, ce vieillard s'en allant dans l'autre » monde, vous laisse maître de toute la terre, sans que son pe» tit-fils Tibere, dont vous vous déferiez aisément, puisse vous » faire obstacle! Que tout le monde seroit heureux, & moi le » premier! « Tibere ajoûta d'autant plus de foi aux paroles d'Eutichus, que, depuis quelque temps, il avoit le mécontentement de voir qu'Agrippa, à qui il avoit commandé de s'attacher à son petit-fils Tibere, fils de Drusus, négligeoit absolument ce Prince, & se donnoit tout entier à Caius. L'Empereur dit donc à Macron: » Faites-le mettre aux fers. « Macron, qui ne comprit point sur qui tomboit cet ordre, &, qui ne pouvoit concevoir que ce fût sur Agrippa, attendit, sans rien faire, que l'Empereur s'expliquât plus clairement. L'Empereur ayant fait le tour de l'Hippodrome, & voyant Agrippa, dit à Macron: » Ne vous avois-je pas commandé de faire mettre cet homme

(*a*) Nevius Sertorius Macro. Ce fut lui que Tibere chargea de porter au Senat la Lettre qu'il lui écrivoit, & qui causa la perte de Séjan. Il travailla beaucoup, pour procurer l'Empire à Caius. Cela n'empêcha pas que ce cruel Empereur ne le fit mourir dans la suite.

Agrippa est mis aux fers.

» aux fers ? Et quel homme, Seigneur, demanda Macron ? » Agrippa, « répondit l'Empereur. Agrippa eut alors recours aux priéres, & conjura l'Empereur, par le souvenir de son fils Drusus, avec lequel il avoit été élevé, par le soin qu'il avoit pris de l'éducation de son petit-fils Tibere, de lui faire grace ; mais il ne put rien obtenir, & les gardes le menerent en prison, vêtu de pourpre comme il étoit. Il faisoit extrêmement chaud ; &, comme il sortoit de table, le vin (*a*) qu'il avoit bû, joint à un vif sentiment de douleur de se voir dans cet état, lui causa une violente soif. Il apperçut, dans ce besoin pressant, un des esclaves de Caius, nommé Thaumaste, qui portoit de l'eau dans un vaisseau, il le pria de lui en donner ; ce que cet esclave fit avec plaisir. Après qu'Agrippa eut bû, il dit à Thaumaste : Vous ne perdrez pas le fruit du service que vous venez de me rendre. Aussi-tôt que je serai délivré de ces liens, j'engagerai Caius à vous donner la liberté, en reconnoissance de ce qu'étant dans l'état où je suis réduit, vous m'avez rendu service avec autant d'affection que vous le faisiez lorsque j'étois dans celui dont je suis déchu. Cette promesse eut son effet, & dès qu'il fut Roi, il le demanda à Caius, qui étoit pour-lors Empereur, l'affranchit, & lui donna l'Intendance de sa maison : il recommanda même en mourant à ses enfans, Agrippa & Bérénice, de le conserver auprès d'eux dans le même emploi. Thaumaste mourut après avoir joui pendant une longue vie de l'estime générale. Ces évenemens se succéderent ainsi les uns aux autres.

Un Germain prédit à Agrippa sa grandeur future.

VII. Un jour qu'Agrippa étoit devant le palais, avec plusieurs autres prisonniers, accablé de lassitude & dévoré d'ennui, il s'appuya contre un arbre, sur lequel un hibou vint se poser ; un des prisonniers, Germain de naissance, ayant apperçu cet oiseau, demanda au soldat qui étoit enchaîné avec lui, qui étoit ce prisonnier, qu'il voyoit couvert de pourpre, & ayant appris qu'il se nommoit Agrippa, qu'il étoit Juif de naissance, & un des premiers de sa Nation, il le pria de lui permettre de s'approcher, pour lui parler, (*b*) ayant à lui dire des choses qui re-

(*a*) Καὶ ὑπὸ οἴνου τοῦ ἐπὶ σιτίοις μὴ πολλοῦ γεγονότος : quod inter vescendum parùm admodùm vini suppeditaretur. [*M. Havercamp.*] Si on a soif après dîner, ce n'est pas pour y avoir bû très-peu de vin. μὴ est de trop ici, & il peut avoir pris la place de μὲν. L'ancien Traducteur n'avoit point de négation dans son Exemplaire, & le sens demande qu'il n'y en ait point.

(*b*) » Afin qu'il pût apprendre de sa » bouche les coûtumes de son pays. « [*M. d'Andilly.*] C'est ainsi qu'ont rendu cet endroit ceux qui ont eu occasion de

gardoient l'état où il se trouvoit. Ce soldat le lui ayant permis, il s'approcha & lui dit, par le moyen d'un Interprète : » Jeune » homme, un changement de fortune si imprévu, & le mal- » heur qui vous accable, vous jette dans l'abbatement, vous » ajoûteriez peu de foi à quelqu'un qui vous assureroit que la » Providence veille à votre délivrance. Sçachez cependant, » & j'en atteste les Dieux de mon pays, ceux de celui où » nous sommes, & par la volonté desquels nous nous trouvons » chargés de ces chaînes, qu'en ce que je vais vous dire, je ne » cherche point à satisfaire une folle envie de discourir & de » vous flatter de vaines espérances. Je sçais que toute prédic- » tion favorable, si elle n'est suivie de son effet, ne sert qu'à » rendre plus sensibles les maux dont on est affligé. Mais, au » risque de passer *pour imposteur*, je crois que je dois vous faire » connoître ce que les Dieux vous présagent. Vous serez bien- » tôt délivré de ces chaînes, & élevé aux plus grands hon- » neurs & à la plus haute puissance. Votre bonheur sera le sujet » des entretiens de ceux dont votre infortune excite aujourd'hui » la compassion. Votre mort sera douce & tranquille ; vos enfans » jouiront, après vous, des richesses que vous avez acquises : » souvenez-vous que, lorsque vous reverrez l'oiseau que vous » voyez (*a*) aujourd'hui, vous n'aurez plus que cinq jours à vi- » vre ; cela arrivera ainsi que me le fait connoître le Dieu qui » a envoyé cet oiseau. Je croirois commettre une injustice, si, » instruit comme je le suis de votre destinée, je négligeois de » vous faire part de la connoissance que Dieu m'en a donnée ; » rien n'étant plus capable de vous faire compter pour peu » les maux que vous souffrez, que l'espérance certaine de tant » de biens à venir pour vous. Lorsque vous serez arrivé à ce » degré de prospérité, ne nous oubliez pas, & travaillez à nous » tirer des miseres qui nous accablent.

le traduire. Ce peut être le sens des termes de Joseph, mais il ne paroît pas que ce soit l'expression de sa pensée. Le Germain ne demanda point permission au soldat à la garde duquel il étoit, de parler à Agrippa, de choses dont il ne lui dit pas un seul mot. La curiosité d'un Germain enchaîné, n'étoit certainement pas de s'instruire des coûtumes des Juifs. Le sens que je propose demande qu'on lise, παρόντων, au lieu de πατρίων. Le peu de différence qu'il y a entre ces deux mots, rend la méprise aisée. ἱστορεῖν signifie communément, interroger, mais il signifie aussi quelquefois conférer, parler. *Se enim velle eum de quibusdam quæ in præsentiarum sunt alloqui.*

(*a*) Le Grec a σοι, à vous. C'étoit plutôt au Germain, qui faisoit cette prédiction, que Dieu, qui avoit envoyé cet oiseau, faisoit connoître l'avenir, qu'à Agrippa.

La prédiction de ce Germain parut alors à Agrippa aussi peu digne d'attention, qu'elle fut dans la suite le sujet de son étonnement & de son admiration. Antonia étoit sensiblement touchée de sa disgrace; mais elle sentoit combien il étoit difficile, combien même il seroit peut-être inutile de parler en sa faveur à Tibere: elle se contenta d'obtenir de Macron, qu'il ne le confieroit qu'à la garde de soldats doux & sociables; qu'il le mettroit, lui & celui qui seroit enchaîné avec lui, sous le commandement d'un Officier qui lui permît de prendre le bain tous les jours, de voir ses amis & ses affranchis, & qui lui accordât tout ce qui pouvoit adoucir le sentiment de ses malheurs. Sillas, qui étoit son ami, alloit le voir; Marsias, un de ses affranchis, & Stœcus, lui apportoient pour sa nourriture ce qui pouvoit lui faire plaisir. Ils en prenoient un très-grand soin; ils lui portoient des couvertures, sous prétexte d'y travailler (a), & quand la nuit étoit venue, les soldats lui en accommodoient un lit, Macron le leur ayant ordonné. Agrippa resta six mois en cet état.

Eloge de Germanicus.

VIII. Tibere se trouva incommodé à son retour à Caprée; ce fut peu de chose dans les commencemens, mais l'augmentation du mal lui faisant perdre l'espérance de guérir, il ordonna à Evode, celui de ses affranchis qu'il considéroit le plus, de lui amener ses enfans, parce qu'il vouloit leur parler avant que de mourir. Il n'avoit point à la vérité de fils vivants. Drusus, le seul qu'il avoit eu, étoit mort; mais il lui restoit un petit-fils, qu'on appelloit Tibere Gemellus, fils de Drusus. Caius étoit fils de Germanicus, neveu de l'Empereur (b). Il étoit encore jeune, mais bien instruit, & fort versé dans les Lettres. La mémoire des vertus de son pere le mettoient en grande considération parmi le peuple, qui avoit eu une singuliére affection pour ce Prince. Il étoit en effet d'un caractere doux & aimable:

(a) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, paroissent n'avoir trouvé aucune difficulté ici : il me semble cependant qu'on ne porte pas d'une marchandise à vendre dans un endroit où il n'est pas permis de s'en servir ; car Joseph suppose que cela n'étoit pas permis aux prisonniers. La traduction suppose que j'ai lû *πραξίοις*, au lieu de *πρασίοις*. Ces deux mots sont faciles à confondre. On en a un exemple à la page douziéme de la Vie de Joseph, Note e.

(b) Caius Germanici fratris filius. [*M. Havercamp.*] Germanicus n'étoit que le neveu de Tibere. Joseph le fait son frere, mais c'est une faute de ses Copistes ou de lui-même. Tibere & Drusus étoient fils de Livie, qu'elle avoit eus avant que d'être mariée à Auguste, & Germanicus l'étoit de Drusus. *Germanicus Cl. Cæsaris pater, Drusi & minoris Antoniæ filius, à Tiberio patruo adoptatus.* Sueton. Tiber. chap. 1;

ſon extrême affabilité, ſa rare modeſtie, qui ne lui permettoit pas de penſer qu'il y eût perſonne au-deſſous de lui, lui avoit gagné le cœur non-ſeulement du Senat & du peuple, mais encore de toutes les nations ſoumiſes à l'Empire. Le charme de ſes diſcours, & ſes manières obligeantes, avoient captivé celles qui avoient pû le poſſéder : ſa haute réputation avoit produit le même effet dans les autres. Auſſi ſa mort fut-elle pleurée par tout l'Empire ; l'affliction & le deuil fut général, & l'on eût dit que chacun regrettoit une perte particuliére. Tant de belles qualités dans le pere, furent d'un grand avantage pour le fils, & lui attacha ſur-tout les ſoldats, qui étoient réſolus de lui procurer l'Empire, quand il leur en eût dû coûter la vie.

Tibere laiſſe aux Dieux a décider qui ſeroit ſon ſucceſſeur. Son goût pour l'Aſtrologie judiciaire.

IX. Après que Tibere eut ordonné à Evode de lui amener le lendemain matin ſon petit-fils & ſon petit-neveu, il pria (*a*) les Dieux de lui faire connoître par quelque ſigne, celui qui lui devoit ſuccéder. Il ſouhaitoit ardemment que ce fût plutôt Tibere que Caius ; mais il ſe perſuadoit, qu'il étoit plus ſage de s'en rapporter à la volonté marquée des Dieux, que de ſuivre ſon propre ſentiment, & de ſatisfaire ſon inclination, & il crut qu'ils lui inſpiroient de reconnoître, pour ſigne de leur volonté, que celui auquel ils deſtinoient l'Empire ſe préſenteroit le lendemain le premier devant lui. Dans cette penſée, il envoya dire au Gouverneur de ſon petit-fils de le lui amener le lendemain de grand matin, croyant, par cette précaution, fixer la déclaration des Dieux en ſa faveur (*b*) ; mais tout le contraire arriva. Auſſi-tôt qu'il fut jour, il ordonna à Evode de faire entrer celui de ſes enfans qui étoit dans l'anti-chambre. Evode étant ſorti y trouva Caius : Tibere ne s'y étoit pas encore ren-

(*a*) M. de Tillemont fronde un peu, dans ſa Note douziéme ſur Tibere, la manière dont Joſeph dit que ce Prince ſe détermina ſur le choix de ſon ſucceſſeur. Le fait peut n'être pas vrai, mais il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance dans un Prince ſoupçonneux, inquiet, & fort attaché à l'Aſtrologie. Ce que Tacite dit, qu'il abandonna la choſe au deſtin, ſe concilie fort bien avec le récit de Joſeph. Combien eſt-il de perſonnes d'un caractere indécis & flottant, qui ne prennent leur parti que ſur des circonſtances & des rapports qui n'ont aucune liaiſon avec les affaires ſur leſquelles elles doivent ſe décider ? *Voyez* Dion, Liv. 59. Suet. chap. 3 & 4. Philon, Legat. Caius.

(*b*) L'Auteur de la Note *a* avoue qu'il n'entend pas la verſion de cet endroit. Je voudrois pouvoir me flatter d'entendre l'original. On pourroit lire καλαμυχίσασθαι, au lieu de καλαμευχίσασθαι. On ſent, dans la conduite de Tibere, un caractere flottant & indécis, & qui, comme pluſieurs autres Payens, s'imaginoit pouvoir en quelque ſorte lutter avec les Dieux. Il leur laiſſe le choix de celui qui lui ſuccédera, en marquant qu'il reconnoîtroit pour ſon ſucceſſeur, celui de Tibere ou de Caius qui ſe trou-

du, parce qu'on avoit un peu tardé à lui servir son déjeûné. Cet Officier, qui ignoroit l'intention de l'Empereur, dit à Caius : Votre pere vous attend, & il le fit entrer. Lorsque Tibere le vit, il sentit toute la force du pouvoir des Dieux, & commença à penser » que le sien étoit désormais passé, puisqu'il ne lui étoit » plus libre d'assurer l'Empire à celui à qui il l'avoit destiné. Il » déploroit son sort, & gémissoit sur celui de son petit-fils Ti- » bere, qui, par ce signe présumé de la volonté des Dieux, » non-seulement perdoit toute espérance de lui succéder, mais » couroit encore risque de perdre la vie ; puisque la conserva- » tion de ses jours alloit dépendre de celui qui seroit sur le » thrône, & que la crainte & la haine devenant la régle de sa » conduite, il étoit aisé de prévoir que, sans égard à la proxi- » mité du sang, il ne se croiroit jamais en sûreté, tant qu'il » laisseroit subsister un aussi dangereux rival. « Tibere avoit toujours été fort attaché à l'Astrologie judiciaire, & plus scrupuleusement livré aux régles de cette science que ceux qui en font une profession particuliére, il y rapportoit tous ses succès : il n'ajoûtoit pas moins de foi aux horoscopes, & à toute autre prédiction de cette espèce ; &, parce qu'il en avoit vû quelques-unes suivies de leur effet, il faisoit de toutes la régle de sa conduite ; de sorte que, voyant un jour Galba venir à lui, il dit, d'un ton assuré, à ses intimes confidens : Cet homme sera dans la suite élevé à l'Empire.

Cependant l'évenement que ce Prince avoit alors sous les yeux l'affligeoit sensiblement. Il pleuroit la perte de son petit-fils, comme s'il fût déja mort, & se reprochoit la fatale curio- » sité qui l'avoit porté à se procurer un présage qui l'accabloit » de douleur, & précipitoit sa mort, par le triste pressenti- » ment qu'il lui donnoit des malheurs qui devoient accabler » ce qu'il avoit de plus cher, pendant qu'il pouvoit mourir » tranquille & sans inquiétude, s'il se fût abstenu de vouloir » pénétrer dans un funeste avenir. « Au milieu du trouble où le jettoit la douleur qu'il avoit de voir qu'un autre que celui à qui il l'avoit destinée alloit porter la couronne Impériale, il

veroit le lendemain le premier dans son anti-chambre. Mais, prévenu en faveur de son petit-neveu, il veut en quelque façon les forcer à suivre son inclination. Pour cela, il envoie ordre à son Gouverneur de l'amener aussi-tôt qu'il fera jour. Bizarerie étrange, mais dont l'homme n'est que trop capable. Il fait semblant de donner aux Dieux d'une main, ce qu'il reprend pour lui de l'autre.

Tibere déclare Caius son succeileur.

ne laissa pas, quoiqu'avec un vif sentiment de regret, d'adresser ces paroles à Caius. » Mon fils, quoique Tibere me soit plus » proche que vous, je vous déclare mon successeur, autant » par un acte de ma propre volonté, que pour me conformer » à l'ordre des Dieux. N'oubliez pas, je vous prie, lorsque vous » serez sur le thrône, l'affection que j'ai toujours eue pour » vous, & dont je vous donne aujourd'hui une grande marque, » en vous élevant à l'Empire; n'oubliez pas non plus, que les » liens du sang vous unissent à Tibere. Souvenez-vous, qu'a- » près les Dieux, c'est à moi que vous êtes redevable d'un si » grand bienfait; souvenez-vous en, pour me donner des mar- » ques de votre reconnoissance : ayez pour mon petit-fils, » Tibere, les sentimens que doit vous inspirer la nature. » En lui conservant la vie, vous ménagerez, à votre per- » sonne & à votre Etat, un solide & ferme appui; sa perte se- » roit le commencement de vos malheurs. Un Prince isolé & » sans parens prêts à le soûtenir, est, au milieu de la grande » puissance, exposé à bien des dangers, & les Dieux ne man- » quent jamais de punir les injustices, & le violement de la Loi, » qui commande de n'en commettre aucune. « Ces paroles de Tibere, toucherent peu Caius; il promit cependant de faire tout ce qu'il désiroit : mais quand il fut monté sur le thrône, il fit mourir Tibere, petit-fils de l'Empereur, comme ce Prince l'avoit bien prévu; & lui-même périt peu après, par une conspiration qu'on forma contre lui.

Tibere meurt.

X. Caius fut le quatrième Empereur des Romains. Tibere, dont le régne fut de vingt-deux ans, (*a*) cinq mois & trois jours, mourut peu de jours après l'avoir déclaré son successeur. Les premiers bruits de sa mort causerent une secrette joie aux Romains; mais quoiqu'ils la souhaitassent beaucoup, & qu'ils eussent donné tout au monde, pour que la nouvelle qui s'en répandoit fût véritable, ils n'osoient paroître y ajoûter foi, ni rien témoigner de leurs sentimens, par la crainte que, si elle se trouvoit fausse, on ne leur en fit un crime. Jamais les Patriciens n'avoient été aussi maltraités qu'ils le furent par cet Em-

(*a*) Vingt-deux ans, six mois & vingt-six jours. *M. de Tillemont.* Joseph donne, dans l'Histoire de la guerre des Juifs,* vingt-deux ans, six

* Liv. 2. chap. 9. pag. 168. *Critiq. Baron.* pag. 29. *Annal. Polit. Ecclef.* pag. 457. *Legat. ad Caium*, pag. 845.

pereur

pereur. Ce fut un Prince toujours prêt à s'animer de la plus terrible colère, sous quelque prétexte que ce fût : lorsqu'il avoit pris son parti, sa haine, quelqu'injuste qu'en fût le sujet, étoit inéxorable ; &, comme il étoit naturellement cruel, la mort, à laquelle il condamnoit lui paroissoit la peine la plus légere. Quelque agréable que fût donc aux Romains la nouvelle de sa mort, ils furent retenus par la crainte des maux, qu'une joie indiscrettement marquée leur attireroit, si, contre leurs vœux, ce qu'on en publioit étoit faux.

Un affranchi d'Agrippa lui annonce la mort de Tibere.

Marsias, Affranchi d'Agrippa, se hâta d'aller la lui apprendre. Il le trouva comme il alloit au bain, & lui dit, en Hébreu : Le lion est mort. Agrippa le comprit sans peine, & lui répondit, transporté de joie : Comptez sur ma parfaite reconnoissance, pour tous les services que vous m'avez rendus & sur-tout pour la bonne nouvelle que vous m'apprenez, si elle se confirme. L'Officier qui commandoit dans la prison où étoit Agrippa, & qui avoit vû l'empressement avec lequel son affranchi étoit entré, & remarqué la joie qu'avoit témoigné Agrippa ensuite de leur entretien, soupçonna que Marsias venoit d'apprendre à son maître quelque chose de nouveau, & leur demanda de quoi il s'étoit agi entre eux. Ils firent d'abord quelque difficulté de s'ouvrir, & chercherent des détours ; mais Agrippa, pressé par cet Officier, avec lequel il s'étoit lié d'amitié, le satisfit & lui déclara tout. L'Officier prit part à la joie que ressentoit Agrippa d'un évenement aussi avantageux pour lui, & l'invita à souper. Comme on soupoit, & que le vin commençoit à faire impression, il survint quelqu'un, qui dit que Tibere n'étoit pas mort, & qu'on le verroit dans peu de jours à Rome. Cette nouvelle jetta l'Officier dans l'étonnement & dans le trouble ; car il jugeoit bien, qu'ayant ainsi mangé avec un prisonnier, & s'étant réjoui avec lui au même temps qu'il venoit d'apprendre la mort de l'Empereur, il s'étoit rendu coupable d'un crime capital. Il en conçut un tel dépit,

mois, trois jours de régne à Tibere. Dion, qu'Usserius & quelques autres Sçavans suivent, allonge son regne d'un mois quatre jours. M. Basnage, & le Pere Pagi, lui donnent vingt-deux ans, six mois & vingt-six jours de régne. Philon le fait régner vignt-trois ans. M. Basnage ne consulte que la Version de Sig. Gelenius, lorsqu'il dit que, selon Joseph, le régne de cet Empereur a été de vingt-deux ans, cinq mois & treize jours. On peut consulter la Note treiziéme de M. de Tillemont, sur Tibere, & une dissertation sur les années de son régne, dans le Tome douziéme de l'Hist. Critiq. *Rép. Lettres*, pag. 54.

que, poussant Agrippa de dessus le lit sur lequel il étoit à table, il lui dit : » Croyez-vous que vous m'aurez impuné- » ment débité une fausse nouvelle de cette conséquence ? Votre » tête me répondra de ce mensonge. « Il lui avoit fait ôter ses fers, mais il ordonna alors qu'on les lui remît, & le fit garder, avec plus de rigueur qu'il n'avoit encore fait.

Caius rend la liberté à Agrippa, & lui donne la Tétrarchie de Philippe, avec le titre de Roi.

Agrippa passa la nuit dans de grandes inquiétudes ; mais la mort de Tibere se confirma le jour suivant, & elle le fut d'une manière si marquée, que personne ne craignit plus d'en manifester sa joie : il y en eut même qui la signalerent en offrant des sacrifices. On reçut des Lettres de Caius ; les unes adressées au Senat, par lesquelles il l'informoit que Tibere étoit mort, & qu'il l'avoit déclaré son successeur ; & les autres à Pison, Préfet de Rome : elles contenoient les mêmes avis, avec des ordres de tirer Agrippa de prison, & de le conduire dans la maison où il logeoit avant d'avoir été mis dans les fers. Il y fut à la vérité gardé & observé ; mais, délivré de toute crainte, il y vivoit comme il vouloit. Caius vint à Rome, & y fit rendre à Tibere, dont il avoit fait conduire le corps avec lui, tous les honneurs funèbres qui étoient en usage chez les Romains. Il vouloit mettre ce même jour Agrippa en liberté, mais Antonia l'en empêcha ; non qu'elle se fût indisposée contre lui, mais par ménagement pour la réputation de Caius. Elle pensoit qu'il ne pouvoit mettre si-tôt en liberté quelqu'un que Tibere avoit fait mettre aux fers, sans se rendre suspect d'avoir conçu une joie indécente de la mort de l'Empereur. Peu de jours après, néanmoins, Caius le fit venir, lui fit couper les cheveux & changer d'habits, ceignit son front du diadême, & l'établit Roi de la Tétrarchie de Philippe, à laquelle il lui fit espérer de joindre bientôt celle de Lisanias (*a*) ; il lui fit aussi présent d'une chaîne d'or, du poids de celle qu'il avoit portée, & envoya Marulle commander en Judée.

(*a*) « Et y ajoûta celle de Lisanias. » [*M. d'Andily.*] C'est le sens de δωρησάμενος. Mais, Sam. Petit a fort bien remarqué, que ce ne fut que l'Empereur Claude qui donna à Agrippa la Tétrarchie de Lisanias. Ce Sçavant vouloit qu'on lût δωρησόμενος, au lieu de δωρησάμενος ; mais l'Auteur de la Note *h* remarque fort bien, que Joseph emploie quelquefois le prétérit dans le sens du futur. Si M. de Tillemont eût fait attention à cette manière de s'exprimer, & à ce que Joseph dit dans le dix neuvième Livre des Antiquités Juives, chap. 5. numero 1. il n'eût pas dit que Caius fit donner à Agrippa la Tétrarchie que son oncle Philippe avoit eue, & qu'il y ajoûta celle de Lisanias. *Ruine des Juifs*, pag. 434.

XI. La seconde année du régne de l'Empereur Caius, Agrippa le pria de lui permettre d'aller en Judée, pour donner ordre aux affaires de son Etat, & l'assura qu'il se rendroit auprès de lui aussi-tôt qu'il les auroit réglées. L'Empereur le lui permit. Ainsi, contre toute sorte d'apparence, on vit ce Prince rentrer dans sa Patrie avec une couronne sur la tête; exemple bien frappant du pouvoir de la fortune, pour ceux qui comparoient l'Etat où ils l'avoient vû avec celui où ils le voyoient alors. Les uns admiroient le bonheur avec lequel il étoit parvenu au comble de ses espérances; les autres avoient peine à croire ce qu'ils ne pouvoient voir sans étonnement.

CHAPITRE VII.

Herodiade engage Antipas à aller à Rome solliciter une couronne.

I. LA surprenante élévation d'Agrippa excita la jalousie d'Herodiade sa sœur, épouse d'Herode, Tétrarque de Galilée & de Pérée. La dignité dont elle voyoit son frere revêtu, le mettoit au-dessus de son mari: après avoit été obligé de quitter la Judée, pour se dérober aux importunités de ses créanciers, qu'il ne pouvoit satisfaire, il y revenoit dans un état de gloire & de prospérité éclatante: Herodiade ne pouvoit le voir paroître en public avec les marques de la Royauté, sans lui porter envie. Ce changement de fortune l'affligeoit; elle ne cessoit de presser son mari d'aller à Rome, solliciter le diadême. » La vie, lui disoit-elle, me seroit insupportable, si » Agrippa, fils d'Aristobule, que le Roi Herode a fait mourir, qui s'est vû réduit à une si grande indigence, qu'il n'a vécu » pendant quelques temps qu'aux dépens de ceux qui vouloient bien le nourrir, qui a été obligé de fuir de la Judée, » pour se soustraire aux importunités de ses créanciers, portoit » une couronne, tandis que vous, qui êtes fils de Roi, & que » votre naissance appelle au thrône, vous vous réduiriez lâchement à mener une vie privée. Si jusqu'à présent une tranquille indifférence vous a fait vivre sans peine dans une condition moins élevée que n'étoit celle de votre pere, le rang » qu'occupe Agrippa doit vous exciter aujourd'hui à en ambitionner une semblable. Ne souffrez pas qu'un homme, qui, » pour vivre, a été obligé de vous faire sa cour, soit désor-

„ mais dans un rang supérieur au vôtre; son indigence auroit-„ elle donc pû lui procurer des avantages que vous penseriez „ ne pouvoir obtenir, dans l'état de richesse & d'abondance „ dont vous jouissez? C'est une honte pour vous, de vous trou-„ ver réduit à marcher ainsi après celui qui ne vivoit, il „ y a deux jours, que de vos libéralités. Partons pour Ro-„ me, n'épargnons ni peines, ni or, ni argent. Et, que nous „ serviroit-il de garder des thrésors! Nous ne pouvons les „ mieux employer qu'à nous procurer une couronne.

II. Comme Herode aimoit son repos, & avoit de l'éloignement pour les embarras & le tumulte de Rome, il résista longtemps aux instances de son épouse, & faisoit tous ses efforts pour la détourner de ce dessein; mais plus elle lui voyoit de répugnance à se prêter à ses vuës & à entreprendre ce voyage, plus elle s'efforçoit de lui persuader qu'il devoit tout tenter pour obtenir le titre de Roi, & elle ne cessa de le presser que lorsqu'elle lui eut arraché son consentement; car il fut enfin obligé de céder à ses importunités. Il se disposa donc à partir; & comme il aimoit la magnificence, il n'épargna rien dans les préparatifs de ce voyage, dont fut Herodiade son épouse. Agrippa apprit la résolution qu'ils avoient prise d'aller à Rome, il en pénétra le dessein, & prit de son côté ses précautions. Aussitôt qu'il sçut qu'ils étoient partis, il envoya (*a*) Fortunat, un de ses affranchis, avec des présens pour l'Empereur, & des Lettres contre Herode, avec ordre de conférer de vive voix de cette affaire avec l'Empereur, s'il en trouvoit l'occasion. Fortunat suivit Herode de si près, & eut un vent si favorable, qu'il fut introduit chez l'Empereur au moment qu'il donnoit audience à ce Prince (*b*), & lui présenta les Lettres dont il étoit chargé. Ils avoient pris terre l'un & l'autre à Pouzole, & ils en partirent pour se rendre à Baies, où l'Empereur étoit alors. C'est une petite ville de la Campanie, éloignée d'environ cinq stades de Pouzole, & dans laquelle il y a plusieurs belles maisons Royales, chaque Empereur s'étant fait un mérite de surpasser ses prédécesseurs en magnificences. On y trouve des eaux chaudes, qui sortent de terre;

Agrippa envoie des présens a Caius, avec des Lettres, dans lesquelles il accusoit Herode.

(*a*) Photius dit qu'Agrippa suivit Herode à Rome; mais ce peut être une faute de Copiste, qui a mis le nom de ce Prince pour celui de son envoyé.

(*b*) Voyez Remarque XI.

elles ſont médicinales, & très-agréables à boire, on peut en uſer par un pur goût de plaiſir. En même temps que l'Empereur donnoit audience à Herode, & qu'il lui parloit, il liſoit les Lettres qu'Agrippa lui avoit écrites contre lui; il l'y accuſoit d'avoir eu des intelligences avec Séjan contre Tibere, & d'en entretenir encore avec Artabane, Roi des Parthes, contre l'Empereur. Les preuves qu'il en donnoit, étoient qu'il avoit dans ſes arſenaux de quoi armer ſoixante & dix mille hommes. Cet article ayant paru de conſéquence à l'Empereur, il lui demanda, ſi ce qu'on lui apprenoit, qu'il avoit fait de grands magazins d'armes, étoit véritable. Herode en convint; il l'eût nié inutilement, parce qu'on pouvoit l'en convaincre. L'Empereur crut que ce ſeul fait conſtatoit aſſez les accuſations dont Agrippa le chargeoit. Il lui ôta ſa Tétrarchie, qu'il donna à Agrippa, avec tous ſes thréſors, & le condamna à un exil perpétuel à Lyon (*a*), qui eſt une ville des Gaules. Ayant appris qu'Herodiade étoit ſœur d'Agrippa, & croyant qu'elle ne ſuivroit pas ſon mari dans ſon exil, il lui dit qu'elle trouveroit un grand appui dans ſon frere, & offrit de lui laiſſer tout l'argent qui lui appartenoit (*b*) perſonnellement. » Vous » ſuivez en cela, Seigneur, répondit Herodiade, les mouvemens » de votre générosité & de votre grandeur d'ame : mais l'af» fection que j'ai pour mon mari, ne me permet pas de profiter » de la faveur que vous me faites. Je ſerois bien injuſte, d'aban» donner mon mari dans ſa diſgrace, après avoir partagé avec » lui ſa proſpérité. « Ce noble courage irrita Caius : Il l'exila avec ſon mari, & donna ſes biens au Roi Agrippa. Ce fut ainſi

Herode & Herodiade envoyés en exil.

(*a*) » Et s'étant ſauvé en Eſpagne, il » mourut avec Herodiade. « *Le Pere Calmet, ſur le 5. verſet du Chapitre 2. de S. Matthieu*; &, pour le prouver, on cite Joſeph. Selon cet Auteur, Herode eſt ici exilé à *Lyon*; & c'eſt en Eſpagne, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que Caius le relégua. C'eſt une contradiction qu'on lui ſauve ordinairement, en ſuppoſant qu'il corrige ici ce qu'il avoit dit ailleurs du lieu de l'exil d'Herode, ou que les Copiſtes ont mis Eſpagne pour Lyon, ou Lyon pour Eſpagne, dans l'un ou l'autre de ces endroits. Quoi qu'il en ſoit, Joſeph ne dit point qu'Herode s'enfuit en Eſpagne. Et quel motif auroit-il pû avoir de quitter Lyon pour s'y enfuir? N'y auroit-il pas été également exilé, & plus éloigné encore de ſon pays.

(*b*) C'eſt après M. d'Andilly, que l'Auteur du Supplément du Dictionnaire de Bayle,* dit que Caius ayant ſçû qu'Herodias étoit ſœur d'Agrippa, il lui offrit l'argent qu'il avoit confiſqué ſur ce Prince. Ce ne fut point l'argent que l'Empereur avoit confiſqué ſur Herode, mais celui d'Herodiade. Ὁπόσα ἐκείνῃ ἴδια, tout ce qui lui appartenoit en propre.

* Art. Agrippa.

que Dieu punit l'un & l'autre ; Herodiade, de l'envie qu'elle portoit au Roi son frere, & Herode (*a*), pour s'être laissé persuader par les vains & ambitieux discours de son épouse.

Caius se comporta fort bien les deux premiéres années de son régne : par la douceur de son gouvernement, il se concilia l'affection des Romains & de tous les autres sujets de l'Empire ; mais sa grande puissance l'aveugla au point qu'il se méconnut dans la suite. Il oublia qu'il étoit homme, & outragea la Divinité, par l'orgueil insensé avec lequel il osa se faire regarder comme un Dieu.

CHAPITRE VIII.

Sédition à Alexandrie, entre les Juifs & les Grecs : l'une & l'autre faction députe à Rome. L'Empereur ne veut pas entendre les Juifs.

I. IL s'éleva une sédition à Alexandrie, entre les Juifs qui y demeuroient & les Grecs ; chacune des factions envoya trois (*b*) Députés à Rome. Un de ceux des Alexandrins étoit Apion, qui porta contre les Juifs plusieurs accusations, dont la principale étoit que, » tandis que tous les sujets de l'Empire » s'empressoient de consacrer à l'Empereur des statues, de lui » bâtir des Temples, de lui élever des autels, & lui déféroient » tous les honneurs qu'on rend aux Dieux, les Juifs étoient

(*a*) Comme la médaille de M. Rigord, qui donne quarante-trois ans de régne à Herode le Tétrarque a fait beaucoup de bruit dans la République des Lettres, * on a cru qu'on liroit avec plaisir un récit succint de son Histoire. Elle fut envoyée d'Orient à M. Rigord, qui demeuroit à Marseille. Ce curieux en fit présent à Monsieur Begon, qui chargea ** ses héritiers en mourant de la rendre à celui qui lui en avoit fait présent. Ses derniéres volontés furent exactement exécutées par ses héritiers, du moins quant à cet article. M. Rigord étant mort, son cabinet fut vendu, & cette médaille passa dans celui de M. le Bret, premier Président du Parlement d'Aix. Cet illustre Magistrat, quoiqu'assez jeune alors, la soupçonna d'être fausse, & rendit les raisons de son soupçon publiques, dans une Dissertation Latine qu'il fit imprimer. M. le Président de Mazaugues, qui l'acquit à la mort de M. le Bret, ayant eu occasion de faire un voyage à Paris, l'apporta avec lui. Le voyage fut funeste pour cette médaille. Elle y perdit le mérite de la rareté qu'elle avoit eu jusqu'alors, & fut déclarée fausse : jugement dont elle n'a pû se relever jusqu'à présent.

(*b*) Philon ne marque point combien les Grecs d'Alexandrie envoyerent de Députés à Rome ; mais les Juifs y en envoyerent cinq, selon lui. Ainsi, c'est une faute dans Joseph de n'en compter que trois, ou une erreur dans ses chiffres. *De Legat. ad Caïum*, pag. 1043.

* Cardin. Noris, ann. & Epoch. Siro-Maced. Act. Lipsiaca, 1691. 1. vol. Suppl. pag. 581. M. Schelstrate, Antiq. Eccles. Monum. illustr. &c M. Vaillant, Tom. 2. Mem. Academ. Inscript. &c, pag. 154. Dissertation historiq. sur une médaille d'Herode Antipas ; par M. Rigord, Paris 1690.

** Mercure de France 1741.

» les seuls qui refusassent de lui rendre le culte qui lui étoit » dû, & de jurer en son nom. « Lorsqu'Apion eut cessé de parler, & d'imputer malignement aux Juifs tout ce qu'il prévoyoit avec quelque vrai-semblance devoir irriter l'Empereur contre eux, Philon, l'un de leurs Députés, Philosophe d'une grande réputation (*a*), dont le frere étoit Alabarque de sa Nation à Alexandrie, se mit en devoir de répondre pour les Juifs; mais l'Empereur l'en empêcha, & lui ordonna de se retirer. Il étoit transporté d'une si violente colère, que tout le monde craignit qu'il ne maltraitât les Juifs. Philon se retira couvert de confusion, & dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'ils ne devoient pas perdre courage; que plus l'Empereur étoit irrité, plus ils devoient esperer que Dieu, qu'il offensoit, ne manqueroit pas d'empêcher les effets de son courroux.

II. Caius regardant comme un mépris que les Juifs témoignoient de sa divinité, le refus qu'ils faisoient de lui bâtir des temples, donna ordre à Petrone, qu'il envoyoit succéder à Vitellius, dans le gouvernement de Syrie, de prendre avec lui des troupes, d'aller à Jerusalem mettre sa statuë dans le Temple (*b*), & d'user de violence, si les Juifs s'y opposoient. Aussi-tôt que Petrone eut pris possession du gouvernement de Syrie, il se mit en devoir d'exécuter les ordres de l'Empereur. Il ramassa le plus qu'il put de troupes auxiliaires, & se faisant

L'Empereur veut faire mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem.

(*a*) M. le Clerc, Fabricius, & quelques autres Sçavans, ont cru que Philon a été un vrai Platonicien. On ne nie pas la possibilité du fait, mais ces Sçavans ne le prouvent point. La conformité de sentimens ne le prouve pas. Il s'agit de sçavoir si Philon a pris de Platon, ou si celui-ci a emprunté des Egyptiens; si Philon n'a point puisé dans la même source, ou si enfin, il n'a point trouvé dans les Auteurs de sa Nation les sentimens qui paroissent être les mêmes que ceux du Philosophe Grec. Tout cela est possible, & tant qu'on ne pourra point faire voir que cela n'est point arrivé, on ne pourra prouver le Platonisme du Juif. Quoi qu'il en soit, il ne paroît pas que Joseph ait connu son grand attachement à la Philosophie Platonicienne. La manière dont il en parle, n'est pas celle d'un Auteur qui auroit connu le Député des Juifs comme un grand Philosophe. * Je ne trouve point qu'il ait donné les plus grands éloges à ses Ouvrages. Il n'en parle même pas. *Memoires de Trévoux*, 1733. *pag.* 229. Je ne me souviens pas d'avoir lû dans aucun ancien, qu'un Etranger, sans aucun caractere, ait lû en plein Senat une invective contre un Empereur, & qu'elle ait été si estimée, qu'elle ait été mise dans les Bibliothéques publiques. On le disoit de celle que Philon avoit faite contre l'Empereur. *Caius. Euseb. H. E. Liv.* 2. *chap.* 18.

(*b*) Jussi a C. Cæsare effigiem ejus in templo locare, arma potiùs sumpsêre. *Tacit. Hist. Liv.* 5. *numero* 9.

* Καὶ φιλοσοφίας οὐκ ἄπειρος.

accompagner de deux légions, il se rendit à Ptolémaïde, où il avoit dessein de passer l'hiver, pour se mettre en campagne au printemps. Il donna avis à l'Empereur des préparatifs qu'il faisoit. Ce Prince loua son zèle, & lui recommanda en même temps de pousser l'affaire avec vigueur, & de ne cesser de faire la guerre aux Juifs, tant qu'ils refuseroient d'obéir (*a*). Une multitude presque infinie de cette Nation se rendit à Ptolémaïde, pour prier Petrone de ne pas entreprendre de les obliger à transgresser leurs Loix & leurs coûtumes. » Si vous avez, » lui dirent-ils, absolument résolu de faire placer la statuë de » l'Empereur *dans notre Temple*, commencez par nous faire » tous égorger : vous ferez après ce qu'il vous plaira. Car nous » ne pouvons, tant que nous aurons un souffle de vie, souffrir » qu'on entreprenne de faire ce que notre respectable Législateur nous a défendu : défense à laquelle nos ancêtres ont » toujours regardé comme une vertu de ne laisser donner aucune » teinte. « Petrone leur répondit avec quelque émotion. » Si » je ne suivois que les impressions de ma volonté, je ferois » quelques réflexions sur ce que vous me représentez, & peut-être le trouverois-je raisonnable; mais j'agis par les ordres de » l'Empereur, & je suis contraint de les faire exécuter. Il m'en » coûteroit la vie, si je ne lui obéïssois pas. » Seigneur, reprirent les Juifs, il ne nous est pas plus possible d'abandonner » notre Loi, qu'à vous de désobéïr à l'Empereur. Nous avons » confiance en la bonté de Dieu (*b*): nous sommes jusqu'à » présent demeurés fidèlement attachés aux saints Réglemens, » pour le maintien desquels nos Peres ont cru devoir tout » souffrir; la crainte de la mort ne nous fera jamais rien faire » de ce que Dieu nous défend. Fermement persuadés que notre bonheur y est attaché, nous nous exposerons à tous les » maux, plutôt que de souffrir qu'il soit fait aucune sorte de

Une multitude de Juifs va trouver Petrone, pour le prier de ne pas mettre la statuë de l'Empereur dans le Temple.

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Le sens qu'a suivi l'ancien Interprète est bon; mais si sa traduction est exacte, il y avoit quelque différence entre son Exemplaire & les nôtres. Si on lisoit τοῦ νόμου, au lieu de τῶν νόμων, je traduirois : » Il nous est également impossible d'abandonner nos Loix; lesquelles » par la puissance de Dieu comme nous » en sommes persuadés, & par les souffrances de nos ancêtres, n'ont jamais » été détruites. « Pour soûtenir ce sens dans une construction réguliére, il faudroit lire οἳ, devant θεοῦ : mais il y a plusieurs constructions aussi peu réguliéres dans d'autres endroits de Joseph. πόνοις ne peut s'accommoder au sens qu'on a donné jusqu'à présent en cet endroit, qu'en lui faisant violence.

violement

» violement de nos Loix. Nous ſçavons qu'en nous y expo» ſant, nous nous procurons le moyen d'en être préſervés par » la puiſſante protection de Dieu, puiſque nous ne ſouffrirons » que pour ſa gloire, & qu'il peut permettre en notre faveur » quelque heureuſe révolution dans les affaires; au-lieu qu'en » vous obéïſſant lâchement, nous attirerons ſur nous la colère » de Dieu, qui, comme vous ne pouvez l'ignorer, eſt plus re» doutable que celle de l'Empereur.

Le Juifs vont trouver Petrone à Tibériade.

III. Petrone jugeant par la réponſe des Juifs qu'ils perſiſteroient opiniatrément dans leur réſolution (*a*), & qu'il lui ſeroit impoſſible de placer la ſtatuë de l'Empereur dans le Temple, ſans en venir aux armes & faire périr beaucoup de monde, prit avec lui ſes amis & ſa garde ordinaire, & s'en alla à Tibériade, pour être plus à portée de juger de l'état des choſes. Les Juifs, perſuadés qu'ils ne pouvoient, ſans courir de grands riſques entrer en guerre, mais regardant comme le dernier des malheurs le violement de leurs Loix, furent trouver Petrone à Tibériade. Leur nombre étoit preſque infini : ils le ſupplièrent de ne les pas réduire au déſeſpoir, & de ne pas ſouiller leur ville, en y faiſant placer une ſtatuë. » Etes-vous donc réſolus, » leur dit Petrone, de déclarer la guerre à l'Empereur? avez » vous conſidéré avec aſſez d'attention ſon extrême puiſſance, » ſentez-vous votre foibleſſe? » Nous ne prendrons point les » armes contre lui, répondirent les Juifs, mais nous mourrons » plutôt que de rien faire de contraire à l'obſervance de nos » Loix; « Et en parlant ainſi, ils ſe jetterent à terre, découvrirent leur gorge, & proteſterent qu'ils étoient prêts de mourir : ils lui firent ainſi les mêmes inſtances pendant quarante jours, abandonnant la culture de leurs terres, quoique ce fût le temps de les enſemencer (*b*), tant ils étoient fermes & réſolus de ſouffrir la mort, plutôt que de voir entrer cette ſtatuë dans Jeruſalem.

IV. Les choſes étoient en cet état lorſqu'Ariſtobule, frere d'Agrippa, Elcias (*c*), ſurnommé le Grand, les plus gens de bien

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Philon met cet évenement dans le temps de la moiſſon. Mais, outre que Joſeph a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la Paleſtine; qu'en qualité d'Hiſtorien de ſa Nation, il a dû faire une étude particuliére de tout ce qui lui eſt arrivé, le Traité de la députation à Caius, annonce un Auteur ſi peu grave & ſi peu judicieux, que ſon témoignage ne peut en aucune façon contrebalancer celui de Joſeph.

(*c*) Cet Elcias eſt, je crois, le fils d'Alexas, ami d'Herode, qu'il obligea ſa

de cette famille, & les plus considérables de la Nation, vinrent trouver Petrone, & le conjurerent par toutes ces marques d'une fermeté inébranlable, dont il étoit le témoin, » de n'user » d'aucune violence qui jettât les Juifs dans le désespoir; mais » d'écrire à l'Empereur, qu'il ne lui étoit pas possible de ré- » soudre les Juifs à recevoir sa statuë : que, fort éloignés de » toute idée de révolte, persuadés même qu'ils n'étoient point » en état de prendre les armes, ils se dévouoient à la mort, » plutôt que de consentir à aucune sorte de violement de leurs » Loix; qu'ils avoient même abandonné le soin de leurs ter- » res, & que, si elles demeuroient sans être ensemencées, » l'impossibilité où ils se trouveroient de payer les taxes impé- » riales, produiroit nécessairement bien des brigandages : l'Em- » pereur, ajoûterent-ils à Petrone, se laissera peut-être tou- » cher, & ne portera pas les choses aux derniéres extrémités, » n'étant pas à présumer qu'il ait formé le dessein de détruire » la Nation. Si cependant, après ces représentations, il per- » siste dans sa résolution, vous serez toujours à temps d'exé- » cuter ses derniers ordres. « Telles furent les remontrances qu'Aristobule & ceux qui l'accompagnoient firent à Petrone. Les instances qu'ils lui firent, leurs prières pressantes & réitérées, la vuë de l'invincible constance des Juifs, la crainte d'offenser Dieu, le trouble & les inquiétudes, qui pendant le reste de sa vie pouvoient être les suites de son offense, si, pour satisfaire à la folle imagination de l'Empereur, il sacrifioit tant de milliers d'hommes, en leur faisant un crime de leur piété & de leur Religion : ces motifs & ces réflexions ébranlerent Petrone; & quoiqu'il connût tout le risque qu'on couroit, en différant d'exécuter les ordres de Caius (*a*), il se persuada que, comme il feroit toujours temps d'en venir aux mains avec les Juifs, si l'Empereur persistoit dans sa résolution, il convenoit de l'informer de la résistance inébranlable des Juifs, un tel obstacle

Remontrances d'Aristobule & des principaux de la Nation à Petrone.

sœur Salomé d'épouser. *Antiq. Juiv.* Liv. 17. chap. 1. numero 1. *Guer. Juifs*. Liv. 1. chap. 28. numero 6. Salomé avoit eu d'un premier mariage deux filles, dont l'une, nommée Cipros, épousa le fils de son beau-frere, nommé Elcias. Il est appellé Alexas, Selcias, au chapitre cinq du Livre dix-huit des Antiquités Juives, pag. 886. Mais Alexas paroit s'être glissé dans le texte sans nécessité; & puisque le nouvel Editeur trouvoit Elcias dans quelques manuscrits, il le devoit préférer à Selcias; son nom ne commençant point ici par un Σ.

(*a*) Je soupçonne qu'ὀργῇ φέροντος μὴ ἐκ τοῦ ἀξίως διηκονημένου αὐτῷ ταῖς ἐπιστολαῖς est une scholie, qui étoit à côté de εἰ δ' ἄρα τι ᾗ κατ' αὐτοῦ. &c. qui a passé

étant peut-être capable de le faire lui-même changer de sentiment. Il considéroit d'ailleurs, que, si Caius le rendoit responsable du refus opiniâtre des Juifs, & qu'il tournât contre lui son indignation, il étoit toujours glorieux aux hommes qui se piquent de vertu, de mourir pour sauver la vie à un peuple aussi nombreux : il crut donc devoir donner toute satisfaction à Aristobule & à ceux qui étoient venus avec lui, lui faire ces remontrances.

Petrone convoque le Peuple à Tibériade.

V. Il ordonna cependant aux Juifs de se rendre à Tibériade ; il y en vint une multitude infinie, & Petrone les ayant fait entourer par son armée, il leur dit : » Ce n'est point de mon propre mouvement, mais par un ordre exprès de l'Empereur, » que je viens faire éclater ici toute son indignation contre » ceux qui sont assez téméraires que de désobeïr à ses commandemens ; c'est de lui que je tiens la charge dont je suis » honoré, & il me conviendroit peu de rien faire contre sa » volonté. Je ne crois pas cependant pouvoir équitablement me » dispenser de sacrifier ma vie & ma fortune, pour empêcher » un Peuple aussi nombreux de périr par l'attachement qu'il » a pour ses Loix, pour le maintien desquelles il croit devoir » tout souffrir. Le respect que j'ai pour la souveraine puissance » de Dieu, me donne le courage de ne point voir avec indifférence l'outrage que les Puissances de la terre veulent faire » à son saint Temple. J'écrirai à l'Empereur, pour l'instruire de vos sentimens ; je ferai valoir vos raisons, & ne » négligerai rien de ce qui dépendra de moi, pour vous soustraire aux maux qui pourroient être la suite de votre louable » conduite (a). Veuille Dieu, dont le pouvoir est au-dessus des » artifices & de tous les vains efforts des hommes, favoriser » mes vuës, maintenir en leur entier vos Loix & vos coûtumes, & ne pas permettre que l'Empereur tombe dans le » mépris, en se livrant au criminel desir de se faire honorer » plus qu'il ne le doit être. Si mes représentations irritent l'Empereur, s'il tourne contre moi son indignation, je suis dis-

de la marge dans le texte ; où si on veut que ces mots soient de Joseph, qu'ils devroient être après τρίψοι τῆς ὀργῆς. On a rétabli une infinité de passages des Anciens, en supposant que la précipitation des Copistes y avoit transposé quelques mots, ou quelques phrases. La difficulté est de rétablir ces transpositions avec succès & discrétion. *Variarum conjecturarum libri duo.* Franequer. 1734. 4°.

(a) *Autrement*, pour l'engager à ne vous pas voir avec indifférence souffrir pour des choses que vous croyez justes.

» posé à souffrir tous les maux, & la mort même, plutôt que
» de voir périr un si grand Peuple, pour avoir tenu une con-
» duite juste & raisonnable. Retournez chacun à vos travaux,
» prenez soin de vos terres. J'enverrai à Rome, & vous y ser-
» virai de tout mon pouvoir, tant par moi-même que par
» mes amis.

VI. Petrone ayant congédié l'assemblée, recommanda aux Magistrats d'inspirer du courage au Peuple, & de veiller à ce que les terres fussent labourées; lui-même, il s'efforça de lui donner les meilleures espérances. Dieu ne tarda pas à manifester, par un témoignage visible, combien la conduite de Petrone lui étoit agréable, & combien il devoit compter sur les effets de sa puissante protection. Malgré la sérénité de l'air, qui ne présentoit aucun nuage, & la sécheresse, qui avoit été si extrême toute cette année, que quoiqu'on eût apperçu de temps en temps quelque nuée, on désespéroit de voir si-tôt tomber de la pluie; dès que Petrone eut cessé de parler, Dieu en envoya une si grande, que les Juifs, voyant pleuvoir si abondamment contre toute apparence, ne firent aucun doute que Petrone n'obtînt ce qu'il se proposoit de demander pour eux: lui-même ne pouvoit assez admirer ce prodige; & voyant que Dieu prenoit soin de ce peuple d'une maniere si marquée, & lui donnoit des preuves si sensibles de sa présence, que l'incrédulité la plus obstinée n'avoit rien à y opposer, il ne manqua pas d'insérer cette circonstance merveilleuse dans les Lettres qu'il écrivit à l'Empereur, pour lui représenter que tout concouroit à le détourner du dessein de jetter dans le désespoir toute une nation, qui ne renonceroit jamais à sa Religion, qu'on ne l'y forçât les armes à la main. Il insistoit sur la ferme résolution où étoient les Juifs, de se laisser plutôt exterminer, ce qui ne pouvoit manquer de priver l'Empire de très-grands revenus; il lui faisoit considérer l'opprobre dont une telle cruauté le chargeroit dans les siécles à venir, les malédictions qu'il attireroit sur lui, & appuyoit principalement sur la protection manifeste que Dieu accordoit à ce Peuple; qui étoit telle, qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne continuât à lui en donner de puissantes preuves. Petrone ne cessoit de s'occuper de ces différents objets.

VII. Le Roi Agrippa, qui étoit alors à Rome, & plus aimé que jamais de l'Empereur, lui donna un jour à manger: il sur-

passa en dépense, & en somptueux & délicieux préparatifs, tout ce qui avoit été fait dans les precédents repas qui lui avoient été donnés. La magnificence de ce Prince, & son attention pour lui procurer les plaisirs les plus rares, alla si loin, que Caius lui-même eût eu peine à imaginer une si superbe fête. Caius admira la délicatesse de son goût, & touché de la somptueuse générosité, qui lui faisoit faire pour lui plaire des dépenses qui excédoient son pouvoir, il ne voulut pas lui céder en témoignages de zèle & d'affection. Ainsi, le vin & la bonne chere lui ayant inspiré de la gaieté, il dit à Agrippa, en l'invitant à boire : » Votre fidèle attachement à ma personne m'étoit déja » connu ; vous m'avez donné des preuves de la sincérité de » votre amitié, par les dangers auxquels vous vous êtes ex- » posé pour moi, sous le régne de mon prédécesseur. Vous » continuez, même au-delà de vos forces, à m'en donner de » magnifiques assurances. Je serois honteux de me laisser vain- » cre en générosité, & je veux suppléer à ce que je n'ai pû faire » jusqu'à présent. Ce que vous tenez de moi est peu de chose. » Tout ce qui peut augmenter votre bonheur, j'ai le pouvoir » & la sincère volonté de vous le procurer. «

L'Empereur parlant ainsi, croyoit qu'Agrippa alloit lui demander quelque nouvel Etat, ou le revenu de quelques villes. Mais, quoique ce Prince eût en vuë un tout autre objet, & qu'il s'y fût préparé, il ne crut pas devoir se découvrir pourlors, & répondit : » Si je me suis, Seigneur, attaché à vous, » contre les défenses de Tibere, ce n'a pas été dans la vuë d'en » tirer aucun avantage : si je cherche maintenant à vous pro- » curer quelque plaisir, l'espérance de quelque retour de vo- » tre part, n'en est pas le motif. Le bien que vous m'avez fait » est très-grand, & surpasse tout ce que j'eusse osé espérer. Car » quoiqu'il n'ait pas borné votre puissance, il est au-dessus de » ce que je merite, & de ce qu'il m'étoit permis de souhaiter. « L'Empereur, surpris de cette extrême modération, le pressa de lui indiquer quelque chose qu'il pût lui donner. » Seigneur, » répondit Agrippa, je suis trop satisfait de la faveur que vous » me faites, de ne me pas juger indigne d'être l'objet de vos » libéralités. Vous m'avez fait trop de biens, pour que j'aie » quelque chose à desirer pour l'augmentation de ma fortune ; » mais j'ai à vous demander une grace, qui vous mettra en » grande réputation de piété, & qui vous méritera la protec-

» tion de Dieu, & le rendra favorable à vos vœux Il feroit
» bien glorieux pour moi, qu'on fçût par-tout, qu'il n'eft au-
» cune forte de grace que je ne puiffe compter d'obtenir fous
» votre régne. Je vous fupplie, je vous conjure, de ne plus pen-
» fer à faire mettre votre ftatuë dans le Temple de Jerufa-
» lem, & de révoquer l'ordre que vous en avez donné à Pe-
» trone.

Agrippa obtient de l'Empereur que fa ftatuë ne foit pas mife dans le Temple.

VIII. Agrippa fentoit tout le danger d'une pareille démarche; il n'ignoroit pas, que quiconque ofoit demander à l'Empereur quelque chofe de contraire à fes projets, s'expofoit à une mort certaine: mais comme cette affaire lui paroiffoit de la derniére conféquence, & elle l'étoit en effet, il eut le vertueux courage d'en courir le rifque. L'Empereur, dont les officieufes & généreufes attentions d'Agrippa avoient gagné le cœur, crut qu'il y auroit pour lui de la honte de paroître fe repentir de l'avoir ainfi provoqué à lui demander quelque grace importante, fûr qu'il devoit être d'obtenir tout ce qu'il pourroit fouhaiter; pénétré d'ailleurs d'admiration pour la vertu de ce Prince, qui, pouvant lui demander d'étendre fes Etats, d'augmenter fes revenus, ou de lui faire quelque autre avantage, n'ufoit de fon crédit que pour la confervation des Loix de fon pays, le maintien du bon ordre & du culte dû à Dieu, il n'ofa s'expofer aux fecrets reproches que pouvoit lui faire une auffi nombreufe affemblée, de lui avoir fait une fauffe promeffe, il lui accorda ce qu'il demandoit; & écrivit à Petrone, qu'il le louoit de fon activité à raffembler des troupes, & de fon attention à le confulter fur la conduite qu'il devoit tenir dans cette affaire. » Si vous avez fait mettre, ajoûta-t-il ma ftatuë dans
» le Temple, je veux qu'elle y refte; fi elle n'y eft pas, ne
» pouffez pas l'affaire plus loin, renvoyez vos troupes dans leurs
» quartiers, & retournez exécuter mes premiers ordres. Je
» n'ai pas befoin que ma ftatuë foit dans le Temple des Juifs.
» Je veux obliger Agrippa, que je confidère trop, pour pou-
» voir me réfoudre à lui rien refufer.

L'Empereur écrivit cette Lettre à Petrone, avant d'avoir appris par la lecture des fiennes, que les Juifs paroiffoient difpofés à fe révolter, & qu'ils menaçoient ouvertement de prendre les armes. Il regarda ces menaces comme un attentat contre fon autorité, & entra dans la plus furieufe colère. Ce Prince fans pudeur n'en fçavoit point régler les mouvemens, il

ſe faiſoit gloire de la ſatisfaire en tout ; rien ne lui coûtoit, pour faire exécuter ſes volontés : il écrivit donc ſur le champ cette autre Lettre à Petrone. » Puiſque vous faites plus d'état des » préſens que vous ont fait les Juifs que de mes commande- » mens ; que, pour leur plaire, vous avez mépriſé les ordres » que je vous ai donnés, je vous ordonne de vous juger vous- » même, & de décider du châtiment que vous avez mérité, » en vous chargeant ainſi de toute mon indignation. Je veux » donner un exemple en votre perſonne, qui apprenne au ſié- » cle préſent, & à tous les hommes vivants & à venir, à reſpec- » ter comme ils le doivent, les ordres d'un Empereur.

Lettre menaçante de Caius à Petrone.

Telles furent les Lettres que Caius écrivit à Petrone ; mais il ne les reçut qu'après la mort de cet Empereur. Le vaiſſeau de ceux qui les portoient fut ſi long-temps en mer, que, lorſqu'elles lui furent remiſes, on lui avoit rendu celles qui lui apprenoient ſa mort. Dieu ne pouvoit oublier les dangers auxquels cet Officier s'étoit expoſé, par reſpect pour ſa divine majeſté, & pour rendre ſervice aux Juifs. Il enleva Caius, par un juſte effet de ſa vengeance ſur cet impie, qui avoit eu la folle témérité de vouloir s'égaler à lui. Rome, tout l'Empire, les plus diſtingués d'entre les Sénateurs, que Caius avoit le plus indignement perſécutés, crurent devoir tenir un compte honorable à Petrone d'un exemple auſſi frappant. L'Empereur mourut preſque auſſi-tôt qu'il lui eut écrit cette Lettre, qui contenoit ſon arrêt de mort. Je dirai dans la ſuite à quelle occaſion & de quelle manière s'exécuta la conſpiration dans laquelle périt l'Empereur. Je reviens à Petrone. Il fut, comme je l'ai dit, informé de la mort de l'Empereur avant de recevoir les Lettres par leſquelles il lui ordonnoit de ſe la donner à lui-même. Ce ne fut pas ſans quelque ſentiment de joie ; mais il admira ſur-tout la bonté & la providence de Dieu, qui l'avoit ſi promptement récompenſé du reſpect qu'il avoit pour ſon Temple, & de ce qu'il avoit fait pour le ſalut des Juifs. Ce fut ainſi qu'il fut préſervé d'un danger, dont il n'avoit pas même connoiſſance.

Mort de l'Empereur Caius.

CHAPITRE IX.

I. LES Juifs qui demeuroient en Mésopotamie, & sur-tout ceux de Babylone, furent, vers ce même temps, accablés des plus grands malheurs; il en périt un si grand nombre, que l'Histoire des siécles précedents ne présente rien de semblable. Ayant dessein de faire un récit exact de ce désastre, je dois en faire connoître l'origine.

Histoire d'Asinée & d'Anilée.

Il y a dans la Babylonie une ville fort peuplée, appellée Néarda : son territoire, qui est d'une vaste étenduë, est très-fertile; sa situation, autant que les fortes murailles dont elle est enceinte, la met à l'abri de toute incursion d'ennemis; l'Euphrate l'environne de tous côtés. Par-delà ce fleuve (a) est une autre ville, appellée Nisibe; les Juifs considéroient ces deux villes comme des places de sûreté, dans lesquelles ils pouvoient & avoient coûtume de déposer avec confiance le *didragme*, qu'ils doivent, selon leur Loi, payer à Dieu, & les offrandes qu'ils vouloient faire au Temple. Ils y prenoient cet argent, lorsqu'il le falloit envoyer à Jerusalem, & le faisoient conduire avec une forte escorte, à cause des courses & des pillages qu'exerçoient les Parthes, qui étoient maîtres de Babylone. Deux de ces Juifs, Asinée & Anilée, freres, & natifs de Néarda, perdirent leur pere : leur mere, sous la conduite de laquelle ils resterent, leur fit apprendre à faire des voiles (b), ce qui n'est point un métier honreux en ce pays, où les hommes ne rougissent pas même de filer la laine. Le maître chez qui ils travailloient les châtia un jour, parce qu'il prétendoit qu'ils étoient venus trop tard. Asinée & Anilée regarderent ce châtiment comme un outrage, & s'étant saisis des armes qui se trouverent dans la maison, ils se retirerent dans un lieu où le fleuve se sépare en deux (c), & qui est très-abondant en pâturages & en fruits, qu'on peut conserver pour l'hiver. Tous les jeunes gens

(a) » L'Euphrate, sur lequel est aussi » assise une autre ville, nommée Nisi- » be. « [*M. d'Andilly.*] Nisibe étoit certainement par-delà l'Euphrate, entre ce fleuve & le Tigre : &, si les Copistes de Joseph n'ont pas transcrit κατὰ, au lieu de μετὰ, il s'est trompé, ou il s'est mal exprimé.

(b) Peut-être des couvertures.

(c) *Autrement* : dans un lieu qui fait, ou qu'on appelle la séparation des deux fleuves.

qui

qui étoient dans l'indigence vinrent se joindre à eux ; ces deux freres leur donnerent des armes, & s'étant mis à leur tête, ils devinrent sans peine & sans obstacle Chefs de brigands. Ils se fortifièrent dans cette presqu'isle, & y bâtirent un Fort : ils envoyerent sommer ceux qui élevoient des troupeaux de leur envoyer dequoi se nourrir ; leur faisant promettre, que, s'ils obéïssoient, non-seulement ils ne leur feroient aucun mal, mais qu'ils les défendroient même contre ceux qui entreprendroient de leur en faire ; & les menaçant au contraire, que, s'ils refusoient de fournir à leur subsistance, ils enleveroient leurs troupeaux. Les bergers n'étant pas en état de se défendre, furent contraints d'obéïr, & de leur envoyer ce qu'ils demandoient. Leur nombre & leurs forces s'augmenterent, & ils se trouverent en état de faire impunément des irruptions dans tous les endroits qu'il leur prenoit envie d'aller piller : ils devinrent enfin assez redoutables, pour que, non-seulement on n'osât les attaquer, mais pour qu'on se crût même obligé de les traiter avec de grands ménagemens, lorsqu'on les rencontroit. Le bruit de la terreur qu'ils répandoient dans le pays, alla jusqu'à Artabane, Roi des Parthes.

II. Le Satrape de Babylone crut devoir tâcher d'arrêter le mal dans sa naissance, & ne pas lui laisser faire de plus grands progrès. Il assembla le plus qu'il put de troupes, tant de Babyloniens que de Parthes, & marcha contre eux. Son dessein étoit de les surprendre, & de tomber sur eux avant qu'ils eussent eu avis de sa marche. Il campa derrière un bois (*a*), & remit au lendemain à les aller attaquer. C'étoit un jour de Sabbat, dans lequel il est défendu aux Juifs de rien faire ; ainsi, il crut que n'osant se défendre, il les feroit prisonniers sans combattre. Il s'avança donc le plus secrettement qu'il put, pour tomber brusquement sur eux. Asinée, qui étoit alors assez tranquillement assis avec ses compagnons, ayant *ainsi qu'eux* ses armes auprès de lui, leur dit tout-à-coup : J'entends (*b*) un hennissement de chevaux, non point de chevaux qui soient à paître, mais de chevaux montés par des cavaliers, car il me semble aussi entendre le bruit des harnois. Je crains que ce ne soit des en-

(*a*) *Nemorosum locum.* Ancien Interprète.

(*b*) Asinée avoit l'ouïe bien fine, pour entendre ce que ceux qui étoient avec lui n'entendoient pas, de manière qu'on fût obligé d'aller a la découverte, pour s'assurer s'il ne se trompoit pas.

nemis qui viennent nous attaquer.. Que quelqu'un aille à la découverte, & vienne nous rapporter certainement ce qui en est. Je souhaite me tromper. Quelques-uns de ses gens se détacherent, & ayant apperçu les ennemis, revinrent en diligence. Vous ne vous êtes point trompé, lui dirent-ils, en croyant que ce sont des ennemis qui viennent nous attaquer : nous nous sommes laissés surprendre, ils vont nous égorger comme des bêtes, & mettre fin à nos brigandages : c'est un corps de cavalerie qui fond sur nous, dans un temps où nous avons les mains liées ; car les Loix de nos ancêtres ordonnent de ne rien faire aujourd'hui Je ne m'en tiens pas, dit Asinée, à cette décision, pour sçavoir ce que je dois faire. S'il faut mourir, j'aime mieux perdre la vie en me défendant, quelque contraire qu'on dise que cela est à notre Religion (*a*), que de demeurer dans l'inaction, & donner le plaisir de m'égorger à nos ennemis, *qui tirent leur force de l'idée où ils sont qu'il est un jour où il ne nous est pas permis de nous défendre.* Il prit à l'instant ses armes, & inspira aux autres le même courage : ils marcherent aux ennemis avec une audace qui les déconcerta d'autant plus, que le mépris qu'ils faisoient d'eux leur avoit fait regarder la victoire comme assurée. Ils en tuèrent plusieurs, & obligerent les autres à prendre la fuite.

Asinée défait le Satrape de Babylone.

III. Quand le Roi des Parthes apprit la défaite du Satrape de Babylone, surpris de la hardiesse de ces deux freres, il souhaita de les voir. Il envoya celui de ses Gardes en qui il avoit plus de confiance leur dire : » Le Roi Artabane, quoique justement irrité des violences que vous exercez dans son Etat, » veut bien faire céder sa colère à l'estime qu'il fait de votre » courage. Il m'a envoyé vous offrir la paix, & vous donner parole, que vous pouvez le venir trouver en toute sûreté : venez-y, ne craignez aucune surprise, ce n'est point un piége » qu'il vous tend. Il vous fera des présens, & vous donnera des » charges qui releveront l'éclat de votre mérite. « Asinée ne crut pas devoir se presser de partir : il envoya son frere avec

Le Roi des Parthes souhaite voir Asinée & Anilée.

(*a*) Les Juifs pouvoient-ils encore croire qu'il ne leur fût pas permis de se défendre un jour de Sabbat, après que toute la Nation avoit décidé, sous les Machabées, qu'ils le pouvoient faire? Mais en supposant que ceux de par-delà l'Euphrate ne reçussent pas cette décision, c'étoit un malheur pour eux, que leurs ennemis profitassent de leur sentiment ; mais s'ils pensoient ainsi, ils ne pouvoient pas se regarder comme des bêtes, qui s'étoient laissé surprendre dans un temps où ils avoient les mains liées.

des présens, tels que l'état où il se trouvoit lui permettoit de les faire. Anilée partit & fut introduit devant Artabane, qui le voyant arriver seul, lui demanda pourquoi son frere ne l'accompagnoit pas. Anilée répondit, que la crainte l'avoit fait rester dans son marais. Le Roi jura alors par ses Dieux, qu'il ne lui feroit aucun mal, s'il venoit le trouver sur sa parole : présenta la main à Anilée, ce qui est la plus grande preuve que les Rois Barbares puissent donner à ceux avec qui ils traitent, d'une foi inviolable ; car on n'a jamais vû aucun d'eux fausser sa foi, après avoir présenté la main, ni aucun de ceux qui croyoient avoir quelque sujet de se tenir sur leurs gardes, ne s'être pas rassûrés & n'avoir pas pris confiance, lorsqu'on l'a leur a présentée. Le Roi renvoya ensuite Anilée, pour aller chercher son frere & le lui amener. Le motif de ce Prince étoit de s'attacher ces deux freres, & de tenir en respect les Satrapies, qui méditoient une révolte, & contre lesquelles il étoit résolu de marcher. Il craignoit que pendant qu'il seroit occupé à réduire ses sujets révoltés, Asinée ne se fortifiât de plus en plus, & ne conquît la Babylonie ; ou que, s'il n'y réussissoit pas, il n'y fit encore plus de mal qu'il n'avoit fait.

IV. Anilée de retour, persuada son frere qu'il n'avoit rien à craindre, par le récit qu'il lui fit du vif empressement que le Roi témoignoit de le voir, sur-tout en l'assurant que ce Prince lui avoit présenté la main. Ils partirent donc tous deux, & se rendirent à la Cour d'Artabane, qui les reçut avec beaucoup de bonté. Lorsqu'on les introduisit devant lui, il leur marqua sa surprise, de ce qu'Asinée, qui étoit d'une fort petite taille, avoit tant de courage dans l'action. Il étoit en effet si petit, que ceux qui le voyoient en prenoient sujet de le mépriser ; ce qui faisoit que le Roi ne cessoit de dire, qu'il logeoit une grande ame dans ce petit corps. Un jour qu'il étoit à table, il le montra à Abdagase Général de ses troupes, lui dit son nom, & avec quelle bravoure & quel courage il faisoit la guerre. Le Général (a) lui demanda permission de le tuer, & de laver dans son sang l'insulte qu'il avoit faite à la couronne des Parthes. » Non, » dit le Roi, je ne permettrai jamais qu'on fasse mourir un

(a) Le Général d'Artabane étoit-il à ignorer qu'Asinée avoit défait le Satrape de Babylone ? Est-ce dans un repas, qu'on demande permission d'assassiner un grand Homme, & en sa présence ?

» homme qui m'eſt venu trouver ſur ma parole, à qui j'ai » donné ma foi (*a*), & qui a pris une entiére confiance dans » les ſermens que je lui ai faits par la majeſté de nos Dieux. » Si vous êtes brave, & ſi vous êtes homme de guerre, il n'eſt » point néceſſaire de me rendre parjure, pour venger l'outrage » qu'il a fait au royaume des Parthes. Attaquez-le lorſqu'il » ſera de retour, & défaites-le en brave ; mais je ne veux y » avoir aucune part. « Il fit appeller le lendemain Aſinée, & il lui dit : » Il eſt temps de vous en retourner, de peur que vous » n'excitiez davantage la colère de mes Officiers, & qu'ils n'attentent à votre vie, contre mes ordres. Je vous confie le pays » de Babylone : que, par vos ſoins & votre attention, il ne » ſoit point maltraité. Je vous ai donné ma foi, je vous l'ai » gardée religieuſement ; non dans des choſes indifférentes, » mais lorſqu'il s'eſt agi de votre vie. J'ai un droit acquis ſur » votre reconnoiſſance. « Après que le Roi lui eut ainſi parlé, il lui fit des preſens & le congédia. Quand il fut de retour, il bâtit des Fortereſſes, & fortifia celles qu'il avoit déja. Sa puiſſance s'augmenta en peu de temps, & il la porta à un point, que ceux qui avoient oſé, avant lui, s'élever ſur de ſi foibles commencemens, à un pouvoir abſolu, n'étoient jamais parvenus à un ſi haut degré de gloire. Les honneurs que lui rendoient les Babyloniens étoient eſtimés peu de choſe, & comme beaucoup au-deſſous de ſes mérites, en comparaiſon des grands égards qu'avoient pour lui les Généraux Parthes, qu'on envoyoit commander dans ces quartiers. Son autorité & ſa réputation s'étendoient au loin, & alloient toujours croiſſant. Toutes les affaires de la Méſopotamie ſe régloient par ſes avis ; cette grande proſpérité dura quinze ans.

V. Une fortune ſi brillante ſe renverſa, & la ſource du malheur de ces deux freres, fut l'abandon qu'ils firent de la vertu, qui les avoit élevés à un ſi haut degré de puiſſance, & la tranſgreſſion qu'ils oſerent faire de nos ſaintes Loix, pour ſatisfaire leurs plaiſirs & leurs paſſions criminelles. Un Seigneur Parthe, envoyé pour gouverner une province de leur voiſinage, amena avec lui ſa femme, que ſa beauté extraordinaire & beaucoup d'autres

(*a*) Après lui avoir envoyé la main, δεξίαν τε πέμψαι. Cela ne peut pas ſe dire en François ; mais le ſens n'eſt pas, » à qui il avoit même touché dans » la main.

belles qualités élevoient au-dessus de toutes les personnes de son sexe. Soit qu'Anilée l'eût vue, soit qu'il en eût simplement entendu parler, il en devint amoureux, & en même temps son ennemi. Désespérant de pouvoir vaincre sa passion, & ne voyant d'autre moyen de la satisfaire que d'enlever celle qui en étoit l'objet, il déclara la guerre à son mari. On en vint à une action, Anilée eut l'avantage, & le prix de sa victoire fut cette beauté, dont le mari avoit perdu la vie avec la bataille: il l'épousa; mais cette Dame, en entrant dans la maison des deux freres, y fit entrer la source de tous les malheurs dont ils furent accablés dans la suite. C'est la coûtume de ce pays d'avoir dans sa maison les idoles de ses Dieux, & de les porter avec soi, lorsqu'on est en voyage; elle avoit les siens, & les porta avec elle lorsqu'elle fut prise & menée captive chez son Vainqueur. Tant qu'elle y vécut sur ce pied, elle se cacha pour les adorer; mais dès qu'Anilée l'eut épousée, elle le fit publiquement, & avec toutes les cérémonies qu'elle avoit observées pendant la vie de son mari. Les amis des deux freres, & ceux pour lesquels ils avoient plus de considération, condamnerent la conduite d'Anilée; & lui représenterent » qu'il n'étoit pas permis, suivant » les Loix & les usages des Hebreux, d'épouser des femmes » étrangères, attachées à des superstitions contraires à l'esprit » de nos cérémonies religieuses, & entiérement opposées au » saint culte qu'il nous est prescrit de rendre à Dieu; qu'il de- » voit craindre, qu'en satisfaisant sa passion, il ne perdît son » honneur, & la grande puissance qu'il ne tenoit que de Dieu. « Mais ils eurent le déplaisir de voir que leurs remontrances ne produisoient aucun effet; qu'au contraire, il fit mourir un homme qu'ils considéroient beaucoup, pour lui avoir parlé avec quelque liberté. Cet homme de bien, à qui le zèle qu'il témoignoit pour la conservation de nos Loix coûtoit la vie, fit en mourant des imprécations contre les deux freres, & demanda à Dieu, qu'eux, & leurs amis, fussent un jour traités par leurs ennemis comme ils le traitoient; Asinée & Anilée, comme auteurs de l'injustice, & leurs amis, pour ce qu'ils le laissoient mourir pour la défense de nos Loix, sans lui donner secours: ces amis cependant condamnoient, dans le fond, la conduite des deux freres; & s'ils la toléroient, ce n'étoit que parce qu'ils ne pouvoient oublier, que c'étoit à leur courage qu'ils étoient redevables du bonheur dont ils jouissoient:

Cause de la ruine d'Asinée & d'Anilée.

mais lorſqu'ils ſçurent qu'enfin les idoles des Parthes étoient publiquement adorées, ils réſolurent de ne pas endurer plus long-temps le mépris que faiſoit Anilée de leurs Loix, & pluſieurs allerent en porter leurs plaintes à Aſinée, & lui remontrerent, » que, ſi juſqu'alors il n'avoit pû prendre un juſte » parti, il étoit temps qu'il ſongeât à corriger le mal, avant » qu'il causât ſa perte & celle de tous ceux qui étoient ſous ſa » dépendance; que le mariage d'Anilée avec une femme étran- » gere, étoit contre les uſages & les Loix qu'ils avoient re- » çûes; que, par le culte que cette femme rendoit à ſes idoles, » elle outrageoit le Dieu qu'ils devoient ſervir. « Quoiqu'Aſinée vît bien que les déſordres auxquels ſe livroit ſon frere, étoient & ſeroient la cauſe de bien des maux, les tendres ſentimens d'affection que la nature lui inſpiroit, les lui faiſoit ſouffrir avec patience, & ſe borner à prendre com[...]ſſion de l'emportement avec lequel il ſe livroit à une paſſion dont il n'étoit pas le maître. Mais comme pluſieurs perſonnes s'aſſembloient tous les jours, pour lui faire les mêmes plaintes, & que les murmures augmentoient, il crut enfin devoir lui en parler. Il lui fit des reproches de ſa conduite paſſée, le pria d'en changer, & de renvoyer cette femme à ſes parens. Anilée n'eut aucun égard pour ſes remontrances; & ſa femme apprenant qu'il s'élevoit des murmures ſéditieux parmi le peuple, à ſon ſujet, & craignant que l'amour que lui portoit Anilée ne lui attirât quelque malheur, empoiſonna Aſinée dans un repas, perſuadée qu'elle pouvoit ainſi s'en défaire impunément, ne devant avoir pour juge qu'un mari qui l'aimoit éperduëment.

Aſinée eſt empoiſonné.

VI. Anilée ſe trouva alors ſeul maître des affaires, mena ſes gens faire des courſes ſur les Terres de Mithridate, qui étoit un Seigneur Parthe des plus conſidérables, & qui avoit épouſé la fille du Roi Artabane. Il y fit le dégât, & en enleva de grandes richeſſes, des beſtiaux, des eſclaves, & tout ce qui peut rendre la vie heureuſe à ceux qui poſſédent de ces ſortes de biens. Mithridate, qui étoit alors dans le pays, ayant appris le ravage qu'Anilée avoit fait ſur ſes Terres, fut indigné de ce que, ſans lui en avoir donné aucun ſujet, il s'étoit porté à lui faire un tel outrage. Il raſſembla le plus de troupes qu'il put, & particuliérement de la cavalerie, choiſiſſant les hommes qui, par leur âge, étoient le plus en état de bien ſervir, & marcha contre Anilée: arrivé dans une de ſes Terres, il s'y arrêta,

remettant au lendemain à l'aller attaquer, parce que c'étoit un jour de Sabbat, (*a*) & que les Juifs le passent dans le repos & dans l'inaction. Un Syrien, qui étoit d'une autre Terre de Mithridate, informa exactement de tout Anilée, & lui indiqua le lieu où Mithridate faisoit reposer ses troupes & où il faisoit lui-même ce soir-là un grand festin. Anilée fit aussi-tôt manger ses gens & partit de nuit, pour tâcher de surprendre les Parthes. Il attaqua leur camp vers la quatriéme veille, & les ayant trouvés encore endormis, il en tua un grand nombre, mit le reste en fuite, prit Mithridate, & l'ayant fait monter nud sur un âne, ce qui est la plus grande insulte qu'on puisse faire à un Parthe, il le fit conduire en cet état dans son marais : ses gens vouloient qu'il le fit mourir, mais il ne crut pas devoir le faire, & les fit changer de sentiment, en leur remontrant » que tout le monde les condamneroit, s'ils traitoient si cruelle- » ment un des plus grands Seigneurs du Royaume des Parthes, » & qui avoit l'honneur d'être le gendre du Roi (*b*) ; que tout » ce qu'ils avoient fait jusqu'alors pouvoit bien s'excuser : que » si Mithridate avoit été insulté, on le mettroit, en lui con- » servant la vie, dans une sorte d'obligation d'en marquer sa » reconnoissance, par l'oubli de l'injure qu'on lui faisoit souf- » frir alors ; mais que si on la lui ôtoit, le Roi ne man- » queroit pas de faire mourir tous les Juifs de Babylone, sur » lesquels il leur étoit essentiel de ne pas attirer un tel mal- » heur, & parce qu'ils étoient leurs freres, & parce que, s'il » leur arrivoit quelque disgrace, ils auroient la ressource ou » de les appeller à leur secours, ou de se refugier parmi eux, » dans le cas d'une grande perte. « Les remontrances d'Anilée firent sur ses gens toute l'impression qu'il souhaitoit ; ainsi il rendit la liberté à Mithridate, & le renvoya. Lorsqu'il fut de retour chez lui, sa femme lui reprocha sa lâcheté, & lui dit : Qu'il étoit honteux, pour un homme qui avoit l'honneur d'être le gendre du Roi, d'avoir pû se résoudre à revenir, sans oser se venger

(*a*) Mithridate n'étoit guères informé des affaires publiques. Pouvoit-il ignorer que le Satrape qui avoit attaqué les deux freres un jour de Sabbat, avoit été défait ? Ou plutôt, comment Joseph peut-il dire des choses si inconséquentes ?

(*b*) Etoient-ils assez aveugles pour ne pas voir que la manière indigne dont ils traitoient le gendre du Roi, les rendroit l'objet de l'exécration de tous les Parthes ? Asinée & Anilée ont pû être des Chefs de bandits, qui ont fait parler d'eux dans leur temps ; mais ce que Joseph en rapporte est si romanesque, qu'on ne conçoit pas qu'un écrivain, qui a d'ailleurs du jugement, puisse raconter de sens froid une fable si mal assortie.

de gens qui l'avoient si cruellement outragé, & de se trouver satisfait de ce qu'après l'avoir réduit à un ignominieux esclavage, ils lui avoient fait grace de la vie. Prenez des sentimens plus nobles, lui ajoûta-t-elle, ou, j'en jure par nos Dieux, je romperai les liens qui m'unissent à vous. Fatigué des continuels reproches de son épouse, dont il connoissoit la hauteur, & craignant qu'en effet elle ne le quittât, sentant bien d'ailleurs qu'un Parthe ne pouvoit vivre avec honneur après s'être laissé battre par des Juifs, Mithridate prit enfin, quoiqu'avec répugnance, le parti d'assembler de nouveau le plus de troupes qu'il lui fut possible, & d'aller prendre sa revanche sur Anilée.

Anilée est défait & tué par Mithridate.

VII. Anilée informé que Mithridate s'avançoit avec de nombreuses troupes, crut qu'il lui seroit honteux de rester dans ses Marais, & de ne pas aller à la rencontre de l'ennemi. Ses premiers succès lui en firent espérer de nouveaux, & il ne se persuadoit pas que le courage pût manquer à des gens accoûtumés aux dangers. Plusieurs se joignirent à lui, comme s'il ne se fût agi que de quelque pillage, & que les ennemis dussent, à leur vuë, prendre la fuite. Il se mit en marche, & avoit fait quatre-vingt-dix stades par des chemins secs & arides, & dans la plus grande chaleur du jour, lorsque Mithridate parut & l'attaqua. Il ne fut pas difficile à des troupes fraîches, de mettre en fuite une armée aussi épuisée de soif & de fatigues que l'étoit celle d'Anilée. Les chaleurs, qui étoient grandes, avoient tellement abbatu ses gens, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Le carnage fut grand, il y périt plusieurs milliers d'hommes. Anilée, & ceux de ses gens qui purent se rassembler autour de lui, s'enfuirent dans leurs Marais, & laisserent jouir Mithridate du plaisir de les avoir défaits. Plusieurs aventuriers, gens toujours prêts à braver la mort pour se procurer une vie licencieuse, vinrent se donner à Anilée après sa défaite. Ils pouvoient bien remplacer le nombre de ceux qui étoient morts, mais ils n'avoient pas leur expérience. Il ne laissa pas cependant de se mettre à leur tête, & d'aller faire le dégât sur les Terres des Babyloniens, qu'il ravagea & ruina entierement. Les Babyloniens, & ceux qui se trouvoient impliqués dans cette guerre, envoyerent à Nearda, demander aux Juifs qui y étoient de leur livrer Anilée. Ils le refuserent, & quand ils eussent voulu le leur remettre, cela ne dépendoit pas d'eux; mais ils firent des propositions de paix. Les Babyloniens ayant répondu

qu'ils vouloient bien en traiter, on envoya de part & d'autre des Députés pour conférer avec Anilée. Ceux des Babyloniens firent un examen exact des lieux, & ayant bien remarqué la situation de son camp, ils tomberent de nuit sur lui & sur ses gens, tuèrent tout ce qu'ils rencontrerent, Anilée luimême, sans, de leur part, courir aucun risque; parce que, comme ils ne s'attendoient à rien moins qu'à cette surprise, ils les trouverent ivres & endormis.

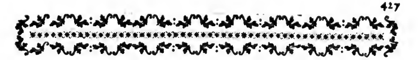
Les Babyloniens haïssoient les Juifs, & étoient avec eux dans de continuelles contestations, qui naissoient de la différence des Loix, suivant lesquelles se conduisoit chacune des deux Nations; &, selon les diverses circonstances, celui des deux peuples qui pouvoit espérer d'avoir l'avantage sur l'autre, ne manquoit pas de l'attaquer. La crainte d'Anilée retint pendant quelque temps les Babyloniens; mais, affranchis de cette terreur par sa mort, ils tomberent sur les Juifs, qui, trop foibles pour les repousser par la force, & ne pouvant plus supporter les mauvais traitemens qu'ils leur faisoient, se retirerent *pour la plûpart* à Séleucie, qui étoit alors une ville très-considérable, dont Seleucus, fils de Nicanor est le fondateur. Il y avoit dans cette ville beaucoup de Macédoniens & de Syriens, mais plus encore de Grecs. *Ce qui étoit resté de Juifs à Babylone*, y vécut en paix pendant cinq ans. Mais, comme après ces cinq années, on recommença à les maltraiter (*a*), ils furent obligés de quitter Babylone, & leur retraite à Séleucie leur occasionna de plus grands malheurs, ainsi que je le vais dire.

VIII. Les Grecs & les Syriens qui demeuroient à Séleucie avoient de fréquentes contestations; ils étoient même en guerre ouverte les uns contre les autres, lorsque les Juifs s'y retirerent. Les Syriens, qui étoient les plus foibles, prirent le dessus; parce que les Juifs, qui sont fort braves, & toujours prêts à se battre, se mirent de leur parti. Les Grecs, qui sentirent qu'ils ne pourroient pas reprendre leur supériorité, tant que les Syriens seroient soûtenus par les Juifs, leur firent parler de paix, par ceux des leurs qui avoient eu quelques amis parmi eux avant la

(*a*) Φθορὰ ne signifie point, ce semble, ici peste, mais *exitium*, *pernicies*. Quel langage seroit-ce, de dire » une » grande peste fut des Juifs à Babylone? « Mais que veut dire τὸ πρῶτον? L'Auteur de la Note *o*, supplée κακὸν. Cela ne satisfait pas.

rupture totale entre les deux peuples. Les Syriens ne s'en éloignant pas, les deux factions conférerent, &, par l'effet du zèle des personnes les plus distinguées de l'une & de l'autre, la paix fut bientôt conclue : en signe de la sincérité de leur réconciliation, ils convinrent tous de tourner leur haine contre les Juifs. Ils les attaquerent, & en tuèrent plus de cinquante mille. Ils eussent tous péri, si quelques amis & quelques voisins n'eussent, par compassion, sauvé la vie à quelques-uns. Ce petit nombre se retira à Ctesiphon, qui est une ville Grecque, peu éloignée de Séleucie. Le Roi y passe tous les hivers, & la plus grande partie de ses équipages y reste, mais ils ne purent s'y former un établissement stable. Le respect dû au Roi n'étoit point pour eux un rempart assez fort contre les habitans de Séleucie, qui, ainsi que ceux de Babylone, s'étoient liés avec les Syriens, pour leur faire une guerre continuelle. Exposés sans cesse à toutes ces craintes, ils prirent, pour la plûpart, le parti de se rassembler à Néarda & à Nisibe, comptant y trouver plus de sûreté ; parce que ces villes, extrêmement fortes par elles-mêmes, étoient habitées par des hommes pleins de valeur. Telle étoit la situation des affaires des Juifs en Babylonie.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-HUITIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Du dénombrement qui se fit par l'ordre d'Auguste à la naissance de Jesus-Christ.

LA Vulgate appelle Cyrinus, l'Officier qui fit le dénombrement dont saint Luc parle dans le second Chapitre de son Evangile: le Grec le nomme Cyrinius, ou Cyrenius. On cite une médaille d'Annia Faustina, au revers de laquelle on lit: ΕΠΙ' ΣΤΡ. ΚΥΡΙΝΟΥ, *Sub Pretore Cyrino*, & on veut (*a*) que le Cyrinus dont parle le saint Evangéliste, étoit un des ancêtres de ce Préteur. Cela peut être, mais comme on n'en a point de preuve, tout ce qu'on peut conclure du revers de cette médaille, est qu'il y avoit un Préteur de ce nom, du temps d'Annia Faustina. Tacite, & Suétone, parlent d'un Gouverneur de Syrie sous Augûste, qui s'appelloit Cyrinus. Le premier, dans le troisième Livre de ces Annales, & le second, sous Tibere, Chapitre quarante-neuvième.

Le nom de ce Gouverneur est, en soi, indifférent; mais il ne l'est pas de tâcher de concilier saint Luc avec l'Histoire civile. Il paroît dire, & c'est la créance commune, que le dénombrement qu'Auguste avoit ordonné, lorsque Jesus-Christ vint au monde, fut fait par Cyrinus, Gouverneur de Syrie: &, selon Joseph & Tacite, Cyrinus n'étoit pas alors Gouverneur de cette Province. On convient du fait, mais on se partage sur la manière de concilier ces deux Historiens avec saint Luc.

Pour cela, quelques Sçavans conjecturent que l'Empereur avoit envoyé Cyrinus en Syrie par une commission extraordinaire, pour faire le dénombrement dont il s'agit. Mais l'opération ne paroît pas avoir été assez importante, pour qu'elle demandât qu'Auguste fit sortir un Gouverneur de sa province, & l'envoyât exprès en Syrie pour la

(*a*) Differt. P. Chamillart, &c. Paris 1711. Memoir. pour l'Hist. &c. 1706. pag. 1781.

faire (*a*); ſur-tout y ayant ſur les lieux un Officier chargé d'affaires d'une plus grande conſéquence. Et ç'auroit été lui faire un affront, que de donner à un autre une commiſſion qui lui appartenoit naturellement. L'Officier dont parle ſaint Luc, étoit Gouverneur de Syrie, ἡγεμονεύοντος: ce n'eſt donc pas un Intendant, ἐπίτροπος (*b*), ni un homme d'affaire de l'Empereur, διοικητής, ni enfin un Officier qui ne fût qu'un ſimple commiſſionnaire en cette Province.

Ce dénouëment rejetté, il a fallu lui en ſubſtituer un autre, qui fit diſparoître la difficulté, que celui qu'on rejettoit ne levoit pas. Jean-George (*c*) Herwart crut l'avoir trouvé, & il parut ſi naturel, que pluſieurs Sçavans l'embraſſerent (*d*). Il conſiſte, ce dénouëment, à dire, que πρώτη, quoique poſitif, a cependant le ſens du comparatif dans ſaint Luc, & que la penſée du ſaint Evangéliſte eſt, que le dénombrement dont il parle, eſt le premier, qui fut fait avant celui que Cyrinus fit dans la ſuite. On ne diſconvient pas que πρώτη peut avoir le ſens de προτέρα: Meſſieurs Baſnage & Perizonius l'ont prouvé. Mais, dans cette conjecture, S. Luc, qui s'exprime d'ailleurs ſi exactement, s'exprimeroit ici d'une manière foible & équivoque. Car, en lui faiſant dire: » C'eſt le premier dénombre- » ment, qui ſe fit avant celui de » Cyrinus, Gouverneur de Syrie, « on donne lieu de croire qu'il s'en fit plus d'un entre la naiſſance de Jeſus-Chriſt & la diſgrace d'Archelaüs. Mais on peut traduire: » Ce » dénombrement fut antérieur à » celui qui fut fait lorſque Cyrinus » étoit Gouverneur de Syrie. « Cette traduction leve la difficulté qu'on vient de marquer; mais elle en laiſſe une autre, à laquelle je ne vois pas qu'on puiſſe ſatisfaire.

Le ſaint Evangéliſte veut lier le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt à un évenement public & connu, & il ne fait rien moins que cela, en diſant qu'il naquit lors d'un dénombrement qui ſe fit en Judée, avant celui de Cyrinus. Il marque bien que ſa divine naiſſance ne fut pas poſtérieure au dénombrement que fit Cyrinus; mais la connoiſſance de cette antériorité, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, ne donne aucune lumière ſur le temps qu'elle arriva. Saint Luc ne dit pas que le Sauveur du monde naquit avant la diſgrace d'Archelaüs: ni que ſaint Jean-Baptiſte commença à prêcher avant le régne de l'Empereur Caius. Je ne crois pas qu'aucun Ecrivain judicieux, eût jamais pris la datte d'un évenement, d'un autre qui lui eſt poſtérieur. Ce ne ſeroit rien dire, par exemple, par rapport au temps de la défaite de Craſſus par les Parthes, que de dire qu'elle arriva

(*a*) Cyrinus étoit alors Gouverneur de Cilicie. Caſaubon, du moins, & Uſſerius, l'ont cru.

(*b*) Saint Juſtin dit dans ſa ſeconde Apologie: Cyrinus a été le premier Intendant ἐπίτροπος de Judée. C'eſt un fait inconnu à Joſeph.

(*c*) .... Auctorem habet Joannem. Geor. Herwart, in opere Chronologico. *Cardin. Noris. Cenotap. Piſan.* Diſſert. 2. pag. 322.

(*d*) Uſſerius, *Annal. V. & N. T. pag.* 567. Kepler. Henſchenius & Papebroch. *Exercit.* 2. *ad menſ. April.* Baſnage, *Annal. Politiq. Eccleſ.* page 109. Jac. Perizonius, *Diſſert. de Auguſt. orb. deſcript.* Pere Calmet, Comment. S. Luc. Toinard, *Harmon. Evang.*

avant la bataille d'Actium, à moins que de marquer de combien elle lui fut antérieure.

Quelques Sçavans enfin, trop difficiles, si l'on veut, prétendent que malgré toutes ces conjectures que l'on a hazardées jusqu'à présent, la difficulté subsiste dans toute sa force, & qu'il faut renoncer à l'espérance de concilier Joseph & Tacite avec saint Luc, sur cet évenement, ou reconnoître quelque petite altération dans le Texte du saint Evangéliste; qu'un Copiste, ou un Scholiaste, auxquels le dénombrement fait par Cyrinus étoit plus présent que celui qui avoit été fait à la naissance de Jesus-Christ, avoient cru devoir transcrire le nom de celui qui avoit fait le dernier, au lieu de celui sous le gouvernement duquel le premier avoit été fait. Pour ne pas même charger, si l'on veut, les Copistes ou les Scholiastes d'une semblable hardiesse, on peut supposer que les six premiéres lettres du nom de Saturninus étant effacées dans le manuscrit qu'ils copioient, ils crurent que c'étoient les quatre premiéres de celui de Cyrinus qui manquoient: par la raison que l'on vient d'indiquer, que le dénombrement qu'il avoit fait, étoit plus récent, & plus présent à la mémoire que le premier (*a*).

Si cette conjecture a été peu goûtée du gros des Sçavans, on le doit, ce semble, attribuer à une juste prévention, qu'un profond respect pour l'Ecriture nous donne, contre tout sentiment, qui suppose quelque dérangement dans son texte, quelque léger qu'il soit. Car, placée dans tout autre point de vuë, elle paroît très-naturelle; & si je ne la soûtiens pas, je ne puis cependant m'empêcher d'avouer, que je ne vois pas d'autre voie de conciliation de Joseph & Tacite, avec saint Luc, sur le Magistrat qui gouvernoit la Syrie à la naissance du Sauveur.

Mais, pour le faire sans retour, il faudroit peut-être prendre un peu plus de terrein; & au lieu de dire que le nom de Cyrinus a pris la place de celui de Saturninus, conjecturer que le second verset du second Chapitre de saint Luc est une scholie, qui a passé de la marge dans le texte. Il ne paroît en effet qu'une espèce de parenthèse & un hors d'œuvre, étranger à ce qui précede & à ce qui suit.

Saint Luc avoit fixé le temps de la naissance de Jesus-Christ, en la liant avec celui de la conception de saint Jean-Baptiste, qu'il met sous le régne d'Herode. Il le fait connoître dans le troisième Chapitre, par une conséquence nécessaire, en le faisant concourir avec l'Edit qu'Auguste donna alors, pour faire le dénombrement de la Judée. C'est ainsi qu'il en use à l'égard du temps de la naissance du Précurseur de Jesus-Christ, & du commencement de sa prédication. Mais il n'attache ni l'un ni l'autre à aucun des Gouverneurs de Syrie. C'est au régne

(*a*) Voyez les Notes 3. & *a*. dans l'Eusebe de M. de Valois, Edition de Cambrige, Liv. 1. chap. 5. L'ancien Historien assure que Joseph, le plus distingué des Ecrivains Juifs, a parlé du dénombrement qui se fit en Judée à la naissance de Jesus-Christ : il n'est que trop ordinaire qu'on fasse dire à un Auteur ce qu'on souhaite qu'il dise, quoiqu'il n'en parle pas. Le dénombrement dont parle Joseph, est postérieur à l'exil d'Archelaüs, & il y avoit alors plus de dix ans que le Sauveur du monde étoit né.

d'Herode qu'il rapporte le premier, & le second à celui de Tibere, à l'Intendance de Pilate, à la Tétrarchie d'Herode & de Philippe, & à la grande Sacrificature d'Anne & de Caïphe. Mais de tous ces différents points, dont il prend le commencement du ministere de S. Jean, il n'en preud aucun de l'Officier qui gouvernoit alors la Syrie. Pourquoi auroit-il remarqué que l'Edit d'Auguste fut porté, lorsque Cyrinus étoit Gouverneur de cette province? Car, comme cet Edit étoit de la derniére publicité, tant par lui-même que par les grands mouvemens que son exécution dut produire dans l'Empire, après avoir marqué que ce fut alors que Jesus-Christ vint au monde, il étoit assez inutile d'ajoûter, pour faire connoître le temps de sa naissance, que Cyrinus étoit Gouverneur de Syrie.

Tertullien, pour prouver aux Marcionites que Jesus-Christ est né de la Tribu de Juda, & qu'il a pris un corps semblable au nôtre, les renvoie au dénombrement fait en Judée sous l'Empire d'Auguste (*a*), par Sentius Saturninus. M. Basnage, dont le sentiment ne peut se concilier avec ce témoignage, répond, que ce n'est pas une preuve que cet ancien Pere lût dans son Exemplaire de saint Luc, Saturninus, au lieu de Cyrinus. On en convient, mais le sçavant Annalyste doit aussi convenir, que c'en est une, qu'il n'y lisoit pas Cyrinus. Car il n'est pas croyable que, s'il l'y eût lû, il eût attribué ce dénombremenr à Sentius Saturninus,&préféré ce qu'en avoient dit les Historiens profanes, ou ce qui s'en étoit conservé dans les témoignages publics, au témoignage du saint Evangéliste.

Marcion ne recevoit des quatre Evangiles que celui de saint Luc, encore en retranchoit-il ce qui ne s'accommodoit pas avec ses erreurs. Ce que ce Saint raconte de la naissance du Sauveur & de l'Edit d'Auguste, étoit bien vrai-semblablement du nombre de ces retranchemens. Ainsi, ce n'est point à l'Evangile que Tertullien renvoie les Marcionites, pour les convaincre que Jesus-Christ étoit véritablement né à Bethléem. Mais, si c'est sur les actes de ce dénombrement, faits par autorité publique, qu'il assure qu'il fut fait sous le gouvernement de Syrie par Saturninus, c'est un grand préjugé, pour ne pas dire une preuve décisive, que saint Luc ne l'a point rapporté sur celui de Cyrinus. Car il seroit ridicule de soupçonner d'erreur des actes faits par autorité publique. La piété permet encore moins d'en soupçonner le saint Evangéliste. Elle ne peut donc venir que des Copistes, qui ont transcrit Cyrinus, au lieu de Saturninus, ou inséré dans le texte une mauvaise remarque, qu'un Scholiaste avoit mise à la marge de son Exemplaire.

Le Pere Calmet (*b*) remarque, que Saturninus avoit quitté la Syrie avant la derniére année du régne d'Herode. Mais la remarque ne décide rien. Car s'il est certain, par l'Ecriture, que Jesus-Christ soit né sous le régne de ce Prince, elle ne nous marque pas, combien il survécut à sa divine naissance. D'ailleurs, on n'a point de preuve que

(*a*) Sed census constat actos sub Augusto in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent.

(*b*) Comment. S. Luc, chap. 2.

Saturninus ne fût plus Gouverneur de Syrie, avant cette mort. Il ne paroît plus à la vérité dans Joseph, après l'assemblée de Bérite; mais cet Auteur ne nous apprend point combien Herode survécut à la condamnation qu'il y fit faire des Princes ses enfans. Son successeur Varus paroît, pour la première fois, lorsqu'Herode accusa & convainquit Antipater d'avoir été la cause de la mort des Princes ses freres. Mais cela ne décide pas davantage, parce qu'on ignore combien il y avoit qu'il étoit Gouverneur de Syrie.

REMARQUE II.

Joseph paroît indiquer le dénombrement fait à la naissance de Jesus-Christ, au numero quatre du Chapitre second du dix-septième Livre des Antiquités Juives, & au commencement des Chapitres un & trois du Livre suivant.

AUCUN Ancien, de ceux du moins dont les ouvrages se sont conservés jusqu'à nous, n'a parlé du dénombrement que S. Luc dit qu'Auguste avoit ordonné être fait, lorsque Jesus-Christ vint au monde. La vérité de l'Histoire sacrée ne dépend ni du concours ni du suffrage des Auteurs Payens: on sent cependant une espèce de consolation, lorsqu'on lit dans ces Ecrivains les mêmes faits que l'Ecriture rapporte. C'est une surabondance de preuves de sa véracité, qui ne peut être indifférente quand on aime sa Religion. Je crois voir ce dénombrement dans ce que Joseph dit au Chapitre second du dix-septième Livre des Antiquités Juives, & dans ce qu'il raconte dans le suivant, au commencement des Chapitres un & trois. Ce n'est qu'une lueur, peut-être fausse; mais comme elle a trait à ce que nous lisons dans saint Luc, j'ai cru que le risque de perdre quelques lignes d'impression, ne devoit pas m'empêcher de la proposer.

Joseph raconte au commencement des Chapitres un & trois des Antiquités Juives, le dénombrement que Cyrinus fit en Judée, & une partie des suites funestes qu'il eut pour sa Nation. Mais il semble reprendre la chose de plus haut, & indiquer qu'il s'en étoit fait un auparavant. Mais comme il ne souffrit pas grande difficulté, ce qu'il en dit est moins pour le faire connoître, que pour le laisser conclure de ce qu'il en raconte au second Chapitre du Livre dix-sept. Joazar étoit Grand-Prêtre, lorsque le premier dénombrement fut fait. Car ce fut lui qui calma, par ses sages remontrances, l'esprit des Juifs, que le nom seul de dénombrement révoltoit. Herode l'avoit fait Grand-Prêtre lorsqu'il déposa Mathias, pour avoir eu part à l'entreprise des Disciples de Judas & de Mathias, qui avoient abbattu l'aigle d'or qu'il avoit fait mettre au fronton du vestibule du Temple. Archelaüs le déposa à son retour de Rome, par un motif assez semblable à celui qui avoit procuré son élévation. Car il l'accusa d'avoir fomenté la sédition des Juifs, qui demandoient qu'il punît ceux qui avoient eu part à la mort de Judas & de

Mathias, & de ceux qui avoient abbattu l'aigle d'or. Il ne paroît pas que ce Prince le rétablit. Car Joseph joint l'élection de son successeur immédiatement avec sa disgrace, & cette union marque naturellement, que ce fut le dernier Grand-Prêtre qu'Archelaüs nomma.

Joazar étoit revêtu de cette grande dignité, lorsqu'il porta les Juifs à se soumettre à un dénombrement dont ils ne pouvoient même entendre parler. Il n'étoit plus Grand-Prêtre, lors de celui que Cyrinus vint faire en Judée après la disgrace d'Archelaüs. Ce ne fut donc point en cette occasion, qu'il engagea ses Compatriotes à obéïr. Il n'y eut aucun dénombrement en Judée sous l'Ethnarcat de ce Prince. Ainsi, ce fut sous Herode, que se fit celui auquel il porta sa Nation à se soumettre.

Ce qui a pû empêcher qu'on n'apperçût ces deux dénombremens, c'est que Joseph s'exprime d'une manière obscure & embarrassée, dans les endroits où il les indique. Mais ce n'est pas le seul endroit, où, pour prendre sa pensée, on est obligé d'avoir moins d'égard à son expression, qu'au fil de son récit. Cyrinus déposa le Grand-Prêtre, contre lequel le peuple se soulevoit, & il s'appelloit Joazar, autre obstacle à appercevoir un double dénombrement dans ce que Joseph raconte au commencement des Chapitres un & trois. Mais après avoir rapporté que Joazar avoit calmé l'esprit du peuple. & l'avoir engagé à souffrir une opération qui le révoltoit, il n'y a pas d'apparence que ce fût contre lui qu'il se soulevoit. D'ailleurs, c'étoit contre un Grand-Prêtre qu'il se soulevoit, & Joazar ne l'étoit plus. Les noms de Joazar & d'Eléazar ne sont point si dissemblables, qu'un Copiste, toujours pressé, n'ait pû transcrire le premier pour le dernier, & cette supposition rétablit ce qu'il y a d'embarrassé & de disparat dans le récit de Joseph (*a*).

Ce que l'on vient de dire, suppose que le dénombrement auquel Joazar porta les Juifs à se soumettre, est ce qu'indique Joseph dans le dix-septième Livre des Antiquités Juives, lorsqu'il raconte qu'Herode obligea ses sujets de promettre de ne se point écarter de l'attachement qu'ils lui devoient, & à l'Empereur. Mais Joazar n'étoit point alors Grand-Prêtre, & il ne le fut que par la déposition de Mathias, que ce Prince accusa d'avoir eu part à l'entreprise des disciples de Judas & de Mathias. Je sens la force de l'objection ; mais une légere distraction, un manque d'attention, ont pû faire mettre à Joseph l'élévation de Joazar au souverain Pontificat, après un évenement qui l'avoit précedé. S'il paroît dur, de dire qu'il s'est trompé dans l'Histoire des Grands-Prêtres de sa Nation, l'est-il moins, ou plutôt, ne l'est-il pas davantage, d'avouer qu'il se contredit (& dans le même temps, en quelque sorte,) lorsqu'il raconte que Cyrinus déposa Joazar, qui n'étoit plus Grand-Prêtre ? Car Archelaüs l'avoit déposé, & l'union immédiate de sa déposition, avec le départ de ce Prince, donne tout lieu de croire qu'il ne le rétablit pas. Il n'est pas extraordinaire qu'on se trompe sur le temps auquel un évenement est arrivé. Dans cette erreur, il

(*a*) Chap. 2, pag. 851.

il n'y a que la mémoire qui soit en défaut; mais une contradiction blesse le bon sens, & il est rare qu'un Ecrivain d'un certain mérite ne s'en apperçoive.

REMARQUE III.

Le séditieux Judas avoit-il deux noms ? Etoit-ce de Galilée qu'il étoit ? Etoit-ce de la Gaulanite ?

MONSIEUR Reland, & quelques autres Sçavans, croient que le séditieux Judas avoit deux surnoms. C'est une conjecture, dont le mérite est de n'avoir rien d'impossible: c'en est assez pour ne la pas rejetter; mais on souhaiteroit quelque chose de plus, pour la recevoir. Quelques autres Sçavans prétendent que le surnom de Gaulanite est une correction de quelque mauvais Critique, qui se souvenant que Gamala, dont Joseph dit qu'étoit ce séditieux, étoit dans la Gaulanite, mais qui ayant oublié, ou n'ayant jamais sçû qu'il y avoit aussi une ville de ce nom en Galilée, crut que, dans les endroits où Judas est appellé Galiléen, c'est une faute de Copiste, qu'il se fit un mérite de corriger dans les Exemplaires qui lui passerent entre les mains. Il ne lui en passa donc aucun des Actes des Apôtres, ou il n'osa pas exercer sa critique sur ce saint Livre; car ce séditieux est surnommé Galiléen, dans tous ceux que nous avons. La conjecture, d'ailleurs, suppose qu'il y avoit une ville en Galilée qui s'appelloit Gamala. L'Ecriture n'y en connoît point, & l'endroit où l'on prétend que Joseph y en met une (*a*), est une faute de Copistes, qui ont transcrit Gamala, au lieu de Gaba. M. Reland l'a remarquée, dans sa Palestine éclaircie (*b*), & M. Havercamp l'a corrigée dans son Edition, en mettant Gaba au lieu de Gamala qu'avoient les anciennes.

Mais pourquoi avoit-on donné le surnom de Galiléen à ce séditieux ? C'est ce qu'on ignore entiérement, mais qu'il est très-indifférent de sçavoir. Ce fut peut-être parce qu'il avoit fixé sa demeure dans cette province. On a plusieurs exemples de personnes à qui l'on a donné le nom des endroits où elles demeuroient. Saint Luc se contente de désigner Judas par celui de Galiléen: parce que, sans doute, c'étoit celui sous lequel il étoit le plus connu. Joseph, qui a cru devoir faire connoître de quelle province il étoit, & en quel endroit il avoit pris naissance, dit qu'il étoit du bourg de Gamala, dans la Gaulanite. Le saint Evangéliste a cru qu'il suffisoit de le faire connoître par son nom & son surnom; l'Historien Juif, par celui de l'endroit où il étoit né, & de la province où étoit cet endroit: & en cela, nulle opposition avec l'Ecriture.

M. le Clerc croit que les Galiléens, dont Arrien dit qu'ils se mettoient au-dessus de la peur, pouvoient être plutôt des disciples de ce séditieux, que des Chrétiens. La conjecture est aussi peu vrai-semblable, qu'elle est peu édifiante. Judas n'avoit

(*a*) Guer. Juifs, Liv. 3. chap. 3. numero 1.
(*b*) Tom. 2. pag. 784.

pas fait assez d'éclat, pour avoir été connu d'Arrien, & pour avoir fait une secte qui se soit conservée jusqu'au temps du Commentateur d'Epictete. D'ailleurs, aucun Auteur, du moins connu, n'a donné le nom de Galiléens à ses disciples. Joseph ne le leur a jamais donné, au-lieu que c'est celui que donnoient communément dans les premiers siécles de l'Eglise, les Grecs & les Romains aux Chrétiens. Mais le témoignage d'un Payen, qui reconnoîtroit que les Chrétiens de son temps se mettoient au-dessus de la peur, seroit honorable & glorieux à la Religion. On le sent, &, pour le détruire ou pour l'affoiblir, on hazarde une conjecture aussi contraire à la piété que destituée de vrai-semblance, & que détruit ce que Gamaliel dit dans les Actes des Apôtres (*a*), » que Judas périt, & que ses disciples furent dispersés.

REMARQUE IV.

Quelle étoit la Princesse Julie, dont Philippe donna le nom à sa nouvelle ville. Les Samaritains ne jetterent point des os de morts dans le Temple. D'une correction que Casaubon vouloit faire.

JOSEPH rend compte des ouvrages qu'Herode & Philippe firent faire dans leur Tétrarchie, après avoir rapporté l'exil d'Archelaüs. On en conclut qu'il s'est trompé sur le nom de la Princesse à laquelle Philippe consacra ceux qu'il fit faire à Bethsaïde, ou que ses Copistes ont transcrit θυγατρὶ, au lieu de μητρὶ. Il y avoit long-temps qu'Auguste avoit relégué Julie sa fille dans l'isle de Pantadaire à cause de ses impudicités scandaleuses, lorsqu'il exila Archelaüs à Vienne en Dauphiné. M. Basnage, qui se fait cette difficulté, aime mieux attribuer l'erreur aux Copistes, que de dire que l'Historien Juif s'est trompé, dans le nom de la Princesse à laquelle il consacra les ouvrages qu'il avoit faits à Betsaïde.

Les Copistes ont fait de plus grandes fautes; mais on peut ne les point charger de celle-ci, & ne rien changer dans le texte, sans être obligé de dire que Joseph s'est trompé. Il est vrai qu'il rapporte les ouvrages qu'Herode & Philippe firent faire dans leurs Tétrarchies, après l'exil d'Archelaüs, & que Philippe ne put dédier ceux qu'il avoit faits à Bethsaïde à la fille d'Auguste, car ce Prince l'avoit reléguée alors dans l'isle de Pantadaire, comme on vient de le remarquer. Mais Joseph ne rapporte pas toujours les évenemens dans l'ordre des temps où ils sont arrivés, & c'est ce qu'il paroît avoir fait ici. Il y avoit dix ans que Philippe jouissoit de sa Tétrarchie, & il est peu vrai-semblable qu'il soit demeuré si long-temps sans penser à donner à la Princesse des marques de sa reconnoissance ou de son attachement. Mais on peut reculer le temps auquel il les lui donna, & le supposer antérieur à sa disgrace.

Ce fut, selon M. de Tillemont (*b*), la trente-neuviéme année de son

(*a*) Chap. 5. ỳ. 37.
(*b*) Hist. Emp. pag. 31. & 32.

régne, qu'Auguste ayant appris la conduite scandaleuse de la Princesse sa fille, la relégua dans l'isle de Pantadaire, & la vingt-huitiéme, qu'il partagea les Etats d'Herode, entre Archelaüs, Herode & Philippe. Si l'on suppose que ce fut au commencement de cette année, & que la trentiéme finissoit, lorsque Julie fut exilée, il y avoit environ trois ans que Philippe étoit de retour en Judée; car sa premiére attention dut naturellement être, de se rendre dans le petit Etat que l'Empereur lui avoit assigné. Outre que l'on fait bien des ouvrages en trois ans, on put être quelque temps, en Judée, sans sçavoir l'exil de Julie. Ses désordres scandaleux avoient couvert l'Empereur de confusion, & on ne se presse pas de mander de semblables nouvelles. Ainsi, Philippe put avoir achevé les ouvrages qu'il faisoit faire à Bethsaide, & leur avoir donné le nom de la Princesse, avant que d'avoir appris sa disgrace.

Tous les Auteurs qui ont rapporté l'impiété des Samaritains (a), dont Joseph parle ici, supposent que ces insolents répandirent » des os » de morts dans les galeries, & dans » tout le reste du Temple. « Il y a quelque petit dérangement dans le texte de Joseph, mais il n'est point tel, qu'il dise, qu'il puisse même dire que les Samaritains répandirent des ossemens *per porticus & per totum templum*. Ils ne se glisserent point dans le Temple secrettement: ce ne fut point le lendemain matin, que les Prêtres trouverent le Temple souillé, & cette insolence n'obligea point les Juifs d'interrompre la fête qu'ils célébroient, comme le racontent les Auteurs de l'Histoire universelle du monde (b).

Ce ne fut pas dans le Temple, proprement dit, ἐν τῷ ναῷ, mais dans les Portiques, ἐν ταῖς στοαῖς, que les Samaritains jetterent des os de morts. Sans déterminer la distance d'entre les Portiques d'Israël & le Temple, en général elle étoit trop grande, pour que les Samaritains, qui ne pénétterent pas plus avant, pussent jetter de-là des ossemens dedans; & quand ils en auroient eu la force, le voile qui étoit devant le Saint les en eût empêchés.

Ce qui suit étoit un peu dérangé dans les anciennes Editions. Le nouvel Editeur l'a heureusement rétabli; j'ai profité de sa conjecture, à cela près, que je lis πάντος, au lieu de πάντας, qu'il a fait imprimer. » Quelques Samaritains, qui étoient » entrés secrettement dans Jerusalem, jetterent des os de morts » dans les Portiques, aussi-tôt que » les portes en furent ouvertes. *Cette* » *impiété* fit qu'on leur interdit » toute entrée des Portiques. πάντος » τοῦ ἱεροῦ εἶρξαντο. Il n'y avoit alors » aucun réglement sur cela, mais » on s'appliqua dans la suite à faire » une garde plus exacte aux sacrés Portiques. « Les Juifs n'excluoient pas sans doute les Samaritains de l'entrée du Portique des Gentils; mais leur insolence impie fut cause qu'ils ne les souffrirent plus entrer dans aucun des Portiques.

Casaubon prétend que πυλῶνες qui est devant τοῦ ἀύλου, ne signifie

(a) Sig. Gelenius, M. d'Andilly, M. de Tillemont, M. Basnage, *Anal. Polit. Eccles.* pag. 208.
(b) Tom. 5. pag. 257.

pas le *cinquième*, mais *envoyé*. Le nouvel Editeur a reçu la conjecture (*a*), & elle a l'approbation de Messieurs Spanheim & Hudson. Πεμπτὸς, est susceptible de l'un & de l'autre sens, & si ces Sçavans se sont déclarés pour le dernier, c'est qu'ils prétendent que Valerius Gratus ne fut que le quatrième Intendant de Judée, depuis la mort d'Herode. Mais il sera le cinquiéme, si l'on compte Sabinus; & Coponius n'aura pas été premier, comme le dit M. de Tillemont (*b*). M. Basnage prétend que Sabinus ne fut point Intendant de Judée, mais les raisons qu'il en apporte me paroissent bien foibles.

L'Empereur ne sçavoit pas la mort d'Herode, lorsqu'il fit Sabinus son Intendant (*c*) en Syrie; ainsi il ne put pas lui donner l'intendance de Judée. Mais, comme on n'ignoroit pas à Rome, que ce Prince étoit dangereusement malade, & qu'il n'y avoit pas d'espérance qu'il pût recouvrer sa santé, l'Empereur, pour prévenir les suites que cette mort pourroit avoir, lui donna ordre de se porter en Judée, lorsqu'elle seroit arrivée, & d'avoir soin de cette Province. Il est certain qu'il y fit les fonctions d'Intendant, & il n'est pas vrai-semblable qu'il eût osé y prendre une autorité qu'Auguste ne lui eût pas donnée. Les Juifs le reconnurent en cette qualité, & comme ils n'avoient point encore eu d'Intendant, il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent voulu le recevoir, s'ils n'avoient pas sçû qu'il étoit autorisé de l'Empereur. La manière dont Varus se conduisit avec lui, pour l'empêcher de se mêler des affaires de cette province, le suppose. Il est vrai qu'il l'empêcha pendant qu'il fut à Césarée de s'emparer des Places de la Judée, & de toucher au thrésor royal, jusqu'à ce qu'on eût reçu des ordres de l'Empereur; mais ce fut, ce semble, plutôt par prières que par autorité. En effet, Varus ne fut pas plutôt parti pour Antioche, que Sabinus se rendit à Jerusalem, s'empara du Palais, & tâcha de se rendre maître des places fortes de la province; & Varus reconnut qu'il avoit droit d'y commander, puisqu'il lui laissa une légion, pour le mettre en état de se faire obéir.

REMARQUE V.

De l'image de l'Empereur, que Pilate fit entrer dans Jerusalem. Des boucliers qu'il fit consacrer dans le Palais d'Herode.

Le grand Scaliger a manqué de mémoire (*d*), lorsqu'il a fait dire à Joseph, que Pilate avoit mis secrettement les enseignes Romaines dans le Temple. Il seroit à souhaiter, pour l'un & pour l'autre, que l'Historien Juif l'eût dit. Scaliger ne seroit pas chargé de la petite confusion qu'il y a toujours à faire dire à un Auteur ce qu'il ne dit pas, & Joseph n'eût pas donné une idée peu avantageuse de son jugement, ou de sa bonne foi, en avançant

(*a*) Note *r*.
(*b*) Ruine des Juifs, pag. 418.
(*c*) Καίσαρος ἐπίτροπος. Antiq. Juiv. Liv. 17. pag. 851.
(*d*) Animad. Euseb. 2286.

un fait, qui, selon toutes les apparence, est faux.

Les Intendans de Judée qui succéderent à Coponius, n'alloient pas sans doute à Jerusalem, sans se faire accompagner par un corps de troupes; mais comme Joseph n'en dit rien, on ignore si elles y entroient avec des enseignes, sur lesquelles l'image de l'Empereur étoit peinte. Le peu d'état que les Romains faisoient des Juifs, est un fort préjugé, qu'ils n'avoient pas la complaisance de rien changer dans la manière dont leurs troupes marchoient, lorsqu'elles alloient à Jerusalem; & que, comme elles entroient dans les autres villes de l'Empire avec des enseignes, sur lesquelles l'image de l'Empereur étoit peinte, elles ne ne les quittoient pas, lorsqu'elles entroient dans quelques-unes de celles des Juifs. Assurément, lorsque Quintilius Varus alla à Jerusalem, dégager une légion que les Juifs y tenoient assiégée, les deux qu'il avoit avec lui n'y furent pas sans leurs enseignes. Des troupes qui entrent dans une ville, qui rentre dans le devoir, après une révolte assez opiniâtre, ne cachent pas leurs enseignes, elles les déploient au contraire.

Il y eut une émeute à Jerusalem, à l'occasion d'une entreprise qu'y fit Pilate, & que les Juifs regarderent comme une insulte faite à leurs Loix. Philon & Joseph se réunissent à le dire; mais ils se divisent sur les motifs & les circonstances de cette entreprise, & cette division donne lieu de soupçonner qu'ils ont été mal informés du fait, & qu'ils ne l'ont rapporté que sur des bruits vagues & populaires, ou que, peu attentifs à ce que l'Histoire demandoit d'eux, ils n'ont songé qu'à le raconter de la manière qu'ils ont cru qu'elle donneroit une plus grande idée de l'attachement des Juifs pour leur Loi. Joseph, moins déclamateur que Philon, ne l'a pas porté si haut; mais Philon enfle son récit d'une manière à faire croire qu'il avoit peu de jugement, s'il étoit persuadé que la chose s'étoit passée comme il la raconte, moins encore de bonne foi, s'il sentoit le faux de ce qu'il débitoit si pompeusement.

L'entreprise de Pilate dut faire un grand éclat, à en juger par la manière dont en parle Philon, qui l'apprit en Egypte. Et Joseph, qui a demeuré la plus grande partie de sa vie à Jerusalem & en Judée, & qui, en qualité d'Historien de sa Nation, a dû s'informer de tout ce qui lui étoit arrivé de considérable, ne paroît pas en avoir entendu parler. Cette entreprise, si c'est celle des boucliers, est-elle postérieure? est-elle antérieure à celle des enseignes? Si elle l'a précédée, comment Pilate osa-t'il dans la suite faire entrer de nuit dans Jerusalem des drapeaux où étoit l'image de l'Empereur, après avoir reçu mille reproches de Tibere, pour avoir consacré des boucliers dans le palais d'Herode? Si l'on dit qu'elle est postérieure, cet Officier étoit bien aveugle, de ne pas prévoir que les Juifs ne souffriroient pas cette consécration, après l'éclat où ils s'étoient portés, lorsqu'il avoit fait entrer dans Jerusalem des drapeaux, où l'image de l'Empereur étoit.

Que penser d'un Ecrivain, qui ne craint point de dire que les quatre fils d'Herode n'étoient inférieurs ni à la dignité ni à la fortune des

Rois (*a*) ? Antipas & Philippe (*b*) étoient Tétrarques ; mais la meilleure de ces Tétrarchies ne valoit pas une des Provinces de France. Herode & Phasaël n'avoient point d'Etats, & cependant ils n'étoient inférieurs en rien à des Rois. Quand la chose auroit été aussi véritable qu'elle l'étoit peu, convenoit il à Agrippa, qui étoit leur parent, de le dire ? Etoit-ce un compliment à faire à l'Empereur, de lui parler de sa famille d'une manière peu conforme à la vérité ? Que penser d'un Auteur, qui tombe dans des écarts si marqués de bon sens ? Quand Tibere eut appris ce qu'avoit fait Pilate, quoiqu'il ne s'émût pas facilement, il lui écrivit sur le champ, pour lui reprocher sa témérité, & lui ordonner d'ôter ces boucliers de l'endroit où il les avoit mis. C'est connoître bien peu le caractere de ce Prince, & fronder toutes les vraisemblances, que de lui donner de l'empressement dans une affaire, où les plus grandes sollicitations l'eussent à peine engagé à faire ce à quoi il se porte de soi-même avec empressement. » Nous trouvons, dit » Origène (*c*), dans des morceaux » d'histoire du temps de l'Empe- » reur Tibere, que le peuple *Juif* » courut de grands dangers sous » l'intendance de Ponce-Pilate ; car » cet Intendant vouloit les con- » traindre de mettre la statuë de » César dans le Temple. « L'Auteur dans lequel Origene avoit lû cela, étoit Grec ; car il ne paroît pas que ce Pere sçût le Latin. Ce fait n'est point pris de Joseph, comme l'assure (*d*) un sçavant Critique, ou ce Pere lui en impose ; car l'Historien Juif ne dit rien de semblable. Mais voilà un Historien qui le dit, & peut-être plusieurs ; car l'expression d'Origene ne le borne pas, ce semble, à un seul. Ce Pere ne nous dit point quels étoient ces Historiens dont il empruntoit ce fait ; mais si l'on pouvoit compter sur l'exactitude de sa citation, elle rendroit vrai-semblable le grand soulevement des Juifs, qui ne l'est pas dans le motif que lui donnent Philon & Joseph. Ni l'un ni l'autre ne paroissent pas avoir eu de bons memoires sur cet évenement, & peut-être n'ont-ils écrit que sur ceux de quelque Elléniste fabulateur, qui ne s'étoit pas fait scrupule de donner à l'entreprise de Pilate le tour qu'il croyoit le plus propre à donner une grande idée de la fermeté de sa Nation, & de son attachement inviolable à la conservation de sa Loi dans toute sa pureté. Le premier de ces Auteurs dit que c'étoient des boucliers, que Pilate vouloit consacrer dans le palais d'Herode ; & le second ne l'accuse que d'avoir fait entrer de nuit dans Jerusalem des enseignes, où étoit le buste de

(*a*) Ουκ ἀποδίωλας τό τε ἀξίωμα ἢ τὰς τύχας τῶν βασιλέων. Legat. ad Caium. p. 1034. *a. b.*

(*b*) Philippe même pouvoit être mort ; car il mourut la vingtiéme année de Tibere. Comme Joseph ne marque pas le temps que Pilate fit entrer dans Jerusalem les enseignes Romaines, avec l'image de l'Empereur, on ne peut pas assurer que ce Tétrarque fût encore en vie, mais on ne peut pas aussi le nier. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 5. *número 6.*

(*c*) Sur S. Matth. pag. 804. nouv. Edit.

(*d*) Hæc ex Josepho, Antiq. Liv. 18. chap. 4. & Lib. de bello Judaic. petit *M. Huet.*

l'Empereur. Tibere ne voulut pas permettre dans le commencement de son régne, qu'on lui consacrât des statues, mais il se relâcha dans la suite de cette retenuë si louable, si elle avoit été sincére, & il permit aux peuples de l'Asie de lui bâtir des Temples. Si l'on pouvoit appuyer une conjecture sur ce que dit Origene, on pourroit penser que ce fut en conséquence de cette permission, que Pilate, pour lui faire sa cour, voulut mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem. Mais l'Empereur ayant appris l'émeute que cette entreprise y causoit, dans la crainte qu'elle ne produisît un soulévement général de la Nation, & pour faire voir que ce n'étoit qu'aux instances des peuples d'Asie, qu'il avoit accordé qu'on lui bâtît un temple, & qu'il ne vouloit point qu'on usât d'aucune violence pour lui faire rendre certains honneurs, il ordonna à Pilate de ne pas forcer les Juifs de souffrir que sa statuë fût dans leur Temple (*a*). On ne sçait ce qu'on doit penser de la citation d'Origene : quelle qu'elle soit, elle donne de la vrai-semblance au grand soulévement des Juifs, qui n'en a point dans le récit qu'en font Philon & Joseph, comme l'on vient de le remarquer.

REMARQUE VI.

De l'éloge de Jesus-Christ, qu'on lit au Chapitre III. numero 3.

CE seroit le saint Martyr Macaire (*b*) qui auroit cité le premier le témoignage qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives de Joseph, en faveur de Jesus Christ, si l'on pouvoit donner quelque créance à ses actes. Mais l'Auteur en est inconnu, &, quel qu'il soit (*c*), » il est aisé de démontrer, par beaucoup de preuves, qu'ils sont trop pleins de fautes, pour avoir aucune autorité. « Sans entrer dans le détail de ces fautes, le raisonnement que prète l'Auteur de ces actes au saint Martyr, est d'un Ecrivain qui paroît sçavoir peu ce qu'il dit, & ne pas sentir que ce qu'il apporte en preuve, détruit ce qu'il veut prouver. Saint Macaire dit à Dioclétien, que Joseph, Prêtre de Jerusalem, qui a écrit l'Histoire des Juifs avec beaucoup de fidélité, témoigne » que le Christ est le Dieu véritable. « Et, pour le prouver, il rapporte ce qu'il en dit, ou ce qu'on lui en fait dire, au dix-huitième Livre des Antiquités Juives (*d*). Mais quelque éloge qu'on y fasse de Jesus-Christ, l'on n'y lit point qu'il fût Dieu, ni qu'il se soit incarné.

(*a*) Tacite, Annal. Liv. 4. num. 15.
(*b*) Bollandist. *Mai*, Tom. 5. page 149.
(*c*) M. de Tillemont, Mem. Eccles. Tom. 5. pag. 514.

(*d*) Μαρτύρει τὸν θεὸν ἀληθινὰ γεγόνατα, ἐνανθρωπήσαντα τε καὶ σταυρωθέντα. Le Traducteur de ces actes a oublié de traduire ces deux derniers mots.

C'est donc Eusébe de Césarée, qui a cité le premier ce témoignage. Saint Justin, Origene, Clement d'Alexandrie, & les autres anciens Apologistes de notre Religion, ou ne l'avoient pas dans leur Exemplaire, ou n'ont pas jugé à propos de s'en servir. Quel qu'en ait été le motif, leur silence n'est pas une preuve qu'il ne soit pas de Joseph. Il fait naître cependant quelque soupçon; &, ce soupçon & le doute de son authenticité se touchent de bien près. Ce ne seroit pas ici le lieu d'apprécier les preuves que saint Justin allégue de notre Religion, dans son dialogue avec Triphon; je crois cependant pouvoir dire, qu'un éloge de notre Seigneur, fait par un Prêtre Juif, qui a toujours paru attaché au Judaïsme, qui a vécu dans un temps peu éloigné de celui où le Messie avoit paru, y auroit mieux tenu sa place, & auroit dû faire plus d'impression dans l'esprit de celui avec lequel le Philosophe Chrétien s'entretenoit, que plusieurs de ses citations.

Le silence de saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, ne peut former aucun préjugé légitime. La Religion Chrétienne étoit de leur temps la religion du Prince: les Payens ne l'attaquoient plus, ou le faisoient si mal, qu'on ne croyoit pas devoir leur répondre, après tous les excellents Traités qui avoient été composés auparavant, pour en faire connoître la vérité. Comme ses plus grands ennemis étoient alors les hérétiques, c'étoit à les réfuter que ces Saints travailloient: que, tout occupés des maux qu'ils faisoient à l'Eglise, ils croyoient ne devoir pas se distraire, pour combattre un ennemi vaincu, & presque entiérement détruit.

Saint Chrysostome, dans ses Homélies contre les Juifs; saint Cyrille d'Alexandrie, dans ses Déclamation contre Julien; Photius, dans l'extrait qu'il fait des Œuvres de Joseph, ne disent rien du passage de cet Auteur, qui fait le sujet de cette Remarque. C'est un nuage qu'ont à dissiper les Sçavans qui le croient authentique. On n'emploie pas toujours les preuves qui semblent devoir entrer dans le sujet que nous traitons: notre mémoire ne nous les représente souvent pas. Nous avons cependant coûtume de soupçonner un Ecrivain, qui, dans le sujet qu'il traite, ne se sert pas d'une remarque, d'une correction, ou d'une conjecture, qui devoit naturellement y entrer, & qui se trouve dans un ouvrage imprimé (a); nous le soupçonnons, dis-je, ordinairement, de n'en avoir pas eu connoissance. Le soupçon, dit un Sçavant réfugié, est sans fondement. Ces Peres n'avoient pas manqué d'en parler; » mais les Moines, qui » ont publié leurs ouvrages, étoient » dans une si crasse & si profonde » ignorance .... qu'on pourroit » avoir cru, dans ces siécles téné» breux, que le témoignage d'un » Juif étoit injurieux à Jesus» Christ, ... & ces Peres pour» roient bien l'avoir supprimé. « C'est se déshonoror, que de proposer de semblables conjectures; & si l'authenticité de ce passage ne pouvoit se soûtenir que par des suppositions aussi révoltantes, ce seroit pour bien des gens, une preuve de sa supposition.

Il y a quelque chose dans Pho-

(a) Ancillon, Mélange de critique, &c. Tom. 2.

tius

tius de plus que le ſilence. Il parle dans le cahier quarante-huit, du Traité *de natura univerſi*, περὶ παν̃ος. Et, après avoir remarqué qu'il eſt différemment intitulé dans les manuſcrits, il ajoûte, que l'Auteur parle » preſque de Notre-» Seigneur Jeſus-Chriſt comme » font les Chrétiens, « & que c'eſt peut-être ce qui a porté quelques perſonnes à douter que l'ouvrage fût de Joſeph. Un Auteur qui auroit eu dans ſon manuſcrit ce que l'Hiſtorien Juif dit, ou ce qu'on lui fait dire de Notre-Seigneur, n'auroit pas dit, que quelques perſonnes doutoient que le Traité περὶ παν̃ος fût de lui; parce que l'Auteur parle de J. C. comme un Chrétien. Il n'eſt point de Chrétien en effet qui ne ſe fît honneur de l'éloge de l'Auteur de notre ſainte Religion, qu'on lit dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives.

Cet éloge a pû n'être pas dans l'Exemplaire qu'Origene avoit de Joſeph, & ce ne ſeroit pas une raiſon de le juger ſuppoſé. Tous les anciens manuſcrits ne ſont pas toujours complets, & une défectuoſité dans un manuſcrit, qui eſt remplie dans un autre, n'eſt point néceſſairement une fourrure dans celui où elle ſe trouve. Mais, indépendamment de ce qu'on en pourroit conclure pour ou contre l'authenticité de cet éloge, Origene l'a-t'il connu? Comme la queſtion eſt purement littéraire, je crois pouvoir dire, ſans pourtant me décider ſur ſon authenticité ou ſa ſuppoſition, que cet ancien Pere ne l'avoit pas dans ſon manuſcrit, lorſqu'il écrivoit ſon Commentaire ſur S. Matthieu, ou qu'il réfutoit les mauvaiſes objections de Celſe.

Si le ſens du paſſage du Commentaire ſur ſaint Matthieu, eſt que Joſeph ne croyoit pas, ſelon Origene, que Jeſus fût le Chriſt, il n'avoit pas dans ſon Exemplaire l'eloge qu'on lit de notre Sauveur dans les Antiquités: la juſteſſe de la concluſion n'eſt pas conteſtée; mais quelques Sçavans prétendent qu'il dit ſeulement, » qu'il ne croyoit » pas en Jeſus-Chriſt. « Si c'eſt la penſée d'Origene, ſon expreſſion ne le dit pas, & c'eſt la tirer de ſon ſens naturel, que le lui attribuer. Il faudroit pour cela, que καταδέχομαι pût ſignifier croire en quelqu'un; & je ne penſe pas qu'on en puiſſe donner d'exemples: encore cela ne ſuffiroit-il pas. Origene auroit dû ne pas ajoûter εἶναι après καταδεξάμενος (*a*). Car quand il auroit donné le ſens de croire en quelqu'un à ce participe, ſa penſée n'en ſeroit pas moins: » Ce qui eſt » admirable, eſt que, quoique Jo-» ſeph ne crût pas que Jeſus fût » le Chriſt, il ne laiſſe pas de ten-» dre témoignage à la ſainteté de » Jacques. « L'expreſſion eſt ſi préciſe, que je ne crains pas d'aſſurer, qu'à quelque perſonne qu'on donne cet endroit à traduire, pourvû qu'elle ne ſoit pas prévenue, elle ne le rendra jamais par: » ce » qui eſt admirable eſt, que quoi-» qu'il ne crût pas en Jeſus-Chriſt. «

Je crois pouvoir aſſurer la même choſe de la manière dont cet ancien s'exprime dans ſon premier Livre contre Celſe (*b*). Et quand on voudroit conteſter ſur la ſignification des termes dont il ſe ſert,

(*a*) Καὶ τὸ θαυμαστὸν ὅτι τὸν Ἰησοῦν ἡμῶν οὐ καταδεξάμενος εἶναι Χριστὸν, οὐδὲν ἧττον Ἰακώβῳ δικαιοσύνην ἐμαρτύρησε τοσαύτην.

(*b*) Quand ce Pere dit a Celſe, ἰδικλόμλω

son raisonnement suppose qu'il ne connoissoit pas l'éloge de Jesus-Christ, qu'on trouve dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives.

Après avoir mis sur la scène un prétendu Juif, qui vouloit bien reconnoître en quelque sorte que Jean avoit baptisé, & qu'il avoit conféré le Baptême à Jesus, il ajoûte: » Je voudrois bien dire a Celse, ... qu'un Auteur, qui a vécu » peu de temps après l'un & l'autre, » dit que Jean-Baptiste a conféré le » Baptême pour la rémission des » pechés de ceux qu'il baptisoit ..... que quoique ce même » Auteur ne crût pas que Jesus fût » le Christ, cherchant la cause de » la ruine de Jerusalem, & de la » destruction du Temple, au-lieu » de dire, que l'attentat du peuple » contre Jesus, lui attira ce malheur ...... il dit que ce fut la » punition de ce que les Juifs » avoient fait à Jacques le Juste.

Dans cette réfutation, Origene prétend que Joseph avoit dit quelque chose de plus avantageux à la Religion Chrétienne, que ce dont convenoit tellement que tellement le prétendu Juif de Celse; & il le prouve, parce qu'il fait regarder la ruine de Jerusalem & du Temple, comme une punition de la mort de Jacques le juste. Origene n'eût guères sçû profiter de son avantage, si l'éloge qu'on lit de Jesus-Christ dans les Antiquités Juives lui avoit été connu. Il vouloit prouver, comme on vient de le remarquer, que l'aveu que vouloit bien faire le Juif postiche, n'étoit rien, en comparaison de ce qu'un Auteur, presque contemporain de Jesus & de Jean-Baptiste, avoit reconnu, & il se contente d'alléguer ce qu'il dit de la cause de la ruine de Jerusalem. La manière dont il parle, ou dont on le fait parler, dans les Antiquités Juives, de notre Sauveur, eût fait sentir infiniment davantage, que le Juif postiche ne se mettoit guères en frais, lorsqu'il vouloit bien reconnoître que Jean avoit baptisé Jesus, en lui alléguant un Auteur de sa Nation, qui, quoiqu'il ne crût pas que Jesus fût le Christ, avoit cependant dit qu'il avoit fait des choses admirables; qu'il ne sçavoit s'il devoit l'appeller homme, & qu'il étoit ressuscité le troisième jour après sa mort.

Quelques Grecs postérieurs ont cité cet éloge; mais à saint Isidore près, ils l'allegnent de manière à faire naître un nouveau soupçon, ou à fortifier celui dans lequel on étoit peut-être déja. Car ils y ajoûtent quelque chose, où ils ne le rapportent pas dans les mêmes termes qu'on le lit dans Joseph & dans Eusebe, & ces additions font craindre qu'on n'en ait fait de plus considérables à ce que l'Historien avoit pû dire de Jesus Christ.

On sçait la déférence qu'on doit au témoignage de saint Isidore de Péluse; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que, pour que la citation qu'il fait de cet éloge, en assure l'authenticité, il seroit néces-

δ' ἂν Κέλσῳ προσωποποιήσαντι τὸν Ἰουδαῖον παραδεξάμενον πῶς Ἰωάννην ὡς Βαπτιστὴν; sa pensée n'est pas : » Je voudrois » bien dire a Celse, qui feint qu'un » Juif, qui croyoit en quelque sorte à » Jean Baptiste, mais qui convenoit » en quelque sorte que Jean avoit baptisé. *Liv. 1. contre Celse, numero 47.*

faire de constater auparavant, qu'il l'a cité de l'ouvrage même de Joseph. Sans cela, les Sçavans qui la lui contestent ne manqueront pas de répondre qu'il ne l'a peut-être cité que sur l'autorité d'Eusèbe. Car, en ce cas ce ne seroit qu'un Auteur qui rapporteroit ce qu'il lisoit dans cet Historien, & dont la citation ne seroit pas un témoignage différent de celui de l'Archevêque de Césarée. Le Saint avoit sans doute un Exemplaire de Joseph, mais il étoit différent en quelques endroits de nos Imprimés, s'il le consultoit lorsqu'il écrivoit au Prêtre Marcien » qu'Hérodiade épousa après la naissance de Salomé, au mépris de » la Loi de ses peres, Herode, qui » étoit brouillé avec son frere de » pere. « Les deux freres étoient si peu brouillés, que ce fut chez Philippe, qu'Herode Antipas allant à Rome, s'engagea à épouser Hérodiade à son retour, & promit de répudier la fille du Roi Aretas, qu'il avoit épousée.

On ne trouve dans l'Eglise Latine, que saint Jerôme, Rufin, & Cassiodore, qui aient parlé du témoignage que Joseph doit avoir rendu à Jesus-Christ; mais cela ne peut porter aucun préjudice au sentiment des Sçavans, qui le croient authentique. Les Peres de l'Eglise Latine ont, pour la plûpart, sçû peu la Langue Grecque, ou l'ont même ignorée entiérement. Et depuis le quatrième siècle, on n'a presque aucun ouvrage d'eux, dans lequel ce témoignage ait dû naturellement entrer. Ainsi, tout se réduit aux citations qu'en ont fait les Ecrivains que l'on vient d'indiquer; encore ignore-t-on si ce n'est point d'Eusébe seulement, qu'ils ont emprunté ce qu'ils en ont dit. Soit que ce soit d'Eusébe, soit que ce soit de Joseph, que S. Jerôme l'ait cité, son Exemplaire n'étoit pas entiérement conforme aux Imprimés de ces deux Auteurs, ou il a cru devoir y faire un petit changement. On lit dans Joseph & dans Eusébe οὗτος ἦν Χριστὸς, c'étoit le Christ. Si saint Jerôme lisoit de même dans son Exemplaire, il faut qu'il ait cru qu'il n'y avoit pas de vrai-semblance qu'un Juif, qui a persévéré constamment dans le Judaïsme, ait dit que Jesus, que les Juifs avoient fait mourir, étoit le Christ; & que, dans cette pensée, il ait traduit *dicebatur*, comme si son original eût porté λεγόμενος. Mais ce ne seroit pas la seule correction qu'il faudroit faire, pour rendre l'éloge de Jesus Christ vraisemblable, dans la bouche d'un Juif qui persévére dans sa Religion. Le saint Docteur a pû n'y pas faire attention: il a pû ne le pas ignorer. Mais il avoit des ennemis, & on ne fait que trop souvent par passion, un crime à un Auteur d'un sentiment, qu'on croit intérieurement ou véritable ou du moins innocent.

M. Huet, le Pere Pagi, & quelques autres Sçavans, croient que l'adoucissement de saint Jerôme est la véritable leçon; & qu'il faut lire, dans Joseph & dans Eusébe λεγόμενος après οὗτος ἦν. Mais ils le prétendent, contre la foi de tous les manuscrits. Eusébe qui cite deux fois ce témoignage, ne l'avoit point dans le sien. Il n'étoit point non plus dans celui des Actes des saints Martyrs, Donat, Macaire, & Théodore. Enfin, Rufin, & l'ancien Interprète de Joseph, n'ont point connu λεγόμενος, à en juger par leur traduction.

En voulant lever une difficulté qui

embarrasse, on en fait quelquefois naître une plus grande, sans pouvoir écarter la premiére. On adoucit à la vérité l'expression de l'Auteur de cet éloge, en supposant λεγόμενος après οὗτος ἦν, mais on le fait très-mal raisonner. Après ne l'avoir fait rapporter que comme un bruit public, que Jesus étoit le Christ, il n'a pû ajoûter sans inconséquence, » car il leur apparut » le troisiéme jour. « Il eût dû, dans cette pensée, ne rapporter la Résurrection de notre Sauveur, que comme il avoit rapporté qu'il étoit le Christ; je veux dire, comme une chose que l'on avoit dite dans le temps, sans l'assurer: encore n'eût-il pas raisonné juste. Car le motif de l'attachement des Apôtres pour leur maître ne pouvoit pas être, qu'on le disoit ressuscité, mais parce qu'il l'étoit véritablement. Que si l'on fait dire à l'Auteur de cet éloge, que ce ne fut que parce qu'ils le crurent ressuscité, on le réduit à ne rien dire. » Le bruit public étoit, » qu'il étoit le Christ; que, trois » jours après sa mort, il avoit pa- » tu vivant à ses disciples, qu'ils » le crurent, & que ce fut le motif » de l'attachement qu'ils eurent tou- » jours pour lui. « Seroit-ce un témoignage glorieux à la Religion, & pourroit-on l'apporter en preuve de sa vérité?

Peut-être que l'Auteur des Variétés historiques a senti cette difficulté (a), & que c'est pour la lever, qu'il pretend » qu'il est probable que » Joseph, par ces paroles, *il étoit* » *le Christ*, a voulu dire aux Ro- » mains & aux Grecs, c'est celui » que vous connoissez sous le nom » de Christ. « Sans examiner si c'est la pensée de Joseph, il suffit de remarquer que cette explication revient au *dicebatur* de saint Jerôme. Car, dire que Jesus étoit celui que les Payens connoissoient sous le nom de Christ, c'est la même chose dans le fond, que dire, qu'on disoit que c'étoit le Christ. C'est rapporter le nom sous lequel on le connoissoit, mais ce n'est pas dire que ce nom lui convînt, ni par conséquent qu'il fût le Messie.

M. l'Abbé Houtteville, l'Auteur des Variétés Historiques, & quelques autres Sçavans, triomphent sur la longue possession où ils prétendent qu'est l'éloge que fait Joseph de Jesus-Christ dans Eusebe, de passer pour authentique. C'en est en effet un grand préjugé; mais ce n'en est pas une preuve: l'erreur ne prescrit jamais contre la vérité; & si les Sçavans qui le croient supposé, en donnoient de bonnes preuves, sa longue possession ne lui acquerroit pas le droit de passer pour ce qu'il n'est pas, & d'occuper une place qui ne lui appartiendroit point.

On n'a point à la vérité de preuve que les Juifs ni les Payens en aient jamais contesté l'authenticité: mais ce n'est pas assez pour donner lieu à une prescription réguliére. Comme nous n'avons pas tous les Livres que les Juifs & les Payens ont pû composer contre notre Religion, ou plutôt, comme nous n'en avons aucun, si l'on ne peut pas assurer qu'ils combattoient dans quelqu'un l'authenticité de cet éloge, on ne peut pas également nier qu'ils ne l'aient pas traité de supposé. Nulle preuve de l'un ni de l'autre; quel droit par conséquent de le nier, ou de l'assurer?

(a) Tournely, *de Incarnat.* Tom. 3. pag. 134.

Les Juifs, les Payens ſur-tout, ne ſe ſont jamais guères occupés d'étudier notre Religion & de s'inſtruire de ſes dogmes & de ſes myſtéres. Les premiers ſçavoient en général qu'elle enſeignoit que la Circoncifion & les autres cérémonies légales n'étoient plus néceſſaires pour obtenir le ſalut : c'en étoit aſſez pour les porter à faire les plus grands efforts dont une violente paſſion eſt capable, pour l'étouffer dans ſa naiſſance. D'ailleurs, les perſécutions qu'on leur faiſoit de tous côtés, ne leur permettoient guères de ſonger à combattre notre Religion, encore moins leur laiſſoient-elles les moyens de la perſécuter. On a pluſieurs ouvrages aſſez anciens des Juifs. Ils parlent mal dans quelques-uns de notre Religion ; mais il ne paroît par aucun, qu'ils aient jamais connu l'éloge que Joſeph fait de Jeſus-Chriſt. Je ne ſçai s'il y a plus de deux ſiècles qu'ils le connoiſſent.

Les Payens ont encore moins cherché à s'inſtruire de notre Religion. Il étoit public qu'elle condamnoit l'idolatrie, & le culte impie qu'on rendoit aux Empereurs. C'eſt où ſe bornoit en général ce qu'ils en connoiſſoient, & c'eſt de ce peu qu'ils en connoiſſoient, qu'ils ſe faiſoient un devoir religieux de la perſécuter avec le fer & le feu. Dans cette poſition, il eſt peu vraiſemblable qu'ils ſoient allés, ſi je puis m'exprimer ainſi, déterrer dans Euſebe l'éloge qu'il prétend que Joſeph fait de J.C. : à quelle occaſion d'ailleurs, ſe ſeroient-ils portés à l'y aller chercher ; les Apologiſtes de notre Religion ne le leur alléguant point, dans les ouvrages qu'ils compoſoient & qu'ils leur adreſſoient, pour en prouver la vérité ?

Ce ſeroit, ce ſemble, trop demander, que d'exiger que dans un temps où les Payens débitoient les calomnies les plus noires contre la Religion, & où ils la perſécutoient avec la derniére fureur, quelque Chrétien eût compoſé un Livre pour avertir que l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'Euſebe cite de Joſeph, ne ſe trouve point dans ſes Œuvres. La démarche eût été de la derniére imprudence. Elle eût donné un prétexte ſpécieux aux Payens d'accuſer les Chrétiens de mauvaiſe foi, & eût expoſé l'Auteur à tous les reproches qu'auroit mérité ſon indiſcrétion, & eût pû rendre ſa foi ſuſpecte.

Un Chrétien ne doit pas ſe porter naturellement à réclamer contre l'authenticité d'un titre qui ſe preſente comme avantageux & glorieux à ce qu'il a de plus cher. Comme l'on croit volontiers ce qui fait plaiſir, on le reçoit avec joie & empreſſement. Quand dans la ſuite on auroit quelque ſoupçon qu'il fût ſuppoſé, la vertu la plus auſtère pourroit croire ne devoir pas rendre public un tel ſoupçon, dans la crainte des ſuites que pourroit en avoir la déclaration ; & comme la vérité de la Religion eſt d'ailleurs démontrée par des preuves inconteſtables, cette même vertu demeureroit tranquille. Mais ſi la prudence ne lui permettoit pas de déclarer que l'authenticité du titre lui eſt ſuſpecte, elle ne lui permettroit pas également de le donner comme une des plus fortes preuves de la vérité de notre Religion.

Quelle qu'ait été la religion, quelles qu'aient été les mœurs des Sçavans qui ont ſoupçonné les premiers, que l'éloge de Jeſus-Chriſt étoit ſuppoſé, quelles qu'aient été leurs vuës

ce n'est point ce qui peut rendre le soupçon bien ou mal fondé. Il y a assez d'apparence, qu'il avoit été formé dès le seiziéme siècle ; mais ce fut Luc Osiander, qui le rendit le premier public, en l'attribuant à quelque petit sçavant, *sciolo cuidam*. Hubert Gifanius en porta le même jugement ; c'est du moins ce qu'écrivoit en mil cinq cent cinquante-neuf Sébastien Lepusculus à M. Severin Ertzbergius. Louis Cappel prétendit en mil six cent trente-quatre, que cet éloge n'étoit pas de Joseph. Quatre ans après, Blondel soûtint le même sentiment dans son Traité des Sibilles. En mil six cent cinquante-neuf, Tanaquil le Févre (*a*) augmenta le nombre des Sçavans qui se déclaroient contre l'authenticité de cet éloge, dans sa Lettre au Théologien Chabrolius. Thomas Ittigius, un des Auteurs des Actes de Leipsic, se déclara pour le même sentiment dans l'Edition de Joseph, qu'il donna en mil six cent quatre-vingt-onze. Messieurs le Clerc & Vandale (*b*) étoient trop décidés contre tout ce qui peut avoir quelque trait avantageux à la Religion Chrétienne, pour ne le pas croire supposé. Heinsius, Gronovius, Boxhornius, & Saumaise en portoient le même jugement (*c*) ; mais, plus timides & plus réservés, ils n'osoient s'en expliquer que dans des conversations, avec des amis particuliers, de peur de se faire des affaires. Hermant Witsius a balancé quelque temps sur le parti qu'il devoit prendre (*d*) ; mais enfin, il décide que ceux qui croient ce témoignage authentique, ont la possession pour eux, & que les raisons qu'on leur oppose ne sont pas assez fortes pour la leur faire perdre.

Plusieurs autres doctes Protestans ont aussi soûtenu que l'éloge de Jesus-Christ, du dix-huitiéme Livre des Antiquités Juives, n'est pas supposé. Isaac Vossius, Christophe Arnoldus, Bosius, Spanheim, Messieurs d'Aubuz & Martin (*e*), ont écrit en faveur de son authenticité (*f*), mais il n'y en a point qui ait marqué tant de zèle pour la lui conserver, qu'Abraham Whelocus. Car ce Sçavant proteste qu'il aimeroit mieux que Joseph fût anéanti, & qu'il fût ignoré de toute la terre, que de souffrir qu'on enléve à l'Eglise Chrétienne cette pierre précieuse (*g*).

Les Catholiques, soumis à une autorité légitime, & accoûtumés à croire ce qu'elle a droit de leur enseigner, ne sont pas, si je puis m'exprimer ainsi, de si difficile créance, que les Protestans : portés d'ailleurs par une heureuse éducation à

(*a*) Le sentiment de Tanaq. le Févre fut réfuté par François de Roye, Jurisconsulte d'Angers, par Isaac Vossius, Sutland, Spencer, &c.

(*b*) » On ne peut guères douter que » le passage où Joseph parle de Jesus-» Christ, ne soit fourré par un Chré-» tien mal habile. *Bibliot. choif.* Tom. 4. pag. 74.

(*c*) Lettre de Christop. Arnol. à Seb. Snellius, Tom. 2. de Joseph, page 253.

(*d*) Miscellan. Sacra, Tom. 2. pages 306. 884.

(*e*) Dans une Dissertation imprimée à Utrecht en 1717. Les Auteurs de la Bibliothéque de la Répub. des Lettres n'en parlent pas d'une manière fort avantageuse.

(*f*) George Wolfang Veldius. *Centuriæ 2. exercitationum Ienæ.* 4°. 1708.

(*g*) Tollatur è medio potiùs atque penitùs è mundo Flavius Josephus, quam ut illam è Christiana gemmam, illam intelligo περιχοπλῶ tolli patiamur. *Joseph, Tom. 2. pag.* 93.

s'édifier de tout ce qui peut contribuer à la gloire de la Religion, loin d'en diminuer les objets, par une critique chagrine & outrée, ils ne pensent qu'à s'édifier de ce que leur piété leur fait regarder comme intéressant sa gloire. Aussi, peu d'Ecrivains Catholiques ont attaqué l'authenticité de ce témoignage dans des ouvrages publics. M. Simon se déclara contre, dans le second Tome de sa Bibliothéque Critique. Mais il ne l'a fait qu'en attribuant la Lettre qu'il faisoit imprimer sur ce sujet, à une personne (*a*) que la mort avoit mise hors d'état de la reconnoître pour sienne ou de la désavouer. M. de Tillemont s'est contenté de remarquer une difficulté, à laquelle il avoue qu'il est difficile de répondre (*b*). M. Dupin ne s'est pas expliqué davantage (*c*); mais malgré sa reserve, on a toujours cru qu'il croyoit le témoignage supposé, & qu'il faisoit en cette rencontre usage de la maxime qui dit, *sentire cum paucis, loqui cum multis*.

M. d'Aubuz dit (*d*), que les Peres Salien & Salmeron n'ont pas été si réservés, & qu'ils ont dit librement que cet éloge étoit supposé. Mais le Pere de Tournemine (*e*) nie l'un & l'autre, & soûtient » que » Salmeron n'en a jamais parlé, » & que Salien le reconnoît pour » légitime dans le second Tome de » ses Annales. « M. Martin, qui forma en mil sept cent dix-sept la même accusation contre ces deux sçavans Jésuites, eût dû la justifier par un renvoi aux endroits où il prétendoit qu'ils rejettoient l'éloge de Joseph en faveur de Jesus Christ: il m'eût exempté la peine de faire des recherches aussi infructueuses, que celles qu'avoit fait en mil sept cent dix-sept l'Auteur anonyme d'une Dissertation que M. le Clerc a rendue publique.

Le seul endroit que j'ai remarqué dans ce sçavant Théologien qui puisse avoir trait au sentiment qu'on lui attribue, est celui où il dit qu'Egesippe accuse Joseph de s'être abstenu, de dessein prémédité, de parler de la Résurrection de Jesus-Christ & de ses œuvres divines. Mais s'il rapporte le reproche que cet ancien Auteur faisoit à Joseph, c'est sans l'approuver, & sans rien

(*a*) M. Piques, Docteur de Sorbonne, Bibliot. Critiq. par M. de Sanjore, Amsterdam 1708. Tom. 2. pag. 26.

(*b*) Ce n'est pas dans la Traduction de M. d'Andilly, que le judicieux Critique appercevoit la difficulté qui l'a arrêté. Elle consiste, cette difficulté, en ce qu'après avoir raconté le châtiment que fit Pilate des Juifs qui l'avoient insulté, Joseph fait l'éloge de Jesus-Christ au numero troisième, & commence le quatrième par dire: « Il arriva un autre » malheur aux Juifs. « Car ἕτερόν τι δεινὸν ἐθορύβει τοὺς Ἰουδαίους, rompt la liaison qui étoit entre les numero deux & quatre. L'éloge de Jesus-Christ, qui se trouve entre les deux numero, ne peut passer pour un autre malheur; & si le préjugé ne se metoit de la partie, on conviendroit que cet éloge est un intrus, qui dépare ce qui précede & ce qui suit. En effet, l'évidence de la chose a obligé quelques Sçavans d'en convenir. Mais l'aveu n'est point nécessaire, & la difficulté qui arrête M. de Tillemont ne paroît point dans la Traduction de M. d'Andilly. Car en ne traduisant point ἕτερον, Joseph dit seulement: » Environ le même temps, il arriva un » grand malheur. « *Voyez* Bibliothéque univers. Tom. 24. pag. 83.

(*c*) Dissertation préliminaire, Tom. 2. pag. 414.

(*d*) Carol. d'Aubuz *pro testim. Josephi*, Londini. 1706 *Voyez* les Mém. de Trévoux, 1731. pag. 201.

(*e*) Mercure de France 1739. page 834.

dire pour le justifier. *Quem* Josephum *Hegesippus pervetustus Historicus accusat quòd divinam Domini nostri Jesu Christi resurrectionem, ac pleraque divina ejus opera, volens sciensque tacuerit* (*a*). La manière dont s'exprime Sixte de Sienne (*b*) dans sa Bibliothéque sacrée, donne plus lieu de penser qu'il ne croyoit pas que l'éloge de Jesus-Christ, qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives, fût de Joseph; car après avoir remarqué qu'on ne doit pas être surpris s'il n'a point parlé du martyre des Innocens, il ajoûte: » Il a passé sous silence beaucoup » d'autres choses de plus grande » conséquence, & plus remarqua- » bles, comme ce dont l'accuse » Hegesippe ancien Historien (*c*), *quòd divinam Domini nostri Jesu Christi, ejusque divina opera, volens sciensque tacuerit*. Mais, quand on pourroit compter ces trois Religieux entre ceux qui ont cru le témoignage de Joseph supposé, *parum pro nihilo reputatur*, ce seroit peu de choses, en comparaison du nombre infini de Sçavans Catholiques qui ont écrit pour en soûtenir l'authenticité. Mais avant que de parler, du moins des principaux, je crois devoir encore remarquer ce que trois ou quatre sçavans Protestants en ont pensé.

On a déja remarqué, qu'Isaac Vossius a combattu poûr l'authenticité de cet éloge. J'ajoûte ici, qu'il en étoit tellement convaincu, qu'il prétendoit prouver, que quand Joseph n'auroit pas rendu ce témoignage à notre Sauveur, il n'en seroit pas moins certain qu'il l'a reconnu pour le Messie. Messieurs d'Aubuz, Martin, Turretin, Vernet, ont soûtenu le même sentiment, mais sans prendre un ton si haut; s'ils n'ont pas convaincu tous leurs lecteurs de l'authenticité de cet Eloge; ils ont du moins fait valoir avec force tout ce que l'on peut dire pour la lui assurer.

C'est une science, que de ne prendre de terrein qu'autant que l'on en peut défendre. Qu'un Prêtre Juif, sans renoncer au Judaïsme, fasse d'une personne, que tous ses compatriotes haïssoient comme le plus grand ennemi de leur Religion, un éloge aussi magnifique qu'est celui qu'on prétend que Joseph a fait de Jesus-Christ dans ses Antiquités Juives, le fait révolte; &, pour le croire, il faudroit ne connoître aucun des traits qui différencient le vrai d'avec le faux, le vrai-semblable d'avec l'incroyable. Malgré le préjugé général, Messieurs Perizonius, Reland, & quelques autres Sçavans (*d*), sentant qu'on ne pouvoit pas soûtenir que l'éloge du dix-huitième Livre des Antiquités Juives est de l'Historien, sans blesser la vrai-semblance la plus marquée, persuadés d'ailleurs qu'il n'étoit pas possible qu'il n'en ait rien dit, ils ont cru trouver le vrai, ou du moins le plus vrai-semblable, dans un égal éloignement de deux extrêmes. Ils ont donc soûtenu, que Joseph n'avoit pû se dispenser de dire quelque chose en général d'un homme qui avoit paru avec tant d'éclat dans la Judée, dont les Disciples étoient si renommés dans le monde, par la singularité de leurs

(*a*) Oper. Tom. 3. pag. 413.
(*b*) Liv. 7. pag. 57. numero 14.
(*c*) Bibl. sacr. Liv. 7. Hæres. 2. Dissert. object. § 14. pag. 574.
(*d*) Reland, Note *n*. Biblior. Græc. Tom. 3. pag. 234. 238.

sentimens;

sentimens, par les admirables prodiges qu'ils opéroient, & par la cruelle persécution qu'on exerçoit contre eux dans tout l'Empire. Mais que l'éloge de ses Antiquités est d'un Chrétien, plus zélé qu'éclairé, qui ne trouvant pas qu'il en eût dit assez, ou jugeant peut-être qu'il en disoit trop (*a*), crut devoir lui faire rendre un témoignage à la vérité, auquel il n'avoit jamais pensé, que sa Religion lui défendoit, & qu'il n'étoit pas de son interêt de rendre, après avoir reconnu Vespasien pour le Messie (*b*). La conjecture est vrai-semblable, & si elle n'atteint pas jusqu'au vrai, elle en approche du moins bien près. Mais elle fait tomber ce que l'on nous donne pour une preuve éclatante de la vérité de notre Religion. Car si ce qu'en a pû dire Joseph est altéré, si ce qu'il en dit aujourd'hui n'est point sorti de sa plume, si c'est un Chrétien, qui, faussaire par piété, le lui fait dire, c'est vouloir faire illusion, que de le proposer comme un glorieux témoin des Miracles & de la Résurrection de notre Seigneur.

Une criminelle indifférence pour toute religion, qu'on lui a reprochée avec fondement (*c*): d'un autre côté, un fond de probité joint peut-être à la crainte de s'attirer quelque mauvaise affaire, ont pû l'empêcher de dire du mal d'un homme, dans la vie duquel il ne voyoit que du bien, ou d'en faire l'éloge de peur d'être enveloppé dans la cruelle persécution qu'on faisoit de tous côtés à ses Disciples.

Lambecius, qui ne pouvoit se persuader que Joseph eût gardé le silence sur un événement qui faisoit tant d'éclat dans tout l'Empire, qui pouvoit encore moins croire que ce témoignage fût supposé, a prétendu faire face des deux côtés (*d*). Mais pour cela, il s'est jetté dans un systême, ou plutôt, si je puis m'exprimer ainsi, dans un travers qu'on n'auroit pas eu lieu d'attendre d'un Sçavant de sa réputation.

Joseph a parlé de Notre-Seigneur, suivant le sçavant Bibliothécaire: son dessein le demandoit; mais ce n'est pas un éloge qu'il en fait, ce sont des contre-vérités, c'est une satyre & une raillerie couverte qu'il fait de l'insensée crédulité de ses Disciples (*e*). Pour rendre méprisable cette Religion naissante, il en

(*a*) Tanaq. le Fevre prétend qu'il avoit mal parlé de Jésus-Christ, *nam contra Dominum scripserat*: outre que cela s'avance sans preuve, le passage d'Origene que l'on vient de citer, & que le sçavant Critique presse beaucoup pour prouver qu'il n'avoit point dans son Exemplaire de Joseph, le témoignage du dix-huitième Livre de ses Antiquités, prouve que s'il avoit mal parlé de Jésus-Christ, cela n'étoit point également dans son Exemplaire. Origene ne se fût pas contenté de dire, que quoique l'Historien Juif ne reconnût pas Jésus-Christ pour le Messie, il avoit cependant cru que la mort injuste de saint Jacques avoit causé la ruine de Jerusalem; il eût assurément dit, quoiqu'il ait mal parlé de Jesus-Christ, cependant, &c. *Epistol. ad Chabrol.* pag. 142.

(*b*) Vitringa, pag. 938.

(*c*) Francisci Fabricii Christologia. Lugduni Batav. 1727. 4°. Act. Leipsic. anno 1729. pag. 22.

(*d*) Bibliot. Vindobon. Tom. 8. page 14. 22.

(*e*) Jean Cloppenburch avoit soûtenu quelque chose de semblable dans sa dispute épistolaire avec Louis Cappel. Car il prétend que Joseph avoit joint à l'Histoire de Pauline, qui s'imaginoit avoir eu commerce avec le Dieu Anubis, ce qu'il dit de Jesus-Christ, pour se moquer des Chrétiens, qui le croyoient né d'une vierge. *Tom. 2. de Joseph, pag. 241.*

expose, sous le voile d'un éloge & d'une approbation, l'appui & le fondement, l'objet de son culte & le sujet de ses espérances : se flattant que par cette ironie cachée, mais très-maligne, il la couvriroit de tout le ridicule & de toute la confusion qu'elle méritoit.

L'éloge que Joseph paroît faire de Notre-Seigneur, est donc une énigme, dont l'explication consiste à en prendre les mots dans un sens renversé, & directement opposé à celui qu'ils ont constamment dans l'usage ordinaire. Mais qui l'auroit pû deviner ? rien de ce qui précede, comme rien de ce qui suit, ne donnant lieu de soupçonner que cet éloge n'est qu'une ironie. Joseph se fût bien fait illusion, s'il s'étoit flatté de rendre la Religion Chrétienne méprisable, en disant que ceux qui en faisoient profession, croyoient qu'un homme avoit fait des œuvres divines, & étoit ressuscité trois jours après sa mort. Les Juifs avoient des exemples de l'un & de l'autre dans les saints Livres, & les Prêtres des Gentils, & leurs Poëtes, racontoient des choses aussi extraordinaires de leurs Dieux & de leurs Heros, sans qu'ils crussent que cela rendît leur Religion méprisable.

Un Sçavant Anglois, connu dans la République des Lettres par son érudition (*a*), infiniment davantage par ses idées chimériques, & par ses écarts dans la foi, s'y est pris d'une manière aussi singuliére que bizarre, pour assurer l'authenticité du témoignage de Joseph. Il ne pouvoit, selon lui, se dispenser de parler de Notre-Seigneur : mais il n'a pû le faire de la manière dont il s'exprime dans ses Antiquités Juives, s'il a persévéré dans le Judaïsme. Aussi y renonça-t-il, pour embrasser la Religion Chrétienne. L'Eglise l'honore comme un de ses saints Evêques, & le Traité des Machabées, ou *Que la raison, soûtenue de la piété, peut se rendre maîtresse de ses passions*, est une des Homélies qu'il prononça, lorsqu'il occupoit la Chaire de la première Eglise du Christianisme. Mais ces deux Sçavans, en débitant de si beaux rêves, faisoient-ils attention, que, pour vouloir assurer l'authenticité de cet éloge, ils détruisent la preuve qu'on prétend en tirer de la vérité des miracles & de la résurrection de Jesus-Christ.

Tant d'Ecrivains Catholiques ont écrit pour soûtenir que l'eloge qu'on attribue à Joseph n'est point supposé, que j'ai cru devoir me borner à indiquer les principaux (*b*). M. Huet écrivoit bien en Latin, faisoit de beaux vers en cette Langue, autant que le peu de connoissance que nous en avons nous permet d'en juger. Sa démonstration Evangélique dénote une grande connoissance des Antiquités Payennes ; mais l'élégance & la pureté du style, une heureuse mémoire, de vastes lectures, ne sont pas toujours accompagnées d'un jugement exact.

(*a*) Guill. Whiston, Journal Litter. 1734. Tom. 2.

(*b*) Cherubinus de sancto Joseph Carmelita. Tom. 3. Bibliot. Critic. s. dissert. 1. part. 3.

Le Pere Bonjour, troisiéme Dialogue, Dispute sur le Canon des Livres saints. *Romæ* 1744.

M. Witasse, Traité de l'Incarnation, pag. 330.

Le Pere Ambroise Garde Bosc. Carme, Hist. Eccles. dissert. *Toulouse* 1713. *fol.*

Le Pere du Mesnil, de la Compagnie de Jesus. *Doctrina & disciplina Eccles.* Colon. 1730. *fol.* Mémoires de Trévoux, 1731. pag. 2139.

La vérité ou la fausseté d'un fait, ne se présente pas toujours du premier coup d'œil. Il faut souvent, pour saisir l'un ou l'autre, le prendre en dedans & en dehors, le tourner de différents côtés, & l'examiner sous plusieurs points de vue. Quelque exactitude qu'ait eu le Pere Alexandre, quelque attention qu'il ait tâché d'apporter à ne rien avancer que de vrai, il faut convenir que dans la multitude infinie de faits qu'il rapporte, il n'a pû donner qu'une attention assez générale pour le décider sur plusieurs, & peut-être en particulier sur ce qu'il dit de l'éloge de Jesus-Christ, que l'on attribue à Joseph. On peut le regarder comme authentique, & le croire glorieux à notre Religion; mais, le mettre au rang des preuves les plus sensibles de notre Religion, c'est lui donner une place qui ne lui convient point, & lui attribuer un mérite qu'il n'a pas (*a*).

Le Pere Colonia, sçavant Jésuite, n'en avoit pas jugé d'abord si avantageusement. Car, dans le dessein de n'employer dans son ouvrage (*b*) que des témoignages certains & incontestables, » il eut d'abord la pen» sée de n'y point faire entrer le » magnifique éloge que Joseph a » fait de Jesus-Christ dans ses An» tiquités Judaïques; . . . . . . mais » il changea bien de pensée, quand » il voulut approfondir cet en» droit. « On ne voit pas cependant que cet examen approfondi ait produit rien de neuf; car il n'allegue que les témoignages d'Eusebe, de S. Jerôme, d'Isidore de Péluse, que personne n'ignore, & les mêmes raisons qu'ont manié & remanié ceux qui avoient soûtenu l'authenticité du témoignage.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Houtteville est entre les mains de tout le monde. Un style cadencé, des expressions hazardées, une diction précieuse, une noble confiance, peut-être un peu présomptueuse, font un effet merveilleux dans la Chaire. Mais *his non erat locus*. Nous avons une Dissertation du Pere de Tournemine (*c*) sur le même sujet. Si une expression noble, un style d'une grande élévation, un ton de maître, toujours triomphant, peuvent décider la question, cet éloge est incontestablement de Joseph. Mais avec de simples feuilles d'or, un artiste un peu industrieux donne tous les jours le brillant & l'éclat de ce précieux métal à de la pierre & à du bois. L'ouvrage du Pere Baltus est estimé. Je ne l'ai pas lû; mais le mérite de ses autres ouvrages me fait croire qu'on ne fait que lui rendre justice, en l'estimant beaucoup. Je fais le même aveu à l'égard de celui de M. Vernet, où il traite la même question; la manière dont les sçavants Journalistes de Trévoux en ont parlé, m'en ont donné une idée avantageuse. Comme mon dessein n'est pas d'approuver, encore moins de critiquer tous les ouvrages qu'on a composés sur cette fameuse question, je ne me suis pas cru obligé de les lire tous. J'ai cru remplir mon dessein, en indiquant les principaux.

L'Auteur des Variétés Historiques,

(*a*) Le Pere Buffier, 2. Differt. jointe à son Exposition des preuves les plus sensibles de la Religion.

(*b*) La Religion Chrétienne, autorisée par le témoignage des anciens Auteurs Payens, *Lyon* 1718. 2. Tom. in-12.

(*c*) Dissertat. sur le témoignage de Joseph, Mercure de France, 1739. p. 834.

Physiques & Littéraires (*a*), est un des derniers Ecrivains qui ait combattu à la barrière, pour venger l'injure que quelques Critiques font au fameux témoignage de Joseph, de s'inscrire en faux contre son authenticité. Le sçavant Anonyme prétend » avoir donné un nouveau » tour à cette question embarrassée » par tant de disputes poussées jus» qu'alors, rendu plus sensible la » foiblesse de quelque objection » spécieuse, & la hardiesse de nos » adversaires; enfin avoir pris un » tour plus arrangé, & plus dé» gagé d'incidens & de disgres» sions. « L'annonce est magnifique. Mais si c'est une preuve de l'authenticité de cet éloge, » que des » Chrétiens, mais séparés du reste » des Chrétiens, révoltés contre l'au» torité de l'Eglise qui gouverne » les Chrétiens; un Taneguy le Fé» vre, Critique...... avanturier, » apostat de la Religion Catholi» que, dont les écrits découvrent » l'irréligion & la corruption des » Mœurs.; deux admirateurs, deux » Commentateurs de Lucrece, Gif» fanius & le Fevre, se soient effor» cés de réfuter ce témoignage; « si, dis-je, la profession, les mœurs, la Religion de ceux qui le prétendent supposé sont preuve de son authenticité; on ne peut pas disconvenir que l'Anonyme » n'ait donné » un nouveau tour à cette question » ...... & n'ait poussé quelques » preuves jusques où on ne les avoit » point poussées jusqu'alors. «

On a enfin, dans le septième Tome de la Bibliothéque ancienne & moderne de M. le Clerc, une Dissertation d'un Anonyme sur ce fameux éloge. M. Fabricius l'attribue à M. l'Abbé de Longuerue. C'est faire honneur à cette petite piéce, & en faire en quelque sorte l'éloge, que de l'attribuer à un Sçavant du mérite de cet illustre Abbé. Mais la vérité est qu'elle n'est pas de lui, qu'il n'est pas même vrai-semblable qu'il en ait jamais eu connoissance. J'ai connu l'Auteur, & je sçai par quel canal il fit tenir sa Dissertation à M. le Clerc. Les Auteurs de l'Histoire Critique de la République des Lettres en ont parlé avantageusement. L'Anonyme n'en jugeoit pas si favorablement, & il m'a dit plusieurs fois, que si l'occasion se présentoit de la faire réimprimer, il y feroit quelque changement. Au reste, si elle a mérité l'estime de quelques Sçavans, c'est peut-être autant par le caractere tranquille & modéré qu'elle décele, que par la maniere dont la question y est traitée. Messieurs Huet, Houtteville, le Pere Baltus &c. croient voir que Joseph a rendu ce glorieux témoignage à Jesus-Christ: l'Anonyme ne le leur conteste pas. Taneguy le Fevre, Louis Cappel, Blondel &c. croient au contraire y remarquer des traits de supposition: il ne le conteste pas davantage, il avoüe ne voit ni l'un ni l'autre, & il se contente de tâcher de se justifier de n'avoir pas les lumières de ces Sçavans; mais il croit qu'à la faveur de l'aveu qu'il en fait, il a droit de ne rien décider sur ce qu'il ne sçait pas.

Le premier coup d'œil, il en faut convenir, n'est pas pour l'authenticité de ce qu'on lit de Notre-Seigneur au dix-huitième Livre des Antiquités Juives. Qu'un Juif, qu'un Prêtre de cette Religion, qui n'y a jamais renoncé, parle d'un homme

(*a*) Tom. 3. part. 1. Paris 1752.

que ses compatriotes avoient fait mourir, qu'ils regardoient comme un insigne imposteur, dont ils persécutoient cruellement les Disciples; qu'il en parle, dis-je, aussi avantageusement qu'auroit pû faire le Chrétien le plus zélé & le plus attaché à sa Religion: il faut ne pas sentir, où s'aveugler entiérement, pour n'être pas frappé du peu d'apparence que l'Auteur des Antiquités Juives ait dit rien de semblable.

Mais Joseph, dit-on, a toujours réglé ses expressions, plutôt sur ce qu'il croyoit de son intérêt que sur ce qu'il devoit à sa religion. L'objection demanderoit quelque modification; mais comme je ne rapporte qu'en abregé les raisons de ceux qui doutent ou contestent l'authenticité de l'éloge de Jesus-Christ, il suffit de remarquer, que ce que Joseph devoit à sa religion, & ce que sa conservation demandoient de lui, se réunissoient à ne lui permettre pas de s'exprimer comme on le fait parler dans ses Antiquités Juives (*a*).

Il devoit tout à la Maison de Vespasien; sa vie, celle de plusieurs de ses amis, ses biens & la considération que lui procuroient les bontés que l'Empereur avoit pour lui. Il lui avoit prédit l'Empire: il l'entretenoit dans l'idée que les Juifs se trompoient, en appliquant à une personne de leur Nation l'oracle, qui disoit » qu'un grand Prince sortiroit alors de l'Orient, « puisque c'étoit constamment en la sienne, qu'il avoit son accomplissement. Il se seroit étrangement aveuglé, s'il n'eût pas sçû qu'il détruisoit cette idée, en écrivant dans les Antiquités de sa Nation, qu'il composoit sous Domitien, Prince cruel & soupçonneux, & fils de l'Empereur Vespasien: Que Jesus, qui avoit été crucifié sous Tibere, étoit le Messie; & qu'une telle conduite l'exposoit par-là à toute l'indignation du fils, & à toutes les suites qu'elle n'auroit pas manqué d'avoir.

M. Martin répond que Domitien craignoit un Messie, un Christ de la Nation Juive. Que Joseph, pour lui faire sa cour & dissiper ses craintes, avoit dit dans ses Antiquités Juives, que ce Messie avoit paru du temps de Tibere; mais que Pilate, Intendant de Judée, l'avoit fait mourir, & que les Juifs, qui en attendoient un autre, s'abusoient grossiérement. Si les preuves qu'apporte ce Sçavant, de l'authenticité de cet éloge, ne sont pas plus solides, c'est peut-être ce qui a porté les Journaux du temps à parler d'une maniére peu avantageuse de sa Dissertation. Quelle étrange contrariété de conduite cette réponse n'attribue-t-elle point à Joseph! 1°. Aussi lâche que fourbe adulateur, il déclare dans un endroit, que c'est dans la personne de Vespasien, que se sont accomplis les oracles des Prophètes, qui prédisoient qu'un grand Roi sortiroit de l'Orient: dans un autre, c'est Jesus qui a fait des œuvres divines, & qui est ressuscité le troisième jour après sa mort. 2°. Sans aucun sentiment de religion: il reconnoît que Jesus étoit le Christ que les Juifs attendoient, & il n'embrasse pas le Christianisme, 3°. Par un aveuglement qu'on pourroit

(*a*) M. Crull. prétend que Joseph portoit si loin l'indifférence en fait de Religion, qu'il a pû parler avantageusement de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques, & de Jesus-Christ même. *Mem. pour l'Histoire 1710. pag. 361.*

traiter de ſtupidité, il ne ſent pas que, faire l'éloge d'un homme que Domitien perſécutoit dans ſes Diſciples, c'étoit faire de la conduite de l'Empereur la cenſure la plus outrageante, bien-loin de lui faire ſa cour.

L'Auteur anonyme d'une Lettre à M. l'Abbé Houtteville (a), peu ſatisfait de la manière dont il s'y étoit pris, pour prouver l'authenticité de ce témoignage, a cru pouvoir dire quelque choſe de mieux, en ſuppoſant 1°. que Joſeph ayant achevé ſon Hiſtoire, fit réflexion qu'il n'avoit point parlé de Jeſus-Chriſt, dont la réputation étoit alors répandue dans tout l'Empire, & qu'il craignit que la poſtérité ne lui reprochât cette omiſſion : 2°. que ne pouvant rapporter ſon éloge dans le corps de ſon Ouvrage, ſans bleſſer ſa Nation, il prit le parti de l'écrire à la marge. La conjecture du ſçavant Anonyme ne ſatisfait point au peu d'apparence qu'il y a qu'un Juif ait, ſans renoncer à ſa Religion, fait un éloge auſſi magnifique de Jeſus Chriſt, qu'eſt celui qu'on en lit au dix huitiéme Livre des Antiquités Juives; & elle prête à Joſeph une conduite ſi ridiculement puérile, que, ſi l'on n'a rien de meilleur à dire, pour prouver l'authenticité de cet éloge, il faudroit, ce ſemble, avoir de la foi de reſte, pour la croire. Tout ce que nous aimons eſt aimable, & tout eſt preuve de la vérité d'une opinion pour laquelle nous nous ſommes paſſionnés. Le nombre de lignes ou de verſets qui compoſent les Antiquités Juives, eſt pour M. Eckard une preuve que cet éloge eſt de Joſeph (b), *propter ..... ςίχων numeratorum fidem.* Il eſt vrai que Joſeph dit que ſes Antiquités Juives ſont compoſées de ſoixante mille verſets ou lignes, mais il ne marque point de combien de lettres ces lignes ou ces verſets ſont compoſés. Connoiſſance cependant néceſſaire, pour que le calcul du Diſſertateur Allemand pût être concluant.

C'eſt, comme on l'a remarqué, Euſebe, qui a cité le premier le témoignage glorieux que Joſeph a rendu, ou qu'on lui fait rendre à Notre-Seigneur, & c'eſt ſur ſon autorité particuliérement, qu'appuient davantage ceux qui dans la ſuite l'ont allégué. Aucun Ecrivain Catholique, que je ſçache, ne s'eſt licentié juſqu'à accuſer le Pere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'avoir fabriqué. Quelques Proteſtans (c) n'ont point

(a) Lettre de M. l'Abbé *** † à M. Houtteville, Paris 1722, *in* 12. Journ. des Sçavans, 1729. pag. 278.

(b) Tobias Eckardus, *non Chriſtianorum de Chriſto teſtimonia.* Quind limburgi 1736. Act. Leipſic 1739. pag. 521.

(c) Mihi autem in primis credibile fit auctorem hujus τεχνήματος eſſe Euſebium. *Epiſt. Chabrol.* pag. 145. Les Auteurs de la Bibliothéque Italique * ajoûtent a cette accuſation, » qu'il fait » dépoſer *à Joſeph* préciſément le con» traire de ce que cet Hiſtorien Juif » avoit dit. « Mais qui avoit dit à ces Meſſieurs, qu'Euſebe fait dépoſer a Joſeph préciſément le contraire de ce qu'il avoit dit ? Avoient-ils évoqué les manes de l'Hiſtorien Juif, pour apprendre un fait ignoré de tout ce qu'il y a de Sçavans ſur la terre, & dont on ne trouve aucune trace dans les manuſcrits de cet Auteur, ni dans les imprimés, ni dans aucun Ancien ?

† M. Fourmont l'aîné.
* Biblioc. Italiq. Tom. 13. pag. 222.

été si réservés. Taneguy le Fevre croyoit fort probable qu'il étoit l'Auteur de la supposition. Quoique M. le Clerc n'ait point fait expressément de Dissertation pour le prouver, les principes qu'il répand dans tous ses ouvrages, ne disent que trop clairement, que quelques anciens Peres ne s'étoient pas fait scrupule de fabriquer ou d'altérer des témoignages en faveur de la Religion. L'accusation est odieuse, & quand on auroit des raisons décisives que cet éloge est supposé, ou qu'il a souffert quelque altération, la probité, l'équité, l'honneur, permettroient ils de charger, sans preuve, des gens de bien & de vertu d'un crime si odieux, qu'est celui de fabriquer ou d'altérer des Actes? N'y auroit-il aucun autre moyen de rendre raison de cette supposition, ou de cette altération?

La conduite d'Eusebe a été très-équivoque, & ses liaisons avec des gens qui se faisoient une espèce de jeu des plus grandes calomnies, donnent lieu de faire de lui les soupçons les plus désavantageux. Mais, du soupçon à l'accusation, pour qu'elle soit juste & dans les régles, il y a un grand trajet à faire. La prudence autorise souvent le soupçon; mais l'équité ne permet jamais de le porter jusqu'à l'accusation. On est innocent de droit, de tout ce dont on n'est point convaincu. Ainsi on peut supposer qu'Eusebe n'a point fabriqué l'éloge de Jesus-Christ, & qu'il le trouvoit dans son Exemplaire de Joseph, & tel qu'il l'a rapporté dans son Histoire Ecclésiastique.

Deux choses ont toujours rendu précieux les ouvrages de Joseph aux Chrétiens. Nous lui sommes redevables de ce que nous sçavons de l'Histoire de sa Nation, depuis la mort du Grand-Prêtre Simon jusqu'à la ruine de Jerusalem; &, ce qui nous intéresse encore davantage, c'est un témoin irréprochable de l'accomplissement d'une des plus éclatantes Prophéties de Notre-Seigneur, je veux dire de celle qu'il fit de la ruine de Jerusalem & de la destruction du Temple: deux motifs trop intéressans pour la Religion, pour que les premiers Chrétiens, qui entendoient le Grec, ne se fissent pas un devoir d'en avoir un Exemplaire, & d'en faire une de leurs lectures la plus consolante. Un Chrétien, qui y lisoit ce que cet Historien raconte de Pilate dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives, put mettre, par forme d'éloge, à la marge de son Exemplaire, pour marquer que c'étoit sous son Intendance que le Messie étoit mort pour le salut du genre Humain; il put, dis-je, mettre, qu'il avoit fait des Œuvres toutes divines, & qu'il étoit ressuscité le troisième jour. Un Copiste, par la mauvaise habitude où ils ont été tous en général, de transcrire tout ce qu'ils trouvoient dans les manuscrits qu'ils copioient, & d'y insérer sans examen ce dont les marges étoient chargées, de peur qu'on ne crût qu'il manquoit quelque chose à leur copie; un Copiste, dis-je, a pû bien naturellement porter cet Eloge de la marge dans le texte. On saisit avec empressement ce qui fait plaisir; & un éloge de Jesus-Christ par un Juif, en faisoit trop, pour qu'on ne s'empressât pas de l'insérer dans toutes les copies qu'on fit dans la

suite des Œuvres de Joseph (a).

Ainsi, un petit éloge de Jesus-Christ, mis innocemment par un Chrétien à la marge de son Exemplaire de Joseph, vis-à-vis où il raconte ce qui arriva en Judée du temps de Pilate; l'étourderie d'un Copiste, qui le croyant de cet Historien, l'a fait passer de la marge du manuscrit qu'il copioit dans le corps de l'ouvrage, ont donné lieu aux uns, de le respecter comme un glorieux témoignage, que Joseph n'avoir pû s'empêcher de rendre à Jesus-Christ; aux autres, de le regarder comme la fourberie d'un Chrétien, qu'un zéle aveugle pour la Religion a rendu faussaire par piété. Ce n'est qu'une conjecture qu'on propose; mais, outre qu'elle est bien vrai-semblable, & qu'elle ne suppose que ce dont on a plusieurs preuves, que des scholies ont souvent passé de la marge dans le corps de l'ouvrage, elle détruit les injurieux & téméraires soupçons que quelques Protestans forment contre la bonne foi des Peres des premiers siécles de l'Eglise; & ce qu'on va ajoûter, la porte à assez près de la preuve.

M. Rostgarde, Seigneur Danois, avoit un manuscrit de l'Histoire de la guerre des Juifs, d'environ quatre cents ans (b). Ce manuscrit étoit complet, & on trouvoit à la fin l'éloge de Jesus-Christ. Un autre manuscrit, qui avoit appartenu à M. Petau, l'avoit également dans l'Histoire de la guerre des Juifs. Ceux qui l'y avoient vû, ont eu un peu plus de soin de nous instruire, que les Sçavans qui ont parlé de celui du Seigneur de Dannemarc. Car ces derniers ne nous marquent point à la fin de quel Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs se trouve ce témoignage: s'il y est comme un hors d'œuvre, ou comme faisant partie du corps de l'ouvrage. Ceux qui ont parlé du manuscrit de M. Petau, n'entrent pas à la vérité dans ce détail, mais ils marquent qu'il étoit au neuviéme chapitre du second Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs (c). Le sçavant Hollandois qui rapporte avoir vû à Venise dans la Bibliothéque de saint Marc un manuscrit du dixiéme ou du onziéme siécle, qui n'avoit point cet éloge à sa place, mais à la fin; ce Sçavant, dis-je, eût rendu service

(a) « Ce qu'on lit dans le dernier extrait » que Photius fait des Œuvres de Joseph: * « C'est cet Herode, fils d'Antipater, » Iduméen, & d'une Arabe nommée » Cipris, sous le régne duquel le Christ, » notre Dieu, naquit du sein d'une Vierge, pour le salut du genre humain. » Furieux qu'il étoit, il voulut faire » mourir le Seigneur, mais ne l'ayant » pû, il fit égorger plusieurs enfans. » Cela, dis-je, n'est pas de l'Historien » Juif. « La remarque est juste, mais le sçavant Professeur ** qui la fait, se trompe, lorsqu'il dit que Photius le lui attribue. Si, dans un siécle aussi attentif que celui où nous vivons, à ne rien citer & ne rien avancer que dans la plus rigoureuse exactitude, un Sçavant de cette réputation a pû prendre une remarque de Photius pour un morceau de Joseph, à combien plus forte raison un Copiste, toujours pressé, souvent ignorant, a-t-il pû croire qu'un petit éloge de Jesus-Christ, mis à la marge du manuscrit qu'il transcrivoit, étoit du corps même de l'ouvrage, & dans cette vuë l'y insérer?

(b) Act. Leipsic. 1728. pag. 387.

(c) Act. Leipsic. 1736. pag. 43.

* Photius, codex 238. pag. 967. ** Tournely, de Incarnat.

au public, en lui apprenant si c'étoit à la fin des Antiquités Juives, ou à celle de l'Histoire de la Guerre des Juifs, qu'il se trouvoit : s'il y étoit par forme d'addition, ou comme partie du corps de l'ouvrage. Le sçavant Voyageur paroît douter qu'il soit de la même main que celle du corps du manuscrit ..... *unum ipse Venetiis in D. Marci Bibliotheca viderit decimi vel undecimi sæculi, qui testimonium illud non habuerit suo loco, sed in calce voluminis.*

Ces différentes places, où se trouve dans quelques manuscrits l'éloge de Jesus Christ, attribué à Joseph, donnent un violent soupçon qu'il n'est pas de lui. Ce qu'il dit de saint Jean-Baptiste & de saint Jacques, a toujours la même place dans les manuscrits ; le premier, au chapitre cinquième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, & le second, au chapitre neuvième du vingtième Livre. Pourquoi cet éloge de Jesus-Christ n'auroit-il point de lieu fixe & réglé ? Pourquoi se trouve-t'il tantôt dans les Antiquités Juives, tantôt dans l'Histoire de la Guerre des Juifs ? sinon parce que c'est un étranger que les Copistes ont logé, si je puis m'exprimer ainsi, dans les endroits des Antiquités & de l'Histoire de la guerre des Juifs, à la marge desquels ils les trouvoient. C'est assez vrai-semblablement par la même raison que cet éloge n'est pas rapporté toujours uniformément par les Anciens qui l'ont allégué. Il est, dans les uns, plus étendu, dans les autres moins. Il en est qui le rapportent avec des circonstances qui ne se trouvent pas dans les autres. Egésippe, pour se borner à ce seul exemple, & ne pas entrer dans un détail qui pourra avoir place ailleurs; Egésippe, dis-je, raconte que Joseph dit : » C'est lui, » *Jesus-Christ*, qui a donné naissance » à la Société des Chrétiens, qui » s'est répandue sur toute la terre (*a*). » & il n'y a aucun peuple dans tout » l'Empire Romain, qui ne lui rende » un culte. « Quoique Joseph ne dise rien de semblable, je n'ai garde cependant d'accuser d'infidélité cet Ancien, quel qu'il soit. Il faut cependant le faire, ou reconnoître qu'anciennement les manuscrits varioient extrêmement sur ce passage : variété dont je ne vois pas qu'on puisse apporter d'autre raison, sinon que, dans ces premiers temps, quelques Particuliers mettoient à la marge de leur Exemplaire de Joseph, dans l'endroit où il paroissoit convenir davantage, une petite remarque, en forme d'éloge de Jesus-Christ, & que chacun l'étendoit ou la resserroit selon son goût.

Quelques Sçavans ont prétendu que les Juifs avoient effacé cet éloge des manuscrits de Joseph qui leur avoient passé par les mains : car, en combien de manières ne s'est-on pas replié, pour lui conserver son authenticité ? & c'est, selon ces Sçavans, la raison pour laquelle saint Justin, saint Clement d'Alexandrie, Origene, saint Jean Chrysostome, Photius, & quelques autres Anciens, ne paroissoient pas l'avoir connu.

Je suppose les Juifs assez méchans pour faire la friponnerie dont on les accuse : cela ne suffit pas pour la justifier, pas même pour la ren-

(*a*) .... ex quo cæpit congregatio Christianorum in omne hominum genus penetrare, nec ulla natio Romani orbis quæ cultus ejus expers remanserit *Liv. 2. chap. 12.*

dre vrai-semblable. Il faut prouver qu'ils ont pû exécuter ce que leur haine contre les Chrétiens pouvoit leur faire souhaiter ; & il est aussi impossible à leurs accusateurs d'en donner des preuves, qu'il leur a toujours été impossible d'exécuter ce dont on les accuse. Ils ont peu connu Joseph, & l'ont encore moins estimé (*a*) ; il leur étoit en exécration pendant le siége de Jerusalem ; & s'il n'y périt pas, ce ne fut pas faute d'efforts de leur part. La ruine de leur Patrie n'étouffa point cette haine implacable qu'ils conçurent contre lui, après la prise de Jotapat. Ils lui en firent sentir les effets, & tâcherent plus d'une fois de l'y faire périr. On se soucie peu de lire les ouvrages d'un Ecrivain pour lequel on a une aversion & une haine si marquées. Les Juifs qui demeuroient dans des villes Grecques, n'ont pû en ignorer la Langue ; mais ils l'ont peu estimée, & ont peu lû les Livres écrits en toute autre Langue qu'en Hebreu. Le Grec étoit au contraire la Langue de tout l'Orient. C'étoit la maternelle des premiers Peres de l'Eglise, & la lecture de Joseph leur a toujours paru aussi intéressante, qu'elle a dû être indifférente aux Juifs. Nombre infini par conséquent de manuscrits de cet Auteur chez les premiers, peu ou point du tout chez les seconds, & par une suite nécessaire, impossibilité morale aux Juifs d'altérer des manuscrits, qu'ils ne connoissoient peut-être même pas.

Le Cardinal Baronius assure qu'on chercha de son temps à Rome ce passage de Joseph, dans un vieux manuscrit des Juifs, dans lequel ses Histoires étoient traduites en Hébreu, & qu'on l'y trouva effacé : de manière cependant qu'on ne pouvoit pallier la friponnerie, les membranes de ce manuscrit la publiant en quelque sorte (*b*).

La manière générale & un peu vague dont Baronius cite ce manus-

(*a*) Je ne sçai de quelle Traduction se servoit l'Historien des Auteurs sacrés, lorsque, pour justifier ce qu'il assure, que quelques Peres de l'Eglise » ajoûtent, » que les Juifs avoient une grande dé- » férence pour son témoignage.« [*de Joseph*,] il cite * l'Homélie cinquiéme de saint Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres. Car il n'y a rien de semblable dans le Grec. Le Saint cite deux fois l'Historien Juif dans cette Homélie. C'est, dans le premier endroit, pour prouver » que l'on avoit vû des signes » dans le ciel avant le siége de Jerusa- » lem, comme Joseph le témoigne, *καθὼς Ἰωσηπος μαρτύρει*, pag. 1. c. Le saint Docteur veut prouver, dans le second endroit, l'accomplissement de cette Prophétie de Jesus-Christ : *L'affliction de ce temps-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais* ; & pour le prouver, il fait ce raisonnement : » Si c'étoit un » Chrétien qui rapportât *ce que souffrirent les Juifs à la prise de Jerusalem*, » son témoignage pourroit être suspect ; » mais c'est un Juif, & un Juif très- » attaché à sa Religion, καὶ Ἰουδαῖος ζηλωτὴς. » Car on le trouve à tous momens » exalter sa Nation : comment donc » l'évenement n'auroit-il pas été d'une » notoriété publique ?

Le Rabbin Menasseh-ben-Israel écrivoit en mil six cent cinquante-un, qu'autant Flave Joseph étoit méprisé des Juifs, autant estimoient ils Joseph Ben-Gorion. *Nov. Edit. Joseph*, *Tom.* 2. *pag.* 256.

(*b*) Cujus testimonium in pervetusto Judæorum codice, in quo historiæ, è Græco in Hebraicum translatæ antiqui-

* Hist. des Aut. sacrés &c. Tom. 1. pag. 5.

crit, fait peine, & semble plus propre à faire douter du fait, qu'à en assurer la vérité. Ce fut à Rome que l'on déterra ce manuscrit .... *cùm hic Romæ requireretur ... abrasum inventum est.* Pourquoi ne pas indiquer la Bibliothéque où il étoit, ou le Particulier qui le possédoit ? Quand on avance un fait, qu'on regarde comme de conséquence, on doit ouvrir tous les moyens qu'on peut avoir de le vérifier.

Le sçavant Cardinal ne prévoyoit pas sans doute, qu'on contesteroit un jour la réalité de ce manuscrit : mais, après que Casaubon avoit déclaré dans ses Exercitations (*a*), qu'il ne croyoit pas qu'il y eût sur la terre un Joseph, traduit de Grec en Hébreu, (*b*) comment M. Huet n'a-t'il pas senti la nécessité de donner à ceux qui voudroient vérifier le fait, les moyens de le faire, de leur marquer sous quel numero il étoit annoncé dans la Bibliothéque du Vatican, de quel format il étoit, si c'étoit sur du vélin ou sur du papier, qu'il étoit écrit ? Pourquoi ne pas marquer le nom du Bibliothecaire qui le lui avoit montré ? celui des personnes qui étoient présentes ? car il n'étoit pas probablement seul. Il ne suffisoit pas, pour détruire le soupçon d'infidélité que Casaubon avoit formé contre Baronius, de dire froidement qu'on l'avoit vû à Rome, & que de sçavants Protestans, qui avoient vû l'ouvrage dans le Vatican, ont justifié le Cardinal. Une citation vague de quelques sçavants Protestans, est inutile ici, elle est même un peu suspecte. Car, pourquoi ne les pas nommer ? Pourquoi ne pas marquer si, dans ce que les Juifs avoient effacé dans ce manuscrit, il y avoit encore quelques lettres ausquelles ils n'eussent pas touché ; s'il n'en étoit demeuré que quelques restes informes ? L'endroit où l'on avoit fait cette infidélité étoit-il vuide, sans qu'on y eût écrit autre chose ? Traits que n'auroit pas dû manquer d'indiquer un Critique judicieux, qui, en avançant un fait, veut le présenter avec tout ce qui peut en assurer la vérité. On renvoie dans les *Huetiana*, au nombre treiziéme de la troisiéme proposition de la Démonstration Evangélique (*c*). Mais on n'y trouve rien de particulier, qui puisse constater l'existence de ce manuscrit.

Si Vagenselius s'intéressoit à justifier le fait qu'avoit avancé le Cardinal Baronius, il ne prenoit guères les moyens d'assurer la vérité du témoignage du Comte Windischgrœtz, qu'il rapporte pour le confirmer. Car il ne s'est pas donné

tus scriptæ sunt ....., cùm hic Romæ requireretur ...., abrasum inventum est, adeò ut nulla ad excusandum scelus posset afferri defensio, cùm membrana id exclamare videretur. *Ad annum Christi trigesimum quartum*, numero 121.

(*a*) Ego verò non puto extare hodie in rerum naturâ Josephi opera è Græco, ut ait Baronius, in Hebræum conversa. *Exercit. 16. numero 121.*

(*b*) C'étoit le sentiment du fameux Pic de la Mirande. *Scias justum Josephum apud Hebræos non reperiri.* Dans la Lettre qui commence par *Quisquis es noster eris :* sentiment qui merite plus de créance, en tout sens, que ce que peut dire au contraire le Rabbin Schabtai-ben-Joseph, dans Siphté Jeschenim, *les Livres des Dormans.* » Touchant Joseph, écrit » en Hebreu, plusieurs en doutent. « C'est ce que le Rabbin Menasseh ben Israel écrivoit en mil six cent cinquante-un, à M. Arnauld. *Tom. 2. Edit. nouv. de Joseph*, pag. 253.

(*c*) Huetian. pag. 97.

la peine de lui demander quelque éclaircissement, & de le prier de lui communiquer les circonstances qui pouvoient lui procurer créance dans le public. On espéroit que le nouvel Editeur des Annales de Baronius ne manqueroit pas d'éclaircir ce fait. On avoit droit de l'attendre, il le devoit à la mémoire de son Auteur, à l'amour de la vérité, & à ce que le public avoit droit d'exiger de lui. Mais tous ces motifs n'ont point été capables de l'y engager. Un (*a*) Auteur du douzième siècle assure qu'on avoit trouvé ce témoignage dans deux manuscrits Hébreux. C'est dans un ouvrage qui n'a point été imprimé, & que Cave, qui le cite, n'a pas consulté. Ainsi, je ne m'y arrête pas, d'autant plus que ce que l'on vient de dire, fait voir le peu de fonds qu'on peut faire sur une citation si peu soûtenue.

Je n'ai jamais douté de la bonne foi du pieux & sçavant Cardinal, mais il peut n'avoir pas vû ce manuscrit, & n'en avoir parlé que sur ce qu'on lui en avoit dit, ou ne l'avoir pas assez examiné, pour s'assurer de la fidélité du rapport qu'on lui en faisoit, soit qu'il n'en eût pas alors le temps, soit qu'il fût écrit en caractères Rabbiniques, qu'il pouvoit n'avoir pas assez d'usage de lire, pour connoître par lui-même ce qui en étoit (*b*). On a écrit à Rome pour moi, pour tâcher d'avoir quelque éclaircissement qui pût fixer ce qu'on doit penser de ce vrai ou prétendu manuscrit. Mais, soit que la personne à laquelle on s'est adressé, n'ait pas voulu se donner la peine

(*a*) Gyraldus Cambrensis : *Robertus Canutus dictus, qui claruit circa annum* 1170. *Prior sancti Fridiswidæ apud Oxoniam, Hebraicè doctus in duobus exemplaribus Josephi Hebraicè scriptis invenit testimonium de Christo, in aliis erasum, quod & Judæis Oxoniæ degentibus ostensum fuit.*

(*b*) Pour autoriser ce que Baronius rapporte, que l'on avoit effacé d'un manuscrit Hébreu des Antiquités de Joseph l'éloge qu'il fait de Jesus-Christ au dix-huitième Livre, Messieurs Vitasse & Tournely citent un manuscrit de Sorbonne, d'où on a enlevé le feuillet où étoit cet éloge. Une preuve que ce manuscrit l'avoit, c'est qu'il est annoncé dans le sommaire d'un des chapitres de ce Livre. Comme mes infirmités ne me permettoient pas d'aller le consulter, M. le Bibliothecaire, à la priére de M. de la Haye, Professeur de Sorbonne, a eu la politesse de me le faire apporter par son domestique, & de m'honorer d'une visite.

Le manuscrit est un *in-folio*, sur du vélin, parfaitement bien conservé, & dont on juge que le caractère annonce l'onziéme siécle. C'est un présent du Cardinal Richelieu ; la traduction est différente de celle qu'on appelle ancienne, & qu'on attribue à Rufin. J'aurois voulu comparer les deux Versions, pour remarquer les endroits dans lesquels elles different davantage l'une de l'autre ; mais il eût fallu une délibération de Sorbonne, pour jouir plus long-temps de ce manuscrit, & je ne l'avois pas.

Il manque au reste, pour le moins, deux feuillets ; car tout ce qui est dans nos Imprimés, depuis la fin du numero quatre, chapitre second, jusqu'au milieu du numero quatre, chapitre quatre, ne s'y trouve point. Mais il paroît que c'est plutôt par la négligence de l'ouvrier qui le premier relia ce manuscrit, ou par celle du relieur du Cardinal de Richelieu, que ces deux feuillets ont été perdus, qu'ils n'ont été enlevés par la friponnerie de quelque Juif, à qui ce manuscrit auroit appartenu. Car, outre que les Juifs n'ont jamais guéres sçû la Langue Latine, un Juif se feroit contenté d'effacer l'éloge de Jesus-Christ, & n'eût pas été assez simple pour défigurer son manuscrit, & se priver, par le retranchement inutile de ces deux feuillets, de ce que Joseph y raconte, qui ne devoit pas le choquer.

de faire les recherches néceſſaires, ſoit qu'elle ne fût pas en état de les faire; loin d'en recevoir aucun éclairciſſement, ſa Réponſe, un peu myſtérieuſe, donne quelque lieu de ſoupçonner qu'il avoit des raiſons de n'en pas donner *(a)*.

Quelque glorieux que puiſſe être

(a) Depuis la mort du Pere Gillet, on a reçu de Rome à l'Abbaye de ſainte Geneviève les éclairciſſemens qu'il déſeſpéroit de recevoir, lorſqu'il écrivoit ceci; les voici en Italien & en François, tels qu'ils m'ont été remis. La Lettre miſſive qui les accompagnoit, s'eſt perdue; ainſi, je n'oſe nommer affirmativement l'obligeant Homme de Lettres auquel on en eſt redevable; je crois cependant que c'eſt le Sçavant & Eminentiſſime Cardinal Querini.

L'Eminentiſſimo Cardinale Baronio nell' anno 34. dice ſolo d'eſſerſi, dopo varie ricerche fatte, trovato in Roma un Codice Ebraico * dal Greco tradotto dell' Iſtoria di Giuſeppe Flavio; e che il paſſo, dove parla di Criſto, era ſcanzelato: ma non dice; che detto Codice ſi trovi nella Vaticana, o che nella Vaticana l'abbia veduto.

Cauſobono ſuppone ed afferma che detto Codice ſi trovi nella Vaticana, e che nella Vaticana l'abbia veduto il Baronio; ma che non ſi trova il paſſo dove parla di Criſto, ne in detto Codice in detto luogo ſi trova ſcanzelamento alcuno.

Ma tutto è falſo, perche nella Vaticana non v'è Codice Ebraico tradotto dal Greco dell' Iſtoria di Giuſeppe Flavio. Solamente tra i Codici Ebraici, de quali l'Indice è ſtato fatto dal Bartolocci già ſtampato, v'è un Codice di un certo *Joſephi Ben-Ghurion de bello Judaico* nel quale non ſi trova verun ſcanzelamento, o raſſatura, ne è quello in cui ſi tratti dell' Iſtoria, e nel libro 18. cap. 3. della quale ſi trova il paſſo ſopra Criſto.

Di piu sbagliano tutti che aſſeriſcono che in Baronio abbia veduto il Codice Ebraico di Giuſeppe Flavio che tratta dell' Iſtoria in venti libri diviſa, tradotta dal Greco nella Vaticana.

Si veda il Bartolocci, Tom. 1. pag. 60, e 61. e Tom. 3. pag. 831. Chriſtoforo Wolfio nella Bibliot. Ebraica nella parola *Joſephus filius Gorionis*, e nella parola *Joſephus filius Mattathiæ*.

Il Fabricio nella Bibliot. Greca, Tome 3. pag. 228.

Il Bartolocci nell' Inventario manuſcritto de i Codici Ebraici della Libraria Vaticana dice coſi nel numero.

Codex Hebraicus num. 408. Joſephi Ben-Ghurion. De Bello Judaico. De ingreſſu Regis Alexandri Macedonis in terram Iſrael. De bello Aſmonæorum ſive Machabæorum, & de ultima Templi vaſtatione per Veſpaſianum & Titum Cæſares. Non omnia, quæ in hoc opere per tractantur, reſpondent hiſtoriæ Flavii Joſephi Hebræi ex Græco tranſlatæ in Latinum. Unde apparet non eſſe legitimum, ** *ſed ſuppoſititium librum, cujus rei indicium certum habetur pag. 78. & 81. ubi citatur præfatus Joſeph. hiſtoricus, in-4° Pergamen. omnes paginæ MS. 153.* Nella Vaticana non v'è Codice alcuno di Giuſeppe *contra Appionem.* *** Nella Barberina v'è ſolo il primo libro, e queſto imperfetto.

Le Cardinal Baronius, en l'an 34. dit ſeulement, qu'après pluſieurs recherches, on a trouvé à Rome un manuſcrit Hébraique, **** traduit du Grec de l'Hiſtoire de Joſeph Flavius, & que le paſſage où il parle de Jeſus-Chriſt étoit effacé; mais il ne dit pas que ledit manuſcrit exiſte dans la Bibliothéque Vaticane, n'y qu'on l'y ait vû.

* Queſta iſteſſa riſpoſta è ſtata data ad letterato Tedeſco, che fece la medeſima ricerca in perſona nella Vaticana.

** *Il y a apparence que Bartolocci n'entendoit autre choſe, par* ſuppoſititium librum, *que fauſſement attribué à Flavius Joſeph.*

*** *Le Pere Gillet avoit fait en même temps demander, s'il n'y avoit point à Rome quelque manuſcrit, par le moyen duquel on pourroit rétablir une lacune conſidérable, qui ſe trouve dans le ſecond Livre de Joſeph contre Appion.*

**** Cette même Réponſe a été donnée à un Allemand Lettré, qui fit la même demande en perſonne, dans la Bibl. Vaticane.

à la Religion l'éloge qu'on croit que Joseph fait de notre Seigneur dans ses Antiquités Juives, ce n'est point une de ces pierres angulaires sur lesquelles la vérité porte (*a*), & ausquelles on ne pourroit toucher sans ébranler ce saint édifice. Le parfait accomplissement des prédictions des Prophètes : la vie toute divine de Jesus-Christ : ses miracles éclarants, & sa glorieuse résurrection, forment la plus rigoureuse démonstration des vérités dont il est venu instruire le genre humain. Tout ce qui se présente à des gens de bien, mais d'un certain caractere, est pour eux une preuve de leur Religion. Heureuse illusion, quand on ne prétend pas en faire la régle des jugemens & des sentimens des autres. S'il est de la piété, d'être en garde contre tout ce qui peut donner atteinte à la vérité de notre Religion, elle nous oblige également de ne la pas appuyer sur des preuves fausses ou douteuses. Un petit revenu demande de grands ménagemens; mais, dans la crainte

Casaubon suppose & soûtient que le susdit manuscrit existe dans la Bibliothéque Vaticane, que le Cardinal Baronius l'y a vû, mais qu'un n'y trouve point le passage où il parle de Jesus-Christ; que dans ledit manuscrit, on ne trouve point la rature dont parle le Cardinal Baronius.

Tour cela est faux, parce que, dans la Bibliothéque Vaticane, il n'y a nul manuscrit Hébreu traduit du Grec de l'Histoire de Joseph Flavius. Parmi les manuscrits dont Bartolocci a fait imprimer l'Index, on ne trouve d'autres manuscrits, que celui d'un certain Joseph-Ben-Ghurion *de bello Judaico*, dans lequel il n'y a point de rature, & qui ne peut être celui que l'on dit traduit du Grec de l'Histoire de Joseph Flavius, au Livre dix-huit, & chap. trois de laquelle on trouve le passage sur Jesus Christ.

De plus, tous ceux qui soûtiennent que le Cardinal Baronius a vû dans la Bibliothéque Vaticane le manuscrit Hébreu qui traite de l'Histoire dudit Joseph Flavius divisée en vingt Livres, & traduite du Grec, sont dans l'erreur.

On peut voir Bartolocci, Tom. 1. page 60. & 61. & Tom. 3. pag. 831. Christophe Wolfius, dans la Bibl. Hébraïque; au mot *Josephus filius Gorionis*, & au mot *Josephus filius Mattathiæ*.

Fabricius dans la Bibliothéque Grecque, Tom. 3. pag. 228.

Bartolocci, dans l'Inventaire des manuscrits Hébraïques de la Bibliothéque Vaticane dit ainsi :

Codex Hebraicus, numero 408. *Josephi Ben-Ghurion, de bello Judaico. De ingressu Regis Alexandri Macedonis in terram Israel. De bello Asmonæorum sive Machabæorum, & de ultima Templi vastatione facta per Vespasianum & Titum Cæsares. Non omnia quæ in hoc opere pertractantur respondent Historiæ Flavii Josephi Hebræi ex Græco translatæ in Latinum. Unde apparet non esse legitimum sed suppostitium librum, cujus rei indicium certum habetur*, pag. 78. & 81. *Ubi citatur præfatus Joseph historicus.* in-4°. *Pergam. omnes paginæ ms.* 153.

Dans la Bibliothéque Vaticane, il n'y a point de manuscrit de Joseph contre Appion; & dans la Barberine, on ne trouve que le premier Livre, fort imparfait.

(*a*) » Le Christianisme reçoit à la » vérité quelque avantage du témoi- » gnage de Joseph, mais il peut s'en » passer. « *Pere de Tournemine*, Mercure de France 1739.

Evangelii veritas à Spiritûs sancti & Ecclesiæ catholicæ auctoritate pendeat, & non à testimonio Josephi, vel cujusquam alterius scriptoris prophani quantumcumque probati. *S. Senensis*, Liv. 7. Heréf. 2. Differt. object. §. 14. On peut appliquer aux differents partis qu'on a pris sur l'authenticité du témoignage de Joseph, ce que Theodoret dit dans une autre occasion. Quelque parti qu'on prenne, la piété ni est point interessée : Οὐδὲν τῷ λόγῳ τῆς εὐσεβείας λυμαίνεται κἂν τοῦτο κἂν τα ἐκεῖνο δεξώμεθα. Interrog. 61. in quæst.

de rien perdre, on recueille quelquefois ce qui merite moins de l'être que d'être abandonné au feu. Dans la riche abondance où nous sommes des plus certaines & des plus inconteſtables preuves de la vérité de la Religion, loin d'en employer qui ait quelques traits qui paroiſſent déceler le faux ou le douteux, on pourroit, ſans qu'elle en ſouffrît, en négliger quelques-uns d'inconteſtablement véritables. Les libertins ne ſont malheureuſement que trop attentifs à ſaiſir le foible de celles qu'on leur apporte, avec plus de zèle que de prudence. Ils s'y attachent, ils l'objectent en toutes occaſions, & ils en font le ſujet de leurs railleries & de leurs mépris dans les converſations.

Une piéce fauſſe, ou équivoque, imprime toujours de fâcheux préjugés à la cauſe la plus juſte & la mieux appuyée. Joſeph a prétendu que l'Oracle qui prédiſoit qu'un grand Roi ſortiroit de l'Orient, étoit accompli, dans la perſonne de Veſpaſien: flatterie auſſi lâche que fauſſe, auſſi impie que contraire à la religion de l'Auteur. C'eſt, dans un autre endroit, Jeſus, qu'il reconnoît pour le Chriſt; c'eſt en lui que s'eſt accompli tout ce que les Prophètes avoient prédit; ſes œuvres étoient divines, & il eſt reſſuſcité le troiſième jour que les Juifs l'avoient fait mourir. L'Ecrivain, quel qu'il ſoit, accuſe vrai, & nous reconnoiſſons avec plaiſir dans ce témoignage une partie des œuvres toutes divines de l'Auteur de notre ſainte Religion. Mais un fourbe, qui ſe dit inſpiré de Dieu pour faire connoître l'avenir, qui ſe vante que, né d'une famille Sacerdotale, & en qualité de Prêtre, il n'ignoroit pas les Prophéties, & qui applique celles qui regardent le Meſſie à un Empereur Payen, merite-t'il quelque créance, & ſon témoignage peut-il faire preuve contre un Payen, un Juif, un Mahometan? Ne repliqueroient-ils pas, & avec raiſon: Il y a néceſſairement un des deux endroits, où cet Auteur parle des Prophéties par rapport au Chriſt, de contraire à la vérité, & qui décele un fourbe & un impoſteur. Mais, à quels traits, à quels caractéres, diſtinguer la vérité d'avec le menſonge dans deux témoignages, dont l'un détruit l'autre? Si ce qu'il dit dans l'un eſt vrai, ce qu'il aſſure dans l'autre eſt néceſſairement faux. Quel eſt le Tribunal qui forme ſes déciſions ſur le témoignage d'un témoin que l'on convainc de faux? Il peut dire vrai dans l'une de ces dépoſitions; mais, dans l'impoſſibilité de s'aſſurer dans laquelle, on n'en reçoit aucune. Pour ne former aucun jugement ſur un témoignage, il n'eſt pas néceſſaire qu'on en connoiſſe la fauſſeté, il ſuffit qu'on n'en connoiſſe pas la vérité.

Il n'y eut, dit-on, qu'une lâche & honteuſe flatterie, qui put porter Joſeph à faire à Veſpaſien l'impie & le profane compliment qu'il lui fait dans le troiſième Livre de ſon Hiſtoire de la Guerre des Juifs. Mais quel autre motif auroit-il pû avoir de parler ſi avantageuſement de Jeſus-Chriſt, que celui de rendre témoignage à la vérité? L'objection ſuppoſe deux choſes: la première, que les Oracles, qui prédiſoient qu'un grand Roi devoit venir d'Orient ne regardoient pas Veſpaſien; le Payen en demandera la preuve: la ſeconde, que Joſeph a rendu à notre Seigneur le témoignage qu'on

lit dans le dix-huitième Livre de ses Antiquités. Le Juif en contestera l'authenticité. En avouant qu'on ignore ce qui auroit pû porter Joseph à parler si avantageusement de Jesus-Christ un aveu d'ignorance ne prouva jamais la vérité d'un fait. Je ne sçai pas quel autre motif il auroit pû avoir, que celui qu'on lui prête ordinairement: qu'en conclure? que je ne le dois pas nier, parce qu'il peut l'avoir eu; mais on ne doit pas aussi l'assurer, parce qu'il peut en avoir eu d'autres. Doute & ignorance de tous côtés: devoir par conséquent de suspendre son jugement, & de ne rien assurer. Eh! de quelle étrange manière raisonnez-vous, pourroit dire un Payen, un Mahometan, un Juif? Lorsque Joseph dit que les Oracles qui annonçoient le Messie ont été accomplis dans la personne de Vespasien, c'est un impie qui trahit sa Religion, & blesse insolemment la vérité. Mais quand il dit que Jesus est ressuscité, qu'il est le Messie, c'est un homme de bien & de probité, qui rend témoignage à la Vérité. Par quel miracle faites-vous d'un scélérat un homme de bien? C'est s'appuyer sur un Auteur & le rejetter, suivant qu'on en a besoin.

Mais si l'on demandoit à son tour, aux Sçavans qui font cette objection, quelle raison Joseph a pû avoir de reconnoître dans un endroit, que notre Seigneur est le Christ, prédit par les Prophètes, & d'en faire compliment dans un autre à Vespasien: si la sincérité formoit leur réponse, elle feroit un aveu semblable à celui qu'on vient de faire. Car, dire que cet Auteur n'avoit point parlé de notre Seigneur dans la première Edition de ses Antiquités Juives; mais que s'étant apperçu dans la suite que c'étoit un morceau qui y manquoit, il inséta dans une seconde Edition l'éloge de Jesus-Christ, qu'on y lit aujourd'hui, c'est faire de l'Historien Juif un imbécile ou un insensé.

Un imbécile, qui ne sent pas qu'en insérant cet éloge entre les numero deuxième & quatrième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, chapitre troisième, il coupe la liaison qui est entre ce qui précede & ce qui suit, & qu'il fait un contre-sens: un insensé, qui ne s'apperçoit pas que ce qu'il dit de notre Seigneur, convainc de faux le compliment qu'il fait à Vespasien dans l'Histoire de la guerre des Juifs; qu'il falloit, ou ne pas insérer l'éloge de notre Seigneur dans ses Antiquités Juives, ou effacer le compliment qu'il fait à Vespasien dans l'Histoire de la guerre des Juifs. La vérité eut-elle jamais besoin de suppositions si peu vraisemblables pour se soûtenir?

Le silence dit souvent davantage que le discours le plus travaillé. On a voulu trouver une preuve de la vérité de notre Religion, dans un éloge qu'il est peu vrai-semblable que Joseph ait jamais fait de son Auteur; & quand on en auroit prouvé l'authenticité, la déposition d'un témoin qui dément dans un endroit ce qu'il dit dans un autre, ne peut faire impression que sur l'esprit de gens décidés à recevoir comme de bonne mise tout ce qui leur paroît favorable.

On a cru pouvoir faire usage de ce qu'il semble n'avoir pas dit, & on n'a fait aucune attention à ce que son silence dit, sur un fait dont toutes

toutes sortes de raisons l'obligeoient de parler (a). La résurrection de Jesus-Christ, ses miracles, ceux de ses Apôtres, la persécution qu'on leur faisoit dans tout l'Empire, avoient fait trop d'éclat, pour qu'un Auteur qui écrivoit l'Histoire de sa Nation ait pû ignorer ce que l'on en disoit. La persécution que souffroient les Chrétiens, la cruauté des supplices auxquels on les condamnoit, excitoient nécessairement la curiosité du public, & lui faisoient souhaiter de connoître l'origine & les sentimens d'une Religion contre laquelle toute la terre s'armoit.

Pour satisfaire à ce desir, & s'acquiter de ce qu'on avoit droit d'attendre de lui, Joseph ne pouvoit le faire qu'en la louant & en lui rendant la justice qu'elle méritoit; ou en disant d'elle tout le mal que la rage des Juifs & celle des Prêtres des faux Dieux ne manquoit pas d'en débiter. Pour faire le premier, il eût fallu s'exposer à tout le ressentiment qu'en auroient eu ses Compatriotes, & mépriser tout le mal que Domitien n'auroit pas manqué de lui faire souffrir, si dans un ouvrage public il eût fait l'éloge de l'auteur d'une Religion qu'il persécutoit. Joseph n'étoit pas d'un caractere à faire un si grand sacrifice, au plaisir & à l'obligation de dire la vérité. Mais qui pouvoit l'empêcher de tâcher de ternir la sainteté de la vie de Jesus-Christ par de noires calomnies? de traiter ses miracles de prestiges & d'illusion? sa résurrection, d'imposture grossiérement inventée par des gens de la lie du peuple? ou plutôt, tout ne devoit-il pas l'y porter? C'eût été le moyen de se réconcilier avec sa Nation, qui avoit tâché tant de fois de le faire périr. Il eût en quelque sorte justifié la cruelle persécution que l'Empereur faisoit aux Chrétiens, si elle eût pû se justifier, & lui eût en même temps fait sa cour. Pourquoi, ayant tant d'avantages à parler mal de Notre-Seigneur & de ses disciples, se renferme-t'il dans un profond silence? Une personne, obligée par engagement de parler, dont

(a) Juste de Tibériade avoit composé une Chronique des Juifs, depuis Moïse jusqu'au jeune Agrippa. Photius qui nous apprend ce fait, remarque que, par une mauvaise prétention, mais commune à tous les Juifs, il n'avoit absolument rien dit de l'avénement de Jesus-Christ, de ce qui lui étoit arrivé, ni de ses miracles. *Codex* 33. Il faut que la vie de Jesus-Christ, ses miracles, ceux de ses Apôtres, fussent bien hors de toute atteinte, pour qu'un Ecrivain d'un aussi mauvais caractere qu'est celui que Joseph donne à Juste de Tibériade, n'ait osé en dire de mal. Mais ce silence affecté rend bien vrai-semblable la conjecture que l'on propose de celui de Joseph. L'Auteur de la ruine de Jerusalem, sous le nom d'Egésippe, n'est pas d'une grande autorité dans la République des Lettres. Comme cependant on le croit du cinquiéme ou sixiéme siécle, s'il avoit dit ce que lui attribuent Salmeron * & S. de Sienne, que Joseph avoit passé sous silence, de dessein prémédité, la Résurrection de Notre-Seigneur, & ses œuvres toutes divines, son témoignage donneroit un nouveau degré de vrai-semblance à la conjecture que l'on propose, & seroit en même temps une preuve, que la possession où l'on prétend qu'a toujours été son éloge de Jesus Christ, d'être authentique, n'est pas si certaine qu'on l'assure. Mais je ne trouve point l'endroit où il a dû dire cela, & il dit tout le contraire au Chapitre douze de son second Livre; car il y rapporte cet éloge, & assez bien traduit.

* Salmeron, Tom. 3. pag. 413. S. de Sienne, *Biblioth. sacr.* pag. 574.

la Religion & l'intérêt se réunissent à l'y porter ; dont le silence peut former contre elle des soupçons désavantageux, se porta-t'elle jamais à le garder ? Que les Juifs, que les Payens, que les libertins, nous expliquent le mystere d'un tel silence, qu'ils le tournent de quelque côté qu'ils voudront ; qu'ils le mettent dans tel point de vuë qu'ils jugeront à propos ; qu'ils fassent telles conjectures qu'il leur plaira, on se prêtera à tout, pourvû qu'ils parlent raison ; mais ce ne seroit assurément pas le faire, que de répondre avec quelques Sçavans, que si Joseph n'a parlé ni de J. C. ni de ses Disciples, ç'a été parce qu'ils avoient été des personnes trop obscures, pour exciter la curiosité du public, & mériter d'avoir place dans son Histoire.

Je l'ai déja remarqué, Joseph a parlé d'un Theudas, d'un Judas le Galiléen, d'un Imposteur Egyptien, & de quelques autres visionnaires, dont l'imposture avoit fait quelque bruit en Palestine, mais n'avoit pas passé les bornes de ce petit Etat ; & une secte à laquelle les Juifs disent, du temps de saint Paul (*a*), qu'on s'opposoit de tous côtés, n'auroit pas mérité d'avoir place dans son Histoire ? Les liens du saint Apôtre avoient été connus dans le Prétoire ; plusieurs personnes très-distinguées, par leur naissance & par les charges qu'elles exerçoient, faisoient profession du Christianisme. La persécution que l'Empereur faisoit à ceux qui l'avoient embrassé, ne sont point de ces faits communs & triviaux qu'on ne se donne pas la peine de tirer de leur obscurité.

Quoique le mépris que les Romains avoient pour les Juifs leur fit prendre peu de part à ce qui les regardoit, & qu'ils les confondissent assez souvent avec les Chrétiens, ils n'ont pas cru qu'il fût au-dessous d'eux de se donner quelque connoissance de cette nouvelle Religion, & leurs Ecrivains n'ont pas dédaigné d'en parler, lorsque l'occasion s'en est présentée (*b*).

(*a*) Act. Apost. chap. 28. ℣. 22. Epît. Philipp. chap. 1. ℣. 13.

(*b*) Les Lettres de saint Paul à Senèque, & celles de Senèque au saint Apôtre, sont rejettées par tout le monde. Mais quelque fausses qu'elles puissent être, elles donnent cependant lieu de conjecturer, ce semble, avec beaucoup de vrai-semblance, que Senèque a eu quelque conférence avec saint Paul sur la Religion. Il ne vient pas naturellement dans la pensée, que deux personnes se sont écrit, & l'on ne compose pas des Lettres sous leur nom, lorsqu'on ne sçait pas même qu'elles se soient connues. Senèque n'étoit pas le seul à Rome, du temps de Néron, qui se distinguât par sa naissance, * ses charges, & son amour pour les sciences, & l'on ne voit pas pourquoi le faussaire lui eût plutôt attribué ces Lettres qu'à tant d'autres, auxquels il pouvoit les adresser également, si ce n'est que c'étoit une opinion commune de son temps, que le Précepteur de Néron avoit eu quelques conférences avec l'Apôtre des Gentils, ou qu'il trouvoit le fait dans quelque ancien Auteur qui n'est pas venu jusqu'à nous. L'erreur n'est quelquefois qu'une vérité mal entendue, ou chargée de circonstances qui lui sont étrangères, ou cachée enfin sous un certain merveilleux, dont on a prétendu relever la noble simplicité.

Senèque écrit dans sa cent-huitiéme Lettre : » Ma jeunesse tombe sous le » régne de Tibere. L'on y condamna les » Religions étrangères, & l'on y regarda » comme une superstition, de ne pas » manger de certains animaux. Ce fut » à la prière de mon pere, qui craignoit

* Voyez M. de Tillemont, *Néron*.

Il faut donc alléguer un autre motif du silence de Joseph, si l'on veut dire quelque chose qui satisfasse. Il dut s'informer de ce que le public & les Juifs disoient de cette nouvelle Religion ; & s'il n'en a pas dit de mal, c'est que, loin que les recherches qu'il en fit justifiassent celui que les Juifs en débitoient, elles le convainquirent que la vie de son divin Instituteur avoit été celle d'un homme de bien ; qu'on ne pouvoit contester ses miracles, ni les attribuer qu'à un pouvoir supérieur à la nature ; que sa résurrection étoit attestée par un nombre prodigieux de témoins, & dont plusieurs avoient donné leur vie pour en soûtenir la vérité. S'il n'eut pas le courage de la reconnoître & d'en donner un témoignage public, il eut assez d'honneur & de probité pour ne la pas contester, & pour ne pas dire de mal de gens dont il ne connoissoit que du bien. La Religion condamne la lâcheté du silence ; mais la prudence du siécle l'approuve, & on n'a malheureusement que trop d'exemples de Chrétiens, qui, quoique convaincus de l'innocence d'une personne vertueuse, n'osent, dans la crainte de quelque disgrace, en rendre témoignage.

L'éloge le plus juste & le plus mérité, est souvent un peu suspect. Mais la recherche de la conduite d'une personne, de ses mœurs & de ses sentimens, faite par un Auteur qu'animent les préjugés de sa Religion & l'envie de faire sa cour aux Puissances ; une telle recherche, dis-je, qui ne découvre rien que de grand, d'admirable & de divin, dans celui qui en est l'objet, est l'éloge le moins équivoque, & le plus décidé qu'on en puisse faire. Joseph s'informe de la conduite de Jesus-Christ, son intérêt étoit d'en dire du mal, il n'en dit point. Il ne découvrit donc rien qui pût ternir l'innocence de ses mœurs ; rien qui pût affoiblir l'éclat de ses miracles ; rien qui pût rendre sa résurrection douteuse. Il est réduit à se condamner à un profond silence. Silence infiniment plus éloquent pour assurer la vérité de ce que les Apôtres racontent de leur divin Maître, que tout ce qu'il en auroit pû dire de plus avantageux. En ne disant mot, son silence

» moins ce qu'on en pouvoit dire, qu'il » n'avoit d'éloignement pour la Philosophie, que je repris ma manière ordinaire de vivre. « Senèque, selon M. de Tillemont, » avoit commencé à » ne point manger du tout de viande, » suivant la doctrine de Pythagore. « Senèque dit seulement, *quorumdam animalium*. Ainsi, ce n'étoit pas la doctrine de Pythagore, qui défendoit de manger de la chair, de quelque animal que ce fût, qu'il dit avoir suivie. Tibere avoit défendu ce que les Romains appelloient superstitions Juives & Egyptiennes, mais Tacite * & Suétone, qui rapportent ce fait, ne disent pas qu'il ait aussi condamné les Pythagoriciens. L'usage de certains animaux, que Senèque s'étoit interdit, ne peut convenir assurément qu'à la Religion Juive, qui fait un grand choix de ceux dont elle permet de se nourrir. Senèque étoit à la Cour de Néron, dont il étoit Précepteur lorsque saint Paul y parut. Un Philosophe qui s'étoit instruit du Judaïsme, qui en avoit observé certaines pratiques pendant quelque temps, ne se contenta pas sans doute de ce qu'on disoit de cette nouvelle Religion, qui faisoit tant de bruit ; & l'on croit ne se pas trop avancer, en assurant qu'il en voulut conférer avec celui qui l'enseignoit avec autant de zèle que de force.

* Tacite, Annal. 2. chap. 85 ; Suéton, *Tiber.* 36.

dit hautement, que ce qu'on lit dans la sainte Ecriture de l'Instituteur du Christianisme, est véritable. La preuve de l'honneur & de la vertu d'une personne, est que ses ennemis n'en aient jamais osé dire de mal, ni contester le bien que l'on en disoit.

» Chacun au reste peut embras- » ser le sentiment qui lui paroît le » plus vrai-semblable. Pour moi, » je ne me suis proposé dans tout » ce discours, que d'exposer ce que » j'ai entendu dire de part & d'au- » tre « (*a*). Que si je penche à croire que Joseph n'a point parlé de Jesus-Christ, c'est par le même principe que M. Huet, les Révérends Peres Baltus, Tournemine, & plusieurs autres Sçavans ont soûtenu l'authenticité de l'éloge de Notre-Seigneur, qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives. Ils l'ont cru glorieux & avantageux à la Religion Chrétienne; & je crois le silence de cet Auteur triomphant pour la sainteté de la vie de notre Sauveur, la vérité de ses miracles, & la certitude de notre divine Religion.

REMARQUE VII.

Caïphe n'acheta point la Souveraine Sacrificature de Val. Gratus. On n'a point de preuves du temps précis qu'il a joui de cette grande dignité. Il étoit de la famille d'Aaron.

Le Pere Calmet (*b*) dit que Caïphe avoit acheté la charge de Grand-Prêtre de Valerius Gratus. Il cite, pour le prouver, le troisième Chapitre du dix-huitième Livre des Antiquités Juives de Joseph. Je ne trouve point que cet Auteur le dise. Le sçavant Interprète ajoûte, qu'il fut déposé après dix ans de Pontificat. Cela n'est pas exact, ou est du moins avancé sans preuve. Car Joseph, qui nous apprend son élévation à la souveraine Sacrificature & sa déposition, ne nous marque point le temps qu'il y avoit que Valerius Gratus étoit Intendant de Judée, quand il le nomma à cette grande dignité, ni si ce fut précisément après que Pilate fut obligé d'aller à Rome rendre compte de sa conduite, que Vitellius le déposa.

Il semble que ce ne fut que quelque temps après; car l'Historien Juif dit qu'après que Vitellius eut donné ordre à Pilate de se rendre à Rome, il envoya Marcellus prendre soin des affaires de Judée, ce qui marque que Vitellius n'y alla pas im-

(*a*) Herodote, Liv. 2. pag. 136. Οἷς μὲν νῦν ... λεγομένοισι χράσθω ὅτῳ τὰ τοιαῦτα πιθανά ἐστι ἐμοὶ δὲ παρὰ τὸν λόγον ὑπόκειται ὅτι τὰ λεγόμενα ὑπ' ἑκάστων ἀκοῇ γράφω.

(*b*) Comment. S. Matth. chap. 26 ℣. 3.

médiatement après que Pilate en fut sorti ; & ce ne fut que quand il y alla, qu'il déposa Caïphe. Il est vrai que sa nomination est la derniére action de Gratus que Joseph rapporte ; mais il ne s'ensuit pas qu'il retourna à Rome immédiatement après avoir fait Caïphe Grand-Prêtre. Pilate, successeur de Gratus, fut dix ans Intendant de Judée ; & ce fut Vitellius, Gouverneur de Syrie, qui déposa Caïphe dans un voyage qu'il fit à Jerusalem, après avoir envoyé Pilate à Rome. Ainsi Caïphe fut dix ans souverain Pontife ; mais cela ne suffit pas pour fixer précisément le temps de son Pontificat : il faudroit outre cela sçavoir celui de son élévation & de sa déposition, & c'est ce que Joseph ne marque pas.

Je ne connois le Commentaire de M. Herman Verstecq, sur saint Matthieu, que par l'extrait qu'en donna le Journal de France au mois d'Août mil sept cent onze ; ainsi, j'ignore sur quelle autorité il a pû dire que Caïphe n'étoit pas de la famille d'Aaron. Joseph paroît avoir été bien instruit de ce qui regardoit les derniers Grands-Prêtres de sa Nation. Si Caïphe n'eût pas été de famille Sacerdotale, il n'eût pas assurément manqué de le remarquer, & il n'en dit rien.

M. de Tillemont rapporte l'ordre que Vitellius donna à Pilate, d'aller à Rome, rendre compte de sa conduite à l'Empereur, après le premier voyage du Gouverneur de Syrie à Jerusalem. Cet ordre, dans le récit de Joseph, lui est antérieur. Il y eut même quelque distance entre l'ordre & le voyage ; car Joseph dit, comme on vient de le remarquer, que Vitellius envoya Marcellus prendre soin des affaires de Judée, après qu'il eut envoyé Pilate à Rome, & il ne rapporte le premier voyage de Vitellius à Jerusalem, qu'après avoir dit que sur les plaintes que lui firent les Samaritains, il lui ordonna de s'y rendre.

L'Historien Juif ne marque point quelle fête les Juifs célébroient, lorsque le Gouverneur de Syrie fut pour la seconde fois dans leur capitale. M. de Tillemont, qui conjecture que c'étoit celle de Pâque, s'appuie sur ce que Vitellius y reçut des Lettres de Rome, qui lui apprenoient la mort de Tibere. Comme ce Prince mourut le seizième Mars, si l'on en fut informé en Judée lorsqu'on y célébroit la Pâque, il faudroit donc dire qu'on y fut un an sans le sçavoir. Cela est peu vraisemblable. C'étoit, ce semble, la fête des Tabernacles, que les Juifs célébroient lorsque Vitellius passa par Jerusalem, en allant faire la guerre à Aretas, Roi des Arabes. Ce que Joseph ajoûte, que Vitellius ayant appris la mort de Tibere, rappella ses troupes, pour les envoyer en quartier d'hiver (a), semble le marquer. Comme on eût été alors près de sortir de l'hiver, ou qu'on en eût été sorti, si ç'avoit été à la fête de Pâque, que Vitellius apprit la mort de l'Empereur, Joseph n'eût pas pû dire qu'en ayant reçu la nouvelle, il rappella ses troupes & les envoya en quartier d'hiver.

(a) Ανεκάλει δὲ καὶ τὸ στράτευμα ἐπὶ τὰ οἰκεῖα ἑκάστου χειμασιοῦντος. Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 5. num. 3.

REMARQUE VIII.

Des contrariétés qu'on prétend être entre Joseph & l'Ecriture.

JOSEPH ne donne pas le même nom que saint Luc (*a*) au Prince dont Herode enleva la femme. Le saint Evangéliste l'appelle Philippe, & l'Historien Juif lui donne le nom d'Herode. Mais le même Prince pouvoit avoir deux noms, & saint Luc le désigner par l'un, & Joseph le désigner par l'autre. Les Juifs avoient souvent en ce temps-là deux noms; Antipas s'appelloit aussi Herode, & Caïphe Joseph. Le nom qu'on donnoit ordinairement au fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, pouvoit être Herode, & c'est celui que lui donne Joseph. Mais comme il s'appelloit aussi Philippe, S. Luc a pû le désigner par ce nom, pour éviter l'embarras qu'auroit pû causer celui d'Herode, que portoit le Tétrarque, qui avoit suborné sa femme (*b*). Car le Tétrarque Philippe étant mort, il n'y avoit plus sujet de craindre qu'on crût que c'étoit sa femme qu'Antipas avoit enlevée. Quand Joseph se seroit trompé dans le nom du premier mari d'Herodiade, il y auroit de l'injustice à l'accuser de contredire l'Evangile, qu'il ne paroît pas avoir connu. Le second reproche qu'on lui fait, n'est pas plus juste. Selon lui, Valerius Gratus déposa de la souveraine Sacrificature Ananus, les premiéres années du régne de Tibere (*c*); &, selon S Luc, le même Ananus étoit Grand-Prêtre la quinziéme année du régne de cet Empereur. Pour justifier cette accusation, le Sçavant qui la faisoit (*d*) devoit prouver qu'Ananus n'avoit pas été rétabli dans sa dignité. L'exemple d'Ananel (*e*) fait voir qu'un souverain Sacrificateur déposé recouvroit quelquefois sa dignité; car Joseph ne dit rien qui puisse faire croire qu'Ananus ne fut pas rétabli: d'ailleurs on presse trop l'expression de saint Luc, pour faire un crime à Joseph, dont il n'est pas coupable. Saint Luc appelle Anne & Caïphe Grands-Prêtres, mais comme on n'a point d'exemple qu'il y eût chez les Juifs deux souverains Pontifes en même temps, on conjecture avec beaucoup de vrai-semblance, que ceux qui avoient été une fois revêtus de cette grande dignité, en conservoient toujours le nom, quoiqu'ils n'en fissent pas les fonctions.

Quelques Anciens ont cru que Philippe n'étoit plus en vie lorsqu'Herodiade épousa Antipas; mais ils confondoient Philippe Herode avec Philippe le Tétrarque: celui ci étoit mort. Mais Joseph, qui le marque, dit expressément, que celui dont Antipas enleva la femme étoit vivant. Joseph dit ailleurs à la vérité, que Philippe mourut sans enfans; mais le Sçavant (*f*) qui se fait cette objection, ne fait pas attention que c'est de Philippe le Tétrarque que l'Historien Juif dit qu'il mourut sans enfans, & non de celui dont Antipas avoit suborné la femme.

(*a*) Chap. 13. ℣. 19.
(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 18.
(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 18. ch. 2. num. 2.
(*d*) P. H. pag. 368.
(*e*) Antiq. Juiv. Liv. 15. ch. 2. num. 5.
(*f*) P. Calmet, S. Matth. chap. 14. ℣. 3.

REMARQUE IX.

Ce que dit Joseph de S. Jean-Baptiste, n'a aucune marque de supposition.

DANS la persuasion que ce qu'on lit dans le numero deux du chapitre cinquième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, de saint Jean-Baptiste, a des traits si frappants d'authenticité, qu'on ne peut les méconnoître que par un secret penchant à douter de tout ce qui peut avoir quelque trait à la Religion, j'en concluois, lorsque je donnai le *Prospectus* d'une nouvelle Traduction de Joseph, qu'aucun Catholique n'avoit prétendu que ce témoignage est supposé. Je me suis trompé. M. Simon, M. l'Abbé Cippiere, & peut-être quelques autres Catholiques *(a)*, dont je n'ai pas connoissance, l'ont cru une de ces fraudes pieuses dont on prétend avoir plusieurs exemples. *(b)*

M. Simon a voulu persuader au public, que la dissertation qu'il lui donnoit sur le fameux passage de Joseph, en faveur de Jesus-Christ, n'étoit pas de lui; mais quel qu'en soit l'Auteur, il donne peu d'idée de sa critique, lorsqu'il apporte en preuve un passage de Joseph qui est manifestement corrompu. On lit dans les anciennes Editions τοῖς Ἰουδαίοις ἐπασκοῦσιν & χρωμένοις au lieu de τοὺς Ἰουδαίους ἐπασκοῦντας καὶ χρωμένους. C'est une faute si visible, qu'on est surpris que M. Simon, Editeur ou Auteur, ne s'en soit pas apperçu. Car, outre que cette leçon donne un mauvais sens, l'Auteur de la Dissertation eût pû voir, que ce n'est pas la véritable, s'il avoit voulu se donner la peine de consulter l'ancien Interprète. Quand aucun des Phariſiens n'eût voulu recevoir le Baptême du Précurseur de Jesus-Christ, ce qui n'est pas véritable, ce n'eût pas été une raison à Joseph pour ne lui pas rendre justice. Il ne l'a pas refusée aux Sadducéens *(c)*, Secte dont, en qualité de Pharisien, il n'étoit rien moins que partisan: pourquoi ne l'auroit-il pas rendue à saint Jean-Baptiste?

L'Auteur ne donne guères meilleure idée de son jugement, quand pour prouver que les Pharisiens n'avoient point reçu le Baptême de saint Jean, il allégue le verset trentième du septième Chapitre de saint Luc; car, selon saint Matthieu *(d)*, plusieurs Pharisiens & Sadducéens alloient trouver le saint Précurseur pour recevoir son Baptême, & on ne voit pas qu'ils s'en soient allés sans l'avoir reçu. Le verset qui précede dans saint Luc, auroit dû faire voir au sçavant Dissertateur, que le saint Evangéliste ne dit pas que tous les Pharisiens mépriserent le conseil de Dieu sur eux, en ne recevant pas le Baptême de S. Jean; mais que ceux qui ne l'avoient pas reçu, mépriserent le conseil de Dieu. De même que quand il dit dans le verset précedent, *& omnis populus audiens & Publicani justificaverunt Deum, Baptizati baptismo Joannis*, le sens n'est pas que tout le peuple & les Publicains avoient reçu le

(a) S. Jore, Bibliot. Critique, Tom. 1. Mercure de France, mois de Mai 1726.

(b) Dav. Blondel, dans sa Lettre à Cristoph. Arnoldus, croit ce passage supposé.

(c) A Hircam, premier du nom.

(d) Chap. 3. ℣. 7.

Baptême de saint Jean, mais que ceux qui l'avoient reçu glorifioient Dieu. Quelque Chrétien, plus zélé pour la Religion qu'instruit de ses saintes maximes, peut avoir voulu en faire dire à Joseph plus qu'il n'en dit, mais ces fourtutes ont été rejettées, & n'ont été reçues dans aucun de ses Exemplaires.

Si M. l'Abbé de Cippiere n'est pas le premier qui ait prétendu que le témoignage de Joseph en faveur de saint Jean-Baptiste est supposé, pour le prouver, il s'est frayé une route ignorée de ceux qui avoient couru avant lui la même carrière. Il suppose que les ennemis d'Antipas ont fait dire à Joseph & inféré dans ses Œuvres ce qu'il n'a jamais dit. Il faut que ces ennemis, dont on doit la découvette au sçavant Dissertateur, aient été bien vindicatifs, pour exercer leur vengeance contre un Prince, qui depuis plusieurs années n'étoit plus en état de leur faire ombrage. Il y avoit plus de cinquante ans que ce Prince avoit été exilé à Lyon, lorsque Joseph écrivoit ses Antiquités Juives; les ennemis d'Herode purent-ils les interpoler aussi-tôt qu'elles sortirent des mains de leur auteur? Purent-ils falsifier tous les Exemplaires d'un ouvrage aussi répandu qu'ont été les Antiquitée Juives? On veut que cette falsification n'ait pas échappé à la pénétration de Photius. Mais si ce grand Critique a découvert l'imposture, il l'a dit d'un ton si bas & si peu intelligible, qu'aucun Sçavant ne l'avoit entendu avant M. l'Abbé de Cippiete. On sçavoit que Photius croyoit qu'un Prêtre, nommé Caius, étoit Auteur d'un ouvrage intitulé περὶ τῦ πάντος, ou περὶ τῦ πάντος αἰτίας, du tout, ou de la cause du tout, & qui étoit attribué à Joseph; mais on n'avoit pas l'oreille assez fine pout entendre qu'il disoit que ce Passage, aussi-bien que celui où Joseph parle de Jesus-Christ, *a été emprunté* du livre de l'univers. On croit que Caius vivoit l'an deux cent dix de Jesus-Christ. On lit bien dans Photius, que l'Auteur dont il fait l'extrait parle exactement de Jesus-Christ, que son style est assez le même que celui de Joseph; mais il ne dit pas qu'il parle de saint Jean-Baptiste.

Si Macheronte appartenoit au Roi des Arabes, lorsque la Princesse sa fille se retira auprès de lui, ce n'est pas une preuve qu'il en fût encore maître, lorsqu'Antipas fit décoler saint Jean. Vitellius avoit reçu ordre de punir Aretas, d'avoir attaqué & défait Antipas. Il en avoit fait les prépatatifs, & il se disposoit à entrer en Arabie, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Tibere. Avant que de penser à entrer dans le Royaume d'Arabie, il commença sans doute par reprendre ce qui avoit été de l'ancien domaine des Juifs. Comme Macheronte en étoit, il pouvoit être rentré dans l'obéissance de ses anciens maîtres, lorsqu'Antipas fit mourir saint Jean-Baptiste. Ce Prince avoit fait Séphoris la capitale de ses Etats; mais l'Ecriture ne marque point que ce fût en cette ville qu'il célébroit le jour de sa naissance, lorsqu'il fit trancher la tête au Précurseur de Jesus-Christ. Il pouvoit la célébrer à Macheronte, où il s'étoit rendu, soit pour voir une ville dont il devenoit le maître, soit pour y prendre les arrangemens convenables pout s'opposer à ce qu'Aretas ne la pût reprendre.

Les motifs que Joseph prête à saint Jean-Baptiste & à Antipas; au premier,

premier de ne conférer le Baptême qu'il donnoit à ceux qui venoient le recevoir, que pour laver & purifier leur corps; au Tétrarque, que ce n'avoit été que la crainte qu'il eut que le Précurseur de Jesus-Christ ne se servît de la grande autorité qu'il avoit acquise sur le peuple pour entreprendre quelque chose contre le bien de son état, qui le porta à le faire mourir; ces motifs, dis-je, prouvent incontestablement que ce passage n'est point une fourrure d'un Chrétien, dévot si l'on veut, mais très-mal instruit de l'amour pour la vérité, que sa Religion inspire. Si, lorsque Blondel dit que ce passage coupe le fil de la narration, *narrationis filo abrupto*, il a seulement prétendu qu'on pouvoit le retrancher, sans que ce qui précede & ce qui suit souffrît de ce retranchement, on peut ne le lui pas contester. Mais y a-t'il aucun Historien, dans lequel on ne puisse trouver quelque endroit à retrancher, sans altérer le sens de ce qui précede & de ce qui suit? D'ailleurs il est incroyable, comme on vient de le remarquer, qu'un Chrétien qui auroit fourré ce témoignage, ne l'eût pas formé sur ce qu'il lisoit dans l'Evangile?

Si Joseph a mal expliqué le motif du Baptême de saint Jean, il a exposé le sentiment que les Juifs éclairés avoient de leurs purifications. Ils croyoient qu'elles ne servoient de rien pour purifier l'ame du péché, & qu'il n'y avoit que la pratique de la vertu qui le pût faire; cela est certain. Mais les vuës de S. Jean-Baptiste, en exhortant les Juifs à recevoir son Baptême, n'étoient assurément pas de les porter à ne se procurer que la propreté & la netteté du corps. Il vouloit les engager à demander à Dieu que de même que l'eau purifioit leur corps, il voulût bien par sa grace purifier leur ame. Le peuple, grossier & peu éclairé, a toujours fait consister sa religion dans la pratique de quelque cérémonie extérieure. Les Juifs éclairés, Philon & Joseph, avoient raison d'enseigner que ce n'étoit pas en cela qu'elle consistoit : mais ils se jettoient dans une autre extrémité, lorsqu'ils soûtenoient que les purifications ordonnées par la Loi n'avoient pour objet que la propreté & la netteté du corps. » Ce n'est pas » la multitude des victimes qui est » précieuse aux yeux de Dieu (*a*); » mais la pureté de l'ame & la pu- » reté du cœur de celui qui sacri- » fie. « Cela est vrai, mais il ne s'ensuit pas que les sacrifices n'eussent pour objet que d'égorger des animaux, d'en répandre le sang, & d'en faire brûler les chairs, & les purifications, que de tenir le corps propre & net.

Le motif que Joseph prête à saint Jean-Baptiste, de conférer le Baptême, n'est pas celui du Précurseur de J. C. mais ce qu'il en dit est, ce semble, une censure indirecte du sentiment de quelques Juifs de son temps. Il s'étoit mis sous la conduite d'un fameux solitaire, qui, pour se purifier, se lavoit plusieurs fois le jour & la nuit, dans de l'eau froide; & saint Epiphane (*b*) parle de quelques Juifs qui se lavoient tous les jours, & qu'il appelle, à cause de cela, He-

(*a*) Philon, *De Vict. offerent.* page 850. *c. d.*

(*b*) Adverſ. Hæreſ. Liv. 1. pag. 36. & 145. Anacheph. pag. 134.

merobaptistes (*a*). Ils croyoient qu'en se lavant tous les jours, ils expioient les péchés qu'ils commettoient tous les jours. C'étoit une des erreurs des Ebionites, & comme ces hérétiques parurent sous le régne de Domitien dans le temps à-peu-près que Joseph composoit ses Antiquités Juives, & qu'ils étoient plutôt Juifs que Chrétiens, ce peuvent être ces Hemerobaptistes que l'Historien Juif a eu en vuë de censurer indirectement, par le sentiment d'un homme qui s'étoit acquis une grande autorité parmi ceux de sa Nation. Il se trompe dans le motif qu'il lui prête, mais je ne me trompe ce semble pas dans la pensée que je lui attribue.

Joseph a pû ignorer le véritable motif qui porta Antipas à faire mourir saint Jean-Baptiste. Ce Prince n'eut garde de le rendre public. Si l'on se permet le crime, on n'omet rien pour se mettre à couvert de la confusion qu'il merite. Soit que ce fût parce que le saint Précurseur lui avoit reproché publiquement son adultere scandaleux, & ses autres désordres; soit qu'une honteuse passion pour Hérodiade l'en rendît esclave, & ne lui permît pas de lui rien refuser; soit enfin que l'un & l'autre concourût dans le parti qu'il prit de faire mourir l'homme de bien qui lui avoit reproché ses désordres; ces motifs étoient trop odieux & trop criminels pour en faire aveu. Il fallut les cacher sous le spécieux prétexte du bien de l'Etat. Une si grande multitude suivoit le saint Précurseur, & il s'étoit acquis tant d'autorité sur elle, qu'il étoit à craindre qu'il n'entreprît quelque chose contre le repos public, & la prudence vouloit qu'on prévînt un mal auquel il n'y auroit point de remede, si on lui laissoit prendre racine. Un homme de bien n'est jamais disgracié pour avoir repris les Grands de leur conduite scandaleuse: ce sont toujours des vuës secrettes, des démarches irréguliéres & des entreprises suspectes, qui causent sa disgrace. Mais Joseph ne put sçavoir des motifs d'Antipas, que ce qui en parut dans le public.

REMARQUE X.

Etoit-ce dans un repas, étoit-ce dans une voiture, qu'Agrippa souhaita que Tibere laissât bientôt le thrône vacant?

IL y a une grande différence entre le lieu où Agrippa souhaite ici que Tibere laisse bientôt le thrône vacant, & celui où il fait le même souhait dans l'Histoire de la Guerre des Juifs. Ici c'est dans une voiture qu'il fait ces vœux; & c'est dans un repas qu'il donne au jeune Caius, dans l'Histoire de la Guerre des Juifs: mais cette différence ne vient peut-être que de quelque petit dérangement, que la précipitation des Copistes a causé dans le texte de Joseph. Comme la manière dont il raconte cet évenement paroît plus nette & plus naturelle dans l'Histoire de la Guerre de Juifs, que celle dont il le raconte ici, je me

(*a*) Le vrai ou le faux saint Clement donne ce nom à saint Jean-Baptiste. On ne voit pas pourquoi il le lui eût donné, si on ne l'eût pas appellé ainsi dans la Palestine. 2. *Homel.* numero 23.

ſers de la premiére pour concilier l'un & l'autre récit.

C'eſt dans un repas que donne Agrippa au jeune Caius, qu'il fait ces imprudents ſouhaits *(a)*. Cela me fait ſoupçonner qu'*αἰωρουμένοις*, eſt une faute, & que Joſeph avoit mis *ἐςιωμένοις*. C'eſt plutôt dans les plaiſirs de la bonne chere, qu'on fait ces ſortes de vœux. Mais le domeſtique qui accuſe Agrippa de cette indiſcretion étoit ſon cocher. Il y a ſi peu de différence entre *ἡνίοχος* cocher, & *οἴνοχος* échanſon, qu'un Copiſte peu appliqué a pû très-aiſément écrire l'un pour l'autre ; ſoit qu'*ἐςιωμένοις* fût mal écrit & à moitié effacé ; ſoit que le Copiſte, par précipitation, ait cru voir *αἰωρουμένοις* au lieu de ce mot. Quand la faute a été faite, on a bien ſenti qu'*αἰωρουμένοις* ne pouvoit pas être tout ſeul, & qu'on ne pouvoit pas dire *étant élevés*, ſans ajoûter ſur quoi ; ainſi on a été obligé d'ajoûter *ἁμάξαις* ſur un char. On n'a ſenti la néceſſité de cette addition qu'au milieu du numero ſix; on a du moins laiſſé au milieu du numero cinq, le jeune Caius & Agrippa élevés en l'air.

Je ne nie pas qu'*αἰωροῦμαι* ne puiſſe ſignifier être en chaiſe, en calèche. Je n'ai pas tout lû, encore moins retenu tout ce que j'ai lû. Ce qui me fait cependant croire que ce n'eſt pas ſa ſignification, c'eſt qu'entre les différents exemples qu'apporte Budée *(b)* pour fixer le ſens de ce verbe, il n'eſt pris dans aucun pour ſignifier être en chaiſe, en calèche. Sans pouvoir déterminer bien préciſément ce que ſignifie *αἰώρησις* dans Julius Pollux, il eſt certain qu'il ne l'emploie pas pour marquer char, chaiſe, calèche ; » ſi quelqu'un prend l'air le matin » dans l'été, ſur une voiture. *Ἀλλὰ εἰ μὲν αἰωρήσει δι ὀχημάτων χρῷτο τὶς περὶ τὴν ἕω θερεύοντος.* Y auroit-il du ſens à dire, ſi quelqu'un ſe ſert d'une chaiſe par le moyen d'une voiture ? » On appelle *αἰώρας* des cordes ſuſ- » pendues qui ſoûtiennent les Dieux » & les heros qui paroiſſent portés » en l'air. *αἰώρας δ' ἂν εἴποις τοὺς κάλως . . . . ἂν ἔχειν τοὺς ἐπὶ τοῦ ἀέρους φέρεσθαι δοκοῦντας ἥρως ἢ Θεοὺς.* En général *brandilloire* ſignifie quelque choſe d'approchant de ce que ſignifioit *αἰώρησις* chez les Grecs. C'étoit une eſpèce d'élévation, de ſuſpenſion, pour prendre l'air, ou une ſorte d'exercice, qui n'étant point d'uſage parmi nous, n'a aucun terme dans notre Langne pour l'exprimer. Tibere *ᾐωρεῖτο . . . . ἐπὶ φορείου κείμενος*, lorſqu'Antonia le pria d'interroger le domeſtique d'Agrippa : »Tibere prenoit l'air dans » une calèche, « ce n'eſt peut-être pas préciſément ce que veut dire Joſeph, mais c'eſt quelque choſe d'approchant. Je n'ai point remarqué dans les médailles, ou dans les autres anciens monumens, que les cochers fuſſent aſſis aux pieds de leurs maîtres. Ils ſemblent au contraire y être toujours debout. Quint-Curce dit que le cocher de Darius étoit aſſis devant lui *(c)*, mais il ne dit pas qu'il le fût à ſes pieds. Il n'eſt pas douteux, que les domeſtiques qui ſervoient à table étoient aux pieds de leurs maîtres, *Martial*, Liv. 3. vers 82. 18.

At ille retro flexus ad pedum turbam.
Nec eſculenta ſufficit gulæ præda,
Miſſo lagenam replet ad pedes vino (d).

(a) Hiſt. Guer. Juifs.
(b) Liv. 10. pag. 1205. 418, 426. 1231. 377.

(c) Liv. 4. chap. 15. *Qui ante ipſum ſedens equos regebat.*
(d) Liv. 7. v. 19. 18.

Enfin, Joseph remarque que Caius & Agrippa étoient seuls, quand le dernier fit cette ouverture indiscréte, qui le fit mettre aux fers. La remarque est naturelle, si ce fut dans un repas qu'Agrippa dit cela, car il est rare que des Princes mangent seuls. Mais elle n'étoit pas nécessaire, si ce fut dans une voiture qu'Agrippa souhaita que Tibere laissât bientôt le thrône vacant; rien n'étant plus commun que d'y voir des Princes seuls, ou avec un seul ami.

REMARQUE XI.

On explique & on corrige l'endroit où Joseph parle de l'audience que donna Caius à Herode, & des Lettres que lui rendit l'affranchi d'Agrippa.

DANS le récit que Joseph fait de l'audience que Caius donna à Herode, & des Lettres que lui rendit l'affranchi d'Agrippa, il y a quelque chose, ce semble, de dérangé dans son texte. On fait l'Empereur se conduire d'une manière qui n'est pas dans la régle, sans que l'Historien en dise la raison. Si Herode eût été à l'audience, lorsque l'envoyé d'Agrippa se présenta, on a de la peine à croire que Caius eût voulu le faire entrer, recevoir les Lettres qu'il étoit chargé de lui présenter, & les lire en donnant audience à Herode. Il est vrai que la manière dont Philon raconte que l'Empereur reçut les Députés des Juifs d'Alexandrie, à la tête desquels il étoit, donne lieu de croire qu'il ne faisoit pas difficulté de se mettre, quand la fantaisie lui en prenoit, au-dessus de toutes les régles de la bienséance. Mais il faut remarquer premiérement, que Philon est un déclamateur, & que de ce que dit un Auteur de ce caractère, il y a toujours quelque soustraction à faire. D'ailleurs le cas est bien différent; les Juifs étoient accusés, & par des personnes puissantes, de désobéir aux ordres de l'Empereur, & de lui refuser les honneurs que les autres sujets de son Empire lui déféroient. L'Histoire ne nous dit rien qui donne lieu de croire que Caius fût prévenu contre Herode. Joseph dit que Tibere l'aimoit, & il lui donna en effet des preuves de son amitié, par l'ordre qu'il donna à Vitellius de châtier Arétas, qui l'avoit défait. Et si Caius l'eût en quelque sorte insulté, en interrompant l'audience qu'il lui donnoit, pour recevoir l'envoyé d'Agrippa, il semble que Joseph eût dû dire quelque chose pour justifier le récit d'une conduite si indécente. Mais pour en lever l'indécence, & la remettre dans les régles ordinaires, il faudroit faire quelque changement dans le texte de cet Auteur, mettre πρῶτον, qui peut avoir été oublié par les Copistes, après ὥστε, effacer τὸν, qui est entre ὥστε & μὲν ἐντυχεῖν Γαΐῳ, & traduire ἀπελείπετο τοῦ Ηρώδου, non par *ab Herode tantummodò à tergo relictus est*, qui ne fait aucun sens; mais il eut un vent si favorable, qu'il laissa derrière lui Herode. On peut enfin soupçonner que Φορτουνᾶτος manque quelques lignes plus bas, après ἐντυγχάνει. Le texte de Joseph supposé tel, je traduirois : » Mais il eut un vent si fa- » vorable, qu'il passa Herode, de- » façon qu'il se présenta le premier

» devant Caius, & qu'ayant été introduit, il lui présenta les Lettres » dont il étoit chargé (*a*)...... En » donnant audience à Herode, l'Empereur lisoit les Lettres qu'Agrippa lui avoit écrites contre lui; » car Fortunatus les lui avoit rendues. « Il n'est point contre les régles qu'un Prince, lorsqu'il donne audience à quelqu'un, lise les mémoires ou les Lettres qu'il a reçus contre lui, afin de lui en communiquer le précis, s'il le jugeoit à propos, ou d'en justifier le contenu.

Joseph ne marque point les vuës qu'Agrippa avoit, lorsqu'il écrivit contre son oncle à Rome. M. Basnage prétend » que ce n'étoit point » proprement pour accuser son oncle; mais pour lui disputer le » titre de Roi, que l'autre prétendoit obtenir (*b*). « Mais les chefs d'accusation d'Agrippa portoient plus loin que le refus du titre de Roi : si écrire à Caius qu'Herode avoit été de la conjuration de Séjan contre Tibere, qu'il conjuroit contre lui avec Artabane, Roi des Parthes, n'est pas accuser une personne, qu'est-ce que ce Sçavant appelle accuser ?

REMARQUE XII.

De l'ordre que Caius donna à Petrone de mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem. De la manière dont Joseph & Philon rapportent cet évenement.

SUÉTONE & Dion, qui n'épargnent pas d'ailleurs l'Empereur Caligula, ne lui reprochent cependant point d'avoir voulu faire mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem. Les Auteurs Payens ont toujours peu considéré les Juifs, & ne se sont guères embarrassés de s'instruire de ce qui pouvoit leur être arrivé. Philon & Joseph le disent, & on ne peut pas rejetter leur témoignage, dans un fait qui les intéressoit extrêmement, & dont ils ont dû par conséquent être bien instruits. Mais en croyant que l'Empereur Caligula voulut faire mettre sa statuë dans le Temple; que Petrone, à qui il avoit ordonné de l'y placer, y trouvant de la part des Juifs une résistance invincible, crut en devoir écrire à l'Empereur; qu'Agrippa, qui se trouvoit alors à Rome, obtint que l'affaire ne fût pas poussée à bout; ou enfin, que Caius ayant été assassiné sur ces entrefaites, toutes ses folles entreprises tomberent avec lui : c'est où un judicieux Critique borne la déférence qu'il doit avoir pour ces deux Au-

(*a*) Τοσόνδε ἀπελείπετο τοῦ Ἡρώδου ὥστε πρῶτον μὲν ἐντυχεῖν Γαΐῳ.

(*b*) Hist. des Juifs, Tom. 1. 2. Part. chap. 11.

teurs. C'eſt en effet, ſelon Tacite, le dénouëment de cette folle & impie entrepriſe. Et la mort, bien vraiſemblablement, plutôt que toutes les ſoupleſſes d'Agrippa, empêcha l'Empereur de faire exécuter ce qu'il avoit ordonné. *Juſſi à Caio Cæſare effigiem ejus in Templo locare, arma potiùs ſumpſere : quem motum Cæſaris mors diremit.*

Dans le récit de cet évenement, Joſeph eſt moins Hiſtorien qu'Orateur : plus occupé à le revêtir d'un faux merveilleux, qu'à le raconter avec une aimable ſimplicité, qui en aſſurât la vérité. Philon eſt un déclamateur décidé, qui paroît ne reſpecter ni le vrai ni la vrai-ſemblance. Romaneſque dans les expreſſions de ce fait, guindé dans ſes penſées, & forcé dans ſes expreſſions. Comme on pourra facilement remarquer les endroits où Joſeph oublie le caractere d'Hiſtorien, je ne m'y arrête pas. Je me borne à éclaircir deux ou trois endroits où il ne paroît pas être d'accord avec lui-même.

Dans les Antiquités Juives, une multitude infinie de cette Nation demeura pendant quarante jours à demander grace à Petrone pour ſon Temple. Joſeph étend ailleurs ſa perſévérance juſqu'à cinquante (*a*). La faute peut être de l'Auteur ; elle peut être de ſes Copiſtes. Il ſemble qu'il y ait une autre contradiction dans ce qu'il dit, qu'après avoir renvoyé le peuple enſemencer les terres, il prit les troupes qu'il avoit à Ptolémaïde & retourna à Antioche ; car il étoit à Tibériade, lorſqu'il renvoya les Juifs chez eux. Joſeph ne dit pas qu'il partit de Ptolémaïde pour ſe rendre à Antioche ; mais que pour s'y rendre, il alla prendre les troupes qu'il avoit laiſſées à Ptolémaïde. On fait enfin dire à cet Auteur (*b*), que Petrone » s'en alla à Tibériade accompagné ſeulement de ſes » amis & de ſes domeſtiques (*c*). « Et on le voit, au numero cinq du même Chapitre, faire entourer par les troupes qu'il avoit avec lui cette grande multitude de Juifs, qui étoit venue le trouver à Tibériade. Sigiſmond Gelenius n'a point traduit ces ſept ou huit mots, par pure omiſſion, peut-être auſſi parce qu'il croyoit que Joſeph n'avoit pas pû dire cela, après avoir remarqué plus haut, que Petrone » s'en alla » à Tibériade, accompagné ſeule» ment de ſes amis & de ſes do» meſtiques. « Mais l'oppoſition qui eſt entre ces deux endroits, ne vient que d'avoir traduit θεραπείαν par *famulitium* (*d*). Les Gouverneurs de province ne ſe faiſoient pas toujours accompagner de toutes les troupes qui étoient à leurs ordres : mais ils ne marchoient jamais ſans en avoir quelques-unes avec eux, plus ou moins nombreuſes, ſelon qu'ils le jugeoient à propos. Petrone avoit laiſſé ſon armée à Ptolémaïde, & il n'avoit mené à Tibériade que ſa garde ordinaire. Θεραπείαν, ſon ſervice, τὴν ἐν τῷ παρόντι στρατιάν.

Une juſtification du jugement

(*a*) Hiſt. de la Guer. des Juifs, Liv. 2. chap. 10.

(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 8. numero 3.

(*c*) Καταστὰς ἐπ' αὐτῶν τῶν τε ἐν τῷ παρόντι στρατιάν.

(*d*) M. d'Andilly, *cum famulitio*. Sig. Gelenius.

que j'ai porté de Philon n'est point nécessaire pour les personnes judicieuses, & qui liront son Traité de *la Députation à Caius*. Ainsi, pour éviter une inutile prolixité, je me contente de citer trois ou quatre endroits de cet Ouvrage, en faveur de ceux qui ne voudront pas se donner la peine de le consulter. 1°. C'est un homme abbatu, les yeux égarés, & qui a perdu haleine, qui annonce à Philon que l'Empereur avoit ordonné qu'on mît sa statuë dans le Temple. Il ne peut s'expliquer, ses sanglots l'en empêchent. En vain tâche-t-il deux & trois fois de le faire, il lui est impossible. 2°. L'embarras de Petrone est extrême. Mille réflexions lui font voir l'entreprise de l'Empereur impossible, ou du moins très-difficile dans son exécution. Il craignoit que les Juifs de par-delà l'Euphrate ne se joignissent à cette multitude infinie qui étoit venue le trouver à Ptolémaïde. C'est insulter à la crédulité de ses lecteurs, que de dire que Petrone craignoit que les Juifs de par-delà l'Euphrate ne se joignissent à ceux de la Palestine, tandis qu'ils n'étoient pas mieux traités en Mésopotamie & en Babylonie, par les Grecs, les Macédoniens & les Syriens, qu'ils l'étoient en Egypte par les Alexandrins. 3°. L'Empereur dit à Agrippa qu'il avoit ordonné de mettre sa statuë dans le Temple de Jerusalem. A cette nouvelle, Agrippa change de couleur; de vermeil qu'il étoit, son visage devient pâle & livide: un tremblement le saisit depuis la tête jusqu'aux pieds, & il seroit tombé, si on ne l'avoit soûtenu. Il perd connoissance, & on est obligé de l'emporter chez lui, où il est trente-six heures en cet état. Enfin, il léve un peu la tête sur le soir, mais à peine peut-il ouvrir les yeux. Il n'a pas la force d'aller trouver l'Empereur, mais il en a assez pour lui écrire une Lettre de plus de deux grandes pages.

Entre plusieurs belles choses qu'il écrit à Caius, il lui raconte que Tibere ayant appris que Pilate avoit consacré des boucliers d'or dans le Palais d'Herode, qui est dans la ville sacrée, ce Prince, qui se possédoit d'ailleurs beaucoup, en fut si en colère, qu'il n'est pas besoin de le dire; les effets en faisant la preuve. Que les quatre fils d'Herode, » qui n'é» toient inférieurs ni en dignité, ni » en fortune aux Rois, « étoient allé trouver l'Intendant, pour l'engager de faire ôter ces boucliers de l'endroit où il les avoit mis.

Ce ne sont pas les seuls traits que présente la Députation à Caius, du mauvais goût de son Auteur, de son caractere Romanesque, & de son peu de respect pour la vérité. Mais le rapport de choses si peu judicieuses & si peu vrai-semblables, ne peut qu'ennuyer. Ainsi je finis en remarquant qu'il fait dire par Agrippa à Caius (*a*), qu'il lui avoit donné la Trachonite, tandis que Joseph, mieux informé de l'histoire de ce Prince, & moins déclamateur que Philon, dit seulement (*b*) que l'Empereur lui donna la Tétrarchie de Phi-

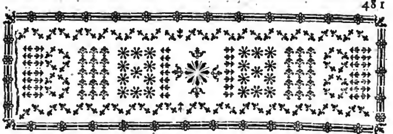
(*a*) Pag. 1037. *c*, *d*.
(*b*) Antiq. Juives, Liv. 18, chap. 6. numero 10.

lippe ; dont la Galilée ne faisoit pas partie. C'étoit de celle d'Antipas qu'elle étoit. Agrippa n'eut la Galilée que sous le régne de Claude (*a*), qui lui donna tous les Etats de son grand-pere (*b*).

(*a*) Liv. 17. chap. 11. numero 4.
(*b*) Liv. 19. chap. 5. numero 1.



ANTIQUITÉS



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

CHAPITRE I.

I. ES Juifs n'étoient pas les ſeuls ſur leſquels s'étendît la tyrannie de l'Empereur Caius. Sur mer comme ſur terre, tous les ſujets de l'Empire en reſſentirent les cruels effets; il leur fit à tous de ſi grands maux, qu'on ne trouve rien de ſemblable dans aucune hiſtoire. Rome, qu'il ne crut pas devoir ménager plus que les autres villes de l'Empire, fut particuliérement le théatre de ſes fureurs; il n'étoit ſorte de perſécutions qu'il ne fit ſouffrir à ſes habitans: mais il ſe plaiſoit ſurtout à faire gémir ſous le poids de ſon inhumanité les Sénateurs, les familles Patriciennes, & tous ceux qui tiroient quelque luſtre des glorieux mérites de leurs Ancêtres. Il n'outrageoit pas avec moins d'indignité les Chevaliers Romains: cet ordre, qui ne le céde ni en richeſſes ni en dignité à celui des Sénateurs, & pour lequel on a conçu tant d'eſtime, qu'il n'eſt pas rare de les voir paſſer dans le Senat (*a*). Il dépouilloit les uns de leurs biens, dégradoit les autres, en faiſoit mourir pluſieurs: le motif de ces outrages & de ces condamnations

Tyrannie, impiétés & folies de Caligula.

(*a*) Senatores ex equitibus Romanis creavit *Sueton*. Auguſt. *num.* 40.

étoit toujours l'envie de s'approprier leurs richesses. Trop peu flatté de recevoir de ses sujets tous les honneurs qu'on peut rendre à un Souverain, & qu'ils lui rendoient comme à leur Empereur, il voulut en être révéré comme un Dieu : lorsqu'il montoit au Capitole, le plus célèbre des temples qui fût à Rome, il affectoit insolemment d'appeller Jupiter, auquel il étoit consacré, son frere. Plusieurs autres de ses actions pouvoient faire juger qu'il avoit entiérement perdu l'esprit. S'imaginant follement *un jour*, qu'il étoit tellement maître de la mer, que cet élément ne devoit pas être devant lui dans un moindre assujettissement que la terre, il crut qu'il étoit au-dessous de lui de n'aller de Pouzoles à Misènes (*a*), qui sont deux villes de la Campanie, que sur des galères, & fit jetter sur le bras de mer qui les sépare, & qui est à cet endroit de la largeur de trente stades, un pont, sur lequel il passa ce golphe dans un char superbe, plein de la vanité de s'être frayé un chemin si nouveau & si digne de la Majesté d'un Dieu tel qu'il se croyoit être. Il n'est aucun temple dans la Grece dont il n'ait fait enlever tout ce qu'il sçavoit y être de précieux : piéces de peintures ou de sculptures, statuës, riches présens faits aux Dieux, il se faisoit tout apporter, parce que, disoit-il, tout ce qui existe de beau devoit être rassemblé dans le plus bel endroit de l'univers, & que Rome avoit sans contredit cet éminent mérite. Il en ornoit ses palais, ses jardins, & les maisons de campagne qu'il avoit en Italie. Il porta l'impiété jusqu'à vouloir faire enlever le Jupiter qu'on adore à Olympe, & que pour cette raison on appelle le Jupiter Olympien, célèbre morceau du Statuaire Phidias, Athénien : l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné à Memmius Regulus de le lui envoyer manqua, parce que les Architectes assurerent cet Officier, que si l'on y touchoit, on détruiroit tout l'ouvrage; d'autres ajoûtent, que Memmius ayant voulu se mettre en devoir d'exécuter les ordres de l'Empereur, le nombre incroyable de prodiges qui arriverent lui firent abandonner cette entreprise. Mais toutes ces excuses ne l'eussent pas empêché de périr, & il ne dut sa conservation qu'à la mort précipitée de Caius.

Extravagances de Caius à l'occasion d'une fille qui lui naît.

II. La folie de ce Prince parvint à un tel degré, qu'une fille

(*a*) Suétone dit, depuis Baies jusqu'à Pouzoles. Dion met Baules, au lieu de Baies.

lui étant née, il la fit mettre sur les genoux de la statuë de Jupiter *(a)* qui étoit dans le Capitole : & déclarant que ce Dieu en étoit le pere autant que lui, il laissa au public à juger lequel de ces deux peres étoit le plus grand. Jusques-là néanmoins, on crut devoir souffrir tous ses excès; il y mit enfin le comble, en permettant aux esclaves d'accuser leurs maîtres de tous les crimes qu'ils jugeroient à propos d'imaginer; & ces accusations avoient des suites d'autant plus dangereuses, qu'il excitoit souvent à les former ces infames délateurs, toujours prêts à lui complaire. Pollux, un des esclaves de Claude, eut l'audace d'accuser son maître, & Caius n'eut pas honte d'aller entendre plaider une cause où il s'agissoit de la vie de son oncle, dans l'espérance de s'en défaire, en le condamnant à mort; mais il ne put réussir. Ces odieuses pratiques ayant élevé partout les esclaves contre leurs maîtres, & rempli tout l'Empire de scélérats & de calomniateurs, il se forma contre lui diverses conspirations. Les uns avoient à se venger des maux qu'ils avoient souffert, les autres pensoient à prévenir ceux dont on étoit continuellement menacé. La mort de l'auteur de tant de maux fut un coup d'Etat, pour le rétablissement du bon ordre, de la sûreté publique, & de l'autorité des Loix dans tout l'Empire. Elle arriva sur-tout fort heureusement pour notre Nation, qui n'auroit pû échapper à son entiére destruction, s'il eût encore vécu quelque temps. Je vais faire un récit exact de ce grand évenement, si propre à persuader de la grandeur de Dieu & de son pouvoir infini; il fournira de puissants motifs de consolation à ceux qui sont dans l'adversité, & servira de leçon à ces heureux du siécle, qui, mettant toute leur confiance dans leur fortune, ne peuvent se persuader qu'il n'est point de prospérité durable sans vertu.

III. Trois conspirations éclaterent contre l'Empereur Caius, & toutes trois furent formées & conduites par des gens de cœur. Emilius Regulus, originaire de Cordoue, fermement resolu d'ôter la vie à l'Empereur, ou par lui-même ou par les personnes qu'il s'étoit attachées, fut le Chef d'une. Cassius Che-

Emilius Regulus, Cassius Chereas, & Annius Minucianus, conspirent contre Caligula.

(a) Ce ne fut pas seulement la figure de sa fille, que Caius fit mettre sur les genoux de Jupiter., comme M. d'Andilly le dit : ce fut la Princesse même. *Infantem autem Juliam Drusillam appellatam per omnium Deorum templa circumferens, Minervæ gremio imposuit alendamque & instituendam commendavit.* Sueton. *Calig.* num. 25.

reas, l'un des Capitaines des Gardes Prétoriennes, forma la seconde. Annius Minucianus se mit d'un autre côté, à la tête d'un parti considérable, qui avoit résolu de faire cesser la tyrannie. Chacun de ces trois hommes avoit son motif particulier de haine contre l'Empereur. Regulus, naturellement vif & emporté, ne put voir commettre tant d'injustices sans s'animer d'une bouillante colère; & par un effet de son extrême franchise, il ne se fit aucune peine de communiquer ses sentimens à ses amis, & à ceux qui lui paroissoient capables d'une haute entreprise. Caius avoit fait mourir Lepidus, citoyen des plus distingués de Rome, & l'ami intime de Minucianus. Le desir de venger son ami, la crainte d'essuyer un pareil traitement, car Caius n'épargnoit personne, le porterent à attenter à sa vie. Chereas ne pouvoit se résoudre à souffrir plus long-temps les reproches insultans de mollesse que lui faisoit l'Empereur, & comme il sentoit d'ailleurs à quoi l'exposoit l'attachement qu'il avoit jusqu'alors témoigné à ce Prince, le danger continuel du service attaché à sa charge, il se persuada qu'il pouvoit, sans compromettre son honneur, tenter de lui arracher la vie. Ces trois hommes, Regulus, Minucianus, & Chereas, crurent donc devoir s'entretenir de ce projet avec ceux qui sentoient toute l'énormité des injustices de Caligula, & qui pensoient que sa mort seule pouvoit en arrêter la violence, qui augmentoit tous les jours; le succès de l'entreprise leur paroissoit possible, & ils se flattoient que si elle réussissoit, il seroit bien glorieux, que tant de braves gens s'y fussent prêtés, & que, pour sauver Rome & l'Empire, ils se fussent généreusement livrés au risque de perdre la vie. Chereas s'y portoit avec la plus vive ardeur, autant pour se faire un grand nom, que parce que sa charge le mettant à portée d'approcher plus librement le Prince, il lui étoit plus facile de consommer cet attentat.

IV. C'étoit alors le temps des jeux du Cirque, spectacle pour lequel les Romains se rendoient avec un grand empressement à l'Hippodrome: lorsque le peuple, qui y couroit en foule, étoit assemblé, il ne manquoit jamais de demander quelque grace aux Empereurs, qui se faisoient, dans cette occasion, une espèce de devoir de ne la pas refuser. Celle qui fut demandée cette fois, fut la suppression de quelque partie des impôts, & que l'exaction s'en fît d'une manière moins oné-

reuse : quoique la multitude fit de grandes instances pour l'obtenir, Caius ne voulut rien accorder ; & comme ses refus occasionnerent quelque bruit, il envoya de côtés & d'autres des soldats, se saisir de ceux qui en faisoient le plus, & leur ordonna de les tuer sur le champ. Ses ordres furent exécutés, il en coûta la vie à plusieurs personnes. A la vuë du sang qui se répandoit, le peuple se tut, & cessa d'insister sur une demande qui mettoit au risque de perdre la vie. Chereas n'en fut que plus animé à pousser son entreprise, & à mettre fin aux cruautés de Caius. Il avoit souvent eu dessein de le tuer lorsqu'il étoit à table, mais quelques réflexions l'avoient retenu, & tout décidé qu'il étoit à lui ôter la vie, il croyoit devoir choisir un moment si favorable, qu'une vaine & inutile tentative ne le mît pas hors d'état d'exécuter ce qu'il avoit si fermement résolu.

Caius fait tuer quelques-uns de ceux qui demandoient diminution des impôts.

V. Il y avoit long-temps qu'il étoit dans le service, & le rapport dans lequel sa charge le mettoit avec Caius, lui étoit insupportable. Ce Prince l'avoit chargé de la recette des différents tributs qui se payoient au thrésor Impérial, & du recouvrement des sommes qui étoient dues. Comme cette sorte d'imposition avoit été augmentée du double ; bien des gens se trouvoient hors d'état de payer sur le champ ; par un effet de son inclination bienfaisante, Chereas, contre l'intention de l'Empereur, accordoit du temps à ceux qui lui en demandoient. Ces ménagemens irritoient Caius, il l'accusoit de négligence & de lâcheté, & ne manquoit aucune occasion de lui marquer le plus insultant mépris : lorsque c'étoit à lui à venir demander le Mot, il ne lui en donnoit que de relatifs à la mollesse efféminée dont il ne cessoit de lui faire des reproches qu'on pouvoit à plus juste titre lui faire à lui-même, puisqu'il n'avoit pas honte de paroître, dans les cérémonies de certains mysteres, qu'il avoit institués, vêtu, frisé comme une femme, & ridiculement paré de toutes les afféteries qu'il s'imaginoit pouvoir le faire prendre pour une personne de ce sexe. Chereas étoit d'autant plus vivement piqué des outrages que lui faisoit l'Empereur, que lorsqu'il rendoit aux autres Officiers ses Collégues le mot qu'il avoit reçu, il essuyoit de leur part d'affligeantes railleries, & les trouvoit toujours prêts à lui prédire, d'un ton mocqueur, celui que l'Empereur ne manqueroit pas de lui donner, lorsque c'étoit à lui à l'aller

Pompedius accusé d'avoir mal parlé de l'Empereur. Quintilie mise à la question.

prendre. Ne pouvant donc souffrir plus long-temps de tels opprobres, il se crut permis de chercher quelqu'un qui voulût entrer dans le ressentiment qu'il en concevoit, & qu'il estimoit juste. Un de ceux à qui il s'adressa fut Pompedius; c'étoit un Sénateur, qui avoit passé par toutes les charges de la République, mais qui étant Epicurien, aimoit fort son repos, & menoit une vie tranquille & éloignée des affaires. Timidius, qui étoit son ennemi, l'accusa d'avoir tenu des discours injurieux à l'Empereur, & produisit pour témoin une fille de théatre, qui, pour son extrême beauté, avoit un grand nombre de courtisans, du nombre desquels étoit Pompedius. L'accusation étoit fausse, & Quintilie eut en horreur de faire perdre, par un mensonge, la vie à un homme dont elle étoit aimée. Timidius cependant demanda qu'elle fût appliquée à la question, Caius ordonna à Chereas de la lui faire donner sur le champ. C'étoit lui qu'il employoit lorsqu'il vouloit faire tourmenter ou mourir quelqu'un, dans la pensée que les reproches de foiblesse & de lâcheté qu'il lui faisoit lui feroient exécuter ses ordres avec plus de dureté & de rigueur. Quintilie conduite à la question, marcha sur le pied d'un de ceux qui, comme Pompedius, lui étoient attachés, pour lui marquer qu'il ne devoit rien appréhender (a); qu'elle ne craignoit point la question, & qu'elle la subiroit avec courage Chereas lui en fit subir une très-rude: c'étoit contre son intention, & malgré lui, mais il y étoit forcé. Les tourmens n'ébranlerent point la fermeté de Quintilie; & Chereas l'ayant présentée à l'Empereur dans un état qui faisoit horreur, il ne put s'empêcher d'en être touché. Il la déchargea & Pompedius de l'accusation qu'on avoit formée contre eux, & fit donner quelque argent à Quintilie, pour la consoler en quelque sorte du tort que l'extrême violence des tourmens qu'elle avoit soufferts avec tant de constance, pouvoit avoit avoir fait à sa beauté.

Chereas va trouver Papinius & Clémens.

VI. Chereas étoit au désespoir, de lui avoir fait souffrir de si grands maux, que l'Empereur même avoit cru devoir l'en consoler. Il s'en ouvrit avec Clémens & Papinius. Le premier commandoit les Prétoriens (b), & le second en étoit un des Capitaines. » Nous veillons, dit-il, en s'adressant à Clémens avec

(a) Voyez Remarque I.

(b) » Clémens, qui avoit une charge » dans l'armée. « [*M. d'Andilly.*] Ce n'est rien dire, Clémens étoit Préfet du

» un zèle plein d'activité, & autant que nous le pouvons, à la » conservation de l'Empereur: par nos soins vigilans les conspirations formées contre ses jours sont éteintes; nous » n'épargnons aucun de leurs auteurs; nous ôtons la vie » aux uns, & nous faisons subir aux autres des questions » si rudes, que lui-même en a compassion: n'est-ce pas faire » un louable usage des troupes que nous avons à notre » commandement? « Clémens ne répondit rien, mais la rougeur qui s'étoit répandue sur son visage indiquoit assez combien il avoit honte de se trouver engagé à exécuter de certains ordres, & il étoit aisé de juger qu'il n'y avoit que la crainte du péril qui l'empêchoit de s'expliquer sur les folies & les extravagances de Caius. Chereas prit donc quelque confiance, & parlant avec plus de hardiesse & de liberté, il fit une peinture vive & détaillée de tous les maux dont Rome & l'Empire étoient accablés. » Le vulgaire, dit-il alors, en » attribue la cause à l'Empereur; mais ceux qui jugent sainement des choses, s'en prennent à moi, à Papinius, à vous » sur-tout, Clémens (*a*): ce n'est point pour obéïr à l'Empereur, c'est de notre propre mouvement que nous faisons » ces maux aux Romains; puisqu'en effet, étant en notre pouvoir d'arrêter les effets de la cruauté avec laquelle il traite » Rome & l'Empire, nous sommes les Ministres de sa barbarie. Du service militaire, passés à la fonction infame de » bourreaux, nous portons les armes, non pour assurer notre » liberté & soûtenir l'Empire, mais pour veiller à la conservation d'un tyran, qui tient également nos corps & nos » esprits dans une honteuse captivité. Souillés tous les jours » du sang de nos Concitoyens, que nous égorgeons ou que » nous faisons expirer dans les tourmens, nous attendons le » moment que quelque autre ministre de sa fureur nous fasse » le même traitement. Car s'il se sert aujourd'hui de nous, il » ne nous considère pas davantage; nous lui sommes au contraire suspects. Le nombre des victimes qu'il s'est fait immoler n'a point assouvi sa rage. Le maintien de la justice & de » l'équité n'est point le motif de sa cruauté, c'est du sang

Prétoire: c'est ce que nous apprend Tacite, lorsqu'il dit que Minucianus procura la charge de Préfet du Prétoire à Clémens, dont le pere s'en étoit bien acquité sous Caius ..... *Patrem ejus sub Caio Cæsare egregiè functum eâ curâ dictitans.* Hist. Liv. 4. chap. 68.

(*a*) Voyez Remarque I.

» qu'il lui faut, sa barbarie ne peut être satisfaite qu'en en
» voyant répandre. Ce sera bientôt le nôtre qu'il demandera,
» & nous périrons comme tant d'autres, nous qui devrions
» assurer la liberté de l'Empire, & le sauver en nous sauvant
» nous mêmes.

VII. Clémens loua & approuva les sentimens de Chereas, mais il lui recommanda fort de les tenir secrets, parce qu'il y alloit de leur vie, » s'il transpiroit quelque chose d'un projet de » cette conséquence avant qu'on en pût venir à l'exécution. Il fut » d'avis qu'on devoit tout attendre du temps & des circonstances, qu'il en pourroit naître de favorables au moment » qu'on s'y attendroit le moins, & déclara qu'encore bien » que son grand âge ne lui permît point de rien oser de » semblable, & que l'avis qu'il ouvroit lui parût le » plus sûr, il reconnoissoit cependant qu'il ne se pouvoit » rien concevoir de plus noble & de plus généreux, que » ce que Chereas venoit de proposer. « Il se retira ensuite chez lui, ne sçachant que penser de ce qu'il venoit d'entendre, & de ce que lui-même avoit dit. Cependant Chereas ayant conçu quelque inquiétude, se hâta d'aller trouver Cornelius Sabinus, qui étoit, comme lui, Capitaine des Gardes. Il lui connoissoit beaucoup de bravoure & de zèle pour la liberté, & sçavoit sur-tout qu'il étoit mécontent de voir l'Empire dans une aussi déplorable situation; ainsi, pour accélérer l'exécution du dessein qu'il avoit formé, il crut devoir en confier le secret à cet Officier: il avoit d'ailleurs quelque crainte que Clémens ne le trahît, & étoit persuadé que dans des affaires aussi critiques, les remises & les délais tournoient toujours au désavantage de ceux qui marchandoient beaucoup.

Chereas s'ouvre à Sabinus.

VIII. Sabinus entra dans toutes les vuës de Chereas, il étoit lui-même depuis long-temps dans les mêmes sentimens, sans oser en rien faire paroître, parce qu'il n'avoit encore touvé personne à qui il crût pouvoir s'ouvrir avec sûreté; mais Chereas se présentant alors de lui-même, & lui promettant un secret inviolable sur tout ce qui se passeroit entre eux, Sabinus se livra à lui, & le pressa de pousser l'entreprise avec ardeur. Ainsi, ils convinrent de se rendre sur le champ ensemble chez Minucianus, dont ils connoissoient le courage & la générosité, & qu'ils sçavoient être animé du même zèle qu'eux. Il étoit devenu suspect à l'Empereur depuis la mort de Lepidus.

Minucianus

Minucianus & Lepidus avoient été liés d'une étroite amitié, les dangers communs en avoient serré les nœuds; car tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Empire craignoit extrêmement Caius. Personne ne se croyoit à couvert de sa cruauté, parce qu'il ne cessoit d'en faire sentir les effets indifféremment à tout le monde; & quoique, malgré la peine qu'on ressentoit de voir les choses dans un si terrible état, on crut devoir se tenir sur ses gardes les uns contre les autres, & ne rien découvrir de ses sentimens & de la haine qu'on portoit à l'Empereur, parce qu'on sçavoit trop à quoi l'on se fût exposé, si on eût osé s'ouvrir: on sentoit facilement que cette haine étoit générale, & de ce sentiment intime naissoit une union merveilleuse d'affection & de bienveillance entre tous les sujets de l'Empire.

IX. Chereas & Sabinus furent donc trouver Minucianus, qui les recut très-bien. Comme il étoit d'une des meilleures familles de Rome, ils avoient coûtume, lorsqu'ils se rencontroient ensemble, de lui rendre toute sorte d'honneurs, & lui déféroient toujours celui d'ouvrir la conversation. Ainsi, il les prévint, & demanda à Chereas quel mot l'Empereur lui avoit donné ce jour-là; car tout Rome sçavoit que, pour lui faire peine, il affectoit de lui en donner de ridicules. Chereas, sans s'arrêter à la raillerie de Minucianus, & le remerciant de ce qu'il lui parloit avec confiance: » Que ne me donnez-vous, » lui dit-il, vous, pour mot, *Liberté*. Je sens, & vous en dois une » parfaite reconnoissance, que vous m'inspirez une ardeur plus » vive que celle dont toute mon ame est animée. Mon courage, » pour s'échauffer, n'a pas besoin de plus longs discours, vous pé» nétrez mon dessein, vous l'approuvez, nous avons les mêmes » vuës, sans nous les être communiquées. Je ne porte qu'une » épée, mais elle suffit pour vous & pour moi; mettons la main » à l'œuvre, marchez devant moi, si vous le jugez à propos, » & je vous suis: ou, laissez-moi passer le premier, & ne me » servez que de second; dans l'un ou l'autre poste, je ne vous » manquerai pas. C'est du courage que le fer tire toute sa » force; avec celui dont vous êtes animé, vous n'avez pas » besoin d'épée. J'ai formé ce hardi projet, je suis résolu de » l'exécuter; nulle crainte du péril que je cours, n'est capable » de m'arrêter. Le désespoir de voir ma Patrie dans les fers, elle

Chereas & Sabinus conferent avec Minucianus.

» qui a joui d'une si douce liberté ; nos Loix les plus respectables violées & méprisées ; tout ce qu'il y a de Citoyens dans » Rome, & de sujets dans l'Empire, exposés à périr par la fureur de Caius : tant de maux, tant de désordres, me permettent-ils de m'inquiéter d'un danger qui m'est particulier ? » Plaise au Ciel, que la juste conformité de mes sentimens » avec les vôtres me mérite toute votre confiance.

X. Minucianus saisit avec ardeur toute la portée du discours de Chereas, il anima son audace, lui témoigna par ses embrassemens combien son projet lui paroissoit généreux & digne de louanges, & ne le laissa aller qu'après avoir prié ensemble les Dieux de leur être favorable. Quelques-uns assurent que Chereas fut encore fortifié dans son dessein par une aventure, qu'ils certifient lui être alors arrivée : Que, comme il entroit un jour au Senat, il entendit sortir du milieu de la foule une voix, qui lui disoit de se hâter d'exécuter ce qu'il avoit résolu, & de s'assurer de la protection du ciel. Qu'il craignit d'abord que ce ne fût quelqu'un des Conjurés qui le trahissoit, & qui vouloit le perdre ; mais qu'il comprit bientôt après, que ces paroles étoient comme un signal qui lui étoit donné pour exciter d'autant plus son courage ; soit que ce fût quelqu'un des Conjurés, qui eût pris soin de les lui faire entendre ; soit que pour le rassurer, Dieu, à qui rien de ce qui se passe dans le monde n'est caché, daignât les lui adresser.

Déja la conspiration commençoit à avoir des partisans dans les différents Ordres. Des Sénateurs, des Chevaliers, des Militaires étoient entrés dans le secret ; & comme il n'y avoit personne qui ne crût que son bonheur dépendoit de la mort de Caius, chacun se piquoit, en ce qui dépendoit de soi, de pouvoir y concourir : zèle, empressement, discours, action, tout s'arma contre la tyrannie. Caliste même, un des affranchis de l'Empereur, se joignit aux conjurés. Cet homme s'étoit rendu redoutable à tout le monde, & jouissoit d'un pouvoir presque égal à celui de son maître. Il s'étoit acquis des richesses immenses, par le honteux trafic & l'abus insolent qu'il faisoit de son crédit & de sa puissance. Il sentoit bien, qu'indépendamment de tout autre motif, ses grands biens le mettoient dans le cas d'avoir tout à appréhender de la part de Caius, qu'il sçavoit être si opiniatrément décidé, lorsqu'il prenoit quelque parti, que rien n'étoit capable de le faire changer de résolution ; ainsi

il se rangea du côté de Claude, & lui fit secrettement sa cour, se flattant que s'il devenoit Empereur au défaut de Caius, le haut degré de puissance auquel il étoit parvenu, serviroit à le mettre en honneur auprès de ce Prince, à proportion du zèle avec lequel il en auroit fait usage pour le servir & lui prouver son attachement : & dans cette vuë, il eut la confiance de lui dire, que Caius lui avoit ordonné de l'empoisonner, mais qu'il avoit toujours, sous divers prétextes, différé d'exécuter cet ordre. Pour moi, je pense que c'étoit une fourberie que Caliste inventoit pour se faire valoir auprès de Claude & gagner ses bonnes graces ; car je ne fais aucun doute, que si Caius eût en effet voulu se défaire de Claude, & qu'il eût pour cela chargé de quelque ordre cet affranchi, il ne l'eût exécuté sans aucun délai ; ou que, s'il eût seulement paru irrésolu, il ne l'en eût fait punir sur le champ. C'est donc, selon moi, par un effet de la Providence que Claude échappa (*a*) aux fureurs de Caius ; & Caliste se fit un faux mérite d'un service qu'il n'avoit pas même été à portée de rendre.

XI. Cependant les lenteurs de la plûpart des Conjurés jettoient Chereas dans des délais continuels ; il le souffroit d'autant plus impatiemment, que toute occasion lui sembloit bonne. On pouvoit, selon lui, frapper l'Empereur lorsqu'il alloit au Capitole offrir des sacrifices pour la Princesse sa fille ; ou le précipiter du haut de son Palais, lorsque de dessus une terrasse fort élevée, qui donnoit sur la place, il jettoit de l'argent au peuple ; enfin, le surprendre lorsqu'il célébroit les mysteres qu'il avoit institués, puisqu'alors, tout occupé du soin que tout s'y fit avec une prétendue décence, & ne se méfiant de personne, il ne songeoit à prendre aucune précaution pour sa sûreté. » Mais peut-être, ajoûtoit Chereas, pense-» t-on que la mort est sans force & sans pouvoir contre ce *Ty-» ran*, qui se croit un Dieu (*b*) ? Eh bien, je m'en sens assez à » moi ; pour le soumettre à son empire, même sans épée.« C'étoit ainsi que Chereas reprochoit aux Conjurés leur lenteur, qui

(*a*) Χρύσασθαι qu'ont les anciennes Editions, ne fait aucun sens. Le nouvel Editeur lui a substitué σώσασθαι, qui en fait un bon. On pourroit lire ῥύσασθαι, qui a plus de ressemblance avec χρύσασθαι & qui en donne un aussi bon.

(*b*) Le nouvel Editeur a regardé cet endroit comme presque incurable. Moins dans l'espérance de rencontrer mieux que pour le tenter, je risque une conjecture différente de celle de ce Sçavant. 1°. Je suppose qu'ἰσχῦν s'est perdu par l'injure des temps ou la négligence des Copistes. 2°. Que σημεῖον a pris la place de θέμιτον

les exposoit enfin à manquer leur coup. Ils sentoient la justice de ces reproches, & convenoient que le motif de son empressement étoit louable, puisqu'il n'avoit pour objet que leur propre intérêt ; ils croyoient cependant qu'on devoit encore un peu différer, de peur que s'il arrivoit quelque contre-temps, la ville ne fût en proie aux troubles les plus funestes, par les recherches qu'on feroit de ceux qui auroient eu connoissance de la conspiration, & que l'entreprise ne devînt impossible à ceux qui auroient eu le courage de s'en charger, par l'attention qu'auroit infailliblement Caius de si bien renforcer sa garde, qu'il n'y eût plus aucun moyen de l'aborder : ainsi ils proposoient de prendre le temps des spectacles institués en l'honneur du premier César, qui enleva au peuple l'autorité souveraine ; parce que ces spectacles se donnant sur un théatre qu'on dressoit pour cela devant le palais, outre le peuple, qui y accouroit en foule, tous les Patriciens s'y trouvoient, avec leurs femmes & leurs enfans, ce qui formoit une si grande multitude, dans le petit espace destiné à la contenir, qu'il leur paroissoit facile d'attaquer l'Empereur, qui y assistoit lui-même, lorsqu'il entreroit : les plus grands efforts de ses Gardes ne pouvant, dans une aussi grande presse, le garantir de ceux des Conjurés.

XII. Chereas fut obligé de se rendre à cet avis ; & il fut arrêté de différer jusqu'au premier jour de ces spectacles. Mais la fortune en décida autrement, les premiers jours de cette solemnité se perdirent sans rien entreprendre, & à peine exécuta-t-on le dernier ce qui avoit été résolu pour le premier. Chereas assembla alors les Conjurés, & leur représenta » que » le temps qui s'écouloit, étoit un reproche bien sensible de » la lenteur avec laquelle on se portoit à l'exécution d'une » entreprise si généreusement formée, mais qui, ne pouvant » manquer d'échouer, fourniroit à l'Empereur des prétextes » d'exécuter de plus grandes cruautés que jamais. Ne sentons-

M. Havercamp suppose que Chereas fait allusion à cette voix qu'il avoit entendue dans le Senat ; mais cet Officier ne devoit rien dire de ce présage, ou s'il en parloit, n'en pas parler comme d'une chose douteuse. Outre que la pensée que lui prête l'explication du sçavant Editeur est foible & languissante ; au-lieu que celle que lui donne la conjecture qu'on propose, est ferme & soûtenue. Car c'est comme si Chereas disoit : » Croyez- » vous donc, parce que Caius s'imagine » être un Dieu, qu'il soit défendu à la mort » de lui faire sentir son pouvoir ? Je lui » ferai bien, moi, sentir le mien.

» nous pas, ajoûta-t-il, que nous privons l'Empire d'autant de » jours de liberté, que nous en consommons en vains délais, » & que, par cette honteuse lâcheté, nous en ajoûtons autant à » la tyrannie de Caius. Hâtons-nous de nous tirer nous-mêmes » de toute inquiétude & de toute crainte : rendons à l'Empire « son ancienne félicité, & méritons enfin, par notre acti- » vité, l'estime de notre siècle, & un nom glorieux dans la » postérité (*a*). « Bien que les Conjurés n'eussent rien de solide à répondre, cependant comme leur silence sembloit être celui de gens que les approches du moment décisif avoit atterés, Chereas reprit la parole & dit : » Quoi ! encore des lenteurs, » des irrésolutions ? C'est aujourd'hui le dernier jour des spec- » tacles, Caius s'est proposé d'aller ensuite à Alexandrie, & » de visiter l'Egypte : il sera bien glorieux pour nous, qu'un » tel monstre ait pû nous échapper, & aller, avec tout l'appa- » reil de la magnificence Romaine, triompher sur mer & sur » terre de notre lâcheté. Quelque Egyptien, bien mieux per- » suadé que nous, que des hommes libres ne doivent souffrir » aucune sorte d'outrage, en délivrera le monde, & nous ne » serons pas couverts de confusion. Je ne m'arrête plus à au- » cune délibération ; aujourd'hui même, quoi qu'il puisse m'en » arriver, je suivrai les mouvemens de mon zèle & de mon » courage. Et que peut-il m'arriver de plus funeste, que de » penser toute ma vie, si Caius ne mouroit pas de ma main, » qu'un autre l'eût tué & m'en eût enlevé la gloire.

XIII. Chereas, en parlant ainsi, se fortifioit lui-même dans sa violente résolution, & inspira aux autres Conjurés une telle confiance, que tous convinrent enfin, que l'affaire n'étoit plus susceptible d'aucun délai. Il se rendit dès le point du jour au palais avec son épée ; car c'est la coûtume, que les Capitaines des Gardes en soient armés, lorsqu'ils vont recevoir le mot de l'Empereur, & c'étoit à lui à le prendre ce jour-là. On s'empressoit cependant de se rendre au lieu du spectacle, & la foule étoit déja très-grande, chacun aspirant à prendre la meilleure place qu'il seroit possible. Car, comme il n'y en avoit point de

(*a*) La leçon que le nouvel Editeur présente dans la Note *y*, est un débris de la bonne. Mais, pour rétablir entiérement cet endroit, il faut, je crois, effacer ἅπαντος, pour faire πάροντος prendre sa place : mettre ἐς entre πάροντος & τοῖς αὖθις. « Faisons-nous une belle » réputation dans le siècle présent & » dans les suivants.

particuliérement affectée pour les Sénateurs & pour les Chevaliers, tout le monde se trouvoit confondu, les femmes parmi les hommes, les esclaves avec les personnes libres. L'Empereur s'étant donné le plaisir de voir ce désordre, alla ensuite par le chemin qui lui étoit préparé, sacrifier à celui des Césars en l'honneur duquel on donnoit ces spectacles. Une des victimes étant tombée, son sang rejaillit sur la robe d'Asprenas. Caius ne fit qu'en rire, mais ce fut un présage de ce qui devoit arriver à ce Sénateur, car il fut tué avec l'Empereur. On dit que ce Prince parut, contre son ordinaire, très-affable ce jour-là, & on étoit étonné de la douceur avec laquelle il parloit à ceux qui l'abordoient. Après le sacrifice il vint, accompagné de ceux qu'il considéroit particuliérement, prendre sur le théatre la place qui lui étoit destinée. Ce théatre, ainsi que celui qu'on dressoit tous les ans, avoit deux portes, dont l'une conduisoit au parterre (*a*), & l'autre communiquoit aux portiques, afin qu'on pût entrer & sortir sans gêner ceux qui étoient au théatre. On en avoit ménagé une autre dans le dedans du théatre, par une cloison, pour la liberté des Acteurs & des Musiciens. Tout le monde s'étant assis, Chereas prit sa place avec les autres Capitaines des Gardes, auprès de l'Empereur, qui occupoit la droite du théatre. Le Sénateur Vatinius, qui avoit servi autrefois, demanda à Cluvius, qui étoit aussi Sénateur, auprès duquel il étoit assis, s'il ne sçavoit rien des grandes nouvelles; mais il eut l'attention de parler si bas, que personne que celui à qui il fit cette demande, ne put l'entendre. Cluvius ayant répondu que non, il lui dit: On doit représenter aujourd'hui la tyrannie égorgée. Taisez-vous, reprit Cluvius, de peur que quelque Grec ne vous entende (*b*). On jetta

(*a*) » Il y avoit deux portes: l'une à » découvert, qui regardoit la grande » place. « [M. *d'Andilly.*] L'endroit est obscur, & je ne me flatte pas d'avoir bien rendu la pensée de Joseph; mais j'ose assurer, qu'il n'a point connu *une porte à découvert qui regardoit la grande place.* A la lettre, une qui conduisoit dans l'endroit qui étoit à découvert. Les théatres des anciens étoient composés de diverses piéces, tant pour les spectateurs que pour les acteurs & les pantomimes. Le milieu étoit un grand espace, vuide & à découvert dans les commencemens, mais qu'on couvrit dans la suite de voiles de vaisseaux, pour se mettre à couvert du chaud & du mauvais temps. C'est ce que Joseph appelle *à l'air*, ἐν αἰθρίῳ, & que je n'ai pû rendre que par le parterre. Car comme nos théatres ressemblent peu à ceux des Romains, nous n'avons point de termes dans notre Langue propres à en exprimer exactement les différentes piéces. *Voyez* Discours sur la forme & la construction de théatres des Anciens. *Hist. Academ. des Inscript. & Bell. Lettres Tom.* 1. *pag.* 216.

(*b*) Voyez Remarque II.

ensuite aux spectateurs plusieurs fruits, beaucoup d'oiseaux, très-rares & très-précieux à ceux qui les possedent. Caius prenoit plaisir à voir le peuple se disputer & se battre à qui en auroit.

Deux circonstances (*a*) particuliéres furent regardées comme des présages. On joua une piéce, où un chef de voleurs étoit mis en croix, & le Pantomime représenta celle de Ciniras(*b*), dans laquelle Ciniras & sa fille furent faits mourir, & on répandit beaucoup de sang autour du chef des voleurs & de Ciniras. On convient aussi que Philippe, Roi de Macédoine, fils d'Amintas, avoit été tué ce jour-là par Pausanias, l'un de ses amis, lorsqu'il entroit au théatre. Caius balançoit s'il attendroit la fin des spectacles, parce que c'étoit le dernier jour, où s'il iroit prendre le bain & quelque nourriture, pour revenir ensuite, comme il avoit fait les jours précédents. Minucianus, qui étoit assis au-dessus de lui, ayant vû sortir Chereas, & craignant que cette occasion ne se perdît encore, se leva pour l'aller exciter à ne la pas manquer; mais l'Empereur le prenant par la robe, lui dit: » Où allez-vous, homme » de bien (*c*)? « Minucianus crut qu'il devoit par respect se rasseoir; mais sa crainte augmentant, il se leva un moment après, & l'Empereur croyant que c'étoit pour quelque besoin naturel, ne voulut pas l'empêcher de sortir. Asprenas qui étoit du secret, pour faciliter l'exécution de ce qu'on avoit résolu, conseilla à l'Empereur d'aller à son ordinaire prendre le bain & manger, pour revenir ensuite reprendre sa place.

XIV. Chereas & les autres Conjurés se placerent aux endroits qui leur parurent les plus propres à leur dessein; aucun d'eux ne devoit quitter le poste qu'il occupoit, tant ils étoient dans l'impatience & craignoient que l'affaire ne fût encore remise.

(*a*) Il apprend μανθάνει, que deux présages arriverent alors. Μανθάνει ne fait point de sens. Et quel est son substantif? Joseph avoit écrit bien vrai-semblablement μαντεῖα qu'un Scholiaste, qui craignoit que ce mot ne fût pas entendu de tous les lecteurs, avoit cru devoir expliquer par σημεῖα, qu'un Copiste sans réflexion, à son ordinaire, a mis dans le texte.

(*b*) Mirrha conçut une si violente passion pour son pere Ciniras, qui étoit Roi de Cypre, qu'elle s'introduisit dans son lit sous le nom d'une jeune fille qui souhaitoit coucher avec lui. Ciniras ayant découvert l'imposture, poursuivit sa fille jusques dans le pays des Sabéens, pour la tuer. Elle y mit au monde le fameux Adonis, & fut changée en l'arbre qui donne la mirrhe. *J. Firm.* De Error. prof. Relig. *Arnob.* Liv. 5. *Lucien*, de Dea Sira.

(*c*) A la lettre, ou allez-vous, l'Heureux?

Il étoit déja la neuviéme heure du jour, & Caius ne sortoit point; il vint donc en pensée à Chereas de rentrer, & de l'aller frapper dans sa place. Il prévoyoit bien que cela ne se pouvoit faire sans exposer plusieurs Sénateurs & plusieurs Chevaliers, qui étoient au théatre, à être tués. Mais il ne crut pas que cette considération dût l'arrêter, persuadé que, s'agissant de procurer la liberté à tout l'Empire & d'assurer son repos, il falloit compter pour rien la conservation de quelques Particuliers; & comme il étoit en effet prêt de rentrer aux spectacles, un bruit subit annonça que l'Empereur sortoit. Chereas alors s'avança avec les Conjurés pour faire retirer la foule, sous prétexte que l'Empereur en étoit incommodé, mais réellement afin de pouvoir l'attaquer avec plus d'avantage, en écartant tous ceux qui eussent été en état de détourner le coup. Claude, oncle de l'Empereur, Marcus Vinicius, mari de sa sœur, & Valerius Asiaticus (*a*), que le respect dû à leur qualité ne permettoit pas d'empêcher de passer, marchoient devant Caius; Paul Arruntius le suivoit. En entrant dans le Palais, il quitta le chemin le plus droit, que Claude & ceux qu'on vient de nommer avoient pris, & où ses Officiers de service l'attendoient, pour en prendre un détourné & assez étroit, qui conduisoit aux bains. Il vouloit voir de jeunes gens qu'on lui avoit envoyés d'Asie, les uns pour chanter, & les autres pour danser la pirrique sur le théatre. Chereas fut au-devant de lui pour recevoir le mot. L'Empereur lui en ayant donné un sale & outrageant, Chereas lui en fit des reproches, & ayant tiré son épée, il lui en porta un coup (*b*), qui ne fut pas mortel. Quelques-uns ont dit que Chereas ne l'avoit pas en effet voulu tuer de ce premier coup, dans le dessein qu'il avoit de le faire souffrir davantage en lui en donnant plusieurs; mais cela me paroît peu croyable. La crainte de perdre le fruit d'une action de cette conséquence, & de tout le danger qui s'ensuit, ne permet point de semblables réflexions; c'est, à mon sens, supposer que la tête lui auroit tourné, que de prétendre qu'il

C. Caligula est assassiné.

(*a*) M. de Tillemont dit que Valerius Asiaticus avoit eu quelque part à la conjuration. Cela ne paroît pas par ce que Joseph dit ici. *Emper. Calig.* pag. 199.

(*b*) On voit, par Suétone, qu'on racontoit la mort de l'Empereur de deux manières; mais il est rare que dans une action si tumultueuse, qui demandoit toute l'attention des acteurs, & ôtoit celle des assistans, par l'effroi & la surprise qu'elle leur causoit, on en puisse saisir exactement toutes les circonstances.

ait.

ait pensé à se donner le plaisir, très-déplacé, de satisfaire sa vengeance, plutôt que de tâcher, par une prompte expédition, à se tirer lui & les autres Conjurés du danger où ils se trouvoient. Tant que l'Empereur fût resté en vie, il ne pouvoit manquer d'être secouru, & l'incertitude de son sort les exposoit à toute la fureur de ceux qui dans les premiers mouvemens s'empresseroient de le défendre ; c'étoient les seules réflexions que devoit faire Chereas. S'il se fût occupé de quelque autre objet, en perdant du temps sans raison, il couroit risque de se perdre lui-même ; mais sur cela, chacun peut suivre ses conjectures.

Le coup qu'il avoit donné à Caius portoit entre le col & l'épaule, sur la clavicule, qui empêcha l'épée de pénétrer plus avant. La douleur qu'il ressentit ne le troubla point, il ne fit aucun cri & n'appella personne à son secours, soit qu'il se défiât de tout le monde, soit qu'en effet il ne pensât pas en avoir besoin : il jetta seulement quelques soupirs, & cherchoit à s'enfuir ; mais Cornelius Sabinus, l'un des Conjurés, l'arrêta & le fit tomber sur ses genoux. Les Conjurés l'entourerent alors & le percerent de plusieurs coups d'épée, en se criant les uns aux autres, *frappe* (a), qui étoit le signal qu'ils s'étoient donné. On convient que ce fut Aquila qui lui donna le coup de la mort ; mais tout le monde donne à Chereas la gloire de l'entreprise & de l'exécution. Car quoique plusieurs personnes se fussent jointes à lui, ce fut cet Officier qui la forma, & qui eut le courage de s'en ouvrir le premier aux autres Conjurés, & de les engager à s'assembler, pour prendre ; dans cette importante affaire, les mesures les plus justes. Ses discours & ses avis lorsqu'on délibéroit, étoient toujours appuyés de si bonnes raisons, qu'il les força enfin à tout oser ; il saisit lui-même l'occasion dès qu'elle se présenta, porta le premier coup à l'Empereur, & les mit en état de lui ôter le peu de vie qu'il lui

(a) Le mot que s'étoient donné les Conjurés, selon Suétone, étoit *répéte*. M. d'Andilly a traduit *redouble*, & M. de Tillemont *recommence*. Le nouvel Editeur a mis dans sa traduction celui de Suétone ; il croyoit le texte de Joseph corrompu, & il tâche de le rétablir dans la Note *o*. Il y a une des prépositions πρὸς & ἐπὶ, qui me paroît de trop ; & si l'on me permettoit d'en effacer une, je passerois l'éponge sur πρὸς. ἡ ne me paroît pas à sa place ; je voudrois qu'il la cédât à τὸ, & je lirois, après ces petits arrangemens : παρακελευσμός τε πρὸς ἀλλήλους τὸ, ἐπὶ τούτοις. Le mot *qu'ils s'étoient donné* étoit *après*, *après cela*. Cette correction est simple, elle fait Joseph dire la même chose, quant au sens, que Suétone.

avoit laissé. Il est donc de toute équité, de rapporter à sa prudence & à son courage tout l'honneur que cette grande action mérita aux autres Conjurés.

X V. Ce fut ainsi que mourut l'Empereur Caius, percé de mille coups. Chereas & les autres Conjurés sentirent bien qu'il leur étoit impossible de se sauver par les mêmes endroits par lesquels ils étoient venus. Les suites de leur attentat pouvoient bien les effrayer; ils venoient de tuer un Empereur follement aimé de la populace, & devoient s'attendre que les troupes qu'il entretenoit feroient une cruelle recherche de ses assassins. Le lieu où le meurtre avoit été commis étoit extrêmement serré & étroit, il étoit d'ailleurs fermé par un grand nombre de domestiques, & par les gardes, qui étoient ce jour-là de service : ils prirent donc le parti de se jetter par un autre endroit dans le Palais de Germanicus, pere de Caius, qu'ils venoient de tuer. Ce Palais ne faisoit qu'un corps de bâtiment avec celui de l'Empereur, quoique composé de différents édifices, qui portoient le nom des Princes qui les avoient fait construire. Ainsi, débarrassés de la foule, ils y demeurerent pendant quelque temps en assez grande sûreté; car le bruit de la mort de l'Empereur n'étoit pas encore bien répandu. Ce furent les Allemands de sa garde, qui l'apprirent les premiers. Ils avoient conservé le nom de leur Nation, & on appelloit ces troupes, la Légion Celtique. Ils entrent aisément en fureur, par un défaut qui leur est commun avec les Espagnols (*a*) & quelques autres Barbares, parce qu'ils sont peu susceptibles d'examen & de réflexions. Ils sont forts & robustes; accoûtumés à essuyer le premier choc de l'ennemi, sur quelque corps qu'ils donnent, ils n'en sortent guères sans avantage. Comme la raison n'est pas la régle de leurs jugemens, mais toujours quelque intérêt particulier, ils furent sensiblement frappés de la mort de l'Empereur, qui leur

Désordres que fait la Garde Allemande.

(*a*) L'Auteur de la Note *g.* accuse l'ancien Interprète de n'avoir point entendu cet endroit : pour appuyer sa conjecture, il cite quelques manuscrits, qui portent ὥσπερ Σπανίοι ἐν τίσι. Ce sont les débris de la bonne leçon, qu'on peut rétablir, en lisant ὥσπερ Σπανίοις καὶ τίσιν ἑτέροις βαρβάροις : » passion qui leur est » commune avec les Espagnols, & quel» ques autres Barbares. « Ἰβηρία est le mot dont les Auteurs profanes ont coûtume de se servir pour signifier l'Espagne; mais les Juifs, qui ont écrit en Grec, l'ont apellée Σπανία. 1. Machab. chap. 8. ℣. 3. S. Paul, Rom. chap. 15. ℣. 24. 28. Ce terme n'a pas été inconnu aux Auteurs Payens. *Voyez* Steph. *de urbib.* in voce Ἰβηρία & Σπανία.

étoit cher, & qui avoit gagné leur affection, par les grandes libéralités qu'il leur faisoit (a). Sabinus commandoit cette troupe : ce n'étoit ni sa naissance ni son mérite qui l'avoient élevé à ce grade, car il avoit été Gladiateur; il n'en étoit redevable qu'à sa force extraordinaire. Ces Allemands se jetterent l'épée à la main dans le Palais, pour y chercher les assassins. La premiére victime de leur fureur fut Asprenas, dont la robe avoit été, comme je l'ai dit, couverte du sang des victimes, funeste présage de ce qui lui arriva. Norbanus fut par malheur le second qui se trouva en leur chemin. C'étoit un des plus considerables citoyens de Rome, & qui comptoit entre ses Ancêtres des Généraux d'armée. Mais ces brutaux n'eurent aucun égard pour sa naissance. Comme il étoit très-fort, il saisit le premier qui l'attaqua, lui arracha son épée & lui vendit cherement sa vie : accablé enfin par le nombre de ceux qui se jetterent sur lui, il tomba mort sous leurs coups. La troisiéme victime de la fureur de la garde Allemande fut Anteius. Ce ne fut point le hazard qui le leur fit rencontrer, comme Asprenas & Norbanus. Caius non content d'avoir exilé son pere, qui s'appelloit Anteius comme lui, avoit depuis envoyé des soldats le tuer. Ainsi, un motif de curiosité, autant que la satisfaction de pouvoir témoigner la haine qu'il lui portoit, l'avoit excité à l'aller voir mort. Pendant qu'il goûtoit le plaisir barbare de le considérer en cet état, il se trouva surpris par les Allemands, & tâcha de se cacher, mais ce fut inutilement; car il ne put se dérober à la recherche de ces furieux, qui se jettoient indifféremment sur les innocens comme sur les coupables. Ce fut ainsi qu'Asprenas, Norbanus & Anteius perirent.

XVI. Lorsque la nouvelle de la mort de Caligula fut portée au théatre, elle causa uue grande surprise, & personne ne voulut la croire. Quelque agréable qu'elle fût aux uns, parce qu'ils étoient persuadés qu'il ne pouvoit arriver rien de plus heureux, la crainte qu'elle ne se trouvât fausse, les empêchoit d'y ajoûter foi; les autres ne pouvoient concevoir que rien de semblable pût arriver à l'Empereur, & refusoient de se rendre à la vérité, parce qu'il ne tomboit pas sous leurs sens, qu'il se pût trouver quelque homme assez hardi pour arra-

(a) Voyez Remarque II.

cher la vie à l'Empereur. C'étoient des femmes, des jeunes gens, des esclaves, & quelques soldats, qui raisonnoient ainsi: les soldats, parce qu'ils étoient à sa solde, qu'ils avoient part à la Tyrannie, & qu'étant les ministres de ses désordres, ils se donnoient de l'autorité, & se procuroient des avantages en maltraitant les plus honnêtes gens de Rome: les femmes & la jeunesse étoient gagnés par les différents spectacles qu'il leur donnoit, & par les abondantes distributions qu'il y faisoit faire, non tant pour s'attacher le peuple, que pour satisfaire ses extravagances & sa cruauté: les esclaves enfin, parce qu'il les soutenoit dans le mépris qu'ils faisoient de leurs maîtres & les autorisoit à former contre eux de fausses accusations, par sa facilité à donner créance à leurs calomnies, & la protection qu'ils étoient assurés de trouver en lui, de quelque injustice qu'ils se rendissent coupables; la liberté étoit toujours la récompense des déclarations qu'ils donnoient des richesses de leurs maîtres, ils devenoient eux-mêmes riches à ce métier; car l'Empereur ne manquoit pas de leur donner le huitiéme des confiscations qu'il en faisoit.

Quoique la plûpart des Patriciens crût la nouvelle vrai-semblable, les uns cependant parce qu'ils avoient eu quelque connoissance de la conspiration, d'autres de peur qu'on ne s'apperçût (a) qu'ils croyoient qu'une semblable révolution étoit à souhaiter, ne laissoient appercevoir aucun signe de la joie qu'ils ressentoient du bruit qui se répandoit; ils affectoient de paroître ne rien entendre de ce que l'on disoit. Ceux-ci craignoient, s'ils étoient trompés dans leurs espérances, d'attirer sur eux la colère de l'Empereur, pour avoir laissé transpirer leurs véritables sentimens: les premiers, parce qu'ils avoient eu quelque part à la conjuration, se cachoient avec grand soin de ceux qui n'en avoient rien sçû; de peur que s'ils se laissoient pénétrer à des gens qui trouvoient leur avantage à la durée de la tyrannie, ils ne les découvrissent à l'Empereur, qui les eût infailliblement fait mourir, si, contre ce que l'on avoit publié d'abord, il n'avoit pas été tué. Lorsque le bruit se répandit ensuite qu'il avoit été véritablement blessé, mais qu'il n'étoit pas mort, & qu'il s'étoit mis entre les mains des Médecins pour se faire panser, ce fut bien une autre reserve. On ne

(a) Je suppose qu'on lit λαθεῖν au lieu de θέλειν. Le sens semble le demander.

pensoit pas qu'il fût personne avec qui l'on dût prudemment s'ouvrir. Ceux qui étoient dans la faveur, étoient suspects par attachement à la tyrannie, & ceux qui haïssoient l'Empereur ne l'étoient pas moins, leur haine même empêchoit qu'on ajoûtât foi à ce qu'ils disoient. A ce bruit en succéda un autre, & celui-ci ruinoit absolument les espérances des Patriciens : on publioit que Caius, sans s'inquiéter du soin de faire panser ses plaies, étoit allé tout couvert de sang dans la place publique, & y haranguoit le peuple. Cela étoit inventé par des gens qui ne cherchoient qu'à brouiller, & etoit différemment reçu, selon les différentes dispositions de ceux qui l'entendoient. Cependant personne n'osoit quitter sa place, de peur d'être accusé de quelque dessein criminel, pour être sorti des premiers : car on étoit persuadé qu'on n'eût pas été jugé sur les véritables motifs qu'on auroit eus de se presser; mais sur ceux qu'il plairoit aux délateurs & aux Juges de suggerer.

XVII. Cependant le théatre étoit entouré d'Allemands, l'épée nue à la main; tous ceux qui y étoient se croyoient perdus; il n'y entroit personne, qu'ils ne craignissent que ce ne fût quelqu'un qui venoit les égorger (*a*). L'embarras étoit extrême; il ne paroissoit pas plus sûr de rester que de sortir. Et lorsqu'enfin ces Allemands se furent jettés dans l'interieur du théatre, on n'entendit qu'un cri de gens qui leur demandoient la vie, en protestant qu'ils ignoroient absolument ce qui se passoit; qu'ils n'avoient aucune connoissance de la conjuration, s'il y en avoit eu une, ni de ce qui s'étoit fait; qu'ils les prioient de ne leur point faire de mal, de ne pas venger un crime que d'autres avoient commis, sur ceux qui en étoient innocents, & de permettre qu'on recherchât les auteurs de ce qui étoit arrivé. Tous pleuroient, se frappoient la poitrine, imploroient les Dieux, supplioient, & faisoient en un mot tout ce que le danger le plus certain & le plus prochain de perdre la vie peut inspirer. Tant de cris, tant de larmes, émurent ces soldats furieux, ils furent touchés d'un secret repentir des sentimens de cruauté dont ils étoient animés; & ce fut sur-tout lorsqu'ils eurent attaché à l'autel les têtes d'Asprenas, de Norbanus, & d'Anteius. Ce spectacle étoit

(*a*) Voyez Remarque II.

cruel, ils le trouverent tel eux-mêmes : il fit la plus vive impression sur tous les spectateurs, qui, considérant le sort malheureux de ces hommes, dont ils se rappelloient le mérite & la dignité, ne pouvoient se persuader qu'ils n'en éprouveroient pas un semblable, nul moyen ne se présentant de se soustraire au péril où ils se trouvoient; de manière que ceux qui avoient le plus de raison de haïr Caius, ne jouissoient point de la satisfaction de pouvoir se réjouir de sa mort, ce doux sentiment pour eux étant troublé par la crainte où ils étoient de perdre eux-mêmes une vie dont rien ne pouvoit leur assurer la conservation.

Un Crieur public annonce la mort de l'Empereur, & fait finir les désordres de la garde Germaine.

XVIII. Alors fort à propos, un des Crieurs aux ventes publiques, nommé Euariste (*a*) Aruntius, qui par sa charge & par la force de sa voix s'étoit fait une fortune des plus considérables de Rome, & qui y avoit alors, & y eut dans la suite un grand crédit, se présenta avec toutes les marques de la plus excessive douleur : il haïssoit cependant plus que personne l'Empereur Caius, mais la crainte le dirigeoit, & lui faisoit étouffer ses sentimens de joie, pour assurer par une douleur feinte la conservation de sa vie. Ainsi, en grand habit de deuil, tel qu'on le prend après avoir perdu les personnes les plus cheres, il parut sur le théatre, publia la mort de l'Empereur, & mit ainsi fin à l'inquiétude où l'on y étoit. Il fit ensuite le tour du portique, portant la même nouvelle aux Allemands, & leurs Officiers leur ordonnerent de remettre leurs épées dans le fourreau, en les assurant que l'Empereur avoit été tué. Cette annonce solemnelle fut le salut de ceux qui étoient restés au théatre, & s'étoient vûs, ainsi que tous ceux qui auroient pû tomber sous la main de ces troupes, exposés à un si extrême danger; car tant que ces furieux eussent cru l'Empereur vivant, le désespoir de ne l'avoir pas soustrait aux efforts des Conjurés, & de ne l'avoir pas pû mettre, aux dépens de leurs vies, à couvert de leurs coups, leur auroit fait tout entreprendre pour le venger : au-lieu que, devenus certains de sa mort, ils sentirent assez, qu'il leur étoit désormais inutile de donner des

(*a*) J'ai suivi la correction du nouvel Editeur. Sigism. Gelenius & M. d'Andilly ont cru qu'Εὐάρεστος étoit un adjectif, & le dernier a traduit » fort aimé » du peuple. « Mais, outre que *du peuple* est une addition de l'élégant Traducteur, il n'y a guères d'apparence qu'un homme qui s'étoit fait dans la profession de Crieur une fortune des plus considérables, & qui s'étoit acquis l'autorité d'y faire ce qu'il vouloit, pût être agréable au peuple.

preuves de leur attachement à un Prince qui n'étoit plus en état de leur en marquer sa reconnoissance. Ils craignirent que s'ils continuoient leurs vexations, le Senat, en qui alloit peut-être résider l'autorité souveraine, ne les en fit punir. Ces réflexions calmerent la fureur que la mort de l'Empereur leur avoit inspirée.

XIX. Chereas étoit cependant fort inquiet de Minucianus, & craignoit beaucoup que ces furieux Allemands ne le tuassent. Il parloit à chaque soldat en particulier, pour l'engager à prendre soin de sa conservation, & il se donnoit de grands mouvemens pour apprendre s'il n'étoit point mort. Mais enfin, Clemens se rendit chez Chereas, & le lui amena, avec plusieurs Sénateurs. Il déclara que l'action qu'on venoit de faire ne pouvoit être plus juste, loua beaucoup le projet qui en avoit été formé, & le courage de ceux qui l'avoient exécuté. « Le goût » pour la tyrannie, dit-il, naît du plaisir qu'on ressent à faire im- » punément du mal à tout le monde. Livré à ce plaisir, le Ty- » ran prend bientôt l'essor; mais, devenu odieux à la vertu » & au mérite, sa fin ne manque jamais d'être funeste : Caius » en est un exemple bien frappant; il a été le véritable au- » teur de la conjuration qu'on a formée contre lui, & il avoit » conspiré le premier contre lui-même, par le violement des » Loix, par les outrages insupportables qu'il faisoit à tout le » monde. Il a appris à ses amis mêmes à le regarder comme » un ennemi, & l'on peut dire avec vérité, que c'est lui qui » s'est donné la mort, qu'il a reçue de la main des Con- » jurés.

XX. Il arriva à la sortie du théatre beaucoup de tumulte & de confusion; tant chacun de ceux qui s'y étoient assemblés pour assister aux jeux s'efforçoient d'en être plutôt dehors. Le Médecin Alcion (*a*) augmenta encore la foule; il avoit été appellé pour panser quelques blessés, & sous le prétexte d'envoyer chercher des choses dont il avoit besoin pour son ministere, il faisoit sortir de ses amis, qui facilitoient à d'autres le moyen de

(*a*) Il manque assurément ici quelque chose, & c'est, ce semble, un des endroits de Joseph qui est le plus corrompu. Il l'étoit dès le temps de l'ancien Interprète, à en juger par sa traduction. Car si elle n'est pas elle-même altérée, son obscurité & son défaut de sens sont une preuve que l'original avoit déja ces deux défauts. J'ai cru entrevoir ce que Joseph a pû vouloir dire, mais ce qu'il ne dit pas; & je l'ai exprimé, plutôt pour ne pas laisser un vuide sans sens, que par ce que je crois que c'est le sien.

se tirer du péril, & tenoit ainsi les portes embarrassées.

Cependant le Senat s'assembla, & le peuple courut dans la place où il avoit coûtume de se rendre, les uns & les autres pour travailler à la recherche de ceux qui avoient tué l'Empereur. Le peuple s'y portoit avec ardeur, mais le Senat ne pensoit qu'à garder les apparences. Valerius Asiaticus, qui avoit été Consul, étant allé trouver le peuple, dont l'impatience de ce que les meurtriers de Caius n'étoient pas encore découverts commençoit à éclater, on lui demanda tumultuairement, & avec vivacité, qui donc avoit commis ce meurtre : » Plût aux Dieux, répondit-il, que ç'eût été moi. « En même temps les Consuls firent publier un Décret d'accusation contre Caius & d'injonction au peuple & aux soldats de se retirer; avec promesse au peuple, de diminuer les impôts; & aux soldats, de leur donner des récompenses, si les uns & les autres se tenoient tranquilles & dans le devoir. On craignoit que les esprits venant à s'échauffer, la ville ne fût en proie à quelque violent désordre, & qu'ils ne se portassent à piller & profaner les temples. Tous les Sénateurs étoient assemblés, aucun de ceux qui avoient concouru à la mort de l'Empereur n'étoit absent; toute crainte étoit dissipée, & on osoit se flatter de voir le Senat rentrer en possession de l'autorité souveraine.

CHAPITRE II.

I. LES (a) gens de guerre s'assemblerent, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans les circonstances présentes. Ils étoient persuadés qu'une Démocratie ne convenoit pas à un si grand Etat, où la multitude des affaires étoit infinie; » que cette forme de gouvernement ne leur étoit pas avanta- » geuse, & que, s'ils ne travailloient à se donner un Empereur, » ils n'auroient aucun lieu d'attendre des graces de celui qui » monteroit sur le thrône; qu'il étoit de leur intérêt, tandis

(a) » Cependant quelques soldats » étant entrés dans le Palais pour piller, » y trouverent Claude, caché dans un » angle obscur. « *Dion*, *Liv.* 60. *pag.* 660.

» que

» que la chose étoit encore en son entier, de déférer la couronne à Claude, qui étoit l'oncle de Caius, celui des Sénateurs qui en étoit le plus digne, soit par son illustre naissance, soit par les grandes connoissances qu'une noble éducation lui avoit procurées. « Ils se flattoient d'ailleurs, que, s'ils le mettoient sur le thrône, ils pouvoient compter de sa part sur une considération particuliére & sur une juste reconnoissance. Persuadés de la solidité de ces réflexions, ils travaillerent à les faire réussir, & allerent l'enlever dans son Palais. Quoiqu'il se répandît un bruit que, sans paroître le faire, Claude briguoit en effet l'Empire, & qu'il n'avoit point été enlevé malgré lui, Cneius Sentius Saturninus eut la noble hardiesse de parler dans le Senat en cette manière, si digne de personnes libres & animées d'un vertueux courage.

Sentius harangue pour la liberté.

II. » Nous ne l'eussions pas osé penser, généreux Romains, » & nous ne l'espérions pas, qu'après un si long temps la liberté nous fût enfin rendue: nous en jouissons aujourd'hui, » mais nous ne sçavons point combien de temps nous posséderons » ce riche présent des Dieux, eux seuls peuvent nous la conserver; dût-elle nous être presque aussi-tôt ravie, ne devons » nous pas nous piquer de regarder comme un bonheur inestimable, l'avantage précieux de pouvoir, ne fût-ce que pendant une heure, suivre librement des loix qui rendirent autrefois notre Patrie si florissante. Né avant la perte de notre » ancienne liberté, je ne vous en rappelle le souvenir, que » pour vous faire sentir combien je pense qu'ont dû être » heureux ceux qui ont été élevés dans son sein. Plein d'ardeur » pour celle qui se presente aujourd'hui, je crois dignes des » honneurs divins, les hommes qui nous ont enfin mis en état » d'en goûter les douceurs. Plaise aux Dieux, que nous la confirmions long-temps, cette liberté, & nos neveux autant que » nous, jusques dans les siècles les plus reculés. Que ce jour » néanmoins, si notre bonheur présent doit y être borné, que » ce jour nous suffise; il tiendra lieu d'un siècle de vie à » nos vieillards, qui ne mourront pas sans avoir senti pendant quelques instans les précieux avantages de la liberté; » il sera pour nos jeunes gens une leçon admirable de la » recherche assidue qu'ils doivent faire des vertus qui ont le » plus contribué au bonheur de leurs Ancêtres: nous n'avons » maintenant rien de mieux à faire, que de nous occuper de

» cette utile recherche, puiſque ce n'eſt que par des actions de » vertu que l'on ſe ſoûtient dans les ſentimens d'un noble liberté. » La connoiſſance que j'ai acquiſe des évenemens anciens, ſur » le rapport d'autrui, les réflexions que j'ai faites ſur ceux qui » ſe ſont paſſés ſous mes yeux, m'ont appris, qu'il n'y a point » de maux que ne cauſe la tyrannie. Ennemie déclarée de la » vertu, elle anéantit tout ſentiment de nobleſſe & de géné- » roſité, elle inſpire la crainte & recherche la flatterie; la ſa- » geſſe des Loix ne fait point la régle de ſa conduite, elle ne » connoît de guide que le caprice & la paſſion. Depuis que » Jule Ceſar pour faire réuſſir le deſſein qu'il avoit formé de » détruire l'ancienne forme de notre gouvernement, & de » renverſer nos Loix, eut rempli la République de trouble & » de confuſion, & ſacrifié toute juſtice aux intérêts particu- » liers de ſon ambition, il n'y a point de maux dont Rome » n'ait été affligée. Ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont efforcés à l'en- » vi d'effacer juſqu'au ſouvenir de notre ancienne Conſtitu- » tion, & ſe ſont fait une loi d'Etat d'écarter tous les citoyens » en qui ils reconnoiſſoient quelques ſentimens de vertu & de » généroſité: & comme ils ſe ſont imaginés ne pouvoir affer- » mir leur thrône, qu'en s'attachant des ſujets vicieux & cor- » rompus, non contents de tenir dans un état d'oppreſſion & » d'abattement les plus gens de bien, ils ont en général con- » juré leur perte: cette domination inſupportable s'eſt aſſez » fait ſentir, par les maux infinis que nous avons eſſuyés ſous » chacun des Empereurs qui ont juſqu'à préſent régné; mais » celui qui vient de mourir, Caius, a de beaucoup ſurpaſſé » tous ſes prédéceſſeurs. Sa fureur ne s'eſt pas ſeulement exer- » cée contre ſes concitoyens, l'atrocité de ſes forfaits s'eſt » étendue juſques ſur ſes amis; ſes parens mêmes n'ont pas été » épargnés. Que de victimes innocentes n'a-t-il pas immolées, » par les odieuſes accuſations ſous leſquelles il les a fait ſuccom- » ber! Il ne s'eſt pas moins ſignalé par ſon impiété envers les » Dieux, que par ſa barbarie envers les hommes. Ce n'eſt » point aſſez pour un Tyran, d'employer les voies les plus » iniques pour ſatisfaire ſa volupté, d'enlever les biens des » Particuliers, de déshonorer les mariages; il ne ſe trouve » jamais ſatisfait, que lorſqu'il eſt venu à bout de ruiner ſans » reſſource ſes plus grands ennemis, & ſa tyrannie n'en a pas » de plus grands que ceux qui ont quelque nobleſſe, quelque

» élévation dans l'ame. On ne peut gagner un Tyran, même » par la patience ou l'indifférence avec laquelle on supporte les » maux qu'il fait souffrir. Sa conscience lui reproche le mal » qu'il fait, & comme la présence de celui à qui il le fait lui » est un continuel reproche, il ne trouve de sécurité que dans » son entiére destruction. Délivrés de tous ces maux, rendus » enfin à nous-mêmes, nous pouvons nous fixer à une forme » de gouvernement, qui, rétablissant la confiance parmi nous, » prévenant tout ce qui pourroit y donner atteinte dans la » suite, reléve la gloire de Rome, & assure le repos & la tran- » quillité publique; nous pouvons librement délibérer sur les » avantages ou les inconvéniens de ceux sous lesquels nous » avons depuis un temps vécu. Nous n'avons plus de ces maîtres » impérieux, qui, impunément ennemis de la République, » puissent nous en faire un crime. Rien n'a plus autorisé & » fortifié la tyrannie, que notre indolence & notre peu de » fermeté à nous opposer à ses progrès. Les douceurs de la » paix ont amolli notre courage, & nous avons appris à » vivre dans l'esclavage. Quelle impression ont fait sur nous » les maux infinis qu'on a soufferts dans les provinces? De » quel œil avons nous vû ceux qu'ont enduré nos conci- » toyens? La crainte d'une mort généreuse ne nous a-t'elle pas » exposé souvent à en souffrir, comme eux, une honteuse? Com- » mençons aujourd'hui par décerner les honneurs les plus distin- » gués à ceux qui ont eu le courage de tuer Caius, & particulié- » rement à Chereas Cassius; c'est à la sage conduite, c'est au bras » de ce grand homme que nous sommes redevables, après les » Dieux, de notre liberté. Nous ne devons jamais perdre le » souvenir, qu'il a le premier formé le dessein de détruire la » tyrannie, & que, pour l'exécuter, il s'est généreusement » exposé aux plus grands dangers. Il est donc décent de cons- » tater par un Décret unanime, que le premier acte de liberté » que nous ayons fait, a été un glorieux témoignage de no- » tre juste reconnoissance. Le service qu'il vient de nous ren- » dre est plus grand que celui que rendirent à la Patrie, du » temps de nos Peres, Cassius & Brutus, en tuant César. Leur » action fut une source de séditions & de guerres civiles, qui » désolerent l'Empire. Chereas, en détruisant la tyrannie, a » délivré Rome de tous les maux qui en sont la suite.

III. Ce fut ainsi que Sentius parla. Son discours fut écouté

avec de grands sentimens de plaisir, par les Sénateurs & les Chevaliers, qui se trouvoient au Senat. Uniquement occupé de ce qu'il devoit dire, & de l'importance de l'avis qu'il ouvroit, il n'avoit pas fait attention qu'il avoit au doigt un anneau, dans lequel étoit enchassée une pierre gravée, qui avoit empreinte l'image de Caius. Trebellius Maximus s'avança pour la lui ôter, & la pierre fut à l'instant brisée. Cependant la nuit étant bien avancée, Chereas demanda le mot aux Consuls, qui lui donnerent : *Liberté*. La surprise fut extrême, on croyoit à peine ce que l'on voyoit : c'étoit la premiére fois depuis cent ans (*a*), que les Consuls donnoient le mot ; ils avoient perdu le droit de commander aux troupes, lorsque par la destruction du pouvoir Républicain, Rome avoit été soumise au Gouvernement Monarchique. Chereas donna le mot qu'il avoit reçu des Consuls aux quatre cohortes (*b*), qui, atachées au Senat, trouvoient le Gouvernement Consulaire préferable à celui des Empereurs ; elles se retirerent avec leurs Officiers. Le peuple, ravi de joie, se retira aussi, plein d'espérance de recouvrer son ancienne autorité, & de n'être plus dans la suite soumis au pouvoir d'un seul. Il combloit de louanges Chereas.

Chereas prend le Mot des Consuls.

IV. Ce grand homme n'étoit point satisfait de voir survivre à Caius l'Impératrice son épouse & la Princesse sa fille ; persuadé que tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, ce seroit un obstacle au rétablissement des Loix, & que Rome demeureroit toujours exposée à quelque dangereuse révolution. Ainsi, pour ne pas laisser son entreprise imparfaite, & satisfaire pleinement la haine qu'il portoit à Caius, il envoya Junius Lupus un des Tribuns les tuer. On le chargea de cette commission, parce qu'étant parent de Clemens, on vouloit faire rejaillir sur lui quelque portion de la gloire d'avoir tué le Tyran, & lui en faire un mérite auprès de ses Concitoyens, comme s'il avoit été dès le commencement de tous les conseils qu'avoient tenu les Promoteurs de cette grande affaire. Quel-

(*a*) Il n'y a pas tout-à-fait cent ans, depuis la bataille de Pharsale jusqu'à la mort de Caligula. *Usser. annal. sacr.* Ce que Joseph ajoûte, que ce fut la premiére fois que les Consuls donnerent le mot, après la destruction de la République, n'est pas exact ; car on ne voit pas qu'après la mort de César jusqu'à la bataille de Philippe, ils aient été privés de donner le mot aux soldats qui étoient à Rome.

(*b*) Joseph n'en compte que trois dans l'Histoire de la Guerre des Juifs. *Liv. 2. chap. 11.*

ques-uns des Conjurés ne pouvoient approuver la rigueur avec laquelle on prétendoit traiter l'Impératrice : ils soûtenoient que ce n'étoit point par ses conseils, mais par le seul effet de la méchanceté, qui lui étoit naturelle, que Caius avoit fait tous les maux qui avoient mis Rome à deux doigts de sa perte : que le sang des plus illustres Citoyens, répandu par ses ordres, & pour satisfaire sa fureur, ne pouvoit être imputé à cette Princesse. D'autres, au contraire, lui imputoient toutes les cruautés de Caius, & avançoient que par le breuvage qu'elle lui avoit fait prendre pour s'en faire aimer, elle lui avoit renversé l'esprit, & qu'ainsi on le devoit considérer comme l'origine & la source de tout ce qu'on avoit fait pour ruiner les Romains & les autres sujets de l'Empire. L'avis de ceux qui avoient résolu sa mort, prévalut.

Lupus partit aussi-tôt qu'il en eut reçu l'ordre; car il ne voulut pas s'exposer, par la moindre négligence, au reproche de ne pas se porter avec assez d'ardeur à tout ce qui pouvoit contribuer au salut de la Patrie. Lorsqu'il fut entré dans le Palais, il trouva Césonia jettée sur le corps de son mari étendu par terre, & privé de toutes les choses qu'on ne refuse point aux morts. Elle étoit dans la derniére affliction, toute teinte de son sang; la jeune Princesse sa fille étoit couchée auprès d'elle. Il ne sortoit de la bouche de l'Impératrice que des plaintes, de ce que Caius n'avoit jamais voulu croire les avis qu'elle ne cessoit de lui donner. On donna alors un double sens à ces paroles, on les entend encore aujourd'hui différemment, & on leur fait signifier ce que l'on veut. Les uns prétendoient qu'elle vouloit dire que l'Empereur n'eût pas été assassiné, si, suivant ses conseils, il eût gouverné avec modération & justice, & n'eût pas traité le peuple Romain avec cruauté. D'autres disoient qu'ayant eu quelque indice de la conspiration, elle avoit conseillé à l'Empereur d'assurer promptement sa vie, par la mort de tous les Conjurés, & de ne pas attendre qu'il eût des preuves plus certaines de leur dessein; c'étoit, disoient ceux-ci, ce qu'on devoit entendre, par les reproches qu'elle lui faisoit d'avoir trop négligé de suivre ses avis. Quoi qu'il en soit, telles étoient les paroles qu'on lui entendoit proférer, & tels furent les divers sens qu'on leur donna. Lorsque cette Princesse eut apperçu Lupus, elle lui montra le corps de l'Empereur, & le pria avec des larmes mêlées de sanglots, de s'approcher pour

Lupus tue l'Impératrice.

le considérer; mais à son air effrayé, & qui n'annonçoit rien que de sinistre, elle pressentit aisément quel étoit le motif qui l'amenoit, & réduite à lui demander la seule grace qu'une personne qui a perdu tout espoir d'obtenir celle de la vie, elle lui présenta la gorge nue, & attestant les Dieux & les hommes, elle le conjura de se presser de mettre fin à la sanglante Tragédie dont elle devoit être une des victimes. Ce fut ainsi qu'elle reçut généreusement le coup de la mort de la main de Lupus, qui la tua, avec la petite Princesse sa fille, & se hâta d'en aller rendre compte à Chereas.

Portrait de Caius.

V. Telle fut la fin de l'Empereur Caius, après un régne de trois ans & huit mois (*a*). Son caractere dur & farouche se manifesta même avânt qu'il fût élevé à l'Empire. Enclin à toutes sortes de méchancetés, esclave de ses passions, protecteur déclaré des calomniateurs, ce Prince, timide dans le danger, étoit, par une suite ordinaire de ce foible, toujours prêt à répandre du sang, lorsqu'il ne craignoit rien. Un sot orgueil lui persuadoit que le seul avantage attaché à l'autorité souveraine, étoit le pouvoir de maltraiter ceux qui meritent le plus de considération, & de grossir ses thresors par des injustices & par des meurtres. Il affectoit de se mettre au-dessus des loix, même au-dessus des Dieux, & avoit néanmoins la bassesse d'être sensible aux viles flatteries de la populace. Il donnoit aux choses que la Loi défend, & ausquelles elle a attaché une plus grande note d'infamie, la préférence sur la vertu (*b*). Quelque grande que fût son amitié, quelque puissants qu'en fussent les motifs, il en oublioit bientôt les sentimens, & punissoit avec sévérité ceux qui, par la moindre offense, avoient le malheur de lui déplaire. Il suffisoit qu'il reconnût en quelqu'un de la vertu, pour qu'il devînt son ennemi; il ne connoissoit d'autre loi que sa volonté; irrité des obstacles, il se livroit sans pudeur à tout ce que l'emportement de ses passions lui suggéroit. Cette folie fut la source des désordres affreux dans les-

(*a*) Trois ans dix mois, huit jours, selon Suétone. » Ce fut ainsi qu'après un » régne de trois ans, neuf mois vingt-» huit jours, Caius connut, par une » trop funeste expérience, qu'il n'étoit » pas Dieu. « *Dion*, *Liv.* 49. *page* 663.

(*b*) Le nouvel Editeur eût pû ne rien changer dans le texte. » Il regardoit la » condamnation que la Loi portoit con-» tre les choses honteuses, comme une » punition de la vertu; « c'est-à dire, que Caius n'estimant & n'aimant que les mauvaises choses, il regardoit la condamnation qu'en portoit la Loi, comme un outrage qu'elle faisoit à ce qui est vertueux & louable.

quels il tomba avec sa propre sœur, désordres qui le firent détester de toute la terre, & qui parurent d'autant plus incroyables, qu'on n'en avoit encore point vû d'exemple(*a*). Il ne signala son régne par aucun ouvrage digne de la grandeur & de la majesté de l'Empire, dont son siècle ou la postérité pût tirer avantage, si l'on en excepte cependant ce qu'il fit faire à Reggio & en Sicile, pour qu'on y pût décharger commodément les grains qu'on apportoit d'Egypte. On convient que cet ouvrage est très-utile à ceux qui font ce commerce; mais il est demeuré imparfait, parce qu'il n'en poussa pas le travail avec assez d'activité. Il s'épuisoit en dépenses folles & inutiles, & qui n'avoient pour objet que ses plaisirs particuliers, & n'avoit aucun zèle pour des entreprises que tout le monde jugeoit de quelque importance pour le public. Il étoit d'ailleurs éloquent, possédoit parfaitement la langue Grecque & la sienne propre. Il avoit une conception aisée, & répondoit sur le champ à des discours travaillés avec soin & préparés de longue main. Il avoit, plus qu'aucun autre, le merveilleux talent de persuader, & ce talent étoit en lui autant naturel qu'acquis par l'étude assidue qu'il en avoit faite pour répondre aux bonnes intentions de Tibere, son oncle, auquel il succéda, & qui ayant eu lui-même la noble ambition d'exceller en ce genre de mérite, n'avoit rien négligé pour lui inspirer le même goût, & avoit pris un soin particulier de le faire bien instruire. Mais tous les avantages qu'une aussi belle éducation lui donnoit sur les plus distingués des Romains, lui devinrent eux-mêmes pernicieux, dès qu'il fut élevé à la puissance souveraine; tant il est vrai, qu'il est difficile de ne pas sortir des bornes de la modération, dès qu'on a acquis le pouvoir de faire impunément tout ce que l'on veut, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit. L'amour de la gloire, suite & fruit de cette bonne éducation, lui avoit fait choisir dans le commencement de son régne pour amis, des personnes de mérite & de vertu, Mais s'étant dans la suite livré à toute sorte d'excès, l'amitié qu'ils lui portoient se changea en haine, & les porta à former la conjuration dans laquelle il périt.

(*a*) Cum omnibus sororibus stupri consuetudinem facit ..... ex his Drusillam vitiasse virginem, Prætextatus adhuc creditur. *Sueton. numero* 24.

CHAPITRE III.

I. CLAUDE, comme je l'ai remarqué plus haut, s'étoit écarté du chemin qu'avoient pris ceux qui accompagnoient Caius. Lorſqu'il vit le tumulte & le trouble que ſa mort cauſoit, il alla ſe cacher dans un endroit retiré & étroit. Il n'y avoit que ſa naiſſance qui pût l'expoſer à quelque danger ; car il avoit toujours mené une vie privée, & content de ſon état, il ne s'occupoit que de ſciences, ſur-tout de celles des Grecs, & avoit entiérement renoncé à tout embarras d'affaires.

Les Prétoriens déliberent ſur le parti qu'il leur convient de prendre.

Le Peuple étoit dans une grande agitation : le Palais étoit plein de ſoldats furieux : le déſordre & l'effroi avoient ſaiſi les Gardes comme les Particuliers. Dans cette confuſion, les Prétoriens, qui ſont le premier corps des troupes, s'aſſemblerent pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire. On penſa peu à venger la mort de Caius, parce qu'il ne lui étoit arrivé que ce qu'il méritoit. On ne s'occupa que d'intérêts particuliers, & des moyens de prendre ſes avantages. Les Allemands vouloient qu'on punît les meurtriers de Caius, plutôt par un ſentiment de cruauté, que par zèle pour le bien public. Les différents mouvemens qu'ils ſe donnoient dans le Palais, donnoient de grandes inquiétudes à Claude, & le faiſoient craindre pour ſa vie, ſur-tout lorſqu'il vit porter les têtes d'Aſprenas, de Norbanus & d'Anteius. Il avoit gagné le haut d'un petit eſcalier, pour s'y cacher dans l'obſcurité. Gratus, un des ſoldats de la garde du Palais, l'y entrevit ; mais l'obſcurité l'empêchant de le diſtinguer, il ſoupçonna que c'étoit quelqu'un qui étoit là à mauvais deſſein, & il voulut s'en éclaircir. Claude le pria de ſe retirer ; mais ſans y avoir égard, Gratus le prit, & l'ayant reconnu, » c'eſt, dit-il à ceux qui étoient avec lui, (a) » Germanicus, faiſons-le Empereur. « Claude voyant qu'ils

Claude eſt découvert dans l'endroit du Palais où il s'étoit caché.

(a) M. d'Andilly dit dans une petite Note miſe en cet endroit : » Il l'appelle » Claudius Germanicus, à cauſe qu'il » étoit ſon fils. « C'étoit ſon frere, fils comme lui de Druſus & d'Antonia, fille de Marc-Antoine. Cela eſt certain, Joſeph même le dit quelques lignes plus bas, εὐνοίᾳ τῇ τοῦ Γερμανικοῦ ἀδελφοῦ ὄντος αὐτοῦ : » tant à cauſe de l'amour & du reſpect qu'ils conſervoient pour la mémoire de Germanicus ſon frere. « [*M. d'Andilly.*]

se disposoient à l'enlever, crut que c'étoit pour le faire mourir, comme on avoit fait mourir Caius; il les pria de ne lui point faire de mal, & de considérer qu'il n'avoit jamais fait peine à personne, & n'avoit eu aucune part à ce qui s'étoit passé. Gratus le tira par la main, & lui dit en souriant: » Elevez-vous » au-dessus de toute crainte, prenez des sentimens dignes de » l'Empire. Les Dieux, qui ont fait tomber le sceptre des » mains de Caius, vous le destinent par une providence par- » ticuliére. Laissez vous conduire, & montez sur le thrône de » vos Ancêtres. « Ce qu'il entendoit excita dans son cœur un si violent combat entre la joie & la crainte, qu'ayant peine à marcher, Gratus fut obligé de le soûtenir.

II. Déja un grand nombre de soldats de la garde Prétoriènne s'étoient rangés autour de Gratus. Plusieurs, dans la pensée qu'on n'emmenoit ainsi Claude que comme une nouvelle victime qu'on se proposoit encore d'immoler, témoignerent leur regret de ce qu'on alloit livrer à la mort un homme paisible, qui ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire, & qui avoit été lui-même exposé à de grands dangers sous le régne de Caius: quelques-uns même soutenoient, qu'il n'appartenoit qu'aux Consuls de décider de son sort. Le nombre des soldats qui venoit se joindre aux premiers augmentant toujours, le peuple, effrayé, se retira. Claude cependant ne pouvoit marcher, à cause de sa foiblesse, & ceux qui conduisoient sa litière le croyant perdu, avoient saisi le premier moment favorable pour s'enfuir. Néanmoins les soldats qui s'étoient saisis de sa personne, l'ayant amené en cet état dans la place du Palais, où les Ecrivains des Antiquités de cette ville disent qu'en furent construits les premiers édifices; & le bruit s'étant répandu que les soldats qui l'accompagnoient vouloient se rendre maîtres des affaires, plusieurs autres gens de guerre se joignirent à eux. Charmés de le voir de leurs propres yeux, & ravis de pouvoir donner quelque nouvelle marque de l'attachement qu'ils avoient eu pour Germanicus, dont la mémoire étoit infiniment précieuse à tous ceux qui l'avoient connu, ils témoignerent un véritable desir de le proclamer Empereur. Ils se rappelloient les grands maux qu'avoit causé l'ambition de plusieurs Sénateurs, dans les temps qui avoient précedé la derniére forme de gouvernement: ayant d'ailleurs peine à se persuader qu'il fût possible de rétablir la République, ils se

croyoient intéressés à ne laisser monter sur le thrône aucun autre que ce Prince, qui ne devant jamais oublier qu'il seroit redevable de ce suprême honneur à leurs suffrages & à leur affection, ne manqueroit pas de proportionner sa reconnoissance à l'importance du service qu'ils lui auroient rendu.

Les troupes menent Claude au camp, pour le proclamer Empereur.

III. Ils raisonnoient ainsi entre eux, & communiquoient leurs pensées à ceux qui venoient se joindre à eux, & après avoir bien réfléchi sur toutes ces différentes considérations, ils convinrent tous de déférer l'Empire à Claude. L'ayant donc mis au milieu d'eux, ils le porterent au camp, afin que rien ne retardât l'empressement qu'ils avoient de consommer cette affaire. D'autres pensées, & bien opposées entre elles, occupoient le Senat & le peuple. Les Senateurs cherchoient à recouvrer tout l'éclat de leur dignité, & vouloient profiter de l'occasion qui se présentoit de sortir de l'état d'assujettissement auquel les Empereurs les avoient réduits. Le Peuple craignant les suites de la trop grande autorité du Senat, & regardant la puissance Impériale comme un frein capable d'arrêter l'ambition de ce Corps, & comme une ressource sûre contre ses violences, voyoit avec plaisir les gens de guerre se déclarer en faveur de Claude; parce qu'il croyoit que par l'élévation de ce Prince, on prévenoit une guerre civile, qui ne pouvoit manquer de s'exciter, comme cela étoit arrivé du temps de Pompée. Lorsque le Senat eut appris que les soldats avoient porté Claude dans le camp, il envoya les personnes les plus distinguées du Corps, pour le prier » de ne se point emparer par force du thrône; » de s'en rapporter au Senat, dont il étoit membre (a), & de » laisser aux loix le soin de régler les affaires publiques. « Ces Députés étoient de plus chargés de lui représenter, » qu'il de» voit se souvenir des grands maux que Rome avoit soufferts » sous la domination des Tyrans, & des dangers auxquels il » avoit été exposé lui-même sous le régne de Caius; qu'après » avoir témoigné qu'il détestoit la tyrannie dans les autres, il » ne lui convenoit pas de paroître se faire peu de scrupule de

Le Senat députe à Claude.

(a) Peut être qu'il manque ici quelque chose; peut-être le texte de Joseph est-il altéré. Des manuscrits lisent ἡττώμενον au lieu de ὁ ἰσότιμον, qui ne veut rien dire. Suétone rapporte que Claude fit dire au Senat *vi se ac necessitate tueri.* C'est peut-être ce que veut dire Joseph, mais ce qu'il dit d'une manière très-obscure. » De s'en rapporter au Senat, » quand même on voudroit lui faire » quelque violence. « ὁ ἡττώμενον, vel sui minus compotem.

» s'élever contre sa Patrie. Qu'en se prêtant aux desirs du Se-
» nat, & ne s'écartant en rien de la louable conduite qu'il
» avoit tenue jusqu'alors, il obligeroit ses concitoyens de ren-
» dre justice à sa vertu; que les honneurs qu'il recevroit d'eux
» lui seroient d'autant plus glorieux, qu'ils les lui rendroient
» librement, & comme une juste récompense de la générosité
» avec laquelle il se seroit soumis à la loi qui ordonne, qu'après
» avoir commandé quelque temps, on rentre dans l'obeïssance
» qu'on doit à l'Etat. Que si au contraire, sans profiter de
» l'exemple de Caius, il persistoit dans le dessein où il parois-
» soit être, le Senat opposeroit à ses entreprises la partie des
» troupes qui lui étoit restée attachée, & une grande multi-
» tude d'esclaves, qu'il étoit en état d'armer. Que, ne combat-
» tant que pour la liberté de la Patrie, un motif si juste & si
» louable lui assûroit de la part des Dieux la protection la
» plus marquée.

IV. Ce fut ainsi que s'expliquerent Veranius & Brocchus, Tribuns du Peuple, que le Senat avoit députés vers Claude. Ils se jetterent même à ses genoux, pour le conjurer de ne pas exposer Rome aux horreurs d'une guerre civile. Sentant bien cependant, que la plus grande partie des troupes s'étant déclarés pour lui, ce qui restoit aux Consuls seroit peu capable de lui resister, ils ajoûterent, » que s'il ambitionnoit l'Empire,
» il ne devoit le recevoir que des mains du Senat, & qu'il lui
» seroit bien plus glorieux, de monter au thrône sous les
» heureux auspices des suffrages libres & volontaires de ceux
» qui pouvoient l'y élever, que par la violence.

CHAPITRE IV.

I. CLAUDE, qui jugeoit de la hauteur des prétentions du Senat, même par cette députation, se sentoit assez disposé à se prêter, pour le moment, à ce qu'il souhaitoit. Ses sentimens étoient cependant combattus par quelque reste de crainte, & d'autre part il en étoit détourné par la confiance qu'il croyoit pouvoir prendre dans la résolution où lui paroissoient les gens de guerre, & par les vives sollicitations que lui faisoit

le Roi Agrippa, de ne pas rejetter une couronne qui venoit d'elle-même se poser sur sa tête. Ce Roi des Juifs avoit rendu à Caius tous les devoirs, que la grande considération que cet Empereur avoit eue pour lui exigeoit de sa reconnoissance. Après avoir embrassé son corps, il l'avoit fait mettre sur un lit & couvrir avec toute la décence que le temps pouvoit permettre: il avoit ensuite été dire aux Gardes, que l'Empereur n'étoit point mort, mais que comme il souffroit considérablement de ses blessures, il falloit au plutôt appeller les Médecins. Ce Prince avoit appris en même temps que des gens de guerre venoient d'enlever Claude; il courut au plutôt à lui, & l'ayant trouvé dans une étrange perplexité, tout prêt à se rendre aux desirs du Senat, il tâcha de le rassurer, & de lui persuader d'accepter l'Empire. Il retourna ensuite chez lui, & reçut de la part du Senat, une invitation de venir prendre place dans la Compagnie; il se parfuma aussi-tôt la tête, comme s'il ne faisoit que sortir de table. Arrivé au Senat, il demanda d'abord aux Sénateurs ce qu'étoit devenu Claude; de quoi les Sénateurs l'ayant instruit, ils le prièrent de leur communiquer ses pensées, sur le parti qu'on devoit prendre, dans les circonstances où étoient les affaires. Agrippa après avoir protesté qu'il étoit prêt de donner sa vie pour la gloire & la splendeur du Senat, ajoûta, » que son sentiment étoit qu'on devoit en toute affaire moins considérer » ce qu'on souhaitoit comme plus agréable, que ce qui est » d'un intérêt réel. Que si le Senat étoit résolu de reprendre » l'autorité souveraine, il devoit faire provision d'armes & de » soldats, parce que s'il manquoit de ces secours, il couroit » risque de ne pas réussir. « Le Senat répondit qu'il avoit déja des troupes, & qu'il étoit en état de s'en faire de nouvelles, en affranchissant les esclaves. » Je souhaite, reprit Agrippa, que » le Senat puisse faire ce qu'il desire. Mais, par le vif intérêt que je prends à son salut, j'ai la confiance de lui re- » présenter, que les gens de guerre qui se sont déclarés pour » Claude sont de vieux soldats, parfaitement aguerris; que le « Senat n'aura à leur opposer que des gens ramassés à la hâte, » une troupe d'esclaves nouvellement affranchis, peu sus- » ceptibles de discipline, & qui sçavent à peine tirer l'épée. » Je pense donc que le meilleur parti qu'il y ait à prendre, » c'est de députer à Claude, pour l'engager à ne pas accep-

» ter l'Empire, & j'offre de me charger de cette commis-» sion (*a*).

II. Le Senat goûta fort cet avis, & le députa avec quelques Sénateurs. Agrippa instruisit Claude en particulier du trouble & de l'embarras où étoit le Senat. Il l'exhorta à répondre aux Députés avec la dignité d'un Prince déja revêtu de l'autorité suprême. Claude répondit donc : » qu'il n'étoit point surpris de » voir la répugnance que le Senat avoit à remettre l'autorité sou-» veraine au pouvoir d'un seul, après avoir eu tant à souffrir de la » cruauté des précédents Empereurs, mais qu'il vouloit leur faire » goûter les douceurs & les agrémens d'une domination modérée, » étant résolu de ne réserver que le nom d'Empereur, & d'en » partager l'autorité avec le Senat, qui, ayant été témoin de la » conduite qu'il avoit tenue dans les différentes affaires dont » il avoit été chargé, ne devoit avoir aucun sujet de ne pas se » fier à sa parole. « Il congédia les Députés après leur avoir fait cette réponse. Il harangua ensuite les troupes, leur fit prêter serment de fidélité : il distribua à chacun des Gardes du Corps cinq mille dragmes, & gratifia leurs Officiers à proportion de leurs différents grades ; il promit de faire la même libéralité aux autres troupes, en quelque endroit qu'elles fussent.

Agrippa va trouver Claude au nom du Senat.

III. Avant qu'il fût jour, les Consuls assemblerent le Senat dans le Temple de Jupiter victorieux. Plusieurs Sénateurs, informés de la façon dont Claude avoit parlé, & ne sçachant quel parti il convenoit de prendre, se tinrent cachés dans la ville ; d'autres, prévoyant bien la manière dont se termineroit cette grande affaire, & qu'il seroit impossible au Senat de recouvrer sa liberté, se retirerent dans leurs maisons de campagne : une vie tranquille & exempte de toute crainte, sous la domination d'un maître, leur parut préférable aux appréhensions continuelles de se per-

(*a*) Je crains, avec le sçavant Auteur de l'Histoire des Empereurs Romains depuis Auguste jusqu'à Constantin,* » que « l'amour national n'ait emporté Joseph » au-delà du vrai dans ce qu'il raconte » ici d'Agrippa. « Le Senat Romain n'étoit guères accoûtumé à inviter les Rois à venir lui donner conseil. Dion ** convient que ce Prince avoit aidé Claude à parvenir à l'Empire. Mais qu'il ait été prié par le Senat d'aller lui donner conseil sur les affaires qui l'occupoient ; qu'il l'ait député a Claude, il faut, pour le croire, une autorité plus grande que celle d'un Historien, qui ne paroît pas s'être toujours mis à couvert de l'amour national.

* Tome 1. pag. 93.

** Dion, Cas. Liv. 60. pag. 670.

dre, en persistant dans le dessein de se rétablir dans leur ancienne splendeur ; de sorte qu'il n'y en eut que cent qui se trouverent au Senat. Pendant qu'ils délibéroient, il s'éleva tout-à-coup un grand bruit parmi les troupes qui leur étoient restées attachées ; elles demandoient » qu'on élût un Empereur capable de les » commander, & qu'on n'exposât point l'État à une ruine cer- » taine, par le partage de l'autorité souveraine entre plu- » sieurs. Elles déclaroient au reste, qu'en s'opposant à ce » partage, elles laissoient au Senat la liberté de choisir celui » qu'il jugeroit être le plus digne d'être seul chargé de la su- » prême puissance.

Vinicius & Valerius Asiaticus briguent l'Empire.

Le Senat se trouva alors bien éloigné de ses espérances. La liberté qu'il s'étoit flatté de rétablir lui échappoit, & Claude lui donnoit de l'inquiétude. Plusieurs Sénateurs se faisoient de la noblesse de leur naissance & de leurs alliances avec les derniers Empereurs, un titre pour aspirer à l'Empire. Marcus (a) Minucianus étoit disposé à se déclarer. Son mérite le rendoit très-digne du thrône, & il avoit épousé Julie, une des sœurs de l'Empereur Caius : mais les Consuls l'arrêterent, sous différents prétextes, qu'ils prirent les uns après les autres. Valerius Asiaticus avoit le même dessein ; mais Minucianus, un des Conjurés, l'en détourna. Il étoit à craindre que si quel-

(a) Dion appelle le beau-frere de l'Empereur Caius *Vinicius*. Les anciennes Editions de Joseph lui donnoient le nom de *Minucianus* dans l'endroit où il parle de ceux qui accompagnoient l'Empereur, lorsqu'il passa dans l'appartement où il fut tué. Mais M. Havercamp a corrigé cet endroit, & on lit maintenant *Vinicius*. Il ne reste plus que celui où Joseph parle de ceux qui brigooient l'Empire après la mort de Caius. C'est peut être également une faute de Copiste, mais dont aucun des manuscrits que nous avons ne s'est préservé. La conjecture rapproche Joseph de Dion, mais elle ne le concilie pas sur ce qu'il dit que le beau-frere de Caius brigua l'Empire après sa mort : car ce fut, selon Dion, un Annius Vinicianos, qu'on proposa alors pour monter sur le thrône Impérial, & qui forma dans la suite une conspiration contre l'Empereur Claude. Au lieu que le beau-frere de Caius mena toujours une vie tranquille & paisible. *Dion*, Liv. 60. pag. 675. *Ibid.* page 683.

Je ne trouve point dans Joseph ce qoe M. de Tillemont dit, qu'entre ceux qui ambitionnoient la pourpre, « Minu- » cianus l'eût emporté, selon Joseph ; » mais les Consuls, qui voyoient &c. « ce qu'il venoit de dire, que celui qui prétendoit à l'Empire » étoit apparem- » ment celui qoi avoit été l'un des Chefs » des Conjurés, n'est pas exact. « Le beau-frere de Caius n'avoit point eu de part à la conjuration ; & Joseph, en disant que celui qui prétendoit à l'Empire avoit épousé une des sœurs de l'Empereur, & que celui qui empêcha Valerius Asiaticus de se déclarer étoit un des Conjurés, les distingue bien clairement l'un de l'autre. Outre que dans les endroits où il parle de celui qui avoit eu part à la conjuration, il ne l'appelle que Minucianos, au lieu qu'il appelle le beau-frere de Caius Marcus Minucianus, ou plutôt Vinicius.

qu'un des Sénateurs qui ambitionnoient le souverain Commandement, avoient la liberté de le disputer ouvertement à Claude, il n'arrivât un des plus grands carnages qui se fussent jamais vû ; car les Gladiateurs en grand nombre, les soldats qui faisoient la garde de nuit, & les batteliers, se rendoient en foule au camp. De manière que de ceux qui croyoient pouvoir briguer la pourpre, les uns, pour épargner le sang de leurs concitoyens, & les autres par la crainte qu'ils avoient pour eux-mêmes, ne pousserent pas plus loin leurs prétentions.

Embarras du Senat.

IV. A peine le jour paroissoit, que Chereas & les autres Conjurés furent trouver les troupes ; mais lorsqu'elles les virent disposés à les haranguer, & qu'ils leur faisoient signe de la main de prêter silence, elles firent grand bruit, & refuserent de les écouter. Comme elles se réunissoient toutes à ne vouloir être soumises qu'au commandement d'un seul, elles s'écrièrent qu'on ne perdît point le temps en vains délais, & qu'on leur donnât sur le champ un Empereur. Le Senat cependant étoit en de grands débats ; il ne sçavoit s'il devoit persister dans le dessein de se conserver le souverain Commandement, ou se donner un maître. Les troupes étoient résolues à ne se point laisser gouverner par le Senat. Les Conjurés ne pouvoient digérer qu'un si auguste Corps fût obligé de leur céder. Chereas enfin, ne pouvant plus retenir l'indignation que lui causoit cette demande tumultueuse d'un Empereur, dit aux troupes qu'on leur donneroit un Chef, pourvû que quelqu'un allât demander le mot à Eutiche (*a*), & le lui apportât. Cet Eutiche étoit un Cocher de la Faction qu'on appelloit Verte ; Caius l'avoit beaucoup aimé. Dans la commission que lui avoit donné ce Prince de faire bâtir des écuries pour la cavalerie de sa

(*a*) Quelques Sçavans ont cru que l'Eutiche dont parle ici Joseph, peut être celui à qui Phedre a dédié les quatre premiers Livres de ses fables. Je croirois plutôt que c'est ce Cocher à qui Caius donna dans une partie de débauche deux millions : car outre l'identité du nom, celui de Joseph & de Suétone étoient de la même profession. *Agitatori Euticho comessatione quadam in aphoretis vicies HS. contulit.* Calig. num. 55. Caligula étoit si passionné pour la faction Prasine, qu'il soupoit & demeuroit souvent dans son *Taudis*. Ibid. Il y avoit à Rome quatre factions de Gladiateurs. La blanche, la rouge, la bleue, la verte ou la Prasine, dont il s'agit ici. Vitellius fit mourir quelques personnes du peuple, parce qu'elles avoient sifflé la Faction bleue. *Sueton.* numero 14. Hist. secr. de Neron, ou le Festin de Trimalcion, traduit de Petrone &c. Paris 1726.

Garde, il avoit fort fatigué les soldats, & les avoit employés à des ministeres vils & très-bas. C'étoit donc un reproche honteux, que leur faisoit Chereas; il leur en fit beaucoup d'autres, les menaça même d'aller couper la tête à Claude, & leur dit qu'il étoit indigne, qu'après avoir eu pour Empereur un fou furieux, ils voulussent faire monter sur le thrône un imbécille. Mais ces troupes ne firent aucun état des remontrances de Chereas. Elles allerent l'épée nue à la main, enseignes déployées, trouver Claude, & se joindre à celles qui lui avoient déja prêté serment. Le Senat se trouvant ainsi abandonné de ceux même qui devoient le défendre, & les Consuls réduits presque au rang de Particuliers, la consternation fut très-grande, & l'embarras extrême. On avoit irrité Claude, & on s'étoit mis dans le cas d'avoir à craindre les effets de sa colère. Comme on commençoit à témoigner du regret de s'être engagé si avant, & à se faire des reproches les uns aux autres, Sabinus, un des assassins de Caius, dit que, ne pouvant se résoudre à voir retomber l'Etat dans un honteux esclavage, il s'égorgeroit plutôt que de concourir à élever Claude à l'Empire; il fit même à Chereas de vifs reproches, de ce qu'ayant le premier fait éclater le mépris qu'il faisoit de Caius, il parût faire assez de cas de la vie, pour ne se pas donner la mort, alors qu'il lui étoit impossible, même en risquant ses jours, de procurer la liberté à sa Patrie. Lorsqu'il faudra, répondit Chereas, me donner la mort, je ne balancerai pas, mais je veux auparavant pénétrer les sentimens de Claude.

Embarras du Senat.

V. Telle etoit la situation du Senat. Dans le camp, on ne voyoit que gens, qui, de toutes parts, se pressoient de venir assurer Claude de leur soumission. Quintus Pomponius, l'un des Consuls, étoit suspect aux troupes. parce qu'elles croyoient qu'il s'étoit le plus fortement déclaré dans le Senat pour le maintien de la liberté. Elles allerent à sa rencontre l'épée à la main, & l'eussent tué, si Claude ne les en eût empêchées. L'ayant ainsi garanti du péril, il le fit asseoir auprès de lui. Les Sénateurs qui l'accompagnoient ne furent pas traités avec la même considération, les troupes les empêcherent d'approcher, il y en eut quelques-uns de blessés; Aponius, entre autres, qui fut contraint de se retirer; & tous coururent le même danger: sur quoi le Roi Agrippa s'approcha de l'Empereur, & l'invita à traiter les Sénateurs avec plus d'égards, s'il vouloit

loit se conservé: des sujets auxquels il lui fût glorieux de commander. Claude se rendit aux remontrances de ce Prince, (a) & convoqua le Senat au Palais, où il se fit porter, escorté de soldats, qui maltraiterent beaucoup le peuple. Chereas & Sabinus, les principaux des Conjurés, s'étoient jusques-là montrés en public, mais Pollion, que l'Empereur venoit de faire Commandant de ses Gardes, le leur envoya défendre.

Chereas & Lupus sont exécutés.

Lorsque Claude se fut rendu au Palais, il y assembla ses amis, pour délibérer sur le jugement qu'il convenoit porter de Chereas. Son action paroissoit belle à quelques-uns, (c) d'autres la condamnoient comme une trahison, & soûtenoient qu'on devoit le châtier, afin que son châtiment empêchât qu'on ne suivît son exemple dans la suite. On l'envoya donc au supplice avec Lupus & plusieurs autres. On dit qu'il souffrit la mort avec un courage heroïque, qu'on n'apperçut en lui aucune marque de foiblesse; qu'il reprocha comme une lâcheté à Lupus, les larmes qu'il lui voyoit verser, & que, sur ce qu'ayant quitté sa robe il se plaignit d'avoir froid, il lui dit, faisant allusion à son nom, » qu'il ne devoit pas faire des plaintes (*d*) que jamais loup n'avoit faites. « Une grande multitude de peuple suivit Chereas jusqu'au lieu de son supplice. Lorsqu'il y fut arrivé, il demanda au soldat qui étoit chargé de le faire mourir, s'il étoit bien exercé aux meurtres, ou si c'étoit la premiére fois qu'il étoit chargé de semblable exécution (*e*), & il

(*a*) Voyez Remarque III.

(*b*) » Chereas & Sabinus ...... ne » craignirent point de se montrer en » public, contre l'ordre de Pollion. » Le nouvel Editeur a suivi ce sens, & je ne m'en serois pas écarté, si j'avois cru que ce fût celui de Joseph. Cet Auteur ne dit point que Claude avoit fait Pollion Préfet du Prétoire, *au lieu de Clémens*. L'addition est de M. de Tillemont. (*Claude*, pag. 200.) mais elle ne fait que développer sa pensée. Car, comme Clémens commandoit les Gardes Prétoriennes, lorsque Caligula fut tué, Claude ne put donner le commandement des Prétoriens à Pollion sans l'ôter à Clémens.

(*c*) J'ai traduit comme si *οἱ μὲν* étoit entre *ἰσ ὄχει* & *ἀπιστίαν*. Après avoir regardé une action comme belle & éclatante, il n'est pas naturel que les mêmes personnes la traitent dans le même instant de trahison & de digne de mort.

(*d*) » .... Il lui dit que les loups » n'avoient jamais froid. « [*M. d'Andilly.*] Le nouvel Editeur a rendu le même sens. Si c'est la pensée de Joseph, il fait dire une fausseté à Chereas. Il n'y a aucun animal qui ne soit sensible au froid, plus ou moins. Je soupçonne que *ῥῖγος*, qui termine la phrase, est surnumeraire.

(*e*) A la lettre. » Si c'étoit la pre» miére fois qu'il avoit une épée. » Mais on voit bien que la demande n'est pas à faire à un soldat. M. d'Andilly fait Chereas lui demander si son épée est bien tranchante. C'est une traduction du Latin de Sig. Gelenius; mais elle ne rend pas le texte de Joseph.

souhaita qu'on lui apportât l'épée avec laquelle il avoit tué Caius. Il ne languit pas long-temps, un seul coup lui ôta la vie. La mort de Lupus ne fut pas si douce, la peur dont il étoit saisi ne lui permettant pas de présenter le col avec assez de fermeté, il ne mourut qu'après avoir reçu plusieurs coups.

VI. Quelque temps après cette expédition, arriva la fête dans laquelle les Romains font des expiations pour leurs parens morts. Le Peuple, après s'être acquité de ce devoir religieux, fit aussi brûler des gâteaux pour Chereas, le priant de lui pardonner son ingratitude. Ce fut ainsi que mourut ce grand homme. Claude ne se contenta pas de faire grace à Sabinus, il lui conserva même ses charges. Mais ce généreux Romain, persuadé (*a*) qu'il lui seroit honteux de manquer à la parole qu'il avoit donnée aux Conjurés, s'égorgea en se laissant tomber sur son épée, qui enfonça jusqu'à la garde.

CHAPITRE V.

I. CLAUDE écarta tous les soldats qui lui étoient suspects, & confirma à Agrippa, par un Edit solemnel & rempli d'éloges, le Royaume que lui avoit donné Caius. Il y ajoûta tout ce qu'avoit possédé Herode son ayeul, la Judée & la Samarie, comme des Etats qui lui appartenoient par droit de succession. Il y joignit, à titre de present, l'Abilene de Lisanias, avec toutes les terres du mont Liban. Il en fit graver le Décret (*b*), & ordonna qu'on l'attachât au milieu de la grande place du marché de Rome. Il donna à Antiochus, que Caius (*c*) avoit dépouillé de son Royaume, la Comagene, & une partie de la Cilicie, élargit l'Alabarque, Alexandre Lisimaque, que ce même

(*a*) Σαβῖνος ἑκὼν συναπώσασθαι μὴ ἀξιώσας κολασθέντων αὐτοῦ περιεῖναι. Dion, Liv. 60. pag. 666. *d. e.*

(*b*) Voyez Remarque IV.

(*c*) Caligula avoit donné la Cn:nagene à Antiochus, il la lui ôta dans la suite. Claude la lui restitua avec une partie de la Cif.cie, selon Joseph. Dion ne parle que de la Comagene. (Liv. 60. pag. 670. *a. b.*) Le nouvel Editeur fait ôter la Comagene à Antiochus, mais ce n'est pas le sens de Joseph; & s'il a quelque chose d'équivoque, on doit le fixer par ce que Dion dit, que ce fût Caius qui la lui ôta.

Empereur avoit fait mettre en prison. Cet Alabarque étoit l'ancien ami de Claude, & avoit été Intendant de la maison d'Antonia, mere de ce Prince. Marc, fils de l'Alabarque, avoit épousé Bérénice, fille d'Agrippa; mais étant mort avant que ce mariage pût être consommé, Agrippa redemanda sa fille, & la donna à son frere Herode, pour lequel il obtint de l'Empereur Claude le Royaume de Chalcide (*a*).

II. Il y eut en ce temps-là de violents débats entre les Juifs & les Grecs d'Alexandrie. Les Juifs avoient été fort maltraités sous le régne de Caius, & les Grecs leur avoient fait beaucoup de mal. La mort de cet Empereur releva le courage des Juifs, ils prirent les armes pour se défendre. L'Empereur Claude en ayant été instruit, écrivit au Gouverneur d'Egypte, d'appaiser cette émeute; & à la prière d'Agrippa & d'Herode, il envoya à Alexandrie & en Syrie un Edit conçu en ces termes :

TIBERE CLAUDE, CESAR, AUGUSTE, GERMANICUS, GRAND-PRESTRE, TRIBUN DU PEUPLE, ordonne *ce qui suit* : « Je suis » depuis long-temps informé, que les Juifs qui demeurent » dès le commencement à Alexandrie, y ont obtenu des Rois » d'Egypte, le droit de bourgeoisie, ainsi qu'il conste par les » Rescrits & les Ordonnances de ces Princes; qu'après la con- » quête qu'Auguste a faite de l'Egypte, leurs droits & leurs » priviléges leur ont toujours été conservés par les Gouver- » neurs qui y ont été envoyés en différents temps; qu'ils en » ont joui sans aucun obstacle, même du temps d'Aquila; » que leur Ethnarque étant mort, Auguste, qui vouloit que » chacun pût vivre selon ses usages, & qu'on ne forçât per- » sonne d'abandonner la Religion de ses Peres, ne les avoit » point empêchés de lui donner un successeur; que les habitans » d'Alexandrie se sont élevés contre eux sous le régne de Caius, » & que ce Prince, insensé & furieux (*b*), les a tenus dans une » continuelle appréhension, parce qu'inviolablement attachés » à leur Religion, ils n'ont point voulu lui donner le titre de

(*a*) Claude donna à Agrippa les honneurs du Consulat, & à son frere Herode l'honneur de la Préture; *στρατηγικὸν ἀξίωμα*, d'entrer dans le Senat, & de le remercier de ces graces en Grec. *Dion*, Liv. 60. pag. 670. *a*. *b*.

(*b*) Ce seroit peut être pousser le soupçon trop loin, que de soupçonner le Décret de Claude en faveur des Juifs, d'être supposé. Mais si cet Acte est authentique en lui même, il est difficile de se persuader que la manière dont on y fait

» Dieu. Je ne veux point que sa folie & son extravagance fassent perdre aux Juifs aucun de leurs droits ; j'ordonne qu'on les y maintienne (*a*), & qu'on ne les prive d'aucun des Priviléges dont ils ont ci-devant joui, qu'on les laisse vivre selon leurs Loix. Je leur enjoints, ainsi qu'aux Alexandrins, de se donner de garde d'exciter aucune émeute, après que ma présente Ordonnance aura été publiée.

C'étoient les termes dans lesquels l'Ordonnance de l'Empereur en faveur des Juifs étoit conçue. Je vais rapporter celle qui fut envoyée par son ordre dans les autres provinces de l'Empire.

TIBERE CLAUDE, CÉSAR, GERMANICUS, GRAND-PRESTRE, TRIBUN DU PEUPLE, CONSUL POUR LA SECONDE FOIS, ordonne *ce qui suit* : » Les Rois Agrippa & Herode, avec lesquels je suis lié d'une très-étroite amitié, m'ont prié d'accorder aux Juifs qui sont répandus dans l'Empire Romain, les droits dont ils jouissent à Alexandrie : je les leur accorde volontiers (*b*), non-seulement pour obliger ces Princes qui m'en prient, mais parce que leur fidèle attachement à l'Empire Romain les rend dignes de cette grace ; il est d'ailleurs juste,

parler ce Prince de son prédécesseur, ne soit pas une pure invention de quelque Juif Elléniste. Ou Claude n'a rien dit de Caligula dans cette Ordonnance, ou il n'en parle pas dans des termes si outrageants & si indécents à un grand Prince. Sur-tout en parlant de son neveu, dont il ménageoit assez la mémoire, pour n'avoir pas voulu que le Senat la condamnât.

M. d'Andilly a cru cette invective si indécente, qu'il n'a pas osé la mettre en notre Langue, τοῦ διὰ τὴν ἀπόνοιαν ϗ παραφροσύνην.

(*a*) En reconnoissance des obligations que Claude avoit à Agrippa, il put ordonner que les Juifs jouiroient dans l'Empire des priviléges qu'on leur avoit accordés, & que leur Religion ne fût pas un prétexte de les en dépouiller. Mais il paroît qu'ils furent peu fidèles à observer ce que ce Prince leur recommandoit dans cette Ordonnance & dans la suivante, d'user de la grace qu'il leur accordoit avec une grande retenue, & de ne pas insulter la religion des autres peuples. Car Dion remarque, * que s'il ne les chassa pas de Rome, comme avoit fait Tibere, c'est qu'ils y étoient en trop grand nombre, & que leur multitude l'obligea de se borner de leur défendre de faire des assemblées, & d'avoir des Confrairies, sous prétexte de leur Religion. Leur caractere séditieux, & incapable de se modérer, donna sans doute lieu à cette Ordonnance. Mais quelque sage qu'elle pût être, elle ne remédia pas au mal qu'elle avoit pour objet de prévenir. Car il est certain par l'Ecriture, ** que Claude fut enfin obligé de chasser tous les Juifs de Rome.

(*b*) Jura eadem servare & habere, quæ Alexandrinis concessa. *M. Havercamp.* La traduction est littérale ; mais M. d'Andilly s'étoit bien apperçu, que si Joseph fait dire à l'Empereur ce que les ter-

* Dion, Liv. 60. *c. d.* pag. 667. pag. 669. *a. b.*
** Act. Apost. chap. 15. ℣. 2.

» qu'aucune des villes de l'Empire, même des villes Grecques, » ne ſoit privée des Priviléges qu'Auguſte leur a conſervés. Je » veux donc que les Juifs puiſſent obſerver dans tout l'Empire » leurs Loix & leurs uſages, ſans que perſonne les en empê- » che, & je leur ordonne de profiter avec retenuë de ma bonté, » & de pratiquer leur Religion, ſans témoigner aucun mé- » pris pour celle des autres Peuples. Je veux que les Magiſ- » trats des villes, des Colonies, des villes municipales, tant » en Italie que hors de l'Italie, les Rois & les Princes, ordon- » nent à leurs Officiers de publier des copies de ma pré- » ſente Ordonnance, & qu'elle ſoit affichée au moins pendant » trente jours, en un lieu d'où elle puiſſe être lue commodé- » ment.

CHAPITRE VI.

I. CES Edits, que l'Empereur envoya à Alexandrie & dans tout l'Empire, ſont une preuve de l'affection que ce Prince avoit pour les Juifs. Agrippa, qu'il avoit comblé d'honneurs & de bienfaits, ſongea alors, comme il étoit naturel, à ſe rendre dans ſes Etats : l'Empereur le lui permit, & écrivit aux Gouverneurs & aux Intendans des provinces par où il devoit paſſer, de le bien recevoir. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Jeruſalem il y offrit à Dieu des ſacrifices d'actions de graces, & il ſe fit un devoir de ne rien omettre de ce que notre Religion preſcrit. Il ordonna aux Nazaréens de ſe couper les cheveux, & fit mettre la chaîne d'or dont Caius lui avoit fait preſent, & qui étoit du même poids que celle de fer dont ſes mains Royales avoient été chargées, dans les ſacrés Portiques, au-deſſus du threſor, pour être un monument du bonheur qu'il avoit eu de paſſer de l'état d'infortune le plus triſte, au comble de la proſpérité, & en même temps de preuve que

mes dont il ſe ſert ſignifient, il lui fait accorder un droit aux Juifs, qui ne leur a jamais été accordé, & dont ils n'ont jamais joui. Ils étoient citoyens d'Alexandrie & d'Antioche ; mais il n'eſt pas douteux qu'ils ne l'étoient pas de toutes les villes de l'Empire, & ils ne l'étoient peut-être que de ces deux. Il eſt du moins certain, par les Hiſtoriens de ce temps là & par Joſeph même, qu'ils n'avoient pas ce droit dans toutes. Ils ne l'avoient pas dans Rome, puiſqu'ils en furent chaſſés pluſieurs fois.

les plus hautes fortunes peuvent être renversées ; mais que Dieu manifeste souvent sa puissance, en relevant d'une manière éclatante ceux qui ont eu le malheur de tomber dans le plus profond abbaissement. Pouvoit-on en effet voir cette chaîne consacrée, sans se rappeller qu'Agrippa ayant été mis aux fers pour une cause assez légere, avoit non-seulement été rétabli dans l'état de distinction que lui donnoit sa naissance, mais élevé même sur le thrône ; exemple bien frappant de l'inconstance & des révolutions des choses de ce monde, où l'on voit souvent les hommes les plus élevés tomber tout-à-coup, & remonter ensuite à un degré de puissance beaucoup supérieur à celui dont ils étoient déchus.

II. Agrippa ayant satisfait à tous les devoirs de Religion, ôta la souveraine Sacrificature à Théophile, fils d'Ananus, pour en revêtir Simon, surnommé Canthere, petit-fils de Boëtus *(a)*. Ce Simon avoit deux freres, & il étoit fils de Simon, dont

(a) Je paraphrase ici, plutôt que je ne traduis Joseph. J'ai cru la paraphrase nécessaire, pour développer sa pensée, & expliquer le sentiment où je suis que Simon Canthere, qu'Agrippa fit Grand-Prêtre, n'étoit pas celui dont Herode avoit épousé la fille. Le plus grand nombre des lecteurs préferent une paraphrase qu'ils entendent à une traduction exacte, si l'on veut, mais embarrassée, & dont, pour prendre le sens, ils sont obligés de l'aller chercher dans une Note. Mais comme il en est aussi qui veulent qu'on leur présente la pensée de l'Auteur qu'on traduit, de la manière dont il s'exprime, autant que cela se peut, je crois devoir transcrire la traduction de M. d'Andilly. » Agrippa ôta la souveraine Sacrificature à Théophile, fils d'Ananus, & la » donna à Simon surnommé Canthara, » fils de Boëtus, Grand-Sacrificateur, » dont Herode le Grand avoit, comme » nous l'avons vû, épousé la fille. Ce » Simon avoit deux freres, qui avoient » aussi été Grands-Sacrificateurs.

Joseph donne le surnom de Canthere au Simon qu'Agrippa fit Grand-Prêtre ; il ne le donne point au beau-pere d'Herode, & ce n'est que du nom de son pere, qu'il le différencie de ceux qui s'appelloient comme lui. Il continue à distinguer le premier par le surnom de Canthere, lorsqu'il rapporte ci-après sa déposition. Cette attention à faire connoître le pere de Mariamne par l'épithete de fils de Boëtus, & le Grand Prêtre qu'Agrippa déposa par le surnom de Canthere, marque bien naturellement deux personnes différentes.

Herode, autant pour satisfaire la passion qu'il avoit conçue pour Mariamne, que pour rapprocher sa condition en quelque sorte du thrône qu'il occupoit, éleva son pere au souverain Pontificat. L'attention auroit été, ce semble, peu nécessaire, si elle avoit été petite-fille d'un Grand-Pontife : aussi ne compte-t on pas Boëtus entre les souverains Pontifes ; & celui que déposa Agrippa, fut Grand-Prêtre comme son pere, σὺν τῷ πατρί. Il est vrai que cet Historien appelle les Grands-Prêtres Joazar & Mathias υἱοὶ Βοηθοῦ, que tous ses Traducteurs ont rendu par fils de Boëtus ; mais υἱὸς a quelquefois la même signification qu'υἱωνὸς, & signifie comme lui, petit-fils. La comparaison qu'il fait, * entre les familles d'Onias & celle de Boëtus, par rapport au souverain Pontificat, demande qu'il le prenne dans ce sens, lorsqu'il appelle

* Antiq. Juiv. Liv. 19. chap. 6. numero 1.

Herode le Grand avoit épousé la fille. Ce Simon étoit donc Grand-Prêtre, comme ses deux freres & comme son pere l'avoient été. On avoit vû la même chose arriver sous le régne des Macédoniens, en la personne des trois fils d'Onias, souverain Sacrificateur, comme je l'ai rapporté en son lieu.

III. Ayant ainsi arrangé ce qui regardoit la souveraine Sacrificature, Agrippa, persuadé qu'un Prince ne doit pas se laisser vaincre en sentimens d'affection par ses peuples, voulut, par un acte de générosité, reconnoître celle que les habitans de Jerusalem lui témoignoient; il supprima l'impôt établi sur chaque maison. Il donna le commandement de ses troupes à Silas, qui lui avoit toujours été attaché, dans les differents revers de fortune qu'il avoit essuyés.

Peu de temps après, quelques jeunes Dorites ayant étouffé tout sentiment de religion, & ne suivant que les transports d'une aveugle & téméraire passion, mirent la statuë de l'Empereur dans la Synagogue des Juifs. Agrippa en fut extrêmement irrité; car il étoit très-sensible aux infractions qu'on pouvoit faire à nos Loix. Il fut sur le champ trouver Publius Petronius, Gouverneur de Syrie, pour se plaindre de l'inso-

Joazar & Mathias υἱοὶ Βοηθοῦ. Car ce fut le saint homme Onias, & trois de ses fils, non ses deux freres & un de ses enfans, qui furent souverains Pontifes.

Dans le soupçon qu'eut Herode que le Grand-Prêtre Mathias avoit eu part à l'entreprise des jeunes gens qui avoient abbatu l'aigle qu'il avoit fait mettre au-dessus de la grande porte du Temple, il lui ôta la souveraine Sacrificature, pour la conférer a Joazar: * Καθίστα Ἰώζαρον ἀρχιερέα, ἀδελφὸν γυναικὸς τῆς αὐτοῦ. M. Havercamp croit que c'étoit de la femme de Mathias, fils d'Ananus, que Joazar étoit frere. Mais, outre qu'il ne donne aucune preuve de son sentiment, & qu'on ne voit rien dans Joseph qui puisse l'appuyer, Joazar étoit petit-fils de Boëtus, ** Βοηθοῦ δ' οὗτος υἱὸς ἦν, par conséquent frere de Mariamne, la derniére des femmes qu'Herode épousa. Ce Prince étoit trop politique, pour élever à la premiére dignité de la Religion le beau-frere de celui qu'il en dépouilloit.

Ce qui arrête en cet endroit de Joseph, & ce qui fait qu'on n'en a pas assez développé le sens, c'est que ses Copistes ont omis τοῦ Σίμωνος entre τῶ ϛ & Βοηθοῦ; car en rétablissant ces deux mots, on lit τῶ ϛ Σίμωνος Βοηθοῦ Σίμωνι τοῦ τὸ Κανθηρᾶς ἐπίκλησις ἦν. » On avoit » donné le surnom de Canthere à Simon, » fils de Simon Boëtus. Ce Simon avoit » deux freres, *Joazar & Mathias*, *** » il étoit fils de *Simon* Boëtus, dont » Herode avoit épousé la fille. « Ce supplément éclaircit ce qu'il y a d'obscur dans l'expression de Joseph, & rétablit la comparaison qu'il fait du saint homme Onias, & de Simon Boëtus, par rapport à la souveraine Sacrificature, dans toute son exactitude.

* Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 6. numero 4.

** Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 2. numero 1. Liv. 17. chap. 13. numero 1.

*** Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 13. numero 1. Liv. 18. chap. 2. numero 1. Liv. 19. chap. 6. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 5. chap. 13. numero 1.

lence de ces jeunes gens. Ce Gouverneur regardoit lui-même de semblables transgressions comme un attentat criminel. Pénétré d'indignation, il écrivit sur le champ à ceux de Doris (*b*) en ces termes:

PUBLIUS PETRONIUS, Lieutenant de l'Empereur Claude César Auguste Germanicus, aux Magistrats de Dore. » Quelques-uns de vos citoyens, par une témérité criminelle, » loin de respecter les ordres de l'Empereur, qui ordonne que » les Juifs ne soient en aucune façon troublés dans l'observation & la pratique de leurs Loix, non-seulement ne lui ont » pas obéi, mais ont fait directement le contraire de ce qu'il » prescrit. Car, mettant sa statuë dans leur Synagogue, ils les » empêchent de s'y assembler. Ce n'est pas seulement à ce » Peuple qu'ils ont fait injure; c'est l'Empereur même, qu'ils » offensent. Car il ne convient pas que sa statuë soit placée » dans un lieu où l'on tient des assemblées qui lui sont étrangeres. Ce n'est que dans le temple qui lui est consacré, » qu'elle doit être mise, rien n'est plus juste, & la volonté » de l'Empereur est que chacun jouisse de ce qui lui appartient.

» Il me siéroit mal de vous faire souvenir de l'ordre que je » vous ai envoyé, après vous avoir donné connoissance de » l'Edit même de l'Empereur (*a*), qui permet aux Juifs de vivre » selon leurs Loix, & de jouir des mêmes priviléges que les » Grecs. J'ai commandé au Centurion Proculus Vitellius de » m'amener, pour rendre compte de leur conduite, les téméraires qui ont osé contrevenir aux ordres de l'Empereur, par » une entreprise qui a même indigné les personnes sages de » votre ville, puisqu'elles protestent qu'elle ne s'est faite que » dans une émotion populaire, à laquelle elles n'ont eu aucune part. J'exhorte vos Magistrats, s'ils ne veulent pas » que je croye qu'ils y ont donné quelque consentement, de

(*a*) Si l'Ordonnance de l'Empereur avoit été envoyée en Syrie; si Petrone avoit fait connoître ses ordres à ceux de Doris, il n'étoit pas nécessaire que le Roi Agrippa les lui lût; & qu'il envoyât aux habitans de cette ville ceux qui avoient été affichés à Alexandrie, après leur avoir déja notifié la volonté de l'Empereur. Claude avoit défendu qu'on l'adorât & qu'on lui offrît des sacrifices,* & par une conséquence bien naturelle, qu'on lui bâtit aucun temple. Petrone ne pouvoit l'ignorer, & on fait Petrone parler ici du temple de Claude. J'ai peine à croire que Joseph ait été capable de citer une si mauvaise piéce, & qui a des traits si marqués de supposition.

* Dion, Liv. 60.

» dénoncer

» dénoncer les coupables au Centurion; & de veiller soigneu-
» sement à ce qu'il ne s'éléve aucune sédition : ce que les au-
» teurs d'une telle entreprise paroissent chercher. Je ne m'oc-
» cupe, ainsi que le Roi Agrippa, que je considere beaucoup,
» que du soin d'empêcher que les Juifs n'aient aucune occa-
» sion de s'assembler tumultuairement, & que, sous le spé-
» cieux prétexte de se défendre, ils ne conçoivent quelque
» projet extravagant. Afin que vous connoissiez plus précisé-
» ment quelles sont à tous ces égards les volontés de l'Empe-
» reur, que je pense cependant ne devoir être ignorées de
» personne, je vous envoie copie de l'Edit qui a été affiché à
» Alexandrie. Le Roi Agrippa, que je cheris beaucoup, m'en
» a fait la lecture, lorsqu'assis avec moi sur mon Tribu-
» nal, il me représenta que les Juifs doivent être maintenus
» dans les graces qu'Auguste leur a accordées : soyez donc at-
» tentifs à ne laisser naître par la suite aucune occasion de trou-
» bles & de divisions, & à ce que chacun puisse librement ho-
» norer Dieu selon sa Religion.

Déposition de Grand-Prêtre Simon Canthere.

IV. Ce fut ainsi que Petrone remédia au mal qui s'étoit fait, & pourvut dans la suite à ce qu'on n'eût point à en craindre de semblable. Le Roi Agrippa déposa le Grand-Prêtre Simon Canthere, & voulut rendre la souveraine Sacrificature à Jonathas, fils d'Ananus, qu'il en jugeoit plus digne; mais Jonathas crut qu'il ne lui convenoit pas de reprendre cette éminente dignité, & remercia le Roi. » Seigneur, lui dit-il, je suis ex-
» trêmement sensible à l'honneur que vous voulez me faire;
» mais Dieu ne m'en ayant pas trouvé digne, il doit me suffire
» d'avoir été une fois revêtu des habits sacrés. (*a*) Je péche-
» rois, en les reprenant, contre le saint respect avec lequel je
» les reçus alors. Mais si vous voulez élever au souverain Sacer-
» doce quelqu'un qui mérite cet honneur beaucoup mieux que
» moi, j'ose vous proposer mon frere : il n'a jamais manqué,
» ni à ce qu'il doit à Dieu, ni à ce qu'il vous doit; vous ne

(*a*) » Agrippa ayant rendu la souveraine Sacrificature à Jonathas, fils » d'Ananus, celui-ci dit qu'il n'étoit pas » besoin de prendre une seconde fois » les habits Pontificaux, puisqu'il les » avoit déja portés autrefois. « Le sçavant Interprète* cite le dix-neuvième Livre des Antiquités Juives de Joseph, chapitre cinquième; il est visible que l'Historien ne dit rien de semblable. Mais est il un Ecrivain qui n'ait jamais cru avoir lû, ou voir ce qu'il ne voyoit pas, ou ce qu'il n'avoit point lû?

* Pere Calmet, Lévitiq. chap. 8. ℣. 35.

» ſçauriez choiſir un ſujet plus digne d'un ſi ſaint emploi. « Le Roi fut fort édifié de l'extrême modeſtie de Jonathas, & fit à ſa recommandation ſon frere Matthias ſouverain Pontife. Marſus ſuccéda quelque temps après à Petrone, dans le Gouvernement de Syrie.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire de Silas.

I. SILAS, à qui le Roi Agrippa avoit donné le commandement de ſes troupes, l'avoit toujours ſervi avec beaucoup de fidélité, dans les différents états de fortune par leſquels il avoit paſſé; par un zèle toujours actif, il avoit partagé avec lui les dangers qu'il avoit courus, & s'étoit ſouvent chargé de commiſſions très-délicates. Il s'imagina qu'une affection ſi conſtante le mettoit en quelque ſorte au niveau de ſon maître, & crut ne devoir lui céder en rien; il prenoit, en lui parlant, des libertés indécentes, ſe louant ſans pudeur, & affectant une ſuffiſance inſupportable. Il rappelloit perpétuellement au Roi ſes infortunes paſſées, afin de faire valoir tout ce que ſon zèle lui avoit fait entreprendre pour lui. Le détail dans lequel il entroit ſouvent, avoit un air de reproche qui ne pouvoit que piquer ſenſiblement le Roi; auſſi ne le ſouffroit-il qu'avec une extrême impatience. Rien n'eſt plus ennuyeux, que de renouveller ſans ceſſe à quelqu'un le ſouvenir des temps de ſa vie qu'il a paſſés avec déſagrément; rien auſſi de plus imprudent, que de parler toujours à ceux qu'on a obligés, des ſervices qu'on leur a rendus. Cette conduite de Silas mécontenta enfin tellement le Roi, qu'écoutant plus les mouvemens de ſa colère que les lumières de ſa raiſon, il lui ôta non-ſeulement le commandement des troupes, mais l'envoya chargé de chaînes dans ſon pays. Cette colère s'appaiſa cependant avec le temps; il prit des ſentimens plus doux pour un homme à-qui il ne pouvoit ſe diſſimuler qu'il avoit de très-réelles obligations, & qui même, pour le ſervir, avoit beaucoup ſouffert. A l'occaſion du jour anniverſaire de ſa naiſſance, qu'il célébra avec beaucoup d'éclat, & que ſes ſujets paſſerent en fêtes & en divertiſſemens, il rappella Silas, pour lui faire prendre part à la joie publique, & aſſiſter au feſtin qu'il donnoit à ſes amis. Mais Silas croyoit avoir de juſtes ſujets de ſe plaindre; &, comme il étoit incapable d'au-

cune ſorte de diſſimulation, il s'en expliqua librement avec ceux qui étoient allés le chercher. »L'honneur que me fait aujourd'hui » le Roi, leur dit-il, va être incontinent la cauſe de ma per- » te : il m'a privé d'une manière outrageante, des juſtes récom- » penſes dont il avoit payé mon zèle affectueux & conſtant » à le ſervir ; penſe-t'il me réduire à un ſilence prudemment » politique ? ma conſcience ne me reproche rien, je publierai » toujours avec la même liberté, tous les dangers dont mes » ſoins aſſidus & ſouvent penibles l'ont tiré ; & j'ajoûterai que, » pour récompenſe de lui avoir quelquefois conſervé la vie, & » d'avoir conduit ſes jours à la proſpérité dont il jouit, il m'a » fait jetter dans une obſcure priſon, chargé de fers aux pieds » & aux mains ; je n'oublierai jamais un ſi indigne traitement, » peut-être en conſerverai-je le ſouvenir juſqu'au-delà du tré- » pas. « Non content de parler avec ſi peu de ménagement, Silas chargea ceux que le Roi avoit envoyés, de lui en rendre un fidèle compte. Agrippa voyant que ſon imprudente franchiſe étoit incurable, le laiſſa en priſon.

II. Ce Prince conçut le deſſein de faire de Jeruſalem une place imprenable *(a)*. Il employa les deniers publics *(b)* à réparer, élargir, & exhauſſer les murs de la nouvelle ville ; mais Marſus, Gouverneur de Syrie, donna avis de ces travaux à l'Empereur, qui ſe méfiant d'une telle entrepriſe, écrivit au Roi Agrippa de les faire ceſſer ſans délai. Ce Prince ne crut pas devoir déſobéïr.

Naturellement porté à la magnificence, il avoit la paſſion de rendre ſon nom célèbre par de prodigieuſes dépenſes. Affectionné à ſes ſujets, il ſouhaita de s'en faire aimer, & tâchoit de mériter leurs louanges par ſes largeſſes & ſes profuſions, bien différent en cela d'Herode, ſon ayeul & ſon prédéceſſeur, qui fut un Prince méchant, cruellement vindicatif, & incapable de revenir d'un ſentiment de haine, lorſqu'il s'en étoit prévenu. Attaché aux Grecs, au préjudice des Juifs, & ne faiſant aucune difficulté de l'avouer, Herode ſe faiſoit une gloire de n'épargner

(a) Per avaritiam Claudianorum temporum, empto jure muniendi, ſtruxere muros in pace, tanquam ad bellum. *Tacit.* Hiſt. Liv. 5. numero 12.

(b) Joſeph s'exprime ailleurs d'une manière qui fait plus d'honneur à Agrippa : car il dit que c'étoit de ſes grands revenus qu'il fit travailler aux murs de Jeruſalem ; mais ce qu'il ajoûte, que la mort le prévint avant de pouvoir achever l'ouvrage qu'il avoit entrepris, contredit ce qu'il dit ici, que ce fut l'Empereur qui lui défendit de continuer. *Guer. Juifs*, Liv. 2. chap. 11. numero 6.

aucune dépense, pour orner & embellir des villes étrangéres; faisant construire dans les unes, des bains, des théatres, & autres somptueux édifices, & élever dans d'autres, des temples & de superbes portiques, tandis qu'on chercheroit en vain dans toutes les villes de la Judée quelque trace d'une attention semblable, qui méritât d'être rapportée (*a*).

III Agrippa au contraire, étoit doux & bienfaisant envers tout le monde: affable aux étrangers, & toujours disposé à leur faire du bien; tendre, compatissant, & plein de bonté pour ceux de sa Nation (*b*). Il se plaisoit à Jerusalem & y faisoit sa demeure ordinaire. Observateur exact de nos Loix, sa vie étoit réglée & religieuse, il ne laissoit passer aucun jour qu'il n'offrît des sacrifices à Dieu.

Simon déclame à Jerusalem contre Agrippa.

IV. Cependant un nommé Simon, Juif de naissance, & qui passoit à Jerusalem pour un Docteur de la Loi, eut la hardiesse de profiter d'une absence du Roi, qui étoit allé à Césarée, pour l'accuser devant le peuple, dont il avoit convoqué l'assemblée, de tenir une conduite qui méritoit qu'on lui refusât l'entrée des sacrés Portiques, qui ne doit être permise qu'à des personnes dont la vie est pure (*c*). Agrippa manda Simon, sur l'avis que lui donna le Gouverneur de Jerusalem des dis-

(*a*) Si Joseph dit qu'Herode ne fit rien pour aucune des villes de Judée, il faut reconnoître dans un Auteur, qui ne manque d'ailleurs ni de sens ni de jugement, une stupidité & une absence d'esprit inconcevable.

(*b*) La conduite qu'Agrippa tint à la mort de Caius, la mort de saint Jacques, & l'emprisonnement de saint Pierre pour le faire mourir, démentent l'éloge qu'en fait ici Joseph. Dion rapporte qu'on disoit à Rome, qu'il animoit l'Empereur Caius à la tyrannie. *Liv. 59. pag. 658. e.*

(*c*) Sigismond Gelenius & M. d'Andilly ont mieux rendu cet endroit que le nouvel Editeur; le premier, en traduisant *Sanctis*, & le second *purs*. Mais en conservant *ἐγχωρίοις*, qui ne signifie ni l'un ni l'autre, c'est, ce semble, un pur hazard, s'ils ont attrappé la pensée de Joseph. L'Auteur de la Note †, qui a senti que le sens de ce mot ne convenoit point ici, lui a substitué *ἐγχωρίοι*, *indigenis*; mais le sens *d'étrangers* n'y convient pas davantage. Agrippa n'étoit point un étranger à la Religion Juive, son pere & son grand-pere l'avoient professée; & quand il auroit été Payen, aussitôt qu'il recevoit la Circoncision, & qu'il embrassoit la Religion Juive, il pouvoit entrer dans le Portique d'Israël. Si le motif du reproche que Simon faisoit à ce Prince, eût été pris de sa qualité prétendue d'étranger, il lui eût été inutile de le faire venir à Césarée. Mais il étoit pris de ses mœurs, que ce zélé Israëlite croyoit être impures & souillées, par les spectacles qu'il donnoit & auxquels il assistoit. Cela paroît parce que le Roi l'ayant convaincu par lui-même qu'il ne s'y passoit rien contre la Loi, il reconnut qu'il avoit commis une faute, & qu'il s'étoit trompé. Ainsi, j'ai cru que je pouvois supposer que Joseph avoit mis *ἁγνεύουσι*, que ses Copistes ont changé mal-à-propos en *ἐγχωρίοις*: » l'entrée du Temple ne convenoit qu'à » des personnes d'une vie pure.

cours qu'il avoit osé tenir. Cet homme étant arrivé à Césarée dans un moment que le Roi étoit au théatre, il lui commanda de s'asseoir auprès de lui, & lui demanda *après le spectacle*, avec beaucoup de douceur & de bonté, s'il avoit remarqué qu'il s'y passât quelque chose de contraire à la Loi. Simon, confus & ne sçachant que répondre, pria le Roi de lui pardonner, ce qu'il fit avec une générosité qui surprit tout le monde. Ce Prince étoit persuadé qu'un Roi doit toujours préférer la clémence à la rigueur, & que les Grands se font beaucoup plus respecter par une sage modération, que lorsqu'ils se livrent aux mouvemens impétueux de leur colère. La bonté d'Agrippa alla jusqu'à renvoyer Simon avec quelques présens.

Bérite fut, entre plusieurs autres villes, une de celles où il se plut à faire éclater davantage les effets de sa magnificence. Il y fit construire un théatre, un amphithéatre, des bains, des portiques, & n'épargna aucune dépense pour rendre ces ouvrages également grands & superbes; il en fit la consécration avec une prodigue somptuosité, donna sur le théatre d'admirables concerts de musique, & divers autres spectacles très-agréables. Et, pour procurer au Peuple le plaisir de se former en pleine paix une idée de ce qui se passe à la guerre, il imagina de faire combattre dans l'amphithéatre sept cents hommes contre sept cents hommes. Il avoit, pour cela, ramassé tous les scélérats & les bandits de ses Etats qui méritoient la mort (*a*); il les partagea en deux troupes, qu'il fit battre l'une contre l'autre, & *l'action fut si furieuse*, qu'ils furent tous tués, sans qu'il en restât un seul.

(*a*) La France est d'une bien plus grande étenduë que la Palestine; je ne sçai cependant si quelque recherche rigoureuse qu'on fit de ceux qui ont commis des crimes dignes de mort, il s'en trouveroit mille quatre cents qui la méritassent, à moins qu'on ne les ramassât pendant six ou sept ans, pour remplir ce nombre. Joseph ne faisoit pas attention à ce que mille quatre cents scélérats armés, & qu'on force de s'égorger, sont capables de faire. Le désespoir les eût plutôt portés à se jetter sur ceux qui les contraignoient de périr, qu'à se tuer les uns les autres sans qu'il en restât un seul.

CHAPITRE VIII.

Agrippa reçoit à Tibériade la visite de cinq Rois. Marsus, Gouverneur de Syrie, en prend ombrage, & leur ordonne de s'en retourner dans leurs Etats.

I. LES grands ouvrages qu'Agrippa faisoit faire à Bérite, & les divertissemens dont il voulut régaler cette ville étant finis, il alla à Tibériade, qui est une ville de Galilée. Antiochus, Roi de Comagene, Sampsigeramus (*a*), Roi d'Emese, Cotis, qui régnoit dans la petite Arménie, Polemon, Roi du Pont, & Herode Roi de Chalcide, son frere, vinrent l'y trouver. Il les reçut avec de nobles témoignages d'affection & de politesse, qui les convainquit qu'il étoit bien digne de recevoir d'aussi honorables visites. Ils étoient encore tous chez lui, lorsque Marsus, Gouverneur de Syrie, vint aussi pour le voir. Par respect pour la Grandeur Romaine, Agrippa sortit hors de la ville, & vint au-devant de lui jusqu'à plus de sept stades. Les Rois que je viens de nommer accompagnoient Agrippa, & étoient avec lui dans le même char: l'union de tant de Princes, & l'amitié dont ils paroissoient liés, fut suspecte à Marsus, & ce fut le premier sujet de la mésintelligence qui se forma entre Agrippa & lui. Car le Gouverneur de Syrie croyant qu'il étoit du bien de l'Empire de ne point laisser se former de semblables liaisons, fit dire à ces Princes, par un de ses Officiers, qu'ils eussent à se retirer sans délai chacun dans ses Etats. Cet ordre offensa si sensiblement Agrippa, qu'il rompit avec lui sans retour.

II. Ce Prince ôta la souveraine Sacrificature à Mathias, pour la donner à Elionée, fils de Citheus (*b*). Il y avoit trois ans

(*a*) Ciceron, dans ses Lettres à Atticus, designe quelquefois le Grand Pompée par les noms de Hierosolymarius, Megabocchus, & de Sampsiceramus. Il est visible que le premier fait allusion à la prise de Jerusalem. On croit que le second indique la manière pleine de hauteur, dont il commanda après la mort de Domitius, à Bogudé, Roi de Mantitanie, comme s'il avoit été son pere Bocchus, de rappeller les troupes qu'il fournissoit à Hiarba, Roi de Numidie. Mais on ne voit pas à quoi il peut faire allusion, lorsqu'il l'appelle Sampsiceramus. *Livre* 2. *Epitr.* 9. *Epitr.* 7. *Epitr.* 14. Strabon, *Liv.* 16. *page* 1092. Dion Cassius, Liv. 59. page 649. *a.*

(*b*) Le nouvel Editeur a changé Citheus en Canthere. La correction est un peu forte, & ne paroît pas nécessaire. Joseph remarque plus haut, chapitre six, numero deux, que le pere de Simon Canthere avoit été Grand-Prêtre; que Simon l'avoit été, & que deux de ses freres avoient été revêtus de cette grande

qu'Agrippa régnoit ſur toute la Judée, lorſqu'il alla à Céſarée, précédemment appellée la Tour de Straton. Il y faiſoit célébrer des jeux en l'honneur de Céſar (*a*), il ſçavoit que cette fête avoit été inſtituée pour ſa conſervation : tout ce qu'il y avoit de gens de conſidération dans ſon Royaume s'y étoit rendu. Le ſecond jour de la fête, Agrippa entra au théatre de grand matin : l'habit qu'il avoit pris étoit d'une étoffe d'argent, merveilleuſement tiſſue ; les premiers rayons du ſoleil le frapperent d'un éclat ſi vif & ſi éblouiſſant, qu'on ne pouvoit le regarder ſans ſe ſentir ému de crainte autant que de reſpect. De vils flatteurs alors s'écrièrent que juſqu'à ce moment ils l'avoient reſpecté comme un ſimple mortel, mais qu'ils ne pouvoient plus déſormais ne le pas révérer comme un Dieu : & dès l'inſtant, par des acclamations empoiſonnées, ils lui en donnerent le nom, & le prièrent de leur être propice.

Le Roi ne punit & ne rejetta point ces flatteries impies & criminelles, mais ayant levé un moment après les yeux en haut, il apperçut un hibou qui s'étoit perché ſur une corde au-deſſus de ſa tête. Comprenant ſans peine que cet oiſeau, qui avoit été le préſage de ſon élévation, lui annonçoit pour-lors quelque malheur, il ſe ſentit frappé d'un

dignité. Comme cette remarque eſt pour faire honneur à cette famille, ſi Elionée eût été fils de Simon Canthere, il ſemble que Joſeph eût ajoûté, que ſon fils avoit auſſi été ſouverain Pontife.

(*a*) C'étoit en l'honneur de Claude, ſelon M. de Tillemont, qu'Agrippa faiſoit célébrer ces jeux. Joſeph ſe contentant de dire » en l'honneur de Céſar, « nous laiſſe à deviner de quel Empereur il parle. Il avoit dit dans le ſeizième Livre des Antiquités Juives, chapitre cinq numero premier, qu'Herode avoit inſtitué ces jeux en l'honneur de Céſar, à Céſarée. L'expreſſion n'eſt point équivoque en cet endroit. Ce fut en l'honneur d'Auguſte, qu'il les inſtitua ἀνέδειξε δὲ καὶ τοῦτον τὸν ἀγῶνα Καίσαρι; & c'eſt, ce ſemble, relativement à cette expreſſion, qu'on doit prendre celle qu'il emploie pour déſigner l'Empereur en l'honneur duquel on célébroit ceux pendant leſquels Agrippa mourut.

Si ç'avoient été des jeux que ce Prince donnoit pour la conſervation de l'Empereur Claude, pourquoi ne les donnoit-il pas dans une des villes de ſes Etats ? Ou s'il avoit voulu les faire repréſenter dans quelque ville Grecque, pourquoi ne le pas faire à Bérite, où il avoit fait conſtruire un théatre & un amphitéatre ? Pourquoi lui eût-il préféré Céſarée ? * Claude ne prit d'honneurs pour lui que les noms attachés à la qualité d'Empereur, & les jeux, le premier jour d'Août, quoique ce fût celui de ſa naiſſance, étoient inſtitués pour célébrer la conſécration du temple de Mars. Comme Agrippa ne pouvoit ignorer l'éloignement de l'Empereur pour ces marques publiques & d'éclat & de flatterie ; c'eût été faire mal ſa cour, que de célébrer des jeux en ſon honneur.

* Dion Caſſius, Liv. 60. pag. 667 e.

vif ferrement de cœur & d'un déchirement d'entrailles qui lui causa des douleurs insupportables. » Voilà, dit-il en se tournant vers ses courtisans, cet Homme que vous venez de » traiter d'immortel, que vous appelliez votre Dieu, le voilà » obligé de se soumettre à la nécessité inévitable de mourir. » Pouvois-je être plus promptement convaincu de la fausseté » de vos vaines & criminelles acclamations? Je dois me résou- » dre, puisque Dieu le veut, à quitter une vie, qui, du côté » de ce que les hommes appellent gloire & bonheur, ne m'a » rien laissé à désirer. « A peine eut-il dit ce peu de paroles, que la violence de ses douleurs augmentant, on fut obligé de le porter promptement au Palais. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit près de rendre l'esprit, le Peuple, les femmes & les enfans, se revêtirent de sacs, selon la coûtume de la Nation, pour fléchir Dieu, & obtenir le rétablissement de sa santé; on n'entendoit de tous côtés que pleurs & que gémissemens. On avoit mis le Roi dans un des appartemens d'en-haut, d'où voyant le Peuple prosterné contre terre, pour fléchir la colère de Dieu, il ne put retenir ses larmes. Les cruelles douleurs d'entrailles qu'il souffroit, & qui ne diminuoient point, l'emporterent au bout de cinq jours, dans la cinquante-quatriéme année de sa vie, & la septiéme de son régne. Il avoit regné quatre ans sous l'Empire de Caius, les trois premiéres années sur la Tétrarchie de Philippe, & la quatriéme sur celle d'Herode, que l'Empereur y joignit. Il régna depuis trois ans sous l'Empire de Claude, qui, aux Etats qu'on vient d'indiquer, ajoûta la Judée, la Samarie, & Césarée. Quoique ses revenus fussent très-grands, il avoit cependant contracté de grosses dettes. Car il ne mettoit point de bornes à ses libéralités, non plus qu'à sa magnificence; ses prodigieuses dépenses l'obligeoient souvent d'emprunter. Avant que la nouvelle de sa mort fût répandue dans le public, Herode Dinaste de Chalcide, & Helcias, Général de la Cavalerie, & ami d'Agrippa, tous deux ennemis de Silas, envoyerent Ariston le tuer dans sa prison, feignant que le Roi en avoit donné l'ordre.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

I. LE Roi Agrippa mourut de la manière que je viens de le rapporter. Il laissa un fils âgé de sept ans, qui se nommoit Agrippa comme lui, & trois Princesses. L'aînée, qui s'appelloit Bérénice, avoit épousé Herode, frere de son pere. La plus âgée des deux autres, & qui s'appelloit Mariamne, avoit dix ans; la puînée, qu'on appelloit Drusille, en avoit six. Agrippa avoit promis Mariamne à Julius Archelaüs, fils de Celcias (*a*), & Drusille à Epiphane, fils d'Antiochus, Roi de Comagene. Aussi-tôt que les Césaréens & les Sébastéens eurent appris la mort du Roi, ils oublièrent tout le bien qu'il leur avoit fait, & se porterent à des excès dont n'avoient pas été capables ses plus grands ennemis: ils tinrent contre sa mémoire des discours si outrageants, qu'ils ne se peuvent rapporter. Tout ce qui se trouva de soldats, & il y en avoit pour-lors beaucoup, entrerent dans le Palais, en enleverent les statuës des Princesses, les porterent dans des lieux de débauches, & les ayant posées sur les Terrasses, elles furent pour eux l'objet de toutes les indignités que leur brutalité leur inspira; mais que je suis obligé de taire, pour ne pas choquer la pudeur. Ces infames placerent des tables dans les ruës, se donnerent publiquement des festins, au milieu desquels, la tête couronnée de fleurs, & les cheveux parfumés, ils n'eurent pas honte de faire des libations à Charon, se portant les uns aux autres des santés, en témoignage de leur extrême joie de la mort du Roi (*b*), & signalant par tous ces outrages leur ingratitu-

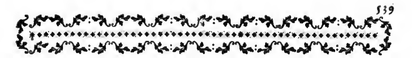
(*a*) Celcias, au fils duquel Agrippa avoit promis la Princesse Mariamne, semble être le même que le Général de sa Cavalerie. Il y a quelque légére différence ici dans l'ortographe du nom de cet Officier, & celle du nom de celui qui devoit épouser la Princesse sa fille; mais c'est la même précisément au chapitre septième du Livre vingtième, numero premier, des Antiquités Juives, où Joseph raconte que le jeune Agrippa donna sa sœur Mariamne à Archelaüs fils d'Helcias. Je crois cet Helcias ou Celcias, le même que celui qui se joignit à Aristobule pour prier Petrone de ne pas jetter les Juifs dans le désespoir. J'ai remarqué en son lieu, qu'il étoit vraisemblablement fils d'Alexas, qu'Herode avoit fait épouser à sa sœur Salomé. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 8. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VI.

de, non-seulement des biens dont il les avoit comblés, mais encore de toutes les dépenses qu'Herode avoit faites pour bâtir leurs villes, les décorer de temples, & leur procurer des Ports avantageux.

II. Le jeune Agrippa étoit élevé à Rome, dans le Palais de l'Empereur, lorsque le Roi son pere mourut. Claude fut très-sensiblement touché, lorsqu'il en apprit la nouvelle. Informé en même temps des outrages qu'avoient fait à sa mémoire les Sébastéens & les Césaréens, il en fut indigné. Son dessein fut d'abord d'envoyer le jeune Agrippa prendre possession de son Royaume, & de s'acquiter ainsi de la promesse qu'il avoit faite au Roi son pere (*a*). Mais son Conseil, & quelques-uns de ses affranchis l'en détournerent, en lui remontrant qu'il étoit encore bien jeune, pour gouverner un si grand Etat; qu'à peine étoit-il sorti de l'enfance; qu'un Royaume étoit une charge, que des hommes faits ont quelquefois peine à porter; qu'il n'étoit pas en état de se donner les soins que le Gouvernement demande, & que ce seroit risquer beaucoup, que de le lui confier. Ces raisons déterminerent l'Empereur à envoyer Cuspius Fadus, pour commander en Judée. Il eut cet égard pour la mémoire du feu Roi, de n'y pas envoyer Marsus, avec qui il avoit été brouillé. Il ordonna très-expressément à Fadus de châtier les Sébastéens & les Césaréens des insultes outrageantes qu'ils avoient faites à la mémoire du Roi, & aux Princesses ses filles; d'envoyer les Compagnies Césaréennes & Sébastéennes, & cinq cohortes des autres troupes dans le Pont, pour y servir, & de prendre, pour les remplacer, le même nombre de soldats dans les Légions Romaines qui étoient en Syrie. Mais ces ordres ne furent pas exécutés. Ces troupes lui ayant député pour le fléchir, elles obtinrent de rester en Judée, où elles furent dans la suite la cause des malheurs qui accablerent les Juifs; car elles allumerent le flambeau de la guerre sous l'Intendance de Florus, & ce fut ce qui obligea Vespasien, qui régna depuis, de les faire sortir de ce Gouvernement comme nous le dirons dans la suite.

(*a*) Aussi-tôt qu'Agrippa fut mort, le Prince son fils, qui avoit le même nom, partit pour Rome. *Photius*, codex 238.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

On fixe quelques circonſtances de la conſpiration qui fit périr l'Empereur Caius Caligula.

POMPEDIUS ne paroît pas avoir été de la conſpiration qui fit périr l'Empereur Caligula, & Joſeph ne dit point décidément » que le premier à qui en parla Chereas, [de la conſpiration] fut un » Sénateur, nommé Pompedius, « [*M. d'Andilly.*] Il dit ſeulement » qu'il ſe crut permis de chercher » quelqu'un qui voulût entrer dans » le reſſentiment qu'il concevoit des » opprobres que lui faiſoit Caius, & » qu'il eſtimoit juſte; qu'un de ceux » à qui il s'adreſſa, fut Pompedius « &c. On peut s'ouvrir à quelqu'un ſur des ſujets de mécontentement qu'on croit légitimes, ſans confier l'important ſecret d'une conſpiration projettée. C'eſt peut-être la Traduction de M. d'Andilly qui a fait dire à M. de Tillemont (*a*) » que cette Quintilie ſçavoit même la conjuration; « & à l'Auteur de l'Hiſtoire des Empereurs depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, » ce qu'il y a de bien ſingulier, c'eſt qu'elle étoit inſtruite » de la conjuration qui ſe tramoit, » & que ce fut Chereas que l'Empereur choiſit pour préſider à la » queſtion. « Joſeph eſt le ſeul Auteur qui rapporte l'accuſation formée contre Pompedius. Comme Timidius, ſon accuſateur, ſoûtenoit que Quintilie avoit connoiſſance des diſcours injurieux qu'il l'accuſoit d'avoir tenus contre l'Empereur, elle fut miſe à la queſtion. Joſeph ne dit point qu'elle eût connoiſſance de la conjuration de Chereas, & la maniére dont il s'exprime ne dit pas précíſément qu'il s'en fût ouvert à perſonne avant l'affaire de Pompedius. » Il ſe crut permis de » chercher quelqu'un qui voulût entrer dans ſon reſſentiment, &c.

Si Quintilie avoit eu connoiſſance de la conjuration, on ne conçoit

(*a*) Empereur Caius.

pas comment Chereas eût osé lui faire donner une question aussi rude que celle qu'il lui fit souffrir. N'eût-il pas craint que la rigueur d'une si violente torture ne l'eût portée à l'accuser ? Il pouvoit, ce semble, l'adoucir, sur-tout Caius n'étant pas présent. Comme il étoit un des plus intéressés dans la conjuration, c'étoit lui que Quintilie devoit assurer par quelque signe, plutôt que de marcher sur le pied d'un des assistans. L'accusation de Timidius étoit fausse, & Quintilie avoit horreur de dire chose, qui eût pû causer la mort d'une personne qui l'aimoit. Il ne s'agit donc que de l'accusation de Timidius, & le signe que donne cette Comédienne de sa fermeté, ne porte pas plus loin.

Ce fut en marchant sur le pied, *τῶν συνιστόρων τινὸς*. Si l'accusation étoit fausse, personne ne pouvoit sçavoir que Pompedius eût mal parlé de l'Empereur. Ce que Joseph dit, que Quintilie étoit aimée de plusieurs personnes, & de Pompedius en particulier, donne, ce semble, lieu de conjecturer qu'il faut effacer *συνιστόρων*, pour lui substituer *συνεταίρων*, ou *συνεραστῶν*, & traduire, » sur le pied de quelqu'un » de ceux qui l'aimoient avec Pom- » pedius. « Ceux à qui Quintilie n'étoit pas plus cruelle qu'à lui, avoient sujet de craindre que la violence des tourmens ne la forçât de dire quelque chose contre l'accusé : persuadés que comme ils avoient avec elle les mêmes liaisons que Pompedius, son aveu les rendroit aussi criminels aux yeux de Caius. M. de Tillemont ajoûte que Chereas » se » rassura un peu sur cela, lorsqu'il » sçut qu'ayant rencontré quelqu'un » des Conjurés, elle lui avoit mar- » ché sur le pied, pour lui dire » qu'il n'avoit rien à craindre. « Joseph ne rapporte aucune de ces deux circonstances.

Celui qui avoit compris le sens du signe de Quintilie, n'eût pû dire à Chereas qu'il n'avoit rien à craindre qu'en lui parlant à l'oreille ; mais parler à l'oreille d'un Officier chargé de faire donner la question dans une affaire d'Etat, sous un Prince aussi soupçonneux & aussi cruel que l'étoit Caius, c'eût été vouloir se perdre, & celui qu'on vouloit rassurer.

On peut être d'une conspiration sans vouloir être de son exécution, soit qu'un grand âge n'en ait plus la force, soit qu'on en soit empêché par quelques autres raisons. C'est la situation où se trouvoit Clémens ; il ne fit pas difficulté de louer l'entreprise, mais il avertit en même temps Chereas de ne se pas ouvrir indiscrettement, & il lui témoigna que son grand âge ne lui permettoit pas d'être un des acteurs.

L'élégant Traducteur & le judicieux Critique (*a*) font Chereas un peu plus décidé sur les dispositions de Clémens, que Joseph ne le représente. Il ne dit pas, » qu'étonné » de sa réponse, qui lui faisoit crain- » dre qu'il ne découvrît l'affaire, » il alla à l'heure même chez Sa- » binus. « Sans que Chereas soupçonnât Clémens de pouvoir le trahir, l'avis qu'il lui avoit donné de ne se pas ouvrir indiscrettement, de peur que la conspiration ne se découvrît, étoit assez sérieux pour le faire sortir avec quelque crainte de chez Clémens.

On craint tout, dans des entreprises aussi critiques que celle que

(*a*) M. de Tillemont, *C. Caligula*, articl. 24.

faisoit Chereas. La confusion & le désordre qu'il remarqua sur le visage de Clémens, lorsqu'il lui représenta l'état où ils se trouvoient, lui firent croire qu'il pouvoit se découvrir sans crainte. Mais l'avis qu'il lui donna de ne se pas s'ouvrir indiscrettement, de peur que son entreprise ne transpirât, étoit assez sérieux pour le faire craindre, & concevoir quelque soupçon sur sa fidélité.

REMARQUE II.

Quel étoit l'Empereur en l'honneur de qui on célébroit les Jeux, pendant lesquels l'Empereur Caius fut tué. Des oiseaux qu'il fit jetter au peuple, & de quelques autres circonstances de sa mort.

DION dit (*a*) que Caligula fut tué dans une fête, qu'on célébroit au Palais; &, selon Suétone (*b*) ce fut aux jeux du Palais, *Palatinis ludis*. Ce n'étoit pas cependant dans le Palais précisément que ces jeux se représentoient, mais sur un théatre, que, selon Joseph (*c*), on élevoit tous les ans pour cet effet devant le Palais. Un Ecrivain étranger remarque ordinairement des circonstances d'un fait qu'un Historien du pays néglige, comme peu intéressantes, ou trop connues pour mériter d'être rapportées.

Ces jeux avoient été institués en l'honneur d'un Empereur. Joseph dit dans un endroit, que ce fut en l'honneur du premier César, qui enleva au peuple l'autorité souveraine; mais dans un autre endroit, c'étoit à César Auguste, que Caligula sacrifioit aux jeux pendant lesquels il fut tué. M. d'Andilly prétend, dans une petite Note, que ces jeux étoient consacrés à Auguste, & c'est le sentiment de quelques Sçavans, & en particulier de M. de Tillemont (*d*). C'étoit en l'honneur du premier César, qui avoit ôté la souveraine puissance au peuple, pour s'en revêtir, que ces jeux étoient consacrés. Ce fut Jule César, & non Auguste, qui changea la forme du gouvernement de Rome; ainsi, c'est lui dont veut parler Joseph (*e*), & s'il l'appelle dans la suite Auguste César, Σεβαστῷ, c'est bien vraisemblablement une mauvaise scholie, qui a passé de la marge dans le texte. Auguste prend le nom de César dans un Décret qu'il accorda aux Juifs; mais dans tous les autres endroits où Joseph parle de cet Empereur, je n'en trouve aucun dans lequel il joigne le mot de César à celui d'Auguste. Il y avoit des jeux en l'honneur de César (*f*); & la premiére fois qu'Auguste les fit représenter, on vit une Cométe pendant sept jours. Suétone, qui nous apprend ce fait, ne marque point le jour qu'on célébroit ces jeux. Il semble que ce n'étoit pas le jour qu'il avoit été assassiné dans le Senat; car on avoit réglé que les Ides de Mars (*g*)

(*a*) Dion, Liv. 59. pag. 663. ἑορτήν τίνα ἐν τῷ παλατίῳ ἦγε.
(*b*) *Calig.* numero 56.
(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 19. chap. 1. numero 11. 13.

(*d*) Vie de Calig. art. 24.
(*e*) Numero 13.
(*f*) Antiq. Juiv. Liv. 16. numero 1. chap. 6.
(*g*) Sueton. numére 48. *Jul. César.*

s'appelleroient Parricide, & que le Senat ne s'assembleroit jamais ce jour-là. Mais quand ç'auroit été la coûtume de les célébrer dans le mois de Mars, Caligula n'étoit pas Prince à se faire une difficulté de les avancer, pour pouvoir faire plutôt le voyage d'Egypte, dont il paroissoit fort occupé.

Les anciens, qui se piquoient de Littérature, avoient coûtume de s'exprimer par un vers d'Homère (*a*), ou par une allusion à quelqu'un de ses vers. Cluvius fait ici allusion à un vers d'Homère, pour avertir Vatinius de garder le silence. » Taisez-vous, de peur que quelque » Grec n'entende un discours qu'au» cun homme de cœur ne tiendra » jamais.

M. de Tillemont n'est point le seul que ces oiseaux jettés au peuple ont embarrassé (*b*); mais c'est que nous avons peine à comprendre tout ce qui est contraire à nos mœurs. Car il paroît par Suétone. (*c*), qu'entre les largesses que les Empereurs faisoient au peuple, ils lui donnoient quelquefois des oiseaux. Pline parle d'un repas, dans lequel le Comédien Esope fit servir des oiseaux, qui avoient appris à parler, ou qui chantoient extrêmement bien, & dont chacun avoit coûté des sommes immenses. Grævius avoit oublié ce que Suétone dit dans le numero onze de la vie de Neron, lorsque sur le numero vingt-cinq il demande: ***Sed de avibus quis unquam audivit*** ? Le fait lui paroît si extraordinaire, qu'il conjecturoit qu'on devoit lire ***ingestique flores***, au lieu d'***ingestaque aves***. On voit, par le passage de Pline qu'on vient de citer, que les Romains portoient le luxe dans les repas, jusqu'à faire servir des oiseaux d'un prix excessif, ou par leur rareté ou parce qu'ils chantoient bien, ou qu'on leur avoit appris à parler; mais ceux que Caligula fit jetter au peuple dans les jeux qu'il faisoit célébrer lorsqu'il fut assassiné, étoient-ils morts, étoient-ils vivans? Joseph dit qu'ils étoient chers, par leur rareté, à ceux qui les possédoient. Si c'eût été pour manger, que l'Empereur les faisoit jetter, il eût dit qu'ils étoient précieux à ceux qui les mangeoient.

Cet endroit du théatre, que Joseph appelle ***ἄιθριον***, étoit à découvert, comme on l'a remarqué plus haut. On le couvrit dans la suite, pour se mettre à couvert du chaud & du mauvais temps. On se borna dans le commencement au nécessaire, & on se servit pour cela de voiles de vaisseaux (*d*). Le luxe fit dans la suite ces voiles de pourpre, & Dion rapporte, que quelques Auteurs disoient que dans les jeux que César donna au peuple, il fit couvrir le théatre par des piéces d'étoffe de soie (*e*), » afin que le soleil n'incom» modât point les spectateurs. « Caligula put faire jetter ces oiseaux rares sous ces voiles, sans craindre qu'ils pussent s'échaper; & l'ardeur du peuple à vouloir les attraper, & la difficulté de le pouvoir faire,

Idusque Martias Parricidium nominari, ac ne unquam eo die Senatus haberetur.

(*a*) Σίγα μή τις ἄλλος Ἀχαιῶν μῦθον ἀκούσῃ Μῦθον ὃν οὐκεν ἀνὴρ γεδιὰ ςόμα πάμπαν ἄγοιτο. Iliad. Liv. 14. v. 90.

(*b*) Joseph dit qu'on jettoit parmi le peuple des oiseaux rares, ce qui est difficile à comprendre. *Emper. Calig.* pag. 184.

(*c*) *Neron*, chap. 11. & 25.

(*d*) Xiphilin, pag. 718. Liv. 63.

(*e*) ἵνα γὰρ μήδενα τῶν θεωμένων ὁ ἥλιος λυπήσῃ. Liv. 43. pag. 226. *a*.

pouvoit amuser l'Empereur plus agréablement que s'il les lui avoit fait jetter morts.

Il y a quelque différence entre Suétone & Joseph (a), mais il n'est pas difficile de les concilier. Selon le premier, le Pantomime dansa la piéce que Neoptolemus avoit autrefois jouée aux jeux dans lesquels Philippe, Roi de Macédoine, avoit été tué, & ce fut dans la farce *Laureolus* (b), qu'un Acteur s'étant précipité, vomit du sang, & qu'on en répandit beaucoup sur le théatre. Joseph dit comme Suétone, qu'il y eut deux piéces représentées aux jeux pendant lesquels Caligula fut tué, mais ce ne furent pas les mêmes. La premiére étoit le châtiment d'un Chef de voleurs; & la seconde, la mort de Ciniras & de sa fille. Ces piéces purent être représentées quelqu'un des trois jours que durerent ces jeux : mais l'opposition subsiste toujours; car l'un & l'autre Historien dit que les piéces dont il parle furent représentées le jour que Caligula fut tué. Joseph paroît avoir fait des recherches exactes sur les circonstances particuliéres de cet évenement, & Suétone en parle assez en général. Peut-être que Joseph n'a point lû Suétone; mais quand il l'auroit lû, il semble que, si Usserius avoit fait réflexion à la manière dont il s'exprime, il ne l'eût pas accusé de n'avoir pas entendu ce que Suétone dit (c), que la piéce qu'on joua aux jeux pendant lesquels Caligula fut tué, étoit celle que Neoptoleme avoit représentée à ceux où le même malheur arriva à Philippe, Roi de Macédoine. Car Joseph ne dit pas que Caius fut tué le même jour, mais qu'on en convient ὁμολογεῖται. On a bien des exemples, que des Ecrivains ont placé dans un même temps, des faits qui étoient arrivés dans des temps assez éloignés; mais il est rare qu'on se trompe, lorsqu'on dit qu'on convient de cela. Les raisons sur lesquelles s'appuie le sçavant Chronologiste, pour placer la mort de Philippe au vingt-quatre Septembre, ne sont peut-être pas aussi décisives qu'il les croyoit. Elles supposent qu'Alexandre avoit vingt ans précis, lorsqu'il monta sur le thrône des Macédoniens. Quinte-Curce ne lui en donne que dix-neuf, & Arrien dit qu'il en avoit environ vingt, ἀμφὶ τὰ εἴκοσιν ἔτη. D'ailleurs, pour justifier le reproche qu'on fait à Joseph, il faudroit prouver que les Ecrivains qui ont parlé de la mort de Caius, ne conviennent pas qu'elle soit arrivée le même jour que Philippe avoit été assassiné, & Suétone & Dion ne disent rien de cette circonstance.

» Des Gardes Germains, qui » avoient conservé le nom de leur » Nation, & qu'on appelloit la lé- » gion Celtique, « seroient pour bien des lecteurs une énigme, si on ne la leur expliquoit. Les Sçavans du premier ordre n'ignorent point que les Anciens ont quelquefois pris les mots de Celte & de Germain pour signifier la même nation; mais ces mots présentant dans notre langue l'idée de deux nations différentes, on ne voit pas comment des troupes Germaines, en conservant le nom de leur nation, ont pû être appel-

(a) Numero 57.
(b) Et cùm in Laureolo mimo, in quo actor &c.

(c) Eam Latinæ Historiæ partem non rectè, ut videtur, assecutus Josephus. *Annal. Sacri*, pag. 150.

lées une légion Celtique. Dion rapporte qu'un soldat Celte (*a*), touché des indignités qu'on faisoit souffrir à Vitellius, voulut par compassion lui ôter la vie. Tacite dit que ce fut un soldat Germain (*b*). L'expression est différente, mais le sens est le même dans l'un & l'autre Historien. Celte, dit Suidas, nom d'une nation : on appelle ainsi les Germains qui habitent le long du Rhin (*c*). Enfin, l'élégant & fidèle Traducteur de quelques ouvrages de l'Empereur Julien, dit » qu'en » examinant tous les endroits où » Julien s'est servi du mot de Cel- » tes, il a observé qu'il le fait » signifier tantôt les Germains, tan- » tôt les Gaulois, « *pag.* 376.

Il y a quelque chose qui arrête, dans le récit que Joseph fait des excès auxquels se porterent les Germains Allemands, après la mort de l'Empereur, M. de Tillemont, qui l'a senti, tâche de l'éclaircir dans sa Note troisiéme sur l'Empereur Claude. On peut la consulter, & la comparer avec celle qu'on va faire. Quand les Allemands eurent appris que l'Empereur avoit été tué, ils coururent comme des furieux dans le Palais chercher ses assassins. Τῆς οἰκείας, est un terme peu propre pour marquer le Palais de l'Empereur; mais je crois que c'est cependant en ce sens que le prend ici Joseph. Ils avoient à leur tête le Colonel Sabinus, selon Messieurs d'Andilly & Tillemont. J'ai suivi le sens de l'ancien Interprète, & c'est, ce semble, celui de Joseph (*d*). Il avoit dit plus haut que Sabinus, Capitaine aux Gardes, comme Chereas, étoit de la conspiration. L'Empereur pouvoit avoir deux Capitaines de ses Gardes, qui portoient le même nom. Mais comme l'on n'en a aucune preuve, la présomption est que c'est du même Officier dont Joseph parle aux numero sept & quinze, d'autant plus qu'on ne voit rien dans le récit qu'il fait de cet évenement qui donne lieu d'en reconnoître deux. Au contraire, ce qu'il dit dans le numero dix-huit, que les Officiers des Allemands leur ordonnerent de remettre leurs épées dans le fourreau, lorsqu'Aruncius eut annoncé la mort de l'Empereur, fait voir que Sabinus n'étoit pas à la tête de ces furieux. Ainsi, ces mots, προεστήκει δ' αὐτῶν Σαβῖνος χιλιαρχῶν &c. sont une parenthèse que fait Joseph, pour marquer que Sabinus, un des Conjurés, étoit Capitaine de la Compagnie des Allemands, qui commirent tant de désordres à la mort de Caius; mais sa pensée n'est pas qu'il fût à leur tête pour autoriser leur fureur. C'eût été plutôt à lui qu'à ses soldats, qu'Aruncius eût dû s'adresser, pour faire finir le désordre, s'il eût été à leur tête.

Si ces furieux ignoroient encore que l'Empereur fût mort, lorsqu'ils entourerent le théatre, & s'ils ne

(*a*) Dion, Liv. 66. pag. 743.

(*b*) Obvius è Germanicis militibus Vitellium infesto ictu, per iram vel quo maturiùs ludibriis eximeret. *Liv.* 3. *Hist.* sub fin.

(*c*) Rodogaise ayant formé une armée d'environ quatre cents mille hommes de Celtes & de Germains, d'au-dela du Danube & du Rhin, se disposoit a passer en Italie. Ἐκ τῶν ὑπὲρ τὸν Ἴστρον καὶ τὸν Ῥῆνον Κελτικῶν τε καὶ Γερμανικῶν ἐθνῶν, &c. Zosim. Liv. 5. pag. 331. Liv. 2. pag. 86. Herode fait le Danube prendre sa source dans le pays des Celtes. Ἴστρος ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν οἱ ἔσχατοι πρὸς ἡλίου δυσμέων μετὰ Κυνήτας οἰκοῦσι.

(*d*) Numero 7.

trouverent

trouverent pas son corps dans le Palais, c'est qu'ils y entrerent comme des gens à qui la fureur dont ils étoient possédés avoit fait perdre l'esprit. Ils l'avoient entiérement perdu, puisqu'ils ne purent pas découvrir l'endroit où Claude s'étoit caché, qu'un garde plus tranquille découvrit. D'ailleurs, l'Empereur avoit été tué dans un passage étroit & dérobé, où ils ne penserent pas d'aller fouiller, ne s'imaginant pas qu'il eût rentré par-là dans le Palais. Cependant ces forcenés, dont la rage régloit les pas, se porterent au théatre, où ils attacherent à l'autel les têtes d'Asprenas, de Norbanus, & d'Antéius, qu'ils avoient tués. Mais enfin, les priéres de ceux qui étoient au théatre, la vuë de ces têtes ainsi exposées, la proclamation de la mort de Caius, & les ordres des Officiers, firent impression sur ces furieux, & les forcerent de mettre fin à leur emportement.

REMARQUE III.

Joseph paroît ne se pas accorder avec lui-même, dans ce qu'il rapporte des démarches que firent le Senat & Agrippa, après la mort de l'Empereur. On les représente dans l'ordre qui a paru convenir à son récit assez embrouillé.

IL étoit entre une heure & deux après midi, lorsque l'Empereur Caligula fut tué. La premiére attention de ses Assassins fut de se jetter dans le Palais de Germanicus, pour se mettre à couvert des recherches qu'ils prévoyoient que ses domestiques & ses Officiers ne manqueroient pas de faire, de ceux qui l'avoient tué, aussi-tôt qu'ils l'apprendroient. Comme c'étoit l'Impératrice que cette funeste catastrophe touchoit davantage, elle courut aussi-tôt qu'elle l'eut apprise, dans l'endroit où l'Empereur avoit été assassiné. Elle se jetta sur son corps, qu'elle trouva à terre, & elle avoit avec elle la petite Princesse sa fille. Joseph, qui nous apprend cette circonstance, ne nous dit point qui l'y avoit portée. Ce put être sa nourrice, ou quelque Dame du Palais, qui, par attention pour Césonia, voulut l'accompagner dans le triste devoir qu'elle alloit rendre à son mari, mais qui s'enfuit, lorsque Lupus vint pour tuer l'Impératrice. Joseph du moins ne remarque pas qu'il y eût personne alors avec elle.

Après s'être mis en sûreté dans le Palais de Germanicus, les Conjurés délibérerent sur le sort de l'Impératrice. Les avis furent partagés. Quelques-uns vouloient lui conserver la vie; mais Chereas & quelques autres Conjurés furent d'avis, qu'on ne devoit laisser aucunes traces de la tyrannie de Caius, & qu'ainsi il falloit tuer femme & enfans. Ce sentiment prévalut, & on crut faire honneur à Julius Lupus de le charger de l'exécution.

Agrippa, à qui la faveur de Caius avoit donné de grandes relations à la Cour, fut informé des premiers de sa mort. Il courut au Palais, & trouvant son corps étendu par terre, il le fit mettre sur un lit, & fit, dans les circonstances où il se trouvoit, tout ce qu'on pouvoit attendre de

sa reconnoissance. Ceci dut se passer après la mort de Césonia ; car Lupus la trouva couchée auprès du corps de son mari, qui étoit jetté à terre, & si Agrippa l'eût fait mettre sur un lit, on ne voit pas qu'aucun du Palais eût voulu l'en faire ôter. Si Joseph ne remarque pas que Césonia étoit morte auprès du corps de l'Empereur, lorsque ce Prince le fit couvrir & mettre sur un lit, c'est qu'on pouvoit avoir enlevé celui de l'Impératrice, & Joseph peut n'avoir pas jugé à propos de s'arrêter à marquer si Césonia étoit ou n'étoit pas morte alors.

Agrippa ne pouvoit ignorer les grandes suites que la mort de Caius auroit nécessairement. Le Senat qui vouloit rétablir l'ancienne forme du Gouvernement, Claude enlevé par les soldats, & conduit dans leur camp annonçoient deux partis qu'il étoit de sa prudence de ménager, dans l'incertitude de quel côté la fortune se déclareroit. L'inclination d'un Roi le porte naturellement vers l'Etat Monarchique, & ce Prince voyoit d'ailleurs les troupes déclarées pour Claude. Ainsi il crut qu'il devoit aller le trouver, de manière cependant qu'il pût dérober sa marche au Senat. Après que cet illustre Corps se fut assemblé, & qu'il eut ecouté les différentes vuës qu'on proposa sur l'état présent des affaires, il crut devoir députer à Claude, pour l'engager à ne pas accepter l'Empire. Il étoit peu décidé de lui-même, mais les remontrances qu'Agrippa lui avoit faites, & l'affection des troupes, le déterminerent à ne pas rejetter un thrône qui se présentoit de lui-même.

Joseph ne rapporte pas la réponse qu'il fit aux premiers Députés que lui envoya le Senat. Mais elle ne répondoit pas à ses vuës, puisqu'il crut devoit engager Agrippa à venir conférer avec lui sur l'état présent des affaires. La faveur de ce Prince, sous le régne de Caius, avoit pû lui donner des liaisons avec Claude, & une connoissance de ses sentimens, & le Senat put tâcher d'en profiter. Mais, comme on l'a remarqué dans la traduction, il est peu vrai-semblable que le Senat lui ait député, pour le prier de venir lui donner conseil. Joseph connoissoit peu la manière dont cette auguste Compagnie traitoit les Rois alliés de l'Empire, ou l'amour national l'a emporté sur ses lumières.

M. de Tillemont n'a pas cru pouvoir concilier la manière dont Joseph raconte dans les Antiquités Juives les démarches que firent, selon lui, le Senat & Agrippa, après la mort de Caligula, avec celle dont il rapporte le même évenement dans l'Histoire de la Guerre des Juifs. Si ces deux récits ne se contredisent pas absolument, ils soûtiennent assez mal les grands éloges qu'on a faits de la clarté & de la netteté avec lesquelles l'Historien Juif présente les évenemens qu'il narre. Le nouvel Editeur nous a conservés deux variantes. Je vais m'en servir pour tâcher d'éclaircir les circonstances de ce grand évenement, & tâcher de concilier ce que Joseph dit en deux différents endroits.

La premiére Variante lit πρὸς entre πέμψαι & Κλαύδιον, au lieu de καὶ, qu'on lit dans les imprimés. La seconde presente αὐτῇ entre χρήσιμος, & γένοιτο au lieu d'αὐτῶ. J'ajoûte une petite correction, & je change ἐκ τῆς, pour lire ἐπὶ τῆς παρεμβολῆς. » Agrippa étoit pour-lors » à Rome, & le Senat, qui vouloit » profiter de ses lumières, & le dé-

» puter à Claude, l'invita à une » de ses assemblées; mais Agrippa » prévoyant que Claude l'emporteroit, se rendit auprès de lui. » Il le trouva assez indécis, mais » l'ayant déterminé, Claude le chargea de dire au Senat qu'il avoit » été enlevé par les soldats « &c. Joseph étrangle ici sa narration, & il fait dire par Claude à Agrippa, dès la premiére fois qu'il le vit, ce qu'il ne le chargea de rapporter au Senat qu'après que cet auguste Corps le lui eut député. Ce Prince rapporte si peu au Senat ce que Claude lui dit la premiére fois qu'il l'alla trouver au camp des Prétoriens, que quand les Sénateurs l'inviterent à venir prendre place dans leur assemblée, il s'y rendit essencé & parfumé comme une personne qui sort d'une partie de plaisir, & qui ignore ce qui se passe. Le Senat le députa alors à Claude, sur l'offre qu'il fit d'y aller; & l'Empereur put le charger de faire rapport au Senat de ses sentimens. Agrippa ne fut point de la premiére députation, & ce ne fut, ce semble, que parce qu'elle ne réussit pas aux vœux du Senat, qu'il crut devoir l'inviter de venir conférer avec lui sur la grande affaire qui occupoit Rome.

Suétone ne parle que d'une députation, & elle ne fut, selon lui, que d'un Tribun. Casaubon en conclut que Joseph s'est trompé, en la composant de deux Tribuns. C'est le droit des Commentateurs de donner une espèce d'infaillibilité à l'Auteur sur lequel ils travaillent. Dion ne marque pas le nombre des Tribuns que le Senat députa à Claude; mais en disant δημάρχους πέμποντες il fait connoître qu'il lui en envoya plus d'un. Il ne parle pas expressément de deux députations, comme fait Joseph; mais il semble insinuer qu'il y en eut plus d'une, lorsqu'il dit que les Consuls envoyerent à Claude d'autres Députés & des Tribuns. Οἱ δ' ὕπατοι τοὺς ἄλλους μὲν καὶ δημάρχους πέμποντες. Liv. 60. pag. 665. *a*. Suétone. *Claude*, numero 10.

Tout cela se passa le jour que Caligula fut tué. Mais à peine fut-il jour le lendemain, que les Consuls convoquerent le Senat. Quoique plusieurs Sénateurs ne s'y fussent pas rendus sous divers prétextes, il tenta cependant encore de recouvrer son ancienne dignité. Mais les troupes mêmes, qui lui étoient attachées, ayant déclaré qu'elles vouloient un Empereur, & Chereas les ayant en vain haranguées, il vit bien qu'il n'avoit plus d'autre parti à prendre que de se rendre auprès de Claude, & de le reconnoître pour Empereur. M. de Tillemont croit que ce ne fut que le vingt-sixième Janvier, que cette grande affaire fut terminée. J'ai cru que l'ordre dans lequel je conçois que sont arrivées les différentes circonstances de cet évenement, selon que Joseph le raconte, demande que ç'ait été un jour plutôt, que Claude ait été reconnu Empereur. C'est le sentiment de Suétone. Car Claude, selon lui, fut conduit au camp le jour que l'Empereur fut tué. Il n'y resta qu'une nuit, & le Senat fut obligé le jour suivant de souffrir qu'on lui prêtât serment. *Receptus intra vallum; inter excubias militum pernoctavit . . . . verùm postero die . . . . . armatos pro concione jurare in nomen suum passus est.* Numero dix. Le peu de clarté & de précision avec lesquelles l'Historien Juif raconte cette grande affaire, ne

permet pas de rien décider ; mais il me semble que ceux qui se donneront la peine de méditer & de conférer ce qu'il en dit dans les Antiquités Juives & dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, conviendront que si l'arrangement dans lequel on place les différentes démarches que firent les acteurs de cette grande scène, n'est peut-être pas celui dans lequel elles se passerent, c'est du moins celui que la manière dont cet Auteur les rapporte, donne lieu de leur donner avec plus de vrai semblance.

REMARQUE IV.

Sur ce que Joseph dit, que Claude fit un Traité avec Agrippa dans le Forum, au milieu de Rome.

QUOIQUE Pompée n'eût pas réduit la Judée en province, comme quelques Sçavans l'ont cru, on ne peut disconvenir que les Romains ne regarderent pas dans la suite les Juifs dans le même point de vuë qu'ils avoient fait sous le gouvernement des Princes Asmonéens. Ils traitoient alors avec eux comme avec un peuple libre & indépendant, avec qui ils prenoient des engagemens réciproques. Mais après les funestes divisions d'Hircan & d'Aristobule, on ne trouve plus qu'ils aient traité, ou qu'ils aient pris aucun engagement avec eux. Ce ne sont plus que des graces, des exemptions & des Décrets en leur faveur, que les Juifs obtiennent des Empereurs Romains. Entre les différents Décrets que Joseph rapporte dans son quinzième Livre des Antiquités Juives, on ne trouve aucun Traité proprement dit, que les Romains aient passé avec eux. Quoiqu'Herode ait régné avec beaucoup d'éclat, & qu'Auguste le considérât fort, l'Empereur ne traita cependant jamais avec lui ; & lorsque, prévenu par les accusations de Sillée, il crut qu'il avoit manqué à ce qu'il lui devoit, il lui écrivit, que s'il avoit trouvé jusqu'alors un ami en lui, il lui feroit sentir dans la suite qu'il étoit son maître.

Les Empereurs se regardoient trop au dessus de plusieurs petits Princes d'Orient, pour s'abbaisser jusqu'à vouloir traiter avec eux. Ils leur donnoient des Royaumes, ou les leur ôtoient, selon qu'ils le jugeoient à propos. S'ils avoient besoin de leurs troupes, ils leur ordonnoient de les fournir. Leur grande puissance étoit leur droit, & l'obéissance étoit le devoir de ces Rois, lorsque les Empereurs commandoient, & les priéres & les sollicitations, lorsqu'ils avoient besoin de graces ou de leur protection. Ainsi, quoiqu'un Critique aussi judicieux que M. de Tilmont dise (*a*), « que Claude fit » même avec lui [Agrippa] un Trai- » té solemnel, confirmé par des ser- » mens au milieu de la grande place » de Rome, « j'ai peine à croire que Joseph dise rien de semblable ; & il me semble qu'on lui fait dire un peu plus qu'il ne dit, ou que c'est une mauvaise scholie, qui a passé de la marge dans le texte. Τέμνεσθαι τὰ ὅρκια, signifie ordinairement faire un Traité ; mais Joseph le prend-il dans ce sens ? S'il l'y

(*a*) Ruin. Juifs, pag. 471.

prend, il parle plutôt en Juif entêté de donner une grande idée de sa Nation, qu'en Historien judicieux qui connoît & respecte les droits de la vérité. *ferire Fœdus*, n'est pas une expression régulière; mais parce que les Romains immoloient un porc, lorsqu'ils faisoient des Traités, ils disoient, pour abréger & indiquer en même temps une formalité essentielle aux engagemens qu'ils contractoient, frapper un Traité, *ferire fœdus*. C'est ainsi que les Grecs disoient τέμνεσθαι ὅρκια, couper un serment, pour signifier jurer un Traité, parce qu'ils n'en faisoient point qu'ils ne coupassent en deux un agneau, un mouton, ou une autre victime. Comme l'on a souvent porté un mot, qui du commencement ne signifioit que l'action, à signifier ce qui étoit une suite nécessaire de l'action, on a aussi pû se servir d'une expression dont le premier usage avoit été de signifier, *faire un Traité*, pour marquer, notifier, rendre public, afficher un réglement, un Diplome, un Décret. Ce que Joseph dit, que Claude fit graver sur des tables de cuivre, & mettre dans le Capitole le Décret par lequel il donnoit à Agrippa les Etats dont avoit joui Herode, autorise en quelque sorte à supposer qu'il n'en dit pas davantage ici. Je ne puis cependant dissimuler, qu'un Ecrivain qui donne pour authentiques des piéces aussi mauvaises que la premiére Ordonnance de cet Empereur, & la Lettre de Petrone à ceux de Dore, a bien pû dire que ce Prince avoit fait un Traité avec Agrippa dans la place de Rome au milieu de la ville.

REMARQUE V.

On remarque quelques contradictions dans lesquelles Joseph est tombé.

UNE des premiéres attentions de Caius, après la mort de Tibere, fut de faire rompre les chaînes d'Agrippa, & de lui donner des marques de reconnoissance, pour l'attachement qu'il lui avoit marqué. Il lui rendit la liberté (*a*), & lui donna, sous le titre de Royaume, les Etats que son oncle Philippe avoit possédés, avec la Tétrarchie de Lisanias. Comme il s'étoit donné de grands mouvemens pour procurer l'Empire à Claude, ce Prince ne fut pas moins reconnoissant que son prédécesseur. Caius lui avoit donné la Tétrarchie de Lisanias (*b*), ainsi Claude ne put lui donner l'Abilene, qui composoit, en tout ou en partie, cette Tétrarchie. La contradiction est encore plus marquée dans la manière dont il raconte, que Claude reconnut les grands mouvemens qu'Agrippa s'étoit donnés pour lui procurer l'Empire (*c*). Car il dit que l'Empereur lui donna le Royaume, & qu'il y ajoûta la Trachonite, l'Auranite, & ce qu'on appelloit le Royaume de Lisanias. Il ne put pas lui donner des Etats qu'il possédoit déja. Caius en lui donnant

(*a*) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 6. numero 10.

(*b*) Ibid. Liv. 19. chap. 5. num. 1.

(*c*) Guer. Juifs, Liv. 2. chap. 11. numero 1.

les Etats de Philippe, & en y ajoûtant la Tétrarchie de Lisanias, l'avoit mis en possession de ce dont Joseph fait Claude le gratifier.

Ce qu'il dit, qu'Agrippa régna quatre ans sous l'Empire de Caligula, est peut-être plutôt une faute d'exactitude dans son expression, qu'une contradiction dans laquelle il soit tombé. Ce qui est certain, c'est qu'après n'avoir donné que trois ans huit mois de régne à Caius *(a)*, il n'a pû, sans se contredire ou s'exprimer très-improprement, dire qu'Agrippa a régné quatre ans sous l'Empire de ce Prince *(b)*.

Joseph a reconnu quelque chose d'extraordinaire dans la mort du Roi Agrippa, & il l'a regardée comme une juste punition de la complaisance criminelle avec laquelle il avoit écouté la flatterie impie *(c)* du Peuple de Césarée. Mais Eusebe, qui admire ce qu'il en dit, comme entiérement conforme à l'Ecriture, se fait une agréable illusion, pour avoir le plaisir d'en être charmé *(d)*. On lui pardonneroit son espèce d'yvresse, & elle ne feroit tort qu'à son esprit, si, pour s'y livrer & pour la soûtenir, il n'avoit pas altéré le texte de son Auteur. Après avoir remarqué qu'Agrippa ne reprit point la flatterie profane & impie du peuple de Césarée, il ajoûte, qu'un moment après ayant regardé en haut, il vit, selon l'Historien Juif, » un Ange assis au-dessus » de sa tête. « Je souhaiterois pouvoir attribuer la métamorphose d'un hibou à un Ange, à l'infidélité de la mémoire d'Eusebe; mais il rapporte trop exactement le reste du passage, pour ne pas voir qu'il avoit sous les yeux l'Auteur qu'il citoit.

REMARQUE VI.

Des insolences que commirent les Césaréens, & les Sébastéens à la mort d'Agrippa. Quels étoient ces Césareens & ces Sébastéens.

CES Statuës, que ces insolents Césaréens & Sébastéens déshonoroient outrageusement, me paroissent un voile, dont un pieux scholiaste a cru devoir couvrir l'horreur de l'action de ces scélérats. Aussi-tôt que l'Empereur Claude en fut informé, il ordonna à Fadus, Gouverneur de Syrie, de punir les auteurs de » l'outrage que l'on avoit » fait au mort *(e)*, & des insolen- » ces qu'on avoit commises contre » les vivantes. « Ce que firent les Césaréens & les Sébastéens n'est point de ces crimes qu'on croit devoir quelquefois exagérer, pour en rendre les auteurs plus odieux. L'exagération eût plus déshonoré les Princesses qu'elle n'eût aggravé l'insolence de ces scélérats. On ne parla

(a) Antiq. Juives, Liv. 19. chap. 2. numero 5.

(b) Guer. Juifs, Liv. 2. chap. 11. numero 1. *Ibid.* numero 6. il ne lui donne que six ans de régne.

(c) Act. Apost. chap. 12. ý. 21. & suiv.

(d) Θαυμάσαι δ' ἄξιον τῆς περὶ τὴν θείαν γραφὴν καὶ ἐν τῷδε παραδόξῳ συμφωνίας τὴν τοῦ Ἰωσήπου ἱστορίαν...... ἀνακύψας δὲ μετ' ὀλίγον, τῆς ἑαυτοῦ κεφαλῆς ὑπὲρ καθεζόμενον εἶδεν ἄγγελον. Hist. Eccl. L. 2. ch. 10.

(e) Ἐπιπλῆξαι τῆς εἰς τὸν κατοιχόμενον ὕβρεως καὶ παροινίας εἰς τὰς ἔτι ζώσας.

donc point de statuës, dans la plainte qu'on en fit à l'Empereur. Ce qui autorise encore à le croire, c'est que Photius n'a point connu ces statuës, & que l'outrage, selon lui, se fit aux Princesses *(a)*. Le crime énorme que commit Absalom, & les circonstances dans lesquelles il le commit, après avoir chassé le Roi son pere de Jerusalem, se présentent ici naturellement; mais supprimons des réflexions que la pudeur pourroit condamner.

M. de Tillemont *(b)* a traduit, après M. d'Andilly, Καισαρεῖς & Σεβαστηνοὺς, par ceux de Césarée & ceux de Sébaste; & il fait Claude ordonner à Fadus Gouverneur de Syrie, » de faire passer dans le Pont les » Régimens de Cavalerie de ces » deux villes, & cinq cohortes d'In- » fanterie, composées de leurs ha- » bitans *(c)*. « Mais il n'y a aucune équité dans l'ordre que le judicieux Critique fait donner à cet l'Empereur. Si ç'avoit été les habitans de ces deux villes qui eussent commis ces insolences, c'étoit eux qu'on devoit punir; mais ce n'étoit pas les punir, que de changer les troupes qui étoient dans leur ville. Si c'étoient ces troupes qui avoient commis ces désordres, l'injustice eût été criante, de punir des habitans pour un crime auquel ils n'avoient eu aucune part. Loin que ceux de Césarée en fussent complices, ils n'eurent pas plutôt appris que le Roi étoit en danger, que » le Peuple, » les femmes & les enfans se re- » vêtirent de sacs, pour fléchir Dieu » & obtenir la santé du Roi, & on » n'entendoit de tous côtés que » pleurs & gémissemens.

Les termes de Césaréens & de Sébastéens ne signifient point ici les habitans de Césarée & de Sébaste; mais de la cavalerie, à qui on avoit donné ce nom, peut-être parce qu'elle avoit demeuré long-temps dans ces deux villes, ou plutôt à cause de son long séjour dans Césarée; car cette ville paroît en avoir fait en quelque sorte deux, dont l'une s'appelloit Césarée, & l'autre Sébaste. Je crois que si on veut se donner la peine de lire la Note *m*, sur le num. trois du premier Livre de l'Hist. de la Guerre des Juifs, Chapitre trente-un, on conviendra que sans cette supposition, cet endroit de Joseph est inintelligible. On a d'ailleurs des preuves *(d)* que les Sébastéens ont demeuré à Césarée, & on n'en a point qu'ils aient été en garnison à Sébaste. Enfin, ce que Joseph dit, que ces insolens étoient des ingrats, qui oublioient qu'Herode avoit fondé leur ville, leur avoit fait faire un Port, & leur avoit donné des vaisseaux *(e)*, prouve que le mot de Sébastéens ne signifie pas en cet endroit les Samaritains; car cela ne peut convenir qu'à ceux de Césarée, & il fait tomber le reproche sur tous ceux indifféremment qui avoient commis ces désordres. Mais ce qu'il dit dans le vingtième Livre des Antiquités Juives *(f)* est décisif. » Les » Juifs méprisoient les Syriens de » Césarée, parce qu'ils étoient plus » riches. Les Syriens, de leur cô-

(a) Ces insolents firent aux Princesses les plus grandes vilainies. *Codex* 238.

(b) Ruine des Juifs, pag 477.

(c) Usserius avoit vû le même sens en cet endroit avant le judicieux Critique. *Annal. sacr.* pag. 614.

(d) Guer. Juifs, Liv. 2. pag. 174.

(e) *Voyez* Antiq. Juiv. Liv. 19. ch. 6. numero 1.

(f) Chap. 8. numero 7.

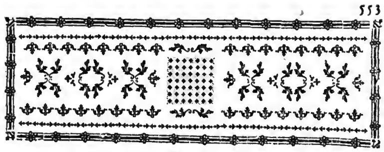
» té, se glorifioient de ce que le » plus grand nombre des soldats » Romains qui servoient dans ces » cantons étoient Césaréens & Sé » bastéens.... Μέγα δὲ φρονοῦντες ἐπὶ τῷ τοὺς πλείστους τῶν ὑπὸ Ῥωμαίοις ἐκεῖσε στρατευομένων Καισαρεῖς εἶναι καὶ Σεβαστηνούς.

Ce ne furent pas les seuls Césaréens & Sébastéens qui commirent ces désordres ; les autres Militaires qui se trouvoient à Césarée, y prirent part. M. de Tillemont a cru (a) » que ses propres soldats *d'Agrippa* » y prirent une grande part. « La suite ne favorise pas la conjecture de ce Sçavant. Car Joseph ajoûte que Claude ordonna qu'on fit passer dans le Pont les cinq Compagnies d'infanterie, avec les Sébastéens & les Césaréens. Le châtiment dut s'étendre sur tous ceux qui étoient coupables de ces insolences : il est certain que les Césaréens & les Sébastéens n'étoient point des troupes d'Agrippa, & on ne voit rien qui donne lieu de penser que cette infanterie fût de celles dont il put se faire accompagner, lorsqu'il alla à Césarée. En ordonnant qu'on la fit passer dans le Pont avec les Césaréens & les Sébastéens, l'Empereur vouloit qu'elle fût remplacée par d'autre infanterie qui servoit en Syrie ; elle tenoit donc place à la mort d'Agrippa dans les troupes Romaines, elles faisoient donc partie de celles qu'ils entretenoient à Césarée, elle n'étoit point par conséquent des troupes dont ce Prince put se faire accompagner lorsqu'il alla à Césarée.

(a) Ruine des Juifs, pag. 477.



ANTIQUITÉS



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE VINGTIÉME.

CHAPITRE I.

I. APRÈS la mort d'Agrippa, dont j'ai fait le récit dans le Livre précédent, l'Empereur Claude, par considération pour sa mémoire, ôta à Marsus, comme il l'en avoit plusieurs fois prié, le Gouvernement de Syrie (*a*), & le donna à Cassius Longinus.

Fadus qu'il avoit nommé Intendant de Judée, trouva à son arrivée les Juifs de par-delà le Jourdain en guerre avec les Fadus Intendant de Judée.

(*a*) Bardanes, Roi des Parthes, selon Tacite, * avoit envie de reprendre l'Arménie, mais il en fut empêché, parce que Marsus Vibius, qui commandoit en Syrie, menaçoit de lui faire la guerre. Cela arriva, selon le même Auteur, l'année que les jeux séculaires se célebrent à Rome, l'année quarante-sept de Jesus-Christ; & ce fut, selon Joseph, en quarante-cinq, ou au plûtard quarante-six, que Cassius Longinus vint en Judée. Une médaille de ce Gouverneur, que M. Toinard communiqua au Pere Pagi, ** décide en faveur du sentiment de Joseph. Car elle porte l'année quatre-vingt-quatorze, c'est l'époque d'Antioche, où elle a été frappée, & qui concourt avec celle de Rome, sept cent quatre-vingt-dix-huit, & de Jesus-Christ quarante ou quarante-six.

* Tacite, Annal. Liv. numero 10. & 11.
** Pere Pagi, Critiq. Annal. Baron. pag. 37.

habitans de Philadelphie, au sujet des limites d'une bourgade nommée Mia (a); comme la plûpart de ces Juifs étoient de déterminés guerriers (b), ils avoient pris les armes, malgré leurs Magistrats contre ceux de Philadelphie, & en avoient tué un grand nombre. Fadus extrêmement irrité, de ce qu'au lieu de s'en rapporter à son jugement sur l'injustice qu'ils prétendoient que leur faisoient ceux de Philadelphie, ils avoient eu la témérité de se mettre ainsi de leur chef en armes, fit arrêter trois des principaux d'entre eux, & qui étoient les Chefs & les Auteurs de cette entreprise, Annibas, Amaram, & Eléazar; il fit mourir le premier, & exila les deux autres. On lui amena en ce même temps un chef de voleurs, nommé Tholomée; comme il avoit fait de grands maux dans l'Idumée & dans l'Arabie, il ordonna qu'on le fît mourir, & employa tous ses soins pour purger la Judée de bandits & de voleurs. Il manda ensuite les Prêtres & les Principaux de Jerusalem, pour leur ordonner de la part de l'Empereur de remettre les habits sacrés du Grand-Prêtre, & dont il n'est permis qu'à lui de se servir, dans la Tour Antonia, pour y être sous la garde du Commandant de la garnison Romaine, comme cela s'étoit ci-devant pratiqué. Les Juifs n'oserent résister, parce que Longinus, appréhendant que les ordres que leur signifioit Fadus ne fussent l'occasion de quelque révolte, s'étoit rendu à Jerusalem avec de grandes forces; ils se contenterent de prier l'un & l'autre de leur permettre de députer à l'Empereur, pour le supplier de laisser à leur garde ces vêtemens sacrés, & de vouloir bien surseoir à l'exécution de ces ordres, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu sa réponse. Longinus & Fadus le leur permirent, à condition qu'ils donneroient leurs enfans pour ôtages. Les Juifs s'y soumirent, & ayant donné les ôtages qu'on leur demandoit, ils envoyerent des Députés à Rome (c). Le jeune Agrippa

C. Longinus, Gouverneur de Syrie, & Fadus Intendant de Judée, ordonnent aux Juifs de mettre les habits du Grand-Prêtre dans la Tour Antonia, sous la garde du Commandant Romain.

(a) M. Reland conjecture qu'on pourroit lire Zia. *Palæst. illustr.* pag. 897.

(b) Πολεμικῶν ἀνδρῶν ἀνάπλεῳ ne se rapporte pas à la bourgade de Mia, comme ont cru Sig. Gelenius, M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, mais aux Juifs de par-delà le Jourdain. La remarque seroit sans sens & inutile: car, à quoi reviendroit-il de remarquer que le bourg de Mia étoit plein de gens de cœur? Mais elle est nécessaire, pour rendre raison de ce que les Juifs de la Pérée prirent les armes malgré leurs Magistrats. C'est ce que paroît avoir bien compris l'ancien Traducteur, en traduisant: *Erantque illic armatorum plurimi congregati, qui præter voluntatem primatum suorum sumentes arma*, &c.

(c) ..... » obtinrent la permission » de lui envoyer sur cela quatre Dépu-

étoit, comme je l'ai dit, élevé dans le Palais de l'Empereur. Lorſque ces Députés furent arrivés, & qu'il eut apprit le motif de leur voyage, il pria l'Empereur d'accorder aux Juifs la grace qu'ils lui demandoient, & d'en écrire à Fadus.

II. L'Empereur manda les Députés, & leur dit qu'il leur accordoit la grace qu'ils lui demandoient; qu'ils en remerciaſſent Agrippa, que c'étoit en ſa conſidération qu'il le faiſoit. Il leur donna enſuite une Lettre conçue en ces termes :

» CLAUDE CÉSAR GERMANICUS, Tribun du Peuple pour » la cinquiéme fois, Conſul déſigné pour la quatriéme, Em- » pereur pour la dixiéme, pere de la Patrie: Aux Magiſtrats » de Jeruſalem, au Senat, au Peuple & à toute la Nation. Le » très-religieux Agrippa, que j'ai élevé & que je conſerve au- » près de moi, m'a préſenté les Députés que vous avez en- » voyés (a) me rendre des actions de graces du ſoin que je » prends de votre Nation. Ils m'ont prié inſtamment de permet- » tre que les habits du Grand-Prêtre & ſa couronne, demeuraſ- » ſent en votre diſpoſition. Je l'accorde, comme l'avoit fait » Vitellius, dont je conſidere & chéris beaucoup le mérite. Je » me rends à vos priéres par ſentiment de piété, & parce que » j'entends que chacun puiſſe vivre ſelon les coûtumes de ſon » pays. Je ſçai d'ailleurs, que j'obligerai beaucoup le Roi He- » rode & le jeune Ariſtobule, dont je connois l'attachement » pour ma perſonne, & l'affection pour votre Nation. J'eſtime » beaucoup leur vertu, & je ſuis uni avec eux d'une étroite » amitié. J'en écrit à Cuſpius Fadus, mon Intendant, & j'ai » chargé de mes Lettres Corneille, fils de Ceron, Triphon, fils de » Theudion; Dorothée, fils de Nathanael, & Jean, fils de Jean. » Ce quatrième des Calendes de Juillet, ſous le Conſulat de » Rufus & de Pompeius Silvanus.

III. Herode, Roi de Chalcide, & frere d'Agrippa qui étoit mort, obtint de l'Empereur le commandement du Temple, la diſpoſition de l'argent ſacré, le pouvoir de nommer (b) les Grands-Prêtres, & ce pouvoir demeura à ſes ſucceſſeurs juſ-

» tés. « [*M. de Tillemont*, *Ruine des Juifs*, *pag.* 480.] Je ne trouve point que Joſeph marque le nombre de ces Députés. Il eſt vrai que l'Empereur marque à Fadus, qu'il lui écrit par Corneille, fils de Ceron, Tryphon, fils de Theudion, Dorothée, fils de Nathanaël; & Jean, fils de Jean; mais il ne les qualifie point de Députés des Juifs.

(a) Voyez Remarque I.

(b) Le pouvoir de nommer les Grands-Prêtres ne paſſa point aux deſcendans.

qu'à la fin de la guerre que les Juifs eurent avec les Romains. Ce Prince ôta la souveraine Sacrificature au surnommé Canthere, & la donna à Joseph, fils de Camée.

CHAPITRE II.

Histoire d'Helene & d'Izate.

I. HElene, Reine de l'Adiabene, & Izate son fils, embrasserent vers le même temps la Religion des Juifs. Monobaze, surnommé Bazée, Roi de ce pays, étant devenu amoureux de sa sœur Helene, il l'épousa. Une nuit, que couché auprès d'elle il dormoit la main appuyée sur son ventre, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de l'ôter, de peur de blesser l'enfant qu'elle portoit, & qui, par une providence particuliére de Dieu, devoit monter sur le thrône & y finir heureusement ses jours. Le trouble que lui causa cette voix le réveilla. Il raconta à son épouse ce qu'il venoit d'entendre, & quand l'enfant fut né, il lui donna le nom d'Izate. Il avoit déja de cette Princesse un autre fils, nommé Monobaze, comme lui, outre ceux que d'autres femmes lui avoient donnés. Mais il donna toute son affection à Izate, & l'aima aussi tendrement que s'il eût été son fils unique. Cette préférence excita contre le jeune Prince la jalousie de ses freres, & les porta à le haïr. Monobaze ne l'ignoroit pas, mais il leur pardonnoit, parce que ce n'étoit pas tant l'effet d'un mauvais cœur, que du desir que chacun d'eux avoit d'avoir part à sa tendresse. Dans la crainte cependant

d'Herode, cela est certain par ce que Joseph dit dans la suite. Selden, qui croyoit son texte corrompu, vouloit qu'on lût τελευτῆς πάλιν τῆς ἀρχιερωσύνης, & ce droit demeura à ses descendans à l'exception du souverain Pontificat. On peut ne rien changer : car Joseph ne paroît pas prendre ici le mot d'ἀπογόνους dans son sens strict, pour marquer les descendans, mais seulement les successeurs en général.

Il rapporte un passage de Nicolas de Damas (*Antiq. Juiv.* Liv. 7. chap. 5. num. 2.) dans lequel il fait l'éloge d'Adad Roi de Syrie, & il lui fait dire que ses descendans succederent à son thrône & à son nom jusqu'à la dixiéme génération. Il paroît, par la réponse que fit Azaël, qui fut dans la suite Roi de Syrie, au Prophete Elizée qui le lui prédisoit, qu'il n'étoit pas de la famille Royale. » Qu'est-ce qu'est » votre serviteur, un chien, pour faire » de si grandes choses ? « Ce ne seroit pas la réponse que feroit un Prince du sang, si on lui prédisoit qu'il seroit Roi. Comme πρόγονοι n'a quelquefois signifié que prédécesseurs, (S. Justin, *ad Græc. cohort.* pag. 7. *a. b.*) de même Joseph a pû se servir d'ἀπόγονοι, pour marquer seulement successeurs. Cléarque fait dire à Aristote, en parlant des Juifs, οὗτοι δὲ εἰσιν ἀπόγονοι τῶν ἐν Ἰνδοῖς φιλοσόφων : » sont descendans des Philosophes des » Indes. « *Appion*, L. 1. n. 22. p. 454.

qu'Izate ne fût la victime de la jalousie de ses freres, il l'envoya avec de grands présens à Abenneric, Roi du pays qu'on nomme Caraxspasis (*a*), confiant à ses soins l'éducation du jeune Prince. Abenneric le reçut très-bien, lui fit épouser la Princesse Samake sa fille, & lui donna des Terres qui lui produisoient un grand revenu (*b*).

II. Monobaze parvenu à une grande vieillesse, & sentant qu'il ne pouvoit lui rester encore long-temps à vivre, souhaita de se donner avant de mourir la consolation de voir ce fils, *qui lui étoit si cher*; il le rappella. Lorsqu'il fut de retour, il l'embrassa avec beaucoup de tendresse, & lui donna le pays de Carre (*c*), qui est très-fertile en plantes odoriférantes. On y trouve les débris de l'Arche (*d*) dans laquelle Noé fut sauvé du Déluge, & on les montre encore aujourd'hui à ceux qui souhaitent les voir. Izate demeura dans ce pays jusqu'à la mort du Roi son pere. Le jour qu'il mourut la Reine fit assembler les Grands du Royaume, les Satrapes & les Officiers des troupes, & leur dit lorsqu'ils furent assemblés: » Vous n'ignorez pas que le Roi » mon mari a souhaité que le Prince Izate lui succéde, & qu'il » le jugeoit digne du thrône. Je veux cependant prendre vo- » tre avis *sur cette grande affaire*. Un Prince ne peut goûter » d'agrément sur le thrône, s'il ne doit au consentement libre » de tout l'Etat, la confirmation du suffrage de celui qui l'y a » porté. « En s'exprimant ainsi, la Reine vouloit pénétrer ce qu'ils pensoient. Ils commencerent tous par se prosterner devant elle, c'est la coûtume du pays, & répondirent ensuite, » qu'ils » approuvoient & confirmoient le choix du Roi; qu'ils obéï- » roient avec joie au Prince Izate, & que le Roi, en le pré- » férant à ses freres, avoit rempli les vœux de tous ses sujets: ils déclarerent même » qu'ils étoient prêts à faire mourir ses » freres & ses parens, pour assurer la couronne sur sa tête, & » bannir tout sujet de crainte, en prévenant par leur mort les

(*a*) Cellar. Geog. Antiq. Liv. 3. chap. 19. pag. 800. *Château Spasis*.

(*b*) Voyez Remarque II.

(*c*) Voyez la Note *e*.

(*d*) A la lettre, dans laquelle on dit, λόγος ἔχει, que Noé fut conservé. Cette expression pourroit faire croire que Joseph n'étoit pas trop persuadé de la vérité de l'histoire du Déluge: mais on ne doit pas toujours trop presser ses expressions. Il ne doutoit pas qu'Aaron ne fût le premier souverain Pontife de sa Nation; cependant en commençant la liste des souverains Sacrificateurs, il dit: » On rapporte, λέγουσιν, qu'Aaron, frere » de Moïse, a été le premier souverain Pontife. *Antiq. Juiv.* chap. 10. ligne 5.

» effets de leur haine & de leur jalousie. « La Reine reçut avec beaucoup de reconnoissance ces témoignages de zèle & d'affection pour elle & pour le Prince son fils ; elle les pria de ne point attenter à la vie des freres d'Izate avant qu'il fût arrivé, & qu'on sçût s'il approuveroit ce projet meurtrier. Ne pouvant donc persuader la Reine, ils lui représenterent, qu'au moins, pour sa propre sécurité, il falloit s'en assurer & les tenir en prison jusqu'à l'arrivée d'Izate ; & cependant choisir, pour la conduite des affaires, quelqu'un dont la fidélité lui fût connue. La Reine se prêta à ces avis, & choisit pour l'administration du Royaume, en attendant qu'Izate arrivât, le Prince Monobaze, fils aîné du feu Roi. Elle lui mit le diadême sur la tête, lui donna l'anneau du Roi son pere, & le sceptre que ces Peuples appellent Sampsera.

Le Prince ne se fit pas attendre long-temps. Il se mit en chemin aussi-tôt qu'il eut appris la mort du Roi son pere, & Monobaze lui remit à son arrivée le soin du gouvernement de l'Etat.

Pendant qu'il demeuroit à Caraxspasis, un Marchand Juif nommé Ananie, s'étoit introduit auprès de quelques Dames de la Cour, & leur avoit appris à servir Dieu selon notre Loi. Ces Dames l'ayant fait connoître à Izate, il l'instruisit de même, & le convainquit si bien de la vérité de notre Religion, que lorsque son pere le manda pour avoir la satisfaction de le voir avant de mourir, ce Prince voulut absolument qu'Ananie l'accompagnât dans ce voyage. La Reine Helene, pareillement instruite par un autre Juif, avoit aussi embrassé notre Religion. Lorsqu'Izate fut arrivé, & qu'il se fut mis en possession du Royaume qu'on lui avoit conservé, il ne put voir sans douleur ses freres & ses parens dans les chaînes ; il ne se croyoit pas plus permis de les retenir en prison que de les faire mourir. Comme cependant ils pouvoient conserver quelque ressentiment de l'injure qu'on leur avoit faite, il lui parut dangereux de les garder auprès de lui après les avoir mis en liberté : ainsi il les envoya en ôtage avec leurs enfans ; les uns à Rome, à l'Empereur Claude, & les autres à Artabane, Roi des Parthes.

III. Le zèle avec lequel il voyoit la Reine se livrer aux rites & aux pratiques de la Religion Juive, augmenta l'empressement qu'il avoit lui-même de la professer. Et comme il croyoit que pour être véritablement Juif, il falloit être circoncis, il

résolut d'accomplir ce précepte de notre Loi : mais sa mere tâcha de l'en détourner, en lui représentant, » qu'il ne pou-
» voit le faire sans se mettre au risque de déplaire à ses sujets,
» qui ne le verroient qu'avec une extrême peine embrasser
» une religion aussi opposée à la leur, & refuseroient sans doute
» d'obéir à un Roi qui se seroit fait Juif. « Ces remontrances de la Reine suspendirent pour quelque temps l'effet de ses résolutions. Il en conféra avec Ananie, qui ne manqua pas de les appuyer, & lui déclara » que s'il ne se prêtoit point aux pru-
» dentes réflexions de la Reine, il étoit résolu de se retirer,
» dans la juste crainte que la chose étant découverte, ses sujets
» ne s'en prissent à lui & ne le punissent, pour avoir engagé
» leur Roi à faire une démarche qu'ils ne manqueroient pas
» de regarder comme très-indécente, & fort peu convenable;
» Ananie ajoûta, que s'il étoit absolument résolu de se con-
» former aux religieuses pratiques des Juifs, pour rendre à
» Dieu le véritable culte qui lui est dû, il le pouvoit faire sans
» recevoir la Circoncision: que ce culte, particulier aux Juifs,
» étoit indépendant de cette cérémonie, & il l'assura que Dieu
» lui pardonneroit de ne l'avoir pas accomplie, la crainte
» bien fondée que ses sujets n'en prissent occasion de s'élever
» contre lui, le mettant dans l'impuissance de satisfaire à ce
» précepte de la Loi. « Le Roi se rendit à ces raisons ; mais quelques temps après, un Juif de Galilée nommé Eléazar, & qui passoit pour être très-instruit de nos Loix, étant venu à la Cour d'Izate, l'obligea enfin à se faire circoncire. S'étant un jour présenté pour lui rendre ses respects, & l'ayant trouvé occupé à lire la Loi de Moïse: » Vous ne faites pas attention,
» lui dit-il, à l'injure que vous faites à cette sainte Loi, &
» par elle à Dieu même. Il ne suffit pas de la lire, il faut la
» pratiquer. Jusques à quand êtes-vous résolu de demeurer
» incirconcis ? si jusqu'ici vous n'avez pas lû le précepte que
» fait la Loi de recevoir la circoncision, lisez-le aujourd'hui ;
» & apprenez de quel crime vous vous rendez coupable en
» n'accomplissant point cette religieuse cérémonie. « Le Roi, convaincu, ne crut pas devoir différer davantage, & étant passé sur le champ dans une autre chambre, il fit venir un Chirurgien, à qui il ordonna de le circoncire. Ayant ensuite fait appeller la Reine sa mere, & Ananie, il leur apprit ce qu'il avoit fait. L'un & l'autre furent saisis d'effroi, ils crai-

gnirent que si la chose venoit à la connoissance du public, le Roi ne courût risque de perdre la couronne ; n'étant point à présumer que ses sujets souffrissent jamais sur le thrône un Roi qui se seroit assujetti à des mœurs & à une religion étrangére : ils appréhendoient de plus, qu'on ne les soupçonnât de l'y avoir engagé, & que ce soupçon ne les précipitât dans quelque malheur ; mais Dieu permit que rien de ce qu'ils croyoient avoir à appréhender n'arrivât, & tira même de l'extrémité des dangers qui sembloient devoir menacer le Roi & les Princes ses fils, des occasions de salut qui font bien connoître que ceux qui ont recours à lui, & qui mettent leur confiance en sa protection, ne perdent jamais le fruit de leur piété. Mais nous parlerons de ces choses dans la suite.

IV. Helene avoit la satisfaction de voir le Royaume dans une profonde paix. Le Roi son fils, par un effet particulier de la Providence, jouissoit d'une tranquille prosperité ; aimé & respecté de ses sujets, il n'étoit pas dans une moindre considération chez les Etrangers. *Dans ces heureuses circonstances*, la pieuse Reine souhaita d'aller à Jerusalem adorer Dieu, & lui rendre ses actions de graces dans son saint Temple. Elle en demanda l'agrément au Roi son fils, qui le lui accorda avec joie, ordonna tous les préparatifs nécessaires pour ce voyage, fit remettre à la Reine de grandes sommes d'argent, & l'accompagna fort loin lorsqu'elle partit. Cette Princesse arriva à Jerusalem fort à propos, pour les habitans de cette ville affligée pour-lors d'une si grande famine, que plusieurs y moururent de nécessité. La Reine envoya en Egypte acheter une grande quantité de grain, & des figues en Cypre. Aussi-tôt que ces provisions furent arrivées, elle les fit distribuer aux pauvres, & s'acquit par cette libéralité une gloire immortelle dans l'esprit de notre Nation. Le Roi son fils, informé des ravages que causoit cette famine, envoya aussi de grosses sommes d'argent aux magistrats de Jerusalem. J'aurai dans la suite occasion de rapporter tous les bienfaits dont l'un & l'autre comblerent cette ville.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

I. ARTABANE, Roi des Parthes, ayant découvert une conspiration formée contre lui par les Satrapes de son Royaume, & ne se croyant point en sûreté dans ses Etats, résolut de se retirer dans ceux d'Izate. Il comptoit que ce Prince, par ses sages conseils & par une assistance efficace, lui fourniroit le moyen de se rétablir sur son thrône; il fut donc le trouver avec environ mille personnes, tant de ses parens que de sa maison. Il le connoissoit parfaitement, mais il n'en étoit point connu: l'ayant rencontré en chemin (*a*), il se prosterna d'abord devant lui, puis s'étant approché, il lui dit: » Ne me » méprisez pas, Seigneur, & ne rejettez pas la priére que » vous adresse votre serviteur (*b*), obligé, par un triste revers, » à descendre du thrône. Je me vois réduit à la condition d'un » simple Particulier. Dans cet état d'abaissement, j'implore » votre secours, jettez un coup d'œil de réflexion sur l'inconf- » tance de la fortune. Exposé au même désastre, mon mal- » heur vous avertit de prévenir le vôtre. Si le crime de mes » sujets demeure impuni, que n'ont point à craindre des leurs » tous les autres Rois? « Ce Prince avoit les yeux baissés, & fondoit en larmes en parlant ainsi à Izate. Izate n'eut pas plutôt sçû que c'étoit le Roi des Parthes qu'il voyoit devant lui en état de suppliant, qu'il descendit de cheval & lui dit: » Re- » prenez courage, Seigneur, & ne succombez point sous le » poids de vos malheurs; ils ne sont point sans remede, la » douleur dont vous êtes accablé sera bientôt dissipée. Vous » trouverez en moi un ami & un allié, plus vif & plus zèlé » que vous ne l'avez peut-être espéré. Ou je vous rétablirai » sur votre thrône, ou je vous céderai le mien.

II. Izate fit ensuite remonter Artabane à cheval, & le suivoit à pied, croyant devoir faire honneur à un Prince dont les

(*a*) ..... » pour embrasser le culte » du vrai Dieu, selon la Religion des » Juifs, dont il s'étoit fait instruire à » Jerusalem avec tous ses enfans. Il en » revenoit, lorsqu'Artabane alla se jetter » entre ses bras. « [*Hist. Parthes*,] Izate accompagna la Reine sa mere assez loin, lorsqu'elle alloit à Jerusalem, mais il n'y alla pas.

(*b*) Voyez Remarque II.

Etats étoient bien plus grands que les ſiens ; mais le Roi des Parthes l'ayant remarqué, jura par l'eſpérance qu'il lui faiſoit concevoir d'une meilleure fortune, & par l'honneur qu'il lui rendoit, qu'il ne le ſouffriroit pas, & qu'il alloit deſcendre de cheval, s'il n'y montoit, & s'il ne ſe mettoit pas à la tête de la Compagnie. Izate le fit, & conduiſit le Roi dans le Palais, où il lui rendit toute ſorte d'honneurs ; il lui cédoit par-tout le pas où la premiére place, parce qu'il ne conſidéroit point en lui l'état où il ſe voyoit, mais celui dont il avoit eu le malheur de déchoir, & ne ceſſoit à ſon occaſion, de ſe repréſenter la multitude de revers auxquels les hommes ſont continuellement expoſés. Il écrivit aux Parthes, pour les engager à rétablir Artabane, les aſſurant que ce Prince oublieroit le paſſé, qu'il en feroit un ſerment ſolemnel, & que lui Izate en ſeroit le garant. Les Parthes répondirent qu'ils ſe porteroient volontiers à le recevoir, mais qu'ayant déféré la couronne à Cinname, ils ne pouvoient la lui ôter, ſans courir le riſque de voir naître une guerre civile dans l'Etat. Cinname avoit été élevé à la cour d'Artabane. Par un effet de la générosité qui lui étoit naturelle, dès qu'il eut appris les diſpoſitions des Parthes, il écrivit à Artabane, & l'invita à venir ſur ſa parole reprendre ſa couronne. Artabane ne fit aucune difficulté de ſe confier à ces aſſurances, & retourna dans ſes Etats. Cinname vint à ſa rencontre, ſe proſterna devant lui, le ſalua comme ſon Roi, ôta le diadême dont ſon front étoit ceint, & le poſa ſur celui d'Artabane.

III. Ce fut ainſi, que par le ſecours d'Izate, ce Prince rentra dans ſes Etats, dont les Satrapes l'avoient chaſſé. Il reconnut cet important ſervice, en lui faiſant les plus grands honneurs dont il fût en ſon pouvoir de le décorer. Car il lui permit de porter la Tiare droite, & de coucher dans un lit d'or : honneur & droit qui ſont réſervés aux Rois des Parthes. Il ôta au Roi d'Arménie un Pays également fertile & étendu, & lui en fit preſent ; ce pays s'appelle Niſibe (*a*). Les Macédoniens y avoient fondé la ville d'Antioche, qu'ils appellerent Migdonie. Telles furent les marques de reconnoiſſance qu'Artabane donna à Izate.

(*a*) C'eſt tout le contraire. C'eſt dans le pays de Migdonie en Méſopotamie, qu'étoit Niſibe, & que dans la ſuite les Macédoniens fonderent Antioche de Migdonie. L'Auteur de l'Hiſtoire univerſelle augmente la faute, lorſqu'il dit que » le Roi des Parthes donna a Izate » cette partie de l'Arménie où eſt Ni-

IV. Ce Prince mourut peu de temps après, & Vardane, son fils & son successeur, voulut engager Izate dans la guerre qu'il méditoit de déclarer aux Romains (*a*); mais Izate, qui connoissoit assez leur puissance pour être persuadé qu'une telle entreprise étoit au-dessus de ses forces, refusa de prendre aucun engagement avec lui. Il en eut encore plus d'éloignement, lorsque sa mere eut entrepris le voyage de Jerusalem, pour y adorer Dieu dans son Temple, comme je l'ai dit, & qu'il y eut envoyé avec elle cinq jeunes enfans qu'il avoit, pour apprendre notre Langue, & se faire instruire des Loix & des maximes de notre Religion; il fit même alors tout ce qu'il put pour détourner Vardane de cette entreprise, en lui représentant sans cesse, combien il étoit dangereux de se mettre sur les bras des ennemis aussi puissants & aussi redoutables que l'étoient les Romains. Ces remontrances irriterent le Roi Parthe au point qu'il lui déclara la guerre à lui-même, mais ce fut infructueusement; car Dieu renversa tous ses projets: les Parthes ayant sçû l'expédition qu'il méditoit contre les Romains, le tuerent, & placerent sur le thrône son frere Gotarze, qui périt aussi quelque temps après, dans une conjuration. Vologese succéda à ces deux freres; ce Prince avoit deux freres de pere, à chacun desquels il donna un Royaume; la Médie à Pacore, & l'Arménie au plus jeune, qui s'appelloit Tiridate. (*b*).

» sibe, nommée par les Grecs, Antio-» che Migdonie. « * Nisibe ne fut jamais en Arménie, elle étoit dans un canton de Mésopotamie, à qui le fleuve Migdonius, qui y coule, donnoit le nom de Migdonie. Le Roi Antiochus l'ayant rebâtie ou réparée, les Macédoniens l'appellerent Antioche la Migdonienne ou de Migdonie. *Julien*, Orat. 1. *Cellar.* Geog. Antiq. Liv. 3. chap. 15.

(*a*) La guerre que Vardane avoit avec son frere Gotarze, lui donnoit trop d'occupation pour penser à la déclarer aux Romains.

(*b*) Ce fut, selon Tacite. Vonone, Prince des Medes, qui succéda à Vologese. *Tacite*, Annal. Liv. 12. chap. 14.

* Hist. Univ. Liv. 4. Tom. 48. pag. 423.

CHAPITRE IV.

I. MONOBAZE frere d'Izate, & ses parens, voyant que le culte pieux qu'il rendoit à Dieu le mettoit au comble de la prospérité, conçurent l'idée d'abandonner comme lui la Religion de leur pays, pour embrasser celle des Juifs. Leur dessein fut découvert, les Grands de l'Etat en furent très-irrités, mais ils ne crurent point devoir éclater, jusqu'à ce qu'ils eussent bien disposé les mesures qu'ils cherchoient à prendre pour les en punir. Ils écrivirent dans cette vuë à Abias Roi des Arabes, pour l'engager à déclarer la guerre à Izate, & lui promirent de grandes sommes d'argent, s'il vouloit le venir attaquer; ils l'assuroient même, que dès le premier choc ils l'abandonneroient, parce qu'ils vouloient le punir du mépris qu'il avoit fait de leur religion; ils confirmoient ces promesses par les sermens les plus religieux, & le prioient de ne pas différer. Abias se prêta à leurs vuës, & ayant levé de nombreuses troupes, il entra dans les Etats d'Izate. A peine les armées étoient en présence que les troupes d'Izate, avant même d'entrer en combat, l'abandonnerent; & tournant honteusement le dos aux ennemis, elles s'enfuirent de concert, comme si elles s'étoient trouvées saisies d'une terreur panique.

Cette déroute n'abbatit point le courage d'Izate. Il sentit bien qu'elle étoit un effet de la trahison des Grands de son Etat. Il en fit une recherche exacte lorsqu'il fut rentré dans son camp, & fit mourir tous ceux qui furent convaincus d'avoir traité avec le Roi des Arabes. Il livra le jour suivant bataille aux ennemis, qu'il défit, & dont il tua un grand nombre. Abias s'étant jetté dans le Fort d'Arsame, il l'y attaqua & se rendit maître de la place. Il y trouva un grand butin, & retourna dans l'Adiabene, comblé de gloire & de richesses: mais il ne put faire prisonnier le Roi des Arabes; parce que, se trouvant pris de tous côtés, & désespérant de pouvoir se sauver, il se tua.

II. Quoique par le succès de cette premiére trahison, Dieu fit assez connoître aux Grands du Royaume qu'il les livroit à

toutes les ſuites de ſon reſſentiment, ils ne ſe rebuterent point. Ils écrivirent au Roi des Parthes, & le prierent de le faire mourir, & de leur donner pour Roi quelqu'un qui fût né Parthe, parce qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir le leur, & vouloient ſe venger du mépris qu'il avoit fait de leurs uſages & de la religion de leur pays, pour embraſſer celle d'une Nation étrangére. Ces invitations déterminerent Vologeſe à faire la guerre à Izate ; mais comme il n'en n'avoit aucun ſujet légitime, il lui envoya défendre de faire uſage des marques d'honneur que le Roi ſon pere lui avoit accordées, avec menaces de lui déclarer la guerre, s'il refuſoit d'y renoncer. Le procédé de Vologeſe jetta Izate dans un grand embarras ; il ne pouvoit renoncer à la conceſſion qui lui avoit été faite de ces honneurs, ſans donner à ſoupçonner qu'une crainte honteuſe l'obligeoit à le faire : perſuadé d'autre part que, quand même il donneroit la renonciation que lui demandoit le Roi des Parthes, il ne lui feroit pas moins la guerre, il prit le généreux parti de mettre toute ſa confiance en Dieu ; & ne doutant point que ſa puiſſante protection ne dût le garantir du danger qui le menaçoit, il mit ſes enfans & ſes femmes dans des Places fortes, fit ramaſſer tous les grains dans des Fortereſſes, & mettre le feu aux foins & aux fourages de la campagne. Après avoir pris ces précautions, il attendit de pied ferme les ennemis, qui ne tarderent pas à arriver. Vologeſe marchoit à grandes journées, à la tête d'une groſſe armée de cavalerie & d'infanterie : quand il fut arrivé auprès du fleuve qui ſépare l'Adiabene de la Médie, il y établit ſon camp. Celui d'Izate n'étoit pas éloigné, il n'avoit avec lui que ſix mille hommes de cavalerie. Le Roi des Parthes envoya un herault lui faire un pompeux étalage des Peuples & des Royaumes ſoumis à ſon Empire depuis le fleuve de l'Euphrate juſqu'aux confins des Bactres, du nombre prodigieux de troupes tirées de tous ſes Etats, avec leſquelles il venoit le châtier de ſon ingratitude envers ſes maîtres, châtiment auquel le foible pouvoir du Dieu qu'il adoroit n'étoit point capable de le ſouſtraire. Izate répondit à ce herault : » qu'il n'ignoroit pas que les Parthes étoient extrêmement » puiſſants, mais qu'il étoit encore plus convaincu, que Dieu » l'étoit infiniment davantage que tout ce qu'il y avoit d'hom» mes ſur la terre. « Enſuite de cette réponſe, il ſe proſterna devant la Majeſté Divine, ſe couvrit la tête de cendres, jeûna,

fit jeûner avec lui ses femmes & ses enfans, & adressa à Dieu cette priére : » Seigneur, si ce n'est pas en vain que je me suis » jetté entre les bras de votre miséricorde, fortement per- » suadé que vous êtes le premier & le seul maître de toutes » choses, daignez me secourir. Ce n'est point pour moi soul » que j'implore votre puissante assistance contre mes ennemis, » c'est parce que, par d'orgueilleux blasphêmes, ils ont eu » l'audace d'outrager votre suprême & divine Majesté. « Il accompagna cette priére de larmes & de gémissemens. Dieu l'exauça ; car Vologese reçut la nuit suivante des Lettres, qui lui apprenoient que les Daies & les Saies, profitant de son absence, s'étoient jettés avec de grandes forces dans ses Etats, & y faisoient de grands ravages. Cette nouvelle l'obligea de se retirer, sans avoir pû exécuter son dessein. Ce fut ainsi que Dieu préserva Izate, par une providence particuliére, des maux dont ce Prince le menaçoit.

III. Izate mourut quelque temps après, âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné vingt-quatre. Quoiqu'il laissât vingt-quatre garçons, & autant de filles, il se donna pour successeur Monobase, son frere, en reconnoissance de ce qu'après la mort du Roi son pere il lui avoit fidèlement conservé la couronne pendant son absence. La Reine Helene fut très-sensiblement touchée de sa mort : elle lui enlevoit un fils d'une grande piété. Dans son extrême affliction, elle eut cependant la consolation d'apprendre que le Prince Monobase, son fils aîné, lui succédoit, & elle se pressa de se rendre auprès de lui. Elle survécut peu au Roi Izate, & mourut quelque temps après s'être rendue dans l'Adiabene (a). Monobase fit porter son corps & celui du Roi son frere à Jerusalem, pour y être placés sous trois pyramides, que la Reine avoit fait construire à trois stades de la ville. Je ferai dans la suite l'histoire de Monobase.

(a) La Reine Helene fit un voyage à Jerusalem pour y adorer Dieu dans son saint Temple, mais elle n'y » vint point » demeurer, « & ce fut dans l'Adiabene qu'elle mourut. Dans la multitude de faits que M. Fourmont avoit confiés à sa mémoire, il n'est pas surprenant qu'elle lui en ait représenté un peu exactement ..... ἐπιθυμίαν ἔσχεν εἰς τὴν Ἱεροσολυμιτῶν πόλιν ἀφικομένη τὸ πᾶσιν ἀνθρώποις περιβόητον ἱερὸν τοῦ Θεοῦ προσκυνῆσαι. Mem. de l'Acad. des Inscrip. Tom. 3. p. 107.

CHAPITRE V.

I. PENDANT que Fadus étoit Intendant de Judée, un fanatique nommé Theudas, persuada à une grande multitude de peuple de prendre tous leurs effets, & de se rendre avec lui sur les bords du Jourdain. Il se disoit un grand Prophète, & assuroit qu'il commanderoit à ce fleuve de se diviser pour leur laisser le passage libre, & qu'il obéïroit à ses ordres. Il séduisit beaucoup de personnes par ces vaines promesses, mais Fadus prévint les suites de ce fanatisme, en envoyant un détachement de cavalerie, qui tombant sur ces malheureux, lorsqu'il s'y attendoit le moins, en tua beaucoup, & fit un grand nombre de prisonniers. Theudas s'étant trouvé du nombre des derniers, Fadus ordonna qu'on lui coupât la tête, & la fit exposer dans Jerusalem. Ce sont là les choses qui arriverent aux Juifs sous l'Intendance de Cuspius Fadus.

L'imposteur Theudas.

II. Il eut pour successeur Tibere Alexandre, fils d'Alexandre, qui avoit été Alabarque à Alexandrie. Cet Alabarque avoit été très-riche, & d'une piété que son fils n'imita pas, car il abandonna la Loi de ses peres. Ce fut de leur temps qu'arriva en Judée cette famine (*a*), dans laquelle Helene dépensa de si grandes sommes d'argent, pour faire venir d'Egypte du bled, qu'elle fit distribuer aux pauvres, comme je l'ai dit. Alexandre fit attacher en croix Jacques & Simon, fils de Judas de Galilée, qui avoit soulevé le Peuple contre les Romains, lorsque Cirinus faisoit le dénombrement de la Judée, comme je l'ai dit aussi ailleurs.

Tibere Alexandre, Intendant de Judée.

Herode, Roi de Chalcide, ôta la souveraine Sacrificature à Joseph fils de Camide, & il conféra cette grande dignité à Ananie, fils de Nébédée. Cumanus succéda à Tibere Alexandre, & Herode, frere du grand Agrippa, mourut la huitiéme année de l'Empire de Claude César. Il laissa trois enfans; Aristobule, qu'il avoit eu de sa premiére femme, Berenicianus & Hircan, que lui avoit donné Bérénice, qui étoit fille de son frere. L'Empereur donna ses Etats au jeune Agrippa.

Mort d'Herode. Il dépose auparavant de la grande Sacrificature Joseph fils de Camide.

(*a*) Actes des Apôtres, chap. 11. ℣. 28. Suéton. *Claude*. chap. 18.

Insolence d'un soldat Romain.

III. Il y eut sous l'Intendance de Cumanus, une émeute en Judée, dans laquelle périrent plusieurs Juifs. Je vais d'abord faire le récit de ce qui y donna occasion. On célébroit alors la Fête de Pâque, pendant laquelle nous ne pouvons manger que du pain sans levain, & une grande multitude de Juifs s'étoit rendue de tous côtés à Jerusalem pour la célébrer. Cumanus, pour prévenir tout désordre & toute émotion, avoit fait prendre les armes à une Compagnie de soldats, & les avoit postés devant les Portiques du Temple, afin qu'ils en imposassent au Peuple. Ceux qui l'avoient précédé dans le Gouvernement de la Judée avoient eu la même attention. Le quatrième jour de la Fête, un de ces soldats eut l'insolence de se découvrir devant cette multitude, & de montrer à nud ce que la pudeur veut être soigneusement caché. Elle en fut indignée, & ne regardant pas tant cette horrible effronterie comme une insulte qui lui étoit faite, que comme un outrage infame qui retomboit sur Dieu même, quelques-uns des plus animés se répandirent en injures contre Cumanus, & l'accuserent d'avoir inspiré au soldat cette téméraire impiété. Tout irrité qu'étoit Cumanus, de s'entendre invectiver de la sorte, il ne laissa pas cependant d'exhorter le Peuple à se modérer, & à ne pas troubler la solemnité de leur Fête par une sédition ; mais voyant que loin de s'appaiser, il continuoit de le charger d'injures, il ordonna à toutes les troupes de se rendre dans la forteresse Antonia, qui, comme je l'ai dit, étoit auprès du Temple (*a*). Lorsque le Peuple vit ces troupes s'avancer, la frayeur le saisit, il ne songea qu'à fuir ; mais les routes par lesquelles

(*a*) » Qui commandoit au Temple. » [*M. d'Andilly.*] Le mot Grec dont se sert Joseph peut avoir ce sens, mais on voit par d'autres endroits, que cette Tour ne commandoit pas au Temple. Elle étoit à son septentrion, (*Antiq. Juiv.* Liv. 15. chap. 11. numero 4.) & il n'y avoit que la montagne de Bethséta qui étoit dans la même position, qui l'ombrageât. (*Guer. des Juifs*, Liv. 5. ch. 5. numero 8.) Le jeune Agrippa fit élever un appartement dans le Palais où demeuroient autrefois les Princes Asmonéens, pour avoir le plaisir de voir ce qui se faisoit dans le Temple. (*Antiq. Juiv.* Liv. 20. chap. 8. numero 11.) Si la Tour Antonia l'eût dominé, il s'en fût sans doute épargné la dépense, & le chagrin de voir que les Juifs lui masquerent son bâtiment par une haute muraille, qu'ils éleverent sur l'exédre du couchant, & qui lui cachoit la vuë de ce qui se passoit dant le Temple. La montagne sur laquelle étoit la citadelle des Macédoniens étoit plus élevée que le Temple, mais le Peuple la rasa sous le Pontificat de Simon, de manière que le Temple étoit plus haut que tout ce qui étoit dans Jerusalem. Καὶ τὸ λοιπὸν ἐξεῖχεν ἀπάντων τὸ ἱερόν. Antiq. Juiv. Liv. 13. numero 6. chap. 6.

quelles il pouvoit ſe ſauver étoient ſi étroites, & la perſuaſion que l'ennemi le pourſuivoit lui donnoit une telle épouvante, que ſe pouſſant les uns ſur les autres, & ſe preſſant pour s'ouvrir un paſſage, il y en eut un très-grand nombre d'étouffés : on compte que cette émeute coûta la vie à vingt mille perſonnes (*a*). Cette grande Fête fut changée en une triſteſſe profonde, on ceſſa les ſacrifices & toutes les autres cérémonies religieuſes, pour ſe livrer aux larmes & aux gémiſſemens, & ce fut la cynique impudence d'un ſeul homme, qui fut la cauſe d'un ſi étrange déſaſtre.

Un ſoldat Romain déchire les Livres de Moïſe.

IV. On étoit encore dans les premiéres douleurs de ce funeſte accident, lorſqu'il en arriva un autre. Quelques-uns de ceux qui s'étoient échappés de l'émeute, dont je viens de parler, ayant rencontré un nommé Etienne, domeſtique de l'Empereur, dans le grand chemin, à environ trente ſtades de Jeruſalem, ils lui enleverent tout ce qu'il avoit ſur lui. Auſſi-tôt que Cumanus en fut informé, il envoya des troupes piller les villages voiſins de l'endroit où le vol s'étoit commis, & il leur ordonna d'en enlever les principaux habitans & de les lui amener. Un ſoldat ayant trouvé dans l'un des villages où l'on faiſoit le dégât les Loix de Moïſe; il les prit & les déchira devant tout le monde, en ſe répandant en injures & en dériſions impies contre leur ſainteté. Les Juifs irrités furent en très-grand nombre trouver Cumanus à Céſarée, où il s'étoit rendu au ſortir de Jeruſalem, pour le prier de venger non les injures perſonnelles dont ils avoient à ſe plaindre, mais l'inſulte faite à Dieu même, par l'outrageant mépris qu'on avoit fait de ſa Loi, & lui déclarerent que la vie leur étoit inſupportable, lorſqu'ils voyoient traiter auſſi indignement leur Loi. Cumanus appréhendant que le Peuple ainſi émû ne ſe portât à une ſédition ouverte, fit, par le conſeil de ſes amis, trancher la tête au ſoldat qui avoit outragé la Loi de Moïſe, & appaiſa par cette exécution le ſoulevement dont on étoit menacé.

(*a*) Euſebe en compte trente mille. M. de Valois préfere le nombre des Antiquités Juives à celui de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, où il n'y a qu'environ dix mille perſonnes étouffées, parce que Joſeph compoſa les Antiquités Juives après l'Hiſtoire de la guerre des Juifs; mais j'aimerois mieux dire qu'il y a erreur de chiffres dans le dernier ouvrage. Dix mille perſonnes étouffées dans une preſſe eſt un évenement aſſez extraordinaire, ſans l'augmenter de la moitié. *Euſeb.* Hiſt. Eccléſ. chap. 19. Liv.

CHAPITRE VI.

Les Samaritains maltraitent les Galiléens, qui alloient à Jerusalem.

I. IL s'éleva en ce même temps un grand bruit entre les Juifs & les Samaritains. Telle en fut l'occasion ; les Galiléens qui ont coûtume de se rendre à Jerusalem les jours de Fête, & de prendre leur chemin par la Samarie, passant auprès d'un village qu'on appelle Ginée, qui est entre les confins de Samarie & la grande Plaine, furent attaqués par quelques Samaritains, qui en tuerent plusieurs (*a*). Les principaux de Galilée en porterent leur plainte à Cumanus, & le prierent de faire punir les auteurs de ce désordre ; mais, gagné par les présens que lui avoient fait les Samaritains, il se mit peu en peine de leur rendre justice. Les Galiléens, outrés *de son peu d'empressement à les satisfaire*, engagerent les Juifs à prendre les armes, & à tâcher de recouvrer leur liberté. » Un assujettissement servile, » disoient-ils, est infiniment dur par lui-même, mais il devient » insupportable, lorsqu'on y ajoûte l'outrage & l'injustice. « Les Magistrats tâcherent de les appaiser, en leur promettant d'obtenir de Cumanus la punition des auteurs du désordre ; mais ils ne voulurent point les écouter, & ayant engagé dans leur parti Eléazar fils de Dinée, ils pillerent & mirent le feu à quelques villages des Samaritains ; cet Eléazar étoit un Chef de voleurs, qui, depuis plusieurs années, habitoit les montagnes. Au premier avis qu'en eut Cumanus, il fit prendre les armes à une Compagnie de cavalerie Sébastéene, à quatre cohortes d'infanterie, & s'étant fait joindre par quelques Samaritains, il marcha contre les Juifs, dont il tua plusieurs, & fit encore plus de prisonniers. Les principaux de Jerusalem, jugeant que les suites de cette méchante affaire ne pouvoient être que funestes, se revêtirent de sacs, se couvrirent la tête de cendre, & n'oublierent rien de ce qui pouvoit toucher les révoltés. Ils leur firent considérer la grandeur des maux qu'ils se préparoient, la ruine entiére de la Nation, le Temple brûlé, leurs femmes & leurs enfans réduits en captivité ; & leur représenterent, qu'ils ne pouvoient éviter tous ces malheurs qu'en

(*a*) Il n'y en a qu'un de tué dans l'Histoire de la Guerre des Juifs.

mettant bas les armes, & en se retirant chacun chez eux. Ils furent assez heureux pour les persuader: ils se séparerent, mais les voleurs se retirerent dans les montagnes, & infesterent depuis la Judée de leurs voleries & de leurs brigandages.

Les Samaritains se plaignent des Juifs au Gouverneur de Syrie.

II. Les principaux Samaritains furent trouver Ummidius Quadratus, Gouverneur de Syrie, qui étoit alors à Tyr, pour se plaindre de ce que les Juifs avoient pillé & brûlé leurs villages, & protesterent qu'ils étoient moins sensibles au dommage qu'ils avoient souffert, qu'au mépris que les Juifs avoient fait des Romains au jugement desquels ils » auroient dû se rap- » porter, s'ils croyoient qu'on leur eût fait quelque injustice, » plutôt que de prendre séditieusement les armes, comme s'ils » n'étoient pas sujets de l'Empire. « Ils ajoûterent à cette protestation, que » pour eux, ils croyoient devoir s'adresser à lui, » pour se faire faire justice. « Tels furent les moyens que les Samaritains employerent pour appuyer leurs plaintes. Les Juifs répondirent » que c'étoient les Samaritains qui avoient été » cause de tout le désordre & de ses suites, qu'ils avoient sé- » duit Cumanus par leurs présens, & l'avoient empêché de » prendre connoissance des meurtres qu'ils avoient injustement » commis. « Quadratus ayant entendu les uns & les autres, remit la décision de leur différend, & leur promit qu'il iroit bientôt en Judée, & qu'il s'informeroit exactement de la vérité des faits, & les jugeroit alors. Ainsi, les Samaritains, aussi bien que les Juifs, furent obligés de s'en retourner sans avoir rien obtenu.

Quadratus fut quelque temps après à Césarée (*a*), où ayant entendu les Juifs contre les Samaritains il lui parut certain que les Samaritains avoient été les auteurs de ces troubles: sur ce qu'il apprit cependant que les Juifs en avoient profité pour exciter un soulevement, il fit crucifier ceux que Cumanus avoit faits prisonniers. Il alla ensuite à Lidda, bourg qui

(*a*) Joseph dit que ce fut à Samarie, que Quadratus donna audience aux Juifs & aux Samaritains, & il met cette audience à Césarée, dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, il y eût eu de l'injustice à obliger les Juifs d'aller défendre leur cause dans la ville de leurs ennemis, & Quadratus paroît intégre, & n'avoit cherché dans toute cette affaire qu'à connoître la vérité. D'ailleurs, ce fut dans la ville qu'il donna sa premiére audience, qu'il fit mourir les Juifs que Cumanus avoit faits prisonniers, & ce fut à Césarée qu'il fit faire cette expédition. (Hist. Guer. des Juifs, Liv. 2. chap. 12. numero 6.) Ainsi, je crois que les Copistes ont écrit Samarie au lieu de Césarée, dans les Antiquités Juives, & j'ai suivi cette correction dans la traduction.

par sa grandeur pouvoit passer pour une ville ; & là séant en son Tribunal, il donna de nouveau audience aux Samaritains. L'un d'eux lui ayant dit que Drutus, homme d'un rang distingué parmi les Juifs, avec quatre autres séditieux, avoit excité le Peuple à se révolter contre les Romains, il ordonna qu'on les fit mourir ; il fit ensuite mettre aux fers le Grand-Prêtre Ananie (*a*), & Ananus Commandant du Temple ; & les envoya à Rome rendre compte de leur conduite à l'Empereur : il ordonna pareillement aux principaux des Samaritains & aux Juifs, à Cumanus & au Tribun Celer de s'y rendre, pour y être jugés sur les objets de leurs plaintes respectives, & comme il craignoit qu'il ne se fît quelque soulevement dans la Judée, il se rendit à Jerusalem, mais y ayant vu tout dans une extrême tranquillité, & le Peuple uniquement occupé de la célébration d'une de ses fêtes, il présuma qu'il n'y avoit rien à appréhender, & s'en retourna à Antioche.

Claude, à la prière du jeune Agrippa, justifie les Juifs & condamne les Samaritains.

III. Cumanus & les principaux des Samaritains étant arrivés à Rome, l'Empereur leur indiqua un jour pour plaider leur cause. Ils solliciterent vivement ses amis, & particuliérement ses affranchis, & ils l'eussent emporté sur les Juifs, si le jeune Agrippa, qui se trouva à Rome, touché des inquiétudes où il voyoit les principaux de sa Nation, n'eût prié l'Impératrice Agrippine d'engager l'Empereur à prendre une exacte connoissance de cette affaire, & à punir ceux qu'il jugeroit avoir été les auteurs de la révolte. L'Empereur, favorablement prévenu par l'Impératrice son épouse, entendit toutes les Parties ; & ayant connu que les Samaritains étoient la première cause du désordre, il ordonna qu'on fît mourir ceux qui étoient venus prendre leur défense, & envoya Cumanus en exil. A l'égard de Celer, il commanda qu'on le remenât à Jerusalem, pour y être traîné dans les ruës, en présence du Peuple, jusqu'à ce que la mort terminât son supplice.

(*a*) Ananie, fils de Nébedée. (Antiq. Juiv. Liv. 20. chap. 5. numero 2.) On ne doit pas confondre ce Grand-Prêtre avec Ananus, fils de Set, qui fut aussi Grand-Prêtre. Je crois que c'est cet Ananie, dont Joseph dit qu'il faisoit de grands présens à Albinus, & qui, par ses libéralités, s'attachoit beaucoup de monde. *Ibid.* chap. 9. numero 2. & 4.

CHAPITRE VII.

Drusille épouse Azize, Roi d'Emese.

I. L'EMPEREUR envoya Claude Felix, frere de Pallas, remplacer Cumanus dans l'intendance de la Judée, & la douziéme année de son régne, il donna à Agrippa la Tétrarchie de Philippe avec la Bathanée, il y ajoûta la Trachonite & l'Abilene, qui avoit formé la Tétrarchie de Lisanias, mais il lui ôta la Chalcide, dont il avoit joui durant quatre ans. Agrippa, pourvû de ces Etats par la magnificence de l'Empereur, donna sa sœur Drusille en mariage à Azize, Roi d'Emese, qui, en considération de ce mariage, reçut la Circoncision. Elle avoit été promise à Epiphane, fils du Roi Antiochus; mais ce Prince n'ayant pas voulu embrasser la Religion des Juifs, quoiqu'il l'eût promis à Agrippa, cet engagement n'eut point de suite. Archelaüs, fils d'Elcias, épousa Mariamne, que le Roi Agrippa son pere lui avoit promise, & de ce mariage naquit une Princesse, qui porta le nom de Bérénice.

Felix épouse la sœur du Roi Agrippa.

II. Le mariage de Drusille avec Azize fut rompu quelque temps après, de la manière que je vais le rapporter. Felix, qui étoit alors Intendant de Judée, la vit, & comme elle étoit d'une grande beauté, il en devint passionnément amoureux & envoya un Juif (a) nommé Simon, originaire de Cypre, qui

(a) Le Simon qui engagea Drusille à épouser Felix, paroît être le même que celui dont parle saint Luc. * Joseph le dit de Cypre, & saint Justin de Samarie, ** M. Basnage † préfére le témoignage de l'Historien Juif. Un peu de prévention contre tout ce qui vient des Peres, peut lui avoir mérité cette préférence. Une circonstance aussi indifférente en général que celle d'un Particulier, peut avoir été un peu négligée, dans la multitude infinie de faits importants qui sont entrés dans l'Histoire de Joseph : au contraire, comme Simon est le premier hérétique qui se soit élevé contre l'Eglise, c'étoit un motif particulier au saint Martyr de se bien informer de ce qui le regardoit ; & comme il étoit né dans la Samarie, il n'a sans doute fait Simon son compatriote, que sur la tradition du pays. Etienne le Moine, †† pour concilier Joseph avec saint Justin, vouloit qu'on lût dans celui-ci Κιττιευς, ou Κιττιαιος, qui est une ville de Cypre ; mais M. Basnage remarque fort bien, que le lieu dont le saint Martyr dit qu'étoit Simon étoit une bourgade de Samarie Σαμαρεα τὸν ἀπὸ κώμης λεγομένης Γιτθων.

* Act. Apost. chap. 8. ✝. 9.
** Apolog. 2. numero 26.
† Annal. Politiq. Ecclés Pag. 469.
†† Proleg. ad Var. sacra, pag. 72.

ſe donnoit pour magicien, & étoit fort ſon ami, lui propoſer de quitter ſon mari & de l'épouſer, la faiſant aſſurer que ſi elle vouloit ſe prêter à ſes deſirs, il n'y auroit rien qu'il ne fît pour la rendre la plus heureuſe femme du monde. Cette Princeſſe eſſuyoit de grands chagrins de la part de ſa ſœur Bérénice, qui, jalouſe de ſa beauté, lui faiſoit toutes ſortes de mauvais traitemens. Ainſi, elle ſe laiſſa facilement perſuader de tranſgreſſer la Loi de ſes Peres (*a*), pour épouſer Felix, à qui elle donna un fils, qu'elle appella Agrippa. Je raconterai dans la ſuite comment ce jeune Prince périt dans un embraſement du mont Etna (*b*), ſous le régne de l'Empereur Tite.

Bérénice épouſe Polemon & le quitte.

III. Herode, comme nous l'avons remarqué, étoit l'oncle & l'époux de Bérénice. Ce Prince étant mort, elle reſta long-temps veuve; mais, ſur les bruits qu'on faiſoit courir qu'elle avoit un commerce criminel avec ſon frere, elle fit propoſer à Polémon, Roi de Cilicie, de l'épouſer, à condition qu'il ſe feroit circoncire. Ce fut le moyen qu'elle crut le plus propre à convaincre de fauſſeté ces mauvais bruits, qu'on répandoit ſur ſon compte. Comme elle avoit de grands biens, ce Prince l'épouſa, mais elle ne demeura pas long-temps avec lui; car elle le quitta peu de temps après, & l'on a dit que ce fut par un motif de débauche. Polémon, dégagé des liens de ce mariage, renonça auſſi à la Religion des Juifs. Mariamne quitta dans ce même temps Archelaüs pour épouſer Démétrius. C'étoit un Juif des plus diſtingués & des plus riches d'Alexandrie, il étoit Alabarque de ſa Nation, elle en eut un fils, qu'elle appella Agrippion (*c*); mais je parlerai de tout cela plus en détail dans la ſuite.

Mariamne quitte Archelaüs, pour épouſer Démétrius.

* Conjecture pour conjecture, j'aimerois mieux lire dans Joſeph Χουθαιος Cuthéen, Samaritain, au lieu de Κυπριος de l'iſle de Cypre.

(*a*) Voyez Remarque VI.

(*b*) Joſeph ajoûte σὺν τῇ γυναικὶ, avec la femme. Eſt-ce la mere du jeune Agrippa? Eſt-ce ſa tante Bérénice? Eſt-ce ſa femme* comme l'ont cru Sig. Gelenius, M. d'Andilly, & le nouvel Editeur?

(*c*) Le petit Agrippa.

* Orig. Celſ. liv. 6. numero 11. Epiph. Hæreſ. 2. numero. 1.

CHAPITRE VIII.

I. L'EMPEREUR Claude mourut après un régne de treize ans, huit mois & vingt jours. Quelques Ecrivains (*a*) ont dit que l'Impératrice Agrippine l'avoit empoisonné. Elle étoit fille de Germanicus, frere de l'Empereur. Elle avoit épousé en premieres noces Domitius Ænobarbus, l'un des plus illustres d'entre les Romains. Il y avoit déja quelque temps qu'elle étoit veuve, lorsque Claude l'épousa. En l'épousant Claude adopta un fils qu'elle avoit eu de son premier mari, & qui se nommoit Domitius, comme son pere. Claude lui donna dans la suite le nom de Néron, & lui fit épouser Octavie. Il avoit eu cette Princesse, & Britannicus, de Messaline qu'il fit mourir par jalousie. Sa premiére femme, qui s'appelloit Pétina, lui avoit donné une Princesse qui se nommoit Antonia.

II. Agrippine craignant que Britannicus (*b*), qui étoit en âge, ne reçût l'Empire des mains de son pere, & voulant à son préjudice l'assurer à son fils Néron, empoisonna, comme je l'ai dit sur le bruit qui s'en répandit alors, l'Empereur son mari. A peine eut-il les yeux fermés, qu'elle envoya Burrbus, Commandant en Chef des troupes Prétoriennes, avec les autres Officiers & ceux des affranchis qui avoient le plus de crédit, conduire Néron au camp, pour l'y faire proclamer Empereur. Ce Prince étant ainsi monté sur le thrône, fit empoisonner secrettement Britannicus, & peu de temps après donner publiquement la mort à l'Impératrice sa mere. Ce fut de cette sorte qu'il lui marqua sa reconnoissance, non-seulement de lui avoir donné le jour, mais de lui avoir procuré l'Empire par ses intrigues. Il fit mourir Octavie, son épouse, & plusieurs autres personnes de la premiére distinction, sous prétexte qu'elles avoient conspiré contre lui.

Néron parvient à l'Empire. Fait mourir Britannicus & l'Impératrice Agrippine.

(*a*) Tacite, Suétone, Dion.

(*b*) M. d'Andilly fait dire à Joseph que Britannicus s'appelloit auparavant Germanicus. Je ne trouve point cela dans cet Auteur. Dion * dit que le Senat ordonna que le fils de Claude, qui l'avoit accompagné dans son expédition d'Angleterre, porteroit le nom de Britannicus, de maniére que ce fût en quelque sorte son nom propre.

* Liv. 60. pag. 676.

III. Je ne veux entrer dans aucun détail au ſujet de ce Prince. Pluſieurs Ecrivains nous ont donné l'Hiſtoire de ſon régne ; les uns, parce qu'ils en avoient reçu des graces, l'ont fait, plutôt pour le flatter que pour rendre hommage à la vérité ; d'autres au contraire, parce qu'ils le haïſſoient, ont déshonoré ſa mémoire par tant de menſonges, qu'ils mériteroient d'en être punis. Je ne ſuis au reſte point ſurpris qu'on ait ainſi bleſſé la vérité en parlant de cet Empereur, lorſque je vois que les Auteurs qui nous ont donné l'Hiſtoire de ſes prédéceſſeurs ne l'ont pas plus reſpectée, quoiqu'ayant vécu longtemps après eux, ils n'euſſent aucun ſujet de les haïr. Mais que ceux qui aiment le menſonge ſe ſatisfaſſent autant qu'ils le jugeront à propos ; pour moi, dont l'unique but eſt de faire connoître la vérité, je parlerai très-ſuccinctement des affaires qui n'ont qu'un rapport indirect au plan que je me ſuis propoſé, & traiterai dans un plus grand détail les évenemens qui intéreſſent la nation Juive, & ne diſſimulerai ni nos fautes ni les malheurs qu'elles nous ont attirés. Je rentre dans mon ſujet.

IV. Azize, Roi d'Emeſe, mourut la premiére année du régne de Néron, & il eut pour ſucceſſeur ſon frere Soëme. L'Empereur donna la petite Arménie à Ariſtobule fils d'Herode, Roi de Chalcide, & à Agrippa une partie de la Galilée, Juliade, qui eſt une ville par-delà le Jourdain avec quatorze hameaux de ſon Territoire, & mit ſous ſa dépendance les villes de Tibériade & de Tarichée.

V. Les affaires devenoient de plus en plus fâcheuſes en Judée. Le pays étoit plein de brigands, & d'impoſteurs qui ſéduiſoient le Peuple. Felix faiſoit arrêter tous les jours un grand nombre des uns & des autres, & il les faiſoit tous mourir. Il ſe ſaiſit par ſurpriſe d'Eléazar, fils de Dinée, qui étoit Chef d'une nombreuſe troupe de voleurs ; il l'avoit engagé à le venir trouver ſur la parole qu'il lui donna de ne lui faire aucun mal, Eléazar le fut trouver ſur cette aſſurance ; mais il le fit mettre aux fers & l'envoya à Rome. Le Grand-Prêtre (*a*) Jonathas faiſoit faire de fréquentes remontrances à Felix, Gouverneur

(*a*) M. de Valois (Euſeb. Hiſt. Eccléſ. Liv. 2. chap. [illegible].) ne compte point Jonathas entre les Grands-Prêtres. Il le fut cependant. Voyez la Note 4. Antiq. Judaïq. Liv. 20. chap. 5. numero 2. & auſſi la Note 4. ſur la Note 5 du préſent chapitre.

de

de Judée, & ne cessoit de l'exhorter à ne point donner occasion au Peuple de se plaindre de son administration, & de demander un autre Intendant à l'Empereur (*a*). Des avis aussi souvent rëitérés, indisposerent enfin Felix contre lui; il chercha l'occasion de se défaire de ce censeur, qui lui devenoit importun. C'est ainsi que pensent & en usent ceux qui n'ont pas dessein de rectifier leur conduite. Il engagea un habitant de Jerusalem, appellé Doras, qui lui étoit fort attaché (*b*), à le faire tuer par les brigands, en leur promettant une grosse récompense. Doras se laissa gagner, & fit assassiner le Grand-Prêtre par ces scélérats, dont quelques-uns, sous prétexte d'adorer Dieu, s'étant rendus à Jerusalem avec des poignards cachés sous leurs habits, se mêlerent parmi le Peuple (*c*) & le tuerent.

Felix fait tuer le Grand Prêtre Jonathas.

Ce crime étant demeuré impuni, ces scélérats entrerent dans la suite hardiment dans Jerusalem, où, toujours armés de poignards ainsi cachés sous leurs habits, & se confondant dans la multitude, ils tuoient ceux à qui ils en vouloient; & même, pour de l'argent, des personnes avec qui ils n'avoient aucun démêlé. Ils commettoient ces meurtres non-seulement dans la ville, mais dans les Portiques mêmes du Temple, comme si une telle impiété n'eût pas ajoûté le sacrilége à la barbarie. Je crois que ce sont ces attentats énormes qui ont porté Dieu à abandonner notre ville, & à ne plus regarder notre Temple comme un lieu Saint, à armer les Romains contre

Les Sicaires continuent leurs assassinats.

(*a*) » A cause que ç'avoit été à sa » prière que l'Empereur avoit donné ce » Gouvernement. « [*M. d'Andilly.*] Cela paroît peu vrai-semblable. On ne voit pas que les Juifs aient jamais osé solliciter l'Intendance de leur Etat pour quelque Officier de l'Empire; s'ils l'avoient fait, je ne sçai si les Empereurs auroient voulu y avoir égard. Pour obtenir l'Intendance de Judée, Felix n'avoit pas besoin d'autre protection que de celle de son frere Pallas. Pour justifier le sens que j'ai suivi, je lis ἀιτησομένοις, au lieu d'ἀιτησάμενοι. Un manuscrit porte ἀιτησαμένοις, & un α a été facilement mis pour un ο. J'efface ἐκεῖνον, pour lui substituer ἀλλόν. Ces changemens sont légers, & ils paroissent nécessaires pour rendre la pensée de Joseph.

(*b*) Je crois qu'il faut lire αὐτοῦ, au lieu de Ἰωνάθου, entre πιστότατον & φίλων, & que ce Doras étoit non le plus attaché des amis de Jonathas, mais celui de ses amis dans lequel Felix avoit plus de confiance. Quand on veut faire assassiner une personne, ce n'est pas à celui de ses amis qui lui est le plus attaché qu'on s'adresse pour le faire.

(*c*) *Jonathæ famulitio permixti.* C'est ainsi qu'a traduit Sig. Gelenius, qu'ont suivi M. d'Andilly & le nouvel Editeur. A la lettre, *s'étant mêlés avec Jonathas.* Ce contre-sens devoit faire voir à ces Sçavans que Ἰωνάθῃ étoit une faute visible, qu'il falloit lire τῷ πλήθει, comme a traduit l'ancien Interprète, *permixti populis.*

nous, à permettre que notre ville & son saint Temple fussent consumés par les flammes, pour les purifier de tant d'abominations, & que nous fussions emmenés captifs avec nos femmes & nos enfans, pour nous faire rentrer dans notre devoir par tant de fléaux.

Imposteur Egyptien.

VI. Pendant que Jerusalem étoit souillée par les assassinats que commettoient les bandits, les imposteurs & les fanatiques persuadoient au Peuple de les suivre dans le désert, promettant de lui faire voir des signes & des prodiges, par lesquels Dieu devoit y faire éclater sa puissance. Plusieurs se laisserent séduire, mais ils porterent la peine de leur sotte crédulité; car Felix les fit prendre & punir de mort : ce fut dans ce même temps que vint d'Egypte à Jerusalem un imposteur, qui se donnoit pour un Prophete. Il persuada au Peuple de le suivre sur la montagne des Oliviers, qui est distante de cinq (*a*) stades de Jerusalem; sur l'assurance qu'il lui donna, qu'à ses ordres il verroit tomber les murs de Jerusalem, & ouvrir par leur chute une entrée libre dans la ville (*b*). Mais Felix, qui en fut averti, ayant fait prendre les armes à son infanterie, & monter à cheval sa cavalerie, fut avec ces troupes attaquer cette multitude insensée, qu'abusoit l'Egyptien; il en tua quatre cents, & en fit deux cents prisonniers. L'Egyptien s'enfuit & disparut. Les bandits cependant ne cessoient de presser le Peuple de prendre les armes contre les Romains, & pilloient les maisons de ceux qui ne vouloient pas le faire & y mettoient le feu.

Différend des Juifs avec ceux de Césarée.

VII. Les Juifs de Césarée eurent un grand démêlé avec les Syriens qui y demeuroient. Le sujet de leur différend étoit, que les premiers prétendoient la prééminence, parce qu'Herode, qui étoit de leur Nation & leur Roi, avoit fondé cette ville. Les Syriens n'en disconvenoient pas; mais ils soûtenoient que son premier nom avoit été la Tour de Straton, & qu'aucun Juif n'y demeuroit alors. Les Magistrats, qui eurent connoissance de ces contestations, firent arrêter dans l'une & l'autre faction les auteurs du trouble, les firent fouetter, & par ce châtiment, arrêterent pour quelque temps le tumulte. Mais les

(*a*) Saint Luc dit que la montagne des Oliviers étoit éloignée de Jerusalem, du chemin qu'on peut faire un jour de Sabbat. On ne convient pas de la longueur de ce chemin. *Voyez* M. Reland. *Palæst. illust.* pag. 449. Pere Calmet, sur le ℣. 12. du 1. chap. des Actes.

(*b*) Voyez Remarque VII.

Juifs, qui se confioient dans leurs richesses, maltraitoient de paroles les Syriens, dans le dessein de les irriter. Les Syriens sentoient bien qu'ils étoient inférieurs aux Juifs en richesses. Ils se croyoient les plus forts, parce que la plus grande partie des troupes que les Romains avoient en ces quartiers, étoient Césaréens & Sébastéens. Ils se contenterent de répondre pendant quelque temps aux injures des Juifs par d'autres injures; mais l'une & l'autre faction en vinrent enfin à se jetter réciproquement des pierres, il y en eut de blessés, & même de tués. Les Juifs eurent l'avantage : mais Felix voyant que ce différend dégénéroit insensiblement en une guerre civile, fut à Césarée pour concilier les esprits. Il exhorta les Juifs à la paix; mais comme ils ne se rendoient pas, il fit marcher des troupes contre eux. Elles en tuerent plusieurs, & firent un grand nombre de prisonniers, il livra au pillage les maisons de quelques-uns des plus riches d'entre eux. Alors les plus sages, ainsi que les plus distingués, craignant pour eux & pour les leurs les suites d'un tel désordre, prierent Felix de faire retirer les troupes, de donner aux coupables le loisir de mériter, par des marques de repentir, le pardon des fautes qu'ils avoient commises, & Felix le leur accorda.

Violences qu'exercent les Grands-Prêtres contre ceux du second Ordre.

VIII. Le Roi Agrippa donna vers ce même temps la souveraine Sacrificature à Ismaël, fils de Phabi; & en ce même temps aussi, les Prêtres du premier Ordre entrerent dans de grandes contestations avec ceux du second (*a*), & avec les Chefs du Peuple. On se faisoit accompagner de part & d'autre par une troupe de déterminés & de séditieux, on se chargeoit d'injures, on s'accabloit à coups de pierres. Ces désordres se commettoient aussi impunément que s'il n'y eût eu dans Jerusalem aucune sorte de Magistrats en droit de les arrêter. Les Prêtres du premier Ordre se livrerent à un tel excès d'emportement & de violence, qu'ils ne craignirent point d'envoyer leurs domestiques enlever dans les aires les dîmes qui étoient dues aux simples Prêtres (*b*). Ce brigandage les réduisit à un tel excès de pauvreté, qu'il y en eut quelques-uns qui moururent

(*a*) On voit par Joseph, comme le dit l'Auteur du Dictionnaire de la Bible, que les simples Prêtres étoient appuyés des principaux du Peuple, dans les contestations qu'ils avoient avec les souverains Pontifes.

(*b*) C'étoit aux Lévites que la dîme se devoit payer, & ils étoient obligés d'en

de faim, tant l'esprit de faction avoit étouffé tout sentiment d'équité & de justice.

Les Juifs députent à Rome contre les injustices de Felix.

IX. L'Empereur Néron ayant rappellé Felix, & nommé en sa place Porcius Festus Intendant de Judée, les principaux Juifs de Césarée députerent à Rome pour accuser Felix; & eussent réussi à le faire punir de toutes les injustices qu'il leur avoit faites, sans le crédit puissant qu'avoit alors Pallas son frere auprès de l'Empereur, qui ne put refuser sa grace aux instantes prières qu'il lui en fit.

Deux des principaux d'entre les Syriens de Césarée gagnerent par leurs présens Bérylle, qui avoit été Précepteur de Néron (a), & qui étoit alors Secrétaire des dépêches de cet Empereur pour la Grece; ils l'engagerent à obtenir de Néron une Ordonnance qui abrogeât l'usage où étoient les Juifs de Césarée de jouir des mêmes droits que les Syriens. L'Empereur l'accorda à la sollicitation de Bérylle, & ce fut la source de tous les malheurs qui nous arriverent dans la suite. Car les Juifs furent extrêmement irrités, lorsqu'ils eurent connoissance du Rescrit envoyé par l'Empereur en faveur des Syriens, & ils remuerent avec tant d'aigreur, qu'on en vint enfin à une guerre ouverte.

X. Festus trouva à son arrivée la Judée dans un cruel état de dévastation; tous les villages pillés & brûlés par les bandits, dont le nombre, déja considérable, croissoit tous les jours, & auxquels on donnoit le nom de Sicaires, parce qu'ils se servoient de poignards de la longueur de ceux que les Perses ap-

donner le dixième aux Prêtres; ceux-ci le recevoient dans l'aire ou dans les granges, & le partageoient ensuite entre eux.* Mais la violence des Grands-Prêtres prevenoit ce partage, faisoit tout enlever, & privoit par-là les Prêtres du second Ordre de ce qui leur appartenoit.

(a) Les anciennes Editions, & tous les manuscrits, lisent Βήρυλλος. Cela n'a pas empêché le nouvel Editeur de lui substituer Βοῦῤῥος, mais contre toute vraisemblance. Ce fut Sénéque, & non Burrus, qui fut Précepteur de Néron, & cet emploi convenoit peu à un Militaire & au Commandant des Gardes Prétoriennes. Burrus & *Sénèque*, dit Dion,** souffroient impatiemment les entreprises d'Agrippine. C'étoient deux hommes d'une admirable prudence, & d'un grand crédit auprès de Néron. Le premier commandoit les Gardes Prétoriennes, & le second étoit Précepteur de Néron .... *διδάσκαλος*. D'ailleurs, du caractere dont l'Histore représente Burrus, il n'y a pas d'apparence qu'il eût voulu se laisser corrompre, & conseiller à Néron de commettre une injustice. *Burrhus*, militaribus curis & severitate motum. *Tacite*, Annal. Liv. 13. chap. 2.

* Nomb. chap. 18. ℣. 26. & 28.
** Dion, Liv. 61. pag. 690. c.

pellent *Acinaces*, courbés & semblables aux siques des Romains. Ils se mettoient les jours de Fêtes, comme nous l'avons dit, dans la foule du Peuple, qui venoit de tous côtés à Jerusalem pour adorer Dieu, & ils tuoient impunément tant de gens qu'ils vouloient. Ils se jettoient souvent en armes dans les maisons de ceux qu'ils haïssoient, & y mettoient le feu après les avoir pillées. Un imposteur promit alors au Peuple qu'il seroit délivré de ces maux, s'il vouloit le suivre dans le désert. Plusieurs s'étant laissés séduire, Festus envoya contre eux de l'infanterie & de la cavalerie, qui tuerent l'imposteur & ceux qui l'avoient suivi.

Agrippa veut se procurer la vue de ce qui se faisoit dans le Parvis des Prêtres.

XI. Vers ce même temps, Agrippa se fit construire un magnifique appartement à Jerusalem, dans le Palais d'auprès le Xyste, & qui avoit été autrefois celui des Asmonéens. Comme d'ailleurs le lieu étoit fort élevé, on y jouissoit de l'agrément de voir la ville au-dessous de soi. Le Roi s'y plaisoit beaucoup, parce qu'il pouvoit, en se reposant sur son lit, voir à son aise tout ce qui se passoit dans les portiques du Temple (*a*). Les principaux de Jerusalem en furent extrêmement choqués; parce que, ni nos Loix ni nos usages ne permettent la vue de ce qui se passe dans le Temple, principalement lorsqu'on y offre les sacri-

(*a*) Agrippa ne se bornoit pas à » pouvoir voir de sa chambre ce qui » se faisoit à l'entour du Temple : « * son dessein en faisant faire cet appartement, étoit de se procurer la vue dans le Parvis des Prêtres. C'est ce que Joseph marque, lorsqu'il dit que la Loi ne permettoit pas qu'on pût voir dans le lieu Saint, sur-tout le service qu'on y faisoit.

Les Juifs ne députerent point à Rome » pour demander a Néron, qu'il leur fût » permis de rétablir le mur que Festus, » Gouverneur de Judée, avoit fait ab» battre, parce qu'il empêchoit que les » troupes Romaines ne vissent dans le » Temple, & qu'il bornoit la vue du » Palais d'Agrippa, « comme l'assure l'Auteur du Dictionnaire de la Bible. Festus avoit voulu faire abbattre ce mur; mais sur les prieres des Juifs, il ne le fit pas; il leur permit même de députer a l'Empereur, pour se conformer à ce qu'il en ordonneroit. Ils le firent, & ce Prince le leur permit. συνεχώρησεν οὕτως ἐᾶν τὴν οἰκοδομίαν.

Comme la garde que les Romains mettoient les jours de grandes Fêtes dans le Portique des Gentils, n'avoit pas vue sur le Temple proprement dit, ce ne fut point pour la leur couvrir, que les Juifs éleverent ce mur, elle l'avoit sur le Portique d'Israël; mais comme elle y étoit absolument nécessaire, pour veiller à ce que le Peuple n'y excitât aucune émeute, les Juifs n'eurent garde d'entreprendre de la masquer, & les Romains ne l'eussent pas soufert.

Joseph avoit pû voir plusieurs fois le mur qui ôtoit à Agrippa la vue en même temps de ce qui se faisoit dans le Parvis des Prêtres, & du Portique où les Romains faisoient la garde les jours de grandes Fêtes; mais un mot qui eût fait connoître l'aspect de ce mur & la position du Palais d'Agrippa par rapport

* M. d'Andilly.

fices ; c'est pourquoi ils firent élever à une très-grande hauteur un mur sur l'Exedre du Portique d'Israël. Ce mur coupoit non-seulement la vue que le Roi s'étoit procurée , mais masquoit aussi du côté du couchant le Portique des Gentils, dans lequel on plaçoit une garde Romaine les jours de Fêtes.

Le Roi en fut très-mécontent ; & Festus, qui le fut encore davantage, ordonna aux principaux de Jerusalem d'abbattre ce mur : mais ils le prierent de leur permettre de députer à l'Empereur , protestant qu'ils aimoient mieux perdre la vie que de voir abbattre rien de ce qui avoit fait partie du Temple (*a*). Festus le leur ayant permis, ils députerent dix des principaux de la ville , avec le Grand-Prêtre Ismaël & Elcias Garde du thresor. Néron leur donna audience, & après les avoir entendus, non-seulement il leur pardonna ce qu'ils avoient fait, mais il consentit encore, à la prière de l'Impératrice Poppée, Princesse extrêmement pieuse (*b*), que le mur qu'ils avoient élevé subsistât. Cette Princesse retint comme en ôtage Ismaël & Elcias, mais elle renvoya les autres Députés. Quand Agrippa en fut informé, il donna la souveraine Sacrificature à Cabi. Il étoit fils de Simon, qui avoit été déja Grand-Prêtre.

à ce dont il bouchoit la vue , eût été nécessaire pour faire concevoir ce qu'il en dit à plusieurs de ses lecteurs. On ne conçoit pas aisément comment le Palais d'Agrippa , placé dans l'endroit où le représente le Pere Lamy, un mur élevé sur l'exedre occidental du Portique d'Israël pouvoit l'empêcher de voir ce qui se faisoit dans le Parvis & le Portique occidental, où les Romains faisoient garde les jours de grandes Fêtes.

(*a*) Dans le sacré intérieur. ἐν τῷ ἔσωθεν ἱερῷ. C'est une expression dont Joseph se sert assez souvent pour marquer le Portique d'Israël, comme d'ἔξωθεν ἱερὸν, pour signifier celui des Gentils.

(*b*) Poppea Sabina fut la cause de la mort d'Agrippa ; conseilla celle de Sénèque , & mourut d'un coup de pied que lui donna Néron, son mari. Joseph la connoissoit bien peu, où il ne sçavoit guères ce que c'est que piété. Mais ceux qui nous font du bien ou pour lesquels nous nous intéressons, ne manquent jamais d'être vertueux. *Voyez* M. de Tilmont, *Néron*, pag. 267.

CHAPITRE IX.

Le Grand-Prêtre Ananus fait mourir saint Jacques. Est déposé.

I. LORSQUE l'Empereur eut appris la mort de Festus, il envoya Albinus pour lui succéder. Le Roi Agrippa ôta le souverain Pontificat à Joseph, pour en revêtir le fils d'Ananus, qui portoit le même nom que son pere. On rapporte que le premier Ananus avoit été estimé l'homme le plus heureux de son temps, sur ce que les cinq fils qu'il avoit eus avoient été élevés tous au souverain Pontificat, après que lui-même avoit joui pendant très-long-temps de cette éminente dignité, bonheur qui n'est arrivé à aucun de nos Grands-Prêtres (*a*). Le jeune Ananus, que le Roi Agrippa établissoit pourlors Grand-Prêtre, ainsi que je viens de le dire, étoit un homme hardi & entreprenant; il suivoit la secte des Sadducéens, qui sont, comme je l'ai déja remarqué, plus séveres dans leurs jugemens qu'aucun de leurs concitoyens. La mort de Festus, & le temps qu'il falloit à Albinus pour arriver, lui parurent une circonstance favorable pour assembler un Conseil, devant lequel il cita Jacques frere de Jesus, qu'on appelle Christ, & quelques autres, & les fit condamner à être lapidés (*b*), comme coupables d'avoir violé & transgressé la Loi. Tout ce qu'il y avoit à Jerusalem de gens sages & exacts observateurs de nos Loix, désapprouvoient fort cette action. On députa secrettement vers Agrippa, pour le prier d'ordonner à Ananus de ne plus rien prendre de semblable sur lui dans la suite. Quelques-uns allerent au-devant d'Albinus, qui étoit déja parti d'Alexandrie, pour le prévenir, & lui faire observer qu'Ananus n'avoit aucunement le droit d'assembler ainsi un Conseil sans sa permission. Albinus se le persuada aisément, & animé de colère contre le Grand-Prêtre, il lui écrivit qu'il l'en puniroit. Agrippa en conséquence lui ôta la souveraine Sacrificature, dont il n'avoit exercé les fonctions que pendant trois mois, & la donna à Jesus, fils de Damnée (*c*).

(*a*) Les noms des cinq enfans du vieil Ananus qui furent Grands-Prêtres, sont, le jeune Ananus, Eléazar, Jonathas, Théophile, & Mathias. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 2. numero 2. Liv. 19. chap. 6. numero 4. *Ibid.* chap. 6. numero 2. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

(*c*) Le Sincelle (pag. 339.) fait dire à Joseph qu'Agrippa donna la souveraine

Violences d'Ananie & des Prêtres du premier Ordre.

II. Lorſqu'Albinus fut arrivé à Jeruſalem, il donna toute ſon attention à rétablir la paix dans la Judée; pour cela, il fit mourir un grand nombre de ces bandits appellés Sicaires. En même temps Ananie, qui avoit été Grand-Prêtre (*a*), continuoit à ſe concilier tous les cœurs. C'étoit un homme très-riche, le Peuple le conſidéroit beaucoup, & lui étoit extrêmement attaché; il ne ſe paſſoit point de jours qu'il ne fît des préſens à Albinus & au Grand-Prêtre (*b*); mais il avoit pour ſerviteurs des gens extrêmement méchans, qui, ſe joignant au premier déterminé, alloient dans les granges des Prêtres du ſecond Ordre, enlever leurs dîmes, & maltraitoient ceux qui refuſoient de les leur donner. Cela autoriſoit d'autres Prêtres du premier Ordre à faire la même choſe, & perſonne ne les en empêchoit, de ſorte que les Prêtres du ſecond Ordre, qui n'avoient que ces dîmes pour vivre, mouroient de faim.

Déſordres des Sicaires.

III. Un de nos jours de Fête étant arrivé, les Sicaires entrerent de nuit dans Jeruſalem, & ſe ſaiſirent du Secrétaire d'Eléazar, Commandant du Temple & fils d'Ananie (*c*), ils le lierent, & l'ayant emmené avec eux, ils firent dire à Ananie qu'ils le lui renverroient, s'il vouloit obtenir d'Albinus qu'il mît en liberté dix des leurs qu'il tenoit en priſon. La néceſſité força Ananie de demander cette grace à l'Intendant, mais ce fut la ſource d'une infinité de maux; car ces ſcélérats ne manquoient aucune occaſion d'enlever quelqu'un des amis ou des domeſtiques d'Ananie, & ils ne les rendoient point qu'on n'eût mis en liberté ceux des leurs qu'on retenoit priſonniers, & leur nombre s'étant beau-

Sacrificature à Jeſus, Iduméen. Quoique cet Auteur ne ſoit pas fort exact, on a peine à croire qu'il ait pû ignorer qu'un Iduméen ne pouvoit pas être Grand-Prêtre. Mais comment le Pere Goar a-t-il pû traduire, *Jeſum Idumæum genere ſubrogavit*?

(*a*) A la lettre, le Grand-Prêtre Ananie. Il ne l'étoit plus, Joſeph vient de le dire; mais c'eſt une preuve que ceux qui avoient été Grands-Prêtres, en conſervoient le nom, quoiqu'ils n'en fiſſent pas les fonctions.

(*b*) *Et au Grand-Prêtre* me paroît de trop. On ne voit pas quel motif auroit pû avoir Ananie de faire de grands préſens à Jeſus, fils de Damnée.

(*c*) L'expreſſion de Joſeph eſt un peu équivoque: car » il étoit fils du Grand-» Prêtre Ananie, « peut auſſi bien s'entendre du Secrétaire du Commandant du Temple, que du Commandant même. Mais ce qu'il dit ailleurs * décide que c'étoit Eléazar, Commandant du Temple, qui étoit fils du Grand-Prêtre. Ce Grand-Prêtre Ananie étoit fils de Nébédée, non d'Ananus fils de Seth. Ainſi il faut lire ici Ananie, au lieu d'Ananus que porte le Grec.

* Guer. des Juifs, Liv. 2. chap. 17. numero 8.

coup

coup accru, ils mettoient tout le pays à contribution.

IV. Agrippa fit vers ce temps réparer & augmenter de nouveaux édifices la ville de Césarée de Philippes, lui donna le nom de Néroniade, en l'honneur de l'Empereur : il fit à grands frais bâtir un théatre à Bérite (*a*), où il donnoit tous les ans des jeux qui lui coûtoient beaucoup ; car il y faisoit au peuple des largesses de grains & d'huile. Il y consacra plusieurs statuës & plusieurs tableaux, copiés d'après les grands Maîtres de l'Antiquité, & peu s'en fallut qu'il n'y fît porter tout ce qu'il y avoit de rare & de beau dans ses Etats. Cette conduite le rendit odieux à ses sujets, qui ne souffroient qu'avec peine qu'il les dépouillât pour orner une ville étrangere. Il ôta la souveraine Sacrificature à Jesus, fils de Damnée, pour la donner au fils de Gamaliel, qui portoit le même nom que celui à qui il succédoit. Cette révolution produisit entre eux une si grande brouillerie, que se faisant réciproquement accompagner par des bandits, ils en venoient souvent, après s'être dit beaucoup d'injures, à s'accabler de pierres. Ananie étoit toujours en singulière considération, ses grandes richesses & ses abondantes libéralités lui attachoient beaucoup de monde. Costobare & Saül, tous deux de la famille Royale, & parens d'Agrippa, jouissoient aussi d'un grand crédit, &, toujours prêts à opprimer les foibles, ils ne marchoient jamais sans être accompagnés chacun d'une troupe de bandits. Ce fut principalement alors que commença la ruine de notre ville, & nos affaires allerent toujours depuis, de mal en pis.

Agrippa ôte la souveraine Sacrificature à Jesus, fils de Damnée, pour la donner à Jesus, fils de Gamaliel.

V. Lorsqu'Albinus eut appris que Gessius Florus venoit pour le remplacer, il se fit représenter tous ceux qu'il tenoit en prison, &, pour paroître avoir fait quelque chose en faveur des habitans de Jerusalem, il condamna à la mort ceux dont les crimes ne pouvoient être autrement punis ; & à l'égard de ceux dont les fautes étoient moins graves, il leur fit acheter leur liberté à prix d'argent. Mais s'il vuida par-là les prisons, il remplit le pays de bandits.

VI. Les Lévites sont parmi nous une Tribu distincte ; ceux d'entre eux qui sont la fonction de Chantres, prierent le Roi

(*a*) Le premier Agrippa avoit fait faire un théatre à Bérite. *Antiq. Juiv.* Liv. 19. chap. 7. numero 5. Ainsi Bérite est une faute ici ou dans le Livre précédent, ou Joseph ne s'accorde pas avec lui-même.

d'assembler le Sénat, & d'y arrêter qu'il leur seroit permis de porter, comme les Prêtres, la robe de lin : ils lui représenterent dans cette vuë, qu'il lui seroit glorieux de signaler son régne par quelque nouveau réglement. Leurs sollicitations ne furent pas inutiles ; le Roi, de l'avis du Sénat, accorda aux Chantres le droit de porter la robe de lin, telle qu'ils la souhaitoient, & permit en même temps à ceux de cette Tribu qui étoient employés aux diverses autres fonctions qui regardoient le service du Temple (a), d'y chanter des hymnes, ainsi qu'ils l'en avoient prié. Toutes ces choses étoient contraires à nos Loix, & Dieu ne pouvoit pas en laisser la transgression impunie.

Agrippa permet aux Lévites Chantres de porter comme les Prêtres la robe de lin.

VII. Les ouvrages qu'on avoit dessein de faire au Temple étant entiérement achevés, le Peuple, ému de compassion sur l'embarras où alloient se trouver dix-huit mille ouvriers qui y avoient été employés, lorsque privés de la paye qu'on leur avoit toujours faite avec exactitude, même pour une heure de travail dans la journée, ils n'auroient plus cette ressource pour subsister, & désirant d'ailleurs consommer tout l'argent qui se trouvoit dans le thrésor, de peur que si les Romains apprenoient qu'il en fût resté, ils ne s'en emparassent ; le Peuple, dis-je, pria le Roi de rebâtir le Portique Oriental (b). Ce Portique, qui étoit celui des Gentils (c), étoit élevé sur un fossé très-profond, & porté sur une terrasse haute de quatre cents coudées, faites de pierres taillées à l'équere, d'une extrême blancheur, longues de vingt coudées, & épaisses de six. C'étoit un ouvrage du Roi Salomon, qui le premier (d) avoit fait bâtir tout le Temple. Le Roi, à qui l'Empereur avoit confié l'Intendance de ce saint édifice, considérant que les plus grands ouvrages se détruisent facilement, mais que la reconstruction en est toujours difficile, & qu'il faudroit bien du temps, & une quantité immense d'argent, pour relever ce Portique (e) après l'avoir démoli, ne crut pas devoir y consentir. Il per-

Le Roi refuse de faire rebâtir le Portique Oriental.

(a) Voyez Remarque IX.

(b) Voyez Remarque X.

(c) J'entends τοῦ μὲν ἔξωθεν ἱεροῦ du Portique des Gentils, suivant la remarque que l'on vient de faire.

(d) Si le Portique d'Israël subsistoit encore du temps du jeune Agrippa : comment Joseph peut-il dire dans le premier Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, qu'Herode avoit bâti les Portiques du Temple depuis les fondemens ? ἃς μὲν γὰρ ἀνωκοδόμησεν ἐκ θεμελίων. chap. 21. numero 1.

(e) Joseph dit qu'après que » le bâtiment du Temple fut achevé, le peuple » voyant dix-huit mille ouvriers ...... » demeurer sans occupation, engagea » le jeune Agrippa à entreprendre la

mit donc seulement au Peuple de faire paver la ville de pierres blanches : il ôta la souveraine Sacrificature à Jesus, fils de Gamaliel, pour la donner à Mathias, fils de Théophile *(a)*, & ce fut sous son Pontificat que commença la guerre que nous avons eue avec les Romains.

CHAPITRE X.

I. JE crois essentiel au plan de mon Histoire, que je rappelle ici l'origine de notre souverain Pontificat, que je dise quels étoient ceux qui parmi nous pouvoient être élevés à cette éminente dignite, & combien nous en avons eu jusqu'à la fin de la guerre dont nous venons de sortir.

Aaron, frere de Moïse, a été notre premier Grand-Prêtre; ce furent ses enfans qui lui succéderent, & cette dignité est toujours demeurée attachée à leur race. C'est une Loi parmi nous, que personne, pas même nos Rois, ne la peuvent posséder, à moins qu'ils ne descendent de la famille de notre premier Grand-Prêtre. Depuis lui jusqu'à Phanase, que les séditieux revêtirent de cette charge pendant la guerre, nous avons eu quatre vingt-trois Grands-Prêtres; dont treize depuis que Moïse fit construire le Tabernacle dans le désert jusqu'au régne de Salomon, qui fit bâtir le Temple. Dans les commencemens cette dignité étoit à vie, mais on n'attendit pas toujours dans la suite que celui la possédoit fût mort pour en revêtir un autre. Les treize Grands-Prêtres, descendans immédiats des deux fils d'Aaron, ne la posséderent qu'en se succédant les uns aux autres, *un vivant à un mort.*

La premiére forme de notre Gouvernement fut Aristocratique, elle devint Monarchique sous le pouvoir des Juges, auxquels succéderent les Rois. A compter depuis que Moïse fit sortir nos Peres d'Egypte, jusqu'au temps que Salomon fit bâtir le Temple, le temps qui s'écoula sous le Pontificat des treize

» construction du Parvis Oriental., ce » qui coûta encore de très grandes som» » mes, & dura assez long temps. « *Pere Calmet*. Saint Jean, chap. 2. c'est tout le contraire.

(a) Quelques Sçavans conjecturent que ce Théophile pourroit bien être le même à qui Saint Luc adresse son Evangile & les Actes des Apôtres.

ſouverains Pontifes dont je viens de parler, fut de ſix cents douze ans (*a*). Nous eûmes enſuite dix-huit (*b*) Grands-Prêtres dans l'eſpace de quatre cents ſoixante-ſix ans (*c*), ſix mois & dix jours, & nous fûmes gouvernés par des Rois depuis Salomon juſqu'à Nabuchodonoſor, qui prit Jeruſalem, brûla ſon Temple, mena notre nation captive à Babylone, & fit le Grand-Prêtre Joſedec priſonnier. Après que notre Nation eut demeuré ſoixante & dix ans captive à Babylone, Cyrus, Roi des Perſes, lui permit de retourner dans ſa patrie.

Jeſus fils de Joſedec fut fait Grand-Prêtre au retour de la captivité. Ce Grand-Prêtre, & quinze de ſes deſcendants, gouvernerent notre Nation conjointement avec le Peuple pendant cent quatorze ans, juſqu'au régne d'Antiochus Eupator; mais Liſias ſon Général fit mourir par ſon ordre à Bérée, Onias, qui s'appelloit auſſi Menelaüs; & excluant de la ſouveraine Sacrificature ſon fils (*d*), qui portoit ſon même nom, il fit Grand-Prêtre Jacim (*e*), qui deſcendoit à la vérité d'Aaron, mais qui n'étoit pas de la branche de ceux qui avoient poſſédé avant lui cette dignité. Onias, neveu du dernier Onias Menelaüs, & fils d'un autre Onias, prit en conſéquence le parti de ſe retirer en Egypte, où s'étant fait connoître de Ptolémée Philopator, & de la Reine Cléopatre, il obtint la permiſſion de bâtir dans le territoire d'Héliopolis un Temple, ſur le modèle de celui de Jeruſalem, dont il fut établi Grand-Prêtre; mais j'ai déja parlé de ce Temple. Jacim mourut après avoir été trois ans (*f*) ſouverain Pontife, & n'eut point de ſucceſſeur immediat. La grande Sacrificature demeura vacante à Jeruſalem pendant ſept ans; mais les Aſmonéens ayant été mis à la tête des affaires, & fait une vive guerre aux

(*a*) Il n'en compte qoe cinq cents quatre-vingt-douze dans le huitième Livre des Antiqoités Juives, chapitre trois, nomero premier.

(*b*) Il n'en nomme que dix-ſept. *Ibid.* nomero 6.

On n'a pas cru devoir s'arrêter à concilier ces calcula opposés. On n'auroit pû le faire qu'en hazardant des conjectures vagues, & purement arbitraires. L'oppoſition peut venir d'erreur dans les chiffres: elle peut venir d'on défaot d'attention dans Joſeph. Mais, de laqoelle de ces deux ſources coole-t-elle? On pourra le décider, quand on aura troové le manuſcrit des Antiquités Juives écrit de la propre main de cet Hiſtorien.

(*c*) Quatre cents ſoixaote & dix ans, ſix mois, dix jours. *Ibid.* Liv. 10. numero 5. chap. 8.

(*d*) Il n'étoit qoe ſon neveo, fils d'Onias, aîné de Jaſon & de Menelaüs.

(*e*) Ou Alcime.

(*f*) Quatre ans. *Antiq. Juiv.* Liv. 12. chap. 10. numero 6.

Macédoniens, ils éleverent au souverain Pontificat Jonathas (*a*), qui conserva cette dignité durant sept ans, & périt par les embûches que lui tendit Triphon, comme je l'ai dit ailleurs. Il eut pour successeur son frere Simon, qui fut tué en trahison dans un repas par son gendre Hircan. Son fils, qui lui succéda, jouit durant trente ans de la souveraine Sacrificature, & mourut dans un âge fort avancé. Judas, nommé aussi Aristobule lui succéda. Ce fut le premier des Grands-Prêtres qui prit le diadême; mais il ne le porta qu'un an. Son frere Alexandre, qui lui succéda au thrône & à la souveraine Sacrificature, régna vingt-sept ans. Il laissa en mourant l'une & l'autre dignité à la disposition de la Reine Alexandra son épouse. Elle fit *l'aîné de ses enfans*, *qui s'appelloit* Hircan, Grand-Prêtre, & elle mourut après un regne de neuf ans.

Divisions d'Hircan & d'Aristobule.

Hircan fut Grand-Prêtre pendant tout le temps que regna sa mere; mais aussi-tôt qu'elle fut morte, Aristobule son frere lui fit la guerre, & l'ayant vaincu, il lui ôta la souveraine Sacrificature, & s'empara du thrône. Mais il ne posséda l'un & l'autre que pendant trois ans & trois mois (*b*). Car Pompée étant venu en Judée, prit Jerusalem, & s'étant rendu maître d'Aristobule, il le fit mettre aux fers & l'envoya à Rome avec ses enfans. Il rétablit Hircan dans la dignité de souverain Pontife, lui donna le Commandement de la Nation, mais il ne lui permit pas de prendre le diadême. Il gouverna vingt-quatre ans (*c*), sans compter les neuf qu'il avoit été Grand-

(*a*) M. d'Andilly prétend qu'on doit corriger ce que Joseph dit ici, par ce qu'il avoit dit dans son douzieme Livre, chapitre dixieme, numero six. C'est tout le contraire: on doit corriger l'endroit où ce Sçavant renvoie, par celui-ci. Il est certain que le Grand-Prêtre dont il est parlé ici ne peut-être Judas Machabée, comme le prétend l'élégant Traducteur. Ce fut Jonathas, qui fut tué en trahison par Triphon. Judas étoit mort quelques années auparavant, dans un combat qu'il avoit livré à Bacchide, (1. *Machab.* chap. 9. ℣. 18.) & loin de survivre à Alcime, il étoit mort une année auparavant. (*Ibid.* ℣. 54.) L'Ecriture ne connoît point le souverain Pontificat de Judas, elle parle de celui de Jonathas, & Joseph après elle. Si la correction de M. d'Andilly avoit lieu, il faudroit donner la souveraine Sacrificature a Judas, ce que l'Auteur des Machabées n'a point sçû, & l'ôter à Jonathas, que cet Auteur & Joseph disent avoir été Grand-Prêtre. Car si on efface ici son nom, pour lui substituer celui de son frere, il ne sera plus dans la liste des souverains Pontifes que Joseph nous donne ici. *Voyez* la Note 11. Liv. 12.

(*b*) Joseph lui donne trois mois davantage de régne, dans le quatorzième Livre des Antiquités, chapitre dix, numero premier. *Voyez* la Note *h*.

(*c*) Joseph lui donne un bien plus long régne. (*Antiq. Juiv.* Liv. 15. chap. 6. numero 4.) Car il dit qu'il régna quarante ans après que Pompée l'eut rétabli.

Prêtre, sous le régne de sa mere. Barzapharne & Pachore (*a*), deux Satrapes Parthes, passerent l'Euphrate, lui firent la guerre, & l'ayant fait prisonnier, ils mirent sur le thrône Antigone, fils d'Aristobule : il ne s'y maintint que trois ans & trois mois ; car Sosius & Herode le firent prisonnier, & l'envoyerent à Antioche, où étoit Antoine, qui le fit mourir. Les Romains avoient déclaré Herode Roi. Ce Prince donna la souveraine Sacrificature à des personnes obscures, & qui n'avoient d'autre mérite, que d'être de famille Sacerdotale. Il n'y eut de la famille des Asmonéens que le jeune Aristobule, frere de la Reine Mariamne, à qui il la conféra, pour s'en faire un mérite auprès du Peuple. Aristobule étoit petit-fils d'Hircan, & cela le rendoit cher à Herode, à cause de l'attachement qu'il avoit eu pour son ayeul. Mais Herode craignant dans la suite les effets de l'affection que le Peuple avoit pour ce jeune Prince, il le fit noyer dans un canal à Jéricho, comme je l'ai raconté ailleurs, & aucun de cette illustre famille ne fut depuis souverain Pontife.

Archelaüs suivit l'exemple du Roi son pere ; & les Romains, qui se rendirent après lui maîtres des affaires, ne conférerent cette grande dignité à aucun de la famille des Asmonéens. Elle fut possédée depuis le régne d'Herode jusqu'au temps que Tite détruisit Jerusalem & brûla son Temple, par vingt-huit Prêtres, pendant l'espace de cent sept ans. Après la mort d'Herode & de son successeur Archelaüs, notre Gouvernement (*b*) fut Aristocratique ; les Grands-Prêtres en étoient les Chefs. Mais c'est assez parler des souverains Sacrificateurs.

CHAPITRE XI.

I. GESSIUS Florus, que Néron envoya pour succéder à Albinus, fit une infinité de maux à notre Nation. Il étoit de Clazoméne. Sa femme Cléopatre, qui ne lui cédoit point en méchanceté, lui avoit procuré cet emploi par le cré-

(*a*) Il le fait ailleurs fils du Roi des Parthes. *Antiq. Juiv.* Liv. 14. chap. 6. numero 1.

(*b*) Le Gouvernement des Juifs ne fut pas Aristocratique sous le premier Agrippa.

dit de l'impératrice Poppée, qui l'avoit prise en affection. Il se porta à de si violentes injustices, pendant le temps que dura son Intendance, que les Juifs regretterent Albinus, & s'en louerent comme d'un bienfaiteur. Albinus cachoit au moins le mal qu'il faisoit & tâchoit d'en dérober la connoissance au public : mais Florus se glorifioit de ses injustices & de ses violences. Il n'y eut sorte de cruautés qu'il n'exerçât contre nous, comme si l'Empereur ne nous l'eût envoyé que pour manifester sa méchanceté, & nous combler d'outrages. Dur, inexorable, sordidement occupé du soin d'amasser des richesses, & recourant, pour satisfaire son insatiable cupidité, aux plus petites comme aux plus grandes rapines ; il n'avoit point de honte d'entrer de société avec les voleurs, qui, autorisés par la part qu'il avoit dans leurs brigandages, croyoient pouvoir exercer cette infame profession avec d'autant plus de sécurité, qu'ils ne pouvoient présumer qu'il osât les en faire châtier. Ces désordres furent enfin portés à un tel excès, que plusieurs Juifs ne pouvant plus résister à une si cruelle dévastation, abandonnerent leur pays (*a*), persuadés qu'en quelque endroit qu'ils allassent, ils y seroient mieux que chez eux : & pour tout dire en un mot, ce furent les indignes traitemens de Florus qui nous forcerent de prendre les armes contre les Romains, estimant qu'il valoit mieux nous exposer à mourir tous ensemble, que de nous voir ainsi égorger les uns après les autres. Cette guerre commença la seconde année de l'Intendance de Florus, & la douziéme de l'Empire de Néron. Mais ceux qui voudront connoître plus en détail & plus exactement ce que nous fûmes forcés de faire alors & de souffrir, peuvent consulter l'Histoire que j'ai écrite de la guerre que notre Nation a eue avec les Romains.

II. Je finis ici l'Histoire de nos Antiquités, après avoir donné au Public celle (*b*) dont je viens de parler. Celle de nos Anti-

(*a*) « Ils étoient obligés de quitter » leurs saintes cérémonies. « [*M. d'Andilly.*] Les Juifs sortoient tous les jours de leur pays sans quitter leurs saintes cérémonies : d'ailleurs ἐξελάσθαι ne paroît pas convenir à ἠθῶν. Je crois qu'il faut lire ἰδίων, qu'ils furent obligés *sedibus excedere.*

(*b*) A la lettre » après lesquelles j'ai » commencé à écrire l'Histoire de la » Guerre des Juifs. « Une légere transposition fait Joseph se contredire ; car il dit ailleurs qu'il a écrit l'Histoire de la Guerre des Juifs avant les Antiquités. Mais en mettant ἐν entre ἀρχαιολογίας & μετὰ τὸν πόλεμον, il ne se contredit plus & il dit : » Je finirai ici mes Antiqui» tés, ausquelles j'ai commencé à tra» vailler après l'Histoire de la Guerre » des Juifs.

quités comprend le récit de ce qui nous eſt arrivé depuis la naiſſance du monde, en Egypte, en Syrie, & en Paleſtine; ce que nous avons ſouffert ſous les Aſſyriens & les Babyloniens, la manière dont nous ont traité les Perſes, les Macédoniens, & après eux les Romains, & je me ſuis appliqué à l'écrire avec la derniére exactitude. J'ai tâché de donner l'Hiſtoire des Grands-Prêtres que nous avons eus pendant deux (a) mille ans; celle de nos Rois, leur ſuite, leurs actions, la forme de notre Gouvernement, le pouvoir de nos Juges, conformément à la manière dont nos Ecritures nous en inſtruiſent, comme je m'y ſuis engagé au commencement de cet ouvrage. Je crois pouvoir dire avec quelque confiance, qu'aucun Auteur, ſoit Juif, ſoit d'une autre nation, n'avoit juſqu'à préſent donné rien de ſemblable aux Grecs.

De l'aveu de mes concitoyens, j'ai été inſtruit autant qu'aucun autre des ſciences de notre Nation. Je me ſuis particuliérement appliqué à apprendre la Langue Grecque, j'en ai étudié avec ſoin la Grammaire; mais l'accent de mon pays m'a toujours empêché de la pouvoir bien prononcer. On eſtime peu parmi nous ceux qui ſe font une étude de la connoiſſance des Langues, qui ſe piquent de les parler avec élégance & délicateſſe, parce qu'on croit que des eſclaves peuvent auſſi aiſément ſe procurer ce talent que les perſonnes libres. Nous ne trouvons de véritable ſageſſe qu'en ceux qui ont acquis une connoiſſance aſſez exacte de nos Loix pour ſçavoir pénétrer toute la force & l'énergie des expreſſions de nos ſaintes Ecritures: pluſieurs Juifs ſe ſont appliqués à ce genre d'étude, & à peine deux ou trois y ont réuſſi parfaitement, & recueilli quelque avantage de leur travail.

J'oſe me flatter qu'on ne trouvera point mauvais que dans

(a) Il y a erreur dans le calcul de Joſeph ou dans ſes chiffres. Les Iſraëlites eurent, ſelon lui, treize Grands-Prêtres pendant ſix cents douze ans juſqu'à la fondation du Temple .... 612.

Les dix-huit qui lui ſuccederent jouïrent de cette dignité juſqu'à la ruine du Temple par les Babyloniens, pendant quatre cents ſoixante & ſix ans, ſix mois dix jours. ..... 466.

Depuis le retour de la captivité juſqu'à la mort de Menelaüs, Jeruſalem eut des Grands-Prêtres pendant quatre cents quatorze ans ..... 414.

Alcime le fut pendant trois ou quatre ans ..... 3.

Les Aſmonéens, depuis Jonathas juſqu'a Ariſtobule, poſſéderent cette grande dignité pendant cent dix-huit ans.... 118.

Il y eut enfin des Grands Prêtres chez les Jüifs pendant cent trois ans depuis Ariſtobule. .... 103.

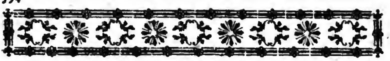
.... 1716.

ans, ſix mois dix jours.

un

un Ecrit particulier, je dise quelque chose de ma famille & des principaux évenemens de ma vie, pendant qu'il y a encore assez de témoins vivans & en état de me démentir ou de confirmer la vérité de ce que j'aurai avancé. Je finis donc ici l'Histoire des Antiquités de ma Nation, qui contient vingt Livres, & soixante mille versets. J'espere, si Dieu me le permet, donner des mémoires abrégés de la guerre que nous avons eue avec les Romains, & de ce qui nous est arrivé jusqu'à ce jour, qui tombe dans la treiziéme année de l'Empire de Domitien, & dans la cinquante-sixiéme de mon âge. J'ai aussi conçu le dessein de traiter en quatre Livres, des opinions des Juifs sur Dieu, sur son essence, sur la nature de nos Loix, & d'expliquer les raisons pour lesquelles telles choses nous sont permises & telles autres défendues.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE VINGTIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

La Lettre de l'Empereur Claude n'est pas originale. Elle est de la composition de quelque Juif Ellèniste.

L'ESPRIT d'erreur se fait sentir dans presque tout ce que les Juifs ont écrit depuis la mort de Jesus-Christ. La vérité ne leur paroît respectable que lorsqu'elle favorise leur intérêt, qu'elle présente du merveilleux, ou reléve les avantages & la gloire de la Nation. Car quand ils ne trouvent rien qui les flatte autrement dans les faits qui sont arrivés, ils ne manquent guères d'y suppléer par des circonstances sans fondement, souvent incroyables, toujours peu vraisemblables. Productions informes d'une imagination qui ne connoît ni les régles de la bienséance, ni les droits de la vérité.

Fadus ayant ordonné que les habits du Grand-Prêtre fussent mis dans la Tour Antonia, pour y être sous la garde du Commandant, les Juifs le prierent de leur permettre de députer à Rome, pour demander en grace à l'Empereur de les laisser en leur disposition: Fadus le leur ayant permis, ils envoyerent des Députés à l'Empereur; & Agrippa, qui se trouva dans cette ville, obtint de ce Prince la grace qu'ils demandoient, & il en écrivit à l'Intendant. Voilà le fait. Ce seroit outrer la critique que de le contester; mais ce seroit étendre la crédulité au-delà des bornes qu'un jugement exact lui prescrit, que de croire que la Lettre de Claude, que Joseph rapporte, est de cet Empereur ou de quelqu'un de ses Secrétaires. Elle est toute de quelque Juif Ellèniste, aussi peu instruit de la manière dont on doit faire parler un Empereur, que de l'histoire de Claude; mais décidé à ne consulter que son imagination, sans respecter la vérité.

L'Empereur Claude prend la qualité d'Empereur à la tête de sa prétendue Lettre, (*a*) &, selon Suétone, il ne prit point ce Titre: *prænomine Imperatoris abstinuit.* On le fait Consul pour la quatriéme fois, seconde preuve de la fausseté de cette piéce. Ce Prince ne prit son quatriéme Consulat qu'en quarante-sept, cette Lettre ne fut donc pas écrite sous celui de Rufus (*b*) & de Pompée Silvanus, qui l'avoient été en quarante-cinq, & qui ne le furent plus dans la suite. Un des motifs qu'on prête à Claude, de permettre aux Juifs d'avoir la garde des habits du Grand-Prêtre, c'est qu'il veut que chacun puisse servir Dieu selon les usages de sa nation. Il ne devoit donc pas écrire à Fadus d'obliger les Juifs de remettre ces ornemens à la garde du Commandant de la Tour Antonia. Si l'on dit que la garde de ces ornemens n'influoit en rien sur la liberté de servir Dieu selon les usages de son pays, l'Empereur n'a pas dû dire, qu'il l'accordoit aux Juifs, parce qu'il vouloit que chacun pût servir Dieu selon ses usages. Que si l'on répond que l'Empereur croyoit que la garde de ces ornemens faisoit partie de la manière dont les Juifs servoient Dieu, il n'avoit donc pas pû ordonner que ce fût le Commandant de la Tour Antonia qui en fût chargé, s'il vouloit que tout le monde eût la liberté de servir Dieu selon les usages de son pays. A-t'on enfin des exemples qu'un Empereur s'abbaisse à rendre compte à un de ses Officiers du nom de ceux dont il se sert pour lui porter ses ordres? Fadus ne l'eût-il pas sçu sans cela, lorsqu'ils les lui eussent présentés?

(*a*) Numero 12.
(*b*) M. de Tillemont, pag. 219.

REMARQUE II.

Au fond près, l'Histoire d'Helene est un mauvais Roman, composé par quelque Juif Ellèniste.

JE ne répeterai point ici ce que je viens de dire du peu de scrupule que les Juifs qui ont écrit depuis Jesus-Christ se sont fait de tourner à leur manière, de retrancher ou d'ajoûter aux Décrets que les Empereurs donnoient en leur faveur, selon que leur intérêt, la prétendue gloire de leur Nation, ou un faux goût pour le merveilleux leur paroissoit le demander. Je me borne à faire remarquer le même caractere dans l'Histoire d'Helene & d'Izate, soit qu'elle soit de la composition de Joseph, soit qu'il n'ait fait que l'emprunter de quelque Auteur plus ancien que lui. Il y a eu dans l'Adiabene une Helene & un Izate, qui ont embrassé la Religion Juive. Helene est allée à Jerusalem, y a fait de grandes aumônes, & a pû s'y faire bâtir un Palais. Voilà le fonds sur lequel Joseph ou quelque autre Juif ont travaillé, & sur lequel ils ont appuyé les circonstances de cette histoire: circonstances mal concertées, quelquefois contradictoires, toujours peu vrai-semblables.

Auſſi-tôt qu'Izate fut monté ſur le thrône, il envoya ſes freres en ôtage, les uns à l'Empereur Claude, & les autres au Roi des Parthes. Joſeph donne à ce Prince vingt-quatre ans de régne ; & , ſelon Tacite (*a*), c'étoit un Monobaze, qui étoit maître de l'Adiabene en ſoixante-deux. Izate a donc dû ſuccéder aux Etats de ſon pere en trente-huit ; mais Caius, à qui Claude ſuccéda, ne fut aſſaſſiné qu'en quarante-un. M. de Tillemont (*b*) balance entre dire que Joſeph s'eſt trompé, ou que les freres d'Izate » étant encore » petits, il les garda quelques an- » nées, & puis les envoya à Rome » ſous Claude, lorſqu'ils commen- » cerent à être aſſez âgés pour » brouiller. « La préférence n'eſt pas cependant difficile à décider. Les grands de l'Etat conſeillerent à la Reine de les faire mourir, de peur qu'ils ne brouillaſſent avant qu'Izate fût venu de Carre pour prendre poſſeſſion du Royaume. On ne conſeille pas de faire mourir des enfans qui ne ſont pas encore aſſez âgés pour brouiller. Helene ne crut pas devoir ſuivre ce conſeil ſanguinaire, mais elle les fit mettre en priſon. S'ils étoient trop jeunes pour pouvoir brouiller, il étoit injuſte de les faire mettre en priſon, pour prévenir un mal dont ils n'étoient pas capables. Cet exact Critique n'a pas fait réflexion que les freres d'Izate avoient des enfans lorſqu'il les envoya en ôtage.

Vardane ſollicita beaucoup Izate de ſe joindre à lui dans la guerre qu'il avoit deſſein de déclarer aux Romains ; mais Izate, qui connoiſſoit la grande puiſſance de ce peuple, réſiſta à toutes les inſtances que lui fit le Roi des Parthes, » & il » en fut encore plus éloigné après » qu'il eut envoyé cinq de ſes en- » fans à Jeruſalem, pour y appren- » dre notre Langue, & y recevoir » l'éducation *que nous donnons à nos* » *enfans*, & que la Reine ſa mere » y fut allée adorer Dieu. « Vardane avoit donc ſollicité Izate de ſe déclarer contre les Romains, avant le voyage de la Reine à Jeruſalem. On convient (*c*) qu'elle ne fit ce voyage qu'en quarante-quatre, & Vardane ne monta ſur le thrône des Parthes que trois ans après. Ce n'étoit point aux Romains que Vardane vouloit faire la guerre, c'étoit au Roi d'Arménie qu'il vouloit dépouiller de ſes Etats ; mais Vibius Marſus (*d*), Gouverneur de Syrie, qui menaçoit de la lui faire, l'empêcha d'attaquer l'Arménie. Un Prince que la crainte des Romains empêche d'en attaquer un autre, ne penſoit pas à déclarer la guerre à l'Empereur, encore moins d'attaquer le Prince de l'Adiabene, parce qu'il ne vouloit pas être d'une entrepriſe qu'il n'avoit pas deſſein de faire.

Vitellius, Gouverneur de Syrie, ayant corrompu les principaux Satrapes des Parthes, Artabane fut obligé d'abandonner ſes Etats pour conſerver ſa vie, & de ſe réfugier dans la Scythie. Thiridate, que les Romains portoient, monta ſur le thrône, mais il ne s'y maintint pas long-temps. Les Parthes, nation

(*a*) Annal. Liv. 15. chap. 1.
(*b*) Ruin. des Juifs, Note 13.
(*c*) M. de Tillemont. *Emper. Claude*, pag. 225.

(*d*) Ni à Vibio Marſo Syriæ legato bellum minitante, cohibitus foret. *Tacite*, *Liv.* 11. *chap.* 10.

aussi legere & inconstante que cruelle & barbare, se repentirent bientôt d'avoir ôté la couronne à Artabane. Ils furent, dans leur repentir, le trouver, & l'ayant persuadé de la sincérité de leur démarche, il rentra avec eux dans ses Etats, & en chassa Thiridate. C'est la seule fois que ce Prince fut obligé de descendre du thrône, selon Tacite. Tout prévient en faveur de l'Historien Romain, & porte à croire qu'il étoit mieux instruit que Joseph de l'histoire d'Artabane (a). Ce morceau entroit nécessairement dans son dessein; & les relations de soupçon, de haine & de précaution que les Romains avoient avec les Parthes, faisoient qu'on étoit infiniment mieux instruit de leurs affaires à Rome qu'à Jerusalem, où on n'avoit point de relation avec ces peuples, & dont l'histoire n'étoit liée en aucune manière avec celle des Juifs.

Gotarze, frere ou fils d'Artabane (b), s'empara de son thrône pour prix de son parricide ou fratricide; mais les Parthes, à qui sa cruauté étoit insupportable, députerent à Rome, pour prier l'Empereur de leur envoyer Meherdate, fils de Vonone. L'Empereur le leur envoya, & ordonna au Gouverneur de Syrie de le conduire jusqu'à Zeugma, sur l'Euphrate; mais Meherdate ne sçut pas profiter de l'occasion, il s'arrêta mal-à propos à Edesse, & donna par-là le temps à Gotarze de lui débaucher les Seigneurs les plus considérables de son parti (c). Les principaux furent Izate (d) & Abbaze, Roi des Arabes, qui l'abandonnerent. Ce fut peut-être toute la part qu'eut le Prince de l'Adiabene au rétablissement d'un Roi des Parthes. La conjecture suppose que l'Auteur de la piéce qui fait le sujet de cette Note, ignoroit l'Histoire des Parthes, & qu'il confond dans ce qu'il dit, deux évenemens très-différents. La supposition est un peu forte; mais une lecture un peu réfléchie de cette piéce donne quelque droit de la faire. Il falloit ignorer entiérement le caractere cruel des Parthes, & en particulier celui d'Artabane, pour croire qu'il eût pû oublier l'affront que lui avoient fait ses sujets, & pardonner à celui qui y avoit concouru. Cinname eût été bien stupide, s'il n'eût pas senti qu'en remettant le diadême sur le front d'Artabane, il mettoit sa tête à ses pieds. Le compliment qu'Artabane fait à Izate est si révoltant, qu'on ne peut le regarder que comme la déclamation d'un enfant dont le jugement n'est pas encore formé, ou comme le discours d'une personne en délire. Un Roi des Parthes se prosterner devant un petit Prince de l'Adiabene, fondre en larmes &

(a) On pourroit réunir Joseph avec Tacite, dans quelque point de l'évenement que le premier raconte ici, & l'autre dans le huitième chapitre de l'onzième Livre de ses Annales; mais j'ai peine à croire que l'on puisse les concilier dans toutes les circonstances avec lesquelles ils le narrent. *Voyez* Tom. 5. pag. 201. de l'Hist. des Emp. depuis Auguste jusqu'à Constantin.

(b) Tacite le fait frere d'Artabane, Joseph fils. *Annal.* Liv. 11. chap. 8. *Qui necem fratri Artabano, conjugique ac filio ejus præparaverat.* Mais peut-être faut-il *Artabani* au lieu d'*Artabano*.

(c) Tacit. Annal. Liv. 12. chap. 14.

(d) Ce récit, en le supposant véritable, justifie la réflexion de M. Crévier, qu'Izate en embrassant la Religion des Juifs, n'en étoit pas devenu plus homme de bien. *Hist. des Emp. depuis August. jusqu'à Constant.* pag. 207.

se dire son serviteur ! Le terme de *serviteur* a paru si indécent à Sigismond Gelenius & à M. d'Andilly, qu'ils ont cru lui devoir substituer celui de *suppliant*; mais tous les manuscrits ont οἰκέτην, & l'ancien Editeur lisoit ainsi dans le sien.

REMARQUE III.

Si le Theudas dont parle ici Joseph est le même que celui dont parle Gamaliel dans les Actes des Apôtres, l'Historien Juif se trompe sur le temps où cet imposteur a paru.

EUSEBE (*a*) prétend que le Theudas dont Joseph parle ici, est le même que celui dont Gamaliel parle dans les Actes des Apôtres (*b*). C'est le sentiment de Baronius, de Lightfoot (*c*), de M. le Clerc & de quelques autres Sçavans. Mais, plus attentifs à l'ordre des temps qu'Eusebe, ils reprochent à Joseph de mettre ce séditieux fanatique sous l'Intendance de Fadus, douze ans au moins plus tard que n'avoit paru celui dont il est parlé dans les Actes des Apôtres. Joseph a pu tomber dans cet anacronisme, & on ne voit pas d'inconvénient à le reconnoître. Cependant, pour le lui sauver, quelques Sçavans (*d*) aiment mieux dire qu'il y a eu deux imposteurs du nom de Theudas; que le premier parut avant la mort de Jesus-Christ, ou immédiatement après, mais que le second ne parut que douze ans après, sous l'Intendance de Fadus. Je ne contredis pas cette supposition. Elle est absolument arbitraire, mais rien aussi n'en autorise la vrai-semblance. J'aimerois mieux reconnoître que Joseph s'est trompé sur le temps que parut cet imposteur, que d'admettre deux séditieux de ce nom, sans autre motif que de lui sauver une méprise, dont les plus grands Historiens ne sont pas toujours exempts. Le Theudas de Joseph s'étoit attaché beaucoup de monde, celui des Actes des Apôtres avoit séduit quatre cents personnes. Ce dernier fut tué, Cuspius Fadus fit couper la tête à l'autre. Celui de Gamaliel se donnoit pour quelque chose de grand, & celui de Joseph se faisoit regarder comme un Prophete. Si ces traits ne décident pas absolument que c'est du même fanatique, que l'Ecriture & Joseph parlent, toute la vrai-semblance est du moins qu'ils n'indiquent que la même personne.

L'Auteur d'une Dissertation que M. Simon a composée ou fait imprimer sous le nom de M. de Sanjore (*e*), prétend qu'on ne peut » nier que » quelque Chrétien téméraire n'ait » pris la liberté d'ajuster les Livres » de cet Historien *Joseph* avec les » Actes des Apôtres. « Au contraire, c'est le Critique qui est bien téméraire, d'accuser un Chrétien, non-seulement sans preuves, mais même contre toute vrai-semblance, d'avoir falsifié cet endroit de Joseph. Que le Theudas dont

(*a*) Hist. Ecclés. Liv. 2. chap. 11.
(*b*) Chap. 5. ℣. 36.
(*c*) Bibliot. anc. & mod. Tom. 6. pag. 31.

(*d*) J. Scaliger. Grot. Matth. ch. 24. ℣. 5. Basnage, Annal. Polit. Ecclés. pag. 444.
(*e*) Hist. Critiq. Tom. 2.

parle Gamaliel soit le même que celui de l'Historien Juif ; que ce soient deux imposteurs différents, quel intérêt la Religion peut-elle y avoir ? De quel avantage lui seroit un témoignage rendu par Joseph à cet imposteur, quel préjudice peut lui causer son silence ?

REMARQUE IV.

Sur ce que Tacite dit que Félix & Cumanus étoient en même temps Intendans de Judée.

JOSEPH n'a point connu le partage de l'Intendance de la Judée entre Cumanus & Felix ; & le dernier, selon lui, fut le successeur du premier, & jamais son Collégue. Nous n'entreprendrons point de concilier l'Historien Romain avec l'Historien Juif. Le sçavant Pearson (a), qui l'a entrepris, n'y a pas réussi ; c'est du moins le jugement de M. Basnage (b), & le jugement me paroît juste. Dans cette opposition entre Joseph & Tacite, le Cardinal Baronius étoit trop prévenu contre le premier, pour ne lui pas préférer le dernier. On a reclamé contre cette décision, & je ne vois pas en effet qu'elle puisse se soutenir. Joseph a dû être mieux instruit que Tacite des choses qui se sont passées en Judée, il étoit plus à portée de s'en informer, elles l'intéressoient davantage, & il ne paroît pas avoir eu aucun intérêt de blesser la vérité. Le partage de l'Intendance de la Judée eût été un évenement trop public & trop remarquable, pour qu'il eût pû l'ignorer ; & Pallas, qui pouvoit tout auprès de Claude, n'eût guères fait usage de son crédit, s'il se fût borné à procurer à son frere la moitié de l'Intendance de la Judée. Ce grand crédit, que Tacite fronde si vivement, ne put empêcher que Claude n'ordonnât à Quadratus de juger Felix avec Cumanus. Quadratus eût-il osé le faire monter sur son Tribunal, & juger avec lui Cumanus, si l'Empereur lui eût ordonné de l'y faire comparoître en qualité d'accusé, & de l'y juger ? Les Auteurs Payens en général ont été peu instruits des affaires des Juifs, & ils n'en parlent presque jamais sans donner des preuves qu'ils ne les connoissoient que d'une manière vague & peu exacte. Le partage que Tacite fait (c) de l'Intendance de la Judée entre Cumanus & Felix, en est une preuve, avec plusieurs autres. Cumanus étoit, selon lui, Intendant de la Galilée, & Felix de la Samarie : & qui l'étoit de la Judée ? Avoit-elle un Intendant particulier ? Joseph nous a donné le nom des Intendans de son pays depuis la mort d'Herode jusqu'à Cumanus, & l'on n'en trouve aucun qui n'ait été Intendant que d'une partie de la Judée. C'eût été à Tacite à nous dire pourquoi l'Empereur Claude changea un usage observé depuis qu'Auguste envoya le premier Intendant en cette province. Saint Paul ignoroit qu'il y en eût d'autres que Felix, lorsqu'il fut obligé de répondre aux accusa-

(a) Annal. Paul.
(b) Annal. Polit. Ecclés. pag. 612.

(c) Annal. Liv. 12. chap. 53.

tions que les Juifs faisoient contre lui, & qu'ils avoient portées à son Tribunal. Car il ne dit pas, en lui adressant la parole, qu'il sçavoit qu'il y avoit plusieurs années qu'il étoit Intendant d'une partie de la Judée, mais qu'il l'étoit de la Judée.

REMARQUE V.

Joseph n'est point contraire à saint Luc dans ce qu'il dit d'Ananie. Jonathas a été Grand-Prêtre.

L'AUTORITÉ des Ecrivains sacrés ne peut être mise en compromis avec le témoignage d'aucun Auteur, quelque mérite qu'il puisse avoir d'ailleurs Cela ne souffre pas difficulté. Mais on ne doit pas les mettre en compromis avec les Historiens qui ont rapporté les mêmes faits, quand on peut les concilier. Ce seroit favoriser les libertins, dont une des chimeres est de vouloir affoiblir leur autorité, en leur opposant celle des Auteurs Grecs & Romains.

Si le sçavant Cardinal Baronius avoit fait cette réflexion, loin d'opposer Joseph avec l'Ecriture, souvent sans raison, il eût tâché au contraire de l'y concilier, lorsqu'il lui paroît opposé. Il l'accuse de contredite ici saint Luc, & il en conclut qu'il se trompe. Il ne manque à la justesse de la conclusion, que la vérité du principe dont il la tire. Numidius Quadratus envoya à Rome, en cinquante-deux, Ananie, répondre devant l'Empereur de la conduite qu'il avoit tenue dans l'affaire que les Samaritains avoient eue avec les Juifs. On ne sçait pas précisément combien il y resta. Mais il est certain qu'il retourna en Judée, & six ans, qui s'écoulerent depuis qu'il y fut envoyé jusqu'à l'assemblée dans laquelle il fit donner un soufflet à saint Paul, est un temps plus que suffisant, pour se justifier de ce dont on l'accusoit, & être en cinquante-huit de retour en Judée.

Saint Luc l'appelle Grand-Prêtre, ἀρχιερεύς. C'est une preuve qu'il l'avoit été, mais cela ne prouve pas qu'il le fût alors. Le saint Historien raconte que le Tribun Lysias voulant s'instruire de ce dont on accusoit saint Paul, convoqua une assemblée du Sénat & des Grands-Prêtres (*a*). On convient qu'il n'y en avoit qu'un qui fût en charge; ainsi le nom de Grand-Prêtre n'étoit point affecté privativement à celui qui en faisoit les fonctions, puisque plusieurs de ceux qui assisterent à cette assemblée le portoient. La perte de la souveraine Sacrificature ne le faisoit donc pas perdre, ni les honneurs, peut-être, jusqu'à un certain point. La mort injuste que le jeune Ananus fit souffrir à saint Jacques, & qui fut la cause de sa déposition, n'empêche pas Joseph, qui rapporte l'un & l'autre (*b*), de l'appeller en d'autres endroits plusieurs fois Grand-Prêtre; & après avoir dit qu'Agrippa lui donna pour successeur Jesus, fils de Damnée, il donne quelques lignes après la qualité de Grand-

(*a*) ἐκέλευσεν ἐλθεῖν τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ ὅλον τὸ συνέδριον αὐτῶν Act. Apost. chap. 22. ℣. 30. chap. 23. ℣. 14.

(*b*) Antiquités Juives, Livre 20. chap. 9. numero 1.

Prêtre

Prêtre à Ananie, qui ne pouvoit plus l'être.

L'Historien Juif ne rapporte point la déposition d'Ananie; mais il n'étoit plus Grand-Prêtre, lorsque Quadratus l'envoya à Rome chargé de chaînes répondre de sa conduite. C'étoit Jonathas qui étoit alors revêtu de cette grande dignité. Car Joseph l'appelle Grand-Prêtre, lorsqu'il raconte qu'il soutint à Tyr la cause des Juifs contre les Samaritains. Ce qu'il ajoûte quelques lignes plus bas, que Quadratus envoya les Grands-Prêtres Ananie & Jonathas chargés de chaînes à Rome, justifie ce qu'on vient de remarquer, qu'on ne perdoit pas le nom de Grand-Prêtre pour en perdre la dignité. Il n'y eut dans les Antiquités Juives qu'Ananie, qui y fut envoyé; mais dans l'Histoire de la guerre des Juifs, Jonathas y fut envoyé avec lui. C'est une contradiction: ce qui embarrasse davantage, c'est que Joseph rapporte cet évenement d'une maniére si embarrassée & si peu nette, qu'il n'est pas aisé de s'en former une idée exacte. Mais au travers de son obscurité, il paroît qu'Ananie ne fit point les fonctions de Grand-Prêtre sous Felix, que ce fut Jonathas qui les fit jusqu'à ce qu'il fût assassiné.

Ce qui arrête ici, & ce qui a pû porter quelques Sçavans à lui refuser la qualité de Grand-Prêtre, c'est que Joseph, contre sa coûtume, n'a marqué ni son élévation à la grande Sacrificature, ni la déposition d'Ananie. Mais s'il ne marque ni l'un ni l'autre expressément, ce qu'il dit en général de ces évenemens, donne tout lieu de conclure qu'Ananie n'étoit plus Grand-Prêtre sous Felix, que c'étoit Jonathas qui étoit revêtu de cette grande dignité, & qui la conserva jusqu'à sa mort. Joseph l'appelle Grand Prêtre, lorsqu'il soutint la cause des Juifs devant Quadratus contre les Samaritains; & il l'étoit lorsqu'il fut assassiné, puisqu'Agrippa en nomma un autre à sa place. On ne voit pas en effet pourquoi Joseph eût joint l'élévation du fils de Phabi à sa mort, si elle n'avoit laissé la place de Grand-Prêtre vacante; ni pourquoi il n'eût rien dit de la déposition d'Ananie, si ce Prince lui eût donné alors un successeur. Appeller Jonathas Grand-Prêtre, faire Agrippa en nommer un autre à sa mort, sans marquer celui qu'il déposoit, c'est ce que Joseph n'auroit point fait, s'il n'avoit crû que Jonathas avoit possédé cette grande dignité depuis qu'il défendit à Tyr ses Compatriotes contre les Samaritains jusqu'à sa mort. M. de Tillemont la place entre l'année cinquantiéme & cinquante-huitiéme de Jesus-Christ, mais sans vouloir fixer précisément le temps: si Ananie depuis son retour de Rome ne fut plus Grand-Prêtre, il ne le fut assurément point sous Felix; car à Ismaël, qu'Agrippa nomma pour remplir cette grande place après la mort de Jonathas, ce Prince substitua sous l'Intendance de Porcius Festus, Joseph, surnommé Cabi.

Le Grand-Prêtre Ismaël ne paroît dans aucune action d'éclat sous l'Intendance de Félix. On ne le trouve point dans l'assemblée des Grands-Prêtres & du Senat, que convoqua le Tribun Lysias, pour s'instruire de ce dont on accusoit saint Paul, ni à la tête des Anciens qui allerent à Césarée, poursuivre devant Félix l'accusation qu'ils avoient formée à Jerusalem contre le saint Apôtre. C'est Ananie qui paroît en

l'une & l'autre assemblée, & qui eut même l'insolence de faire donner un soufflet à saint Paul, devant un Officier qu'il devoit respecter comme son Supérieur, puisqu'il venoit lui demander justice. C'eût été, dit-on, Ismaël, qui eût dû faire cette poursuite, s'il avoit été Grand-Prêtre; car c'étoit au souverain Pontife à connoître de tout ce qui regarde la Religion, & à faire punir ceux qui enseignoient ou faisoient quelque chose contre les Loix de Moïse. La difficulté mérite un petit éclaircissement.

Il paroît par ce que Joseph dit d'Ananie, que c'étoit un factieux, un emporté, qui s'appliquoit à gagner les Intendans par les grands présens qu'il leur faisoit, & le Peuple par les libéralités que ses grandes richesses le mettoient en état de lui faire; qui enlevoit de force, par des domestiques emportés & violents, les grains que les Prêtres avoient dans leurs granges, violence qui en réduisit plusieurs à n'avoir pas de quoi vivre; qui, dans la division scandaleuse qui se mit entre les Prêtres, paroît à un Critique judicieux (*a*) » avoir eu une fac» tion à part, & la plus puissante » de toutes. « On peut supposer avec beaucoup de vrai-semblance, qu'une personne de ce caractere étoit très-capable de ne laisser guères d'autorité au Grand-Prêtre Ismaël, & de se saisir de force de toutes les affaires qui pouvoient contribuer à augmenter son autorité, & à s'attacher de plus en plus le peuple, par l'ardeur avec laquelle il vouloit lui persuader qu'il embrassoit les intérêts de la Religion.

Si le Grand-Prêtre Ismaël ne paroît point à l'assemblée que Félix tint à Césarée, l'Ecriture dit en général que les Grands-Prêtres y allerent avec les Anciens du Peuple, mais sans marquer si Ananie, si Ismaël y furent ou n'y furent pas. Si Ismaël n'y alla pas, on peut supposer qu'étant Pharisien, il crut ne pouvoir pas poursuivre la condamnation d'une personne à laquelle il ne voyoit pas qu'on reprochât autre chose, que de croire que nous ressusciterons un jour. Saint Paul ayant déclaré devant le Tribun Lysias, qu'on ne l'accusoit que d'espérer la résurrection des morts, cette déclaration mit de la division entre les Pharisiens & les Sadducéens; les Scribes mêmes de la secte des Pharisiens déclarerent » qu'ils ne trou» voient point de mal dans cet » homme. « Les deux sectes crierent beaucoup l'une contre l'autre, & elles se séparerent après de grandes contestations. Cette division donne lieu de conjecturer, que les Pharisiens ne voulurent plus, du moins pour-lors, se mêler d'une affaire dans laquelle ils voyoient qu'on ne pouvoit reprocher à saint Paul que de croire la résurrection des morts.

M. Reland, que l'autorité de M. de Tillemont (*b*), du Pere Calmet (*c*), & de quelques autres Sçavans, n'a pas empêché de mettre Jonathas au nombre des Grands-Prêtres, croit pouvoir le prouver par ce que dit Joseph sur la fin du vingtiéme Livre des Antiquités Juives, que depuis Herode jusqu'à la ruine de Jerusalem, il y eut 28. Grands Prêtres. Mais pour trouver ce

(*a*) M. de Tillemont; *Ruin. Juifs*, pag. 493.

(*b*) S. Paul. Art. 39. Ruin. Juifs, Art. 35.
(*c*) Comment. Act. Apost. ch. 23. ℣. 5.

nombre, il faut compter deux fois Simon, fils de Boëtus, Jonathas, fils d'Ananus, & Ismaël, fils de Phabi ; & il n'y a pas d'apparence que Joseph ait compté pour deux Grands-Prêtres la même personne, lorsqu'elle avoit été élevée deux fois à cette grande dignité. Ainsi, il vaut mieux dire qu'il y a erreur dans ses chiffres.

REMARQUE VI.

Drusille ne renonça point à sa Religion en épousant Félix. Tacite se trompe sur la femme de Félix, lorsqu'il étoit Intendant de Judée.

SAINT Luc dit que Drusille, femme de Félix, étoit Juive. Quelques Sçavans croient qu'elle ne l'étoit que d'origine, ayant renoncé à sa Religion pour contracter ce mariage. Mais le sens que présente naturellement l'expression du saint Evangéliste, est, qu'elle étoit Juive de naissance & de Religion. Herode ne voulut pas que sa sœur Salomé épousât Sillée, parce qu'il ne voulut pas se faire circoncire ; & Agrippa ne voulut pas, par le même motif, que le mariage de Drusille, projetté par le Roi son pere avec Epiphane, fils du Roi de Comagene, s'accomplît. Mais on n'a aucun exemple, qu'un Payen en épousant une Juive, l'ait obligée de renoncer au Judaïsme. Il ne paroît pas que, lorsqu'un Ecrivain de cette Nation parloit d'un Juif qui avoit apostasié, il continuât à l'appeller Juif. Joseph du moins ne donne pas ce nom à Tibere Alexandre, après qu'il eut renoncé au Judaïsme.

Joseph dit dans l'élégant Traducteur que Drusille, pour épouser Félix, » ne craignit point d'abandonner » pour ce sujet sa Religion. « On lui reproche (a) d'abandonner en cela l'Ecriture sainte, & on lui fait un crime de sa précipitation & de son peu d'attention à en bien prendre le sens.

Transgresser les Loix de ses Peres, & renoncer à sa Religion, sont deux choses fort différentes. Drusille fit le premier, selon Joseph, mais il ne l'accuse pas d'avoir fait le second. Cette Princesse transgressa la Loi de ses Peres, en se mariant avec un Payen. Elle la transgressa encore dans le sentiment de Joseph, qui étoit peut-être celui de toute sa Nation, en se séparant de son autorité particuliére d'avec son premier mari. Mais on le répete, faire quelque chose contre la Loi, & renoncer à sa Religion, sont deux choses fort différentes.

Felix, selon Suétone (b), eut trois Reines pour femmes. *Trium Reginarum maritum*, & Tacite semble dire (c) que son épouse étoit Drusille, petite fille de Cléopatre & d'Antoine, lorsqu'il étoit Intendant de Judée. Si c'étoit sa pensée, il se trompe incontestablement. Car il paroît par Joseph, qui a dû être mieux instruit de l'Histoire de sa Nation, & sur-tout de celle de la maison d'Herode, que l'Historien Romain, que l'épouse de Felix, pendant qu'il étoit Intendant de Ju-

(a) Pere Hardouin, Oper. Select. pag. 369.

(b) Claude, numero 28.
(c) Hist. Liv. 5. nume. 9.

dée, étoit fille du grand Agrippa. Il est certain qu'elle étoit Juive, puisque saint Luc (*a*) lui en donne le nom, il l'est donc également qu'elle n'étoit pas petite-fille de M. Antoine & de Cléopatre.

Mais on peut concilier Tacite avec saint Luc & Joseph, de maniere que si son expression n'est pas assez développée, elle ne dit cependant rien de contraire à ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres, ni à ce que Joseph dit dans le vingtième Livre des Antiquités Juives. Félix avoit épousé la petite-fille de M. Antoine, & elle s'appelloit Drusille. Tacite le dit, & il seroit dur de l'accuser de s'être trompé sur le nom & la famille de la femme du frere de Pallas. La petite-fille de M. Antoine pouvoit être morte, lorsque Félix étoit Intendant de Judée. Epris de la beauté de la sœur d'Agrippa, il put la répudier. Mais, soit qu'elle fût morte quand saint Paul parut devant lui, soit qu'elle ne fût que répudiée, son épouse étoit Juive, & fille du grand Agrippa. Le premier est certain par les Actes des Apôtres, & Joseph assure le dernier. Comme Tacite ne dit pas expressément que Félix étoit marié avec la petite-fille de M. Antoine, lorsqu'il étoit Intendant de Judée, il est vrai-semblable qu'il ne parle que de l'épouse qu'on lui voyoit à Rome avant son Intendance, sans s'embarrasser de celle qu'il put avoir dans la suite.

REMARQUE VII.

De l'imposteur Egyptien dont parlent Saint Luc & Joseph.

L'IMPOSTEUR dont parle ici Joseph, est le même dont il raconte l'entreprise fanatique dans l'Histoire de la guerre des Juifs. Comme ce qu'il en dit en ce dernier endroit est plus développé, je vais en faire usage pour le concilier avec ce qu'on en lit dans les Actes des Apôtres (*b*). Car on croit que c'est du même imposteur que parlent l'Auteur sacré & l'Historien Juif. Celui dont parle dans les Actes des Apôtres le Tribun Lysias, étoit Egyptien, & il avoit mené dans le desert ceux qu'il avoit séduits. Deux caracteres par lesquels Joseph distingue l'imposteur dont il parle ici, d'avec ceux dont il parle ailleurs. L'un & l'autre survécut à la défaite de ceux dont il s'étoit fait suivre. Joseph le dit expressément, & Lysias le suppose, lorsqu'il demande à saint Paul : » N'êtes-vous » point cet Egyptien qui se souleva » il y a peu de temps, & mena dans » le désert quatre mille personnes ? « Joseph dit qu'il y en mena trente mille, mais c'est bien probablement une faute de Copistes, qui ont transcrit τρισμυρίους, trente mille, au lieu de τρισχιλίους, trois mille ; soit par inadvertence, soit par un goût décidé pour le merveilleux. Si ç'a été par ce motif, ils ne faisoient pas attention, qu'il est impossible qu'un aven-

(*a*) Act. Apost. chap. 24, ℣. 24.
(*b*) Chap. 21. ℣. 38.

tutier, tel qu'étoit cet imposteur, pût fournir aux besoins de trente mille hommes, qui n'avoient pas sans doute plus de provisions que les quatre mille qui suivirent Jesus-Christ dans le désert, mais qui n'avoient pas dans ce fanatique un Dieu pour les nourrir. Felix, qui marcha contre cette multitude insensée, en tua quatre cents, selon Joseph, & en fit deux cents prisonniers. La perte eût peu répondu au grand nombre de personnes qui accompagnoient cet imposteur, s'il avoit monté à trente mille, & Joseph n'eût pû dire, sans se contredire, que cet Egyptien s'enfuit, peu accompagné, & que la plus grande partie de ses gens fut tuée. Car quatre cents hommes sont bien loin d'être la plus grande partie de trente mille. Ainsi, pour accorder Joseph avec lui-même & le concilier avec l'Ecriture, on a cru pouvoir conjecturer qu'il y a erreur de chiffres dans l'Histoire de la Guerre des Juifs *(a)*.

REMARQUE VIII.

Ce que Joseph dit de saint Jacques n'a aucun trait de supposition.

MONSIEUR le Clerc prétend *(b)* que ce que Joseph dit de saint Jacques est altéré, qu'un Chrétien faussaire par piété a inséré ces mots τὸν ἀδελφὸν Ιησοῦ τοῦ λεγομένου Χριςοῦ Ιάκωβος ὄνομα αὐτῷ entre εἰς αὐτὸ & ϗ τινας ἑτέρους, & que ce passage paroît postérieur à Egésippe. La preuve lui en paroît décisive. Car si Egésippe l'avoit lû dans Joseph, il ne l'eût pas rapporté avec les circonstances fabuleuses qu'on peut lire dans Eusebe. Plaisant raisonnement: depuis quand le témoignage d'un Auteur qui rapporte un fait d'une manière simple & naturelle devient-il suspect, parce qu'un Ecrivain postérieur la raconte d'une manière qui sent un peu le Roman ? Hé ! quel intérêt pouvoit avoir le fourbe de M. le Clerc à altérer le passage de Joseph ? Le fait étoit constant, que les Juifs avoient fait mourir saint Jacques, & que le saint Apôtre avoit donné sa vie pour son Sauveur. Le témoignage de l'Historien Juif n'en pouvoit constater davantage la vérité, ni son silence l'affoiblir. Qu'il ait été lapidé, comme cet Auteur le dit, qu'il ait été précipité du haut du Temple, comme le rapporte Egésippe, la Religion Chrétienne eût-elle reçu plus d'éclat du premier récit que du second ? Le faussaire est bien réservé. Insérer trois ou quatre mots dans Joseph, dont on ne voit pas qu'il pût tirer aucun avantage, ç'auroit été faire une fausseté à pure perte. Que n'y ajoûtoit-il deux ou trois circonstances qu'Egésippe rapporte du martyre de saint Jacques, le témoignage eût été honorable au saint Apôtre, & glorieux à la Religion. Mais, se contenter de faire dire à Joseph qu'Ananus le fit mourir pour quelques transgressions de la Loi, quelques légéres qu'on les suppose, ces transgressions, quelque désapprouvée qu'ait été la violence du Grand-Prêtre, dire que S. Jacques fut fait mourir pour quelques transgressions

(a) Liv. 2. chap. 13. numero 5.
(b) Ars Critic. Part. 3. pag. 223.

de la Loi, c'eſt moins faire l'éloge du ſaint Apôtre, qu'une cenſure de ſa conduite, lorſqu'on ne marque pas qu'on l'en accuſoit fauſſement.

Qui a dit au Critique, que ſi Egéſippe eût lû dans Joſeph ce que nous y liſons de la mort de ſaint Jacques, il eût préféré ce récit à celui qu'il trouvoit dans quelque ancien Auteur qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, ou à celui que lui pouvoient faire quelques Chrétiens extrêmement âgés, qui prétendoient être bien inſtruits de ce fait & de ſes circonſtances ? Que la manière dont Egéſippe raconte là mort de ſaint Jacques ſoit ſuſpecte, qu'elle ſoit fabuleuſe, combien y a-t-il d'Ecrivains qui, par un mauvais goût pour l'extraordinaire, préfèrent une narration romaneſque à un récit ſimple & naturel ? On a une infinité d'exemples d'Auteurs qui ont chargé un fait de pluſieurs circonſtances qu'ils ne trouvoient pas dans l'Ecrivain dont ils l'empruntoient. M. le Clerc ne l'ignoroit pas ; mais quand on s'eſt fait une eſpèce de devoir de nier ou d'affoiblir tout ce qu'on trouve dans un Ecrivain Juif ou Payen, qui a quelque trait à notre Religion, il n'y a conjecture qu'on ne hazarde. Origene (*a*) & Euſebe (*b*) font dire à Joſeph que la priſe de Jeruſalem arriva pour venger la mort de Jacques le juſte, frere de Jeſus, dit le Chriſt (*c*). Qu'il ait cru voir cela dans cet Auteur, quoiqu'il n'y fût pas, ou que leur Exemplaire eût cette addition, la choſe eſt égale. Mais ce qui paroît plus ſurprenant, Louis Cendrata, qui a donné une Edition de l'ancienne Traduction de Joſeph, dans laquelle cette addition n'eſt point, ne laiſſe pas de dire, que cet Auteur rapporte que ce fut à cauſe de la mort de Jacques le Juſte que les Juifs précipiterent du haut du Temple, que Jeruſalem fut détruite (*d*). Et de nos jours, où l'on ſe pique d'une ſi grande exactitude, un Sçavant aſſure » que Joſeph & ſaint Clément » d'Alexandrie ..... diſent qu'*Ananus* accuſa ſaint Jacques d'avoir » violé la Loi, & qu'il voulut l'o- » bliger de nier publiquement que » Jeſus-Chriſt fût le Fils de Dieu... » ... (*e*) Joſeph ajoûte, que ſa » ſainteté étoit en ſi grande vénéra- » tion parmi le peuple, que dans la » ſuite on attribua à ſa mort la ruine » de Jeruſalem.

Malgré les retranchemens que M. le Clerc juge à propos de faire dans ce paſſage, Ananus n'accuſa ceux qu'il fit lapider que d'avoir trangreſſé la Loi, ὡς παρανομησάντων, comme s'ils avoient tranſgreſſé la Loi. il faudroit s'aveugler, pour ne pas voir que ces tranſgreſſions de la Loi n'étoient que d'enſeigner que la pratique n'en étoit plus néceſſaire, & que par conſéquent, ceux que cet emporté Grand-Prêtre fit mourir étoient Chrétiens. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe commît alors mille déſordres en Judée ; pilleries, vols, meurtres, aſſaſſinats, & incendies : mais il n'étoit pas en la puiſſance d'Ananus d'en punir les Auteurs. » Les perſonnes modérées & les » mieux inſtruites de la Loi, déſap-

(*a*) Liv. 1. contre Celſe, pag. 363.

(*b*) Euſeb. Hiſt. Eccléſ. Liv. 2. hc. 23.

(*c*) κατ' ἐκδίκησιν Ἰακώβου τοῦ δικαίου, ὃς ἦν ἀδελφὸς Ἰησοῦ τοῦ λεγομένου Χριστοῦ.

(*d*) .... Et propter interfectionem Jacobi Apoſtoli cognomento Juſti Hieroſolymam dirutam. *Préf. Hiſt. Guer. Juif.* Veronæ 1480.

(*e*) Hiſt. Générale des Auteurs ſacrés. Tom. 1. pag. 424.

» prouverent cette action ; « mais il paroît que c'étoit moins parce qu'elles croyoient innocents ceux qu'il avoit fait mourir, que parce qu'il s'étoit attribué un droit qu'il n'avoit pas, ou que ces transgressions ne leur paroissoient pas mériter la mort. Les Phariſiens & les autres dévots du Paganiſme pouvoient croire, que profeſſer la Religion Chrétienne étoit un crime digne de mort; mais ce que dit Gamaliel dans les Actes des Apôtres, fait voir que les perſonnes modérées ne le penſoient pas, & Joſeph répete ſi ſouvent qu'il ne faut contraindre perſonne, que ce ne pouvoit pas être non plus ſon ſentiment.

Il n'eſt pas croyable, ajoûte le Critique, que la mort d'un Evêque Chrétien eût tellement touché Joſeph, qu'il en eût fait un crime à Ananus. Cela eſt vrai, auſſi ne lui en fait-il pas un. Il ſe contente de dire que les perſonnes modérées & les plus attachées aux Loix le trouverent fort mauvais. Il ne fait pas tomber cette indignation ſur la mort ſeule de ſaint Jacques, mais ſur celle de ceux qu'on fit lapider avec lui. Les Députés que les Juifs envoyerent * à Albinus ne s'en plaignent point, mais de ce qu'il l'avoit fait ſans ſon agrément. Ce fut ce qui lui attira les Lettres menaçantes que lui écrivit Albinus, & ce qui porta Agrippa à le dépoſer (*a*).

REMARQUE IX.

Sur ce que dit Joſeph, qu'Agrippa permit aux Chantres de porter une robe de lin.

LE Roi Agrippa accorda à ceux des Lévites dont la fonction étoit de chanter des hymnes ſacrées, d'avoir alors un habit différent de celui qu'ils portoient au-

(*a*) Le R. P. de Monfaucon cite cet endroit dans ſa premiére réponſe a M. le Préſident Bouhier: * Sans manquer aux égards que mérite à juſte titre un ſi ſçavant Religieux, puis-je remarquer deux petites négligences qui lui ſont échappées ?

1°. Ce ne fut pas à l'Empereur que les Juifs qui déſapprouvoient l'action d'Ananus en porterent leurs plaintes. Ce fut au Roi Agrippa, cela eſt certain par la ſuite. C'eſt un uſage aſſez général aux Ecrivains Grecs d'appeller les Empereurs Romains *βασιλεῖς*. Accoûtumé à cette façon de parler, par le grand uſage qu'avoit ce Sçavant des Auteurs qui ont écrit en cette Langue, il a pû croire aiſément, que quand Joſeph dit que les Juifs porterent leurs plaintes, *πρὸς τὸν βασιλέα*, il entend l'Empereur. Il peut avoir quelquefois employé *βασιλεὺς* en ce ſens: je ne m'en ſouviens pas; mais c'eſt ordinairement d'*αὐτοκράτωρ* & de *Καίσαρ*, dont il ſe ſert, quand il parle des Empereurs Romains.

2°. Après avoir fait une exclamation pathétique ſur ce que Joſeph déſapprouve l'action d'Ananus, le ſçavant Bénédictin finit par dire: » Un Chrétien en auroit-il pû dire davantage ? « Oui aſſurément, & c'eſt une preuve que le paſſage n'eſt pas ſuppoſé. Un fauſſaire n'eût pas manqué de louer le Saint, d'avoir répandu ſon ſang pour la Religion. Il n'eût pû s'empêcher de qualifier l'attentat d'Ananus de cruelle perſécution. La ſimplicité du récit de cet évenement, tel que le fait Joſeph, eſt une preuve de ſon authenticité : en lui en faiſant dire davantage on le rend ſuſpect, & on prête des armes à M. le Clerc & à quelques Proteſtans qui le croient.

* Pag 132.

paravant ; mais Joſeph s'exprime d'une manière ſi peu nette, qu'on ne voit pas ce qu'il veut dire. La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, prétend qu'Agrippa n'accorda rien de ſemblable (*a*) aux Chantres ; & elle cite, pour le prouver, le Chapitre cinquiéme du ſecond Livre des Paralipoménes (*b*), où il eſt dit » que les Lévites & les Chan- » tres ...... revêtus de lin, fai- » ſoient retentir leurs cimbales &c. » Joſeph s'exprime d'une manière à ne ſe pas faire entendre, on vient de le remarquer ; mais je ne ſçaurois me perſuader que s'il ne s'étoit pas fait quelque changement du temps du Roi Agrippa dans les habits des Lévites qui chantoient les hymnes ſacrées, il l'eût inventé, & eût oſé le dire. Il ne pouvoit ignorer ni la matière ni la forme de ces habits : il en avoit vû une infinité de fois les Chantres revêtus. C'étoit de ſon temps que ce changement avoit dû ſe faire, & ce n'eſt point un de ces faits obſcurs dont le public eſt peu informé. Comme tout Iſraël voyoit tous les jours les Chantres dans leurs habits religieux, lui dire qu'il s'y étoit fait quelque changement, s'ils étoient étoient reſtés les mêmes, c'eût été ſe faire paſſer pour un inſigne impoſteur, & ſe couvrir d'une éternelle confuſion.

La couleur blanche pour les habits en général n'étoit pas affectée à ceux des Prêtres, à l'excluſion des Particuliers (*c*) ; Salomon étoit habillé de blanc (*d*), & lorſque les habitans de Jeruſalem furent audevant d'Alexandre, leurs habits étoient de la même couleur. Et non-ſeulement la couleur pouvoit être la même, mais la matière des habits des Séculiers pouvoit l'être auſſi. Cela paroît par la parabole de l'Evangile, où le riche dont parle Jeſus-Chriſt étoit habillé de lin & de pourpre (*e*). Le changement dont parle Joſeph ne tombe donc pas ſur la couleur ou ſur la matière des habits des Chantres, mais ſur leur forme. Agrippa, ſelon lui, ne leur permit pas de porter la robe comme ils le lui demandoient ; mais telle qu'ils la ſouhaitoient, ἐσθῆτα φορεῖν λινὴν οἵαν ἠθέλησαν. Car cette expreſſion ſemble marquer que les Chantres ne demandoient pas la permiſſion de porter la robe de lin, mais de la porter de la manière dont étoit faite celle des Prêtres. Ce doit être la penſée de Joſeph, indépendamment de ſon expreſſion. Car il reconnoît (*f*) qu'à la Dédicace du Temple de Salomon, les Lévites qui chantoient des hymnes étoient habillés de blanc.

(*a*) Tome 2. pag. 457.
(*b*) Vers. 12.
(*c*) Antiq. Juives, Livre 8. chap. 7. numero 3.
(*d*) Ibid. Liv. 11. chap. 8. numero 4.
(*e*) S. Luc, chap. 16. ℣. 19.
(*f*) Antiq. Juiv. Liv. 8. pag. 926. numero 8.

REMARQUE.

REMARQUE X.

Le Portique qu'avoit fait faire Salomon paroît avoir résisté à l'injure des temps & aux ravages de Nabuzardan jusqu'au temps du jeune Agrippa. Il n'y a rien à changer dans le texte de Joseph, par rapport à la position du Portique dont il parle ici.

MONSIEUR Basnage prétend (*a*), contre Baronius, que ce n'est point, selon Joseph, le Portique Oriental, qui étoit l'ouvrage de Salomon, mais la masse énorme du mur sur lequel il étoit appuyé : cela n'est pas aussi décidé que le prétend le Critique; car l'expression de Joseph est pour le moins aussi susceptible du sens qu'y voyoit le sçavant Cardinal que de celui que M. Basnage prétend qu'elle présente. Si Herode eût fait bâtir à neuf tous les Portiques du Temple, on ne verroit pas pourquoi celui qui regardoit l'Orient eut plutôt besoin d'être relevé que les autres. Ce Prince eut sans doute la même attention, que ce Portique fût bâti aussi solidement que les autres. Il semble même qu'il dut en prendre un soin plus particulier. Car il étoit en face du vestibule du Temple, & c'étoit par lui qu'on y entroit en ligne droite. D'ailleurs, la face d'un bâtiment qui regarde le midi a en général plutôt besoin de réparation que celle qui regarde l'orient ou le septentrion, & c'est tout le contraire, dans le sentiment du sçavant Annaliste. Enfin, l'énorme masse du mur que Salomon avoit fait élever jusqu'au niveau du plain de la montagne sur laquelle le Temple étoit bâti, se soûtient pendant plus de mille ans sans avoir besoin de réparation; & un Portique qu'il n'y avoit pas encore quatre-vingts ans qu'Herode avoit fait bâtir avec toute l'attention & le soin possible, menace ruine, cela n'est pas vrai-semblable. Car ce que Joseph dit, que le Roi Agrippa, faisant réflexion que rien n'est plus facile que de détruire, que la difficulté est de relever, & que pour relever ce Portique il falloit de grandes réserves d'argent, & que cela demandoit beaucoup de temps, marque que c'étoit le Portique & non le mur, sur lequel il étoit appuyé, qui avoit besoin d'être relevé.

Le même Critique croit qu'il faut lire νοτικὴν au lieu d'ἀνατολικὴν, le Portique méridional, au lieu du Portique oriental. Ce sentiment lui est commun avec quelques Sçavans, mais il n'en est pas plus conforme à la vérité. Le haut de la montagne, sur lequel le Temple étoit bâti, avoit si peu d'étenduë, qu'à peine pouvoit-elle contenir le Temple & l'autel qui étoit devant. Salomon fit élever du fond du précipice qui regardoit l'orient un mur d'une masse énorme, jusqu'au niveau du plain sur lequel le Temple étoit bâti, & faisant remplir l'entre deux de ce mur & de la montagne, il

(*a*) Annal. Polit. Ecclés. pag. 338.

y assit le Portique qu'il fit faire. Ce fut le seul qu'il fit bâtir ; le Temple n'en avoit point des autres côtés ; & pour rendre l'expression de Joseph à la lettre *(a)*, il étoit nud des autres côtés. On voit par-là que Joseph n'a pû mettre au midi un Portique qu'il attribue à Salomon, puisque, selon lui, ce Prince n'en avoit point fait faire qui regardât cette partie du ciel, & que le seul qu'il avoit fait bâtir étoit tourné à l'Orient *(b)*.

REMARQUE XI.

On explique Joseph, sur ce qu'il dit de l'élévation de Jonathas à la souveraine Sacrificature.

» JONATHAS, l'un d'eux, fut » choisi par un commun consen» tement pour remplir cette grande » dignité « *(c)*. C'est le sens qu'on donne à cet endroit. Il est obscur & embrouillé, & pour ne le pas bien entendre, on fait Joseph se contredire. Il est certain par l'Ecriture; que ce ne furent ni les Juifs ni les Asmonéens qui conférerent la souveraine Sacrificature à Jonathas, que ce fut Alexandre Ballés qui le choisit pour remplir ce poste éminent, & Joseph est en cela conforme à l'Ecriture. Ἰουδαῖοι, n'est pas le substantif de καθιστᾶσι, mais μακεδόνες; & ce verbe est pris imperſonnellement, ou pour parler plus exactement, sa personne ou son substantif ne sont pas exprimés, & il faut le recueillir, ou de la construction de la phrase, ou du sens qu'on sçait d'ailleurs que l'Auteur a dû exprimer. Ἰουδαῖοι, à qui on le rapporte, en est éloigné de vingt lignes ; μακεδόνες n'en est séparé que par deux mots. Il est vrai qu'il n'est pas au cas qu'il devroit être, pour faire une construction réguliére, mais la vérité du fait demande que μακεδόνες soit son substantif, & on trouve quelquefois dans Joseph des constructions qui sont aussi peu réguliéres.

(a) Guer. des Juifs, Liv. 5. chap. 5. numero 5.

(b) ... εἶτ' ἐπῆν μία σοὰ τῷ χώματι καὶ κατά γε τὰ λοιπὰ μέρη, γυμνὸς ὁ ναὸς ἦν.

(c) M. d'Andilly.



TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce troisiéme Tome.

ANTIQUITÉS JUIVES, Liv. XIV.

LIVRE XV.

LIVRE XVI.

LIVRE XVII.

de

LIVRE XVIII.

LIVRE XIX.

LIVRE XX.

TABLE DES REMARQUES,

Qui se trouvent à la fin de chaque Livre contenu dans ce Volume.

A la suite du Livre XIV.

A la suite du Livre XV.

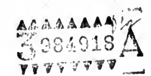
A la suite du Livre XVI.

A la suite du Livre XVII.

A la suite du Livre XVIII.

A la suite du Livre XIX.

A la suite du Livre XX.



FAUTES A CORRIGER.

C'eſt à Tremorel, ou plus exactement à Tremoray, qu'eſt né le R. P. Gillet, & non à Fremorel, comme on le dit dans ſon éloge hiſtorique imprimé au commencement du premier Volume de cette nouvelle Traduction de l'Hiſtorien Joſeph. Il étoit fils de Joachim Gillet, Ecuyer, Sieur de la Maladrie, mort Officier des Gardes de feu Monſieur, frere de Louis XIV. & de Françoiſe Erondel, d'une famille diſtinguée à Paris. Une ſœur du R. P. Gillet a été mariée dans l'ancienne & illuſtre Maiſon de Langourla.

